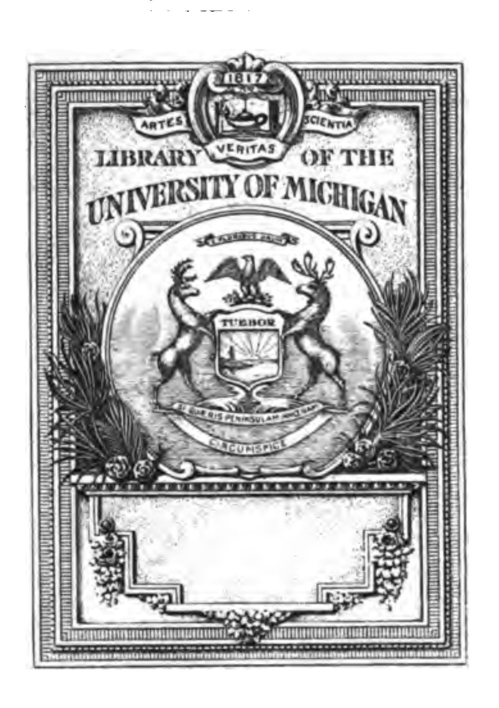

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

LA PERPÉTUITÉ

DE

LA FOI DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

TOUCHANT

L'EUCHARISTIE.

LA PERPÉTUITÉ

DE

LA FOI DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

TOUCHANT

L'EUCHARISTIE.

TOME SIXIEME,

Contenant les deux Ouvrages qui ont pour titre : 1°. Défenſe de la Perpétuité de la Foi, contre les calomnies & les fauſſetés du Livre intitulé: *Monuments authentiques de la Religion des Grecs*, par M. Renaudot. 2°. *La créance de l'Egliſe Grecque touchant la Tranſſubſtantiation, défendue contre la Réponſe du Miniſtre Claude au Livre de M. Arnauld*, par le P. Paris.



A PARIS, & ſe vend à *LAUSANNE*,

Chez SIGISMOND D'ARNAY & COMPAGNIE.

M. DCC. LXXXII.



PRÉFACE.

PARMI le nombre infini d'ouvrages de Controverſe qui ont paru depuis plus d'un ſiecle, il n'y en a peut-être jamais eu un ſeul dans lequel il y ait eu plus d'emportement, plus de hardieſſe, & plus d'ignorance que dans celui du Sieur A. Le titre pompeux de *Monuments authentiques de la Religion des Grecs, & de la fauſſeté de pluſieurs Confeſſions de foi des Chrétiens Orientaux, produites dans la Perpétuité de la Foi* (*a*), fera d'abord croire à ceux qui ne connoîtront pas l'Auteur, ou qui ne liront pas ſon Ouvrage, qu'il va produire un grand nombre de pieces originales, & qu'après de grandes recherches ſur la Religion des Grecs & des autres Chrétiens Orientaux, il a trouvé de quoi détruire les Actes produits dans tout le cours de cette diſpute. Ce n'eſt rien de tout cela. C'eſt un homme qui à peine ſait lire le grec, qui n'a pas la moindre connoiſſance des Auteurs les plus vulgaires, & qui ne cite ni ne produit pas une ſeule piece; mais qui examine celles que les Catholiques ont données au public, & qui en tire des réflexions & des conſéquences ſi abſurdes, qu'elles ſuffiſent pour faire voir qu'il ignore entiérement la matiere dont il traite; qui donne les raiſonnements les plus faux comme des démonſtrations; & qui, au défaut des raiſons qui lui manquent toujours, croit accabler ſes Adverſaires par des calomnies & par des injures. [Jean Aymon, Prêtre Apoſtat.]

Cet Ouvrage contient diverſes Lettres de Cyrille Lucar, Patriarche de Conſtantinople, que les Calviniſtes ont loué avec excès, & qu'ils ont mis au rang des Martyrs, à cauſe qu'ils en tirerent ſecrétement une Confeſſion de foi conforme à celle de Geneve. Il y joint cette même Confeſſion, qui avoit déja été imprimée pluſieurs fois, & le Synode de Jeruſalem, tenu en 1672, qui l'avoit été dès l'an 1676: tout le reſte ſont des réflexions & des raiſonnements du Sieur A.

Les Lettres avoient été déja vues & citées par pluſieurs Auteurs, & avoient paru ſi peu importantes, que ceux mêmes qui imprimoient tout, comme Hottinger, s'étoient contentés d'en donner quelques Extraits: deux des plus longues, & qui paroiſſoient avoir quelque érudition, avoient été imprimées il y a pluſieurs années. Ainſi tout ce qu'il y a de nouveau dans cet Ouvrage, eſt, qu'on a une nouvelle édition pleine de fautes de deux pieces grecques, déja connues, & que tout le reſte ſont des imaginations d'un homme qui n'a pas la premiere connoiſſance de la langue, ni de la matiere dont il écrit. Il ſera facile de reconnoître en pluſieurs endroits, qu'il ne ſait guere mieux la doctrine de l'Egliſe Catholique, qu'il a abandonnée, & qu'il eſt fort novice dans celle des Proteſtants: en un mot, qu'il n'eſt rien moins que Théologien, de quelque côté qu'on le prenne.

En effet, quelle idée peut-on avoir d'un homme, qui, pour entrer en matiere, & dire qu'il va combattre l'autorité des pieces produites dans *la Perpétuité de la Foi*, fait un portrait ſi affreux de l'Egliſe, que les Infideles n'en

(*a*) [Publié à la Haye en 1708.]

pourroient pas parler autrement? *Que la vérité, toute aimable & toute éclatante quelle est, n'a jamais pu entiérement dissiper les ténebres de l'erreur: mais aussi que les artifices du mensonge n'ont pu éteindre par tout la lumiere de la vérité.* Voilà donc la vérité & l'erreur en parallele. *Les hommes se sont fait la guerre aussi-bien dans la Chrétienté que dans le Paganisme.* D'autres auroient opposé *Christianisme* à *Paganisme.* Il se demande *d'où vient cette étrange variété qui se rencontre dans les Dogmes de la Religion, comme dans les autres sciences, puisque tous les hommes participent à la même raison? Cela vient,* dit-il, *de la diversité de l'éducation, du tempérament, des passions & des intérêts.* De-là il conclut, *que l'équité naturelle demande qu'il soit permis à tous ceux qui ont des opinions différentes de chercher les éclaircissements qui leur sont nécessaires.* Ainsi la foi n'est plus un don de Dieu; c'est une science, c'est le fruit de l'examen de toutes les opinions différentes, & aussi, selon lui, *les disputes des Philosophes, & la liberté qu'ils prenoient d'examiner, ne disposerent pas peu les hommes à embrasser l'Evangile.* Les SS. Peres en ont jugé fort différemment; puisqu'ils ont donné comme une preuve de la vérité de la Religion Chrétienne, qu'elle avoit été établie, non par des Philosophes, ni par des Orateurs, mais par de pauvres pêcheurs, hommes sans aucune science, sinon celle qu'ils avoient reçue par le S. Esprit, suivant la promesse de Jesus Christ, & à laquelle les Sages du monde ne purent résister. S. Paul avertissoit les fideles de ne pas se laisser séduire par la Philosophie; mais le Sieur A. nous apprend que c'est à elle que nous devons en partie l'établissement de l'Evangile. Les SS. Peres ont dit que les Philosophes étoient les précurseurs & les Patriarches des hérétiques; & pour peu qu'on ait de connoissance de l'Antiquité, on reconnoît facilement que toutes les hérésies des trois premiers siecles avoient leur origine dans la Philosophie de ce temps-là. Si la fameuse Ecole d'Alexandrie a eu des Philosophes Chrétiens, elle en a produit aussi plusieurs qui ont conservé long-temps, même après Constantin, les superstitions du Paganisme, dans lequel ils retenoient leurs disciples, en l'embellissant de tout ce qu'ils avoient tiré de la lecture de l'Ecriture Sainte, ou du commerce avec les Chrétiens, comme ont fait Plotin, Porphyre, Jamblique, Hierocles & quelques autres.

Mais où le Sieur A. a-t-il trouvé que les Philosophes eussent la liberté d'examiner les dogmes de la foi? Des découvertes aussi rares méritent d'être appuyées d'une autre autorité que la sienne. On n'a jamais reçu au Baptême que ceux qui captivoient leur entendement, & soumettoient leurs lumieres à la simplicité de la foi. Ceux qui ont osé l'attaquer par de vains raisonnements, ont été retranchés de la Communion des fideles, & tous ceux qui ont voulu révoquer en doute, & mettre en dispute ce que l'Eglise enseignoit, étoient regardés comme hérétiques. On a de la peine à s'appercevoir d'abord de ce que prétend le Sieur A. par ces préliminaires, qui renversent toute l'économie de l'ancienne Eglise, & l'autorité des deux premiers Conciles Généraux que les Protestants respectent, puisqu'ils en reçoivent le Symbole: le voici. C'est qu'après avoir représenté l'Eglise primitive comme une Ecole où chacun disputoit & raisonnoit comme il lui plaisoit, il la représente ensuite comme une assemblée tumultueuse, où tout se faisoit par cabale & par violence. *Dans la suite des temps,* dit-il, *les assemblées des fideles se trouverent composées d'un si grand nombre de Juifs & de Grecs, dont les préjugés & les sentiments étoient différents & opposés les uns aux autres, qu'ils exciterent dans le Christianisme des disputes si violentes,*

que jamais les Puissances souveraines & politiques ne purent trouver moyen de les terminer. Ces disputes auroient pu servir à réduire la Théologie Chrétienne aux idées de ses premiers Fondateurs, si ceux qui avoient le plus d'autorité, & le plus grand nombre de sectateurs n'avoient employé que des raisons contre leurs adversaires. Mais au lieu de cela, le parti qui se trouvoit le plus foible étoit accablé d'excommunications par celui qui étoit le plus fort. Quand les Empereurs furent devenus Chrétiens, les anathêmes se trouverent suivis de confiscations, d'emprisonnements & d'exils. Ce qui se trouvoit autorisé par le plus grand nombre des Evêques, ou par le pouvoir des Empereurs, avoit le dessus, & l'on faisoit d'étranges cabales pour gagner les uns & les autres. Après quoi il ne s'agissoit plus que de chercher les moyens de défendre les dogmes qui avoient prévalu, & que l'on n'avoit plus la liberté d'examiner, sans s'exposer aux peines que l'on faisoit souffrir à ceux que l'on nommoit hérétiques; c'est-à-dire, à ceux qui ne se soumettoient pas à l'autorité du plus grand nombre. L'univers vit depuis ces malheureux temps des cruautés effroyables. On traitoit avec la derniere rigueur tous ceux que l'on soupçonnoit de favoriser des opinions, qui souvent n'étoient entendues de personne, non pas même de ceux qui les défendoient avec le plus d'entêtement & d'opiniâtreté.

Telle est la peinture étrange que le Sieur A. nous fait de la primitive Eglise, avec autant de témérité que d'ignorance. Car, selon ce systême, l'Eglise n'étoit pas une assemblée des fideles, qui n'avoient qu'un même cœur, un même esprit, une même foi, établie sur la prédication des Apôtres. C'étoit une école de Pyrrhoniens, où chacun pensoit & disoit tout ce qui lui venoit dans l'esprit. Les plus grands Saints, ces Martyrs dont les premiers Auteurs de la Réforme n'ont parlé qu'avec respect, ces Confesseurs dont Constantin se faisoit honneur de baiser les plaies, étoient des gens de cabale, violents & emportés, qui ne savoient pas le plus souvent leur Religion: on n'étoit orthodoxe, que parce qu'on suivoit le plus grand nombre, & hérétique, que parce qu'on ne le vouloit pas suivre.

On n'attribuera pas une impiété si grossiere aux Protestants, qui reçoivent les décisions des premiers Conciles, & condamnent avec eux les anciens hérétiques. Car nos Calvinistes, parlant de la Trinité dans la Confession des Art. 6. Eglises de France, disent : *Et en cela avouons ce qui a été déterminé par les Conciles anciens, & détestons toutes sectes & hérésies, qui ont été rejetées par les saints Docteurs, comme S. Hilaire, S. Athanase, S. Ambroise, S. Cyrille.* Cela veut dire, selon la Théologie du Sieur A. nous reconnoissons comme véritable ce qui a été décidé par l'autorité du plus grand nombre, par la cabale de S. Athanase, de S. Cyrille & des autres, contre ceux qui ne se soumettoient pas au grand nombre. S. Athanase, S. Hilaire, S. Grégoire de Nazianze, S. Basile, soutenoient contre les Ariens des opinions qui n'étoient entendues de personne, & qu'eux-mêmes n'entendoient pas. Plusieurs hérésies ont eu leur origine du Judaïsme; mais ce n'a jamais été le mêlange des Juifs & des Grecs qui les a produites; puisque dès le commencement de l'Eglise, il n'y eut plus de distinction du Juif & du Grec. Les Ariens avoient assurément plus de crédit que les Catholiques, particuliérement sous des Empereurs qui faisoient profession publique de l'Arianisme, & tout le monde presque étoit Arien. Cependant la vérité prévalut, de même que dans les Conciles de Constantinople, d'Ephese & de Calcédoine, nonobstant la puissance & la violence des hérétiques. La dispute sur les Images, dont le Sieur A. parlera dans la suite, en fournit une nouvelle preuve; puisque toute l'autorité

des Empereurs Iconomaques, & les cruautés qu'ils exercerent contre les Orthodoxes, n'empêcherent pas la vérité de triompher.

Pag. 300. Le ſchiſme des Grecs vient en dernier lieu, *& les difficultés*, dit-il, *qui ſe ſont rencontrées dans toutes les diverſes tentatives qu'on a faites pour étouffer ce ſchiſme, font bien voir que ſi l'entêtement & les préjugés ne damnent pas, ils ſont au moins très-dangereux.* Voilà encore un principe tout nouveau de la Théologie du Sieur A. qui ouvre le Ciel à toute ſorte de Sectaires. Il dit enſuite que *dans les occaſions où des Théologiens éclairés, & dont l'imagination n'eſt pas échauffée par l'eſprit de parti, ou par la diſpute, ne font pas difficulté de révoquer en doute des coutumes publiques, & de nier des faits conſtants, on a raiſon de dire qu'ils ſont pouſſés par des motifs plus odieux que l'opiniâtreté & la prévention.* Et ce qu'il prétend ſignifier eſt la mauvaiſe foi dont il accuſe les Controverſiſtes de l'Égliſe Romaine. Il ne falloit pas prendre ſon vol ſi haut, pour dire qu'il vouloit attaquer les pieces produites dans *la Perpétuité de la Foi*, qui eſt ce que promet ſon titre. Mais il ſemble qu'il ait voulu ainſi préparer ſes Lecteurs à tout ce qu'il dira dans la ſuite ſur le Synode de Jeruſalem, afin qu'on ne s'étonne pas qu'il en parle avec tant de mépris, puiſqu'il n'a pas épargné ceux des premiers ſiecles de l'Egliſe, quoique leurs déciſions ſoient reçues dans la Communion qu'il profeſſe.

Comme il paroît qu'il croit avoir un talent particulier à conſtruire des Syſtêmes, il en imagine un, pour faire croire que l'Ouvrage *de la Perpétuité* entra dans le grand projet de ce qui fut exécuté en France, pour la révocation de l'Edit de Nantes. A cette occaſion, il s'étend ſur les louanges d'Aubertin & du Miniſtre Claude, qui a, ſelon lui, terraſſé M. Arnauld, *& remporté la plus belle victoire que jamais Miniſtre ait remporté ſur les Catholiques.* Ce n'eſt pas ſur cela qu'on écoutera le Sieur A. auquel on pourroit prouver qu'il n'a jamais lu Aubertin, que pour en copier quelques citations de paſſages. C'eſt de la foi des Grecs & des autres Orientaux dont il s'agit; & quelque applaudiſſement qu'ait eu M. Claude dans ſon parti, on ne trouvera pas que ce ſoit ſur la maniere dont il a traité cette queſtion. Car non ſeulement les Catholiques, mais pluſieurs Proteſtants de la Confeſſion d'Augsbourg, ont avoué que ſon Syſtême, par lequel il met au rang des Grecs latiniſés tous ceux qui établiſſent la préſence réelle, étoit inſoutenable.

Celui du Sieur A. l'eſt encore plus; puiſqu'on ſait ici, que le premier Traité *de la Perpétuité de la Foi* fut fait pour ſervir de préface à un Livre de piété, qui étoit *l'Office du S. Sacrement*; que comme il parut un peu trop ample pour une préface, on jugea qu'il falloit le donner à part. Cela fut fait en 1663, dix ans après la condamnation des cinq Propoſitions; & ainſi la liaiſon que s'eſt imaginé le Sieur A. du Janſéniſme avec l'Ouvrage *de la Perpétuité*, eſt une chimere. Les Auteurs ne paroiſſoient point, & ne pouvoient par conſéquent avoir aucune part aux deſſeins du Clergé, ni de la Cour de France, pour l'extirpation du Calviniſme. Ils travaillerent durant leur retraite au premier volume in-4°., pour réfuter la Réponſe de M. Claude, & leur Ouvrage parut en 1669, dans le temps qu'il n'étoit plus queſtion de diſputes ſur le Janſéniſme; puiſqu'après le Bref du Pape Clément IX, l'Arrêt du Conſeil du 28 Octobre 1668 les termina entiérement. Le Traité des *Préjugés* ne parut que quelque temps après, & il n'avoit aucun rapport avec la queſtion dont il s'agit, non plus que ce qui fut fait à l'Aſſemblée du Clergé de 1682. Ainſi ce tiſſu d'abſurdités & de lieux communs, rempli d'anachroniſmes, ne doit être conſidéré que comme une entrée obſcure & embarraſſée, par

par laquelle il veut conduire son Lecteur à la proposition la plus fausse qui fut jamais, & qui cependant est la base de tout son Ouvrage.

C'est que l'Eglise Romaine, par les Ministres de la Cour de Rome & ceux de France, a pris depuis plus de deux cents ans une telle supériorité parmi les Grecs, *que depuis le commencement du quatorzieme siecle jusqu'à la fin du quinzieme, il y a eu quatorze Patriarches Latins intrus dans le Siege de Constantinople, par les intrigues, par les ruses, & par la violence du Papisme; & que durant tout ce temps-là il n'y a eu qu'une douzaine de véritables Grecs sur le même Siege.* Ailleurs il dit que c'est au commencement du quinzieme siecle, établissant son époque à la prise de Constantinople par les Turcs. C'est-là peut-être la plus grande absurdité, & la fausseté la plus sensible qui ait jamais été avancée; puisque l'Histoire Grecque & Latine, le témoignage des Grecs, & tous les monuments les plus certains la détruisent entiérement. On a même peine à comprendre sur quel fondement cette pensée est venue au Sieur A. Car s'il traite Gennadius comme un Grec latinisé, Jérémie comme un *Papiste*; il ne peut pas dire la même chose des autres, dont il ne sait pas même les noms. Ainsi il est fort vraisemblable qu'il doit cette importante découverte à Moreri son grand Auteur; marque certaine d'un homme qui n'a guere consulté les originaux. On trouve dans les dernieres éditions un Catalogue des Patriarches de Constantinople, dans lequel on a mêlé avec les Grecs, les Patriarches titulaires Latins, dont la plupart n'étant jamais sortis d'Italie, n'ont pas beaucoup contribué par leurs intrigues, à établir dans l'Eglise Grecque des opinions qui lui étoient nouvelles. C'est apparemment ce qui l'a trompé. pag. 27.

Ceux qui ne vouloient pas se soumettre aux Papes, ne pouvoient éviter les pieges qui leur étoient tendus par les Emissaires de la Cour de Rome, soutenus par les Ambassadeurs de France; & il n'y a point d'exemple plus mémorable de ces attentats, que l'histoire de Cyrille Lucar, dont il donne plusieurs Lettres. A cette occasion il fait un long narré touchant l'histoire de ce Patriarche : il y ajoute des extraits de Moreri, de M. Simon, de *la Perpétuité*, de M. Claude, & quelque chose de M. Smith. Nous n'avons que faire de ce que les Calvinistes ont écrit de Cyrille, pour le représenter comme un Confesseur & comme un Martyr. Nos Auteurs ne prétendent pas même se servir de ce qu'Allatius, & d'autres de notre Communion, ont dit sur son sujet, avec autant ou plus de vraisemblance que Corneille Haga & le Ministre Leger; car pourquoi ceux-ci mériteroient-ils plus de créance que les autres? Il est de même entiérement inutile de rechercher quelles étoient les mœurs de Cyrille; s'il étoit un Saint, comme disent les Calvinistes, ou un scélérat, comme prétendent les Catholiques. Il s'agit uniquement de savoir s'il étoit orthodoxe, & reconnu pour tel par l'Eglise Grecque. Mais en supposant qu'il eût avoué la Confession de foi qui porte son nom, comme ceux qui l'ont fait imprimer le prétendent, ensuite il restoit à examiner si cette Confession représentoit fidellement la foi de l'Eglise Orientale; & c'est ce que le Sieur A. a supposé par-tout, avec une telle assurance, qu'il n'emploie aucun autre argument pour attaquer les Synodes de Constantinople, de Moldavie & de Jerusalem, que parce qu'ils sont contraires à cette Confession de Cyrille, & qu'ils la condamnent. Sur ce seul fondement, il traite comme *Grecs latinisés* tous ceux qui ont écrit, ou donné des témoignages contraires à la doctrine de Cyrille, depuis plus de deux cents ans; & quoiqu'il soit très-certain par des preuves de fait incontestables, qu'aucun de ces Grecs n'a été dans la Communion de l'Eglise Romaine, qu'ils ont cru & enseigné ce qu'elle condamne, que tout

ce qu'on connoît ſur la terre de Chrétiens qui font profeſſion de la Religion Grecque s'accordent parfaitement ſur ce ſujet, qu'il n'y ait, & qu'il n'y a jamais eu aucune Egliſe Grecque où on ait profeſſé une doctrine différente; c'eſt cependant cette Egliſe Grecque inviſible, qui, ſelon lui, eſt la ſeule véritable: tous les autres ſont de faux Grecs.

On ne trouvera dans tout l'Ouvrage du Sieur A. aucune preuve qui puiſſe s'appeller de fait, de toutes les abſurdités qu'il avance. Il tâche ſeulement à tirer des pieces qu'il attaque, ou des extraits de Lettres de M. de Nointel, tantôt de prétendues contradictions, tantôt quelque conformité avec la doctrine de Cyrille, tantôt des faits dont il tire des conſéquences, & c'eſt ce qu'il appelle des *adminicules*. Il paroît difficile d'abord que des Evèques & des Eccléſiaſtiques Grecs, qui écrivent expreſſément pour condamner comme hérétique une Confeſſion attribuée à un Patriarche de Conſtantinople, & qui la cenſurent article par article, puiſſent l'approuver même indirectement, dans leur propre cenſure: ou qu'ayant devant les yeux deux Synodes, qu'ils inſerent dans leurs Actes la *Confeſſion de Foi Orthodoxe*, & d'autres Ouvrages d'une autorité inconteſtable, ils puiſſent dire le contraire. Le Sieur A. a trouvé néanmoins un moyen ſûr de prouver leurs contradictions & leur ignorance; & c'eſt par de fauſſes traductions, ou par le retranchement, non ſeulement de quelques périodes, mais de pages entieres, & quelquefois de pluſieurs, ce qu'il a particuliérement fait à l'égard du texte du Synode de Jeruſalem, après avoir accuſé de mauvaiſe foi les Auteurs de la Perpétuité, ſur ce que ne donnant qu'un extrait, ils n'avoient pas rapporté des choſes entiérement indifférentes. Il n'avertit point le lecteur de ces retranchements dans ſes notes; mais à la fin de l'*errata*; & il en donne une raiſon, qui feroit très-mauvaiſe quand elle ne feroit pas fauſſe, qui eſt, qu'il n'a pas mis ce qui avoit été inſéré dans la Perpétuité. Car il a imprimé en grec & en latin la plupart des paſſages qui s'y trouvent, & il en a retranché d'autres qui ne s'y trouvent pas, comme on le marquera dans la ſuite.

Le ſecond moyen, qu'il appelle des *adminicules*, a quelque choſe de plus ſingulier. Ce ſont des conſéquences tirées de faits faux ou très-incertains; & joignant des raiſonnements auſſi abſurdes que les faits ſont faux, il en tire des concluſions qu'il appelle des démonſtrations. Nous en donnerons deux exemples, qui influent dans la plus grande partie de l'Ouvrage.

Il veut attaquer le Synode tenu ſous Parthenius appellé le Vieux en 1642. & voici comme il s'y prend. Il ramaſſe dans les paſſages d'Allatius rapportés dans la Perpétuité, diverſes choſes qui étoient reprochées à ce Patriarche. Voilà donc un homme chargé de crimes; & il en conclut qu'il ne peut pas être reçu à rendre témoignage de ſa foi. Comme cependant cet argument n'eſt pas démonſtratif, il entreprend de prouver que c'étoit un parjure. *La preuve inconteſtable* eſt, que Parthenius avoit dit à M. de Nointel en 1671. qu'il n'avoit jamais connu Cyrille Lucar, comme ayant d'autres ſentimens ſur la Religion que ceux de ſon Egliſe; d'où le Sieur A. conclut qu'il a agi contre ſa conſcience, quand il a fulminé des anathèmes contre lui. Or cette *preuve inconteſletable* n'a d'autre fondement, ſinon qu'il prend Parthenius le Vieux, élu Patriarche en 1639. pour celui duquel parle M. de Nointel en 1671; & afin qu'on n'en puiſſe douter, il cite la liſte des Patriarches qu'il a trouvée dans la Perpétuité, & il la falſifie en deux endroits; croyant que parce qu'il ne le fait pas, perſonne ne ſavoit que le premier avoit été Métropolitain d'Andrinople, & l'autre de Burſe. Ce qu'il y a encore à remarquer eſt, que dans

ce même Synode, il n'y a aucun anathême contre la perſonne de Cyrille, & qu'il attribue aux intrigues de M. de Nointel, qui n'arriva à Conſtantinople qu'à la fin de 1670. ce qui s'étoit fait en 1642. Voilà une de ſes démonſtrations : la ſeconde eſt de même force.

Il n'y a point d'injures ni de calomnies dont il ne tâche de noircir Doſithée Patriarche de Jeruſalem, qui préſida au Synode dont il veut renverſer les Décrets. Après les avoir tronqués, altérés, ou commentés de la maniere la plus ridicule, ne pouvant cependant diſconvenir qu'ils ne continſſent la doctrine de la préſence réelle & de la Tranſſubſtantiation, il dit qu'on ne doit pas croire pour cela que ce fût le ſentiment des Grecs; parce que Doſithée fut chaſſé de ſon Siege à cauſe de ces Décrets. La preuve eſt, qu'il vint à Conſtantinople la même année, & il n'en a point d'autres; au lieu qu'on ſait certainement que dix ans après il fit imprimer les Oeuvres de Nectarius, l'année ſuivante celles de Siméon de Theſſalonique, en 1690. les mêmes pieces du Synode de Jeruſalem : qu'il ſe trouva en 1691. à une Aſſemblée Synodale à Conſtantinople ſous le Patriarche Callinique, où il ſe fit un Décret plus ample & plus précis pour établir la Tranſſubſtantiation, & qu'il le ſigna le ſecond en qualité de Patriarche de Jeruſalem; & il l'étoit encore à ſa mort, arrivée il n'y a pas deux ans.

Telles ſont les démonſtrations du Sieur A. dont la bonne foi eſt égale à la force de ſes raiſonnements; car s'il trouve quelque paſſage qui les détruiſe, il le retranche. Ainſi attaquant une Atteſtation de quelques Metropolitains, il dit qu'elle eſt fauſſe, & forgée par l'Ambaſſadeur de France, parce qu'ils ſe réfugierent chez lui, comme il le prouve par un extrait de lettre; mais en ſupprimant que d'autres s'étoient retirés chez l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Cependant ſi on le veut croire, toutes ſes preuves ſont *démonſtratives*, *irréfragables*, *inconteſtables*; au lieu que nous ferons voir qu'il n'y en a pas une ſeule qui ne ſoit un tiſſu de faits faux, ſoutenus de conſéquences encore plus fauſſes.

Une partie de ſon Ouvrage eſt employée en digreſſions de controverſe. On ne s'eſt attaché qu'à ce qui avoit rapport aux Décrets du Synode, & à ce qui regardoit la foi des Grecs, non ſeulement parce qu'on n'a pas prétendu faire un Ouvrage de controverſe; mais parce que celle qu'il répand par-tout où il peut eſt ſi mépriſable, qu'on auroit honte de s'y arrêter. De plus, ce n'eſt pas cela dont il eſt queſtion; mais du conſentement de toutes les Communions ſéparées d'avec nous, ſur la préſence réelle & la Tranſſubſtantiation. On ne trouvera pas que l'Auteur ait éclairci cette matiere par la moindre preuve; puiſqu'en ce qui regarde les Grecs, il n'a pas rapporté une ſeule autorité tirée de leurs Livres, & qu'il n'a pas touché, même en paſſant, un point eſſentiel, qui eſt leur diſcipline. Or comme elle eſt incompatible avec l'opinion des Calviniſtes, il la falloit examiner, & nous faire comprendre comment l'Egliſe Grecque conſerve l'Euchariſtie pour les malades & pour la Meſſe des Préſanctifiés, & comment elle peut croire, ſelon la Confeſſion de Cyrille, que la conſécration & le changement ne tombe pas ſur la matiere, & n'eſt que métaphorique; ou comment elle donne l'Euchariſtie aux enfants, ſi elle croit que c'eſt la foi ſeule qui opere le Sacrement, & ainſi du reſte.

Il falloit auſſi examiner les ſentiments des autres Communions ſéparées de la Grecque auſſi-bien que de la Latine; mais le Sieur A. par une méthode abrégée, a ſuppoſé qu'il avoit épuiſé la matiere en prouvant quels étoient les dogmes des Grecs. On lui doit l'honneur de cette grande découverte; car avant lui perſonne n'avoit cru que les Cophtes, les Neſtoriens, les Jacobites de

différentes nations fussent Grecs: aussi il se dispense de le prouver; mais il répete cette absurdité tant de fois, qu'il est aisé de reconnoître qu'il a cru qu'on n'en pouvoit pas douter. Il détruit une vingtaine d'Attestations par cette démonstration, qui est encore plus ridicule que ne seroit le raisonnement de celui qui voudroit prouver par la Confession de Geneve, que les Catholiques ne croient pas la présence réelle, parce que Calvin est sorti de l'Eglise Latine. Car le schisme des Protestants n'est pas ancien de deux cents ans, & il y en a plus de douze cents que les Nestoriens & les Jacobites sont séparés de l'Eglise Grecque.

On ne remarquera pas toutes les fautes énormes, & les faussetés sans nombre qui remplissent cet Ouvrage, cela eût été infini; encore moins celles qui se trouvent dans ses traductions. Il suffira de marquer les plus considérables, & celles qui ont rapport au sujet.

On a fait la même chose à l'égard de ses digressions, la plupart tirées du *Dictionnaire historique*, dont les citations sont très-fréquentes, marque certaine de l'ignorance d'un Auteur, sur-tout quand il les fait valoir comme des autorités auxquelles tous les Catholiques doivent se soumettre.

Il en fait une plus étendue dans sa Préface, dont il est à propos de dire quelque chose. C'est qu'après un raisonnement dans lequel il seroit difficile de trouver aucun principe touchant l'autorité de la Tradition, dont les Auteurs de la Perpétuité se sont servis dans cette dispute, il dit *que la plus célebre de toutes les Compagnies Ecclésiastiques de l'Eglise Romaine, & la plus dévouée à soutenir les intérêts de la Papauté, fournit tout ce qui est nécessaire pour détruire & pour renverser de fond en comble ce vaste & superbe édifice, que les Sorbonistes ont construit sur le fondement chancelant de la Tradition des Peres. Ce sont les Jésuites, qui travaillent aujourd'hui à établir un nouveau systême, pour faire voir que tous les anciens Docteurs du Christianisme, & tous les Historiens qui ont écrit avant le treizieme siecle, & sur le témoignage desquels l'Eglise Romaine fonde sa doctrine & son culte, sont des Auteurs supposés.* Si le Sieur A. prétend que ce systême d'un particulier, * qui a poussé la Critique un peu loin, ruine la Tradition, on est assuré que ce n'est pas le dessein de cet Auteur, & encore moins de sa Compagnie, qui s'est expliquée assez nettement sur cette matiere, dans des Ouvrages qui sont entre les mains du public (*a*). Ce seroit donc une injustice d'attribuer l'opinion d'un particulier à tout un corps, dans lequel il y a eu plusieurs grands hommes, dont les Ouvrages font assez voir le respect qu'ils avoient pour la Tradition, l'ayant éclaircie non seulement par leurs Ecrits, mais par les éditions de plusieurs monuments de l'Antiquité, & particuliérement des Peres. On ne dira pas que le P. Sirmond, le P. Petau, le P. Fronton du Duc, le P. Papebroch, le P. Labbe, le P. Cossart & tant d'autres, n'aient pas jugé véritables & certains les Traités des anciens Auteurs Ecclésiastiques, qu'ils ont tiré des Bibliotheques, ainsi que plusieurs Actes & Chartes, dont ils se sont servis si utilement pour l'éclaircissement des dogmes, de la discipline & de l'Histoire de l'Eglise aussi-bien que de celle de France. C'est par les Ouvrages de ces grands hommes qu'on doit juger des véritables sentiments de la Compagnie à laquelle ils ont fait tant d'honneur. Le P. Sirmond, qui a donné une édition de Théodoret,

Pag. 23.

* [Le Pere Hardouin]

(*a*) [Voyez l'instruction Pastorale de M. le Duc de Fitzjames, Evêque de Soissons, contre les Peres Hardouin & Berruyer, datée du 1 Août 1759, deux vol. in-4°. ou six vol. in-12.]

& auquel on a l'obligation de la premiere de Facundus, n'a pas cru que les passages de ces Auteurs, où ils parlent de l'Eucharistie d'une maniere qui peut embarrasser ceux à qui on les présente détachés de la suite du discours, eussent été supposés par des Sacramentaires. Nous en disons autant de l'Homélie d'Alfric, & nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de traiter la langue Saxone de supposée, pour répondre aux objections qu'on en peut tirer. Long-temps avant que M. Hickes eût donné au public son grand Ouvrage *de Litteratura Septentrionali*, nos Savants avoient jugé ce systême insoutenable. Nous croyons encore moins que la langue cophte ou égyptienne soit une langue factice; puisque nous avons ici des Livres anciens de plus de cent ans au-delà de l'époque qu'on lui veut donner.

Mais on ne peut s'empêcher de faire ici remarquer la mauvaise foi du Sieur A. en ce qu'il attribue à ce Critique des choses aussi éloignées de sa pensée que ce qui suit. *Il trouve*, dit-il, *la Tradition si contraire à la Religion* Pag. 25. *Romaine, qu'il ne fait pas difficulté d'avancer que ceux qui nous ont supposé les Peres Grecs & Latins, étoient dans les sentiments des Calvinistes & des Protestants. Cet aveu donne un gain entier de cause à M. Aubertin & au Ministre Claude, contre M. Arnauld & le Cardinal du Perron.* Il n'y a que le Sieur A. qui puisse, d'une proposition particuliere qui regarde l'Homélie d'Alfric & le Traité de Ratramne, en faire une générale & l'étendre à tous les Peres; pensée dont celui duquel il parle a été fort éloigné. Quand il auroit avancé ce qu'on lui impute mal-à-propos, il auroit fallu, avant que de tirer cette conséquence, que le Sieur A. eût prouvé que la pensée d'un particulier, rejetée par tous les Savants, est une décision à laquelle tous les Catholiques doivent se soumettre.

On ne sera pas moins surpris de la comparaison qu'il fait des Actes des Synodes de Constantinople & de Jerusalem, & des Attestations qu'il attaque avec les fausses Décrétales, car il n'y eut jamais pieces qui se ressemblassent moins. Mais si celles-ci avoient été attaquées par des arguments aussi frivoles & aussi faux que ceux qu'il emploie, elles n'auroient apparemment pas perdu leur autorité.

Nous ne dirons rien de l'ostentation avec laquelle il promet de renverser toutes les pieces qu'il attaque; les Lecteurs pourront juger si des faussetés, des impostures, des ignorances grossieres, des conséquences encore plus fausses, peuvent s'appeller *des démonstrations* ou *des preuves incontestables & irréfragables*; car c'est ainsi qu'il appelle à chaque page des objections si frivoles, qu'elles ne peuvent pas faire naître même un doute léger, si ce n'est parmi les hommes les plus prévenus & les plus ignorants. Car pour les autres, quoiqu'ils soient dans les mêmes principes pour la Religion, on a peine à croire qu'il s'en trouve aucun qui s'imagine que le Sieur A. ait rendu un grand service à sa Communion, ni qui après des preuves si sensibles de son ignorance, le regarde comme un Juge compétent de ces matieres. C'est ce qu'on croira encore moins des Protestants de la Confession d'Augsbourg, qui en plusieurs endroits ne sont pas moins attaqués que les Catholiques; & on doute fort qu'ils approuvent cette expression assez fréquente de *la seule Religion Chrétienne Réformée*, dont il se sert pour signifier les Calvinistes; puisque si elle est vraie, les Luthériens ne sont pas Chrétiens.

Il promet aux *Savants* & aux *Curieux*, aux *Historiens* & aux *Critiques*, qu'ils Pag. 28. *trouveront* dans son Ouvrage *de quoi s'occuper utilement, & même avec beaucoup de plaisir, à cause de la diversité des pensées, des opinions, des maximes & des sentiments bizarres qu'ils y trouveront, avec des Ecrits en quatre langues,*

dont le style est très-différent ; & qu'ils ne doivent pas craindre d'y rencontrer des épines, parce qu'il a pris un soin particulier de ne mettre au jour que des faits qui peuvent être vérifiés sans beaucoup de peine, par tous ceux qui voudront jetter les yeux sur des relations curieuses, sur les Lettres importantes, & sur les Statuts Synodaux qu'il produira *avec une traduction françoise des Originaux, qui sont les uns en grec, & les autres en latin ou en italien.* Les Savants n'iront pas fort loin dans la lecture d'un Ouvrage, où ils ne trouveront rien de vrai qui ne soit su de tout le monde, & une continuité de preuves démonstratives d'ignorance complette, depuis la Grammaire jusqu'à la Théologie. Les curieux seront fort surpris de trouver données comme *anecdotes* des pieces imprimées, la plupart il a plusieurs années, ou qui ne méritoient pas de l'être, des solécismes de Cyrille dans son latin, de l'italien tel qu'on le parle dans les Ports de Levant, & du grec où il y a autant de fautes que de lignes. Il est vrai qu'ils apprendront des faits entiérement nouveaux, des Saints Speleius, des Saintes Laures, des Offices de l'Eglise Grecque, dont jamais on n'avoit oui parler, des Cophtes Grecs, des Ethiopiens Grecs, & d'autres choses inouies, Les *Historiens*, c'est-à-dire ceux qui écrivent l'Histoire, car ce mot n'a pas d'autre sens, trouveront cependant des épines, quand ils compareront les faits allégués par le Sieur A. avec les témoignages d'Auteurs un peu plus sûrs; mais les Critiques auront assûrément du plaisir dans les quatre langues. Car ils trouveront non seulement dans le grec, mais dans le latin & dans l'italien barbare, & même dans le françois, de quoi se persuader qu'il n'a pas le don des langues.

Pag. 29. Il est vrai que *les faits peuvent être vérifiés sans beaucoup de peine*, comme ceux de Parthenius & de Dosithée que nous avons rapportés. Cependant il déclare que si on combat son Ouvrage *par ignorance ou par opiniâtreté, ou par des vues ou intérêts du Papisme, il n'y auroit pas de justice* à lui *demander des réponses toutes les fois* qu'on s'avisera *de l'attaquer, en révoquant en doute des vérités aussi palpables, que celles*, dit-il, *que nous étalons ici d'une maniere très-évidente, parce qu'ils méritent en ce cas qu'on les traite comme ceux qui nient les premiers principes des sciences.* Il n'y a qu'une profonde ignorance qui puisse faire approuver son Ouvrage; & ainsi ce ne sera pas par ignorance qu'on l'attaquera. Ce n'est pas une opiniâtreté que de défendre la vérité, l'honneur & la bonne foi du Clergé de France & de nos Ambassadeurs, contre les calomnies les plus atroces. Mais on lui déclare par avance qu'on lui fera la justice de ne lui pas demander de réponse; car on sait très-bien qu'il n'en peut donner aucune sur la plupart des fautes & faussetés qui sont dans son Ouvrage. On prie cependant les Lecteurs de juger si la comparaison qu'il fait entre ses observations & les premiers principes est juste, & si c'est les nier que de lui prouver que le Parthenius de 1642. n'étoit pas le même que celui de 1671: que Dosithée qu'il suppose avoir été chassé de Jerusalem en 1672, étoit encore Patriarche en 1700: que les Cophtes ne sont pas des Grecs, que Adolphe Venator, Ministre Arminien d'Alcmar, n'étoit pas un Grec Latitudinaire, & ainsi du reste.

Il finit après de vaines louanges qu'il se donne d'avoir démontré juridiquement la fausseté de plus de cinq cents Attestations contenues dans une vingtaine de Confessions de foi des Grecs, qui ont été corrompus & subornés; & nous espérons faire voir plus démonstrativement, qu'il n'a pas donné atteinte à la moindre de ces pieces, & qu'il n'a pas fourni le plus foible indice de ces prétendues subornations.

Il conjure ceux qui y *trouveront de l'excès ou du défaut de le lui pardonner*: mais pour les excès en injures & en calomnies contre des personnes respectables, on ne croit pas que les honnêtes gens de sa Communion puissent jamais les lui pardonner. *Les défauts*, quoique sans nombre, pourroient être pardonnables, si on l'avoit obligé d'écrire. Mais comme il ne l'a fait que pour couvrir une action qui ne peut être justifiée, on ne croit pas qu'il mérite plus de grace sur ce sujet que sur l'autre. pag. 30.

Enfin comme il peut être assuré que le nombre de ceux qui en seront contents sera très-petit, il n'avoit que faire de les prier *qu'ils ne s'arrêtent point* à lui *en attribuer la gloire*; *mais qu'ils se joignent à lui pour en rendre graces à Dieu*. Qu'il soit en repos sur la gloire que lui attirera cet Ouvrage. On ne croit pas qu'il se joigne beaucoup de gens à lui pour rendre graces à Dieu, qui est la vérité, de tant de faussetés & de calomnies, qu'il sait bien en sa conscience être toutes inventées; ni que dans la Réforme, l'Ouvrage & l'Auteur soient regardés comme de grands présents du Ciel.

Il finit en copiant ce que les Auteurs de la Perpétuité ont mis à la fin de leur Ouvrage tiré de Saint Augustin, en finissant la Cité de Dieu; mais on trouvera sans doute que l'application qu'il s'en fait n'est pas fort juste.

Voilà ce que nous avions à dire sur sa Dissertation préliminaire. Il nous reste à prévenir une objection que chacun peut d'abord faire, qui est, que si cet Ouvrage est tel que nous espérons le faire voir, il étoit inutile d'y répondre. Il est vrai que s'il n'étoit lu que par des personnes capables d'en juger, on auroit été exempt de cette peine. Mais quand on a vu que ceux qui ont quelque réputation dans la littérature, ont donné par leurs extraits une idée de cet Ouvrage, capable de faire croire à ceux qui ne lisent les Livres que dans les Journaux, que l'Auteur a exécuté tout ce qu'il a promis dans son titre, qu'ils approuvent ainsi toutes ses faussetés & toutes ses calomnies, & qu'ils ne critiquent que des choses qui n'ont aucun rapport à la matiere, & qu'ils n'y trouvent presque rien à redire que d'avoir dérobé sept pages d'observations sur le Traité de George Bull touchant le passage de S. Jacques, à l'Auteur de la République des Lettres; on a jugé qu'il étoit nécessaire de détromper ceux qui pourroient ajouter foi à de pareils jugements. Car si cet Auteur a cru sincérement que le Sieur A. s'est acquitté de tout ce qu'il a promis par son titre, il n'est point au fait sur le sujet de la dispute: & s'il a cru devoir avertir le public qu'il a mal cité un distique ridicule, qu'il a fait un anachronisme par rapport aux Auteurs de ces Journaux, qu'il a mal-à-propos repris les Grecs sur un passage de S. Pierre, il devoit, ce semble, remarquer plutôt quelques-unes des fautes énormes que nous exposerons dans la suite. Mais on ne devoit pas attendre cela d'un homme qui croit qu'on peut prouver par les Lettres de Cyrille, *qu'on n'a pas raison de regarder les opinions de ce Patriarche comme des opinions particulieres, & cela parce qu'il a dit que c'étoit le sentiment de son Eglise*: ce qu'on ne peut dire sans établir en même temps ce principe; qu'un particulier, écrivant & parlant en secret, doit être cru touchant la Religion de toute une Eglise très-nombreuse, au préjudice des témoignages constants & invariables de la même Eglise, & contre les propres déclarations qu'il a faites au contraire avec serment. Si M. Bayle croit que le Sieur A. a prouvé ce paradoxe, il est bien facile à persuader, ou plutôt il a lu fort négligemment le Livre dont il fait l'éloge. *Nouv. de la Répub. des Lettres. Août 1708. pag. 208.*

On verra, par ce que nous dirons, s'il est vrai qu'on ne peut douter de l'authenticité de ces Lettres, qui même ne peuvent servir qu'à prouver que

Cyrille étoit Calviniſte, ſur quoi on ne diſpute plus. Mais elles ne prouvent rien à l'égard de ſon Egliſe, ſinon qu'il étoit un impoſteur & un calomniateur. Que ſi cette prétendue authenticité étoit de quelque conſéquence, elle pourroit être attaquée par des raiſons un peu plus ſolides que ne ſont toutes celles du Sieur A. contre les Actes dont il s'imagine avoir démontré la fauſſeté. Cependant puiſque M. B. trouve que le Sieur A. par ces Lettres *réfute très-bien divers faits rapportés dans le Concile de Jeruſalem*, de moins habiles que lui le pourroient croire ; d'autant plus qu'il paroit approuver tout ce qui donne ſujet de penſer qu'il n'eſt pas entré fort en détail ſur les preuves, & qu'il en a jugé ſelon les titres pompeux que l'Auteur leur a donnés.

Il déſapprouve ſeulement ce qu'il a dit, *que les Miniſtres Réformés ont abandonné le point fondamental ſur lequel roulent toutes ces diſputes, & que l'Egliſe Romaine tire de grands avantages de leur ſilence.* Après avoir dit que les Miniſtres ſont donc bien obligés au Sieur A. il ajoute, *que ces diſputes ne regardent que les Savants, & que le peuple ſeroit bien malheureux s'il étoit obligé de manier toutes ces épines : que les Réformés ont deux principes ; le premier, que l'Ecriture contient tous les articles néceſſaires à ſalut ; le ſecond, qu'elle les contient clairement. Après cela que les Egliſes Grecques croient tout ce qu'elles voudront, c'eſt de quoi ils ſe mettront fort peu en peine.* Son ironie eſt juſte à l'égard du Sieur A. ; mais quand il dit que ces diſputes ne regardent que les Savants, s'il a voulu dire qu'il n'appartient qu'à eux de les traiter, il a beaucoup de raiſon : s'il prétend les faire paſſer comme n'étant que de pure curioſité, il dit vrai dès qu'il ſuppoſe ces deux principes, dont les Grecs ne conviennent pas plus que les Catholiques. Mais Monſieur Claude n'a pas dit qu'il ſe mettoit fort peu en peine de ce que les Grecs croyoient, puiſqu'il a affirmé avec tant d'aſſurance, qu'ils ne croyoient ni la préſence réelle ni la Tranſſubſtantiation. C'eſt la ſuite de cette diſpute qui a donné lieu à les conſulter, & il les a conſultés lui-même. Il croyoit donc que cela avoit quelque rapport aux Réformés, & ſans cela ils ne ſe feroient pas tant tourmentés pour faire valoir la Confeſſion de Cyrille. Il ne s'agit pas en cela du Dogme, mais du fait, qui eſt ſi les Grecs & les autres Communions Orientales ſéparées de l'Egliſe Romaine, croient ce que les premiers Réformateurs ont prétendu être né dans cette même Egliſe, & qu'ils ont mis au nombre de ſes erreurs & de ſes abus. Si le conſentement général de tous ces Chrétiens ne fait pas une grande impreſſion ſur les plus ſimples Calviniſtes, il en doit faire ſur tous ceux qui cherchent la vérité, & ſur ceux qui ont cru tout le contraire ſur la foi de M. Claude.

Si M. B. avoit pris la peine de conférer le Synode de Jeruſalem de l'Edition de Paris, avec ce qu'en a imprimé le Sieur A. il n'auroit pas dit que *la plupart des extraits des Homélies de Cyrille ne vont point au fait :* car il auroit reconnu que s'il y a quelquefois des endroits qui paroiſſent n'y avoir pas un entier rapport, c'eſt que le Sieur A. en a retranché une partie. Mais il devoit encore moins adopter une calomnie auſſi inſoutenable que celle de dire, *que les Docteurs & Prélats de France avoient envoyé aux Grecs une fauſſe Confeſſion de Cyrille.* Car il ne faut que ſavoir lire pour reconnoître, qu'on n'a cité cette Confeſſion que conformément à l'édition de Geneve, & il n'y a qu'un homme comme le Sieur A. qui puiſſe avoir eu une penſée auſſi ridicule, que celle de ſuppoſer qu'on pût faire paſſer pour véritable auprès des Grecs une fauſſe Confeſſion de Cyrille, en 1672. puiſqu'il y avoit plus de trente ans qu'ils la connoiſſoient & qu'ils l'avoient condamnée, qu'elle ſe trouvoit

Pag. 213.

trouvoit inférée entiérement dans la Réfutation de Syrigus, & qu'ainsi on ne pouvoit les tromper sur ce sujet. S'il a reconnu les fautes sans nombre de cet Ouvrage, & qu'il n'en ait pas voulu parler, ce qu'on a peine à croire, ou s'il a cru les devoir dissimuler, il a beaucoup hasardé sa propre réputation & celle de ses Extraits. Comme donc il y a plus de gens qui les ont lus, ou qui les liront, que le gros Livre du Sieur A. on n'a pas cru le devoir laisser sans réponse; d'autant plus qu'on éclaircira en même temps divers faits qui serviront à confirmer les pieces employées dans la Perpétuité, & à justifier les Théologiens Catholiques, quoiqu'ils n'eussent pas besoin d'apologie contre un accusateur tel que celui-là.

On n'a pas cru que ces maximes juridiques, qui sont un ramas de citations copiées qui n'ont aucun rapport au sujet, méritassent aucune attention. Il ne seroit pas difficile de faire voir qu'elles ne sont pas moins absurdes que ses maximes théologiques. Il en a oublié une, sans laquelle les autres sont inutiles; c'est que l'authenticité des Actes publics comme sont ceux qui se trouvent cités dans la Perpétuité, puisse être attaquée par un homme qui ne les entend pas, & qui même ne les sait pas lire; & si un tel particulier est plus croyable que toute l'Eglise Grecque, qui approuve & reconnoît comme authentique, ce qu'il traite de faux & de supposé. Qu'il se vante donc d'avoir démontré la fausseté du Concile de Jerusalem, puisque Dosithée a fait imprimer en Moldavie les Décrets & toutes les pieces qui y ont rapport, plus de vingt ans après; on ne peut révoquer leur autorité en doute, ni celle des Décrets de 1638. & de 1642. qui y sont rapportés, ni celle de la Confession Orthodoxe & des Auteurs qui y sont allégués.

On avertit les Lecteurs qu'ils trouveront plusieurs observations curieuses & recherchées dans l'Ouvrage de M. Simon intitulé, *Créance de l'Eglise Orientale sur la Transsubstantiation*, imprimé en 1688. & comme il cite Gennadius & Syrigus, de l'autorité desquels on se sert en divers endroits de cette Réponse, c'est sur les mêmes Manuscrits qui lui avoient été communiqués par celui qui y a travaillé. Il se trouve dans le même Ouvrage, qu'il semble que le Sieur A. n'a pas connu, plusieurs points traités plus amplement qu'en cette Réponse avec beaucoup d'érudition.



APPROBATION DU CENSEUR.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le Livre intitulé *Défense de la Perpétuité de la Foi* par M. **** dans lequel je n'ai rien trouvé de contraire à la foi & aux bonnes mœurs qui en puisse empècher le Privilege, pour le rendre public. Fait à Paris le 20. Février 1709.

BOILEAU.

APPROBATION

Des Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris.

NOus soussignés Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, certifions qu'après avoir lu & diligemment examiné le Livre intitulé *Défense de la Perpétuité de la Foi* par Monsieur ****. Nous n'y avons rien trouvé que de très-orthodoxe & très-conforme aux regles de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & aux bonnes mœurs, & qu'il n'y a rien dans ce Livre qui ne puisse être très-utile à en conserver la foi & la Doctrine, & à faire voir l'iniquité & l'ignorance de celui qui y est doctement & savamment réfuté. Fait à Paris le 20. de Février 1709.

BOILEAU.

PH. DE LA COSTE,

Curé de S. Pierre des Arcis.



DÉFENSE

DE

LA PERPÉTUITÉ DE LA FOI,

CONTRE

Les calomnies & fauſſetés du Livre intitulé: *Monuments authentiques de la Religion des Grecs.*

CEUX qui liront le nouvel Ouvrage qui vient d'être publié en Hollande, touchant la créance des Grecs, pourront croire facilement, que nonobſtant tous préjugés de Religion, ceux qui ont quelque connoiſſance de ces matieres, ne jugeront pas qu'il puiſſe faire beaucoup d'honneur aux Proteſtants, ni beaucoup de mal aux Catholiques. On a même ſujet de penſer, que l'Auteur n'a conſulté perſonne de ceux qui pouvoient lui apprendre ce qu'il ne ſavoit pas, & qu'il trouvera peu d'Approbateurs, non pas de ſes ignorances groſſieres, qui ſont ſans nombre, mais de ſes médiſances, de ſes calomnies, & des injures atroces dont il noircit la mémoire de perſonnes illuſtres, & conſtituées en dignité. Cette maniere d'écrire, qui ne ſeroit pardonnable à perſonne, l'eſt encore moins dans un homme auſſi obſcur, dont jamais on n'auroit oui parler ſans ſa qualité de Miniſtre, qui ne rend pas les gens ſavants, mais qui devroit au moins les rendre modeſtes. Il ne s'agit pas ſeulement de ces termes injurieux dont de pitoyables Ecrivains ſe ſervent quand ils parlent des Catholiques, ni de ce que l'Auteur y ajoute, juſqu'à dire, *qu'il n'y a point de corruption dans la Turquie* Pag. 14.

qui soit égale au Papisme; de ce qu'il oppose souvent la qualité de *Chrétien* à celle de *Papiste*, & de tant d'autres expressions, qui ne peuvent être employées, même en dispute de Religion, que par des hommes sans éducation. Il s'agit des calomnies atroces qu'il répand par-tout contre le Clergé de France, contre les Docteurs de Sorbonne, contre nos Théologiens, contre des Ambassadeurs de France, & d'autres Puissances, qu'il ose traiter de *faussaires*, de *corrupteurs*, & de *faux témoins*, sans excepter le fameux Panaiotti, Drogman-Bachi, ou premier Interprete de la Porte. On est persuadé que du vivant de Panaiotti les Hollandois, qui n'oublioient rien pour se le rendre favorable, n'auroient pas souffert qu'il eût été ainsi déchiré dans des Ecrits imprimés en leurs Provinces, de crainte qu'il n'eût fait faire justice sur la Nation d'un calomniateur qu'elle auroit protégé. Mais cette même justice, ils la devroient à la mémoire de ce Grec, comme à celle de M. le Comte de Marcheville & de M. de Nointel, & à MM. Quirino & Fieschi, l'un Bayle de Venise, l'autre Ambassadeur de Genes, que cet habile Ecrivain ose traiter *de gens inconnus*, *d'imposteurs & de faussaires.*

Ce seul motif de justice auroit suffi autrefois pour obliger ceux qui ont l'autorité en main, à l'employer pour arrêter la témérité furieuse d'un particulier, que l'impunité, par la protection qu'il a trouvée, ne justifiera jamais envers le public. Mais il y en avoit un qui regardoit particuliérement l'honneur de la Nation Hollandoise & de la Religion Protestante, & c'étoit de ne pas laisser paroître un ouvrage rempli d'ignorances & d'absurdités si grossieres, qu'il n'en est peut-être paru depuis long-temps un plus méprisable.

Il s'agit de la Religion des Grecs, & d'examiner l'authenticité d'un grand nombre de pieces grecques. Cet examen se fait par un homme qu'on reconnoît par tout ne savoir pas les premiers éléments de la langue grecque. Cela paroît assez par le prodigieux nombre de fautes d'impression dont tous les textes grecs sont remplis. Pour la matiere, l'Auteur la sait encore moins, comme on le fera voir dans la suite. Aussi sans cette profonde ignorance, il n'auroit jamais osé mettre à la tête de son ouvrage un titre aussi pompeux que celui-ci : *Monuments authentiques de la Religion des Grecs, & de la fausseté de plusieurs Confessions de foi des Chrétiens Orientaux, produites contre les Théologiens Réformés, par les Prélats de France & les Docteurs de Port-Royal, dans leur fameux ouvrage de la Perpétuité de la Foi Catholique.*

Il n'y a personne qui ne croie d'abord que l'Auteur produira plu-

ſieurs Actes authentiques, pareils à ceux qui ont été produits dans la diſpute ſur *la Perpétuité de la Foi*, & qui ayant les caracteres néceſſaires de vérité & d'authenticité, feront connoître que les autres ont été ſuppoſés, ou qu'ils contiennent de fauſſes déclarations de la doctrine de ceux qui les ont ſignés. On ſuppoſoit auſſi qu'il pourroit faire entrer dans un pareil Recueil des Confeſſions données par des Grecs Apoſtats, comme ont été celles de Cyrille, de Métrophane Critopule, de Gergan, & d'un prétendu Archevêque de Tibériade. Mais on a été fort étonné de trouver que ces *précieux monuments*, qui doivent confondre les Théologiens de l'Egliſe Catholique, ſe réduiſent à quelques Lettres de Cyrille Lucar, à des Mémoires informes, qui ont rapport à l'hiſtoire de ce malheureux, & à des pieces déja imprimées, entr'autres la Confeſſion de ce même Cyrille, aux deux Synodes tenus contre lui pour la condamnation de ſes erreurs, & au Synode tenu en 1672 en Jeruſalem, imprimée à Paris en 1676. L'Original, qui étoit à la Bibliotheque du Roi, eſt tombé entre les mains de l'Auteur, par un accident qu'il oſe appeller une providence de Dieu, & que tout autre que lui appellera un vol, accompagné de la plus noire perfidie envers un très-honnête homme, duquel il n'a reçu que du bien.

Puiſqu'il s'eſt contenté de dire qu'il l'avoit dépoſé dans la Bibliotheque de Leyde, & qu'il a eu honte, ou qu'on lui a défendu de mettre dans ſa Préface la fauſſeté pleine de calomnie, qu'il avoit répandue dans une Lettre qu'il publia l'année derniere, en diſant, qu'un *Bénédictin*, touché de remords pareils à ceux qui l'ont conduit en Hollande, le lui avoit remis entre les mains; il eſt bon d'informer le public de la vérité du fait, qui eſt telle.

Le Sieur Aymon étoit venu à Paris avec un Paſſeport du Roi, qui lui avoit été envoyé ſur diverſes Lettres qu'il avoit écrites à M. Clément, Garde de la Bibliotheque du Roi, dont la probité eſt connue de tout le monde; & il y a peu d'Etrangers ſavants venus en France depuis trente-cinq ans, qui ne ſachent de quelle maniere il a toujours fait plaiſir à ceux qui venoient voir la Bibliotheque. Le deſſein que témoignoit le Sieur Aymon de reconnoître ſes erreurs, engagea M. Clément à le préſenter aux Miniſtres, & à M. le Cardinal de Noailles, qui lui obtint une penſion de S. M., & le mit dans le Séminaire des Miſſions Etrangeres. Pendant ce temps-là, M. Clément donna entrée avec une entiere liberté dans la Bibliotheque au Sieur Aymon, qui, en récompenſe de tous les ſervices & marques d'amitié qu'il en avoit reçu, vola pluſieurs Livres, & trouva moyen de s'échapper. C'eſt ainſi que l'Original du Synode de Jeruſalem eſt venu entre les mains

de ce défenseur de la foi des Eglises Réformées, qui par la regle 82, qu'il établit, *que les gens de mauvaise réputation & dont les mœurs sont* Pag. 520. *manifestement corrompues, sont récusables*, ne peut être reçu comme témoin sur tout ce qu'il avance.

Il est assez difficile de donner une idée juste du plan de cet Ouvrage: car les Lettres de Cyrille & sa Confession de foi, avec les Notes du Sieur Aymon, tiennent près de la moitié du Livre. Les Synodes de Jerusalem en 1672, ceux de Constantinople en 1638 & en 1642, en tiennent une autre grande partie. Il y a un très-grand nombre d'extraits des Livres de la Perpétuité, le reste est les réflexions du Sieur Aymon. Il semble donc que son dessein soit de prouver que Cyrille Lucar croyoit ce qui est marqué dans sa Confession, & qu'il étoit par conséquent bon Calviniste. C'est ce qu'on n'a pas contesté. Ce qu'on a toujours nié, & ce que plusieurs savants Protestants ont avoué, est, que cette Confession pût être attribuée à l'Eglise Grecque; puisque Cyrille ne l'avoit jamais publiée dans les formes. Le Sieur Aymon prétend donc prouver par les Lettres de Cyrille, qu'il faisoit profession ouverte du Calvinisme: qu'ainsi ses sentiments ne pouvoient pas être inconnus à l'Eglise Grecque: qu'il y avoit fait plusieurs disciples qui embrassoient sa doctrine: qu'ainsi leur approbation suffisoit pour établir sa Confession, & lui donner l'autorité qu'elle ne paroissoit pas avoir selon la forme dans laquelle d'abord elle fut publiée: que par les intrigues des Ennemis de Cyrille, soutenus par les Emissaires de la Cour de Rome, ayant été déposé, puis relégué à Rhodes & enfin étranglé, ses amis, qu'il suppose être les seuls véritables Grecs, furent opprimés: que par les mêmes intrigues on assembla les Synodes de Constantinople & de Moldavie, qu'on dressa la Confession de foi pour les Eglises de Russie: qu'ainsi les opinions de l'Eglise Latine prévalurent; parce que tous ceux qui eurent part à ces décisions étoient de faux Grecs, & que les Attestations, qui ont été ensuite données par les Patriarches, les Métropolitains, les Evêques & le Clergé de diverses Eglises, étoient toutes fausses; parce qu'elles étoient contraires à la Confession de Cyrille Lucar: qu'elles avoient été extorquées par le crédit de l'Ambassadeur de France, par les intrigues des Jésuites, & par les faux témoignages de Panaiotti; & tout est fondé sur ce que les Grecs, à ce qu'il prétend après le Ministre Claude, ne croyoient pas la Transsubstantiation, ni même la présence réelle. Si on cherche dans un Livre de plus de cinq cents pages in-4°., les preuves de ces paradoxes tant de fois réfutés, on n'en trouvera pas une seule de fait. Elles roulent toutes sur les réflexions de

l'Auteur, sur les Pieces produites dans la *Perpétuité de la Foi;* réflexions si outrées, si folles & remplies de tant d'ignorances, que M. Claude, qui, comme on sait, ne manquoit pas de hardiesse à tout avancer & à tout soutenir, a eu honte de hasarder ce que son Copiste donne comme des démonstrations & des convictions.

On remarquera aussi que dans cet énorme Ecrit, il ne se trouve pas une seule citation des Confessions de foi, ni des Auteurs auxquels les Grecs nous renvoient toutes les fois qu'on leur demande des éclaircissements sur leur foi, & sur la doctrine de leur Eglise. Il n'y est parlé de Gennadius que pour en faire une critique absurde; de sorte qu'il paroît que l'Auteur n'a pas lu ce que M. Smith a écrit sur cette matiere, & encore moins les Observations de M. Simon. Les Traités de Siméon de Thessalonique, ceux des Patriarches de Jerusalem, Nectarius & Dosithée, imprimés il n'y a pas long-temps en Moldavie, enfin tous les livres grecs les plus communs, même l'Euchologe & les autres livres d'Eglise lui sont inconnus. Il est donc aisé de juger ce qu'on doit attendre pour l'éclaircissement de la vérité, d'un homme, qui, étant dans une profonde ignorance des Dogmes, de la Discipline & des livres des grecs, n'a que des injures à dire, ou des absurdités cent fois rebattues.

La premiere Lettre que le Sieur A. a mise à la tête de sa Collection, quoiqu'une des dernieres en date, est adressée à ceux de Geneve, *les Seigneurs, les Sénateurs, Docteurs, Ministres, Professeurs & Gouverneurs de la République & Eglise de Geneve.* Il les loue comme de véritables Pasteurs & Prédicateurs de l'Evangile, & il se sert pour cela d'expressions qui ne sont guere moins fortes que celles d'un Proposant qui leur dédieroit ses premieres Theses. Il falloit que le Sieur A. au lieu de Notes très-inutiles, nous apprît à quelle occasion cette Lettre a été écrite; & si c'est une réponse, il devoit rapporter la Lettre des Genevois qui avoit donné occasion à celle-ci, ou la réponse qu'ils firent à Cyrille. Car on auroit pu connoître par-là des faits qui sont ou inconnus ou incertains, touchant le commerce qu'il avoit avec les Calvinistes. Dans l'état où elle paroît, on n'en peut tirer autre chose, sinon qu'il déclaroit aux Ministres de Geneve, qu'il les croyoit Orthodoxes, & qu'il étoit dans les mêmes sentiments qu'eux touchant la Religion. C'est néanmoins ce qu'il a toujours nié avec serment devant son Eglise, & ce que nous ne contestons point aux Calvinistes: c'est à eux seulement d'examiner s'il les a trompés, ou s'il a trompé les Grecs. Car ce que ceux-ci ont témoigné unanimement, depuis plus de soixante & dix ans, est plus croyable que tout ce que lui seul peut

avoir dit ou écrit en particulier, & sur quoi vraisemblablement il avoit demandé le secret.

Les Genevois le lui garderent fidellement, comme il paroît, puisque si jamais il y avoit une occasion légitime & nécessaire de rendre ces Lettres publiques, c'étoit lorsque non seulement la plupart des Catholiques, mais les Grecs doutoient que la Confession imprimée à Geneve fût véritablement de Cyrille. S'ils craignoient d'exciter par ce moyen de nouveaux troubles contre lui, son parti n'étoit donc pas si considérable dans l'Eglise Orientale, & il avoit sujet de craindre qu'il ne fût publiquement confondu de son imposture. S'ils ont eu d'autres raisons qui ne peuvent guere être meilleures, de se contenter depuis si long-temps de faire paroître quelques extraits de ces Lettres, on leur demande où est cette bonne foi, dont ils disent que manquent les Catholiques, dans les productions que nous faisons de tant de pieces un peu plus authentiques que celles dont ils tâchent de tirer avantage ?

Cette Lettre prouve que Cyrille reconnoissoit la doctrine de Geneve comme orthodoxe ; le Sieur A. devoit encore expliquer comment cette conformité de sentiments s'étoit établie ; & si les Genevois avoient envoyé à Cyrille quelque Confession de foi conforme à celle de l'Eglise Grecque, ou si Cyrille en avoit fait une conforme à la leur. Car on ne croit pas que le Sieur A. entreprenne de prouver par cette Lettre; ni par aucun autre de ses *précieux anecdotes*, qu'alors il se fit une réunion entre les Grecs & les Calvinistes. Il faut cependant qu'il le prouve, puisque du tems du Patriarche Jérémie, les Grecs, qui condamnoient la doctrine des Luthériens, moins éloignée de la leur que celle des Calvinistes, ne pouvoient pas approuver celle de Geneve, & que lorsqu'elle fut proposée par Cyrille, tous la rejeterent avec anathême. S'il ne le prouve pas, comme assurément il ne le peut faire, tout ce qu'on peut tirer de cette Lettre, & de semblables, est que les Calvinistes ont attiré Cyrille à leurs sentiments; ce qu'on leur accorde volontiers : mais il faut qu'ils conviennent en même temps, qu'il n'y a aucune conséquence à en tirer contre l'Eglise Grecque.

Il commence donc par les Lettres de Cyrille Lucar, connues il y a déja long-temps par les citations qu'en a faites Hottinger; & il y a beaucoup d'apparence que lui & les autres Protestants qui les avoient vues, ne jugeoient pas qu'il y eût un grand avantage pour eux à les rendre publiques. Car outre que la plupart ne contiennent que des choses frivoles & indifférentes, elles ne peuvent servir qu'à prouver ce que les Catholiques, & même les Grecs ne contestent plus, qui est, que

que ce Patriarche étoit Calvinifte. Sans cela il ne donneroit pas à Calvin les titres de *Docteur très-faint & très-fage*, que Luther ni fes Difciples ne lui ont jamais donné, le regardant comme enfeignant des erreurs fur plufieurs points de la Religion, dont on difpute encore entre les Théologiens de la Confeffion d'Augsbourg & les Calviniftes. La baffe flatterie qui fait qu'il appelle Corneille Haga *Colonna e Firmamento della Fede Catolica Ortodoxa, la Colonne & l'appui de la Foi Catholique Orthodoxe;* les louanges outrées qu'il donne dans fa premiere Lettre aux Miniftres & aux Profeffeurs de Geneve, conviennent au caractere d'un fourbe & d'un impofteur, qui ne cherchoit qu'à s'attirer la protection des Hollandois & des Anglois, pour fe maintenir dans la dignité en laquelle il avoit été rétabli par d'auffi mauvaifes voies que celles qu'il fuppofe avoir été employées contre lui par fes ennemis. Il s'en plaint en des termes lamentables, affaifonnés d'une dévotion pleine d'hypocrifie, & qu'on ne peut mieux comparer qu'à ceux que fon Traducteur employa l'année derniere, pour exciter la compaffion des *vrais Chrétiens Réformés* envers un *Miniftre Néophyte*, calomnié d'avoir volé dans un dépôt public le Manufcrit qu'il donne préfentement au public.

Cette Lettre eft datée du 17 Août 1636. ainfi elle a été écrite après le troifieme rétabliffement de Cyrille.

Nous demanderons pour éclairciffement à ceux qui croient que de telles pieces font *des monuments précieux & authentiques*, qu'ils produifent les lettres qui ont été écrites par ceux à qui font adreffées celles-ci, & les réponfes qui leur ont été faites. Car ces *Freres bien-aimés dont il dit qu'il embraffoit la doctrine*, lui auront fans doute repréfenté qu'il ne devoit pas mettre toute l'Eglife Grecque en combuftion pour fe rétablir dans une dignité, laquelle, felon leurs principes, eft une invention humaine & antichrétienne, ignorée dans cette fainte Eglife de Geneve dont il embraffoit la créance, & plus tyrannique que celle du Pape, contre laquelle lui & les Proteftants avoient tant déclamé. Ce n'étoit pas le plus effentiel; c'étoit de favoir s'ils approuvoient que ce faint Patriarche Calvinifte adminiftrât les Sacrements felon la difcipline de l'Eglife Grecque & non pas felon celle de Geneve & de Hollande. Or nous ne pouvons pas douter que Cyrille n'ait célébré la Liturgie Grecque avec toutes les prieres & les cérémonies qui la compofent; car il ne fe trouve pas que fes adverfaires l'aient jamais accufé d'avoir altéré le fervice public, & il célébroit des Ordinations, & d'une maniere qui eft incompatible avec les principes des Proteftants. Cela étant, quand il ne feroit coupable que d'avoir agi contre fa confcience, il ne peut

être confidéré que comme un hypocrite abominable & un homme fans religion. C'eft un éclairciffement que l'Auteur devoit donner au lieu de longues notes dont on n'a que faire, qui ne fervent qu'à groffir fon livre, & à multiplier les preuves de fon ignorance. Peut-être que cette difficulté ne le touchera guere ; puifqu'il connoît un Miniftre du Saint Evangile, qui a plufieurs fois affifté à la Meffe fans y croire, & qui a écrit plufieurs lettres pour être réhabilité à la dire ; mais elle pourra toucher ceux qui cherchent de bonne foi la vérité. Il faut venir aux notes fur cette lettre.

La premiere eft fur le titre qu'il donne à Cyrille *de Pape, Patriarche & Juge Oecuménique*, quoiqu'il ne fe trouve pas dans le texte qu'il a fait imprimer. En effet, ce feul titre feroit une preuve de la fauffeté d'un Acte qui porteroit le nom d'un Patriarche de Conftantinople. Il n'y a que l'Auteur qui ignore que le titre de Πάπας mis après le nom propre, eft affecté en Orient depuis plufieurs fiecles aux feuls Patriarches d'Alexandrie, qui prennent auffi le titre de κριτὴς τῆς οἰκȣμενους *Juge de l'Univers.* Jamais on ne trouvera celui de *Juge Oecuménique.* Il devoit favoir, s'il eût eu la moindre teinture du grec, que le mot de *Papas* dans l'ufage vulgaire fignifie un Prêtre, & que les Patriarches de Conftantinople s'intitulent *Archevêques de Conftantinople, la nouvelle Rome, & Patriarches Oecuméniques*, comme il auroit pu voir dans les Actes des Théologiens de Wittemberg & dans la Turcogrece. Quand il ajoute que Michel Cerularius, qui *n'avoit que le titre d'Evêque de Byzance en* 1043. *obtint de l'Empereur Conftantin la qualité de Patriarche &c.* il fait voir que fa capacité dans l'Hiftoire Eccléfiaftique eft égale à celle qu'il a dans la langue grecque. Car qui ne fait pas que le titre d'*Evéque Oecuménique* fut ufurpé la premiere fois par Jean le Jeûneur, du temps de S. Grégoire le Grand, plus de quatre cents ans avant Cerularius, comme il le dit lui-même à la page fuivante ? Mais puifque dans cette note il ajoute en citant S. Grégoire, que perfonne ne pouvoit s'attribuer cette autorité fans blafphême, ni fans devenir l'Antechrift, d'où vient qu'il pardonne fi aifément à Cyrille ce qui lui paroit fi criminel dans les Papes, qui néanmoins ne prennent pas cette qualité ? Il n'y a pas eu de Patriarche d'Alexandrie appellé *Heracleas*, c'eft Heraclas.

Nous n'avons rien à dire fur la longue note touchant Antoine Leger. C'étoit un Miniftre, & c'eft-là tout. On n'auroit jamais oui parler de lui fans fa correfpondance avec Cyrille Lucar. Tous les éloges qu'on fera de lui ne fervent de rien, puifqu'il ne peut rendre témoignage dans fa propre caufe. Il étoit fort inutile de mettre dans un dépôt public des pieces fi peu importantes. Il ne l'étoit pas moins de faire des

digreſſions de cinq ou ſix pages ſur les Jéſuites, ſur la Cour de Rome, enfin ſur Corneille Vander Haga, Envoyé ou Réſident des Hollandois à Conſtantinople. Il nous le repréſente comme un des plus grands Miniſtres qui ait jamais été, parce qu'il avoit converti quelques Grecs au Calviniſme ; & ſur ce fondement il nous fait un Roman de la vie de cet homme, qui ne s'eſt rendu recommandable parmi les ſiens que par cette Confeſſion de Cyrille. Mais ce grand génie ne fut pas néanmoins fort heureux dans la protection qu'il donna à Cyrille, puiſque tout ſon crédit à la Porte n'empêcha pas que cet Apoſtat ne fût dépoſé, exilé & enfin étranglé. Il n'y avoit pas beaucoup d'honneur ni beaucoup d'eſprit à tirer une Confeſſion calviniſte d'un homme ſans religion, qui avoit déja pris les teintures de celle qu'il expoſa par écrit, & qu'il donna à Haga. Mais celui-ci étoit fort ſimple de ſe contenter d'abord d'un Acte latin qui ne pouvoit faire autorité, & au bout de deux ans d'en prendre un autre en grec, informe & défectueux dans toutes les circonſtances qui rendent authentiques les Actes des Patriarches, que Cyrille pouvoit déſavouer, comme il fit en effet quand il y eut quelque ſoupçon contre lui; & c'étoit par cette raiſon que même lorſque M. de Nointel alla à Conſtantinople, il ſe trouvoit encore des Grecs qui ne pouvoient croire qu'il fût Auteur de la Confeſſion publiée ſous ſon nom. Si Haga ignoroit que Cyrille prêchoit, célébroit & agiſſoit contre la créance qu'il lui avoit témoigné de bouche & par ſon Ecrit, il étoit bien mal informé pour un habile Miniſtre, tel qu'on nous le repréſente. S'il le ſavoit & l'approuvoit, avec cette piété qu'on lui attribue, ſa morale étoit fort relâchée. Il n'étoit pas fort néceſſaire de donner une relation de ſon audience publique du Grand Seigneur, puiſque cela n'a aucun rapport à la matiere dont il s'agit. Il ne ſeroit pas difficile de faire voir qu'il y a pluſieurs circonſtances peu vraiſemblables ; mais un homme qui ne ſait pas ce que c'eſt que *Chaouz-Bachi*, & qui met par-tout *Chaouz-Bacha*, n'étoit pas capable de les rectifier. Quoique cela n'ait aucun rapport à notre ſujet, on ne peut s'empêcher de faire remarquer une ſottiſe capitale, qui doit donner mauvaiſe opinion des originaux que nous cite le Sieur A. s'il l'en a tirée. *C'eſt*, dit-il, *que le Grand Seigneur le faiſoit venir dans ſon Grand Conſeil pour l'entendre opiner*, *& pour profiter de ſes avis.* On ne croira pas aiſément qu'un Miniſtre des Hollandois eût une diſtinction qu'aucun Ambaſſadeur n'a jamais eue en ce pays-là, dans un temps auquel ils ne faiſoient pas une ſi grande figure. Mais on croit tout, quand on a pu croire que l'Auteur a été Prélat Domeſtique du Pape, & Protonotaire Apoſtolique.

La ſeconde Lettre eſt adreſſée à M. Diodati ; & ce qu'elle a de re-

marquable eſt, que Cyrille y parle d'un entretien qu'il eut touchant ſa Confeſſion avec M. le Comte de Marcheville, Ambaſſadeur de France. Elle eſt du 15 Avril 1632. & il mande à Diodati que cet Ambaſſadeur lui ayant montré une copie de ſa Confeſſion, il ne la déſavoua pas, mais qui la reconnut comme ſienne. *Io allora con intrepidità riſpoſi eſſer mia e che lò ſcritta io, per che coſi tengo, credo, confeſſo.* C'eſt ce que Cyrille mandoit; mais les mémoires de ces temps-là aſſurent le contraire, en quoi ils s'accordent avec le témoignage de tous les Grecs. Il y a pluſieurs preuves certaines de la fauſſeté du récit de Cyrille à Diodati touchant M. le Comte de Marcheville.

Les Auteurs de la Perpétuité de la Foi avoient rapporté l'extrait d'une lettre de M. de Nointel, par lequel il mandoit que Parthenius
Réponſe Gen. l. 1. p. 304. alors Patriarche & fort âgé, *avoit dit en préſence d'une douzaine de Métropolitains, que la calomnie que l'on avoit faite à Cyrille Lucar en l'accuſant de participer aux dogmes des Calviniſtes, étoit une invention de ſes ennemis. Il n'en a jamais rien paru durant ſa vie à la face de ſon Egliſe, ce Patriarche ayant toujours conſervé la foi orthodoxe de la préſence réelle de Jeſus Chriſt au S. Sacrement, & de la Tranſſubſtantiation du pain & du vin en ſon corps & en ſon ſang &c.* Cette déclaration de Parthenius avoit été comparée avec le même paſſage de la lettre de Cyrille à Diodati, & on en avoit tiré une induction très-naturelle touchant la duplicité des perſonnages que jouoit cet impoſteur. C'eſt ſur cela que le Sieur A. triomphe, & prétend que ce ſeul extrait découvre *les impoſtures*
pag. 39. de nos Théologiens; *& voici*, dit-il, *comme on peut démontrer leurs plus inſignes fourberies. Si M. de Nointel dit la vérité, il faut néceſſairement que les Docteurs de Port-Royal, & tous les Controverſiſtes de l'Egliſe Romaine, qui ont publié & ſoutenu que Cyrille Lucar étoit un Calviniſte reconnu pour tel, & que c'eſt pour cela qu'on l'a dépoſé & envoyé en exil; il faut, dis-je, que tous ces Docteurs du Papiſme ſoient des impoſteurs.*

On a vu juſqu'à préſent quelques échantillons de l'érudition de ce redoutable adverſaire; on peut juger par ce raiſonnement, que ſa Logique eſt à peu-près ſemblable. On a dit & prouvé par les mêmes paroles dont il ſe ſert & par d'autres preuves, que Cyrille étoit Calviniſte; c'eſt-à-dire, qu'il croyoit, ou faiſoit ſemblant de croire ce qui étoit expoſé dans ſa Confeſſion, compoſée en pluſieurs endroits des propres termes de celle de Geneve. En même temps on a dit qu'à l'extérieur & en face de ſon Egliſe il profeſſoit la foi ordinaire des Grecs, & qu'il diſſimuloit ſon héréſie. Parthenius, qui pouvoit l'avoir vu, rendoit ce témoignage de lui, & on voit par le Synode de Jeruſalem, & par quelques autres Actes, qu'il y avoit pluſieurs Grecs qui en avoient la même

opinion. En cela il n'y a aucune contradiction : tout au contraire rien ne confirme davantage ce que les Auteurs de la Perpétuité avoient entrepris de prouver, qui étoit les deux personnages que Cyrille avoit joués, celui de Calviniste en parlant au Sieur Haga & en écrivant aux Genevois, celui de véritable Grec qu'il soutenoit dans son Eglise.

Il ne faut pas chercher des exemples si éloignés. Nous connoissons un homme qui a fait toutes les preuves d'une parfaite conversion à l'Eglise *Chrétienne Réformée.* Or cet homme a écrit plusieurs lettres, dont les originaux sont plus sûrs & plus certains que ceux qui ont été déposés à Geneve, dans lesquelles il témoigne une extrême douleur de son apostasie, une grande indignation contre ses *freres en Christ*, les Ministres Réfugiés, une extrême impatience d'être absous & réconcilié à l'Eglise Catholique. Il y a cent témoins qui l'ont vu à la Messe. Dira-t-on que les uns ou les autres sont des imposteurs? Les uns qui assureront qu'il est bon Protestant, ou ceux qui assureront le contraire? Ils auront également raison, ou pour mieux dire les uns & les autres seront trompés. Comme donc ce fait ne lui est pas inconnu, nous ne pouvons lui donner une meilleure solution de l'argument démonstratif qu'il prétend tirer de ces deux personnages de Cyrille que cette comparaison. Ne sait-il pas qu'il étoit Candiot? Et un Candiot ne pouvoit-il pas faire, pour se maintenir dans la premiere dignité de l'Eglise Grecque, ce qu'un Dauphinois a fait pour se conserver une petite pension?

Mais voyons les trois conclusions que tire le Sieur Aymon de cette contradiction apparente. I. *Que Cyrille a été déposé injustement, puisque* pag. 39. *c'est par l'invention de ses ennemis qui l'ont faussement accusé d'etre Calviniste.* II. *Qu'on ne peut dire, sans une calomnie atroce, que Haga & les Hollandois l'ont fait monter sur le Siege Patriarchal à force d'argent, & qu'ils lui ont avancé de grosses sommes, parce qu'il favorisoit ouvertement le parti du Calvinisme.* III. *Que les deux Conciles tenus à Constantinople & en Moldavie après la mort de Cyrille & pour condamner sa doctrine sont des pieces supposées, de même que le Concile de Jerusalem tenu en 1672. parce que Cyrille n'y est condamné que sous prétexte qu'il n'a pas voulu désavouer par écrit sa Confession de foi qui paroissoit dans tout l'Orient sous son nom, & parce qu'il a refusé de faire une exposition de doctrine contraire à celle-là.*

La premiere conclusion qu'il en tire est fausse en plusieurs manieres, puisque Cyrille ne fut point déposé comme Calviniste, car il dissimuloit alors, ainsi qu'il a presque toujours fait. Les Grecs zélés pour la foi de leur Eglise avoient assez de soupçons contre lui, mais il n'y avoit pas des preuves. Ainsi il fut déposé comme plusieurs autres, peut-être

par de mauvaises voies ; car on n'a jamais prétendu que ceux qui eurent part à sa déposition fussent irréprochables. On sait assez les exemples trop fréquents des troubles que l'ambition & la jalousie excitent parmi les Grecs pour parvenir au Patriarchat de Constantinople, & Cyrille n'avoit rien sur cela à reprocher aux autres. Il est donc faux qu'il ait été déposé comme Calviniste, non pas qu'il ne le fût véritablement dans le cœur, mais parce qu'il professoit extérieurement & exerçoit publiquement la Religion qu'il condamnoit dans sa Confession, dans ses lettres secretes, & dans ses entretiens avec les Protestants. Après sa mort Cyrille de Berroée fit condamner sa mémoire, aussi-bien que sa doctrine; & quoiqu'on pût attribuer, comme quelques Grecs ont fait, ce zele contre la personne de Cyrille à leurs inimitiés particulieres, il paroît présentement par les pieces que produit le Sieur A. que ce dernier ne l'accusoit pas à faux.

Sous Parthenius le Vieux sa mémoire fut épargnée, parce que la plupart de ceux qui se trouverent à ce Synode, n'avoient aucune connoissance de la duplicité & de l'hypocrisie criminelle de Cyrille Lucar, & qu'ils se souvenoient de lui avoir entendu prêcher le contraire de la Confession qu'on lui attribuoit, mais qu'il désavouoit. Il en arriva de même au Synode de Jerusalem; ceux qui s'y trouverent ayant jugé sagement qu'il s'agissoit de justifier la créance de l'Eglise Grecque, mais qu'il étoit peu important de justifier ou de condamner la mémoire de Cyrille. Il sembloit même qu'il étoit plus honorable à l'Eglise Grecque de ne pas condamner sa mémoire, afin qu'on ne pût reprocher aux Grecs qu'ils avoient eu un Patriarche Calviniste. Il n'y a donc eu aucune contrariété entre ces Actes, & le récit que fait M. de Nointel de ce qu'il avoit oui dire sur ce sujet au Patriarche Parthenius, qui étoit dans la même opinion sur Cyrille que Parthenius le Vieux, & ceux qui se trouverent au Synode de 1642.

Melece Syr. MS.

Lorsque la Confession imprimée à Geneve en 1633. parut, selon ce que dit Melece Syrigus dans la préface de l'ouvrage par lequel il l'a réfutée, *on fut fort surpris de voir qu'elle portoit le nom de Cyrille, & qu'il promettoit d'expliquer la créance de l'Eglise Orientale touchant la Religion Chrétienne, mais qu'au fond elle contenoit toutes les héresies des Calvinistes, Cela produisit un assez grand embarras parmi plusieurs de nos Grecs, qui savoient que Cyrille ayant été dix-huit ans entiers Patriarche de Constantinople, & presque aussi long-temps Patriarche d'Alexandrie, avoit toujours & par-tout fait paroître la même Religion que tous les autres enfants de l'Eglise Orientale, & que durant qu'il avoit vécu il n'avoit jamais publié ces Ouvrages dans les Eglises, & ne les*

avoit pas communiqués à son Synode. C'est ce qui les engageoit à croire que ces Chapitres étoient supposés, & à les attribuer à quelqu'un qui nous vouloit insulter, en abusant du nom vénérable d'un Patriarche pour tromper les plus simples, quoique ceux qui les avoient faits imprimer, dans la lettre latine qu'ils avoient mise à la tête, apportassent plusieurs preuves que Cyrile en étoit l'Auteur. Laissant donc à Dieu, qui connoît le fond des cœurs, le jugement de ce qui en est, nous réfuterons ces Ecrits, soit que Cyrille les ait composés, soit qu'un autre les ait publiés faussement sous son nom, & nous ferons voir clairement combien nous autres Grecs sommes éloignés de ses sentiments. Voilà ce que dit Melece, qui avoit été un des Théologiens du Synode tenu en 1638. sous Cyrille de Berroée: celui qui composa la réfutation de la Confession de Cyrille Lucar en 1640. & l'acheva le 28 Novembre de la même année à Constantinople, comme il a marqué dans l'Original sur lequel a été faite la copie que Panaiotti donna à M. de Nointel: qui assista en 1642. au Synode de Constantinople sous Parthenius le Vieux, & qui, en qualité de Député du même Patriarche, eut la principale direction du Synode de Moldavie, où fut dressée la Confession de l'Eglise de Russie. Voilà à quoi se réduit cette prétendue contradiction.

La seconde conséquence ne fait rien à la question dont il s'agit. On ne peut douter que Corneille Haga & les Hollandois n'aient favorisé Cyrille en tout ce qui a dépendu d'eux, & qu'ils ne l'aient fait à cause de l'engagement qu'il avoit pris de travailler à répandre le Calvinisme dans les Eglises qui lui étoient soumises. Ce ne seroit pas là un crime pour des personnes qui peuvent de bonne foi concourir à un ouvrage qui paroîtroit avantageux à leur Religion. Tout ce qui est contenu dans le récit de Parthenius n'a aucun rapport avec ces faits qui sont personnels.

Mais par quelle Logique le Sieur A. conclut-il de-là que les Synodes de Moldavie, de Constantinople & de Jerusalem *sont des pieces supposées?* Comment a-t il la hardiesse de dire qu'ils ne contiennent que des faussetés; puisqu'il n'y a pas un seul fait énoncé dans aucun des trois, qui ne soit confirmé par les témoignages des Grecs? Trouvera-t-on une impudence pareille à celle avec laquelle il dit *que nos Théologiens ont fabriqué eux-mêmes cette lettre de M. de Nointel, qu'ils doivent l'avouer, ou convenir qu'il ne dit pas la vérité, & qu'il s'ensuivra de-là qu'un des plus célebres Ambassadeurs de France est un imposteur, & qu'on n'a employé que des pieces fausses dans la dispute sur la Perpétuité de la Foi?* On ne s'étonnera pas qu'un homme du caractere de l'Auteur parle avec si peu de pudeur contre des personnes dont la mémoire sera toujours à Pag. 40.

couvert de tout ce qu'un ignorant furieux pourra répandre pour la flétrir. On n'a donc pas dessein de les justifier sur de pareils outrages; dont la confusion retombe sur ceux qui protegent de tels calomniateurs. Une seule remarque suffira pour le confondre. Quand il dit que ces trois Synodes sont des pieces supposées, & qu'il accuse *les Docteurs de Sorbonne, les Agents du Clergé, & les Docteurs de Port-Royal de les avoir supposées*, a-t-il fait réflexion, que depuis que la Confession de Cyrille parut imprimée, c'est-à-dire depuis 1633. jusqu'en 1669. que parut le premier Tome de la Perpétuité de la Foi, aucun de ces Théologiens qu'il attaque si outrageusement n'avoit allégué contre les Calvinistes les Synodes de Constantinople & de Moldavie? Ils avoient été imprimés à Cologne en 1645. & on ne connut l'édition de Jassi, que lorsque M. de Nointel en envoya de Constantinople un exemplaire, qui est avec plusieurs autres pieces dans la Bibliotheque de l'Abbaye de S. Germain des Prez. Comment donc avoient-ils pu supposer ces pieces qu'ils ne connoissoient pas, comme ils l'avouoient de bonne foi?

De plus, comme elles regardoient les Grecs encore plus que les Calvinistes, persuadera-t-il à quelqu'un que ces Grecs eussent reçu comme véritables, des décisions faites à plaisir au nom de leurs Patriarches & des principales personnes de leur Eglise? Les Patriarches Nectarius, Dosithée, & d'autres qui ont écrit avec tant d'animosité contre les Latins, les auroient-ils reconnues comme légitimes, & les auroient-ils citées avec éloge tant de fois? Voilà pour ce qui regarde les Synodes de Constantinople & de Moldavie; pour celui de Jerusalem, puisqu'il en a l'original entre les mains, qu'il le fasse voir à des personnes plus capables d'en juger que lui, il n'y aura assurément personne qui n'en reconnoisse l'authenticité.

Quoique nous ne voulions pas nous arrêter à toutes les bévues & ignorances de cet adversaire, nous ne pouvons néanmoins en omettre une qui suffiroit seule pour faire voir ce qu'on peut attendre de sa capacité. Ce sont les dernieres paroles de sa premiere note sur la seconde
pag. 40. lettre: *Et nous pouvons dire ici par avance que le Patriarche Parthenius, que M. l'Ambassadeur de Nointel & les Docteurs de Port-Royal citent comme un illustre témoin, étoit un fourbe & un menteur, puisqu'il a fait assembler le Synode de Moldavie, & signé tous les anathêmes que ce Conciliabule a fulminés contre Cyrille Lucar &c.* Il paroît assez par l'extrait de la lettre de M. de Nointel, qu'il parloit de Parthenius prédécesseur de Denys qui lui succéda en 1671. Le Sieur A. sur la seule conformité des noms, a cru que ce Parthenius étoit le même qu'on appelle le Vieux, successeur de Cyrille de Berroée; cela lui a paru une démonstration pour
prouver

prouver qu'il étoit *un fourbe & un menteur*. Mais cela prouve bien plus certainement l'ignorance & l'effronterie d'un homme qui, sur des observations aussi absurdes, ose insulter à la mémoire d'un Ambassadeur, & à tout le Clergé de France. Et ce qui est encore à remarquer, dans le Synodes sous Parthenius il n'y a point d'anathêmes contre la personne de Cyrille; c'est dans celui qui fut tenu sous Cyrille de Berroée.

La note suivante, qui est un lieu commun sur la haine des Grecs pour l'Eglise Romaine, répond comme tout le reste à la profonde ignorance de l'Auteur, qui pouvoit faire un cahier entier de cette remarque, s'il avoit eu la moindre connoissance des livres grecs anciens ou modernes. Il n'est guere nécessaire de prouver la haine des Grecs contre les Latins; elle n'est que trop connue. Mais l'Auteur parlant du *Dimanche de l'Orthodoxie*, ne devoit pas oublier que les Grecs prononcent ce jour-là des anathêmes contre les Iconoclastes, & contre ceux qui nient la vérité du corps de Jesus Christ dans l'Eucharistie. Le savoit-il? On n'en peut pas douter, puisque la chose est marquée dans le Synode de Jerusalem. Pourquoi donc le dissimule-t-il, si ce n'est que ce fait seul ruine tous ses faux raisonnements? Aussi il a retranché tout cet endroit dans le chapitre quatrieme de ce Synode.

On trouve encore une nouvelle preuve de son ignorance dans la digression inutile qu'il fait sur l'Ambassade des Cophtes à Clement VIII. où il les appelle *les Grecs-Cophtes*. C'est à-peu-près comme si on disoit, un *Catholique-Huguenot*. Faut-il lui apprendre que les Cophtes sont Jacobites, & qu'ils ont un Patriarche qui n'a aucune communion avec les Grecs d'Egypte? Un homme qui ignore des choses aussi communes doit-il écrire?

La derniere note sur George Abbot étoit fort inutile, aussi-bien que cette importante remarque: *Plusieurs autres*, dit-il, *le nomment ainsi, & non pas Abbat*. Il fait voir qu'il est aussi savant en anglois qu'en grec, puisque George Abbot est assez connu: & si les Anglois prononcent autrement que nous, ce n'est pas la matiere d'une note, toute copiée du Dictionnaire de Bayle, aussi-bien que la raison qu'il allegue de sa disgrace, qui est entiérement fausse. Car le Roi Jacques ne le consulta pas pour la négociation du mariage du Prince son fils avec l'Infante d'Espagne, & il ne paroît pas qu'il s'y opposât; mais outre que sa vie n'étoit pas fort ecclésiastique, il favorisoit trop les Nonconformistes ou Calvinistes. Il tua par hasard un homme étant à la chasse, & le Roi le fit suspendre de ses fonctions. Ceux qui ont un peu lu les histoires angloises, trouveront qu'Abbot ne méritoit pas les éloges outrés que lui donne Cyrille.

Mais il falloit une note fur l'endroit que nous allons rapporter. *Vengo a dire che la mia Confeffione non ha piu bifogno di legalità. Sara fempre legalizata da la teftimonianza di effi profeffori del Papifmo.* Voici la traduction. *Je dois maintenant vous dire que ma Confeffion n'a plus befoin de témoignages. Elle fera toujours légalifée, s'il eft néceffaire, par ceux-là même qui font profeffion de fuivre la doctrine du Papifme.* D'abord on pourra s'étonner qu'un *Prélat domeftique du Pape* traduife *legalità* par *témoignages.* Ce n'étoit pas de cela dont il s'agiffoit. On voit clairement que cette lettre de Cyrille étoit une réponfe à une autre de M. Diodati, qui lui avoit écrit touchant l'édition de la Confeffion qui fut faite à Geneve l'année fuivante 1633. & il eft vraifemblable que Diodati lui demandoit une légalifation de cette piece; c'eft-à-dire qu'elle fût envoyée dans la forme qui s'obferve depuis plus de deux cents ans pour les Actes & Ecrits des Patriarches, afin qu'ils faffent autorité. Il avoit pu favoir qu'une copie fignée de Cyrille feul, fans la légalifation faite par les Officiers de la grande Eglife, ne pouvoit être regardée comme authentique. Cyrille, qui vouloit la pouvoir défavouer, comme les Grecs témoignent qu'il a toujours fait, lui donna cette défaite que nous venons de voir. Ceux qui ont pu conferver cette lettre, ont dû conferver les minutes de celles qu'on lui écrivoit, & c'eft à eux à éclaircir notre conjecture, que les paroles de Cyrille rendent affez vraifemblable; d'autant plus qu'il eft certain par le témoignage de tous les Grecs, qu'il n'en a jamais donné de copie légalifée; celles de Geneve, toutes originales qu'elles puiffent être, n'étant fignées que de lui. Les paroles de cette lettre contiennent une preuve certaine que fa Confeffion n'étoit pas en forme légalifée; & c'eft ce que les Grecs du Synode de Jerufalem ont remarqué, auffi-bien que ceux qui condamnant, comme tous ont fait, la doctrine qui y étoit expofée, ont voulu excufer fa perfonne.

La troifieme Lettre eft adreffée à George Abbot, Archevêque de Cantorbery, dont nous venons de parler; & elle eft de 1616. du 1. Mars, lorfque Cyrille étoit encore Patriarche d'Alexandrie. On ne comprend pas pourquoi ces lettres font rangées dans un ordre fi peu chronologique, quoique cela importe fort peu. Car elles ne contiennent rien qui ne convienne à une année autant qu'à une autre, des louanges, des flatteries, des proteftations de zele pour la Religion Calvinifte, & des paroles perdues. Celle-ci n'a rien que la recommandation de Metrophane Crytopule, & c'eft celui dont on a une Confeffion de foi qui n'eft guere meilleure que celle de Cyrille imprimée à Helmftat. Mais un Auteur profond trouve fur les moindres chofes de quoi étaler fon érudition. Ainfi on voit après cette lettre fept ou huit pages de digref-

ſion; l'une ſur les Sophiſtes, & l'autre ſur les Taliſmans; matieres qui ont très-peu de rapport à la queſtion dont il s'agit.

Si on vouloit perdre ſon temps à examiner ce qu'il dit, on prouveroit aiſément qu'il n'a pas même ſu ce que les Grecs entendoient par le nom de *Sophiſtes*. On y apprend néanmoins deux choſes aſſez nouvelles; l'une eſt la comparaiſon qu'il fait, à cauſe *de leur grande pénétration ſur la maniere de bien raiſonner*, entre M. Gaſſendi & M. Menage, qui étoit diſtingué parmi les gens de Lettres, mais qui ne s'eſt jamais appliqué à la Philoſophie; l'autre eſt qu'il nous apprend qu'Athenée, dont il rapporte un vers grec, étoit *un Hiſtorien*; choſe ignorée par les plus grands Critiques de ces derniers temps, qui ne ſavoient pas même que ſon Ouvrage s'appellât *Bibliotheque*. La digreſſion ſur les Taliſmans vient au ſujet, parce que Metrophane, dont il eſt parlé dans cette Lettre, avoit paſſé à Tubinge, & avoit logé chez Guillaume Schickard. Enſuite il parle des Ouvrages de ce Savant, dont il n'a pas ſeulement lu le titre; car c'eſt *Jus Regium*, & non pas *Regum Hebræorum*, qui eſt le principal. Son *Tarich Regum Perſiæ*, ou Hiſtoire des anciens Rois de Perſe, fait voir qu'il n'avoit pas la moindre connoiſſance de ſa matiere; & ſi ce qu'il a dit ſur les Taliſmans eſt le fruit des converſations avec Metrophane, celui-ci étoit un grand ignorant, & Schickard bien ſimple.

La quatrieme lettre à Antoine Leger eſt toute de dévotion, & Cyrille l'écrivit de Tenedo, où il étoit exilé. Comme on loue la prudence de ceux qui n'avoient pas jugé de tels papiers dignes de lumiere, on ne peut deviner ce que le ſieur A. a prétendu faire en les imprimant, ſinon de groſſir ſon livre, & de trouver matiere à des digreſſions. Ainſi parce que la lettre étoit adreſſée à Galata, il nous décrit Galata; parce qu'elle étoit écrite de Tenedo, il nous dit des nouvelles du ſiege de Troye & du Roi Tennus. Mais comme ſes recueils ont été bientôt épuiſés, il a trouvé moyen de nous apprendre pourquoi on y relégua Cyrille. Pour y parvenir il reprend les choſes de fort loin, & commence un récit de la forme que le Patriarchat de Conſtantinople reçut à la priſe de la ville, des privileges que Sultan Mahomet II. accorda à Gennadius premier Patriarche après la priſe, & de ce qui arriva à ſes ſucceſſeurs.

On peut aſſurer qu'il n'y a rien d'exact dans tout ce récit; & comme la preuve nous meneroit trop loin, chacun peut conſulter l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Malacus dans la Turcogrece, pour reconnoître la fauſſeté de tout ce que contient cette digreſſion. Enſuite comme les Mémoires ſur leſquels il l'avoit dreſſée lui ont manqué dès les trois ou quatre premiers Patriarches, il paſſe un vuide de plus de cent cinquante ans pour venir au temps de M. de Nointel. Il dit ce que tout le monde ſait, que

l'ambition, la simonie, & tout ce qui se peut employer de mauvaises pratiques, sont tellement passés en coutume parmi les Grecs, que c'est la cause pour laquelle il y a de si fréquents changements de Patriarches, & que ce fut par de pareilles pratiques que Cyrille fut déposé. Il n'oublie pas de mettre en ce rang les intrigues des Missionnaires, des Ministres de la Cour de Rome & des Jésuites; & il les justifie pleinement, donnant des preuves aussi convaincantes que Cyrille étoit Calviniste. Car on ne peut blâmer des Catholiques d'avoir aidé les Grecs, quoique séparés d'avec nous, à les délivrer d'un loup couvert d'un habit de Pasteur. Mais ce n'étoit pas cela dont il s'agissoit. La seconde conclusion, & très-subtile, que tire le Sieur A. est, *le peu de cas qu'on doit faire des témoignages que ces prétendus Patriarches, Expatriarches, & Antipatriarches, simoniaques, ambitieux & ignorants, rendent les uns contre les autres... C'est néanmoins de ces sortes de gens, sans piété & sans religion, que les Docteurs de Port-Royal & de Sorbonne ont mendié leurs attestations.*

pag. 61.

Il n'y a personne qui ne comprenne que cet argument ne prouve rien, ou que s'il prouve quelque chose, ce seroit ce paradoxe, qu'un homme de mauvaises mœurs ne peut rendre témoignage de sa Religion, & qu'il ne doit pas être écouté. A cela il n'est pas difficile de répondre. Car premiérement Jesus-Christ ordonnoit d'écouter ceux qui étoient assis sur la chaire de Moyse, de faire, & par conséquent de croire ce qu'ils disoient, mais de ne pas suivre leur mauvais exemple. La foi dont les Ministres sacrés sont dépositaires ne dépend pas de leur sainteté ou de leur malice. Mais dans la peine que peut causer aux foibles le scandale de la vie peu réguliere des Supérieurs Ecclésiastiques, il y a une regle certaine d'examiner leur doctrine autant qu'il est permis aux inférieurs de le faire. Or ils ne peuvent avoir aucun doute, lorsque ces Prélats, tels qu'ils puissent être pour ce qui regarde les mœurs, leur enseignent une doctrine conforme à celle qui a toujours été conservée dans leur Eglise. C'est ce qui est arrivé à l'égard de tous ces Patriarches de Constantinople & de tout le Clergé de Levant. Il ne s'en trouve aucun, à l'exception de Cyrille Lucar, qui ait enseigné une doctrine conforme à celle des Protestants. Ainsi tous ces simoniaques, tous ces ambitieux, sont regardés encore aujourd'hui comme de véritables Pasteurs, parce qu'ils ont conservé la foi de leurs Peres; Cyrille seul qui s'en est éloigné est chargé d'anathêmes, & sa mémoire sera toujours en horreur à tous les véritables enfants de l'Eglise Grecque.

Il étoit donc fort inutile de faire des digressions vaines & vagues sur les mœurs des Patriarches Grecs. Quiconque voudra parler de ces faits récents avec quelque vraisemblance, ne doit pas ramasser tout ce qu'il trouvera dans les premiers livres qui lui tomberont sous la main;

mais examiner auparavant les Auteurs qu'il suit. M. de la Croix, dont il rapporte de grands passages, étoit un honnête homme qui avoit été à Constantinople en qualité de Secretaire, avec M. de Nointel, par lequel il fut dépêché en France pour apporter le renouvellement des Capitulations avec la Porte. Après qu'il fut revenu de Constantinople, dans un grand loisir, il composa plusieurs livres sur divers Mémoires qui lui resterent entre les mains, & sur lesquels il auroit eu besoin de consulter des personnes plus versées que lui dans les affaires d'Orient, & sur-tout dans les matieres ecclésiastiques. C'est ce qui a fait qu'il y a laissé beaucoup de choses peu exactes, & que son autorité est fort médiocre, même dans l'Histoire de ce qui s'est passé de son temps. Le Sieur A. a soin de représenter à toute occasion, comme *un outré Papiste*, un Laïque sans érudition, afin de donner plus d'autorité aux passages qu'il cite, & aux conséquences qu'il en tire. M. de la Croix a vécu & est mort bon Catholique; mais il n'étoit pas Théologien, & il n'avoit aucune connoissance des matieres ecclésiastiques; ainsi ce qu'il dit seul n'a pas une grande autorité.

Le long extrait que le Sieur A. cite de lui, touchant les brigues & les mauvaises pratiques trop ordinaires parmi les Grecs pour parvenir au Patriarchat de Constantinople, contient des choses si connues, qu'on pag. 66.
n'avoit pas besoin de les apprendre de M. de la Croix. Mais la conclusion que le Sieur A. en tire est toute de lui. Après avoir dit que Cyrille fut exilé à Tenedo: *C'est de ce lieu*, dit-il, *qu'il écrivit la quatrieme lettre qui nous a donné lieu de faire ces remarques, touchant les faux prétextes dont les Grecs se servent pour faire exiler leurs Patriarches, & pour les anathématiser sans aucune raison ni formalité.*

Il n'est pas difficile de voir son dessein, qui est de conclure qu'on ne doit avoir aucun égard aux anathêmes fulminés contre Cyrille par les Synodes, dont il attaquera l'autorité dans la suite, puisqu'on dépose & qu'on anathématise sans sujet les Patriarches qu'on veut perdre, sous de faux ou de légers prétextes. On fera voir que ceux qui ont anathématisé Cyrille l'ont fait avec connoissance de cause, dont nos adversaires fournissent de nouvelles preuves dans ces lettres qu'ils produisent. Ceux qui épargnerent sa personne, ne le firent qu'en supposant que la Confession de foi qui paroissoit sous son nom lui étoit faussement attribuée. Mais il ne trouvera pas qu'aucun de tant de Patriarches déposés ait pour cela été anathématisé par son Eglise. Au contraire, tous ont gardé leur rang par dessus les autres Metropolitains, comme on voit par l'Acte du Patriarche Denys, auquel souscrivent trois Patriarches déposés, devant tous les autres Evêques. Cyrille même qui fut déposé trois

fois, ne fut anathématiſé qu'après ſa mort; & dans tout ce qui eut rapport à ſa dépoſition, on ne trouve rien qui faſſe connoître qu'il fût accuſé d'héréſie, quoiqu'il en fût violemment ſoupçonné. Mais il nioit
pag. 66. tout avec ſerment, & on n'avoit pas de quoi convaincre un homme qui devant toute la Grece diſoit, prêchoit & pratiquoit tout le contraire de la Confeſſion qu'il avoit donnée au Sieur Haga.

C'eſt ce qui fait, ajoute-t-il, *que la dignité des Patriarches qui étoit ſi conſidérable autrefois, eſt tombée maintenant dans un ſi grand mépris, que le moindre Prélat, & quelquefois un Moine quand il a de l'argent, entre en poſſeſſion de cette premiere charge de l'Egliſe Orientale, avec auſſi peu de cérémonie qu'un Prêtre prend poſſeſſion d'une Cure, d'une Chapelle, ou d'un petit bénéfice à ſimple Tonſure.* S'il avoit borné cette réflexion au renverſement de la Diſcipline Eccléſiaſtique qui s'eſt introduit dans l'Egliſe Grecque, pour ce qui regarde les moyens de parvenir au Patriarchat, il auroit parlé juſte. Les mêmes brigues & procédures ſimoniaques, les accuſations calomnieuſes qui étant fomentées par l'avarice des Miniſtres de la Porte, donnent lieu aux fréquentes dépoſitions des Patriarches, font aſſez voir que cette dignité n'eſt pas tombée dans un ſi grand mépris, & tout le monde ſait que le Patriarche de Conſtantinople eſt la premiere perſonne de l'Egliſe Grecque.

Quand pour preuve il dit *que quelquefois un Moine y peut parvenir*, il fait aſſez voir combien il connoît peu cette Egliſe; puiſqu'à peine trouve-t-on un ſeul des Patriarches qui ont tenu le Siege de Conſtantinople depuis la priſe de la ville, qui n'ait pas été Moine. Il regarde cette qualité comme mépriſable. Elle ne l'eſt que dans ceux qui ne vivent pas ſelon leur inſtitut; mais perſonne n'ignore qu'elle eſt très-honorable dans l'Orient, non ſeulement parmi les Grecs, mais dans toutes les autres ſociétés chrétiennes. Les Cophtes depuis plus de mille ans n'ont point élu de Patriarche d'Alexandrie qui ne fût Religieux; de ſorte même qu'il eſt marqué dans leurs Conſtitutions, que ſi on éliſoit quelqu'un qui fût Prêtre ſéculier avant l'Ordination, on lui donnera l'habit monaſtique, & il ſera ordonné Archimandrite ou Abbé.

La cinquieme lettre eſt adreſſée au Miniſtre Leger; & elle fut écrite de Chio le 14 Avril 1635. Elle donne occaſion à une note aſſez inutile touchant cette Isle, *que quelques-uns* dit-il, *Géographes & Hiſtoriens, appellent Scio*: belle & grande érudition. Aucun ne l'appelle *Scio*; mais à cauſe de la diverſité de la prononciation, quelques-uns écrivent ainſi ce mot. La principale remarque eſt, qu'il y a dans les Fauxbourgs beaucoup de Chrétiens Latins & Grecs. C'eſt pourquoi, conclut-il, *il*
pag. 69. *n'y a rien de plus ſuſpect que les Relations & témoignages qui viennent*

de ce pays-là touchant les matieres de Religion, parce qu'on ne peut jamais savoir au juste, ni démontrer d'une maniere incontestable, si les preuves..... qu'ils fournissent sont attestées ou signées par des Grecs latinisés, ou par des Grecs entiérement séparés de la Communion de l'Eglise Romaine. Si on appelle Monuments authentiques & démonstrations, les raisonnements les plus absurdes, le Sieur A. en fournira abondamment sur la moindre vétille. Il y a des Catholiques à Chio : donc les Attestations qui en viennent, & d'autres lieux où il y aura des Catholiques, sont suspectes. Ne peut-on pas dire la même chose de l'Angleterre, de la Hollande, & de tous les Etats du monde ? car il y a par-tout des Catholiques. Et quand il dit qu'*on ne peut savoir si elles sont signées par des Grecs latinisés ou de véritables Grecs*, il n'y a rien sur quoi on puisse moins se tromper. Car ce n'est pas depuis ces derniers temps ; il y a plus de six cents ans qu'il y a eu des Eglises Latines à Constantinople & dans toute la Grece, & depuis les guerres d'outremer elles ont toujours été séparées de communion d'avec celles des Grecs schismatiques, comme elles le sont encore. Elles ont leurs Evêques, leurs Ecclésiastiques, leurs limites, non seulement distingués des Eglises schismatiques, mais encore de celles qui suivent le Rite grec, & sont néanmoins dans la communion de l'Eglise Romaine.

On peut voir par le Recueil des Constitutions pour le Royaume de Chypre, & par un grand nombre d'autres renouvellées dans ces derniers temps dans les Synodes de Montréal *, où il y a des Grecs soumis à l'Eglise Romaine, que cette distinction même extérieure a toujours subsisté ; que les Grecs avoient des grands Vicaires, des Officiaux, & des Supérieurs particuliers ; qu'il n'a jamais depuis ces temps-là été libre aux Grecs de suivre le Rite latin, ni aux Latins celui des Grecs. Il n'y a donc rien de plus faux que ce prétendu mélange des latinisés, avec ceux qui ne le sont pas, & sur-tout dans la Grece. Les Evêchés sont entre les mains des Grecs, & les Latins qui en ont eu autrefois en plusieurs endroits, ne sont plus presque gouvernés que par des Vicaires Apostoliques, & par des Evêques qui n'ont point de Diocese limité. Ainsi quand on a reçu des Attestations de Chio & de toutes les Isles voisines, il n'étoit pas difficile de savoir si l'Evêque & les Ecclésiastiques qui parloient ou qui signoient, étoient ou non dans la communion de l'Eglise Romaine.

Constitut. Nicosienses. Concil. Ed. Labbeanæ Tom. XI. p. 2. p. 1376.
* Synodus Montis. Reg. sub Card. de Torres 1638. Alt. Card. Montalti. 1653.

Nous n'en pouvons être assurés dans des pays éloignés que par les témoignages de ceux qui sont sur les lieux, & qui ont l'autorité publique pour légaliser toutes sortes d'Actes. Ce sont les Consuls, les Chanceliers, & enfin les Ambassadeurs de Constantinople, auxquels tous les

autres sont soumis. Quand donc ils ont certifié que tels Actes avoient été signés par tels Evêques, Métropolitains ou Patriarches, leurs attestations font foi en tout pays, sur toutes sortes d'affaires. Un homme qui s'inscriroit en faux sur des affaires entre négociants contre de pareils Actes, sous prétexte qu'il ne connoît pas ceux qui les ont signés ou légalisés, ou que ce sont des faussaires ou des imposteurs, seroit puni sévérement. Pourquoi donc ce qui est établi par un consentement de toutes les nations, & qui est une espece de droit des gens, ne sera-t-il pas vrai quand il s'agit de matieres de Religion? Quelqu'un pourra-t-il s'imaginer qu'on doive plutôt croire un ignorant qui vient au bout de trente cinq ans dire que telles ou telles pieces sont fausses, & qui le dit sans preuves, sans les avoir vues & sans les entendre, que des personnes publiques, connues & irréprochables? Et peut-on souffrir qu'un homme de ce caractere ose dire d'un Ambassadeur de France, ce qu'il ne diroit pas impunément d'un Notaire, si on examinoit une pareille accusation devant une Justice réglée?

Dans cette même lettre Cyrille parle outrageusement de George Coressius, qui étoit son ennemi, & il marque qu'il avoit disputé contre lui sur l'intercession des Saints & sur la Transsubstantiation. Il ne s'agit pas des prouesses dont Cyrille se vantoit dans ses lettres furtives adressées à des Calvinistes, afin de leur faire accroire qu'il combattoit pour établir leur doctrine parmi les Grecs. Ceux-ci sont plus croyables, quand ils ont assuré plusieurs fois que jamais ils ne lui avoient entendu tenir de pareils discours, mais d'entiérement contraires; en quoi leur témoignage est confirmé par les extraits insérés dans le Synode de Jerusalem. Cela importe peu au sujet, puisque nous ne contestons pas aux Calvinistes que Cyrille n'ait été dans les sentiments exprimés par sa Confession & par ses lettres. Nous nions seulement qu'il les ait publiquement reconnus en face de son Eglise, & même qu'il les ait enseignés ouvertement parmi les Grecs, dont les témoignages constants depuis soixante & dix ans, ont plus d'autorité que tout ce qui peut être allégué au contraire.

Ce qui regarde George Coressius est plus important. Cyrille le dépeint comme un homme de mauvaises mœurs, & Allatius en dit presque autant, ajoutant même qu'il avoit été excommunié pour sa conduite déréglée. Mais la haine contre l'Eglise Romaine, & plusieurs Ecrits que Coressius a faits pour la défense des Grecs, pouvoient l'avoir rendu suspect à Allatius, qui avoit cru trop facilement ce qu'il en avoit appris de Caryophylle & de quelques autres. Cela ne fait rien au sujet; il s'agit de savoir si dans sa communion il étoit regardé comme ortho-

doxe,

doxe, & rien n'eſt plus certain. Car il compoſa pluſieurs ouvrages contre la Confeſſion de Cyrille, qui ont été loués par Syrigus, par la Confeſſion de Ruſſie, par Nectarius, Patriarche de Jeruſalem, ennemi furieux des Latins, par Doſithée, & en dernier lieu par le Synode de Jeruſalem, & en d'autres pieces. Grégoire Protoſyncelle, fit imprimer en 1635, du vivant de Cyrille Lucar, un petit abrégé de la Doctrine de l'Egliſe Grecque, en langue vulgaire, dans lequel le mot de *Tranſſubſtantiation* eſt employé. Il dit dans ſa Préface, qu'il a tiré la meilleure partie de ſon ouvrage des Ecrits de George Coreſſius, qu'il regardoit comme ſon Maître, & dont il y a une approbation à la tête du livre. En voilà aſſez pour fournir au Sieur A. *une preuve irréfragable; d'autant plus qu'elle ne peut être détruite, ſans que tout l'ouvrage de la Perpétuité ſoit renverſé & tombe en pouſſiere.* Il eſt aſſez difficile de comprendre en quoi conſiſte cette preuve, & comment elle ne peut être détruite ſans que l'ouvrage de la Perpétuité tombe en pouſſiere; outre que la force de cette prétendue preuve, dont il ne faut pas que le Sieur A. ſe faſſe honneur, puiſqu'elle eſt de M. Smith, ſe réduit à ceci: que l'autorité de Grégoire ne doit être comptée pour rien, parce qu'il a tiré ſon Catéchiſme de l'ouvrage de Coreſſius: que Coreſſius ayant établi le mot & la doctrine de la *Tranſſubſtantiation*, Grégoire n'a fait que le copier: que Coreſſius étoit un Epicurien, un débauché, un méchant homme. Tous ces reproches ne prouvent rien. Il faut prouver, pour ruiner l'autorité de Grégoire, qu'il a été regardé comme un Novateur, quoiqu'il ne fût qu'imitateur de la nouveauté de ſon Maître Coreſſius; ou que l'un & l'autre ont été cenſurés par l'Egliſe Grecque. Or il y a des preuves de fait & démonſtratives du contraire.

I. Coreſſius n'eſt pas le premier qui ſe ſoit ſervi du mot de *μετουσίωσις*; puiſque trente-cinq ans auparavant, c'eſt-à-dire, en 1600, Gabriel de Philadelphie l'avoit employé dans ſon Traité des Sacrements. On a prouvé à M. Smith, qui avoit cru pouvoir établir que Gabriel étoit le premier qui avoit introduit cette nouveauté prétendue parmi les Grecs, que long-temps auparavant, Gennadius, Patriarche de Conſtantinople, s'en étoit ſervi; & on a une Lettre de Melecius Piga, Patriarche d'Alexandrie, prédéceſſeur immédiat de Cyrille Lucar, qui s'en ſert pareillement. Voilà pour le temps qui précede l'édition du livre de Grégoire. Il reſte donc à ſavoir, ſi lui, & George Coreſſius ſon Maître, ont été repris ou cenſurés à cette occaſion. Il ne ſe trouve aucune preuve qui donne lieu de croire qu'on y ait jamais penſé, & cet argument négatif ſuffiroit pour confondre nos adverſaires.

Mais il y a des preuves positives, qu'au contraire, l'ouvrage de Coressius & celui de Grégoire Protosyncelle ont été généralement approuvés, puisqu'ils sont cités avec éloge dans la Préface de la Confession de la Foi Orthodoxe, dans le Synode de Jerusalem, par les Patriarches Nectarius & Dosithée, & généralement par tous les Grecs, qu'on ne peut soupçonner d'avoir favorisé les sentiments des Latins, contre lesquels ils ont écrit sans garder aucunes mesures.

Mais le Sieur A. a trouvé dans les extraits des Lettres de M. de Nointel, qu'un nommé Corydale, dans le temps que la Confession Orthodoxe fut examinée synodalement, prétendit qu'on devoit retrancher le mot de *Transsubstantiation.* Il ne falloit pas perdre tant de paroles à raisonner aussi mal sur un pareil fait. Tout se réduit à savoir, si le mot fut retranché ou s'il fut approuvé. Il est hors de doute qu'il fut inséré dans la Confession; & par conséquent que Corydale, qui d'ailleurs étoit fort suspect en la foi, ne fut pas écouté, & que Melecius Syrigus, qui avoit dressé le projet de la Confession orthodoxe, le confondit en plein Synode. Depuis ce temps-là on ne trouvera aucun Acte, ni aucun livre des Grecs, dans lequel cette Confession ne soit pas citée comme la regle certaine de la foi de l'Eglise Grecque. C'est ce que chacun reconnoîtra, & ce que tous ont reconnu jusqu'à présent, sans autre secours que de leurs yeux. Voici cependant ce qu'en tire ce grand Logicien : *C'est une chose très-digne de remarque, & à laquelle les Lecteurs doivent bien prendre garde en examinant cette matiere, que la Confession de foi des Eglises Grecques de l'Orient, qui porte le titre d'Orthodoxe, soit un ouvrage non seulement forgé par un Auteur moderne sans réputation, & qui fut accusé publiquement d'être un Novateur sur la matiere de la Transsubstantiation; mais de plus qu'il ne se soit jamais trouvé personne dans les Eglises des Grecs qui ait voulu approuver cette Confession de Foi, si ce n'est les huit Métropolitains, les quatre Ecclésiastiques subornés par le plus exécrable de tous les Patriarches, à savoir, Parthenius le Vieux, qui usurpoit le Siege de Constantinople en 1641, & qui en fut chassé honteusement l'an 1644.... Ces Sorbonistes disent expressément, que ce Parthenius fut chassé du Patriarchat d'une maniere canonique, ayant été convaincu d'exactions immenses sur les Eglises*, &c. On sera étonné que le Sieur A. ait pu renfermer tant de faussetés en si peu de paroles.

Pag. 73.

Il est très-faux que la Confession Orthodoxe soit un Ouvrage *forgé par un Auteur moderne* &c., c'est-à-dire, par Melecius Syrigus, quoiqu'il eût été employé à en former le projet. Sur un tel principe, il n'y a point de Décret, de Loi, ni d'Acte public qu'on ne pût re-

jetter sous de pareils prétextes, puisque ceux qui leur donnent l'autorité ne les dressent pas eux-mêmes, mais ils les examinent & les approuvent; ce qui a été fait sans contestation à l'égard de la Confession Orthodoxe. LIV. CH.

II. Il est faux que Syrigus fût un Auteur moderne à l'égard de la même Confession, puisqu'il étoit contemporain, présent aux délibérations, & qu'il y tenoit la plume, étant pour cela autorisé par le Patriarche & par son Synode.

III. Il n'est pas moins faux que ce fût un homme sans réputation, c'est-à-dire, un inconnu; puisqu'il étoit *Prédicateur de l'Evangile*, qui est une des dignités de la grande Eglise; qu'il fut député vers les Grecs de Russie par le Patriarche, pour leur porter ses ordres & ses instructions, & qu'il n'y a pas eu de Théologien plus loué par ceux de sa communion que l'a été Syrigus, & qu'il l'est encore.

IV. Il est faux que Syrigus ait été accusé publiquement comme Novateur. Les extraits rapportés par le Sieur A. disent bien que Corydale proposa de retrancher le mot de *μετουσίωσις*, ou *Transsubstantiation*, comme nouveau: mais tout le reste est de l'invention du Sieur A.

V. Il est de même faux, que ce fût sur la matiere de la *Transsubstantiation*, puisque selon les mêmes extraits, il n'étoit question que du mot.

VI. Mais la fausseté la plus impudente de toutes, est, de dire, *qu'il ne se soit jamais trouvé personne dans les Eglises des Grecs qui ait voulu approuver cette Confession, excepté les huit Métropolitains*, &c. Il faut que le Sieur A. n'ait pas seulement ouvert les livres où elle se trouve imprimée. Car outre les premieres souscriptions qui accompagnent celle du Patriarche Parthenius, il y a celles des Métropolitains, Evêques, & autres Ecclésiastiques de Russie & de Moldavie, & en un mot, toutes celles qu'on trouve dans les deux impressions de Hollande, & dans celle de Leipsick. Nectarius, Patriarche de Jerusalem, a mis dans l'Edition faite par les soins de Panaiotti, une recommandation authentique de cette piece, & on ne peut pas douter de la vérité de cette approbation, puisque Dosithée, son neveu & son successeur, en parle dans l'abrégé de la vie de ce Patriarche, qu'il a mise à la tête de ses ouvrages, imprimés à Jassy en 1682. Le Patriarche de Constantinople Denys donna une approbation authentique à la seconde édition qui en fut faite, & elle a été insérée dans la Perpétuité. Ce même Panaiotti en envoya une copie manuscrite, qui est dans la Bibliotheque du Roi, & qui est souscrite par un grand nombre de Métropolitains, d'Evêques & d'autres du Clergé. Le Synode de Jerusalem

en a fait un éloge particulier, ainsi que tous les Grecs l'ont fait dans les livres imprimés depuis quelques années en Moldavie. Après cela, un particulier ose avancer que cette Confession n'a jamais été approuvée que par *huit ou dix malheureux, qui même y ont été forcés.* Mais qui a forcé à l'approuver depuis plus de soixante ans, tous ceux que nous venons de citer? Que tous ceux qui cherchent la vérité dans la bonne foi, jugent s'ils peuvent donner la moindre créance à un homme capable de pareilles impostures.

VII. Il est faux que Parthenius, sous l'autorité duquel fut dressée la Confession Orthodoxe, fût celui dont il est parlé dans la lettre de M. de Nointel. Nous avons déja remarqué cette bévue grossiere, que l'Auteur a augmentée d'une seconde qui n'est pas moindre, en croyant que les Parthenius qu'il trouve dans la liste des Patriarches de Constantinople jusqu'en 1657, sont toujours le même.

Après cela les injures grossieres dont il charge les Auteurs de la Perpétuité, M. de Nointel & tous les Catholiques, ne serviront qu'à le couvrir de confusion, tant qu'il n'apportera aucunes preuves de ses noires calomnies, comme on le défie d'en apporter aucune de tous les faits qu'il avance, & encore moins des trois conséquences qu'il en tire.

Corydale fut le seul qui fit quelque difficulté sur le mot de *Transsubstantiation*, & le Sieur A. sans aucune preuve, lui donne un nombre de sectateurs dont jamais personne que lui n'a parlé. S'il ne la croyoit pas, ce n'est pas une merveille que dans une Eglise nombreuse, il se trouve qu'un ou deux particuliers, par la trop libre fré-
Pag. 16. quentation avec les hérétiques, apprennent leurs erreurs. *Il faut remarquer*, dit-il, *que les Controversistes de l'Eglise Gallicane n'ont point produit l'Acte de la prétendue rétractation de Corydale, &c.* Qui lui a dit qu'il ne s'est pas rétracté, ou qu'il n'ait pas été soumis à l'anathême général, fulminé contre tous ceux qui croiroient ce qui étoit exprimé dans la Confession de Cyrille? Il est constant qu'il ne sait rien de ce fait, que ce qui est marqué dans la lettre de M. de Nointel. La retraite précipitée de ce Grec dans la Morée, où le Sieur A. devine, qu'*il a toujours persisté dans la même créance que les adhérents de Lucar*; fait assez voir qu'il se sentoit coupable, & qu'il étoit regardé comme tel. Cela suffit pour prouver sa condamnation par les Grecs.

La seconde remarque qu'il en tire est, qu'*on ne doit ajouter aucune foi aux témoignages de ces Patriarches simoniaques, qui ne font aucune difficulté d'approuver tout ce qui vient de la Cour de Rome, pourvu que les Agents du Papisme leur donnent de l'argent.* Mais quelle part ont eu ces Agents dans cette affaire de la Confession Orthodoxe? Il n'y

en a pas paru un seul; outre qu'elle contient des articles que l'Eglise Romaine condamne: & en un mot, par quelles machines peut-on tirer cette conséquence du fait qui regarde Corydale?

La troisieme est à l'occasion de ce que M. Claude avoit cité une lettre d'un M. Basire, qui disoit, qu'*un certain Moine, du nombre de ces faux Grecs, avoit fait glisser le terme de Transsubstantiation dans sa Catéchese, que j'ai vue*, disoit-il, *à Constantinople: aussi fut-il pour cela censuré par les mêmes Grecs.* On avoit prouvé, par la relation de M. de Nointel, non pas *que cette lettre de Basire étoit fausse*, comme suppose le Sieur A. mais que le fait étoit faux; & on ne peut nier que la preuve de la fausseté ne soit bien positive: mais il prétend, qu'on prouve par la même relation de M. de Nointel, que la Confession Orthodoxe a été censurée à Constantinople par tous ceux qui étoient du sentiment de Corydale, & qui refuserent de souscrire au Synode de Moldavie. Perp. T. 3. p. 611.

Il faut avoir perdu toute honte, & croire qu'on parle à des brutes, pour faire de pareilles réflexions. On ne trouve qu'un seul particulier, qui fait quelque difficulté sur le mot de *Transsubstantiation*, & qui, comme suspect en la foi, est cité & condamné à se rétracter: il s'enfuit. Cela signifie, selon le Sieur A. qu'il a censuré avec ceux de son parti (dont il ne paroît aucun vestige) ce qui a été approuvé par le Synode Patriarchal. Ensuite on les fait paroître comme refusant de souscrire au Synode de Moldavie, où Corydale, ni aucun de ses prétendus sectateurs ne se trouverent point, & où il n'y eut pas la moindre contradiction. La vérité se défend-elle par de pareilles faussetés & par une telle impudence? Que diroit-on d'un homme qui avanceroit, qu'on ne doit avoir aucun égard aux décisions du Concile de Nicée, parce qu'Arius le censura, & que plusieurs Evêques s'y opposerent? Sandius & les autres Sociniens parlent ainsi, & sont ridicules; car chacun sait qu'il n'est pas nécessaire, pour l'authenticité des décisions d'un Concile, que généralement tous soient du même avis. Cela n'empêche pas que ceux qui s'opposent à la décision du plus grand nombre ne soient condamnés & regardés comme hérétiques. Au Concile de Nicée, il y eut quelques Evêques favorables à l'Arianisme. Dira-t-on que ce Concile est faux, & qu'il a été censuré, parce que quelques-uns n'y ont pas voulu souscrire, de même qu'aux Conciles de Constantinople, d'Ephese & de Calcédoine? Ce seroit une extravagance de prétendre prouver par-là qu'ils ont été censurés. Ce n'en est donc pas une moindre de dire, qu'une exposition de foi rédigée & approuvée par le Synode Patriarchal de Constantinople, reçue & acceptée par

celui de Moldavie, louée & confirmée par toutes les autres assemblées des Grecs, depuis soixante-dix ans, est fausse, parce qu'un particulier, déja suspect, a voulu contester une expression, & qu'on n'y a eu aucun égard. Appeller cette opposition une censure, & conclure de-là, que ce Synode ne peut avoir aucune autorité, est une des plus grandes absurdités dont on ait jamais oui parler.

Mais le Sieur A. ne devoit-il pas rendre témoignage du jugement que les Grecs ont inséré dans les pieces mêmes qu'il a produites touchant Coressius? Ce n'est pas seulement le Synode de Jerusalem qui en fait l'éloge, comme d'un Théologien très orthodoxe; ce sont les Patriarches Nectarius & Dosithée; le premier, particuliérement dans la lettre qu'il écrivit à Païsius, Patriarche d'Alexandrie, que le Sieur A. cite avec tant d'ostentation, prétendant qu'elle sert à prouver que toutes les Attestations produites dans la Perpétuité sont fausses & supposées; ce que nous examinerons en son lieu. Puisqu'il se sert de cette piece, il la doit reconnoître comme authentique; & elle est bien plus croyable sur une chose de notoriété publique, comme étoit l'opinion commune des Grecs touchant Coressius, que sur le fait pour lequel le Sieur A. l'a citée. Or, outre ce témoignage, nous en avons un autre du même Nectarius, dans un Ecrit qu'il composa pour les Religieux du Mont Sina, qui en donnerent des copies, & nous le ferons imprimer ailleurs en grec & en latin. Voici les paroles.

Lorsque Cyrille, Patriarche de Constantinople, se trouva infecté des mêmes erreurs (de Luther & de Calvin) *quoiqu'on n'en eût pas d'autres preuves, sinon que quelques Chapitres parurent sous son nom, qui presque en tout sentoient le Calvinisme, & que les hérétiques s'en prévaloient, croyant avoir de leur côté toute l'Eglise Orientale, alors les nôtres s'éveillant comme d'un profond sommeil, se mirent en défense, combattant chacun en sa maniere pour la vérité, & pour se laver de la tache dont on vouloit les noircir. Car George Coressius, homme très-sage, & d'une grande érudition, qui étoit Théologien de l'Eglise Orientale, fut appellé de Chio, par le sacré Synode de Constantinople. Alors il eut plusieurs Conférences avec un certain Antoine Leger, un des Sectateurs de Luther. Ils mirent leurs Conférences par écrit, & Coressius les ayant laissées aux nôtres pour leur défense, retourna en son pays. Cela lui fut un motif très-raisonnable d'insérer dans les Livres Théologiques qu'il composa, plusieurs discours & démonstrations contre Luther & Calvin, & contre leurs dogmes; ce qu'il fit avec autant de soin que de travail, ayant écrit beaucoup touchant les saints Sacrements & la Transsubstantiation du saint pain, & la présence réelle de Jesus Christ dans le même. Il a de plus*

composé plusieurs Traités sur la Prédestination, pour réfuter les opinions des Luthériens & des Calvinistes sur cet article, comme aussi sur les Images & sur l'intercession des Saints. Car il se donna tout entier à ce dessein de renverser toutes leurs nouveautés par une exposition fidelle de la saine doctrine. On conserve avec soin à Chio, parmi ceux qui ont vécu avec lui, tous ses ouvrages, desquels nous les avons tirés. Après lui, Grégoire Protosyncelle, son plus fidelle disciple, ayant composé un livre des Sacrements, le fit imprimer. Le même Nectarius, dans son Traité contre la Primauté du Pape, cite l'ouvrage de Coressius contre Bellarmin. Pourquoi donc ceux qui ont fourni au Sieur A. les lettres écrites à Antoine Leger, ne lui ont-ils pas communiqué des papiers qui doivent avoir été conservés par ceux qui ont eu soin de garder des pieces aussi inutiles que les lettres de Cyrille? Il n'est pas possible que ce Ministre n'ait laissé quelque chose par écrit de ces Conférences avec Coressius, qui suffisent seules, pour prouver non seulement qu'il n'étoit point Grec latinisé, ni un homme suspect en la foi, ou méprisé parmi les siens, mais qu'il étoit regardé comme un très-grand Théologien, & qu'ainsi tout ce que Cyrille en écrit est un tissu de faussetés & de calomnies. Voici ce qu'il en dit: *Il Coressi e li altri qui suoi adherenti, sono tanto ignoranti che a gli huomini di discretione fanno nausea li loro raggionamenti, e le loro dispute, & li Jesuiti si fanno bette di loro, &c. Coressi, & tous ceux qui lui adherent en ce pays, sont si ignorants, que les personnes qui sont capables de quelque discernement, ne peuvent supporter leurs discours, ni entendre leurs disputes sans en avoir du dédain; néanmoins les Jésuites sont les dupes de ces gens-là.* On voit qu'il y avoit, ou devoit avoir dans l'original, *si fanno beffe di loro, ils se moquent d'eux;* car *bette* ne signifie rien, & l'autre mot signifie tout le contraire de ce que dit cet habile Traducteur. S'il y a comme il a imprimé, la piece n'est certainement pas originale; & la traduction ridicule fait voir jusqu'où va l'ignorance prodigieuse du Sieur A. En même temps on reconnoît avec quel peu de fondement il suppose que Coressius étoit disciple des Jésuites; puisque selon Cyrille, ils se moquoient de lui. Pag. 67.

La sixieme lettre est du 26 Avril 1635, adressée au Ministre Leger, & elle est tout aussi inutile que les précédentes. Elle contient seulement qu'on a voulu le faire enlever pour le mener à Rome. C'est un fait qui n'a point de rapport à la matiere de la Religion; & si quelques Missionnaires, sous prétexte de la soutenir, ont fait ou projeté des choses qui n'étoient pas dans les regles, ils n'ont pas agi selon l'esprit de l'Eglise. Ecrivant en françois & pour des François, il ne

peut ignorer que l'Inquiſition, dont il parle en termes ſi odieux, parce qu'il a vu deux ou trois Relations ſur cette matiere, n'a point de lieu parmi nous. Il ne nous appartient pas de la blâmer ni de la défendre : mais ſi quelque choſe la peut excuſer, c'eſt de voir les effets pernicieux que produit autant pour la Religion que pour les Belles Lettres, la trop grande liberté de tout croire, de tout lire, & de tout écrire. Rien n'étoit plus inutile que de rapporter, par maniere d'éclairciſſement, un lambeau de ſix grandes pages de la Relation de D. Alexis de Meneſès, troiſieme Archevêque de Goa, que le Sieur A. n'a lue que dans la traduction françoiſe, qui eſt fort défectueuſe. Mais s'il avoit eu la moindre connoiſſance de la matiere, il auroit dû d'abord établir le fait, qui eſt, que les Portugais, ayant par droit de conquête, le pouvoir ſouverain dans cette partie du Malabar, où eſt la *Serra*, ou montagne d'Angamale, y établirent les loix de leur pays, tant pour le ſpirituel que pour le temporel. On ſait que l'Inquiſition eſt établie parmi eux : ils la porterent donc aux Indes. Ils y trouverent des Chrétiens anciens, mais engagés plutôt par ignorance que par malice, dans l'héréſie des Neſtoriens : ils les catéchiſerent & les inſtruiſirent d'une maniere toute canonique, & la réforme qu'ils firent de leurs rites & de leurs offices, telle qu'on la trouve dans le Synode tenu à Diamper, eſt, à l'exception de quelques articles peu importants, la plus ſage & la plus réguliere de celles qui ont jamais été faites en Orient. Un Archidiacre ſe mit à la tête des plus opiniâtres, & fit venir de Syrie un Evêque Neſtorien, enſuite un autre, pour les maintenir dans l'erreur. Peut-on blâmer les Portugais d'avoir délivré le pays, & ceux qui revenoient à l'Egliſe de bonne foi, de quelques brouillons ignorants, qui ne cherchoient qu'à troubler un ſi ſaint ouvrage ? Et l'Auteur croit-il bien défendre la cauſe de ſon Saint Cyrille Lucar, quand il compare la perſécution qu'il prétend qu'on lui a faite, à celle que fit D. Alexis de Meneſès à deux Evêques Neſtoriens, puiſqu'elle étoit appuyée ſur les loix qui ſe trouvent encore dans le Code, contre les Sectateurs de Neſtorius ? Nous lui apprendrons, en paſſant, que le Patriarche des Neſtoriens n'a jamais pris la qualité de *Patriarche d'Antioche ;* mais qu'il s'eſt toujours appellé *Catholique.*

On remarquera auſſi dans cette ſixieme lettre la traduction de ce grand Critique. *Io dunque ho da temere da queſti fumiganti zochi : Craindrai-je donc ces emportés & furieux que la paſſion aveugle ?* Cyrille fait alluſion au paſſage d'Iſaïe, ch. 7. v. 4. *Noli timere à duabus caudis titionum fumigantium iſtorum ;* & ſe ſert d'un mot barbare *zochi*, qui ſignifie

ſignifie une ſouche ou un morceau de bois. Le Sieur A. qui ne l'a pas entendu, le paraphraſe en la maniere que nous voyons. Il a promis dans ſa Préface, que le Lecteur curieux trouveroit des choſes divertiſſantes & bizarres en quatre langues différentes; & il en fournit une nouvelle preuve.

La ſeptieme lettre eſt encore adreſſée au Miniſtre Leger, & elle eſt du 25 Juin 1635, auſſi peu importante que les autres, pour ne rien prouver, ſinon que Cyrille n'en demeuroit pas à ce qu'il avoit expoſé dans ſa Confeſſion, mais qu'il alloit encore plus loin. Car il propoſe des doutes contre l'authenticité de l'Epître Canonique de S. Jacques; ce qui fait voir combien il étoit éloigné des ſentiments de l'Egliſe Grecque. Mais cet endroit fournit au Sieur A. de quoi remplir huit pages de ſes collections ſur cette queſtion, qui n'a aucun rapport à la matiere. Nous nous mettons peu en peine de ce que les Proteſtants penſent ſur ce ſujet. Il ſuffit de conclure, qu'un homme qui doutoit de la vérité d'une Epître contenue dans le Canon des Ecritures de l'Egliſe Grecque, n'étoit pas propre à en expoſer la créance; & que l'ayant reconnue pour authentique dans ſa Confeſſion, il falloit qu'il fût un homme ſans ame, puiſqu'il paroît par cette lettre qu'il en doutoit encore quelques années après. Pag. 85.

Ce ſeroit bien perdre ſon temps que de le ſuivre dans les éclairciſſements qu'il prétend donner, pour accorder la doctrine de S. Jacques avec celle de S. Paul, touchant la foi & les bonnes œuvres. Ce n'eſt point cela qu'on attend du Sieur A. & on doute fort que ceux qui diſputent ſur cet article le vouluſſent prendre pour arbitre de cette conteſtation. Mais il falloit prouver deux points eſſentiels. Le premier, que ce que Cyrille enſeigne ſur la juſtification & les œuvres, étoit une vérité capitale de Religion; puiſqu'en ce cas il n'eſt pas moins contraire aux Catholiques qu'à la plupart des Théologiens de la Confeſſion d'Augsbourg, & à l'Egliſe Anglicane. Le ſecond, que ce qu'il établit eſt la doctrine commune de l'Egliſe Grecque, ce qui eſt abſolument faux, comme il paroît aſſez par les trois Réponſes du Patriarche Jérémie, & par le Traité de Gennadius ſur la Prédeſtination, imprimé à Breſlau; & encore plus par la réfutation que Syrigus a faite du treizieme Chapitre de Cyrille; la Confeſſion Orthodoxe & pluſieurs autres pieces. Le Sieur A. paſſe cette difficulté ſous ſilence, ſuivant ſa méthode ordinaire de charger de notes inutiles ce qui ne demande aucun éclairciſſement, & de n'en donner aucun ſur ce qui eſt obſcur & difficile.

La ſeconde digreſſion vient auſſi peu à propos, & n'eſt qu'une rap-

ſodie, où l'Auteur met tout ce qu'il ſait ſur S. Jacques; & quand il parle de la Liturgie qui lui eſt attribuée, on voit bien qu'il ne ſait
Pag. 97. pas les premiers éléments de la matiere liturgique. Les Grecs Arméniens, qu'il ſuppoſe avoir une Egliſe dédiée à ce Saint, dans Jeruſalem, ſont à peu près comme les Grecs Cophtes dont il a parlé ailleurs. Il n'y a point de Grecs Arméniens; car tous les Arméniens, Jacobites & Orthodoxes, font les Offices ſacrés en leur langue ancienne, comme les Cophtes en la leur, & nullement en grec. On a ſujet de s'étonner qu'un livre ou l'Auteur fait entrer tout ce qu'il a lu, ne ſoit pas quatre fois plus gros.

La huitieme lettre, écrite de Rhodes, le 26 Juillet de la même année, eſt de la même force que les autres. Il y a beaucoup de paroles perdues ſur ce même ton d'hypocrite, & il y exagere toujours ſon zele pour la doctrine des Calviniſtes, & ſon courage à publier par-tout ſa Confeſſion: fait dont on ne peut trouver ailleurs aucune preuve vraiſemblable, outre qu'il eſt nié par tous les Grecs qui en ont écrit & parlé depuis ce temps-là; ſa douleur d'avoir perdu le livre de Leger contre la Tranſſubſtantiation, qui devoit être un pitoyable ouvrage; & des injures contre Coreſſius & quelques autres Grecs rempliſſent le reſte de cette lettre. Que ne nous apprenoit-il donc par les pieces anecdotes de Geneve, ce qui s'étoit paſſé dans cette diſpute entre Leger & Coreſſius? Mais au lieu de ces éclairciſſements néceſſaires, il nous donne des extraits de Moreri ſur Rhodes, ſur Cyrille de Berroée, & ſur d'autres articles qui conviennent auſſi peu à ſa matiere,
Pag. 104. comme des impôts que levent les Turcs, &c. Il y ajoute ſeulement du ſien quelques noms eſtropiés, *le Grand Maître Zecoſta*, *Amarat*, &c. qui font voir que tout lui eſt nouveau, juſqu'au nom du Grand Maître de Rhodes Zacoſta, & d'André d'Amaral Portugais.

Pag. 107. Mais en matiere de digreſſions, rien n'eſt comparable à celle qui ſuit la neuvieme lettre, qui eſt une invective ſanglante contre Coreſſius, dans laquelle néanmoins il y a une preuve aſſez forte que cet homme n'avoit aucune liaiſon avec les Latins. *Con li Papiſti non conſona, per che non fanno conto di lui: Il ne s'accorde pas avec les Papiſtes, parce qu'ils ne font aucune eſtime de lui. Con li Greci conſona, per che appreſſo queſti miſeri trova d'ingrazzar la panſa: Il s'accorde avec les Grecs, parce qu'il trouve chez ces malheureux de quoi s'engraiſſer la panſe.* Donc, ſuivant le témoignage de Cyrille même, Coreſſius n'avoit aucun engagement avec les Latins, quoiqu'ailleurs on le mette à la tête de ces Grecs latiniſés qui ont donné lieu au changement

de doctrine que les Protestants supposent être arrivé dans l'Eglise Grecque, particuliérement touchant l'Eucharistie & la Transsubstantiation.

Ensuite, comme Cyrille ajoute que Coressius est un vrai Epicurien, qui ne croit rien, le Sieur A. après avoir conclu très-faussement, que *ce disciple des Jésuites étoit un débauché, sans foi & sans religion, & que par conséquent il n'y a jamais eu de témoin plus récusable que ce parasite, dévoué au service des personnes infames*, il prétend que cette seule-lettre de Cyrille fournit des preuves convaincantes des fourberies & des impostures de Coressius; d'où il tire une seconde conclusion, qui est, qu'on ne peut attribuer aucune autorité au Traité de Grégoire Protosyncelle, tiré des Ecrits de Coressius. Pag. 109.

La premiere chose que nous demanderons au Sieur A. est de nous dire, par quels principes de Jurisprudence un ennemi déclaré comme Cyrille peut être reçu en témoignage contre Coressius. II. Si un homme, non seulement accusé, mais encore convaincu de mauvaises mœurs, cesse pour cela d'être Orthodoxe, quand il y a des preuves certaines que dans sa communion il a toujours été considéré comme tel. III. Si le témoignage de tous les Grecs, séparés de l'Eglise Romaine, touchant la foi d'un homme, n'est pas plus croyable que celui d'un seul, qui lui-même a été condamné pour ses hérésies. Or il est très-certain que les ouvrages de Coressius ont été loués, approuvés & cités avec éloge, depuis 1642 jusqu'à ces derniers temps, & on croit même qu'ils ont été imprimés depuis peu en Moldavie. IV. Si les Pag. 108. quatre points que Cyrille lui reproche dans sa lettre sont regardés comme des hérésies parmi les Grecs, & si Cyrille n'a pas été universellement condamné pour avoir exposé le contraire dans sa Confession. V. Si, *être venu à Constantinople avec un écolier des Jésuites*, signifie que Coressius ait été *disciple des Jésuites*. VI. Si un point de fait, comme de savoir si le Traité de Grégoire est approuvé ou condamné par le corps de l'Eglise Grecque, doit être décidé par des raisonnements faux & absurdes, & si ceux du Sieur A. doivent détruire le témoignage de tous les Grecs. VII. Si ce que Coressius *canonise dans* Pag. 109. *son Catéchisme*, passe parmi eux pour *des erreurs & des idolâtries du Papisme*, ou pour des vérités capitales de la Religion. VIII. Si ces dogmes & les pratiques qui s'ensuivent, sont tellement propres aux Grecs latinisés, que les autres ne croient & ne pratiquent rien de semblable. IX. Si on peut dire que Coressius, qui a écrit contre Bellarmin, suivant le témoignage de Nectarius Patriarche de Jerusalem, fût son disciple. Voilà ce que le Sieur A. devoit établir, & dont il ne donne pas la moindre preuve, se contentant de rebattre à cette

occasion ses injures grossieres, & ses fanfaronades ridicules. Mais au lieu de cela, après avoir supposé tous ces paradoxes, parce que Coressius étoit un Epicurien, il se jette dans une longue digression sur la Philosophie d'Epicure, & prouve, par ce qu'il en a trouvé dans les Auteurs les plus communs, que ce Philosophe étoit un fort honnête homme; puis il entre dans les disputes sur le sujet de la volupté, & voilà à quoi il emploie cinq grandes pages.

On aura peine à comprendre ce que le Sieur A. prétend tirer de la dixieme lettre écrite de Galata, le 10 Mars 1637, dans laquelle il donnoit avis à Leger de son prochain rétablissement. Il y fait de grands éloges de Sartorius, qui succéda à l'autre en la place du Ministre des Hollandois. Elle ne contient rien que de nouvelles preuves du Calvinisme secret de Cyrille, & en même temps de sa perfidie & de son impiété; puisqu'on est bien assuré qu'à l'extérieur il exerçoit toutes les fonctions épiscopales, & qu'il administroit les Sacrements auxquels il ne croyoit point. Tout cela ne sert qu'à justifier Cyrille de Berroée, & les autres Grecs qui prononcerent anathême contre la personne de Cyrille comme hérétique, & à ouvrir les yeux à ceux qui n'auroient pas voulu croire que l'imposture de ce malheureux allât jusqu'à se jouer ainsi de la Religion. Il paroît aussi par la même lettre, qu'il
Pag. 117. fut mauvais prophête, quand il prédisoit *que la foi orthodoxe Evangélique s'étendroit en Orient;* car tout le contraire arriva bientôt. Les réflexions du Commentateur se réduisent à nous apprendre, qu'*on ne pouvoit écrire ainsi sans être grand ennemi du Papisme.* Il devoit ajouter, & sans être également ennemi de la Religion des Grecs, qui professent certainement tous les articles qu'il condamne. Et quand il lui fait dire qu'*il espere en voir corriger les erreurs, & abolir les idolâtries,* ces paroles ne se trouvent pas dans la lettre de Cyrille. Il savoit bien que nous ne sommes pas idolâtres. Ces injures peuvent être pardonnées à des ignorants, qui les ont entendues de la bouche de leurs Ministres; mais le Sieur A. sait bien en sa conscience, que quand il parle ainsi il est un calomniateur.

Dans cette même lettre, Cyrille complimente Leger, *de ce qu'il a*
Pag. 115. *laissé*, dit-il, *dans l'esprit de tous les Grecs une impression de son humanité, de sa doctrine & de sa sainteté.* Il parle aussi de Sophronius, Métropolitain d'Athenes, comme d'un homme bien disposé pour la Religion Réformée. Le Sieur A. en tire avantage, parce qu'il suppose
Pag. 119. que les Catholiques disent, que ce Patriarche étoit *le seul qui adhérât aux sentiments des Réformés.* Quand on a dit qu'il étoit le seul, supposé que quelqu'un l'ait dit, une pareille proposition ne s'entend pas

tellement à la rigueur, que si deux ou trois personnes, ou un plus grand nombre, mais petit en comparaison d'un aussi grand corps que l'Eglise Grecque, étoient dans les mêmes sentiments que Cyrille, elle fût fausse pour cela. On n'a jamais nié que ce Patriarche n'eût inspiré ses erreurs à quelques-uns. La Lettre d'Arsenius Religieux, qui a été imprimée avec les deux Synodes à Cologne en 1645, dit quelque chose de plus, qui est (*a*), qu'il avoit assemblé un Synode de larrons, de gens semblables à lui, & qu'il y avoit confirmé cette malheureuse Confession de Foi, conforme aux dogmes de Calvin, comme il l'avoit promis. On a dit ailleurs que ce fait est fort douteux, puisqu'il est contredit par le témoignage de tous les Grecs. Quand il seroit vrai, on est assuré que jamais cette Assemblée, ni la confirmation de la Confession n'ont été connues dans l'Eglise Grecque. Que lui & quelques adhérents aient loué le Ministre Leger comme un Saint, & Sartorius comme *très-orthodoxe*, ce n'a été qu'en particulier, & dans des lettres secrètes. Ce n'est pas ainsi qu'on rend témoignage à la vérité. Il n'y a qu'à examiner si quelqu'un de ses Disciples, & de ceux qui admiroient la doctrine & la sainteté de Leger, & qui approuvoient la foi de Geneve, l'ont soutenues dans les Synodes où elle a été condamnée. On n'en trouve pas un seul qui se soit opposé à leurs décisions; & si, comme on le peut conjecturer, ce Sophronius, Métropolitain d'Athenes, est le même que celui qui l'étoit de Selymbrie en 1638, il a condamné Cyrille avec les autres. pag. 104. 105.

De plus peut-on, après tant de faussetés, qui ont été remarquées dans les précédentes lettres, faire aucun fond sur le témoignage d'un imposteur comme Cyrille, quand il dit que *Coressius sembloit vouloir reconnoître qu'il s'étoit trompé, & qu'il le chargeoit de saluer* Leger, ce que le Sieur A. fait regarder comme une marque de sa conversion. La conséquence que le Sieur A. en veut tirer est détruite par les paroles qui suivent; car il dit: *Li articoli più importanti che sono da questi traditori oppugnati, sono della verità del Sacramento; per che è molto dolce nel gusto delli ignoranti, il vocabolo della falsa Transsubstantiatione.* Il n'y a point de sens, sinon en traduisant *oppugnati* par *établir*, comme le Sieur A. Cyrille avoit peut-être mis *propugnati*, & de pareilles fautes rendent ces Originaux bien suspects. *Les plus importants articles*, dit le Traducteur, *que Coressius & ses plus perfides adhérents établissent, sont celui de la présence réelle du Corps de Jesus Christ dans* pag. 118.

(*) Τὸ δὲ ἐνθεῦθεν ἤδη λῃστρικήν τινα συγκροτήσας σύνοδον ἐκ τῶν ὁμοίων ἑαυτοῦ καὶ ἐπιτρίπτων ἀνθρώπων ὅπερ ὢν ἐπήγγελτο τὴν δαιμονίαν ἐκείνην τῆς πίστεως ἔκθεσιν τοῖς Καλβίνου δόγμασιν συνᾴδουσαν ἐκύρωσεν.

le Sacrement de l'Eucbariſtie, parce que le mot de Tranſſubſtantiation plaît beaucoup aux ignorants. Coreſſius croyoit donc ces articles, nonobſtant qu'il priât Cyrille de faire ſes compliments à Leger: & puiſque l'Egliſe de Conſtantinople le fit venir de Chio pour diſputer avec ce Miniſtre ſur les matieres controverſées, ils ne pouvoient pas être dans de mêmes ſentiments. Si les œuvres de ce Théologien Grec ſont imprimées, comme on le mande de Veniſe, ou que nous les puiſſions avoir d'ailleurs, on apprendra peut-être bien des ſecrets de ces Conférences, dont jamais les Genevois n'ont rien donné au Public. On y trouvera, ſans doute, de nouvelles preuves de la mauvaiſe foi de Cyrille; puiſque ſuivant le témoignage de Nectarius, qui a été rapporté ci-devant, Coreſſius fut appellé de Chio par le Synode de Conſtantinople, ce qui ne pouvoit avoir été fait que dans les intervalles des dépoſitions de Cyrille, & peut-être y avoit-il lui-même conſenti; niant, comme il a toujours fait, que la Confeſſion fût de lui.

pag. 121. Voilà cependant, dit le Sieur A. *que Coreſſius lui-même, tout attaché qu'il étoit au Papiſme, donne un démenti, auſſi-bien que Sophronius, à ces Controverſiſtes ſi fameux de l'Egliſe Gallicane.* Ce démenti conſiſte en ce que Cyrille dit, que Coreſſius paroît reconnoître qu'il a eu tort; car c'eſt ce que ſignifie *aver fallito*, non pas *fallato*, comme a imprimé le Sieur A. & il ne dit pas ſur quoi: & qu'il fait des compliments à Leger: que Sophronius eſt bien intentionné pour le Calviniſme, & que Cyrille & d'autres eſtiment Leger & Sartorius. Il faut avoir une grande pénétration pour y appercevoir le reſte, qui n'eſt qu'un tiſſu de fauſſetés. Il étoit, dit le Sieur A. *attaché au Papiſme*, & il a écrit contre les Latins, même contre Bellarmin; il eſt Diſciple des Jéſuites, & ceux-ci ſe moquoient de lui, à ce que dit Cyrille dans les Lettres précédentes. Il ſe veut rétracter, & il a fait un grand nombre d'Ecrits contre les Calviniſtes. Il falloit ajouter que Cyrille, ſur le témoignage duquel roulent ces chimeres, fort augmentées par ſon Commentateur, donne un démenti à toute l'Egliſe Grecque; puiſque comme nous l'avons montré ci-deſſus, elle parle tout autrement de Coreſſius, & n'a pas ceſſé de le louer comme Théologien très-orthodoxe depuis ce temps-là, & le fait encore autant de fois qu'elle anathématiſe Cyrille & ſa doctrine.

pag. 121. Mais auſſi *il faut remarquer que Cyrille condamne expreſſément les mêmes dogmes que les Réformés tiennent pour bétérodoxes*: voilà la ſeule choſe vraie qu'il y ait dans toute cette remarque; mais qu'il ajoute donc auſſi, que c'eſt pour cela qu'il a été condamné & l'eſt encore par tous les Grecs.

La onzieme Lettre à Leger est un billet qu'on peut garder quand on garde tout; mais on ne comprend pas qu'un homme de sens puisse le faire imprimer. Elle est sans date, & parce qu'il dit qu'il cherchera un Manuscrit du Concile de Florence, cela donne occasion au Sieur A. de remplir près de trois pages de réflexions sur ce sujet. *C'est*, dit-il, *qu'il faut recourir aux Originaux, car il y a fort peu de Conciles imprimés dans lesquels on ne trouve quelque falsification.* Il en devoit alléguer quelque exemple; mais de la maniere dont il parle des Conciles, il paroît qu'il n'en a pas la moindre connoissance. Si c'est par cette curiosité pour les Originaux qu'il a enlevé celui de Jerusalem, que n'allegue-t-il celles qu'il a remarquées. Pour celui de Florence, de la maniere dont il en parle, on reconnoît aisément qu'il n'a pas seulement jeté les yeux sur les Actes grecs, de la fidélité desquels les Grecs mêmes n'ont jamais fait des reproches aux Latins. Il est aisé de reconnoître, que les objections & les réponses des Grecs ont été rapportées fidellement. Il ne trouvera jamais dans aucun de nos Auteurs, ni dans les Actes, ni dans les Histoires que nous citons, *que tous les Grecs orientaux se sont unis de bonne foi à l'Eglise Romaine* dans ce Concile. Il trouvera que la plus grande partie des Métropolitains & des autres qui y assisterent de la part des Grecs, à l'exception de Marc d'Ephese, & de cinq ou six autres de son parti, souscrivirent la Définition de Foi; & c'est une témérité insupportable de dire, que c'étoit une feinte de quelques hypocrites; puisque le plus grand nombre accepta l'union, ainsi que l'Empereur Jean Paléologue. Lorsqu'il fut de retour à Constantinople, la cabale de Marc d'Ephese & de plusieurs Evêques qui étoient demeurés dans le pays, fit que cette même union fut rompue, & il n'y a pas un seul Ecrivain Catholique qui ait dit autrement. C'est dans les Originaux qu'il auroit pu apprendre ces faits, non pas dans les Annales de Baronius, que tout le monde sait avoir fini son Histoire quatre cents ans & plus au-dessus du temps du Concile de Florence. Raynaldus en a écrit, mais il ne l'a sûrement pas consulté. Sponde & le P. Maimbourg ne sont pas des Auteurs à citer pour ceux qui ne veulent que des Originaux. pag. 122.

Quand on voit que le Sieur A. croit que Gennadius qui fut élu Patriarche n'étoit pas le Solitaire, on voit bien qu'il ne les a pas consultés, puisque cette erreur en matiere d'histoire a été très-solidement réfutée il y a long-temps par des personnes fort habiles. Ce n'est donc pas à un homme qui n'a pas la moindre connoissance des faits ni des Actes, à faire des portraits des Conciles que nous respectons avec raison. Ils ne ressemblent pas tous au Synode de Dor-

drecht; mais la plupart des Proteſtants Calviniſtes ont-ils mieux obſervé ce qui y fut réſolu, que les Grecs ont fait l'union de Florence?

La Lettre douzieme eſt écrite au Miniſtre Wytembogart, un des principaux Chefs des Arminiens, & elle eſt du 30 Mai 1612. Elle avoit déja été imprimée, & on ne comprend pas ce que le Sieur A. en prétend tirer. Car il eſt marqué clairement dans cette Lettre, que nonobſtant les titres d'honneur & les compliments que Cyrille fait à ce Miniſtre, il lui dit nettement, *non conſtat tibi mea vocatio, non conſtat mihi tua....* Le Sieur A. le traduit ainſi : *Vous ne connoiſſez pas ma vocation, & la vôtre m'eſt inconnue.* Il eſt cependant certain que ce n'eſt pas là le ſens, & que Cyrille lui dit, *qu'il n'eſt pas aſſuré que la vocation de Wytembogart ſoit de Dieu, comme l'autre ne l'eſt pas de la ſienne;* ce qui ne peut pas ſignifier que Cyrille ne ſût pas que l'autre étoit Miniſtre, & que celui-ci ignorât que Cyrille ne fût Patriarche d'Alexandrie. Enſuite, après avoir dit quelque choſe des mauvais effets que produit la diſpute, ſur-tout celle qui eſt fondée ſur la Philoſophie, il avoue que les Chrétiens d'Orient ſont accablés de grandes miſeres par la tyrannie des Turcs, qui leur ôte la commodité d'étudier; qu'à cette occaſion on leur reproche leur ignorance, mais qu'ils en tirent un avantage, qui eſt, d'ignorer pluſieurs queſtions pernicieuſes; ou comme traduit le Sieur A., attendu *qu'il ne ſait* (l'Orient) *ce que c'eſt que ces queſtions peſtiférées*, &c. *Contentus eſt incompta fide Chriſti quam ab Apoſtolis majoribuſque ſuis eſt edoctus. Notre peuple*, dit ce Traducteur, *ſe contente de la foi toute nue en Jeſus Chriſt.* Ce n'eſt pas là le ſens. C'eſt *une foi ſimple, & qui n'a aucun appareil extérieur. Et ſi quis ulterius voluerit ſerio ſtatum Chriſtianum in Eccleſia Orientis obſervare, rem magni momenti miraculumque animadverteret.* C'eſt-à-dire, *que ſi on obſerve plus en détail l'état du Chriſtianiſme en Orient, on verra une eſpece de miracle*, qui eſt la fermeté des Grecs dans la foi, nonobſtant tout ce qu'ils ont à ſouffrir des Infideles. Voici la traduction de ce grand Cenſeur. *Que ſi quelqu'un deſiroit que l'état Chrétien obſervât quelque choſe au-delà dans l'Egliſe d'Orient, il verroit ſans doute quelque choſe d'important, quelque miracle.* Paroles où il n'y a point de ſens : ce qui fait voir que le latin de Cyrille l'embarraſſe autant que ſon grec. Car ce n'eſt pas une preuve de ſa capacité en cette langue, de trouver ἀμαθιαν écrit ainſi trois fois dans une même page.

Mais ce qui ſuit eſt plus remarquable. *Ad quid ergo*, dit Cyrille à Wytembogart, *tibi narramus iſta? Ut videlicet intelligat tua prudentia in hiſce partibus eſſe difficile aliquid novum admittere in fide.... Et optaremus ut unà nobiſcum regulam iſtam veſtra ſequeretur Eccleſia : non enim objec-*

pag. 131.

objicerentur ei quæ passim plures hujus temporis Scriptores objiciunt. Mais pourquoi vous disons-nous cela? C'est afin que vous sachiez qu'en ce pays-ci, il est difficile de recevoir quelque nouveauté dans l'Eglise & dans la foi. Nous souhaiterions que votre Eglise suivît cette regle; car on ne lui objecteroit pas ce que plusieurs Ecrivains de ce temps lui objectent ordinairement. Voilà donc Cyrille qui comble d'éloges un Ministre Arminien, condamné au Synode de Dordrecht, & qui assurément étoit dans des sentiments entiérement contraires à ce que contient la Confession de ce même Cyrille; qui cependant lui dit, qu'il n'est pas facile d'introduire des nouveautés dans l'Eglise Grecque, & qui lui reproche modestement qu'on n'en peut pas autant dire de la leur. Il faut avoir une grande pénétration pour découvrir en quoi cette Lettre peut nuire aux Catholiques.

Mais d'où vient que cette fécondité de commentaires a cessé à l'occasion de cette lettre & de la suivante? On le comprend aisément pour la derniere; car il paroît assez que l'Auteur auroit été embarrassé à l'éclaircir. Mais l'autre pouvoit l'être autant que toutes les précédentes. Il n'y avoit qu'à faire une description de la Haye, où la lettre étoit adressée, comme il en avoit fait une de Galata, de Chio & de Tenedo; parler des impôts du pays, comme il a fait de ceux des Turcs; mettre un long narré de la vie de Wytembogart, comme il a mis celle d'Abbot; mais il n'y en avoit pas de mémoires dans Bayle; faire un portrait du Synode de Dordrecht, comme il en a fait du Concile de Florence. Il s'est vraisemblablement apperçu de la difficulté qu'il trouveroit à justifier celui de Dordrecht, auquel conviennent parfaitement tous les reproches qu'il fait mal-à-propos au Concile de Florence. Mais ce qui l'auroit peut-être plus embarrassé, eût été d'avoir à concilier les éloges donnés par Cyrille aux Théologiens de Geneve & ensuite à Wytembogart, quoique celui-ci fût condamné par le Synode comme hérétique. Ensuite de nous apprendre le peu de succès qu'eut cette assemblée pour pacifier les contestations sur la grace, quoique de chaque côté on prétendît que ce qu'on proposoit étoit la pure parole de Dieu. On pourroit faire sur ce sujet des remarques plus vraies & plus justes que celles qu'il a faites contre le Concile de Florence.

La lettre suivante, qui est la treizieme, au même Wytembogart, avoit été imprimée il y a long-temps, & ce sont-là des Anecdotes du Sieur A. Comme il n'a ajouté aucunes remarques, il sera bon d'en faire quelques-unes. Il paroît d'abord que Cyrille écrivoit assez mal en latin, nonobstant les louanges qu'il a reçues des Calvinistes en tant d'endroits sur sa capacité dans les deux langues. Mais c'est-là le moindre repro-

che qu'on lui puisse faire. Il auroit écrit assez bien, s'il avoit écrit selon la vérité. On voit ici qu'il l'a ignorée, ou qu'il l'a trahie; puisqu'outre les mêmes louanges qu'il donne à cet Arminien que celles qu'il donna depuis à Leger, à Diodati & aux autres Genevois, quoiqu'ennemis irréconciliables, & opposés dans leurs sentiments, il entre en matiere avec lui sur la Religion de même qu'il fait avec les autres, quoiqu'il paroisse que c'est avec plus de sincérité. Car il déclare nettement qu'il ne peut approuver ce qu'Arminius, dont on lui avoit envoyé quelques Ecrits, avançoit pour prouver que le Saint Esprit procédoit du Pere & du Fils; au lieu que dans sa Confession de Foi, il passe hardiment cet article. Il dit dans cette lettre-ci, que l'addition au Symbole est une invention de l'Eglise Romaine, *amatrice des nouveautés*; parole que le Sieur A. a eu soin de faire imprimer en lettres capitales, comme si cette prétendue nouveauté n'étoit pas également commune aux Protestants & aux Catholiques. Il s'étend ensuite sur plusieurs articles de la Religion & de la Discipline des Grecs, qu'il explique d'une maniere très-imparfaite, cependant assez éloignée de la Doctrine des Protestants, & tout autrement qu'il ne fait dans sa Confession; ce qui fait voir la sincérité de ce personnage.

Mais quand il vient à parler des autres Sectes Chrétiennes de l'Orient, on ne peut le justifier de fausseté ou d'une ignorance très-grossiere. Car il attribue aux Arméniens les erreurs des Manichéens, ce qui est très-faux; puisque cette calomnie vient de quelques Auteurs qui leur en ont faussement imputé beaucoup d'autres, & on sait qu'ils sont Monophysites ou Jacobites. Les Cophtes ne sont point Eutychiens, & ils disent anathême à Eutychès. Il dit vrai quand il avoue que leur nombre surpasse de beaucoup celui des Grecs; mais ils ne sont pas tellement méprisables, qu'ils n'aient eu parmi eux des Patriarches aussi illustres qu'en peuvent avoir les Grecs. Et à l'égard de la Discipline, on n'a jamais vu parmi eux ces fréquentes translations d'Evêques, dont les Grecs ne font, il y a plusieurs siecles, aucun scrupule; puisque depuis le temps du Concile de Calcédoine, aucun Patriarche des Cophtes n'a été élu à cette Dignité quand il avoit été ordonné Evêque d'une autre Eglise. On parlera ailleurs de la Légation du Patriarche Gabriel à Clément VIII, qui n'eut pas de suite pour la réunion; mais en passant on remarquera, que cette Lettre de Cyrille sert à faire voir la bévue de plusieurs Protestants, qui avoient traité cette Légation comme supposée; parce que, disoient-ils, il n'y avoit point alors de Patriarche d'Alexandrie appellé Gabriel, & que c'étoit Melece, dont Cyrille parle comme de son prédécesseur. Sur cela, ils

pag. 154. pag. 156. 157.

citoient le témoignage de George Douza, qui avoit connu Melece en Egypte, & qui en fait de grands éloges. Mais ils ignoroient que depuis la déposition de Dioscore au Concile de Calcédoine, il y a toujours eu deux Patriarches à Alexandrie; son successeur, qui est celui des Cophtes, & le Grec successeur des Orthodoxes, tel qu'étoit Melece, surnommé Piga, dont les Protestants n'auroient pas fait de si grands éloges, s'ils avoient su qu'il a employé, avant que Gabriel de Philadelphie eût imprimé son Ouvrage, le mot de *Transsubstantiation*. On en donnera bientôt la preuve authentique par une Lettre copiée sur l'Original.

Le Patriarche des Cophtes ne s'appelle point *Jabuna*, mot corrompu de l'Arabe, & qui ne signifie rien, & encore moins *Dominus*. Si Cyrille a mandé cela, il falloit qu'il ne fût pas un mot d'Arabe. *Abouna* signifie *notre pere*. pag. 158.

Ce qu'il dit ensuite, *Jacobitica est vilissima & spurcissima natio; neque de illa est quod aliquid scribatur, nisi quod ob hæresim suam Nestorianam nos latere non debeat. La Secte des Jacobites est la plus abjecte & la plus infectée de toutes; c'est pourquoi il ne vaut pas la peine de vous en dire autre chose, si ce n'est qu'elle suit l'hérésie de Nestorius.* Cependant c'est la Secte la plus étendue, puisque dans toute l'Egypte elle surpasse de beaucoup les Grecs, comme l'avoue Cyrille. Les Jacobites croient qu'aprés l'union du Verbe & de l'Homme, il n'y a qu'une Nature en Jesus Christ, mais sans confusion, sans mélange, sans altération, & par cette raison ils rejettent le Concile de Calcédoine. Mais il n'y a pas de plus grande ignorance que de leur attribuer l'hérésie des Nestoriens, dont ils sont les plus grands ennemis, & dont l'erreur est directement opposée à celle des Jacobites. Voilà des preuves de la haute capacité de Cyrille, qui peuvent faire juger de l'autorité que doit avoir son témoignage dans des matieres obscures & difficiles, ou dans des faits importants, par rapport à l'état des Eglises d'Orient; puisqu'on voit clairement qu'il ne savoit pas la Religion de ceux parmi lesquels il étoit tous les jours. pag. 159.

Il a beau parler des Jacobites avec mépris: il reste dans les Bibliotheques plusieurs livres de leurs Théologiens qui raisonnent mieux sur les mysteres, particuliérement sur l'Eucharistie, que n'a fait Cyrille. Voilà ce que nous avions à remarquer sur ces Lettres, qui peuvent servir à faire connoître la duplicité de ce fourbe, & son incertitude sur le systême de la foi, & que cherchant des amis auprès des Hollandois, tout lui étoit bon, Genevois, rigide Arminien, & celui qui pouvoit le servir. Tout inutiles que soient ces Lettres, il est bon de

remarquer qu'elles sont informes; car que signifient des, &c., qui sont répandus par-tout dans cette derniere? Auroit-on tort, si on concluoit que plusieurs choses qui ne sont pas favorables aux Protestants ont été retranchées?

De plus, on ne peut avoir la moindre connoissance de l'Eglise Grecque; & ne pas reconnoître que l'exposition que Cyrille fait de la doctrine & de la discipline des Sacrements, est fort défectueuse & captieuse; puisqu'il s'arrête en expliquant la Liturgie, aux endroits qui ne peuvent s'accorder avec la Doctrine des Calvinistes: qu'il évite de parler de l'Invocation du S. Esprit, où le changement miraculeux est marqué clairement; de ce qui se pratique lorsque la Communion est distribuée au peuple; de celle des malades & des enfants; & qu'il ne parle pas des autres Sacrements, quoiqu'il soit de notoriété publique qu'ils sont en usage dans l'Eglise Grecque. Nous n'avons que faire pour cela des témoignages de Cyrille ni d'aucun autre; puisque les Euchologes & les autres livres publics, contiennent les Prieres & les Cérémonies dont ils marquent les moindres circonstances. On pourroit dire que ceux qui firent imprimer cette Lettre autrefois y ont retranché toutes ces choses. C'étoit au Sieur A. à l'expliquer, puisqu'il prétend l'avoir tirée des Originaux. Quoiqu'il ne le dise pas, il faut bien que cela soit, puisqu'il les intitule *Anecdotes*; titre qui convient très-mal à des pieces imprimées il y a plus de soixante ans, & aussi peu que des &c. à des Originaux.

Enfin on peut reconnoître que ce saint Martyr savoit se faire tout à tous: car au commencement il combattoit écrivant à Wytembogart, la Procession du S. Esprit du Pere & du Fils, en quoi il suivoit l'opinion de son Eglise; & quelques années après, il se trouva converti sur cet article. Il s'accommodoit fort des Livres d'Arminius, qui étoit l'adversaire déclaré de la Doctrine des Décrets absolus de réprobation, & les Grecs n'en sont pas moins éloignés. Mais quand les Arminiens eurent été accablés, ses lumieres augmenterent, & il parla le langage du Synode de Dordrecht, s'attachant particuliérement à cultiver les Genevois & les créatures du Prince d'Orange, dont le zele contre les Arminiens ne se termina pas à les faire condamner contre les principes fondamentaux des Réformés, qui n'admettent aucune autorité des Conciles même véritables, mais encore à faire périr les meilleurs citoyens qui s'opposoient à leur ambition.

C'est-là le fondement d'une autre sorte de Lettre, ou comme le pag. 165. Sieur A. parle, de ses Monuments précieux. Ces Lettres sont adressées à David le Leu de Wilhem, Officier des Princes d'Orange, sur la

famille duquel il emploie cinq grandes pages tirées du Dictionnaire de feu M. Bayle, duquel il ne fait pas mention. On aura peine à comprendre de quelle utilité peut être dans un Livre de Controverse, une Généalogie d'une famille Hollandoise: mais on comprendra encore moins que l'Auteur y ait pu trouver des *preuves authentiques & irréfragables* contre le Papisme, tirées des Articles de foi que ce Patriarche d'Alexandrie & les Prélats de son Eglise condamnoient dans la Communion de l'Eglise Occidentale. Ne croiroit-on pas qu'il va produire quelque Sentence Synodale très-authentique, par laquelle Cyrille, comme Patriarche d'Alexandrie, & Juge de toute la terre, condamne, à la tête de son Eglise, la doctrine de la présence réelle, la Transsubstantiation, & en un mot, tout ce qui est contraire à ce qu'il exposa depuis dans sa Confession? Car ni lui, ni les autres Réformés, ne s'intéressent pas aux autres Articles qui séparent l'Eglise Grecque de la Latine, quoiqu'ils dussent s'y intéresser, puisque les anathêmes contre ceux qui reconnoissent que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils tombent autant sur les Protestants que sur nous. Mais ce n'est rien moins que cela; ce sont des Lettres secretes, dans lesquelles Cyrille écrit à David de Wilhem, tout ce que pouvoit écrire un Calviniste. *On n'a qu'à voir*, dit-il, *les anathêmes qu'il publia en Orient l'an 1616, & la censure qui en a été faite à Rome, & imprimée aux dépens de la Congrégation Papale de Propaganda fide, & on y trouvera de quoi se convaincre de la conformité qu'il y avoit alors sur les principaux Articles de la créance entre les Réformés de l'Europe & les Grecs du Levant, qui vivoient sous la jurisdiction de Cyrille Lucar alors Patriarche d'Alexandrie;* ce qu'il prétend démontrer encore, *par une surabondance de preuves, dans les Lettres suivantes.* pag. 171.

Ce fut en 1632. & non en 1631, que ces Articles furent imprimés à Rome: & ce ne fut pas avec une Censure, mais avec une réfutation, article par article, de Matthieu Caryophylle, le tout en grec vulgaire, ensuite de la réfutation qu'il fit dans le même volume de la Confession de Cyrille, sur la copie qui avoit été imprimée seulement en latin en 1629. Ce fut à Tergowist en Walachie que Cyrille publia ces anathêmes, & non pas *en Orient.*

Il n'y a personne qui ne crût, sur une affirmation aussi positive, que ces anathêmes de Cyrille contiennent la même Doctrine que celle de sa Confession: & ils n'auroient pas plus d'autorité quand ils seroient tels, s'ils n'avoient des caracteres d'authenticité que la Confession même n'a jamais eu; ce qui a fait que la plupart des Grecs l'ont crue supposée. Mais on en jugera mieux quand on aura rapporté les Articles.

Le 1. regarde la Proceſſion du Saint Eſprit; le 2. la Communion ſous les deux eſpeces; le 3. les Azymes; le 4. le Jugement particulier; le 5. le Purgatoire; le 6. la Primauté du Pape; & c'eſt-là tout ce que contiennent ces Anathêmes. Le 1. & le 3. regardent autant les Proteſtants que les Catholiques; puiſque les Luthériens ſe ſervoient d'Azymes, & comme l'a remarqué Caſaubon (a), on s'en ſervoit auſſi à Geneve, & que dans le Symbole ils reconnoiſſent la Proceſſion du Saint Eſprit du Pere & du Fils. Le 2. n'a rien de commun avec eux, puiſque la Communion, comme les Grecs la donnent, n'eſt pas boire le Calice du Seigneur; elle ſe fait par intinction, le Prêtre diſtribuant des particules trempées dans le Calice, & il ne le donne pas aux Laïques, mais ces particules ſont préſentées dans une petite cuiller, appellée λαβὶς comme il eſt marqué dans l'Euchologe; & le P. Goar, ſavant Dominicain, en a expliqué les Cérémonies dans ſes Notes ſur cette partie de la Liturgie qui regarde la Communion. Le 4. eſt une queſtion ſur laquelle les premiers Proteſtants ni leurs Diſciples, n'ont rien marqué dans leurs Confeſſions, ni dans leurs Articles de Religion. Le 5. qui eſt le Purgatoire, n'a rien de commun avec leur Doctrine; car les Grecs prient & offrent le ſacrifice, des prieres & des aumônes pour les morts, ce que les Proteſtants condamnent; & on ne peut dire par conſéquent qu'ils ſoient d'accord ſur cet article. Il en eſt de même du 6. qui regarde la Primauté du Pape. Les Grecs la rejettent; mais ils prétendent qu'elle eſt dévolue aux Patriarches de Conſtantinople, qui s'attribuent & exercent les mêmes droits qu'ils conteſtent au Pape. Mais ils reconnoiſſent la Hiérarchie, ainſi que la ſupériorité des Evêques au deſſus des Prêtres & des Laïques. Ainſi ils conviennent de la ſubſtance de la choſe, & de l'autorité d'un Supérieur Eccléſiaſtique légitimement inſtitué, qui eſt également mépriſée par les Proteſtants, ſoit qu'elle réſide dans l'Evêque de Rome, ſoit qu'elle réſide dans celui de Conſtantinople.

Act. Wit. pag. 192.

On ne trouvera rien davantage dans ces anathêmes, que Cyrille ne publia pas dans ſon Dioceſe d'Alexandrie; mais à Tergowiſt en Walachie, dans un Sermon qu'il y fit en 1616, comme il eſt marqué expreſſément dans le titre. Il y étoit venu comme Député du Patriarche de Conſtantinople; car en qualité de Patriarche d'Alexandrie, il n'avoit aucune juriſdiction en Walachie. Ce fut par une eſpece de zele

pag. 119. Ed. Rom. 1632. & 1671.

(a) Nam quæ magis eſt Doctrinæ Calvini tenax Eccleſia quam Genevenſis? At hæc etiam nunc in Azymis ſacro-ſanctam Euchariſtiam celebrat. Nam cum initio Reformationis, alia conſuetudo eſſet introducta anno MDXL, reditum eſt ad morem antiquum. *Caſaub. Exerc. XVI. in Baron. p. 466. Ed. Lond. 1614.*

outré qu'il se mit à déclamer contre les Latins, & à fulminer ces anathêmes. On demande donc à toutes personnes qui savent lire, si dans ces six anathêmes il se trouve rien qui puisse établir cette prétendue conformité sur les principaux Articles de la créance entre les Réfor- de l'Europe & les Grecs du Levant, qui vivoient sous la jurisdiction de Cyrille. Car sur la Procession du Saint Esprit, il dit anathême à ceux qui enseignent ce qu'il a marqué dans le premier Article de sa Confession touchant la Procession du Saint Esprit du Pere par le Fils. Dans les autres on ne trouve pas un seul mot de tous les Dogmes Calvinistes qu'il établit dans la même Confession.

Mais quand elle seroit conforme à ces anathêmes, le Sieur A. peut-il dire que sa doctrine seroit conforme avec celle des Réformés de l'Europe? Croit-il nous faire passer les Réformés, pris en général, pour un Corps Ecclésiastique qui ait les mêmes sentiments sur la Religion? Les Luthériens sont Réformés à aussi bon titre que ceux qui suivent la Confession de Geneve; & on ne croit pas qu'ils soient contents de ce que souvent ils trouveront dans l'Ouvrage du Sieur A. *la seule Religion Chrétienne Réformée*, pour signifier la Calviniste. Or ils ne conviennent pas que Cyrille ait rapporté fidellement les sentiments de l'Eglise Grecque sur la matiere de la grace, mais ceux de Geneve. Wytembogart, auquel il donne autant de louanges qu'à Leger & à Diodati, étoit fort éloigné de cette doctrine. Calovius & plusieurs autres Théologiens de la Confession d'Augsbourg, dont les paroles sont rapportées par Felhavius, par ces mêmes raisons ont réfuté Hottinger, qui prétendoit, comme M. Smith & le Sieur A. que la Confession de Cyrille étoit celle de toute l'Eglise Grecque. Il ne faut donc pas qu'un *Ministre Néophyte*, comme il s'est appellé avec raison, prétende nous imposer par un équivoque aussi grossier que celui *des Réformés d'Europe*, comme si c'étoit une même Eglise. Si les Protestants sont plus faciles que n'étoient les anciens Réformateurs, en admettant à leur Communion des personnes qui ne croient pas ce qu'ils croient, ce ne sont pas là nos affaires; mais ils ne peuvent faire une Eglise composée de ceux qui se disent ou se doivent dire anathême les uns aux autres, si leurs principes sont véritables.

Epist. de dic. Christ Angeli de statu Eccl. Græcæ.

Pour revenir à ces anathêmes de Cyrille, qui, comme nous avons dit, les déclama plutôt qu'il ne les publia hors de sa jurisdiction, il est clair qu'ils ne ressemblent à sa Confession presqu'en aucun article. Dans les premiers, il parle comme un Grec véritable; dans l'autre, comme un Calviniste. Que le Sieur A. trouve donc dans ces anathêmes, qu'il n'a peut-être jamais vus, un article par lequel il prononce cette

Sentence terrible contre ceux qui admettent la présence réelle, ou la Transsubstantiation; qui reconnoissent la nécessité du Baptême, sept Sacrements, l'intercession des Saints, le culte des Images; le libre Arbitre, la nécessité & le mérite des bonnes œuvres, l'autorité de la Tradition, la priere pour les morts; en un mot tout ce que Cyrille a tiré de la Confession de Geneve pour mettre dans la sienne, ce que nous sommes sûrs que ni lui ni personne ne fera jamais; alors qu'aura-t-on prouvé, sinon que Cyrille étoit Calviniste? mais non pas que l'Eglise Grecque fût de son temps dans de pareils sentiments, qu'elle a toujours ignorés ou condamnés. Mais ce ne sera pas par ces anathêmes qu'on pourra prouver un tel paradoxe.

pag. 172. Il faut venir présentement à la premiere Lettre, adressée à M. de Wilhem, qui fait la quartorzieme de ces *précieux monuments.* On ne peut deviner ce qu'un homme, qui ne veut pas abuser de la patience de ses Lecteurs, a pu trouver dans cettre Lettre pour l'imprimer & pour la traduire. Elle commence ainsi: *Dilatio responsi causam habuit, quia unà volebam remittere libros, Collationem & Raynoldum.* Voici la traduction du Sieur A. *Le retardement de ma réponse vient de ce que j'ai voulu vous renvoyer les Livres dont j'ai fait la confrontation, tout ensemble avec celui de Raynoldus.* Il paroît que le commerce de David de Wilhem avec Cyrille, rouloit en partie sur ce que l'autre lui envoyoit des livres nouveaux des Calvinistes. *Collatio* est un livre assez connu sous le nom de *Collatio Hagiensis*, ou *Conférence de la Haye*, dans lequel on rédigea par écrit les premieres disputes entre les Arminiens & les Gomaristes. La traduction du Sieur A. démontre qu'il n'en connoissoit pas seulement le titre, & il falloit qu'il nous fît une ample leçon de Grammaire latine, pour prouver que *remittere libros, Collationem & Raynoldum*, signifie *renvoyer des livres dont on a fait la confrontation.* Le livre de Raynoldus est l'ouvrage d'un Controversiste Anglois, assez connu parmi les Protestants. Quatre ou cinq mots grecs qui se trouvent dans la Lettre, sont ou estropiés ou sans accents, & toujours mal traduits. Point de date, des *& cætera* ne sont pas des caracteres de monuments authentiques qu'on met dans un dépôt public pour confondre les Catholiques, & pour les convaincre, si ce n'est de l'ignorance & de la mauvaise foi de celui qui les produit. Il devroit craindre qu'ils ne servissent plutôt à convaincre MM. les Etats du mauvais emploi de leur libéralité, & de leur trop grande indulgence à son égard.

Il est vrai qu'on trouve dans ces précieux Anecdotes, des solécismes qui font connoître l'ignorance de Cyrille, *nullum majus collari posse beneficium*, & dans les suivantes, *Collavi sua notata, caracter in-*

pag. 194.

terpo-

terpolatum, font voir que cet homme tant vanté par les Calviniftes, ne favoit pas la Grammaire; & fi le Sieur A., comme nous verrons dans la fuite, a cru trouver une preuve *démonftrative & irréfragable* de la fauffeté du Synode de Jerufalem dans une faute d'écriture qui n'y eft point, mais qu'il s'eft imaginée, parce qu'il n'a pas fu lire l'original, & dans une prétendue faute d'orthographe; qu'a-t-il à répondre fur les folécifmes de ce grand Docteur?

La quinzieme Lettre, qui eft la feconde de celles qui font adreffées à M. de Wilhem, eft un galimatias, moitié italien moitié latin. Il parle de la réforme de l'Eglife, & fouhaite qu'on retranche l'ambition, l'avarice & la fuperftition, qu'il avoue être grande dans l'Eglife Grecque. pag. 177.

Il a donné de beaux exemples des vertus contraires, lui qui a mis pendant dix-fept ou dix-huit ans cette pauvre Eglife en combuftion, pour s'élever, fe maintenir & fe rétablir dans la dignité Patriarchale; qui avoit plus vexé les Grecs par fes concuffions qu'aucun de fes prédéceffeurs, & qui pratiquoit & autorifoit par fon exemple, toutes les cérémonies qu'il appelle ici fuperftitions. Il eft parlé enfuite d'une queftion fort frivole fur le mot *Abraxis*, qu'il dit n'être pas un mot arabe; c'eft que Wilhem étudioit cette langue. Voilà une grande découverte. Il eft cependant en ufage parmi les Chrétiens qui parlent arabe, & qui appellent ainfi le livre des Actes des Apôtres, ce mot étant corrompu de Πράξεις. Mais ce favant Traducteur dit que cela fignifie *perfécution*. Il obligera les curieux de leur expliquer d'où il a tiré cette belle érudition. Il devoit bien plutôt corriger, s'il avoit pu, les fautes d'impreffion de trois mots grecs qui ne font pas plus corrects que les précédents. pag. 176.

La feizieme eft à peu près de la même force. C'eft une réponfe, & il faudroit produire les Lettres qui y ont rapport, elles éclairciroient la matiere, quoiqu'elle ne le mérite pas. Car enfin, importe-t-il de favoir ce que Cyrille penfoit des Ecrits par lefquels les Arminiens fe défendoient contre leurs adverfaires, promoteurs & maîtres du Synode de Dordrecht? Il paroît par cette Lettre & par la dix-feptieme, que Wilhem lui envoyoit ces fortes d'Ecrits. pag. 178.

Dans la même Lettre Cyrille dit, *il Venatore ὀυκ ὀρθὰ διδαόνει*: c'eft-là du grec, ou de l'original, ce qui ne peut être, car en ce cas la piece feroit fauffe; ou plutôt du Sieur A. qui traduit, *le Venateur n'enfeigne rien que d'erroné; fa doctrine eft très-dangereufe, non feulement pour ce qui concerne la Prédeftination, mais encore beaucoup davantage touchant ce qu'il enfeigne de l'Eglife, puifqu'il foutient que chacun peut faire fon falut dans fa propre Religion.* Il en dit autant dans la pag. 177.

pag. 180. dix-feptieme. On n'a pas de peine à deviner qu'il parloit d'Adolphus Venator Miniftre d'Alcmar, un des premiers qui combattirent en faveur des Arminiens, & dont il eft parlé dans la Préface du Synode de Dordrecht. Le Sieur A. eft fi verfé dans la lecture des livres qu'un Miniftre doit connoître, qu'il l'a pris pour un Grec, ayant mis dans fon *Index* cette favante obfervation: *Venateur, Théologien Grec Latitudinaire, cenfuré par un Patriarche d'Alexandrie;* ce qui eft auffi faux que l'autre note eft ridicule. Car on n'appelle pas cenfure d'un Patriarche, ce qu'on mande à un ami dans une lettre particuliere.

pag. 181. 183. Dans la dix-huitieme & dix-neuvieme, il marque qu'il croyoit fur l'Euchariftie, ce que croient, dit-il, les Orthodoxes; c'eft-à-dire, les Calviniftes. *Ita ut qui fide accedit ad menfam Domini, non vifibile tantùm Corporis & Sacramentum accipit, fed fpiritualiter & internè participat vero Corpori & Sanguini Domini noftri Jefu Chrifti.* Il n'étoit encore que *Miniftre Néophyte* quand il parloit ainfi, & lorfqu'on l'eut inftruit de Geneve, il parla plus conféquemment dans fa Confeffion.

pag. 185. Qui peut fouffrir dans un imprimé férieux, *nata* πσὐδην, pour κατὰ σπουδὴν, moitié latin, moitié grec, & les paffages grecs de la lettre vingt-unieme, où il n'y a pas un mot qui ne foit corrompu. On en corrige quelques-uns dans l'*Errata*, & on laiffe les autres, fans cela il auroit été immenfe.

Page 186. *Doctrinam illam dono habeat tua humanitas à me. Cependant recevez, s'il vous plaît, cette doctrine*: & page 187. *Doctrinam Bellarmini falfam & hæreticam in multis locis, mitto tuæ prudentiæ. Je vous envoie la doctrine du Cardinal Bellarmin.* Le traducteur n'a pas entendu que ce mot fignifioit *le Cathéchifme* traduit en langue grecque vulgaire. Mais fi ce grand Commentateur a été arrêté par des paffages fi difficiles, fon original contenoit affez d'ignorances pour l'embarraffer. Voici un endroit des plus ridicules. *Mi dice voi fignoria che gli mandi il libro di Clemente Papa Romano compofto per li Copti: jo ne ho, ne fo che libro fia quefto. Vous me dites que je vous envoie le Livre du Pape Clément, compofé par les Cophtes: je n'ai pas ce Livre, & je ne fais ce que c'eft.* L'italien de Cyrille vaut à peu près fon latin: mais quand on fait imprimer quelque chofe, on eft obligé de l'entendre, fur-tout quand on le veut traduire. David de Wilhem, qui cherchoit des livres orientaux, avoit fans doute demandé à Cyrille qu'il lui fît trouver la collection des Conftitutions Apoftoliques, que les Cophtes ont en arabe, fort ample, & qu'ils attribuent à S. Clément difciple des Apôtres. Il eft étonnant que ce grand Patriarche, qui étoit dans le pays, ne connût pas un Livre qui eft très-commun

& très-connu en Egypte. Mais son Interprete a suppléé à ce défaut, en traduisant ainsi: *Vous souhaitez que je vous fasse tenir le Livre du* pag. 189. *Pape Clément VIII, qu'on dit avoir été composé par les Cophtes.* Il a cru éviter la difficulté par un *on dit*, qui n'est pas plus dans l'original que Clément VIII. C'est assurément une rare découverte, que le Livre d'un Pape composé par des Cophtes. A la page 197, dans la traduction de la vingt-sixieme lettre: *Quod litteræ ad tuam Dominationem ex Batavia missæ supra navim alteram vehebantur, quàm ad hunc diem anchoram spero jecisse pro tuo voto in Joppem: Que les lettres qu'on vous envoie de Batavia sont sur l'autre vaisseau, qui pourra vous transporter à Joppe, selon votre desir, n'ayant pas encore levé l'ancre à présent, comme je l'espere.* Y a-t-il rien de plus ridicule: *Batavia*, pour *la Hollande: anchoram jacere*, pour *lever l'ancre*, &c. On peut comprendre que de pareilles inutilités aient occupé un homme qui ne songeoit qu'à grossir un livre; mais que des papiers qui n'étoient bons qu'à jetter au feu, aient été déposés sérieusement dans une Bibliotheque publique, & qu'on leur donne place parmi des *Monu-* pag. 201. *ments authentiques* propres à nous confondre, c'est ce qu'on ne comprendra pas facilement. Car on ne trouvera pas que dans toutes ces Lettres, il y ait un seul mot qui puisse servir à donner la moindre preuve de ce que les Calvinistes ont jusqu'à présent avancé pour faire regarder la Confession de Cyrille comme la foi générale des Grecs. On y reconnoît au contraire, un homme qui tâte, qu'on amuse par des livres qu'il n'entendoit pas; qu'on fait Arminien, puis bon Calviniste, mais sur le papier, & jamais en public; enfin, qui conte ses prouesses pour l'avancement du Calvinisme, dont néanmoins on ne voit aucun effet. Il faut être bien habile pour y découvrir autre chose.

Si quelqu'un pouvoit encore après tant de preuves, douter de l'ignorance du Sieur A. dans la langue grecque, il n'a qu'à jetter les yeux sur la Lettre vingt-unieme, où Cyrille explique en grec sa doctrine touchant le jeûne, d'une maniere fort équivoque. Il y a d'abord cinq demi-lignes de grec, dans lesquelles il y a vingt-huit fautes de lettres, d'accents ou d'esprits; & plus de vingt dans la seconde période, qui est de huit demi-lignes.

Nous avons donc déja passé deux cents pages à examiner des pieces inutiles: en voici une plus sérieuse. C'est une *relation importante*, dans *laquelle on découvre les noirs complots des Jésuites contre le Patriarche Lucar*, faite par Chrysosculus Logotheta son disciple, dont il parle dans ses Lettres au Ministre Leger; & nonobstant tou-

tes les louanges qu'il lui donne, il se trouve qu'il a signé le Synode de Parthenius en 1642. On est fort trompé si cette piece, ou quelque chose de semblable, n'a pas déja été imprimée dans le Livre *de Turbis Jesuitarum in Oriente;* au moins elle ne contient rien que de semblable. Il paroît que c'étoit-là une occasion très-naturelle au Sieur A. de déployer son érudition: mais il y auroit peut-être été fort embarrassé; & s'il y a quelque chose de sensé dans son ouvrage, c'est de ne s'être pas engagé, comme de plus habiles hommes que lui ont fait avec peu de succès, à montrer que Cyrille n'avoit été persécuté que pour la foi Calviniste qu'il avoit professée par écrit, & que l'Eglise Grecque n'en avoit pas alors d'autre; qu'ainsi il n'étoit pas coupable de la plus hardie & noire imposture dont il y ait aucun exemple, en attribuant à tout le corps de la Nation Grecque, ce que lui, & un petit nombre de ceux qu'il avoit infectés, cachoient dans leur cœur.

Lorsqu'il plaira au premier ignorant de faire imprimer des pieces qui ne feront nouvelles que pour lui, & qu'il ne les appuyera que de conjectures en l'air, ou d'objections cent fois rebattues & invinciblement réfutées; qu'il n'y ajoutera que des injures & des calomnies, faudra-t-il aussi-tôt perdre son temps à les examiner de nouveau? Cette relation de Chrysoscule est de ce genre; elle est faite par un disciple de Cyrille; & quoique par cette seule raison elle pût être considérée comme suspecte, en la prenant pour bonne, on aura bien de la peine à y trouver le moindre avantage pour les Protestants. Car enfin, si alors on prétendoit que Cyrille étoit persécuté à tort, à présent il paroît clairement que les Grecs & les Latins qui l'accusoient de Calvinisme avoient raison. S'il croyoit ce que sa Confession expose, il n'y avoit point de punition qu'il ne méritât, puisqu'elle a été condamnée & l'est encore tous les jours par les Grecs les moins suspects de partialité pour l'Eglise Romaine. Or on ne trouve pas dans cette relation importante, ce qui devoit néanmoins n'y être pas oublié, s'il eût été véritable que la Cour de Rome, l'Ambassadeur de France & les Jésuites eussent calomnié Cyrille, parce qu'il vouloit établir la Confession de Geneve dans son Eglise. On trouve qu'ils firent quelques tentatives pour le porter à se réunir avec l'Eglise Romaine: ce n'est pas un plus grand crime pour eux, que ce que les Anglois & les Hollandois firent pour l'attirer à leurs opinions. Cyrille fit chasser les Jésuites, & la protection du feu Roi Louis XIII les fit rétablir. Metaxa étoit venu d'Angleterre avec une Imprimerie complette pour imprimer des livres suspects: quand les

Ambaſſadeurs & les Miniſtres du Pape en auroient averti les Officiers de la Porte, ils ne méritoient pas toutes les injures dont on les charge à cette occaſion. Tout le monde ſait que les Turcs ne ſouffrent point d'Imprimerie dans le Levant. Les Juifs en ont eu autrefois à Conſtantinople, à Theſſalonique & à Andrinople. Elles ont été ſuprimées depuis plus de cent ans, ſans que les Papes ni les Ambaſſadeurs de France s'en ſoient mêlés. Mais cette matiere mérite une Diſſertation à part, non pas pour répondre au Sieur A. qui ne dit rien de nouveau, mais à ceux qui en ont fait de juſtes volumes. Ils n'ont cependant allégué que les Lettres de Cyrille & de Leger, & quelques pieces auſſi peu importantes; le reſte eſt un Roman de la vie de Cyrille, laquelle n'a aucun rapport à la queſtion principale. Car tout ce qu'on dira pour & contre lui eſt inutile: il s'agit de ſavoir, ſi l'Egliſe Grecque croyoit ce qu'il lui a imputé dans le titre de ſa Confeſſion. Nous avons aſſez fait voir qu'avant lui elle croyoit tout le contraire: après lui, juſqu'à préſent, elle n'a point innové. Voilà de quoi il s'agit, & dont le Sieur A. ne dira rien dans toute le ſuite de ſon gros Livre.

Il eſt vrai qu'il n'eſt pas difficile de groſſir les volumes quand on fait comme lui. Parce qu'il a eu, à ce qu'il dit, un Manuſcrit de la Confeſſion de Cyrille, il l'a fait imprimer toute entiere. Il a, dit-il, mis le Manuſcrit dans la Bibliotheque de Leyde, afin que ceux qui en voudront examiner l'authenticité puiſſent le faire quand il leur plaira. Il y a beaucoup d'apparence que peu de gens ſe donneront cette peine; car il ne paroît pas vraiſemblable que quelqu'un ait aſſez de loiſir pour aller voir s'il eſt conforme à l'imprimé, & ſans faire cette confrontation, chacun peut être aſſuré que non. Car quoique Cyrille ne fût pas un ſi grand perſonnage que ſes amis les Proteſtants ont voulu le faire croire, ni lui, ni aucun Grec, qui ſût ſeulement lire & écrire, ne pouvoient donner une copie à la main auſſi remplie de fautes groſſieres, qu'eſt celle dont le public a l'obligation au Sieur A. Mais quand cet original ſeroit tout écrit de la main de Cyrille, ce qui eſt fort indifférent; comme on ne conteſte plus qu'il ſoit l'Auteur de cette Confeſſion, & que les Grecs qui faiſoient difficulté de le croire, ſur ce qu'ils ſavoient par eux-mêmes, ou avoient appris par des témoins oculaires, qu'il avoit enſeigné le contraire, ne le peuvent plus faire avec quelque fondement, nous ne laiſſerons pas toujours de ſoutenir que cette piece eſt informe & n'a aucune autorité, n'ayant pas les caracteres néceſſaires pour donner authenticité aux Actes des Patriarches. Car Cyrille n'y prend pas le titre ordinaire de *Patriarche de Conſtantinople la nouvelle Rome*,

& Patriarche Oecuménique. Il ne l'a point fait contre-ſigner par les Officiers de la grande Egliſe; elle n'a pas été inſérée dans le *Codex* ou Regiſtre, & elle n'a pas été ſouſcrite par le Synode; c'eſt-à-dire, par les Métropolitains, Evêques, Officiers de l'Egliſe, qui ſont toujours près de la perſonne du Patriarche.

On n'a qu'à comparer cet Acte avec les Ecrits que le Patriarche Jérémie envoya aux Théologiens de Wittemberg, pour juſtifier ce qui eſt marqué ſur ce ſujet dans le Synode de Jeruſalem. Mais par les *précieux Monuments Anecdotes*, dont il a été parlé ci-deſſus, on reconnoît clairement, que les Miniſtres de Geneve comprenoient bien que ce défaut de formalité rendoit la piece inutile, puiſque Diodati lui parloit de légaliſation, & que Cyrille ne le ſatisfit que par de vaines paroles. Ce n'eſt pas auſſi aux ſeuls Catholiques que cette Confeſſion a paru ſuſpecte. Dès qu'elle parut, Grotius, auſſi capable de juger de ces ſortes d'Ecrits que perſonne qui fût alors, en reconnut la fauſſeté, marquée aſſez par la maniere dont la doctrine de la Grace y eſt expliquée; ce qui a auſſi fourni un argument démonſtratif à pluſieurs Théologiens de la Confeſſion d'Augsbourg pour la rejetter. On aura encore lieu de parler de cette matiere, en examinant les notes du Sieur A. ſur la Confeſſion des Evêques aſſemblés à Jeruſalem.

Chap. 2. pag. 113.

Il s'eſt contenté pour celle de Cyrille, d'y ajouter au lieu de notes, deux tables; la premiere eſt des Auteurs Eccléſiaſtiques, *qui ſervent*, dit-il, *à confirmer la doctrine contenue dans la Confeſſion de foi de Cyrille de Lucar, & à réfuter les Canons du Concile de Jeruſalem de l'an 1672, qui ſont contraires aux ſentiments des Grecs indépendants de l'Egliſe Romaine.* Cette table eſt quelque choſe de ſi extravagant, qu'il ne s'eſt peut-être jamais rien vu de ſemblable. Car elle contient les noms de quarante ou quarante-cinq Auteurs, dont les éditions ſont marquées, & toutes les plus mauvaiſes & les plus défectueuſes, de ſorte qu'on ne les cite plus il y a long-temps; & aucun paſſage de ces Auteurs n'eſt déſigné. S. Ambroiſe, S. Auguſtin, S. Jérôme, &c. ſont cités des éditions de Baſle: les Canons & Conciles, de celles de Zurich 1559. Comme on peut être moralement certain qu'il n'a lu aucun de ces Auteurs en original, il a prétendu jetter de la poudre aux yeux, pour faire croire à quelques fanatiques, qu'il n'y a qu'à ouvrir ces Livres pour y trouver la confirmation de toute la Théologie de Cyrille, & pour avoir de quoi confondre les Catholiques. Car il ſeroit bien empêché de marquer en quel endroit S. Jean Damaſcene, S. Cyrille de Jeruſalem, S. Grégoire de Nyſſe & tant d'autres, ont parlé comme Cyrille Lucar. Les plus habiles Miniſtres ont tâché de

prouver que ces Auteurs avoient pensé comme les Protestants; mais ils ne peuvent disconvenir qu'ils n'aient parlé comme les Catholiques.

Il met parmi ces Auteurs Melece d'Alexandrie, & on voudroit bien savoir ce qu'il peut avoir vu des ouvrages de cet Auteur, que Cyrille son successeur dit n'avoir presque rien écrit, sinon quelques Lettres rapportées par Regenvolscius, où il n'est pas parlé de Religion, ou les éloges que fait de lui George Douza dans son Itinéraire. Il ne savoit pas apparemment que ce Melece admettoit la Transsubstantiation, & qu'il respectoit Gabriel de Philadelphie comme son Maître, que le Ministre Claude assuroit être le premier qui se fût servi de ce mot. Hist. Ec. Sclavon. C. 4. pag. 467.

La seconde Table est plus sérieuse. Elle a pour titre, *Table alphabétique & étimologique de vingt différents noms que les Peres Grecs ont donné au Sacrement de la Sainte Cene.* Αγίας μερίδας ou *κλάσματα. Les particules saintes ou rompues. Voyez ce qu'en a dit S. Chrysostôme dans les explications du Chapitre XXIV de l'Evangile selon S. Luc, sur le verset* 30. Il y a peut-être du mystere à commencer ainsi par un accusatif absolu, précédé de rien. On n'examinera pas cet extrait très-confus de ce qu'on trouve sur cette matiere dans les Exercices de Casaubon contre Baronius, un peu mieux disposé que cette Table du Sieur A. mais on n'y trouvera pas cité le Commentaire sur S. Luc de S. Jean Chrysostôme, qui n'en a jamais fait, non plus que la suivante, où il cite S. Jean Damascene sur les Canons du Concile d'Ancyre. On ne croit pas non plus que Paschase Ratbert, dans son fameux Traité du Corps & du Sang de Jesus Christ, donne des preuves pour confirmer la doctrine de Cyrille Lucar. Ce seroit abuser de son temps & de la patience des Lecteurs, que d'examiner l'une après l'autre toutes ces notes, dont la matiere a été ramassée par Casaubon, duquel le Sieur A. a tiré en confusion des citations pour se donner un air de capacité. pag. 125. pag. 567. Ed. Angl. Exer. XVI.

Mais on ne peut s'empêcher de s'arrêter à la note dix-septieme : Σῶμα Χριστοῦ, *Corps de Jesus Christ. Cette façon de parler est métaphorique, & doit être prise dans un sens figuré, comme on le peut voir dans la dix-neuvieme Homélie d'Origene sur l'Exode, & dans l'Histoire du savant Théodoret Précepteur de l'Empereur Tibere.* Nous lui laissons-là sa Théologie ; mais le passage de Théodoret, qui est un de ceux sur lesquels les Protestants insistent le plus, & qui leur paroît une clef de toute la Théologie sur l'Eucharistie, n'est pas dans son Histoire, mais dans ses Dialogues contre les Appollinaristes. Pour la qualité de Précepteur de l'Empereur Tibere, nous avouons notre ignorance sur un point d'histoire aussi rare que celui-là, & le manuscrit dont il l'a tirée mérite mieux d'être mis dans un dépôt public, que les Monuments authentiques de Cyrille Lucar.



OBSERVATIONS
SUR CE QUI REGARDE
LE SYNODE DE JERUSALEM,
TENU EN MDCLXXII.

pag. 261. NOUS sommes arrivés à la piece décisive, & qui a donné occasion à l'Ouvrage du Sieur A. C'est le Synode de Jerusalem tenu en 1672, sous le Patriarche Dosithée, auquel se trouverent plusieurs Métropolitains, Evêques & autres Ecclésiastiques de la Communion Grecque, assemblés à Bethléem à l'occasion de la Dédicace d'une nouvelle Eglise. M. de Nointel fit proposer à cette Assemblée les principaux Articles contestés entre les Auteurs de la Perpétuité de la Foi & le Ministre Claude, demandant qu'ils fussent examinés, & que ces Prélats donnassent leur réponse en bonne forme. Ils le firent par un Traité qu'ils intitulerent, Ἀσπὶς ὀρθοδοξίας, *Bouclier de la Foi Orthodoxe*; & comme on n'en donna que des Extraits sommaires dans le troisieme Tome de la Perpétuité, il fut imprimé à Paris en grec & en latin en 1676. L'original, relié magnifiquement, fut envoyé au Roi, & il étoit dans la Bibliotheque de Sa Majesté, où il a été vu par un nombre infini de personnes, François ou étrangers. Le Sieur A. l'ayant volé l'année passée, a trouvé moyen de persuader à ceux qui devoient faire justice d'une action si noire que les guerres les plus violentes ne justifient pas, qu'il y avoit trouvé des preuves décisives en faveur de la Religion Protestante, & de quoi confondre la mauvaise foi des Catholiques. Voilà ce qui a donné lieu à cette nouvelle impression d'un Ouvrage publié il y a tant d'années, sur lequel plusieurs Théologiens Protestants avoient fait diverses réflexions pour en diminuer l'autorité.

C'est ce que M. Smith, Prêtre de l'Eglise Anglicane, a tâché de faire dans deux Ouvrages imprimés, l'un en 1686, & l'autre en 1690, dont le Sieur A. auroit pu & dû profiter. Mais quoique ce Théologien Anglois soit aussi bon Protestant que le puisse être le *Ministre Néophyte*, & qu'il ait avancé plusieurs faits qu'il n'est pas difficile de réfuter, ou qui l'ont déja été en partie par M. Simon, il est au moins convenu sincérement, que présentement les Grecs croyoient ce qui est marqué dans

les

les Confeſſions de foi que nous avons d'eux, particuliérement dans celle qui a pour titre, *la Confeſſion Orthodoxe*, imprimée par les ſoins de Panaiotti, & dans celle que contient ce Concile de Jeruſalem. Il n'eſt pas le ſeul Proteſtant qui en ait jugé ainſi; & un Suédois, nommé Laurentius Norrmannus, qui a fait imprimer la premiere à Leipſick en 1695 avec ſa traduction latine, en a formé le même jugement. Car après avoir rapporté dans ſa Préface un paſſage du Miniſtre Claude, dans lequel, après beaucoup de paroles, il diſoit en ſubſtance que ces ſortes d'Ouvrages étoient de Grecs Latiniſés, dont le parti avoit accablé Cyrille Lucar, & enſuite introduit le dogme & le mot de *Tranſſubſtantiation*; & que les véritables Grecs ne connoiſſoient ni l'un ni l'autre; d'où il concluoit qu'elles ne devoient avoir aucune autorité: voici ce que dit le Traducteur Suédois. *Ego verò cui ſcripti ejus interpretatio dumtaxat, non defenſio vindicatioque ſuſcepta eſt, quemadmodum tantùm ab eo abſum, ut iſtis Miſſionariorum Romanenſium offuciis ac molitionibus & mirificis Pontificum* πειθανάγκαις *peregrinitatem quamdam uberemque novitorium dogmatum ſegetem, & colluviem, in Eccleſias Orientales noſtra præſertim aut Patrum memoria infuſam eſſe inficiari velim, ut rem ipſam per ſe loqui fidemque facere ultrò confitear, ſic viciſſim nondum ſatis capere me fateor; quamobrem quæ tot Eccleſiæ cujuſque Antiſtitum procerumque communi conſenſu ac calculo ſubnixa ſunt, eo ſtatim nomine, ut vana & ementita repudianda unoque veluti ſpiritu diſſlanda nobis ſtatuamus, quod ad* τὰς τῶν παπισμανέντων σκολιοδοξίας *quam ad ſaniora majorum placita magis fortaſſe quadrant.*

Pour moi qui me ſuis engagé ſeulement à traduire cet Ecrit, & non pas à en faire l'Apologie; comme je ne voudrois pas nier qu'il ne ſe ſoit introduit un grand nombre de nouveaux dogmes dans les Egliſes Orientales, par les artifices des Miſſionnaires de Rome, & par les perſuaſions mêlées de violence des Papes, comme j'avoue que la choſe parle d'elle-même; auſſi d'un autre côté, j'avoue que je ne puis pas comprendre pourquoi des Actes atteſtés par des Evêques & les principales perſonnes de tant d'Egliſes, ſeront d'abord rejetés comme vains & ſuppoſés, parce qu'ils approchent peut-être plus des opinions des Papiſtes que de celles de nos Ancêtres.

C'eſt auſſi ce que M. Smith avoue dans un paſſage qui eſt rapporté dans la même Préface. *Interim ſibi gratulentur zelotæ, Græcos hodiernos in hujus dogmatis fide ipſis convenire; triumphos hoſce non invidebimus. Que ces zélés cependant ſe faſſent honneur de ce que les Grecs d'aujourd'hui ſont d'accord avec eux ſur la foi de ce dogme de l'Euchariſtie; nous ne leur envierons pas ces triomphes.* M. Alix dans ſes notes ſur l'ouvrage de pag. 10.

Nectarius contre les Latins : *Hinc patet hallucinatos fuisse qui Synodum hanc Giazii contra Cyrillum Lucarim putarunt esse opus supposititium. Certè ex illius Synodi mandato scripsit Meletius Syrigus satis magnum volumen contra Cyrillum quod editum est Giazi, & in illo Cyrillum, & eos qui ipsi favent mirè exagitat. Eumdem imitatus est celeberrimus Patriarcha Hierosolymitanus Dositheus libro adversus celeberrimum Claudium edito Anno 1672. in Quæstione de Eucharistia Romanensium fidem defendens. De-là il paroît que ceux qui ont cru supposé ce Synode de Jassy contre Cyrille se sont trompés. Il est certain que, par commission de ce même Synode, Meletius Cyrigus composa un assez grand volume contre Cyrille, qui a été imprimé à Jassy, dans lequel il maltraite Cyrille & ceux qui suivent ses sentiments. Il a été imité par le très-célebre Patriarche de Jerusalem Dosithée, dans le Livre qu'il publia en 1672, contre le fameux Ministre Claude, où dans la Question de l'Eucharistie, il soutient l'opinion de l'Eglise Romaine.* C'est ainsi qu'il donne au Synode de Jerusalem un titre que Dosithée ne lui a pas donné. Nous ignorons si le Traité de Syrigus a été imprimé.

Le jugement de ces Ecrivains, à qui on ne croit pas faire autant d'honneur qu'ils en méritent, en disant qu'ils en savent plus que le Sieur A. auroit dû l'arrêter. Mais il a vu ce que le Ministre Claude lui-même, ni personne n'avoient jamais apperçu. *Le titre de ce Concile*, dit-il, *peut servir à détruire le grand & fameux Ouvrage de la Perpétuité. Il est très-évident que ces plus habiles Controversistes du Clergé de France, ont poussé leur mauvaise foi aussi loin qu'elle pouvoit aller, quand ils ont mis ce Concile au rang des véritables Confessions de foi de Grecs non Latinisés.* (pag. 261.) Il est vrai qu'ils ont cru, & croient encore, & que tout le monde avoit cru, excepté le Sieur A. que le titre & le corps de cet Ouvrage, au lieu de détruire *la Perpétuité de la Foi*, la confirmoit d'une maniere invincible. Ils ont aussi, non pas cru, mais su certainement, que c'étoit une véritable Confession des Grecs non Latinisés ; puisque le Patriarche Dosithée qui présidoit à l'Assemblée, & ceux qui la composoient, étoient connus pour Grecs véritables s'il en fut jamais. Dosithée en a donné des preuves assez grandes par les Livres qu'il a fait imprimer à Jassy en Moldavie contre les Latins, qui surpassent en amertume tout ce qui avoit été écrit par les autres.

Car on ne peut, c'est ainsi que continue le Sieur A., *jetter les yeux sur les dernieres paroles du titre de cette prétendue Apologie de l'Eglise Grecque, sans découvrir aussi-tôt qu'elle a été forgée par des imposteurs outrés ; puisqu'ils déclarent d'abord, selon leur faux préjugé, que les Calvinistes sont des hérétiques, & qu'ils inferent de-là par un aveuglement*

étrange & par la plus noire de toutes les calomnies, qu'il n'y a aucune conformité entre les sentiments de ces mêmes Calvinistes & ceux de l'Eglise Orientale, touchant l'Essence de Dieu & ses attributs, ni aussi pour ce qui concerne les choses divines; c'est-à-dire, les dogmes & le culte de la véritable Religion. Tous ces termes ampoulés & ces injures atroces, ne feront pas meilleur le raisonnement le plus absurde qui fut jamais. Car que dit le titre, sinon que ce Traité est une *Apologie de l'Eglise Orientale, & une Réfutation des hérétiques, c'est-à-dire des Calvinistes, qui la calomnient faussement d'avoir les mêmes sentiments qu'eux touchant Dieu & les choses divines;* c'est-à-dire, sur les matieres de Religion? On ne peut trouver dans ces paroles très-simples le sens exclusif que le Sieur A. y prétend trouver. Il s'agit des articles particuliers aux Calvinistes, que M. Claude avoit soutenus, comme étant la doctrine des véritables *Grecs non Latinisés*; c'est à quoi ils répondent, & non pas sur ceux qui n'étoient pas controversés.

Il se fâche que les Grecs traitent les Calvinistes d'hérétiques: cependant cela n'est pas nouveau, & les Evêques assemblés à Jerusalem ne sont pas les premiers qui en aient jugé ainsi. Nous pouvons dire que nous ne sommes pas dans le sentiment des Calvinistes sur la Théologie, ni sur la foi, sans rien dire contre la vérité, quoiqu'il y ait des points desquels on convient de part & d'autre. Pour faire voir l'absurdité de son raisonnement, il n'y a qu'à faire réflexion sur celui d'un homme qui voudroit prouver que les Catholiques sont Calvinistes, en disant: ils croient les uns & les autres la Trinité, l'Incarnation; donc ils sont d'accord sur la Religion. Les Grecs, selon leur propre Confession, ont sur Dieu & sur les choses divines d'autres sentiments que les Calvinistes; donc les Grecs ne croient pas la Trinité & l'Incarnation. C'est ainsi qu'il prouve que les Auteurs de la Perpétuité *ont produit contre eux-mêmes les témoignages des six Archevêques, & des soixante-trois Curés ou autres Ecclésiastiques de Jerusalem, qui ont été assez mal avisés pour approuver par leurs signatures, les faussetés & les calomnies dont leur Apologie Synodale de l'an 1672 est remplie.* pag. 261. On verra dans la suite si les démonstrations du Sieur A. seront assez fortes pour persuader aux Protestants, que les passages de ce Synode, & la maniere dont les Grecs s'y expliquent, sont des preuves propres à citer contre les Catholiques, & si les faits touchant Cyrille Lucar, tirés de Lettres furtives écrites en secret à des Calvinistes, paroitront des autorités capables de les confondre, quand ils ont soutenu, comme ils le soutiennent encore, qu'il avoit faussement attribué à l'Eglise Grecque des sentiments dont elle a toujours été fort éloignée.

A l'égard des calomnies, il sera aisé de voir sur chaque article, si ces Grecs ont attribué aux Calvinistes des choses qu'ils ne croient pas, comme ceux-ci ne se peuvent justifier d'avoir fait à l'égard des Grecs. On reconnoîtra aisément si cette Déclaration de 1672 contient *de noires calomnies & d'horribles impostures*, & si un autre que le plus hardi & le plus ignorant de tous ceux qui ont encore traité cette matiere pouvoit dire, *qu'il y a des impostures si grossieres & si absurdes, qu'il ne faut qu'un peu de bon sens & un grain de raison, pour reconnoître que la mauvaise foi des gens sans Religion, sans conscience & sans honneur, n'a jamais rien forgé qui soit plus contraire à la vérité & plus insoutenable que ce qui est contenu dans ce Concile.* Nous ferons voir cependant, qu'il n'y a aucun fait qui ne soit appuyé du témoignage de tous les Grecs qui ont écrit depuis le temps de Cyrille; aucune proposition dogmatique qui ne soit prouvée de même, & qu'il n'y a pas le moindre vestige de ces calomnies dont il se plaint, comme si on avoit accusé les Calvinistes de ne pas croire les Articles fondamentaux de la Religion. Ce sens n'est que dans sa tête; parce qu'étant aussi ignorant en grec que personne le puisse être, il croit que Θεῶ, Θείων, Θείων πραγμάτων, veut dire *les attributs de Dieu*, comme il a mis dans la traduction de la Préface. Cependant rien n'est plus certain, que ces mots ne signifient autre chose sinon *la foi*, qui étant un don de Dieu, est divine, & ensuite la Théologie. En ce sens-là nos ancêtres se servoient du mot de *Divinité* pour signifier la Théologie: & on appelloit *Maître en Divinité* un Docteur en Théologie, usage qui est resté dans la langue angloise, où *Divinity* signifie la Théologie, & *Divine* un Théologien.

pag. 262. (margin note beside "matiere pouvoit dire")

Mais, quand après avoir vomi toutes ces injures contre les Grecs & contre les Auteurs de la Perpétuité, il traite ces pieces & les autres comme fausses, & nous renvoie pour cela à ses *Axiomes du Droit* qu'il a mis à la fin de son ouvrage, il nous croit bien simples, si nous le recevons comme législateur sur de pareilles matieres. Il a assurément besoin d'un Droit nouveau, & qui ne peut être appuyé d'aucunes maximes de Jurisprudence, pour accuser les Grecs de tous les crimes les plus énormes, de faussetés, de calomnies & de parjures à l'occasion de cet ouvrage, sans en avoir d'autres preuves que celles qu'il s'imagine.

pag. 262. (margin note beside "comme fausses")

Avant que d'entrer en matiere sur le texte de la Confession de foi qui est dans le Concile de Jerusalem, il est à propos de dire quelque chose touchant les Extraits qui en ont été tirés & insérés dans le troisieme Tome de la Perpétuité, & les Traductions de plusieurs autres pieces qui s'y trouvent aussi insérées. Elles arriverent la plupart

lorsqu'on imprimoit ce dernier Tome, & ces Extraits furent faits avec un peu de précipitation, Celui qui les fit ne les revit pas durant l'impression, parce qu'il étoit hors de Paris, & ceux qui furent chargés de la correction des épreuves s'en acquitterent avec si peu de soin, qu'il resta un très-grand nombre de fautes. De plus, on fit les Extraits assez courts, parce qu'on avoit dessein de faire un ample recueil de toutes ces pieces, & de les imprimer en leurs langues, ce qui ne put être exécuté faute de caracteres orientaux. On fait cette remarque, parce que dans la suite on trouvera dans celles du Sieur A. des conséquences merveilleuses qu'il tire de certains endroits qu'il croit qu'on a supprimés à dessein, & de quelques fautes qu'il veut faire considérer comme des falsifications.

C'est aussi par une pareille observation qu'il commence. Les Grecs parlant des Calvinistes de France, & de ce qui leur étoit revenu, que non seulement de vive voix, mais par des Ecrits, ils leur attribuoient leurs hérésies, & que cela paroissoit par les Ecrits *d'un certain Claude Ministre des Calvinistes de Charenton*, disent que cette Apologie étoit faite pour servir de conviction de leurs mensonges. Le Sieur A. appelle cela des *injures*, *des calomnies & des faussetés*, & que, suivant ses Axiomes, auxquels il renvoie, *on les peut rétorquer avantageusement* pag. 265. *contre les Grecs ignorants, imposteurs, & contre les Prélats de l'Eglise Gallicane, qui ont suborné ces Ecclésiastiques Orientaux par leurs faux avis, & par leurs demandes captieuses, &c.* C'est par cette raison qu'il assure, comme s'il en savoit quelque chose, qu'ils ont supprimé cette Préface; *parce qu'ils ont bien prévu, que les noires impostures & les grandes absurdités qu'elle contient, étant si grossieres & si palpables, tous ceux qui les verroient ne manqueroient pas de reconnoître, que les personnes qui ont forgé ce Concile étoient des gens sans lumiere & sans conscience.* Si c'est une calomnie de dire que les Calvinistes sont hérétiques, elle n'est point si grossiere ni si absurde; puisque tous les Grecs, les Jacobites, les Nestoriens, les Orthodoxes Orientaux ou Melchites, aussi-bien que les Latins, le croient ainsi. Il ne peut pas nier que le Ministre Claude n'eût imputé aux Grecs les sentiments des Calvinistes, & assuré plusieurs fois que la doctrine de la présence réelle & de la Transsubstantiation leur étoit inconnue. Où est la calomnie? C'est de vomir des injures infames contre les Grecs & contre le Clergé de France; c'est de dire qu'ils ont forgé un Concile qui porte avec lui toutes les preuves d'authenticité. Mais si on n'a pas mis la Préface dans l'Extrait, l'a-t-on retranchée dans l'impression entiere qui fut faite en 1676 avec la traduction latine? Qu'il ne parle pas de gens

ſans lumieres & ſans conſcience. S'il avoit eu de la conſcience, l'Original du Synode de Jeruſalem ſeroit encore à la Bibliotheque du Roi; & s'il avoit eu les moindres lumieres, il ne l'auroit pas fait imprimer avec de ſi pitoyables remarques.

pag. 267. Dans la ſuite de cette Préface les Grecs diſent, qu'ils ont cru devoir déclarer les véritables ſentiments de leur Egliſe, afin que le menſonge des adverſaires ſoit reçonnu, & que la vérité paroiſſe auſſi claire que le ſoleil. Ils mettent en parentheſe, *quoique ce menſonge ait déja été reconnu ci-devant par pluſieurs de ceux qui ont été avant nous, & qu'on ait fait voir qu'il étoit chimérique;* c'eſt comme on peut exprimer en notre langue ὡς τραγελάφοις πλάττον. On ne ſait pas pourquoi le Sieur A. n'a pas mis cette période dans ſa traduction, mais dans ſes remarques, & en ces termes: *Quoiqu'un très-grand nombre de nos prédéceſſeurs aient déja reconnu, & qu'il ſoit manifeſte par ſoi-même, que ces adverſaires prennent la forme monſtrueuſe de bouc & de cerf tout enſemble.* Quoique la phraſe grecque ſoit un peu obſcure dans la conſtruction, ce qui arrive ſouvent aux Grecs auſſi-bien qu'à d'autres, le ſens en eſt fort clair. Car le ſubſtantif qui régit eſt ψεῦδος *le menſonge, qui forme des chimeres, ou des hircocervi:* car notre langue n'a pas de mot propre pour exprimer celui-là. La traduction du Sieur A. eſt inſoutenable, outre qu'elle n'a point de ſens; car qui a jamais pu dire, *que les Calviniſtes prennent la forme monſtrueuſe de bouc & de cerf tout enſemble?* Il n'y en a pas davantage dans la conſéquence qu'il en tire, & qui eſt que cet exorde a été retranché par de grandes raiſons.

pag. 267. C'eſt qu'il prétend y trouver une contradiction, *en ce que,* dit-il, *ſi ce que les Grecs diſent dans la premiere période eſt véritable, qu'ils avoient appris avec étonnement que le Miniſtre Claude leur imputoit les erreurs des Calviniſtes, ce qu'ils ont dit enſuite eſt faux, que pluſieurs de leurs prédéceſſeurs, & même un très-grand nombre, avoient déja reconnu les Réformés & leurs dogmes.* On lui répond premiérement, & cette réponſe ſervira pour tous les reproches ſemblables à celui-ci, qu'on n'a rien retranché pour en ôter connoiſſance, ni pour diſſimuler la vérité. C'eſt ce qu'on aſſure au public, ſur le témoignage qu'en peuvent rendre quelques hommes de ſavoir & de probité qui ſont encore vivants, & qui ont connu les Auteurs de l'Ouvrage de la Perpétuité, ou qui ont travaillé aux Extraits. Si on avoit voulu cacher quelque choſe, on n'auroit pas fait imprimer le livre entier, où il ne peut pas dire que rien ait été retranché.

Voyons enſuite où eſt cette prétendue contradiction. Les Grecs diſent deux choſes; 1°. qu'ils ont été fort étonnés que les Calviniſtes

de France, & fur-tout un certain Claude Miniftre de Charenton, avoient ofé, par une noire calomnie, accufer l'Eglife d'Orient d'être dans les mêmes opinions qu'eux fur la Religion; 2°. que cela les oblige à expofer leurs fentiments véritables, afin que leur foi foit connue de tout le monde, que le menfonge, quoique déja découvert & confondu, en forte qu'on le regarde comme une chimere, le foit encore, & que la vérité paroiffe auffi claire que la lumiere du Soleil. Il eft évident que la vérité ne confifte pas feulement dans l'éclairciffement du fait, qui étoit, fi les Grecs croyoient telles chofes, mais fur celui du dogme qu'ils ont nettement expliqué. Elle eft oppofée à ψεῦδος, *au menfonge*, *à la fauffeté*. Le Sieur A. veut qu'elle ne roule que fur l'accufation du Miniftre Claude; & certainement c'eft autant la fauffeté de l'accufation, que celle du dogme, dont ils ont voulu parler.

Mais fuppofons que cela foit. On convient que les Grecs avoient oui parler des Luthériens & des Calviniftes. Ils favoient que les Bohémiens avoient voulu obtenir la Communion des Patriarches de Conftantinople, qui ne les avoient pas voulu admettre. Les Ecrits du Patriarche Jérémie étoient connus. Enfuite ils favoient la tentative que les Calviniftes de la Grande Pologne avoient faite pour s'unir avec les Ruffes de la Communion Grecque, & qu'elle n'avoit pas eu plus d'effet.

La Confeffion de Cyrille Lucar avoit été condamnée déja trois fois, & réfutée par Meletius Syrigus. Ainfi les erreurs des Calviniftes ne leur étoient pas inconnues. Mais ils n'auroient pu s'imaginer, qu'après tant de preuves fi certaines & fi publiques de leur éloignement de la doctrine des Calviniftes, il y eût un homme affez hardi pour la leur imputer, non feulement par fes difcours, mais par des ouvrages publics. Car M. Claude eft le premier qui ait avancé ce paradoxe; & fi quelque Auteur méprifable ou entêté a dit quelque chofe d'approchant, ce n'a été que dans le temps d'ignorance, & fouvent fur de fauffes accufations de ceux qui ont écrit fur les héréfies. Qu'on juge préfentement de la folidité du raifonnement du Sieur A, & fi fa prétendue contradiction a d'autre fondement que fon ignorance & fa mauvaife foi. Où a-t-il trouvé qu'on pût conftruire ἐναντίων, *des adverfaires*, qui eft un génitif pluriel mafculin, avec πλάττον, qui eft un participe neutre fingulier? Mais il faut lui rendre juftice, car il a découvert que τὶς, *un certain*, fignifioit *Monfieur*; ce qu'il n'a appris d'aucun Dictionnaire. Il eft faux que les Grecs difent que le Miniftre Claude ait forgé une nouvelle héréfie, & il n'y en a pas un mot dans le texte.

Dans les paroles qui fuivent, il s'eft gliffé une faute dans l'Extrait imprimé; il y a dans le texte οὐκ ἀγνοῶντες, *n'ignorant pas*, & on lit le

contraire dans la traduction, *ne sachant point.* Cela suffit pour fournir au Sieur A. une *remarque très-importante, qui influe sur tout ce Concile*, & qui a six lignes de titre. C'est, dit-il, une falsification faite de propos délibéré. Il avertit qu'on prenne garde à sa traduction; qu'il a mis en italique les endroits falsifiés, lui qu'on pourroit démontrer n'avoir traduit que sur la traduction latine.

pag. 268. *Si on veut savoir*, dit-il, *pourquoi ces Docteurs ont mis une proposition négative au lieu d'une affirmative, c'est que dans la page 265, ils ont insinué que les Calvinistes ne savent pas leur créance touchant Dieu & les choses divines, en quoi ils se contredisent manifestement.* C'est un 1.Tim.1.7. passage de S. Paul, que les Grecs emploient en général, *Non intelligentes neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant.* Le Sieur A. veut le déterminer à la créance des Grecs, *que les Calvinistes ne connoissoient pas*, dit-il; & voilà cette contradiction, *que les Docteurs de Sorbonne ont voulu sauver par une falsification du texte.*

Il en marque ensuite d'autres, *mises de sens froid & de volonté délibérée*, qui font autant de pitié qu'elles donnent d'indignation. Car s'il disoit qu'on s'est trompé, à la bonne heure, cela peut arriver à tout le monde; mais que sur des fautes très-indifférentes, & encore plus sur ce qu'il croit voir dans l'original, & qui n'y est pas, il crie à la falsification, à la calomnie; c'est ce qui est insupportable. Il veut qu'il y ait une falsification dans cette traduction, καὶ ἐλεγχόμενοι προφανῶς ὡς αἱρετικοὶ εἰσί. Cela ne veut-il pas dire, *étant convaincus manifestement d'être hérétiques, & les principaux chefs des hérétiques.* Il veut ensuite trouver du mystere dans le mot ἀποῤῥαγέντες, & dit qu'il ne signifie pas *séparés, mais que ce n'est que par force qu'ils se sont éloignés de la Communion des Occidentaux;* sur quoi il ajoute un lambeau de controverse la plus commune qui fut jamais, sur ce que les Réformés pag. 270. ont eu raison de se séparer. Il trouve encore une insigne falsification, en ce que les Traducteurs, dit-il, ont supprimé deux fois le mot de *Catholique* dans les endroits de cet Article, supposant que les Grecs parlent de l'Eglise Romaine. *Les Grecs ne disent point que les Réformés s'étant déja séparés des Occidentaux, ils aient ensuite renoncé à toute l'Eglise, mais seulement à l'Eglise Romaine.*

Il faut n'avoir jamais rien lu pour ignorer, que quand dans les livres grecs on trouve Δυτικοὶ, *les Occidentaux*, ce mot signifie l'*Eglise Romaine*, à laquelle ils ne donnent jamais le titre de *Catholique*, puisqu'ils le donnent à leur Eglise, non seulement depuis les schismes, mais longtemps auparavant. Or il est très-certain que les paroles grecques signifient, *que s'étant séparés des Occidentaux* (c'est-à-dire de l'Eglise Romaine

maine) *& ayant ensuite abandonné absolument toute l'Eglise Catholique*, c'est-à-dire, *Universelle*, *&c.* Si dans les derniers mots, *Catholique*, signifioit l'Eglise Romaine, ce seroit une redite ridicule : car on ne peut pas douter qu'elle ne soit signifiée par Δυτικοὶ *Occidentaux.* On peut trouver plusieurs passages, & dans cette piece & dans les autres Ecrits des Grecs, qui font voir que quand ils parlent de l'Eglise Catholique ils n'entendent pas l'Eglise Romaine, & on défie le Sieur A. d'en citer un seul qui puisse justifier sa remarque. Mais où a-t-il pris ce qu'il ajoute, *s'étant élevés contr'elle*, dont il n'y a pas un mot dans l'original? ὅλοις μύθοις, dit-il, *ne veut pas dire de pures fables*, mais *Dogmes vraisemblables.* Il dit que l'adjectif qui doit être ὅλοις n'est pas dans l'original. Il l'en a donc ôté, car il est dans l'impression faite sur l'original, & même il l'a mis dans son texte grec, en y ajoutant quatre fautes en trois mots. Sur cela donc, & sur une addition dont il n'y a pas un mot dans le texte, il bat la campagne de la controverse, pour dire *qu'on donne le change au Lecteur, en attribuant ce crime d'héréfie à ceux qui se sont élevés par contrainte & par urgente nécessité contre l'Eglise Romaine, pour lui faire abandonner ses erreurs & ses idolâtries.* C'est-à-dire donc, que parce qu'il plaît au Sieur A. de trouver dans le texte grec ce qui n'y est pas, & d'appeller *falsifications* ce qui ne se trouve pas conforme à sa fausse traduction, il faudra le suivre dans une longue controverse sur le schisme des Protestants. Tout homme qui sait tant soit peu de grec, ne niera pas que les Grecs disent; *que les principaux de ces hérétiques n'ignorant pas les sentiments de l'Eglise Orientale, disent qu'elle tient la même doctrine qu'eux sur Dieu & sur les choses divines, la calomniant ainsi exprès, principalement pour tromper les plus simples; car s'étant séparés des Occidentaux par le schisme, & étant retranchés de leur Communion, ensuite ayant absolument renoncé à toute l'Eglise Catholique, & étant convaincus manifestement d'être hérétiques, ils sont tenus comme tels, & comme les principaux chefs des hérétiques.* Les Peres Grecs & Latins n'ont jamais connu cette *contrainte & urgente nécessité de se séparer*, mais ils ont toujours enseigné qu'aucune raison ne justifioit ceux qui se séparoient de l'unité de l'Eglise. Ainsi les Grecs modernes qui suivent en cela leur doctrine ne pouvoient pas songer à faire une distinction imaginaire de deux sens si différents, dans des mots qui sont très-souvent pris dans la même signification. pag. 271.

C'est ce qu'on peut prouver par un passage de S. Grégoire de Nysse, dans l'Homélie 7. sur l'Ecclésiaste, page 448 de l'édition de Paris 1638, Tome I. Après avoir parlé de l'incestueux de Corinthe, il dit:

Ταῦτα κελεύει ὁ θεῖος ἀπόστολος τὸν ἐπὶ τῇ καρανόμῳ μίξει κατεγνωσμένον ἐκ τοῦ κοινοῦ τῆς ἐκκλησίας πληρώματος ἀπορραγῆναι κελεύων. *Hæc jubet divinus Apostolus jubens eum qui damnatus erat nefarii concubitus abrumpi à communi conventu Ecclesiæ.* Ensuite ; Τὸν δὲ ἀπορραγέντα διὰ τῆς ἁμαρτίας πάλιν προσράπτει διὰ τῆς μετανοίας. *Eum autem qui propter peccatum fuerat abruptus, rursus adsuit per pœnitentiam.* Après cela il dit aux fideles, qu'ils savent ce qui se pratique sur ce sujet, selon la discipline ecclésiastique. Οἴδατε γὰρ τινων ἀπορρηγνύμεθα, καὶ τίσιν προσραπτόμεθα. Τῆς γὰρ αἱρέσεως ἀποσχιζόμενοι, τῇ εὐσεβείᾳ διὰ παντὸς προσραπτόμεθα, τότε ἄρρηκτον βλέποντες τὸν τῆς ἐκκλησίας χιτῶνα, ὅταν ἀπορραγῇ τις πρὸς τὴν αἵρεσιν κοινωνίας. *Scitis enim à quibus separemur, & quibus semper conjungimur. Nam ab hæresi nos disjungentes, pietati perpetuo conjungimur : tunc non scissam Ecclesiæ tunicam videntes, cum quis abrumpit omnem cum hæresi communionem.* Il est aisé de reconnoître que ce Saint emploie le mot ἀπορρήγνυσθαι, dans les deux sens : quand il parle de l'inceftueux retranché de l'Eglise, il signifie qu'il fut contraint d'en sortir : quand il l'emploie pour se séparer de la communion des hérétiques, le sens a rapport à une action volontaire, & qui n'a rien de forcé. Mais pour achever de confondre des observations aussi frivoles, S. Basile, dans la premiere Lettre Canonique à Amphilochius, décide la chose en peu de mots. Τὰς μὲν αἱρέσεις ὠνόμασαν, τὰ δὲ σχίσματα, τὰ δὲ παρασυναγωγάς. Αἱρέσεις μὲν τοὺς παντελῶς ἀπερρηγμένους, καὶ κατὰ αὐτὴν τὴν πίστιν ἀπηλλοτριωμένους. *Unde alia* (Patres antiqui) *quidem hæreses nominaverunt, alia verò schismata, alia rursus illegitimos conventus. Hæreses quidem eos qui omnino abrupti sunt, & in ipsa fide sunt abalienati.* Il est aisé de reconnoître que S. Basile, ni aucun autre, n'ont connu ni le sens qu'il veut donner à ce mot, ni cette distinction imaginaire de séparation par nécessité, & de séparation volontaire de l'Eglise, qui pût excuser les uns & non pas les autres. Ils n'ont jamais connu aucune nécessité de se séparer du corps de l'Eglise. Ils ont cru qu'on en étoit séparé quand on s'écartoit de la foi ; & c'est ceux-là que S. Basile appelle παντελῶς ἀπερρηγμένους, *entiérement séparés* ; ce qui convient assurément aux Calvinistes.

Après cela qui pourra assez s'étonner qu'un homme, qui ne sait pas les premiers éléments de la langue grecque, ose traiter de *corrupteurs*, de *faussaires* & de *calomniateurs*, ceux qu'il attaque, parce qu'ils n'ont pas mis dans leurs extraits des choses qui ne sont point dans le texte, & qui ne croient pas que ἐλεγχόμενοι signifie qu'ils *se sont élevés contr'elle* ; c'est-à-dire, les Calvinistes contre l'Eglise Catholique. On lui peut citer sur ce mot un Auteur très-récent, qui est

un Grec nommé François Prossalento. Il avoit été quelque temps à Oxford, dans le College destiné à élever de jeunes Grecs dans la Religion Protestante. On réussit peu à sa conversion: car en s'en retournant par la Hollande, il y fit imprimer en 1706 à Amsterdam un Traité touchant l'autorité de la Tradition, dans lequel il réfute ce que Benjamin Woodrof son Maître avoit enseigné sur cette matiere. Le titre est; ὁ *αἱρετικὸς διδάσκαλος ὑπὸ τῦ ὀρθοδόξυ μαθητῦ ἐλεγχόμενος*, *le Maître hérétique convaincu par son Disciple orthodoxe.* Il faut, selon le Sieur A. que cela signifie *le Maître hérétique qui s'éleve contre son Disciple orthodoxe.*

Il fait ensuite une réflexion de la même force sur les paroles des Grecs, qui disent que *les Calvinistes n'ignorent pas la doctrine de l'Eglise Orientale, tant par la lecture de l'Ecriture Sainte, que par celle des Peres; & il en conclut; voilà un très-bel éloge de la science & des lumieres des Réformés..... Mais comment peut-on accorder cette parfaite connoissance de l'Ecriture, &c. avec l'ignorance que ces mêmes Grecs leur attribuent dans le Prologue de leur Concile? Il n'y a rien de plus incompatible ni de plus contradictoire.* D'où il conclut, *qu'eux & le Clergé de France sont également menteurs, & qu'ils s'accordent à donner leur approbation aux impostures les plus noires.* Cependant il n'y a rien où il y ait moins de contradiction. Ce n'est pas une grande louange donnée aux Réformés en corps, que de dire qu'ils ont connoissance de l'Ecriture & des Peres; car c'est ce que signifie le mot *οἴδασι*, & non pas qu'ils *savent fort bien*, & que par conséquent ils ne peuvent ignorer ce que croit l'Eglise Orientale, dont la foi est fondée sur la Sainte Ecriture, interprétée religieusement par les Peres & selon les Traditions des Apôtres conservées jusqu'à ces derniers temps: non pas par les seuls Peres des trois premiers siecles; mais généralement par les anciens, & par les Evêques prédécesseurs de ceux qui parlent; d'où vient que les Traditions sont appellées ordinairement *πατροπαράδοτοι*.

pag. 272.
pag. 273.

Personne ne trouvera apparemment que cette période ait rapport à autre chose, sinon à reprocher aux Calvinistes, qu'ils ont assez de connoissance de ce qui est contenu dans l'Ecriture & dans les Peres, pour ne pouvoir imposer aux Grecs d'avoir en matiere de Religion des sentiments conformes à ceux des Réformés, qu'ainsi la calomnie dont ils noircissent l'Eglise Grecque n'est pas l'effet de leur ignorance, mais de leur malice. Si on disoit au Sieur A. qu'il sait bien que tout ce qu'il avance est faux, pourroit-on conclure de-là qu'on le loue comme un homme savant? Et quand on lui diroit qu'ayant eu entre les mains l'original

du Synode qu'il attaque, il ne fait ni ce qu'il dit ni ce qu'il affirme avec une hardiesse inouie, se contrediroit-on? C'est donc tout ce que les Grecs ont voulu dire. Où a-t-il trouvé qu'ils louent les Réformés *de cette parfaite connoissance de l'Ecriture?* Quand on dit dans la dispute à un homme, *vous connoissez l'Ecriture*, *vous savez l'Ecriture*, cela peut-il signifier qu'on reconnoît en lui une grande intelligence de l'Ecriture? Voilà sur quels fondements le Sieur A. ose traiter *de menteurs & d'imposteurs* les Evêques Grecs & tout le Clergé de France.

Pag. 274. Sa seconde Réflexion est un lieu commun de controverse tant de fois rebattu, qu'il n'y a qu'un *Néophyte* comme lui qui puisse en parler, sur-tout hors de propos. *C'est*, dit-il, *que l'Eglise d'Orient n'a point d'autre sentiment ni d'autre Doctrine que la Parole de Dieu, crue de la maniere qu'il faut.* Il prétend que les Protestants n'ont point d'autre sentiment, & que par conséquent leur Doctrine n'est pas *hétérodoxe*, & qu'ils reçoivent la Tradition des Peres des trois premiers siecles; & que les Grecs parlant des Peres, ne les appellent pas seulement *saints & pieux*, mais *anciens*; ce qui fait voir qu'ils parlent de ceux qui ont vécu dans les premiers siecles. Comme les Néophytes sont sujets à erreur, & que selon la Doctrine de S. Paul, ils ne doivent pas être employés à enseigner les autres, nous avertissons le Sieur A. d'apprendre sa Religion avant que d'en vouloir être l'interprete. Il ne la sait pas mieux que celle des Grecs, qui n'ont rien sur le point de l'autorité de la Tradition qui ne soit conforme à ce qui est enseigné dans l'Eglise Romaine. On le verra assez dans la suite de ce Synode; & s'il falloit à chaque réflexion faire une dissertation de controverse, ce seroit bien du temps perdu.

On remarquera seulement, qu'afin de montrer cette prétendue conformité des Grecs & des Protestants touchant l'interprétation de l'Ecriture par la Tradition, il ne se trouvera jamais que les premiers l'aient bornée aux trois premiers siecles de l'Eglise. Meletius Syrigus, en réfutant la proposition calviniste de Cyrille touchant l'Eucharistie, conduit la Tradition jusqu'à Gennadius, qui est mort dans le milieu du quinzieme. Les Œuvres de Siméon de Thessalonique, imprimées à Jassy par les soins du Patriarche Dosithée, & celles de Nectarius, confirment assez que les Grecs croient touchant la Tradition tout ce que les Calvinistes nous reprochent; & quand le Sieur A. dit qu'il y a une grande différence entre les Traditions Apostoliques des Grecs, & les Traditions humaines des Latins, il fait assez voir qu'il ne connoît ni les unes ni les autres: car en effet elles sont les mêmes, &

viennent d'une même source. Les Grecs ne les tirent pas seulement de leurs Auteurs, mais aussi des nôtres; comme nous établissons la Tradition autant sur le témoignage des Peres Grecs que sur celui des Peres Latins.

Quand il ajoute que les Traditions, qu'il suppose faussement être observées par les *Réformés*, *sont celles qu'eux & les autres Chrétiens observent également*, *comme le Dimanche au lieu du Sabbat*, *manger du sang & la chair des animaux suffoqués*, *le Baptême par infusion ou par aspersion*, il parle en homme qui ne sait pas sa Religion. Car quand on a objecté aux Protestants ces points de Discipline, expressément contraires à l'Ecriture, & qu'on leur a demandé s'ils pouvoient ne pas suivre à la lettre ce qu'elle prescrit, ils ont allégué toute autre chose que la Tradition. Mais qui a dit au Sieur A. que les Grecs mangent du sang & des viandes suffoquées, & qu'ils ne baptisent pas par immersion? La priere pour les Morts, le Signe de la Croix, les Onctions dans le Baptême & en d'autres Sacrements, la plupart des Cérémonies sont fondées sur la Tradition: pourquoi donc les Réformés les ont-ils condamnées de superstition & d'idolâtrie, & quelle conformité peuvent-ils prétendre avec les Grecs sur cet article? Qu'il trouve quelqu'un qui veuille se donner la peine de lui expliquer la Table des Traités de Siméon de Thessalonique imprimés à Jassy; il trouvera que les Grecs ont encore plus de Traditions que nous.

On demandera cependant à cet homme, si hardi à calomnier les autres, pourquoi il a retranché une page entiere qui se trouve dans l'original, depuis les derniers mots qu'il a rapportés en grec page 268, jusqu'à ceux qu'il rapporte à la page 272. Est-ce que ces paroles l'ont blessé: *Mais comme il est impossible que la lumiere & les ténebres soient ensemble, non plus que Jesus-Christ & Bélial, ainsi il est impossible aux adversaires, tant qu'ils auront Calvin pour Maître, d'être dans les mêmes sentiments sur la foi que l'Eglise Orientale.*

Il a de même retranché plus de deux pages, qui contiennent un Abrégé sommaire de la foi des Grecs opposé à tous les articles de la créance des Calvinistes. Quelle raison en peut-il donner, car il n'a pas promis des Extraits de ce Synode, mais de le donner tout entier, & de faire voir les falsifications que les Catholiques y ont faites. Il n'en peut pas alléguer de semblables contr'eux. Car ce qu'il a retranché est une abjuration nette & formelle de tout ce que Cyrille avoit exposé comme la créance de toute l'Eglise Orientale. Syn. Hier. Ed. Par. p. 17.

Les Grecs font ensuite une récapitulation abrégée de ce qui s'est passé dans leur Eglise par rapport aux Luthériens & aux Calvinistes, & ils

commencent par les Ecrits que les Théologiens de Tubingue ou de Wittemberg envoyerent au Patriarche Jérémie. Ils disent qu'il composa contr'eux trois Discours, ou plutôt trois Réponses très-précises πραγματικαι; c'est-à-dire, qui alloient au fait; & non pas *dogmatiques*, comme le Sieur A. a traduit, dans lesquelles il les réfuta d'une maniere orthodoxe & théologique, leur enseignant en même temps les sentiments orthodoxes de l'Eglise Orientale.

Le Sieur A. fait sur cela une remarque pour avertir qu'on trouvera les passages grecs dans l'Edition de 1668 de la Réponse du Ministre Claude, parce qu'il ne les a vus apparemment que là, & point dans l'original. Car assurément on n'y trouve pas que Jérémie fût du sentiment des Réformés; mais ce que prétend M. Claude, c'est ce qu'un homme comme le Sieur A. peut croire, mais qu'il ne persuadera à personne. L'autre raisonnoit plus conséquemment; & si les propositions qu'il avançoit eussent été vraies, ses arguments eussent été démonstratifs. Il avoit donc entrepris de prouver, que tous les termes les plus significatifs pour marquer un changement véritable, devoient être interprétés dans un sens métaphorique: qu'ainsi les mots de μεταβάλλειν, μεταποιειν, μεταῤῥυθμίζειν, μεταστοιχειῶν, & d'autres semblables, ne signifioient pas un changement de substance, tel que l'Eglise Catholique l'enseigne; mais un changement de vertu & d'efficace, qui laissoit la chose dans son premier état.

Comme le Patriarche Jérémie s'est servi de tous ces mots dans ses Réponses aux Théologiens de la Confession d'Augsbourg, & qu'il ne s'est pas servi du mot de *Transsubstantiation*, il n'en falloit pas davantage à M. Claude pour lui faire avancer qu'il avoit trouvé une démonstration contre le témoignage qu'on tiroit des Ecrits de Jérémie. Mais ce Ministre s'étoit bien gardé de citer les passages entiers, & d'entrer dans l'état de la question. Il crut qu'il suffisoit de rapporter un passage détaché de la suite du discours, & c'est celui que le Sieur A. oppose. Le Patriarche avoit dit: *L'Eglise Catholique croit qu'après la consécration le*
pag. 86. *pain est changé au propre corps de Jesus Christ, & le vin en son propre sang, par le Saint Esprit: le pain étant levé & non pas azyme. Car le Seigneur, dans la nuit qu'il fut livré, ayant pris le pain, & ayant rendu graces, le rompit & dit, prenez, mangez. Il ne dit pas, ceci est du pain azyme, ni le type ou la figure du corps, mais ceci est mon corps & mon sang; non pas qu'alors la chair du Seigneur, dont il étoit revêtu, fût donnée pour nourriture aux Apôtres, ni son sang pour breuvage; ni que présentement le corps de Notre Seigneur descende du Ciel pendant la célébration des sacrés Mysteres; ce seroit un blasphême;*

mais alors, comme à présent, le pain étant changé par l'Invocation & par la Grace du Saint Esprit Tout-Puissant & Auteur des Mysteres, par les divines & saintes paroles, au propre corps du Seigneur, & le vin en son sang. Ce sont-là les paroles de Jéremie, qui se contrediroit lui-même, si par les dernieres il détruisoit les précédentes; au lieu que tout ce qu'il a prétendu dire est, qu'il ne falloit pas avoir une idée grossiere de ce mystere, comme étoit celle des Capharnaïtes, qui avoient pris les paroles de Jesus Christ dans le premier sens. *Numquid*, disoient-ils, *potest nobis carnem suam dare ad manducandum?* Et le second n'étoit pas moins absurde. Le Patriarche dit donc que ce n'est pas de cette maniere qu'il faut entendre le Mystere: mais que le pain est changé & transformé après la consécration au propre corps & au propre sang, paroles que jamais aucun Calviniste n'a choisies pour expliquer sa créance sur l'Eucharistie.

On ne peut pas dire que les Catholiques donnent un sens forcé à ses paroles, car ils les prennent à la lettre: il n'y a que le Ministre Claude & ses Disciples, qui aient pu s'imaginer qu'elles fussent capables d'un sens directement contraire. Mais il ne s'en faut rapporter ni à nos Théologiens ni à lui. Les Grecs sont Juges compétents de cette contestation, & jamais aucun d'eux depuis plus d'un siecle, ne les a entendues que de la présence réelle & de la Transsubstantiation, que Gabriel Métropolitain de Philadelphie son Disciple a si clairement enseignée. Meletius Syrigus, & tous les autres Théologiens Grecs les ont entendues de même. Et ce qui est de plus remarquable, les Luthériens, qui ont fait imprimer ces Ecrits, non seulement ont reconnu qu'il parloit d'un changement réel, mais qu'il ne pouvoit être entendu que de la Transsubstantiation, ce qu'ils ont marqué dans une note marginale. Nous savons bien que M. Smith, qui, par un nouveau systême, a prétendu prouver que Jérémie n'admettoit pas la Transsubstantiation, parce qu'il ne s'étoit pas servi du mot propre, témoigne mépriser cette note des Luthériens. Cependant nous ne croyons pas faire tort à ce Docteur Anglois, quand nous dirons que les Théologiens de Wittemberg étoient plus capables de juger du sens véritable des paroles de Jérémie, par le long commerce qu'ils avoient eu avec lui, & par le rapport d'Etienne Gerlach, qui étoit revenu de Constantinople quand les Actes furent imprimés, que ne peut être M. Smith.

S'il restoit sur cela quelques doutes, en examinant l'état de la question ils cesseroient entiérement. Car personne n'ignore que les Luthériens admettent une présence réelle, & cela paroît non seulement par leurs Confessions, & par un grand nombre d'Actes faits de part

& d'autre, entre les Luthériens & les Zwingliens ou Calvinistes dans la dispute touchant l'Eucharistie, mais aussi par les Ecrits suivants de Jérémie & de ceux de Wittemberg. Ceux-ci lui expliquent clairement qu'ils reconnoissent la présence réelle du corps & du sang de Jesus Christ dans l'Eucharistie, à l'exclusion du changement de substance. Ils donnent cette explication dans les trois Réponses: on sait que ce qu'ils croyoient étoit ce qu'on appelle la *Conssubstantiation*, que Calvin rejette autant que la *Transsubstantiation*. C'étoit donc le seul point qui les divisoit; en sorte que si Jérémie l'eût rejetée, il n'y avoit plus de dispute entre lui & les Théologiens de Wittemberg. Mais comme il persista à condamner leurs expressions, particuliérement la déclaration qu'ils faisoient de ne point admettre de changement de substance, ils ne s'accorderent point. Or on demande si un Théologien Grec, qui par rapport à la présence réelle ne trouvoit pas les Luthériens orthodoxes, pouvoit être dans le sentiment des Calvinistes, qui la rejettent entiérement; & si M. Claude, citant un passage tronqué, & qui n'entre dans le discours que par parenthese, peut avoir mieux entendu le sens des paroles de Jérémie que les Luthériens, qui non seulement pouvoient le bien savoir par les Ecrits envoyés de part & d'autre, mais qui en étoient certainement informés par Gerlach, qui avoit vécu long-temps avec lui, & qui les pouvoit avoir appris de sa propre bouche,

De plus, il n'y a qu'à faire réflexion sur ce qu'ajoute ce Patriarche, que le changement se fait par *l'invocation du Saint Esprit & les paroles sacrées, & que le pain & le vin sont changés après la Consécration.* Or ces deux choses n'ont pas lieu dans le systême des Luthériens, qui ne reconnoissent la présence réelle que dans l'usage des Sacrements, *vescentibus in Cœna Domini*; encore moins peuvent-elles convenir au systême des Calvinistes, non plus que les Cérémonies, dont il ne parle pas, mais qui étoient certainement & sont encore observées dans l'Eglise Grecque; la conservation de l'Eucharistie pour les malades, la Communion des enfants, & plusieurs autres points de discipline, incompatibles avec la créance des Luthériens, & plus encore avec celle des Calvinistes. Si Jérémie avoit voulu dire ce que M. Claude lui impute, les Luthériens devoient d'abord lui dire qu'ils étoient d'accord, & la dispute devoit finir, si ce n'eût été que peut-être les mêmes Luthériens n'auroient pas trouvé qu'il se fût assez exprimé touchant la présence réelle, comme ceux qui suivent la Confession d'Augsbourg ne sont pas satisfaits de tous les termes que les Calvinistes emploient pour expliquer leurs sentiments. Car comme Grotius

tius a judicieusement remarqué, ils ne font pas de difficulté de faire entrer même dans leurs Confessions de foi tous les mots qui conduisent au sens de la réalité ; & quand on examine le fond de leur doctrine, on reconnoît assez qu'ils la rejettent. Mais tant s'en faut que les Théologiens de Wittemberg fussent satisfaits de ce seul passage, qui suffit, selon le Sieur A. *pour confondre tous ces Docteurs si célebres de l'Eglise Gallicane*, qu'ils insisterent par trois Réponses consécutives à combattre son sentiment, sans le faire changer d'avis. Que le Sieur A. qui apparemment n'a jamais lu ce passage que dans le Livre de M. Claude, n'accuse donc pas seulement les Docteurs de l'Eglise Gallicane, mais aussi les Luthériens, qui ont entendu les paroles de Jérémie comme nous. pag. 277.

S'il avoit agi de bonne foi, il auroit cité les paroles du même Patriarche Jérémie, qui se trouvent dans sa seconde Réponse, & qui expliquent ce qu'il peut y avoir d'obscur dans celui de la premiere que M. Claude & M. Smith ont cité après en avoir retranché une partie. *Car*, dit-il, (*a*) *le pain est fait le corps de Jesus Christ, & le vin & l'eau le sang de Jesus Christ, par la descente du Saint Esprit sur eux, qui les change d'une maniere qui surpasse toute parole & toute pensée. Et le pain de Proposition, le vin & l'eau, par l'invocation & la descente du Saint Esprit, sont changés surnaturellement au corps & au sang de Jesus Christ, & ils ne sont pas deux, mais un & le même. Le pain & le vin ne sont pas le type* (ou la figure) *du corps & du sang de Jesus Christ, à Dieu ne plaise! mais le propre corps divinisé du Seigneur.* Et quelques lignes après. *Que si quelques-uns ont appellé le pain & le vin, antitypes du corps & du sang du Seigneur, comme a dit S. Basile, ils ne l'ont pas dit de l'oblation avant qu'elle fût consacrée, mais après.* pag. 240. pag. 241.

Or il est à remarquer que les Théologiens de Wittemberg avoient marqué expressément leur créance en ces termes. (*b*) *Nous croyons que le Corps & le Sang de Jesus Christ, sont véritablement présents dans la Cene du Seigneur ; mais nous ne croyons pas que le pain soit changé* pag. 192. Resp. ad 2 Patr. Resp.

(*a*) Ὁ ἄρτος γὰρ γίνεται σῶμα Χριϛȣ̃, καὶ ὁ οἶνος καὶ τὸ ὕδωρ, αἷμα Χριϛȣ̃ ἐπιφο.τήσει τοῦ ἁγίȣ πνεύματος, μεταποιȣ̃ντος αὐτὰ ὑπὲρ λόγον καὶ ἔννοιαν. Καὶ ὁ τῆς προθέσεως ἄρτος, οἶνός τε καὶ ὕδωρ διὰ τῆς ἐπικλήσεως καὶ ἐπιφοιτήσεως τοῦ ἁγίȣ πνεύματος, ὑπερφυῶς μεταποιȣ̃νται εἰς τὸ σῶμα Χριϛȣ̃ καὶ τὸ αἷμα, καὶ ȣ̓κ εἰσὶ δύο. Ἀλλὰ ἓν καὶ τὸ αὐτό. Οὐκ ἔϛι δὲ τύπος ὁ ἄρτος καὶ ὁ οἶνος τοῦ σώματος καὶ αἵματος τοῦ Χριϛȣ̃, μὴ γένοιτο, ἀλλ' αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ κυρίȣ τεθεωμένον. Εἰ δὲ καὶ τίνες ἀντίτυπα τοῦ σώματος καὶ αἵματος τοῦ κυρίȣ τὸν ἄρτον καὶ τὸν οἶνον ἐκάλεσαν ὡς ὁ Θεοφόρος ἔφη Βασίλειος. Οὐ μετὰ τὸ ἁγιασθῆναι εἶπον, ἀλλὰ πρὶν ἁγιασθῆναι, αὐτὴν τὴν προσφορὰν ȣ̃τω καλέσαντες.

(*b*) Corpus autem & sanguinem Christi reverà in Cœna Domini adesse credimus ; nec tamen in corpus Christi panem transmutari existimamus.

au corps de Jesus Christ. Il est donc évident que Jérémie croyoit un changement véritable; puisque s'il ne l'avoit pas cru, il auroit été plus que content des expressions des Luthériens, que les Calvinistes n'admettent pas.

Après un si pitoyable raisonnement, & qui ne peut satisfaire que des ignorants préoccupés de leurs erreurs, puisqu'il falloit au moins conférer ces deux lignes avec les amples explications que Jérémie donne de sa créance sur l'Eucharistie, qui ne peuvent être sujettes à aucune fausse interprétation, le Sieur A. continue à donner le texte de la Préface du Synode de Jerusalem. Il est marqué qu'avant le Patriarche Jérémie Jean Nathanaël, Prêtre & Oeconome de Constantinople, dans son Exposition de la Sacrée Liturgie, & après lui Gabriel Severe Archevêque des Grecs de Venise, dans son petit Traité des Sacrements, avoient représenté clairement les sentiments de l'Eglise Orientale. Cet homme si fécond en digressions n'est jamais plus court, que lorsqu'il devroit donner des éclaircissements sur des faits qui influent dans toute la dispute. On ne s'étonnera pas qu'il ne nous apprenne rien sur Jean Nathanaël & sur son ouvrage; il n'y en avoit aucun mémoire dans Moreri & dans Bayle. Mais pourquoi ne fortifie-t-il pas par des *monuments authentiques & anecdotes*, ce que M. Claude avoit soutenu dans ses premiers Ecrits, que ce Traité des Sacrements étoit un ouvrage supposé, ensuite que Gabriel de Philadelphie étoit un Grec latinisé: ou bien le systême de M. Smith, que c'est lui qui le premier s'est servi du mot de *Transsubstantiation*? Que ne nous expliquoit-il comment il étoit un véritable Grec, éloigné des sentiments de Rome, quand il écrivoit contre la Procession du Saint Esprit du Pere & du Fils, ou contre la Primauté du Pape, en sorte que les Anglois jugerent ses ouvrages dignes d'être imprimés à Londres, & que dans son Traité des Sacrements il est *un petit Grec, misérable Disciple de Bellarmin?* Voilà un article où il y avoit de quoi s'exercer, mais dans lequel un homme aussi peu versé dans toutes ces matieres auroit eu bien de la peine à dire rien de nouveau. Il ne peut pas trouver mauvais qu'on tire de son silence sur cet article une conviction manifeste, qu'il n'a rien à opposer à ce témoignage des Grecs de Jerusalem, confirmé par un grand nombre d'autres sur Gabriel Severe, que peut-être il n'a pas reconnu, parce qu'on ne l'a pas appellé Métropolitain de Philadelphie. Or supposant que les Grecs assurent qu'il a très-nettement expliqué les sentiments de leur Eglise, comme ils le disent positivement, ce seul témoignage suffit pour justifier la bonne foi des Auteurs de la Perpétuité, & rend inutile tout le Livre du Sieur A. & tous les raisonnements du

Ministre Claude, de M. Smith & de tous les autres Protestants qui ont écrit sur cette matiere.

Mais ceci est plus important: le Sieur A. qui charge d'injures grossieres les Auteurs de la Perpétuité & tous les Catholiques, à l'occasion du prétendu retranchement de plusieurs choses indifférentes, qu'ils n'ont fait que pour abréger, a retranché, sans en avoir averti ses lecteurs, une page presque entiere que voici. *Il y a six ou sept ans qu'on imprima un Livre intitulé*, Confession de Foi Orthodoxe de l'Église d'Orient, *que composa ce très-saint Métropolitain de Kiovie, Pierre, qui fut éclaircie & mise en meilleur ordre (si cependant on peut dire qu'elle en eût besoin) dans le temps de la convocation du Synode de Jassy, par Meletius Syrigus Protosyncelle & Docteur de la grande Eglise de Constantinople, natif de Crete. Toute l'Eglise Orientale la reçut, & la reçoit encore absolument; & le très-bon, le très-illustre & le très-sage Seigneur, le Seigneur Panaiotti, Grand Interprete de l'Empire d'Orient & d'Occident, extraordinairement zélé pour la Religion, l'a fait imprimer sans rien retrancher, & sans rien ajouter, mais conforme en tout à l'original.* Syn. Hier. pag. 26. 27. Quelle raison peut alléguer le Sieur A. d'un pareil retranchement, lui qui n'a pas retranché une syllabe de toutes les inutilités qui se trouvent dans des lettres aussi frivoles que celles qu'il a fait imprimer de Cyrille? Est-ce qu'il démontrera que cette Confession est fausse & supposée, comme il le doit entreprendre, s'il veut exécuter tout ce qu'il a mis dans le titre pompeux de son Ouvrage? Cela ne l'empêchoit pas de rapporter ce témoignage, qui ne peut subsister sans détruire, non seulement tout ce qu'il dit, mais tout ce que de plus habiles que lui ont écrit sur cette matiere. Car si cette Confession est authentique, comme les Grecs l'assurent, & qu'ils l'ont toujours assuré, & si elle représente fidellement la foi de leur Eglise, cette seule preuve de fait détruit tous leurs raisonnements, puisqu'ils ne sont fondés que sur des conjectures & des critiques ridicules.

Les Grecs disent ensuite, *que les Calvinistes, pour n'être pas condamnés en Occident & en Orient comme des imposteurs publics, se servent de l'autorité de Cyrille Lucar, qui occupoit le Siege Patriarchal de Constantinople quarante ans auparavant, comme ayant donné une Confession comprise en dix-huit chapitres & en quatre questions au nom de l'Eglise Orientale, & qu'il paroît par cette Confession que l'Eglise d'Orient est dans des sentiments conformes à ceux des Calvinistes.* Syn. Hier. pag. 28. 29. A cela ils opposent six propositions. La premiere, que jamais l'Eglise Orientale n'a connu Cyrille pour tel que les adversaires le représentent, ni reconnu ces chapitres comme son ouvrage. La seconde, que quand ils

eussent été de lui, il ne les a donnés qu'en cachette, sans qu'aucun des Orientaux en eût connoissance, particuliérement l'Eglise Catholique : on voit bien qu'ils ne parlent pas de l'Eglise Romaine, & que la note que le Sieur A. a faite sur un autre endroit, où ce même mot est employé, est entiérement insoutenable. La troisieme est, que la Confession de Cyrille n'est point celle de l'Eglise d'Orient. La quatrieme, qu'il est impossible que les Orientaux aient eu connoissance de cette Confession; parce que s'ils l'avoient connue, & qu'ils ne s'y fussent pas opposés, comme on le doit sous-entendre, il auroit été impossible qu'ils fussent Chrétiens. La cinquieme, que les Orientaux ont toujours eu une telle aversion de ces chapitres, que quoique Cyrille les eût souvent désavoués avec serment, qu'il eût publiquement prêché le contraire; seulement à cause qu'il n'avoit pas écrit contre ces Chapitres, il avoit été frappé d'excommunication & d'anathême dans deux Conciles fort nombreux. La sixieme est, qu'on exposera la véritable doctrine de l'Eglise Orientale sur les propositions contenues dans ces Chapitres.

Avant que d'examiner les réflexions du Sieur A. nous rapporterons le jugement qu'a fait Meletius Syrigus, dans le commencement de son Ouvrage, de la personne & de la Confession de Cyrille. Voici ses paroles.

Melet. Syr. Mſ. Gr. *Cyrille naquit en 1572, & mourut en 1638, sous l'Empereur des Turcs Amurat, qui le fit tuer par quelque soupçon de rebellion. D'abord il avoit succédé dans Alexandrie au très-saint Meletius Piga; il succéda dans le Siege de Constantinople au très-saint Timothée, hommes qui avoient brillé dans le firmament de l'Eglise comme deux soleils, par leur piété & par toute sorte de vertus, aussi-bien que par leur capacité à bien gouverner l'Eglise. Je ne veux pas dire par quels artifices & par quels tours d'hypocrisie il leur succéda; mais comme on l'a reconnu par les choses mêmes qui se sont passées, ce fut de même que la nuit succede au jour, la mort à la vie, la maladie à la santé; puisqu'il ne suivit pas leurs traces & qu'il eut une conduite toute contraire. Dieu le permit par les causes qu'il sait, & peut-être afin que, comme dit S. Paul, les personnes éprouvées fussent connues parmi nous. Mais sans parler des fléaux que souffrirent Alexandrie, le Mont Sina & Antioche, à cause du voisinage, & qui peuvent être comparés aux anciennes plaies d'Egypte, parce que nous n'écrivons pas une histoire, il abaissa tellement le Siege Patriarchal de Constantinople, qu'il n'a laissé aucune espérance de le voir rétablir dans sa premiere dignité. Enfin, comme s'il ne lui eût pas suffi de corrompre son troupeau durant sa vie, il l'a encore voulu déchirer après sa mort, ayant composé & fait imprimer ce petit Livre rempli de toutes sortes d'héréſies. Il*

a pris pour prétexte, que quelques personnes l'avoient interrogé touchant la Religion des Grecs, pour savoir quels sont les sentiments de l'Eglise Orientale touchant la foi orthodoxe. Qui sont, au nom de Dieu, & quels sont ceux qui peuvent faire de semblables questions touchant notre Religion? Car s'ils sont orthodoxes, comme l'Auteur suppose qu'il est lui-même, & qu'il le témoigne des autres dans le Chapitre 18. c'est fort inutilement qu'ils demandent ce qu'ils doivent non seulement savoir, s'ils se soucient d'être orthodoxes, mais qu'ils doivent soutenir dans l'occasion. Car ils ne demandent pas pourquoi nous croyons ainsi, ce que des orthodoxes pourroient demander innocemment, cherchant à apprendre des raisons propres à les confirmer dans la foi; mais ils demandent simplement ce que croit l'Eglise des Grecs. Cette question ne peut être faite que par ceux qui n'ont pas les mêmes sentiments que nous touchant la Religion...... Comment donc pouvez-vous dire qu'ils sont orthodoxes, puisqu'ils ne savent pas même, ainsi qu'on en peut juger par leurs questions, en quoi consiste la foi orthodoxe? Que s'ils étoient dans d'autres sentiments, pourquoi ne les avez-vous pas catéchisés selon l'ancienne Confession de foi, que toutes les nations qui reçoivent le Baptême, & tous ceux qui sont promus à l'Episcopat, promettent de conserver inviolablement.... Cyrille sans avoir égard à cela, & ne s'en mettant pas en peine, nous propose une doctrine toute nouvelle, & dont jamais nous n'avions oui parler. Il dit qu'il a donné cette Confession au nom de tous les Chrétiens de l'Eglise Orientale. O quelle impudence! Celui qui avançoit un pareil mensonge ne craignoit-il pas ceux qui en entendroient parler? On pourroit lui dire ce qui a été dit autrefois à la nation Juive: vous vous êtes fait un front de femme prostituée. Car qui sont les Chrétiens parmi nous qui approuvent ces dogmes? Quelle Eglise les a approuvés? Où & quand a-t-on entendu publier quelque chose de pareil dans nos Eglises? Car ceux qui anciennement ont soutenu l'Eglise Orientale par la piété de leurs dogmes, autant qu'ils l'ont éclairée par leur sainteté, non seulement n'ont jamais rien dit de semblable; mais ils y sont directement opposés, comme on verra dans la suite de cet Ouvrage. Et parmi ceux qui sont encore en vie, nous n'avons pas seulement entendu parler de rien de semblable..... Où & quand s'est-il assemblé un Synode Général qui ait confirmé ces articles, comme il étoit nécessaire, s'ils contiennent une Confession universelle? Qui sont les Evêques & les Patriarches des Eglises d'Orient qui les aient jamais vus? Car l'Eglise d'Orient a quatre Patriarches, en y comprenant celui de Constantinople, dont aucun jusqu'à présent ne paroît avoir approuvé cette exposition de foi. Les Evêques mêmes soumis au Siege de Constantinople assemblés dans des Synodes particuliers, n'ont jamais reçu ces Chapitres; au contraire, ils les ont plusieurs fois

condamnés avec anathême. Car nous ne faisons pas semblant d'avoir oublié combien de fois tous les Evêques s'éleverent contre vous, proposant & mettant en évidence plusieurs chefs d'accusation, & particuliérement celle qui regardoit l'héréfie, quoique vous le niassiez. C'est ce que les Calvinistes, qui se font honneur de vous, & qui ont imprimé cette Confession, disent dans la Lettre qu'ils ont mise à la tête: Quanta in Cyrillum, &c.

Vous donc qui savez en votre conscience, que vous attribuez à tous les Grecs des opinions qui vous sont particulieres, comment pouvez-vous prendre Dieu & les hommes à témoins, que ce sont les sentiments de toute l'Eglise Grecque?

Mais elle déclare le contraire, sachant bien elle-même ce qui la regarde. Nous ne recevons point cette Confession particuliere de Cyrille, & à Dieu ne plaise que nous la recevions jamais; mais nous la rejettons fort loin, comme entiérement étrangere & différente de la nôtre & du troupeau de Jesus Christ, & nous l'anathématisons comme établissant des dogmes contraires à ce que nous avons reçu. Voilà ce que pensoit Syrigus, & ce qu'il en a publié, avec l'approbation générale de tous les Grecs. Venons aux réflexions du Sieur A.

pag. 279. *Tout ce qui est contenu*, dit-il, *dans les six articles qui précedent immédiatement cette remarque, se trouve détruit par les vingt-sept Lettres originales du Patriarche Lucar, & par les remarques dont elles ont été accompagnées. Car on trouve dans ces Lettres un très-grand nombre de preuves de fait incontestables, qui servent à démontrer aux plus incrédules avec la derniere évidence, que les Chapitres, &c. ont paru dans tout l'Orient, & que cette Confession y a été rendue publique & y a causé beaucoup de disputes, & même suscité une longue & très-cruelle persécution contre ce Patriarche. Il a été exilé plusieurs fois, sous prétexte qu'il étoit Calviniste, &c. Il ne faut que lire ce qu'en ont écrit plusieurs célebres Auteurs de la Communion de Rome pour en être convaincu*; & il cite Allatius, Moreri, M. Simon, *qui fournissent*, dit-il, *aux Protestants plus de preuves qu'il ne leur en faut, pour convaincre les Auteurs du Concile de Jerusalem & les Docteurs de Sorbonne d'être des imposteurs.*

Afin d'examiner ce raisonnement, il faut voir sur quel principe il est fondé. On ne le cherchera pas dans les Axiomes de sa prétendue Jurisprudence; car quoiqu'il y en ait inséré de fort ridicules, il n'y oseroit avoir mis celui-ci, sans lequel néanmoins toute sa remarque tombe d'elle-même. C'est qu'un homme suspect & convaincu de duplicité & de mensonge, doive être écouté en sa propre cause, contre le témoignage de toute une Eglise & de toute la Grece, même contre ses propres déclarations faites avec serment, & contre

la notoriété publique: que les témoignages publics des autres, même le sien propre, soutenu par des actes positifs & publics, qui en confirment la vérité, doivent être détruits par des pieces secretes & sans autorité, comme des lettres missives qu'on produit au bout de plusieurs années, & qu'on peut légitimement soupçonner de n'être pas originales, ou d'avoir été altérées. Cependant c'est à quoi se réduit le conflit de ces preuves. Cyrille, disent les Grecs, n'a jamais donné au public la Confession qui porte son nom: ils le prouveront assez dans dans la suite; car ils marquent les formalités nécessaires afin qu'un Acte soit reçonnu comme étant du Patriarche, & elles manquoient toutes. Il a, disent-ils, déclaré & publiquement prêché le contraire; ils donnent en même temps des extraits de ses Sermons. Il a vécu comme les autres enfants de l'Eglise Orientale; c'est-à-dire, qu'il a fait toutes les fonctions de Patriarche; il a célébré la Liturgie, il a fait des Ordinations, & il a pratiqué tout ce que l'Eglise Orientale pratique. C'est un fait notoire, sur lequel on ne peut former de contestation, & aussi les Calvinistes ne touchent pas cet article. Voilà le témoignage des Grecs, qui n'a pas varié; car ceux même qui ont prononcé anathême contre sa personne sont convenus de ce fait; & on défie les Calvinistes d'établir par aucune preuve suffisante que Cyrille ait célébré la Liturgie conformément à la Cene de Geneve.

A de si fortes raisons, voici ce qu'oppose le Sieur A. *Tout cela est détruit par les vingt-sept Lettres que j'ai produites.* Il est premiérement à remarquer, que de ces Lettres, il n'y en a pas une seule qui parle de cette prétendue publication. Les autres contiennent des protestations de son attachement à la doctrine des Réformés; & celles-là ne prouvent pas davantage, car ce n'est pas de quoi il s'agit. La question n'est pas de savoir si Cyrille croyoit dans son cœur ce qu'il écrivoit à Leger, à Diodati & aux autres: il s'agit de savoir s'il a déclaré devant son Eglise cette créance des Réformés comme étant la sienne, & s'il a publiquement reconnu la Confession qu'il avoit envoyée à Geneve. Les Grecs, même ceux qui ont condamné sa mémoire, le nient; nous le nions sur les preuves de fait qu'ils nous en fournissent. Mais il mande le contraire à Diodati & à Leger, & le Sieur Haga a confirmé leur témoignage & celui de Cyrille: voilà toutes les preuves; car il est impossible d'en trouver d'autres. A-t-il fait ce qu'il mandoit? Il ne s'en trouve pas le moindre indice; mais il est certain qu'il pratiquoit tout le contraire. On ne peut donc pas douter que cette seule preuve ne soit une démonstration de son imposture. Après cela le peut-on croire au préjudice de tant de témoignages certains, puisqu'indépendamment

V. Pref. Ed. G. L. Conf. Cyrilli.

de ce procédé, qui ôte toute créance à un homme, il ne peut pas être écouté dans sa propre cause, contre le témoignage d'un millier de témoins.

Nous dirons quelque chose de plus; c'est que de la lettre même à Diodati, il paroît qu'il s'excusa de donner une copie légalisée de sa Confession, en mandant qu'elle n'en avoit pas besoin, & que la profession publique qu'il faisoit de ses sentiments, aussi-bien que les plaintes de ses ennemis, étoit une légalisation suffisante. Ces lettres ne servent donc à rien, sinon à prouver ce qui auroit pu être douteux autrefois, & qui l'étoit encore parmi plusieurs Grecs lorsque le Synode de Jerusalem fut assemblé, qui est, que Cyrille professoit en secret, ou faisoit semblant de professer le Calvinisme. Elles pouvoient servir au commencement de la dispute, pour prouver que la Confession qui portoit son nom étoit véritablement de lui : mais elles ne peuvent servir en aucune maniere à prouver que cette même Confession ait été rendue publique, ni qu'il l'ait avouée, comme il le dit faussement; puisqu'au contraire il la désavoua toujours avec serment : & comme il n'y avoit aucune preuve authentique pour le convaincre, il se moqua ainsi des Genevois, des Hollandois & des Grecs. Le Sieur A. croit-il que personne n'ait désavoué avec des ferments exécrables, ses propres lettres & les faits les plus inconteſtables ?

Mais il trouve une contradiction, qui à son avis, démontre que les Grecs du Concile de Jerusalem, ou les Docteurs de l'Eglise Gallicane & M. de Nointel sont *des faussaires & des imposteurs*. Elle est fondée sur ce que les premiers ont dit, que Cyrille *ne fut anathématisé que parce qu'il n'avoit pas voulu écrire contre ces Chapitres*. Il prétend que cela est contraire avec ce que rapporte M. de Nointel, touchant ce que lui dit le Patriarche Parthénius : qu'ainsi & lui & les autres sont
Pag. 280. des *faussaires* & de *faux témoins*, *soit qu'ils aient forgé clandestinement le Concile de Jerusalem, soit qu'ils aient fabriqué les Atteſtations & les Lettres qui contiennent des faits entiérement contraires & incompatibles*.

La premiere observation que nous devons faire sur cette objection est, qu'il y a dans la question deux faits qui doivent être distingués, & que le Sieur A. tâche de confondre. Le premier est, si la Confession de foi donnée aux Genevois & aux Hollandois par Cyrille Lucar, étoit & est la véritable créance des Grecs; c'est-là le point essentiel. Car s'il est une fois démontré que ce n'étoit point-là leur créance, plus on prouvera que Cyrille en est véritablement l'Auteur, & plus on prouvera qu'il étoit indigne de toutes les louanges que lui donnent les Calvinistes; puisque rien n'est plus certain par les témoignages & Ecrits publics

publics & particuliers de tous les Grecs depuis 1638 jusqu'à nos jours, qu'outre l'hérésie dont on ne pouvoit le laver s'il en étoit l'Auteur, en sorte que ceux qui ont justifié sa mémoire, ne l'ont fait que dans la persuasion qu'ils avoient qu'on lui avoit attribué faussement cette Confession, il étoit coupable de la plus noire de toutes les impostures.

Le second point est, de savoir si Cyrille en étoit l'Auteur. C'est sur cela que les Calvinistes peuvent triompher & citer leurs Lettres. Les Grecs ont été sur cela partagés: car par le premier Synode de 1638, il paroît qu'on l'en croyoit Auteur, & que par cette raison les Evêques prononcerent anathême contre sa personne aussi-bien que contre sa doctrine. L'inimitié qui étoit entre lui & Cyrille de Berroée donna lieu de croire à plusieurs Evêques qu'elle avoit pu le porter trop loin, en lui faisant condamner la mémoire de Cyrille, sans qu'on eût examiné sa cause selon les voies canoniques; mais ils ne révoquerent pas dans la suite la Sentence rendue au Concile de 1638; ils se contenterent de déterminer l'anathême à la doctrine sans toucher à la personne; & c'est ce que fit le Synode sous Parthenius le Vieux en 1642. En 1640 Melece Syrigus acheva la réfutation de cette Confession; & par les paroles qui ont été rapportées ci-devant, il paroît qu'il ne voulut point non plus entrer dans la question du fait; ce qui prouve qu'on n'en étoit pas encore bien éclairci. Les Evêques assemblés au Synode de Jerusalem en jugeoient de même; parce que les plus vieux pouvoient avoir vu, & les autres avoient pu apprendre de leurs anciens, que Cyrille avoit toujours vécu dans la profession de la Religion de l'Eglise Grecque.

Il n'y a donc aucune contradiction ni fausseté dans l'énoncé du Concile de Jerusalem, ni dans les autres pieces que nous avons citées; puisque tout se réduit à un fait dont, excepté le Patriarche Cyrille de Berroée & les autres assemblés en 1638, presque tous les autres ont douté, qui est, que Cyrille Lucar fût Auteur de la Confession publiée à Geneve: & même tous conviennent qu'extérieurement il enseignoit & exerçoit ce que l'Eglise Grecque enseigne & pratique. Ce que le Sieur A. appelle donc contradiction, ne peut être que l'impossibilité qu'il y a d'accorder cette dissimulation criminelle avec les Lettres de Cyrille. A cela on répond, que dans aucune Jurisprudence, pas même dans les *cent Maximes*, on ne peut établir que des lettres particulieres & informes d'un homme sur lui-même, & ayant intérêt de déguiser la vérité, aient plus d'autorité que des actes publics & authentiques, dont ceux qui les ont faits donnent des preuves incontestables.

Nous ajouterons à ces réponses une preuve tirée de la comparaison de cette Confession de Cyrille avec les anathêmes qu'il publia en 1616,

étant à Tergowist en Walachie. Quoiqu'ils contiennent plus de malédictions contre les Latins que toute la Confession n'en contient, cependant on ne les tint pas d'abord pour suspects, parce qu'il ne s'y trouvoit rien que de conforme à la foi de l'Eglise Grecque. Mais pour la Confession, chacun en douta avec raison, à cause de l'énorme différence que chacun y remarqua entre la doctrine & la discipline de cette même Eglise, & la parfaite conformité avec celle de Geneve. Que si le Sieur A. objecte encore comme une contradiction, que nos Auteurs l'accusoient d'être Calviniste, & qu'il a été déposé pour ce sujet, on lui répondra qu'Allatius disoit vrai, ainsi que Syrigus & nos Ambassadeurs de ce temps-là. Car ils avoient assez de preuves secretes du commerce que Cyrille avoit avec les Protestants; mais il n'y avoit pas de preuves publiques contre un homme constitué dans la premiere dignité, qui nioit tout, & qu'il eût été difficile de convaincre. Au reste, jamais il n'a été déposé canoniquement, mais par l'autorité du Sultan; & on nie qu'il ait été dépouillé ni exilé à cause du Calvinisme. C'est au Sieur A. à fournir des preuves plus certaines que les faux témoignages de Cyrille.

Afin que le Sieur A. ne persuade pas à ceux qui n'en savent pas plus que lui, que les seuls Catholiques ont regardé comme une imposture insoutenable, ce que Cyrille avoit dit de sa Confession, comme si elle eût représenté la foi de toute l'Eglise Orientale, nous rapporterons les paroles de Calovius, fameux Théologien de la Confession d'Augsbourg, imprimées quelques années avant que la dispute de la *Perpétuité de la foi* fût commencée.

Orat. de Græc. Fide & Relig. moderna Wittemb. 1658.

Mais, dit Calovius, (*a*) *ce seroit une chose merveilleuse & fort étonnante, que l'Eglise Orientale, qui n'a jamais cru le Décret absolu de la Prédestination Calviniste; qui n'a jamais nié la présence du corps & du sang de Jesus Christ dans la Sainte Cene; qui n'a jamais rêvé le fantôme de la représentation & de la figuration Zwinglienne, eût si promptement renoncé*

(*a*) Sed mirum fuerit, atque stupendum prorsùs, Orientalem Ecclesiam, quæ nunquam absolutum Calvinianæ Prædestinationis decretum credidit, nunquam corporis & sanguinis Christi præsentiam in S. Cœnâ inficiata est, nunquam repræsentationis atque figurationis Zwinglianæ spectrum somniavit, unius Cyrilli operâ tàm subitò in antiquæ fidei in his capitibus abrogationem, & σκολοδοξίας Calvinianæ susceptionem inductam fuisse, & tàm facilè non Constantinopolitanam tantùm Ecclesiam, sed universum Orientem cùm Cyrillo illo conspirasse. Non dicam, jam quòd non pauci dubitarint de Confessione illâ, an eadem Cyrilli Lucaris sit, neque id operosè exponam, quomodo Cyrillum istum ambitio ad Calvinianam Religionem induxerit, aut quibus artibus ipse, cùm Rector primum Scholæ Ruthenorum Ostrogensis, post Exarchus, & Archimandrita factus, obtentâ à Calvinianis quibusdam peregrinis & advenis pecuniâ, in Sedem Constantinopolitanam penetraverit, & stipulatus Calvinianis vice versâ fuerit, Orientales in eamdem Communionem sese attracturum, de quibus in successoris Arsenii Epistolâ legere est, à Leone Allatio & fratribus de Wallemburg productâ.

par le moyen de Cyrille seul, à son ancienne créance, pour recevoir les opinions erronées des Calvinistes; & que non seulement l'Eglise de Constantinople, mais tout l'Orient se fût si facilement accordé sur ce sujet-là avec Cyrille. Je ne dirai pas que plusieurs ont douté si cette Confession étoit de Cyrille Lucar, & je n'entreprendrai pas d'exposer de quelle maniere l'ambition l'attira à la Religion Calviniste, par quels artifices ayant d'abord été Recteur du College des Russes à Ostrog, puis Exarque & Archimandrite, ayant obtenu de l'argent de quelques étrangers Calvinistes, il s'éleva au Siege de Constantinople, & comment il s'engagea de son côté aux Calvinistes d'attirer les Orientaux à leur Communion, sur quoi on peut lire la Lettre d'Artenius. Felhavius cite plusieurs autres témoignages semblables qu'on peut ajouter à celui-ci.

Les Grecs de Jerusalem traitent après cela le premier point de leur proposition, & ils assurent qu'ils ne peuvent croire que Cyrille soit Auteur de la Confession qui portoit son nom; parce qu'il restoit encore dix mille personnes en vie dont plusieurs avoient vécu familiérement avec lui, qui ne lui avoient jamais rien oui dire de semblable; & qu'on avoit un grand Livre écrit de sa main, où étoient les Homélies qu'il avoit prêchées à Constantinople, & où on trouvoit tout le contraire.

Le Sieur A. fait sur cela une remarque, dont une partie est employée à répéter ses injures, à relever le mérite de ses Lettres originales, & à battre la campagne. Puis il fait remarquer que ces Grecs louent Cyrille sur son élection au Siege de Constantinople; que ce ne fut donc pas par les brigues des hérétiques. Est-ce là l'état de la question? On n'a jamais prétendu être garant de ce que Caryophylle, Allatius & quelques autres ont écrit sur les relations qu'ils avoient. Les Grecs soutiennent que Cyrille n'a jamais fait paroître les sentiments contenus dans sa Confession; si ce qu'on prétend prouver par ses lettres est véritable, comme nous n'en doutons pas, il paroît que les Grecs se trompoient, & en même temps que Cyrille étoit un imposteur & un homme sans religion. Voilà tout ce qu'on en peut tirer; & il est difficile de comprendre quel avantage on prétend trouver dans ces louanges. Car elles tendent toutes à prouver que Cyrille ne peut avoir donné la Confession de foi dont il s'agit, parce qu'il étoit orthodoxe. Si donc il en est l'Auteur, il cesse d'être orthodoxe, selon le sentiment même de ses Apologistes. Ainsi la conséquence qu'en tire le Sieur A. est comme le ridicule raisonnement qui suit, qui est fondé sur ce que dix mille & dix mille sont onze mille.

pag. 283.

Il y a dans le texte *μυρίων*, que le Sieur A. a traduit *dix mille*, &

peu de lignes ensuite *mille*; ce qui lui donne lieu de faire une digression sur les *onze mille Vierges. Voilà*, dit-il, *onze mille témoins de l'Eglise Grecque, dont les Réformés peuvent bien se prévaloir, pour démontrer la piété & l'orthodoxie de Cyrille, puisque ceux de l'Eglise Romaine se prévalent du nombre chimérique d'onze mille Vierges prétendues, pour donner une belle idée d'une certaine piété & sainteté qui ne fut jamais dans leur Communion.* Premiérement il devoit compter vingt mille, puisque c'est ainsi qu'il y a dans le texte, à moins que cela ne se doive entendre pour un nombre indefini comme on le trouve fréquemment dans les Auteurs, & alors il n'y aura ni onze mille ni vingt mille. Mais où a-t-il pris sa belle érudition sur les onze mille Vierges? Est-ce dans les Mémoires de M. de Tillemont ou de M. Baillet? Il veut faire le plaisant, il ne l'est pas. S'il n'y *a jamais eu de sainteté & de piété* parmi nous, c'est que nous ne connoissons pas des Saints comme Cyrille ni comme lui.

pag. 285. Il va nous faire voir ensuite, que les extraits des Homélies de Cyrille produites par les Grecs, prouvent que leur créance est conforme à celle des Eglises Réformées. Les deux premiers regardent la Procession du Saint Esprit. On ne les a pas rapportés dans la Perpétuité, parce qu'on ne donnoit que ce qui avoit rapport à l'Eucharistie. Cette réponse doit servir aux redites perpétuelles qu'il fait sur ce sujet, lui qui a suprimé plusieurs pages qui étoient de la suite d'un Ecrit qu'il promettoit de donner entier, & où il retranche, non pas des choses indifférentes, mais le jugement que les Grecs font de la Doctrine de Calvin, & de l'authenticité de la Confession de foi des Grecs de Russie & de Moldavie, & de pareils articles.

Ce grand Critique trouve dans ces Extraits de quoi prouver, que les Grecs du Synode de Jerusalem étoient des imposteurs. *Car il n'y a personne*, dit-il, *qui puisse maintenant s'inscrire en faux contre la Confession de foi du Patriarche Cyrille, ni contre cette grande quantité de lettres écrites de sa propre main, qui contiennent plusieurs déclarations très-expresses, que ce Patriarche a toujours enseigné & soutenu que le Saint Esprit ne procede que du Pere.*

Mais qui lui a dit qu'on ne pût pas s'inscrire en faux contre ces prétendus originaux, s'ils en valoient la peine? On lui a déja dit qu'on les recevoit pour ce qu'ils étoient, & que les Catholiques ne font pas assez de cas de ce qu'on en pourroit tirer, pour se donner la peine de les aller consulter à Geneve ou à Leyde. Si on vouloit les attaquer, la plus foible raison que nous pourrions alléguer, feroit plus forte que toutes celles qu'il emploie pour détruire l'autorité des Actes que nos Théologiens ont produits. Car qui est celui présentement qui

connoisse la main de Cyrille? Qui peut dire que la Confession soit en forme authentique? Qui peut prétendre prouver des faits que tous les Grecs ont niés depuis le temps qu'elle parut jusqu'au nôtre, par des Lettres d'un imposteur avéré? On auroit beaucoup d'autres choses à dire contre ces Lettres, & il faut n'avoir jamais manié de pareils papiers, pour ne pas savoir que dans les lettres missives de personnes non suspectes, il se trouve souvent des faits faux, qu'on rectifie par l'histoire & par des actes plus sûrs. Ainsi on se met fort peu en peine de ses Lettres, dans lesquelles cependant il n'y a aucune chose sur ce qui regarde la Procession du Saint Esprit du seul Pere, conformément à la doctrine de l'Eglise Grecque, sinon dans la treizieme. Il mande qu'il a lu ce qu'Arminius avoit écrit touchant la procession du Saint Esprit du Pere & du Fils: & il ajoute que cela ne l'a pas fait changer de sentiment; même il apporte plusieurs raisons pour soutenir l'opinion commune des Grecs. Cette Lettre est écrite en 1613, seize ans avant la date de la Confession latine, & dix-huit ans avant la date de la grecque. Cela ne prouve autre chose, sinon que Cyrille croyoit alors ce que les Grecs croient sur cet article. *Mais*, dit le Sieur A. *il n'y a qu'à voir le premier Chapitre de la Confession dont il s'agit, à la page 238 de ce volume; & après l'avoir confronté avec le MS. Original consigné dans la Bibliotheque de l'Académie de Leyde, on sera convaincu que les Grecs de Jerusalem étoient des fourbes.* Il vomit ensuite les mêmes injures contre nos Théologiens, qui ont imputé à Cyrille des sentiments qu'il n'avoit point; & il en ajoute d'autres qui ne peuvent sortir que d'une bouche comme la sienne, pour les accuser encore d'avoir forgé le Concile de Jerusalem. Voyons donc en quoi consistent ces impostures & ces faussetés. pag. 136. 139.

Il prétend que l'original contient sa doctrine sur la Procession du Saint Esprit, conformément à ce qu'enseigne l'Eglise Grecque. Cela nous donne une grande idée de ces originaux, & nous apprend le peu de cas qu'on en doit faire. Car la premiere édition grecque & latine faite à Geneve en 1633, rapporte l'article qu'il suppose avoir été corrompu en ces termes, πνεῦμα ἅγιον ἐκ τοῦ πατρὸς δι' υἱοῦ προερχόμενον, *Spiritum Sanctum à Patre per Filium procedentem.* Cependant les Auteurs de la Préface qui y ont inséré ce que Cyrille leur avoit mandé touchant sa déclaration publique faite à l'Ambassadeur de France, & sa fermeté à soutenir cette même Confession, après avoir parlé de Corneille Haga, disent: *Il nous a envoyé l'original de la main de l'Auteur, afin qu'il pût servir toujours comme d'une preuve de bonne foi à l'égard de tous ceux qui aimeroient la vérité, ou qui auroient envie de le voir.*

Eoque ad nos ipsum Auctoris αὐτόγραφον misit, quod esset apud omnes videndi ipsius & veritatis cupidos, perpetuum fidei optimæ monimentum. C'est donc aux Genevois qu'il faut reprocher cette prétendue falsification.

Mais ce qui le devroit confondre à tout jamais, c'est qu'il ne se trouvera pas une seule édition ou copie authentique qui ne soit conforme à l'imprimé; & ce qui est encore plus ridicule, c'est qu'il a donné cet article comme il est dans toutes les autres éditions. En 1640 Meletius Syrigus dans la réfutation qu'il en fit, rapporte le texte de la même maniere, & il le réfute très-amplement. En 1642, le Concile sous Parthenius le Vieux, où furent réglés les articles de Moldavie, le rapporte de même, & il n'y a jamais eu de contestation sur cet endroit. Croit-il que les Grecs, qui avoient eu des copies de cette Confession & tous ceux qui l'examinerent d'abord, n'en avoient pas d'aussi fidelles que son prétendu original? Peut-il nier qu'il ne soit un calomniateur, de faire un crime aux Catholiques de ce qu'ils ont cité cette piece suivant l'édition de Geneve, qui se trouve conforme à toutes les copies que les Grecs en ont eues? Ou peut-il croire qu'on les réformera toutes sur sa parole, lui qui sait si peu lire le grec, qu'il n'y a qu'à lui montrer sa propre édition pour le confondre, puisqu'elle est conforme à toutes les autres? Peut-il aussi s'imaginer que personne le reconnoisse pour juge compétent de la bonté des MSS? On craindra toujours ses mains, autant qu'on méprisera sa critique.

A l'égard des extraits des Homélies de Cyrille, qu'il prouvera être entiérement conformes à la créance des Réformés, ce sera quelque chose de fort curieux, puisque les Grecs s'en servent pour montrer que Cyrille en étoit fort éloigné. On lui conseillera cependant d'étudier la Théologie des Réformés, dans laquelle il ne paroît guere plus versé que dans celle de l'Eglise Grecque.

Pag. 287. Nous ne dirons rien sur les autres extraits qui suivent, ni sur les réflexions du Sieur A. sinon qu'il pourra voir dans la suite si les Grecs reconnoissent l'autorité de l'Ecriture sans le secours de la Tradition, que nous ne faisons point *aller de pair*, comme il nous impute faussement. Sur ce qui concerne les Traditions, le Traité que nous avons cité de Prossalento contre Woodrof son Maître, & les Ecrits que le Patriarche Dosithée a fait imprimer à Jassy, réfutent assez tous ces vains raisonnements. Voici ce que dit Cyrille: « Il faut mettre à part le „ raisonnement; puisque si on y a égard dans les choses naturelles, „ dans celles qui sont de foi, dont nous parlons présentement, il ne „ faut que des témoignages. Si vous n'avez point de témoignages, „ vous ne pouvez croire: comme par exemple, nous croyons que

„ Dieu a formé l'homme, comment cela nous a-t-il été découvert, „ sinon que cela a été témoigné par Moyse, qui ne pouvoit pas se „ tromper, parce que nous savons qu'il a écrit par le mouvement „ du Saint Esprit? Voici la traduction du Sieur A. *Ayant mis à part les raisonnements qui ont du poids quand il s'agit des choses naturelles, venons maintenant aux matieres de la foi, qui ne sont pas établies par le raisonnement, mais par l'autorité. Car c'est la foi seule qui leur donne toute la certitude qu'elles ont, &c.* Dans l'extrait qu'il donne, μαρτυρία ne signifie pas l'*autorité*, cela feroit une équivoque. Ce mot signifie *témoignage* & une autorité tirée de l'Ecriture, comme il paroît par ce qui suit, que nous croyons que Dieu a créé l'homme, parce que Moyse l'a témoigné. Les paroles suivantes, *c'est la foi seule qui leur donne toute la certitude qu'elles ont*, ou n'ont point de sens, ou celui qu'elles renferment est, que la foi, la persuasion intérieure de chaque fidele, est ce qui donne autorité à l'Ecriture; ce qui est un des articles de la Confession de foi des Calvinistes de France. Mais les paroles grecques ne signifient rien moins que cela. *αὐ δεῖ ἔχῃς μαρτυρίαν δεῖ μηδὲ τὰ πιστεύῃς. Si vous n'avez point de témoignage* (de l'Ecriture) *vous ne pouvez croire.*

Dans les extraits contre le Chapitre huitieme, les trois premieres lignes sont un abrégé d'un plus long discours, & elles finissent par *φησὶ il dit*, c'est-à-dire Cyrille; & le Sieur A. qui ne l'a pas entendu, en fait un discours continu, & attribue ces paroles à Dieu. Le passage dit, que comme les Enfants d'Israël ne s'adressoient à Dieu que par Moyse, ainsi nous ne pouvons adresser nos prieres à Dieu sinon par le moyen des Anges. Sur cela il donne une remarque farcie d'injures & de ses répétitions ordinaires; & la force de son raisonnement est, que ceux mêmes de la Communion Romaine s'adressent à Dieu. *Comment est-ce*, dit-il, *que les Grecs de Jerusalem ont été assez impudents que d'oser produire contre les Réformés une doctrine que tous les Chrétiens détestent également, & qui est même condamnée par le huitieme Décret de ce Concile de Jerusalem, &c.* Cette seule preuve seroit suffisante pour faire voir qu'il ne les a pas entendus, & qu'il ne sait ni leur créance, ni la nôtre, ni peut-être la sienne, comme il ne seroit pas difficile de le montrer. Mais nous avons déja déclaré que nous ne prétendions pas à chaque article faire de longues digressions de controverse, qui est le seul moyen qu'il a trouvé de grossir son livre, par des lieux communs les plus rebattus & les plus méprisables.

pag. 291.
pag. 292.

Pour ne nous écarter pas du fait, ici les Grecs ne parlent point, ils rapportent les paroles de Cyrille; & s'il a été trop loin en parlant

de la médiation des Anges, quoiqu'elles puissent être plus favorablement interprétées, elles prouvent encore plus fortement combien il étoit contraire dans ce qu'il disoit en public, à ce qu'il exposoit dans sa Confession. C'est dans ses Extraits que le Sieur A. donne de nouvelles preuves de sa grande capacité sur le grec, traduisant ἐκ τȣ̃ λόγου εἰς τὰ ἅγια θεοφάνια, *du Sermon fait touchant Sainte Théophanie;* nouvelle Sainte qu'il faudra joindre à Sainte Laure & à Saint Speleïus. Et page 287, il traduit κυριακὴν τȣ̃ ἀποκρέω qui est la Septuagésime, *un Dimanche pendant lequel les Grecs ne mangent point de viande,* Tous ceux de Carême & divers autres sont de ce nombre. Il devroit avoir honte de dire à tout moment, que parce qu'on n'a rapporté dans la Perpétuité que ce qui regardoit l'Eucharistie, on a tronqué les passages; & une faute de citation, qui en est peut-être une de Copiste, ne méritoit pas une page d'injures contre les Grecs, comme *de misérables aveugles, subornés par les Agents du Clergé de France.*

Cet homme qui nous veut apprendre le vrai état de l'Eglise Grecque, fait assez voir qu'il ne connoît pas seulement celle de France. Car il n'y a que lui qui ignore que les Agents du Clergé ne sont chargés que des affaires temporelles du Clergé, & que dans le cours de la dispute de la Perpétuité de la foi, ni eux, ni l'Assemblée ne se mêlerent en aucune maniere de ce qui eut rapport aux Attestations du Levant, ni à la composition de l'ouvrage. Si quelqu'un, comme il pourroit arriver, par l'indignation que non seulement un bon Catholique, mais un homme d'honneur peut concevoir sur le seul récit des aventures du Sieur A. sans vouloir venger l'Eglise, à laquelle de tels adversaires sont peu redoutables, mais la Bibliotheque du Roi, & ceux qui ayant rendu mille services à un inconnu, ont été payés de la plus perfide ingratitude dont on ait oui parler de nos jours; si cette personne répétoit à tout propos les noms que méritent ceux auxquels on a de pareilles actions à reprocher, il auroit raison; mais on ne pourroit pas le souffrir, quoiqu'il ne dît que des faits incontestables, prouvés par des pieces originales. Que chacun juge donc de ce que mérite un pareil procédé d'un homme qui n'est recommandable par aucun endroit, & qui charge des plus noires calomnies & des injures les plus atroces, des Evêques, le corps du Clergé de France, des Théologiens, les Grecs les plus illustres, le tout sans en pouvoir fournir la moindre preuve.

pag. 295. Nous en sommes venus au chef-d'œuvre du Sieur A. C'est sur l'extrait d'une Homélie de Cyrille, où le mot de Transsubstantiation est employé ὅπῃ ἡμᾶς ἔπεισε καταλαβεῖν τὴν ἄπειρον δύναμιν τῆς θεότητος ἐν μετουσιάσει

σίωσει τῦ ἄρτῦ *où il nous ordonna de percevoir la vertu infinie de la Divinité dans la Transsubstantiation du pain.* Jusqu'alors les plus habiles Ministres avoient combattu ce mot, comme incompatible avec leur créance: en voici un de la plus basse espece, que cette difficulté n'arrête point. *Il paroît*, dit-il ici, *que les Grecs non latinisés n'enseignent* pag. 296.
pas ce changement substantiel du pain & du vin dans le Sacrement de l'Eucharistie, quoiqu'ils se servent quelquefois du mot nouvellement inventé. Ces paroles, selon lui, *suffisent pour être convaincu que la créance de tous ces Ecclésiastiques Grecs est entiérement contraire à celle de l'Eglise Romaine, & qu'elle est très-conforme à celle de ceux qui nient la Transsubstantiation; c'est-à-dire l'anéantissement & la transformation de l'essence matérielle du pain & du vin en celle d'un autre corps. La preuve est dans ces termes, que Jesus Christ rompit du pain dans la Cene mystique, & qu'il ordonna de recevoir la vertu infinie de la Divinité dans la Transsustantiation du pain. Il ne dit pas la propre substance du corps de Jesus Christ, ni de son humanité, mais la vertu de la Divinité; c'est-à-dire, son efficace, sa force, son mérite; & c'est-là précisément la doctrine des Réformés. Voilà par conséquent le dogme de la Transsubstantiation condamné par les Grecs de Jerusalem & par tous les autres Chrétiens Orientaux de leur Communion.* Quelques habiles Théologiens, après avoir lu le sens que le Ministre Claude donnoit aux mots les plus significatifs pour marquer le changement réel dans l'Eucharistie, avoient dit, que pour peu qu'il vêcut, il prouveroit que le mot de *Transsubstantiation* ne signifioit pas plus que les autres; & le Sieur A. fait voir que selon les principes de son grand Maître, cela n'étoit pas fort difficile. Ce qui le paroitra à toute personne de bon sens, est comment les Grecs, qui travaillent à prouver que Cyrille ne peut avoir été Auteur de la Confession qui porte son nom, choisissant dans ses Homélies un passage où le mot de *Transsubstantiatiation* est employé, puissent justifier pleinement par ce même passage l'article de cette Confession, où elle est formellement condamnée. On ne pourra pas au moins justifier Cyrille d'avoir rejetté un mot dans sa Confession & de l'avoir employé dans son Homélie, sans marquer dans l'un & dans l'autre endroit que ce mot ne signifioit pas changement de substance.

Mais le Sieur A. qui ne prouve que trop qu'il est *Ministre Néophyte*, trouvera-t-il des Réformés qui aient écrit dans des ouvrages sérieux, que ce mot peut être entendu dans un sens métaphorique, sans qu'il signifie aucun changement de substance? On doute fort qu'il puisse appuyer ce paradoxe par une Confession de foi des Eglises Réformées, telles qu'elles puissent être, nonobstant la grande diversité qu'il y a entr'elles touchant

la maniere dont l'Eucharistie est le corps & le sang de Jesus Christ. On avoit cru jusqu'à présent, autant parmi les Catholiques que parmi les Protestants, ce mot tellement déterminé à signifier le changement d'une substance en une autre substance, que tous ceux-ci s'étoient accordés à le rejetter, comme les autres à le maintenir. Il n'y avoit pas eu deux avis : tous les autres mots pouvoient être expliqués, & recevoir, selon M. Claude, un sens tolérable pour les Protestants ; celui de *Transsubstantiation* n'en pouvoit avoir. Ainsi un argument employé presque toujours par M. Claude, & ensuite par M. Smith, a été, que comme les Grecs ne se servoient que depuis un temps, que les Ministres n'ont jamais encore pu bien déterminer, du mot *μετουσίωσις*, tous ceux qui s'en étoient servis devoient être regardés comme latinisés, & que ceux qui ne s'en servoient pas ne croyoient pas la chose signifiée par ce mot. C'est pourquoi ces deux Auteurs ont nié, nonobstant l'aveu sincere des Théologiens de Wittemberg, que Jérémie crût la Transsubstantiation, parce qu'il n'avoit pas employé le mot même. Tel étoit l'état de cette question, jusqu'à ce que le Sieur A. vînt nous ouvrir les yeux, en prouvant qu'il signifie toute autre chose que le changement d'une substance en une autre ; & cela par un passage qui prouve directement le contraire, au moins selon le sens dans lequel les Grecs qui le citent l'ont entendu.

On devoit s'attendre qu'il produiroit quelques passages d'autres Écrivains Grecs, qui pussent faire croire que par le mot de *Transsubstantiation* ils n'entendoient qu'un changement métaphorique. Il n'en connoît pas un seul ; & parce qu'il ne les connoît pas, il croit qu'il n'y en a point. Mais Gennadius dans son Homélie, que nous donnerons au public, dans une autre piece citée par Meletius Syrigus, par Meletius Piga, dans deux Lettres que nous donnerons pareillement, Gabriel de Philadelphie, Syrigus, la Confession Orthodoxe, & les Oeuvres imprimées en Moldavie des Patriarches de Jerusalem, Nectarius & Dosithée, ne permettent pas de douter que les Grecs aient entendu ce mot autrement que l'Église Romaine. Elle dira fort bien, & dit en plusieurs de ses prieres quelque chose de semblable à ces paroles de Cyrille, qui signifient que nous recevons une puissance infinie dans ou par la Transsubstantiation ; parce que nous recevons, comme parle Jérémie, *un peu trop durement*, à ce que croit M. Smith, *le corps de Jesus Christ déifié.* Si le mot de *Transsubstantiation*, que Cyrille emploie dans cette Homélie, après l'avoir condamné dans sa Confession, ne signifie que ce que prétend le Sieur A. quel besoin y avoit-il de l'employer ?

Sur cela il y a une question à lui faire. C'est qu'il nous dise sur

quoi tombe ce mot; car la Transſubſtantiation ou changement de ſubſtance doit être d'une choſe en une autre: comme le changement de l'eau en vin en Galilée, & de la Verge de Moyſe en ſerpent. Tous les changements ſont d'une choſe en l'autre: par conſéquent la Tranſſubſtantiation, qui eſt le plus entier de tous les changements, eſt d'une choſe en l'autre. Si on demande aux Grecs, qui ſe ſont ſervis de ce mot, quelle eſt la choſe changée, ils diſent que c'eſt le pain & le vin. En quoi ſont-ils changés? Ils répondent, au corps & au ſang de Jeſus Chriſt. Comme donc le mot ne peut être pris abſolument, car il ne ſignifieroit rien, il faut ſous-entendre ce que ceux qui l'ont employé y ont ajouté, c'eſt-à-dire, ce qui eſt changé, & la choſe en laquelle il eſt changé. Ainſi quand Cyrille a dit dans la Tranſſubſtantion du pain, il eſt indubitable qu'il a entendu celle qui ſe fait dans les Saints Myſteres. Ajoutant donc ces mots, comme le ſens l'exige néceſſairement, tout le raiſonnement du Sieur A. eſt réduit à rien.

Mais il ne s'agit pas de raiſonnements dans des choſes de fait, ſurtout quand ils ſont auſſi foibles & auſſi faux que celui-là, par lequel de plus, il prétend prouver la conformité de l'Homélie avec la Confeſſion, quoique dans l'une la Tranſſubſtantiation ſoit approuvée, & rejetée dans l'autre. Quand on n'auroit autre choſe à lui oppoſer que la nouveauté de ſon ſyſtême, & qu'il ne peut citer aucun Auteur de quelque nom qui l'approuve, c'en ſeroit aſſez. Mais on lui fermera la bouche, en lui diſant que M. Smith & d'autres ſavants Proteſtants, ne diſconviennent plus que les Grecs ne croient la Tranſſubſtantiation, prétendant ſeulement qu'elle s'eſt introduite parmi eux par les Emiſſaires de la Cour de Rome, ce qui n'eſt pas aiſé à prouver. On a ci-devant rapporté leurs témoignages ſur ce ſujet.

De plus, on ne pourra pas nier que puiſqu'il s'agit de la créance des Grecs, & que ce ſont eux qui parlent & qui écrivent, ils doivent être conſultés ſur ce qu'ils entendent par le mot de Tranſſubſtantiation. Ceux de Jeruſalem ne peuvent pas être ſoupçonnés de l'avoir entendu métaphoriquement; puiſqu'ayant condamné ce qui eſt exprimé dans le dix-ſeptieme Chapitre de la Confeſſion où elle eſt rejetée, ils citent ces paroles de Cyrille tirées d'une de ſes Homélies, pour montrer qu'il avoit prêché le contraire de ce qu'on ſuppoſoit qu'il avoit donné par écrit. Le Patriarche Doſithée n'étoit point un homme ſi mépriſable, qu'on le puiſſe faire paſſer pour un ignorant, qui n'a pas ſu diſtinguer une expreſſion métaphorique d'avec une expreſſion littérale, & auquel le Sieur A. pût apprendre le grec & la Théologie de l'Egliſe Grecque. Quand il n'y auroit d'autre autorité que celle de ce

Patriarche, on ne croit pas que personne osât prétendre qu'elle dût céder à celle d'un homme qui ne sait ni la langue ni la matiere. Mais Dosithée n'est pas seul, puisque Gennadius le plus ancien des Grecs qui se soient servis du mot de *Transsubstantiation*, marque d'une maniere qui ne peut souffrir aucune autre interprétation, que ce mot signifie le changement de la substance du pain & du vin en celle du corps & du sang de Jesus Christ, & qu'il en explique & résout toutes les conséquences & les difficultés. Meletius Piga, Patriarche d'Alexandrie prédécesseur de Cyrille Lucar, fait la même chose dans ses deux Lettres, l'une à Cyriacus Photinus, l'autre à Gabriel de Philadelphie. Celui-ci dans son petit Traité des Sacrements, en parle aussi clairement. George Coressius établit la même doctrine dans les Traités contre les Calvinistes, suivant que l'assure Nectarius Patriarche de Jerusalem, dans sa Lettre aux Religieux du Mont Sina. Grégoire Protosyncelle a essuyé toutes les calomnies des Protestants, pour avoir en cela suivi la doctrine de Coressius son Maître. Meletius Syrigus, outre un passage de Gennadius qu'il a rapporté, a donné un éclaircissement exprès sur le mot de Transsubstantiation; & le Sieur A. ne devoit pas l'ignorer, puisqu'outre l'extrait qui est dans la Perpétuité, cet article a été imprimé en grec & en latin dans le Livre de M. Simon contre M. Smith. La Confession orthodoxe l'établit pareillement, ainsi que Nectarius Patriarche de Jerusalem, non seulement dans la lettre que nous avons citée, mais à la fin de son Traité contre les Latins, où il parle d'un miracle de l'Eucharistie. Dosithée, qui a fait imprimer cet Ouvrage, l'a aussi approuvé. Il s'est expliqué encore plus clairement dans un autre Ouvrage imprimé à Bucharest, appellé ἐγχειρίδιον ou Manuel. Le Patriarche de Constantinople Callinique a approuvé tous ces témoignages par un Acte solemnel en 1691. Le Sieur A. vient à la traverse; & sans autre autorité que la sienne, puisque ni M. Claude, ni M. Smith, ni M. Allix, ni Calovius, ni Felhavius, ni aucun Protestant, n'ont rien dit de pareil, il nous prétend prouver que *Transsubstantiation* doit s'entendre métaphoriquement dans le passage de l'Homélie de Cyrille, quoique tous ceux de la Communion qu'il déshonore n'aient jamais connu de Transsubstantiation métaphorique. S'il s'étoit contenté de dire que les Grecs de Jerusalem se sont trompés, en citant contre la Confession de Cyrille, où la Transsubstantiation est rejetée, des paroles qui la détruisent, il auroit dit une assez grande absurdité: mais il n'en demeure pas là. Car selon lui, *Transsubstantiation du pain*, non seulement ne signifie pas le changement de la substance du pain, mais il le détruit entiérement; & *voilà*, dit-il, *le dogme de la Transsubstantiation*

Epist. Joan. Comneni Papadopoli Venet. 1703. p. 41

pag. 297.

condamné par les Grecs de Jerusalem, quoiqu'ils prétendissent condamner la Confession de Cyrille qui le détruit. En effet, ils l'ont si expressément condamnée dans la suite, que le Sieur A. qui ne peut pas faire tous les jours des découvertes aussi rares que celles de la Transsubstantiation métaphorique, a été obligé de chercher une méthode plus sûre & plus courte d'expliquer ces difficultés, & c'est qu'il a retranché tout ce qui renversoit son systême.

Avant que de finir les remarques sur ces Extraits tirés des Ecrits de Cyrille, il est important de remarquer la mauvaise foi avec laquelle le Sieur A. y a fait ces retranchements. Dans celui du Dimanche avant Carême τῦ ἀποκρέω, il retranche ces paroles du titre : *où il enseigne qu'il reçoit l'interprétation & l'explication de la divine Ecriture faite par les Peres de l'Eglise.* Dans la suite du discours, après ces paroles *des Evangélistes qui nous l'ont enseigné*, il supprime les paroles suivantes : *les Docteurs l'ont expliqué, & leur témoignage est sûr & mérite toute créance. Cela nous a appris qu'ils étoient des hommes éclairés par le Saint Esprit; ce qui nous confirme particulierement que Dieu parle par leur bouche. C'est pourquoi David Ps. 86.* Dominus narrabit in Scripturis populorum & principum, horum qui fuerunt in ea *; Dieu veut qu'on nous raconte les choses par écrit & par l'écriture des peuples; c'est-à-dire des Docteurs qui sont en grand nombre, & des Princes qui ont été en elle. Qui sont ces Princes des peuples ? Ce sont les Evangélistes & les Prophetes. Tout ce que vous entendrez donc par ces peuples & par ces Princes, Dieu le dit par eux ; & c'est pourquoi ils sont dignes de foi, parce que nous devons croire tout ce que nous avons entendu par leur bouche.* pag. 287. Syn. Hier. pag. 41.

Il retranche de même un Extrait tiré d'un Sermon sur la Décollation de S. Jean, où la Tradition est ainsi expliquée. *Ce que nous recevons par la Tradition comprend toutes les choses qui ne sont pas écrites dans la Loi, & tout ce que vous avez reçu de vos Peres. Observez ce qu'ils vous ont donné, & ainsi vous ferez le bien.* Syn. Hier. pag. 43.

Quelqu'un pourra-t-il croire, qu'après cette insigne falsification du texte, il ose reprocher aux Auteurs de la Perpétuité d'avoir supprimé cet article ? On ne s'étonnera pas qu'il y trouve, de la maniere dont il l'a tronqué, *une grande conformité avec la doctrine des Réformés touchant la divinité & la souveraine autorité de l'Ecriture sur les matieres de la foi, & sa certitude sans le secours de la Tradition.* Il retranche aussi trois autres Extraits sur la même matiere, qui ruinent entiérement la Confession de Cyrille, & la prétendue conformité qu'il croit trouver entr'elle & ses Homélies. pag. 288.

Dans l'Extrait contre le troisieme Chapitre de Cyrille, il retranche pag. 289.

de même plus des deux tiers des paroles qui y sont rapportées. Voici comme il traduit celles-ci : θέλει νὰ ἔχῃ ϗ ἀπὸ τὸν Θεὸν χάριν, ϗ ἀπὸ λόγου τῦ. *Celui que Dieu veut sauver, il veut aussi qu'il ait sa grace divine & le secours de sa parole* : ce n'est pas là le sens, mais le voici ; *pour être sauvé il faut avoir la grace de Dieu, & faire de son côté ce qui dépend de soi.* Un homme qui ne sait pas le grec littéral est encore plus embarrassé dans le vulgaire, où θέλει ne signifie pas vouloir, mais plusieurs temps, comme le futur, le subjonctif & d'autres ; il supprime tout le reste, qui explique clairement combien Cyrille, parlant dans son Eglise, étoit éloigné de la doctrine du Décret absolu de la Prédestination & de la Réprobation ; puisqu'il marque que Dieu prédestine, ayant prévu les mérites, & qu'après avoir prédestiné, il appelle : & puisqu'il appelle, il faut que chacun fasse ce qu'il dépend de soi pour être justifié & glorifié : que Dieu ne prédestine personne à la peine, parce qu'il veut que tous les hommes soient sauvés, & qu'ils viennent à la connoissance
Syn.Hier. p. 56.57. de la vérité. Il établit aussi très-fortement le libre arbitre. Le Sieur A. supprime encore près de deux pages, qui contiennent la même doctrine.

Il reprend ensuite les témoignages contre le quatrieme Chapitre, dont le premier est tiré d'une Homélie μετὰ τὴν ὕψωσιν ; c'est-à-dire, *après l'Exaltation de la sainte Croix* ; & il en retranche plus de quatre pages. Il y a dix passages de Cyrille rapportés dans les Extraits contre le Chapitre huitieme. Le Sieur A. n'en rapporte qu'un seul, & supprime plus de cinq pages.

Syn.Hier. p. 74.78. Il retranche de même le titre des Extraits contre le Capitre dixieme où il est dit, qu'on tire de l'Homélie qu'ils citent, que c'est l'Evêque & non pas les Prêtres qui président dans l'Eglise, & ensuite plus d'une page. Il supprime entiérement près de six pages, ne faisant aucune mention de tous les passages par lesquels les Grecs établissent le libre Arbitre. Il en fait de même de plusieurs autres, qui prouvent la nécessité du Baptême, & retranche entiérement les Extraits qui regardent le culte des Images, & ceux par lesquels il paroît que Cyrille avoit reconnu & cité comme canoniques, les Livres qu'il traite dans sa Confession comme apocryphes.

Chap. 2. Les Grecs continuant à établir que l'on avoit tout sujet de douter que la Confession publiée sous le nom de Cyrille, fût véritablement de lui, marquent qu'elle n'avoit pas les caracteres requis pour être reçûe comme émanée du Patriarche, puisqu'il falloit, 1°. Qu'elle eût été signée par les Evêques présents, & ceux qui sont ordinairement auprès de lui, comme à Rome les Cardinaux auprès du Pape.

2°. Qu'ils eussent été transcrits dans le *Codex* ou Regiître de la grande Eglise. 3°. Qu'ils y eussent été transcrits par quelqu'un de ses Ecclésiastiques. Que tout cela manquoit à la Confession de Cyrille; au lieu que le Patriarche Jérémie observa toutes ces circonstances dans les Réponses qu'il envoya aux Luthériens. Ils en concluent que Cyrille n'est donc pas l'Auteur de cette Confession; ou que s'il l'a donnée, il l'a fait furtivement & frauduleusement. Sur cela le Sieur A. fait des réflexions qu'il avertit être d'une *grande importance*. Voici de quelle maniere il s'y prend; & il continuera jusqu'à la fin sur ce même pied, qui est qu'après avoir avancé les objections les plus frivoles, & les choses les plus fausses, il les suppose comme prouvées & en tire ses nouvelles preuves. Les Grecs avoient dit simplement dans le Prologue du Synode, que Cyrille avoit été anathématisé seulement, parce qu'il avoit refusé d'écrire contre ses Chapitres; c'est-à-dire, sa Confession. Le Sieur A. ajoute qu'il avoit été anathématisé *plusieurs fois*; & cependant il n'y a eu qu'un Synode; qui est le premier de 1638, où il y ait eu des anathêmes fulminés contre sa personne. 2°. Que *cette Confession fut censurée par la faction des Grecs latinisés*, qui est une seconde fausseté. 3°. *Qu'il fut persécuté six ans avant sa mort, à cause de cette Confession*; ce qui est encore faux; car il n'est fait aucune mention dans les Actes, que Cyrille ait été accusé juridiquement, ni de son vivant, ni après sa mort, d'avoir publié sa Confession dans tout l'Orient. 4°. Il a l'effronterie de dire que ces Grecs *ont avoué & témoigné tout cela par écrit*, & ils disent le contraire. Car puisqu'ils condamnent sa doctrine, ils n'auroient pas épargné sa personne, s'il étoit vrai qu'il eût publié & reconnu la Confession qui porte son nom. Qu'*ils disent présentement qu'aucun Ecclésiastique de l'Eglise Grecque n'a eu connoissance de ces Chapitres, ou n'a entendu que Cyrille en ait quelquefois parlé. Voilà*, poursuit-il; *sans doute une fausseté qui surpasse tout ce que les plus effrontés menteurs & les plus grands imposteurs ont jamais osé publier de plus contraire à la vérité.* Oui assurément, ce qu'il dit & dont il n'y a pas un mot dans le Concile, est tout ce que les menteurs les plus effrontés auroient honte de dire. pag. 300. pag. 300. 301.

Mais ce qui suit est d'une impudence encore plus grande; & c'est pour tâcher de répondre à ce que les Grecs ont marqué des conditions nécessaires pour donner autorité aux Ecrits des Patriarches sur des matieres de foi, & qu'ils disent en même temps avoir été observé par Jérémie, pour ses Ecrits contre les Luthériens de Wittemberg: *Les dogmes de Cyrille Lucar ont été enrégistrés & reçus d'une maniere beaucoup plus authentique de tous les Chrétiens Orientaux; puisqu'après les* pag. 301.

avoir prêchés publiquement devant tout le Clergé & le peuple, ces mêmes dogmes ont été rédigés par écrit de la propre main de ce Patriarche dans un grand volume in folio, qui est conservé dans l'Eglise Patriarchale de Jerusalem. Or puisqu'il paroît par les Extraits des Homélies qu'il contient, que la doctrine de la Confession de foi de Cyrille n'est pas différente de celle qui est écrite dans ce Livre, les dix-huit Chapitres de cette Confession sont bien plus authentiques que les Réponses de Jérémie. Voilà assurément raisonner d'une maniere bien étrange. Les Grecs parlent de la Confession, & lui répond sur les Homélies. Les Grecs disent qu'il falloit qu'elle eût été enrégistrée dans le *Codex* de la grande Eglise de Constantinople, & il répond que les Homélies l'ont été en Jerusalem. Comment le prouve-t-il? Parce qu'un grand Livre où elles sont écrites de sa main se trouve parmi les Livres de l'Eglise de Jerusalem. La Confession devoit être écrite de la main de quelques Officiers de l'Eglise; & les Homélies le sont de la main de Cyrille. Elle devoit être contresignée & légalisée par les Ecclésiastiques du Clergé de Constantinople; elle ne l'est point, ni même les Sermons. *Mais*, dit-il, *ils contiennent précisément la même doctrine que la Confession.* Cependant les Grecs ne les ont cités que pour prouver par la contrariété de la doctrine & des expressions, que Cyrille ne pouvoit avoir prêché dans Constantinople ce que contiennent les Homélies, & composé la Confession; à laquelle on devoit moins ajouter foi, parce qu'il ne l'avoit jamais avouée publiquement; au lieu qu'il avoit prononcé les Homélies, & qu'on les avoit encore écrites de sa main. Il n'y a qu'à lire ces passages pour juger que les Grecs ne se sont pas trompés. Car ni eux, ni personne ne croiront jamais qu'on puisse établir cette prétendue conformité par de longs Commentaires, tels que pourroient être ceux qu'Aubertin fait sur les passages des Peres, pour faire voir que les expressions les plus claires & les moins ambiguës signifient tout le contraire de ce que les paroles présentent à l'esprit; encore moins par des faussetés ou extravagances, comme sont les gloses du Sieur A.

Le premier article, qui est de la Procession du Saint Esprit, étoit contraire à l'opinion commune des Grecs. Il a paru dans les impressions de Geneve de 1629 & de 1633, dans le Synode de Constantinople ou de Moldavie de 1642, dans la Réfutation de Syrigus & par-tout ailleurs, comme dans l'imprimé; & le Sieur A. vient nous assurer que dans l'original il dit le contraire. Dans l'article des Sacrements il rejette la Transsubstantiation, & dans les Homélies il l'approuve: mais dit le Sieur A. c'est que *ce mot doit s'entendre métaphoriquement.* Voilà une maniere de concilier des textes inconnue jusqu'à présent

à

à tous les Critiques. Mais comme il a été marqué ci-dessus, cet Ecrivain qui devroit à chaque article sentir sa profonde ignorance, devoit aussi faire réflexion qu'il se contredit lui-même, en faisant valoir les louanges de Cyrille, ou pour mieux dire, ce que disent les Evêques assemblés à Jerusalem, pour le justifier du soupçon d'hérésie, que la Confession publiée sous son nom lui avoit attiré. Car ces éloges qu'ils lui donnent, comme n'ayant rien enseigné que d'orthodoxe, ne sont pas pour justifier la doctrine exposée dans sa Confession, puisqu'ils la condamnent & souscrivent aux condamnations qui en avoient déja été faites. Ainsi ils ne le croyoient orthodoxe, que supposant qu'il étoit fort éloigné de ces sentiments; au lieu que le Sieur A. étend ces éloges sur la Confession même, & *l'orthodoxie entiere* de Cyrille. *Voilà*, dit-il, pag. 284. *onze mille témoins de la piété & de l'orthodoxie de Cyrille*: mais ils ne témoignent qu'il étoit orthodoxe, que parce qu'ils ne savoient pas qu'il eût jamais rien enseigné de conforme à cette même Confession. Or ce n'est pas là le systême du Sieur A. puisque ses prétendus *Monuments authentiques* prouvent qu'elle est de lui, ce qui n'est plus le sujet de la dispute. Car s'il avoit prouvé aux Grecs qu'ils se trompoient, quoique peut-être ils n'auroient pas eu grand égard à des pieces de cette nature, il est certain que toutes leurs louanges auroient été tournées en anathêmes.

Le Cyrille de Constantinople, & tel qu'il paroissoit devant son Eglise, étoit celui que les Grecs ont connu & loué comme orthodoxe. Le Cyrille de Diodati, de Leger & de Haga, est celui auquel ils disent anathême, puisqu'ils condamnent la Confession qui portoit son nom. Le Sieur A. confond ces deux personnages, & n'en veut faire qu'un qui soit également orthodoxe à Constantinople & à Geneve, & il veut que les éloges des Grecs de Jerusalem tombent sur lui également. Il ne faut que lire, pour reconnoître qu'il n'y a rien de plus faux. Il prétend concilier les Homélies & la Confession: on peut de cette maniere concilier la Bible & l'Alcoran. Mais il ne s'agit pas de cette prétendue conformité; il s'agit de ce que les Grecs de Jerusalem en ont pensé, & il est certain qu'ils y ont cru trouver une entiere différence; & cela est hors de toute contestation, puisqu'ils approuvent les Extraits des Homélies, & qu'ils condamnent la Confession. Voilà donc ces *onze mille témoins* qu'il auroit pu augmenter jusqu'à vingt mille, & encore plus, s'il avoit fait réflexion sur le mot μύριοι qu'il a traduit *dix mille*, & répété trois lignes après, où il ne le prend plus que pour *mille*. Nous aurions une page d'injures & d'exclamations contre la mauvaise foi à tronquer les passages, si quelque chose de pareil

étoit échappé à nos Théologiens. Ces milliers de témoins justifient Cyrille sur la supposition qu'il n'a rien enseigné de ce que contient la Confession imprimée sous son nom. Si donc il en est l'Auteur, voilà onze mille témoins qui le condamnent.

Il ne sera peut-être pas inutile de rendre plus sensible, par une comparaison de ce qui se passe tous les jours, le faux raisonnement du Sieur A. On suppose qu'on produira une piece de quelque conséquence en justice, comme l'Ordonnance d'un Evêque, & qu'elle fût sur une affaire sujette à contestation : si on produisoit une copie informe, qui ne fût pas contre-signée par les Officiers préposés à cela, il est certain qu'elle n'auroit aucune autorité ; & quand elle seroit toute écrite de sa main, il seroit en droit de la désavouer, comme personne ne seroit obligé d'y ajouter foi. Celui qui voudroit s'en servir ne seroit pas écouté, par ce défaut de formalité. Si celui qui la prétendroit faire valoir comme authentique, disoit qu'il s'en trouve une copie originale à cinq cents lieues de-là, ou qu'on a un livre original dans lequel il croit voir quelque chose de semblable, quoiqu'assez équivoque ; qu'au défaut de ces preuves on alléguât des lettres missives, qui se trouveroient entre les mains de personnes très-suspectes ; cet homme seroit traité comme un fou. Cependant il raisonneroit plus juste que ne fait le Sieur A. Car peut-être personne avant lui n'a raisonné en cette sorte. La Confession de Cyrille a été plus solemnellement enrégistrée que celle de Jérémie : car il y a un Livre en Jerusalem où elle n'est point, mais où quelque chose de semblable se trouve. Cependant on lui prouve que cette conformité est fausse ; & quand elle seroit vraie, il ne prouveroit rien. Voilà les démonstrations de sa façon.

Pag. 301. La troisieme remarque, qu'on ne doit pas oublier dans la suite, *c'est que les Evêques de ce Concile de Jerusalem fournissent soixante-dix témoignages irréfragables, pour détruire toutes les Confessions de foi qui ont été produites dans la Perpétuité; parce que*, disent-ils, *tout Ecrit concernant la foi doit être fait & signé par une délibération synodale & enrégistré dans les cahiers de l'Eglise Patriarchale, & que les Attestations & les Confessions des Grecs produites dans la Perpétuité, sont des pieces qu'on doit rejetter comme nulles & comme faites subrepticement, &c.* Et comme il compte volontiers par ses doigts, joignant les cinquante-sept Approbateurs de la Perpétuité aux soixante & dix Grecs qui ont souscrit au Synode de Jerusalem: *Voilà*, dit-il, *cent & vingt-sept Prélats & Ecclésiastiques Grecs & Latins, qui témoignent authentiquement en faveur des Réformés.*

Le Synode ne dit pas ce qu'il prétend ; mais les Grecs voulant prou-

ver qu'on ne peut considérer la Confession de Cyrille, quand elle seroit véritablement de lui, comme une Confession publique de l'Eglise Orientale, marquent les trois conditions qui ont été rapportées ci-dessus comme nécessaires afin qu'elle fût authentique. Ils ajoutent que Jérémie, quoiqu'il écrivît à son nom, & non pas au nom de son Eglise, quand il répondit aux Théologiens de Wittemberg, avoit observé ces formalités, en faisant insérer ses Ecrits dans le *Codex* de la grande Eglise, & que toute pareille déclaration devoit être faite *synodiquement*; c'est-à-dire communiquée aux Evêques & aux autres Ecclésiastiques. Il est évident qu'il n'est parlé que de l'Eglise de Constantinople, & tout au plus des Eglises Patriarchales.

Mais supposons que cela se doive entendre de toutes les Eglises Patriarchales. Il paroît par les dernieres lignes, qui contiennent l'attestation du Patriarche Dosithée, qui présidoit au Synode de Jerusalem, que cela avoit été observé à l'égard de celui-ci. La même chose est marquée au bas de l'Acte du Patriarche de Constantinople Denys en 1672, aux deux Synodes de Constantinople en 1638 sous Cyrille de Berroée, & sous Parthenius le Vieux en 1642. Il faut donc retenir ces Actes, qui sont néanmoins les plus considérables, & les rayer du catalogue du Sieur A. Il n'y en a presque aucun autre dans lequel plusieurs Evêques ou Ecclésiastiques ne souscrivent; & ainsi ils sont faits *synodiquement*. Pour l'enrégistrement dans les Livres de chaque Eglise, outre qu'on ne peut prouver qu'il soit nécessaire par les paroles du Synode de Jerusalem, qui a dit au Sieur A. qu'il n'ait pas été fait où il a pu se faire? Il dit qu'on verra ensuite *vingt de ces Confessions ou Attestations, qui n'ont jamais été signées par aucune délibération synodale, ni examinées, ni enrégistrées.* Il croit que toutes les fois qu'on dit συνοδικῶς, il faut convoquer un Synode: ce qui est une nouvelle preuve de son ignorance dans les matieres ecclésiastiques d'Orient. Car non seulement parmi les Grecs on appelle *Synode*, les Evêques & le Clergé qui se trouvent auprès du Patriarche, ou autrefois à la Cour des Empereurs Chrétiens; ce qui s'appelloit *Synodus* ἐνδημοῦσα; mais ce même mot est en usage dans les Histoires Arabes des Chrétiens Cophtes d'Egypte & des Nestoriens, précisément au même sens. Quand elles parlent des Patriarches & de leurs Synodes, on reconnoît qu'ils entendent les Evêques qui se trouvent auprès d'eux & le Clergé de leur Eglise. A l'égard des Eglises particulieres, un Archevêque ou un Evêque ne peut pas facilement convoquer d'autres Evêques & assembler des Synodes: mais on trouve presque dans tous les Actes qui ont été produits dans la *Perpétuité de la foi*, que d'autres Ecclésiastiques les ont souscrits. Si

cet éclairciſſement ne contente pas le Sieur A. il contentera, comme on eſpere, ceux qui ont plus de raiſon & de capacité que lui.

pag. 302. Le Chapitre troiſieme eſt une récapitulation de ce qui a été dit ci-deſſus, d'où les Grecs concluent, que s'il paroît par les raiſons alléguées que la Confeſſion de Cyrille ne peut être regardée comme celle d'un Patriarche de Conſtantinople, par le défaut de ces formalités que doivent avoir les Lettres Patriarchales (ce qui fait voir clairement que ce qu'ils en ont dit dans l'article précédent ne regarde pas tant toutes les Egliſes que celle de Conſtantinople) il eſt encore plus impoſſible qu'elle puiſſe paſſer pour la Confeſſion de toute l'Egliſe d'Orient, puiſqu'elle devoit avoir été approuvée par les autres Patriarches & par le Clergé, ſuivant l'obſervation de Meletius Syrigus, rapportée ci-deſſus. Ils en rendent cette raiſon; *parce que*, diſent-ils, *l'Egliſe ne s'appuye pas & ne s'attache pas à un ou deux, ou même à un plus grand nombre de ceux qui en font partie & non pas le tout. Elle n'a égard ni à la doctrine des plus grands Théologiens, ni à la ſainteté des particuliers, quand ils reſſuſciteroient des morts; car elle ne connoît que le Saint Eſprit pour Maître, & elle a une uniformité de doctrine qui n'eſt en aucune maniere contraire à la Parole divine & aux Traditions Apoſtoliques & Patriarchales.*

C'eſt ainſi que ces paroles doivent être expliquées: & ce dernier mot ſignifie les Traditions enſeignées & conſervées par les Saints Peres & par les Patriarches, particuliérement ceux de Conſtantinople, qui étant regardés par les Grecs comme Chefs viſibles de leur Egliſe, ſont les dépoſitaires de la Tradition. On voudroit bien ſavoir pourquoi le Sieur A. traduit παραδόσεων, *enſeignements*: car il ne faut pas ſavoir beaucoup de grec pour ne pas ignorer qu'il ſignifie *Traditions*. Que d'injures n'aurions-nous pas eu à eſſuyer ſi nous avions fait quelque pareille traduction; puiſqu'à cauſe qu'on n'a pas rapporté ce Chapitre entier, parce qu'il n'avoit pas de rapport à la queſtion de l'Euchariſtie, nos Théologiens ont fait, dit-il, une *ſupercherie: ils ont éteint ce rayon de lumiere par le moyen duquel on pouvoit découvrir leurs erreurs & leurs impiétés.* Voyons ſa preuve: *C'eſt que par-là on connoît qu'on ne peut recevoir aucune atteſtation comme piece authentique, ſi le conſentement unanime de tout le Clergé Grec, & de tous les Patriarches de l'Orient, ne s'y trouve pas clairement expliqué par une délibération ſynodale.*

Ce n'eſt pas une *impiété* de ne pas voir ce qui n'eſt point; mais c'eſt une fureur & une folie de le voir. Les Grecs ont dit ſimplement que la Confeſſion de Cyrille, quand elle eût été véritablement de lui, ne pouvoit être donnée comme étant la foi de toute l'Egliſe Orientale,

ſans-conſulter les Patriarches. Ainſi d'une propoſition particuliere, il en fait une générale qui eſt abſolument fauſſe. Car il n'eſt pas vrai qu'un Patriarche, ou même un Evêque, ne puiſſe donner une atteſtation authentique de ſa créance & de celle de ſon Egliſe, puiſque l'Hiſtoire Eccléſiaſtique eſt pleine de pareils exemples; mais il ne peut donner une Confeſſion de foi au nom de toute l'Egliſe, ſans conſulter les autres Patriarches. Il eſt auſſi à remarquer que ce qu'il ajoute d'une *délibération ſynodale*, n'eſt point dans le texte. On peut juger après cela de la vérité de la conſéquence qu'il en tire, que toutes les Atteſtations produites dans la Perpétuité ſont *non ſeulement défectueuſes, mais entiérement nulles.* pag. 107.

Mais au lieu de répondre à ſes emportements comme il le méritoit, nous lui demanderons ſi ces regles & tant d'autres que nous ſavons d'ailleurs, & qui ont été marquées par les Savants du dernier ſiecle, ne ſont faites que pour les Catholiques, & ſi elles ne doivent pas s'appliquer également à ce qui a été produit par les Calviniſtes. Qu'il en faſſe donc l'application à la Confeſſion de Cyrille; & s'il ne veut pas croire les Grecs, qui par tant de défauts de caracteres d'authenticité la croyoient ſuppoſée; lui qui la tient véritable, & qui a prouvé cette vérité par ces *monuments précieux & authentiques* qu'il a produits, qu'il nous prouve que nous devons la recevoir comme la véritable Confeſſion de l'Egliſe Orientale? A-t-elle été examinée & approuvée ſynodiquement? A-t-elle aucun des caracteres marqués ci-deſſus? Les autres Patriarches ont-ils été conſultés? Car ces Lettres importantes n'en font pas la moindre mention. Il ne peut répondre à ces objections comme nous répondons aux ſiennes. Que prétend-il donc avoir fait, ſinon qu'il fournit aux Catholiques de nouvelles preuves de *l'impiété, de la perfidie & des ſacrileges* de Cyrille, qui n'étoient que trop connus? Et rejettant l'autorité des Actes & des pieces qui ſont inconteſtables, ne voit-il pas qu'il détruit toute celle qu'il a voulu donner à la Confeſſion de Cyrille, qui auroit honte, s'il étoit vivant, de ſe voir ſi mal défendu, & par un tel Apologiſte?

Il ne s'eſt pas contenté de corrompre le texte, en mettant le mot d'*enſeignements* au lieu de *Traditions*, il en tire cette conſéquence, qu'on voit par-là, c'eſt-à-dire, par ſa fauſſe traduction, *que tous les Grecs non latiniſés font profeſſion de ne croire que ce qui eſt contenu dans les Livres Canoniques de la Parole de Dieu, & de ne donner aucun autre ſens que celui qui a été dicté aux Apôtres par le Saint Eſprit, dont ils ſuivent la direction comme celle de leur véritable Précepteur, & de l'unique Maître qui peut les inſtruire parfaitement de tout ce qui eſt né-*

ceſſaire pour leur ſalut. Le Sieur A: croit peut-être que parce que le grec qu'il met à côté de ſes ridicules paraphraſes, à ſon égard *Græcum eſt quod legi non poteſt*, perſonne ne conſultera l'original, & ne reconnoîtra la falſification qu'il en a faite. S'il avoit la moindre teinture de la Théologie des Grecs, il ſauroit premiérement qu'ils pourroient avoir dit tout ce qu'il leur fait dire, & être fort éloignés des opinions qu'il leur attribue. Ils diſent que *l'Egliſe Orientale ne reconnoît d'autre Maître que le Saint Eſprit, & qu'elle conſerve une foi uniforme, concordante* (pour ainſi dire) *qui s'accorde en tout avec la Parole de Dieu & avec les Traditions qu'elle a reçues des Apôtres & des Patriarches ou des Saints Peres.*

Quand il parle des *Livres Canoniques*, ignore-t-il que les Grecs reçoivent pour tels, & comme regles de leur foi, ceux que les Proteſtants rejettent, parce que leurs premiers Docteurs ne les trouverent pas entre les mains des Juifs, dont ils aimerent mieux ſuivre l'autorité que celle des Saints Peres & de l'Égliſe? Ne ſait-il pas qu'ils liſent l'Ancien Teſtament ſelon les Septante; au lieu que la pure parole de Dieu, ſelon les Proteſtants, n'eſt que dans le texte hébreu, ſuivant la ponctuation des Grammairiens Juifs? Croit-il que nous n'entendions pas ce qu'il veut dire par ces paroles, de *ſens dicté aux Apôtres par le Saint Eſprit?* On ne dicte que ce qui doit être écrit, & le Saint Eſprit a inſpiré aux Apôtres pluſieurs vérités, comme Jeſus Chriſt le leur avoit promis, qu'il ne leur a pas dictées, puiſqu'ils ne les ont pas écrites. Ce ſont ces vérités que l'Egliſe Grecque reçoit par la Tradition venue des Apôtres, & par conſéquent Apoſtolique, & conſervée par les ſaints Patriarches, Evêques & Docteurs, & auxquelles la foi des Chrétiens n'eſt pas moins conforme qu'à la parole écrite. Car rien n'eſt plus éloigné de leur Théologie que le principe des Proteſtants, particuliérement des Calviniſtes, touchant la clarté de l'Ecriture Sainte par elle-même, qui eſt ce que veut établir ce grand Controverſiſte, pour faire enſuite une fade digreſſion ſur le Juge infaillible de la foi. C'eſt par de telles fauſſetés & des raiſonnements auſſi abſurdes, qu'il prétend avoir démontré que toutes les pieces qui ont été produites contre les Proteſtants ont été forgées *par des impoſteurs, des gens ſans conſcience & ſans honneur.*

On ajoutera une réflexion plus ſérieuſe que toutes les ſiennes, & c'eſt de demander pourquoi ces Atteſtations particulieres ou générales ayant été obtenues ſi facilement & en auſſi grand nombre par les Catholiques, jamais depuis plus de deux cents ans, ceux qui ſe ſont dits Réformés n'ont pu rien obtenir de ſemblable de ces *Grecs ignorants, gens ſans conſcience & ſans honneur, & qui font tout pour de l'argent.* On ne dira pas

que ce soit par la négligence de ceux de ce parti; quand il n'y auroit point d'autres preuves, que tout ce qu'ils ont fait pour obtenir la Confession de Cyrille, par une négociation de plusieurs années qui leur a coûté de l'argent: que d'abord il ne la donna qu'en latin: qu'il se passa près de trois ans avant qu'on lui eût pu persuader de la donner en grec: qu'il ne la donna pas en forme authentique, ni scellée du sceau Patriarchal, mais sous seing privé: que jamais il ne la voulut légaliser: que depuis qu'elle eut été rendue publique par l'impression de Geneve, ils ont mis inutilement tout en usage pour la faire valoir comme une piece authentique, sans que tous leurs efforts aient rien produit sinon de nouvelles condamnations: que M. Claude a envoyé des mémoires en Levant, les plus faux & les plus infidelles qui puissent jamais être faits sur la controverse de la présence réelle & de la Transsubstantiation: que d'autres ont fait dans le pays toutes les recherches possibles, afin d'avoir de quoi autoriser la Confession de Cyrille, & donner par-là quelque légere atteinte à la créance de l'Eglise Romaine. Toutes ces preuves, qui sont de notoriété publique, marquent assez les soins & les peines que les Réformés ont prises pour avoir quelques Actes dont ils pussent se prévaloir. Ils n'en ont pu avoir un seul, & les Catholiques, outre le grand nombre qu'ils en ont depuis le schisme renouvellé après le Concile de Florence, voient tous les jours sans qu'ils s'en mêlent, augmenter le nombre de leurs preuves par les livres que les Grecs ont fait imprimer en Moldavie. Pourra-t-on s'imaginer que de pareilles autorités soient détruites par des faussetés qui sautent aux yeux; par une hardiesse à tout nier & à tout avancer dont on ne trouvera pas d'exemple; par des injures atroces & les plus inouies contre toute l'Eglise Grecque, l'Eglise Gallicane, l'Eglise Romaine, les Ambassadeurs de France, de Venise & de Genes; par des ignorances & des bévues sans nombre, & sans la moindre preuve de fait qui puisse être reçue en dispute réglée?

Le Sieur A. qui dans ses remarques sur le chapitre troisieme de cette Confession, a fait un grand reproche aux Auteurs de *la Perpétuité*, d'avoir retranché des paroles qui n'avoient point de rapport à la question qu'ils traitoient, & dont il tire les conséquences absurdes que nous venons de marquer, donne ensuite le quatrieme; mais il en retranche la plus grande partie. Les Grecs proposent cette interrogation: Si on peut les soupçonner de n'oser par un motif de crainte déclarer la foi qu'ils ont dans le cœur? Ils disent que non, puisque ce seroit un grand crime qu'on ne peut leur imputer. Que même s'il y avoit quelque chose à craindre pour ceux qui feroient une profession ouverte de leur foi, ce ne seroit pas pour ceux qui sont dans la Colchide, & autour du Pont-Euxin,

dans la Russie, dans la Moscovie, dans l'Etat de Venise, dans l'Afrique & dans la Perse, pays où les Turcs ne sont pas les maîtres. *Cependant*, dit le Synode, *ils sont d'accord avec nous touchant la foi*, ἡμῖν σύμφωνοι ἐν τοῖς περὶ πίστεως; ce que le Sieur A. traduit, *qui ne sont point sujets des Empereurs d'Orient, & qui professent la même Religion*; ce qui n'a point de sens, ou signifie que les Grecs sont de la même Religion que les Empereurs Turcs. *Mais nous pouvons aussi dire, que depuis l'an 600 de Jesus Christ jusqu'en* 1430, *que la Grece* (non pas l'Empire Romain) *a été ravagée par ceux qui l'ont occupée, & qu'elle est tombée dans la dure servitude sous laquelle elle gémit, les Grecs ont été supérieurs à la crainte & aux menaces; ils sont comme des martyrs, & ils méprisent tous les jours & à toute heure cette tempête, dont le seul bruit épouvante & fait trembler leurs adversaires.* C'est la suite de ce qui est marqué dans le commencement de ce quatrieme Chapitre. *Il paroît de tout ce qui a été déja dit, que l'Eglise Orientale est au dessus de toutes les accusations que ses ennemis ont inventées contr'elle. Car elle est fort éloignée*, poursuit le Sieur A. *de n'être pas fortement appuyée sur la foi des Apôtres & des Prophetes, & d'être agitée par des vents tempétueux comme les nuées sans eau, puisqu'elle a pour Maître & pour guide le Saint Esprit.* Il a soin de mettre ces dernieres paroles & une partie des autres en italique.

Ed. G. L. pag. 121. Voilà comme le Sieur A. fait parler les Grecs; mais en retranchant ces paroles qui étoient après les deux premieres lignes, *& elle* (l'Eglise Grecque) *n'a jamais connu, ni publié, ni cru les Articles qui portent le nom de Cyrille, ni l'impiété qui s'y trouve contenue.* Le Sieur A. peut-il alléguer quelque raison de ce retranchement dont il n'avertit pas son Lecteur? Dira-t-il qu'elles étoient inutiles? On sait bien qu'elles ne sont pas favorables à la cause qu'il veut soutenir; mais est-ce là donner le Synode de Jerusalem, que d'en retrancher tout ce qu'il lui plaît? La Providence a permis qu'on en eût fait ci-devant une édition, sans laquelle on n'auroit pu le convaincre de sa mauvaise foi.

pag. 307. Mais c'est avoir renoncé à toute pudeur, que d'accuser dans le même temps les Catholiques d'avoir retranché ce qui a été marqué ci-dessus, & sur quoi il fait une remarque digne de lui. C'est pour dire *que l'Eglise Romaine y est formellement condamnée; parce que l'Eglise Catholique doit toujours se tenir fortement attachée à la doctrine des Apôtres & des Prophetes... qu'ils déclarent formellement que c'est le Saint Esprit qui régit & gouverne leur Eglise, & que cela ruine le Tribunal du Pape.* Que le Sieur A. prêche de pareilles grossiéretés à ceux qui peuvent écouter la voix d'un tel Pasteur; mais qu'il nous les débite aussi sérieusement,

fément, c'est abuser de la patience du public. Est-ce que l'Eglise Catholique n'a pas sa créance établie sur le fondement des Apôtres & des Prophetes, & qu'elle ne reconnoît pas le Saint Esprit pour Maître ? Prétendra-t-il faire accroire à quelques ignorants, que les Grecs entendent ces paroles dans le sens qu'il leur donne pour rejetter l'autorité de la Tradition ? Ils parleront sur cela assez clairement dans la suite. Il apprendra en attendant que ce qu'ils entendent par *ces nuées sans eau*, sont ceux qui la méprisent, & qui ne la prennent pas pour regle de leur doctrine & de leurs moeurs.

Après cela il retranche encore neuf pages entieres, dont nous ne rapporterons que la substance. Les Grecs disent, que pour éclaircir entiérement la vérité, ils déclarent qu'il est impossible que jamais l'Eglise Orientalé ait eu une foi semblable à celle qui est contenue dans les Chapitres de Cyrille; ou que si elle avoit eu une telle créance, il ne seroit pas possible qu'elle eût aucune part avec Jesus Christ. Ils prouvent la premiere proposition, parce qu'il auroit d'abord fallu qu'ils eussent rendu publique cette Confession, avec les formalités marquées dans le troisieme Chapitre : qu'ils eussent aboli tous les Ordres sacrés, & principalement l'Episcopat, afin que les Evêques & les Prêtres devinssent égaux ; ce qui n'avoit jamais été parmi eux. Qu'ils n'auroient pas sept Sacrements, des Images, le signe de la Croix, la vénération des Reliques, & tant d'autres cérémonies qu'ils pratiquoient dans leurs Eglises ; les Fêtes, la priere pour les morts : & qu'ils auroient célébré la Liturgie comme veulent leurs adversaires. Mais que comme il étoit de notoriété publique qu'ils pratiquoient tout le contraire, & qu'ils ne s'éloignoient en rien des Traditions Apostoliques & de celles des Peres ou des Patriarches, il étoit impossible qu'ils connussent la Confession de Cyrille, puisqu'ils ne l'avoient pas approuvée ni par paroles, ni par aucun acte extérieur. Que si on supposoit, contre toute vraisemblance, qu'ils l'eussent approuvée dans le cœur, mais qu'ils eussent extérieurement fait paroître le contraire, ils ne mériteroient pas le nom de Chrétiens ; puisqu'ils auroient commis une trahison pareille à celle de Judas, Disciple en apparence, mais véritablement traître.

Que si on supposoit encore que les Orientaux, conservant quelque inclination dans le cœur pour les Calvinistes, n'avoient pu la faire paroître, au moins ils n'auroient pas témoigné contr'eux une indignation aussi véhémente, que celle qui paroît par les anathêmes fulminés dans l'Eglise Grecque le Dimanche 11 d'Octobre, & le premier de Carême, qu'on appelle à cause de cela le *Dimanche de l'Orthodoxie*, contre les Iconoclastes, & contre ceux qui croient que le pain & le vin de

l'Euchariftie après le confécration, ne font pas changés réellement & véritablement au véritable corps & au fang de Notre Seigneur Jefus Chrift; mais que le changement doit s'entendre par maniere d'image, de reffemblance, de figure & de métaphore.

Ils rapportent enfuite un paffage des Offices publics du Dimanche après le 11 d'Octobre, dans lequel ils difent: *Nous faifons la mémoire des Saints Peres du faint & Œcuménique fecond Concile de Nicée, affemblés pour la condamnation des dogmes athées des Iconomaques, ennemis de Jefus Chrift & calomniateurs des Chrétiens; de Copronyme & des Evêques & autres Prélats impies qui étoient dans les mêmes fentiments que lui, & de fon Concile exécrable & illégitime.* Ce n'eft donc pas fans raifon que le Sieur A. a retranché tout cet article; puifque dans la fuite de fon Ouvrage il établira, par l'autorité de ce Concile des Iconoclaftes, que l'Eglife Grecque a condamné l'opinion de la préfence réelle.

Mais puifqu'il s'agit de la créance des Grecs, & que la premiere chofe qui doit venir dans l'efprit aux perfonnes les plus fimples eft, de demander fi l'Eglife Grecque reçoit l'autorité de ce Concile, & qu'il paroît par les endroits que nous venons de rapporter, qu'elle le condamne par des anathêmes renouvellés deux fois tous les ans, il n'y avoit pas de moyen plus fimple que de les fupprimer entiérement, & de faire un difcours fuivi du refte de ce Chapitre, afin que le Lecteur qui n'auroit pas le Synode de l'édition de Paris ni la *Perpétuité*, ne pût s'en appercevoir. Les Grecs rapportent l'anathême qui fe prononce le Dimanche de l'*Orthodoxie* en ces termes: *A ceux qui écoutant les paroles du Sauveur touchant la célébration des divins Myfteres, qu'il donna lui-même en difant, faites ceci en mémoire de moi, & qui interprétant mal ce mot de* mémoire *ou de* commémoration, *en introduifent une autre qu'ils prétendent être différente de la premiere accomplie au commencement par le Sauveur, & à laquelle ils la rapportent d'une maniere figurée & imaginaire, qui anéantiffent ainfi le Myftere de la divine & terrible Liturgie, par lequel nous recevons les gages de la vie future: S. Jean Chryfoftôme notre divin Pere, expliquant clairement qu'il n'y a qu'un Sacrifice & qu'il eft un & le même. Anathême par trois fois.*

Il y a enfuite plufieurs anathêmes contre ceux qui attaquent le culte des Images; après lefquels font les paroles qu'il a jointes avec les précédentes touchant la liberté entiere qu'auroient les Grecs de profeffer publiquement les fentiments que leur impofent les Calviniftes; puifque fi on fuppofe qu'ils ne le pourroient pas faire librement en Turquie, ils auroient cette liberté en d'autres pays dont ils font l'énumération, & dont le Sieur A. a retranché quelques-uns, parce qu'il ne les enten-

doit pas. Ce qui suit & qu'il a supprimé de même est plus remarquable : *Peut-être*, disent-ils, *que ces honnêtes gens croient que nous sommes tourmentés & violentés dans ce qui regarde la foi par quelques-uns, de la même maniere dont ils traitent nos fréres en Hongrie, auxquels ils font tous les jours souffrir toutes sortes de miseres, afin qu'ils se joignent à eux. Quelquefois ils décident que la Prédestination est la volonté de Dieu de toute éternité, par laquelle l'un est justifié & l'autre condamné sans aucune cause : d'autres fois, comme des tyrans contraires à l'Evangile, ils tyrannisent les fideles pour les obliger de se joindre à eux en embrassant leur folle doctrine : n'ayant aucun fondement sur lequel ils puissent s'appuyer, agités comme des nuées sans eau par celui qui est à leur tête, afin de ne pas dire par Satan. Si donc ceux qui sont maîtres en Orient ne font aucune pareille violence aux Orientaux pour leur faire abjurer la Religion, & que ceux qui nous accusent les violentent, ils sont pires que les autres. Ainsi aucune crainte ne nous empêche de confesser ce que nous voulons.* Les Grecs font allusion à quelques faits qui nous sont entiérement inconnus, & qui peuvent avoir rapport à la conduite des Calvinistes de Hongrie à leur égard : mais n'ayant aucun éclaircissement sur ce sujet, nous n'entreprendrons pas de les deviner. pag. 145. Ed. G. L.

Quoique le Sieur A. ait retranché ces paroles, qui par conséquent devroient être regardées comme nulles à son égard; il en tire cependant une conséquence merveilleuse. C'est qu'il rapporte cette tyrannie à l'Eglise Romaine, dont il est bien certain que les Grecs n'ont pas prétendu parler. Car ils parlent de leurs adversaires qui les calomnient, comme étant dans les mêmes opinions que celles de Cyrille, quoiqu'ils ne les osent déclarer. De plus, parmi les pays où ils marquent que les Grecs vivent en toute liberté pour leur Religion, ils nomment la Pologne, la Russie & l'Etat de Venise, pays soumis à des Princes Catholiques. On ne trouve pas dans tout ce Chapitre un seul mot qui puisse avoir rapport à l'Eglise Romaine. Car ce n'est pas elle qui impute aux Grecs de croire ce que contient la Confession de Cyrille : les anathêmes qui sont rapportés ne la regardent point; & ainsi il n'y a pas le moindre fondement à la suivante calomnie.

En troisieme lieu, dit le Sieur A. *on trouve dans ce Chapitre une description très-pathétique de la tyrannie de l'Eglise Romaine & de toute la Monarchie Papale.* On ne la trouve pas, puisqu'il l'a supprimée; mais dans ce qu'il a supprimé il n'y a pas un seul mot de ce qu'il suppose. *Elle y est représentée comme travaillant continuellement à forcer toutes sortes de personnes, & à violenter toutes les Nations de la terre, par des supplices quand elle peut, & par des menaces effrayantes, quand elle n'a* pag. 302.

pas d'autres ressources pour établir son cruel Empire, & pour faire recevoir ses dogmes erronés & son culte idolâtre: jusques-là même que les Payens & les autres Nations étrangeres qui ont autrefois subjugué les Peuples qui ont vécu sous la domination des Empereurs Romains, n'ont jamais exercé une si grande tyrannie sur eux que l'est aujourd'hui celle des Papes, qui font souffrir aux fideles qui leur résistent, les plus cruels supplices dont on se soit jamais avisé parmi les Barbares, &c. On n'a pas de peine à reconnoître que le Sieur A. n'est pas le Traducteur, mais l'Auteur de cette déclamation, dont il n'y a pas un seul mot dans le texte, où l'Eglise Romaine n'est pas même nommée. Il est difficile de trouver d'exemple d'une impudence pareille. S'il est parlé de violence, ce n'est que de celles qu'on faisoit en Hongrie à ceux qui professoient la Religion Grecque. On ne peut pas alléguer un seul fait par lequel il paroisse que les Papes aient jamais tourmenté les Grecs, ni qu'ils aient employé les supplices pour les réunir à l'Eglise Romaine. Ils y ont employé les libéralités, la douceur, la dispute, les conférences, de puissants secours; & si on comparoit le procédé des Grecs schismatiques avec celui des Latins, on trouveroit que ceux-là ont poussé la violence, la haine, la vengeance, quand ils ont pu, beaucoup plus loin que ceux-ci. Que le Sieur A. vomisse tant d'injures qu'il voudra contre l'Eglise Romaine, on ne s'en étonnera pas; mais il ne peut attribuer toutes ses faussetés aux Grecs sans se rendre coupable, & de la falsification de son texte, & d'une noire calomnie. Le dogme que marquent les Grecs, du Décret absolu de Prédestination & de Réprobation que les Catholiques rejettent & condamnent d'hérésie, ne convient pas à d'autres qu'aux Calvinistes.

Le cinquieme *Chapitre n'est pas moins propre*, selon lui, *à condamner le Papisme que les précédents*, & en cela il a grande raison; car il n'y est pas plus propre que les autres. Les Grecs disent, qu'outre ce qu'ils venoient de citer des Anathêmes contre les Iconomaques, & contre ceux qui nient les saints Mysteres, la conduite que leur Eglise a tenue à l'égard des Chapitres de Cyrille les justifie suffisamment. *Car*, poursuivent-ils, *ayant survécu environ six ans après que l'impression en eut été faite, quoiqu'il déclarât avec serment qu'il n'en étoit pas l'Auteur, & qu'il ne croyoit pas ce qui étoit exposé dans cette Confession, & qu'il prêchât le contraire dans l'Eglise, on prononça deux fois anathême contre lui.* Il manque en cet endroit quelques mots dans le grec, autant de l'édition de Paris que de celle du Sieur A. mais le sens est clair. Ensuite de cette premiere période, *qu'une petite étincelle allume grand feu*, le Sieur A. retranche encore plus de deux pages, qui contiennent que

Syn. Hier. pag. 156.

cette excuse de Cyrille n'étoit pas recevable ; que s'il ne faut pas sans nécessité faire des expositions de foi, il le devoit néanmoins faire en cette occasion, & en peu de paroles ; qu'ainsi seulement à cause qu'il ne voulut pas écrire contre ces Chapitres, le zele des Orientaux, qui le fit regarder comme un traître, les porta à l'anathématiser deux fois avec les Chapitres en de nombreux Synodes. *Que nos adversaires*, continuent-ils, *ne se glorifient pas sur Cyrille, comme s'il eût été un Saint, parce qu'il ne fut pas tué injustement, ni pour le nom de Jesus Christ, comme ils prennent plaisir à dire, afin de le faire passer pour tel. Mais étant possédé d'une ambition démesurée de dominer, il occupa trois fois illégitimement le Siege de Constantinople, après sa premiere élection qui parut légitime, ce qui causa des dépenses & des miseres infinies aux Ecclésiastiques, par son avidité insatiable des choses de ce monde, & par le secours qu'il tira de l'Ambassadeur de Hollande, ce qui le rendoit encore plus suspect, il s'attira cette mort honteuse. Puis donc qu'il a fait de pareilles actions à l'égard de l'Eglise de Jesus Christ, quand il auroit été pieux*, c'est-à-dire orthodoxe, *nous le tenons pour un pécheur & un insigne pécheur, qui recevra de Dieu le châtiment que méritent les maux qu'il a osé faire à l'Eglise.*

De ce Chapitre ainsi tronqué, le Sieur A. tire cinq preuves de la mauvaise foi des Auteurs de ce Synode, & de celle des Prélats de France. *La premiere imposture*, dit-il, *est, qu'ils disent qu'ils ne conviennent en aucune maniere avec les Calvinistes ;* comme si cela ne signifioit pas qu'ils ne conviennent d'aucuns des articles qui leur sont propres, & non pas des autres qui sont communs à tous les Chrétiens. On a déja fait voir le ridicule de cette remarque. La seconde, qu'ils se trompent quand ils disent qu'il a vécu six ans, il omet cette particule χρῆμά τι, qui signifie *environ*, parce qu'il n'en est pas fait mention dans le latin, ni dans l'extrait françois. Or il dit qu'il n'en a pas vécu cinq après l'impression ; voilà une réflexion bien importante : la date de l'impression de Geneve chez Jean de Tournes, est du premier Avril 1633. En 1638. à pareil jour les cinq ans étoient accomplis. Ainsi il y avoit dès le lendemain six ans commencés, & ç'en est assez pour que ceux qui disent *environ six ans* ne se trompent point. Quand ils se tromperoient, sont-ils pour cela *des ignorants & des imposteurs, qui suivoient aveuglément les mémoires & les instructions des Docteurs de Sorbonne & de Port-Royal, qui ont été la premiere source de ces faussetés.* Qu'importoit-il que Cyrille eût survécu cinq ou six ans à l'impression de sa Confession, & quel avantage pouvoit-on tirer de cette prétendue imposture ? C'est quand on releve de pareils articles qu'on fait voir sa furie &

son ignorance; & elle est d'autant moins excusable, qu'en même temps le Sieur A. dit que Cyrille mourut à Constantinople, quoique tout le monde sache que ce fut dans un Château sur la Mer noire.

pag. 310. La troisieme remarque ne vaut guere mieux que les précédentes: *Que Cyrille n'a été anathématisé qu'une fois, à savoir dans le Synode de Constantinople, & que celui de Moldavie tenu trois ans après, n'a prononcé aucun anathême contre la personne de Cyrille, mais seulement contre quelques Chapitres de sa Confession. Voilà par conséquent une autre imposture de très-grande conséquence, & qui prouve d'une maniere incontestable, que les Grecs de Jerusalem ont été des instruments de mensonge, de fourberie & de noires impostures.* Il n'étoit pas question d'examiner ce qui regardoit les procédures contre la personne de Cyrille, puisque c'étoit un fait dont les Grecs ne prétendoient pas donner d'éclaircissement; mais de prouver seulement que sa Confession n'avoit jamais eu aucune autorité, puisqu'il l'avoit désavouée avec serment; que nonobstant ce désaveu, parce qu'il s'étoit excusé sous prétexte de quelques raisons, qui étoient peut-être vraies en un sens, mais qui ne faisoient pas cesser le soupçon légitime qu'il y avoit contre lui, il fut anathématisé deux fois. Il paroit assez clairement que les Grecs veulent parler des deux Synodes de 1638 & de 1642, entre lesquels cet homme, qui appelle une imposture de compter environ six ans depuis 1633 jusqu'en 1638. ne compte que trois ans de distance. Cyrille y fut condamné, puisque sa Confession y fut condamnée, & puisque ses Lettres que le Sieur A. a publiées, prouvent qu'elle est de Cyrille, il a été condamné deux fois, quoique l'anathême ne soit prononcé directement contre sa personne que dans le Synode de 1638.

Quand il dit que dans le Synode de Moldavie on n'a prononcé anathême que *contre quelques articles de sa Confession*, il croit que personne n'a jamais eu les Décrets; puisque dans la Préface, il est dit que tous, à l'exception du septieme, contiennent l'hérésie des Calvinistes, & une doctrine entiérement éloignée de celle de l'Eglise Orientale. Quand de vingt-deux articles, y comprenant les réponses à quatre questions, il n'y en a qu'un d'excepté, c'est une supercherie grossiere de dire qu'il n'y en a que quelques-uns de condamnés. Il n'y a qu'à lire ce qu'il a retranché, pour faire reconnoître le sens simple & naturel des Grecs de Jerusalem, qui sont plus occupés à justifier leur Eglise du reproche que les Calvinistes leur faisoient sur cette Confession, qu'à défendre la mémoire de Cyrille. Car quoiqu'il paroisse que la plupart ne pouvoient croire qu'il en fût véritablement l'Auteur, ils ne balancent pas néanmoins à dire que nonobstant ses serments & ses déclarations, l'Eglise

Orientale l'a anathématisé deux fois avec les Chapitres. Il faut donc que le Sieur A. prouve que la seconde condamnation dans laquelle les anathêmes tomberent uniquement sur le dogme, ne le regardoit point; & nonobstant sa grande hardiesse, on ne croit pas qu'il en ait assez pour s'engager à soutenir un tel paradoxe. Meletius Syrigus dans les paroles rapportées ci-dessus, dit quelque chose de plus; puisqu'il dit que ces Chapitres ont été anathématisés plusieurs fois, quoiqu'il n'y eût encore eu de condamnation solemnelle que celle de 1638. car il acheva son ouvrage en 1640.

La quatrieme remarque est, que les Grecs de Jerusalem disent, que leurs sentiments sont conformes à ce qui est contenu dans les Décrets des deux Synodes, & qu'il y en a cependant qui ne peuvent s'accorder ensemble, & même des contradictions manifestes. C'est à quoi on répondra suivant chaque article, & on trouvera que comme le Sieur A. appelle *démonstrations & preuves incontestables* les choses les plus fausses, ou des objections puériles, il appelle de même *contradictions* quelques expressions différentes qui se concilient sans aucune peine, ou des articles qu'il ne peut accorder, parce qu'il ne les entend point, qu'il les interprete mal, qu'il les falsifie ou qu'il les tronque.

La cinquieme enfin est, que *tout le Clergé de Jerusalem s'est joint dans ce Concile, pour donner un solemnel démenti au Patriarche Parthenius, à douze Archevêques Grecs, à M. de Nointel, & à tous les Docteurs & Prélats de l'Eglise Gallicane, qui ont produit un certificat de ce Patriarche, & des douze Métropolitains, dans lequel ils soutiennent que le Patriarche Cyrille Lucar a publié divers Ecrits contre la Confession de foi qui porte son nom. Les Grecs de Jerusalem disent au contraire qu'il a été anathématisé parce qu'il n'a jamais rien voulu écrire contre cette Confession*: & de-là il conclut que *les Grecs & les Prélats & Docteurs de l'Eglise Gallicane se convainquent réciproquement de plusieurs faux témoignages, en matiere très-grave de Religion, qui les doivent faire regarder comme des imposteurs & des gens sans foi & sans conscience.* Cette matiere *très-grave de Religion*, est un fait qui n'a aucun rapport, même éloigné, à la foi; puisqu'il s'agit de savoir si Cyrille écrit ou non contre sa Confession, ce qui le regardoit personnellement. Mais ce qui passera toute créance est, que dans l'endroit même que cite le Sieur A. il n'y est pas fait la moindre mention d'*Ecrits*. Parthenius, qui étoit Patriarche de Constantinople lorsque M. de Nointel écrivoit la Lettre dont il cite l'extrait, après avoir dit qu'il n'avoit pas paru qu'il se fût éloigné de la créance commune de l'Eglise Grecque, ajoute; *ainsi qu'il l'a témoigné par des professions de foi qu'il a fai-* pag. 312.

Resp. Gener. p. 234. *tes en ce temps-là.* Il faut donc, par une nouvelle supposition, que *profession de foi* signifie *profession donnée par écrit.* Il faisoit ces professions de bouche & en public, & c'est ce que les Grecs de Jerusalem ont dit, aussi-bien que le Patriarche Parthenius. Toutes les impostures que le Sieur A. reproche à ceux qu'il déchire sont-elles comparables à celle-là? Elle sert à apprendre le cas qu'on doit faire de ce qu'un homme qui en est capable peut avancer dans des matieres un peu obscures, puisqu'il ose imposer dans des articles dont l'éclaircissement consiste à ouvrir un livre. Ainsi on peut s'imaginer ce qu'il dira sur les Synodes tenus contre la Confession de Cyrille, sur lesquels il fait une remarque particuliere.

pag. 311. Il suppose d'abord que Cyrille de Berroée & Parthenius le Vieux étoient ennemis jurés de Cyrille Lucar. Plusieurs l'ont dit du premier, & l'accusent d'avoir eu beaucoup de part à sa déposition; mais on ne trouve pas qu'on dise la même chose du second. Ce qu'il ajoute de son chef est, *qu'ils étoient grands amis des partisans de la Cour de Rome* : & en parlant de Cyrille de Berroée, il suppose *qu'il étoit uni à l'Eglise Romaine ; c'est-à-dire, Papiste outré contre les Réformés, de même que contre les véritables Grecs non latinisés.* Le reproche qu'il fait contre Cyrille de Berroée & contre Parthenius contient deux points; l'un qu'ils étoient latinisés, l'autre qu'ils avoient fait chasser Cyrille Lucar par de mauvaises voies. Allatius parlant du premier dit de lui qu'il étoit homme de bien & Catholique, *viro probo & Catholico* & dans la suite du discours il marque que quand on lui signifia l'Arrêt de sa mort, & qu'on lui proposa de sauver sa vie en renonçant à la foi de Jesus Christ, il répondit qu'il aimoit mieux mourir avec l'Eglise Romaine & avec Jesus Christ, & que tendant le col il fut étranglé, cet homme pieux & digne d'un meilleur siecle, enfin qu'on avoit déja parlé à Rome de le mettre au nombre des Martyrs (*a*).

De Consens. l. 3. c. 11. p. 1075.

Il est à remarquer qu'Allatius ne cite sur un fait de cette importance aucune autre autorité que la sienne; car tout ce qu'il rapporte est, à ce qu'il dit lui-même, tiré d'une Lettre qu'il écrivoit en 1645. à Nihusius. Ensuite il en rapporte une assez longue d'un Jésuite nommé le P. Denys Guillius, qui avoit été long-temps Missionnaire à Constantinople, & sous lequel Cyrille avoit étudié en Philosophie dans le College de Galata : & nonobstant qu'il paroisse que ce Missionnaire avoit

(*a*) Ille pacatissimo animo respondit, cùm Ecclesia Romana & cùm Christo quem intimè spiraret velle se mori; sicque laqueo gutture exposito suffocatur, vir piùs & melioribus temporibus dignus. Actum est jam Romæ de eo in sanctorum Martyrum numerum referendo.

avoit envie de le louer, ces louanges roulent sur la confiance qu'il avoit pour lui, sur ce qu'il lui demanda conseil touchant l'acceptation de la Métropole de Berroée, & sur le souvenir qu'il avoit conservé de lui étant Patriarche. Ces sortes de témoignages ne suffisent pas pour rendre un homme Catholique; & ce que dit Allatius touchant l'ingratitude de Cyrille de Berroée à l'égard de Lucar, ainsi que touchant la maniere dont il parvint à la dignité patriarchale, est fort éloigné du caractere d'un homme de bien. Les Grecs, non seulement amis de Cyrille, mais les autres, ne parlent pas avantageusement de sa conduite; mais on ne croit pas qu'on en puisse alléguer un seul qui l'attaque sur sa Religion; & le consentement général de l'Église Grecque, qui depuis soixante & dix ans a reçu & approuvé ses Décrets contre Cyrille, est une preuve très-certaine qu'il a été reconnu comme orthodoxe selon les Grecs. Il sera toujours très-difficile de comprendre comment Allatius, attaché comme il étoit, non seulement à l'Eglise, mais aussi à la Cour Romaine, ait pu traiter comme Catholique un homme qui avoit reçu l'Ordination, & qui avoit été fait Métropolitain par des Schismatiques, & qui lui même, à l'exemple des autres Patriarches de Constantinople, prenoit le titre de Patriarche Oecuménique. Si en mourant il a renoncé au schisme, on peut croire que Dieu lui aura fait miséricorde; mais tant qu'il a vécu il n'a rien paru en lui qui le distinguât des autres schismatiques. On a été trop sage à Rome pour le mettre au nombre des Martyrs; ce qu'on auroit fait sans doute & avec raison, si ce qu'Allatius avoit écrit sur des bruits & sur des relations très-incertaines s'étoit trouvé véritable. A l'égard de Parthenius le Vieux, on ne sait pas sur quel fondement le Sieur A. le met au nombre de ceux qui étoient en liaison avec les Latins; car il ne s'en trouve pas la moindre preuve.

On ne doit pas donner comme preuves les déclamations pleines d'emportement de Hottinger, qui n'avoit d'autre autorité que les Lettres du Ministre Leger & du Sieur Haga, dont on a assez fait voir la foiblesse.

Le détail des troubles qui agiterent l'Eglise de Constantinople dans ce temps-là est si obscur, & raconté si diversement, qu'il faut convenir qu'il n'est pas bien éclairci. Que Cyrille de Berroée ait été un scélérat, il suffit qu'il ait été orthodoxe, & que Lucar ait été condamné ou soupçonné d'hérésie, pour donner toute créance au premier, & pour l'ôter au second. Mais quand on examine des points d'histoire de cette nature, ce n'est pas Moreri, Gautier, Spond & le Mercure François qu'on cite; cela seroit à peine pardonnable à un Ecolier.

Les Auteurs de la Perpétuité répondant au Ministre Claude, avoient dit que ce que les Calvinistes pouvoient alléguer, *étoit que Cyrille de Berroée étoit ennemi de Lucar, & qu'il étoit uni à l'Eglise Romaine.* Le Sieur A. prend ce dernier article comme un aveu qu'on voit bien être ce qu'on appelle *Concession*, & conclut de-là qu'il étoit *Papiste outré: qu'il ne faut pas après cela s'étonner s'il a fulminé des anathêmes contre la doctrine de ce Patriarche & contre sa personne.* Il s'étonne que *les Prélats de France & les Auteurs aient eu assez de mauvaise foi & d'effronterie pour oser produire ce Synode*; & il avertit *qu'on se souvienne bien de cette insigne fourberie.* On avoue de bonne foi que quelques Grecs, entr'autres Philippe de Chypre, qui a fait un Catalogue très-défectueux des Patriarches de Constantinople, & quelques autres, ont mal parlé de Cyrille de Berroée; mais on n'en trouvera pas un seul qui ait dit la moindre chose capable de le rendre suspect de n'avoir pas été dans les véritables sentiments de l'Eglise Grecque. Les Grecs latinisés n'auroient pas manqué de le louer de ses dispositions favorables à la réunion s'il en avoit fait paroître aucunes. Mais les uns & les autres le louent uniquement de ce qu'il a été le premier à condamner les nouveautés de Cyrille Lucar. Le Sieur A. & M. Claude avant lui, Hottinger, M. Smith, tous les Calvinistes en un mot qui ont avancé que Cyrille de Berroée étoit Papiste, c'est-à-dire en liaison avec les Latins, l'ont dit sans la moindre preuve. L'inimitié personnelle contre Cyrille Lucar n'en étoit pas une; car Parthenius condamna sa doctrine & épargna sa personne: les Russes, les Moldaves, & tout le Synode de Moldavie n'avoient pas d'aversion contre lui, & cependant ils furent les premiers à solliciter la condamnation de ces articles, à cause du scandale qu'ils causoient dans ces pays-là. Dosithée Patriarche de Jerusalem, & le Synode qui y fut tenu, ont fourni divers moyens pour faire douter qu'il en fût Auteur: ils n'étoient donc pas ses ennemis, non plus que plusieurs autres Grecs, qui croyoient devoir ajouter plus de foi aux serments & au désaveu public qu'en avoit fait Cyrille, & à ce qu'ils lui avoient entendu dire & vu pratiquer tous les jours, qu'au témoignage des Calvinistes de Geneve.

pag. 313.

Il n'y a donc jamais eu d'autre preuve du Papisme de Cyrille de Berroée & de Parthenius le Vieux, que la maxime générale de M. Claude contre tous les Grecs; qui est, qu'ils ne peuvent enseigner la présence réelle & la Transsubstantiation qu'ils ne soient latinisés; proposition la plus fausse qui ait jamais été avancée en pareille dispute, mais qu'il faut prouver & non pas s'en servir comme de preuve. Ce ne sera pas un homme comme le Sieur A. qui la prouvera: mais

la suppofant comme prouvée, il en tire autant de conféquences qu'il en a befoin. Ainfi ce ne font pas feulement des *Papiftes*, felon lui, ce font des *Papiftes outrés*. C'eft affurément une nouvelle efpece de *Grecs latinifés*, que celle que M. Claude & lui on prétendu établir par de tels paradoxes. Car il s'enfuit deux chofes très-certaines. La premiere, que non feulement depuis foixante & dix ans ou plus, & deux cents ans auparavant, il ne fe trouve aucun Grec véritable que Cyrille Lucar & trois ou quatre autres, puifqu'il n'eft pas poffible de nommer un feul Grec dans cet efpace de temps, qui ait approuvé la doctrine contenue dans fa Confeffion; mais que tous l'ont condamné, ou on enfeigné pofitivement le contraire. La feconde, qu'un Grec peut être réuni à l'Eglife Romaine, & croire & profeffer publiquement les erreurs qu'elle condamne. Car ces prétendus Grecs latinifés ne croyoient ni la Proceffion du S. Efprit du Pere & du Fils, ni la Primauté du Pape, ni tout ce qui avoit été décidé dans le Concile de Florence.

Il faut auffi que les Proteftants qui foutiennent ces paradoxes, nous montrent où a été l'Eglife Grecque depuis le temps de Cyrille, & s'il l'a réformée dans la doctrine & dans la difcipline. Car on n'y a pu appercevoir aucun veftige de changement dans la Hiérarchie ni dans le culte des Images, fur l'interceffion des Saints & fur la célébration des Sacrements. Et comme remarquent fort judicieufement les Grecs du Synode de Jerufalem, il auroit fallu qu'elle eût aboli l'Epifcopat, fi elle avoit cru ce qui eft marqué dans cette Confeffion touchant l'égalité des Prêtres & des Evêques. Non feulement il ne fe peut trouver rien de femblable dans l'Eglife de Conftantinople, mais il ne s'en trouvera pas une dans tout le Levant, dont la difcipline ne renverfe tout le fyftême de Geneve adopté par Cyrille. Que le Sieur A. éclairciffe donc ces difficultés; mais qu'il confulte d'autres originaux que Moreri, Gautier & le Mercure François: qu'il laiffe à part toutes les déclamations d'Hottinger & des autres Calviniftes, qui ne favoient rien que par le témoignage du Miniftre Leger, & par les Lettres furtives de Cyrille, comme les Catholiques ne fe fervent point des Relations d'Allatius, ni des Mémoires des Ambaffadeurs, ou d'autres qui étoient alors en Levant, quoiqu'ils paroiffent beaucoup plus finceres: qu'il ne cite pas même M. Smith comme témoin oculaire, parce que tout ce qu'il a écrit touchant Cyrille, n'eft fondé que fur les mêmes autorités que celles dont s'eft fervi Hottinger, & que toute fon hiftoire du prétendu martyre de cet impofteur eft un Roman, contredit par le témoignage de toute la Grece: qu'il apprenne auffi à ne pas prendre des objections pour des chofes avouées: enfin, qu'il produife des Grecs

qui reconnoissent que les successeurs de Cyrille ont été de *faux Grecs*, & de véritables *Papistes outrés*; que ce qui a été décidé dans les Synodes de 1638. & 1642. exposé plus amplement dans la Confession Orthodoxe, & enfin dans le Concile de Jerusalem, ait reçu jusqu'à nos jours la moindre contradiction dans l'Eglise Grecque.

C'étoit ce qu'il falloit tâcher de faire; mais on croit pas qu'il vienne à bout de prouver ce que les plus habiles de sa Communion n'ont appuyé jusqu'à présent que sur des conjectures hasardées, dont M. Claude a tiré des propositions aussi affirmatives que si elles avoient été revêtues de toutes les preuves les plus claires & les plus solides. Le Sieur A. n'y a ajouté que des injures & des calomnies si étranges, que les Lecteurs ne pourront pas s'empêcher d'en rougir, quand ils reconnoîtront qu'il
pag. 114. appelle *perfides*, *impies*, *exécrables*, *assassins*, des gens qu'il ne connoît point. Car pour donner quelque couleur de vérité à toutes les infamies qu'il vomit contre Parthenius le Vieux, il se sert de l'Extrait d'une Lettre de M. de Nointel, dans laquelle il est dit qu'il fut déposé canoniquement à cause de ses exactions immenses sur les Eglises. *Ces mêmes preuves très-positives contre ce faux Patriarche Parthenius surnommé le Vieux, servent aussi à démontrer clairement que c'étoit le plus impie & le plus exécrable de tous les Prélats latinisés qui ont occupé la dignité Patriarchale dans l'Orient; car il fut intrus dans le Siege de Constantinople l'an 1636* (*ce fut en 1639.*) *après avoir commis l'assassinat dont nous avons rapporté les preuves authentiques ci-dessus.* Après cela il dit, que *la Cour de Rome & les Ambassadeurs de France lui fournirent de l'argent pour acheter de nouveau le Patriarchat en 1657; & encore dix années après, car il en fut banni par trois fois, comme nous le prouvons d'une maniere incontestable par la liste que MM. de Port-Royal ont insérée telle que nous la donnons ici, pour faire voir la perfidie & l'irréligion d'une dixaine de Patriarches de Constantinople, qui se sont persécutés & chassés réciproquement plusieurs fois les uns les autres pendant une trentaine d'années, à savoir depuis le martyre de Cyrille Lucar, jusqu'à la troisieme déposition de Parthenius, qui a été le dernier de ceux qui ont condamné la doctrine de ce Martyr de la véritable foi orthodoxe.*

On est obligé de faire de longs extraits, parce qu'à moins que de rapporter les propres paroles, il seroit difficile de persuader qu'on puisse ramasser tant de faussetés en si peu de lignes. Parthenius fut convaincu de concussions; donc s'étoit *le plus impie & le plus exécrable de tous les Patriarches.* Où a-t-il trouvé qu'*il fût latinisé*, qu'il fût *intrus*? Et si ses ennemis ont publié qu'il avoit procuré la mort de son prédécesseur, le Sieur A. en a-t-il d'autres preuves authentiques que ce que les Auteurs

de la Perpétuité ont rapporté d'Allatius, qui, comme on peut voir dans son grand Ouvrage, a rapporté ce qu'on lui écrivoit & ce qu'on disoit sans en être garant? De plus, il ne fut pas intrus après avoir commis ce prétendu assassinat, puisqu'il étoit en possession du Patriarchat avant que Cyrille de Berroée fût étranglé. Où a-t-il trouvé que la Cour de Rome & les Ambassadeurs de France lui fournirent de l'argent? On l'a dit peut-être avec plus de raison des Hollandois à l'égard de Cyrille Lucar sur le témoignage des Grecs mêmes; mais ce fait n'a jamais été regardé comme ayant un rapport essentiel avec la question principale, qui est la créance générale des Grecs; puisqu'il ne s'agit pas des mœurs, mais de la foi des Patriarches. Ainsi quand Parthenius auroit été aussi méchant que le représente le Sieur A. & Cyrille Lucar aussi saint & même Martyr, comme il le prétend, le premier ayant publié & autorisé des Décrets qui sont conformes à la créance commune de l'Eglise Grecque, & l'autre en ayant proposé de contraires, c'est le premier qui en est un témoin véritable, & l'autre un imposteur.

Mais rien n'est plus singulier que la *preuve incontestable* que le Sieur A. produit pour faire tomber sur Parthenius le Vieux, ce que M. de Nointel rapporte de celui qu'il trouva à Constantinople qui fut déposé, & auquel succéda Denys Métropolitain de Larissa. C'est qu'il suppose que ce dernier & le Vieux sont un même homme: & on peut juger du peu d'attention avec laquelle le Sieur A. écrit tout ce qui lui vient dans la tête, par une bévue aussi grossiere que de confondre un Patriarche qu'on appelloit le Vieux dès 1639, avec celui qui tenoit le Siege plus de trente ans après. Comme dans tout son Ouvrage, à l'exception des Lettres de Cyrille, il n'a rien produit de nouveau, sinon des réflexions & des raisonnements sur les pieces qu'il a trouvées dans la Perpétuité, pour établir sa conjecture, il cite la liste qui fut insérée dans le troisieme volume de l'édition de Paris. Elle est très-fautive & très-défectueuse. Car elle ne marque que deux fois le rétablissement de Cyrille Lucar, & il fut trois fois rétabli. Il y a quelques autres fautes, & une capitale qui est au pénultieme article, où il y a *Parthenius pour la troisieme fois*, qui cependant ne se trouve nommé qu'une fois.

pag. 314.
pag. 622.

Il est très-difficile de rectifier ces catalogues, à cause des fréquents changements des Patriarches de Constantinople, & les Grecs mêmes y sont embarrassés. Mais il n'y a aucun fondement à supposer que ce Parthenius de M. de Nointel en 1671 soit le Vieux; puisque comme il auroit dû être extrêmement âgé, il n'étoit pas possible qu'il ne marquât un fait aussi important que celui-là; au lieu qu'il est dit simplement qu'étant fort âgé il pouvoit avoir vu Cyrille. Il étoit même difficile

d'oublier, que c'étoit le même Patriarche qui avoit présidé à un des Synodes dans lequel Cyrille avoit été condamné s'il eût été encore en vie. Il y auroit eu plusieurs choses à savoir de lui sur ce qui s'étoit passé de ce temps-là, & personne ne s'en étoit avisé avant le Sieur A. Il n'a point de preuves à la vérité, mais il en fait. Car après avoir dit qu'il

Ib. p. 314. alloit prouver *d'une maniere incontestable* ce qu'il avançoit, par la liste des Patriarches donnée par les Auteurs de la Perpétuité, en deux endroits il l'a falsifiée. Il y avoit simplement *Parthenius* 1657, il met *Parthenius le Vieux une seconde fois* 1657; & à l'autre endroit où il y a *Parthenius pour la troisieme fois* 1670, il met encore *Parthenius le Vieux*. Qu'on lui demande où il a pris ces additions, il ne le peut assurément dire; & tel est le caractere de celui qui à chaque mot trouve de quoi accuser les autres de mauvaise foi, d'imposture & de perfidie.

Pag. 315. Ayant eu recours au *grand Dictionnaire de Moreri*, son oracle, parce qu'il n'y a pas trouvé le Patriarche de Constantinople après Cyrille Lucar, il devine la raison de son silence; & c'est, dit-il, que *sachant que c'étoient de faux Patriarches latinisés & simoniaques, intrus par la faction de la Cour de Rome & de celle de France, cet Historien Papiste a cru qu'il pourroit entiérement abolir par ce moyen la mémoire de tous les crimes, de tous les attentats, de toutes les vexations, & de toutes les impiétés dont ces Ecclésiastiques pervertis se sont rendus coupables, en suivant les conseils antichrétiens des Prélats & des Ministres d'Etat de Rome & de France, qui depuis ce temps-là n'ont jamais souffert sur le Siege Patriarchal de Constantinople que des Moines dévoués aux intérêts du Papisme.* C'est-à-dire, que quand une chose sera omise dans Moreri, la mémoire en sera effacée à tout jamais.

Mais des injures sont plutôt trouvées que des raisons. On est bien assuré qu'il n'en peut pas donner une seule de tout ce qu'il avance, & que sans la liste défectueuse des Patriarches qu'il a tirée de la Perpétuité, & qu'il a falsifiée, il n'auroit jamais su même le nom de ceux dont il parle. Cependant il ne peut, sans être convaincu de fausseté & de calomnie, se dispenser d'alléguer quelques faits, s'il en fait, par lesquels il puisse prouver cette dépendance entiere des Patriarches de Constantinople de la Cour de Rome & de celle de France. Quelqu'un a-t-il envoyé une députation ou des Lettres aux Papes, pour reconnoître leur autorité suprême dans le gouvernement de l'Eglise? Ont-ils cessé de s'appeller Patriarches Oecuméniques? Ont-ils fait ajouter au Symbole ces paroles, *Filioque?* Se sont-ils soumis aux décisions du Concile de Florence? Aucun d'eux a-t-il arrêté la plume de Nectarius Patriarche de Jerusalem, & de Dosithée son successeur, quand ils ont

écrit si fortement contre la Primauté du Pape? Il faudroit néanmoins alléguer quelques faits semblables, pour établir une proposition aussi générale que celle-ci, que Rome & la France *n'ont jamais souffert sur le Siege de Constantinople, que des Moines dévoués aux intérêts du Papisme.* On a déja relevé ailleurs l'abus qu'il fait de ce nom de *Moines*, croyant qu'il sert à rendre méprisables les Orientaux. C'est qu'il ne sait pas que Cyrille l'avoit été, ainsi que tous les autres. S'il avoit quelque connoissance des histoires de ces derniers temps, & qu'il eût vu de véritables pieces originales, il sauroit qu'une des continuelles occupations des Ambassadeurs de France à la Porte Ottomane, a été de protéger les Latins établis en Levant, les Vicaires Patriarchaux & les Missionnaires, contre les vexations des Patriarches Grecs: d'appaiser par autorité leurs divisions & leurs brigues, de contester avec eux la possession des saints Lieux, & nonobstant cela les protéger dans des occasions très-périlleuses.

Les Mémoires de M. de la Croix ne font rien au sujet: ils ne disent pas que ces Patriarches fussent latinisés, ni que Parthenius qu'il vit à Constantinople fût le Vieux de 1639. ni que Cyrille Lucar soit regardé par les Grecs comme un Martyr. Ainsi cette citation ne sert qu'à faire voir l'ignorance du Sieur A. qui appellant ailleurs M. de la Croix *Secretaire d'Etat*, le fait ici *Ministre d'Etat*; & qui appelle le Grand Visir de ce temps-là *Hamer Cuproli*: on sait que c'étoit Achmed. On a dit ailleurs quelle autorité pouvoient avoir ces Mémoires: mais tels qu'ils soient, ils ne prouvent rien de ce que prétend le Sieur A.

Après toutes les injures & les calomnies les plus noires, qui sont aussi fréquentes que les raisons & les preuves sont rares dans ce monstrueux Ecrit, il fait une récapitulation du trouble qui arriva à l'occasion des concussions & des violences de Parthenius, qui obligerent quelques Métropolitains de se réfugier chez M. de Nointel; ce qui lui sert ailleurs d'une preuve démonstrative qu'ils étoient latinisés; & pour la mettre plus en son jour, il omet ce qui est dans l'extrait de la Lettre, que *d'autres se retirerent au Palais de l'Ambassadeur d'Angleterre. Ce fut dans cette conjoncture*, dit-il, *qu'il* (Parthenius) *fit assembler le Synode dont il est maintenant question ici. Les Décrets de cette Assemblée, où se trouverent les six Métropolitains réfugiés chez l'Ambassadeur de France, & tous les puissants amis de Parthenius, signerent les anathêmes que cet usurpateur du Siege Patriarchal y prononça contre Cyrille Lucar son ennemi juré.* Il a fallu relire plusieurs fois cet article, parce que quoiqu'on doive être accoutumé à ne trouver que des faussetés & des absurdités, on ne pouvoit presque se persuader qu'un homme qui n'a pag. 317.

pas tout-à-fait perdu le ſens en ait pu avancer une pareille. La voici en deux mots. Le Synode de Parthenius fut tenu en 1642. ce fut en 1671. que ces Métropolitains ſe réfugierent chez M. de Nointel: cependant ce ſont eux qui ſouſcrivirent les Décrets contre Cyrille Lucar, ennemi juré de Parthenius, lequel néanmoins condamna les opinions & épargna la perſonne de cet ennemi; & les anathêmes perſonnels contre lui avoient été prononcés dans celui de 1638. ſous Cyrille de Berroée. Il ne faut que des yeux pour examiner ce que nous diſons, & il eſt bien certain, qu'excepté ce Synode de 1642. il n'y en a point eu d'autres ſous Parthenius. Ainſi ce qui étoit fait vingt-neuf ans auparavant, eſt l'ouvrage de M. de Nointel, qui n'arriva à Conſtantinople que le 22 Octobre 1670. duquel après en avoir parlé cinq cents fois, il dit qu'il étoit nommé *Olier de Nointel.*

On ne croit pas qu'après une preuve véritablement *démonſtrative* & *irréfragable* comme celle-là, de l'aveuglement dans lequel le Sieur A. eſt tombé par la fureur de déchirer Grecs, Latins, Clergé, Sorbonne, Ambaſſadeurs, & en un mot toute la terre, on puiſſe dire qu'il mérite créance ſur les choſes les plus communes, & encore moins par conſéquent ſur celles que rarement on peut ſavoir, comme, que tous ces Patriarches & les Grecs latiniſés étoient *penſionnaires de l'Ambaſſadeur de France*, qu'on a gagné les ſuffrages & les ſignatures par argent, & ainſi du reſte. Il avance ces faits, & divers autres qui y ont rapport, auſſi hardiment que s'il en avoit les quittances & les preuves en main: & une page après il en tire des conſéquences, comme de choſes *prouvées démonſtrativement*, Qu'il réſolve, s'il peut, cette difficulté, & qu'il apprenne au public un fait plus curieux que tous ceux qu'il a inventés, qui eſt, d'expliquer comment il a pu faire imprimer le Synode de Parthenius avec la date de 1642. & établir les prétendues cauſes de nullité qu'il y oppoſe ſur des choſes qui ſont arrivées en 1671. Il ne perſuadera pas par des injures que M. de Nointel fût alors Ambaſſadeur à Conſtantinople.

De plus, s'il avoit ſeulement lu les ſignatures, il auroit pu voir que les Métropolitains qui donnerent un Acte à M. de Nointel en 1671. n'étoient pas les mêmes que ceux qui ſouſcrivirent au Synode de Parthenius. Dans celui-ci, le Métropolitain d'Héraclée étoit Joannicius; dans l'Acte, c'eſt Barthelemi: Pachome de Chalcédoine en 1642. en 1671. Jérémie: Métrophane de Cyzique en 1671. c'étoit Anthime en 1642. Les autres Métropolitains de Piſidie, d'Athenes, de Rhodes & de Nicomédie ne ſignerent pas en 1642. C'eſt ainſi que le Sieur A. prouve *ſur de ſolides fondements, à la face du Ciel & de la terre, qu'il a* pag. 319. con-

convaincu les Catholiques d'être les auteurs de toutes ces grandes fourberies, ces noires impostures & toutes ces horribles & détestables faussetés; ou plutôt il démontre qu'il est le plus hardi & le plus ignorant calomniateur qu'il y ait dans l'Univers.

Ensuite le Sieur A. donne les Décrets du Synode de Cyrille de Berroée, dont il retranche toute la Préface, qui tient deux pages de l'édition grecque-latine, sans en avertir. Elle n'étoit pas néanmoins inutile au sujet; outre qu'ayant promis de donner le Synode de Jerusalem, & ayant mis le titre entier en grec & en françois, & fait de sanglantes invectives contre les Auteurs de la Perpétuité, de ce qu'ils n'avoient pas rapporté des endroits qui n'avoient aucune liaison avec la matiere de leur ouvrage, il ne devoit rien retrancher. Mais il pouvoit encore moins se donner cette liberté à l'égard des endroits essentiels, comme cette Préface, qui fait voir que la mémoire de Cyrille Lucar étoit en horreur parmi les Grecs, principalement à cause de sa Confession. Et quand ce préliminaire auroit été un effet de la mauvaise volonté de son successeur, il n'en a pas moins d'autorité; puisque jamais il n'a été retranché, même par les Synodes qui ont un peu épargné sa mémoire, comme celui de 1642. & celui de Jerusalem.

Il est entiérement inutile de s'arrêter aux remarques du Sieur A. sur chaque article de ces anathêmes, dont les meilleures sont celles qui ne sont que très-frivoles. Telle est la premiere, sur laquelle il crie *à la calomnie* & *à l'imposture*, parce que les Grecs disent *anathême à Cyrille, qui attribue par calomnie le Calvinisme à l'Eglise d'Orient dans le titre de sa Confession. Il n'a pas mis*, dit-il, *cela dans son titre.* Mais le Sieur A. niera-t-il, que dans l'édition de Geneve, il n'y ait pas Ἀνατολικὴ Ὁμολογία τῆς Χριστιανικῆς πίστεως: *Confession Orientale de la foi chrétienne.* N'a-t-il pas dit dans sa Préface, *qu'ayant été interrogé touchant la foi & le culte des Grecs ou de l'Eglise Orientale, il a donné la Confession suivante?* Le Sieur A. ne niera pas qu'elle ne contienne la doctrine des Calvinistes. Où est donc le tort qu'ont les Grecs de lui dire anathême, parce qu'à la tête de sa Confession il leur a calomnieusement attribué la doctrine des Calvinistes?

Les autres remarques contiennent des injures, d'ennuyeuses répétitions de ce qu'il a *démontré*, & de misérables lambeaux de controverse la plus triviale, sur laquelle il seroit inutile de s'arrêter. Mais ce qu'il y a de remarquable est, qu'il retranche la plus grande partie des articles, & en particulier ceux qui l'incommodent. Dans celui qui regarde l'infaillibilité de l'Eglise il veut y trouver des contradictions: &

il en retranche les deux tiers qui détruisent son objection ; & c'est ainsi qu'il en vient à bout.

Il a supprimé entiérement l'article qui établit sept Sacrements, & de même plus d'une page dans celui qui regarde l'Eucharistie, où les Grecs citent deux passages ; un attribué au premier Concile de Nicée, l'autre au second. Le premier dit : *Nous devons croire que nous voyons sur cette sainte Table l'Agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde, sacrifié d'une maniere non sanglante par le Prêtre* ; paroles qui expliquent le sens qu'ils opposent à la doctrine de Cyrille, & qui détruisent une misérable chicane de Scholastique, qui fait une partie de sa remarque. L'autre renverse entiérement tout ce qu'il a dit ailleurs, pour faire valoir l'autorité du Concile des Iconoclastes, condamné par le II. de Nicée. Les paroles sont, que *les dons sacrés après la consécration sont appellés, & sont véritablement le corps & le sang de Jesus Christ.* Mais à la place du texte, il remplit quatre ou cinq pages de ses observations, qui ne contiennent que des redites & de nouvelles injures, tant contre les Grecs de Jerusalem, que contre nos Théologiens : sous prétexte que, puisque par leur propre témoignage Cyrille nioit & dissimuloit, que même il enseignoit le contraire de sa Confession, donc ils ne pouvoient pas savoir qu'il crût ce qu'elle contient. On a répondu ailleurs à cette pitoyable objection. Les Lettres que produit le Sieur A. prouvent assez que Cyrille de Berroée, tel qu'il pût être d'ailleurs, ne condamnoit pas Cyrille sans raison, & on ne savoit que trop certainement qu'il étoit hérétique dans le cœur ; cependant il n'y avoit pas de quoi le convaincre, puisqu'il nioit tout. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ; c'est du dogme, sur lequel il n'y a jamais eu deux opinions parmi les Grecs, quoi qu'ils aient jugé différemment de la personne.

Syn. Hier. pag. 171.

Le Sieur A. auroit bien mieux fait de nous expliquer de quel droit, & par quelle raison il retranche les anathêmes suivants ; le I. de la priere pour les Morts : le II. contre Cyrille, comme nouvel Iconomaque : le III. & le IV. sur le culte des Images : le V. à ceux qui liront & approuveront ses Chapitres : le VI. à ceux qui ne se soumettront pas à la décision du Synode. Il ne peut venir dans l'esprit d'autre raison de ce retranchement, sinon qu'il a bien senti que toutes ses *démonstrations* & ses *preuves incontestables* tomboient à la seule lecture de ces articles. On peut juger quelle confiance on doit avoir sur la bonne foi d'un homme, qui ne craint pas d'altérer un livre imprimé qui est entre les mains de tout le monde, & ce qu'il est capable de faire à l'égard des pieces qui n'ont été qu'entre les siennes. Il auroit, avec plus de raison, omis les souscriptions, mais il paroît qu'il a crû y

trouver matiere à quelques nouvelles réflexions, & en même temps faire un étalage de son savoir.

Les réflexions se réduisent à ce qu'il remarque sur les signatures, parce qu'il y trouve de la différence entre celles du Synode manuscrit de Jerusalem, & celles des éditions de celui de 1638. faites il y a plusieurs années. Les signatures du Concile de Jerusalem ne sont pas originales, comme on le peut aisément juger, puisque c'est une piece insérée dans le corps de leur récit: que quelques noms soient transposés, cela peut être arrivé sans aucun dessein; parce que dans une copie on ne se donne pas la peine, à moins qu'on ne la fasse figurée, de marquer la même disposition des noms qui se trouvent sur différentes colonnes dans l'original. Au reste ce sont toujours les mêmes personnes qui signent; & si quelqu'un vouloit par cette raison, ou par quelques autres plus sérieuses, attaquer l'authenticité de ce Synode, il seroit confondu par le témoignage de tous les Grecs, qui le citent encore tous les jours. La copie d'Allatius peut avoir été défectueuse.

Il avoit fait aussi une remarque sur Métrophane, qui signe le second comme Patriarche d'Alexandrie. Il prétend que c'est *un Apostat, qui, pour s'élever sur le Siege Patriarchal de Constantinople, s'est dévoué au service du Pape & de l'Eglise Latine, en abandonnant la véritable Religion des Grecs, dont il avoit donné au public une Confession de foi du vivant du Patriarche Lucar.* C'est celle qui a été imprimée à Helmstat dont il veut parler. Dans les signatures il n'est point appellé Critopule, & cette omission n'empêcheroit pas que ce ne pût être lui; car les Patriarches, ni même les Evêques ne mettent ordinairement que leurs noms de Baptême: mais il n'y a aucune preuve que ce soit le même. Il ne s'est point élevé sur le Siege de Constantinople, puisque depuis Cyrille Lucar, il n'y a pas eu de Patriarche de Constantinople appellé Métrophane. Il étoit un Apostat s'il avoit donné une Confession pareille à celle de Helmstat, laquelle en plusieurs endroits ne s'accorde pas avec celle de Cyrille: car elle est plus approchante du Luthéranisme. Mais par quelles preuves le Sieur A. établira-t-il que c'étoit la véritable Religion des Grecs, si ce n'est par la pétition de principe, qui est la source intarissable de ses démonstrations? Si c'est le même, il aura fait comme Cyrille, niant cette prétendue Confession que les Luthériens publierent, & non pas lui. Les citations de Moreri & de M. Simon ne font rien au sujet; puisque ni l'un ni l'autre ne disent que celui qui signa le Synode de Cyrille de Berroée, fût le Critopule dont ils parlent.

La seconde partie de ses réflexions regarde les Charges de l'Eglise de Constantinople. Il y en a plusieurs dont il a donné des explications ri-

dicules. A celle de Melece Syrigus; Διδάσκαλος, *Professeur de la grande Eglise.* Il y en avoit plusieurs, Διδάσκαλος τοῦ εὐαγγελίου; c'étoit celui qui expliquoit l'Evangile, comme ceux de S. Paul & du Pseautier, qui expliquoient les Epîtres & les Pseaumes. Μέγας Σακελλάριος, *grand Maître de la Chapelle.* C'est celui qui avoit la Surintendance sur tous les Monasteres. Ainsi du reste; car il n'y a presque pas d'articles où il n'y ait quelque faute grossiere. Celles qui le sont davantage sont *grand*
pag. 331. *Rhéteur*; il traduit, *grand Recteur. Primmicere distributeur des cierges; il est aussi nommé Lampadaire, parce qu'il a soin d'éclairer les lampes.* Il fera encore cette faute plus bas, où on fait voir son ignorance. *Nomophylax*, *Trésorier des rétributions.* Λογοθέτης τῶν οἰκειακῶν: *Surveillant de la famille du Patriarche.* Λογοθέτης γενικοῦ τῆς μεγάλης ἐκκλησίας, *l'Inspecteur général de la grande Eglise.* Les Logothetes étoient des especes de Receveurs, l'un τῶν οἰκειακῶν des revenus attachés à la Mense Patriarchale; l'autre γενικοῦ, de la recette générale des aumônes, legs pieux & autres deniers. Rhalès, πριμμικήριος τῶν νοταρίων, *Chauffecire des Notaires,* extravagance sans exemple. Comme il est si versé dans les Antiquités du bas Empire Grec & Latin, qu'il a crû que *Primicerius* vient de *cera*, il a établi des *Chauffecires* dans l'Eglise de Constantinople, à la place du *Premier & Chef des Notarii ou Tabularii*, comme ils sont appellés dans les Notices qu'a fait imprimer le savant P. Goar Dominicain, avec le Codin en 1648. Il le cite mais en l'appellant le P. Boar; ce qui prouve qu'il ne savoit pas seulement le nom, comme les remarques qu'il donne ensuite font assez voir qu'il connoissoit aussi peu l'Ouvrage que l'Auteur.
pag. 332. 334. Mais il les tire de M. de la Croix, tantôt Secretaire & quelquefois Mi-
pag. 332. nistre d'Etat, comme ici: *Ce Ministre d'Etat nous apprend*, dit-il, *qu'avant la prise de Constantinople, tous les Officiers du Patriarchat étoient Ecclésiastiques, mais qu'il n'y en a plus que quatre.* Il n'y a rien de plus faux, & pour ne pas entrer dans un détail inutile, il n'y a qu'à lire les signatures de ces Synodes: on y trouve que toutes ces principales Charges sont possédées par des Ecclésiastiques. Le Sieur A. auroit trouvé de plus grands & de plus sûrs éclaircissements dans Codin, ou dans le Glossaire de M. du Cange: si ce n'est qu'en celui-ci, comme la plupart des passages grecs ne sont pas traduits, il n'en auroit pu tirer aucun secours. Tout ce qui est donc à la page 333 sur ces Charges est faux, & rempli
pag. 334. d'ignorances aussi grossieres que sa traduction. Pour les *Protonotaires*, qualité qu'il prenoit dans ses Lettres, il en parle à peu près avec autant de justesse que des Charges grecques. Ce surcroît d'érudition n'est donc que pour annoncer son Tableau de la Cour de Rome fait en 1707, où il n'avoit pas mis son nom; mais il disoit qu'il avoit été composé

par *un Prélat domestique* du Pape; fausseté égale à toutes celles dont cette Relation est remplie. Ceux qui connoissent la Cour de Rome, savent bien qu'un inconnu, Aumônier d'un Evêque voyageant, ne parvient pas à la Prélature. Mais laissant à d'autres à remarquer toutes les faussetés de cette Relation, nous ne toucherons que deux articles. Il a soin de marquer, en parlant des Charges de la Cour de Rome, ce qu'elles coûtent ordinairement; & il s'étend avec un grand détail sur les fonctions & l'autorité du Cardinal Neveu. Or il n'y a que lui qui ignore que le feu Pape Innocent XII, dont la mémoire sera toujours en vénération & en benédiction, a supprimé entiérement la vénalité des Charges, ainsi que le Népotisme; par une Bulle qui est si réguliérement observée, que tous les Cardinaux en arrivant à Rome sont obligés de la signer, en cas qu'ils ne l'aient pas déja signée.

Mais ce qui paroîtra plus étonnant est, qu'il ose faire une derniere remarque sur la signature du Protosyncelle, à cause qu'il a écrit Πρωτοσύγγελος, non pas Πρωτοσύγκελλος. Il prouve que ce ne sont que *des laïques & des valets très-ignorants de la Maison Patriarchale; & en voici*, dit-il, *une preuve démonstrative dans la signature des Protocincelles*; il écrit toujours ce mot en cette maniere ridicule, & dit *qu'il dérive d'un verbe & d'une conjonction*, lui qui veut corriger les autres. *Car le premier signifie*, dit-il ensuite, *le premier surveillant du Patriarche & celui qui l'aide dans toutes ses fonctions; au lieu que le mot de Πρωτοσύγκελλος signifie le premier de tous les bouffons, & celui qui entend mieux à faire des railleries que tous les autres.* S'il peut citer un seul Auteur qui connoisse cette signification, il enrichira la langue grecque d'un mot entiérement inconnu. Pour l'autre il auroit pu apprendre dans le Glossaire de M. du Cange, que quoiqu'en bonne orthographe il faille écrire Πρωτοσύγκελλος, l'autre est également en usage. *Il n'y a*, dit-il, *que quatre Officiers de la grande Eglise qui soient Ecclésiastiques.* Cependant quoique tous n'aient pas signé, on en trouve dix dans ce seul Acte avec la qualité de Prêtres. Telles sont les démonstrations du Sieur A. mais elles sont soutenues d'un déluge d'injures & de très-fades railleries, comme celle d'appeller ceux qui ont signé ces Décrets, *les valets de chambre & les postillons d'un pauvre Moine qui avoit acheté la dignité Patriarchale.* S'il avoit vu l'ouvrage de Melece Syrigus, il ne leur reprocheroit pas leur *crasse ignorance*; & peut-être il n'y avoit pas dans le nombre de ceux qui ont signé un homme aussi ignorant que celui qui la leur reproche. Il admire aussi *l'aveuglement des Docteurs de Port-Royal, qui ont été assez étourdis pour mettre au jour contre des Théologiens Réformés de pareils Décrets.* Mais on admirera bien plutôt l'impudence d'un tel reproche,

pag. 334
pag. 335.

dans lequel il y a encore une faute grossiere. Car comme il n'a rien lu, il croit que ces Décrets de Cyrille de Berroée ont été produits la premiere fois par les Auteurs de la *Perpétuité*, & ils avoient été imprimés plusieurs années auparavant. Ils ont produit un grand nombre de pieces nouvelles ; les Calvinistes les ont attaquées en différentes manieres, & parmi eux-mêmes, plusieurs n'ont pas été satisfaits de la condamnation générale qu'en a fait le Ministre Claude sans aucunes preuves. Il avoit au moins autant d'esprit que le Sieur A. & il ne manquoit pas de hardiesse à avancer des faits insoutenables. Mais lui & les autres qui ont attaqué ces pieces, avoient trop de jugement pour regarder comme des preuves toutes les faussetés, grossiéretés & ignorances que le Sieur A. donne comme des démonstrations. Qu'il ne croie pas que nous le mettions au nombre des Théologiens Réformés ; il a encore beaucoup à étudier devant que de savoir médiocrement leur Théologie. Ce seroit à lui, puisqu'il a entrepris cette dispute, à nous dire s'il ne faut pas être beaucoup plus étourdi que ceux qu'il attaque, pour vouloir faire passer comme une Confession de l'Eglise Orientale, une seule piece informe, contredite, condamnée, réfutée depuis plus de soixante & dix ans par toute la Grece ; & sur ce seul fondement croire qu'on peut démontrer la fausseté de plus de cent autres pieces originales. Que sur ces prétendues démonstrations un homme puisse traiter les personnes les plus respectables, & tous les Grecs & les Catholiques, comme des *faussaires & des gens sans foi, sans loi, sans honneur & sans conscience* ; il n'y a aucun prétexte de Religion qui puisse justifier de pareils excès.





OBSERVATIONS
SUR LES DECRETS DU SYNODE
TENU SOUS LE
PATRIARCHE PARTHENIUS
A CONSTANTINOPLE
EN MDCXLII.
APPELLÉ AUSSI
LE SYNODE DE MOLDAVIE.

SI jamais aucun Acte Synodal a eu tous les caractéres de vérité & d'authenticité c'est celui-ci ; puisque tout ce que les Grecs du Synode de Jerusalem marquent comme néceſſaire afin que les Actes des Patriarches de Conſtantinople aient une entiere autorité, y a été obſervé exactement. C'eſt un Patriarche qui parle à la tête de ſon Synode : il approuve des articles dreſſés en Moldavie, & examinés avec attention par les Evêques & autres principaux Eccléſiaſtiques du Pays, aſſemblés à ce deſſein avec ceux de Ruſſie & de Moſcovie. Ces mêmes articles ſont renvoyés en Moldavie par le Patriarche de Conſtantinople, & portés par des Députés revêtus de toute ſon autorité pour les confirmer. Parmi eux ſe trouve Meletius Syrigus Officier de la grande Egliſe, & le plus habile Théologien de ſon temps. Après un nouvel examen, les déciſions ſont acceptées & confirmées par les ſignatures du Synode tenu à Jaſſy, ſous la protection & à la réquiſition du Vayvode Jean Baſile : cette derniere acceptation eſt encore ratifiée par le Patriarche de Conſtantinople, atteſtée par ſes Officiers, & enrégiſtrée dans le *Codex* de la grande Egliſe. Le motif de toute cette procédure eſt le zele du Vayvode, qui, *voyant les Egliſes de Jeſus Chriſt troublées à l'occaſion de quelques Chapitres Calviniſtes, qu'on prétendoit être la doctrine des Grecs, à cauſe qu'ils portoient le titre de Confeſſion Orientale de la foi chrétienne, il avoit tout mis en uſage, juſqu'à ce qu'il eût fait venir des Députés du Siege Apoſtolique de Conſtantinople & ceux de Ruſſie, pour extirper ces faux dogmes, & confirmer la véritable doctrine de l'Egliſe Orientale.* Cet Acte Synodal Ep. ad Joan. Baſil. Boëbonda. pa. 142. Ed Co.

fut-d'abord imprimé en Moldavie à Jaſſy en 1642. Tous les Grecs qui ont écrit depuis l'ont cité avec éloge, & le Synode de Jeruſalem l'a inſéré tout entier dans les ſiens. Nectarius Patriarche de Jeruſalem l'a loué comme très-orthodoxe, & Doſithée ſon ſucceſſeur l'a fait imprimer de nouveau dans ſon *Enchiridion.* Le Patriarche de Conſtantinople Callinique l'a pareillement approuvé dans un Acte Synodal en 1691. par lequel il condamna quelques Ecrits du Logothete Jean Caryophylle, qui, ſous prétexte de difficultés contre le mot de *Tranſſubſtantiation*, ſembloit établir des erreurs conformes à l'opinion de Cyrille ſur l'Euchariſtie. Les Luthériens l'ont regardé comme une piece authentique. Calovius & d'autres l'ont cité, & Felhavius l'a fait imprimer dans la défenſe contre Hottinger. Enfin M. Allix a déclaré que ceux qui traitoient ce Synode comme une piece ſuppoſée ſe trompoient.

Papadopol. p.25 & 40.

Not ad Nectar. p. 10.

Le Sieur A. vient après plus de ſoixante ans ouvrir les yeux à toute la Grece & aux plus ſavants hommes de notre temps, en leur apprenant que c'eſt une *piece ſuppoſée*, *forgée par les Docteurs de Sorbonne*, *les Agents du Clergé de France*, *& par les Ambaſſadeurs de cette Couronne*, *adoptée par un faux Patriarche*, *un Apoſtat*, *un Renégat*, *un Antichrétien*, & il ſe trouve qu'il le prend pour un autre. Le principal acteur dans cette horrible impoſture, qu'il noircit de tous les noms les plus affreux, eſt, ſelon lui, M. de Nointel, qui n'arriva cependant à Conſtantinople que vingt-neuf ans après. Il appelle une accumulation d'ignorances, de fauſſetés & d'abſurdités, des *preuves démonſtratives*, *inconteſtables*, *irréfragables.* C'eſt ainſi qu'il attaque le corps de cette piece; & quand il vient à examiner les Décrets en particulier, tantôt il les rejette comme remplis de contradictions, tantôt il les approuve, prétendant démontrer qu'ils s'accordent avec la doctrine contenue dans la Confeſſion de Cyrille. Sa méthode eſt très-ſinguliere & très-ſimple; car elle conſiſte à retrancher, non pas des mots & des lignes, mais des pages entieres, & quelquefois pluſieurs de ſuite, & c'eſt ce qu'il a particuliérement fait à l'égard des Décrets de ce Synode, & on en donnera d'abord quelques exemples.

Il retranche du ſecond article quatre lignes, qui contiennent entr'autres cauſes de la cenſure que les Grecs font de la Confeſſion de Cyrille, qu'il *rejette les Traditions reçues de toute antiquité*, *& qui ont autorité par toute la terre.* Il commet la même infidélité dans le XIII. ſupprimant la moitié de l'article qui regarde l'autorité des Saints Peres, & l'infaillibilité de l'Egliſe. De même au XV. où il eſt dit que Cyrille retranche cinq Sacrements, dont le dernier eſt le Mariage, le Sieur A. a ôté ces paroles, *que l'ancienne Tradition nous a laiſſés comme ſacrés*, *& qui nous* con-

Syn. Hier. pag. 196.

conferent la grace divine. Il en fait autant dans le XVII. ôtant celles-ci: *Car Jesus Christ ne nous a pas dit, ceci est la figure de mon corps; mais ceci est mon corps, ceci est mon sang; c'est-à-dire, ce qui après avoir été consacré & béni, est vû, est reçu, est mangé, est brisé.* Il fait sur tous ces articles des digressions de controverse qui ne méritent pas qu'on s'y arrête. Tant qu'il n'a voulu faire que le Controversiste, il ne s'est trouvé personne qui daignât lui répondre; & s'il n'eût apporté à Paris quelques exemplaires de son pitoyable Livre des *Métamorphoses de l'Eglise Romaine*, on n'en auroit jamais oui parler. Or il est bon qu'il sache que ce fut en partie la lecture de cet Ouvrage, qui lui fit trouver ici si peu de complaisance à le laisser écrire contre les Ministres Réfugiés, sur quoi il témoignoit un fort grand empressement.

A l'égard de toutes les contradictions prétendues qu'il croit trouver entre ce Synode & les autres, & l'ignorance des Grecs qui ont mal pris les paroles de la Confession de Cyrille, tout ce détail ne sert de rien. Lorsqu'on voudra se donner la peine d'y entrer, il n'y trouvera pas mieux son compte qu'ailleurs. Voici donc ce que nous avons à lui dire. Que les Grecs savent très-bien les opinions des Calvinistes contenues dans les Confessions de foi, & beaucoup mieux que le Sieur A. ne fait la créance de l'Eglise Grecque. Que quand ils ont condamné la Confession de Cyrille, ils l'ont fait avec connoissance de cause; puisqu'entre les deux Synodes Meletius Syrigus en composa la réfutation, par laquelle il paroît qu'il a fort bien entendu la matiere. Que la plupart des articles, comme la nécessité du Baptême, les sept Sacrements, la Hiérarchie, les Traditions, l'Intercession des Saints, les Images, & sur-tout le point qui regarde l'Eucharistie, sont traités amplement par Siméon de Thessalonique & par d'autres Théologiens, & entendus par ceux même qui ne sont point savants: qu'ainsi chacun pouvoit connoître que Cyrille enseignoit des nouveautés. Il n'y a donc que ce qui regarde les matieres de la Grace, & elles pouvoient n'être pas à la portée de tout le monde: mais elles n'étoient pas hors de celle de Syrigus & des autres Théologiens, qui condamnent très-judicieusement les conséquences du Décret absolu; marque si certaine de la Théologie de Geneve, que ce fut sur cet article principalement que Calovius & d'autres Théologiens de la Confession d'Ausgbourg jugerent que Cyrille ne parloit pas comme un Grec, mais comme un Calviniste.

Il est donc inutile de suivre le Sieur A. dans toutes ses redites ennuyeuses, puisqu'on ne trouvera presque rien dans ses remarques sur ces Décrets, qu'il n'ait dit auparavant ou qu'il ne répete plusieurs fois dans la suite. *Ces dix-sept articles*, dit-il, *sont autant d'impostures, parce qu'au* pag. 337.

lieu d'y trouver la doctrine du Patriarche Cyrille dont il est question, on n'y trouve que des fourmilieres de mensonges & de dogmes contradictoires, qui sont diamétralement opposés à la Confession de Cyrille Lucar, & à celle des Eglises Réformées. On lui répondra en peu de mots, en lui demandant si les Ministres Leger & Diodati, le Sieur Haga, les Genevois, Hottinger & tous les Calvinistes ne jugerent pas que cette Confession étoit conforme à leur créance ? Le fait est incontestable, & les Lettres que le Sieur A. fait tant valoir le mettent dans une entiere évidence, puisque Cyrille le déclare formellement, & en particulier sur l'article de l'Eucharistie. Il étoit donc Calviniste dans sa Confession ; & puisque les Grecs la condamnerent dans ce Synode, parce qu'elle contenoit toutes les hérésies des Calvinistes, comme ils le marquent dans la Préface, & comme Syrigus, Nectarius, Dosithée, & tous les autres que nous avons cités le marquent expressément, les Décrets de Parthenius ne sont point remplis d'impostures. Il est vrai que si on reçoit les commentaires que fait le Sieur A. sur ces articles, principalement après qu'il en a retranché tout ce qui les détermine au sens qui est conforme à celui de l'Eglise Catholique, il n'y a rien qu'on ne puisse y trouver. Mais puisque tous ces articles furent approuvés à Geneve & en Hollande, il n'étoit pas besoin que le Sieur A. prétendît expliquer comment ils devoient être entendus, puisque c'est précisément selon la doctrine commune des Calvinistes. Il est encore plus inutile de les justifier par des lieux communs de controverse, puisque ce n'est pas de quoi il s'agit. C'est pourquoi nous ne nous arrêterons point à toutes ces remarques, mais seulement aux principales.

page 336. Ne faut-il pas croire que personne n'a lu la Confession de Cyrille pour oser dire, comme il fait dans la premiere, que le premier article de ce Synode *contient une très-insigne fausseté, puisque le Patriarche Lucar n'enseigne point que le Saint Esprit procede substantiellement du Pere & du Fils.* Il nous renvoie à la page 238. de son édition, où néanmoins ces paroles, *procédant du Pere par le Fils*, se trouvent de même que dans toutes les éditions, dans les copies manuscrites, & dans les Auteurs qui ont réfuté cet article. Tous les Grecs qui ont écrit contre les Latins sur la procession du Saint Esprit rejettent cette expression, prétendant qu'elle signifie autant que ce que les Latins disent dans le Symbole *du Pere & du Fils*, comme en effet au Concile de Florence plusieurs Grecs en convinrent avec les Latins. Parce que Cyrille écrivoit en 1613. qu'il n'approuvoit pas ce qu'Arminius avoit écrit pour prouver la procession du Saint Esprit du Pere & du Fils, & qu'il a prêché le contraire dans ses Homélies, il ne s'ensuit point que sa Con-

fession ne contienne une doctrine toute différente. Cependant c'est-là, selon le Sieur A. *la plus noire de toutes les impostures, une calomnie très-infame de perfides, de gens sans honneur & sans conscience.* Pourquoi ne suit-il pas lui-même son prétendu original ?

Les Grecs du Synode de Jerusalem continuant de rapporter ce qui avoit été décidé dans celui de Moldavie contre les Chapitres de Cyrille, approuvent ce qui y est dit, que sous prétexte de combattre le feu du Purgatoire, il travailloit à détruire les commémorations des morts établies parmi eux. *Il paroît très-clairement*, dit le Sieur A. *que* pag 356. *ce dernier article a été dressé par des Grecs latinisés. Sa preuve incontestable est, qu'il a gardé un si profond silence sur cette matiere, qu'il ne s'en trouve pas un mot dans sa Confession de foi ni dans ses réponses.* C'est aussi sur cela qu'ils ont condamné Cyrille, non pas pour avoir rejeté le feu du Purgatoire, selon l'opinion commune des Grecs, car c'est un des points qui les divisent de l'Église Romaine, mais parce qu'il n'a fait en cette occasion aucune mention de la priere & de la Liturgie pour les morts; car c'est ce que signifie μνεῖαι, *par lesquelles nous espérons*, ajoutent-ils, *que Dieu leur accorde du soulagement dans les peines qui les environnent.* C'est mal traduire que d'avoir mis, *que Dieu leur accordera le repos & la délivrance des amertumes qui les environnent.* La délivrance ne peut avoir lieu en cet endroit; puisque selon l'opinion des Grecs, elle ne se fait qu'au jugement final. *Cyrille n'a pas parlé de feu, voilà une nouvelle imposture*, comme si καθαρτήριον ne supposoit pas πῦρ; dans tous les Ecrits des Grecs rien n'est plus fréquent.

Il en trouve une troisieme à laquelle il est difficile de rien comprendre; qui est *que des Grecs séparés de la Communion Romaine, bien loin d'avoir condamné Cyrille s'il avoit nié le Purgatoire & le feu &c. ils auroient au contraire fulminé anathême contre lui, s'il avoit fait profession de suivre cette doctrine des Latins.* Il n'y a qu'à lire le texte pour reconnoître que les Grecs ne le condamnent pas à cause qu'il avoit rejeté le feu du Purgatoire; mais parce que sous prétexte de le rejetter, il tâchoit de détruire les prieres pour les morts. Cela étant incontestable, tout le raisonnement est faux, & aussi ridicule que l'érudition qu'il étale, pour prouver que les Grecs ne croient point le Purgatoire, ce que peut-être il ne sauroit pas encore sans *le fameux Docteur Moreri*, qui *le dit expressément.* Un Théologien tel que le Sieur A. veut paroître au public, ne donne pas une grande opinion de son savoir quand il se sert de pareilles autorités. Le Dictionnaire de Moreri est une Bibliotheque pour les paresseux, & pour un savant de la derniere & la plus basse espece. Car c'est à *ce fameux Docteur* qu'on voit

bien qu'il doit les citations de Caucus & de M. Simon. Un autre auroit pu citer le Concile de Florence, & un grand nombre de Traités pour ou contre les Grecs, imprimés ou manuscrits, sur cette matiere. Mais ce ne sont pas ces Livres-là qu'il connoît : s'il les connoissoit, il n'auroit pas osé faire le sien. Nous remarquerons en passant l'affectation ridicule avec laquelle à toute occasion il cite M. Moreri, comme *un fameux Docteur*, dont on n'oseroit parmi nous rejetter l'autorité ; ce qui n'a d'autre fondement que le titre de *Docteur en Théologie* mis à la tête de son Ouvrage, & qu'il avoit reçu dans quelque Université de Province. Il vint à Paris, & il entra chez feu M. de Pomponne, Ministre & Secretaire d'Etat, en qualité de Précepteur de Messieurs ses enfants, le Marquis, l'Abbé, & le feu Chevalier de Pomponne. Il mourut assez jeune, & le Dictionnaire qui porte son nom a été augmenté de plus des trois quarts depuis sa mort, par presque autant de personnes différentes qu'il s'en est fait d'impressions, & plusieurs se sont faites en Hollande. Voudra-t-on rendre garant M. Moreri de tout ce qui a été ajouté ; & de plus, peut-on nous alléguer son Dictionnaire dans des choses de quelque importance ?

Pour revenir à la question du Purgatoire, on ne peut douter que les Grecs n'enseignent & ne pratiquent la priere, la liturgie & les aumônes pour les morts ; & ce ne sont pas les Grecs latinisés, mais les plus animés contre l'Eglise Romaine. Ainsi les Latins se sont servis de cet argument pour prouver qu'il n'y avoit pas un si grand éloignement entre les sentiments des uns & des autres. Nous ne croyons pas ce que Gennadius & tous ceux qui ont écrit du Purgatoire imputent aux Latins, & qui a rapport à l'Origénisme ; mais nous sommes simplement dans la Tradition de l'Eglise, qui depuis le commencement a prié pour les fideles décédés dans son unité au milieu de l'action sacrée des saints Mysteres, & nous croyons avec S. Augustin, témoin de cette Tradition, que ces prieres ne servent qu'à ceux qui ont vécu d'une maniere qui les rendît capables d'en profiter.

Le Sieur A. vomit ensuite toutes les injures les plus atroces contre le Patriarche Parthenius & tous les autres du Synode de Moldavie, pag. 358. comme *Grecs latinisés*, *apostats*, *gens sans conscience*, *fourbes*, *imposteurs subornés par les Prélats de l'Eglise Gallicane*, *barbares qui n'avoient ni conscience ni Religion*, *Assemblée antichrétienne*, *satellites de Parthenius*, *chassé à cause de ses crimes horribles & énormes forfaits*. Il faut bien de pareilles brutalités pour former l'ombre d'une mauvaise raison ; & si un accusateur les disoit devant des Juges contre quelque personne accusée, & qu'il n'eût pas une seule preuve à alléguer, le moindre châtiment seroit

de le chasser comme un fou. Mais si ce même accusateur se trouvoit convaincu de plus qu'il ne reproche à l'autre, quelle punition ne croiroit-on pas en devoir faire? C'est cependant ce que fait le Sieur A. Il appelle Parthenius & les Evêques qui souscrivirent le Synode de Moldavie *apostats* : a-t-il des preuves, même de celles qu'on ne peut recevoir que comme de légers indices, que ce Patriarche & les autres aient renoncé à l'Eglise dans laquelle ils avoient été baptisés & ordonnés, ou qu'ils en aient été chassés pour leurs crimes? Peut-il donner la moindre preuve qu'ils aient eu assez peu de conscience pour assister aux Mysteres n'y croyant point? Se sont-ils parjurés avec des serments affreux pour nier leurs signatures? Ont-ils volé des dépôts publics? Ont-ils eu deux Religions en même temps?

On ne prétend point donner Parthenius comme un Saint, ainsi que les Protestants nous ont voulu représenter Cyrille; mais on ne trouvera pas qu'il fût coupable de ces crimes horribles, desquels même il n'est pas question. Il s'agit de savoir s'il étoit regardé comme orthodoxe par ceux de son Eglise, & le fait est indubitable. Enfin est-ce à un homme qui n'avoit apparemment jamais su s'il y avoit eu un Parthenius au monde, avant qu'il eût trouvé son nom dans le Synode de Jerusalem; est-ce à lui, dis-je, d'attaquer sa mémoire sur la foi & sur les mœurs, lui qui l'a cru être le même Parthenius, qui, étant déja vieux en 1642, parla à M. de Nointel en 1671? A l'égard des autres il ne connoît pas seulement leurs noms: comment donc savoit-il toutes les infamies dont il les charge? *C'étoient des Grecs latinisés.* On voudroit bien qu'il donnât une définition nette de ce qu'il prétend signifier par ce terme, qu'assurément il n'entend pas Car par l'usage fréquent qu'il en fait, il paroît qu'un Grec latinisé est un Grec qui condamne la doctrine des Calvinistes & de tous les Réformés. Il ne trouvera jamais qu'aucun Grec ait employé ce mot en ce sens, mais dans un sens tout différent, qui est, pour signifier ceux qui embrassent les sentiments des Latins sur les points contestés entre l'Eglise Grecque & la Latine: ceux qui reconnoissent la Primauté du Pape; les articles décidés dans le Concile de Florence; qui confessent que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils, & qui reçoivent l'addition faite au Symbole. Cela étant très-certain, il n'y a qu'à examiner si on peut regarder comme *Grec latinisé* Parthenius, qui dans ce même Acte prend le titre de *Patriarche Oecuménique*; les Evêques & les autres Ecclésiastiques qui le reconnoissent comme tel, & qui établissent dans toutes leurs décisions la doctrine particuliere des Grecs, qui non seulement n'est point approuvée, mais qui est condamnée à Rome. Les Grecs qui ont vécu depuis sont Juges compétents de cette question;

& il ne s'en trouvera aucun qui ait regardé le Synode de Moldavie comme un ouvrage de Grecs latinisés. Au contraire il est cité par-tout avec éloge. Meletius Syrigus qui étoit chargé des ordres du Patriarche de Constantinople, & qui avoit été un de ceux qui assisterent au Synode sous Cyrille de Berroée, est loué par-tout comme un Théologien très-orthodoxe, & par conséquent nullement latinisé. Si M. Smith l'a cru tel, il n'a pas plus d'autorité sur ce fait que les preuves qu'il en pourroit apporter, & il n'en a produit aucunes. Ce sera donc encore moins au Sieur A. à donner ses rêveries comme des décisions; puisque ne pouvant appuyer de la moindre raison tout ce qu'il avance, il ne peut se justifier d'être un calomniateur & un imposteur. Car où trouvera-t-il que les Ambassadeurs & le Clergé de France aient eu la moindre part à ce qui se faisoit en Moldavie? On jugera de la capacité de ce grand Critique dans les matieres qu'il traite, par quelques endroits de sa traduction des signatures de ce Synode de Jassy,

Ἐπίτροποι ne veut pas dire les *Procureurs du Synode*, mais ceux qui y assisterent, qui le composoient & qui y présidoient.

Dans la signature dix-septieme, Chrysanthe de *Preslave;* il y a de *Pruse*, qu'on appelle *Burse* présentement.

Il y a d'autres fautes dans les noms, mais voici de l'érudition. Dans la vingt-cinquieme signature il traduit ainsi: *Sophronius, Prêtre, Religieux & Préfet ou Supérieur du Monastere primitif des trois Hiérarchies de Jassy en Moldavie. Les Grecs*, dit-il, *entendent par ces trois Hiérarchies Monachales, les Ordres de S. Basile, de S. Grégoire & de S. Chrysostôme.* Qui a jamais oui parler de l'Ordre de S. Grégoire ou de S. Chrysostôme? Il a été trompé par une traduction latine qui fut supprimée, où il y a τριῶν ἱεραρχιῶν, & *Trium Hierarchiarum*; & il est tombé dans la même faute. Mais il l'a augmentée par ces trois *Hiérarchies Monachales* dont jamais personne avant lui n'avoit parlé. Il n'avoit qu'à voir ce qui est à la fin de ce Synode, suivant l'édition originale de Jassy, qui a aussi été mis dans l'édition de Cologne de 1645. Ἐν τῇ σεβασμίᾳ καὶ αὐθεντικῇ μονῇ τῶν ἁγίων τριῶν ἱεραρχῶν; c'est-à-dire, *des trois saints Prélats.* Ce n'est pas le Monastere *primitif*, mais *Ducal;* & αὐθεντικῇ qui est le même que ἡγεμονικῇ, vient d'αὐθέντης qui veut dire *Seigneur*; parce que ce Monastere étant de fondation des Ducs & Princes de Moldavie porte ce titre, comme ici plusieurs fameuses Abbayes de fondation royale portent le titre de *Royales*.

pag. 360. Dans la signature de Pierre Mohila, il traduit *Archimandrite de Laure.* C'est qu'il a cru que c'étoit un nom propre, & ce mot signifie *un Monastere;* il a fait cette faute plus d'une fois. Il donne le plus souvent des

explications très-ridicules des Charges des Ecclésiastiques qui ont signé, qu'il auroit pu trouver dans des livres qu'il ne connoît apparemment pas. Une des plus extraordinaires est la quarante-troisieme. ὁ πρωτανοστολάριος τῆς μεγάλης ἐκκλησίας Κωνσταντίνες. Ce mot signifie, *le premier des Diacres dont l'Office est de lire les Epîtres de S. Paul*, comme l'a marqué Codin & M. du Cange, qui le cite avec plusieurs autres. Voici ce que les Grecs & ce savant homme ne savoient point & que nous apprend le Sieur A. *Constantin, premier envoyé Apostolique. C'est un Commissaire du Patriarche, qui va faire l'insinuation de ses Ordonnances dans toutes les Eglises qui sont marquées sur sa commission*; ou pour mieux dire, c'est un fantôme qui ne fut jamais. On ne répétera pas ce qui a été remarqué ci-devant sur de pareilles fautes énormes, parce qu'il y en aura d'autres dans la suite à relever. pag. 361.

Les réflexions qui suivent ne sont qu'une répétition ennuyeuse d'injures contre Parthenius, & contre ceux qui eurent part à ce Concile. Il suppose que tout ce qui s'y est fait n'a été qu'un effet de la cabale de l'Ambassadeur de France, des Prélats, des Docteurs & des Grecs latinisés; par conséquent que tout est fausseté & imposture. De preuves il n'en faut pas attendre de lui; mais sa pénétration lui fait prendre pour raison de supposition, ce qui est la marque la plus certaine de vérité & d'authenticité. *C'est*, dit-il, *que Parthenius avoit fait dresser à Constantinople les Décrets tels qu'ils sont conçus, & que des apostats aveuglés ou gagnés par argent les ont signés aveuglément.* pag. 362.

Pour peu qu'on sache l'état de l'Eglise, on sait que les Walaques & Moldaves, les Cosaques, une grande partie des Russiens & toute la Moscovie, pour ne pas parler de la Colchide & de la Mingrélie, sont profession de la Religion Grecque, & qu'ils y sont fort attachés. Quoique Cyrille, comme on n'en peut pas disconvenir après des témoignages aussi positifs que ceux du Synode de Jerusalem, de Syrigus & de plusieurs autres, n'eût jamais publié sa Confession dans les formes, néanmoins soit qu'il en eût répandu des copies (comme il s'en vantoit, mais seulement par des lettres secretes) soit que les imprimés se fussent répandus depuis l'édition de Geneve, il paroît qu'il en étoit venu divers exemplaires en Walachie & Moldavie, & qu'ils y avoient causé du trouble. A cette occasion le Vaivode Jean Basile (car le mot de βοϊβόδα signifie cette dignité, & n'est pas un surnom) étant fort zélé pour la Religion, eut recours au Patriarche Parthenius, & le pria d'envoyer des Députés, qui s'assemblant avec les Evêques & le Métropolitain de Russie, Exarque ou Primat des Eglises du pays, s'opposassent à ces erreurs, que plusieurs tâchoient de mettre à couvert par le nom du Pa- Epist. Syn. ad Joa. Basi.

triarche Cyrille. Parthenius assembla les Métropolitains, les Evêques & les principaux de son Clergé; & dans cette Assemblée Synodale les articles qui sont appellés le Synode de Moldavie, dont le projet avoit été dressé par l'Archevêque de Kiovie, d'autres Evêques & Ecclésiastiques nommés dans les signatures, furent approuvés synodalement, & confirmés par l'autorité du Patriarche Parthenius. Il n'alla pas à Jassy,
pag. 362. comme suppose faussement le Sieur A. Il y envoya des Commissaires ou *ἐπίτροποι* pour tenir un Synode avec les Prélats de Russie & de Moldavie, pour examiner encore tous ces articles & les confimer ensuite à son nom.

On peut dire sans exagération qu'il n'y a point de procédure plus canonique que celle qui fut tenue en cette occasion. Un Prince qui voit avec inquiétude des nouveautés dangereuses se répandre dans son pays, assemble les Evêques & les consulte; ensuite afin d'éviter toutes les contestations qui pouvoient survenir, puisqu'il s'agissoit de supprimer & de condamner une exposition de la foi qui portoit le nom d'un Patriarche de Constantinople, il a recours à l'autorité reconnue incontestablement pour suprême dans l'Église Grecque, qui est celle du Patriarche, dont les Décrets approuvés en plein Synode, insérés dans le *Codex* de la grande Eglise, souscrits par les Métropolitains & par les Officiers de la même Eglise, sont reçus avec les mêmes formalités par le Synode de Moldavie. Ils ont donc toutes les conditions requises pour une entiere & parfaite authenticité, selon le droit ancien,
pag. 362. & selon les usages modernes. Que dit à cela le Sieur A? Que *ce n'est autre chose qu'une Lettre que Parthenius Expatriarche fit signer à tous ces perfides de sa cabale antichrétienne*; & la preuve est, que les signatures sont autrement disposées dans le MS. du Concile de Jerusalem, que dans l'édition de Paris de 1643, ce qui est une raison plus que frivole; car les Grecs pouvoient-ils répondre des Imprimeurs de Paris? *Que Parthenius tout seul a mendié les signatures, & que cela se découvre très-facilement quand on voit dans le Manuscrit de Jerusalem les noms de six Apostats* (c'est-à-dire des Evêques & des Théologiens les plus fameux de ce temps-là) *à la tête de cette Epître Synodale de Parthenius.* Il est faux que Parthenius fût *Expatriarche*, puisqu'il étoit paisible possesseur du Siege de Constantinople. Il est encore plus faux qu'il ait *mendié ces signatures*, puisque tout s'est passé en public & synodalement, tant à Constantinople qu'en Moldavie. Croit-il qu'il est si aisé en Grece de faire signer aux Evêques & aux Ecclésiastiques du second ordre tout ce qu'il plaît à un Patriarche de leur proposer? Si cela étoit, Cyrille Lucar auroit sans doute obtenu de pareilles signatures, & jamais on n'en a pu produire aucunes. S'il avoit négligé de les recher-

cher-

chercher, les pouvant si facilement obtenir, il n'étoit pas si zélé pour la foi qu'il avoit exposée dans sa Confession, que par ses Lettres furtives il le faisoit croire aux Genevois & aux Hollandois. S'il a fait quelques tentatives pour obtenir ces signatures, les Grecs ne sont donc pas si faciles à tout signer que le Sieur A. nous les représente. Sur quel fondement traite-t-il d'*apostats* des Evêques & des Ecclésiastiques qui ne se sont jamais séparés de la Communion de leur Eglise? Ce mot, qu'il ne devroit jamais entendre sans confusion, pouvoit-il sortir de sa bouche, par la plus notoire calomnie qui puisse être inventée?

On a remarqué ci-dessus que ce qui s'étoit passé dans ce Synode étoit tellement canonique dans toutes les formes, qu'on n'y pouvoit pas observer le moindre défaut. Qui pourroit donc jamais s'imaginer qu'un homme si peu instruit de ce qui regarde l'Eglise Grecque, qu'il confond le Parthenius déposé du temps de M. de Nointel avec celui qui présida au Synode de 1642; qui l'accuse de crimes énormes, dont il n'est point parlé dans aucuns mémoires de ce temps-là, parce que le dernier fut convaincu de plusieurs concussions sur le Clergé; qui l'appelle *Expatriarche*, par un mot digne de son auteur; parce que deux autres de ses successeurs, qui avoient le même nom, ont été déposés dans l'espace de trente-trois ans; qui traite d'*apostats*, de *perfides*, d'*antichrétiens* ceux que l'Eglise Grecque comble d'éloges; qui pourroit, dis-je, s'imaginer qu'un tel homme osât s'inscrire en faux contre une piece si certaine & si authentique? On ne traiteroit pas impunément de cette maniere un Notaire qui auroit passé un Acte, contre lequel un inconnu qui sauroit à peine le lire s'inscriroit en faux; sur-tout s'il n'avoit rien à dire que des injures & des calomnies infames contre des personnes constituées en dignité, connues comme pleines de probité, & louées par-tout un Royaume. Sur quel prétexte donc sera-t-il permis au Sieur A. de traiter ainsi le Synode de Moldavie, n'ayant pas la moindre preuve de tout ce qu'il avance? Car où a-t-il vu que ces Décrets aient été *faits à la sollicitation de l'Ambassadeur de France*? pag. 361. Ne suffisoit-il pas que Cyrille eût été condamné par son successeur Cyrille de Berroée quatre ans auparavant? Etoit-il nécessaire d'envoyer des Commissaires du Patriarche en Moldavie, & d'y faire assembler un Synode? Est-ce la voie ordinaire de rendre publiques ou de donner autorité aux Sentences des Patriarches de Constantinople? Où a-t-il pris que l'*Ambassadeur de France avoit donné la minute de ces Décrets à Parthenius, & une copie falsifiée de la Confession de Cyrille*? pag. 3[illegible] Et il a l'impudence d'ajouter un, & *sans doute*, à la chose du monde la plus fausse, ou qui au moins lui est entiérement inconnue. *Ils ont été approu-*

vés par des ignorants. On peut douter qu'il y en eût dans cette Assemblée qui le fût autant que le Sieur A. Mais Melece Syrigus ne l'étoit pas ; au contraire, comme disent les Patriarches de Jerusalem Nectarius & Dosithée, & Denys Patriarche de Constantinople dans la Préface de la Confession Orthodoxe, il étoit très-savant, & comme la regle de la foi orthodoxe. *Sans les examiner.* Ils furent d'abord examinés par Syrigus en Moldavie, puis à Constantinople synodalement, & ensuite de même la seconde fois en Moldavie. *Par des apostats & des Grecs latinisés.* On appelle apostats ceux qui renoncent à l'Eglise leur Mere, & non pas ceux dont la mémoire est en vénération dans les Eglises où ils ont vécu ; & encore moins *Grecs latinisés*, des Théologiens qui soutiennent par-tout les opinions de l'Eglise Grecque, & qui sont loués non seulement par toute leur Nation, mais encore par Nectarius Patriarche de Jerusalem, dans la Lettre préliminaire qui est à la tête de la Confession Orthodoxe, & qui est du 20. Novembre 1662. Le Sieur A. y trouvera les louanges de ceux qu'il appelle *apostats*, *antichrétiens*, *ignorants*, *imposteurs* ; & elles ne peuvent pas être suspectes, puisque depuis plusieurs siecles il n'y a pas eu d'hommes plus animés contre les Latins que ce même Nectarius, & Dosithée son successeur.

On pourroit ajouter beaucoup d'autres preuves, si celles-là n'étoient pas plus que suffisantes contre un homme qui n'en peut produire la moindre de ses calomnies ni de toutes les faussetés qu'il avance. Or il est bon de lui apprendre ce que toutes les personnes équitables auroient demandé de lui sur la matiere contenue en cet article. C'est qu'il eût prouvé, non pas par des injures & par des faussetés dont toute l'autorité roule sur l'ignorance & la témérité de ses affirmations, que le Synode de Moldavie, & la Confession Orthodoxe ont été rejetés par l'Eglise Grecque ; au lieu qu'il est de notoriété publique que l'un & l'autre ont eu & ont encore une générale approbation, & la plus grande autorité qu'aucun ouvrage de cette nature puisse avoir en matiere de Religion. Que si ce ne sont que des *Grecs latinisés* qui aient approuvé l'un & l'autre, il faut qu'il nous montre où sont ces autres *Grecs non latinisés* ; car il est certain qu'il n'y a point de corps d'Eglise du Rite Grec, qui ne fasse profession de croire ce que contiennent ces deux pieces. On laisse à juger si, sur le seul témoignage d'un homme convaincu de tant de faussetés & d'une prodigieuse ignorance, on peut Pag. 361. croire que *les Décrets du Synode de Moldavie, ne sont autre chose qu'une compilation de calomnies, faites par le plus grand fourbe & par le plus impie de tous les Expatriarches de Jerusalem* ; pendant que tous les Grecs assurent que ces Décrets contiennent la véritable doctrine de l'Eglise

d'Orient, & qu'ils ont été composés du consentement & avec l'approbation de tout le Clergé, par les plus orthodoxes & les plus habiles Théologiens qui fussent alors.

Les Grecs disent ensuite, que dans le Synode qui fut tenu à Jassy en Moldavie, on crut qu'il suffisoit de souscrire & de confirmer la Lettre Synodale qui avoit été envoyée de Constantinople.

Voilà, dit-il, *tous les Grecs de Jerusalem, qui témoignent que ce prétendu Synode de Moldavie est une piece forgée par un perfide de Constantinople, qui fut honteusement chassé de son Siege par trois fois d'une maniere canonique.* Mais plutôt voilà une nouvelle conviction de la plus grande ignorance qui puisse jamais être dans un homme qui veut faire le Théologien. Trouvera-t-il qu'on ait jamais fait aucune différence, quand il s'agissoit de donner des expositions de foi dans les Conciles, entre la souscription & l'approbation de celles qui avoient été approuvées par les Eglises supérieures, & la composition de ces mêmes expositions? C'est l'acceptation qui rend ces pieces authentiques, & par laquelle ceux qui se trouvent aux Assemblées Synodales donnent un témoignage public de leur foi, & ensuite établissent la regle de ce qu'on doit croire. La Lettre de Saint Léon à Flavien fut le modele de la définition de foi qui fut faite au Concile de Calcédoine; & on exigea des Eutychiens & des Sectateurs de Dioscore qu'ils acceptassent cette Lettre, aussi-bien que les autres Décrets du Concile qui y étoient conformes. L'Histoire Ecclésiastique, même celle de la Basse Grece, sont pleines de semblables exemples. Mais enfin le Synode approuva & souscrivit ces Décrets, comme avoit fait le Synode de Constantinople; par conséquent toute l'Eglise Patriarchale, & celles de Moldavie & de Russie, croyoient ce que contiennent ces Décrets. Par la même conséquence ils étoient fort éloignés des sentiments de Cyrille, que cette approbation convainquoit d'imposture; non pas de celles que le Sieur A. reproche continuellement aux Grecs, mais de celles dont chaque page de son Livre est remplie, puisqu'elle fait voir qu'ils ne croyoient pas ce que Cyrille assuroit être la foi de toute l'Eglise Orientale. Ibid.

Qu'il donne, avec cette grande pénétration qui lui fait trouver dans les pieces qu'il examine tout ce qui n'y est point, une raison vraisemblable de ce que Cyrille ne put en plusieurs années obtenir de pareilles signatures pour sa Confession, & que Parthenius en fort peu de temps les obtint en grand nombre, & sans la moindre difficulté. Il cherchera tant qu'il voudra, mais n'en trouvera point d'autre, sinon que les Décrets de Parthenius contenoient la foi de l'Eglise Grecque, & que la Confession de Cyrille la détruisoit. Il est à remarquer

que ces injures, qui reviennent encore contre Parthenius, sont fondées sur ce que nous avons déja marqué, qu'il se prend pour un autre.

Dans la suite de ce Chapitre, les Grecs ajoutent, que si dans ce Synode on n'avoit pas prononcé anathême contre Cyrille, ce n'étoit pas pour le ménager; mais parce que jamais il n'avoit paru à l'Eglise Orientale qu'il fût dans les sentiments de Calvin, ou qu'il en eût d'autres que ceux de la même Eglise. Que dans le premier Synode tenu sous Cyrille de Berroée, il avoit été anathématisé par son propre nom, & que ce ne fut pas à cause qu'on le connoissoit pour hérétique; mais parce qu'ayant vécu six ans après l'impression de ces Chapitres, & n'ignorant pas les troubles qu'ils avoient excité parmi les fideles en Pologne & en Russie, il n'avoit pas voulu écrire pour les réfuter.

Syn. Hier. pag. 219.

Le Sieur A. avertit qu'il y a *deux choses fort remarquables dans ces paroles*. La premiere est, *que les Grecs affirment très-positivement que le Patriarche Lucar n'a jamais été du sentiment des Calvinistes*. Μηδέποτε καλουινόφρονα γνωσθῆναι, traduit à la lettre signifie assurément, *qu'il n'a jamais esté connu pour Calviniste*. Ce n'est pas là ce que dit le Sieur A. mais c'est ce que le Synode, Syrigus & d'autres disent sans aucune variation.

pag. 365. On ne croiroit peut-être pas quelle conséquence il en tire, si on ne rapportoit ses propres paroles. *C'est pourquoi la Confession de foi de ce Patriarche, & la doctrine contenue dans ses Lettres, ayant paru dans les principales Eglises d'Orient, comme nous l'avons prouvé d'une maniere incontestable ci-dessus, & tous les dogmes de cette même Confession de foi & de ces Lettres, à l'exception d'un ou deux, étant conformes à la créance des Réformés, il résulte naturellement de toutes ces preuves irréfragables, que les Grecs non latinisés ont les mêmes sentiments que les Théologiens des Eglises Réformées*. C'est-à-dire que la force du raisonnement consiste en ce Syllogisme.

Les Grecs ont approuvé la foi de Cyrille.

La foi de Cyrille est conforme à celle des Réformés.

Donc les Grecs ont approuvé la foi des Réformés.

Tout y est faux sans exception; car il ne faut que savoir lire pour comprendre que les Grecs n'ont point approuvé la foi de Cyrille, mais que lorsqu'ils n'ont pas condamné sa personne, c'est qu'il a paru, comme ils le disent par-tout, n'avoir aucun sentiment différent de la doctrine des Eglises Grecques. Ils n'ont jamais dit: *Que dans le fond il n'a jamais été tel que l'ont voulu faire passer ceux qui l'ont accusé d'être hétérodoxe*, mais qu'*il n'a jamais paru tel*.

pag. 365.

La seconde fausseté est encore plus évidente, *que sa Confession de foi & ses Lettres aient paru dans les principales Eglises d'Orient*, & que

le Sieur A. *l'a prouvé d'une maniere inconteſtable.* Car il eſt certain, par les témoignages de ceux qui ont voulu juſtifier la mémoire de Cyrille, qu'ils ne l'ont fait qu'en ſuppoſant qu'il n'en étoit pas l'Auteur; ce qu'ils n'auroient pu faire s'il l'eût reconnue publiquement. Perſonne ne connoiſſoit ces Lettres avant que Hottinger en eût donné quelques extraits. Puiſque cette Confeſſion a été condamnée également par ceux qui avoient quelque égard pour la perſonne de Cyrille, & par ceux qui n'en avoient aucun, il s'enſuit qu'elle n'avoit pas paru dans les principales Egliſes. Ce que le Sieur A. prétend avoir *prouvé inconteſtablement* eſt, qu'il a mandé par des Lettres ſecretes à Leger & à Diodati qu'il l'avoit envoyée par-tout, & qu'il l'avoit reconnue pour ſon ouvrage devant M. le Comte de Marcheville, Ambaſſadeur de France. Il n'y eut jamais de preuve plus conteſtable que le témoignage d'un homme très-ſuſpect, qui parle de lui-même, & qui écrit à des étrangers. La ſeule preuve, qui néanmoins eſt aſſez foible, eſt, qu'avant la mort de Cyrille il s'en étoit répandu pluſieurs exemplaires en Pologne & en Walaquie; ce qui ne prouve pas néanmoins que Cyrille les eût envoyés, mais tout le contraire, comme il paroît par la Lettre écrite au Vayvode Baſile, dans laquelle il eſt marqué que *pluſieurs perſonnes excitoient du trouble dans les Egliſes, répandant cette Confeſſion comme ſi elle eût porté l'autorité du Patriarche de Conſtantinople.* On doutoit donc qu'elle fût de lui; ce qui ne feroit pas arrivé s'il l'avoit reconnue & envoyée lui-même.

Enfin ces témoignages qui le diſculpent ne ſont établis que ſur la ſuppoſition que Cyrille n'étoit point Auteur de cette Confeſſion. S'il en étoit l'Auteur, tous ces témoignages ne ſervent plus de rien qu'à juſtifier la conduite de Cyrille de Berroée, qui ne ſe contenta pas de condamner les erreurs, mais qui étendit les anathêmes contre la perſonne. Il eſt donc certain que du vivant de Cyrille cette doctrine n'a point paru ſous ſon nom; ce qui ne ſignifie pas qu'il n'y en ait eu aucune copie imprimée ou manuſcrite; mais ce que nous diſons tous les jours, qu'une Ordonnance, qu'une Cenſure, une Bulle n'ont point paru quand elles n'ont pas été publiées dans les formes. Voilà *ces preuves inconteſtables & irréfragables*, ou pour mieux dire, autant de fauſſetés qui ſautent aux yeux.

Celle qui ſuit n'eſt pas moindre, *qu'il a prouvé d'une maniere inconteſtable, que les dogmes de cette Confeſſion & des Lettres étant conformes à la créance des Réformés, il réſulte que les Grecs non latiniſés ont les mêmes ſentiments que les Théologiens des Egliſes Réformées.* Il eſt vrai qu'il en excepte *un ou deux articles*, qu'il n'a pas marqués. Il y a dans cette période preſ- pag. 365.

qu'autant d'abfurdités que de mots. Car ce qui *eſt très-remarquable & plus inconteſtable* que tout ce qu'il a dit, & ce qu'il dira jufqu'à la fin, eft, que ceux qui condamnent & ceux qui juftifient font les mêmes Grecs; puifque ceux qui juftifient Cyrille & ceux qui lui difent anathême condamnent également fa doctrine. Car Meletius Syrigus, auffi-bien que d'autres Evêques ou Officiers de l'Eglife de Conftantinople, ont foufcrit aux deux Synodes, fans que jamais on les ait accufés de s'être contredits. Syrigus, ainfi qu'il a été rapporté ci-deffus, ayant dit, comme il eft marqué dans ces Synodes, que Cyrille avoit toujours défavoué la Confeffion qui portoit fon nom, & qu'il avoit vécu dans la profeffion de la foi de l'Eglife Grecque, & qu'il falloit laiffer à Dieu le jugement d'un fait auffi obfcur, appelle toujours chaque Chapitre, à mefure qu'il les réfute, *les Chapitres de Cyrille*; & de la maniere dont il en parle, il paroît qu'il ne doutoit pas que Cyrille n'en fût l'Auteur. Il eft cependant du nombre de ceux qui, ayant prononcé anathême contre lui en 1638, ne l'ont pas condamné dans le Synode de Parthenius en 1642.

Mais comme le fait concernant Cyrille pour favoir s'il étoit hérétique ou orthodoxe n'étoit qu'un incident, ceux qui excufent fa perfonne le font foiblement; puifque tout ce qu'ils difent pour fa juftification, fe réduit à ce qu'on ne l'a jamais vu ni entendu faire ou dire quelque chofe qui fût contraire à la croyance commune de l'Eglife Grecque. Il n'y a qu'à voir fi ceux qui ont été favorables à fa mémoire l'ont été à fa doctrine; c'eft-à-dire à celle qui eft expliquée dans la Confeffion. Or il eft certain que tous fe font accordés à la condamner, & il n'y a eu fur cela aucune diverfité entre les Décrets des deux Synodes de Conftantinople & de Moldavie, & ceux de Jerufalem. A l'égard des Lettres, ils n'en avoient aucune connoiffance; & quand ils les auroient connues, tout *barbares* que les repréfente le Sieur A. ils n'en auroient pas fait plus de cas que nous en faifons. Ils y auroient feulement appris de quelle maniere Cyrille fe moquoit d'eux, ou des Genevois & des Hollandois. Comme donc il eft certain que tous les Grecs faifant corps vifible d'Eglife, & unis à celle de Conftantinople, ont condamné la Confeffion, où font ces *Grecs non latinifés* qui l'ont approuvée? Sous quel Chef fe font-ils affemblés? Où font leurs Décrets? Où eft leur profeffion de foi femblable à celle de Cyrille?

La feule preuve que le Sieur A. avoit donnée, & qu'il répete & répétera plufieurs fois eft, qu'*ils avoient trouvé ſes Homélies orthodoxes, & qu'elles ſont entiérement conformes à ſa Confeſſion.* Rien n'eft plus

faux, comme nous l'avons montré ci-dessus; mais il ne peut nier que les Grecs ont produit les extraits de ces Homélies, pour prouver qu'il avoit prêché le contraire de la Confession qui portoit son nom. S'ils se sont trompés, il en résulte au moins qu'ils ont cru que les Homélies contenoient tout le contraire de la Confession, comme il n'y a personne qui ne le croie, excepté ceux qui, par les nouvelles lumieres du Sieur A. se laisseront persuader que le mot de *Transsubstantiation*, qu'il emploie dans les Homélies, après l'avoir condamné dans sa Confession, ne signifie rien moins que *changement de substance.* Que le Sieur A. prouve cette conformité de doctrine; c'est-à-dire qu'il perde des paroles, avançant avec la derniere témérité ce qu'aucun Théologien Protestant n'a jamais avancé, le tout sans autres preuves que des injures les plus grossieres, & de vains applaudissements qu'il se donne; il ne prouvera pas que les Grecs conviennent de cette conformité, puisqu'ils condamnent la Confession, & qu'ils approuvent les Homélies.

Si on n'avoit de tous les Actes qui se sont faits à Constantinople, à Jerusalem & en Moldavie, que les Préfaces, dans lesquelles il est dit que c'est à tort que Cyrille a été soupçonné de nouveauté, parce qu'il a toujours fait profession publique de croire & de pratiquer ce que l'Eglise Grecque enseigne & pratique, quelqu'un croiroit-il avoir prouvé suffisamment que les Grecs qui parlent ainsi, approuvent, & regardent comme la foi de leur Eglise ce qui est contenu dans cette Confession? La preuve seroit assurément très-fausse: car on sait quelle est la foi des Grecs; & chaque Grec, sur-tout les Evêques, savent ce que leur Eglise enseigne: ils ne peuvent se tromper sur des dogmes aussi publics. Mais ils peuvent être trompés par un homme constitué en dignité, qui proteste & affirme avec serment, qu'on l'accuse injustement d'avoir une Religion différente de la leur, sur-tout le voyant tous les jours pratiquer des cérémonies incompatibles avec celle qu'on lui imputoit. Ce raisonnement tiré d'éloges & de témoignages donnés sur une fausse supposition, seroit donc entiérement faux & ridicule, quand même les Grecs ne se seroient pas déclarés sur la Confession; mais puisque tous, amis ou ennemis de Cyrille, l'ont également condamnée comme Calviniste, & non seulement en général, mais article par article; peut-on, sans la derniere effronterie, dire qu'ils l'aient approuvée, & encore moins en tirer cette conséquence, *qu'ils s'accordent donc avec les Théologiens Réformés;* c'est-à-dire, les disciples de Calvin, dont le nom seul leur fait horreur; puisqu'on ne trouvera pas qu'excepté Cyrille, aucun Grec l'ait appellé Docteur très-saint & très-sage, qui est dans le Ciel.

Il eſt vrai que le Sieur A. en excepte un ou deux articles, & il auroit bien fait de les marquer, car ce ne ſont pas apparemment de ces choſes indifférentes dans la Religion. L'Egliſe n'a jamais cru qu'on pût être orthodoxe quand on ne croyoit pas généralement tout ce qu'elle enſeigne : & tous les anciens hérétiques ont été anathématiſés pour une ſeule erreur, quoiqu'ils ſuiviſſent en tout le reſte la foi Catholique. Les Grecs en marquent un bien plus grand nombre; puiſque de dix-huit articles que contient la Confeſſion, & les Réponſes aux quatre queſtions, ils n'en exceptent qu'un de la condamnation qu'ils en font, comme contenant une doctrine contraire à celle que leur Egliſe profeſſe. Les Luthériens en trouvent auſſi plus d'un ou deux qui ne s'accordent pas avec la doctrine des Réformés; car ils prétendent avec raiſon l'être pour le moins autant que les Calviniſtes. Eſpere-t-il donc nous faire accroire que ceux qu'il appelle en général *Réformés*, convinſſent de tous les articles de foi ſelon la maniere que Cyrille les a expliqués? Wytembogart, auquel il donne dans ſes Lettres autant de louanges qu'à Leger & à Diodati, ne ſoutint-il pas au Synode de Dordrecht une doctrine toute oppoſée à celle qu'il donne pour regle de la foi ſur le Décret abſolu de la réprobation ? Que le Sieur A. diſe donc que cette Confeſſion eſt entiérement conforme à celle de Geneve, il dira vrai, ce fut le jugement de tous les ſavants Proteſtants & Catholiques quand elle parut : mais s'il prétend la faire paſſer pour conforme aux ſentiments des vrais Proteſtants, des Luthériens & de l'Egliſe Anglicane, ce que Fehlavius a écrit contre Hottinger, & les Auteurs qu'il cite en grand nombre, prouvent entiérement le contraire.

pag. 366. Il dit qu'il paroît en ſecond lieu, que *ces Grecs n'ont cenſuré perſonnellement Cyrille que ſous prétexte qu'il n'a jamais voulu publier des Ecrits contraires à ſa profeſſion de foi, parce qu'il voyoit bien* (ajoute-t-il de ſa tête, car il n'y en a pas un ſeul mot dans le texte) *que ceux qui le ſollicitoient pour cela étoient des Grecs pervertis.* Nous ne ſavons ce fait que par le témoignage des Grecs de Jeruſalem, & il ne change rien à la ſubſtance de l'hiſtoire. On ne peut douter que Cyrille étant ſoupçonné avec beaucoup de raiſon, ſur-tout à cauſe de ſon commerce avec le Miniſtre des Hollandois, d'être véritablement Auteur de cette Confeſſion, ne pût en recevoir quelques reproches; & il eſt fort vraiſemblable que comme il nioit tout, & cependant ſes accuſateurs avoient de grandes preuves contre lui, ils propoſerent cet expédient, qu'il ne voulut pas accepter. Il n'y a pas de ſujet de douter de ce fait allégué dans un temps non ſuſpect, & plus de trente ans après ſa mort, par des perſonnes qui le pouvoient ſavoir, & qui n'avoient plus aucun intérêt

intérêt de déguiser ou d'altérer la vérité; & il n'est pas difficile de l'entendre. Cyrille de Berroée étoit intéressé à faire connoître Cyrille pour ce qu'il étoit, & il est très-possible qu'après son dernier exil, le même Cyrille de Berroée, voulant, conformément à l'intention de ceux qui n'avoient en vue que la conservation de la foi de l'Eglise Grecque, empêcher que le Calvinisme ne se répandît parmi les Grecs, procéda synodalement à l'examen de la Confession, dont les copies imprimées s'étoient répandues. Il proposa l'affaire, & accusa Cyrille comme en étant l'Auteur: les preuves ne se trouvoient pas suffisantes pour le prouver canoniquement; mais il y en avoit apparemment plus qu'il n'étoit nécessaire de sa connivence & du refus qu'il avoit fait, ou de les réfuter ou de les condamner. Le fait pouvoit alors être notoire, & il n'en fallut pas davantage pour avoir un sujet légitime de frapper Cyrille d'anathême aussi-bien que sa Confession. Dans le Synode suivant sous Parthénius, comme on vit qu'il n'y avoit pas de preuves juridiques que Cyrille en fût l'Auteur, il ne fut pas jugé à propos de prononcer anathême contre sa personne, & on se contenta de le prononcer contre celui qui en pouvoit être l'Auteur. Cela ne justifie donc Cyrille en aucune façon; puisque supposé qu'il en fût l'Auteur, comme ses Lettres le prouvent, il est anathématisé par le Synode même sur le témoignage duquel le Sieur A. prétend le justifier. Il n'y a donc aucune contradiction dans les faits entre celui de Jerusalem & les autres; & quand il y auroit sur ce sujet quelque diversité, il n'y en a point dans le fond qui regarde la doctrine; puisque la Confession est également condamnée par les uns & par les autres, aussi-bien que l'Auteur, tel qu'il puisse être; & si c'est Cyrille il est donc condamné, autant par les Synodes de 1642 & de 1672 que par celui de 1638. Qu'on juge après cela si ceux qui ont dressé les Décrets & ceux qui les ont produits, sont *des faussaires, des faux témoins & des menteurs*, ou si celui, qui n'étant au fait sur aucune partie de cette histoire, les attaque sans raison & sans preuves, n'est pas un grand calomniateur.





OBSERVATIONS

SUR LA PREFACE

DU SYNODE

DE JERUSALEM.

LES Grecs commencent ensuite à entrer en matiere ; & d'abord ils disent qu'ils opposeront à chaque Chapitre de la Confession de Cyrille, un autre article pour la réfuter, & qu'en quelques endroits où il sera besoin, ils ajouteront ou retrancheront ce qui paroîtra convenable. *Ces dernieres paroles*, dit le Sieur A. *doivent faire tenir le Lecteur sur ses gardes, puisqu'elles contiennent un avertissement qui ne laisse aucun lieu de douter, que ceux qui ont composé les Décrets de cette Assemblée n'aient retranché plusieurs choses, & qu'ils n'aient altéré sa doctrine orthodoxe. Ces Décrets portent leur condamnation avec eux-mêmes, par cette déclaration qu'ont fait ceux qui en sont les Auteurs, d'y avoir mis, non pas la vérité toute pure, mais de l'avoir déguisée par des additions ou par des retranchements &c.* Quatre lignes d'injures qui suivent, n'empêcheront pas qu'on ne les rétorque avec plus de justice contre le Sieur A. qui a retranché plus de la moitié de ces Décrets, sur-tout dans les endroits qui réfutoient ses vains raisonnements. Est-ce que les Grecs ont dit qu'ils n'avoient pas rapporté la vérité, ou qu'ils l'ont déguisée ? Ne peut-on faire d'extraits fidelles sans rapporter toutes les paroles d'un Auteur ; & celui-ci dira-t-il qu'on a déguisé la vérité, parce qu'on ne transcrit pas à chaque fois toutes ses redites ennuyeuses & inutiles ? On verra dans la suite que les Grecs n'ont rien altéré dans la relation des sentiments de Cyrille. Les pouvoient-ils déguiser par des retranchements & par des additions, puisqu'ils étoient déja publics par l'impression ? Meletius Syrigus qui les a solidement réfutés le premier dans l'intervalle entre les Synodes de 1638 & de 1642, craignoit si peu de les rapporter entiers, qu'il les a inserés mot à mot dans sa Réfutation, comme parmi les Grecs véritablement *latinisés*, Matthieu Caryophylle fit dans la sienne publiée du vivant de Cyrille en 1632, & imprimée à Rome sur la copie latine qui avoit paru à Geneve en 1629.

pag. 167.

Dosithée Patriarche de Jerusalem parle ensuite, ainsi qu'il devoit faire

en cette qualité, à la tête d'une Exposition de la foi donnée au nom de son Eglise. Le Sieur A. prétend prouver *par ce seul endroit que c'est* pag. 368.
l'ouvrage d'un particulier, & que Dosithée l'a rédigé par écrit sur les minutes qui lui en furent données par l'Ambassadeur de France. Cela paroît incontestable par la légalisation, dans laquelle il est dit, que ce Patriarche lui dit à Constantinople qu'il avoit pleinement satisfait à ce que cet Ambassadeur avoit souhaité de lui, suivant l'avis qu'il en avoit reçu par ses Lettres, & l'assura qu'il avoit lui-même rédigé par écrit ces Décrets, & qu'il espéroit que par son travail les Luthériens & les Calvinistes seroient confondus. Il prétend que cette légalisation a été supprimée par *mauvaise foi & supercherie*, sur quoi les injures reviennent à tas.

Quoiqu'il n'y ait guere de page dans ce pitoyable Ecrit qui ne contienne plusieurs extravagances & absurdités, il y en a peu qui soient comparables à celle de cette remarque. Parthenius parle à la tête du Synode de 1642. Cyrille de Berroée en celui de 1638. Il en est ainsi de tous les Actes de cette espece; & s'ils n'y parloient pas, les Actes seroient suspects. En celui-ci, parce que le nom de Dosithée est à la tête, ce doit être, selon le Sieur A. une marque de fausseté. Qu'il ajoute cette belle maxime à sa Centurie, on prouvera que tous les Actes des Princes sont faux, lorsque plusieurs signent & qu'un seul parle, comme on voit dans une infinité d'Actes anciens & modernes. Quand il dit que c'est *l'ouvrage d'un particulier*, peut-on dire que le Patriarche à la tête de son Eglise soit un particulier? Mais quand quelque particulier auroit formé le projet, cela ôteroit-il l'autorité & la vérité à cette déclaration; puisque ce n'est pas celui qui la rédige par écrit, non plus que celui qui la met au net, mais les souscriptions & l'approbation qui la rendent authentique?

Il l'a rédigé, dit-il, *sur les minutes envoyées par l'Ambassadeur de France, & cela paroît incontestable.* On ne sait pas de fait plus contestable que celui-là; puisque quand il seroit vrai, le Sieur A. n'en peut donner aucunes preuves, & rien n'est plus faux. Car à qui le Sieur A. persuadera-t-il, qu'écrire à un Patriarche de Jerusalem, pour le prier qu'à l'occasion de l'Assemblée d'un grand nombre d'Ecclésiastiques qui sont venus à la dédicace d'une nouvelle Eglise, il s'informe de la vérité des faits avancés par le Ministre Claude touchant l'Eglise Grecque, & qu'il lui en donne une déclaration en forme, ce soit lui en envoyer la minute? Peut-on trouver une imposture plus grossiere, & soutenue d'une pareille hardiesse? Un homme qui auroit les minutes entre les mains ne pourroit pas parler autrement. Il falloit qu'il produisît un Acte de Dosithée, par lequel il eût désavoué ces Décrets: mais au lieu

de les désavouer, il les a fait même imprimer en Moldavie en 1690. & le Patriarche de Constantinople Callinique en 1691. confirma la doctrine qui y est contenue, dans une Assemblée synodale, ou Dosithée se trouva présent. Croit-il qu'il soit aisé de former de semblables minutes, & que si M. de Nointel ou nos Théologiens les avoient rédigées par écrit, ils y eussent inséré deux Synodes qui étoient déja assez connus, & imprimés plusieurs fois, ou qu'ils y eussent pu faire entrer des faits qui concernoient Cyrille Lucar, dont ici on n'avoit pas la moindre connoissance? Enfin est-il facile de forger des signatures, puisqu'il a été si difficile au Sieur A. de les interpréter, & qu'il y a fait des fautes énormes?

Papadopol. pag. 40.

Pour les outrages qu'il fait au Patriarche Dosithée, dont il paroît qu'il ne savoit que le nom, l'appellant *un perfide*, *un perverti*, *Expatriarche*, *homme sans Religion*, *impudent menteur*, *le plus grand imposteur qui ait été parmi les faux Patriarches de l'Eglise Orientale*: tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il n'y eut jamais de calomnies plus mal fondées, & que si le Sieur A. avoit dit à Constantinople ou ailleurs parmi des Grecs ce qu'il avance contre Dosithée, il courroit risque d'être déchiré par le peuple. Car il y a peu de personnes qui aient vécu de nos jours, dont la mémoire soit en plus grande vénération que celle de ce Patriarche, dont non seulement la doctrine, mais aussi la conduite ont été sans reproche. Quelles sont les *perfidies* dont ce calomniateur peut l'accuser? Trouvera-t-il qu'il ait fait deux personnages comme Cyrille; qu'il ait avoué publiquement cette Exposition de foi, & qu'il en ait donné secrétement de contraires? Comment le peut-il appeller *perverti*, puisqu'il a toujours été le plus zélé défenseur de la doctrine des Grecs? Un Patriarche reconnu par toute la Grece, & qui a tenu très-long-temps cette dignité, puisqu'il n'est mort que depuis environ deux ans, est-il *Expatriarche*, ou *faux Patriarche*? Ce fut lui qui, en 1683. fit imprimer à Jassy en Moldavie les Oeuvres de Siméon de Thessalonique, qu'il est impossible d'interpréter en faveur des Réformés. En 1682, il y avoit fait imprimer un assez ample Traité de Nectarius Patriarche de Jerusalem contre les Latins, que M. Allix, un des plus savants Ministres qui soient sortis de France, a jugé digne d'être traduit en latin. Dans les Epîtres dédicatoires & dans les Préfaces, il est qualifié de Patriarche dix ans après le Synode de Jerusalem, & il l'étoit encore en 1690. quand il fit imprimer son Enchiridion, & en 1698. un Livre contre Jean Caryophylle Logothete, qui étoit tombé dans les erreurs des Calvinistes. Que le Sieur A. s'informe à quelqu'un qui sache le grec, de ce qui est contenu dans les Livres que nous venons de marquer, & dans quelques

pag. 369.

autres imprimés à Buchoreſt; il apprendra que tout ce qui y eſt contenu s'accorde parfaitement avec la doctrine qu'il a expoſée dans les Décrets du Synode de Jeruſalem, & que l'Auteur étoit ſi peu un *Grec latiniſé*, qu'il n'a rien paru de plus fort contre les Latins.

Le Sieur A. ne donne pas la moindre preuve de toutes ſes calomnies, pas même de ſemblables à celles dont il a noirci la mémoire de Parthenius le Vieux, en le prenant pour un autre. Il n'y a que l'accuſation d'être *un homme ſans Religion*, *dont voici*, dit-il, *une démonſtration très-évidente, fondée ſur une déclaration du Prologue de ce faux Patriarche, qui eſt la plus hétérodoxe & la plus inſoutenable qui ait jamais paru dans les Ecrits des Latitudinaires, & des gens ſans Religion. Cette déclaration porte que l'Egliſe Grecque d'Orient a les mêmes ſentiments en toutes choſes que les fideles qui vont en Jeruſalem.* Puis il fait un dénombrement de pluſieurs ſectes, où il laiſſe des marques de ſon profond ſavoir ſur cette matiere, comme ſur toutes les autres, concluant que comme on ſait que toutes ces ſectes ont une créance & des cérémonies différentes, *il eſt donc très-manifeſte que Doſithée n'eſt pas ſeulement un homme ſans Religion, mais le plus impudent menteur & le plus grand impoſteur qui ait été parmi les faux Patriarches & les Apoſtats de l'Egliſe Orientale; puiſqu'il débute par une menterie qui eſt prouvée par autant de témoignages qu'il y a de perſonnes qui ont écrit ſur cette matiere.*

Nous avons averti qu'autant de fois qu'on trouve ces grands mots de *démonſtrations très-évidentes*, de *preuves inconteſtables*, on peut s'attendre à quelque extravagance capitale. Celle-ci paſſe toutes les précédentes; car ſi dans les autres on voit ſouvent qu'en liſant le grec on y trouve tout le contraire de ce qu'il avance, on n'en eſt point étonné, puiſqu'il eſt aiſé de reconnoître par-tout qu'il ne l'entend pas. Ici il n'y a qu'à lire ſa propre traduction pour reconnoître que l'abſurdité de ſa concluſion eſt égale à la noirceur de la calomnie. Doſithée dit *qu'il donne & publie cette Confeſſion au nom généralement de tous les Chrétiens ſoumis au Trône Apoſtolique de Jeruſalem, & de tous les Orthodoxes qui viennent, ou pour mieux dire*, qui ſont venus & ſe trouvent *en la ſainte ville de Jeruſalem pour la vénération des ſaints Lieux, avec leſquels toute l'Egliſe Catholique eſt d'accord touchant la foi.* Ἐν ὀνόματι κοινῶς τῶν ὑποκειμένων τῷ καθ' ἡμᾶς ἀποστολικῷ θρόνῳ χριστιανῶν ἁπάντων, καὶ τῶν ἐπιδημούντων τῇ ἁγίᾳ ταύτῃ, καὶ μεγάλῃ πόλει Ἱερουσαλὴμ ὀρθοδόξων προσκυνητῶν οἷς πᾶσα ἐν τοῖς περὶ πίστεως ἡ καθολικὴ ἐκκλησία συνᾴδει. On lui pardonneroit une traduction auſſi ridicule que celle-ci, *qui relevent de la Juriſdiction de notre Trône Apoſtolique.* Les maximes de Juriſprudence lui

avoient alors peut-être rempli la tête, de forte qu'il s'eſt ſervi d'un mot qui n'a lieu que dans les matieres féodales. Les Rois Catholiques font ſoumis au Pape, mais ils ne relevent pas de lui, non plus que les Chrétiens Grecs de leurs Patriarches. Mais à cela près, par ſa traduction même n'eſt-il pas évident qu'il parle des Orthodoxes de ſon Patriarchat; c'eſt-à-dire des Chrétiens Grecs, & en général de tous les Grecs ſoumis au Patriarche de Conſtantinople, qui ſont ou qui viennent en Jeruſalem, & qui ſont d'accord en tout ce qui regarde la foi avec l'Egliſe Catholique, c'eſt-à-dire, la Grecque? C'eſt avec ces Orthodoxes, & non pas avec ceux que les Grecs ne reconnoiſſent pas pour tels, que toute l'Egliſe Catholique eſt d'accord touchant la foi. Le Sieur A a ajouté *en toutes choſes*, ce qui ne bleſſe pas tout-à-fait le ſens; mais cela n'eſt point dans le texte, & on voit clairement qu'il l'a mis exprès pour groſſir l'idée affreuſe de ſa calomnie. Il faut donc qu'il prouve que le mot d'*Orthodoxes* ſignifie toute ſortes de Sectaires; au nom deſquels il n'eſt pas néceſſaire de prouver que Doſithée n'a point voulu parler, puiſqu'il n'y en a aucun auquel cette Confeſſion puiſſe convenir; car elle ne convient qu'à l'Egliſe Grecque, qui eſt, ſelon lui, la ſeule Orthodoxe.

Voilà les démonſtrations évidentes du Sieur A. moyennant leſquelles il a encore trouvé *un Grec Latitudinaire*, qu'il prouvera apparemment avoir été diſciple de *Venator*, dont il a fait un *Théologien Grec Latitudinaire*, fort connu autrefois à Alcmar, & jamais parmi les Grecs. Les Grecs ne connoiſſent point ces mots nouveaux & pluſieurs autres ſemblables, qui ne ſont connus que parmi les Proteſtants, de la Communion deſquels ils ſont ſortis, auſſi-bien que les Sociniens, les Anabaptiſtes, & pluſieurs autres, qui ſont auſſi-bien fondés ſur la pure parole de Dieu, claire par elle-même ſans aucun ſecours de la Tradition, que le peuvent être les Calviniſtes qui les condamnent comme hérétiques, & qui néanmoins n'ont aucun droit de les condamner.

Nous finirons cette remarque par une réflexion ſur l'énumération que fait le Sieur A. des Sectes dont il prétendoit, par d'auſſi fortes raiſons que celles qui viennent d'être rapportées, que Doſithée approuvoit indiſtinctement toutes les erreurs; & on verra que ce grand Critique n'en ſait pas ſeulement les noms. *Pluſieurs autres Grecs qu'on appelle Melchites & Royaliſtes*. Il devoit dire ou *Royaliſtes*; car c'eſt la même choſe, ſinon qu'on doit plutôt dire *Impérialiſtes* que *Royaliſtes*. Car ce nom fut donné après le Concile de Calcédoine par les hérétiques qui en rejeterent la doctrine, à ceux qui l'avoient reçue & confirmée par leurs Décrets, auxquels ils reprochoient, comme il eſt marqué dans les hiſ-

toires Orientales, celles même qui sont traduites en latin, qu'ils suivoient plutôt les Edits de l'Empereur Marcien que la foi de l'Eglise. Ce qui étoit d'abord une injure, est devenu un nom de distinction, qui signifie généralement tous les Chrétiens qui croient qu'il y a deux natures unies en une seule personne de Notre Seigneur Jesus Christ, & reçoivent le Concile de Calcédoine. Ainsi dans l'usage ordinaire des Orientaux tous les Grecs & les Latins sont Melchites. C'est donc une erreur grossiere que d'avoir dit *plusieurs autres Grecs, qu'on appelle Melchites*; car tous les Grecs & les Latins sont *Melchites*. C'en est une autre que de restreindre ce nom seul aux Grecs, parce qu'il y a des *Syriens Melchites*. Les *Indiens* & les *Chrétiens de Saint Thomas* sont les mêmes, & ils sont Nestoriens, au moins ceux qui se trouverent dans les Indes, principalement dans le Malabar, lorsque les Portugais s'y établirent. Il auroit pu apprendre cette érudition de l'histoire d'Alexis de Ménesès, qu'il cite ailleurs, s'il ne paroissoit pas assez qu'il n'en avoit rien vu que par l'extrait qui s'en trouve dans Moreri & dans Bayle. Les *Jacobites* & les *Monophysites* sont encore les mêmes; car il n'y a plus de ces sectes différentes qui partageoient la secte des Monophysites, dont l'opinion étoit de n'admettre qu'une nature en Jesus Christ. Si le Sieur A. en avoit su les noms, il ne les auroit pas oubliés, pour donner une plus grande étendue au *Latitudinarisme* prétendu de Dosithée.

Les Arméniens, dont il fait une secte à part, sont la plupart Jacobites, excepté un petit nombre qui est réuni à l'Eglise Catholique. Tous les Cophtes, qu'il distingue ridiculement des Egyptiens, & les Abyssins qu'il sépare aussi des Ethiopiens, sont Jacobites. Les Nestoriens le seroient aussi, comme nous avons marqué ci-dessus, si on recevoit le témoignage de Cyrille dans sa lettre à Wytenbogart; ce qui est aussi faux que l'est toute cette remarque de son Commentateur. N'est-elle pas bien *propre à charger de confusion tous les principaux Docteurs & Prélats de France dans tous les siecles à venir?* Elle est encore plus propre à couvrir de confusion ceux qui protegent & qui tolerent même un homme assez ignorant, pour trouver dans deux lignes de grec ce que le moindre écolier de troisieme n'y trouveroit pas, & qui sur une interprétation, dont la fausseté se reconnoît par sa traduction même, ose traiter *d'impie, d'apostat, de parjure, d'impudent menteur & d'imposteur*, un Patriarche estimé & respecté parmi les siens depuis plus de quarante ans.



OBSERVATIONS
SUR LES DECRETS
DU SYNODE
DE JERUSALEM.

NOus sommes parvenus aux Décrets du Synode de Jerusalem, & le premier est sur la Sainte Trinité, dans lequel il est dit, conformément à la doctrine de l'Eglise Grecque, qu'il procede du Pere ἐκ τοῦ πάτρος ἐκπορευόμενον. Le Commentateur dit d'abord qu'il ne veut *pas faire une répétition inutile de ce qu'il a dit à la page 336, où on trouvera la réfutation de ce qui a été faussement imputé à Cyrille sur cet article.* C'étoit pourtant un endroit qui avoit besoin d'être répété & éclairci; puisque nous avouons de bonne foi que nous n'y comprenons rien. S'il y a du sens dans cette remarque à laquelle il renvoie, c'est qu'il prétend qu'on a faussement imputé à Cyrille d'avoir exposé dans sa Confession que le Saint Esprit procédoit du Pere par le Fils, & d'avoir ainsi attribué à l'Eglise Grecque une opinion entiérement opposée à ce qu'elle croit & à ce qu'elle professe tous les jours en récitant le Symbole. Il ajoute que cela ne se trouve point dans l'original de cette Confession. On a donc dit & on le répete, qu'on ne sait pas ce qu'il veut dire; puisque l'édition de Geneve, faite aussi sur l'original, comme il est marqué dans la Préface, & même sur celui que Cyrille avoit donné à Corneille Haga, est la premiere; & que par conséquent ce sont les Genevois qui ont à se justifier envers le public de cette fausse imputation. De plus, on comprend encore moins ce qu'il a voulu dire, puisque son édition, à l'exception des fautes grossieres qu'on ne peut attribuer aux Imprimeurs, comme υἱῶ quatre ou cinq fois de suite écrit par un ψ, est conforme à celle de Geneve, dont la fidélité est prouvée par les témoignages des Grecs, & sur-tout de Syrigus qui réfute cet article comme contraire à la créance de son Eglise, qui ne reconnoît la Procession du Saint Esprit que du Pere.

Il trouve ensuite une autre matiere à réflexion; *car*, dit-il, *les véritables Grecs non latinisés disent ordinairement que le Saint Esprit procede du Pere seul. Mais parce que les Latins ne s'accommodent pas de*

cette expression, ceux qui ont formé ce Décret ne s'en sont pas servis, parce qu'ils étoient latinisés eux-mêmes. Un homme qui entreprend un ouvrage pareil à celui du Sieur A. devoit savoir au moins le Symbole, dont les paroles sont rapportées dans le Décret. Un des principaux arguments des Grecs contre les Latins, avant & après le Concile de Florence, a été que les Peres du premier Concile de Constantinople où le Symbole de Nicée fut confirmé comme regle immuable de la foi, & auquel ils firent quelques additions, entr'autres celle qui regarde le S. Esprit: *Dominum vivificantem qui ex Patre procedit*, avoit prononcé anathême contre tous ceux qui y ajouteroient quelque chose dans la suite. Ainsi les Grecs conservent le Symbole comme il se disoit autrefois, & comme il est dans les Actes du premier Concile de Constantinople. Ce qui est donc une marque certaine de la sincérité de Dosithée, est pour le Sieur A. une preuve de supercherie; s'il avoit ajouté le mot *seul*, les Grecs qui ne veulent pas souffrir la moindre addition, n'auroient pas approuvé celle-là qui leur est inconnue. Il n'est pas assez savant dans les controverses entre les Latins & les Grecs, pour nous apprendre que les premiers pussent se contenter d'une expression comme celle qu'il suppose être conforme au sentiment des Grecs latinisés; puisqu'on sait qu'une différence essentielle entr'eux & les Schismatiques est, que ceux-ci, tant dans le Symbole de Constantinople que dans celui qu'on appelle de S. Athanase, ne disent que ce que Dosithée a marqué dans le premier Décret, & que les autres y ajoutent *Filioque*. Il ne trouvera pas une seule formule où le mot *solo* soit ajouté à *Patre*. Mais si on doutoit de la foi de ce Patriarche sur cet article, il n'y a qu'à voir ce qu'il a fait imprimer contre les Latins.

Cette réflexion nous conduit, dit-il, *heureusement à la découverte de la plus insigne fourberie qui se soit jamais faite dans l'Eglise Romaine. Elle consiste en ce que tous les Docteurs & les Historiens du Papisme soutiennent, que les Grecs se sont unis à l'Eglise Latine sous Eugene IV. dans le Concile de Florence.* Qui ne croiroit pas qu'un homme qui intitule son ouvrage *Monuments authentiques*, &c. ne va pas produire quelques pieces inconnues jusqu'à nos jours touchant le Concile de Florence? Cependant il n'a rien à nous dire qu'un passage du *grand Dictionnaire historique du célebre Docteur Moreri.* Nous avons déja dit que son autorité ne devoit jamais être alléguée; que l'article soit de lui, ou de ceux qui ont grossi son ouvrage, cela est très-peu important. On sait assez, quand on a étudié ailleurs que dans les Dictionnaires, ce qui se passa au Concile de Florence; & on ne peut pas nier que l'Acte d'Union y fut signé par l'Empereur Jean Paléologue, & par un grand nombre d'Evêques; que pag. 371.

Marc d'Ephese ne voulut pas souscrire, & que quelques autres à son exemple refuserent aussi de le faire. Ainsi quoique nous ne prétendions pas faire l'apologie du grand Dictionnaire, ce que le Sieur A. en rapporte est vrai. Quand Moreri a dit que tous souscrivirent, il est bien aisé de comprendre qu'il entend parler de ceux qui étoient à Florence, & non pas des autres qui étoient à Constantinople. Cependant *la conviction de cette fourberie, la plus insigne qui se soit jamais faite dans l'Eglise Romaine*, ne roule que sur ce raisonnement. Tous les Auteurs Catholiques disent que tous les Grecs souscrivirent au Décret du Concile de Florence. Or ceux qui étoient en Grece n'y souscrivirent pas. Donc tous les Grecs ne souscrivirent pas. Il n'est pas vrai qu'aucun Catholique ait dit que tous les Grecs souscrivirent, si ce n'est en parlant de ceux qui étoient à Florence, & en exceptant les Schismatiques. On n'avoit que faire, à cette occasion, de l'histoire du Patriarche Veccus.
pag. 372. *Voilà qui prouve*, dit-il, *d'une maniere incontestable, que tous les Grecs qui ont signé le Concile de Florence étoient dans le même cas que ce Patriarche de Constantinople, dégradé de sa dignité & condamné comme un criminel & comme un Ethérodoxe*; car ce mot lui plaît à cause de son air grec, quoiqu'il l'écrive toujours de cette maniere, qui fait juger qu'il ne connoît pas encore bien ses lettres. Mais quelle comparaison trouve-t-il entre un Patriarche opprimé par la faction de ses ennemis, parce qu'il croit se devoir réunir avec l'Eglise Latine reconnoissant comme véritable ce qu'elle enseigne touchant la procession du Saint Esprit, & & les Grecs, qui par leurs députés à Florence représentoient le corps de leur Eglise, ayant leur Patriarche à la tête ?

Il y eut des contestations très-vives, mais elles n'empêcherent pas que l'Union ne fût conclue : & ce ne fut qu'après le retour de l'Empereur Jean Paléologue qu'elle fut entiérement rompue. On n'a rien imposé aux Grecs, & on sait assez qu'à présent ils n'admettent pas cette Union ; & ils disent anathême par cette même raison à Cyrille, parce qu'il avoit suivi dans sa Confession la doctrine approuvée par le Concile de Florence. Les Evêques des Synodes de Constantinople, de Moldavie & de Jerusalem, ne doivent donc pas être regardés *comme des criminels infames, comme des renégats & des perfides, qui trahissent leur Religion pour favoriser les pernicieux desseins de l'Eglise Romaine*; puisqu'ils ont parlé comme les autres Grecs. Mais ces injures dont il les charge sont des vérités qui conviennent à Cyrille, pour avoir trahi sa Religion, afin de favoriser les pernicieux desseins des Calvinistes. Que si le prétendu original que le Sieur A. allegue mérite quelque créance, comme nous ne pouvons douter que ceux qui sont cités par

pag. 372.

les Genevois n'en méritent encore davantage, il a donné deux Confessions contradictoires. Il avoue cependant que Cyrille reconnoît que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils. On ne peut donc reprocher ni à Dosithée, ni aux Evêques Grecs qui ont approuvé les Décrets du Concile de Jerusalem, de lui avoir rien imposé, contre lequel il va commencer à déployer son éloquence; c'est-à-dire, toutes les injures que non seulement des Chrétiens, mais d'honnêtes gens selon le monde, ne voudroient pas dire au dernier des hommes qui les mériteroit.

Tous les Décrets, dit-il, *sont tellement conformes à la doctrine du Papisme, qu'il seroit inutile de nous arrêter à faire des remarques pour démontrer qu'ils ont été forgés par des partisans de la Cour de Rome, par des pensionnaires des Ambassadeurs de France, & par des fourbes subornés & corrompus par les émissaires des Jésuites & des Prélats de l'Eglise Gallicane.* Voilà peut-être le meilleur endroit, & le seul vrai qu'il y ait dans son Livre, qu'il lui seroit fort inutile de faire des remarques, non pas pour *démontrer* ce qu'il avance impudemment; mais pour faire naître le soupçon le plus léger & le moins vraisemblable contre l'authenticité de la piece qu'il attaque. S'il croit que la conformité de doctrine avec l'Eglise Romaine, excepté sur les articles qu'elle condamne, ait jamais été reçue comme une preuve de fausseté dans les pieces où elle se rencontre, il avance la proposition la plus absurde qui se puisse soutenir sur cette matiere; & il pousse la hardiesse fort au-delà de celle du Ministre Claude, que les Protestants les plus éclairés ont abandonné en cette partie. C'est néanmoins ce que le Sieur A. auroit de plus raisonnable à dire; mais ce qu'il lui seroit impossible de prouver. Puisque ces Décrets ne sont pas conformes à la doctrine des Latins, dans les articles sur lesquels ces deux Eglises ne s'accordent pas, il devoit expliquer pourquoi ils ont eu tant de complaisance sur les points les plus difficiles, comme est celui de l'Eucharistie, & qu'ils en aient eu si peu pour les autres. pag. 372.

Les Calvinistes de France, & sur-tout M. Claude, ont ému la question sur le fait, qui se réduit à savoir, si les Grecs & les Orientaux séparés de l'Eglise Romaine croyoient la présence réelle & la Transsubstantiation. Sur cela les Grecs répondent eux-mêmes & de la maniere la plus claire; dont il résulte qu'ils sont d'accord avec les Latins sur cet article & sur tous les autres contestés avec les Protestants. Trouvera-t-on que ce soit-là une raison suffisante pour s'inscrire en faux contre cette piece? Mais le Sieur a-t-il la mémoire si courte, que d'avoir oublié les Décrets qu'il a commentés du Synode de Moldavie & de celui de Constantinople, sans parler de tant d'autres pieces qui surpassent sa capacité?

Or il est indubitable qu'ils contiennent tous la même doctrine que celle qui est exposée dans les Décrets de Jerusalem. S'il croit avoir ébranlé leur autorité par des objections aussi frivoles & aussi fausses que celles dont il a rempli deux cents pages, on a fait voir que long-temps auparavant, & remontant jusqu'au-delà des schismes, les Grecs n'ont point varié sur ces articles. C'est cependant en quelque maniere la question du droit dont il ne s'agit pas; mais du fait, si cette Confession est un Acte *supposé & forgé, signé aveuglément par des Grecs latinisés*. Le Sieur A. n'en peut donner la moindre preuve. Il est de notoriété publique que Dosithée, qui a présidé au Synode de Jerusalem, étoit un des plus grands ennemis qu'ait jamais eu l'Eglise Latine. C'étoit lui qui avoit fait chasser des saints Lieux les Religieux Latins, que la protection du Roi y fit rétablir: à cette occasion il n'a pu contenir son ressentiment contre M. de Nointel dans ses Préfaces sur les Œuvres de Nectarius. Voilà ce *Grec latinisé, cet homme sans foi & sans Religion*, dont par conséquent l'attestation est fausse. Il n'étoit pas besoin d'en voler l'original, pour ne l'attaquer que par des raisonnements aussi vains & aussi vagues. M. Claude fit beaucoup mieux: car étant demeuré à Paris douze ou treize ans depuis que les pieces venues de Levant furent arrivées, il ne se mit pas en peine de les voir ni de les examiner. On croit même qu'il ne les a jamais vues, quoiqu'il ne tînt qu'à lui; mais il comprenoit bien que cet examen ne lui serviroit de rien qu'à lui ôter de belles idées, des lieux communs & des maximes générales touchant le peu de foi qu'on devoit ajouter à tout ce qui venoit de la part des Grecs, la vénalité de leurs témoignages & les artifices des Missionnaires. Ainsi il n'attaqua aucune piece en particulier, craignant sagement de se rendre ridicule par quelque critique aussi mauvaise que celle qu'il avoit d'abord faite sur Gabriel de Philadelphie. Quand on attaque les Originaux mêmes, comme a fait le Sieur A. il ne faut pas s'en tenir à des raisonnements, quand ils seroient meilleurs que les siens: voici de quoi il s'agit. C'est d'examiner toutes les circonstances qui peuvent rendre une piece suspecte; prouver ou qu'il n'y a point eu de Dosithée Patriarche de Jerusalem en 1672, ou qu'il n'étoit point reconnu pour tel; qu'il étoit absent, que les signatures sont fausses, & ainsi du reste. C'est ainsi qu'on s'inscrit en faux contre des Actes, & non pas par des injures, des calomnies grossieres & de vaines conjectures.

Mais ces manieres ne sont que pour des esprits vulgaires; il trouve un autre expédient plus court pour prouver que ces Décrets ont été
pag. 172. forgés; c'est qu'il prétend *faire voir par plus de cinq cents passages de Peres Grecs, les erreurs contenues dans ces Décrets, & en même temps*

prouver par un moyen très-abrégé & très-efficace, que les véritables Grecs n'ont jamais été du ſentiment de ceux qui ont approuvé ces Décrets. S'eſt-il engagé à examiner s'il y avoit des erreurs ou non dans ces Décrets? Et croit-il que perſonne s'en rapportera à ſon jugement pour ſavoir ſi les Grecs ſont orthodoxes ou non? La queſtion eſt de ſavoir ce qu'ils croient; & il eſt aiſé de reconnoître, que ne pouvant par ſes gloſes & par ſes raiſonnements inſoutenables, donner à des expreſſions auſſi nettes & auſſi claires, des ſens ambigus où il pût trouver le Calviniſme, il les veut attaquer d'une autre maniere qui ne lui ſera pas plus avantageuſe. C'eſt qu'il indique pluſieurs paſſages des Peres, & il en compte trente-deux ſur le ſecond article, où il eſt dit qu'on doit croire que l'Ecriture Sainte nous a été enſeignée de Dieu, qu'il y faut ajouter une foi entiere & ſans aucun doute; mais l'entendre ſelon que l'Egliſe Catholique l'a interprétée & nous l'a donnée. Il ajoute, *& non pas ſelon des interprétations arbitraires;* ce qui n'eſt pas dans le texte, mais qui ne fait pas grand tort au ſens, ſi ce n'eſt qu'il s'en ſert pour conclure que cette interprétation conforme à la Tradition, n'eſt autre choſe que l'*analogie de la foi*, & qu'en cela on pourroit accorder leur principe avec celui des Proteſtants. Mais croit-il par de pareils diſcours perſuader à quelqu'un, qu'on puiſſe concilier deux choſes auſſi incompatibles que de dire, qu'il faut entendre la Sainte Ecriture conformément à l'explication que nous recevons de l'Egliſe par la Tradition; & de dire, comme les Proteſtants, que non ſeulement l'Ecriture eſt claire par elle-même, mais qu'elle ſuffit ſeule pour nous inſtruire de tout ce que nous devons croire & pratiquer? Cette prétendue *analogie de la foi* ne ſert-elle pas également à établir toutes les opinions des Sectes qui les diviſent? Et les Calviniſtes ont-ils jamais pu convaincre un Socinien ou un autre Sectaire, par cette méthode arbitraire & ſans autorité?

Enfin il renvoie à ces nombreux paſſages, parce qu'il ſuppoſe vraiſemblablement que ceux pour qui il écrit croiront ſur ſa parole, qu'il a trouvé trente-cinq témoignages formels des Peres Grecs, qui prouvent que l'Ecriture Sainte doit être entendue & expliquée par elle-même, ſans le ſecours de la Tradition; ou que par Tradition, il faut entendre cette prétendue *analogie de la foi*, que chacun ſe fait ſelon ſes préjugés. A l'égard des autres, qui ſont tant ſoit peu verſés dans la lecture des Saints Peres, il n'y a pas apparence qu'aucun ſe donne la peine de les aller vérifier, puiſqu'on eſt bien ſûr de n'y trouver rien de conforme à ſes paradoxes.

Nous en dirons autant de ſes remarques ſur les Décrets ſuivants. Il n'y a que le Sieur A. qui ignore que les Peres Grecs, quoiqu'on ne les puiſſe ſans témérité accuſer d'erreur, ont néanmoins tellement favoriſé

le libre arbitre, que les Pélagiens & les Sémipélagiens tâcherent souvent de se prévaloir de leurs expressions. Ainsi les Grecs des siecles suivants ont toujours été extrêmement éloignés de la doctrine du Décret absolu de la prédestination & de la réprobation, comme il est aisé de le reconnoître par les quatre Traités que Gennadius a faits sur la prédestination, dont un a été imprimé à Breslaw par un Jésuite; les trois autres ne l'ont encore jamais été. C'est par la raison de cet éloignement que les Grecs ont de la doctrine de Calvin sur cet article, que Grotius, Fehlavius, Calovius, & divers Théologiens de la Confession d'Ausgbourg assurerent avec raison, que par cet endroit seul on reconnoissoit que ce n'étoit pas la créance des Grecs, mais celle de Geneve adoptée par Cyrille. Le Sieur A. croit-il indiquer des passages que des hommes aussi savants ne connussent pas? Il en faut dire autant des articles suivants. Il les avoit condamnés d'abord, & tous les passages devoient être des convictions des erreurs que les Grecs de Jerusalem y ont répandues. Cependant il y trouve presque toujours de la conformité avec la Confession de Cyrille Lucar; ce qui est une contradiction manifeste. Qui doit-on croire, ou des Grecs très-bien informés, comme il paroît, des erreurs de Cyrille, & qui les rejettent par des propositions contraires, qui ont paru telles à tous ceux qui les ont lues jusqu'à présent; ou du Sieur A. qui en tire un sens tout différent? Quand il prouveroit que les Grecs se sont mal expliqués, ce qu'il ne peut faire néanmoins, puisqu'ils raisonnent plus juste & plus conséquemment que lui, il ne prouveroit pas à ceux qui condamnent chaque article de Cyrille, qu'ils l'approuvent, & qu'ils n'ont pas d'autre créance. Il n'a qu'à prendre les articles du Concile de Trente, de la maniere dont il trouve tout ce qu'il veut par-tout où il veut; ils seront aussi conformes à la doctrine de Cyrille.

pag. 376. Il est dit dans le sixieme Décret, que les peines du péché originel se sont étendues sur tout le genre humain, même sur ceux qui par leur vie sainte étoient exempts des crimes grossiers qui sont nommés; lesquels cependant n'ont pas été exempts des peines que Dieu a envoyées aux hommes à cause de la désobéissance du premier Pere. Ces maux sont, les fatigues dans les travaux, les infirmités corporelles, les douleurs de pag. 378. l'enfantement. Il dit, *que les Grecs ont mis d'une maniere très-précise, la Vierge Marie dans le rang de celles qui ont souffert les douleurs de l'enfantement.* Il n'y a aucune apparence qu'ils aient eu cette pensée, & les paroles n'y conduisent point, puisqu'il est parlé des Saints en général. On reconnoît assez qu'il faut que le Sieur A. n'ait pas ouvert un seul Livre des Grecs, puisque si jamais il y a eu chose dont ils ne puissent être accusés, c'est de manquer de respect pour la Sainte Vierge. L'arti-

cle VIII. fait voir l'injustice & la fausseté de ce reproche, puisqu'il porte expressément, que *Jesus Christ s'est fait homme dans le sein de la Vierge*, *& qu'il est né sans lui causer les douleurs de l'enfantement.* Il croit peut-être que les Lecteurs auront la mémoire assez courte pour ne se pas souvenir d'une page à l'autre de ce qui est contenu dans les Décrets. Nonobstant cela, voilà ce qu'il appelle *une maniere très-précise*, & qui est une fausseté qui saute aux yeux. Il dit cependant, que tous les fideles Chrétiens conviennent de ce qui est contenu dans ce Décret, à la réserve de quelques-uns qui ont des opinions un peu différentes, touchant les douleurs & les travaux de l'enfantement de la Mere du Rédempteur, & touchant l'état de sa virginité après la naissance de Jesus Christ. Il devoit dire quels sont ces fideles, que l'Eglise a toujours regardés & condamnés comme hérétiques. page 378.

Il en tire encore une conclusion de pareille force, qui est, *que les Catholiques doivent renoncer en premier lieu à leur dogme de la conception immaculée; parce que ce n'est pas le sentiment des Grecs, qui n'en disent pas un mot.* Ceux qui parlant de quelque dogme, établissent le principe général, ne sont pas supposés nier pour cela les exceptions, s'il y en a. Mais où a-t-il trouvé ce qu'il avance faussement touchant ce dogme, & celui de l'assomption de la Vierge? *Il faut*, dit-il, *qu'ils réforment ce que le Concile de Trente a déclaré là-dessus*; *mais aussi qu'ils renoncent au culte superstitieux que les Papes ont établi sur ce faux principe, & qu'ils abolissent la fête de l'Assomption prétendue, que Boniface VIII. ordonna de célébrer*; & il cite sa Bulle de l'an 1300. Que les Protestants jugent de la capacité & de la fidélité d'un homme qui cite le Concile de Trente sur ces deux articles. Touchant celui de la Conception, il ne s'y trouve rien d'ordonné, sinon, qu'on observera la Constitution de Sixte IV. Ne sait-il pas l'Ambassade que les Rois d'Espagne Philippes III. & IV. envoyerent à Rome pour obtenir la décision de cette question, qui partage encore les Catholiques, mais sur laquelle ils ne disputent point. On sait que ces sollicitations n'eurent aucun succès. A l'égard du second article, il faut qu'il n'ait pas pris la peine de consulter la Table pour avoir avancé une pareille fausseté. Il y a de très-anciens Calendriers, qui sont long-temps avant Boniface VIII. où cette fête est marquée, avec le titre d'*assumptio* ou d'*assumpta* : d'autres sous celui de *dormitio Deiparæ*, qui est plus ordinaire parmi les Grecs. La Tradition que le Sieur A. nous reproche comme un article de foi, vient entiérement des Grecs; en sorte même que les Homélies de la plupart des Bréviaires, sont tirées du discours que S. Jean Damascene a fait sur ce sujet. Celles des Grecs

page 377.

Conc. Trid. Sess. V.

Legatio, &c. De definienda Controv. immaculat. Concept B. V. M. Lovanii 1624.

plus récents, comme entr'autres celles de Damascene Studite imprimées à Venise, renferment tout ce qu'on croit pieusement sur ce sujet, & même plusieurs choses que les plus habiles Théologiens ne reçoivent pas. La seule lecture de ces Homélies, & de plusieurs autres anciennes & modernes, fait assez voir que les Grecs ne condamnent pas ceux qui croient l'assomption de la Sainte Vierge; ce qui se reconnoît par leurs prieres pour ce jour-là. On ne s'attendra pas qu'à chaque paradoxe on fasse une dissertation pour montrer l'ignorance & la témérité du Sieur A. Il n'y a qu'à voir la note de M. de Tillemont sur l'assomption pour en être bien éclairci.

On n'est pas moins fatigué de relever les bévues sur les contradictions qu'il prétend trouver, où il n'y a pas la moindre apparence, comme chacun le peut reconnoître par la simple lecture.

Mais on ne croit pas qu'il se trouve rien de pareil à ce qui suit. *Cette* pag. 379. *contradiction si manifeste*, dit-il, *est une preuve fort claire, que leur ignorance étant jointe aux diverses passions qui les aveugloient, & aux remords de leur mauvaise conscience dont ils étoient bourrelés, les avoient mis tellement hors d'état de raisonner juste... qu'ils n'ont pas été capables de mettre par écrit quelqu'un des dogmes de leur créance, sans faire des altérations ou des omissions très-essentielles... Tel est l'article qui concerne la mort de Jesus Christ, dont les Grecs de Jerusalem ne font aucune mention dans ce Décret VII. de leur Concile.* Si on appliquoit toutes ces paroles au Sieur A. comme on le pourroit faire avec plus de justice, puisqu'il y ajoute un nombre infini de bévues & de contradictions aussi réelles que celles qu'il objecte sont imaginaires, on auroit encore une raison plus forte de croire que ces dispositions l'avoient mis hors d'état de raisonner juste. On lui dira pour toute raison, que dans le premier Symbole de Nicée, tel qu'il est rapporté par Saint Athanase, & dans celui de Constantinople, il y a παθόντα ζαφέντα, *passus & sepultus est*: ainsi dans celui qu'on appelle de Saint Athanase, il n'est pas parlé de la mort, mais de la descente aux enfers. S'il dit que cela signifie la mort, on lui dira, que dans le Symbole des Apôtres, il y a *mortuus*, *sepultus*, *descendit ad inferos.* Qu'il accuse donc Saint Athanase & les Peres de Nicée, de Constantinople & des autres Conciles, toutes les Eglises qui récitent le Symbole de cette maniere, d'avoir nié la mort de Jesus Christ, ou qu'il reconnoisse qu'il a faussement calomnié les Grecs de Jerusalem. C'est cependant sur cette belle découverte qu'il s'applaudit, qu'il remplit une demi-page d'injures, & qu'il avertit les Lecteurs du peu de cas qu'on doit faire des censures de ces Juges ignorants, qui ne servent qu'à confondre les Prélats de France.

Dans



Dans le VIII. Décret les Grecs disent, que Jesus Christ est le seul Médiateur; & cette proposition étant en propres termes dans l'Ecriture Sainte, ne peut avoir qu'un sens très-orthodoxe, qui est celui de Saint Paul, & de toute l'Eglise : *Unus Mediator Dei & hominum, homo Christus Jesus.* Ainsi cette proposition dans les Peres, comme dans la Sainte Ecriture, n'a aucune équivoque, puisque jamais l'Eglise n'a connu d'autre Médiateur. Comme les Calvinistes & les Luthériens ont prétendu injustement que l'Eglise Catholique multiplioit les Médiateurs, à cause qu'elle a toujours reconnu l'intercession & non pas la médiation des Saints, ces mêmes paroles ont eu besoin d'explication quand elles sont sorties de leurs bouches.

Le VIII. Chapitre de Cyrille demeuroit ainsi équivoque; parce qu'il n'y avoit à proprement parler que le texte de Saint Paul. Mais les Grecs, nonobstant la *crasse ignorance* que leur reproche le savant M. A. entendirent fort bien ce que Cyrille vouloit dire; d'autant plus qu'au lieu de se servir des propres paroles de Saint Paul, *unus Mediator*, εἷς μεσίτης, il avoit mis μόνος, seul, quoique le sens revienne au même. Ils entendoient bien néanmoins *ces grossiers, ces barbares*, dont le Sieur A. a pitié, & qu'il redresse à toute occasion, tantôt pour les faire Calvinistes, tantôt pour les déchirer comme Catholiques, que Cyrille vouloit exclure indirectement la doctrine de toute l'Eglise, & particuliérement de la Grecque touchant l'intercession des Saints. Ce fut par cette raison que les Synodes de 1638. & de 1642. condamnerent cet article, de même que fit le Synode de Jerusalem. Il n'y a qu'à savoir lire, même la traduction du Sieur A. qui souvent *ex malis Latinis Gallicas fecit non bonas*, pour être convaincu de la fausseté de sa critique, aussi-bien que de sa Théologie.

Nous avons marqué ci-dessus, que nonobstant ces nombreux témoignages des Peres Grecs, par lesquels il promet de *démontrer les erreurs grossieres* de cette Confession, il ne perd pas la moindre occasion de montrer qu'elle est conforme à celle de Cyrille. C'est-là une perpétuelle contradiction, & beaucoup plus sensible que toutes celles qu'il reproche faussement à Dosithée. Car s'il a parlé conformément à la doctrine de Cyrille, outre qu'il faut supposer que dans un ouvrage très-sérieux il s'est trompé depuis le commencement jusqu'à la fin, ce qui n'est peut-être jamais arrivé qu'au Sieur A. il faut que sa Confession soit orthodoxe dans le sens qu'il lui attribue; & par conséquent il ne la peut combattre sans ignorance ou sans malignité. Si elle en est fort éloignée, comme elle l'est certainement, il est impossible de lui attribuer les interprétations forcées & insoutenables qui font la principale partie de ses remarques. Il prétend

nous renvoyer à celles qu'il a faites sur l'article du Synode de 1638. qui condamne le huitieme article de Cyrille, par la raison qui a été marquée, de la réticence préméditée de ce que l'Eglise Grecque enseigne touchant l'intercession des Saints, qui ne fait aucun préjudice à la doctrine d'un seul Médiateur. *On n'a*, dit-il, *qu'à comparer la censure de ce Synode avec ce huitieme Décret du Concile de Jerusalem, pour être convaincu que tout ce que le Patriarche Lucar a dit sur cette matiere est confirmé par ce Décret de Jerusalem, & condamné par l'anathême fulminé dans le Synode de Constantinople contre la même doctrine de ce Patriarche; d'où il résulte que les Grecs de Jerusalem ayant approuvé ce Synode d'une maniere très-authentique dans leur Concile, le condamnent eux-mêmes par ce huitieme Décret du même Concile, qui détruit ce Synode pour approuver la doctrine du Patriarche Lucar.* Il faut nécessairement rapporter, malgré qu'on en ait, de longs extraits; car quoique nous ne craignions pas que personne nous puisse reprocher de ne pas représenter fidellement les pensées du Sieur A. la hardiesse avec laquelle il avance la plus grande fausseté, pourroit frapper quelques-uns de ceux qui ne s'imagineroient jamais que la mauvaise foi pût aller si loin.

pag. 380.

Nous avons déja dit que le huitieme article de Cyrille avoit été condamné, non pas à cause qu'il porte qu'il n'y a qu'un seul Médiateur Jesus Christ, puisque les Grecs & les Latins le disent comme lui, & que la multiplication des Médiateurs que nous imputent les Protestants est une calomnie cent fois confondue. Les Grecs du Synode de 1638. sachant bien que Cyrille, par son silence sur l'intercession des Saints, la vouloit détruire, le condamnerent par cette raison. Ceux du Synode de 1642. en firent autant, & le jugement des uns & des autres a été suivi en cet article huitieme, comme en tous les autres, par le Synode de Jerusalem. La premiere période est conforme aux paroles de Cyrille; & c'est sur ce fondement que le Sieur A. établit que tout ce qu'a dit Cyrille est confirmé par le Synode de Jerusalem. Il n'y a personne qui n'attende la preuve de cette conformité, si claire à ce qu'il prétend, qu'il n'y a qu'à jetter les yeux sur les endroits qu'il indique pour la reconnoître. Elle est véritablement très-évidente, & il ne faut que des yeux pour en comprendre toute la force; c'est qu'il retranche une page entiere que voici. *Mais dans les prieres & les demandes que nous lui adressons, nous disons que les Saints sont nos Intercesseurs, & par-dessus tous la très-immaculée Vierge Mere du Verbe de Dieu; les saints Anges, que nous savons avoir soin de nous garder, les Apôtres, les Prophetes, les Martyrs, les Saints, & tous ceux qu'il a glorifiés comme ses fidelles serviteurs: au nombre desquels nous mettons les Evêques & les Prêtres, qui*

assistent autour de l'Autel divin, & les hommes justes distingués par leur vertu. Car nous avons appris par les Saintes Ecritures à prier les uns pour les autres, & que la priere du Juste pouvoit beaucoup, & que Dieu exauçoit plutôt les Justes que ceux qui étoient engagés dans les péchés. Nous confessons que les Saints sont nos Médiateurs & Intercesseurs auprès de Dieu, non seulement durant qu'ils sont encore en vie, mais encore plus après leur mort, lorsque les représentations foibles étant ôtées, ils contemplent clairement la Sainte Trinité, & que sa lumiere infinie leur donne connoissance des choses qui nous regardent. Car comme nous ne doutons pas que les Prophetes étant encore dans un corps sensible & matériel, savoient ce qui étoit dans le Ciel, & par ce moyen prophétisoient les choses futures; de même non seulement nous croyons sans aucun doute que les Anges, & les Saints qui sont devenus semblables aux Anges, connoissent ce qui nous regarde, par la lumiere infinie de Dieu, mais nous le croyons indubitablement & nous le confessons. Voilà ce que le Sieur A. a retranché; & il ôte avec ces paroles l'éclaircissement que les Grecs donnoient de leur doctrine, laquelle par ce moyen se trouve très-conforme à celle des Synodes de 1638. & de 1642. & très-éloignée de celle de Cyrille. Qu'il se souvienne de toutes les injures & des calomnies atroces dont il a chargé nos Théologiens, parce que dans leurs extraits ils ont omis des choses qui n'avoient aucun rapport à la question qu'ils traitoient.

On ne trouvera rien dans les passages qu'il indique, qui ne serve à établir la doctrine des Grecs & des Latins touchant l'intercession des Saints. Mais on voudroit bien savoir ce qu'il prétend citer au §. 18. de *Meletius Alexandrinus*, dont Cyrille son disciple & son successeur dit dans les Lettres que le Sieur A. a publiées, qu'il n'avoit rien publié sinon quelques Lettres, & il se trompoit. On est très-sûr que le Sieur A. n'a vu aucun de ses ouvrages: & c'est imposer bien hardiment au public que de citer, comme un témoin contre la doctrine reçue communément parmi les Grecs, un de leurs Patriarches; d'autant plus que dans ses Homélies manuscrites en langue vulgaire, il y a assez de passages pour confondre ce que le Sieur A. dit sur cet article. Il ne le citera apparemment pas contre la Transsubstantiation, puisqu'il se sert du mot, & qu'il en explique le dogme d'une maniere qu'on ne peut éluder par des chicanes aussi puériles que celles dont le Sieur A. s'est servi pour expliquer le passage de l'Homélie de Cyrille Lucar.

Il n'y a rien à dire sur le neuvieme Décret, & nous n'avons que faire de le comparer avec les Confessions de foi des Protestants; & encore moins de parler des passages qu'il indique. Ceux qui douteront qu'il ne

renverse pas tout le sens de ce Décret, n'ont qu'à les consulter, ils en seront bientôt éclaircis.

Sur le dixieme, qui est opposé au dixieme de Cyrille, les Grecs disent, que *comme il n'est pas possible qu'un homme mortel soit universellement & toujours le Chef de l'Eglise, c'est Notre Seigneur Jesus Christ lui-même qui en est le Chef, & qui tenant le gouvernail dans le gouvernement de l'Eglise, la conduit par les Saints Peres. C'est pourquoi le Saint Esprit a établi dans les Eglises particulieres qui sont véritablement Eglises, & qui sont de véritables membres de l'Eglise, des Conducteurs & des Pasteurs, qui en sont proprement & non par maniere de parler, les Magistrats & les Chefs, à savoir les Evêques, qui doivent toujours regarder l'Auteur & le Consommateur de notre salut, & rapporter à lui tout l'exercice de l'autorité qu'il leur a donnée comme Chef.* Ces dernieres paroles du texte sont un peu embarrassées, quoique le sens ne soit pas difficile à deviner. Dans les précédentes il n'y a aucune difficulté de dire que la traduction que donne le Sieur A. est entiérement fausse, & n'a aucun rapport au texte. Voici comme il traduit : *C'est pourquoi le Saint Esprit a établi des Conducteurs & des Pasteurs dans toutes les Eglises qui ne portent pas ce nom à faux, mais qui sont de véritables membres de celle de Jesus Christ, afin que ces Conducteurs y président comme autant d'Evêques, en y faisant véritablement, & non pas d'une maniere abusive, les mêmes fonctions que s'ils en étoient les Chefs; pourvu néanmoins qu'ils jettent continuellement les yeux sur l'Auteur & le Consommateur de notre salut, & qu'ils lui rapportent tout ce qu'ils font en qualité de Chefs délégués & subalternes.* Cette traduction est entiérement fausse; car il est clair par le passage de l'Ecriture *attendite*
Actes 20. 9. 28. *vobis & universo gregi, in quo Spiritus Sanctus posuit vos Episcopos regere Ecclesiam Dei*, que les Grecs qui y font allusion ont dit, que le Saint Esprit avoit établi les Evêques, Chefs, Pasteurs, & Conducteurs avec autorité; qu'elles devoient s'entendre *proprement & non par maniere de parler.* Il n'est pas dit qu'*ils fassent leurs fonctions comme Evêques*; mais que les Evêques établis par le Saint Esprit sont véritablement Pasteurs, Conducteurs & Magistrats Ecclésiastiques. Κυρίως ἀρχὰς ϗ κεφαλάς, ne veut pas dire *comme s'ils en étoient les Chefs*; mais qu'ils *sont véritablement les Chefs.* Enfin quand il ajoute, pourvu *qu'ils jettent continuellement les yeux* &c. il fait dire aux Grecs ce que jamais ils n'ont pensé.

Il trouve que cet article, pourvu qu'on l'entende selon son explication, servira à confirmer la doctrine des Eglises Réformées; & il n'y a rien qui n'y puisse être rapporté en altérant les textes d'une maniere aussi hardie. On peut remarquer que les Synodes de Constantinople, Syrigus, & tous ceux qui ont condamné Cyrille, ont parlé sur cet article de même que le Synode de Jerusalem. Dans celui-ci les Grecs ont eu l'attention

de se servir presque toujours des mêmes termes que Cyrille, & de les corriger par les additions nécessaires, afin d'établir une Confession Orthodoxe. Cyrille *renversoit la doctrine de la Hiérarchie*, comme parle le Concile sous Parthenius τὴν ἀρχιερατικὴν ἀναιρεῖ ἐπιστασίαν; les Evêques assemblés à Jerusalem établissent que l'Episcopat est d'institution divine, & Syrigus prouve fort au long cette vérité. Il n'y en a point de plus contraire à la doctrine & à la discipline des Calvinistes.

La doctrine est assez claire dans tous les Ecrits des Anciens; mais si les Ministres les plus savants l'ont fort embrouillée pour tâcher d'établir l'égalité entre les Evêques & les simples Prêtres, celui-ci, qui ne peut pas prétendre d'être mis au nombre de ceux qui sont regardés comme les colonnes de la Réforme, entreprend quelque chose de plus, qui est, de prouver que c'est l'opinion des Grecs de Jerusalem. Cependant il faut premiérement qu'il nous explique comment il est possible qu'ils aient condamné par ce dixieme Décret le sentiment de Cyrille, & qu'ils soient d'accord avec lui : qu'ils se soient servis des mêmes expressions que les Synodes de Constantinople & de Moldavie, que Meletius Syrigus, que la Confession Orthodoxe, qui déclarent précisément qu'ils condamnent l'article opposé, *comme tendant à la destruction de la Hiérarchie :* que les Grecs de Jerusalem approuvent & confirment par leurs souscriptions ce que les autres ont décidé, & que néanmoins cet article serve à confirmer la doctrine des Eglises Réformées : qu'ils enseignent qu'ils ne *reconnoissent qu'un seul Chef universel qui est Jesus Christ le souverain Pasteur & Prince des Evêques, duquel ils ont reçu un pouvoir égal dans toutes les Eglises particulieres de la Chrétienté, parce que tous les Pasteurs & Conducteurs de chaque Eglise sont d'institution divine.* De-là il conclut, que *voilà soixante-dix témoignages des Grecs pour confondre les Docteurs de Sorbonne & les Prélats de France, qui en mettant ce Concile au rang des preuves authentiques de leur Religion, ont condamné leur propre doctrine touchant les dignités Pontificales, & leur Hiérarchie Ecclésiastique &c.*

Quand on prendroit la traduction infidelle & ignorante du Sieur A. pour texte, il auroit bien de la peine à en tirer le sens qu'il prétend, qui est l'Anarchie Presbytérienne. Car dès qu'il est dit que les *Pasteurs particuliers président comme autant d'Evêques*, il y a nécessairement une idée de supériorité attachée à ce mot d'*Evêques*, qui marque qu'ils sont au dessus du simple Pasteur. Mais outre qu'une fausse traduction soutenue d'aussi mauvaises raisons, ne peut pas faire un grand effet sur l'esprit des personnes non préoccupées, puisque les Protestants Anglois, qui ont conservé l'Episcopat, & qui le croient de droit divin, ont réfuté plu-

ſieurs fois tous ces arguments comme très-frivoles; il y a de plus une maniere plus ſimple, & dont les plus ignorants ſont capables, de confondre le Sieur A. C'eſt de lui demander pourquoi les Grecs, non ſeulement de Jeruſalem, mais tous les autres, ont des Evêques; puiſque ſi on le veut croire, ils ne les croient pas différents des ſimples Prêtres. S'il a jamais ouvert le Pontifical des Grecs, ou le Livre des Ordinations du Pere Morin, il a pu voir que les Grecs, ni les autres Chrétiens, n'ordonnent pas leurs Evêques & leurs Prêtres, comme les Réformés font leurs Miniſtres. Il ne trouvera pas que ceux-ci qui ſont les Diacres, puiſque ce mot ſignifie *Miniſtres*, ſoient ſupérieurs aux Prêtres, qu'ils appellent *Anciens*, ni qu'en l'Egliſe Grecque il y ait une diſtinction entre *Diacres & Miniſtres*. Il y trouvera encore moins que chaque Paſteur ait une autorité égale dans ſon Egliſe, & indépendante de celle des Evêques & des Patriarches. Cyrille lui-même, nonobſtant toutes ces belles déclarations, a conſervé autant qu'il a pu ſa dignité Patriarchale, juſqu'à mettre toute l'Egliſe Grecque en combuſtion pour s'y rétablir après l'avoir perdue. Sa ſeule conduite réfute tout ce que ſes admirateurs peuvent dire en faveur de ſa Confeſſion; car après avoir détruit par ſon dixieme article le dogme de la Hiérarchie, il l'a maintenu, demeurant Patriarche, ordonnant des Evêques, les transférant, les dépoſant, & faiſant toutes les fonctions qui ne conviennent point aux ſimples Prêtres. Or il n'y a pas d'interprete plus ſûr des dogmes que la diſcipline; & comme ceux qui voient celle des Calviniſtes, concluent d'abord & certainement, qu'il n'y a dans leur Egliſe aucune Hiérarchie; de même en examinant la forme du gouvernement eccléſiaſtique des Grecs, & de toutes les autres Communions Orientales, comme on reconnoît que ces Egliſes ont pour Chefs ſupérieurs de tous, des Patriarches, des Métropolitains & des Evêques, puis des Prêtres & des Diacres; que tous ces Miniſtres ſacrés ſont inſtitués avec des cérémonies & des prieres que la Réforme n'a pu ſouffrir, & qu'elle a d'abord condamnées comme ſuperſtitieuſes, il eſt inutile de faire des raiſonnements en l'air, pour prouver qu'ils ne croient pas un dogme, ſans la créance duquel toute la forme de leurs Egliſes & de leurs Ordinations ne peut avoir lieu.

Ainſi il n'a qu'à garder pour lui ſes quarante-quatre paſſages, & quand il les aura lus, il conviendra qu'il n'y en a pas un ſeul qui puiſſe ſervir à établir ſon abſurde paradoxe presbytérien; puiſqu'il ne pourra pas nier que la plupart de ceux qu'il cite ne fuſſent Evêques. Dira-t-il que S. Baſile & S. Chryſoſtôme n'euſſent pas plus d'autorité dans leurs Dioceſes qu'il en a dans ſon prêche? N'avoient-ils pas été Prêtres avant que d'être Evêques? Toute leur hiſtoire ne marque-t-elle pas cette

distinction si ancienne dans toute l'Eglise, que dès les premiers siecles Aérius fut condamné comme hérétique, parce qu'il enseignoit cette prétendue égalité des Prêtres & des Evêques.

Il sera bon de donner une preuve sensible de la justesse des citations du Sieur A. Le quarante-quatrieme passage qu'il cite pour confirmer la doctrine des Réformés, est le sixieme Canon du premier Concile de Nicée. S'il y a un passage connu & cité par les Théologiens, les Canonistes & les Historiens, c'est celui-là, dans lequel il est ordonné que le Patriarche d'Alexandrie aura une entiere autorité dans la Lybie, la Pentapole & d'autres Provinces, suivant l'ancienne coutume : que de même le Patriarche d'Antioche sera maintenu dans sa jurisdiction, & qu'on ne pourra élire un Evêque sans le consentement du Métropolitain. Jamais autre personne que le Sieur A. ne se seroit avisé de citer ce Canon, pour prouver que chaque Pasteur dans son Eglise a une égale autorité, & ne reconnoît pour Chef & pour supérieur que Jesus Christ. On peut assurer sans témérité que ceux qu'il cite sur d'autres matieres prouvent à-peu-près autant que celui-là : outre que dans la plupart de ces citations il ne se trouve pas le moindre mot de ce qu'il promet. Mais ce qui est merveilleux & sans exemple, c'est qu'il n'y a qu'à lire la suite de cet article dixieme, pour reconnoître combien les Grecs sont éloignés de la doctrine des Calvinistes. Le Sieur A. en a retranché sept pages entieres; c'est-là une maniere très-abrégée de réfuter les Auteurs. C'est depuis la page 249. de l'Ed. G. L. jusqu'à 261.

Ce qu'il dit sur le Décret onzieme est encore plus étonnant. Cyrille copiant les Confessions Calvinistes avoit avancé, que *les membres de l'Eglise Catholique étoient les Saints, élus pour la vie éternelle, & que les hypocrites en étoient exclus.* Les Evêques assemblés en Jerusalem combattent cette hérésie, dont nos Théologiens ont expliqué assez les conséquences affreuses, & ils disent : *Nous croyons que tous & les seuls fideles sont membres de l'Eglise Catholique; c'est-à-dire, ceux qui, sans aucun doute, reçoivent la foi de Notre Seigneur Jesus Christ sans aucune tache, & telle qu'elle a été enseignée par Jesus Christ même, par les Apôtres, & par les saints Conciles Oecuméniques, quand même quelques-uns d'entr'eux seroient coupables de toutes sortes de péchés.* La censure que le Sieur A. fait de ce Décret, est fondée sur une ignorance & une mauvaise foi qui n'ont pas d'exemple. Chacun entend, sans être grand Théologien, la différence infinie de ces deux propositions que nous venons de rapporter. Selon les Calvinistes, il n'y a que les seuls Saints & Prédestinés à la vie éternelle qui soient membres de l'Eglise. Selon les Grecs ce sont tous les Chrétiens; car il faut n'avoir jamais lu un Pere Grec, ou aucun Au-

Syn. Hier. pag. 260.

teur Ecclésiastique, pour ignorer que πιστὸς signifie un Chrétien ; & cet usage est si établi, que non seulement il se prend pour un Chrétien orthodoxe, comme les Grecs l'expliquent eux-mêmes, mais très-souvent pour les Laïques. C'est pourquoi dans les livres ecclésiastiques des Cophtes νιπιστὸς, qui est le mot grec, est très-souvent employé pour signifier le le corps des Laïques. *Les Grecs de Jerusalem*, dit le Sieur A. *déclarent* Pag. 385. *formellement ici, qu'il n'y a que les seuls fideles qui soient membres de l'Eglise ; d'où il résulte, que les hypocrites & les infideles n'ont point de part aux biens spirituels, dont les véritables membres de l'Eglise sont rendus participants, par la Communion qu'ils ont avec Jesus Christ leur Chef. Cette même vérité est enseignée par Cyrille Lucar. Cependant les Grecs de Constantinople & de Moldavie ont censuré cette doctrine. Sur quoi on doit remarquer que les Auteurs du Concile de Jerusalem, en déclarant que leurs sentiments sont entiérement conformes à tous ces Décrets synodaux, ont été si aveuglés, qu'ils ont après cela formé ce Décret entiérement contraire à la censure du Synode de Moldavie qu'ils avoient approuvé, dans le dessein de faire passer la doctrine du Patriarche Lucar pour erronée. Mais enfin ils ont révoqué cette condamnation par le Décret dont il s'agit maintenant ici, & reconnu l'orthodoxie de ce Patriarche, & en même temps celle des Réformés.* On doit observer à l'égard de cette censure ce qui a été dit ci-dessus, que personne ne croira facilement que soixante & dix Evêques ou Ecclésiastiques travaillant à condamner la Confession de Cyrille, & déclarant qu'ils suivent en tout les condamnations qui en avoient été déja faites dans deux Synodes, se servant aussi très-souvent des mêmes expressions, se trouvent néanmoins, à ce que prétend le Sieur A. presque toujours conformes à la doctrine de Cyrille : que cette conformité, qui auroit rendu leur condamnation & tout leur ouvrage inutile, n'avoit jamais été apperçue de personne, Catholique ou Protestant : que les Protestants les plus éclairés sont tellement convenus de tout le contraire, & ont reconnu qu'il ne se pouvoit rien écrire de plus conforme aux opinions des Catholiques, qu'ils se sont servis de cette conformité pour rendre les Décrets suspects : que cette grande découverte n'a jamais été faite que par un homme qui n'entend ni la langue ni la matiere : enfin qu'il se contredit lui-même, puisqu'ayant dit en plusieurs endroits que ces mêmes Décrets sont remplis d'erreurs, il les trouve néanmoins presque tous conformes à la Confession de Cyrille. Ces observations supposées, & étant toutes prouvées incontestablement, comme on l'a pu voir, voici les réponses à sa critique.

Les Grecs appellent fideles, comme toute l'Eglise, ceux qui croient en Jesus Christ, & qui reçoivent la foi enseignée par lui-même, par les

Apôtres

Apôtres & par les Conciles Œcuméniques. Cyrille dit que les membres de l'Eglise sont les Saints, élus à la vie éternelle. Donc, selon les premiers, tout homme qui croit en Jesus-Christ, & selon la foi & la Tradition de l'Eglise, est fidele & membre de l'Eglise. Mais selon Cyrille, ce ne sont que les Saints & les prédestinés (non pas les hypocrites, c'est-à-dire les impies & les pécheurs) qui sont membres de l'Eglise. On ne peut rien de plus opposé que ces deux propositions, sur lesquelles il n'y a point d'équivoque. Car Cyrille s'explique nettement, disant que les membres de l'Eglise sont les seuls prédestinés ; & les Grecs aussi clairement disent que ce sont ceux qui conservent la foi, quand même ils seroient coupables de plusieurs crimes ; car le mot ὑπεύθυνοι ne signifie pas *sujets à plusieurs crimes*. Ainsi la censure des Grecs de Jerusalem est très-conforme aux Décrets du Synode de Moldavie. S'il plaît au Sieur A. d'entendre le mot de *fidele* dans un sens tout différent de celui que les Grecs lui ont toujours donné, & de l'interpréter selon les sentiments des Calvinistes pour un *prédestiné*, qui a une grace sanctifiante inamissible, qu'il trouve d'autres Grecs que Cyrille qui l'aient entendu de cette maniere, & qui n'aient pas condamné ce sens ; on peut juger par cette nouvelle preuve, quelle est la bonne foi & la capacité d'un tel censeur. Voilà *comme les Docteurs du Papisme sont terrassés par leurs propres armes* : & c'est une des plus remarquables objections qu'il leur a opposée *contre ce Conciliabule rempli de tant de contradictions, dont il a*, dit-il, *déja produit mille preuves authentiques* : ou pour mieux dire, dont il n'a pas donné une demi-preuve qui pût satisfaire un homme raisonnable & médiocrement éclairé.

Les réflexions qu'il fait sur les Décrets suivants sont de même force, & ne sont que les mêmes lieux communs, les mêmes injures contre les Catholiques, & les mêmes louanges de Cyrille comme orthodoxe. Il perd donc beaucoup de temps à examiner les Décrets des Conciles qui l'ont condamné, puisque la question qui étoit agitée entre les Auteurs de la Perpétuité & le Ministre Claude n'étoit pas sur le droit, pour examiner si les Grecs étoient & avoient toujours été orthodoxes sur l'Eucharistie ; mais elle étoit sur le fait, pour savoir s'ils croyoient ou non la présence réelle & la Transsubstantiation, & si la Confession de Cyrille Lucar représentoit fidellement la créance de l'Eglise Grecque. Dès que tous condamnent la Confession de Cyrille, la question est jugée ; qu'ils l'aient condamné bien ou mal, cela n'importe : il ne s'agit pas non plus de savoir s'ils sont ou non orthodoxes sur les articles controversés entre les Catholiques & les Protestants. Or tout le but du Sieur A. est de prouver le contraire, tantôt que cette Confession est pleine d'er-

reurs, tantôt qu'elle s'accorde avec celle de Cyrille, & il prouve tout également, c'est-à-dire, très-mal. Il devoit faire son capital de prouver la fausseté des pieces. Si c'est la prouver, que d'appeller à chaque page les Grecs & les Catholiques *faussaires*, *menteurs*, *imposteurs*, *parjures*, il s'en acquitte merveilleusement ; mais pour d'autres preuves, on n'en peut dans tout ce gros livre marquer une seule.

Nous avons vu ci-devant qu'une de ses fortes preuves contre l'authenticité du Synode de Jerusalem est, que Dosithée y parloit ; raison si ridicule, qu'il faut n'avoir jamais lu les Conciles pour la proposer. Osius parla de même dans le Concile de Sardique & dans celui d'Illibéris ; Aurelius dans ceux de Carthage : personne n'avoit droit de faire la proposition dans celui de Jerusalem, sinon le Patriarche, Diocésain du lieu où se tenoit l'Assemblée. Cependant nonobstant la foiblesse de cette objection, il la rebat encore à propos du douzieme Décret, qui finit par ces paroles ȣ̓ γὰρ τȣ̃το παύσομαι μυρίακις λέγων : *car je ne cesserai* pag. 387. *de le dire, quand ce seroit mille fois.* C'est-là une de ces *démonstrations incontestables & irréfragables, que c'est une fausse piece, forgée à plaisir par le Patriarche Dosithée tout seul.* Mais il n'étoit plus seul lorsque tous les Evêques & autres Grecs, en présence desquels & par lesquels cette exposition de foi fut examinée & approuvée, eurent déclaré de vive voix & par leurs signatures, qu'ils l'approuvoient & la reconnoissoient comme véritable.

Il a encore retranché huit lignes de ce Décret, qui établissent l'autorité de la Tradition & l'infaillibilité de l'Eglise ; mais à la place il indique trente-quatre passages, dont on ne croit pas qu'il y ait un seul qui soit favorable aux Protestants, non plus que ceux qu'il cite sur le treizieme & le quatorzieme. Il retranche seize lignes du treizieme Décret, qui établissent la nécessité & le mérite des bonnes œuvres, & dans le quatorzieme il retranche plus d'une page, dans laquelle le Synode soutient le Libre-Arbitre contre la doctrine de Cyrille, & détruit par conséquent toutes les remarques du Sieur A. Mais le comble de l'impudence est, qu'il prétend trouver dans ce Décret tronqué quelque conformité avec Cyrille ; & parce qu'on n'y a pas marqué si expressément ce qui est dit sur ce sujet dans le Synode de Moldavie, il en tire une preuve de contradiction entre ces deux Synodes, & une matiere de nouvelles injures contre les Grecs & contre nos Théologiens. La confrontation de son édition avec celle de Paris grecque & latine suffit seule à le confondre.

Éclairciſſement touchant les Sacrements.

Nous paſſerons aux articles plus eſſentiels, qui regardent les Sacrements. Et d'abord dans le quinzieme les Grecs diſent: *Nous croyons qu'il y a ſept Sacrements Evangéliques dans l'Egliſe; qu'il n'y a que les hérétiques qui en augmentent ou en diminuent le nombre, & que tous ſont ou ordonnés dans l'Evangile, ou qu'ils en ſont tirés.* Enſuite ils font le dénombrement des Sacrements, ajoutant les paſſages de l'Ecriture qui les établiſſent. Puis ayant expliqué l'efficace des Sacrements pour produire la grace, ils ajoutent: *Nous rejettons comme contraire à la doctrine Chrétienne, l'opinion qui ſuppoſe que l'intégrité des Sacrements demande l'uſage de la choſe terreſtre, c'eſt-à-dire, de la matiere; car cela eſt oppoſé au Sacrement de l'Euchariſtie, lequel étant inſtitué par la parole qui le produit, & conſacré par l'invocation du Saint Eſprit, eſt accompli par l'exiſtence de la choſe ſignifiée, c'eſt-à-dire, du corps & du ſang de Jeſus Chriſt; & il faut néceſſairement que la conſécration, ou perfection de ce Sacrement, en précede l'uſage. Car ſi avant l'uſage il n'étoit pas parfait, celui qui en uſe indignement ne mangeroit pas & ne boiroit pas ſon jugement, puiſqu'il ne recevroit que du pain & du vin. Or celui qui le reçoit indignement mange & boit ſon jugement. Ce n'eſt donc pas dans l'uſage, mais avant l'uſage, que le Sacrement de l'Euchariſtie reçoit ſa perfection. Nous rejettons auſſi comme une abomination, de dire que par le défaut de la foi, l'intégrité du Sacrement reçoit quelque dommage &c.* Syn. Hier. pag. 274. Ed. G. L.
Le Sieur A. a retranché tont cet article, qui contient trois pages; mais voici comme il commence. *Nous avons pluſieurs témoignages fort authentiques des Grecs non latiniſés, qui détruiſent entiérement cette doctrine des ſept Sacrements.* On le défie cependant d'en produire un ſeul. *Mais on pourra voir*, dit-il, *les preuves concentrées à la fin de l'Epilogue qui eſt après le dernier Décret.* Il renvoie enſuite aux Peres Grecs, qui n'ont connu, ſelon lui, que deux Sacrements évangéliques: & les paſſages qu'il indique ne conviennent pas plus au ſujet que tous les précédents. Puiſqu'il s'agit de ce que croient les Grecs, il ne devoit pas, ſans en avertir le Lecteur, retrancher ce qui eſt le dénouement de la queſtion, ni croire prouver qu'ils ne reconnoiſſent que deux Sacrements, en ſupprimant tout ce qu'ils diſent pour établir qu'ils en reconnoiſſent ſept. Le ſeul Traité de Siméon de Theſſalonique, qui les explique tous en détail, ſuffit pour le convaincre, ainſi que les anathêmes de Doſithée Patriarche de Jeruſalem contre Jean Caryophylle, imprimés en 1698. en Moldavie. pag. 391. Papadop. pag. 27.

Avant que de le ſuivre juſqu'à cet Epilogue, qui eſt un chef-d'œuvre

d'ignorance & d'impudence, nous voudrions bien qu'il nous dît ce que c'eſt qu'*un Grec latiniſé*; car certainement il ne le ſait pas. Ce mot eſt en uſage parmi les Grecs long-temps avant qu'il y eût des Proteſtants dans le monde; & ſon plus grand uſage commença un peu après le Concile de Florence. C'eſt donc des Grecs qu'il faut ſavoir ce qu'ils entendent par ce mot. Il eſt certain, & on le peut prouver par un grand nombre d'actes & de pieces de ces temps-là, que ceux qui renoncerent à l'union du Concile de Florence, commencerent à appeller λατινόφρονες ou *latiniſés*, ceux qui demeurerent attachés à la doctrine contenue dans le Décret de l'union. C'eſt en ce ſens que l'emploie Gennadius, & pluſieurs autres contemporains, & il n'a depuis juſqu'à préſent eu aucune ſignification différente parmi les Grecs. Les Proteſtants de la Confeſſion d'Augsbourg, nonobſtant le peu de ſatisfaction qu'ils eurent du Patriarche Jérémie, qui condamna leur Confeſſion & les Ecrits qu'ils firent pour la ſoutenir, ne crurent jamais, que parce qu'il enſeignoit le changement réel du pain & du vin dans l'Euchariſtie, & même la Tranſſubſtantiation quoiqu'il ne ſe ſervît pas du mot, il dût être conſidéré comme un Grec latiniſé. Comme la queſtion touchant la conformité des ſentiments de l'Egliſe Romaine avec les Grecs & tous les Orientaux, ſur les points conteſtés entre les Catholiques & les Proteſtants, n'avoit pas été examinée ſinon très-ſuperficiellement, M. Claude, dont la hardieſſe à tout affirmer & à tout nier n'étoit pas moindre que celle du Sieur A. mais plus meſurée & plus polie, fut un des premiers qui, pour rejetter les autorités des Grecs dont il ne pouvoit tirer de ſens calviniſtes, les traita de Grecs latiniſés. Le grand nom de M. Claude mit ce mot à la mode, & tous ſes Diſciples, ſans l'entendre, commencerent à appeller un *Grec latiniſé*, celui qui croyoit que la Confeſſion de Cyrille étoit hérétique, & contraire à la créance de l'Egliſe Grecque. C'eſt donc en ce ſens que le prend, & que nous le donne le Sieur A. & celui que M. Smith a tâché d'établir dans deux Diſſertations qui n'ont convaincu perſonne.

Puiſque le Sieur A. s'eſt voulu mettre ſur les rangs, on lui propoſera ſur ce ſujet des queſtions auxquelles on le défie de répondre. I. Si c'eſt à lui à décider quels ſont les véritables Grecs non latiniſés, à lui qui n'a pas la moindre connoiſſance de la langue, de la foi, de la doctrine, des cérémonies, de la diſcipline & des livres des Grecs. II. S'il croit mieux connoître ces Grecs latiniſés que les Grecs mêmes. III. Si ceux qui ſont non ſeulement dans la communion de l'Egliſe Grecque, mais dans les principales dignités eccléſiaſtiques; qui ne reconnoiſſent le Pape, ni l'Egliſe Romaine que pour leur dire anathême; qui croient

& professent tout le contraire de ce qui avoit été établi dans le Décret d'Union de Florence, peuvent être regardés comme latinisés. IV. Qu'il nous apprenne où sont, & où ont été ces Grecs véritables depuis tant de siecles; car il n'en peut trouver d'autre que Cyrille. Si cependant ils étoient réduits à quelques particuliers qui avoient une créance semblable, il est certain qu'ils la cachoient au public, & qu'ils ne faisoient point de corps d'Eglise. Il y en a eu une néanmoins, & très-visible : il n'y a point de siecle dans lequel il ne se trouve plusieurs preuves de fait de la même foi sur les Sacrements, que celle qui est reçue présentement, & que les Grecs de Jerusalem ont expliquée dans cet article quinzieme. De plus, il y a une discipline établie & pratiquée, qui sert à faire connoître la foi, & qui la suit nécessairement. Lorsque les premiers Réformateurs introduisirent une nouvelle doctrine sur les Sacrements, ils abolirent presque toute l'ancienne discipline. Si les Grecs avoient eu autrefois des sentiments semblables à ceux des Protestants, ils n'auroient pu conserver depuis plusieurs siecles des cérémonies semblables à celles qu'ils pratiquent. Il est néanmoins très-certain qu'ils n'ont pas varié sur cet article; leurs rites & leurs prieres sont les mêmes en substance qu'ils étoient il y a plus de douze cents ans. Croira-t-on que durant un si long espace d'années, tous les Grecs aient eu une conscience comme Cyrille, qui pratiquoit ce qu'il devoit condamner, suivant les principes de sa Confession, comme des superstitions tendantes à l'idolâtrie ? Le Sieur A. a fourni des preuves authentiques que cela n'est pas impossible; mais il ne niera pas que cette grandeur d'ame, qui se joue de la Religion, n'est pas commune. Il faut cependant supposer que ces Grecs non latinisés ont été en cette fiction depuis sept ou huit cents ans, ou convenir qu'ils ne furent jamais que dans les idées des Ministres. Pour ce qui regarde les Sacrements, on défie le Sieur A. & de plus habiles que lui, de citer, non pas plusieurs, mais un seul témoignage authentique de Grecs, qui, conformément à la Confession de Cyrille, n'aient reconnu que deux Sacrements, le Baptême & l'Eucharistie.

Eclaircissement touchant la nécessité du Baptême.

Sur l'article seizieme, qui concerne le Baptême, les Grecs, selon la Tradition immémoriale & la discipline de leur Eglise, conforme en cela avec celle de l'Eglise Latine, en établissent la nécessité. Si le Sieur A. n'étoit pas aussi novice dans la Théologie des Peres que dans celle des Grecs modernes, il n'auroit pas avancé avec tant de témé- pag. 393.

rité, *que les Peres ont enseigné la même chose que le Patriarche Luca & que les Réformés touchant le Baptême.* Mais il y ajoute la fausset
pag. 392. la plus évidente & la plus notoire, qui est, que *les Grecs séparés de la Communion de Rome n'établissent point la nécessité absolue du Baptême.* Il y a assez de Théologiens, qui ont rapporté un grand nombre de passages des anciens Peres Grecs & Latins, qui prouvent d'une maniere invincible la nécessité du Baptême; & les Pélagiens qui la nioient, quoique par un autre principe que celui des Calvinistes, ayant été condamnés par toute l'Eglise, cette condamnation s'étend généralement sur tous ceux qui la nient, & encore plus sur les Calvinistes, qui ont établi cette nouveauté, non pas sur une seule hérésie comme les Pélagiens; mais sur plusieurs compliquées, qui renversent toute l'économie des deux Sacrements qu'ils ont conservés. Nous nous restreindrons à ce qui regarde les Grecs plus prochains de nos temps; & nous lui soutenons qu'il n'en peut produire aucun qui ait rien enseigné de conforme à la Confession de Cyrille sur ce sujet. Ce dogme est même tellement établi par la discipline de l'Eglise Grecque, que dans les Pénitentiaux les plus anciens, parmi les péchés auxquels on ordonne une très-rude pénitence, on trouve celui d'avoir laissé mourir un enfant sans Baptême. Siméon de Thessalonique n'étoit pas un Grec latinisé, puisqu'il a fortement écrit contre les Latins: Jérémie Patriarche de Constantinople, ne l'étoit pas non plus; ils enseignent néanmoins la nécessité absolue du Baptême, comme une vérité de laquelle aucun Chrétien ne pouvoit douter.

pag. 392. Le Sieur A. avoit ajouté cette grande preuve: *Que les Grecs ne se servent pas de la Bible Vulgate, mais de la version grecque des Septante, qui rapportent ces paroles de Jesus Christ touchant le Baptême d'une maniere bien différente de la version latine.* Voilà peut-être la plus grande extravagance qui soit jamais échappée à un Auteur. Il est vrai qu'il a marqué dans son *Errata: retranchez toute cette opposition qui se trouve dans cette marque, entre la Vulgate & la Version des Septante, qui ne concerne point le Nouveau Testament.* Il a été apparemment averti de cette erreur si grossiere par son Imprimeur: car un autre l'auroit aussi charitablement redressé sur celle qu'il n'a pas retranchée, & qu'il devoit supprimer aussi-bien que la premiere, qui ne le rend que ridicule; au lieu que la seconde sert à le convaincre d'une imposture grossiere & inexcusable. C'est qu'il dit que dans la version latine: *Ceux de la Communion de Rome font dire à Jesus Christ, que sans le Baptême personne n'entre dans le Royaume des Cieux, qui est le séjour des Bienheureux; mais dans celle-là, le texte grec porte, que ceux qui ne*

sont pas régénérés d'eau & d'esprit, ne peuvent pas entrer dans le Royaume de Dieu, c'est-à-dire, dans l'Eglise Chrétienne. Peut-on affirmer une fausseté qui se reconnoît en ouvrant une Bible latine? Il n'y a pas dans la Vulgate autrement que dans le grec. *Nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei.* Chacun peut juger par ce seul endroit, quelle assurance on peut avoir sur les citations du Sieur A. dans les Livres un peu plus rares que la Bible. Mais c'est que comme Ministre très-Néophite, il a été frappé de cette distinction du *Royaume des Cieux* & du *Royaume de Dieu*, ne sachant pas qu'elle a été inventée par les Pélagiens pour détruire le péché originel, & renouvellée par les Calvinistes pour renverser l'efficacité des Sacrements. Nos Théologiens ont fait voir il y a longtemps, & par des réponses sans replique, que cette distinction n'avoit jamais été connue des Saints Peres, ni même des anciens Juifs, dans les Livres desquels le *Royaume de Dieu* & le *Royaume des Cieux* signifient la même chose. C'est ce qu'on reconnoît aisément par la simple lecture de l'Ecriture Sainte : mais afin que le Sieur A. ne se plaigne pas qu'on lui cite des Auteurs suspects, on ne lui en citera qu'un, qui est Jean Lightfoot, dans ses remarques sur Saint Matthieu. *Regnum cœlorum apud Matthæum est regnum Dei, ut plurimum apud reliquos Evangelistas. Confer hæc loca Matth.* 4. 17. *Appropinquavit regnum cœlorum. Marc* 1. 15. *Appropinquavit regnum Dei. Matth.* 5. 3. *Beati pauperes spiritu, quia vestrum est regnum cœlorum. Luc.* 6. 20. *Vestrum est regnum Dei. Matth.* 11. 11. *Minimus in regno cœlorum. Luc.* 7. 28. *Minimus in regno Dei. Matt.* 13. 11. *Mysteria regni cœlorum. Luc.* 10. 8. *Regni Dei.* On n'a qu'à lire les trois pages suivantes, & on y trouvera des preuves tirées des Livres Juifs, qui prouvent que *regnum cœlorum* & *regnum Dei* se prennent indifféremment. pag. 37. de l'Edit. de Cambridge 1658.

Mais afin de convaincre le Sieur A. par une autorité incontestable, sans ramasser beaucoup de passages, nous nous contenterons de lui en alléguer un seul, qui est tiré de l'Homélie de Saint Jean Chrysostôme sur le même verset, & c'est la vingt-cinquieme sur Saint Jean. *Car, que dit-il* (Jesus Christ) *Si quelqu'un n'est régénéré de l'eau & de l'esprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu? Voici ce qu'il signifie par ces paroles : Vous dites que cela est impossible; & moi je vous dis que la chose est tellement possible, qu'elle est nécessaire, & que même il n'est pas possible autrement d'être sauvé.* Et peu après : *Ecoutez, vous autres tous qui n'avez pas le Baptême; tremblez & gémissez; car la menace est à craindre, & la sentence est terrible. Il ne se peut,* dit-il, *que celui qui n'est pas régénéré de l'eau & de l'esprit entre dans le Royaume des Cieux; &* pag. 654. T. 2. Edit. Eton.

il répete dans les lignes suivantes ces paroles de la même maniere. Ainsi puisque Saint Jean Chrysostôme s'est servi indifféremment des deux expressions, qui ont certainement le même sens, il n'y aura personne qui puisse lire sans indignation, que les Auteurs du Concile de Jerusalem ont altéré le sens des paroles de Jesus Christ, *en se servant de la traduction latine de la Vulgate de l'Eglise Romaine, pour établir la nécessité absolue du Baptême, & pour faire entendre tout le contraire de ce qu'il y a dans leur Bible grecque sur cette matiere; & que c'est une preuve évidente qu'ils étoient corrompus par ceux de la Communion de Rome, des Grecs latinisés, &c.* Un autre que le Sieur A. diroit *la Vulgate*, & non pas la *traduction de la Vulgate*: car cela ne peut convenir au texte de cette version; puisque même d'une traduction on ne dira pas qu'elle est *de la Vulgate*, mais *selon la Vulgate*, comme il y a dans le titre de celle de Port-Royal, qui n'étoit pas une nouvelle version faite à Paris en 1697. puisqu'il y avoit alors trente ans entiers que la premiere édition, qui est de 1667. avoit été faite. L'ignorance & la fausseté de tout ce qu'il avance se soutient, comme on voit, partout également, dans les mots, dans les faits, dans les dates & dans les dogmes.

Il est bon de continuer à le confondre par des preuves de fait. Le Patriarche Jérémie n'avoit pas été corrompu par les Théologiens de la Communion de Rome, & on ne peut pas le mettre au nombre des Grecs latinisés. Il cite cependant ces paroles de Jesus Christ comme le Synode de Jerusalem, & dans la seconde Réponse: *Celui qui n'est pas régénéré de l'eau & du Saint Esprit, ne peut pas entrer dans la vie.*
p. 89. 238. Siméon de Thessalonique dans son premier Traité page 17. de l'édition de Jassy, cite ces paroles de Jesus Christ comme le Synode de Jerusalem, & dans la page 80. *Il est nécessaire de baptiser en tout temps, de peur qu'il ne survienne quelque empêchement, & que quelqu'un meure sans être initié, c'est-à-dire, sans recevoir le Baptême, puisqu'il en arriveroit un très-grand mal. Car celui qui n'est pas baptisé, n'est pas sauvé.* ὅμως καὶ ἐν παντὶ καιρῷ ἀναγκαιόν ἐστι βαπτίζειν, μήποτέ τι κώλυμα γένηται καὶ τὶς ἀπελθῇ ἀμύητος τουτέστι χωρὶς βαπτίσματος, καὶ πλείστη ἐκ τούτου ἔσται ζημία. ὁ γὰρ μὴ βαπτισθεὶς οὐ σωθήσεται.

pag. 311. Le même, dans l'exposition du Symbole, établissant la même doctrine, rapporte ces paroles comme elles sont citées dans le Synode. Il étoit donc bien inutile de perdre une demi-page à vouloir établir la distinction du Royaume de Dieu & du Royaume des Cieux, pour détruire la nécessité du Baptême, & de finir encore par une calomnie contre les Grecs non latinisés, en les accusant de différer le Baptême, même

même plusieurs années. Cet abus n'étoit autrefois que trop commun dans les premiers siecles de l'Eglise, & on trouve plusieurs discours des Saints Peres qui le combattent; mais il y a plus de mille ans qu'on n'en parle plus.

Le Sieur A. cite enfin vingt-cinq passages, car il a soin de les compter, mais il n'a pas eu celui de les lire; puisque le premier, qui est de Saint Justin, ne contient pas un seul mot contre la nécessité du Baptême, & qu'il l'établit, comme il paroît par la suite du discours. Or une preuve certaine, *incontestable & irréfragable* qu'il ne l'a pas lu est, que le passage du troisieme Chapitre de Saint Jean y est rapporté de la même maniere que dans le Concile de Jerusalem. Dira-t-il que Saint Justin étoit un Grec latinisé, & corrompu par les Docteurs de Port-Royal & de Sorbonne? Le Sieur A. dit des choses qui ne sont guere moins absurdes; car sans sortir de cet article des citations, voici la troisieme : *Ephrem Syrus contra eos qui verba Cyrilli reprehendunt.* Personne ne connoît cet ouvrage. Si c'est de Saint Cyrille d'Alexandrie dont il veut parler, Saint Ephrem étoit mort près de cinquante ans auparavant, & on ne voit point quel rapport ce Traité, qui n'est pas connu, peut avoir avec Saint Cyrille de Jerusalem. Si c'est du Patriarche d'Antioche, comme on n'a de lui que les Extraits conservés par Photius, on les cite : mais quand on dit Ephrem le Syrien, c'est le Diacre d'Edesse.

Dans cet article qui regarde le Baptême, le Sieur A. a encore retranché toute la fin, qui remplit plus de quatre pages de l'édition grecque & latine. On en voit une raison très-évidente; & c'est qu'il lui étoit impossible d'y trouver une ombre de conformité entre la Confession de Cyrille & celle des Grecs; ce qu'il a tâché de faire en d'autres articles avec fort peu de succès. Il étoit difficile d'en deviner une autre: cependant elle s'est présentée par hasard à la fin de son *Errata*, lorsqu'on y est allé chercher la correction de sa remarque de la version du Nouveau Testament par les Septante. Voici donc ce qu'il dit. *On n'a pas inséré dans ce volume les articles du Concile de Jerusalem, qui ont été imprimés en françois dans ce même ouvrage des Docteurs de Port-Royal, ni toutes les Préfaces & les Décrets, qui ne sont d'aucune conséquence pour les faits dont il s'agit maintenant ici, attendu que chacun peut contenter sa curiosité touchant ce qui n'est point utile pour notre but, en lisant l'édition latine de ce Concile faite à Paris l'an* 1676. On ne s'aviseroit jamais de mettre un avis de cette importance à la fin d'un *Errata*, que les Lecteurs consultent rarement, si ce n'est lorsque, comme nous avons tâché de faire, on ne veut pas imputer à un Auteur les

fautes qu'il a corrigées. Mais il ne faut pas qu'il s'imagine que cet avertissement puisse entiérement le justifier ; puisque personne n'a jamais imprimé un titre grec & latin dans une page séparée, & en gros caracteres, pour ne donner que des Extraits, non seulement sans en avertir, mais en donnant sujet de croire qu'il n'y avoit rien de retranché. On ne pouvoit presque en juger autrement, voyant de grands titres à chaque Décret, & à chacune des parties qui composent cet ouvrage. *Il n'a*, dit-il, *pas inséré les articles qui ont été imprimés en françois dans la Perpétuité* : mais la seule comparaison des passages fait voir qu'il en a inséré un très-grand nombre qui sont dans cet ouvrage, qu'il en a retranché d'autres qui n'y sont pas ; qu'il a inséré toute la Préface, ajoutant même plusieurs accusations contre les Auteurs de *la Perpétuité*, comme s'ils avoient supprimé à dessein cette partie : & ce qu'il appelle *des choses qui n'étoient d'aucune conséquence*, est le jugement de ces Grecs sur Calvin & sur sa doctrine ; l'énumération des sept Sacrements, & des passages de la Sainte Ecriture qui en autorisent l'institution, pour ne pas parler des autres. Il étoit donc fort inutile de fatiguer son Imprimeur par l'impression du texte grec, & en retrancher ce qu'il lui a plu, parce qu'il étoit imprimé en françois ; ce qui néanmoins se trouve faux presque en tous les articles. Il avoit encore moins besoin de faire imprimer toutes les souscriptions ; car en les supprimant, il auroit évité des absurdités sans nombre, & des ignorances d'Ecolier, qui seules font juger que celui qui peut y tomber n'est pas capable d'écrire sur de pareilles matieres. Le public jugera si la raison qu'il allegue, & qu'il devoit mettre dans sa Préface, non pas dans un *Errata*, justifie le soupçon légitime qu'on a de sa mauvaise foi.

De la présence réelle, & de la Transsubstantiation.

Il a inséré le dix-septieme Décret, quoiqu'il fût tout entier en françois dans *la Perpétuité*, en quoi il contredit son avertissement. D'abord il traduit mal, Πιστεύομεν τό πανάγιον μυστήριον τῆς ἱερᾶς εὐχαριστίας ἐκεῖνο εἶναι ὅπερ ὁ κύριος παρέδωκε τῇ νυκτὶ ᾗ παρεδίδου ἑαυτὸν ὑπὲρ τῆς τοῦ κόσμου ζωῆς. *Nous croyons que le très-saint Sacrement de la sacrée Eucharistie, est celui même que le Seigneur donna la nuit qu'il se livra lui-même pour la vie du monde.* C'est-là le sens mot-à-mot, & non pas comme a traduit le Sieur A. *que le Seigneur nous a laissé par tradition.* Il coupe encore cet article ; & sans avertir, sans mettre d'étoiles, ni aucune autre des marques qui sont en usage pour faire connoître qu'on extrait un texte, & qu'on ne le rapporte pas tout entier, il retranche deux pages, qui expliquent nettement & précisément ce que les Grecs de ce Synode de

Jerusalem pensoient sur toutes les difficultés que forment les Protestants, contre la doctrine de la présence réelle & de la Transsubstantiation. Son avis au bout de son Livre ne justifiera jamais une pareille réticence. Car les Grecs détruisent par leurs explications, un des grands arguments dont le Ministre Claude s'étoit servi contre les Auteurs de *la Perpétuité*, & qu'il avoit employé dans des mémoires envoyés en Grece; que les Grecs ne connoissoient point toutes les conséquences qui naissent de la Transsubstantiation, & que cela prouvoit assez qu'ils ne la croyoient point. C'est donc sur cela qu'ils s'expliquent très-clairement; & c'est ce que le Sieur A. retranche. Il tire du milieu du discours des Grecs une période qui regarde la Transsubstantiation, dont il retranche les deux tiers; puis il saute près de quarante pages, pour aller prendre à la fin la réponse qu'ils font, sur ce qu'on les accusoit de ne pas conserver décemment l'Eucharistie, & parce qu'il y a trouvé un passage de Saint Paul, qui est appliqué à la matiere dans un autre sens que le littéral, c'est à quoi il s'attache pour perdre deux ou trois pages. pag. 396. Ed. G. L.

Voilà ces *Monuments authentiques*, & *ces Anecdotes précieux*, avec lesquels le Sieur A. a pu faire croire à ceux qui l'ont protégé qu'il confondroit les Catholiques, & feroit voir la fausseté d'un nombre très-considérable d'attestations, que jamais les Grecs n'ont contredites; mais qu'ils ont confirmées, & qu'ils confirment tous les jours dans les Livres qu'ils impriment depuis trente ans en Moldavie, & dans lesquels les Latins ne sont pas ménagés. Un fatras de Lettres, la plupart inutiles & frivoles, d'autres imprimées il y a plus de cinquante ou soixante ans, une nouvelle édition de la Confession de Cyrille, enrichie de plus de fautes d'impression qu'il n'y a de lignes, le Synode de Jerusalem imprimé de même, quoiqu'il le fût il y a trente-deux ans, accompagné de sa nouvelle version pleine de fautes ou de corruptions, dont une partie du texte a été retranchée; voilà ces *Monuments authentiques*. Il reste donc ses remarques importantes, ses notes, ses raisonnements & ses Dissertations Théologiques. On a pu voir ce qu'on devoit juger de ces notes: il faut examiner sa Théologie; car ce qui nous reste à voir est son chef-d'œuvre. Mais peut-il croire que s'il avoit mis un titre véritable à son ouvrage, & qu'on eût su d'abord qu'il n'avoit pas un seul Auteur Grec, ni une seule piece à citer, qu'il n'eût que des injures & des calomnies à mettre sur le papier, personne se fût mis en peine non pas de réfuter, mais de lire son ouvrage? Il en seroit arrivé comme des autres qu'il a faits. Cela étant, il seroit fort inutile de perdre du temps à examiner sérieusement tout ce qu'il dit sur la Transsubstantiation, & sur le dogme de l'Eucharistie. Si on entreprenoit de prouver qu'il

n'entend pas la matiere, & que tout ce qu'il dit n'est qu'un amas d'objections mal digérées, en dissimulant les réponses, il ne seroit pas difficile d'en convaincre le public. Mais comme nous n'avons pas assez mauvaise opinion des Protestants pour croire qu'ils le regardent comme leur Champion, nous ne lui ferons pas cet honneur. Ce que nous croyons donc devoir faire pour la défense de la vérité, se réduira à examiner seulement ce qu'il y aura de faux & d'absurde dans le reste de son ouvrage, & de le marquer le plus briévement qu'il sera possible.

Nous avons dit qu'il avoit détaché une période de la fin de l'ouvrage, & qu'il l'avoit jointe au commencement du dix-septieme article ou Décret. Elle regarde le respect que les Grecs portent à l'Eucharistie, & elle est fondée sur ce que le Ministre Claude, parmi les preuves qu'il avoit apportées pour montrer que les Grecs ne croyoient point la présence réelle, avoit avancé, sur la foi de quelques Voyageurs, qu'en diverses Eglises elle étoit dans un sac de toile, ou dans une boite, négligemment conservée. A cela les Grecs répondent, qu'il est très-ridicule de croire que parce que quelques Prêtres Orientaux conservent le pain sacré dans des vases de bois dans l'intérieur de l'Eglise, & hors du Sanctuaire, suspendu à quelque colonne, ils ne confessent pas le réel & véritable changement du pain au corps du Seigneur. *Nous ne nions pas*, disent-ils, *que quelques pauvres Prêtres conservent le corps du Seigneur dans des vases de bois : mais Jesus Christ n'est pas honoré par des pierres précieuses & par des marbres ; il demande que nous ayions l'esprit éclairé par la saine doctrine, & le cœur pur. C'est comme ce qui est dit par Saint Paul* : nous avons, *dit-il*, un trésor dans des vases de terre. Ces dernieres paroles, Ταῦτα γὰρ καὶ Παύλῳ συμβέβηκεν, ne doivent pas être traduites mot à mot, *la même chose est arrivée à Saint Paul* ; puisqu'elles ne peuvent se rapporter à rien de semblable à ce que les Grecs éclaircissent par leur réponse. Mais ces paroles signifient simplement : *C'est la même chose à-peu-près que lorsque Saint Paul a dit, &c.* Dans le grec imprimé à Paris, il y a simplement, τὸν θησαυρὸν, *le trésor*, ou *un trésor* : dans celle du Sieur A. τὸν θησαυρὸν τοῦτον, qui fait un sens différent, & qui signifie *ce trésor*.

A l'occasion de cette application des paroles de S. Paul à l'Eucharistie, le Sieur A. déploie son éloquence, pour découvrir *& prouver*
pag. 395. *la crasse ignorance du Patriarche Dosithée, qui a composé ce Décret d'une maniere aussi peu judicieuse & aussi contraire à la vérité que tous les autres articles de ce Conciliabule, dont nous avons fait voir*, dit-il, *ci-devant, par des preuves incontestables, qu'il est l'Auteur.* Et à cette occasion il répete toutes les vaines conjectures qu'il a mises à la page

368, & qu'il appelle *des Démonstrations*, quoique nous ayions peut-être mieux démontré qu'elles ne peuvent passer que pour des visions chimériques, fondées sur une profonde ignorance de l'Histoire & de la Discipline Ecclésiastique.

A l'égard du passage de S. Paul mal interprété, qui a dit au Sieur A. que Dosithée a prétendu citer ce passage dans le sens littéral? Il n'y a rien de plus simple & de plus fréquent dans les Auteurs Ecclésiastiques que de pareilles applications. Les Calvinistes objectent: Vous autres Grecs tenez l'Eucharistie dans des vases de bois; pouvez-vous croire qu'elle soit le corps de Jesus Christ? Oui, répond Dosithée, nous le croyons; & quoique ce que vous nous objectez ne soit pas une coutume générale, au lieu que cela n'arrive qu'en quelques endroits à cause de la pauvreté des Prêtres; quand cela seroit, *nous avons un trésor dans des vases de terre. Mais dans les Eglises qui ont le moyen de le faire, comme par exemple ici à Jerusalem, le corps de Notre Seigneur est conservé dans l'intérieur du Sanctuaire de chaque Eglise, honoré & éclairé par une lampe à sept branches qui brûle continuellement.* Ce sont ces dernieres paroles que le Sieur A. a jugées inutiles, comme en effet elles le sont à son systême, c'est pourquoi il les a retranchées. Il est donc très-ridicule de perdre deux pages à prouver que Dosithée n'a pas entendu en cet endroit le passage de S. Paul selon le sens littéral. C'est à peu près la même chose, que si on reprochoit à S. Paul son ignorance crasse, d'avoir appliqué ces paroles, *non alligabis os bovi trituranti*, aux secours nécessaires que les fideles devoient à ceux qui leur annonçoient l'Evangile. Syn. Hier. pag. 338.

Le Sieur A. ne devroit jamais reprocher d'ignorance à personne, après les preuves qu'il donne à tout moment de la sienne, depuis la Théologie jusqu'à la Grammaire. Il devoit encore moins, sur un prétexte aussi frivole, traiter Dosithée & les Grecs d'*ignorants*, d'*idiots*, d'*aveugles*, d'*extravagants*, d'*imposteurs*, & n'épargner pas la personne de l'Ambassadeur de France, comme d'*un subornateur de faux témoins & de parjures*. Une ignorance crasse est, de citer à faux la Vulgate: de citer le Nouveau Testament selon la version des Septante; de prendre un Arminien pour un Théologien Grec latitudinaire; la sainte Grotte de Bethléem pour un Saint; un Monastere pour une Sainte; Clément, Disciple des Apôtres pour Clément VIII; les Cophtes & les Arméniens pour des Grecs, & cent autres pareilles.

Nous avons dit que nous ne prétendions pas faire un Traité de Controverse à chaque fois qu'il plaît au Sieur A. se jetter dans les lieux communs, pour débiter ses collections & tromper les ignorants, en

leur donnant les remarques d'autrui comme les fiennes, ou des objections cent fois réfutées comme de nouveaux arguments de fa production. Il fuffira donc de choifir dans fes longues digreffions ce qui peut mériter quelque éclairciffement; & d'abord nous examinerons celle qu'il fait fur le mot & fur le dogme de la Tranffubftantiation.

pag. 398. *On doit remarquer ici, avant que de paffer plus outre, que le mot de μετουσίωσις qui fe trouve dans ce Décret a été inventé depuis peu, pour autorifer le nouveau dogme de la Tranffubftantiation. Le premier*, dit-il enfuite, *qui s'en eft fervi dans l'Eglife Grecque eft Gennadius, Patriarche de Conftantinople, qui étant Laïque, fut élevé tout d'un coup à cette dignité par Mahomet II, d'abord qu'il fe fut rendu maître de cette Ville, & qu'après en avoir chaffé les Chrétiens, il forma les deffeins de les y rappeller. Ce Patriarche travailla au Concile de Florence pour l'union des Grecs avec les Latins, & fit enfuite en faveur du Papifme l'Apologie des cinq Chapitres contenus dans le Décret de l'union, qui furent rejetés de tous les Grecs Orthodoxes. C'eft pourquoi il n'y a eu du depuis que les Grecs latinifés, ou corrompus dans les Univerfités d'Italie par l'étude de la Théologie Scholaftique de l'Eglife Romaine, qui aient employé ce terme barbare, pour expliquer leur créance touchant l'Euchariftie. Cela eft fi vrai, que le Patriarche Jérémie II, qui fut élevé fur le Siege de Conftantinople l'an 1572, & qui reçut la réformation du Calendrier Romain faite par le Pape Grégoire XIII, auquel il fe foumit, comme cela paroît dans la Relation que le Docteur Moreri en fait dans fon grand Dictionnaire Hiftorique; ce Patriarche, dis-je, tout Papifte qu'il étoit, n'a pourtant jamais employé le terme de μετουσίωσις, Tranffubftantiation, dans les Réponfes qu'il fit aux Théologiens de Wittemberg fur cette matiere.* Il y a autant de fauffetés que de propofitions dans la fuite de ce difcours; & il porte la conviction entiere de l'ignorance de l'Auteur.

D'abord nous lui demandons avec quelles preuves il établit, que Gennadius, dont il eft aifé de voir qu'il ne fait que le nom, eft le premier Grec qui ait employé le mot de *Tranffubftantiation?* Il eft bien le premier de ceux que nous connoiffons jufqu'à préfent; mais qui a dit au Sieur A. que d'autres ne s'en foient pas fervis avant lui? Car ce n'eft pas une conjecture en l'air, & fans fondement, que de juger qu'il y a peu d'apparence que Gennadius ayant fait le difcours dans lequel il a employé ce mot lorfqu'il étoit encore Laïque, & avant qu'il paffât en Italie, & que l'ayant prononcé dans le Palais en préfence de l'Empereur & du Sénat de Conftantinople, il fe fervit pour expliquer le Myftere de l'Euchariftie d'une expreffion toute nouvelle, & qui auroit pu fcandalifer par cette feule raifon. De plus, ce difcours en forme

d'Homélie, fut prononcé par Gennadius avant que l'Empereur allât à Florence. Dans l'autre Ecrit que rapporte Syrigus, l'Auteur renvoie à cette même Homélie ; preuve certaine qu'il approuvoit la doctrine qu'il y enseigne de la Transsubstantiation. Le Sieur A. n'a jamais assurément rien vu de Gennadius, que les Extraits qu'en publia M. Simon dans sa Réponse à M. Smith ; & celui-ci n'est pas de son avis, parce qu'il croit la piece supposée, ce qu'il ne prouve assurément pas.

Mais au moins le Sieur A. devroit avoir appris en même temps quelque chose de plus vrai sur l'histoire de Gennadius que ce qu'il avance. Il auroit dû savoir, que lorsqu'il alla à Florence avec l'Empereur Jean Paléologue, il s'appelloit Georgius Scholarius ; qu'il étoit véritablement porté à l'union, mais qu'il ne la signa pas, puisqu'il étoit encore séculier ; que même il la désapprouva & se retira précipitamment de Florence avec Gemistus, si on veut croire ce que dit Nectarius Patriarche de Jerusalem dans son Traité contre les Latins ; ce qui ne s'accorde pas néanmoins avec ce que des Auteurs contemporains en ont écrit, ni même avec les Lettres de Gennadius : que depuis son retour Marc d'Ephese le fit changer de sentiment, qu'il lui recommanda en mourant l'Eglise Grecque, & que Gennadius commença à être le plus grand ennemi des Latins, contre lesquels il a composé deux volumes de la Procession du Saint Esprit, & plusieurs autres qui se trouvent dans les Bibliotheques ; que la plupart des Catholiques, entr'autres Matthieu Caryophylle, assurent que l'Apologie des cinq articles de Florence n'est pas de lui ; que l'opinion de Léon Allatius touchant deux ou trois Gennades, un affectionné aux Latins, l'autre leur ennemi, est insoutenable. Voilà ce que doit savoir un homme qui veut parler de Gennadius.

Il n'est pas vrai que Sultan Mahomet II, qui prit Constantinople, en ait jamais chassé les Chrétiens. Plusieurs s'enfuirent de la ville, mais ils y revinrent quand il leur eut donné assurance qu'il les laisseroit vivre selon leur Religion.

Il n'est pas vrai non plus, que dans les articles contestés entre les Grecs & les Latins, il y en ait eu aucun qui eût rapport à l'Eucharistie, sinon les azymes, & ce n'est pas un point de foi, mais de discipline. Il est très-faux qu'on soit Grec latinisé pour croire la présence réelle ou la Transsubstantiation ; on ne l'est que lorsqu'on reçoit les cinq articles compris dans le Décret d'union de Florence. On l'est encore moins pour avoir étudié dans les Universités d'Italie, puisque Cyrille Lucar y avoit étudié, ainsi que plusieurs autres ; Meletius Piga Patriarche d'Alexandrie, Maître du même Cyrille ; Gabriel de Philadelphie, George Coressius, Meletius Syrigus, Grégoire Protosyncelle,

Dosithée, Nectarius, & plusieurs autres n'étoient rien moins que latinisés. Il faut savoir ce que les plus habiles ont ignoré jusqu'à présent, pour traiter le Patriarche Jérémie de *Papiste*, & n'avoir pas seulement ouvert ses Ecrits. Le fait du Calendrier Grégorien n'étant fondé que sur l'autorité du *Docteur Moreri*, est fort incertain; & quand il seroit vrai, il ne prouveroit pas plus que Jérémie étoit Catholique, que si par cette même raison quelqu'un vouloit prouver que les Hollandois le sont, parce qu'ils suivent le même Calendrier. *Tout Papiste qu'il étoit, il n'a jamais employé le mot de Transsubstantiation.* Ceux même qui lui ont fourni cette remarque, qui sont le Ministre Claude & M.r Smith, n'ont jamais dit que Jérémie ne fût pas reconnu par tous les Grecs comme orthodoxe, & par conséquent nullement attaché à l'Eglise Romaine. Celle-ci ne reçoit point les Grecs dans sa Communion, s'ils ne font profession de croire ce qui est contenu dans le Décret du Concile de Florence. Or il est constant que Jérémie dans ses trois Ecrits enseigne formellement tout le contraire, particuliérement sur la Procession du Saint Esprit. Les Théologiens de Wittemberg l'ont mieux connu que personne, & jamais ils ne lui ont fait ce reproche. Les Grecs depuis plus de six vingts ans le louent dans tous leurs Ecrits comme un illustre Défenseur de leur Eglise: l'autorité du Sieur A. l'emportera-t-elle par dessus tant de témoins irréprochables?

Il ne s'est pas servi, dit-il, *du mot de Transsubstantiation*, & le Ministre Claude a conclu de-là qu'il ne la croyoit pas, en quoi M. Smith l'a suivi. Il est cependant aisé de reconnoître que les paroles de Jérémie marquoient un changement si réel & si positif, qu'elles ne pouvoient avoir d'autre sens que celui de la Transsubstantiation. Cela est si vrai, que les Luthériens qui reconnoissent une présence réelle, & qui ne different des Catholiques que parce qu'ils rejettent le changement de substance, ont mis en marge à la page 86. *μετουσίωσις*, *Transsubstantiation.* M. Smith témoigne qu'il ne fait pas grand cas de ce jugement de ceux de Wittemberg; d'autres penseront avec autant ou plus de raison, que ces Théologiens pouvoient mieux savoir ce que pensoit ce Patriarche, tant par le commerce de Lettres qu'ils avoient eu avec lui, que par la relation d'Etienne Gerlach qui l'avoit connu familiérement, que par les témoignages de M. Smith, de M. Claude & de tous les autres.

pag. 398. & 399. Le Sieur A. avance ensuite, *que tous les Grecs ont tellement en horreur le mot de Transsubstantiation, qu'ils n'osent s'en servir crainte d'être dégradés de leurs Charges, commme il arrive ordinairement à ceux qui favorisent ouvertement le Papisme. Voilà pourquoi le Patriarche Dosithée fut contraint de s'enfuir de Jerusalem, & de chercher un asyle chez l'Am-*

l'Ambaſſadeur de France. Un fait de cette conſéquence demande que celui qui l'avance en apporte quelques preuves. Le Sieur A. veut qu'on le croie ſur ſa parole, car il n'en donne & n'en peut donner aucune preuve, & nous en avons de très-certaines pour prouver que ce fait eſt entiérement faux. Car Doſithée ne fut pas obligé de s'enfuir de Jeruſalem quand il vint à Conſtantinople peu après le Synode, & les autres Grecs ne pouvoient pas l'obliger de s'enfuir pour s'être ſervi du mot de *Tranſſubſtantiation*, puiſqu'ils avoient ſouſcrit les Actes ſynodaux, comme ſes Suffragants & la partie la plus conſidérable de ſon Clergé. N'y a-t-il qu'à dire des choſes en l'air, ſans les prouver, pour ſe faire des preuves, lorſqu'on n'en a pas une ſeule? Gabriel de Philadelphie, George Coreſſius, Grégoire Protoſyncelle, Meletius Syrigus, la Confeſſion Orthodoxe, Nectarius, le Patriarche Callinique, ont publiquement employé & approuvé ce mot. Il ne ſe trouvera pas la moindre oppoſition en forme légitime, ou dans des livres particuliers, que les autres Grecs y aient faite; mais au contraire, ils nous indiquent leurs Ecrits pour ſavoir véritablement la foi de l'Egliſe Orientale.

Si Doſithée avoit été perſécuté juſqu'à être chaſſé de Jeruſalem, pour avoir employé le mot de *Tranſſubſtantiation*, y a-t-il apparence qu'il l'eût encore autoriſé dans l'impreſſion qu'il fit faire dix ans après, c'eſt-à-dire en 1682, du Traité de Nectarius contre les Latins? Ce Patriarche diſputant contre un Franciſcain de la Terre Sainte, qui lui avoit objecté qu'il n'y avoit plus de miracles parmi les Grecs, en rapporte quelques-uns, entr'autres touchant l'Euchariſtie. Il dit que dans l'Iſle de Crete le pain conſacré, réſervé pour la Liturgie des Préſanctifiés, demeura dans le Ciboire & qu'on l'oublia. Enſuite après un long temps ayant été trouvé noir & commençant à ſe corrompre à cauſe de l'humidité du lieu, on le mit ſur la Patene ſacrée avec des charbons deſſous pour le ſécher, enſorte qu'on le pût recevoir ſans dégoût, qu'en ce moment il en ſortit une odeur très-agréable qui remplit non ſeulement le Sanctuaire, mais toute l'Egliſe; de ſorte qu'on jugea à propos de le conſerver comme une choſe céleſte. Après cela il ajoute cette réflexion. (*a*) *Ce miracle, à ce que je penſe, eſt arrivé pour prouver ce grand & ſurnaturel Myſtere, en ce que les ſeuls accidents du pain ſacré ſe corrompent: mais la ſubſtance du pain étant une fois changée, & étant, par l'invocation du Saint Eſprit tranſſubſtantiée au véritable corps de Jeſus Chriſt, elle ne ſouffre aucune corruption, mais elle demeure in-*

(*a*) Τῦτο τὸ θαῦμα ὡς ἐγ' ῷμαι γέγονεν εἰς δεῖγμα σαφέςατον τῦ μεγάλου καὶ ὑπερφυοῦς τύτυ μυςηρίυ τῦ, τὰ συμβεβηκότα μόνα τυ ἱερῦ ἄρτῦ φθείρεσθαι. Ἡ δὲ γε ὐσία τοῦ ἄρτυ, ἅπαξ μεταβληθεῖσα, καὶ τῇ τῦ παναγίου πνεύματος ἐπικλήσει, μοτυσιωθεῖσα, εἰς ἀληθινὸν σῶμα Χριςῦ φθοράν ὐδεμίαν ὑφίςαται ἡ ἀλλ' ἄφθαρτον διαμένει ὡς ἴδιον Χριςῦ.

corruptible, comme étant le propre corps de Jesus Christ. Il peut consulter ce passage dans la traduction de M. Allix.

Dosithée n'auroit pas fait imprimer de nouveau en 1690, dans son Enchiridion, les anathêmes contre Cyrille, & tout ce qui est contenu dans le Synode de Jerusalem, s'il avoit souffert persécution sur le mot & le dogme de la *Transsubstantiation.* Enfin Callinique, Patriarche de Constantinople, n'auroit pas inséré ce mot dans une Définition synodale, déclarant qu'il explique parfaitement les sentiments de l'Eglise Grecque, & qu'il a été par cette raison employé par Gennadius, Gabriel de Philadelphie, Maximus Margunius Evêque de Cerigo, Meletius Piga, Patriarche d'Alexandrie, Coressius, Syrigus, & sur-tout dans la Confession Orthodoxe. Cette Sentence fut prononcée dans un Synode tenu en 1691 à Constantinople, où se trouva Dosithée, & signa en qualité de Patriarche de Jerusalem à l'Acte inséré dans le Livre de la grande Eglise. Le Sieur A. dira-t-il que la piece est fausse, parce qu'il a démontré que dès 1672 Dosithée fut obligé de s'enfuir, & qu'il n'étoit plus Patriarche? Mais Dosithée lui-même qui a fait imprimer la piece dans un Traité qu'il publia en 1698, & qui a survécu encore quelques années, suffit pour ôter toute créance au Sieur A. sur cet article qui le concerne, & renverse entiérement tout l'ouvrage du Sieur A.

Il allegue, sur la parole de M. Claude, une Lettre d'un M. Bazire Archidiacre de Northumberland, qui dit qu'un Grec, sur ce qu'il avoit employé dans un Catéchisme le mot de *Transsubstantiation*, avoit été publiquement censuré. On ne connoît de Catéchisme fait par les Grecs Schismatiques avant ce temps-là, que celui de Grégoire Protosyncelle, qui a été si peu censuré, qu'au contraire il se trouve cité avec éloge par tous les Evêques qui ont publié depuis ce temps-là quelques Actes ou Traités particuliers sur cette matiere. Nectarius, dans son Traité contre les Latins imprimé à Jassy en 1682, par les soins & avec la Préface de Dosithée, s'en sert pareillement, & le Sieur A. nous viendra assurer que les Grecs n'osoient se servir de ce mot? pag. 204.

Il est encore très-faux que M. de Nointel alla en Jerusalem pour y appaiser des troubles suscités à l'occasion du Patriarche Dosithée, qui vouloit s'y rétablir après le trouble que le Sieur A. suppose être arrivé à l'occasion du Synode. Car il finit le 16 Mars 1672, & M. de Nointel n'arriva en Jerusalem que le 15 Avril 1674. Cet Ambassadeur étoit si peu d'intelligence avec les Grecs, qu'il y eut dans le temps même un grand tumulte entre les Grecs & les Latins; les premiers se plaignant que quelques Religieux Grecs avoient été tués par les nôtres, & Nectarius se retira au Mont Sina, craignant le ressentiment de l'Ambassadeur, dont

il évita la rencontre. C'eſt ce que Doſithée dit dans l'Abrégé qu'il a fait de la vie de Nectarius, & qu'il a miſe à la tête de ſes Œuvres. (*) Mais ſi ce qu'avance le Sieur A. avoit quelque fondement, il n'auroit pu le faire que depuis plus de cent ans ; car il y en a cent huit que parut le Livre des Sacrements de Gabriel de Philadelphie. Eſt-il croyable que perſonne n'eût relevé une nouveauté ſi importante, & qu'au contraire elle eût été ſuivie par d'autres Théologiens, & que leurs Ouvrages au lieu d'être condamnés, euſſent été loués & recommandés par les Synodes, par les Patriarches & par tous ceux qui ont occupé les premieres dignités dans l'Egliſe Grecque ?

Si nous conſultons les Grecs avant & depuis le Concile de Florence, Gennadius s'eſt ſervi du mot de μετουσίωσις, ou Tranſſubſtantiation, dans l'Homélie qu'il prononça devant l'Empereur & le Sénat & dans une autre piece rapportée par Syrigus. M. Simon en avoit donné un Extrait dans ſon ouvrage intitulé, *Créance de l'Egliſe Orientale ſur la Tranſſubſtantiation*, imprimé en 1687, & le Sieur A. n'en fait pas la moindre mention. Meletius Piga & Gabriel de Philadelphie, Syrigus, la Confeſſion Orthodoxe, tous en un mot s'en ſont ſervis, de même que le Synode de Jeruſalem, & on ne peut pas douter qu'ils ne prennent ce mot dans le même ſens que les Catholiques. Car Gennadius, après avoir dit dans ſon Homélie, (a) *O miracle qui ſurpaſſe tous les miracles ! O Tranſſubſtantiation merveilleuſe & très-ſurprenante, &c.* l'explique en ces paroles, qui ſont à couvert de toutes les gloſes du Sieur A. (b) *Les choſes*, dit-il, *qui arrivent ſelon l'ordre de la nature n'excitent en nous aucune admiration ; on n'admire que ce qui eſt contre l'ordre de la nature. Or du grand nombre de choſes miraculeuſes qui ſe ſont & qui ſe ſont faites par la puiſſance de Dieu, ce miracle eſt aſſurément le plus grand. Car ce myſtere, qui renferme un changement de ſubſtance en une autre ſubſtance, & qui ſe fait en un moment, les accidents demeurant ſans aucun changement, ſurpaſſe tout autre changement naturel ou ſurnaturel.* Comme on donnera dans peu cette piece toute entiere, on n'en fera pas de plus grands extraits. Dans l'Ecrit rapporté par Syrigus : *Vous devez croire ſans héſiter, & tout ce que nous ſommes de*

(*) M. de Nointel dans ſes Lettres au Roi & à M. de Pompone, Miniſtre & Secretaire d'Etat, ſe plaint en termes très-forts de l'inſolence & de l'ingratitude des Grecs, & du peu de reſpect qu'ils lui rendent pendant ſon ſéjour.

(a) Ω θαύματος θαῦμα πᾶν ὑπερβαίνοντος. Ὠ μετουσιώσεως πολὺ τὸ παράδοξον ἐχούσης.

(b) Ων τὰ μὲν κατὰ φύσιν γινόμενα οὐδὲν ἐν ἡμῖν θαῦμα κινεῖ. Τὰ δὲ παρὰ τὴν φύσιν μόνα θαυμάζεται. Πολλῶν δὲ θεόθεν γινομένων καὶ γεγεννημένων θαυμάτων τοῦτο μέγιστον ἀτεχνῶς. Τοῦτο γὰρ τὸ μυστήριον μεταβολήν τινα περιέχον οὐσίας εἰς οὐσίαν ἐν ἀκαρεῖ γινομένην τῶν συμβεβηκότων ἀμεταβλήτων μενόντων, πάσης μεταβολῆς φυσικῆς τε καὶ κατὰ φύσιν ἐξῄρηται.

Chrétiens le devons croire pareillement, que dans ce corps sacramentel est véritablement Notre Seigneur Jesus Christ lui-même, né de la Vierge Marie, celui qui a été sur la Croix & qui est présentement dans le ciel, lui-même tout entier, couvert des accidents du pain, & il est dans le Sacrement selon sa substance, non par grace ou par vertu; & le corps sacramentel n'est pas un type du véritable corps, mais la vérité de ce même corps. Meletius Piga dans sa Lettre à Cyriacus Photinus, dit que le Sacrement de l'Eucharistie surpasse tous les autres. (c) *Car non seulement il nous rend participants du corps & du sang de Jesus Christ; mais il est ce qu'il signifie, c'est-à-dire, le corps & le sang de Jesus Christ. Et au lieu que dans le Baptême, l'eau demeure pour être l'espece extérieure par laquelle se fait ce qui est signifié dans le Sacrement, ici dans celui de l'Eucharistie, les especes demeurant, pour signifier la substance, est faite la chose même qui est produite par le Sacrement, à savoir la chair & le sang de Jesus Christ. Il est entiéremant dans chaque espece du Sacrement d'une maniere propre: tout & en entier dans plusieurs & dans toutes les Eucharisties, & en chaque partie du Sacrement: c'est-à-dire, pour plus ample explication, que le vin est sang, comme le pain est chair, & cela par la puissance & par la vertu de la Transsubstantiation.* Il s'explique de la même maniere dans la Lettre à Gabriel de Philadelphie. Il dit dans dans toutes les deux, que Jesus Christ est tout entier dans l'une & dans l'autre espece: qu'il demeure dans les particules qui restent après la Communion; qu'on doit adorer le Saint Sacrement, & qu'on ne peut blâmer ce qui se pratique en ces pays-ci, touchant les processions & l'exposition du S. Sacrement à la vénération publique des peuples. Or cette doctrine est approuvée par tous les autres Théologiens que nous avons cités, & en dernier lieu par Callinique, Patriarche de Constantinople, dans le Synode tenu en 1691, dont voici les paroles.

Papadopo. pag. 40. *La sainte & catholique Eglise de Jesus Christ croit, de même qu'elle a cru depuis le temps des Apôtres, selon la Tradition de notre Dieu & Sauveur Jesus Christ venue jusqu'à nous, touchant le très-Saint Sacrement de l'Eucharistie, que Notre Seigneur Jesus Christ y est véritablement & réellement présent, en sorte qu'après la consécration du pain & du vin, le pain est changé au corps véritable de Jesus Christ, né de la Vierge,*

(c) Οὐ γὰρ τοῦτο μόνον ἡμᾶς δρᾷ κοινωνοὺς δηλονότι τοῦ σώματος καὶ αἵματος τοῦ Χριστοῦ, ἀλλὰ καὶ ἐστὶν αὐτὸ τοῦτο ὅπερ σημαίνει σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ. Καὶ ὅπου ἐν τῷ βαπτίσματι μένει τὸ ὕδωρ ὥστε εἶναι φαινόμενον εἶδος δι' οὗ γένοιτο τὸ σημαινόμενον ἐν τῷ μυστηρίῳ, ἐνταῦθα μενόντων τῶν εἰδῶν εἰς τὸ σημαίνειν, ἡ οὐσία γίνεται τὸ διὰ τοῦ μυστηρίου παριστάμενον χρῆμα, σὰρξ καὶ αἷμα Χριστοῦ δηλονότι.... Ὥστε καὶ ἐν πολλαῖς μᾶλλον δὲ ἐν πάσαις ταῖς εὐχαριστίαις ὅλος, καὶ ὁλόκληρος ὁ Χριστός ἐστι, καὶ ἐν ἑκάστῃ οὐδὲν ἧττον ὅλος, καὶ ὅλος ἐν ἑκάστῃ μοίρᾳ καθέκαστον τῶν μυστηρίων... Ὡς ὁ μὲν οἶνός ἐστιν, καθάπερ καὶ σὰρξ ὁ ἄρτος, καὶ ταῦτα τῇ δυνάμει καὶ ἰσχυῖ τῆς μετουσιώσεως.

& le vin en son véritable sang répandu sur la Croix; que la substance du pain & du vin ne reste plus, mais qu'elle est véritablement & réellement le propre corps & le sang du Seigneur sous les especes apparentes du pain & du vin. Il entre ensuite dans un grand détail de toutes les suites de ce changement miraculeux: après quoi il dit, *que l'Eglise, pour établir plus clairement la vérité qui est dans le Sacrement, suivant sa puissance & sa coutume & par l'inspiration du Saint Esprit, s'étoit servie du mot de Transsubstantiation, qui signifie le changement qui se fait dans le Sacrement. Elle s'en est servie, parce que ce mot n'est sujet à aucun équivoque, & qu'il renverse tous les sophismes des hérétiques contre le Sacrement. Elle ne l'a pas pris des Latins, mais elle l'a reçu de ses propres & domestiques Docteurs orthodoxes, comme on peut voir par les Ecrits de ce grand défenseur de la véritable Religion, Gennadius, Patriarche de Constantinople, qui parlant devant les Empereurs orthodoxes, de pieux Patriarches, le sacré Sénat & les Docteurs de notre foi, s'est servi de ce mot, comme déja connu & reçu par l'Eglise pour établir la vérité de ce Mystere. C'est pourquoi l'Eglise depuis ce temps-là s'en est servie publiquement par-tout, & personne n'a paru s'opposer à cet usage de l'Eglise sinon les hérétiques. Cela est certain par les témoignages de ses Docteurs célebres par leurs Ecrits, Maximus Margunius, Evêque de Cerigo, Meletius Piga, Patriarche d'Alexandrie, Gabriel de Philadelphie, George Coressius, Théologien de l'Eglise, Nectarius, Patriarche de Jerusalem, & plusieurs autres, particuliérement Meletius Syrigus.* Voilà comme parlent les Grecs véritables, s'il y en eut jamais, dans des Ouvrages & des Actes auxquels toutes les fausses regles du Sieur A. ne peuvent être appliquées. Car il n'y avoit point d'Ambassadeur de France, ni d'Emissaires de la Cour de Rome, qui pussent faire parler ainsi Gennadius, ni Meletius Piga, ni les autres. Et s'il attaque le Synode de Jerusalem, parce qu'on y a examiné la question de la présence réelle à la priere d'un Ambassadeur de France, on ne dira pas que ses successeurs aient eu aucune part à celui de Callinique.

Le Sieur A. continue: *Nous pouvons ajouter à toutes ces preuves que le terme de Transsubstantiation ne se trouve ni dans les Liturgies, ni dans les Symboles des Eglises Orientales.* Cette objection est encore de M. Smith, & ne prouve rien. Les Liturgies ne sont pas faites pour y insérer des expositions de foi sur des matieres contentieuses, particuliérement lorsque les erreurs qui ont obligé l'Eglise à s'expliquer par de nouveaux termes sont beaucoup plus récentes. Le même mot ne se trouve point dans le Canon de la Messe Latine: il faudroit avoir perdu l'esprit pour conclure de-là que nous ne croyons pas le dogme. Il n'est

pas parlé de l'Euchariſtie dans le Symbole : quelqu'un diroit-il que l'ancienne Egliſe n'a eu qu'un Sacrement, qui eſt celui du Baptême ?

On peut démontrer évidemment le contraire par leur Liturgie, où le pain & le vin, après même qu'ils ont été conſacrés, ſont nommés enſuite les antitypes du corps & du ſang de Jeſus Chriſt. C'eſt une des objections des plus uſées & des plus triviales, qui a cent fois été réfutée. D'abord on peut dire & avec fondement, qu'ils peuvent être appellés *antitypes du corps & du ſang de Jeſus Chriſt*, de même que nous appellons *Sacrement* ce que nous croyons être le corps de Jeſus Chriſt, & que les anciens Miſſels ou Sacramentaires les ont appellés *oblata*, *oblatio*, les Grecs Δῶρον, ἅγια δῶρα, *le dón*, *les ſaints dons.* Car la vérité de la préſence réelle n'exclut pas la nature du Sacrement. Dans le Canon Romain, *panem ſanctum* eſt dit de l'Euchariſtie après la conſécration : cela ne détruit pas la foi du véritable changement. Mais outre que nos Théologiens ont ſatisfait pleinement à cette objection, & que nous ne prétendons pas diſputer ſur le fond de la controverſe avec un Auteur qui n'a rien à nous dire que des extraits de ſes études faites à la hâte pour devenir Miniſtre, & qui ont été fort ſuperficielles, que c'eſt des Grecs & des Orientaux dont il s'eſt engagé de nous faire connoître la créance, en développant toutes les impoſtures des Actes & des Confeſſions que nos Théologiens ont produit contre les Proteſtants ; il faut répondre ſelon la doctrine commune des Grecs, qui ſatisfirent dès le temps du VII Concile à cette objection des Iconoclaſtes.

Ils leur répondirent, que le mot d'*antitypes* n'étoit employé dans la Liturgie de S. Baſile que pour ſignifier les dons ſacrés, c'eſt-à-dire, le pain & le vin avant la conſécration ; mais qu'auſſi-tôt qu'elle étoit faite, ils n'étoient plus appellés que le corps & le ſang de Jeſus Chriſt. Le fondement de cette réponſe eſt, que les Grecs ne regardent la conſécration conſommée pour ainſi dire, qu'après la priere qu'ils appellent par excellence *l'Invocation du Saint Eſprit.* Par cette priere, qui ſe trouve dans toutes les Liturgies grecques & orientales, ils demandent à Dieu qu'il envoie ſon Saint Eſprit ſur eux & ſur les dons propoſés, afin que deſcendant & demeurant ſur ces ſaints dons, il les faſſe, le pain le corps véritable de Jeſus Chriſt, & ce qui eſt dans le calice le ſang de Jeſus Chriſt, les changeant par ſon Saint Eſprit, comme il eſt marqué dans la Liturgie de S. Jean Chryſoſtôme. C'eſt l'opinion commune des Grecs, que Turrecremata & quelques autres Théologiens Latins voulurent faire examiner dans le Concile de Florence, avant lequel jamais cette queſtion n'avoit été agitée, ſinon dans quelques diſputes particulieres entre les Grecs & les Latins. Les Grecs qui ſe trouverent

à Florence répondirent, qu'ils ne doutoient pas de l'efficace des paroles de Jesus Christ, *ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*: que jamais sur cet article ils n'avoient eu d'opinions particulieres, & que pour ce qui regardoit *l'Invocation du Saint Esprit*, c'étoit une ancienne priere, qu'ils avoient reçue par une tradition immémoriale, & telle qu'elle se trouvoit dans les Liturgies de S. Jacques, de S. Basile & de S. Jean Chrysostôme. Le Pape Eugene, quelque instance que Turrecremata & les autres fissent, ne jugea pas que cette nouvelle question dût être examinée, & il ne voulut pas qu'il en fût parlé dans le Décret Synodal. Marc d'Ephese fit quelque temps après un Ecrit assez court, par lequel il entreprit de prouver que la consécration ne se faisoit pas par les seules paroles de Jesus Christ, & que les prieres de l'Eglise non seulement n'étoient pas inutiles, mais qu'elles étoient nécessaires. Bessarion fit un Traité opposé, & depuis la plupart des Ecrivains Scholastiques ont ajouté aux anciennes erreurs des Grecs cette nouvelle opinion, dont néanmoins plusieurs Théologiens Catholiques n'ont pas cru devoir juger si sévérement.

Tom. 13 Conc. Ed. Labb. pag. 431. Gr. Ed 1577. pag. 218. Syrop hist. p. 278.

Ce n'est pas le lieu d'examiner si les Grecs sont dans l'erreur, ou si on les peut excuser; mais il est certain qu'à l'endroit de la Liturgie où le mot d'*antitypes* se trouve, ils ne croient pas encore la consécration achevée. Ainsi l'objection à l'égard des Grecs tombe d'elle-même. On dira peut-être, que si elle n'a pas de force à l'égard des Grecs, elle en a contre les Latins, qui croient le changement fait dès que les paroles de Jesus Christ ont été prononcées. Mais puisqu'il s'agit de la créance des Grecs, c'est d'eux qu'on en doit recevoir l'interprétation, non pas des Ministres, sur-tout d'un Néophyte, desquels l'Eglise Grecque n'apprendra pas ce qu'elle croit, puisqu'elle a tant de fois déclaré qu'elle ne voudroit pas apprendre d'eux ce qu'elle doit croire.

Le Sieur A. dit ensuite, que tout ce que nos Théologiens *ont trouvé de plus fort à objecter contre cela, est tiré d'un Livre que l'Eglise Grecque de Russie fit approuver en 1642 à quelques Patriarches, & qui fut ensuite rendu public, sous le titre de la Confession Orthodoxe de l'Eglise Catholique & Apostolique d'Orient. On y trouve ces paroles:* Ὅταν ὁ ἱερεὺς ἁγιάζει τὰ εἴδη, ἡ μετουσίωσις παρευθὺς γίνεται, &c. *Lorsque le Prêtre consacre les especes, la Transsubstantiation se fait subitement, &c. par où nous voyons que les Auteurs de cette Confession ont employé le nouveau terme de l'Eglise Romaine, qu'ils n'ont jamais lu dans les anciens Peres Grecs, qui se sont servis de ceux de* μεταβολὴ, μεταστοιχείωσις *dans un sens métaphorique.* pag. 399.

On sera surpris que le Sieur A. parle d'une maniere si indifférente

de la *Confession Orthodoxe*, qui eut d'abord son origine par le projet qui en fut dressé par les Eglises de Russie, de Moldavie & de Walachie, en présence & avec le secours de Meletius Syrigus; mais qui devint la Confession de toute l'Eglise Grecque, par l'approbation des Patriarches de Constantinople & de Jerusalem, & par les deux impressions qui en furent faites en Hollande, aux dépens de Panaiotti ou des Hollandois, comme on le disoit à Constantinople. Il n'étoit point extraordinaire qu'ils eussent fait cette honnêteté à un homme qui avoit alors un très-grand crédit à la Porte, & qui étoit très-respecté parmi les Grecs, qu'autrefois on n'auroit pas abandonné à la furie d'un particulier, pour être traité comme *un apostat, un faussaire, un imposteur & un subornateur de faux témoins*. Comme le Sieur A. parle de ce livre ailleurs, on n'en dira pas ici davantage, sinon que dans l'édition même faite à Leipsick, par les soins d'un Luthérien, les paroles ne se trouvent pas comme il les rap-
pag. 166. Ed. Lips. porte, mais en cette maniere, εἰς τὸν καιρὸν ὅπȣ ἁγιάζει τὰ δῶρα, *dans le temps qu'il consacre les dons*.

Sur cette fausse leçon, il entre dans un long raisonnement sur *la consécration des especes*; & parce qu'il n'y a rien de si absurde qu'il ne croie pouvoir prouver, il y trouve de quoi établir par cette piece même, que les Grecs ne croient point la Transsubstantiation. Il se trompe fort, s'il croit que personne se veuille donner la peine de le réfuter article par article: on lui demandera seulement qu'il explique deux difficultés. La premiere est, si jamais ceux qui n'ont pas cru la Transsubstantiation comme la croit l'Eglise Romaine, se sont exprimés de cette maniere? La seconde, si on peut exprimer cette même créance plus nettement? Il a ensuite la hardiesse de dire, que *ceux de la Communion de Rome, qui sont condamnés sur leur dogme de la Transsubstantiation par cette Confession, ne gagneroient rien de dire qu'il y a des exemplaires de cette Confession dans lesquels on dit* τὰ δῶρα, *les dons, au lieu de* τὰ εἴδη, *les especes; car outre qu'on pourroit leur soutenir qu'ils ont corrompu les exemplaires, &c.* Sera-ce un homme comme lui qui le soutiendra, si ce n'est par la plus grande hardiesse dont on ait vu d'exemple? Et nous lui soutenons qu'en cela, comme en toute autre chose, il abuse de la patience du public; puisque l'original manuscrit de cette Confession en grec & en latin, souscrit & autorisé par les signatures du Patriarche de Constantinople & de plusieurs Evêques, est authentique; que l'édition de Hollande & de Leipsick confirme la même leçon, & que la suite du discours l'exige. Tout son raisonnement sur la consécration des especes, ou des accidents, est un paralogisme perpétuel; puisque le changement de substance est marqué dans tout le discours: αὐτὴ ἡ οὐσία τȣ̃ ἄρτȣ, ϗ ἡ

ȣ̓σία

οὐσία τοῦ οἴνου μεταβάλλεται εἰς τὴν οὐσίαν τοῦ ἀληθινοῦ σώματος καὶ αἵματος τοῦ Χριστοῦ : *la ſubſtance même du pain, & la ſubſtance du vin, eſt changée en la ſubſtance du véritable corps & du ſang de Jeſus Chriſt.* Si ces paroles ne ſignifient pas la ſubſtance de la choſe, & qu'elles doivent s'entendre des eſpeces ou accidents; il faut qu'il prouve que *ſubſtance* ſignifie *accident*, ce qu'il pourra prouver auſſi facilement qu'il a prouvé que *Tranſſubſtantiation*, dans les Homélies de Cyrille, ne ſignifie pas changement de ſubſtance, mais que ce mot doit s'entendre métaphoriquement.

Il dit enfin avec la même hardieſſe, que les Grecs ſont ſi peu accoutumés aux *démonſtrations évidentes, & ſi peu capables de raiſonner juſte ſur les matieres ſpéculatives de la Théologie Scholaſtique des Latins; qu'il eſt preſque impoſſible de leur faire comprendre l'état de la controverſe qui eſt entre les Proteſtants & ceux de l'Egliſe Romaine, touchant la Communion au corps & au ſang de Jeſus Chriſt. Car auſſi-tôt que l'on tombe d'accord qu'il ſe fait un changement ſacramental dans le pain Euchariſtique, ils s'imaginent que ce changement eſt un changement de ſubſtance.* Il ajoute *qu'on n'en doit pas être ſurpris, puiſque les plus ſavants d'entre eux étant élevés en Italie, y embraſſent tous les dogmes que les Conciles d'Orient n'ont pas décidés, & que la pratique de leur Egliſe ne fixe pas. Auſſi les appelle-t-on dans les pays du Levant, quand ils tiennent le langage de l'Egliſe Romaine,* Latinophrones, *ou bien Grecs latiniſés, pour les diſtinguer des autres.* Ne croiroit-on pas ſur un pareil diſcours, que le Sieur A. a feuilleté tout ce qu'il y a d'Ouvrages de Grecs modernes imprimés ou manuſcrits, lui qu'on peut démontrer n'en avoir pas lu un ſeul, ſinon dans les Extraits qu'il en a trouvés traduits en différents livres, & qu'il a même lus fort négligemment? Il eſt vrai que ni les Grecs, ni aucune nation qui raiſonne, ne ſont accoutumés à des démonſtrations évidentes ſemblables à celles du Sieur A. puiſque par tout pays on ne comprendra jamais que de fauſſes conſéquences tirées de faits encore plus faux, s'appellent des *démonſtrations évidentes.* Ils ne ſont pas non plus capables de raiſonner juſte en cette maniere, ſi on peut dire que choquer par-tout la droite raiſon, nier les faits les plus évidents, affirmer les plus faux & les plus abſurdes, ſe contredire d'une page à l'autre, ſoit raiſonner. Mais ſi le Sieur A. avoit lu ſeulement les Traités de Gennadius contre les Latins ſur la proceſſion du Saint Eſprit, pour ne parler pas de pluſieurs autres; s'il avoit même vu les Actes du Concile de Florence, il ſauroit que les ſubtilités des plus habiles Scholaſtiques n'ont pas embarraſſé les Grecs, quand ils ont eu leurs opinions particulieres à ſoutenir contre les Latins. pag. 402.

Les mêmes Grecs ont très-bien compris l'état de la Controverſe ſur

l'Euchariſtie, puiſque dès le temps des premiers troubles de la Religion en Boheme, ils ne voulurent aucune union avec les Sacramentaires; qu'aux premieres conférences tenues à Conſtantinople avant le Concile de Florence, ils ſe plaignirent, que dans le Décret qu'on avoit envoyé par les Légats, on les avoit mis en parallele avec les Bohemes. (a) *Il nous met*, diſoient les Grecs, *au même rang que les Bohemes, qui ſoutiennent pluſieurs & très-mauvaiſes héréſies.* Le Patriarche Jérémie n'approuva jamais la Confeſſion d'Augsbourg, nonobſtant tous les éclairciſſements que lui donnerent les Théologiens de Wittemberg, quoique comme les Luthériens, ils fuſſent moins éloignés de la doctrine de l'Egliſe Grecque que ne font les Calviniſtes.

Les Proteſtants de Pologne tenterent inutilement une réunion quelque temps après, & les Grecs ne furent pas plus faciles à perſuader. Cyrille Lucar ſeul crut, ou fit ſemblant de croire, ſur l'Euchariſtie ce que contient la Confeſſion de Geneve. Depuis 1629 juſqu'à préſent, il a trouvé des Panégyriſtes en Hollande, en Angleterre, en Suiſſe & à Geneve. Dans toute la Grece il a été chargé d'anathêmes, & ceux qui ont juſtifié ſa mémoire, ne l'ont fait qu'en ſuppoſant qu'il n'étoit pas dans les ſentiments que les Calviniſtes lui attribuent. Meletius Syrigus qui a réfuté amplement ſa Confeſſion, démontre très-évidemment qu'il ſavoit l'état de la queſtion autant qu'il étoit poſſible.

Les Grecs ne ſavent pas apparemment tout le détail des Controverſes entre les Catholiques & les Proteſtants ſur l'Euchariſtie: & le Sieur A. croit peut-être les ſavoir. Or on peut démontrer évidemment, non pas à ſa maniere, mais en bonne Logique, que non ſeulement il ne ſait pas les différents ſyſtêmes de Religion des Proteſtants ſur l'Euchariſtie, mais qu'il croit que les Catholiques ne ſavent pas combien il y a d'opinions différentes ſur cet article parmi ceux qui ſe diſent Réformés. Qu'ils les terminent, non pas en diſſimulant réciproquement ce qu'ils condamnent les uns dans les autres, mais en éclairciſſant la matiere; après cela ils pourront attaquer les Grecs & les Latins, qui n'auront pas beaucoup de peine à ſe défendre. Ceux-ci conviennent également d'un changement réel & véritable, ſans en connoître d'autres; les Latins l'expriment par le mot de *Tranſſubſtantiation*, & les Grecs qui ne conviennent pas de l'avoir pris des Latins, tiennent l'expreſſion ſi orthodoxe, qu'ils l'emploient dans leurs Confeſſions, leurs Catéchiſmes & leurs Traités Théologiques, & ils n'ont jamais héſité à condamner tous ceux qui la rejettent. Ils ne connoiſſent point ce prétendu *changement ſacramentel*:

(a) Αὐτὸ δὲ συντάττει ἡμᾶς μετὰ τῶν Βοεμίων, τῶν ἐχόντων πολλὰς καὶ κακίστας αἱρέσεις.

car comment le connoîtroient-ils ; puisque c'est une façon de parler qui n'est pas plus ancienne que le Ministre Claude? Les Luthériens plus sinceres, admettoient tout ce que Jérémie leur marquoit touchant la présence réelle, mais ils ne vouloient admettre aucun changement. Avec cela ce Patriarche ne les jugea pas orthodoxes, insistant toujours sur le changement. Les Calvinistes condamnés par les mêmes Luthériens, comme détruisant le sens véritable des paroles de Jesus Christ, faute de reconnoître une présence réelle, se trouveront cependant par les *démonstrations évidentes* du Sieur A. entiérement d'accord avec Jérémie, parce que quiconque ne se sert pas du mot de *Transsubstantiation* ne la croit point, & n'admet qu'un *changement métaphorique*.

C'est-là le fort argument du Ministre Claude, tourné en plusieurs manieres par le Sieur A. qui a porté ses lumieres encore plus loin; car il prétend avoir *démontré évidemment*, que ce même mot est aussi susceptible que les autres d'un sens métahorique. En cela il faut lui rendre justice, car c'est peut-être le seul endroit où il raisonne conséquemment; mais c'est selon les principes de M. Claude, auteur & inventeur de ce systême, suivant lequel il faut que tous les anciens Peres aient été les plus ignorants & les plus mal habiles de tous les hommes, s'ils ne trouvoient pas dans des langues aussi riches que la grecque & la latine, des mots propres à exprimer le dogme de l'Eucharistie, tel que le supposent les Calvinistes, quoique le plus simple Ministre, & jusqu'aux Néophytes les trouvent en abondance: très-méchants, si connoissant ces mots propres, ils choisissoient ceux qui étoient les plus capables de donner une idée toute opposée, & de conduire le peuple à l'idolâtrie: enfin que tant de grands hommes soient tous tombés dans une faute aussi capitale, ce qui n'est jamais arrivé à aucun Ministre, pas même au Sieur A. depuis la Réforme; c'est ce que personne ne comprendra.

Les études d'Italie qui ont corrompu & latinisé tant de Grecs, forment encore un de ces lieux communs dans lequel les Protestants donnent carriere à leur éloquence, comme s'il n'y avoit qu'à étudier en Italie pour oublier aussi-tôt la créance qu'on a apprise de jeunesse, & prendre celle de l'Eglise Latine. Cyrille Lucar seul les doit confondre; puisque ses études faites à Padoue ne l'empêcherent pas de devenir bon Calviniste, comme celles d'Oxford n'ont pas jusqu'à présent ôté à de jeunes Grecs la Religion qu'ils avoient apprise dans leur Catéchisme. Les Protestants devroient cependant répondre à une difficulté que voici. C'est comment les Grecs ont pu dès qu'ils ont mis le pied en Italie, recevoir si facilement un article de foi le plus difficile, & le plus combattu par les sens & par la raison, qu'on suppose leur avoir

été entiérement inconnu, & qu'ils aient été intraitables sur la procession du Saint Esprit, sur les Azymes, & sur d'autres points incomparablement moins difficiles. C'est cependant ce qui doit être arrivé, & qui enferme une absurdité manifeste.

Quand il dit que ce sont *des dogmes que la pratique de leur Eglise ne fixe pas*, on voit bien qu'il n'est pas plus versé dans leur discipline que dans leur Théologie. On aura lieu d'en parler ailleurs, & on lui soutient, que quand il n'y auroit d'autre preuve que celle-là, elle suffiroit pour convaincre les Protestants que les Grecs croient la présence réelle & la Transsubstantiation. Les prieres, les cérémonies, la vénération des dons sacrés, qui commence avant la consécration par le seul motif de ce qu'ils doivent devenir, l'adoration, les cierges, les encensements, les circonstances de la distribution de la communion, la conservation de l'Eucharistie pour les malades, la Messe des Présanctifiés, les pénitences imposées à ceux qui laissent tomber ou profaner l'Eucharistie, la Communion des enfants & tant d'autres points de discipline, sont des témoignages certains de la conformité de leur créance avec celle de l'Eglise Romaine, qui observe la plupart des mêmes Rites, & quelquefois dans une moindre exactitude.

pag. 403. Après ce qu'on a remarqué du peu de fidélité du Sieur A. à citer des passages, parce qu'il croit que personne ne les a vus dans les originaux, non plus que lui, on ne croit pas que les plus novices dans les études ecclésiastiques puissent s'imaginer, qu'il se trouve soixante-dix passages qui servent à établir la doctrine des Protestants, ou pour mieux dire, des Calvinistes sur l'Eucharistie, & à renverser le dogme de la présence réelle & de la Transsubstantiation. Car il faut ne pas avoir la moindre teinture de l'ancienne Théologie des Peres, pour ignorer que toutes leurs expressions en expliquant les paroles de Notre Seigneur Jesus Christ, tendent à établir l'intelligence simple selon le sens littéral, qui est celui que les Catholiques soutiennent, & sur lequel ils fondent le dogme de la Transsubstantiation. Ainsi pour un passage des Peres qui paroît favorable aux Protestants, il y en a cinquante qui ne peuvent être entendus que dans le sens de l'Eglise Catholique, si ce n'est par des interprétations forcées. Les plus habiles Ministres ont ramassé à peine cinq ou six passages obscurs tirés de Traités Théologiques, qui n'avoient pas une relation directe à la matiere de l'Eucharistie, comme sont le passage de la Lettre de Saint Jean Chrysostôme à Cesarius, celui de Théodoret, ceux de Gelase, de Facundus, & un très-petit nombre d'autres. Croira-t-on donc que le Sieur A. qui n'a pas assurément porté un grand fond d'érudition dans le parti où il est présentement, & qui

ne l'a pas augmentée, ait trouvé soixante-dix passages, dont on est sûr que plus de soixante forment autant d'objections, que les Ministres résolvent le mieux qu'ils peuvent? Ajoutons à cela qu'il cite le Traité *de Cœna Domini* comme un ouvrage de Saint Cyprien, les Livres *de Fide ad Petrum*, & les Sentences, comme étant de Saint Augustin; ce qui fait voir qu'il n'est pas meilleur Critique que Théologien.

C'est ce qu'il prouve encore mieux par une digression, qu'il appelle *Remarque très-importante contre le dogme de la Transsubstantiation*, dans laquelle il choisit quelques-uns de ces passages, disant qu'il auroit fallu plusieurs gros volumes pour les mettre tous: qu'ils ont *déja été cités*, pag. 405. *& sans beaucoup de fruit, parce que les Théologiens & les Docteurs de différentes Communions s'accusent réciproquement de mauvaise foi, & se reprochent les uns aux autres que ces passages sont tronqués ou falsifiés par des additions, ou mal traduits, ou détournés de leur véritable sens, ou attribués à quelques Peres qui n'en sont pas les Auteurs.* Il ajoute peu après, *qu'il a mis pour cela un indice alphabétique à la tête de ce Concile, afin que les uns & les autres apprennent beaucoup de vérités & de circonstances que chacun doit examiner à fond, par la lecture des anciens exemplaires ou manuscrits les moins suspects.* Il est vrai que c'est bien à lui qu'il appartient de tenir de pareils discours. Croit-il imposer avec ses citations, & nous faire croire qu'il en ait lu quelqu'une en original? Les Savants connoissent assez la différence d'un homme qui a beaucoup lu, & de celui qui a copié les citations des autres, du nombre desquels il est. On ne lui dira pas que ses passages qu'il indique sont tronqués ou falsifiés, puisqu'il ne les rapporte pas: il a fait assez voir ce qu'il étoit capable de faire en retranchant la plus grande partie des Décrets du Concile de Jerusalem dans des endroits essentiels, & sans en donner avis à son Lecteur, ni dans la Préface, ni aux endroits ainsi tronqués, mais seulement à un coin de son Livre, & après l'*Errata*.

A l'égard de ses traductions, on en a fait voir l'infidélité & l'ignorance en plus d'un endroit. Il ne pourroit arriver sur cet article aucune dispute, parce que pourvu qu'on sache médiocrement le grec, on reconnoît l'une & l'autre d'une maniere très-sensible. Ainsi il ne faut pas qu'il s'imagine que jamais il soit consulté, ni même écouté sur les textes des anciens Peres, ni qu'il prétende faire le capable en citant les anciens exemplaires, ou manuscrits. On avoit cru d'abord, *qu'anciens exemplaires & manuscrits* étoient la même chose. Cependant il paroît que par les premiers, il entend de vieilles éditions très-défectueuses qu'on ne cite plus, qui sont presque les seules qu'il marque dans son *Index*;

ce qui fait voir qu'il ne connoît pas plus les Livres que ce qui est dedans.

Mais qui est-ce qui a attendu de lui une Dissertation contre la Transsubstantiation? Ce sont *des Monuments authentiques sur la Religion des Grecs*, dont il n'a pas encore produit un seul, & non pas ses collections & ses raisonnements. Il fait une longue suite de passages des Peres, qu'il a copiés de l'édition du Livre de M. Claude, & on trouve les textes plus corrects que dans le reste de son ouvrage, ce qui peut faire juger qu'ils n'ont pas été imprimés sur sa copie. Si ces passages lui ont paru nouveaux, on ne s'en étonne pas; mais ils ne le seront pas pour les Théologiens Catholiques, puisque tous ont été tant de fois expliqués, & les fausses interprétations des Ministres Aubertin & Claude si solidement réfutées, que la matiere n'a pas besoin de nouveaux éclaircissements. Les Calvinistes croient que M. Claude a satisfait à tout: c'est un effet de leurs préjugés, qui sont ordinairement plus forts à proportion que ceux qui les ont sont moins capables de la méthode de discussion. Mais les Protestants de la Confession d'Augsbourg ne recoivent pas plus que nous les explications forcées des passages des Peres qu'ont données les Calvinistes. Au contraire, ils citent contr'eux ces mêmes passages que le Sieur A. cite contre nous. Si on vouloit grossir cette réponse par des citations, il seroit facile d'en rapporter un très-grand nombre. On se contentera d'en marquer quelques-unes. George Fehlavius Ministre de Dantzic, dans la réfutation qu'il a faite de ce que Hottinger avoit écrit contre lui à l'occasion de la Confession de Cyrille, parle en cette maniere (*a*). *Pour ce qui regarde la doctrine touchant la Cene du Seigneur, je pourrois aussi en produisant les témoignages de plusieurs Grecs, prouver qu'ils ont été de notre sentiment, & non pas de celui des Calvinistes; mais je me contenterai de marquer quelques-uns de nos Théologiens qui l'ont déja fait avec succès.*

Il cite ensuite le Livre de Martin Chemnitius intitulé, *Fondements de la saine doctrine, touchant la véritable & substantielle présence, exhibition, & réception du corps & du sang du Seigneur dans la Cene* (*b*). Dans le Chapitre X. il prouve sa proposition par les passages des Peres.

Fehlavius nomme ensuite Jean Marbach, Supérintendant de Strasbourg, qui fit sur ce sujet un Traité en Allemand en 1565. dans le

(*a*) Quod autem ad doctrinam de Cœna Dominica attinet, possem quoque productis multis Patribus Græcis, probare, illos nobiscum non cum Calvinianis sensisse; sed contentus jam ero aliquos solum nostratium Theologorum libros, & tractatus nominare & laudare qui id jam ante magna cum laude præstiterunt.

(*b*) Fundamenta sanæ doctrinæ, de vera & substantiali præsentia, exhibitione & sumptione corporis & sanguinis Domini in Cœna.

Chapitre V. duquel il prouve que les Peres les plus anciens ont été du même ſentiment que ceux de la Confeſſion d'Augsbourg : *c'eſt-à-dire, que le corps & le ſang de Jesus Chriſt eſt véritablement préſent dans la Cene lorſqu'elle eſt célébrée, qu'il eſt véritablement donné, mangé & bu par la bouche du corps* : (c) d'où il conclut, *que l'ancienne Egliſe n'étoit en aucune maniere de l'opinion des Zwingliens, mais de celle des Luthériens* (d). Fehlavius cite auſſi un Traité du même contre Chriſtophe Pezelius, & d'autres Ecrivains de ſa Communion qui ont écrit ſur cette matiere. Ce que nous avons marqué ſuffit pour apprendre au Sieur A. que les paſſages qu'il a copiés ne ſervent de rien pour attaquer la Tranſſubſtantiation; puiſque les Luthériens qui la rejettent, reçoivent ces mêmes paſſages, & s'en ſervent contre les Calviniſtes, prétendant qu'ils doivent être entendus à la lettre, & non pas métaphoriquement.

Il ne feroit pas difficile de lui prouver, par ſa Diſſertation même, qu'il n'entend ni la doctrine des Peres qu'il cite, ni celle des Catholiques, ni même celle des Proteſtants. Il n'y a qu'à examiner ce qu'il dit ſur le paſſage de Théodoret, ſur lequel il parle comme ſi la queſtion entre l'Orthodoxe & l'Eutychien eût été touchant le dogme de l'Euchariſtie, au lieu qu'il s'agiſſoit de l'union des deux natures en Jeſus Chriſt, & que le changement de celle de l'homme en la nature divine étoit l'héréſie que combattoit Théodoret.

Quoiqu'il ait trouvé en pluſieurs endroits la doctrine contenue dans pag. 408. les Décrets du Concile de Jeruſalem conforme à celle de Cyrille & des Proteſtants, ce qu'il ne lui étoit pas difficile de prouver en retranchant ce qu'il y avoit de plus eſſentiel, il abandonne néanmoins cette cauſe pour les attaquer, & pour ôter aux Catholiques l'avantage qu'ils pourroient tirer de ſon ſilence, en ne citant pas ce qu'il pourroit citer. *Nous leur allons ôter*, dit-il, *ce faux prétexte, en produiſant ici une des principales preuves de la Tradition Eccléſiaſtique dans toute ſon étendue, & qui pourroit toute ſeule confondre tous les défenſeurs de la Tranſſubſtantiation, quand il n'y en auroit point d'autre parmi les monuments de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Il s'agit de faire voir que ce Décret du Conciliabule de Jeruſalem eſt entiérement contraire à la véritable doctrine des Grecs, en tout ce qui favoriſe la Tranſſubſtantiation. Et pour cet effet nous oppoſons aux ſoixante-dix ſignatures des Grecs qui l'ont approuvé, les témoignages de trois cent trente-huit Evêques, aſſemblés dans un Concile gé-*

(c) Corpus & ſanguinem Chriſti in ſacra Cœna in his terris celebrata revera eſſe præſens & exhiberi, & ore corporis edi & bibi.

(d) Adeoque veterem ac antiquam Eccleſiam, nullo modo Zwinglianæ, ſed benè Lutheranæ ſententiæ fuiſſe.

néral des Grecs, c'est-à-dire, la plus pure & la plus éclatante partie de l'Eglise Orientale, un plus grand nombre qu'il n'y en eut dans le Concile général de Nicée.

Il n'y a personne qui eût pu deviner que ces grands éloges regardassent le Concile des Iconoclastes, condamné ensuite & anathématisé par le second Concile de Nicée, qui étoit encore plus nombreux, & par tous les autres.

Afin que le Sieur A. & les Protestants en pussent tirer quelque avantage, il auroit fallu montrer que ce Concile avoit quelque autorité dans l'Eglise Grecque, & qu'il eût été mis au nombre de ceux qu'elle reçoit comme légitimes. Or personne n'ignore que nonobstant l'opposition que fit d'abord le Concile de Francfort & l'Eglise Gallicane aux Décrets de ce Concile, dont le sens véritable n'étoit pas bien clair à cause des mauvaises traductions, dès qu'on se fut entendu de part & d'autre la dispute cessa. Ainsi comme celui des Iconoclastes n'a jamais eu depuis aucune autorité dans l'Eglise, il ne pourroit servir qu'à prouver que dans ce temps-là plusieurs Evêques eurent des sentiments différents de ceux qui se trouverent au second Concile de Nicée : & en même temps, comme tous les Conciles suivants ont approuvé celui-ci & condamné l'autre sans que personne ait réclamé, il est certain que c'est de lui que doit être prise la suite de la Tradition Ecclésiastique, & non pas de l'autre. Aussi Photius, qui n'étoit assurément pas un Grec latinisé, met le second Concile de Nicée au rang des véritables, & rejette l'autre absolument.

In Sinodico.

Puisqu'il s'agit des Grecs, un autre que le Sieur A. auroit examiné quelle opinion ils avoient de ce Concile, avant que de s'en servir pour prouver que les véritables Grecs non latinisés suivoient la doctrine qu'on prétend tirer d'une objection que les Protestants n'entendent pas. Sans sortir du Synode de Jerusalem, on trouve que dans le Dimanche appellé de l'Orthodoxie, qui est le premier de Carême, on publie plusieurs anathêmes articulés contre ce prétendu Concile, & un particulier contre celui dont le Sieur A. prétend se servir. *A ceux, disent les Grecs, qui écoutent à la vérité Notre Sauveur touchant l'institution qu'il fit & donna pour la célébration des divins Mysteres, en disant,* faites ceci en mémoire de moi ; *mais qui ne prennent pas dans la maniere convenable le sens de ce mot de* mémoire, *& par cette raison avancent qu'elle est différente de celle que Notre Sauveur accomplit, & qui la réduisent à une représentation fantastique, nous disons trois fois anathême, comme à ceux qui évacuent & anéantissent le mystere de la divine & terrible Liturgie, par lequel nous recevons le gage de la vie future ; Saint Chrysostôme expliquant*

Syn. Hier. pag. 135.

pliquant clairement que ce Sacrifice n'a reçu aucun changement, & que l'un & l'autre sont le même ; ainsi qu'il l'enseigne en plusieurs endroits de ses Homélies sur Saint Paul.

Si le Sieur A. savoit ce que c'est que Tradition, il sauroit qu'elle doit être non interrompue, & qu'on ne la peut pas fonder sur une assemblée qui a été regardée comme un Conventicule d'hérétiques, & qui depuis neuf cents ans & plus a été chargée d'anathêmes. Comme il s'agit des Grecs, ce sont eux qui doivent être les Juges de cette question ; & il ne faut pas dire que ce Synode de Jerusalem est auteur de ces anathêmes, puisqu'ils sont dans le *Triodium*, dont les Eglises Grecques se servoient long-temps avant qu'il y eût des Protestants dans le monde. Que le Sieur A. trouve un seul Auteur Grec qui justifie ce Concile, ou qui le mette au rang de ceux que l'Eglise Orientale reçoit, nous passerons condamnation ; mais il ne le peut assurément faire.

Il reste à examiner ce qui peut avoir rapport à ce Conciliabule ; & d'abord il n'y a aucun Théologien, qui ne se récrie contre une ostentation aussi puérile que celle de mettre dans sa Table préliminaire, & dans son *Index*, *Concile de* trois cent trente-huit *Evêques qui condamnent la présence réelle*, quand on n'a rien à citer qu'une vieille objection, cent fois rebattue & autant de fois réfutée. Il paroît néanmoins qu'elle a frappé le Sieur A. & cette admiration ne peut venir que d'une profonde ignorance. Sandius, & les autres Sociniens passent pour ridicules, quand ils veulent se servir de l'autorité des Conciles des Ariens, quoiqu'il y en ait un assez grand nombre ; & il est encore moins supportable qu'on fasse valoir le témoignage de celui-là. Quand il n'y auroit d'autres preuves que la discipline des Grecs touchant la vénération des Images, elle est assez sensible pour détruire entiérement l'autorité d'une assemblée qui les renversoit. Les Menologes sont pleins des noms de Saints qui ont souffert à cette occasion sous Léon l'Isaurien, & Constantin Copronyme. Les Grecs ne peuvent pas les honorer comme Martyrs, & regarder en même temps leurs persécuteurs comme de fidelles témoins de la Tradition, & dépositaires de la foi. Mais ils en jugent bien différemment, puisqu'il n'y a aucun Auteur Grec depuis le huitieme siecle qui ne se soit déclaré contre ceux qui composerent ce Concile, comme contre des hérétiques. Et quoique, selon la remarque des Auteurs de *la Perpétuité*, il y ait sujet de douter que les Iconoclastes aient erré sur le point de la présence réelle (car le témoignage de Saint Nicephore cité par Allatius, & qui se trouve dans les manuscrits qui sont ici en diverses bibliotheques, prouve qu'ils croyoient que l'Eucharistie *étoit proprement & véritablement le corps & le sang de Jesus Christ*)

cette expreſſion ambiguë, qui eſt dans le paſſage cité par M. Claude, d'où l'a tirée le Sieur A. a ſuffi pour engager les Grecs à prononcer contr'eux l'anathême qui ſe trouve dans le *Triodium.* Donc quand même il ſeroit vrai que les Iconoclaſtes euſſent cru ce que le Miniſtre Claude a voulu tirer des paroles de leur Concile de Conſtantinople, cela ne ſeroit d'aucune conſéquence à l'égard des Grecs poſtérieurs, qui n'ont jamais connu ce Concile que comme une aſſemblée illégitime rejetée par toute l'Egliſe.

C'eſt tout ce qu'on doit répondre à une objection auſſi frivole ; d'autant plus que les Hiſtoriens que le Sieur A. conſeille d'examiner ne parlent pas autrement de ce Concile. *En confrontant*, dit-il, *les Ouvrages de Zonare, de Théodore, de Balſamon, de Nilus, & de pluſieurs autres, avec ceux de Baronius.* On peut comprendre que des fanatiques ignorants admirent de ſemblables citations ; mais le Sieur A. peut-il citer Zonare & Balſamon, comme ayant *parlé avantageuſement de ce fameux Concile des Grecs, qui eſt ſi favorable aux Réformés* ; de ſorte que Baronius & Bellarmin *ſe plaignent de ces fameux Hiſtoriens* ? Il n'étoit pas beſoin de faire deux hommes de Théodore Balſamon pour multiplier les Hiſtoriens, du nombre deſquels il n'a jamais été, non plus que Nilus. Il y en a pluſieurs autres qui ont écrit l'Hiſtoire, & il ne s'en trouve pas un ſeul qui ait parlé de ce Concile des Iconoclaſtes autrement que le Synode de Jeruſalem ; c'eſt-à-dire, comme d'une aſſemblée d'impies & d'hérétiques, condamnés dans le ſecond Concile de Nicée, dont tous reçoivent l'autorité ; & c'eſt ainſi que Zonare en parle dans ſon hiſtoire.

pag. 409. Ibid.

Si dans ces monuments authentiques le Sieur A. a trouvé celles de Théodore & de Balſamon, il apprendra aux Savants ce que tous ont ignoré juſques à préſent. En attendant cette grande découverte, nous lui dirons que Zonare & Balſamon ont commenté les Canons du ſecond Concile de Nicée, & qu'ils les ont donnés comme reçus par toute l'Egliſe Grecque. Ils ne peuvent donc pas avoir parlé avantageuſement de l'aſſemblée des Iconoclaſtes ; & en effet, ils les ont traités comme des hérétiques. On ſe fatigueroit inutilement d'aller chercher dans Baronius & dans Bellarmin les plaintes qu'ils font contre les Hiſtoriens Grecs au ſujet de ce Concile des Iconoclaſtes, puiſqu'ils en parlent comme les Grecs. Il eſt même aſſez difficile de trouver la ſource de cette fauſſeté, à moins d'avoir une connoiſſance particuliere de la Critique du Sieur A. La voici donc. C'eſt qu'ayant trouvé que cette aſſemblée avoit été tenue à Conſtantinople, il a fallu en faire un Concile de Conſtantinople. Il a trouvé le ſixieme appellé communément *in Trullo*,

que les Papes ont rejeté, & que les Grecs ont toujours maintenu: & comme Baronius & Bellarmin attaquent les Grecs sur ce Concile, il n'en a pas fallu davantage à un homme qui n'a rien lu d'original, pour lui faire croire que c'étoit celui des Iconoclastes. Celui que les Grecs *ont placé entre les légitimes & Oecuméniques, comme le VIII. Oecuménique*, est celui qui fut assemblé pour rétablir Photius; & le Sieur A. qui le confond avec le sixieme, & croit que c'est celui des Iconoclastes, tombe dans une erreur qui n'est pas moins grossiere que la précédente.

Pour revenir au Concile des Iconoclastes, si on vouloit s'en donner la peine, on lui feroit voir en moins de paroles que celles qu'il a employées à raisonner sur ce passage, qu'il ne l'a pas entendu. Mais nous ne voulons pas faire la controverse, ni nous éloigner de ce qui regarde les Grecs, qui est la matiere dont il s'agit. Si le Sieur A. prétend prouver par les Iconoclastes que le Synode de Jerusalem étoit dans l'erreur sur l'Eucharistie, il prouve tout le contraire; puisque dès qu'il est prouvé que la doctrine qu'il tire de ce passage est celle de ces hérétiques, elle ne peut en aucune maniere être celle des Grecs, qui leur disent anathême.

Il fait de grandes réflexions sur le passage de Théodoret, comme s'il détruisoit entiérement la doctrine de la Transsubstantiation; nos Théologiens ont assez répondu aux objections que les Calvinistes tirent de ce passage. Mais le croit-il fort favorable à l'opinion des Calvinistes, qui ne reconnoissent pas la présence réelle, & n'admettent qu'un changement métaphorique? Le même Luthérien Marbach que nous avons cité, les réfute bien fortement. *Ces faiseurs de rapsodies*, dit-il, *ne font pas réflexion que Théodoret dans son premier Dialogue dit, que* Jesus Christ a honoré les symboles visibles du nom de son corps & de son sang, non pas en changeant leur nature en la substance de son corps; mais ajoutant la grace à la nature. *Quelle peut être cette jonction & apposition, si le corps de Jesus Christ est fort éloigné des symboles? Ils ne prennent pas garde aussi que le même Théodoret, dans son troisieme Dialogue, approuve les paroles de Saint Ignace Martyr, qui sont directement opposées à la fureur des Calvinistes.* Les hérétiques, dit ce Saint, n'admettent point l'Eucharistie, parce qu'ils ne reconnoissent pas qu'elle est la chair de notre Sauveur Jesus Christ, la même qui a souffert pour nos péchés, & que le Pere a ressuscité par sa bonté. *Ils ne prennent pas garde non plus, ces beaux Compilateurs de Traditions anciennes, à ce que Théodoret a écrit de l'Eucharistie, dans le lieu propre où il en devoit expliquer la doctrine. Car sur le Chapitre XI. de la premiere Epître aux Corinthiens, il parle ainsi de ceux qui reçoivent indignement la*

Boni isti ἰδιῶται.

Communion. Non ſeulement, *dit-il*, il donna ſon précieux corps & ſon ſang aux Apôtres, mais au traître Judas. *Et il aſſure dans le même lieu, en paroles très-expreſſes, que les indignes & qui n'ont aucune foi, reçoivent de la bouche du corps, mais à leur condamnation, le corps de Jeſus Chriſt; ce qui répugne encore très-fortement aux Calviniſtes.* Que le Sieur A. ne croie donc pas que les ſeuls Catholiques rejettent avec mépris l'abus qu'il fait de ce paſſage.

Il en eſt de même de celui de Facundus, qui n'a rien de commun avec cette explication des Iconoclaſtes; il parloit contre les Monophyſites. Mais quand le Sieur A. ajoute, que *Sirmond & Moreri en font de grands éloges*, il joint enſemble deux perſonnages auſſi différents, qu'il a fait ailleurs M. Gaſſendi & M. Menage, comme les plus grands hommes de notre ſiecle pour le raiſonnement. Il faut
pag. 411. néanmoins l'excuſer, car il a plus lu Moreri que les excellents Ouvrages du P. Sirmond.

Tout ce qui ſuit juſqu'à la page 421. ſont des raiſonnements vains & vagues, & des inutilités qui rempliſſent dix ou douze pages; après quoi il fait une digreſſion ſur le Cérémonial Romain imprimé à Veniſe, & ſur l'édition qui en fut faite par les ſoins de Chriſtophe
pag. 415. Marcel Archevêque de Corfou. Il prétend qu'*il corrigea le Pontifical Romain, & compoſa ce Cérémonial pour conſerver la mémoire des anciens Rites qui furent abolis par cette réformation, qui mérite plutôt le nom de corruption, à cauſe des innovations qui ont été introduites par ce moyen dans tout le Papiſme.* Il eſt auſſi inſtruit de ce fait que de la plupart des autres; & c'eſt une ignorance bien groſſiere que de confondre le Cérémonial avec le Pontifical, dont il ne s'agiſſoit en aucune maniere, & encore moins d'aucune innovation dans les Rites. Les plaintes qui en furent faites étoient celles de Paris de Graſſis, Maître des Cérémonies ſous Innocent VIII. Alexandre VI. & Léon X. ſur ce qu'il y avoit beaucoup de fautes qui regardoient en tout ce qu'on appelle encore le *Cérémonial*, des ſéances, des marches, des réceptions, des rangs dans les Chapelles, & nullement les Rites Eccléſiaſtiques. Le Mémoire que Paris de Graſſis préſenta ſur ce ſujet, ſe trouve encore dans ſon Journal, qui eſt en pluſieurs Bibliotheques, &
Muſ. Ital. Tom. 11. le P. Mabillon l'a imprimé. Un Maître de Cérémonies ſe plaint de la publication d'un Cérémonial, en voilà aſſez pour le Sieur A. Il devine le reſte, c'eſt qu'on a changé les Rites; & c'eſt par-là que les innovations ont été introduites dans tout le Papiſme. Ceux qui ne ſavent pas juſqu'où vont la hardieſſe & l'ignorance du Sieur A. ne pourroient jamais deviner qu'il parle de deux Ouvrages entiérement différents,

dont il n'a vu ni l'un ni l'autre, & qu'il n'a connus que par les extraits du Journal des Savants du 7. Mars 1689. qu'il n'a pas entendus.

Le R. P. D. Jean Mabillon, dont la mémoire sera toujours en vénération, donna au public en 1689. sous le titre de la seconde Partie du *Musæum Italicum*, un Recueil complet de plusieurs anciennes collections de Rites & de cérémonies, dont quelques-unes avoient déja été imprimées sous le titre d'*Ordo Romanus*, parce qu'il comprend les cérémonies particulieres de l'Eglise de Rome. Comme en ces sortes de matieres il arrive à la longue différents changements; que des exemplaires de cet *Ordre Romain*, les uns étoient plus étendus, les autres abrégés: que les diverses éditions qui en avoient été faites ne se rapportoient pas, & que dans les manuscrits mêmes on observoit des différences, ce savant Religieux en fit une ample collection, dans laquelle il les ramassa tous, & il y joignit une Dissertation préliminaire, & des notes dignes de son grand savoir. Il a examiné dans cette Dissertation quelle étoit la premiere forme qu'avoient eu d'abord ces Cérémoniaux, & ce qu'il y avoit de plus remarquable touchant leur diversité, faisant voir qu'elle ne consistoit en rien qui eût rapport à l'essentiel de la Religion, ni même qui s'éloignât d'une forme presque générale, & observée dans tous les siecles, pour les principales cérémonies.

Il dit d'abord que le premier ouvrage moderne qui parut sur cette matiere, étoit le Cérémonial de l'Eglise Romaine, imprimé à Venise en 1516. par les soins de Christophe Marcel, élu Archevêque de Corfou: que Paris de Grassis, Maître des Cérémonies du temps de Léon X. se plaignit au Pape de l'édition du Livre & de l'Auteur, non seulement parce qu'il prétendoit que Marcel avoit une très-médiocre connoissance des cérémonies, mais parce qu'il s'attribuoit l'ouvrage d'Augustin Patricio, Evêque de Pienza: & parce qu'il ne convenoit pas à la majesté Pontificale, que les cérémonies fussent divulguées. Le Livre fut d'abord défendu; mais apparemment la défense ne subsista pas, puisqu'il s'en fit ensuite d'autres éditions. Sur ce fait, qui a été rapporté dans le Journal des Savants, le Sieur A. qui ne lit guere les Livres ailleurs, a inventé tout le reste. Car s'il avoit seulement jeté les yeux sur la Table qui est à la tête du Cérémonial de l'édition de Venise, il auroit reconnu qu'il ne s'agit en aucune maniere de Rites sacrés, mais de fonctions de Chapelles, & d'autres semblables. Cela lui a suffi néanmoins pour avancer que cet Augustin Patricio avoit corrigé le Pontifical; par où il fait voir qu'il a déja oublié ce que c'est que le Pon-

tifical, quoique fans avoir été ordonné Prêtre, & fans avoir été Aumônier d'un Evêque, tout homme fache que l'on appelle ainfi le Livre qui contient les Offices & les prieres qui regardent les fonctions épifcopales proprement dites, dont il n'y a pas la moindre mention dans le Cérémonial imprimé à Venife.

Mais comme la méthode du Sieur A. eft d'avancer une fauffeté, & d'en tirer des conféquences encore plus fauffes: fur cette réformation du Pontifical, qui ne fut jamais, il conclut, que *plufieurs innovations avoient été introduites dans le Papifme*, quoiqu'en fe contredifant, ainfi qu'il lui arrive très-fréquemment, il dife en même-temps qu'elle fut faite *pour conferver la mémoire des anciens Rites.* C'étoit donc plutôt pour l'abolir. Mais ce n'étoit ni l'un ni l'autre. Le Sieur A. ayant vu dans le Journal des Savants des extraits, non pas du Cérémonial imprimé à Venife, mais des anciens Ordres Romains, diverfes cérémonies que le R. P. Mabillon éclaircit avec une grande érudition, & qui font en pag. 415. partie celles que le Sieur A. rapporte de l'offrande du pain & du vin fournie par les Laïques, de plufieurs Prêtres célébrant avec l'Evêque, & quelques autres, a cru que cela avoit été retranché par celui qui fit imprimer le Cérémonial, qui n'en a pas fait la moindre mention. Le Maître des Cérémonies du Pape, qui fait une queftion touchant la confécration du vin non confacré par le mélange de celui qui eft confacré, eft le P. Mabillon, Auteur de la Differtation, & Marcel, que le Sieur A. défigne par ce titre de Maître des Cérémonies, ne l'étoit point. Voilà quelle eft l'exactitude de ce grand Critique, également ignorant fur les matieres dont il parle, fur les perfonnes & fur les livres.

C'eft cependant de deux Livres qu'il n'a jamais vus, dont il a confondu le premier avec le Pontifical, qu'il croit avoir tiré de quoi *prouver démonftrativement.... que les changements qui fe font faits peu-à-peu dans l'Eglife Latine, ont introduit infenfiblement l'opinion de la préfence réelle, la Communion fous une feule efpece, & enfin la créance de la Tranffubftantiation.* Et nous affurerons avec beaucoup plus de certitude, que cette feule réflexion fuffit pour prouver démonftrativement la mauvaife foi, l'ignorance & la témérité de celui qui a parlé de cette maniere. Car il démontre lui-même qu'il n'a vu ni le Cérémonial imprimé à Venife, ni les Ordres Romains imprimés dans le tome fecond du *Mufæum Italicum*, de la maniere dont il en parle. Il n'a lu que le Journal des Savants, & il l'a même fi peu entendu, qu'on voit qu'il a cru qu'une compilation de quinze Ordres Romains, qui eft le travail du P. Mabillon, étoit celui de Chriftophe Marcel. Il n'a pas trouvé dans l'extrait que contient le Journal des Savants, que ces anciennes pratiques

prouvent démonſtrativement ce qu'il prétend. Où l'a-t-il donc pris, ſinon dans ſon imagination ? Ceux qui après des preuves auſſi évidentes de l'incapacité d'un tel Ecrivain, auroient quelque doute ſur les points qu'il touche en paſſant, peuvent lire la Diſſertation préliminaire du R. P. Mabillon, & ils y trouveront quelque différence entre un homme qui n'établit rien que ſur des faits certains, & ſur des autorités inconteſtables ; & un ignorant, qui dans des matieres de cette importance, fait de ſi grandes découvertes dans Moreri & dans le Journal des Savants.

On ſe moqueroit de nous, ſi à chaque choſe qu'il avance ſans preuve, ſans raiſon, ſans autorité, on faiſoit de longues digreſſions pour lui apprendre ce qu'il ne ſait pas. On ajoutera ſeulement une queſtion avant que de finir cet article, qui eſt, de lui demander à quoi ſert toute ſa digreſſion ſur le Cérémonial Romain, & les fauſſes ſuppoſitions qu'il fait pour en tirer des conſéquences encore plus fauſſes. C'étoit des Grecs dont il avoit à parler. Ces Rites ne les regardent point : & ſi l'Archevêque de Corfou les *a altérés, & introduit par ce moyen des nouveautés dans le Papiſme* (ce qui paroîtra fort ridicule à penſer d'un Livre imprimé en 1516.) il ne prouvera pas que ces abus ſoient paſſés dans l'Egliſe Grecque, puiſqu'elle n'obſerve pas les mêmes cérémonies. Elle ne convient pas même qu'une partie de celles qui ſont dans l'*Ordo Romanus*, & qu'elle pratique, ſoient des abus. Enfin on ne pourra peut-être pas croire qu'un homme, ſi hardi qu'il puiſſe être, oſe fonder cette prétendue innovation, ſur un Ouvrage qui regarde entiérement les cérémonies, non pas en tant qu'elles ſignifient les Rites Eccléſiaſtiques, mais dans la ſignification que comprend dans l'uſage préſent le mot de *Cérémonial.* En voici la preuve. La premiere Section eſt du Conclave & de l'Election du Pape : la cinquieme, de l'entrée & du couronnement de l'Empereur venant à Rome : la ſixieme, de la canoniſation d'un Saint : la ſeptieme, des bénédictions d'un Duc, du Préfet de Rome, de la roſe d'or, de l'épée, &c. la huitieme, de la création des Cardinaux : la neuvieme, du Conſiſtoire : la douzieme, des cavalcades du Pape : la treizieme, de la réception des Princes, des Chapelles, ainſi du reſte. Voilà ce que contient ce Cérémonial, par lequel le Sieur A. prétend qu'on a *introduit inſenſiblement la préſence réelle, la Communion ſous une eſpece, la Tranſſubſtantiation & d'autres abus.*

On aura de la peine à s'imaginer ce qu'il prétend tirer de ce que les Auteurs de la *Perpétuité* avoient obſervé touchant le paſſage tiré du Concile des Iconoclaſtes. Il trouve quatre vérités très-manifeſtes dans leurs paroles, *qui confirment la doctrine des Egliſes Réformées touchant* pag. 414.

ce qu'elles soutiennent contre la Perpétuité de la créance de la Transsubstantiation. La premiere est, *qu'ils conviennent que plusieurs anciens Peres se sont servis, en parlant du pain & du vin de l'Eucharistie, lors même que la consécration en est faite, des termes de figure, d'image, de signe, de type, d'antitype, &c.* & c'est à cette occasion qu'il insere cette merveilleuse observation, touchant les innovations qui furent introduites par le Cérémonial de Christophe Marcel, dont nous venons
pag. 416. de faire voir l'absurdité. La seconde, *que le sens qui se présente naturellement à l'esprit dans tous ces passages indiqués, où les anciens Peres ont dit que l'Eucharistie est une figure & une image du corps & du sang de Jesus Christ, exclut non seulement l'idée de la Transsubstantiation, mais celle de la présence réelle.* C'est-là qu'il insere les noms & les qualités des Evêques, & des Docteurs qui ont approuvé l'Ouvrage, avec une exactitude sur laquelle on n'a rien à lui reprocher; mais il auroit été à souhaiter qu'elle eût été égale à rapporter fidellement les Décrets, qui étoient plus importants qu'une liste de cinquante-trois Prélats ou Docteurs, dont il ne reste plus que six ou sept en vie.

pag. 417. *La troisieme vérité*, dit-il, *que tous ces Prélats & Docteurs reconnoissent, est, que cette façon de parler tropologique & figurée, dont les anciens Peres se servoient pour expliquer la doctrine du Sacrement de la Sainte Cene, s'est abolie peu-à-peu, & a été bannie par le peuple qui est le maître du langage, & non pas par quelques Conciles ou quelques Synodes... C'est*, ajoute-t-il, *ce qui prouve d'une maniere bien authentique, par une cinquantaine de témoignages irréfragables, que l'opinion de la Transsubstantiation s'est introduite d'une maniere insensible dans le Papisme, comme nous l'avons déja prouvé par les nouveaux Rites de l'Eglise Romaine, qui ont été substitués à la place de son ancienne Liturgie.* La quatrieme est, *que les trois cent trente-huit Evêques qui s'assemblerent à Constantinople dans le huitieme siecle pour condamner le culte des Images, suivoient encore le sens naturel & populaire des expressions qui excluent la présence réelle, & qui détruisent entiérement la Transsubstantiation.* Après cela il rapporte les paroles des Iconoclastes entiérement falsifiées, par des gloses qui ne sont point dans le texte, mais qu'il embrouille de trois sortes de caracteres différents, afin de faire croire qu'il transcrit fidellement les passages. *Voilà pourquoi*, dit-il, *les créatures du Pape Adrien I. & les parasites de la fameuse Irene... voulant rétablir le culte des Images & l'opinion de la présence réelle, s'assemblerent dans le second Concile de Nicée, où après avoir fait quelques Décrets remplis d'impiété, & propres à introduire l'idolâtrie dans le Christianisme... ils condamnerent la doctrine des Evêques Orientaux, qui portoit que l'Eucharistie est l'image*

mage & la figure du corps de Jesus Christ, & que ce Sacrement ne contient pas la nature propre, ni la substance naturelle de ce corps que le Sauveur du monde a pris par son Incarnation, mais qu'il en tient la place, qu'il en contient le mystere, lorsqu'il est sanctifié par la grace du Saint Esprit, & qu'il passe d'un état commun à celui de quelque sanctification de grace par la bénédiction du Prêtre, par l'avénement du Saint Esprit, & par les actions de graces qu'on rend à Dieu en prenant ce pain consacré.

Il est difficile de joindre ensemble plus d'ignorance & de mauvaise foi qu'il y en a dans ces observations. Les Auteurs de la Perpétuité ont examiné à fond l'objection que M. Claude formoit des paroles des T. I. L. 7. Iconoclastes, & ils ont établi par des preuves très-solides, que les C. 7. mots d'*images*, de *types*, d'*antitypes*, de *pain* & de *vin*, pouvoient avoir été employés par les Peres, & l'étoient encore tous les jours, sans que ces expressions donnassent atteinte à la créance de la réalité. C'est de-là qu'il tire sa premiere vérité, sur laquelle il n'y a jamais eu de dispute; il ne s'agit pas des mots, mais de ce qu'ils signifient.

Les Auteurs de la Perpétuité n'ont pas dit ce qu'il leur attribue dans sa seconde vérité; mais que la premiere idée naturelle, fondée sur ce qui se connoissoit par les sens, faisoit qu'on se servoit de ces termes, qui avoient rapport à la partie sensible du mystere; & ils n'ont point dit que ces termes *excluoient la présence réelle*: mais qu'ils ne la signifioient qu'autant qu'ils y étoient déterminés par d'autres mots, ou par l'intelligence que les Chrétiens en avoient. Sa troisieme vérité est la plus grande fausseté qu'on puisse avancer: car outre qu'on ne trouve rien de semblable dans la Perpétuité, personne n'ignore que si les Chrétiens se servoient des mots de *pain*, de *types*, d'*antitypes*, de *figure*, & autres semblables, ils se servoient encore plus souvent des autres qui signifient la présence réelle. Quand Saint Chrysostôme écrivoit au Pape Innocent I. que dans le tumulte que les soldats envoyés pour le chasser de son Eglise y exciterent, *le sang de Jesus Christ fut répandu sur leurs habits*, il ne se servoit pas de mots figurés. Optat reprochant aux Donatistes de pareils sacrileges, disoit: *Eucharistiam canibus fundi.* Saint Chrysostôme dit en plusieurs endroits, que *Jesus Christ est immolé sur l'Autel*; il ne se servoit pas alors de ces termes ordinaires, parce qu'ils n'avoient pas de lieu. Il n'y avoit rien d'extraordinaire que du pain fût sur la table de l'Autel, que du vin fût répandu; & il paroît cependant que ces mots étoient employés pour exagérer l'horreur de ces sacrileges, & que chacun les entendoit. Les Orientaux, dont il s'agit, lorsqu'ils ont traduit les anciens Canons en syriaque, en arabe, & en éthiopien, car on les a en ces langues, traduisent tous ces mots de

types, de figure & autres par ceux-ci, le corps & le sang de Jesus Christ.

On ne croira pas facilement que les mots qui signifient l'essentiel du mystere, aient été *introduits par le peuple maître du langage;* car il faut que ce soit ce même maître qui les ait mis en usage, *puisqu'il a pu bannir les autres.* C'est au Sieur A. à nous fournir quelques exemples d'une pareille innovation : car comme nous ne croyons pas que personne s'imagine que *le peuple maître du langage*, ait introduit le mot *Consubstantiel* au Concile de Nicée, ni celui de *Mere de Dieu* dans celui d'Ephese; il n'y a pas plus de raison d'attribuer à ces *maîtres du langage*, les mots qui signifient la présence réelle & la Transsubstantiation. Car pour ce dernier on ne supposera jamais qu'il puisse avoir été introduit & mis en usage par des hommes sans Lettres & sans Théologie. Ceux que ces mêmes *maîtres du langage* sont supposés avoir bannis sont cependant les plus simples. Car, comme il est dit dans le Synode de 1642. *Jesus Christ n'a pas dit ceci est le type de mon corps, mais ceci est mon corps:* & dans le plus ancien usage de l'Eglise, quand on distribuoit l'Eucharistie aux fideles, le Prêtre disoit, *corpus Christi. C'est le corps de Jesus Christ.* Jamais on ne s'est servi en ces fonctions sacrées d'aucune expression figurée. Ainsi les plus anciennes, qui sont celles de la Sainte Ecriture & des premiers siecles de l'Eglise, sont les simples, comme on le reconnoît encore par les Catécheses, sur-tout par celles de Saint Cyrille de Jerusalem. Par conséquent les expressions que le Sieur A. suppose avoir été abolies, & auxquelles il fait succéder celles qu'il veut que nous regardions comme introduites par le peuple, & qui ont contribué à établir l'opinion de la présence réelle, sont les figurées & non pas les simples. Ainsi rien n'est plus faux que son raisonnement, qui est encore détruit par cette preuve incontestable, qui est, que les Peres se servoient également des unes & des autres expressions, puisque la vérité du corps de Jesus Christ dans l'Eucharistie ne détruit pas la nature du Sacrement. En même temps rien n'est plus téméraire que d'attribuer à de grands Prélats, & à des Docteurs qu'on sait avoir été recommandables par leur doctrine, un systême qui n'est pas moins contraire à la Religion, qu'à la Tradition & aux témoignages constants de toute l'Antiquité. On n'a qu'à lire le Chapitre de la Perpétuité qui a été marqué, pour reconnoître la fausseté de cette calomnie, & pour être persuadé que le Sieur A. ne l'a jamais lu que dans les Extraits de M. Claude: car pour l'autre preuve, tirée de l'innovation des Rites, elle porte avec soi une démonstration certaine d'une fausseté si ridicule, qu'elle ne doit frapper les Lecteurs que d'indignation.

pag. 196. Syn. Hier.

Sa quatrieme vérité eſt encore du même genre. Il n'eſt point vrai que les Evêques Iconoclaſtes aſſemblés à Conſtantinople, *ſuivoient le ſens naturel & populaire des expreſſions qui excluent la préſence réelle:* car ils s'en écartoient, appellant l'Euchariſtie *l'image du corps de Jeſus Chriſt*; puiſqu'on ne trouvera pas qu'avant eux cette maniere de parler eût été en uſage. Les termes de *types* & d'*antitypes* avoient un ſens fort différent: & l'uſage commun ou populaire, comme l'appelle le Sieur A. étoit d'appeller les ſaints Myſteres *le corps & le ſang de Jeſus Chriſt*. Ils ont dit que l'Euchariſtie *étoit l'image de ſon corps vivifiant*; ἰδοὺ ἐν ἡ εἰκὼν τῦ ζωοποιῦ σώματος ἀυτῦ. *Qu'il avoit ordonné qu'on offrît une matiere choiſie, ou la ſubſtance du pain, qui ne repréſentoit pas la figure de l'homme, afin que l'idolâtrie ne s'introduiſît point à cette occaſion.* Comme donc le corps naturel de Jeſus Chriſt eſt ſaint, étant diviniſé; ainſi il eſt évident que le corps qu'il a, *θέσει par inſtitution divine*, c'eſt-à-dire, ſon image, eſt ſainte pareillement, comme étant diviniſée par la grace d'une certaine ſanctification. Car Notre Seigneur Jeſus Chriſt a diſpoſé ces choſes d'une maniere, que comme il a rendu divine la chair qu'il a priſe par l'union qu'il en a faite, & par la ſanctification qui lui étoit naturellement propre: de même il lui a plu que le pain de l'Euchariſtie, comme étant une véritable image de ſa chair naturelle, & étant ſanctifié ou conſacré par l'avénement du Saint Eſprit, fût fait ſon divin corps, par la médiation ou le miniſtere du Prêtre célébrant la Liturgie, pour le transférer de l'état de commun où il étoit, à celui de ſaint. De plus, la chair animée & intelligente de Jeſus Chriſt a été ointe de la divinité par le Saint Eſprit: & de même l'image de ſa chair que nous avons reçue par Tradition divine, le pain divin a été rempli du Saint Eſprit, ainſi que le calice du ſang vivifiant de ſon côté. T. 7. Conc. Labb. pag. 417. 447.

On eſt en droit de demander au Sieur A où il a pris tout ce qu'il ajoute aux paroles des Iconoclaſtes, dont il a détaché & mal couſu quelques lambeaux pour les faire Calviniſtes. Ils diſent que l'Euchariſtie eſt εἰκὼν ἀψευδὴς, *image qui ne trompe point*: cela ne ſignifie pas *figure*, ce mot ſignifiant moins que l'autre. Ils ne diſent pas *que le Sacrement ne contient pas la nature propre, ni la ſubſtance naturelle*; mais que la matiere employée ſelon l'inſtitution de Jeſus Chriſt pour le célébrer, ne repréſente point de figure humaine, μὴ χηματίζουσαν ἀνθρώπου μορφήν. Ils ne diſent pas que *le pain paſſe d'un état commun à celui de quelque ſanctification de grace*; mais que de pain *commun il devient ſaint, étant transféré*, τὴν ἀναφορὰν ποιουμένου ἱερέως; ce qui ſignifie, *lorſque le Prêtre en fait l'oblation*, & peut auſſi ſignifier, *lorſqu'il célebre la Liturgie*. Car ἀναφορὰ, dans le ſtyle eccléſiaſtique, ſignifie ces deux

chofes. Mais c'eft une prévarication intolérable, que l'addition de ces paroles après celles-ci, *par l'avénement du Saint Efprit, & par les actions de graces qu'on rend à Dieu en prenant ce pain facré*, qui ne fe trouvent pas dans le texte. C'eft-à-dire, qu'il veut faire croire que non feulement les Iconoclaftes croyoient que l'Euchariftie n'étoit qu'une figure du corps de Jefus Chrift; mais que la fanctification ou confécration dont ils parlent, ne confiftoit que dans l'ufage du Sacrement, & dans les prieres & actions de graces de ceux qui le recevoient. Ces hérétiques ne pouvoient pas avoir une opinion qui étoit inconnue avant les Proteftants, & qui ne pouvoit fubfifter avec plufieurs points de la difcipline des Grecs, entr'autres la Meffe des Préfanctifiés, dont l'ufage eft beaucoup plus ancien que les Iconoclaftes.

Les Auteurs de la Perpétuité avoient donc dit, qu'il n'étoit pas certain que ces hérétiques euffent une erreur particuliere fur l'Euchariftie; & outre le témoignage de Saint Nicéphore cité par Allatius, où il eft dit qu'ils croyoient qu'elle étoit proprement & véritablement le corps
pag. 54. de Jefus Chrift, il y en a une preuve très-forte dans le fecond Concile de Nicée. A la premiere Seffion, Bafile Evêque d'Ancyre, Théodore de Myres, & Théodofe d'Amorium reconnurent leur faute, & firent une Confeffion de foi, dans laquelle il y auroit eu fans doute un article touchant l'Euchariftie, fi le faux Concile de Conftantinople avoit innové fur cette matiere; mais il n'en eft pas fait la moindre mention.

De plus, fi le Sieur A. ignore ce que les Grecs entendent par l'*avénement du Saint Efprit*, il ne fait pas les premiers éléments de leur Théologie. Or il eft certain que par ces paroles ils entendent la derniere partie de l'action facrée, dans laquelle le Prêtre invoque Dieu, afin qu'il envoie fon Saint Efprit fur les dons propofés, & qu'il les faffe le corps & le fang de Jefus Chrift, en les changeant. Comme donc ils ne s'expliquent pas fur cet article, il eft certain qu'ils entendoient ce que toute l'Eglife entendoit, & ce qu'ils appellent eux-mêmes *μετένεξις*, *tranflatio*, *changement*. La defcente du Saint Efprit, ni le changement ne font pas néceffaires pour faire qu'une matiere devienne l'image du corps de Jefus Chrift; mais feulement afin qu'elle devienne véritablement le corps de Jefus Chrift; ce qui ne fe peut faire fans un très-grand miracle : & c'eft-là l'effet de la defcente du Saint Efprit. Ils diftinguent auffi deux corps de Jefus Chrift, le naturel pris dans le fein de la Vierge au myftere de l'Incarnation, & celui d'inftitution *θέσει* : car c'eft-là le fens véritable. Ils difent donc que le pain qui devient le corps de Jefus Chrift en cette maniere, eft rempli du Saint Efprit, comme l'autre par l'onction de la divinité avoit été déifié. Ainfi ils fignifient ce que Saint

Jean Damascene, & d'autres Peres Grecs & les Orientaux expliquent plus amplement, que comme le corps humain pris de la Sainte Vierge est devenu le corps du Verbe de Dieu, par l'opération du Saint Esprit qui descendit sur elle; ainsi le pain dans l'Eucharistie devient le corps de Jesus Christ, par la même opération surnaturelle du Saint Esprit, qu'ils invoquent pour ce changement.

Il est aisé de reconnoître que cette expression de *descente du Saint Esprit sur les dons proposés*, ne convient en aucune maniere à ceux qui nieroient la présence réelle. Mais comme ces hérétiques s'étoient servis du terme d'*image* pour signifier l'Eucharistie, ce qui pouvoit avoir un mauvais sens, Epiphane Diacre les réfuta par le discours qui est inséré dans la suite. Depuis ce temps-là les Grecs jusqu'à nous ont anathématisé les Décrets de ce faux Concile, & mis dans le *Triodium* un anathême particulier contre ceux qui auroient voulu tirer de leurs paroles, comme a fait le Sieur A. une doctrine contraire à celle de la présence réelle.

Mais quand ces Evêques auroient eu sur l'Eucharistie la doctrine qu'il leur attribue, il ne s'ensuit pas que ce *fût la créance des Grecs en ce temps-là touchant le Sacrement de l'Eucharistie*; puisque dès que les Iconoclastes parurent, les plus grands Evêques d'Orient & toute l'Eglise d'Occident s'y opposerent: que cette hérésie ne se soutint que par la puissance & par la violence des Empereurs qui la maintenoient: & quand les persécutions finirent, tous la condamnerent; en sorte que cette condamnation a passé jusqu'aux Grecs de ce temps-ci, dont il ne se trouvera pas un seul qui ne dise anathême à ce Concile. La pratique seule de l'Eglise Grecque sur le culte des Images, suffit pour faire voir que ce n'est pas de telles sources qu'elle tire sa Tradition, & encore moins sa créance sur le mystere de l'Eucharistie. pag. 418.

Quand le Sieur A. exagere si fort qu'il n'y en avoit jamais eu de plus nombreux, il paroit qu'il n'est pas plus savant sur les Conciles que sur autre chose; puisque s'il avoit lu le titre de celui de Calcédoine, il auroit trouvé qu'il y avoit six cent trente Evêques; & trois cent cinquante dans le second de Nicée. Mais comme on l'a déja dit, il ne s'agit pas de savoir s'il doit avoir autorité, mais s'il l'a parmi les Grecs; ce qu'on ne croit pas qu'il entreprenne de prouver. S'il ne l'a pas, il ne peut être cité, sinon pour prouver que dans le huitieme siecle un Concile d'Evêques enseigna sur l'Eucharistie quelque chose de semblable à ce que croient les Calvinistes. Cela prouve que c'étoit-là l'opinion de ces Evêques; mais pour prouver que ce fût la foi de l'Eglise, il faudroit qu'elle l'eût approuvée, & elle l'a universellement

condamnée. Ainsi la preuve du Sieur A. est semblable à celle qu'un Socinien voudroit tirer de tant de Conciles tenus par les Ariens, qui ont rejeté ou altéré la foi du Concile de Nicée; & même elle a quelque chose de plus absurde. Car l'Arianisme n'est pas tombé tout d'un coup comme l'hérésie des Iconoclastes.

Mais que ne pourra pas prouver un si grand Logicien, puisqu'après de si subtils raisonnements, il a trouvé de quoi prouver aux Prélats de France, que les passages de l'Ecriture & des Peres qui disent que le pain de l'Eucharistie est le corps de Jesus Christ, & le vin son sang,
pag. 419. n'établissent point la Transsubstantiation ni la présence réelle... *Nous leur apprendrons en deux mots, que s'ils trouvent mauvais que les Réformés donnent un sens métaphorique à toutes ces expressions, nous avons de quoi persuader tout le monde, que cette interprétation ne peut être désapprouvée par les Prélats de l'Eglise Gallicane, que nous combattons spécialement en cet ouvrage, puisque notre explication sur tous ces passages de l'Ecriture & des Peres, est entiérement conforme au langage de tous les Evêques & Prélats de France, qui condamnerent un Livre séditieux dans leur Assemblée tenue à Paris en 1625. pour établir l'autorité des Rois, pour les élever au dessus de tous les hommes, & les faire vénérer comme des Dieux. Les Rois*, disent-ils, *ne sont pas seulement de Dieu, mais ils sont des Dieux. Puis donc qu'ils sont appellés Dieux, il s'ensuit qu'ils le sont, non en essence, mais en puissance; non en nature, mais par grace. Nous concluons donc avec raison, qu'il en est de même de l'Eucharistie.* On n'auroit pas cru que personne pût jamais prétendre tirer une proposition théologique, d'une harangue faite au feu Roi par un Député du Clergé; encore moins employer une grande page & demie à expliquer la force de ce raisonnement, & de mettre dans la Table: *Passage fort remarquable, sur lequel une Assemblée du Clergé de France a donné une explication métaphorique, qui détruit le dogme de la Transsubstantiation & celui de la présence réelle.* Aussi il ne falloit pas craindre que le Sieur A. se contentât d'indiquer ce passage décisif, comme il a fait les soixante-dix des Peres, dont la plupart prouvent à-peu-près le sens métaphorique comme celui-ci, quoiqu'il eût échappé à la diligence de Blondel & d'Aubertin, qui avoient tout lu, & à la pénétration de M. Claude, qui n'avoit rien lu. Il falloit, après cette découverte tirée des Anecdotes du Mercure François, nous produire des articles dressés en conséquence par le Clergé, où il eût été décidé, que l'Eucharistie est le corps de Jesus Christ métaphoriquement, & par grace, comme les Rois sont des Dieux: car ce qu'il rapporte n'est pas une délibération canonique. Tout ce qu'il dit sur cela est si ridicule, qu'on le devien-

droit en s'amusant à le réfuter plus au long, ou à examiner les soixante passages qu'il indique, parmi lesquels il y en a plusieurs de pieces faussement attribuées aux Peres.

Le Sieur A. rapporte ensuite le Décret ou article dix-huitieme, qui regarde les ames des défunts, & qui contient que les Grecs croient qu'elles sont dans le repos ou dans les peines, selon que chacun l'a mérité par ses actions; mais que la parfaite félicité ou condamnation ne sera qu'après la résurrection générale. On sait assez que c'est-là un des points sur lesquels les Grecs ont une opinion particuliere; & plusieurs Auteurs ont remarqué que cet article est un de ceux sur lesquels il seroit fort facile de s'accorder, puisque les Grecs observent religieusement de prier, & d'offrir (comme ils parlent avec les Peres) le Sacrifice non sanglant pour les morts; & qu'en même temps ils reconnoissent l'intercession des Saints. Mais le Sieur A. ne nous dit rien sur cela, sinon qu'il cite *le célebre Docteur Moreri*, qui s'est fort trompé, s'il a dit qu'*il y a des Grecs qui croient que plusieurs Chrétiens ne sont condamnés qu'à être pendant un certain temps dans l'Enfer*, si par ces Grecs il a entendu ceux qui passent pour orthodoxes. Ce ne sont pas là des Auteurs qu'il faille citer, non plus que la Relation de Dandini, mais des originaux, dont il ne sait pas même le nom. Ce n'est pas de ces opinions qu'il a promis de parler, c'est de l'Eucharistie. Les soixante passages qu'il indique ne conviennent pas plus à son sujet que tous les précédents. Il pouvoit assurément se sauver la peine de copier des indices qu'il a trouvés tout faits; & il auroit mieux fait de ne pas retrancher plus d'une page, qui fait les deux tiers de cet article, & qui contient une exposition véritable du sentiment des Grecs touchant le soulagement des morts par les prieres & par les Sacrifices de l'Eglise. La fausse raison qu'il a mise dans la suite de son *Errata* pour couvrir sa mauvaise foi, ne le justifie pas; car les soixante passages ne contiennent pas ce que les Grecs modernes croient, puisque ce sont tous des Auteurs anciens: & ce qu'il a retranché l'explique très-nettement. Il devoit donc le réfuter, ou prouver qu'en priant, & célébrant la Liturgie pour les morts, ils ne laissoient pas de confirmer la doctrine de Cyrille, & celle des Protestants.

Avec la même fidélité il supprime dix-huit pages entieres, qui contiennent la condamnation des questions que Cyrille avoit mises à la suite de sa Confession avec ses réponses, qui avoient aussi été frappées d'anathême par les Synodes de Constantinople & de Moldavie, & réfutées par Meletius Syrigus. Elles regardent 1°. la lecture de l'Ecriture Sainte permise à tout le monde. 2°. La clarté de l'Ecriture par elle-même. 3°.

Le Canon des Livres sacrés. 4°. Le culte des Images. Les réponses de Cyrille sont condamnées sur tous ces points. Enfin les Grecs finissent en marquant que tous ces articles, dont ils ont parlé sommairement, ont été expliqués très-amplement par la Confession Orthodoxe de l'Eglise d'Orient, par Grégoire Coressius, dont ils citent quelques ouvrages que nous n'avons pas encore vus, mais qu'on dit avoir été imprimés depuis quelque temps en Moldavie. Ils parlent entr'autres d'un Traité de la Prédestination & de la Grace, & d'un contre un Synode tenu en Hollande par les hérétiques, qui doit être celui de Dordrecht, avec lequel néanmoins Cyrille Lucar s'accorde parfaitement. Ils citent aussi Gabriel de Philadelphie, Grégoire Protosyncelle, Jérémie Patriarche de Constantinople contre les Luthériens de Tubingue; Jean Nathanael, le Patriarche Théophane dans son Epître aux Roxolans ou Moscovites, & surtout Siméon de Thessalonique.

D'où vient qu'après avoir tant fait de digressions sur des matieres ou sur des personnes très-connues, il ne nous donne pas le moindre éclaircissement sur celles-ci? Est-ce parce qu'il n'en trouve rien dans *le grand Dictionnaire du célebre Docteur Moreri?* Il étoit cependant très-nécessaire d'examiner sérieusement cet article. Car si les Grecs du Synode de Jerusalem indiquoient, pour donner une connoissance exacte de leurs opinions, des Auteurs véritablement latinisés, comme Matthieu Caryophylle, Néophytus Rhodinus, Arcudius, ou d'autres semblables, on auroit sujet d'avoir quelque soupçon qu'ils ne fussent réunis à l'Eglise Romaine. Mais puisque les Auteurs qu'ils citent ont tous été hors de sa Communion, qu'ils enseignent le contraire de ce qui avoit été décidé dans le Concile de Florence: que Siméon de Thessalonique qui est le plus ancien, attaque les Latins, non seulement sur les cinq articles contestés, mais sur d'autres très-indifférents, & sur lesquels il n'y avoit jamais eu de dispute entre les deux Eglises, on ne peut sans injustice & sans folie les traiter comme latinisés. Or ce témoignage que rendent les Grecs de Jerusalem aux Auteurs qu'ils ont nommés ne leur est point particulier, puisque tous ceux qui ont écrit depuis plus de cent ans, n'ont pas parlé autrement, & que Panaiotti, & tous les Grecs qui ont envoyé divers Actes, citent ces mêmes Auteurs avec éloge. Ce fait étant établi, on n'aura pas de peine à persuader à tout homme qui raisonne, qu'on doit plutôt juger de la foi de ces Auteurs par les témoignages de leurs compatriotes, qui n'ont jamais varié sur leur sujet, que par les affirmations du Ministre Claude, qui n'en a jamais vu un seul, soutenues par des injures & des accusations vaines & fausses

fauffes de fuppofition & de corruption, qui font toutes les preuves du Sieur A.

On dira encore plus; c'eft que fi tous ces Grecs font latinifés, c'eft à lui à nous nommer des Théologiens Grecs véritables, dont jufqu'à préfent ni lui ni perfonne n'ont pu nommer aucun; car il ne s'eft encore trouvé aucun Grec qui ait renvoyé à la Confeffion de Cyrille pour s'inftruire de la créance de l'Eglife Grecque. Il eft néanmoins certain que cette Eglife, féparée de la Communion de Rome, fubfifte depuis le Concile de Florence: qu'elle a eu des Théologiens, qu'ils ont écrit: que les Vayvodes de Moldavie & de Walaquie, très-zélés pour la Religion Grecque, ont fait imprimer plufieurs de leurs Ouvrages, & fur-tout ceux qui combattent la doctrine des Réformés: qu'ils n'ont jamais fait imprimer la Confeffion de Cyrille, mais la condamnation qui en fut faite par le Synode de Jaffy: que tout s'eft fait de concert avec les Patriarches de Conftantinople, & qu'il n'y a eu jufqu'à nos jours, ni rétractation, ni changement, ni aucun Acte ou Ecrit public contraire depuis ce temps-là, finon la Confeffion de Cyrille. Il eft donc aifé de conclure, fans entrer dans tout le détail, que fi les Auteurs des Livres nommés dans le Synode de Jerufalem font de véritables Grecs reconnus pour tels par leur propre Eglife, & qu'ils aient fincérement expofé la foi qui y eft reçue, tout ce que M. Claude, M. Smith & quelques autres ont écrit pour rendre leur autorité fufpecte, & encore plus ce que dit leur très-infidelle Copifte, pour les faire paffer comme des Grecs latinifés, tombe entiérement. Car on ne trouvera pas qu'avant les difputes touchant la *Perpétuité de la foi*, aucun homme Grec, Latin, Catholique, Proteftant, ait dit la moindre chofe fur laquelle ce foupçon pût être fondé.

Peut-on prétendre après cela qu'un homme comme M. Claude, que fes plus grands admirateurs n'ont jamais loué fur fa capacité dans la connoiffance des Auteurs Grecs, & le Sieur A. qui fait paroître partout l'ignorance la plus groffiere de ces matieres, doivent être crus au préjudice de toute la Grece, fans aucunes preuves de fait, mais fur un raifonnement plus faux que tous les faits qu'ils avancent, & qui fe réduit à ceci. C'eft que tous ceux qui reconnoiffent la préfence réelle & la Tranffubftantiation font Grecs latinifés; en quoi il y a une pétition de principe manifefte: car ils fuppofent ce qui eft en queftion. Et quand ils difent qu'Aubertin & le Miniftre Claude ont prouvé que l'ancienne Eglife Grecque n'avoit rien cru de femblable, ils le perfuaderont à leurs Difciples & à ceux qui croient tout ce qu'avancent leurs Miniftres; mais pour les autres ils n'en tomberont pas d'accord. Les Grecs en conviendront encore moins, puifqu'ils entendent tout autrement les paffages

des Saints Peres, & qu'ils s'en servent pour combattre la doctrine des Protestants : de sorte que Jérémie reprocha aux Luthériens qu'ils anéantissoient & méprisoient l'autorité des Docteurs de l'Eglise, & sur cela il rompit tout commerce avec eux sur les matieres de Religion. C'est donc aux Calvinistes & aux Disciples de M. Claude à prouver aux Grecs, qu'il a mieux entendu les Peres que n'avoit fait jusqu'alors toute l'Eglise Grecque, & c'est ce qu'ils n'ont encore osé entreprendre, & quand ils l'entreprendroient on est sûr qu'ils n'y réussiroient pas.

Eclaircissement touchant le consentement des Sectes Orientales.

Les Grecs finissent en disant que les hérétiques mêmes fournissent des preuves de ce qui a été expliqué dans les Décrets. Car les Nestoriens, disent-ils, les Arméniens, les Cophtes, les Syriens, les Ethiopiens, qui se sont séparés de l'Eglise Catholique, & qui ont une hérésie particuliere, conviennent tous néanmoins de la fin & du nombre des Sacrements, & de tout ce qui a été dit ci-dessus, excepté en ce qui regarde leurs hérésies particulieres, & croient comme l'Eglise Catholique, comme nous le voyons à toute heure de nos yeux dans cette ville de Jerusalem, où il en vient, & où il en demeure un grand nombre.

Le Sieur A. s'est surpassé lui-même dans ses remarques sur cet article, & il n'y en a aucune où il répande plus d'ignorance, plus de furie & plus de calomnies. Il débute par celle-ci : *Nous n'entrerons point ici dans le détail de tout ce qui concerne les erreurs particulieres des Sectes des Grecs, dont les noms sont rapportés dans le dernier article &c.* C'est donc à dire, qu'il croit que tous ces hérétiques sont des Grecs, qui est une erreur la plus grossiere que jamais Auteur le plus méprisable pût commettre sur ce sujet ; car s'il y a eu autrefois des Nestoriens Grecs (& il le falloit bien, puisque Nestorius commença à prêcher ses erreurs étant Evêque de Constantinople) on sait néanmoins qu'il n'y en a plus il y a plusieurs siecles parmi les Grecs, & que tous les Nestoriens qui restent au monde font l'Office en langue syriaque. Il n'y a pas plus d'Arméniens ni de Cophtes Grecs, quoique le Sieur A. en soit si persuadé, qu'il établit cette grande découverte en trois endroits de sa Table, où on a la commodité de trouver en abrégé des propositions que leur extrême absurdité empêcheroit de reconnoître dans ses longues & ennuyeuses réflexions. Des *Ethiopiens Grecs* sont quelque chose encore de plus rare, & il ne faut pas qu'il prétende se justifier en disant qu'il n'a pas parlé des langues & des nations, mais de la Religion ; car elle est encore plus diffé-

pag. 424.

rente entre les Grecs & eux, que les mœurs, les pays & le langage. Quand il l'auroit entendu ainsi il auroit parlé très-improprement; car quoique les Moscovites, les Walaques, les Moldaves, les Cosaques & plusieurs autres nations suivent la Religion Grecque, l'on se moqueroit avec raison d'un homme qui diroit les Grecs Moscovites, les Walaques, les Moldaves, les Cosaques Grecs: à plus forte raison, on ne peut appeller Grecs, ceux qui sont aussi éloignés d'eux par leurs dogmes que par leur langue. Après cela chacun peut s'imaginer quel sera le jugement qu'il menace de faire *de ce qu'il y a de faux dans leurs Confessions de foi, qui ont été forgées par des Grecs latinisés.* Cela fait voir que ce n'est pas le hasard, ni une faute de Copiste qui lui a fait commettre une aussi horrible bévue. Les Cophtes n'ont pas plus d'égard pour les Grecs latinisés que pour les autres; & on peut reconnoître par la ridicule application qu'il fait de ce terme, le cas qu'on en doit faire quand il l'a mis ailleurs en usage, comme une clef générale pour résoudre toute sorte de difficultés. pag. 425.

Voici encore une réflexion digne de son Auteur. En cet endroit qui vient d'être cité, parlant des Nestoriens, on avoit laissé en blanc l'époque du schisme ou séparation entiere des Nestoriens, & de même de celui des Cophtes, Syriens & Ethiopiens. Dans l'édition grecque & latine de 1676. on remplit la premiere de l'an 428, l'autre demeura vuide comme elle étoit. Sur cela le Sieur A. conclut que *Dosithée, qui étoit le principal Auteur du Synode de Jerusalem, & les Grecs de sa cabale qui l'ont signé, n'avoient pas une connoissance assez exacte de la créance des nations du Levant pour en rendre témoignage, puisqu'ils ne savoient pas même le temps auquel ces Chrétiens, dont ils parlent, se sont séparés de leur Communion, puisqu'ils ont laissé en blanc les époques de toutes les sectes qui ont pris naissance dans le sein de l'Eglise Orientale.* Ainsi un homme qui ignore tout, croira détruire un fait le plus certain qu'il y en ait dans le monde, parce que ceux qui ont dressé l'Ecrit où il se trouve, ont oublié de remplir une époque sur laquelle il peut y avoir quelque obscurité. Un habile Théologien se trompera sur quelque date qui regardera les commencements du schisme des Protestants, donc il ne le faut croire sur rien. Le Sieur A. seroit bien empêché, si les Grecs lui demandoient qu'il marquât quand cette Eglise Réformée, composée de tant de partis, qui ne s'accordent que par la haine de l'Eglise Catholique, a commencé à prendre forme dans le monde. On a mis dans l'édition grecque & latine à l'endroit qui regarde les Nestoriens 428. & mal; puisqu'on ne peut établir cette époque qu'au temps que le Concile d'Ephese assemblé en 431 condamna Nestorius. A l'égard de l'au-

tre, elle étoit très-difficile à marquer : puisque toutes les nations dont il est parlé, & qui sont depuis devenues des noms de sectes, qui néanmoins conviennent dans le dogme d'une seule nature en Jesus Christ, ne se séparerent pas en même temps. Lui même, ce redoutable Censeur, seroit bien embarrassé à la fixer.

Voici le comble de l'impudence & de l'ignorance. *Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans la conclusion de ce Concile, & qui sert à prouver d'une maniere incontestable* (il a soin de mettre ces mots en italique) *que tous ceux qui l'ont composé ou approuvé, & tous ceux qui l'ont produit contre les Réformés, n'étoient pas seulement des faussaires sans Religion & sans conscience, mais aussi des menteurs sans retenue, puisqu'ils ont l'impudence d'avancer des faits si éloignés de la vérité, qu'on peut les convaincre d'avoir rendu autant de faux témoignages, & publié autant d'impostures qu'il y a de circonstances particulieres dans les dernieres Theses de leur Concile.* Un Juge qui auroit examiné une pareille accusation, & vu les preuves convaincantes de quelque insigne imposture, parleroit avec plus de modération que ne fait ici un homme qui ne connoît pas seulement le nom de ceux dont il s'agit, dont toute la critique roule sur ce qu'il prend tous ces Sectaires pour des Grecs, & qu'il en juge sur l'autorité de M. Claude. Il est vrai que celui-ci a avancé avec une hardiesse digne de Disciples aussi ignorants que le Sieur A. qu'il n'y avoit aucune Communion Orientale où on crût la présence réelle ni la Transsubstantiation. C'est ce qu'il marqua dans sa premiere réponse en ces termes : *Je soutiens*, dit-il, *que la Transsubstantiation & l'Adoration du Sacrement, sont deux choses inconnues à toute la terre, à la réserve de l'Eglise Romaine : car ni les Grecs, ni les Arméniens, ni les Russiens, ni les Jacobites, ni les Ethiopiens, ni en général aucun Chrétien, hormis ceux qui se soumettent au Pape, ne croient rien de ces deux articles.* Si quelque chose pouvoit excuser le Sieur A. ce seroit d'avoir tiré ses lumieres d'un Maître qui n'en savoit pas plus que lui sur cette matiere. Il n'y a cependant rien de plus absurde que de faire des Sectes séparées des *Grecs* & des *Russes*, que chacun sait être du corps de l'Eglise Grecque, comme les Arméniens & les Ethiopiens sont Jacobites, & de ne point parler des Cophtes qui le sont pareillement, ni des Nestoriens qui sont depuis tant de siecles une Eglise séparée & très-nombreuse. Voilà les oracles de l'Eglise Réformée, & la seule autorité que puisse alléguer le Sieur A. sur toutes les injures qu'il vomit suivant sa coutume contre les Grecs de Jerusalem, & contre les Auteurs & Approbateurs de la Perpétuité de la Foi.

On lui demande, s'il a trouvé même dans ses cent maximes juridi-

ques, qu'en cas d'information fur l'état d'une perfonne, fur fa vie, fur fes mœurs, les Juges oferoient ne pas prononcer felon le témoignage de foixante-dix témoins, foutenus par un très-grand nombre d'autres, & par une notoriété publique; mais fuivant celui d'un inconnu qui n'auroit jamais été fur les lieux, qui ne connoîtroit pas les perfonnes, & qui pour toutes preuves les diffameroit par les calomnies les plus atroces & les plus mal fondées. Que fi cet accufateur étoit un homme de très-mauvaife réputation, convaincu de plufieurs crimes, voudroit-on feulement l'écouter? Voici cependant ce qu'entreprend le Sieur A. après avoir épuifé tout ce que la furie la plus envenimée peut faire couler de venin de la plume d'un ignorant, il attaque de même toutes les Eglifes Orientales, & dès qu'il en parle, on voit qu'il n'en fait pas feulement les noms.

Son ignorance paroît encore plus dans les preuves qu'il croit pouvoir donner de ce qu'il avance fur la fauffe fuppofition que toutes ces Sectes étoient des Grecs. *Nous allons*, dit-il, *faire voir la fauffeté de tous ces Décrets*, & *la véritable créance des Grecs non latinifés.* Ce n'étoit pas des Grecs dont il falloit parler: c'étoit des Neftoriens, des Arméniens & des Cophtes; mais comme il les prend tous pour des Grecs, il croit que ce qu'il a prétendu prouver à l'égard de ceux-ci, fe doit étendre à tous les autres.

Nous commencerons, dit-il, *cette déduite par un article du grand Dictionnaire du célebre Docteur Moreri.* On a déja dit qu'une telle autorité étoit très-médiocre, & que les vrais Savants auroient honte dans une queftion entamée avec un air de hauteur qui va jufqu'à la derniere infolence, en venant aux preuves, de n'avoir qu'un *Dictionnaire hiftorique* à alléguer. Moreri dit donc, à l'occafion de Caucus Archevêque de Corfou, qu'il avoit tiré des informations fort exactes touchant les erreurs des Grecs: qu'il en avoit trouvé un grand nombre, & que M. Simon en avoit inféré un mémoire dans fon Hiftoire de la créance des nations du Levant. Après cela le Sieur A. le rapporte, puis de grands extraits de cette Hiftoire, puis d'autres de Galanus touchant les Arméniens, & il y ajoute fes réflexions. On n'auroit jamais cru qu'il eût fini fa remarque fans dire un feul mot des autres Communions Orientales; mais il a cru avoir tout fait parce qu'il a parlé des Grecs, & qu'il les croit être du nombre. Peut-être on ne trouvera jamais d'exemple d'une pareille maniere d'écrire, qui marque un étrange mépris du jugement du public. Eft-ce, lui doit-on dire, des Grecs dont vous avez à nous parler, après avoir dans quatre cents pages laiffé encore le Lecteur dans l'attente de ces preuves, & de ces Monuments authentiques

que vous aviez promis dans votre titre, & dont nous n'avons pas encore vu un seul? Les Grecs de Jerusalem finissent, en disant que ce qu'ils ont expliqué dans leurs Décrets, opposés aux articles de la Confession de Cyrille, est cru également par les Nestoriens, par les Syriens, par les Ethiopiens & par d'autres hérétiques. Vous traitez cette proposition de *menterie effrontée*, de *fausseté impudente*, & vous vous surpassez vous-même à représenter par les couleurs les plus noires *la méchanceté de ces Prélats de l'Antichristianisme, qui cherchent à tromper les Papes mêmes par de fausses relations.* Nous attendions de grands éclaircissements sur ces Sectes différentes : vous n'en donnez aucun, & vous nous parlez des Grecs, & même d'une maniere qui ne nous satisfait pas. Voilà ce que chacun lui doit dire; car quand ce qu'il a tiré de Caucus pour remplir huit ou dix pages mériteroit quelque considération, cela n'a aucun rapport aux Orientaux séparés de l'Eglise Grecque aussi-bien que de la Romaine. Mais voyons s'il a plus de raison sur les Grecs.

Il s'est peut-être apperçu un peu tard qu'on lui demanderoit qui étoient donc ces Grecs non latinisés dont il parle si souvent, & qu'il oppose à ceux dont les témoignages ne s'accordent pas avec la doctrine des Protestants, & il a cru les avoir trouvés. Ce sont ceux dont ce même Caucus Archevêque de Corfou rapporte les erreurs : tous ses titres sont le catalogue muni de l'autorité du *célebre Docteur Moreri*, & des passages de l'Histoire de M. Simon. A l'égard du premier, qu'il s'en serve s'il veut pour étaler son érudition dans ses prêches ; mais on souffriroit à peine dans un écolier, ou dans une femme qui voudroit faire la savante, de pareilles citations. Celle-là même paroît fausse : car on est fort trompé si M. Moreri n'étoit pas mort avant que ce Livre de M. Simon fût imprimé en Hollande. Ainsi tout roule sur l'autorité d'un Ouvrage que l'Auteur a désavoué en partie, prétendant qu'il avoit été imprimé sans son aveu, & altéré en divers endroits. Mais il n'y a point d'Auteur, de telle réputation qu'il puisse être, dont le témoignage soit décisif sur des faits dont chacun peut s'éclaircir par la lecture des originaux, pays inconnu pour le Sieur A. particuliérement en ce qui regarde la Grece. Il y a long-temps que Léon Allatius a fait voir par des preuves très-solides, que ce qui avoit été dit par Caucus sur les Grecs étoit un tissu de faussetés, & on pourroit ajouter un grand nombre d'autres preuves à celles qu'il a recueillies.

Ce seroit une très-grande injustice de juger de la foi des Grecs sur le témoignage de leurs accusateurs, & Caucus étoit du nombre, puisqu'on le met ordinairement à la tête des Ecrivains qu'il ne faut point croire sur la matiere qu'ils ont traitée. C'est le jugement qu'en ont fait

M. Habert, le P. Goar, & tous les ſavants hommes de ces derniers temps. Selon lui à peine les Grecs ſeroient Chrétiens, & il n'y a pas d'Offices ou de cérémonies parmi eux dans leſquels il ne trouve de quoi les condamner. Cependant les Papes Léon X & Clément VII. & enſuite Urbain VIII. en ont jugé autrement, comme on peut voir par les Brefs des deux premiers qui approuvent tous leurs Rites. Pontif. Gr. Hab. Allat. de interſtitiis Gr.

Mais enfin, quand tout ce que Caucus leur impute ſeroit véritable, il ne les accuſe pas de nier la préſence réelle, qui eſt le point dont il s'agit. Il dit qu'*ils n'adorent pas l'Euchariſtie*, & il ſe trompe. Les autres erreurs qu'il leur attribue ſont fondées ſur une ignorance perpétuelle de leurs Rites, ou ſur quelques abus que leur Diſcipline condamne. Quoi qu'il en ſoit, ces Grecs dont parle le *célebre Docteur Moreri*, ſont ceux qui rempliſſoient alors toute la Grece. Ce ſont eux auxquels ont ſuccédé ceux que le Sieur A. appelle *latiniſés*, & on peut faire à ceux-ci les mêmes reproches.

Nous lui répondrons en deux mots, que s'il prétend avoir trouvé des *Grecs non latiniſés*, qui ne croient que deux Sacrements, qui n'adorent point l'Euchariſtie, & qui croient le reſte de ſa *déduite* de Caucus, nous ne recevons pas un pareil témoin, non plus que les autres qu'il y ajoute. Qu'il cite des Confeſſions de foi, des Décrets Synodaux, des ouvrages d'Auteurs non ſuſpects qui établiſſent cette doctrine, nous nous y rendrons. Mais puiſque depuis Siméon de Theſſalonique, qui a vécu avant le Concile de Florence, & Gennadius peu après, juſqu'à Jérémie, nous trouvons une doctrine & une Diſcipline contraire parmi tous les Grecs ſoumis aux Patriarches de Conſtantinople, qu'enſuite Meletius Piga, Gabriel de Philadelphie, & dans le dernier ſiecle tous ceux qui ont été nommés par le Synode, l'ont maintenue, que Cyrille ſeul, ſur le ſoupçon d'y avoir donné atteinte, a été condamné, que tous ces Grecs étoient dans la Communion de l'Egliſe Grecque viſible ; il faut que celle que les Proteſtants veulent trouver ſoit inviſible, puiſqu'ils ne peuvent la montrer.

Nous aurions pu, pourſuit-il, *inſiſter plus fortement que nous n'avons fait ſur quelques-uns des articles précédents.* Oui certainement, puiſqu'il n'y a rien de plus frivole & de plus mépriſable que toutes ſes obſervations. *Mais ayant fait réflexion, que pour renverſer tout l'ouvrage de la Perpétuité, il ſuffiſoit de faire voir que les Grecs non latiniſés ne croient ni la Tranſſubſtantiation, ni la préſence réelle, & qu'ils n'adorent point le Sacrement de l'Euchariſtie, par ce culte idolâtre qu'on lui rend dans tout le Papiſme, nous nous ſommes contentés d'indiquer les Auteurs & les paſſages qui confirment les autres articles de la Créance & du Service*

Divin des Eglises Réformées, aussi solidement & avec la même évidence, que ce que nous avons démontré par mille preuves irréfragables, touchant le Sacrement de la sainte Cene. Si l'ouvrage de la Perpétuité avoit à être renversé, ce n'étoit pas par un homme comme le Sieur A. qui ne l'a certainement jamais lu que dans celui du Ministre Claude. Il ne se trouvera pas de Lecteur tant soit peu instruit de la matiere, qui ne lui demande en quel endroit de son gros Livre il a expliqué ce que signifie le terme de *Grec latinisé.* Car on ne trouve qu'un sens dans lequel ce mot a été entendu par M. Claude & par M. Smith, qui est, qu'il signifie un Grec qui croit la présence réelle & la Transsubstantiation. Or comme jamais ni l'un ni l'autre n'ont donné la moindre preuve de cette signification, qui certainement est inconnue aux Grecs anciens & modernes; si les Protestants avoient quelqu'autorité pour prouver ce paradoxe, ils auroient dû la produire, & certainement ils n'en ont jamais produit aucune.

S'il croit avoir trouvé d'autres Grecs non latinisés dans le dénombrement des opinions que Caucus leur attribue, il faut avant tout qu'il établisse l'autorité de ce témoin qui n'en a aucune, & le célebre Docteur Moreri ne la lui donnera pas. De plus, tout ce qu'il impute aux Grecs non latinisés, convient également à ceux que les Protestants veulent faire passer pour latinisés: puisque la plus grande partie de ces erreurs prétendues sont des Rites ou des coutumes que Caucus, faute de les entendre, a condamné très-injustement, & avec une témérité d'autant plus grande que les Papes les tolerent dans les Grecs réunis au Saint Siege, qui sont les seuls qui puissent proprement être appellés latinisés. Ce sera donc par une autorité aussi méprisable que celle d'un homme qui a oublié dans son catalogue la principale & véritable erreur, qui est touchant la Procession du Saint Esprit, que le Sieur A. prouvera qu'ils ne croyoient pas la Transsubstantiation ni la présence réelle, quoiqu'il n'y ait pas un seul mot sur cet article dans ce faux dénombrement des erreurs des Grecs. Mais vraisemblablement il croit la chose prouvée, parce qu'il y est marqué qu'ils n'adorent pas l'Eucharistie, & c'est une fausseté manifeste. Ose-t-il appeller cette adoration *Culte idolâtre*, puisqu'il est certain que tous les Grecs, quand ils ont parlé de l'adoration des saints Mysteres, & les Latins de même, ont assez marqué que nous adorons Jesus Christ, parce que nous le croyons présent? S'il n'y étoit pas, nous nous tromperions, mais nous ne serions pas idolâtres, comme ont reconnu les Protestants modérés. Des paroles comme celles du Sieur A. sont bonnes à prêcher aux Prophetes de son pays, & ne conviennent pas à une dispute sérieuse.

Tout



Toute sa preuve est donc réduite à ce qu'il a démontré solidement que les Grecs ne croyoient ni la Transsubstantiation ni la présence réelle ; & cela parce qu'il a prouvé par Caucus qu'ils n'adoroient pas l'Eucharistie. Cette preuve est-elle *irréfragable*, puisqu'elle est vaine, fausse, & rejetée de tous ceux qui ont quelque connoissance des Rites Grecs ? Elle est réfutée par Siméon de Thessalonique, par Dosithée, par Nectarius, par les Rituels, & par la pratique de l'Eglise Grecque, que ceux qui ont parlé comme Caucus n'ont pas entendue. On demande à toutes les personnes équitables si cela s'appelle *des démonstrations*, *& mille preuves irréfragables ?*

Ce qu'il ajoute ensuite, que les Grecs ne reconnoissent que deux Sacrements comme divins, & non pas les autres que l'Eglise Romaine veut faire passer pour tels, est encore une fausseté fondée sur l'ignorance la plus parfaite de tout ce qui a rapport à l'Eglise Grecque. Il a la hardiesse de citer Jérémie, sur la foi de l'Histoire Critique ; ce qui fait assez voir qu'il n'a jamais seulement parcouru les Ecrits de ce Patriarche. Car dans le premier, il établit que les sept Sacrements sont d'institution divine, & il le confirme dans le second. Les Luthériens avoient insisté dans leur premiere replique, sur ce que Jesus Christ ne paroissoit avoir institué que le Baptême & l'Eucharistie ; d'où ils concluoient, suivant leurs principes, qu'il n'y avoit que deux Sacrements. Jérémie répond : Ἂν γὰρ τὰ κυριώτερα τῶν μυστηρίων τό βάπτισμα καὶ ἡ κοινωνία ἡ θεία ἐστὶν, καὶ ὧν δίχα σωθῆναι ἀδύνατον, ἀλλὰ καὶ ταῦτα παρέδωκεν ἡ ἐκκλησία τὰ λοιπὰ φημὶ ἄχρι τῶν ἑπτὰ ὡς λέξομεν. *Car si parmi les Sacrements, le Baptême & la divine Communion sont les principaux, & sans lesquels il est impossible d'être sauvé, l'Eglise nous a donné les autres jusqu'au nombre de sept, comme nous le dirons dans la suite.* Et à la fin du même article : Ταῦτα γὰρ πάντα τὰ μυστήρια καὶ ὁ Χριστὸς παρέδωκε καὶ οἱ θεῖοι αὐτοῦ μαθηταί. *Jesus Christ nous a donné tous ces Sacrements, & ses divins Disciples.*

pag. 435.
pag. 240.
pag. 242.

Le Sieur A. ayant trouvé le premier passage cité en marge de l'Histoire Critique de 1684. tronqué des prépositions ἂν γὰρ, ce qui en change entiérement le sens, l'a rapporté tel qu'il l'a trouvé ; & de plus, il fait dire à l'Auteur *que les Grecs sont dans cette persuasion, qu'il n'y a proprement que le Baptême & l'Eucharistie qui aient été institués par Notre Seigneur, & que les autres ont été institués par l'Eglise, comme on peut voir dans la seconde réponse du Patriarche Jérémie aux Théologiens de Wittemberg.* L'Auteur s'est plaint que sa copie ayant passé par des mains suspectes, a été altérée en divers endroits, & peut-être

Acta Wittemb. pag. 77. celui-ci est du nombre. Car Jérémie s'explique assez dans sa premiere réponse, où il dit que tous les Sacrements sont fondés sur la Sainte Ecriture: Ἕκαστον γὰρ τῶν μυστηρίων τούτων τεθεμελιώθηται μὴν ὑπὸ τῆς γραφῆς. *Chacun de ces Sacrements est établi sur la Sainte Ecriture.* Il ne s'ensuit donc pas, que parce que Jérémie a dit que le Baptême & l'Eucharistie étoient *les principaux Sacrements*, & il en rend aussi-tôt la raison, *parce que sans eux on ne peut être sauvé*, les autres ne soient pas de véritables Sacrements, & reconnus pour tels par les Grecs. Car quand on traduit ces mots, ἐκκλησία παρέδωκεν, *Ecclesia instituit*, on n'a pas rendu fidellement le sens de Jérémie. C'est plutôt en cette maniere qu'il faut l'entendre, que l'*Eglise nous les a donnés par Tradition*, ayant reçu l'institution par les Apôtres, qui l'avoient reçue de Jesus Christ. *Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis*, dit Saint Paul. C'est-là le principe certain de la Tradition. Ainsi quand les Grecs & les autres Chrétiens d'Orient disent que l'Eglise a donné les regles & les cérémonies des Sacrements, ou qu'elle les a reçus des Apôtres, cela ne les empêche pas de croire qu'ils sont d'institution divine. Mais les Grecs vont encore plus loin: car Siméon de Thessalonique, & Jérémie qui le cite dans sa seconde réponse, disent que Jesus Christ a donné la forme & nel'exemple de tous les Sacrements. Au reste, cette question est théologique, & regarde pas le fait, qui est, de savoir si les Grecs véritables ne reconnoissent que deux Sacrements. Le Sieur A. n'a pour lui que le témoignage de Caucus, qui est contredit par tous les Grecs. Que si l'Auteur de l'Histoire Critique entreprend de le justifier en plusieurs choses, c'est plutôt en montrant ce qui l'avoit pu induire en erreur, qu'en appuyant ce qu'il a écrit. Mais on ne trouve pas qu'il ait dit que Caucus ait accusé les Grecs de ne pas croire la présence réelle. Que s'il paroît que l'Auteur de l'Histoire Critique semble ne pas être éloigné de croire comme Caucus, que les Grecs ne reconnoissent pas sept Sacrements, ceux qui ont fait imprimer son Ouvrage l'ont altéré. Aucun témoignage ne détruira un fait aussi certain que celui de la créance des sept Sacrements dans l'Eglise Grecque, quand il n'y auroit d'autres preuves que les Offices de tous les Sacrements qui se trouvent dans les Euchologes, beaucoup plus anciens que le Schisme, & dans les Pontificaux pour ce qui regarde les Ordinations.

Le Sieur A. attribue ensuite à l'Auteur de l'Histoire Critique, qu'*il a reconnu que les Réformés ont raison de soutenir que Jesus Christ n'a institué que deux Sacrements, qui sont communs à toute l'Eglise, à savoir le Baptême & la sainte Cene; puisque les autres cinq que l'Eglise Romaine y ajoute, ne sont que des cérémonies d'institution humaine, qui n'ont aucun*

fondement dans l'Ecriture, & que les Grecs les regardent avec la même indifférence, que les autres pratiques arbitraires de la Religion. Il n'eſt pas difficile de reconnoître que ce n'eſt pas là le langage d'un Catholique; & ce qui doit faire juger de la bonne foi du Sieur A. c'eſt qu'on ne trouve rien de ſemblable dans l'endroit qu'il cite. C'eſt mal reconnoître ce qu'il doit à un Auteur dont il a tiré la plus grande partie de es éruditions, que de lui attribuer fauſſement des choſes qu'il n'a pas ſc rites.

Dans la page dix-neuvieme, le même Auteur cite un paſſage de Sylveſtre Syropule, qui a écrit de l'Hiſtoire du Concile de Florence, pour prouver *l'averſion que les Grecs ont pour le culte des Latins.* C'eſt un Livre imprimé à la Haye en grec & en latin en 1660. Le Sieur A. le cite comme *un MS. très-authentique de la Bibliotheque du Roi.* Il eſt vrai que l'impreſſion a été faite ſur ce MS. dont M. de Sarrau fit une copie, qu'il donna à feu M. Iſaac Voſſius, & celui-ci à Robert Creigthon, Ecoſſois, qui l'a traduite dune maniere également infidelle & ridicule. Mais ſi dans *le grand Dictionnaire hiſtorique* il en eſt parlé comme d'un MS. tant d'années après l'impreſſion, le Sieur A. peut reconnoître que ce Livre qui lui ſert de Bibliotheque, auroit beſoin pour lui d'un bon Commentaire; mais on n'y trouve rien de ſemblable.

A ce paſſage de Syropule, *tiré d'un MS. authentique* imprimé il y a quarante-huit ans, il en auroit pu joindre pluſieurs autres & en plus grand nombre que ceux qu'il a indiqués, ou pour parler plus juſte, dont il a copié les citations, s'il avoit la moindre connoiſſance des livres grecs. Gennadius ſeul, ce Grec qu'il met au nombre des latiniſés & des défenſeurs du Concile de Florence, a compoſé plus de vingt Ouvrages contre les Latins, où il ne les traite pas mieux que fait Syropule. Gabriel de Philadelphie, & avant lui le Patriarche Jérémie, Meletius Piga, Maximus Margunius, Evêque de Cerigo, Nectarius & Doſithée, Patriarches de Jeruſalem dans les derniers temps, Coreſſius & d'autres, pour ne pas faire un dénombrement des plus anciens depuis le temps de Photius, ont écrit très-fortement contre les Latins. Mais jamais les plus habiles Miniſtres n'en ont allégué un ſeul paſſage qui pût donner lieu, non pas de croire, mais de ſoupçonner qu'ils accuſaſſent les Latins d'avoir des ſentiments ſur l'Euchariſtie différents de ceux de l'Egliſe Grecque. Ainſi tout ce que le Sieur A. a ramaſſé de trois ou quatre livres, ou pour mieux dire de deux ſeuls de M. Simon, qui ſont l'Hiſtoire de la Créance des Nations du Levant, & la Traduction des Voyages du P. Jerôme Dandini Jéſuite au Mont Liban, où ſe trouvent tous les paſſages qu'il a cités, & que ſouvent il a très-mal entendus, ne ſont d'aucune autorité

contre les Grecs, & encore moins contre les Chrétiens Orientaux séparés de leur Communion, que jamais avant le Sieur A. personne n'avoit mis au nombre des Grecs.

pag. 425. *Nous pourrions*, dit-il, *démontrer le contraire* (de ce qu'ont dit les Grecs de Jerusalem à la fin de leurs Décrets) *par mille preuves, des Nestoriens, des Arméniens, des Cophtes, des Syriens, des Ethiopiens & des autres Grecs*. On voudroit bien que dans ces mille preuves il en choisît une seule préliminaire, par laquelle il montrât que les Arméniens, les Cophtes, les Syriens & les Ethiopiens sont Grecs; car sans cela toute sa déclamation ne signifie rien. Ce seul endroit suffiroit pour le confondre; mais qu'il excuse cette bévue grossiere comme il voudra; sur sa seule déclaration, personne ne se laissera persuader qu'il sait la foi & la discipline de ces Communions séparées, quand il se trompe d'abord si lourdement. Quoique sa hardiesse l'ait porté à faire la critique de plusieurs pieces grecques sans savoir la langue, ce qui n'étoit pas difficile avec le secours des traductions & des impressions qui avoient déja été faites de ces originaux, elle n'a pas encore été jusqu'à un tel excès, qu'il ait voulu faire expérience de sa capacité dans les pieces écrites en langues orientales. Il y a depuis plusieurs années des traductions imprimées des Liturgies des Syriens, des Egyptiens ou Cophtes, des Ethiopiens & des Nestoriens. Il étoit donc obligé d'examiner si les citations qui s'en trouvent dans *la Perpétuité* étoient justes, en les conférant avec les originaux; & il n'y auroit pas trouvé son compte. De même, il falloit qu'il s'inscrivît en faux contre le témoignage tiré d'une exposition de foi d'Elie, Métropolitain de Jerusalem, où le changement de substance est marqué expressément, & contre le miracle rapporté par Sévere, Evêque d'Aschmonin Jacobite, touchant l'Eucharistie, & sur la Confession de foi de la Liturgie des Cophtes avant la Communion, dont on a aussi inséré un extrait dans le dernier Tome de la Perpétuité. Mais s'il étoit capable de toucher à ces matieres, on lui opposeroit bien d'autres témoignages qui ont été découverts depuis dans un très-grand nombre de MSS. orientaux venus de Levant, & qui sont dans la Bibliotheque du Roi, dans celle de feu M. Colbert, ou en d'autres. On ne prétend pas lui reprocher qu'il ne sait pas ces langues, car on peut être fort savant & les ignorer. Mais il ne peut se justifier, de ce que non seulement ignorant les langues & les livres de ces Chrétiens Orientaux, mais des réflexions très-frivoles que des Protestants ont faites sur quelques endroits des Liturgies, comme celle d'Aubertin sur la forme des paroles de Jesus Christ dans la Liturgie des Ethiopiens, celles de M. Ludolf sur d'autres endroits, de M. de Saumaise sur celle des Cophtes,

De Euch. l. 1. p. 48. Hist. Æth. l. 5. ch. 5. Ep. ad J. Dallæum.

il ose parler d'un article auquel les plus savants & les plus sages d'entr'eux ont jugé qu'il falloit renoncer.

Il y a encore à Paris plusieurs personnes dignes de foi, qui ont oui dire à feu M. Bernier, ce fameux Voyageur, dont la probité & la sincérité étoient connues de tout le monde, qu'il falloit avoir perdu l'esprit, pour soutenir que les Chrétiens Levantins ne croyoient pas la présence réelle comme nous. C'est ce qu'il a souvent dit à ses amis, parce qu'il retourna de ses voyages lorsque le Ministre Claude travailloit contre *la Perpétuité*. Comme M. Bernier le connoissoit pour l'avoir vu chez M. Chardin, pere du Chevalier Chardin, qui se retira ensuite en Angleterre, il lui dit un jour avec sa sincérité ordinaire, & croyant parler à un homme aussi vrai qu'il étoit, qu'on l'avoit trompé quand on lui avoit fait accroire ce qu'il avoit écrit sur la foi des Chrétiens de Levant, & il pensoit de bonne foi que M. Claude s'en rétracteroit. Un jour M. Arnauld & M. Nicole, dans le temps qu'ils travailloient au second & au troisieme volume de la Perpétuité, firent sur ce sujet plusieurs questions à M. Bernier, auxquelles il répondit de même que les Chrétiens de ce pays-là ont répondu quand ils ont été consultés. A cette occasion il raconta, qu'étant en Perse un Anglois attaqua de paroles en sa présence un Chrétien du pays; celui-ci lui répondit, sans hésiter, qu'il croyoit que le *Kourban* (ce mot signifie l'*Eucharistie* parmi les Chrétiens) étoit véritablement le corps de Jesus Christ, & que quiconque ne le croyoit pas n'étoit pas Chrétien. Après diverses objections dont il parut que le Chrétien Persan ne faisoit pas grand cas, enfin l'Anglois lui dit: *Et si un rat mangeoit ton Kourban?* Le Chrétien indigné, de sorte qu'on eut peine à le retenir, lui dit ces paroles. *Va, c'est bien encore pis, quand un Haramzadé comme toi le reçoit.* Réponse simple; mais, comme disoit feu M. l'Evêque de Meaux, autant théologique qu'on en puisse donner. Le mot que ce Persan employoit, est une des plus grandes injures qu'on puisse dire à un homme. Nous pourrions nommer de savants Protestants, qui ayant voyagé dans le Levant, ont rendu le même témoignage à la vérité que M. Bernier. Il ne s'agit pas de témoins vivants; mais de tout ce qu'il y a de plus authentique parmi les hommes, pour établir des faits contestés; & il n'y en a pas de moins contestables que celui du consentement général de tous les Orientaux avec les Grecs & les Latins touchant la présence réelle.

On pourra s'étonner que le Sieur A. ayant tiré tout ce qu'il a dit sur les Grecs & sur les Orientaux des ouvrages de M. Simon, excepté les bévues & les faussetés qu'il y a ajoutées, n'ait pas fait mention de ce qu'il a rapporté sur ce sujet dans ses Notes sur le Traité des Sacrements

de Gabriel de Philadelphie. Eſt-ce qu'il ne lit & n'extrait que des livres françois, car il ne paroît pas qu'il en cite beaucoup d'autres? Mais il devoit par cette raiſon avoir lu le Traité de Brerewood, traduit en françois; car quoique l'exactitude de cet ouvrage ne ſoit pas telle qu'il auroit été à ſouhaiter, puiſqu'il a rapporté indifféremment ce qu'il a trouvé en pluſieurs Auteurs, qui aſſez ſouvent ſe contrediſent; il y a au moins de la bonne foi, & cette lecture ſuffiſoit pour apprendre au Sieur A. que ceux qu'il a pris pour des Grecs ne l'étoient pas, & qu'ils avoient des opinions bien différentes de celles qu'il leur attribue. Car perſuadera-t-il à quelqu'un que le témoignage de Caucus, rejeté de tout le monde, & condamné par les Papes mêmes en ce qui regarde les Grecs, puiſque les Brefs de Léon X & de Clément VII approuvent les Rites & les formes des Sacrements qu'il condamne, puiſſe ſervir à prouver que les Sectes ſéparées de l'Egliſe Grecque aient de ſemblables ſentiments, puiſque cet Auteur n'en parle pas?

Croit-il auſſi qu'après des preuves auſſi démonſtratives qu'il donne à chaque page de ſon ignorance ſur les matieres eccléſiaſtiques d'Orient, ceux qui auroient quelque diſpoſition à déférer à ſes déciſions téméraires, puiſſent le faire quand il n'en apporte pas la moindre preuve? Un témoignage de Caucus ſur les Grecs, dont la fauſſeté eſt évidente, & un autre du P. Dandini, touchant leur haine contre les Latins, & les malédictions & anathêmes qu'ils fulminent contr'eux, ne prouvent rien que ce qui eſt connu de tout le monde; c'eſt-à-dire que les Schiſmatiques ſont pleins d'averſion contre l'Égliſe Romaine. Mais on ne peut

pag. 436. pas dire qu'on en puiſſe tirer cette concluſion. *Tout cela prouve d'une maniere bien évidente, & par des Ecrits dont les Papes mêmes ont reconnu l'authenticité, que les Nations Chrétiennes de l'Orient, & tous ces différents peuples qu'on nomme aujourd'hui Neſtoriens, Ibériens, Mingréliens, Indiens, Arméniens, Ethiopiens, Melchites, Jacobites, Maronites, Cophtes, & les autres Grecs dont nous avons parlé dans cet Ouvrage, ſont tellement éloignés de la créance de l'Egliſe Romaine, qu'ils ne ſe contentent pas de condamner ouvertement ſa doctrine, mais qu'ils renouvellent auſſi tous les ans pluſieurs anathêmes contre les Pontifes, & contre tous les Eccléſiaſtiques Latins, pour témoigner qu'ils les ont en abomination.*

On peut reconnoître dans cette énumération, autant d'ignorance ſur la Géographie que ſur l'Hiſtoire de ces Nations-là. Où a-t-il appris que les Neſtoriens ſont une Nation? Ils ſont une Secte qui a été autrefois beaucoup plus étendue qu'elle n'eſt. Car même avant la deſtruction de l'Empire des Perſes en Syrie par les Mahométans, & lorſque les Empereurs Grecs perdirent tout ce qu'ils avoient en ces Provinces, il n'y

avoit dans toutes les autres de l'Empire Romain qu'un très-petit nombre de Neſtoriens qui parlaſſent grec, ou qui fiſſent le Service en cette langue, ou qui euſſent des Egliſes & des Evêques. Ce fut en Syrie qu'ils ſe raſſemblerent ſous la protection des derniers Rois de Perſe, & entr'autres de Coſroës Nuſchirüan, ſous lequel naquit Mahomet. Ils établirent leur Siege Epiſcopal, qui devint enſuite celui de leur Patriarche appellé le Catholique, à Séleucie & à Ctéſiphonte, qu'on prend ſouvent pour la même ville, & que les Arabes appellent Modaïn, *les Villes*, par cette raiſon. Ils le tranſporterent enſuite à Bagdad, lorſqu'elle fut bâtie & faite la Capitale de l'Empire des Mahométans par le Calife Almanſo, ſecond des Abbaſſides. Ils envoyerent des Eccléſiaſtiques dans la haute Aſie, où ils établirent le Chriſtianiſme avant la fin du huitieme ſiecle; en ſorte qu'ils eurent des Métropolitains & des Evêques en Tartarie, dans le Turqueſtan, dans le Coraſſan, le Cowarzem, le Mawrlnahar, la Chine, les Indes. Tous ceux qui reconnoiſſent cette Egliſe ne ſont pas plus une nation, que ſi on diſoit la nation des Calviniſtes, des Luthériens ou des Catholiques. Tous les Indiens Chrétiens étoient Neſtoriens juſqu'à l'arrivée des Portugais en ces pays-là, & le reſte étoit ou Idolâtres, comme il en reſte encore un très-grand nombre, qu'on appelle Indous, diviſés en beaucoup de Sectes, ou Mahométans. Les Arméniens, les Cophtes & les Ethiopiens ſont Jacobites: il n'y a que le Sieur A. qui ignore que les Maronites ſont réunis à l'Egliſe Romaine il y a plus de ſix cents ans. Il n'y a donc que les Ibériens & les Mingréliens qui ſoient Grecs, c'eſt-à-dire, de la Religion Grecque; & ce ſont ceux-là qu'on appelle Melchites. Voilà donc ces Grecs réduits aux ſeuls Ibériens, car les Mingréliens ſont un même peuple: & par conſéquent tout le raiſonnement du Sieur A. renverſé.

Les Grecs de Jeruſalem dans leur Epilogue, n'ont jamais dit que ces hérétiques fuſſent d'accord avec eux, ſinon ſur le ſujet de l'Euchariſtie & des Sacrements: les Catholiques n'ont rien dit de plus. Eſt-ce que parce qu'ils ont une grande averſion de l'Egliſe Romaine ils ne croiront pas ces articles? Ou peut-on prouver par le ſeul motif de cette averſion qu'ils ne les croient pas? Dira-t-on que c'eſt par cette même averſion que les Neſtoriens croient deux perſonnes en Jeſus Chriſt, & les Jacobites une ſeule nature? C'eſt de même que ſi quelqu'un prétendoit prouver que les Proteſtants ſont Neſtoriens ou Jacobites, parce qu'ils haïſſent comme eux l'Egliſe Romaine. Mais quand il ajoute que tous ces Chrétiens diſent tous les ans anathême aux Latins, parce que les Grecs ont cette coutume (quoiqu'elle ne ſoit pas générale, & il importe peu de l'éclaircir) où en a-t-il trouvé des preuves par rap-

rapport à ces autres Sectes, si ce n'est qu'il les prend pour des Grecs?

On sait assez que les Nestoriens & les Jacobites sont dans l'erreur touchant l'Incarnation de Notre Seigneur Jesus Christ, les premiers reconnoissant deux personnes, & ne voulant pas recevoir les Décisions du Concile d'Ephese: les Jacobites prétendent que dans Jesus Christ il n'y a qu'une nature, & ils condamnent la foi exposée au Concile de Calcédoine. Ce sont-là les seuls points essentiels en quoi ils different des Melchites ou Orthodoxes Grecs; & ce qui les éloigne encore de l'Eglise Romaine est, qu'ils ne veulent pas recevoir l'addition *Filioque* au Symbole, quoiqu'ils n'aient pas poussé cette dispute aussi loin qu'ont fait les Grecs. Les autres articles peuvent regarder la Discipline; & il y a plus de cinq cents ans que deux Théologiens, l'un Melchite & l'autre Nestorien, dont les paroles sont rapportées & approuvées par un Théologien Jacobite, assuroient que tous les Chrétiens convenoient dans la foi des Mysteres beaucoup plus difficiles que celui de l'Incarnation, qui les partageoit touchant la maniere de l'expliquer, puisque tous convenoient de la même doctrine sur la Trinité, & *sur ce que l'Eucharistie étoit le corps & le sang de Jesus Christ.* C'est aussi ce qu'ont assuré tous ceux d'entr'eux qui ont fait des Traités sur les sectes & les hérésies; de sorte que les Grecs de Jerusalem n'ont rien avancé qui ne fût reconnu comme vrai par les Auteurs reçus & approuvés dans les Sectes dont ils parlent.

pag. 437. On peut juger après cela si le Sieur A. peut avec raison avoir dit ce qui suit. *Voilà par conséquent tout ce grand nombre de Grecs non latinisés qui fournissent aux Protestants de quoi convaincre tout le monde, que les Décrets du Conciliabule de Jerusalem, & tous ces autres témoignages de même nature, ne sont que de fausses pieces signées & produites par des créatures du Papisme, qui bien loin d'avoir quelque sincérité, n'avoient ni honneur, ni conscience, ni Religion, comme cela paroît en ce qu'ils ont voulu établir la fausse doctrine & le culte idolâtre de l'Eglise Romaine, sur les impostures des plus insignes menteurs & des plus grands fourbes qui aient jamais paru sur la terre.* L'homme du monde dont la réputation seroit la plus entiere, & qui auroit mené une vie exempte de toute sorte de reproches, seroit universellement blâmé s'il se servoit d'injures aussi atroces contre des personnes qui les mériteroient. Comment donc, à l'occasion d'un Livre qui ne peut certainement être tombé entre les mains du Sieur A. que par des aventures, qui peuvent rendre au moins son témoignage très-suspect pour la probité, ose-t-il, sur des raisonnements aussi frivoles, charger d'outrages & d'injures un Synode de Grecs, leur Patriarche à la tête, des Ambassadeurs & tout le corps du Clergé de France,

France, touchant un article qui est d'une vérité si notoire, qu'à peine avant M. Claude on trouve un seul Auteur qui ait dit le contraire. Mais au moins celui-ci n'a pas employé une preuve aussi fausse & aussi ridicule que celle du Sieur A. qui est, que tous ces Chrétiens Orientaux sont Grecs, & qu'ils ne croient pas la Transsubstantiation ni la présence réelle, parce qu'un seul Auteur très-décrié a dit que les Grecs n'adoroient pas l'Eucharistie. On n'est pas *sans foi*, *sans Religion*, *sans conscience & sans honneur*, parce qu'on rend compte simplement de ce qui se voit tous les jours en Jerusalem, & tous ceux qui ont fait le pélerinage de la Terre sainte ont observé ce qui est dit à la fin du Synode; ni parce qu'on croit devoir plutôt ajouter foi à des témoins oculaires, qu'à un homme à qui ces matieres sont tellement inconnues, qu'il ne connoît pas même les noms de ceux dont il parle.

Mais avec quel front ose-t-il répéter ce qu'il a déja dit tant de fois, que toutes ces *pieces sont fausses*, & *qu'elles ont été forgées par les intrigues des Prélats & des Théologiens de France?* Car s'il n'en convient pas, au moins toute personne désintéressée qui aura parcouru quatre ou cinq pages de son Livre, conviendra qu'après les preuves qu'il donne lui-même de son incapacité sur le grec, on ne le prendra jamais comme expert pour examiner la vérité ou la supposition de quelque Acte écrit en cette langue. Il y a un grand nombre de savants Protestants qui ont pu voir à la Bibliotheque du Roi, ou dans celle de l'Abbaye de Saint Germain des Prez, la plupart des Actes cités dans la Perpétuité. Nous n'avons encore vu personne qui ait pu y trouver le moindre de ces défauts qui rendent une piece fausse & supposée. Ainsi tout ce qu'auroit pu dire un homme prévenu, mais modéré, étoit que le Roi, M. de Pomponne alors Ministre & Secretaire d'Etat, les Théologiens qui travailloient à réfuter le Ministre Claude avoient été trompés, parce qu'on avoit envoyé de Levant des Actes dans lesquels les Orientaux & les Grecs n'avoient pas donné une exposition fidelle de leur créance. Cependant c'est ce qu'un homme sage & Chrétien n'auroit jamais avancé sans preuves; & chacun peut juger si tout ce que le Sieur A. a dit sur ce sujet se peut appeller des preuves.

Ensuite, quand il dit si facilement que *toutes ces pieces ont été forgées*, il y a apparence qu'aucun de ceux qui aura vu un si grand nombre de signatures, qu'on reconnoît d'abord être originales, tant de différences de style & diverses autres circonstances, ne pourra croire que la fausseté puisse aller si loin, ni durer si long-temps. Car si on veut croire ce grand Critique, les faussaires ont commencé à travailler dès 1638. & le premier ouvrage sur lequel il fait tomber toutes les infamies qu'il

répete presque par-tout, est le Synode de Constantinople sous Cyrille de Berroée : il en dit autant de celui de Parthénius le Vieux, de la Confession de Moldavie en 1642. & des approbations qu'elle avoit reçues dans l'espace de plus de trente ans, lorsque Panaiotti la fit imprimer, & qu'ayant été autorisée par les Patriarches de Constantinople & de Jerusalem, elle fut regardée, non plus comme la Confession des Russes, mais comme celle de toute l'Eglise Grecque. Il y a de l'extravagance à supposer, que pendant près de soixante dix ans, il y ait toujours eu des *Agents secrets de la Cour de Rome*, ou des Ambassadeurs de France, qui se trouvassent à toutes les délibérations des Grecs sur les matieres de Religion, qui y pussent faire mettre par écrit, & souscrire aux premieres personnes de l'Eglise Grecque, des Confessions de foi, & des décisions contraires à la créance de leur Eglise, & que cependant on n'ait jamais rien pu obtenir d'eux sur la Procession du Saint Esprit, ni sur les autres articles qui nous séparent d'avec les Grecs. Ce n'est pas une moindre absurdité que de supposer sans aucune preuve, que ceux qui avant cette époque de 1638. ont parlé conformément à tous les Actes faits par les Grecs jusqu'à notre temps, ne doivent pas faire autorité ; parce qu'ils étoient latinisés. C'est ce qu'on ne peut prouver que par une autre supposition encore plus fausse, à savoir, qu'ils étoient dans des sentiments tout différents, & conformes à ceux d'un malheureux Patriarche, dont la Confession n'a jamais paru revêtue des formes nécessaires pour faire croire, non pas qu'elle contînt la créance de l'Eglise Grecque, car la fausseté étoit trop manifeste ; mais qu'elle fût véritablement de lui, & qui aussi-tôt fut universellement rejetée. On laisse à juger à toutes les personnes équitables, puisqu'on n'a pas besoin d'être savant pour examiner le fond de cette dispute, si les Catholiques méritent d'être traités comme ils le sont par le Sieur A. parce qu'ils ont recherché dans la bonne foi tous ces éclaircissements dans la forme la plus authentique ; qu'ils les ont donnés au public : que presque tous ont été mis dans des Bibliotheques fameuses, afin que chacun les pût examiner, & qu'ils les maintiennent vrais & authentiques, comme ils l'ont assez prouvé jusqu'à présent.



OBSERVATIONS

SUR LES SIGNATURES DU SYNODE

DE JERUSALEM.

Si le Sieur A. avoit communiqué à quelqu'un tant soit peu versé dans les matieres ecclésiastiques de la Grece, ses observations sur les signatures des Synodes de 1638. & de 1642. il ne lui auroit pas apparemment conseillé d'exercer sa critique sur celles du Synode de Jerusalem ; mais comme il a la main bonne, & qu'il les a dessinées avec un papier transparent, il a cru qu'il les entendoit. Il y a plusieurs dignités Ecclésiastiques qu'il n'est pas possible d'exprimer en un seul mot, particuliérement en françois, & l'usage est presqu'établi de se servir des mots grecs auxquels on est accoutumé. C'est pourquoi on se sert sans difficulté des termes de *Syncelle*, de *Protosyncelle*, de *Papas*, de *Chartophylax*, de *Logothete*, & ainsi des autres. Il y en a qu'on n'entend pas tout-à-fait, parce que ces Dignités ont souvent varié dans l'Eglise Grecque, & les noms anciens signifient d'autres fonctions que ces charges n'avoient pas dans leur origine. Ainsi comme les plus habiles dans la littérature grecque moderne sont souvent embarrassés à les expliquer, on ne voit pas trop ce qu'a prétendu un homme à qui ces matieres sont entiérement inconnues, quand il s'est engagé à les interpréter d'une maniere toute nouvelle.

Dans la quatrieme signature il met *Josaphat*, il y a *Joasaph* dans le texte. Dans la sixieme, ὁ ζαπτινὰς ἀρχιεπίσκοπος Γάζης χριστόδουλος, καὶ τόπον ὑπέχων, &c. Il traduit ces mots *Coadjuteur* : outre qu'on ne connoît point de Coadjuteurs dans l'Eglise Grecque, ils signifient, *celui qui tient la place d'un Evêque absent*, cela se trouve par-tout dans les anciens Conciles. Ensuite le titre donné à Joannicius, d'Archevêque τῦ ἁγίυ σπηλαίυ, fait de la difficulté. Le Sieur A. dit *Archevêque de Sperla*, ce qui est un nom en l'air. Le Traducteur Latin *Archiepiscopus sanctæ Caverna*; mais on ne trouve pas que cette Chapelle, établie dans le lieu de la Grotte où on croit par tradition que naquit Notre Seigneur Jesus Christ eût un Archevêque, & en ce cas ce doit être celui de Bethléem, mais il s'en trouve déja un qui a signé. La lecture des Monogrammes grecs est fort difficile, & en cet endroit il paroît qu'il y a autre

Tom. 3. pag. 708. chose dans l'Original que Σιγίλλιον. Cette signature ne se trouve pas dans celles qui ont été imprimées dans la *Perpétuité* : on a déja dit que ces pieces & ces extraits furent imprimés très-défectueusement, par la négligence de ceux qui transcrivirent les Originaux, & corrigerent les épreuves. Si le Sieur A. y veut trouver du mystere, il aura de la matiere ; mais il n'y trouvera pas des absurdités comme les siennes.

Dans la signature de *Daniel*, *Archimandrite du S. Sépulcre*, συναινῶν ἐν πᾶσι τοῖς ἄνω, & cela ne veut pas dire, *étant entiérement d'accord avec les susnommés*, comme traduit le Sieur A. mais *approuvant tout ce que dessus*.

Dans la suivante *Trapezonde* n'est ni grec ni françois ; chacun sait qu'on dit *Trebisonde*.

Παγράτιον est un accusatif dont le Sieur A. a fait le nom du Prince de Colchide, qu'il appelle *Pagration*, ce qui est comme s'il eût appellé *Alexion* l'Empereur de Moscovie Alexis, dont il est parlé peu après. Il auroit pu apprendre dans les Voyages du Chevalier Chardin & d'autres, que le Prince de Colchide s'appelle *Bagrat-Mirza*.

Joseph Mparatasielnes. On doit savoir quand on donne de pareilles pieces, que Μπ en grec moderne, est équivalent à notre B. Καθηγούμενος, Ἡγούμενος, sont traduits par-tout *Directeur*. C'est *Supérieur d'un Monastere*.

pag. 439. *Daniel, Prêtre, Moine & Directeur de Sainte Laure & de Saint Sabas*. Il a pris *Laure* pour une *Sainte* en plus d'un endroit, quoiqu'un homme plus savant que lui eût déja été repris de cette bévue. Il faut traduire *du saint Monastere de Saint Sabas*.

On ne voit pas pourquoi dans les suivantes signatures il met *Saint Grégoire en Pezala*, puisque dans le grec il y a *Saint George*.

Le mot d'Ἐφημέριος ne peut être bien traduit en notre langue, & on ne peut pas en déterminer le sens ; on reconnoît seulement qu'il signifie des Prêtres attachés au service ordinaire d'une Eglise. Mais le traduire *Journaliste*, mot qui n'est reçu dans notre langue que depuis peu, pour signifier ceux qui font les *Journaux des Savants*, & en d'autres endroits *Journaliste* ou *Passager*, est la chose du monde la plus ridicule. On dit une fievre *Ephémere* pour une fievre qui n'a pas de suite ; mais on ne connoît pas plus un Prêtre Ephémere qu'un Prêtre passager.

Syncelle de Jerusalem ne veut point dire *Vicaire* ; c'est celui qui est du nombre des principaux Ecclésiastiques qui sont toujours auprès du Patriarche. *Protopapas* n'est point Archiprêtre, ni *Sceuophylax grand Sacristain*, & ainsi du reste ; les fonctions de ces Dignités ecclésiastiques sont toutes différentes de l'idée qu'en donne la traduction.

Dans la signature de Macaire le Traducteur met *Légat des fideles du S. Sépulcre qui sont dans la Macédoine &c.* au lieu que les mots grecs signifient *Commissaire du S. Sépulcre vers les fideles de Macédoine, d'Achaïe & d'Asie.* pag. 440.

Mais le comble de l'ignorance est dans les deux signatures de George & Isa: *ἱερεὺς κ̀ ἐφημέριος τῦ ἁγιυ σπηλαίου Prêtre & Journaliste ou Passager de S. Speleius*, & de même à la ligne suivante. Il étoit certainement nécessaire que le Sieur A. fît une note très-ample en cet endroit, pour nous faire connoître un Saint qu'il n'a pas trouvé dans les Ménologes; car il ne s'amuse pas à lire de pareils livres. La force de ses raisonnements lui tient lieu de tout, & il en faut un très-subtil pour faire un Saint de la Chapelle de la sainte Grotte de Bethléem, comme de *Laura* ou Monastere il avoit fait une Sainte. On ne demande pas qu'il ait lu les Auteurs Grecs, qui parlant des Lieux Saints, ont marqué avec exactitude la situation de la sainte Grotte *ἁγιυ σπήλαιον*. Jean Phocas, Epiphane Hagiopolite, Perdicas Ephésien & un Anonyme marquent qu'on y descendoit par quelques degrés dont l'ouverture étoit près de l'Autel de la grande Eglise de Bethléem. S'il ne connoît pas plus ces Auteurs que nous connoissons son S. Speleius, il y a assez de Voyages de la Terre sainte qui l'auroient pu empêcher de commettre une faute si énorme; puisqu'elle suffit pour faire connoître qu'il ne sait pas un mot de grec: & ce qui est encore plus étonnant, c'est qu'il n'ait pas ouvert les yeux sur la traduction latine qui l'auroit détrompé. Apud. Allat. in Sym. mictis pag. 41. 52. 76. 101.

Dans les signatures suivantes, il a encore été trompé en prenant *Coris* pour un nom propre. ο Χωρὴς Καμπήμπης κ̀ οἰκόνομος πέτρας. *Choré Prêtre de Campempis.* Il falloit traduire *Chabib Chorevêque ou Curé & Oeconome de Petra.* Le Traducteur Latin a fait la même faute. Les Grecs parlant arabe se servent du mot de χώρι ou χώρης, pour signifier un Prêtre chargé de la Cure d'une Paroisse. Le mot vient de *Chorespiscopus* qu'ils ont abrégé, & nos Levantins le traduisent souvent par le mot de *Curé*. Ce n'est pas le nom propre, mais Καμπήμπης, qui n'est pas un génitif féminin, mais un nominatif, pour exprimer *Habib* μπ signifiant le B, comme on vient de le dire, avec la terminaison grecque en ης. *Habib* est un mot arabe qui signifie la même chose qu'Agapius en grec, & on trouve ces deux noms à la page 439 dans la même signature. La lettre aspirée est exprimée par un K.

Leonce Exarque, c'est-à-dire, délégué de Scythopolis. Rien n'est plus faux, puisque les Exarques sont au dessus des Métropolitains, sur-tout quand cette dignité est attachée aux premiers Sieges, comme est celui de Scythopolis. Le même mot est pris dans un autre sens à la signa- pag. 440.

ture suivante, & signifie simplement *Administrateur délégué*, non pas par ceux du lieu, mais par le Patriarche. S'il avoit consulté M. du Cange il auroit pu apprendre toutes ces choses.

Dans la signature de Gabriel, Protosyncelle de Jerusalem. *Ἐν ταύτῃ τῇ κατὰ τῶν αἱρετικῶν ἀπολογίᾳ, ἣν ὑπὲρ τῆς καθολικῆς ἡμῶν πίστεως ὁμοθυμαδὸν συνετάξαμεν ὑπέγραψα. J'ai mis mon nom sur cette Apologie*, ou pour parler juste, *j'ai souscrit*, *j'ai signé cette Apologie contre les hérétiques, que nous avons composée d'un commun consentement, pour la défense de notre foi Catholique.* Il omet ces dernieres paroles : mais voici une note importante. *Ce Protosyncelle est le premier domestique, & le Vicaire du Patriarche. Voilà pourquoi il témoigne d'avoir composé avec lui les Décrets de ce Conciliabule. Et cela confirme la principale These que nous avons établie ci-devant, à savoir, que le Patriarche Dosithée, & deux ou trois de ses domestiques subornés par l'Ambassadeur de France, ont été les seuls Auteurs de cette prétendue Confession, dont ils ont mendié toutes les signatures à force de promesses ou d'argent.* On ne trouvera désormais personne qui ose nier que celui qui tire de deux lignes de grec, qu'il n'entend pas, comme on le fait voir, des sens si éloignés de la lettre, en fait plus que tous les Maîtres en cette langue. Car les autres diroient, & avec un peu plus de raison, que ces deux lignes renversent tout ce que le Sieur A. a dit au commencement de ses réflexions sur ce Synode, pour tâcher de prouver que Dosithée seul, ce qu'il a dit en plusieurs endroits, devoit être regardé comme l'Auteur de ces Décrets, parce qu'il parle à la tête de son Synode; raisonnement dont l'absurdité est si évidente, que ce seroit abuser de la patience du public que de le réfuter plus amplement. On n'a qu'à repasser ce qu'il a répété cinquante fois sur ce sujet; car il semble être du caractere de certaines gens, qui à force de réitérer souvent un faux récit, croient à la fin qu'il est véritable : au moins il croit qu'en rebattant les mêmes faussetés sans aucune nouvelle preuve il viendra à bout de les persuader.

Par cette signature le Protosyncelle déclare, que lui & d'autres ont travaillé avec le Patriarche à composer ces Décrets. Voilà donc Dosithée qui n'est plus *seul*; & ce Protosyncelle déclare de plus, qu'il n'a pas été lui seul à y travailler avec le Patriarche, mais que plusieurs autres y ont travaillé, & qu'ils les ont rédigés en la forme où ils les signent, *d'un consentement unanime.* C'est ce que le Sieur A. appelle *deux ou trois domestiques subornés par l'Ambassadeur de France.* Quelle preuve a-t-il qu'il n'y en ait eu que deux ou trois, & que ces paroles ne s'entendent pas de tout le Clergé, comme le sens est manifeste, qu'ils

fussent domestiques, & qu'ils fussent subornés. De plus, c'est un sophisme puéril, que ce qu'il prétend tirer de sa ridicule explication du mot de *Protosyncelle*, que c'est *le premier domestique du Patriarche*, dans l'idée commune de notre langue pour signifier un valet, ou un Officier entiérement dépendant. On peut demeurer dans la maison Patriarchale, on ne devient pas pour cela domestique, & le Protosyncelle est une place si éminente, que plusieurs qui l'ont occupée, ont succédé à ceux auprès desquels ils avoient été en cette qualité. Il croit peut-être que c'est quelque chose de semblable à la qualité de *Prélat domestique*, qu'il a eu la hardiesse de se donner, & de faire croire qu'il avoit sacrifié ce grand honneur à la profession *de la vraie Religion Chrétienne*, lui qui auroit dû dire simplement, qu'il avoit été *domestique d'un Prélat*. Chacun peut juger si une réponse aussi fausse & aussi frivole, peut détruire le témoignage simple & naturel du Protosyncelle Gabriel : s'il n'est pas certain par sa signature, que lui & tous les autres ont *dressé d'un consentement unanime* les Décrets que le Sieur A. attaque, parce qu'il prétend les faire passer comme l'ouvrage de Dosithée seul. Pour la subornation, qui est une accusation capitale, quand il n'en donnera aucunes preuves que ses injures, il ne peut passer que pour un calomniateur.

Ce qu'il remarque sur la signature suivante, est quelque chose de fort extraordinaire. Ο δευτερος τῶν ἱεροδιακόνων Ιουστῖνος κ̀ Δομέστικος Ιεροσολύμων. *Justin second Diacre & domestique de Jerusalem, c'est-à-dire*, ajoute-t-il, *du Patriarche de la Ville.* Il falloit en même temps prouver que *Patriarche* signifie *la Ville*. Car on voit bien que comme sa premiere remarque, dont il a répandu des lambeaux dans toutes celles qu'il a faites sur les Décrets de ce Synode, & qui étoit que Dosithée en étoit seul l'Auteur, parce que c'est lui qui parle à la tête de son Clergé, tombe entiérement par la précédente signature, & qu'il croit en avoir éludé la force, parce que le *Protosyncelle est le premier domestique du Patriarche*, il prétend trouver en celle-ci de quoi confirmer cette imagination. On voit bien qu'il suppose que Δομεστικὸς signifie un *domestique*, c'est-à-dire, *un serviteur*, quoiqu'on ne trouve point d'exemples dans la basse Grece de l'usage de ce mot en pareille signification, mais seulement pour signifier *un ami & un homme de confiance*. Quand il est joint avec Jerusalem, on reconnoît aisément qu'il ne peut signifier aucune charge ou dignité séculiere semblable à celles des *domestici* de plusieurs sortes qui étoient dans la Cour des Empereurs de Constantinople. Car les Turcs étant les maîtres, occupent toutes les places d'autorité, & les Grecs, ni là ni ailleurs, n'en possedent aucune. Il faut donc que ce soit une dignité ecclésiastique, ce que le Sieur A. auroit pu apprendre de M. du

Cange. Il auroit trouvé dans le Glossaire Δημεστικὸς *domesticus. Dignitas Ecclesiastica : qui curat ut recte cantetur, cantum imponit seu inchoat, qui denique, τῶν ἐκκλησιαστικῶν ἀκολουθιῶν ἐξηγεῖται, ut est apud Balsamonem in Quæstis.* M. du Cange cite sur cela plusieurs Auteurs avec son exactitude ordinaire. Ainsi voilà un nouvel argument du Sieur A. renversé.

Ce qui suit, outre l'ignorance grossiere, choquera tous ceux qui auront aisément reconnu, que ne sachant pas presque lire le grec, il ose faire une remarque pour prouver l'ignorance de ce Diacre. *Il y a deux fautes*, dit-il, *dans le manuscrit original de cette signature, où ce Diacre a écrit* διύτερων (c'est ainsi qu'il accentue) *au lieu* δεύτερος, *&* δωμέστικος *au lieu de* δομεστικὸς, *comme on le peut voir ci-après à la cinquieme ligne de la premiere page de la troisieme planche des signatures gravées, d'une maniere conforme à l'original. Ces deux fautes prouvent l'ignorance de ce Diacre touchant la langue grecque.* Et toutes celles qui sont sans nombre dans le grec du Sieur A. & dans le peu de passages qu'il cite, montrent-elles qu'il ait la capacité nécessaire pour juger de celle des autres? Quand il y auroit quelques fautes d'écriture dans une signature, cela ne prouve pas qu'un homme soit ignorant; outre qu'il ne s'agit pas de savoir si tous ceux qui ont signé, ont été des Grecs qui possédassent bien leur langue, mais s'ils exposoient véritablement la créance de leur Eglise. Mais parce qu'il a copié ces signatures sur un papier transparent, comme font tous les jours les graveurs, il est si content de lui-même, qu'il se croit capable de critiquer ce qu'il n'a jamais su lire. Car il n'y a qu'à jetter les yeux sur sa planche même pour reconnoître qu'il y a ὁ β τῶν ἐκδικητῶν, le β qui signifie *deux*, & deuxieme est souvent ainsi employé, comme α qui signifie πρῶτος : τῶν est très-bien écrit, le τ étant marqué par un petit tiret renversé, & δομέστικος est aussi très-lisible; mais parce que l'ε est un peu couché, ce grand Grec l'a pris pour un ω.

Ecclésiarque n'est point *le Théologal*, c'est celui qui a l'inspection générale sur le dedans de l'Eglise; & ce qu'il dit des autres charges n'est pas plus exact.

Il fait ensuite une remarque sur ce qu'il y a dix signatures en arabe, comme si ceux qui ont signé en cette maniere n'eussent pas entendu le grec littéral. Cela se peut faire: mais ne peut-on pas leur avoir expliqué en langue vulgaire le contenu de ces Décrets? Ils pouvoient aussi les entendre, mais ne savoir pas écrire en grec pour signer. Tous ceux qui ont lu les Actes des premiers Conciles, savent qu'une partie des conférences s'y faisoit par Interprete: car tous les Evêques qui vinrent au Concile de Nicée ne savoient pas le grec; on expliquoit tout, comme il paroît qu'on faisoit à l'égard des Lettres des Empereurs qui étoient ordinairement

ordinairement en latin. Dans le Concile de Florence il y avoit des Interpretes de part & d'autre. Enfin il se trouve des exemples dans les anciens Conciles, où des Evêques étrangers ont signé dans leur propre langue. Si d'autres avoient signé au nom des absents, combien le Sieur A. feroit-il de *remarques importantes*? Cependant les seuls Actes du Concile de Calcédoine en fournissent plus de cinquante exemples. A l'égard de ces maximes juridiques, si elles sont toutes comme celle qu'il allegue pour prouver que la signature doit être en la même langue que l'Acte, il n'a qu'à aller à la Bourse d'Amsterdam, où il trouvera des Marchands qui signent en arménien, en persan, en turc, des Actes dressés en une autre langue. S'il y avoit quelque défaut, il est légalisé par celui qui reçoit l'Acte.

Après cette savante remarque, il trouve moyen de faire entrer dans ses réflexions un grand extrait des Mémoires de M. de la Croix, dont il a été parlé ci-dessus, touchant le feu sacré des Grecs. Il falloit en avoir l'occasion, & pour cela il traduit *πριμμικήριος Primicerius*, qui est le titre d'un de ceux qui ont signé des derniers, par ces mots, *premier distributeur de la cire ou des cierges*, ce qui est une des insignes absurdités qui ait jamais échappé aux plus ignorants. Il y avoit ordinairement deux *Primicerii* dans l'Eglise de Constantinople qui avoient la même fonction que *Primicerii Cantorum* dans l'ancienne Eglise Latine; & ils chantoient avec les *Domestici*, auprès desquels ils avoient leur place. On voit bien que le Sieur A. a su que *cera* signifie de la cire, cela suffisoit pour lui faire trouver cette rare érudition.

On en peut dire autant de la traduction qui suit du mot de *λαμπαδάριος*. C'est un des Offices qui a quelque rapport aux Acolythes ou Céroféraires de l'Eglise Latine, comme il est même marqué dans la Confession Orthodoxe. Voici sa traduction, *Distributeur de l'huile des lampes du S. Sépulcre*; ce qui est aussi faux que ridicule. Il est vrai que s'il avoit traduit *Primicerius* & *Lampadarius* comme il falloit, il n'avoit pas où placer son extrait sur *le feu sacré* des Grecs. Nous avons déja dit que M. de la Croix n'étoit pas un Auteur fort grave sur ce qu'il a écrit touchant les Religions de Levant. Il avoit eu les Mémoires bons & mauvais de M. de Nointel, dont il avoit été Secretaire; on n'accusera pas sa bonne foi, car il étoit fort honnête homme; mais il n'avoit ni l'érudition, ni le discernement nécessaire pour traiter de pareils sujets. Ici il rapporte un fait assez connu, & qu'on ne prétend pas justifier de superstition & de désordre. Cela ne fait rien à notre sujet, & n'empêche pas que ces Grecs, qui ne peuvent pas être latinisés, puisqu'ils excommunient le Pape avec tant de malédictions, n'aient encore un plus grand éloignement

des Calvinistes & des Luthériens, & qu'ils n'aient leurs opinions en horreur.

pag. 445. On demande après cela par quelles regles de Logique, *on peut fort bien conclure sur ce fondement*, dit le Sieur A. *que si les Grecs qui ont signé ce Conciliabule de Jerusalem, n'avoient pas été des apostats latinisés & des gens subornés par la Cour de Rome & par les Agents de France, ils n'auroient sans doute pas donné leur approbation à des Décrets si propres à favoriser les pernicieux desseins des Prélats de l'Eglise Gallicane contre les Réformés, & les entreprises du Papisme contre les Eglises Grecques de l'Orient, qui reçoivent tous les jours des faveurs très-considérables du Grand Seigneur, des Ministres d'Etat de la Porte & de tous les Princes Mahométans, par l'entremise des Ambassadeurs qui résident en Orient de la part des Ministres, des Monarques & des Etats Protestants.*

Nous répondons d'abord, avec autant de certitude & de vérité qu'il y a de fausseté dans une conclusion qui n'est tirée d'aucun endroit de la piece qui a donné lieu à ce gros ouvrage, mais des raisonnements faux & insoutenables du Sieur A. 1°. Que ce n'est pas à lui à déclarer *Conciliabule* une Assemblée Ecclésiastique, où tout s'est passé dans les regles; & que comme ses louanges & sa pitoyable Théologie ne feront pas recevoir aux Grecs l'assemblée des Iconoclastes pour un véritable Concile, aussi ses calomnies & ses injures n'ôteront pas à celui de Jerusalem le crédit qu'il a conservé depuis trente-six ans.

2°. Ils auroient été *des Apostats* s'ils avoient renoncé à la créance de leur Eglise; & il est incontestable par la tradition de leurs peres, & par les pieces imprimées & manuscrites, qu'ils ne s'en sont pas écartés. Comme il doit mieux savoir ce que signifie *apostat*, qu'il n'a su ce que signifioient *Primicerius* & *Lampadarius*, il a encore plus de tort de dire si hardiment une calomnie qui peut lui attirer de grandes vérités.

3°. S'il entend par *apostats de l'Eglise Grecque* ceux qui se sont réunis au Saint Siege, il ne mettra pas apparemment dans ce nombre ceux qui chargent le Pape de malédictions en la maniere qu'il a rapporté. Or le Synode finit au 20 Mars 1672. & on fit cette année-là en Jerusalem la cérémonie du feu sacré. Il faut que le Sieur A. trouve des manuscrits authentiques, pour prouver qu'avant Pâques de cette année-là tout le Clergé de Jerusalem fut changé, & qu'il ne resta aucun de ceux qui avoient eu part au Synode, ou qu'il avoue que ces Grecs-là étoient bien mal latinisés, puisqu'ils firent tout ce qu'il a rapporté contre le Pape; car on n'auroit pas manqué de marquer que cette année-là on ne fit pas la cérémonie du feu sacré.

Il a dit cent fois la même chose sur ces prétendues *subornations*;

on le défie d'en donner, non pas des preuves, car il ne le peut ; mais des indices qui puissent suffire au Juge le plus inique, qui auroit quelque égard à sa propre réputation, pour ne le pas condamner comme calomniateur. Puisqu'il affirme si hardiment ce qu'il n'ose pas même dire qu'il sait (car d'où le sauroit-il, lui qui ignore les choses les plus communes ?) mais qu'il veut tirer de ses conjectures, dont les meilleures n'ont jamais été jusqu'au vraisemblable, des faits aussi certains que doivent être ceux sur lesquels il déclare *apostats sans honneur*, *sans conscience*, *sans Religion*, *faussaires*, *menteurs*, *parjures*, *tous les Prélats & Ecclésiastiques de l'Eglise Grecque*, ceux de France, notre Faculté de Théologie, les Ambassadeurs, les Ministres, doivent être prouvés. Qu'il dise donc qui étoient ceux qui ont été employés à suborner *ces faux témoins*. S'il dit que depuis 1638 il y a eu à Constantinople des Ambassadeurs de France, & un Vicaire Patriarchal, des Jésuites, des Capucins, & quelques autres Religieux, on ne croit pas que cela puisse passer pour une *démonstration évidente*, que tout ce qui s'est fait par les Grecs ait été obtenu par de mauvaises voies, qui réussissent très-rarement, comme il a été aisé de reconnoître par la Confession de Cyrille. Car après plusieurs années de négociations secrettes pour gagner un seul homme, on en obtint au bout de quinze ans une Confession en latin, & il en fallut encore trois autres pour avoir la grecque, qui fut imprimée à Geneve en 1632. quoique le commerce avec les Genevois & les Hollandois fût commencé avant 1613. On n'eut même cette piece qu'informe, puisqu'elle n'étoit revêtue d'aucune des marques essentielles qui doivent accompagner de pareils Ecrits afin qu'ils aient autorité, non pas pour être reçus dans l'Eglise Grecque, mais simplement pour être reconnus comme émanés du Patriarche. Si elle avoit été confirmée & approuvée par quatre Synodes, par une Confession de foi reçue solemnellement par les Patriarches ; que depuis 1632 jusqu'à présent, toutes les fois qu'il a été parlé de religion, les réponses, les décisions & les expositions de la foi se trouvassent conformes à celle-là ; que la doctrine des Catéchismes, des Théologiens, & de tous ceux qui ont écrit deux cents ans auparavant, ou plus de soixante-dix ans depuis se trouvât la même, ceux qui la traiteroient de *fausse & forgée à plaisir*, mériteroient tous les reproches imaginables. Ce qu'on pourroit dire de raisonnable seroit, qu'il est arrivé un changement considérable dans la créance des Grecs, & il faudroit le prouver. Mais parce qu'un Acte tel que celui du Synode de Jerusalem est contraire à la doctrine des Calvinistes, dire aussi-tôt qu'il est *faux*, qu'il est supposé, qu'il est *forgé par des gens sans Religion, sans conscience & sans honneur*, c'est une maniere de disputer qui

feule fait voir qu'on n'a aucune bonne raifon à dire ; car c'eft toujours ceux qui n'en ont point qui fe répandent en injures.

On voudroit bien que le Sieur A. qui traite auffi calomnieufement le Synode de Moldavie, nous nommât un feul Miniftre de France, qui, durant ce Synode, fe trouvât dans le pays, ou quelque Miffionnaire de Rome. On fait qu'en ces pays-là, comme en Mofcovie, la Religion Grecque eft tellement dominante, que les autres n'y font pas prefque tolérées. On ne peut donc fuppofer, comme il fait néanmoins dans tout fon ouvrage, que dès que les Latins y ont paru, ils aient pu leur faire en un moment, ou changer de Religion, ou donner contre leur confcience des expofitions de foi qui y étoient fi contraires.

Les prétendues entreprifes des Eccléfiaftiques de France contre les Calviniftes n'ont pas le moindre rapport à cette matiere. On n'attendoit pas ce Synode, ni les autres Actes pour la révocation de l'Edit de Nantes, qui n'a été faite que dix ans après. Perfonne n'appellera non plus une entreprife contre les Eglifes de Levant, le foin qu'on a eu de tirer de véritables informations de leur créance, en leur propofant fimplement les articles conteftés avec le Miniftre Claude. Une pernicieufe entreprife & un attentat eft, de leur impofer des erreurs dont ils font fort éloignés, comme a fait Cyrille Lucar : & c'eft une opiniâtreté qui approche de la folie, de ne vouloir pas les croire fur leur propre Religion. C'eft encore quelque chofe de plus, qu'un homme qui ne fait pas trop bien, ni celle qu'il a abandonnée, ni celle qu'il profeffe, & qui ignore abfolument celle des Grecs, s'opiniâtre à leur foutenir qu'ils ne croient pas ce qu'ils affurent être leur foi ; parce qu'ils doivent croire des nouveautés qu'ils n'ont pas plutôt connues qu'auffi-tôt ils les ont condamnées.

Pour ce qui regarde les faveurs que les Grecs & les autres Chrétiens Orientaux ont reçu des Turcs & des autres Princes Mahométans, par les offices des Ambaffadeurs d'Angleterre & de Hollande, c'eft un fait fur lequel on lui auroit permis de s'étendre, pour nous apprendre ce que nous ne favons pas. S'il entend la protection que le Sieur Haga donna à Cyrille, les Grecs l'ont toujours confidérée comme un des plus grands maux qu'on pût faire à leur Eglife ; & à l'égard des autres occafions, il eft fort rare d'avoir vu ces Chrétiens protégés par les Miniftres de ces deux nations ; car il n'y en a pas d'autre Proteftante qui ait des Miniftres réfidants à la Porte ; & il eft fréquent, fur-tout depuis le temps de François I. de les avoir vu puiffamment protégés par les Ambaffadeurs de France.

Que toute perfonne raifonnable juge après cela, fi les Proteftants

mêmes qui ont quelque érudition, & le moindre amour pour la vérité, peuvent ne pas condamner la violence & les emportements d'un homme, qui n'ayant que des raisons frivoles ou entiérement fausses, traite de *faux témoins*, d'*apostats latinisés & d'Expatriarches*, ceux que toute la Grece regarde comme très-orthodoxes ; & cela par ce raisonnement si subtil, que les Grecs de Jerusalem disent anathême aux Papes & aux Latins, & que ceux qui ont souscrit au Synode de 1672. enseignant la présence réelle & la Transsubstantiation, ne pouvoient être que des Grecs latinisés. Outre le défaut évident, que les Logiciens appellent *pétition de principe*, qui consiste à supposer ce qui est en question, & ce que tous les arguments des Protestants n'ont jusqu'à présent pu, non seulement prouver, mais porter jusqu'à quelque ombre de vraisemblance, il tombe dans une grande contradiction. Car tout ce qu'il tire des Mémoires de M. de la Croix touchant la cérémonie du feu nouveau, & qu'il auroit pu trouver décrit plus exactement par d'autres Auteurs, ce qu'il ajoute touchant les anathêmes fulminés le même jour contre le Pape & contre l'Eglise Latine, a été fait, & s'observe encore *par les Grecs non latinisés*, à ce qu'il avoue. Or il est très-certain que ceux qui souscrivirent les Décrets du Synode de Jerusalem de 1672. & ceux qui prononcerent ces anathêmes, étoient les mêmes. Car M. de la Croix, qui en parle comme témoin oculaire, alla en Jerusalem avec M. de Nointel en 1674. Il faut donc que le Sieur A. prouve, non pas par des injures & des calomnies, mais par des faits, que tous ces Grecs non latinisés n'étoient pas ceux qui signerent les Décrets, mais d'autres entiérement différents ; & il n'est pas possible qu'un si entier changement de toute l'Eglise du Patriarchat de Jerusalem se soit fait en deux ans. Mais nous avons une preuve certaine qu'il ne s'est pas fait, puisque plus de trente ans après Dosithée étoit encore Patriarche, comme il a été prouvé ci-devant. Or comme les dépositions & les changements des Ecclésiastiques constitués en dignité ne se peuvent faire que par le Patriarche, puisque Dosithée conserva la premiere place qu'il occupoit, il n'y a pas d'apparence qu'il ait fait, ni même qu'il ait pu faire un pareil changement ; ce qui ne dépend pas si absolument des Patriarches, qu'ils le puissent faire sans des causes légitimes ou apparentes. Voilà donc ces Grecs *non latinisés*, qui se trouvent être les mêmes que les *latinisés* : & c'est au Sieur A. à nous faire voir que nous nous trompons ; mais il faut pour cela produire des Actes authentiques, par lesquels il paroisse qu'il y avoit un autre Patriarche que Dosithée.

Après quelques autres signatures sur lesquelles il n'y a rien à remarquer, à la troisiéme de la page 446 il met encore *Josaphat*, quoi-

qu'il y ait *Joasaph* dans l'Original, ce qui fait voir qu'il a plutôt consulté la version latine où se trouve cette faute, que le grec imprimé ou manuscrit où elle n'est pas. Il fait une note très-sérieuse sur la signature de Dosithée, qui contient ces paroles: *Le présent Acte ainsi qu'il est couché ci-dessus, c'est-à-dire, avec les souscriptions telles que dessus, & tout le contenu, a été couché dans le Livre de notre Trône Apostolique, pour en conserver la mémoire à tout jamais, & pour (une entiere) sûreté.* Τὸ παρὸν ὡς κεῖται ἄνωθεν μετὰ θετίων ὑπογραφῶν δηλονότι καὶ πάσης τῆς πραγματείας κατέστρωται ἐν τῷ τοῦ καθ' ἡμᾶς ἀποστολικοῦ θρόνου κώδικι, καὶ εἰς μνήμην αἰώνιον ἅμα τε ἀσφάλειαν μαρτίου κηχοβ. Ὁ Ἱεροσολύμων πατριάρχης Δοσίθεος ἰδίᾳ χειρὶ γράφομεν καὶ ἀποφαινόμεθα. Il n'y a de difficulté dans le texte grec que dans le mot de θετιῶν, au lieu qu'il y a τετίων, qui est ainsi écrit dans l'édition grecque & latine. Ce mot qui est de la basse Grece, est pour τετοίων ou τετίων, c'est-à-dire, *telles*, les *présentes signatures*: on y a mis un θ pour en faire θετιῶν, que le Traducteur Latin a traduit *cum legitimis subscriptionibus*: & ce grand Traducteur du latin, l'a rendu fidellement, *avec ses légitimes signatures*, sans songer que ce mot n'est point grec, ni littéral, ni vulgaire. Et n'ayant point d'autre guide que cette traduction, voici ce qu'il remarque. *Il y a une omission dans le MS. original de cette signature après le mot* κατέστρωται, *& devant le mot* τούτω, *entre lesquels il devoit y avoir* ἐν. *Cette faute, qu'on peut vérifier à la troisieme ligne de la derniere page de la troisieme planche des signatures gravées au naturel, prouve que le Patriarche Dosithée, rendant un faux témoignage contre le mouvement de sa propre conscience, & après s'être laissé aveugler par l'Ambassadeur de France, ne prenoit plus garde à ce qu'il écrivoit, faisant comme l'on voit ici, des fautes d'Ecolier contre les regles de la Grammaire grecque, dont il avoit sans doute la connoissance depuis qu'il avoit fait ses Etudes parmi les Orientaux.*

Si nous disons qu'il se pourroit à peine trouver dans tout ce qui a jamais été écrit ou imprimé, un exemple d'une plus grande impudence & d'une pareille ignorance, nous ne dirons rien dont chacun ne convienne, pourvu qu'il sache lire le grec; car cet endroit seul démontre clairement que le Sieur A. s'il le fait écrire avec l'aide d'un papier huilé, ne le fait pas lire. Il n'y a qu'à voir l'endroit de la troisieme planche qu'il cite, où on trouve ἐν τῷ comme il doit y avoir, & non pas ἐν τούτω, autrement il n'y auroit point de sens, en parlant d'une copie originale telle que celle dont il est question. Car cette copie originale n'est pas celle qui fut insérée dans le *Codex* de l'Eglise de Jerusalem, puisqu'elle étoit faite pour M. l'Ambassadeur de France, & ce qui étoit mis dans le *Codex* est le *Duplicata* de cette même piece. Do-

ſithée avoit déja ſigné le premier, & en ſon rang. Cette ſeconde ſignature n'a pas rapport à l'Acte en lui-même; mais elle certifie l'enrégiſtrement qui en a été fait dans le *Codex* de la grande Egliſe de Jeruſalem. Ainſi τȣτω détruiroit le ſens: mais il étoit dans l'imprimé, que le Sieur A. a toujours beaucoup plus conſulté que l'original. On peut juger ce que mérite un homme qui, ſur de pareils fondements, c'eſt-à-dire, ſur une ignorance qui va juſqu'à ne ſavoir pas lire ce qu'il oſe critiquer, trouve de quoi accuſer Doſithée de *faux témoignage*, & *d'avoir agi contre ſa conſcience.* Quand même la prépoſition ἐν ſeroit omiſe, ſeroit-ce une faute d'Ecolier? Il y auroit une omiſſion, & non pas une faute de Grammaire.

Nectarius, ci-devant Patriarche de Jeruſalem, ſouſcrit le dernier. Voici pag. 446.
ce qu'en dit le Sieur A. *Ce Nectarius fut chaſſé de ſon Siege Pontifical par les attentats de Doſithée: mais eſpérant de ſe pouvoir rétablir par la faveur de la Cour de Rome, il ſigna ce Conciliabule pour ſe mettre bien dans l'eſprit du Pape.* Il y a long-temps que parmi les Grecs, il n'y a pas eu d'homme plus paſſionné contre les Latins que ce Patriarche Nectarius; & on en a des preuves bien certaines dans le Livre qu'il a fait contre la Primauté du Pape, imprimé à Jaſſy par les ſoins de Doſithée en 1682. Voici ce que ce même Doſithée a dit des principales circonſtances de ſa vie, à la tête de cet Ouvrage. Il étoit de l'Iſle de Crete ou de Candie, né dans un village obſcur. Son pere s'appelloit George Pelopidas, parce qu'il tiroit ſon origine du Péloponneſe. Il étudia les belles Lettres ſous le Moine Meletius Macris, dans le Monaſtere de Sainte Catherine, qui n'en étoit pas éloigné. Enſuite, étant encore jeune, il ſe fit Religieux au Mont Sina. A l'âge de quarante-cinq ans, il étudia la Philoſophie à Athenes ſous Théophile Corydale; & cela, pendant qu'il faiſoit la quête pour les Religieux du Mont Sina dans le Péloponneſe. A l'âge de cinquante ans, il fit deux ou trois voyages en Walachie vers le Vaivode Baſile, à l'occaſion d'une diſpute que les Sinaïtes avoient avec Joannicius Patriarche d'Alexandrie, qui les empêchoit de célébrer la Liturgie dans un Oratoire qu'ils avoient en Egypte. N'ayant pas réuſſi, il alla à Sinope continuant ſa quête, & durant ce ſéjour il compoſa l'Hiſtoire d'Egypte juſqu'à Sultan Selim. Dans ce même temps Joaſaph Evêque du Mont Sina mourut fort âgé, & le Patriarche de Jeruſalem Païſius mourut pareillement. Il y avoit alors à Conſtantinople pluſieurs perſonnes conſidérables de Jeruſalem; le Vaivode Baſile & le grand Interprete Panaiotti y étoient pareillement. Tous concoururent à le faire choiſir pour remplir le Siege de Jeruſalem; & il fut nommé ſous le Patriarche Parthenius, qui avoit été Métropolitain

de Burse. Gabriel Métropolitain de Philippopoli, fut chargé de l'aller ordonner sur les lieux. Nectarius étoit allé en même temps à Jerusalem pour être ordonn' Evêque du Mont Sina, ayant été élu par les Religieux. Il fut ordonné Patriarche malgré lui. Il passa la premiere année à visiter les Monasteres, à y maintenir le bon ordre & à exhorter les jeunes Religieux à l'étude & à la vertu. Il alla ensuite à Constantinople, où il écrivit la Lettre qui est à la tête de la Confession Orthodoxe: elle est du 20 Novembre 1661. En 1664 il alla en Walachie visiter les Monasteres du Saint Sépulcre, sous le Vaivode Jean Eustrathius Lampisa; & il fut très-bien traité par le Prince Ducas, qui fut depuis Vaivode. Il alla après dans la Hongro-Walachie, où il ne reçut pas de grands secours du Vaivode Grégoire. Après avoir passé le Danube, il vint à Andrinople, puis à Constantinople, d'où il revint en Jerusalem. Son principal soin fut d'orner l'Eglise de la Résurrection, & de rebâtir & d'augmenter de nouveaux édifices le Monastere de S. Sabas dans le désert; il fit aussi construire des lieux propres à loger les Pélerins à Ramel dans la Palestine. Au bout de deux ans, il revint à Constantinople, où il se démit de sa dignité, à cause de sa vieillesse & de ses infirmités. Il revint cependant comme administrateur du Siege Patriarchal, & quelque temps après il se retira à cause de sa vieillesse dans le Monastere de l'Archange, où il composa le Traité contre la Primauté du Pape, ayant été irrité par des Religieux qui vinrent en Jerusalem, & qui voulurent disputer contre lui. En ce temps-là même M. de Nointel, Ambassadeur de France, vint à Jerusalem, plutôt par curiosité, dit Dosithée, que par dévotion; & quelques Religieux Grecs ayant été tués par des Moines Latins, que la protection de l'Ambassadeur rendoit plus hardis, Nectarius craignant quelque mauvais traitement s'enfuit au Mont Sina. Il en revint après quelque temps, & retourna au Monastere de l'Archange, où il mourut le 15 de Juillet, mais il ne marque pas l'année. Dans la Préface il dit seulement qu'il n'y avoit pas long-temps qu'il étoit mort. Toutes ces circonstances sont tirées du Discours qui est à la tête de l'Ouvrage imprimé à Jassy en 1682 par les soins de Dosithée, dont le témoignage sera certainement d'un plus grand poids que celui du Sieur A.

C'est à lui à voir où on peut placer les faussetés qu'il avance: car Nectarius n'a pas ce reproche général avec lequel non seulement lui, qui n'en fait rien, mais de savants Protestants, tâchent de rendre suspects les Grecs dont on leur cite les Ecrits, qui est d'avoir étudié en Italie. C'est un homme qui a passé sa jeunesse au Mont Sina, & fait plusieurs voyages en Moldavie, & qui n'a jamais eu de commerce avec

les

les Latins que pour disputer contr'eux. Le Sieur A. suppose qu'il a été chassé par Dosithée, & représente celui-ci comme son persécuteur & son ennemi. Outre qu'il étoit son Neveu, quoique cela ne fasse rien au sujet, on voit cependant que l'abdication de Nectarius fut volontaire, & que Dosithée eut pour lui toute la considération possible, puisqu'il prit soin de faire imprimer ses Ouvrages, & qu'il a honoré sa mémoire des plus grands éloges. On voudroit bien aussi demander à ce calomniateur, si c'étoit un moyen de se rétablir sur le Siege Patriarchal, que de signer des Décrets dont le Pape n'a eu jamais de connoissance, sinon quand la *Perpétuité* fut imprimée. Mais une preuve bien certaine qu'il étoit Grec, & des moins latinisés, est la dispute qu'il eut avec les Religieux Latins de la Terre Sainte contre la Primauté du Pape, qui donna occasion à cet Ouvrage, dont M. Allix a fait une traduction latine; car il n'y a point de Traité sur cette matiere où les Latins soient plus maltraités. Nous donnerons quelques-unes de ses propositions, afin que chacun en puisse juger. 1°. Que l'Eglise Latine n'est point la véritable Eglise Catholique, page 157. 2°. Que les Latins ont falsifié & corrompu les passages des Saints Peres, page 15. 3°. Qu'ils méprisent & foulent aux pieds les Saints Canons, page 46. 31°. Que par leurs nouveautés ils sont contraires à la doctrine des Apôtres & de l'Eglise, page 53. 27°. Qu'ils se servent de pieces fausses & apocryphes, & corrompent les Histoires, page 69. Qu'ils ne savent pas la vérité & ne la veulent pas apprendre, page 71. 13°. Qu'ils ôtent à Jesus Christ la qualité de Chef de l'Eglise pour la donner au Pape, page 155. 18°. On en trouve autant presque à chaque page. Voilà cependant un Grec latinisé de la façon du Sieur A.

La récapitulation qui suit est un tissu de tant de mensonges & d'absurdités, qu'elle en est toute pleine; mais ce ne sont que les mêmes choses qu'il a ci-devant avancées, que Dosithée a dressé seul ces Décrets & le reste, que nous avons suffisamment réfuté. Il a osé citer la légalisation de M. de Nointel, pour prouver qu'ils n'avoient été dressés que sur les Mémoires qu'il avoit fournis: il n'y a qu'à la lire pour reconnoître qu'il ne dit rien de semblable. Il auroit été bien difficile qu'il l'eût pu dire; car nous avons eu assez de commerce avec ceux qui ont travaillé à *la Perpétuité*, & avec M. l'Evêque de Meaux, qui fut le principal Examinateur nommé par le Roi pour la Réponse Générale, & pour les derniers volumes: nous avons aussi connu assez familiérement tous les Savants de ce temps-là, pour pouvoir assurer que les principaux faits qui sont énoncés dans le Synode de Jerusalem, & qui se sont entiérement confirmés & éclaircis depuis ce temps-là, étoient

tellement inconnus, que perſonne ne les ſavoit. On ne connoiſſoit pas la Confeſſion Orthodoxe; & le premier exemplaire qui en ait été vu à Paris, fut celui que Panaiotti donna à M. de Nointel. Il étoit donc impoſſible qu'on pût dreſſer des Mémoires ſur ce qu'on ignoroit entiérement. Ces preuves-là ſont plus démonſtratives que toutes celles du Sieur A. car il ne peut nier qu'il n'a pas trouvé un ſeul mot de tout ce qu'il a la hardieſſe d'avancer touchant ce Synode, ſinon dans ſon imagination.

Il trouve encore de quoi accuſer Doſithée d'avoir inſéré dans ce Sy-
page 449. node beaucoup de calomnies contre les Réformés, & qu'il ne fondoit cette accuſation que ſur les Mémoires de M. de Nointel. On a déja dit que les Mémoires envoyés en Levant durant cette diſpute, étoient des Extraits fidelles de ce que M. Claude mettoit dans ſes Réponſes; & on doute fort qu'il ſe puiſſe trouver qu'on lui ait fait dire quelque choſe contre ſa penſée. Si cela ſe trouvoit, nous ne juſtifierions pas les Auteurs de pareils Extraits. Ceux qui les accuſent ſans aucune raiſon, auroient beaucoup de peine à juſtifier M. Claude ſur divers Mémoires qu'il avoit envoyés, & dans leſquels il attribuoit aux Catholiques des opinions qui leur ſont entiérement inconnues, mais qui pouvoient être des conſéquences tirées de quelques propoſitions de Scholaſtique, leſquelles n'ont jamais été regardées comme de foi. Si ſa plainte tombe ſur ce que les Grecs traitent les Calviniſtes d'hérétiques, il y a plus d'un ſiecle qu'ils ont formé ce jugement, & ces Grecs *non latiniſés* qui regardent Calvin comme un *Docteur très-ſaint & très-ſage*, ſe réduiſent au ſeul Cyrille, qui ne pouvoit pas faire l'Egliſe Grecque.

Ibid. Cependant c'eſt toujours à quoi il revient. Les Réformés, dit-il, ne doivent pas ſe mettre en peine de ces déciſions, qui condamnent quelques articles de leur créance, puiſqu'elles ne ſont d'aucun poids, & que bien loin d'avoir été confirmées par quelque Aſſemblée ſynodale des Grecs non latiniſés, elles furent rejetées par tous ceux qui retenoient l'ancienne doctrine de l'Egliſe Orientale dans la ville de Jeruſalem; comme cela parut en ce qu'ils s'éleverent d'abord contre le Patriarche Doſithée, & l'obligerent à prendre la fuite. Il faut que le Sieur A. ait une grande opinion de la crédulité des Lecteurs, s'il peut s'imaginer qu'on croira que ce qu'il allegue eſt autre choſe qu'une fauſſeté ſoutenue de la derniere hardieſſe. Pour répondre à tout, il n'a que faire d'encourager les Proteſtants à ne ſe pas mettre en peine des Déciſions du Synode de Jeruſalem. Suivant leurs principes, ils ne reconnoiſſent pas l'autorité des anciens Conciles Généraux; à plus forte raiſon celle du Synode de Jeruſalem ne les doit pas embarraſſer. Mais ce n'eſt pas

aussi dans ce sens que les Catholiques prétendent la faire valoir: ce n'est que comme un témoignage solemnel & authentique rendu par les Grecs touchant leur propre créance, à l'occasion de ce que le Ministre Claude avoit avancé au contraire. Dans ce sens-là, l'autorité du Synode de Jerusalem est incontestable. Il n'avoit pas besoin d'être confirmé par un autre Concile: & la conformité de ses Décrets avec ceux des Synodes de Constantinople & de Moldavie, avec la Confession Orthodoxe, & les Ecrits de leurs plus fameux Théologiens, les mettoit hors de tout soupçon. Nous avons tant de fois fait voir le ridicule de la chimere de Grecs latinisés, que nous avons honte de le répéter.

Il reste donc à savoir quand ces autres non latinisés, qui ne se trouvent nulle part, ont rejeté ces mêmes Décrets. Car nous savons en quelle maniere cela s'est dû faire dans l'Eglise Grecque, & la seule histoire de Cyrille en instruit suffisamment. Il y a peut-être eu un autre Synode qui a cassé les Décrets de celui de 1672, quelques Evêques s'y sont opposés: le Patriarche Dosithée ou son prédécesseur Nectarius se sont rétractés, ou comme Cyrille, ils ont désavoué ces Décrets. Il s'est fait une assemblée aussi nombreuse, dans laquelle au lieu de dire anathême à Cyrille, on l'a fulminé contre ceux qui l'avoient condamné: on a dit anathême à Cyrille de Berroée, à Parthenius le Vieux, au Synode de Moldavie, au Vaivode qui le fit assembler, à Meletius Syrigus, à Coressius, à Grégoire Protosyncelle, à Nectarius & à la Confession Orthodoxe. On ne niera pas que pour prouver que les Décrets d'un Synode ont été rejetés, c'est-à-dire, condamnés, il faut nécessairement qu'il se soit fait quelque chose de semblable. Or le Sieur A. ne peut rien produire qui y ait le moindre rapport: mais voici une de ses démonstrations. C'est que ce Dosithée fut obligé de s'enfuir, & qu'il se réfugia chez M. de Nointel; ce qui est, dit-il, prouvé par sa légalisation. Elle porte, *que le Sieur Dosithée, à présent Patriarche Grec de la sainte ville de Jerusalem, ayant été obligé de venir à Constantinople*, *&c.* On ne croit pas que personne, excepté le Sieur A. puisse reconnoître dans ces paroles autre chose, sinon, que ce Patriarche étoit venu à Constantinople pour ses affaires. Il impose donc à ses lecteurs, en supposant dans l'Acte de légalisation ce qui n'y est point.

Mais il croit en avoir trouvé une autre preuve dans la Relation du Chevalier Ricaut, où il est dit qu'il y eut une grande dispute entre les Grecs & les Latins pour la garde du Saint Sépulcre. Que les Grecs en voulurent exclure les Latins (au retour de l'Expatriarche Dosithée, qui venoit de Constantinople avec cet Ambassadeur, muni d'un Hatercherif, ou ordre du Grand Seigneur en faveur des Latins) & que

les Grecs foutinrent leur droit, & qu'il y eut un combat, &c. C'eſt donc ſur cela que le Sieur A. fonde ſon raiſonnement, que Doſithée venoit avec l'Ambaſſadeur de France, & qu'il avoit trahi les Grecs; par conſéquent voilà un Grec latiniſé. Il avoue pourtant, & c'eſt peut-être le ſeul endroit de ſon Livre où il y a de la ſincérité, que cette parentheſe ne ſe trouve pas dans la traduction du Sieur de Roſemond; mais dans une copie qui, n'ayant pu être imprimée à Paris, fut envoyée en Hollande, où tout trouve des Imprimeurs juſqu'au Sieur A. C'eſt donc une aſſez grande preuve de la fauſſeté de cette parentheſe: & ce n'eſt pas le ſeul exemple de pareilles falſifications faites par des Traducteurs. Un Réformé retrancha ainſi des Voyages du Chevalier Sandis, des choſes qui n'étoient pas favorables au ſyſtême de M. Claude. De plus, il ne faut pas que le Sieur A. s'imagine que l'autorité du Chevalier Ricaut ſoit inconteſtable. Nous pourrions faire voir, par des remarques faites à Conſtantinople ſur ſon Etat de l'Empire Ottoman, qu'il eſt plein de fautes. C'eſt encore pis ſur les matieres de Religion, qu'il n'entendoit point. Pour revenir à Doſithée, il eſt très-faux qu'il fût obligé de s'enfuir, & encore plus que ce fût à cauſe qu'il avoit avec ſon Synode, publié des Décrets entiérement conformes à la doctrine de ſon Egliſe. Il n'eſt pas certain qu'il ſoit demeuré à Conſtantinople juſqu'en 1674. & s'il y a eu du trouble à l'occaſion de la garde du ſaint Sépulcre; cela n'avoit rien de commun avec le Synode, ni même avec Doſithée. Pour faire voir que le Sieur A. n'eſt pas plus heureux dans ſes ſyſtêmes hiſtoriques que dans les théologiques, il n'y a qu'à lire un grand nombre de Relations, qui apprennent que cette diſpute, qu'il donne comme une preuve de la révolte des Grecs non latiniſés contre Doſithée, ne regardoit point les dogmes, mais la poſſeſſion des Lieux ſaints: que la conteſtation étoit commencée dès l'an 1634. que M. de la Haye obtint depuis quelque choſe en faveur des Cordeliers du ſaint Sépulcre; mais que les Grecs furent rétablis: de ſorte que Doſithée dans l'Abrégé de la vie de Nectarius ſon Prédéceſſeur, marque qu'il *eut la conſolation de voir les Grecs célébrer le Sacrifice non ſanglant dans les ſaints Lieux.* Ce ſeroit une longue hiſtoire, que de rapporter tout ce qui s'eſt paſſé depuis plus de quatre-vingts ans à Conſtantinople & en Jeruſalem touchant cette affaire: il ſuffit de remarquer, ſans ſavoir qui eſt l'Auteur de cette traduction, qu'il étoit bien téméraire de qualifier Doſithée d'Expatriarche en 1674. puiſqu'il étoit encore Patriarche en 1698. lorſqu'il fit imprimer ſes derniers ouvrages en Moldavie, & qu'il a conſervé cette dignité juſqu'à ſa mort, arrivée ſeulement depuis un an ou deux: qu'il eſt ridicule de faire partir avec un

Ambaſſadeur de France pour Jeruſalem le Patriarche Grec, comme porteur d'un ordre contraire à ce que les Grecs avoient ſoutenu avec tant d'ardeur. Cet ordre s'appelle *Hattbachérif* ou *Katbachérif*, & quand le Sieur A. corrige *Hattertbérif* & dit qu'on liſe *Hatterchérif*, il fait voir qu'il eſt auſſi ſavant dans les langues orientales que dans la grecque.

Tout ce qu'il ajoute eſt de ſon invention, excepté ce qu'il rapporte pag. 431.
de M. de la Croix, que les Cordeliers Latins ont été rétablis dans la poſſeſſion des ſaints Lieux. Enſuite il continue de cette maniere: *L'apoſtaſie & les violences du Patriarche Doſithée & des gens de ſa faction corrompus par les Latins, furent le véritable motif qui obligea les Grecs ſéparés de la Communion de Rome, à maltraiter tous ceux qui avoient approuvé le Conciliabule de ce Patriarche renégat, chaſſé de ſon Siege & relégué avec les autres Expatriarches qui s'étoient retirés chez M. de Nointel, pour ſoutenir les intérêts de l'Egliſe Romaine contre l'Egliſe Orientale.* Tout cela ne fut jamais que dans l'imagination du Sieur A. Quelqu'un pourra-t-il croire qu'on puiſſe pouſſer la hardieſſe juſqu'à avancer des faits de cette nature ſans la moindre preuve, fût-elle tirée de l'Auteur le plus mépriſable? Avec quel front oſe-t-il traiter d'*apoſtat* & de *renégat* un Patriarche, qui juſqu'à la fin a été regardé comme un des plus zélés & des plus ſavants de l'Egliſe Grecque? Où ſont ſes violences, ſi ce n'eſt contre les Latins, qu'il accuſe d'avoir tué des Religieux Grecs? Il étoit alors à la tête de ſon Clergé quand le déſordre arriva, & il n'y avoit pas deux partis: où a-t-il trouvé que le ſujet de la querelle fut le Synode; ou qu'il fut chaſſé de ſon Siege, puiſqu'il le poſſédoit plus de trente ans après, ou que ce fut le parti des Grecs ſéparés de la Communion de Rome qui ſe ſouleva contre lui? Il n'y a pas un ſeul Auteur de Relations telles qu'elles puiſſent être, de Catholiques ou de Proteſtants, qui faſſe mention de ces deux partis de Grecs, ni en Jeruſalem, ni dans toute la Grece; puiſque les charges & les dignités eccléſiaſtiques ſont depuis les ſchiſmes entre les mains des Schiſmatiques, & que les autres en ſont exclus. Ainſi tout ce qu'on trouve dans cette remarque du Sieur A. c'eſt qu'il y a autant de fauſſetés que de lignes, & nous les réfutons par des preuves de fait & ſans replique. On ne trouve point que Doſithée fût relégué, & encore moins qu'il ait renié la foi chrétienne, ce qu'il faudroit qu'il eût fait pour être traité de *renégat*. Il faut avoir renoncé à toute Religion & à toute humanité pour employer de pareilles calomnies faute de raiſons, & des fauſſetés évidentes, au lieu de preuves; puiſque dans tout ce long Commentaire qu'il a fait ſur la légaliſation de Doſithée, il n'y a rien qui ne ſoit faux, & la conviction en eſt dans les pieces mêmes qu'il cite; c'eſt-à-dire, dans la *Perpétuité*

d'où il a tout tiré, ou dans ce que nous avons extrait de la Préface de Dosithée, qui est à la tête de l'ouvrage de Nectarius contre les Latins.

Quels raisonnemens pitoyables ne fait-il pas sur la légalisation du Synode de Jerusalem par M. de Nointel ? On y trouve, dit-il, des *preuves démonstratives* de tout ce qu'il avance. Dosithée a été obligé de venir à Constantinople. Donc, dit le Sieur A. c'est qu'il a été chassé de Jerusalem. Par qui ? Par les Grecs non latinisés. Pourquoi ? A cause qu'il avoit fait signer à son Synode les Décrets dont il est question. Tout cela est inventé par le Sieur A. *Il nous a déclaré*, dit M. de Nointel, *qu'il avoit pleinement satisfait à ce que nous avons souhaité de lui, suivant les avis qu'il en avoit reçu par nos lettres.* Cela est aisé à entendre. L'Ambassadeur l'avoit prié de proposer aux Evêques & autres Ecclésiastiques assemblés à l'occasion de la dédicace de l'Eglise de Bethléem, ce que le Ministre Claude publioit dans ses Livres touchant la créance des Grecs. Cela veut dire, selon le Sieur A. qu'il avoit fait signer aux Grecs par menaces & par argent les Décrets, dont on lui avoit envoyé les projets tout dressés. Qu'il en donne des preuves, on les examinera ; mais il ne persuadera jamais à personne qu'il y en ait aucun vestige dans la légalisation, dont voici la suite, *& qu'il espéroit que par la bénédiction de Dieu sur son travail, les faits contestés & mal-à-propos imputés à son Eglise par les Luthériens & Calvinistes, seroient tellement dissipés, qu'il n'en restera que la confusion aux calomniateurs qui les ont avancés. C'est la confiance qu'il nous a témoignée, nous mettant entre les mains ce présent Livre, qu'il nous a assuré avoir été par lui rédigé & signé aussi-bien que par son prédécesseur, & les Prélats & autres de son Patriarchat ; ajoutant qu'étant fortifié par l'autorité Synodale, il espéroit qu'il décideroit absolument ce qui n'a pu raisonnablement être mis en question &c.* Telle est cette légalisation que le Sieur A. prétend avoir été supprimée à mauvais dessein ; en quoi il fait assez voir qu'il ne prend guere garde à ce qu'il écrit, puisque si elle n'a pas été insérée dans la *Perpétuité*, où on ne mit qu'en extrait les principaux Décrets, & ceux qui regardoient l'Eucharistie, elle a été imprimée dans l'édition grecque & latine.

On a déja réfuté la proposition insoutenable qu'il avance, que Dosithée étoit seul Auteur des Décrets, ce qui même ne prouveroit rien ; puisque ce n'est pas celui qui dresse un Acte Synodal qui en est considéré comme l'Auteur, mais aussi ceux qui l'approuvent par leurs souscriptions. Il ne sait pas vraisemblablement ce que veut dire ὁρίσας ὑπέγραψα *definiens subscripsi*, qui est la formule selon laquelle les Evêques ont ordinairement signé dans les anciens Conciles, & elle fait voir qu'ils ne

fouscrivent pas aveuglément, mais avec connoissance de cause & avec autorité. On traiteroit d'extravagant un homme qui voudroit revenir contre sa signature dans un Acte où elle se trouveroit, & qui diroit pour raison que ce n'est pas lui qui a dressé l'Acte, mais qu'il est écrit de la main d'un autre; qu'il a mis son nom à la vérité, mais qu'il n'a pas prétendu approuver ce qui étoit contenu dans ce même Acte. C'est donc selon l'usage des Synodes & des plus anciens Conciles, que des Actes Synodaux doivent être examinés, & non pas selon des regles arbitraires & chimériques que veut établir le Sieur A. Mais comme il ignore les premieres, il ne faut pas s'étonner qu'il débite ces nouvelles maximes avec tant de confiance & de complaisance.

Suivant cette même comparaison de la discipline pratiquée dans les Assemblées synodales, il auroit dû proposer d'abord ce qu'on trouve d'exemples dans l'Antiquité touchant des signatures extorquées, que ceux qui les avoient données par foiblesse rétractoient dans la suite. Il paroît que des Assemblées Ecclésiastiques légitimement convoquées, examinent les Décrets précédents, qu'ils les condamnent, qu'ils en font de contraires, qu'ils punissent ceux qui les ont souscrits, & qu'ils les obligent de se rétracter. Il falloit donc qu'il produisît quelque chose de semblable pour détruire l'autorité du Synode de Jerusalem. Mais au lieu de preuves, le voyage que Dosithée fait à Constantinople pour d'autres affaires, lui donne lieu de supposer qu'il fut obligé de s'enfuir: le trouble arrivé en Jerusalem deux ans après pour la possession du Saint Sépulcre, est une sédition excitée contre lui, parce qu'il avoit publié ces Décrets. On le dépose, à ce que prétend le Sieur A. & il se trouve encore Patriarche de Jerusalem plus de trente ans après. Son dévouement aveugle pour M. de Nointel est ce qui lui fait faire les Décrets, & il se plaint publiquement de cet Ambassadeur dans le récit qu'il a imprimé de la vie de Nectarius. Le Sieur A. suppose qu'il est chassé par Dosithée: & on prouve que Nectarius avoit abdiqué de son propre mouvement: enfin que cet homme qui avoit *sacrifié sa foi, son honneur & sa conscience à l'Ambassadeur de France pour se rétablir par la faveur du Pape*, s'enfuit au Mont Sina dès que cet Ambassadeur vient en Jerusalem, & qu'il emploie le reste de sa vie à mettre par écrit la dispute qu'il eut contre des Religieux Latins sur la Primauté du Pape. On peut juger si tous ces faits, que nous prouvons par des Ecrits dont l'autorité est incontestable, reçoivent aucune atteinte par les raisonnements en l'air du Sieur A.

Ce qu'il dit enfin pour conclusion de tant de faussetés & d'absurdités, pag. 451. que *plusieurs Patriarches Grecs subornés par M. de Nointel ayant témoi-*

gné quelque chose de favorable pour l'Eglise Romaine, ont aussi-tôt été contraints d'abandonner leurs Eglises & leurs charges, pour chercher du secours & un asyle chez ce Ministre d'Etat, est encore un fait aussi faux que tous ceux qu'il a avancés. Que peut-on attendre pour la connoissance de l'Eglise Grecque d'un homme qui étant né François, ne sait pas qu'un *Ambassadeur* n'est pas un *Ministre d'Etat*, & encore moins le Secretaire d'un Ambassadeur, comme étoit M. de la Croix, qu'il appelle souvent Ministre, & même Secretaire d'État? Il n'y a pas un seul de ces Patriarches ou Métropolitains qui ait été chassé, ni contraint d'abandonner son Eglise, pour avoir été favorable à l'Eglise Romaine, puisqu'en effet ils ne l'étoient point; & les sept Métropolitains dont il parle, & dont quatre se retirerent chez lui, ne le faisoient que *pour éviter la persécution de Parthenius*. Il ne s'agissoit pas de Religion, mais des vexations qu'il faisoit souffrir au Clergé Grec, qui à cette occasion demanda & obtint sa déposition. On a remarqué ailleurs, qu'un des forts arguments par lequel le Sieur A. prétend éluder l'autorité du Synode de 1642, tenu sous Parthenius le Vieux, est fondé sur ce que M. de Nointel a marqué dans la Lettre où il parle de la déposition du dernier Parthenius, ces sujets légitimes de plainte, que le Sieur A. augmente encore en lui attribuant toutes sortes de crimes, parce qu'il a pris l'un pour l'autre.

Mais comme cette conjecture vaine & frivole est toute de lui, elle l'engage à répondre sur une difficulté qu'il n'a pas prévue, & qui est, que s'ils avoient souffert persécution des Grecs non latinisés, à cause de ces Attestations favorables aux Latins, comment il se pouvoit faire que ces mêmes Métropolitains en eussent depuis dressé une nouvelle dans laquelle ils soutenoient la même doctrine, & augmentoient ainsi le soupçon; s'il est vrai, ainsi que le Sieur A. le suppose par-tout, que l'opinion de la présence réelle & de la Transsubstantiation est la marque certaine d'un *Grec latinisé*.

Il suppose avec la même hardiesse, que ces Métropolitains étoient *dégradés*, ce qui est absolument faux: car on trouve leurs noms dans l'Attestation du Patriarche Denys successeur immédiat de Parthenius, avec les titres de leurs mêmes Métropoles. De même en ce qui suit il fait voir autant d'ignorance que de témérité, en disant *qu'ils étoient tellement corrompus par la Théologie Scholastique, que le Papas ou Curé qui a dressé cet Acte de leur Confession de foi, s'est servi des distinctions grammaticales des Latins, dont le sens métaphorique n'a jamais été connu ni employé dans la Théologie des Grecs Orientaux*; & cela tombe sur ce qu'ils disent que les Chrétiens rendent à la Vierge une vénération d'*Hyperdulie.*

perdulie. Voici la Grammaire & la Théologie bien placées ensemble. Pour parler juste, il falloit dire que c'étoit un terme de Scholastique. Toute personne versée médiocrement dans l'Histoire Ecclésiastique, n'ignoreroit pas que depuis la dispute sur les Images contre les Iconoclastes, qui rejetoient pareillement l'intercession & la vénération des Saints, les Grecs ont poussé leur zele sur ces articles encore plus loin que les Latins. Ensuite un homme qui auroit lu les Traités de Meletius Syrigus, & les autres auxquels les Grecs nous renvoient pour tout ce qui regarde leur créance, sauroit qu'ils se servent de ce mot d'*Hyperdulie* aussi-bien que les Latins, qui l'ont reçu d'eux, puisque l'origine grecque le fait assez voir; & quand même ils ne se serviroient pas du mot, leur doctrine sur ce sujet est assez connue. Ainsi elle ne laisse aucun lieu aux pitoyables objections du Sieur A. qui n'ayant aucuns principes de la Théologie Grecque, croit que ce qui peut être applaudi par un Auditoire comme le sien, fera beaucoup d'impression sur les esprits des Savants.

On commence à craindre que la patience des Lecteurs ne se lasse d'entendre toujours dire les mêmes choses, comme en effet il les faut redire, si on examine tout ce qu'avance en détail le Sieur A. qui n'a qu'une seule maniere d'attaquer les pieces produites dans la Perpétuité, qui est de dire qu'elles sont *fausses*, *forgées*, *extorquées par de mauvaises voies*, *faites par des Grecs latinisés*; quoiqu'il soit aisé de voir clairement qu'il ne sait, ni des Actes, ni des personnes, que ce qu'il en a trouvé dans ce même Livre. Il auroit donc, ce semble, suffi de lui répondre, que comme il est obligé de reconnoître lui-même que ses raisonnements ne sont pas toujours justes, & qu'il ne peut nier qu'il ne se soit trompé en plusieurs de ses conjectures, c'est à lui à prouver tout ce qu'il suppose. On a néanmoins cru devoir le suivre pied à pied jusqu'à présent; mais comme il seroit impossible de le faire désormais sans de continuelles redites, il faut se réduire à éclaircir les principaux points, & nous avons sujet de croire que toutes les personnes équitables ne prendront pas ses injures grossieres, ses calomnies & ses paradoxes pour des raisons.

Tous les Grecs en général qui ont donné ces Attestations, sont, T.3.p.569.
dit-il, *latinisés*, *des perfides*, *des parjures*, *des apostats*. Il doit avoir la confusion de n'en avoir pu jusqu'à présent apporter aucunes preuves que des faussetés fondées toujours sur des ignorances palpables, ou sur ses imaginations. Ailleurs il les attaque sur leur capacité; mais ce ne seroit pas sur cet article qu'il devroit insulter aux autres. Il a trouvé en quelque extrait des Lettres de M. de Nointel, ou dans les Mémoires du Sieur de la Croix, des faits peu honorables aux Grecs, par rapport à l'ambition, à la simonie & à d'autres désordres: cela lui suffit pour qu'il

croie avoir démontré qu'ils n'étoient pas croyables quand ils rendoient témoignage de leur créance; principe tout nouveau, & qui ne lui seroit pas favorable.

La moindre chose qu'il ignore (& il ignore tout en cette matiere) est pour lui une preuve de fausseté. Ainsi il attaque l'Attestation des sept Métropolitains, qui est dans le second Chapitre du Livre huitieme de la Perpétuité, parce qu'ils reçoivent les Livres de Tobie, Judith, &c. comme Canoniques, & que dans l'Acte du Patriarche Denys auquel ils ont souscrit, ils disent avec les autres, *que les Livres, pour n'être pas dans le Canon des Ecritures de l'Ancien Testament, ne doivent pas pour cela être rejetés. Voilà*, dit-il, *une contradiction.* Mais en disant, comme ils font, qu'on peut savoir par la lecture des Canons les Livres que l'Eglise reçoit, ils expriment suffisamment leur pensée, & sans aucune contradiction; d'autant même qu'il est clair que par le Canon des Ecritures de l'Ancien Testament, ils ont entendu celui des Juifs. De plus, ce n'est pas là un endroit à placer des conjectures, puisqu'il n'y a qu'à ouvrir une Bible grecque, ou quelqu'autre Livre de Théologie ou de piété que ce puisse être, pour savoir que les Livres rejetés comme apocryphes par les Protestants, sont regardés comme Canoniques par les Grecs, & qu'ils se trouvent dans toutes leurs Bibles. Ensuite il rebat pour la centieme fois qu'ils *étoient dégradés*, &c. au lieu de reconnoître son erreur grossiere, puisque ce seul Acte fait voir qu'ils ne l'étoient point. Il accuse le Patriarche Denys, comme ayant occupé d'une maniere tyrannique le Siege Patriarchal: au contraire les Grecs le demanderent comme un homme agréable à la Nation, ainsi qu'il est marqué dans la Lettre de M. de Nointel. Il exagere qu'ils étoient *réfugiés*
T.3.p.571. *chez l'Ambassadeur d'un Monarque de la Communion de Rome*, & la même Lettre marque qu'il y en eut quatre qui se retirerent chez l'Ambassadeur de France, les *trois autres au Palais d'Angleterre, ou chez leurs amis*. Est-ce par bonne foi qu'il dissimule ce fait, qui quoique peu important, renverse néanmoins tous ses raisonnements?

La seule chose qu'il ait bien reprise est, que l'Indiction n'est pas bien marquée dans l'Acte du Patriarche Denys. C'est une faute de ceux qui le traduisirent à Constantinople, & de ceux qui ne la conféroient pas avec l'original, où il y a Indiction dixieme. *Nous aurions*, dit-il enfin, *de quoi faire un volume entier, si nous voulions relever toutes les autres bévues & toutes les autres faussetés qui rendent cet Acte nul.* Il est vrai que si elles sont pareilles à toutes ses observations, il est aisé à un homme comme lui de faire un volume quand on n'y met que des faussetés, des absurdités, des injures & des choses qui n'ont aucun rapport au su-

jet. Nous lui soutenons que non pas lui, qui ne pourroit pas lire une ligne de cet Acte, mais toutes les personnes capables, François & Etrangers en très-grand nombre, qui l'ont vu à la Bibliotheque du Roi, où il est en dépôt, ont jugé & jugeront toujours, que cet Acte est très-authentique; puisqu'outre les signatures, il a le Sceau Patriarchal & toutes les autres marques qui se trouvent dans les Lettres Patriarchales. S'il appelle des bévues ce qu'il n'entend pas, des faussetés ce qui ne convient pas aux opinions des Calvinistes, cela ne rend pas un Acte nul. Mais sur cela, & sur toute autre chose, on le craint si peu, qu'on le défie de donner aucune observation sur laquelle on ne le confonde devant toute la terre. Car on sait bien qu'il reviendra toujours à ses Grecs latinisés, qui remplissent tellement toute la Grece, qu'il n'en a pu jusqu'à présent trouver, excepté Cyrille & deux ou trois autres.

Le voici présentement dans une autre matiere, qui est l'Attestation arabe de Macaire, Patriarche d'Antioche, qui n'a pas été tirée, comme il dit, d'un Manuscrit arabe de la Bibliotheque du Roi. Il veut d'abord faire l'agréable sur la traduction, qui ayant été faite en Levant & un peu trop à la lettre, lui paroît barbare. Il devoit consulter quelqu'un pour savoir si l'original est en bon arabe, & on l'en auroit assuré. Il y trouve ensuite de grandes absurdités, & il en marque une, qui est, que *les Calvinistes disent que celui qui reçoit les saints Mysteres, ne les reçoit pas véritablement & parfaitement*; *parbles*, ajoute-t-il, *qui n'ont* pag. 457. *ni sens, ni raison, ni vérité: mais un galimatias obscur, dans lequel on n'entrevoit autre chose qu'une contradiction formelle*, &c. Cela peut tomber dans l'esprit de ceux qui n'ont aucune connoissance de la Théologie des Orientaux; ceux qui la connoissent savent qu'ils appellent *Mysteres*, *les saints Mysteres*, ce que nous appellons de même *le saint Sacrement*. Voulant donc dire qu'ils condamnent l'erreur des Calvinistes, qui croient que les infideles ne reçoivent pas le corps de Jesus Christ, ils disent qu'ils ne reçoivent les saints Mysteres qu'imparfaitement, en quoi il y a plus de sens, plus de raison & de vérité que dans tout ce qu'a dit le Sieur A.

Après cela il fait la critique de ce que dit Macaire & les siens sur les jeûnes & sur les Images, & leur ignorance lui fait pitié, parce qu'ils tirent l'origine du jeûne du temps de Noé, & le culte des Images de l'Histoire d'Abgare Roi d'Edesse. Il s'étonne *comment les Docteurs de Port-Royal ont osé employer de telles impostures*: or ce qu'il appelle pag. 458. *imposture*, est une preuve de la sincérité de ceux qu'il attaque. Il ne leur auroit pas appris, & ne pourroit peut-être apprendre à personne, ce qui concerne la Tradition sur ces articles. Il n'étoit pas question de savoir si le Patriarche d'Antioche étoit savant dans l'Antiquité Ecclésias-

tique. Nous avons remarqué dans l'ouvrage du Sieur A. des ignorances bien plus grossieres que celles-là. On avoit demandé au Patriarche Macaire l'exposition de sa foi, & il l'a très-bien expliquée. On a donné ces pieces comme on les a reçues : si elles avoient été forgées on n'y trouveroit pas des choses sur lesquelles il ne faut pas tant se récrier, sur-tout cela ne convient pas à un homme comme lui. Enfin la forte raison qu'il allegue en dernier lieu est, que dans une des signatures *l'Eglise Romaine* est appellée *sainte*, ce qui ne convient pas à des Schismatiques. Mais ce grand Docteur devoit demander à quelqu'un ce que signifie *Roum* en arabe, & il auroit appris qu'il signifie *la Grece*. C'est donc une faute du traducteur à laquelle on n'a pas pris garde.

Il y a ensuite plus de vingt pages auxquelles on ne sait quel nom donner; car c'est un ramas de choses hors de propos, de lieux communs sur l'ignorance des Grecs, & de conjectures ou raisonnemens plus pitoyables que tout ce qu'il a encore dit. Tantôt il dit, que par le témoignage du Synode de Jerusalem, il faut qu'il s'assemble des Synodes, & qu'il ne s'en est pas tenu dans toutes les Eglises de l'Archipel, dont on a produit des Attestations. Il est faux que dans le Synode de Jerusalem il se trouve rien de semblable; mais seulement qu'un Acte d'un Patriarche de Constantinople ne pouvoit être considéré comme une déclaration de toute l'Eglise Grecque, s'il n'étoit communiqué aux Evêques & aux autres Patriarches. On ne trouvera pas un mot qui fasse connoître que cela regarde toutes les Eglises particulieres. Elles ont un droit naturel, & fondé sur la Sainte Ecriture, de rendre raison de leur foi à qui la leur demande. Mais il ne trouvera pas une seule Attestation qui ne soit signée par l'Evêque & par les principaux du Clergé, ce qui est équivalent à un Synode. Un Evêque encore, assemblant son Clergé & ses Curés, fait un Synode.

Il dit aussi qu'il y trouve beaucoup de choses à redire dans les dates, dans les signatures, où il y a souvent les mêmes noms, & qu'on peut croire que ce sont les mêmes personnes. Enfin il ne faut, selon lui, que jetter les yeux sur ces signatures, pour découvrir que ce ne sont pas des Grecs, mais des Latins & Papistes, qui ont mis leurs noms au bas de cette prétendue Confession de foi ; c'est celle de l'Eglise de Chio dont il parle. On ne devineroit jamais la preuve qu'il en va donner.
pag. 472. *Ce sont*, dit-il, *entr'autres*, *les signatures de ceux qui s'appellent Jean*, *Antoine*, *Michel*, *George*, *Gabriel*, *Constantin*, *Clément*, *& trois Nicolas*, *qui sont des noms que les Grecs n'imposent presque jamais à ceux de leur nation.* On lui pourroit faire des listes aussi longues que la moitié de son Livre, de Grecs de tous les âges qui ont porté ces noms.

Léon Allatius a fait un Traité entier des Georges, & on en pourroit faire un encore plus ample des Nicolas. En vérité il croit que nous sommes bien ignorants, ou bien simples, si nous recevons pour expert sur de pareilles écritures, un homme que nous avons démontré ci-dessus n'avoir pas su lire les souscriptions de Jerusalem qu'il a copiées, puisqu'il en tire des conséquences que sa copie même détruit. Mais puisqu'il dit qu'il a copié dans l'Abbaye de S. Germain une Atteſtation arménienne, il a dû voir en même temps les originaux de presque toutes les Atteſtations des Eglises de l'Archipel: & qui les a vues ne peut pas dire qu'elles soient supposées & qu'elles ne viennent pas du pays. Nous avons cependant peine à croire qu'il les ait vues; car à l'occasion de ce qu'il n'a osé mettre dans son Livre, après l'avoir publié dans sa Lettre, qu'un des Religieux de cette Maison lui avoit donné le Manuscrit du Synode de Jerusalem, on s'est informé s'il y étoit venu, & il ne s'en est pas trouvé un seul qui eût seulement oui parler de lui.

C'est aussi une de ses preuves de nullité contre ces pieces, qu'elles sont signées par des gens inconnus. Il n'est pas fort extraordinaire que nous ne connoissions pas des Evêques & des Prêtres de Grece, & surtout de petites Isles. Mais les Consuls qui les ont légalisées les connoissoient, & leur témoignage fait foi par-tout. M. Baron qui envoya les premieres a été long-temps, non seulement Consul de France, mais aussi des Hollandois. M. Piquet, qui est mort Evêque de Cesaropolis dans les Missions du Levant, avoit été Consul à Alep, & la probité de l'un & de l'autre étoit assez connue. On en peut dire autant des autres qui ont légalisé les Actes: mais connoît-il personne, lui qui traite d'inconnus M. Quirino, qui étoit Bayle de la République de Venise à Constantinople durant l'Ambassade de M. de Nointel, M. Sinibaldo Fieschi homme de la premiere noblesse de Genes, & en parlant d'eux les appelle *un Vénitien nommé Quirino*, *un Génois nommé Fieschi*.

Il trouve aussi que leur autorité ne doit pas être fort considérée, à cause du petit nombre de signatures qu'il y a en comparaison des Grecs habitants de l'Archipel; & parce qu'il en a trouvé un catalogue dans Moreri, il en enrichit son ouvrage. Par cette même raison on prouvera que le Concile de Trente est une piece supposée, parce qu'on n'y trouve pas la vingtieme partie des Evêques qui étoient alors dans l'Eglise Latine. Il semble même qu'une des raisons de nullité du Sieur A. est, que tous les Grecs de ces Isles n'ont pas signé: car c'est ce que signifient ces paroles, *une dixaine de Confessions de foi signées de quelques* pag. 467.
Papas ou Caloyers inconnus, & qui ne sont pas la millieme partie de ce qu'il y a dans ces Isles. Si elles n'ont pas ce sens-là, elles n'en ont aucun,

& ce n'est pas en avoir que d'avancer une chose aussi absurde, qu'afin que la Confession d'une Eglise soit authentique, il faut qu'elle soit signée par tous les particuliers.

La digression qu'il fait ensuite sur les agents qui ont eu part à toutes ces corruptions, est pour parler des Jésuites, & pour ramasser divers extraits de Livres qui sont entre les mains de tout le monde. Cependant il n'y a point eu de personnes moins employées à cela que les Jésuites; & de ce grand nombre d'Attestations, il n'y en a que trois qui furent envoyées par le P. Michel Nau, qui étoit un de leurs principaux Missionnaires de Syrie; parce qu'alors il n'y avoit que lui en ce pays-là à qui M. de Nointel pût s'adresser. Ce Pere ajouta quelques articles qui n'étoient pas dans les mémoires qu'on lui avoit envoyés. C'est-là toute la part que les Jésuites y ont eue, & ils n'en ont eu aucune dans toutes celles de l'Archipel.

Il étoit fort inutile de rapporter de grands passages du Chevalier Ricaut, dans son Histoire de l'Eglise Grecque, qu'on ne se donnera pas pour cela la peine d'examiner, & encore moins *le grand Dictionnaire Historique du fameux Docteur Moreri*, qui étoit mort plusieurs années avant qu'elle parût, pour prouver qu'il y avoit des Grecs réunis à l'Eglise Romaine dans ces pays-là. Et comment n'y en auroit-il point, puisque la plupart de ces Isles ont été long-temps soumises aux Vénitiens, aux Génois, & à plusieurs Maisons illustres de ces deux Républiques? On le sait bien, & on sait en même temps, qu'en toutes celles qui ont été soumises aux Turcs, & où par conséquent les Grecs se sont trouvés dans l'indépendance des Latins, la haine & l'aversion des premiers a été & est encore aussi vive que jamais. Ainsi quoique Chrétiens & Grecs, ils vivent depuis plus de deux cents ans sans aucune Communion les uns avec les autres; & quand on suppose que ce mélange de Grecs unis à l'Eglise Romaine avec les schismatiques, a rendu ceux-ci plus faciles à recevoir quelque changement dans la doctrine ou dans la discipline, on suppose la chose du monde la plus fausse, selon le témoignage des Missionnaires mêmes, & de tous les Voyageurs. Les uns & les autres ont leurs Evêques, leurs Curés & leurs Prêtres; ils n'ont point d'Eglises communes, & aucune société ecclésiastique. Ainsi cette proximité augmente plutôt la division, qu'elle ne sert à la faire cesser. Ce n'étoit pas assurément des Grecs unis à l'Eglise Romaine que M. de Nointel recherchoit des Attestations; il savoit assez qu'elles ne pouvoient servir de rien, puisqu'on ne disputoit pas avec le Ministre Claude, pour savoir si les Catholiques, en quelque pays qu'ils fussent, croyoient la présence réelle; mais si les Grecs schismatiques, & les

Communions séparées, avoient ou non cette créance. Le Sieur A. dit, qu'on ne donne aucune preuve qu'ils fussent de véritables *Grecs Antipapaux* : car voilà des fleurs de son éloquence. On en donne assez dans les légalisations, & par la notoriété publique, que les Evêques des lieux qui sont nommés n'étoient pas Catholiques. pag. 470.

Il y en a cinq entièrement uniformes : mais il n'y a rien d'extraordinaire en cela, puisque c'étoit autant de réponses courtes qu'on donnoit aux questions qu'on avoit envoyées en Levant pour les consulter. Les originaux grecs ne sont pas, comme il dit, à la Bibliotheque du Roi ; & il semble que le Sieur A. fasse cette faute exprès, afin qu'on croie qu'il n'y est jamais entré, & qu'un très-honnête homme qui lui a rendu mille services est un calomniateur. Ils sont dans la Bibliotheque de Saint Germain des Prez. C'est sur ces originaux, qu'on fera bientôt imprimer en leur langue, qu'on invitera tous les Savants d'examiner les censures du Sieur A. mais on ne se donnera pas la peine de répondre à ses objections vagues & vaines, en les examinant l'une après l'autre. Quand on le fera, il y aura assez de quoi le confondre sur des observations aussi puériles, que celles qu'il fait sur quelques-unes de ces Attestations. Car en un mot, quand on a donné des preuves aussi certaines & aussi authentiques de la créance de l'Eglise de Constantinople que celles qui ont été produites, il ne peut rester aucun doute sur celle des Eglises de Milo, d'Ithaque, de Siphanto, & tant d'autres ; puisque personne n'ignore que tous les Grecs de ces Isles-là n'ont pas une autre foi, ni une autre discipline, que celle de l'Eglise qu'ils reconnoissent comme leur Mere. Il faut donc regarder tout ce que le Sieur A. dit sur ce sujet comme inutile, aussi-bien que ces raisons encore plus fausses, que les vrais Grecs ne croient que deux Sacrements : qu'ils ne reçoivent pour Livres de l'Ecriture Sainte que ceux qui se trouvent dans le Canon des Juifs ; & d'autres semblables, qu'un autre que lui auroit honte d'avoir dites une seule fois, & à plus forte raison de les répéter continuellement, puisqu'il n'y a personne qui n'en reconnoisse la fausseté. pag. 471.

Une des causes de nullité qu'il produit contre l'Attestation des Religieux du Mont Athos sur le sujet d'Agapius, est qu'elle n'est signée que de sept inconnus, dont quelques-uns ne disent pas de quelle Communauté ils sont. Veut-il que les hommes qui ont d'autres principes que les siens, croient n'être obligés de recevoir les témoignages que de ceux qui lui seront connus ; & lui qui ne connoît personne à Paris, en connoîtra-t-il beaucoup au Mont Athos ? Sait-il même ce qu'il veut dire, quand il demande pourquoi on n'a pas marqué de quelle Com-

munauté ils sont? Cela fait voir qu'il ignore qu'il n'y a pas de distinctions de Communautés dans le Levant. Il étoit encore fort inutile, que pour soutenir une proposition aussi absurde, il avançât des calomnies contre les Religieux de ces Monasteres, supposant qu'il s'y est glissé plusieurs hérétiques depuis l'an 1430. à l'occasion des grands *troubles qu'y excita l'Empereur Michel Paléologue; lequel pour des raisons d'Etat, & pour soutenir son Empire chancelant, introduisit parmi les Grecs les maximes de l'Eglise Romaine, & la Primauté du Pape de Rome en plusieurs lieux de l'Orient, où les Latins se sont maintenus jusqu'à présent.*

Voilà sa belle chronologie, Michel Paléologue en 1430 qui mourut en 1283. On voit bien qu'il a voulu parler du Concile de Lyon & de l'Union projettée alors, qui n'eut aucun succès: mais les Latins qui étoient maîtres de Constantinople dès 1204, & qui s'étoient emparés en même temps des principales Isles de l'Archipel, n'avoient pas besoin de Michel Paléologue pour s'établir en Orient, où alors leur puissance étoit beaucoup plus grande que la sienne. S'il veut parler de Jean Paléologue, cela est également faux; car les Latins avoient été chassés par les Turcs de plusieurs Provinces où ils avoient de grands établissements, & cet Empereur n'étoit pas en état de leur en procurer de nouveaux. Il est vrai que quelques Protestants, plus savants que le Sieur A. cherchant à soutenir le systême dont ils ont besoin, pour tâcher de prouver que la doctrine de la présence réelle est passée d'Occident en Orient, ont cru que la communication que les Grecs & les autres Orientaux ont eue avec les Latins pendant les Croisades, & depuis la prise de Constantinople, y avoit beaucoup contribué. Mais quand on examine avec exactitude l'Histoire de ces temps-là, on trouve tout le contraire. Car durant les guerres d'outre mer l'ignorance étoit si grande, que les Latins regardoient comme hérétiques, tous ceux qui non seulement avoient des opinions erronées, mais ceux dont les Rites étoient différents des nôtres. On ne cherchoit pas de tempéraments pour éclaircir les difficultés ni pour procurer l'Union, & après un grand nombre de disputes & d'assemblées chacun demeuroit attaché à ses sentiments & à ses usages, sans aucune communion ecclésiastique. Tel fut l'état des Latins établis en Grece jusqu'au temps du Concile de Florence.

La rupture entiere de l'Union, qui arriva peu d'années après, & qui fut suivie de la ruine de l'Empire de Constantinople, remit les choses dans la même situation. Le Clergé Grec & le nouveau Patriarche Gennadius renoncerent à l'Union faite avec les Latins; & depuis ce temps-là les Patriarchats, les Métropoles & les Evêchés ont été entre les mains des Schismatiques. Ceux qui se trouverent véritablement réunis

&

& les Latins établis en plusieurs endroits y demeurerent sous la domination des Turcs. La Religion dominante parmi les Grecs a été celle des Schismatiques, dont la haine a augmenté à proportion de leurs calamités. Il s'est donc pû faire, comme il est arrivé de temps en temps, que quelques particuliers se soient réunis ; mais on ne trouve pas même une seule Eglise qui l'ait fait en corps. On voit par-là combien ce changement qu'on suppose avoir été fait par le commerce avec les Latins étoit difficile, outre que c'est à ceux qui le supposent à montrer quand il a été fait. Quelques Voyageurs ou Historiens rapporteroient, qu'on trouve en tels ou tels endroits au milieu de la Grece Schismatique, des Grecs qui suivent l'Union de Florence, & on n'en trouve pas un seul témoignage. Mais, selon le Sieur A. parce qu'ils reconnoissent la présence réelle ils deviennent tous latinisés. Il n'y a donc personne qui puisse être raisonnablement frappé, si ce n'est d'indignation, en lisant ce qu'il a écrit sur les Religieux du Mont Athos, estimés & respectés par toute la Grece pour leur capacité aussi-bien que pour leur vie réguliere. *Ce sont des pauvres misérables valets de Convent, qui étant sans renom, sans science, sans dignité, n'ont sans doute fait aucune figure considérable parmi six mille Moines qui habitent dans les cavernes de cette Montagne.* C'est ainsi qu'il parle en particulier de ceux qui ont attesté qu'ils avoient connu le Moine Agapius, Auteur du Livre du *Salut des Pécheurs*, cité dans la *Perpétuité*, & en général de tous les Religieux de cette Montagne. Quand ils habiteroient des cavernes, ils n'en seroient pas moins respectables ; mais s'il avoit consulté son grand Docteur Moreri, il y auroit trouvé apparemment quelque citation qui lui auroit appris que dans toute la Grece il n'y a pas de Monasteres plus magnifiques, ni mieux conservés, ainsi que Bellon les a décrits. La description qu'en a donnée depuis peu D. Bernard de Montfaucon, savant Religieux Bénédictin, à la fin de sa Paléographie, entr'autres circonstances remarquables, nous apprend qu'il y a dans ces Monasteres un très-grand nombre de Livres qui n'ont jamais été vus par nos Voyageurs. Enfin, que des Actes soient nuls, parce qu'un homme des plus inconnus & des plus ignorants qu'il y ait au monde ne connoît point ceux qui les ont signés, est une chose si ridicule qu'on a honte de la relever.

Il n'y a rien de plus facile que de faire signer à ces pauvres ignorants tout ce qu'on veut. pag. 476. Ne diroit-on pas qu'il a été au Mont Athos, qu'il a examiné tous ces Religieux, qu'il a reconnu leur ignorance? Mais quand on veut faire des romans, il les faut faire vraisemblables ; & par son récit, chacun reconnoîtra facilement qu'il n'a pas même lu son oracle Moreri. *S'il est si facile de faire tout signer à ces pauvres Grecs*,

pourquoi depuis 1632 n'en a-t-on trouvé aucun dans le pays, qui ait approuvé, par un Acte public, la Confession de Cyrille; mais des milliers qui l'ont condamnée? Pourquoi a-t-il fallu imprimer deux fois la Confession Orthodoxe en assez peu de temps, & que la Confession des Eglises Réformées des Pays-Bas, imprimée en grec vulgaire magnifiquement par les Elzevirs, n'a pas seulement été regardée par les Grecs? Voilà les preuves démonstratives avec lesquelles il attaque la foi de cinquante Attestations.

On a pu voir jusqu'à présent assez de preuves de l'ignorance prodigieuse de ce Censeur, qui n'étant pas capable de répondre sur la Grammaire grecque, ose juger de l'authenticité des pieces écrites en cette langue, quoiqu'on ait fait voir qu'il ne les a pas seulement su lire. Mais
pag. 477. ce qui suit ses observations, pleines d'ignorance & d'injures contre les Religieux du Mont Athos, a quelque chose de singulier, & d'un orgueil tout différent. Il dit que feu M. de Turenne, lorsqu'il pensa à embrasser la Religion Catholique, fut touché particuliérement de la conformité des Orientaux avec l'Eglise Romaine dans tous les points controversés avec les Protestants; & que, pour l'en convaincre, on lui présenta une Confession de foi du Patriarche d'Arménie. A ce récit il ajoute ses réflexions: *Que M. de Nointel* (qui ne partit néanmoins pour Constantinople que plus de deux ans après la conversion de M. de Turenne) *avoit obtenu sans beaucoup de peine les seings des Evêques & de ce Patriarche, par la faction d'un Docteur Eleazar, &c.* Que lui A. *en a copié l'original dans la Bibliotheque de Saint Germain à Paris, & qu'il est en langue & en caracteres arméniens* (qu'il n'entend point) *qu'il l'a fait traduire, & qu'il ne lui a pas été difficile de reconnoître que ce n'est autre chose que l'ouvrage de quelque Moine Latin.* Un autre moins pénétrant auroit été fort satisfait, s'il avoit pu découvrir que cette piece avoit été faite par un Latin; mais le Sieur A. n'en demeure pas là, il connoît que c'est un Moine, & il sait sans doute de quel Ordre il étoit. Mais revenons au fait.

M. de Turenne étoit, comme s'en souviennent encore fort bien ceux qui l'ont pratiqué, un très-bon esprit. S'il n'avoit pas l'étude d'un homme de cabinet, qui ne convenoit pas à une personne de son rang, il n'étoit pas ignorant, & il savoit très-bien sa Religion. Il n'appartient pas à un homme comme le Sieur A. de noircir la mémoire de ce Seigneur, comme s'il l'eût quittée par politique. Il chercha la vérité très-sérieusement, & il eut même diverses conférences avec les Auteurs de la Perpétuité de la foi, que feu M. le Prince, qui l'aimoit tendrement, lui fit connoître presque en même temps que l'Ouvrage parut. On lui fit voir les Attestations qui se trouvent dans le premier Tome, & il

en fut frappé d'autant plus, qu'il l'avoit été, comme beaucoup d'autres, de la hardiesse avec laquelle le Ministre Claude avoit avancé le contraire de ce qu'elles contenoient. Au bout de quarante ans le Sieur A. qui ne passera pas pour avoir plus d'esprit que feu M. de Turenne, ni pour mieux savoir la Religion Calviniste qu'une personne qui y avoit été élevée par les plus habiles Ministres qui étoient alors à Sedan, vient avertir le public qu'il a découvert tout d'un coup que cette Attestation qui parut convaincante à M. de Turenne est fausse, & l'ouvrage d'un Moine. Qu'on examine les raisons qu'il en donne, il n'y a pas de Moine dans le sens qu'il prend ce mot, qui crût devoir prendre la peine de lui répondre. Car si on lui a fait voir, non par des paroles en l'air, mais par des preuves de fait, qu'il n'avoit pas la moindre connoissance de l'Eglise Grecque; c'est bien autre chose que son ignorance sur les Communions Orientales, comme nous dirons dans la suite. Mais avant que de quitter cet article, qui regarde les Eglises Grecques, il est bon de faire quelques remarques, & elles ne seront pas inutiles pour faire connoître évidemment ou sa mauvaise foi, en ce qu'il n'a pas parlé de certaines Attestations qui regardoient néanmoins l'Eglise Grecque, ou son ignorance s'il ne l'a pas su.

C'est par exemple les pieces qui regardent les Moldaves, les Walaques & les Moscovites. On avoit forgé des Attestations; s'il étoit très-facile de faire tout signer en ces pays éloignés, les Auteurs de la Perpétuité & M. de Nointel n'auroient pas manqué d'en fournir du Patriarche de Moscovie, & de quelques autres Eglises des pays que nous venons de nommer. On en tira quelques-unes d'un Archevêque Arménien, qui vint en Europe pour faire imprimer la Bible & le Nouveau Testament. On cita dans le premier ouvrage de la Perpétuité, le témoignage de M. Oléarius, tiré de la Relation de son Voyage de Moscovie & de Perse. M. Claude rejeta ce témoignage avec mépris pour l'Auteur & pour l'ouvrage. Une personne de grande qualité, qui l'avoit connu autrefois, lui écrivit, & la réponse est dans le premier Tome de la Perpétuité, par laquelle il soutient que ce qu'il avoit écrit dans les Relations touchant la créance des Moscovites étoit véritable. M. de Lilienthal, Résident de Suede à Moscou, assura la même chose.

Il falloit donc que le Sieur A. au lieu de se promener dans les Isles de l'Archipel, pour dire des absurdités sur chaque Attestation, nous apprît que toute la Moscovie ne croit pas la présence réelle. Or s'il n'y a pas pensé, c'est une omission d'un point très-nécessaire; car il est indubitable que les Moscovites sont soumis au Patriarche de Cons-

tantinople, & que par conséquent la créance est la même ; s'il y a pensé c'est une mauvaise foi dont il ne peut s'excuser. Il est vrai qu'il s'y seroit trouvé fort embarrassé : car les Moscovites *latinisés* ne se rencontrent pas facilement dans un pays où les Latins ont à peine le libre exercice de leur Religion, & où il n'y a point d'Ambassadeur de France pour corrompre & forcer les Ecclésiastiques à signer ce qu'ils ne croient pas. Les Evêques & le Clergé ne sont pas dans l'oppression, comme en Turquie, mais ils sont riches & très-considérés : point de Missionnaires soutenus par des Puissances étrangeres, ni de Vicaires Apostoliques. Qu'il cherche dans le *grand Dictionnaire Historique*, il ne trouvera certainement aucun Auteur digne de foi, qui ne témoigne que les Moscovites croient la présence réelle : cependant ils croient tout ce que l'Eglise Grecque croit, & la Confession Orthodoxe fut d'abord dressée pour eux. Il faut donc voir si tout ce que le Sieur A. a dit contre toutes ces pieces, & contre le Synode de Jerusalem, où se trouvoit l'*Apocrisiaire*, ou *Nonce* vers 'Empereur Alexis, peut convenir aux Moscovites : or comme il est certain que non, il est aussi certain que ses raisonnements ne peuvent rien prouver contre les Grecs.

On en peut dire autant des Moldaves & des Walaques, des Cosaques & de quelques autres. Les Hospodars de Moldavie & de Walaquie sont profession de la Religion Grecque. Qu'il montre que ces peuples croient autre chose que ce qui se trouve dans la Confession Orthodoxe, il nous apprendra ce que personne n'a jamais su ; & nous avons oui dire plusieurs fois à feu M. le Comte de Morstin, grand Trésorier de Pologne, qui avoit été plusieurs fois envoyé des Rois & de la République vers les Hospodars, qu'il n'avoit jamais vu de peuples plus attachés à la créance de l'Eglise Grecque ; & il disoit qu'il falloit avoir perdu l'esprit, pour s'imaginer qu'ils ne crussent pas ce que nous croyons sur l'Eucharistie.

C'est par des faits qu'on établit, ou qu'on détruit des faits, non pas par des raisonnements, & encore moins quand ils sont tous fondés comme ceux du Sieur A. sur des faussetés évidentes. Ainsi quand il entreprend de traiter comme l'ouvrage d'un Moine Latin, l'Attestation de cet Archevêque Arménien qui fit tant d'effet sur l'esprit de M. de Turenne, il n'y a personne qui n'attende quelque grande raison. La voici. *Elle marque*, dit-il, *que les Arméniens croient sept Sacrements, & qu'ils nient que tous les Prêtres soient égaux par l'institution de Jesus Christ. Ils reconnoissent des Saints de l'Eglise Romaine*, &c. Il n'y a rien de plus faux & de plus foible. On fait (non pas à la vérité le Sieur A. mais les autres le savent) que la plupart sont Jacobites : on

doit examiner si ceux-ci ne croient que deux Sacrements ; on trouve que non. Il est aisé de savoir s'il y a parmi eux une Hiérarchie, c'est-à-dire, un Patriarche, des Métropolitains, des Evêques & des Prêtres. La chose est indubitable. Ce seroit donc une marque évidente de fausseté, si elle exposoit ce que le Sieur A. croit être une marque de vérité. Il est aussi à remarquer, que ces prétendues regles conviennent à toutes sortes de nations & de sectes, & qu'il ne fait que les répéter, & les appliquer aux uns & aux autres, toujours très-faussement, & hors de propos.

Il attaque l'authenticité de l'Acte de la Communauté des Pérotes, parce qu'il a trouvé plusieurs noms de familles Grecques illustres dans les Mémoires de M. de la Croix, & qu'on ne les trouve pas dans cet Acte. Mais tous les Grecs ne demeurent pas à Péra ; & on sait que ces sortes de Communautés ont un nombre de personnes choisies, qui sont élues de temps en temps ; ce qui en forme le Conseil. Ce sont ceux qui composoient ce Corps de Communauté qui ont parlé.

On pourroit croire qu'il a senti néanmoins une objection que tout honnête homme, & qui a un peu de bon sens, lui doit faire. *On peut dire qu'il y a plusieurs personnes fort éclairées, qui n'ont pas cru qu'on pût détruire ce grand nombre de témoignages dont nous avons fait voir la nullité, sans y employer une infinité de raisonnements & de pieces authentiques, dont on ne sauroit être muni en Europe, sans les faire venir à grands frais. Mais celles que la divine Providence nous a fait tomber* pag. 478. *entre les mains, étant jointes avec les Adminicules que nous tirons des propres ouvrages des Controversistes, &c. nous avons trouvé, comme nous le faisons voir ici par expérience, qu'il n'y a aucune de ces pieces que les Docteurs de P. R. appellent authentiques, qui ne puisse être détruite par ces moyens, lorsqu'ils sont joints à une critique judicieuse & bien exacte* ; c'est-à-dire, fort différente de la sienne, à laquelle ces deux qualités manquent également. Oui, toutes les personnes judicieuses & éclairées croiront, & croient encore qu'on ne peut détruire l'autorité de pieces qui certainement sont originales, sans des raisons très-fortes, & non pas avec des raisonnements comme ceux du Sieur A. toujours fondés sur des faussetés notoires & sensibles, dont il tire des conclusions beaucoup plus absurdes. Encore moins peut-on attaquer de semblables pieces par des conséquences tirées de ces premieres propositions, qu'il suppose prouvées & démontrées dès qu'il les a dites : & c'est sa seconde maniere de raisonner. Il ruine par exemple l'autorité de l'Attestation des Cophtes, *parce que*, dit-il, *j'ai prouvé que les Grecs ne croient pas cela.* Voilà une de ses démonstrations, & il y en a cent de

cette force dans son ouvrage. Il n'y a pas grande difficulté à lui répondre qu'il n'a pas prouvé ce qu'il prétend ; puisque les Cophtes ne sont pas Grecs, & ainsi des autres.

On conviendra qu'en quelques occasions, avec un raisonnement juste & solide, un homme éclairé découvrira la fausseté d'une piece. Ainsi pour ne pas sortir de notre sujet, d'abord qu'on vit la Confession de Cyrille Lucar, Grotius, & presque tous les Savants de la Confession d'Augsbourg, la regarderent comme suspecte & comme fausse, en ce qu'elle attribuoit à l'Eglise Grecque des opinions dont toutes les personnes capables savoient qu'elle a toujours été fort éloignée. C'en étoit assez pour la rejetter, comme ne représentant pas la foi de l'Eglise Grecque; mais cela ne suffisoit pas pour savoir si Cyrille en étoit l'Auteur. Ceux qui savoient les usages de l'Eglise de Constantinople ne le pouvoient croire, parce qu'ils ne trouvoient pas dans la piece les formalités nécessaires pour un Rescrit Patriarchal : & ils avoient raison. D'autres qui savoient le commerce de Cyrille avec les Calvinistes, jugeoient, & pouvoient même connoître par des témoignages très-sûrs, qu'il en étoit l'Auteur : ils crurent que cela suffisoit pour lui dire anathême, comme fit le Synode de 1638. Les Grecs, qui l'avoient entendu dire & prêcher le contraire de ce qui se trouvoit dans sa Confession, s'accorderent à condamner les erreurs ; mais ils épargnerent la personne, comme fit le Synode de 1642. Sur cela on pourroit, en raisonnant, tirer une conséquence juste, que la doctrine exposée n'étoit pas celle de l'Eglise Grecque, puisqu'elle la condamnoit solemnellement : mais on ignoreroit encore tout le reste sans les pieces qui sont venues de Levant. Car quelque justesse de raisonnement qu'on puisse apporter, tout ce qu'on en tire n'est qu'un argument conjectural, qui peut faire naître quelque soupçon, mais qui ne décide point.

Si on avoit cent Actes Grecs conformes à la Confession de Cyrille, qu'ils fussent en bonne forme, qu'ils eussent été approuvés, & n'eussent jamais reçu aucune contradiction, on auroit beau raisonner, & prouver que ces Actes ne contiennent rien moins que la foi des Grecs ; on prouveroit bien que les Grecs auroient changé; mais non pas que les Actes fussent faux. Ici nous avons un très-grand nombre d'Actes : ils se trouvent tous conformes, & sans aucune contradiction, non seulement les uns avec les autres ; mais ils s'accordent parfaitement avec des Actes encore plus solemnels, comme les deux Synodes de 1638 & de 1642. la Confession des Eglises de Russie, & tout ce qui fut fait contre Cyrille : avec la doctrine des Livres que les Grecs mêmes indiquent, comme ceux dans lesquels leur Religion est parfaitement expliquée : de

même avec celle de leurs plus fameux Théologiens anciens & modernes.

On demande ensuite si de pareils Actes peuvent être renversés par des raisonnements ; on soutient que non : parce qu'on ne peut pas douter qu'ils ne viennent des lieux dont ils portent la date : parce qu'ils sont légalisés dans toutes les formes que les loix prescrivent pour l'authenticité de pareils Actes faits au loin : parce qu'ils contiennent des vérités connues d'ailleurs : parce que ceux qui les ont signés, ne les ont ni rétractés ni désavoués : enfin, parce qu'il n'est pas permis d'alléguer pour cause de nullité, dans un Acte qui concerne la Religion, ce qu'on ne seroit pas reçu à proposer seulement contre le moindre contrat passé entre deux marchands. Ainsi les meilleurs raisonnements ne serviroient de rien qu'à prouver, comme on a dit, qu'il est vrai que telle Eglise donna en tel temps un tel Acte ; mais qu'elle l'a révoqué & désavoué : & c'est alors où absolument il faut produire des Actes qui détruisent les premiers. Le Sieur A. n'en a aucuns ; si ce n'est ces pieces que *la divine Providence lui a fait tomber entre les mains* : il n'étoit guere nécessaire de joindre un blasphême à tant de faussetés. Le manuscrit original du Synode de Jerusalem est-il tombé entre ses mains par la Providence divine ? ou ne l'a-t-il pas enlevé de la Bibliotheque du Roi ? & ceux qu'il appelle *perfides*, *traîtres*, *sans honneur & sans conscience*, ont-ils fait de pareilles actions ? Appellera-t-il des Lettres de Cyrille *des Pieces authentiques ?* Voilà cependant tout ce qu'il a pu trouver pour opposer à des Actes qu'on ne peut accuser de faux pour la forme. S'il veut prouver que le contenu en est faux, c'est ce qu'on voit bien qu'il voudroit faire ; & si on l'en veut croire, il l'a *démontré* par des *preuves incontestables*, *irréfragables*, qui sont cependant, ou des ignorances les plus grossieres, ou des faussetés que chacun peut reconnoître, ou au moins en douter, puisqu'il n'en donne aucune preuve.

Il y joint *les Adminicules* qu'il tire du Livre de *la Perpétuité*. C'est-à-dire plus clairement, ce qui paroît assez par tout l'ouvrage, qu'il n'a eu aucune connoissance de la matiere qu'il a traitée, que celle qu'il a tirée des pieces qu'il attaque, & dont il n'a vu que des traductions. Il suppose donc que tous ceux qui avoient vu ce Livre depuis tant d'années, n'avoient pas apperçu ce que sa pénétration lui a découvert d'abord, ou plutôt lui a fait prendre pour des raisons & pour des démonstrations, des objections fort légeres ; & ce sont-là *les Adminicules* dont il se sert au défaut de preuves authentiques. Il en oublie un le plus essentiel, qui est la hardiesse à avancer les plus grands mensonges ; en voici un exemple, qui est peu après les paroles que nous avons rapportées. Il attaque, comme nous avons remarqué, l'Attestation de la Com-

munauté des Pérotes; parce qu'il n'y trouve pas des noms de ces familles Grecques anciennes, qu'il a tiré des Mémoires du Sieur de la Croix, très-défectueux en cet endroit, comme en plusieurs autres, & où il ajoute des fautes de sa façon qui rendent les noms méconnoissables. Car il n'y a point de *Diplomatachi*; mais *Diplobatatzii* : *Maurocordati*, ne font pas deux familles, mais une seule. On lui pourroit
pag. 489. citer une cinquantaine de familles Grecques anciennes qui ne se trouvent pas dans son Catalogue; & quand tous ceux qui en descendent auroient été à Constantinople, ils n'étoient pas pour cela de la Communauté des Pérotes, parmi lesquels il y a des Grecs Schismatiques, & des Catholiques. Toute sa déclamation contre les Pérotes, presque tous latinisés, est donc fort inutile; puisqu'on n'a pas prétendu les donner pour autres qu'ils ne sont. On les a produits comme témoins de ce qu'ils savoient, par le commerce continuel qu'ils ont avec les autres Grecs. Sur cela il fait cette réflexion : *Voilà pourquoi ce Ministre d'Etat*; c'est M. de Nointel dont il parle, qui ne le fut jamais, *a obtenu l'Attestation de ces faux Grecs, qui vivent sous sa sauve-garde, & qu'il n'a pu avoir une seule signature des véritables Grecs, qui ont leur demeure dans la propre enceinte des murs de Constantinople, où le Grand Seigneur ne souffre point de Papistes, ni les Grecs qui leur adherent.* Voilà une de ses démonstrations, par lesquelles il renverse l'autorité de cette Attestation, par l'*Adminicule* de plusieurs faussetés, qu'il n'a pas honte de donner comme des faits de notoriété publique. I. Il est faux qu'on ait représenté les Pérotes comme étant tous Schismatiques, ni qu'ils rendent témoignage de leur foi en particulier. II. Il est faux qu'ils vivent sous la sauve-garde des Ambassadeurs de France : ils ont une ancienne Capitulation, que Sultan Mahomet II. leur accorda à la prise de la ville; & les Ambassadeurs de France n'ont aucune jurisdiction sur eux. C'est un Vaivode ordinairement Grec, qui est leur Supérieur immédiat. III. Il est encore plus faux que M. de Nointel n'ait pu obtenir de signature des véritables Grecs, puisqu'il en obtint une dans la forme la plus authentique du Patriarche Denys, signée de trois autres ses Prédécesseurs, & d'un grand nombre de Métropolitains. IV. Il l'est encore, que les Catholiques ne soient pas soufferts dans l'enceinte de Constantinople. Il est vrai que la plupart aiment mieux être à Péra, où on est moins exposé aux insultes des Turcs. Telles sont les démonstrations du Sieur A. & dans celles-ci on trouve la preuve d'une mauvaise foi, ou d'un oubli qui lui ôte toute créance. Car que peut-il dire sur l'Attestation de Denys? Il est de notoriété publique que ce Patriarche l'a donnée. Il dira peut-être qu'il a démontré qu'elle est fausse : mais tout

ce

ce qu'il auroit pu faire, & qu'il n'a pas fait, eſt de prouver qu'elle contient une fauſſe expoſition de la foi des Grecs ; ce qui n'empêche pas que l'Acte ne ſoit très-authentique.

Après ces échantillons de la juſteſſe de ſes raiſonnements, & de la force de ſes démonſtrations, il recommence ſes déclamations outrageuſes contre la mémoire de feu M. de Nointel, & il va donner *une preuve bien convaincante des calomnies & des impoſtures que cet Ambaſſadeur n'a pas fait difficulté de mettre en uſage pour détruire non ſeulement la Religion Réformée, mais auſſi l'honneur & la réputation des Puiſſances ſouveraines qui la ſuivent & qui la protegent, ſelon toutes les regles de l'équité & de la conſcience.* Il pouvoit ajouter quelque choſe de plus, s'il vouloit parler de la protection qu'il a trouvée en les trompant. *M. de Nointel a fait ſervir ſon caractere d'Ambaſſadeur pour autoriſer de ſa propre ſignature la plus noire calomnie & la plus inſigne fauſſeté, pour faire croire que les Etats avoient plus à cœur leurs propres intérêts temporels que ceux de leur Religion ; & que cela paroiſſoit, en ce que pour faire réuſſir leurs deſſeins touchant quelque commerce dans la Turquie, ils avoient fait imprimer à leurs dépens des Livres très-préjudiciables à la Religion Réformée, pour en régaler des Miniſtres d'Etat à la Porte Ottomane, & entr'autres un célebre favori du Grand Seigneur nommé Panaiotti, qui étoit Grec de nation, & Interprete de l'Empereur d'Allemagne à Conſtantinople. Voilà l'impoſture que les Docteurs de Port-Royal ont publiée très-impudemment.* .084 pag.

Le ſujet de cette déclamation ſi pathétique, eſt que M. de Nointel ayant reçu de Panaiotti un exemplaire imprimé en Hollande de la Confeſſion de foi orthodoxe, manda par une Lettre particuliere à ſes amis l'hiſtoire de cette impreſſion, puiſqu'il paroiſſoit aſſez extraordinaire que ce Livre fût imprimé dans le même pays, dont le Miniſtre avoit tant travaillé en Levant, pour obtenir la fauſſe Confeſſion de Cyrille Lucar. Il mandoit que Panaiotti l'avoit envoyée en Hollande pour l'y faire imprimer à ſes dépens : & que les Etats voulant lui faire plaiſir, parce qu'ils avoient beſoin de lui, avoient fait la dépenſe de l'impreſſion. M. de Nointel fait ſur cela quelques réflexions qui viennent dans l'eſprit de tout le monde : il les explique dans une Lettre particuliere ; & c'eſt l'extrait qu'en donnerent les Auteurs de la *Perpétuité*, qui donne lieu à toutes ces furieuſes déclamations que fait le Sieur A. dans quatre ou cinq pages, avec toutes les injures qu'un honnête homme ne voudroit pas avoir dites à des infideles ; & on ne croit pas que les Proteſtants équitables les puiſſent lire ſans indignation.

On ne peut nier que l'impreſſion de la Confeſſion orthodoxe n'ait

été faite en Hollande : voilà déja le principal fait éclairci, & qui juſtifie en partie les réflexions de M. de Nointel. Il reſte à ſavoir ſi les Hollandois ont fait la dépenſe de l'impreſſion : on l'avoit aſſuré à M. de Nointel, & même le Réſident de Hollande le lui avoit dit ſans façon. Il eſt vrai que la réflexion a peut-être été portée trop loin, quand il a dit que les Hollandois avoient déſavoué leur Miniſtre, qui étoit Corneille Haga, négociateur de la Confeſſion de Cyrille. Car, à proprement parler, les Hollandois comme République, n'avoient pas pris grande part à tout ce qu'il avoit fait : & cette Confeſſion, qui fut ſoutenue avec un grand éclat par quelques-uns de leurs Miniſtres & Profeſſeurs, ne paroiſſoit pas intéreſſer fort les Etats. Comme néanmoins elle étoit en quelque maniere le fruit du travail de leur Repréſentant, il eſt vrai qu'il y avoit quelque providence, en ce qu'une Confeſſion contraire qui la détruiſoit eût été imprimée en Hollande. Le Sieur A. qui, comme on a remarqué ſouvent, n'a pas la moindre piece, pas même une lettre originale à produire ſur tout ce qu'il avance, mais qui ſupplée à ce défaut par ſes réflexions, croit ſur cela avoir trouvé dans les pieces mêmes que produiſent les Auteurs de la *Perpétuité*, de quoi pag. 481. prouver *que M. de Nointel a été un plus grand fauſſaire que tous ceux dont il eſt fait mention dans les hiſtoires des plus inſignes impoſteurs.*

Il s'agit uniquement de ſavoir un fait très-peu important à la queſtion, qui eſt, ſi la Confeſſion orthodoxe a été imprimée aux dépens des Etats, ou à ceux de Panaiotti. Le Sieur A. prétend trouver la preuve de tout ce qu'il avance contre M. de Nointel, dans un endroit de la Lettre du Patriarche Denys, qui eſt à la tête de ce Livre, & par laquelle il en recommande la lecture, comme d'un ouvrage très-orthodoxe, compoſé par des perſonnes recommandables en doctrine & en piété, entr'autres Meletius Syrigus dont il fait l'éloge. Il y joint celui de Panaiotti, par les ſoins & aux dépens duquel la premiere impreſſion avoit été faite, & qui en avoit fait faire une ſeconde, parce que les exemplaires manquoient. On demanderoit d'abord à un homme qui ne feroit pas le Sieur A. ſi parce que Denys n'a pas dit que les Hollandois ont fait les frais de cette impreſſion, on peut convaincre M. de Nointel d'impoſture. Tout ce qu'on pourroit dire contre lui, ce ſeroit qu'il a cru légérement une fauſſeté, & qu'il l'a mandée comme on la lui avoit dite. Pour cela il ne ſeroit pas *un fauſſaire*, & encore moins *le plus grand fauſſaire dont on ait oui parler.* Si le Sieur A. croit avoir prouvé par la Lettre de Denys que ce qu'on avoit dit à M. de Nointel étoit faux, cette démonſtration reſſemble à toutes les ſiennes. Quand on fait plaiſir à une perſonne conſtituée en dignité, comme étoit

Panaiotti, on n'a pas coutume d'en faire mention dans un Acte public. Croit-il que Panaiotti eût voulu que le nom des Hollandois, connus comme Calvinistes, parût à la tête de la Confession orthodoxe, puisque même le lieu de l'impression ne fut pas marqué? Voilà la seule preuve qu'apporte le Sieur A. pour justifier les Hollandois d'un reproche dont ils ne paroissent pas avoir été fort touchés, puisque la liberté de l'impression est très-grande dans le pays de leur obéissance. Ils n'ont jamais trouvé mauvais qu'on imprimât en Hollande des Bréviaires, des Missels & d'autres Usages; & on se moqueroit d'un homme qui prouveroit qu'ils sont Catholiques, parce que tous ces Livres s'impriment librement chez eux. Mais comme ils ont intérêt à conserver le respect que chaque Puissance doit faire rendre aux personnes revêtues d'un caractere public, on croit que quelque jour ils reconnoîtront la justice qu'ils doivent à la mémoire d'un Ambassadeur de France contre un calomniateur, qui le déchire avec autant d'indignité que de fausseté.

Après cela il vient sur Panaiotti, qu'il traite encore plus indignement; & tout ce qu'il dit n'est qu'une suite de faussetés évidentes. Il l'appelle toujours *Interprete de l'Empereur*: il l'avoit été autrefois, mais il n'y a personne qui ne sache qu'il étoit *Drogman-Bachi* ou premier Interprete de la Porte. *C'étoit un Grec latinisé.* De preuves, il n'en donne pas plus que de tout ce qu'il avance. M. Spon, un peu plus croyable que le Sieur A. dit néanmoins qu'il étoit Grec de naissance & de Religion, & on ne trouvera pas un seul Voyageur qui en ait parlé autrement. Mais *il eut part à établir Denys sur le Trône Patriarchal*, & à cette occasion il répete avec hardiesse toutes les extravagances qu'il a dites sur ces Grecs qu'il traite de *latinisés* & *d'apostats*, *qu'il servit auprès du Grand Visir, pour les placer selon le desir de l'Eglise Gallicane.* Telles sont les preuves du Sieur A. que nous avons montré ci-devant être des faussetés si ridicules, qu'on a honte de les examiner sérieusement. Car peut-il penser qu'on le croie sur la Religion de Panaiotti au préjudice du témoignage de toute la Grece? Panaiotti lui-même a assez donné de preuves de sa créance, en faisant imprimer deux fois la Confession orthodoxe. Or il est aisé de voir qu'elle ne contient pas ce que croit un Grec latinisé. *Il étoit dans le fond du cœur aussi bon Papiste que le fameux Tarsia Chef des Cosaques.* Il prend un Grec pour Tetera Chef des Cosaques, & il a fait cette faute plus d'une fois. *Nous ne faisons pas un jugement téméraire, en mettant ce Panajotti* (car il écrit ainsi ce nom & très-mal) *au rang des Grecs hypocrites, fourbes & dissimulateurs, qui ne se tiennent séparés de l'Eglise Romaine, que pour lui rendre des services plus efficaces, en épiant dans les Assemblées des*

pag. 485.

Grecs, qui les tiennent pour confreres, toutes les occasions qui peuvent favoriser les desseins du Papisme. Comme le Sieur A. a deviné tout cela, nous ne nous devons pas mettre fort en peine de ce qu'il tire de sa tête. S'il l'a appris de quelqu'un, qu'il le nomme. Mais nous lui déclarons qu'il ne le peut faire, & nous le défions de le faire jamais, ou de se justifier non seulement du jugement le plus téméraire, & le plus faux qui puisse être fait, mais du reproche légitime d'être un calomniateur & un imposteur.

Le Sieur Panaiotti, qui étoit un fameux Interprete & un habile courtisan fort attaché à l'Ambassadeur de France, ne lui refusoit jamais rien de tout ce qui pouvoit lui faire plaisir, tant par les matieres de Religion, que par celles d'Etat. On ne lui citera qu'un seul Auteur qui ne peut être suspect aux Calvinistes, & c'est le Chevalier Chardin. Il n'y a qu'à lire le commencement de son Voyage, pour voir que la fausseté de cet article n'est pas moindre que celles des autres : car il marque précisément, & on le sait assez d'ailleurs, que Panaiotti servit si peu M. de Nointel, qu'il fut cause en partie de toutes les difficultés qu'il essuya au commencement de son Ambassade. Il est vrai que pour ce qui regardoit la Religion il y étoit très-sensible, & ce zele le fit entrer dans tout ce qui pouvoit être utile à confondre les calomnies qu'il savoit que les Calvinistes de France répandoient contre les Grecs. On n'est pas pour cela *Grec latinisé*. Cependant comme il avoit eu tant de part à la publication de la Confession orthodoxe, le Sieur A. supposant aussi faussement que tout le reste, qu'elle ne peut être l'ouvrage sinon de Grecs latinisés, c'est sur cela qu'il s'étend ensuite d'une maniere si étrange, qu'on trouvera avec peine quelque chose de semblable dans tout ce qui a jamais paru dans le public. Car premiérement il parle de cette Confession comme d'une *piece pernicieuse, fausse, pleine de toute sorte d'erreurs, & tendante à établir le Papisme.* Elle n'a pas été faite pour lui plaire, ni comme celle de Cyrille, pour copier celle de Geneve; c'est tout ce qu'il y peut trouver de mauvais. Mais ce n'est pas son jugement qu'il a promis de donner ; il s'est engagé à en faire voir la fausseté & la supposition. Toutes les injures qu'il dira contre la Confession, contre les Auteurs, les Approbateurs & les Promoteurs, n'empêcheront pas qu'il ne soit vrai qu'elle est reçue généralement dans toute l'Eglise Grecque. Il ne peut alléguer la moindre raison qui prouve le contraire ; car le fait est trop connu & hors de contestation.

Il attaque ensuite le Patriarche Denys, qu'il étoit *fourbe, fier, tyran*, & il place à cette occasion la copie de la traduction de la Patente du Grand Seigneur pour l'établir Patriarche, *traduite*, dit-il, *de l'arabe*,

quoiqu'il soit inoui qu'il se fasse des expéditions au Divan, sinon en langue Turque. On ne se donnera pas la peine d'examiner cette traduction; mais il n'est pas permis, quand on prétend donner des pieces, d'y insérer des gloses, comme a fait le Sieur A. en mettant par deux fois, *vaines & inutiles cérémonies*, ou dans le style ordinaire, il y a seulement *selon leur Religion.* C'est quelque chose de remarquable que les Turcs parlent avec plus de respect des cérémonies de l'Eglise Grecque que n'a fait le Sieur A.

A quoi tout celà peut-il servir? Autant qu'un passage de l'Oraison de Ciceron *pro Flacco*, pour rendre les témoignages des Grecs suspects; & à cette occasion il nous apprend que *Flaccus avoit été Précepteur des neveux de l'Empereur Auguste*, remarque aussi ridicule que sa citation est inutile. C'est savoir l'Histoire Romaine à-peu-près comme il fait celle de la Grece, que de donner à un Patricien qui avoit été Prêteur, & qui depuis la Préture avoit gouverné l'Asie durant trois ans, un emploi qui alors n'étoit donné qu'à des esclaves, ou tout au plus à des affranchis. Mais il sera bon de remarquer l'origine de cette grande découverte. Le hasard ou quelque conversation lui avoit appris le passage de Ciceron *pro Flacco*, contre les Grecs. Il n'a pas voulu le citer sans l'enrichir d'un trait de son érudition: ainsi ayant trouvé dans Suétone, ou plutôt dans Moreri, *Verrius Flaccus*, il l'a pris pour *L. Val. Flaccus*; un Préteur, un homme de la plus ancienne noblesse, pour un Grammairien. *Verrius Flaccus*, dit Suétone, *libertinus docendi genere maximè inclaruit. Quare ab Augusto quoque nepotibus præceptor electus, transiit in Palatium cum tota schola*: & pour comble de capacité il traduit *nepotibus* ses neveux, qui étoient ses petit-fils. pag. 487.

Après de longues digressions sur des choses qui ne conviennent pas plus à son sujet, comme des Factums de Provins, des disputes pour le chef de S. Denys, & autres pareilles inutilités, il rentre en matiere, & c'est pour dire que les principaux dogmes de la *Confession orthodoxe de l'Eglise d'Orient*, étant les mêmes que ceux de cette Confession de foi si fameuse des quatre *Patriarches ou Expatriarches de Constantinople, du Patriarche d'Alexandrie, & des trente-cinq Métropolitains ou Evêques de la faction de ce Patriarche Denys, le chef de ces perfides & apostats, dont nous avons détruit les Attestations, & renversé tous les témoignages dans une douzaine d'articles ci-dessus depuis la page 445. jusqu'à la 457. il seroit inutile de répéter ici la même chose.* C'est-à-dire en un mot, qu'il n'a rien à opposer à cette même Confession, sinon les faussetés & les absurdités sans nombre qu'il a employées pour attaquer les Décrets des premiers Synodes, & qu'il ne fait plus que répondre. Nous laiſ- pag. 490.

ſons à juger à toutes les perſonnes équitables, ſi tout ce qu'il a avancé dans ces fauſſes & inutiles remarques, donne la moindre atteinte à l'autorité de ces premiers Décrets, & encore moins à la Confeſſion orthodoxe. *Elle ne contient*, dit-il, *que ce qui eſt dans les Synodes ſous Parthenius & ſous Cyrille de Berroée ;* & c'eſt une marque de la ſincérité de la doctrine qu'elle contient, de même que la fauſſeté de la Confeſſion de Cyrille Lucar fut d'abord reconnue, parce qu'elle ne s'accordoit pas avec ce qui étoit communément reçu dans l'Egliſe Grecque. On ſait bien, & cela eſt marqué dans tous ces Actes, que la premiere forme de cette Confeſſion orthodoxe fut dreſſée par les Egliſes de Moldavie, de Moſcovie & autres voiſines ; & que Meletius Syrigus en fut le principal Auteur. Cette conformité eſt donc une marque certaine de ſon authenticité, & non pas de ſa fauſſeté. Car il ne s'eſt pas apperçu qu'il ſe coupoit lui-même, en attribuant au Patriarche Denys, à Panaiotti, & aux Prélats Grecs qui ſignerent la copie originale grecque & latine de la Confeſſion orthodoxe envoyée au Roi, un ouvrage qui avoit été fait trente ans auparavant, eſpace plus que ſuffiſant pour découvrir une impoſture, ſur-tout dans des matieres auſſi ſérieuſes. Cyrille Lucar n'eut pas ſi-tôt envoyé la ſienne à Geneve, que ſur quelques copies qui vinrent en Levant, toute la Grece, la Moldavie, la Walaquie & la Moſcovie en furent troublées : & lorſqu'elle vint à la connoiſſance générale des Grecs, elle fut auſſi-tôt condamnée. Ce qu'on en doit donc tirer par une conſéquence très-certaine eſt, que non ſeulement la conformité de la Confeſſion orthodoxe avec celles que contiennent les Décrets des Synodes de 1638. & de 1642. n'eſt pas une preuve de ſa ſuppoſition, mais qu'elle en fournit une inconteſtable de l'approbation générale que ces Décrets ont eue juſqu'à préſent dans toute l'étendue de l'Egliſe Grecque.

Il faut qu'un homme qui a la hardieſſe d'attaquer par des raiſonnements de cette nature une piece dont on ſait l'origine, les Auteurs, le temps de ſa publication, & toutes les autres circonſtances par des témoignages publics, & confirmés ſans interruption pendant plus de trente ans, dont il s'eſt fait deux impreſſions, dont on a une copie authentique ſignée des Patriarches & autres principaux de l'Egliſe Grecque, envoyée au Roi par un des principaux Officiers de la Porte, reconnue pour véritable par un Ambaſſadeur, dans laquelle il ne ſe peut rien trouver qui ne s'accorde avec tout ce qu'il y a de monuments les plus certains de l'Egliſe Grecque, contre laquelle depuis 1672. jamais aucun Grec ne s'eſt inſcrit en faux, qui eſt en langue vulgaire afin que chacun la puiſſe entendre : il faut, dis-je, qu'un tel homme ait

perdu tout sens & toute pudeur. Nous concluons donc plus conséquemment, que puisqu'il n'a rien à alléguer contre cette Confession que ce qu'il a dit contre les autres, comme il n'a rien dit qui ne soit faux & insoutenable, l'autorité de cette piece subsiste & subsistera malgré lui. Qu'il se souvienne aussi que ce ne sont pas les Catholiques seuls, qui ont été choqués de cette prétendue cause de nullité alléguée contre ces pieces par le Ministre Claude, qu'elles étoient favorables à la doctrine de l'Eglise Romaine, & que par conséquent elles ne pouvoient être la foi des véritables Grecs. Celui qui a fait imprimer à Leipsick la Confession Orthodoxe étoit Luthérien, & par ce qui a été rapporté de sa Préface, il en jugeoit comme nous. Si les paroles de M. Claude, qui n'avoient ni fureur, ni injures, ni calomnies atroces, mais la simple proposition d'une conjecture insoutenable, ont blessé les Protestants qui ont de l'érudition & de la pudeur : que ne doivent-ils pas dire, aussi-bien que nous, quand ils la voient renouvellée & soutenue par tout ce qu'on peut s'imaginer de faussetés, d'absurdités, d'ignorances, de calomnies, d'injures & de médisances, débitées avec un air de hauteur, tel que ne le devroit pas avoir l'homme le plus savant, le plus versé dans les matieres, d'une réputation hors de tout reproche, & en un mot très-différent du Sieur A.

Il semble qu'après de pareils excès on ne pouvoit aller plus loin que de dire en s'applaudissant, que cette derniere critique qu'*il fait de la Confession Orthodoxe, est prouvée d'une maniere si claire & si forte, que les plus incrédules de tous les hommes n'en douteront plus, s'ils se donnent la peine de lire ce qu'il en a écrit.* Mais nous l'assurons au contraire, que de tous ceux qui liront son Livre, il n'y aura que ceux qui seront crédules & ignorants jusqu'à la stupidité, qui pourront croire qu'il ait donné une seule preuve de tout ce qu'il avance.

Il prétend, par exemple, que Panaiotti est un calomniateur, sur pag. 490. ce qu'il dit dans une lettre à M. de Nointel, que Cyrille a été chassé quatre fois de son Siege, parce que les Grecs le soupçonnoient d'hérésie. Tous les Savants conviennent qu'il y a beaucoup de particularités dans l'histoire de ce Patriarche qui ne sont pas encore bien éclaircies. Les Calvinistes en ont fait des éloges outrés, & si on les vouloit croire, c'étoit un homme comparable aux Peres des premiers siecles. Les Catholiques ont peut-être excédé par trop de zele, en le représentant comme un homme ambitieux, brouillon, sans foi & sans conscience. Il suffisoit de reconnoître qu'il étoit hérétique dans le cœur, & l'hypocrisie avec laquelle il professoit la Religion Grecque, & exerçoit toutes les fonctions Patriarchales, ce que ses Apologistes ne peuvent nier,

comprenoit tous les crimes. Ce qui se passa à son occasion durant plusieurs années est assez obscur, parce que les fréquents changements de Patriarches ont mis une extrême confusion dans cette histoire. Un Grec, distingué par ses emplois & par l'autorité qu'il avoit parmi les siens, de plus homme d'esprit, savant & curieux, doit être plutôt écouté sur les choses de son pays, que des étrangers qui n'en peuvent avoir rien appris que par des Livres. Ainsi il n'y a personne qui ne convienne que Panaïotti doit être cru sur l'histoire de l'Eglise Grecque. Mais parce que le systême du Sieur A. tombe entiérement si Panaiotti n'est pas diffamé, *voilà*, dit-il, *une des plus noires calomnies qu'on puisse inventer.* Si c'est touchant les quatre dépositions, ce n'est pas une calomnie, c'est une erreur; si c'est pour le soupçon d'hérésie, toutes les lettres que le Sieur A. a produites font assez voir que ce soupçon étoit bien fondé.

On ne trouve pas qu'il soit dit dans les paroles rapportées, *ob hæresim damnati.* Cyrille y avoit pourvu par les précautions qu'il prit de ne donner pas des copies authentiques, afin de les pouvoir désavouer. Qui pourroit-on s'imaginer que le Sieur A. oppose à Panaiotti? *C'est le fameux Richard Simon & Moreri.* Voilà comment il traite la critique: & on se moqueroit de celui qui employeroit deux lignes à répondre à une telle absurdité. Le témoignage du Synode de Jerusalem qui semble justifier Cyrille est un peu plus sérieux; mais il ne sert à rien, sinon à prouver ce qui n'a jamais été contesté, & qui est, que très-long-temps après la mort de ce Patriarche plusieurs Grecs, qui pouvoient l'avoir vu ou appris de leurs anciens, disoient qu'on l'avoit toujours connu comme orthodoxe, & vivant selon la Religion qu'il professoit; & comme ils ne pouvoient comprendre, ce que le Sieur A. comprend facilement, qu'on pût avoir une Religion dans le cœur, & en professer une autre, ils épargnoient encore sa mémoire. Le passage que nous avons cité de la Préface de Meletius Syrigus fait voir qu'en 1640. lorsqu'il composoit la réfutation des articles de Cyrille, on étoit encore partagé sur ce sujet. Qu'on juge donc, si parce que Panaiotti n'en a pas jugé si favorablement, il est un calomniateur, & si ce n'est pas plutôt celui qui l'accuse si faussement. C'est cependant tout ce qu'il a trouvé à dire contre ce Grec, un des plus illustres qu'il y ait eu dans ces derniers temps, dont la sépulture se voit encore dans l'Église de Calcide avec son Epitaphe; & il n'y auroit pas été enterré s'il avoit été latinisé. Quand il parle de ses liaisons avec M. de Nointel, nous avons déja marqué que M. le Chevalier Chardin témoigne le contraire, & il n'est pas nécessaire de le prouver plus amplement, comme on le pourroit

pourroit faire. Feu M. le Comte de Morstin, qui l'avoit connu & pratiqué en Pologne, où il avoit été Envoyé de la Porte, disoit que *pour la Religion on ne pouvoit voir un meilleur Grec, & pour les affaires d'Etat un meilleur Turc.*

Il ne reste plus qu'un article à examiner, sur lequel le Sieur A. fait de grandes réflexions, & dont il se sert pour détruire & déclarer fausses quarante-cinq Attestations, parmi lesquelles il y en a plusieurs dont il n'avoit pas parlé. C'est une lettre de Nectarius Patriarche de Jerusalem, dont nous avons assez au long parlé ci-dessus, à Paysius Patriarche d'Alexandrie. Il paroît que c'est une réponse, entr'autres sur ce qu'un Capucin s'étant adressé à Paysius, lui avoit demandé une Confession de foi signée de sa main, pour témoigner les sentiments de l'Eglise Orientale sur les saints Mysteres. La seconde question regardoit ce que lui avoit dit ce même Religieux, qu'il y avoit un Luthérien en France qui prétendoit que l'Eglise d'Orient n'étoit point d'accord avec les Papistes touchant l'Eucharistie. La troisieme étoit sur ce que ce même Luthérien avoit une Confession de foi, qu'il disoit être originale, de Cyrille Lucar, contraire à leurs sentiments. La quatrieme, que les autres Patriarches avoient donné de pareilles Confessions.

Nectarius répond avec véhémence à Paysius, qu'il demande à ce Capucin qui sont ces Patriarches, & qu'il se fasse montrer les originaux des Attestations. Il l'assure qu'ils n'en ont donné aucune, & que ce qu'on lui a dit au contraire étoit faux. Il conseille à Paysius de ne donner rien par écrit aux Latins, qui ne cherchent qu'à surprendre les Grecs, pas même l'Oraison Dominicale. *Vous vous êtes donc*, dit-il, *prudemment délivré de ces fourbes, en leur montrant cette Confession si orthodoxe & si bien conçue; mais en ne la leur donnant point, pour les affliger davantage en rendant leurs fourberies inutiles.* C'est ce que le Sieur A. a cru devoir prendre de cette Lettre dont il a retranché plus des trois quarts, parce que, comme nous le dirons ci-après, ce qui suivoit renversoit entiérement tout son Livre. Il en a seulement pris la fin pour en faire une Lettre complette, & y a mis une fausse date. Il faut avouer cependant qu'il l'a intitulée *Extrait*: mais il devoit avertir de ce qu'il laissoit sans extraire.

Il convient des termes injurieux dont il se sert en parlant des Latins, de la défiance qu'il a de leurs embûches, leurs impostures & leurs mauvais desseins. On a mis en marge de l'édition, si c'étoit-là un des Patriarches latinisés de M. Claude. Sur cela le Sieur A. garde un grand silence, & en voici la raison. C'est qu'il ne s'est pas contenté comme M. Claude, de parler en termes généraux de tous les Prélats Grecs comme

latinisés ; mais il a *prouvé démonstrativement* à sa maniere, que Nectarius, celui qui écrit cette lettre violente, en étoit un, parce que c'étoit
pag. 446. un de *ces perfides apôstats, qui avoit souscrit le Synode de Jerusalem sous Dosithée son successeur, afin de tâcher à se rétablir dans le Siege Patriarchal par l'autorité du Pape.* Chacun peut juger de la bonne foi du Sieur A. qui passe cet article sous silence. Aussi il récompense la perte que nous faisons des rares observations qu'il auroit pu faire, par celle qu'il fait que les plus habiles entre les Grecs ne savent guere les matieres de controverse, puisqu'il confond grossiérement les Réformés avec les
pag. 495. Protestants. *Mais cela n'empêche pas*, ajoute-t-il, *qu'après avoir dit que l'Eglise Grecque ne convient point en toutes choses avec les Papistes ni avec les Protestants, il n'embrasse la créance de ces derniers, sur plusieurs articles qu'il n'explique pas en détail, se contentant de protester que si ceux qu'il appelle Calvinistes Luthériens étoient d'accord entr'eux sur tous les dogmes de la foi, ils trouveroient alors dans l'Eglise, Grecque non seulement des témoins contre le Papisme, mais aussi des personnes de même opinion, & qui combattent pour la même cause.* Rien n'est plus certain que les paroles de Nectarius ne se rapportent pas aux Protestants, mais à ceux qui demandoient aux Grecs des témoignages de leur foi pour combattre les Luthériens Calvinistes, & assurément ceux-ci n'avoient pas chargé un Capucin de cette Ambassade. C'étoit donc les Latins, comme on le voit par ces paroles : *Que si les Calvinistes Luthériens disputent avec les Latins sur les Sacrements, ils ont tort*, c'est-à-dire les Latins, *de demander notre témoignage. Qu'ils soient auparavant d'accord avec nous* (non pas entr'eux, selon la falsification du Sieur A.) *sur tous les dogmes de la foi, & qu'ils se réunissent ; pour lors ils trouveront en nous, non seulement des témoins, mais des personnes de même opinion, & qui combattent pour la même cause.* Voilà un exemple de la fidélité des citations du Sieur A. Mais supposant qu'il y eût quelque doute touchant le rapport de ces paroles que sa traduction peu exacte a rendues obscures, il n'y en auroit plus lorsqu'on les rapporteroit également aux Calvinistes & aux Catholiques ; car on peut les interpréter dans ce même sens. ,, En effet, Nectarius dit dans la suite, les Luthériens & les Cal-
,, vinistes ne sont point d'accord avec nous en plusieurs choses, non
,, plus qu'en la matiere des Sacrements, suivant ce qu'ils disent eux-
,, mêmes. Car ils reconnoissent quelques Sacrements, mais non pas
,, comme nous, & ne mettent pas même les autres au nombre des Sa-
,, crements. Les Latins assurent que nous sommes d'accord avec eux,
,, quoique nous ne trouvions pas en toutes choses cette conformité
,, qu'ils prétendent. Car dans les uns ils different en la matiere, & la

„ maniere dont le Prêtre demande l'avénement de la grace à haute voix,
„ & en d'autres seulement dans cette forme d'invoquer la grace sanc-
„ tifiante. " Il est aisé de reconnoître par ces paroles, que celles qui précedent ne signifient pas ce qu'a prétendu le Sieur A. & il l'a bien vu lui-même, quand il a été obligé de mettre *entr'eux*, au lieu d'*avec nous*, & qu'il a ajouté *contre le Papisme*, qui n'est pas dans l'original.

Voilà, conclut le Sieur A. *une déclaration, qui est sans doute la plus avantageuse de toutes celles que les Réformés & les Protestants sauroient jamais desirer de l'Eglise Grecque pour leur défense contre le Papisme, & pour détruire la conformité prétendue que les Latins se vantent d'avoir avec les Grecs; puisque ce Patriarche témoigne d'une maniere si évidente, qu'ils combattent pour la même cause que les Réformés, & pour la défense des mêmes opinions contre l'Eglise Romaine.* Il faut avoir perdu le sens, ou croire que les autres l'ont entiérement perdu, pour s'imaginer que dans les paroles de Nectarius, on puisse trouver rien de pareil à ce que le Sieur A. suppose: car on ne le trouveroit pas même dans le texte falsifié. Il fait dire à Nectarius, *qu'ils s'accordent entr'eux*. Qu'il le dise; cela signifie-t-il qu'ils sont d'accord? Cela signifie, ce que chacun comprend: *Accordez-vous, & nous vous ferons réponse.* Peut-on s'imaginer que ce Patriarche ait pu penser à dire que les Luthériens & les Calvinistes s'accordassent ensemble? C'est ce que nos Théologiens leur disent à la vérité tous les jours, & qu'on a raison de leur dire, quand ils opposent la doctrine commune des Eglises Réformées, à celle des Catholiques. Car on leur dit, qu'ils conviennent premiérement entr'eux de cinquante manieres différentes d'expliquer les paroles de Jesus-Christ, & le mystere de l'Eucharistie, & qu'après cela on leur répondra. Mais quoique Nectarius fût assez savant pour un Grec de ces derniers temps, il ne pouvoit pas vraisemblablement avoir cette pensée; car les Grecs ne sont pas fort instruits de ces détails infinis de disputes Sacramentaires, qu'il ne paroît pas même que le Sieur A. sache fort exactement. Ils savent cependant suffisamment ce que croient les uns & les autres, ayant appris dans les Ecrits du Patriarche Jérémie l'opinion des Luthériens, & celle des Calvinistes dans la Confession de Cyrille; de sorte qu'ils condamnent les uns & les autres avec connoissance de cause.

Au surplus, quand il resteroit quelque obscurité dans les paroles de Nectarius, elle ne peut tomber sur le principal de la question, que le Sieur A. prétend décidée en faveur des Calvinistes, puisque ce Patriarche s'explique assez nettement dans la suite, en condamnant la doctrine contenue dans la Confession de Cyrille, & en marquant qu'il approuve avec l'Eglise Grecque, les Synodes de Constantinople & de Moldavie.

les ouvrages de Coreſſius, de Meletius Syrigus, & d'autres que le Sieur A. prétend avoir démontré être *des pieces forgées à plaiſir par les Grecs latiniſés.* Il cite ſur-tout la Confeſſion Orthodoxe, que le Sieur A. vient de détruire par des démonſtrations de ſa façon. C'eſt à lui à concilier deux choſes auſſi contradictoires, de ſon propre aveu : car il n'eſt pas poſſible de croire ce qui eſt contenu dans la Confeſſion Orthodoxe, & d'embraſſer la créance des Proteſtants ſur aucun des articles qui les ſépare d'avec l'Egliſe Romaine. Si donc ceux qui l'approuvent ne ſont pas dans d'autres ſentiments que ceux qui l'ont dreſſée, ce qui eſt inconteſtable, ils ſont du nombre de *ces perfides*, de *ces apoſtats*, de *ces parjures*, de *ces faux Grecs*; & en un mot, de ceux à qui le Sieur A. prétend avoir démontré qu'on ne doit avoir aucune créance. Sur ce principe, ne pourrions-nous pas lui répondre, en cas que cette Lettre de Nectarius nous preſſât ſi fort, & détruiſît quarante-cinq Atteſtations, ce que nous allons examiner, ne pourrions-nous pas, dis-je, lui remettre devant les yeux, tous les opprobres dont il charge ce même Nectarius dans ſes Remarques ſur les ſignatures du Concile de Jeruſalem, dont il ne ſe ſouvenoit apparemment déja plus quand il faiſoit cette derniere? Nous n'avons pas beſoin de tels ſubterfuges; mais nous remarquerons ſeulement qu'il a tort, ſelon ſes principes, & même ſelon ſes maximes juridiques, de nous oppoſer un témoin comme Nectarius, s'il étoit tel qu'il l'a dépeint ci-deſſus : que s'il étoit digne de foi, comme il l'eſt certainement, le Sieur A. doit premiérement ſe rétracter de toutes les calomnies dont il l'a noirci : il doit en même temps reconnoître l'autorité de ſon témoignage, qui eſt plus grande dans des Actes publics, tels que ceux que le Sieur A. a rejetés, qu'il ne peut être dans une Lettre particuliere, comme celle que nous examinons. Enfin, qu'il doit avouer, qu'on peut approuver la Confeſſion Orthodoxe, les Synodes de Conſtantinople & de Moldavie, en un mot tout ce qui a été fait contre Cyrille ſans être *Grec latiniſé* : ce qu'il ne peut faire ſans reconnoître que tout ſon ouvrage eſt faux & inutile.

Le Sieur A. prend autrement ſes meſures; car croyant être en droit de pouvoir choiſir dans une piece ce qui lui paroît favorable, & rejetter ou diſſimuler ce qui l'incommode, il s'attache particuliérement à ce que Nectarius dit, que les Patriarches n'avoient donné aucune Confeſſion de foi ſur les matieres conteſtées entre les Catholiques & les Calviniſtes de France. Voici ce qu'il en prétend tirer. *Il s'agit*, dit-il, *de faire voir que toutes les Confeſſions de foi dont les Docteurs de Port-Royal & les Prélats de France ſe ſont ſervis pour combattre les Réformés... ſont de fauſſes pieces, mendiées parmi les Grecs latiniſés, ou for-*

pag. 495.

gées clandestinement dans le Papisme par quelques imposteurs. Nous avons démontré cela par un grand nombre de preuves incontestables. Il est bon, avant que de finir, de faire entendre ce que signifie, dans le langage du Sieur A. *démontré par des preuves incontestables.* C'est former une objection ou une difficulté souvent puérile, & toujours très-foible: la soutenir par des preuves fausses, n'examiner ni les réponses qu'on y peut faire, ni celles qui ont déja été faites: tirer de faits faux ou non prouvés, les conséquences les plus absurdes; & dans la suite à chaque page dire qu'on a démontré telle ou telle chose. Car on voudroit bien qu'il marquât ce qu'il a, non pas démontré, mais mis seulement en quelque faux jour de vraisemblance.

Ce ne sont plus les Réformés seuls qui soutiennent que tous les témoignages sont entiérement faux, & que ce ne peuvent être au plus que les déclarations de quelques fourbes, & les signatures de quelques imposteurs. Voici un Patriarche Grec qui l'affirme lui-même, & qui en donne des preuves authentiques, en protestant qu'il sait fort bien qu'aucun des Patriarches & des Prélats, qui font quelque figure comme lui dans l'Eglise Orientale, n'a rendu des témoignages, ni donné des Confessions de foi par écrit en faveur des Latins. Il joint à une répétition de demi-page ci-dessus ses réflexions, *que cet Emissaire du Clergé de France, qui demandoit une Confession de foi au Patriarche d'Alexandrie n'osoit pas seulement, avec toute son impudence, lui montrer aucune copie de celles que les Docteurs de Port-Royal se vantoient alors d'avoir obtenues, & qu'ils eurent même la hardiesse de mettre au jour en ce temps-là, dans leur ouvrage de la Perpétuité. Il en auroit d'abord reconnu la fausseté, & n'auroit pas manqué d'en donner avis à ses Confreres, & à tous les Prélats de l'Eglise Orientale, qui se seroient inscrits en faux contre ces Attestations, & auroient fait voir qu'elles étoient fabriquées par des Renégats, par des Ecclésiastiques dégradés, par des gens sans aveu, par des Latins, & par des imposteurs. Cela est très-manifeste par tout ce que nous avons produit sur cette matiere dans cet ouvrage; & en voici maintenant la confirmation par une Bulle authentique, par laquelle le Patriarche Nectarius a mis au rang des faux Actes toutes ces Confessions de foi, dont les Docteurs de Sorbonne & les Prélats de France ont voulu soutenir l'authenticité.* Il conclut aussi, *qu'on ne lui a pas montré les originaux de celles qu'on avoit citées; parce qu'on n'a osé, de peur qu'il n'en découvrît la fausseté, & enfin par-là il est manifeste que toutes les Attestations sont fausses.* pag. 496.

Il faut examiner le fait. Un Capucin, dont on n'avoit oui parler que par cette Lettre, alla trouver Paysius Patriarche d'Alexandrie, & il lui demanda une Profession de foi. Paysius en écrivit à Nectarius pour lui demander conseil : celui-ci, qui étoit un des plus grands ennemis des

Latins, & particuliérement des Religieux de Saint François, à cause de la dispute pour la possession & la garde des Lieux saints, lui manda qu'il avoit bien fait de ne lui rien donner par écrit, & nia qu'il fût vrai que les autres Patriarches eussent donné des Actes semblables à celui qu'on lui demandoit. Cette Lettre, qu'il plaît au Sieur A. de transformer ridiculement en *une Bulle authentique*, ne roule dans ce qu'en a extrait le Sieur A. que sur des faits; & on ne dira pas qu'un Patriarche ne se puisse tromper sur ceux de cette nature. Si le Capucin lui avoit dit que les autres Patriarches eussent donné des Attestations de leur foi, Nectarius avoit raison de se plaindre; car ni lui ni le Patriarche de Constantinople n'en avoient pas encore donné. A l'égard des autres, antérieures à la Lettre à laquelle le Sieur A. met une date du mois de Novembre, au lieu qu'elle est du mois de Mars 1671. il n'est pas difficile de comprendre qu'il n'en eût pas de connoissance, particuliérement de celles des Arméniens, des Nestoriens & des Cophtes, qui n'ont aucune Communion avec l'Eglise Grecque. Ainsi tout se réduit à savoir, si dans des faits attestés par les personnes publiques, qui étoient sur les lieux & en des pays fort éloignés, un seul témoin peut détruire l'autorité de tous les autres. De plus, il ne parle que des Eglises Patriarchales: il savoit bien que la sienne de Jerusalem n'en avoit point donné, ni celle de Constantinople; & c'en étoit assez pour qu'il pût dire en général qu'elles n'en avoient point donné: on ne trouve pas qu'il parle des autres.

Pour ne pas perdre des paroles, nous nous restreindrons à une seule proposition, qui certainement est très-raisonnable. C'est que nous recevons la Lettre de Paysius, même avec les falsifications du Sieur A. mais nous la voulons recevoir toute entiere. Ainsi nonobstant les raisons que nous venons d'alléguer, pour faire voir que les conséquences qu'il en tire n'en peuvent être tirées, nous abandonnerons tous les Actes qui sont avant 1672. dont il fait un si long dénombrement. Mais en même temps il faut qu'il reconnoisse la vérité & l'autorité de toutes les pieces citées dans la même Lettre, comme des sources d'où on pourra tirer la connoissance de la foi de l'Eglise Orientale. Il faut donc qu'il se rétracte de ce qu'il a écrit contre le Synode de Moldavie, contre Grégoire Protosyncelle, contre George Coressius & contre la Confession Orthodoxe. Car ce Patriarche non seulement les approuve & les recommande; mais il les donne comme des expositions sinceres de la foi des Grecs. Avec ces seuls Livres on n'a pas besoin d'aucune Attestation. S'il a retranché de la Lettre ce qui regardoit ces Auteurs, ils n'en ont pas moins d'autorité. Cependant il *a démontré, par des preuves in-*

contestables, que ces ouvrages étoient des Grecs latinisés. Il faut donc qu'il renonce à l'autorité qu'il prétend tirer de la Lettre de Nectarius, ou qu'il confesse que selon le témoignage de ce Patriarche, la foi de l'Eglise Grecque est conforme à ce qui est enseigné dans ces Livres; & comme il ne peut produire le moindre témoignage contraire au jugement qu'en a porté Nectarius, il s'ensuit que l'Attestation de Denys Patriarche de Constantinople, & toutes celles qui sont venues de Grece, & que les Décrets du Concile de Jerusalem y étant conformes, exposent sincérement la créance de l'Eglise Grecque. Des raisonnements plus solides que les siens céderoient à des preuves de fait comme celles-là.

Nous avons déja rapporté ailleurs l'extrait d'un Ecrit du même Nectarius adressé aux Religieux du Mont Sina, par lequel il est aisé de reconnoître le jugement qu'il faisoit de la Confession de Cyrille Lucar, & combien il la croyoit éloignée de la créance de l'Eglise Grecque. Il ne sera pas hors de propos de rapporter aussi ce qu'il dit dans la même Lettre touchant M. Claude, du Livre duquel il marque qu'il avoit reçu des extraits qui lui avoient été envoyés de Constantinople & d'Egypte, par le Consul de la Nation Françoise. Voici ses paroles : *Que si ce Claude, du nombre des Calvinistes, affectant un air de capacité dans la sagesse vaine de ce monde, a écrit contre nous plusieurs calomnies, il n'étoit pas fort nécessaire que nous prissions la peine de le réfuter : car il se réfute assez de lui-même, allant en haut & en bas & paroissant incertain dans ce qu'il avance. Ceci seul suffit pour le convaincre. Car tantôt il prétend que nous sommes dans les sentiments des Latins, tantôt dans ceux de Luther, & que nous sommes d'accord en tout avec lui. Ensuite tournant de l'autre côté : les Grecs,* dit-il, *ne savent rien : car dans la Religion, ils suivent les ordonnances & les superstitions de gens qui n'étoient pas sages. Ces paroles, au nom de Dieu, sont-elles d'un homme qui ait du sens? Dans les pages 273. 795. 402. & 405. il nous attaque autrement, en nous reprochant notre ignorance & notre superstition : que nous avons changé notre Religion en des cérémonies & des pratiques extérieures : que nous négligeons ce qu'il y a d'essentiel dans le Christianisme, pour observer des choses presque ridicules : que depuis le temps de Photius, il n'y a eu parmi les Grecs aucun Ecrivain dont on pût faire cas. Après cela, il fait tous ses efforts pour montrer que nous sommes dans les mêmes sentiments que lui; & ceux qu'il a traités comme ignorants & sans science, & engagés dans un très-grand nombre de superstitions, il tâche de les tirer de son côté. Il ne falloit pas,* continue Nectarius, *former des jugements si différents sur une même chose. Car si nous sommes ignorants & superstitieux, comme il dit, il ne falloit pas nous*

représenter comme étant dans les mêmes sentiments que lui : & si nous avons les mêmes sentiments sur les dogmes essentiels, il ne falloit pas nous accuser d'ignorance, ni représenter notre Religion comme tombée dans la superstition, en quoi il se contredit manifestement. Ailleurs il dit, que s'il y a quelques Grecs qui aient parlé autrement du Sacrement de l'Eucharistie que les Calvinistes & les Luthériens, ce sont de faux Grecs, qui ont suivi les opinions des Latins : & en cela il tâche de se redresser, afin qu'il ne paroisse pas avoir avancé des choses si contradictoires touchant les Grecs. Mais jamais les Grecs n'ont été divisés par des opinions contraires depuis le septieme Concile, comme nous avons dit ci-dessus : & ils n'ont pas suivi celles des Latins dans les points dont ils sont d'accord avec eux, comme celui des sept Sacrements de l'Eglise, & particuliérement la Transsubstantiation surnaturelle du pain sacré : la vénération des saintes Images, la médiation ou intercession des Saints, après le premier & le véritable Médiateur Jesus Christ, la doctrine de la Prédestination, & d'autres points sur lesquels nous sommes d'accord avec les Latins.... desquels nous ne les avons pas pris ; mais nous les avons tirés de l'Ecriture & de la doctrine des Peres.... Au reste chacun peut apprendre, que les Luthériens & Calvinistes ont des sentiments fort différents de ceux que professent & conservent les enfants orthodoxes de la Sainte, Catholique & Apostolique Eglise d'Orient, en consultant les ouvrages des Grecs qui ont écrit contre cette hérésie, qui sont ceux-ci ; Gabriel de Philadelphie, George Coressius & Grégoire son Disciple, Meletius Syrigus ; & outre ceux-là, le Livre contenant la Confession de la foi orthodoxe publié ci-devant, & qui a été approuvé & confirmé par toute l'Eglise Orientale &c.

ἡ τῦ ἱερῦ ἄρτυ ὑπερφυὴς μετυσίωσις.

Puisque le Sieur A. s'est servi du témoignage de Nectarius pour détruire, à ce qu'il a cru, plus de quarante Attestations, il ne le peut pas récuser sur ce que contient cette Lettre, que nous avons en grec, copiée de la même main que celle qu'il a citée, adressée à Paysius Patriarche d'Alexandrie, dont il n'a jamais vu néanmoins que la traduction. Selon Nectarius M. Claude & les Calvinistes calomnient faussement l'Eglise Grecque, comme étant dans leurs sentiments. Ensuite la véritable créance des Grecs est exposée fidellement dans les Auteurs qu'il nomme, sur-tout dans la Confession de foi orthodoxe. Donc il est certain que leurs Livres ne sont pas supposés, ni forgés par les Ministres de Rome & de France, ni par des Grecs latinisés : par conséquent toutes les prétendues démonstrations du Sieur A. sont des chimeres & tout son Livre devient inutile, puisque les Attestations ne sont plus nécessaires dès que les Grecs citent ces Livres, qu'ils en reconnoissent

noissent l'autorité, & qu'ils sont cités de même par le Synode de Jerusalem.

Il est donc fort inutile de faire le dénombrement de ces Attestations, qu'il prétend détruites par la Lettre de Nectarius, si ce n'est que cela lui donne occasion de dire de nouvelles injures. Encore plus de mettre parmi ce nombre celle des Arméniens, légalisée à Alep par M. le Consul Baron en 1668. celles des Nestoriens & des Cophtes, & d'autres Jacobites Syriens : car Nectarius ne prétendoit pas parler des Chrétiens qui n'ont aucune Communion avec l'Eglise Grecque ; & il n'étoit pas plus croyable qu'un autre sur leur sujet. On remarquera en passant, que dans ce dénombrement il en met quelques-unes données à M. de Nointel à Constantinople en 1669. qui néanmoins ne partit de France qu'au mois d'Août de l'année 1670. Comme on espere donner au public toutes ces pieces grecques en leur langue, on a entre les mains de quoi faire voir leur authenticité & la mettre hors d'atteinte, non pas de la critique du Sieur A. car elle est trop méprisable ; mais de celle des plus habiles Protestants, & qui savent de quoi il s'agit. Un homme est-il capable d'en parler, qui croit trouver de quoi les rendre suspectes, parce qu'on a dit dans la Perpétuité qu'elles étoient écrites partie en grec littéral, partie en vulgaire, & qui en tire cette réflexion : *C'est-à-dire, qu'elles ont été composées par des gens, qui n'étant pas capables de dresser un article tout entier, le faisoient achever par quelque autre qui parloit une langue différente.* Il est aisé de comprendre que ce qu'on a dit signifioit, que quelques-unes de ces Attestations étoient en grec littéral & les autres en langue vulgaire, non pas qu'elles fussent moitié en littéral moitié en vulgaire. On ne s'est pas servi d'une remarque aussi ridicule contre une ou deux Lettres de Cyrille, écrites de cette maniere, moitié latin, moitié italien ; on s'est seulement étonné qu'on pût donner des brouillons de cette nature comme des monuments précieux. Mais comme jamais cet Auteur n'a raisonné sans les plus grossiers paralogismes, il n'a pas remarqué qu'en ce dernier il avance la chose du monde la plus absurde. Car celui qui ayant commencé quelque article en grec littéral ne peut l'achever, cherche quelqu'un qui l'acheve en la même langue, & il n'a pas besoin d'aller au secours pour la vulgaire qui n'est qu'une corruption de l'autre langue.

On peut juger que la conclusion de l'ouvrage ne sera pas d'un autre style que tout ce qui a précédé. Il s'applaudit d'avoir convaincu de faux quarante pieces par la seule Lettre de Nectarius, parce qu'elles sont d'une date antérieure ; & pour avoir le nombre complet, il y fait entrer un certificat de M. Ridolfi Vicaire Patriarchal, qu'il appelle *Nonce* : & cela,

parce que Nectarius a dit que les Patriarches, du nombre desquels il le met, page 499. n'avoient point donné de pareilles Attestations. Ainsi, selon le Sieur A. tout ce qui se sera fait ou écrit sur la Religion des Grecs avant 1671. est faux, si Nectarius n'en a point parlé. On ne peut donc pas contester, par la même raison, l'autorité de celles qu'il a connues, & qu'il assure être orthodoxes : & comme les Livres dont nous avons parlé sont de ce nombre, le Sieur A. a tort de les traiter comme faux & comme supposés. Les Attestations que M. de Nointel prit de M. Quirino, Bayle de Venise, & de M. Sinibaldo Fieschi Ministre de Genes sont nulles; parce que ces Républiques sont soumises à la tyrannie du Tribunal de l'Inquisition: ce sont des inconnus qu'un nommé Quirino & un nommé Fieschi; Tarsia est un apostat, & il le confond avec le Cosaque Tetera.

Quand on aura bien pesé, dit-il enfin, *tout ce que nous avons dit pour démontrer la fausseté de toutes ces Attestations, on ne s'étonnera plus d'y rencontrer les signatures de plus de cinq cents imposteurs, & d'y voir l'approbation des plus célebres Docteurs de Sorbonne, & des plus fameux Prélats de l'Eglise Gallicane; puisque la Cour de Rome & celle de France n'ont pas seulement employé dans ce grand combat contre les Réformés, les apostats qui ont abandonné la Religion Chrétienne pour se jetter parmi les Turcs, les Grecs latinisés qui sont dans toutes les contrées de l'Orient, & sur-tout parmi les Arméniens & aux environs de Constantinople; mais aussi des personnes entiérement inconnues, & même les plus grands fourbes & les plus impudents menteurs qu'ils ont pu trouver dans les pays étrangers, parmi les scélérats & les imposteurs, dont nous avons découvert les crimes, & démontré la perfidie par une infinité de preuves tirées des Relations authentiques des plus savants Historiens de la Communion de Rome, & des propres ouvrages des plus fameux Controversistes, dont le Clergé de France s'est servi pour combattre les Réformés & les Protestants.* Mais il y a sujet d'espérer tout le contraire, & que sans qu'il y ait le moindre besoin de peser des choses aussi légeres & aussi vaines, personne ne lira ce que le Sieur A. propose comme des preuves de nullité de la moins importante de ces Attestations, sans être convaincu qu'il étoit difficile de trouver un Juge moins capable d'examiner de pareilles pieces.

On ne reconnoîtra pas comme imposteurs, ceux que les Ambassadeurs, les Consuls, & autres personnes publiques ont attesté être tels qu'ils sont qualifiés dans les signatures, connus comme professant la Religion Chrétienne selon leurs Rites & leur différentes Sectes. Encore moins on croira que les Ambassadeurs & les Consuls, dont la probité a

été connue, ont été des imposteurs & des faussaires; parce qu'un particulier très-obscur & encore plus ignorant a la hardiesse d'attaquer leur mémoire au bout de plus de trente ans, sans preuves, sans pieces, sans raisons, & sans autre autorité que la sienne. Au contraire, on sera d'abord indigné qu'un homme, dont la réputation est plus mauvaise que ne l'a jamais été celle de ceux qu'il attaque, prétende qu'on le croie au préjudice de mille témoins irréprochables; lui qu'on reconnoît à chaque page ignorer les choses les plus communes, & se contredire par-tout, même qu'on peut démontrer savoir à peine lire le grec. Un homme qui a la hardiesse de tronquer ce qu'il ne pouvoit expliquer à sa maniere, dans les pieces qu'il donne au public, fait trop connoître sa mauvaise foi pour être capable de rendre suspecte celle des autres.

Il représente par-tout les Auteurs de la Perpétuité, la Faculté de Théologie de Paris, le Clergé de France, la Cour de Rome, celle de France & les Ministres, comme occupés uniquement à faire de fausses pieces. Une formule qui tient deux ou trois lignes, & qui revient presque à chaque page, n'est pas inutile pour grossir un Livre. Mais il fait paroître par ses déclamations outrées sur ce sujet, qu'il ne fait pas même ce qui s'est passé en France, lui qui prétend découvrir ce qui s'est passé de plus secret dans tout le Levant touchant ces Attestations. Le premier Traité de la Perpétuité de la Foi contenoit entr'autres arguments, celui du consentement des Communions Orientales sur l'Eucharistie avec l'Eglise Romaine. Le Ministre Claude le nia avec une assurance qui engagea à faire quelques recherches sur la matiere; & lorsqu'on imprima le premier des trois volumes in-4°. on avoit reçu quelques pieces qui s'y trouvent insérées. Ni le Clergé, ni la Cour de Rome, ni celle de France, n'eurent aucune part à ces premieres recherches: car les Auteurs de la Perpétuité ne paroissoient pas. Quand ce premier volume fut donné au public, il fut approuvé par plusieurs Prélats & Docteurs. Ce ne fut que depuis qu'on fit les plus grandes recherches; & M. de Nointel étant allé à Constantinople en 1670. envoya toutes les autres, dont une partie fut imprimée dans la Réponse générale, le reste, dans le troisieme volume; & il est même resté quelques pieces qui n'ont point paru. Or les Approbateurs du premier volume n'examinerent pas les suivants, ce fut feu M. le Cardinal le Camus, & feu M. Bossuet Evêque de Meaux, qui les examinerent par une commission spéciale du Roi. Ainsi les Approbateurs du premier volume, & encore moins le Corps de la Sorbonne, n'ont jamais eu part à ce qui s'est négocié pour les Attestations, ni pour la composition de l'ouvrage, pour lequel

on ſait que M. Nicole tenoit la plume, & il n'étoit pas Docteur. M. Arnauld, qui au nom des autres dédia l'ouvrage au Pape Clément IX. étoit Docteur : mais perſonne n'ignore ce qui s'étoit fait contre lui en Sorbonne, & qu'il n'entroit plus dans les Aſſemblées. Le Clergé n'eſt jamais entré dans cette affaire, & encore moins les Jéſuites. La Cour de Rome n'en eut de connoiſſance que quand les Livres furent imprimés. Ces faits ſont certains, & connus d'une infinité de perſonnes. Il n'y avoit qu'un Provincial venu du Dauphiné, & qui n'étoit jamais venu à Paris, que pour une action auſſi édifiante que l'enlévement du manuſcrit du Synode de Jeruſalem, qui pût faire des Romans pareils à ceux qui ſont la baſe de ſon ouvrage, & qui le rempliſſent tellement par les répétitions continuelles qu'il en fait, que ſi elles étoient jointes enſemble elles en feroient une bonne partie.

Perſonne, au reſte, ne s'étoit encore aviſé de joindre les Renégats avec ceux qui ont concouru à obtenir des Grecs des Atteſtations ſur la Tranſſubſtantiation. Comme c'eſt un fait dont lui ſeul a connoiſſance, il eſt obligé d'en donner des preuves, ou de convenir qu'il eſt lui-même un impoſteur & un calomniateur. Mais il les trouvera auſſi facilement que des Grecs parmi les Arméniens & parmi les Cophtes; ce qui eſt une ignorance ſi groſſiere, qu'on n'auroit pu croire qu'elle lui auroit échappé en d'autres endroits ; l'uſage qu'il en fait en ſon Epilogue, fait aſſez voir qu'il croit que cela eſt ainſi.

Il oſe enſuite récapituler toutes les injures atroces répandues dans tout ſon Livre, contre des Grecs très-reſpectables, & les autres perſonnes dont on ne peut bleſſer la réputation, ſans violer en quelque maniere le droit des gens. C'eſt qu'il *a démontré leur perfidie, par des relations authentiques des plus ſavants Hiſtoriens de la Communion de Rome.* On ne trouvera pas néanmoins qu'il en cite d'autres, que *le grand Dictionnaire Hiſtorique du fameux Docteur Moreri, l'Hiſtoire de la créance des nations de Levant, & celle de M. de la Croix*, qui ſouvent même ſont cités à faux. Pour ce qu'il tire des ouvrages des Auteurs de la Perpétuité, c'eſt-à-dire, des pieces qu'ils ont rapportées, car il n'en produit pas une ſeule autre, ce ſont ſes raiſonnements dont la fauſſeté eſt preſque par-tout ſi évidente, qu'on la reconnoît d'abord, ſans qu'il ſoit néceſſaire de ſe donner la peine de les réfuter, pourvu qu'on ſoit averti de la mauvaiſe foi de l'Auteur, qui retranche tout ce qui les détruit, comme nous venons de le remarquer en parlant de cette Lettre de Nectarius Patriarche de Jeruſalem, de laquelle il prétend tirer la démonſtration de la fauſſeté de plus de quarante Atteſtations, ayant déja prouvé, à ce qu'il prétend, & avec la même force, qu'elles ne pou-

voient être regardées que comme l'ouvrage de faussaires, & de Grecs latinisés, parce qu'elles contenoient une doctrine conforme à celle des Latins. Et cependant ce même Nectarius assure que les Livres qu'il nomme, parmi lesquels se trouve marquée avec distinction la Confession Orthodoxe, contiennent la véritable doctrine de l'Eglise Grecque. Il détruit par conséquent tous les raisonnements du Sieur A. Le moyen très-sûr, pour le délivrer d'une pareille objection, est de retrancher les deux tiers de la Lettre : voilà comme il fait ses démonstrations. C'est ainsi qu'il prouve que les Décrets de Jerusalem sont faux, les autres Calvinistes ; & il n'y a rien qu'on ne prouve & qu'on ne réfute de cette maniere.

Qui ne croiroit après cela, dit-il ensuite, *qu'ils n'ont pas manqué de trouver dans ces vastes régions plusieurs millions de personnes, qui, n'ayant aucun système de Religion, leur auront fourni pour de l'argent, ou pour d'autres motifs, toutes les Attestations qu'ils leur auront fait signer aveuglément.* Personne ne croira qu'en trois ou quatre ans les Catholiques aient obtenu un si grand nombre d'Attestations avec tant de facilité, si elles ne contenoient des témoignages véritables, quand on fera réflexion que depuis 1632. les Calvinistes n'en ont pu obtenir une seule, sinon la Confession de Cyrille Lucar, qui n'a jamais eu aucune des formalités qui pouvoient la rendre authentique, quoique M. Claude, par les Ministres d'Angleterre & de Hollande, ait envoyé plusieurs mémoires en ces pays-là. Il est aisé de reconnoître que le Sieur A. ne les connoît guere, non plus que toutes les matieres dont il écrit, puisqu'outre une calomnie intolérable dont il noircit des nations entieres, il faut tout ignorer pour ne pas savoir qu'il y a des Chrétiens en ces pays-là, & en assez grand nombre ; qu'on sait leur créance, & les points qui les divisent les uns des autres, ainsi que de l'Eglise Catholique. Les persécutions qu'eux & leurs ancêtres ont eu à souffrir des Princes infideles, ne leur ont pas fait abandonner la Religion Chrétienne, qu'ils conservent encore. Il falloit que le Sieur A. en parlât, puisque parmi ces Attestations qu'il prétend être fausses, il y en a des Syriens, des Nestoriens & des Cophtes. Or tout ce qu'il a prétendu prouver à l'égard des Grecs ne regarde point ces Chrétiens, qui en sont entiérement séparés, & tous croient la présence réelle & même la Transsubstantiation. On a cité dans la *Perpétuité* un passage d'Elie Evêque de Jerusalem Nestorien, qui fut depuis Métropolitain de Nisibe, & enfin Catholique, c'est-à-dire, Patriarche de l'Eglise Nestorienne. Le manuscrit Arabe est très-ancien, & dans la Bibliotheque du Roi, & il marque que ce Théologien reconnoissoit le changement de substance dans l'Eucharistie. M. de Nointel n'a pas eu de part à

pag. 500.

faire composer cette exposition de foi, du reste toute Nestorienne. Les regles du Sieur A. *ses démonstrations irréfragables* n'ont aucun rapport à ces Chrétiens, aussi ennemis de l'Eglise Grecque que de la Latine. On a cité un autre extrait tiré des Vies des Patriarches d'Alexandrie, qui contient un miracle de l'Eucharistie, dont le récit ne peut être fait que par ceux qui sont persuadés de la présence réelle. Il s'y trouve aussi d'autres extraits de Missels & des prieres publiques : dira-t-il que les Docteurs de Port-Royal les ont fait forger ? On reconnoît donc assez clairement qu'il ne sait qu'en dire, quoique la matiere soit fort ample, & que le grand Dictionnaire lui en eût pu apprendre quelque chose. Mais il croit avoir tout dit, en disant qu'ils sont Grecs. Nous avons aussi remarqué qu'il avoit usé de la même dissimulation touchant la Lettre de M. Oléarius, qui a rapport à ce qu'il avoit écrit dans son Voyage de Moscovie & de Perse, que les Moscovites croient la présence réelle. S'il n'a pas trouvé lieu à lui appliquer les lieux communs dont il s'est servi pour diminuer l'autorité des autres témoins, & qu'il n'a osé le latiniser, comme M. Claude avoit fait à l'égard de Guillaume Forbes Evêque d'Edimbourg, parce qu'il avoit assuré, ainsi que beaucoup d'autres Protestants, que les Grecs croyoient la présence réelle, au moins il auroit dû profiter des lumieres de ce savant homme, pour ne pas finir par quelque chose d'aussi absurde qu'une réflexion qu'il fait sur une Lettre de M. de Nointel, qui mandoit que Panaiotti n'avoit pas voulu faire imprimer la Confession Orthodoxe en Moscovie, *parce qu'il y auroit eu du danger.* Les guerres allumées alors dans le Nord, & le commerce avec la Moscovie dans un temps suspect, étoient les raisons qui arrêtoient Panaiotti. Il en devine une autre. *Et pourquoi*, dit-il, *si ce n'est que les Grecs de ce pays-là n'auroient pas manqué de faire rayer ou corriger les articles de cette Profession de foi qui n'étoient pas conformes à leur créance ?* Or cette Confession y étoit si bien conforme, qu'elle avoit d'abord été dressée par eux ; & qu'elle avoit reçu la derniere main par Meletius Syrigus à la priere des Russes, dans le nombre desquels sont les Moscovites ; elle avoit été confirmée par le Synode de Constantinople, & enfin traduite en langue russienne ou moscovite. On peut juger par ces faits combien la réflexion est juste : & il faut ignorer entiérement la discipline de l'Eglise Grecque, pour croire que les Russes osassent réformer une Confession approuvée synodalement par le Patriarche de Constantinople ; puisqu'à cause que la Confession de Cyrille portoit son nom, quoiqu'elle fût informe & qu'il l'eût désavouée, ils n'oserent la censurer qu'après avoir eu l'approbation du Patriarche Parthénius. On remarquera encore une absurdité singu-

liere dans cette observation du Sieur A. c'est de supposer que Panaiotti craignoit que les Russes & Moldaves ne condamnassent une Confession, qu'ils avoient dressée eux-mêmes. Mais ce seroit abuser de la patience des Lecteurs que de s'étendre davantage sur un fait aussi incontestable que l'autorité de cette Confession, dont on a ici dans la Bibliotheque du Roi une copie, & qui vaut un original, qui a été imprimée deux fois en grec avec des approbations du Patriarche de Constantinople Denys, & de Nectarius Patriarche de Jerusalem, outre celle de Parthénius de Constantinople, qui étoit de l'an 1643. Elle avoit été aussi imprimée en langue moscovite plusieurs années auparavant. Tous les Grecs la citent avec éloge, assurant qu'elle contient la véritable doctrine de leur Eglise; & un homme qui n'est pas capable d'en expliquer une page, croira prouver par des raisonnements qui se trouvent détruits par des faits positifs, que c'est une piece forgée & supposée. S'il avoit seulement lu la Préface de M. Normannus à la tête de l'édition de Leipsick, il auroit reconnu que les Protestants mêmes conviennent de tous les faits qui en établissent l'authenticité. Mais cette matiere a été suffisamment éclaircie dans la suite de cette Réponse, sans qu'il soit nécessaire de rien ajouter.

Nous ne croyons pas qu'il faille perdre du temps à examiner les cent maximes juridiques par lesquelles le Sieur A. a fini son Ouvrage, dont il n'y en a pas une seule qui ne soit ou fausse ou entiérement étrangere à la matiere dont il s'agit, puisqu'elles regardent presque toutes ce qui se doit observer pour ouir les témoins dans des matieres civiles ou criminelles, & non pas ce qui s'observe pour examiner l'authenticité des Actes qui viennent des pays étrangers. Les regles sont faites, & il n'en faut pas établir de nouvelles. Suivant ses regles, ce qui est légalisé par un Ambassadeur, par un Consul & par d'autres personnes publiques dans les pays étrangers fait foi; de sorte que celui qui ne recevroit pas de tels Actes, quand on est sûr de la légalisation, seroit puni. Si le Sieur Haga n'en a fait aucune de la Confession de Cyrille, c'est qu'il étoit apparemment assez homme d'honneur pour ne vouloir pas attester publiquement une aussi grande fausseté, que de dire qu'elle contenoit la créance de toute l'Eglise Grecque. Mais on ne trouvera pas que les Grecs, même les plus animés contre M. de Nointel, comme Nectarius & Dosithée, aient désavoué ou condamné la doctrine exposée dans les Actes que les Patriarches, Métropolitains & Evêques lui ont mis entre les mains, comme ils ont fait à l'égard de la Confession de Cyrille.

Il falloit aussi faire voir par de véritables preuves, non par des dé-

clamations & par des faussetés, que les Grecs n'eussent pas eu la même créance long-temps avant qu'on leur demandât des Attestations. Cependant les Synodes de 1638 & de 1642 prouvent le contraire; & si le Sieur A. croit avoir démontré que ce sont de fausses pieces, M. Allix, auquel on ne croit pas qu'il ose se comparer, en a jugé autrement, ainsi que les Théologiens de la Confession d'Augsbourg, qui les ont reçues comme véritables. Depuis 1672, Dosithée a fait imprimer tous ces Décrets avec les siens, & les Ambassadeurs de France n'ont eu aucune part à la Déclaration Synodale de Callinique, Patriarche de Constantinople en 1691, qui explique plus en détail le dogme de la Transsubstantiation que toutes les précédentes. Mais il y avoit encore un point essentiel que le Sieur A. devoit éclaircir; c'est ce qui regarde l'établissement du College des Grecs à Oxford, fait depuis quelques années. Si les Grecs, à l'exception d'un petit nombre de latinisés, sont dans les sentiments qu'il leur attribue, il n'y avoit pas d'occasion plus favorable de le témoigner. Ils auroient envoyé librement leurs enfants à ce College, & les Patriarches auroient exhorté ceux qui sont sous leur jurisdiction à les envoyer en Angleterre, où ils ne couroient aucun risque de devenir latinisés. On sait néanmoins que le Patriarche Dosithée a défendu à tous ceux qui dépendoient de lui d'aller à ce College, & qu'il a même publié des Lettres circulaires, par lesquelles il menaçoit d'excommunication tous ceux qui y iroient. C'est ce que marque Jean Comnene Papadopoli, dans sa Lettre à Chrysanthe Notara, Métropolitain de Césarée, comme l'ayant appris de sa bouche & par les Lettres que Dosithée lui avoit écrites le 24 Mai 1699. Nous avons appris de quelques personnes dignes de foi, que rien ne rendoit plus suspect parmi les Grecs, que d'avoir étudié dans ce College d'Oxford. Mais afin de ne rien dire sans preuve, il ne sera pas inutile de rapporter ici ce qu'un de ces jeunes Grecs, François Prossalento, en a dit dans la Préface de l'Ouvrage que nous avons déja cité, imprimé à Amsterdam en 1706 en grec littéral.

Jo. Comn. Papadapoli p. 4.

Ayant dit que Benjamin Woodroff, Régent du faux College des Grecs à Oxford, y avoit fait imprimer un Traité contre la Tradition non écrite des Apôtres, il avoit cru le devoir réfuter, il continue ainsi: *Car les Anglois n'appellent point en leur pays les enfants des Grecs à d'autre dessein que pour leur enseigner leurs dogmes impies. C'est pourquoi ils ne leur permettent pas de réciter les prieres qui sont en usage en leur patrie, ni d'observer aucune des coutumes de notre Eglise Orientale, disant que toutes ces choses-là sont des inventions de l'Eglise Latine. Ils ne le font pas témérairement, ni sans mauvais dessein; mais parce qu'ils savent*

vent que les jeunes gens sont toujours avides de gloire, & que ce desir les fait renoncer à la foi orthodoxe: car les Grecs n'entendent pas volontiers parler des Latins. A cette occasion, il n'est pas hors de propos que je rapporte un discours du Maître à ses Ecoliers; car un jour les ayant tous assemblés, il leur parla en cette maniere: Je suis affligé au fond du cœur, mes chers enfants, apprenant que vous voulez retourner en votre patrie. Conservez donc la foi qui vous a été enseignée, & n'abandonnez pas la vérité que vous avez trouvée dans ces derniers temps. Car, vive Dieu & notre Reine, par leur moyen vous parviendrez tous aux plus grandes dignités de l'Eglise Grecque. Vous, un tel, vous aurez le Patriarchat de Constantinople (à Dieu ne plaise.) Vous ensuite, les nommant par leur nom, celui d'Alexandrie; un autre, celui d'Antioche; un autre, celui de Jerusalem, & les autres les plus illustres Métropoles. Comme ses Ecoliers ne le vouloient pas croire, cet impie l'assuroit encore plus fortement en leur disant; qu'est-ce qui en empêcheroit? Notre Reine ne peut-elle pas, avec de l'argent & par son Ambassadeur, faire tout ce qu'elle voudra? N'y a-t-il pas un assez grand nombre de Grecs qui vivent avec l'Ambassadeur qui est à Constantinople, & le Consul qui est à Smyrne, & chéz les Marchands? Si donc ceux-là se joignent à vous, & d'autres par leur moyen, & encore plus avec de l'argent, ne deviendrons-nous pas à bout de ce que nous desirons? Quelques-uns des Ecoliers approuvant ce discours, commencerent presque tous à deshonorer la Croix vivifiante, & à jetter le corps immaculé de notre Sauveur Jesus Christ (ce que je ne puis rapporter sans horreur) en un mot, à avoir en abomination tout ce que pratiquent les Orthodoxes. Je n'aurois pu croire que telles choses fussent arrivées sur le récit qu'on m'en avoit fait, si je n'avois entendu de la bouche même de Benjamin Woodroff, plusieurs choses tendantes au renversement de la foi orthodoxe. Car lorsqu'il voulut imprimer ses sophismes contre les Traditions, il me tourna en toutes manieres pour me persuader de les approuver par ma simple souscription. Comme il ne put me le persuader, il dit: il n'y a aucune différence entre notre Eglise & la vôtre; mais parce que vous êtes jeune, vous ne connoissez pas bien les dogmes de l'Eglise Orientale, prenant ceux de la Latine pour ceux de la Grecque. Je lui demandai quels étoient ces dogmes de l'Eglise Latine que nous croyons être de la nôtre; il répondit que c'étoit faire le signe de la croix sur le front, invoquer les Saints, honorer leurs images, dire que la Mere de Jesus Christ a été toujours Vierge, observer des jeûnes & d'autres superstitions, enfin, ce qui étoit le principal de tout, croire que dans la Sainte Liturgie le pain & le vin sont changés au corps & au sang de Jesus Christ. *Sur cela je lui dis: vous auriez raison, si les Peres &*

toute l'Église à présent ne croyoient pas ainsi. Vous ne savez, repliqua-t-il, ce que vous dites; ni les Peres ni l'Eglise d'à présent n'ont pas de pareils sentiments. D'où savez-vous cela, lui dis-je? Par les Lettres, me répondit-il, que je reçois tous les jours des Patriarches de l'Eglise Orientale. Ensuite il ouvrit une lettre qui avoit la signature d'un Patriarche: je ne sais pas si elle étoit vraie ou s'il me trompa; mais il ne me voulut pas permettre de la lire. A l'égard des Peres, il me dit que nous ne les savions pas expliquer, ni pénétrer leur pensée. Reconnoissant donc sa supercherie & son dessein, je sortis, priant Dieu de me délivrer un jour de cette doctrine impie, & de me donner la force de faire connoître toutes ces choses comme elles sont aux Orthodoxes.

Pour ce qui regarde les études, il faudroit beaucoup de temps pour en faire un récit exact: j'en dirai néanmoins quelque chose, afin, mon cher Lecteur, que vous connoissiez très-clairement toute leur tromperie. Sachant donc que celui qui a lu les Saints Peres & les vénérables Conciles, ne peut pas se laisser surprendre par des fables pareilles à celles que les Protestants composent, ils empêchent autant qu'ils peuvent leurs Ecoliers de s'appliquer à cette lecture. De plus, jamais ils ne les instruisent méthodiquement, ni avec ordre. Car pendant quelques jours ils leur expliquent la Grammaire, puis pendant cinq ou six jours la Physique, la Logique autant de temps, ensuite encore la Grammaire, puis les Mathématiques. En un mot en trois ou quatre mois ils leur font des leçons sur toutes les sciences sans en expliquer aucune: disant tantôt ceci n'est rien, tantôt cela n'a pas besoin d'explication, tout le reste n'est pas nécessaire à des Chrétiens; ils tiennent leurs Ecoliers dans une très-grande ignorance. Cela n'arrive néanmoins qu'à l'égard des Grecs, par le motif qui a été dit ci-devant; c'est-à-dire, afin que ne connoissant ni les Peres ni les Conciles, ils ne puissent réfuter les dogmes impies qu'on leur enseigne.

Tel est le jugement de ce jeune Grec, qui étant destiné à quelques emplois dans son Eglise, fut averti par ses amis de sortir promptement d'Angleterre, sans quoi il seroit exclus de toute espérance de dignités ecclésiastiques. Or ce Livre est dédié au Patriarche de Constantinople Gabriel. Que le Sieur A. prouve par ses cent maximes juridiques, que Prossalento est un Grec latinisé, que les Lettres de Dosithée sont fausses, parce qu'il a *démontré* qu'il fut chassé de Jerusalem en 1672, & que Callinique étoit un Patriarche *renégat*, il ne dira rien de plus absurde que tout ce qu'il a dit sur les mêmes principes contre les Actes qu'il croit avoir renversés.

Avant que de finir cette réponse, nous ferons une réflexion qui a rapport à la matiere, & qui peut servir à achever de convaincre toute personne raisonnable de l'inutilité de l'ouvrage du Sieur A. puisque

quand il auroit exécuté ce qu'il avoit entrepris, en prouvant que les Grecs ne croient pas la présence réelle, il n'a rien fait à l'égard des autres Communions Orientales. Les Auteurs de la *Perpétuité* n'ont pas seulement produit des preuves de la conformité de la créance des Grecs avec celle de l'Eglise Romaine, ils en ont donné de pareilles & d'aussi fortes touchant la doctrine des autres Communions séparées. Nous avons remarqué que le Sieur A. a supposé par-tout que les Cophtes, les Arméniens, les Nestoriens, les Ethiopiens & les autres dont il parle étoient Grecs; pensée si absurde, qu'on ne croit pas que jamais elle soit venue à personne, sinon à lui. S'il avoit consulté son oracle Moreri, ou l'*Histoire de la créance des Nations de Levant*, ou Brerewood, il en auroit connu la fausseté. Mais il l'a crue si certaine, qu'elle est répandue non seulement dans son ouvrage, mais aussi dans sa Table.

Nous avons fait voir ci-devant que puisqu'il ne connoît pas même le nom de ces Sectes, il connoît encore moins leur créance, s'il l'a croit conforme à celle de l'Eglise Grecque. Il devoit savoir, puisqu'il se mêle d'écrire sur ces matieres, qu'il y a dans le Levant trois sortes de Chrétiens, les Melchites, les Nestoriens & les Jacobites. Les Melchites sont ceux qui, suivant le Concile de Calcédoine, reconnoissent deux natures en Jesus Christ, unies en une seule personne. Ainsi sous le nom de Melchites sont compris les Latins, qu'ils appellent *Francs*, les Grecs, qu'ils appellent R*oum*, c'est-à-dire, Ῥωμαῖοι, un grand nombre de Syriens, entr'autres les Maronites & quelques Arméniens réunis depuis long-temps avec l'Eglise Romaine. Les Nestoriens sont ceux qui croient qu'en Jesus Christ il y a deux personnes aussi-bien que deux natures, & qui nient la maternité divine de la Sainte Vierge; qui disent anathême à S. Cyrille & au Concile d'Ephese, & en un mot qui suivent en tout les héréssies de Nestorius, qu'ils honorent comme un Saint. Depuis le Mahométisme, ils eurent une plus grande liberté de se répandre dans la Syrie & dans la Mésopotamie, ainsi que dans les Provinces soumises aux derniers Rois de Perse, où ils avoient été reçus; mais ils n'y avoient pas le libre exercice de la Religion Chrétienne que leur accorderent les Arabes après la conquête. Ce fut depuis cette liberté qu'ils établirent un Chef suprême de leur Eglise, qu'ils appellerent le *Catholique*, parce qu'il usurpa d'abord une jurisdiction égale à celle qu'avoient sous Justinien les Prélats qu'on appelloit *Catholiques d'Arménie & de Perse*, qui étoient au dessus des Métropolitains, puisqu'ils les ordonnoient; mais le Patriarche d'Antioche conservoit à leur égard la supériorité qu'il avoit sur toutes les Eglises comprises dans le Diocese d'Orient. Or comme ces *Catholiques* des Nesto-

riens n'avoient aucune communion avec les Patriarches d'Antioche Grecs ou Jacobites, ils étoient & sont encore indépendants.

Les Jacobites sont ceux qui ne reconnoissent qu'une seule nature en Jesus Christ, mais sans confusion, sans mélange & sans altération, & qui par cette raison disent anathême à Eutychez & à Apollinaire; mais ils rejettent les décisions du Concile de Calcédoine, ainsi que la Lettre de S. Léon à Flavien, & ils font profession de suivre les sentiments de Dioscore Patriarche d'Alexandrie, dont leurs Patriarches sont successeurs. Cyrille Lucar dans les merveilleux Anecdotes du Sieur A. imprimés néanmoins il y a plus de quarante ans, dit qu'ils sont Nestoriens, ce qui est une ignorance prodigieuse. Tout ce qui reste de Chrétiens en Orient sont de l'une de ces trois classes. Ainsi les Cophtes, les Ethiopiens, & plusieurs Syriens & Arméniens sont Jacobites. Il y avoit autrefois un très-grand nombre de Nestoriens dans la Mésopotamie, & il y en reste encore beaucoup. Ils avoient établi plusieurs Métropoles, & porté le Christianisme dans le Chorassan, la Transoxiane, la Tartarie, le Turquestan, la Chine & les Indes : mais ils n'ont jamais eu d'établissement en Egypte, y ayant eu seulement pendant quelque temps un Monastere par le crédit d'un Visir qui étoit de leur Secte.

Le Sieur A. a parlé des Grecs seuls, & nous croyons avoir fait assez voir la fausseté de tout ce qu'il a écrit pour prouver qu'ils ne croyoient pas la présence réelle. Les Nestoriens & les Jacobites, quand ils ont parlé des différentes opinions qui divisent les Chrétiens, ont assuré qu'ils étoient tous d'accord sur le dogme de l'Eucharistie, quoique si difficile à croire. Or voici ce que les Melchites, les Nestoriens & les Jacobites enseignent & pratiquent sur ce Mystere.

Ils assurent que les paroles de Jesus Christ : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, doivent être entendues littéralement, excluant toute métaphore, toute parabole, & le sens figuré.

Ils proposent toutes les objections tirées de la répugnance des sens & de la raison, & ils n'y répondent qu'en disant, qu'elles ne doivent pas empêcher qu'on ne croie ce que Jesus Christ a dit, parce que la toute-puissance de Dieu ne doit pas être bornée par le rapport des sens, ni par les courtes lumieres de notre foible entendement.

Ils entendent de même à la lettre & simplement, les passages des Saints Peres Grecs, dont les ouvrages sont en leur langue; & au lieu de se servir de quelques expressions figurées qui peuvent s'y rencontrer pour expliquer les littérales, ils emploient celles-ci pour expliquer les figurées. Ainsi quand ils traduisent les anciens Canons, s'ils trouvent les mots de προσφορὰ, *Oblation*, Δῶρα, *les dons* : ἀντίτυπα *les*

antitypes & d'autres femblables, ils les expliquent ordinairement par ceux-ci, *le corps & le fang de Jefus Chrift.*

Ils conviennent tous que le pain & le vin deviennent le corps & le fang de Jefus Chrift, par changement, & les termes dont ils fe fervent, font auffi fignificatifs que les plus forts de la langue grecque. Il eft vrai, que le terme de *Tranffubftantiation* n'eft pas en ufage parmi eux, parce que la langue fyriaque & la langue arabe n'ont point de mots compofés. Mais quand Elie le Catholique dans fon Expofition de la foi, dit que les oblations *font transférées ou changées de leur propre fubftance*: que le Patriarche Gabriel, Jacobite ou Cophte dans fon Rituel, Abulbircat & un autre de la même Eglife difent la même chofe: que les autres difent que les *facrés Myfteres font autre chofe que ce qu'on voit : qu'on voit du pain, & que c'eft le corps de Jefus Chrift: du vin, mais que c'eft fon fang, comme les Chrétiens doivent le voir par l'œil intérieur de la foi, ainfi que Dieu a permis que quelques Saints le viffent fenfiblement*, il eft aifé de reconnoître que s'ils n'ont pas le mot, ils croient ce qu'il fignifie.

Ils croient que ce changement fe fait par miracle, & par le plus grand de tous les miracles; & la comparaifon dont ils fe fervent plus ordinairement, eft celle du Myftere de l'Incarnation, difant que comme le S. Efprit defcendant fur la Sainte Vierge, forma de fa fubftance le corps dans lequel le Fils de Dieu s'incarna, de même le S. Efprit invoqué defcend fur le pain & fur le vin, & en fait le corps & le fang de Jefus Chrift.

Que ce changement fe fait dans la Liturgie par les paroles de Jefus Chrift, & qu'il eft achevé par la priere folemnelle qu'ils appellent, comme les Grecs, *l'invocation du S. Efprit.*

Que dès qu'elle eft prononcée, la confécration eft confommée, & que ce qui eft fur l'Autel n'eft plus ni pain ni vin, mais le corps & le fang de Jefus Chrift.

Par cette raifon ils montrent les facrés Myfteres au peuple un peu avant la Communion, ils les élevent & ils les adorent.

Ils les honorent par des encenfements & en portant des cierges allumés lorfqu'ils portent la Communion hors du Sanctuaire pour les laïques & pour les femmes.

Ils ont un très-grand foin de conferver le S. Sacrement avec refpect, de ne le pas laiffer tomber ou profaner, ce qu'ils regardent comme un facrilege; en forte qu'ils puniffent par de rudes pénitences les fautes, même involontaires, qui peuvent y donner lieu.

Ils confervent les efpeces confacrées pour les malades.

Ils donnent, fuivant l'ancien ufage de l'Eglife, la Communion aux enfants.

Toutes les cérémonies avec lesquelles ils célebrent la Liturgie, ne peuvent convenir qu'avec l'opinion de la présence réelle.

Ils croient les miracles sur l'Eucharistie, ils en rapportent plusieurs dans leurs histoires, & ils adoptent volontiers ceux qui se trouvent dans les nôtres.

Enfin ils n'ont jamais reproché ni aux Latins ni aux Grecs, dont ils sont également séparés, qu'ils eussent aucune erreur sur l'Eucharistie.

Nous soutenons que toutes ces propositions se prouvent par des passages très-clairs des Liturgies Syriaques, Cophtes, Ethiopiennes & Arméniennes; par les Auteurs qui ont expliqué les Rites, & par leurs Théologiens: ce que nous espérons prouver par un Traité particulier; car la matiere est trop étendue pour la pouvoir éclaircir sans un grand détail. Il suffira de rapporter quelques passages choisis.

Sévere, Evêque d'Aschmonin, Jacobite Cophte, qui a écrit l'Histoire de l'Eglise d'Alexandrie, & composé plusieurs Traités Théologiques, ayant proposé dans un endroit d'un Traité qui a pour titre *Questions & Réponses*, *sur quoi étoit fondée la créance qu'avoient les Chrétiens que le pain & le vin étoient faits le corps & le sang de Jesus Christ*, *voici*, dit Sévere, *ce qu'il faut répondre. C'est qu'ils en sont assurés par les paroles de Notre Seigneur Jesus Christ, par lesquelles il a témoigné qu'ils étoient son corps & son sang, & qu'il ne faut pas moins recevoir ces paroles que toutes les autres par lesquelles il a enseigné, commandé ou défendu quelque chose. Or celui dont les paroles sont très-véritables, en sorte qu'il n'est permis à personne de les révoquer en doute, la nuit qu'il fut livré aux Juifs, prit du pain, &c.* Puis il rapporte les paroles évangéliques & il conclut: *Enfin il nous a enseigné par plusieurs paroles, que ce pain & ce vin étoient son corps & son sang. Ne dites donc pas que c'est une parabole, une histoire ou une métaphore.*

Dans un Ouvrage intitulé, *Confirmation de la foi orthodoxe*, il dit: *Lorsque le pain & le vin sont offerts sur l'Autel de Jesus Christ, la grace du S. Esprit descend, & s'y unit, comme il arriva dans le mystere de l'Incarnation, lorsque le Verbe s'unit à la chair & au sang du corps pris de la Sainte Vierge.*

Dans l'explication particuliere de l'Incarnation, pour prouver que la divinité ne fut jamais séparée de l'humanité de Jesus Christ, même au temps de sa mort: *La preuve*, dit-il, *que le Saint Esprit est demeuré dans son corps même après la mort, se tire du corps & du sang de Jesus Christ présent parmi nous: car c'est le mystere de sa mort dont il est la représentation, puisqu'il y est gisant mort à cause de nous, enveloppé de linges dans la patene, comme il étoit enveloppé de suaires dans le sépulcre, & son sang est répandu dans le calice, comme il le fut sur le Calvaire.* C'est

ce qu'il explique plus amplement dans le Traité de la Pâque, & ce que disent pareillement Michel Patriarche Jacobite d'Antioche, Jean Abuzacharia surnommé Abuseba, dans son ouvrage de la Science Ecclésiastique Chapitre 83. & plusieurs Traités anciens de la préparation à la Communion.

Abulbircat, autre Auteur Egyptien, rapporte cette forme d'exhortation que le Prêtre fait au peuple avant la Communion, *Sachez, vous autres enfants de l'Eglise Chrétienne, édifiés sur la pierre de la foi orthodoxe, que celui qui mange ce pain, lequel par le ministere de moi, misérable, a été fait chair, & qui boit de ce calice qui a été fait sang, par la descente du Saint Esprit sur lui, en le changeant véritablement de la nature du vin en la substance du corps de Jesus Christ, il demeure en Jesus Christ, & Jesus Christ en lui. Sachez donc, & croyez certainement que cette Eucharistie mise présentement sur le Sanctuaire, est le corps & le sang de Notre Seigneur mis d'abord dans la crèche, attaché à la croix, mis dans le sépulcre, élevé au ciel, & assis sur le trône de sa gloire.*

Dans une autre ancienne Formule d'exhortation, le Prêtre dit au peuple; *Sachez, & croyez fermement que Notre Seigneur Jesus Christ est ici présent, l'Agneau immolé pour les péchés & pour le salut du monde: que le Créateur de tout ce qui a été fait est devant moi, & entre mes mains; de moi, pécheur indigne de l'Ordre Sacerdotal, immolé, sacrifié, & divisé par sa miséricorde & par sa clémence.*

Denys Barsalibi, qui vivoit avant l'an 1173. dans son Commentaire syriaque sur le Chapitre 6. de Saint Jean: *Les Sacrements sont appellés le corps & le sang de Jesus Christ, parce qu'ils ne sont pas ce qu'ils paroissent; c'est-à-dire, du pain & du vin. Mais comme Jesus Christ étant Dieu ne paroissoit qu'un homme; ainsi les sacrés Mysteres paroissent aux yeux du pain & du vin, & ils sont le corps & le sang de Jesus Christ. Car le Saint Esprit descend sur les Mysteres, & les fait le corps & le sang, en les créant de la même maniere qu'il forma dans la Sainte Vierge le corps dans lequel le Fils s'incarna.* Il parle de même dans son Commentaire sur la Liturgie de Saint Jacques, dans un Opuscule sur le Jeudi Saint, & dans plusieurs autres ouvrages. On trouve le Commentaire sur les Evangiles dans les Bibliotheques d'Angleterre, & on avoit commencé à l'imprimer. Boate écrivant à Usher, qui lui avoit prêté ce manuscrit dit, qu'il le trouve favorable aux opinions des Papistes sur l'Eucharistie. Nous ne devinerons pas pourquoi l'impression n'a pas été continuée: il peut y en avoir des raisons qui n'ont aucun rapport à la Religion: mais on conviendra que cet Auteur méritoit autant d'être cité que l'Homélie d'Alfric, d'autant même que plus de personnes étudient la langue syriaque que la Saxone.

Inter Epist. Usserii 198.

Or comme cette matiere demande un ouvrage à part, nous ajouterons seulement la Confession que les Cophtes font en recevant la Communion. Quand le Prêtre dit *Sancta Sanctis*, il éleve l'Eucharistie, & la montre, tous alors se prosternent. Ensuite ayant pris une des particules sacrées, il la met dans sa main, & la montrant au peuple, il dit : *Le saint & précieux corps, & le sang véritable de Jesus Christ, Fils de notre Dieu. Amen.* Ces premieres paroles se disent en grec par le Célébrant. *Le corps & le sang d'Emmanuel notre Dieu, est ceci dans la vérité. Je crois. Je crois. Je crois & je confesse jusqu'au dernier soupir, que ceci est le corps vivifiant, ou* la chair, car il y a σαρξ dans le grec & dans le cophte, *que votre Fils unique Jesus Christ notre Dieu & notre Sauveur, a pris de Notre Dame Mere de Dieu la sainte & pure Marie, qu'il a fait un avec sa divinité, sans changement, sans mélange & sans confusion.* Le peuple dit ces paroles en cophte, qui étoit la langue vulgaire, & ensuite en arabe. Cette partie de la Liturgie s'appelle *Confession* par excellence : elle se trouve dans les trois Liturgies des Cophtes, & dans toutes celles des Ethiopiens, dont la premiere, ou Canon général, est imprimée en 1548 en éthiopien & en latin.

Il y a des preuves démonstratives de l'authenticité, & de l'usage constant de ces Liturgies depuis plus de mille ans, & on les trouve citées par les Auteurs du dixieme & douzieme siecle : mais nous avons cette même Confession en grec dans un manuscrit de la Bibliotheque du Roi, grec & arabe, de la Liturgie de S. Basile. *Σῶμα ἅγιον καὶ αἷμα τίμιον Ἰησοῦ Χριστοῦ υἱοῦ τοῦ Θεοῦ· Ἀμήν. Ὁ λαὸς λέγει· Ἀμήν. Ἅγιον τίμιον σῶμα καὶ αἷμα ἀληθινὸν Ἰησοῦ Χριστοῦ υἱοῦ τοῦ Θεοῦ· Ἀμήν. Ὁ λαὸς λέγει. Ἀμήν. Σῶμα καὶ αἷμα Ἐμμανουὴλ τοῦ Θεοῦ ἡμῶν τοῦτό ἐστιν ἀληθῶς. Ὁ λαὸς λέγει· Ἀμήν. Πιστεύω, πιστεύω, πιστεύω καὶ ὁμολογῶ ἕως ἐσχάτης ἀναπνοῆς ὅτι αὐτή ἐστι σὰρξ ζωοποιὸς τοῦ μονογηνοῖς σοῦ υἱοῦ, τοῦ κυρίου δὲ καὶ Θεοῦ, καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. Ἔλαβεν αὐτὴν ἐκ τῆς ἁγίας δεσποίνης ἡμῶν Θεοτόκου καὶ ἀειπαρθένου Μαρίας, καὶ ἐποίησεν αὐτὴν μίαν σὺν τῇ θεότητι αὐτοῦ, μὴ ἐν μίξει μηδὲ ἐν φυρμῷ μηδὲ ἐναλλοιώσει.*

Le Ministre Aubertin, pour éluder l'objection que les Catholiques faisoient de l'ancienne maniere de donner la Communion aux fideles en disant : *corpus Christi*, le corps de Jesus Christ, à quoi on répondoit, *Amen*, avoit dit : *Comme nous avouons que ces paroles ont rapport à l'Eucharistie ; aussi nous nions que le Diacre, en donnant l'Eucharistie, dit qu'il donnoit le véritable corps de Jesus-Christ.* Cependant les Cophtes, non seulement le disent en donnant le Saint Sacrement, mais avant que de le distribuer : les Ministres de l'Autel ayant les particules consacrées entre les mains les montrent, & font clairement entendre que cette Confession regarde les mêmes particules. Il est ordonné

Liv. p. 345.

dans

dans les Rituels de la même Eglise Copthe, que lorsque quelque Evêque ou Prêtre sera ordonné, celui qui fait l'Ordination mettra une particule dans la main de celui qui est sacré ou ordonné, & qu'il lui fera prononcer mot à mot cette Confession, en lui suggérant chaque parole; & que s'il est étranger, on la lui fera dire dans sa propre langue, afin que le Clergé & le peuple soient assurés de sa foi.

On trouve en effet dans l'histoire des Patriarches d'Alexandrie, que cela fut pratiqué à l'égard de Gabriel fils de Tarich ordonné Patriarche en 1131. Car il est marqué que célébrant sa premiere Liturgie dans l'Eglise de Saint Macaire, les Religieux furent scandalisés des dernieres paroles: *Il l'a fait un avec sa divinité*, croyant qu'elles pouvoient être interprétées dans un sens qui eût rapport à l'héréfie des Eutychiens ou des Apollinaristes. C'est pourquoi il fut résolu d'ajouter les paroles suivantes: *Sans mêlange, sans confusion, & sans altération.* En 1147. à l'Ordination du Patriarche Jean, on ajouta le mot *vivifiant*, après que les Evêques eurent montré que le terme étoit orthodoxe, conforme à la doctrine de Saint Cyrille, & propre à confondre le Nestorianisme; ce qui est conforme à la Théologie de Denys Barsalibi, qui dit dans son Commentaire sur le sixieme Chapitre de Saint Jean: *Que le Fils de l'homme dont nous mangeons le corps, est le Fils de Dieu fait homme, & non pas le Fils de l'homme dans lequel Dieu a habité, ou qui soit devenu Fils de Dieu par grace. La nature ne nous porte pas, & l'Ecriture ne nous exhorte pas à manger la chair, ou à boire le sang d'un homme pur & simple: car comment pourroit-il donner la vie éternelle qu'il n'a pas lui-même? C'est donc celui de Dieu même, qui s'est fait homme.*

Il seroit facile de rapporter beaucoup plus de passages très-clairs de Théologiens Orientaux, qui expliquent ainsi la doctrine sur l'Eucharistie: mais ce que nous en avons rapporté suffit. On demande à toute personne raisonnable qu'elle applique à ces passages les maximes générales, les regles particulieres, & *les adminicules* dont le Sieur A. s'est servi pour attaquer les pieces citées dans la *Perpétuité*. Il a dit à la vérité que tous ces Chrétiens, Melchites, Nestoriens, Jacobites, étoient des Grecs, & on a fait voir la fausseté de cette défaite. Dira-t-il qu'ils sont latinisés? Il sera fort aisé de le confondre: car à l'égard des Melchites, qui sont orthodoxes sur les principaux articles de la Religion, mais qui sont dans le schisme des Grecs, ce qui a été dit de ceux-ci, fait assez voir qu'ils croient comme eux la présence réelle. Des Nestoriens latinisés, seroit quelque chose de merveilleux, & on ne s'imaginera jamais que les Catholiques pussent recevoir à leur Com-

munion ceux qui nient que la Vierge Marie foit Mere de Dieu : qui ne l'appellent dans leurs prieres que *Mere de Christ* : qui appellent Jefus Christ *Temple de la Divinité* : qui difent anathême à Saint Cyrille, le nommant *un ferpent maudit*, que Neftorius, dont ils célebrent la fête, *a écrafé*, & qui rejettent le Concile d'Ephefe.

Off. Neftor. Syr.

Il ne peut pas non plus appliquer fa clef générale de *latinifés* aux Jacobites, qui ne refpectent pas davantage le Concile de Calcédoine, ni Saint Léon, & qui canonifent Diofcore, Severe d'Antioche, Philoxene, & d'autres hérétiques condamnés par plufieurs Conciles. On ne croira pas facilement que l'Eglife Romaine ait appris aux Cophtes la Confeffion de foi que nous avons rapportée, puifqu'elle n'eft pas en ufage parmi les Latins : & qu'elle contient cette propofition condamnée par tous les Orthodoxes, *que Jefus Chrift a fait fa chair*, ou fa nature humaine, *une avec fa Divinité*, qui eft l'héréfie des Monophyfites. Quelque date que le Sieur A. & les autres veuillent donner à ce prétendu changement de doctrine, que le Miniftre Claude a fuppofé comme introduit parmi les Orientaux, elle fe trouvera toujours fauffe. Car les paffages de l'hiftoire des Patriarches d'Alexandrie font voir, que dès le douzieme fiecle cette Confeffion de foi étoit déja tellement établie par l'ufage, que le mot de *vivifiant* qu'on y ajouta, ne fut pas d'abord reçu par les Religieux de S. Macaire, parce qu'anciennement il n'étoit pas employé. Les Ethiopiens, qui ont la même formule en propres termes, ne l'ont pas auffi reçue des Latins.

Le commerce qu'ils ont pu avoir avec les Orientaux pendant les guerres d'outre mer, a paru d'abord fournir une ouverture aux conjectures des Miniftres : mais fans fortir de notre matiere, dans ce temps-là même l'averfion des Orientaux contre les Latins étoit fi grande, que fuivant les Hiftoriens du pays, Jerufalem n'auroit pas été prife par Saladin fans une confpiration fecrete des Chrétiens pour lui ouvrir une porte. Cyrille Patriarche d'Alexandrie en ce temps-là même, ayant eu plufieurs démêlés avec fon Clergé, fut accufé entre autres chofes d'avoir trop de commerce avec les Francs. Denys Barfalibi dont nous avons rapporté le témoignage, compofa fon Commentaire fur la Liturgie de S. Jacques, & l'adreffa à l'Evêque Jacobite de Jerufalem, afin de lui donner de quoi fe défendre contre les Latins. Ce même Denys, dans un Pénitentiel qu'il a rédigé fuivant la difcipline de fon temps, prefcrit entre autres formules celle dont on doit fe fervir pour recevoir les Calcédoniens, c'eft-à-dire les Catholiques, qui fe feront Jacobites, & comment on doit bénir un Autel fur lequel ils auront célébré la Meffe. Il en eft de même de tous les autres qu'on reconnoît être entiérement éloignés de la foi profeffée dans l'Eglife Romaine. Ce-

pendant ce même Denys a fait une Oraison, qui se trouve dans un ancien Manuscrit de la Liturgie de son Eglise, que le Prêtre dit en tenant les Mysteres sacrés, dont voici les dernieres paroles: *Emmanuel notre Dieu est un, nullement divisé, après l'union inséparable des deux natures: nous le croyons, & nous confessons que c'est-là le corps de ce sang-ci, & que c'est-là le sang de corps-ci.* On y trouve aussi cette autre formule. *Le Prêtre tenant le corps entre ses mains, dira: Vous êtes Jesus Christ notre Dieu, vous êtes celui qui avez eu le côté percé près de Jerusalem sur le Calvaire pour l'amour de nous: vous êtes l'Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde.*

Que si on examinoit la discipline de ces mêmes Eglises dans la célébration de la Liturgie, dans la distribution de la Communion qu'ils reçoivent tête nue & à genoux, la cérémonie avec laquelle on la porte à la partie de l'Eglise où sont les femmes, un Diacre ou plusieurs portant des cierges, & tous se prosternant jusqu'à terre, les pénitences prescrites à ceux qui laisseront tomber quelque particule, ou répandre quelque goutte du calice, les regles pour les ramasser & les conserver, enfin toutes les suites de la doctrine de la présence réelle, on trouve que tout y est entiérement conforme à ce que l'Eglise Catholique pratique & enseigne.

On sait bien que les Auteurs que nous avons cités, & généralement tous les Orientaux, sont inconnus au Sieur A. mais ils n'en sont pas moins authentiques. On lui pourroit aussi alléguer le corps des Constitutions Apostoliques, sous le nom de S. Clément, dans lequel il y a plusieurs points de la discipline eucharistique, qui ne sont pas à la vérité du temps des Apôtres, mais qui représentent fidellement celle du temps moyen, & particuliérement celle de toutes les Eglises d'Orient. Il répondra vraisemblablement que le livre est supposé, parce que Cyrille Lucar mande dans ses ridicules lettres anecdotes, qu'il ne le connoissoit point; à moins qu'on ne veuille dire, que comme selon la traduction du Sieur A. ce livre est du Pape Clément VIII. il ne peut être d'aucune autorité. Un autre argument démonstratif à sa maniere, pour rejetter la Confession des Cophtes, comme forgée par les Catholiques, sera qu'elle contient la doctrine des Monophysites, & que Cyrille, témoin oculaire, a dit dans ses lettres qu'ils étoient Nestoriens. Il n'y a personne qui ne reconnoisse l'absurdité de cette réponse: il faut donc reconnoître en même temps, combien il étoit inutile de les imprimer & de les traduire avec une telle ostentation.

FIN.



TABLE

DES MATIERES.

A.

B.

C.

D.

E

Fin de la Table des Matieres.

LA CRÉANCE
DE
L'ÉGLISE GRECQUE
TOUCHANT
LA TRANSSUBSTANTIATION,

Défendue contre la Réponse du Ministre Claude au Livre de M. Arnauld.

PREMIERE PARTIE,

Contenant la Créance des dix derniers siecles; avec la Réfutation de la Réponse d'un Ministre de Charenton à la Dissertation qui est à la fin du Livre de M. Arnauld, touchant les emplois, le Martyre & les Ecrits de Jean Scot ou Erigene.

Sur la copie imprimée à Paris chez la Veuve de Charles Savreux en 1672, avec Privilege du Roi, & Permission du Supérieur général de l'Ordre.

LA CRÉANCE DE L'ÉGLISE GRECQUE TOUCHANT *LA TRANSSUBSTANTIATION.*

LIVRE PREMIER,

Où l'on fait voir le consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur le sujet de la Transsubstantiation, depuis l'onzieme siecle jusques à présent.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la Question.

SI c'est un défaut dans toute sorte de disputes, de ne représenter jamais de bonne foi ni le sentiment de celui contre qui nous écrivons, ni ce que nous prétendons nous-mêmes établir, on peut dire que cette maniere d'agir n'est jamais si odieuse ni plus insupportable que quand elle se glisse dans des contestations qui touchent la Religion : & cela est vrai principalement, quand les livres qu'on en compose ne doivent pas être lus d'un petit nombre de Savants, mais aussi de quantité de personnes qui ne sont pas capables de se former d'elles-mêmes une idée claire & distincte du point dont il s'agit, si l'on ne leur expose d'une maniere sincere, dégagée de toutes propositions embarrassées, d'expressions obscures & de paroles superflues. Liv. I. Chap. I.

Il n'est pas possible qu'on ait lu le dernier ouvrage que M. Claude a donné au public pour servir de Réponse au livre de M. Arnauld, sans s'appercevoir qu'il n'y a rien à quoi il se soit appliqué avec plus de soin, qu'à nous déguiser sa pensée touchant le changement que les Grecs

 Schismatiques reconnoissent dans le pain & le vin de l'Eucharistie; puisque l'endroit de son livre où il nous renvoie en toutes rencontres, comme à celui où il a déclaré nettement ce qu'il en pense, est conçu en des termes si obscurs, qu'il n'est pas possible d'en découvrir le vrai sens, à moins que d'avoir recours aux autres lieux où il s'en est expliqué avec moins d'artifice & d'une maniere plus sincere.

C'est un point de fait qui ne demande pas qu'on en apporte les preuves. Il n'y a personne qui ne s'en puisse instruire par sa propre expérience; & l'on sera toujours prêt de s'en rapporter au jugement de ceux qui sont les plus intéressés dans cette cause, consentant volontiers qu'ils soient eux-mêmes les arbitres s'il n'est pas non seulement difficile, mais même absolument impossible, de se former une idée bien claire & bien nette de la pensée des Grecs sur cette grande proposition que je rapporterai dans le premier Chapitre de mon second Livre, à laquelle M. Claude réduit ce que les Grecs croient du changement qui se passe dans l'Eucharistie. C'est aussi ce qui me fait espérer que l'on ne trouvera point mauvais que je commence cette dispute que j'entreprends contre lui sur le sujet de ce changement, par une exposition distincte de sa pensée & de la mienne, accompagnée sur toutes choses de toute la sincérité que l'on doit attendre dans ces sortes de rencontres d'un homme qui n'a rien tant en recommandation que la bonne foi.

Personne ne révoque en doute que les Grecs depuis l'onzieme siecle jusques à présent, n'aient cru qu'il se fait quelque changement au pain & au vin dans la célébration des divins Mysteres. Les Liturgies dont ils se servent en font foi, leurs Euchologes ou livres de prieres le témoignent, & il n'y a rien de si commun dans leurs Auteurs, que ces sortes d'expressions: *le pain est changé au corps de Jesus Christ, le vin est converti en son sang, le pain & le vin sont transformés, transmués, transférés & transélémentés au corps & au sang du Sauveur:* mais quant à la nature de ce changement c'est où nous sommes M. Claude & moi dans des sentiments bien différents. Car j'estime que ce changement dont l'Eglise Grecque fait publiquement profession est une véritable conversion de substance; M. Claude soutient au contraire que ce n'est qu'un simple changement de vertu. *Toute la doctrine des Grecs*, dit-il, *va là, & il n'est pas possible de voir ce que j'en ai rapporté, sans tirer cette conclusion, que leur sentiment est qu'il ne se fait dans l'Eucharistie qu'un changement de vertu.* Mais afin qu'il n'y ait point d'équivoque, il faut voir ce que nous entendons l'un & l'autre par ces deux especes de changement, de *substance* & de *vertu*. (L. 3. c. 13. p. 331.)

Pour moi par le changement de *substance* que j'attribue aux Grecs,

j'entends un changement qui fait que le pain devienne le propre & véritable corps de Jesus Christ, celui-là même qui a été formé dans le sein de la Vierge, que les Juifs ont attaché en croix, qu'il a lui-même ressuscité, & qui est encore aujourd'hui au dessus de tous les cieux; en sorte qu'après la consécration nous n'avons plus sur l'Autel de pain matériel & inanimé, mais le vrai pain de vie; c'est à dire la propre substance du corps du Sauveur voilé pour ainsi dire des accidents, ou même des seules apparences du pain. LIV. I. CHAP. I.

M. Claude par le changement de vertu qu'il leur attribue, entend un changement qui fait que le pain devienne de pain commun, un pain propre à purifier nos ames, & capable de les sanctifier. *Le pain*, dit-il, *devient le corps de Jesus Christ entant qu'il est rendu capable de nous sanctifier, & c'est précisément ce que le Prêtre demande à Dieu, quand il dit dans les Liturgies, fais ce pain le précieux corps de ton Christ en le changeant par ton Saint Esprit, afin qu'il soit fait en purification de l'ame. Cette clause*, dit-il ailleurs, *afin qu'ils soient faits en purification de l'ame, signifie afin qu'ils soient faits propres à purifier l'ame; c'est aussi l'explication des paroles précédentes, change-les au corps & au sang de ton Christ, & elle les détermine non à un changement de substance, mais de sanctification & de vertu.* On ne peut rien souhaiter de plus formel ni de plus précis. Car si le Prêtre demande à Dieu non un changement de substance mais de vertu, & si ce qu'il demande se réduit *précisément* à ce que le pain soit rendu capable de nous sanctifier & propre à purifier l'ame, il est évident que le changement de vertu que M. Claude attribue aux Grecs, consiste précisément à faire que le pain & le vin deviennent de pain & de vin communs, un pain & un vin propres à purifier nos ames, & capables de les sanctifier. L. 3. c. 13. p. 318. Ibid. ch. 5. p. 198.

Mais si l'on souhaite savoir encore plus distinctement la maniere dont M. Claude estime que le pain devient selon les Grecs capable de nous sanctifier, il n'y a qu'à remarquer que des éléments matériels & corruptibles comme de l'eau, du pain & du vin peuvent être élevés à une opération surnaturelle telle qu'est la sanctification des ames, de deux manieres différentes. La premiere, sans recevoir en soi l'impression d'aucune vertu sanctifiante; mais seulement à raison de la promesse que Dieu aura faite de sanctifier par son Esprit les ames de tous ceux qui se serviront de ces choses sensibles de la maniere dont il l'a ordonné. La seconde en recevant effectivement l'impression de quelque vertu surnaturelle, avec quelque sorte d'inhérence qui les rende capables de concourir à un effet qui est au dessus de toutes les forces de leur nature. Il y a des Théologiens Catholiques qui estiment que c'est de cette seconde maniere que

Liv. I. Chap. I. le Baptême contribue à notre sanctification ; mais quantité d'autres, que les Calvinistes suivent plus volontiers, soutiennent que cette vertu surnaturelle ne se rencontre point dans les eaux du Baptême. Les eaux nous sanctifient, disent-ils, à raison d'une certaine union de pacte qu'elles ont commencé d'avoir avec le sang de Jesus Christ, depuis que Dieu à promis de sanctifier par la vertu de son Esprit, & en vue des mérites du sang de son Fils ceux qui s'approchent comme il faut du Baptême; en telle sorte que ces deux choses s'accompagnent indispensablement dans le légitime usage de ce Sacrement, la netteté du corps par le moyen de l'eau, & la pureté de l'ame par l'opération du Saint Esprit & en vertu du sang du Sauveur.

Voss. disp. de vi & effic. Sacrament.

Il ne reste plus qu'à voir la maniere dont M. Claude applique ces principes à notre sujet, pour se former une idée très-distincte de sa pensée touchant la véritable créance des Grecs. *Il semble*, dit-il, *que les Grecs modernes entendent quelque impression réelle ou physique du Saint Esprit, & de la vertu vivifiante de Jesus Christ sur le pain, avec quelque espece d'inhérence ; quoique je ne voudrois pas assurer positivement que ce fût la créance générale de leur Eglise, encore que leurs expressions semblent pencher de ce côté-là. Mais quoi qu'il en soit ce n'est pas notre sentiment. Nous croyons bien que la grace du Saint Esprit & la vertu du corps de Jesus Christ, accompagne l'usage légitime du Sacrement ; mais nous n'y entendons point cette impression où inhérence réelle des Grecs.* Cela signifie, si je le fais comprendre, qu'il y a peut-être la même différence entre les Grecs touchant la maniere dont le pain de l'Eucharistie nous sanctifie, qu'entre les Théologiens Catholiques touchant la maniere dont nous sommes sanctifiés par les eaux du Baptême; c'est-à-dire, que plusieurs Grecs, selon M. Claude, reconnoissent dans le pain consacré quelque participation ou quelque impression réelle de la vertu vivifiante du corps de Jesus Christ ; mais qu'il n'est pas constant qu'ils soient tous de ce sentiment, se pouvant faire qu'il y en ait parmi eux qui n'entendent point cette impression ou inhérence réelle, mais seulement que la grace du Saint Esprit & la vertu du corps de Jesus Christ accompagnent indispensablement l'usage légitime de la sainte Communion.

L. 3. c. 13. p. 335.

Voici donc en quoi consiste le véritable état de la question dont il s'agit ici entre M. Claude & moi. C'est de savoir si depuis l'onzieme siecle jusqu'à présent, les Grecs schismatiques ont reconnu dans l'Eucharistie une véritable conversion de substance qui fasse que le pain & le vin deviennent réellement le propre corps & le vrai sang de Jesus Christ voilés & couverts des accidents du pain, ou même de leurs seules apparences : où s'ils n'ont fait profession que de la créance d'un simple chan-

gement de vertu semblable à celui des eaux du Baptême, qui rende le pain & le vin propres à purifier les ames des fideles, & capables de les sanctifier. Liv. I. Ch. II.

CHAPITRE II.

Méthode dont on se servira dans cette dispute prise de M. Claude.

POur terminer de bonne foi ce différent que nous avons avec M. Claude, sur le sujet de la créance des Grecs depuis le temps de Bérenger jusques aujourd'hui, il semble qu'il n'y ait qu'à considérer attentivement la maniere dont les Grecs s'expriment eux-mêmes quand ils parlent du changement qui arrive au pain & au vin dans les divins Mysteres. Car si les expressions dont ils se servent portent un changement de substance, en sorte qu'elles en puissent former facilement & immédiatement l'idée, & qu'il n'y ait pas moyen d'en exprimer l'idée d'un simple changement de vertu, sans mettre le discours d'où elles sont tirées à une gêne insupportable, & sans lui ôter toute sa grace, toute sa force & toute sa suite, ce sera une preuve convainquante que l'Eglise Grecque ne croit pas le seul changement de vertu, mais celui de substance. Mais si ces expressions nous portent naturellement à concevoir un simple changement de vertu & de sanctification, en telle sorte qu'elles en impriment tout d'un coup l'idée sans contrainte & sans violence, & sans qu'on en puisse tirer l'idée d'un changement de substance à moins que de donner à tout le discours cette torture violente, il faudra avouer que les Grecs ne croient pas la Transsubstantiation, & que c'est avec raison que M. Claude & M. Aubertin leur attribuent de croire le simple changement de vertu.

M. Claude reconnoît lui-même que cette méthode est très-propre pour parvenir facilement à une connoissance certaine de la créance des Grecs; il la préfere généralement à toutes les autres, il avoue qu'elle est de la lumiere du sens commun, & il témoigne assez qu'il souhaiteroit qu'on s'y attachât uniquement. *Pour savoir au vrai*, dit-il, *si l'Eglise Grecque croit la Transsubstantiation, il ne faut que voir de quelle maniere elle s'explique sur le sujet de l'Eucharistie; car si les expressions ne portent pas une conversion substantielle ou expressément ou par équivalence, en telle sorte qu'elles en puissent former facilement & immédiatement l'idée, & qu'on ne puisse leur donner un autre sens, c'est une preuve certaine* L. 3. c. 3. p. 169.

Liv. I. Ch. II. *qu'elle ne la croit pas. J'estime que ce principe est de la lumiere du sens commun.* Et un peu après, *il faut suivre*, dit-il, *une voie plus décisive* Ibidem. *que celle des arguments négatifs pour vuider une question telle que celle-ci; il vaut bien mieux s'attacher directement à voir de quelle maniere les Grecs expriment eux-mêmes leur sentiment.* Et encore ailleurs: *Si l'on veut*, L. 3. c. 13. p. 310. dit-il, *nous obliger à prendre au sens de la Transsubstantiation ces expressions des Grecs, le pain est changé au corps de Jesus Christ, le pain est fait le corps de Jesus Christ, il faut mettre en avant de bons & légitimes passages des Auteurs Grecs par lesquels on fasse voir que c'est en ce sens qu'ils les ont entendus sans qu'on les puisse détourner ailleurs.*

Mais M. Claude ne nous a pas seulement invité dans ce dernier endroit à abandonner tous les autres moyens qui peuvent servir à découvrir la véritable créance des Grecs pour nous arrêter uniquement à celui-ci, il a fait aussi tout ce qui dépendoit de sa part pour nous en faciliter l'usage; puisqu'il y a ramassé dans un seul Chapitre tous les passages où il prétend que les Grecs modernes ont clairement enseigné le changement qu'il leur attribue. p. 310. *Quant à moi*, dit-il, *puisque je prétends d'expliquer dans ce Chapitre le véritable sentiment des Grecs, je me sens obligé d'apporter non des raisonnements ou des distinctions tirées de ma tête, mais de bons passages des Grecs mêmes qui marquent nettement de quel changement ils entendent parler.*

C'est pour suivre exactement cette méthode que nous avons divisé notre dispute en trois Livres. Dans le premier, l'on fera voir le consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur le sujet de la Transsubstantiation, par des témoignages exprès & formels tirés des Grecs schismatiques qui ont vécu depuis six cents ans. Dans le second nous examinerons tous ces bons passages des mêmes Grecs que M. Claude a ramassé dans le dernier Chapitre de son troisieme Livre, & toutes les fois qu'il nous renvoyera à d'autres endroits où il a mis dans toute leur force les preuves qu'il prétend en tirer, nous le suivrons par-tout, ne laissant rien échapper qui puisse appartenir à notre contestation. Nous passerons même au-delà des bornes dans lesquelles nous eussions pu nous contenir. Car après avoir répondu aux passages, nous examinerons les vingt-six preuves que M. Claude a répandu dans les douze premiers Chapitres de son troisieme Livre, & nous ferons voir qu'elles ne contiennent aucune difficulté à laquelle on n'ait déja pleinement satisfait. C'est le sujet de notre troisieme Livre.

Au reste, si nous avons préféré dans cette dispute la voie des arguments positifs à celle des négatifs tirée du silence des Grecs & de celui des Latins, qui n'ont jamais eu de contestation les uns contre les autres, sur

ſur le ſujet de la préſence réelle ni de la Tranſſubſtantiation, ce n'eſt pas que nous croyions que cette ſeconde voie des arguments négatifs ſoit moins déciſive que la premiere ; nous ſommes au contraire perſuadés qu'elle nous auroit été plus facile & incomparablement plus avantageuſe auprès de toutes les perſonnes déſintéreſſées & de bon ſens : car bien que l'on ne puiſſe pas concevoir que les Grecs ſe ſoient exprimés dans leurs livres de la maniere dont nous verrons qu'ils l'ont fait, ſans ſe perſuader qu'ils ont cru que le pain & le vin ſont vraiment tranſſubſtantiés au corps & au ſang du Sauveur, il eſt néanmoins ſans comparaiſon bien plus inconcevable qu'ils n'aient reconnu dans ce myſtere qu'un ſimple changement de vertu, & que dans une infinité de Conciles, d'aſſemblées, de conférences, de diſputes, de traités, d'accords, d'unions, & de rupture d'unions & de traités, ils n'aient jamais eu avec les Latins, ni les Latins avec eux, le moindre démêlé, ni ſur le dogme de la préſence réelle, ni ſur celui de la Tranſſubſtantiation.

Mais il a fallu nous accommoder le plus qu'il nous étoit poſſible aux diſpoſitions de M. Claude. Comme il témoigne être perſuadé qu'il y a mille fois plus de force dans les preuves poſitives que dans celles qui ſe tirent du ſilence des Grecs & des Latins, on a cru qu'il entreroit avec plaiſir dans une nouvelle maniere de vuider ce différent, par les ſeuls témoignages des Grecs qui ont écrit de l'Euchariſtie ſans aucun rapport à nos conteſtations. J'eſpere auſſi que tous les Lecteurs approuveront notre deſſein, puiſqu'il n'y aura rien à préſent de plus facile que de découvrir qui ſont ceux qui agiſſent de bonne foi dans cette diſpute, ou des Catholiques, qui aſſurent que le dogme de la Tranſſubſtantiation eſt clairement enſeigné dans les livres des Grecs modernes, ou de M. Claude, qui ſoutient *qu'il n'eſt pas poſſible de lire les paſſages qu'il en rapporte ſans en tirer cette concluſion, que le ſentiment de l'Egliſe Grecque eſt, qu'il ne ſe fait dans l'Euchariſtie qu'un changement de vertu.* L. 3. c. 11. p. 331.

CHAPITRE III.

Premiere preuve du consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine dans le dogme de la Transsubstantiation, tirée d'une Confession de foi approuvée par les quatre Patriarches d'Orient.

COmme il s'agit uniquement dans cette dispute de savoir si les Grecs reconnoissent dans l'Eucharistie un simple changement de vertu, ou une véritable conversion de substance, il me semble qu'on ne la pouvoit pas commencer par un témoignage plus authentique, ni plus décisif que celui que je m'en vais produire; puisque le dogme de la Transsubstantiation y sera exprimé dans les termes les plus clairs & les plus formels dont personne se soit jamais servi, & que la Confession de foi dont nous l'avons tiré, ne doit pas tant être considérée comme l'ouvrage de quelque Auteur particulier, que comme la véritable Confession de foi de toute l'Eglise Orientale; puisqu'avant que d'en permettre la lecture aux peuples de la petite Russie pour lesquels on l'avoit premiérement dressée, elle a été lue, examinée & approuvée en plein Synode par les quatre Patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche & de Jerusalem, par plusieurs autres Métropolitains, Archevêques & Evêques, & par tous les principaux Officiers de la grande Eglise de Constantinople. Voici l'acte de cette approbation.

Parthénius, par la grace de Dieu, Archevêque de Constantinople la nouvelle Rome, & Patriarche Œcuménique.

L'Eglise de la petite Russie, que nous chérissons comme notre sœur en Jesus Christ, nous a envoyé un Livre qui a pour titre: Confession de la foi orthodoxe de l'Eglise Catholique & Apostolique de Jesus Christ. Après l'avoir fait lire en présence du sacré Synode des Evêques qui sont auprès de notre médiocrité & du Clergé, nous l'avons trouvé conforme à la doctrine de l'Eglise de Jesus Christ & des sacrés Canons, auxquels il ne contient rien de contraire..... Mais comme nous n'avons pas lu le texte latin qui est à côté nous n'approuvons que celui qui est en notre langue, & nous ordonnons par le commun avis de tout le Synode que tous les fideles & orthodoxes qui sont sous l'Eglise Orientale & Apostolique, le lisent sans aucune difficulté. C'est pourquoi nous avons signé pour servir d'assurance perpétuelle, l'an de grace 1643, le 11 de Mars.

Parthénius, par la grace de Dieu, Archevêque de Constantinople la nouvelle Rome, & Patriarche Œcuménique.

Joannicius, par la grace de Dieu, Pape & Patriarche de la grande ville d'Alexandrie, & Juge de l'Univers. LIV. I. CH. III.

Macaire, par la grace de Dieu, Patriarche d'Antioche la grande Théopole.

Paisius, par la grace de Dieu, Patriarche de la sainte ville de Jerusalem.

Laurent d'Ancyre, Grégoire de Larisse, &c.

Mais comme il paroît par cet Acte que l'exemplaire latin de cette Confession de foi n'a pas été approuvé dans ce Synode, il est important d'avertir encore les lecteurs que l'édition dont nous nous sommes servis ne contient que le texte grec, & qu'elle n'a pas été donnée au public par des Catholiques, mais par un Grec *très-ardent défenseur des dogmes de l'Eglise Orientale*, comme l'appelle Nectarius Patriarche de Jerusalem dans la Préface qu'il a composée pour être mise au commencement de cette édition.

Mais voyons la maniere dont il y est parlé de l'Eucharistie, & s'il se peut rien concevoir de plus formel & de plus précis pour prouver le consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine, dans le dogme de la Transsubstantiation. En voici les propres termes. *Le troisieme Sacrement est la sainte Euchariftie, c'est-à-dire, le corps & le sang de Notre Seigneur Jesus Christ sous les apparences du pain & du vin; Jesus Christ y étant véritablement, proprement & réellement présent.* Et dans la question suivante: *Il faut que le Prêtre soit persuadé, qu'au temps où il consacre les saints dons, la substance du pain, & la substance du vin est changée en la substance du véritable corps & du véritable sang de Jesus Christ, par l'opération du Saint Esprit qu'il invoque, lorsqu'accomplissant le mystere, il fait cette priere: Envoie ton Saint Esprit sur nous & sur ces dons qui sont ici proposés, & fais de ce pain le précieux corps de ton Christ, & de ce qui est dans ce Calice, le précieux sang de ton Christ, les changeant par ton Saint Esprit: car après ces paroles, la Transsubstantiation se fait à l'instant même, & le pain est changé au véritable corps de Jesus Christ, & le vin en son véritable sang, les apparences du pain & du vin demeurant par une divine œconomie.* Et un peu après, *l'honneur qu'il faut que vous rendiez à ces terribles Mysteres doit être le même que celui que vous rendez à Jesus Christ même. Ainsi comme S. Pierre parlant pour tous les Apôtres a dit à Jesus Christ, vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant, il faut aussi que chacun de nous rendant le culte de latrie à ces Mysteres, dise: Je crois, Seigneur, & je confesse que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant, qui êtes venu dans le monde pour sauver les pécheurs, dont je suis le premier.*

pag. 1. q. 106. — Ib. q. 107.

Il seroit inutile de faire de grandes réflexions sur des passages de cette force, puisqu'ils sont plus clairs que toutes les réflexions que l'on y pourroit faire. L'on y lit le terme de Transsubstantiation dont M. Claude assure

Liv. I. Ch. IV. que les Grecs ne se servent *ni ordinairement ni extraordinairement.* L'on y découvre clairement dans quel sens il y est pris, c'est-à-dire, pour un changement de la substance du pain dans la substance du corps de Jesus Christ. L'on y remarque qu'après ce changement, nous n'avons plus sur l'Autel de pain matériel & corruptible, mais le vrai corps & le vrai sang du Seigneur, voilés des apparences d'un pain & d'un vin commun. L'on y apprend que le culte qu'on doit rendre aux sacrés Mysteres n'est pas une adoration commune, mais une adoration de latrie, qui ne se peut rendre sans impiété qu'au Souverain de tous les êtres. Enfin il est impossible de n'y pas voir que ceux qui ont composé cette Confession de foi, & les quatre Patriarches qui l'ont approuvée, n'ont point d'autres sentiments sur le sujet de ce mystere que ceux que nous en avons dans l'Eglise Romaine. Ce seul témoignage pourroit donc suffire pour vuider notre différent, quand nous n'en aurions point d'autres à opposer à M. Claude. Mais l'on verra dans la suite, non seulement que l'Auteur de cette Confession n'a fait que représenter la commune créance de l'Eglise Grecque, mais même qu'il ne s'est servi d'aucune expression que d'autres Grecs n'aient employé avant lui.

CHAPITRE IV.

Seconde preuve prise du témoignage d'Agapius Religieux du Mont Athos.

ON ne peut guere souhaiter de témoin dans cette dispute ni plus suffisant ni moins suspect qu'Agapius Religieux du Mont Athos. Il n'a pu ignorer la créance des Grecs, puisqu'il a été élevé sur cette célebre montagne *où est renfermée*, selon M. Claude, *toute la science de l'Eglise Grecque*, & dont il reconnoît *que la foi est celle de tous les Religieux & de tous les Evêques d'Orient.* Il n'y a pas aussi sujet de craindre que l'ayant bien connue, il y ait été peu attaché; puisqu'il proteste dans son Traité du salut des pécheurs : *Que s'il se trouve, soit dans ce Livre, soit dans les autres qu'il composera jamais, quelque expression, quelque parole, ou la moindre lettre qui ne soit pas conforme à ce qu'enseigne l'Eglise de Dieu, la Sainte, Catholique & Apostolique Eglise des Grecs, il veut qu'elle soit rayée & biffée comme s'il n'avoit jamais eu dessein de l'écrire.*

[L. 2. c. 1. p. 88.]

[Dans la Préface.]

[p. 2. c. 9. p. 59.] C'est dans ce Traité où il est parlé de l'Eucharistie en ces termes. *Lorsque le divin Moyse, qui avoit été honoré de la vue de Dieu même, descendit de la montagne de Sinaï, les Israélites ne purent supporter l'éclat de son*

visage qui jetoit des rayons comme le soleil: il fut obligé de le couvrir, afin Liv. I.
que chacun le pût aborder. C'est ce qu'a pratiqué le céleste Moyse, Notre Ch. IV.
Seigneur Jesus Christ; il nous a retirés comme Moyse de la cruelle servitude de l'Egypte, & il a couvert ensuite sa substance toute divine & toute brillante de lumiere sous ces accidents & ces apparences du pain & du vin, afin que nous ne fussions pas épouvantés de l'immense clarté & de la gloire infinie de sa divine grandeur. Afin, dit-il en un autre endroit, *que vous exci-* p. 64.
tiez en vous la crainte & la révérence, élevez les yeux de votre ame & considérez quel est ce Seigneur, & quelle est l'immensité de sa grandeur, puisque dans la vérité il se trouve substantiellement sous ces apparences du pain & du vin. Ἐπεὶ κατὰ ἀλήθειαν εἰς αὐτὸ τὸ εἶδος τοῦ ἄρτου καὶ τοῦ οἴνου εὑρίσκεται οὐσιωδῶς.

Il y a encore d'autres passages dans ce Traité qui sont si formels contre le simple changement de vertu, que M. Claude ne sachant comment s'en défaire, s'est vu contraint d'avoir recours à une chicanerie, en prétendant sous des prétextes frivoles, qu'il y a sujet de craindre qu'Agapius ne soit un Auteur supposé. *On peut fort bien mettre*, dit-il, *au rang des Auteurs* L. 4. c. 3.
suspects de supposition un certain Agapius, que M. Arnauld dit avoir été p. 376.
Moine du Mont Athos, & dont il nous rapporte quelques extraits. Je veux bien croire que ses extraits sont fidelles, & qu'il les a fidellement traduits; mais quelle assurance avons-nous que cet Auteur ne soit point supposé, & qu'il n'y faille soupçonner aucune imposture? Et après avoir rapporté les raisons qui lui font croire que ce pourroit bien être quelque fourbe: *Quoi qu'il en soit*, dit-il, *il n'est pas raisonnable de s'en prévaloir jusqu'à ce qu'on nous l'ait fait un peu mieux connoître.*

Mais l'on a déja donné tant de nouvelles connoissances au public sur ce sujet dans la Réponse Générale au nouveau livre de M. Claude, qu'il y a sujet d'espérer que M. Claude lui-même en aura été pleinement satisfait. Je me contenterai de faire voir en peu de mots la vanité de ses conjectures, afin que personne ne s'y laisse tromper. Réponse générale au Livre de M. Cl. L. 1. c. 11.

Matthieu Caryophylle, dit M. Claude, *a fait un Traité exprès pour* p. 376.
réfuter la Confession du Patriarche Cyrille Lucar, mais il n'y parle point d'Agapius. Il est vrai. Mais M. Claude remarque lui-même que le livre d'Agapius n'est imprimé qu'en 1641., il n'ignore pas aussi que celui de Caryophylle est de l'année 1631 ou 1632., puisque l'édition grecque est de cette derniere année, & la latine de la premiere. Comment veut-il donc que Caryophylle ait cité le livre d'Agapius? Est-ce qu'on peut citer un livre près de dix ans avant qu'il soit composé? Citer en 1632 un Traité qui ne verra le jour qu'en 1641?

Leo Allatius, continue M. Claude; *a outrageusement déchiré le même* Ibidem.

 Cyrille dans son livre de Perpetua consensione, *& il n'a pas manqué de rapporter tout au long les Conciles de Cyrille de Berroée & de Parthénius, mais il ne dit pas un mot d'Agapius.* On ne le peut pas nier. Mais aussi faut-il que M. Claude avoue que ce n'est pas agir avec assez de bonne foi, que de supposer comme une chose incontestable, qu'Allatius ait eu la plus belle occasion du monde de parler d'Agapius dans une rencontre où il se seroit fait moquer de lui s'il en avoit parlé. Il ne s'agissoit pas dans l'endroit d'Allatius que cite M. Claude, de l'Eucharistie en particulier; il s'agissoit de faire voir que les Grecs rejettent généralement tous les articles que Cyrille Lucar avoit insérés dans sa Confession en faveur des Calvinistes. Il auroit donc eu mauvaise grace d'alléguer en cette rencontre ce qui se trouve dans Agapius de l'Eucharistie : aussi voyons-nous qu'il n'y cite aucun autre Auteur, soit pour établir la présence réelle ou la Transsubstantiation, soit pour faire voir le consentement des deux Eglises dans les autres articles controversés par les Protestants : il s'arrête uniquement aux deux Conciles célébrés à Constantinople, où toutes les erreurs de Cyrille sont anathématisées les unes après les autres.

p. 377. *Enfin*, dit M. Claude, *le même Allatius a fait un livre contre le Docteur Creygton, où il tâche de prouver que les Grecs croient la Transsubstantiation. Il y a recueilli tout ce qu'il a pu trouver de favorable soit dans les livres imprimés, soit dans les Manuscrits. Mais il ne nous dit rien d'Agapius, ce qui me fait soupçonner avec beaucoup de justice que c'est l'ouvrage de quelque fourbe.* Ne voilà-t-il pas des raisons bien solides pour prétendre être en droit de traiter un Auteur de fourbe & d'imposteur ? Y a-t-il quelqu'un qui ne s'apperçoive pas que ce sont des défaites d'un homme qui veut à quelque prix que ce soit soutenir ce qu'il a une fois avancé ? Allatius ne dit rien d'Agapius en disputant contre Creygton. On l'avoue; mais peut-être qu'il n'en dit rien, parce que ce n'étoit pas un homme à se charger de tous les livres de dévotion des Grecs modernes, tel qu'est celui *du salut des pécheurs*. Peut-être qu'il n'en dit rien, parce qu'il n'a pas pris la peine de le lire. Peut-être qu'il n'en dit rien, parce qu'il ne s'en est pas souvenu. Peut-être qu'il n'en dit rien, parce qu'il a cru que les passages qu'il avoit déja cités n'étoient que trop suffisants sans y ajouter celui d'Agapius. Car d'assurer, comme fait M. Claude, *qu'Allatius a recueilli tout ce qu'il a pu trouver de favorable, soit dans les livres imprimés, soit dans les manuscrits*, c'est aller un peu trop vîte; puisque dans cette dispute touchant la Transsubstantiation Allatius n'a allégué ni Jérémie de Constantinople, ni Gabriel de Philadelphie, quoiqu'on sache très-bien qu'il les avoit l'un & l'autre entre les mains, quoiqu'ils ne soient ni l'un

ni l'autre des fourbes, quoiqu'ils soient tous deux bien plus formels pour la Transsubstantiation que la plupart des autres Auteurs qu'il cite.

CHAPITRE V.

Troisieme preuve tirée du témoignage de Gabriel Archevêque de Philadelphie.

Gabriel Sévere Métropolitain de Philadelphie, fut élevé à cette dignité par Jérémie Patriarche de Constantinople l'an 1577. Nous apprenons d'Allatius qu'il a fomenté durant toute sa vie le schisme des deux Eglises, & que pour cet effet il composa en grec vulgaire un Traité contre les cinq Chapitres du Concile de Florence. L'aversion qu'il avoit pour les nouvelles doctrines, paroît dans une de ses lettres à un Luthérien qui auroit bien souhaité l'attirer à son parti. *Il faut que vous sachiez*, lui mande-t-il, *que nous suivons la véritable doctrine & les traditions des saints Apôtres, & que nous désapprouvons ceux qui y ajoutent ou en retranchent tous les jours quelque partie.* Voici donc encore un Auteur tel qu'il nous en faut à présent, très-attaché aux sentiments de l'Eglise Grecque, également éloigné de l'Eglise Romaine, & grand ennemi de toutes nouveautés en matiere de Religion.

(Turc. grec l. 8. p. 524. Leo Allat. de Perpét. Conf. l. 3. p. 997.) (Turc. grec l. 8. p. 523.)

Mais, dit M. Claude, *Arcudius nous le dépeint comme un homme impertinent, qui n'avoit ni Théologie, ni Philosophie, ni Grammaire.* Je prie M. Claude de souffrir qu'on lui dise qu'il ne faut pas juger de l'estime qu'on doit faire de Gabriel sur ce qu'Arcudius en a pu dire dans la chaleur d'une dispute qu'il a eu avec lui, touchant quelques pratiques de l'Eglise Grecque. Il falloit en consulter des personnes désintéressées. Si M. Claude eût pris la peine de lire ce qui en est rapporté dans la Turcogrecie de Crusius, sans doute qu'il en auroit porté tout un autre jugement. Car il y auroit trouvé que les Théologiens de Wittemberg ayant envoyé la Confession d'Ausgbourg à Constantinople, avec ordre d'en présenter des exemplaires au Patriarche Jérémie, & à cinq autres de ceux qui éclatoient le plus dans cette Eglise; Gabriel, qui n'étoit encore que Diacre, fut l'un des cinq à qui l'on en présenta: ce qui fait voir qu'il n'étoit pas peu considéré dès ce temps parmi les siens. Il y auroit trouvé qu'étant devenu d'Interprete des saints Evangiles, Archevêque de Philadelphie, & s'étant retiré à Venise, on lui donna aussi-tôt l'intendance sur les Eglises des Grecs schismatiques de cette ville, & que les Sénateurs ne se contenterent pas de lui faire offrir une pension avant qu'il en eût fait aucune

(L. 3. c. 7. p. 223.) (Turc. grec l. 7. p. 496.) (p. 207. 507. 524. 525. &c.)

demande ; mais même qu'ils lui donnerent entrée dans leur compagnie : ce qui montre assez que ce n'étoit pas un homme si impertinent. Il y auroit trouvé que Crusius célebre Professeur des langues dans l'Université de Tubinge, qui le connoissoit particuliérement, tant par le commerce de lettres qu'ils avoient lié ensemble, que par le rapport de plusieurs personnes qui avoient fréquenté Gabriel à Venise & à Constantinople, en parle par-tout avec des marques particulieres de l'estime qu'il faisoit de son savoir & de sa probité. Aussi apprenons-nous d'Agapius Religieux du Mont Athos, que c'étoit un homme d'une vie exemplaire, & l'un des plus savants Prélats qui fût de son temps parmi les Grecs. C'est donc en vain que M. Claude a travaillé à le faire passer pour un homme dont l'autorité ne doit pas être de grand poids dans notre dispute. On peut dire au contraire, que la maniere outrageuse dont Arcudius l'a traité en quelques endroits, rend en quelque façon son témoignage plus authentique, puisqu'elle sert à faire voir qu'il n'y avoit rien qui l'obligeât à abandonner la créance des Grecs pour embrasser celle des Catholiques, dont il étoit si maltraité & sans aucun sujet, comme l'a fort bien remarqué le Pere Goar dans ses Notes sur le Rituel des Grecs.

pag. 494. 496. 524. &c. in germano-græcia p. 197. 212. &c.

Ep. Dedic. lib. Parad.

Jac. Goar. ritual. græcor. p. 132.

Mais voyons quels ont été ses sentiments touchant l'Eucharistie. Voici comme il en parle dans l'Apologie qu'il a composée contre Arcudius, qui tâchoit de faire passer pour une espece d'idolâtrie une pratique de l'Eglise Grecque très-innocente en elle-même. « La forme du pain que l'on doit „ consacrer, dit-il, est ronde ou quarrée, & l'on y imprime le signe de „ la croix avec ces lettres ἰησῦς χριστὸς νικᾷ. La forme ronde est un symbole „ de la divinité que reçoivent le pain & le vin, lorsqu'ils sont trans- „ substantiés ". Et un peu après. « Ce pain & ce vin, dit-il, reçoivent & „ possedent trois dignités. La premiere ils l'ont naturellement ; la seconde „ ils l'ont par participation ; & la troisieme y est introduite par le Saint „ Esprit transsubstantiellement. La premiere dignité leur convient en tant „ que ce sont des êtres formés de la main de Dieu. Mais dans cet état „ ce n'est que du pain & du vin simple & commun. Ce sont des choses „ communes, parce que l'usage en est autant permis à l'infidele qu'au „ fidele, au pécheur comme au plus juste. C'est de simple pain & de sim- „ ple vin, parce qu'ils n'ont aucune sanctification : d'où vient que nous „ ne les adorons point, nous contentant de les louer comme des ouvra- „ ges de Dieu. Ils reçoivent le second honneur & la seconde dignité, „ lorsqu'ayant été apportés sur l'Autel sacré ils sont bénis par les Prêtres. „ Car pour lors ils ne sont pas simplement comme auparavant du pain „ & du vin ; mais quoique leur substance soit encore conservée aussi bien „ que leurs accidents, ils deviennent néanmoins des choses saintes & des

Gab. Sev. opusc. edit. Venet. p. 1.

oblations

„ oblations vénérables & divines, ſi bien qu'ils ne ſont plus regardés que „ comme une matiere déterminément deſtinée à devenir le corps même & „ le ſang de Jeſus Chriſt : d'où vient que quand nous les adorons & que „ nous les honorons par le chant des Hymnes, par des lumieres & par „ des parfums nous ne faiſons rien qui emporte avec ſoi aucun préjudice. „ Ils ſont élevés par la Tranſſubſtantiation à une troiſieme dignité, & re„ çoivent un honneur qui ne ſe peut exprimer, lorſque dépoſant toute „ leur propre ſubſtance ils ſont tranſſubſtantiés en la chair & au ſang „ de Jeſus Chriſt, d'où vient que nous ne les honorons pas d'une ſimple „ adoration. L'honneur que nous leur rendons eſt un culte de latrie, & „ il n'y a point de Chrétiens orthodoxes qui ne croient que c'eſt propre„ ment la chair & le ſang de Jeſus Chriſt, quoique les accidents du pain „ & du vin ſoient conſervés, le Seigneur le permettant ainſi pour donner „ quelque choſe à notre foibleſſe ".

Il ne ſe peut rien voir de plus fort, pour perſuader à des perſonnes équitables que les Grecs n'ont point d'autres ſentiments ſur le ſujet de l'Euchariſtie que l'Egliſe Romaine. Car premiérement, Gabriel de Philadelphie enſeigne que le pain & le vin conſervent juſqu'à la conſécration leur ſubſtance & leurs accidents. Il dit que dans la conſécration ils dépoſent toute leur ſubſtance. Il ajoute que c'eſt pour cette raiſon qu'on ne les adore d'un culte de latrie qu'après la conſécration. Il remarque que ſi les accidents du pain & du vin ſubſiſtent encore, ce n'eſt que parce que Dieu a eu de la condeſcendance pour notre foibleſſe. Et afin qu'il n'y manque rien, il tourne en toute ſorte de manieres le terme eſſentiel dont M. Claude aſſure que les Grecs ne ſe ſervent *ni ordinairement ni extraordinairement*. Car il dit que la qualité qui rend le pain digne d'un culte de latrie y eſt introduite *tranſſubſtantiellement*, *μετουσιαστικῶς*. Il dit que le pain la reçoit *par le moyen de la Tranſſubſtantiation* *κατα μετουσίωσιν*. Il dit que le pain & le vin *ſont tranſſubſtantiés en la chair & au ſang du Sauveur* *εἰς σάρκα καὶ αἷμα χριστοῦ μετουσιωθῆ*. L. 3. c. 3. p. 161.

Je ne doute point que pluſieurs perſonnes ne ſoient ſurpriſes de voir qu'il ſemble que je veuille ſuppoſer que les Miniſtres ne ſe rendront pas à la premiere lecture d'un paſſage tout tiſſu d'expreſſions auſſi formelles que celles-ci en faveur de la Tranſſubſtantiation ; mais il me ſemble qu'elles auront bien plus de ſujet de l'être, quand elles entendront dire que je ne ſuis pas le premier qui ai oppoſé ce témoignage à M. Claude ; que quand on le lui a allégué il ne s'y eſt point rendu ; qu'il s'eſt flatté de l'eſpérance de nous le pouvoir rendre entiérement inutile ; & que pour en venir à bout, il a cru qu'il lui ſuffiroit de diſtinguer deux ſortes de

Liv. I. Ch. V. Tranſſubſtantiation, de leur donner à chacune leur propre nom, d'en appeller l'une la *Tranſſubſtantiation Romaine*, & de donner à l'autre quelque nom inconnu dans notre langue, comme eſt celui de *Métouſioſe*, de leur aſſigner à toutes deux de différentes définitions, de définir la Tranſſubſtantiation Romaine *un changement de deſtruction*, & la Métouſioſe *un changement de réception ou d'acquiſition*; d'où enſuite il ne lui feroit pas difficile de perſuader à ſon Lecteur que le changement que Gabriel a reconnu dans l'Euchariſtie n'eſt qu'un ſimple changement de ſanctification & de vertu, & que c'eſt en vain qu'on ſe ſert de ſon témoignage pour prouver le conſentement de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine, ſur le ſujet de la Tranſſubſtantiation.

Mais il faut rapporter les propres paroles de M. Claude, afin qu'on ne croie point que je lui impoſe. *Voilà*, dit-il, *quelle eſt la Métouſioſe de Gabriel de Philadelphie. C'eſt un changement non de deſtruction par lequel la nature ou la ſubſtance du pain ceſſe d'être; mais de réception ou d'acquiſition de grace.* Et un peu après, *tout cela*, dit-il, *s'ajuſte fort bien avec cette Métouſioſe de vertu & de grace; au lieu que ſi vous entendez la Tranſſubſtantiation Romaine, il faut regarder Gabriel comme un impie & un extravagant.* Voilà, ce me ſemble, en peu de mots tout ce que j'ai dit pour mettre la penſée de M. Claude dans ſon jour. Ne reconnoît-il pas deux eſpeces de Tranſſubſtantiation? N'appelle-t-il pas la premiere la *Tranſſubſtantiation Romaine?* Ne donne-t-il pas à la ſeconde un nom inconnu, & dont on n'avoit jamais entendu parler juſqu'aujourd'hui? Ne la nomme-t-il pas *la Métouſioſe*, une Métouſioſe de grace, une Métouſioſe de vertu? Ne définit-il pas la Tranſſubſtantiation Romaine *un changement de deſtruction?* N'enſeigne-t-il pas que la Métouſioſe eſt un *changement d'acquiſition & de réception?* Enfin ne prétend-il pas que la Tranſſubſtantiation dont parle Gabriel, eſt une Métouſioſe de grace & de vertu, & non pas une Tranſſubſtantiation Romaine?

Réponſe au Pere Nouet p. 4. c. 4. p. 370.

Mais ſi la Tranſſubſtantiation de Gabriel eſt une Métouſioſe de grace, de vertu, d'acquiſition, de réception, & non pas un changement de deſtruction, d'où vient donc que dans les propres paroles que rapporte M. Claude lui-même, Gabriel nous fait remarquer que le pain conſerve ſa ſubſtance & ſes accidents juſqu'à la conſécration; mais que quand il eſt tranſſubſtantié en conſervant ſes accidents, il dépoſe toute ſa propre ſubſtance? Eſt-ce qu'un changement où le pain & le vin dépoſant toute leur ſubſtance, retiennent leurs ſeuls accidents, n'eſt pas un changement de deſtruction, mais ſeulement d'acquiſition & de réception? Entend-on jamais rien de plus contradictoire?

Ib. p. 369. *Mais*, dit M. Claude, *ſi cette Métouſioſe de Gabriel eſt la Tranſſubſtantia-*

tion Romaine, cet homme a perdu le sens de dire que le pain reçoit & possede, λαμβάνει καὶ κέκτηται, *une troisieme dignité quand il est détruit, & détruit de telle sorte que ce n'est plus le même sujet qui étoit auparavant.* M. Claude me permettra de lui dire qu'il a tort de se prévaloir de ces deux mots, *reçoit & possede*, pour obscurcir la pensée de Gabriel; car toute la suite de son discours en découvre si clairement le vrai sens, qu'il n'y a pas sujet de craindre que personne s'y laisse jamais tromper. Le pain *reçoit* la troisieme dignité qui le rend digne d'un culte de latrie, parce qu'il est changé par la Transsubstantiation au corps de Dieu même, & il la *possede*, parce qu'étant une fois transsubstantié, ce n'est plus un pain commun comme il étoit avant que le Prêtre l'eût béni; ce n'est plus un pain corruptible comme il a été jusqu'au moment de la consécration, quoiqu'il eût déja reçu quelque espece de sanctification par la bénédiction des Prêtres; mais c'est le vrai pain, le pain de vie, la vraie chair du Sauveur, voilée des apparences d'un pain commun sous lesquelles les Grecs l'adorent aussi-bien que les Catholiques du souverain culte qui ne se doit rendre qu'au Créateur de toutes choses. « Ce sont deux choses bien différentes, dit Gabriel, que le pain & le vin lorsqu'ils ne sont encore que sanctifiés, „ & le pain & le vin lorsqu'ils ont été transsubstantiés. Car tout pain „ transsubstantié est la chair de Jesus Christ, d'où vient que nous ne l'ado- „ rons pas simplement, mais nous l'honorons d'un culte de latrie. Tout „ ce qui a cet avantage, dit-il ailleurs, de pouvoir devenir immédiate- „ ment le corps & le sang de Jesus Christ, mérite plus d'honneur que les „ choses qui n'ont point cet avantage. Or les saintes oblations peuvent „ devenir immédiatement le corps de Jesus Christ. Car comme les substan- „ ces secondes méritent davantage ce nom de substance, parce qu'elles „ approchent davantage des premieres; aussi les saines oblations méritent- „ elles bien plus la qualité de saintes & de divines (puisqu'elles doivent „ recevoir immédiatement le changement de la Transsubstantiation, qui „ est à proprement parler la véritable sainteté & la véritable vie) qu'aucu- „ ne image matérielle & peinte de Jesus Christ qui ne sera jamais capable „ de recevoir cette Transsubstantiation ». Il y a cinquante autres passages de la même force dans l'Apologie de Gabriel & dans ses autres ouvrages qu'un Pere de l'Oratoire a fait réimprimer depuis peu avec des Notes pleines d'érudition. Mais ce seroit se défier par trop de l'équité des Lecteurs d'en vouloir rapporter davantage.

Liv. I. Ch. V.

Apol. p. 5.

Ibid. p. 7.

En effet, M. Claude n'assure-t-il pas lui-même que *la Transsubstantiation est la détermination précise & distincte de la maniere en laquelle le pain est fait le corps de Jesus Christ, savoir par une conversion réelle de la substance de ce pain en la substance de ce corps?* Ne remarque-t-il pas dans un autre endroit,

L. 3. c. 3. p. 168.

Ibid. c. 12. p. 304.

que le terme μετουσίωσις signifie proprement, syllabe après syllabe, la Transsubstantiation; que les Latins l'emploient quand ils veulent parler grec, que les Grecs latinisés s'en servent, & que les autres qui ne sont point latinisés savent fort bien ce qu'il signifie. C'est donc abuser de la patience des Lecteurs, & combattre la vérité connue, que d'employer des douzaines de pages comme fait M. Claude à pointiller sur le sentiment d'un Auteur qui enseigne en termes formels, que *le pain & le vin sont transsubstantiés par la vertu du Saint Esprit au corps & au sang du Sauveur.*

CHAPITRE VI.

Preuves du consentement des Grecs avec les Latins dans la créance de la Transsubstantiation, tirées des Réponses de Jérémie Patriarche de Constantinople aux Théologiens de Wittemberg.

Ce n'est plus le témoignage de quelque Auteur particulier, qui nous ait déclaré sans que rien l'y contraignît, la créance de son Eglise; que nous allons représenter dans ce Chapitre; ce sont les Réponses d'un Patriarche de Constantinople à une célebre Université de Protestants qui lui avoient envoyé leur Confession de foi, en le priant instamment *de prendre connoissance de leur Religion, d'en examiner tous les dogmes, & d'avoir la bonté, pourvu que ses grandes affaires le lui permissent, de leur faire savoir le très-sage jugement*, pour me servir de leurs propres termes, *que sa Sainteté en aura porté.*

Acta Theol. Wittemb. p. 1.

Comme on ne pourroit rien de plus respectueux ni de plus pressant que cette priere des Théologiens de Wittemberg, pour obliger Jérémie à leur déclarer nettement ses sentiments, aussi la liberté & la vigueur avec laquelle il a censuré tous les articles de la Confession d'Augsbourg qui ne s'accordent pas avec la créance des Grecs, ne laisse-t-elle aucun lieu de soupçonner qu'il ait usé de quelque dissimulation, soit à l'égard du dogme de la présence réelle que les Luthériens ont retenu en se séparant d'avec nous, soit à l'égard du dogme de la Transsubstantiation qu'ils ont entiérement abandonné.

Il y a donc sujet d'espérer que quand on prendroit résolution de s'en tenir à ces seules Réponses de Jérémie, il ne seroit pas difficile d'y découvrir la véritable créance de l'Eglise Grecque sur le sujet du dogme dont nous sommes en débat. Car si l'on trouve que ce Patriarche condamne la présence réelle des Luthériens, & qu'en la condamnant il té-

moigne que les Grecs ne croient pas que nous ayions réellement & véritablement dans l'Euchariftie le corps même du Sauveur ni fon propre fang ; mais feulement leur vertu, leur force & leur efficace, ce fera une preuve évidente que M. Claude a raifon de foutenir que le changement dont parlent les Grecs n'eft pas un véritable changement de fubftance, mais un fimple changement de vertu & de fanctification.

Mais fi l'on trouve au contraire que Jérémie fe plaigne d'abord que l'article de la Confeffion d'Augsbourg qui traite de l'Euchariftie, n'explique pas avec affez d'étendue ce qu'il en faut croire, & qu'il témoigne qu'on lui a dit fur ce fujet plufieurs chofes de leur créance que les Grecs défapprouvent entiérement. Si l'on trouve que dans la fuite il faffe paroître que ce qui manque à cet article, eft qu'on n'y peut pas découvrir de quelle maniere les Luthériens veulent que le corps de Jefus Chrift foit véritablement préfent dans la Cene, par la converfion du pain dans ce divin corps, ou fans qu'il s'y paffe aucun changement. Si l'on trouve que les Théologiens s'obftinent dans leur feconde Replique à foutenir que le pain demeure avec le corps de Jefus Chrift, & qu'ils ne peuvent confentir à cette tranfmutation de la fubftance du pain & du vin dans la fubftance du corps & du fang de Jefus Chrift, & que le Patriarche, pour fe délivrer de leurs importunités, les prie dans fa troifieme & derniere Réponfe de ne lui plus écrire, ni fur ce fujet ni fur les autres articles dont ils n'ont pu convenir enfemble. Enfin, fi l'on trouve que dans tout ce qu'ils fe font écrit de part & d'autre, il n'y ait pas une feule expreffion que l'on puiffe raifonnablement détourner au fens d'un fimple changement de vertu ; il faudra, ce me femble, avouer que les Grecs n'ont jamais fongé à ce changement que leur attribue M. Claude ; mais qu'ils enfeignent unanimement avec les Luthériens contre les Calviniftes le dogme de la préfence réelle ; & avec nous contre les Luthériens le dogme de la Tranffubftantiation.

Mais pour procéder de bonne foi dans cette recherche de la penfée de Jérémie, il faut d'abord rapporter l'article de la Confeffion d'Augsbourg avec fes Cenfures & les Repliques des Luthériens dans une jufte étendue.

LIV. I. CH. VI.

SECTION I.

Article dixieme de la Confession d'Augsbourg avec les Censures de Jérémie & les Repliques des Théologiens de Wittemberg.

Article de la Confession d'Augsbourg touchant la Cene.

Acta Theol. Wittemb. p. 12.

» LES Eglises de notre Communion enseignent unanimement sur le » sujet de la Cene du Seigneur, que le corps & le sang de Jesus Christ y » sont vraiment présents, & qu'ils sont distribués à ceux qui boivent & » qui mangent dans cette même Cene. Elles désapprouvent tous ceux » qui tiennent une autre doctrine.

Censure ou premiere Réponse de Jérémie.

Ibid. p. 86.

» Le dixieme article traite de la Cene du Seigneur, mais fort briè- » vement, & pour dire la vérité un peu obscurément; car on nous dit » sur ce sujet plusieurs choses de vous que nous désapprouvons. L'Eglise » Catholique enseigne donc qu'après la consécration le pain est changé » par le Saint Esprit au corps même & au sang même du Seigneur; » mais il faut que ce soit du pain levé afin que ce soit du vrai pain, » & non pas du pain azyme. Car le Seigneur, en la nuit en laquelle il » fut livré, ayant pris du pain *levé* & ayant rendu graces le rompit & » dit: prenez & mangez. Il ne leur dit pas, ceci est un azyme, ou ceci » est la figure de mon corps, mais il dit, ceci est mon corps, ceci est » mon sang. Ce n'est pas que la chair que le Seigneur portoit fût don- » née alors à manger à ses Apôtres, ou son sang à boire, ou que main- » tenant dans la célébration des divins Mysteres le corps du Seigneur » descende du Ciel. Car ce seroit un blasphême; mais c'est & qu'alors » dans la Cene du Seigneur, & que maintenant dans notre Sacrifice par » la grace & par l'opération de l'Esprit tout-puissant qui l'opere, & » par les prieres sacrées & les paroles du Seigneur, le pain *levé* est changé » & converti au corps même du Seigneur, & le vin en son sang même; » car, dit-il, le pain *levé* que je donnerai est ma chair qui sanctifie tous » les fideles. Et il en use de cette sorte, afin que nous devenions des » Dieux par grace & par adoption en participant à son corps & à son » sang, comme il est devenu lui-même un homme Dieu, en partici- » pant à notre masse, & en prenant comme nous la chair & le sang qui » sont propres à notre nature. Le pain du corps du Seigneur qui est con- » sacré par les Prêtres, n'est donc point ni une figure ni un azyme,

» mais un *pain* levé & le corps même du Seigneur, comme il le dit » lui-même de soi-même ». Liv. I. Ch. VI.

Replique des Théologiens de Wittemberg.

» Nous croyons que le corps & le sang de Jesus Christ sont vraiment » présents dans la Cene du Seigneur; mais nous ne croyons point que » le pain soit changé au corps de Jesus Christ. Car quand le grand S. » Paul parle de ce pain mystique il lui donne le nom de pain, lorsqu'il » dit: *Que l'homme s'éprouve donc lui-même, & après cela qu'il mange* » *de ce pain.* Et dans un autre endroit: *Le pain que nous rompons n'est-* » *ce pas la communication du corps de Jesus Christ?* Car comme c'est » fort bien dit lorsqu'on présente à boire un calice plein de vin que de » dire, tenez, prenez ce vin, quoique le calice ne soit pas changé en » la nature du vin, & que l'on présente du vin avec un calice, de même » c'est fort bien parler que de dire du pain de la Cene, ceci est mon » corps, puisqu'on nous donne le corps de Jesus Christ avec ce pain. Ib. p. 192.

Réponse de Jérémie à la Replique des Théologiens de Wittemberg.

» La divine Eucharistie conserve & entretient cette vie & cette santé » de notre ame. Car c'est ce pain de vie qui donne à toutes les choses » créées le moyen de demeurer dans leur premiere perfection, & de » conserver toujours la vie qu'elles ont reçue, si bien que nous ne vi- » vons en Jesus Christ qu'en tant que nous le recevons dignement, comme » il le dit lui-même: *celui qui mange ma chair & boit mon sang de-* » *meure en moi & moi en lui.* Car le pain devient le corps de Jesus » Christ, & le vin mêlé avec l'eau devient son sang par l'avénement » du Saint Esprit, qui fait le changement de ces choses d'une maniere » qui surpasse notre raison & toutes nos pensées. Ce pain, dis-je, pro- » posé sur l'Autel, & le vin mêlé d'eau sont changés surnaturellement par » l'invocation & par l'avénement du Saint Esprit au corps de Jesus Christ » & en son sang, de sorte que ce ne sont plus deux corps mais un » seul & même corps. Ce pain & ce calice ne sont point le type ou » la figure du corps & du sang de Jesus Christ, Dieu nous garde de le » penser, mais le corps même divinisé de Notre Seigneur, selon ce qu'il » dit lui-même; *ceci est* non pas la figure de mon corps, mais *mon* » *corps.* Et auparavant il avoit dit aux Juifs, *si vous ne mangez la* » *chair du Fils de l'homme vous n'aurez point la vie en vous, car ma* » *chair est une véritable nourriture.* p. 240.

LIV. I. CH. VI.

Seconde Replique des Théologiens de Wittemberg.

p. 317. » Nous sommes d'accord avec vous en ce que vous croyez que le » corps & le sang de Jesus Christ sont véritablement présents dans l'Eu- » charistie, & nous rejettons ceux qui déferent plus dans ce mystere à » leur raison qu'à la parole de Dieu, d'où vient qu'à cause que leur es- » prit ne peut comprendre comment il est possible que Jesus Christ soit » dans la terre en même temps qu'il est dans le Ciel, ils croient aussi » que son corps & son sang soient très-éloignés de la Sainte Cene. » Mais pour nous, nous croyons que le corps & le sang de Jesus Christ » sont vraiment mangés & bus dans la Cene avec le pain & le vin; » mais de telle sorte, que ni le pain ni le vin ne sont point changés. » Car l'Apôtre S. Paul donne à ce mystere le nom de pain lorsqu'il dit: » *toutes les fois que vous mangerez ce pain*, & un peu après, *quiconque* » *aura mangé ce pain, ou aura bu indignement le calice du Seigneur.* » L'Apôtre nous enseigne donc que le pain & le vin conservent toujours

p. 346. » leur propre substance..... Voilà, très-Saint Pere, ce que nous avons » bien voulu répondre à l'Ecrit de votre Sainteté, avec tout le respect » dont nous lui sommes redevables. Nous la supplions par les entrailles » de la miséricorde de Dieu, de ne point interpréter en mauvaise part » ce que nous lui avons écrit par un pur amour de la vérité, & sans » aucune dissimulation, selon cette candeur ingénue qui a toujours été » naturelle aux Allemands.

Troisieme & derniere Réponse de Jérémie

p. 368. » Puisque vous ne recevez que quelques-uns des Sacrements, & en- » core avec des erreurs, en forçant les textes de l'Ancien & du Nou- » veau Testament pour les faire venir à votre but, & que vous rejettez » les autres comme des traditions, qui non seulement ne sont pas con- » tenus dans l'Ecriture, mais qui y sont contraires; puisque vous pré- » tendez que le divin Chrysostôme qui approuve le Chrême s'est laissé » emporter par le torrent, & qu'en rejettant ainsi les Peres vous ne » laissez pas de vous attribuer le nom de Théologiens; puisque vous » croyez que l'invocation des Saints est vaine & frivole; que vous mé- » prisez leurs Images, leurs saintes Reliques, & l'adoration qu'on leur » rend, en puisant ces erreurs des sources des Juifs; puisque vous anéan- » tissez la Confession des péchés que nous faisons les uns aux autres, & » la vie monastique qui imite celle des Anges; nous vous déclarons que » les paroles de l'Ecriture qui contiennent ces vérités n'ont pas été in- terprétées

» terprétées par des Théologiens semblables à vous, mais par ces vrais » Théologiens remplis du Saint Esprit, qui les ont fait passer jusques à » nous de main en main par une tradition non interrompue. L'ancienne » Rome en observe & en embrasse plusieurs. Comment avez-vous donc » pu croire que vous ayiez mieux considéré toutes ces choses que l'an» cienne & la nouvelle Rome? Comment avez vous osé abandonner les » sentiments de ces vrais Théologiens pour leur préférer les vôtres?.... » Nous vous prions donc de ne nous plus fatiguer davantage, ou en con» tinuant de nous écrire sur ces matieres, ou en nous envoyant de vos » ouvrages. Car vous traitez nos Théologiens d'une maniere si inégale, » qu'en même temps que vous les relevez par des termes d'honneur & » d'estime, vous faites voir par votre maniere d'agir que vous les mé» prisez en effet, & que vous nous voulez rendre inutiles leurs divins » discours, par lesquels nous pourrions combattre vos sentiments en écri» vant contre vous: ainsi vous nous délivrerez d'inquiétude. Allez donc » dans votre voie, & si vous voulez nous écrire quelquefois, ne nous par» lez plus de vos dogmes, mais faites-le pour entretenir l'amitié que » nous avons contractée. Dieu vous conserve en santé».

Liv. I. Ch. VI. p. 370.

Voilà les fameuses Réponses du Patriarche Jérémie aux Théologiens de Wittemberg. M. Claude assure que *quand on les aura lues & relues, on n'y trouvera point la conversion des substances, à moins que de se laisser corrompre l'esprit par des déclamations.* Il est vrai qu'il faudroit qu'un esprit fût étrangement corrompu pour s'imaginer avoir vu dans ces Réponses le terme de Transsubstantiation, ou celui de conversion substantielle: mais comme c'est de la pensée de Jérémie, & non pas des termes dont il s'est servi que nous sommes en différent, j'espere qu'il se trouvera peu de personnes qui n'avouent qu'il n'est pas besoin de leur corrompre l'esprit par des déclamations, pour leur persuader que le changement dont parle ce Patriarche n'est pas un simple changement de vertu, mais que c'est assurément le dogme de la Transsubstantiation qu'il a tâché d'inspirer aux Théologiens de Wittemberg. Aussi ne croirois-je pas me devoir arrêter plus long-temps ici, si je ne craignois que M. Claude ne prît un jour avantage de mon silence, pour se vanter qu'il a donné des réponses si justes à tout ce que M. Arnauld lui avoit allégué de Jérémie, que je me suis bien donné de garde d'entreprendre d'y répondre. Je prie donc les Lecteurs de souffrir que je prouve en peu de mots que toutes les trois Réponses de Jérémie contiennent autant de preuves solides du consentement des Grecs avec les Latins, & que je leur fasse voir en même temps la vanité de toutes les solutions de M. Claude.

L. 3. c. 10. p. 273.

Section II.

Quatrieme Preuve du consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine tirée de la premiere Réponse de Jérémie.

I. S'il est vrai que Jérémie ait voulu donner à entendre aux Théologiens de Wittemberg que les Grecs ne reconnoissent dans l'Eucharistie qu'un simple changement de vertu, je souhaiterois bien qu'on nous dît d'où vient qu'il ne s'en est point expliqué clairement dans sa premiere Censure? D'où vient qu'il s'est servi des termes qu'on emploie ordinairement pour faire concevoir un véritable changement de substance? D'où vient qu'il les a assurés que *l'Eglise Grecque enseigne que le pain est changé au corps même de Jesus Christ & le vin en son sang même?* Ne devoit-il pas plutôt dire qu'ils sont changés en la vertu, ou en la force, ou en l'efficace, ou en la puissance du corps & du sang du Sauveur?

L. 4. c. 8. p. 469. *Je réponds*, dit M. Claude, *que si Jérémie n'a pas dit que le pain est changé en vertu, en force, en puissance, aussi n'a-t-il pas dit qu'il soit changé en substance.* Je l'avoue. Jérémie n'a dit ni l'un ni l'autre; mais il y a cette différence entre la proposition de M. Claude & la mienne, qu'il n'y a personne qui ne conçoive facilement que pour faire entendre à des gens qui croient la présence réelle, que le pain est changé en la seule vertu du corps, il étoit absolument nécessaire de le leur déclarer en termes formels; au lieu que pour leur faire concevoir qu'il est changé en sa substance, il suffisoit de leur dire qu'il est converti & changé en la chair même & au sang même.

Je m'étonne que M. Claude ait osé nier un point de fait si sensible. Ibidem. *Il y avoit*, dit-il, *de la nécessité d'exprimer que le pain est changé en substance, si Jérémie eût eu dessein de le faire entendre.* Mais il semble que M. Claude parle contre sa pensée. Car s'il a lu les Réponses de Jérémie, comme il les a assurément lues, il ne peut pas ignorer qu'à ces paroles de la premiere Réponse, *l'Eglise Grecque enseigne que le pain est changé au corps même*, les Théologiens de Wittemberg ont marqué à la marge du texte grec μετουσίωσις, & à la marge de leur version latine *Transsubstantiatio.* Comment ose-t-il donc dire qu'il étoit nécessaire que le Patriarche employât le terme de substance, pour faire entendre à ces Théologiens que l'Eglise Grecque est dans les mêmes sentiments que la Romaine, touchant le changement qui se passe dans l'Eucharistie? Cette seule remarque ne prouve-t-elle pas invinciblement, que pour faire concevoir à des Luthériens que le pain & le vin sont transsubstantiés au corps & au sang, il suffit de leur dire, comme a fait Jérémie, *que le pain est changé au corps même & le vin au sang même par la toute-puissance du S. Esprit?*

II. Ou ce Patriarche croyoit que le corps de Jesus Christ est vraiment présent dans la Cene, ou il croyoit qu'il n'y est pas véritablement présent, mais seulement en force, en efficace & en vertu. S'il croyoit avec les Théologiens de Wittemberg que le corps & le sang y sont véritablement présents, il est évident que le changement dont il parle est un changement de substance, & que quand il les presse de reconnoître *que le pain est changé au corps même*, c'est les inviter à convenir avec les Grecs du dogme de la Transsubstantiation, comme ils conviennent déja ensemble de celui de la présence réelle. S'il étoit différent des Théologiens de Wittemberg, en ce qu'il ne croyoit pas cette véritable présence, d'où vient qu'il ne leur en a pas dit un mot? D'où vient qu'il n'a pas censuré le dixieme article de leur Confession qui l'établit en termes formels? D'où vient qu'il ne leur a point fait connoître que l'Eglise Grecque ne croit pas que le corps & le sang soient véritablement présents, mais seulement leur force, leur puissance & leur vertu? Liv. I. Ch. VI.

Je réponds, dit M. Claude, *qu'une présence de vertu est une véritable présence du corps & du sang de Jesus Christ, comme le soleil nous est véritablement présent par l'efficace de ses rayons; de sorte que Jérémie n'avoit que faire d'aller choquer la vérité de la présence.* C'est-à-dire, qu'une chose nous peut être véritablement présente de deux manieres; d'une présence de substance & d'une présence de vertu; que les Théologiens de Wittemberg croient que le corps du Seigneur est véritablement présent dans l'Eucharistie d'une présence de substance, & les Grecs qu'il y est véritablement présent d'une présence de vertu; & parce que l'article d'Augsbourg porte seulement que le corps & le sang *sont véritablement présents*, sans déterminer si c'est d'une présence de substance ou de vertu, Jérémie eût eu mauvaise grace d'aller choquer ces Théologiens sur cet article. Je ne m'arrêterai point à contester touchant cette nouvelle maniere de parler, selon laquelle les Ministres prétendent qu'on peut très-bien dire qu'une chose est véritablement présente dans un certain lieu où elle n'est pas présente en substance, mais seulement par l'efficace de sa vertu, par exemple, que le Roi d'Espagne est véritablement présent dans Bruxelles, que le Pape est véritablement présent dans Paris, que le soleil, la lune & toutes les étoiles sont véritablement présents dans le fond de la mer. Nous avons sans cela d'autres moyens de faire voir que cette réponse de M. Claude n'est qu'une pure illusion. p. 469.

Car pour soutenir avec quelque apparence de raison, que Jérémie ne savoit pas que la véritable présence dont parle l'article d'Augsbourg est une présence de substance, il ne suffit pas de supposer que cet article est conçu en des termes obscurs & ambigus; il faut encore supposer que

ce Patriarche n'avoit jamais entendu parler des erreurs des Luthériens; & qu'il n'en a point eu d'autre connoissance que celle qu'il a pu tirer de la Confession d'Augsbourg. Or c'est ce qui ne se peut dire, puisqu'il témoigne lui-même qu'on lui avoit dit des Luthériens plusieurs choses sur le sujet de la Cene, que l'Eglise Grecque désapprouve entiérement. Est-ce qu'on lui avoit dit que les Luthériens sont des gens qui font profession de croire avec l'Eglise Romaine la présence réelle & la Transsubstantiation? Mais y a-t-il quelqu'un qui sache la créance des Luthériens, & qu'il ne sache pas qu'ils ont abandonné le dogme de la Transsubstantiation en abandonnant l'Eglise Romaine? Est-ce qu'on lui avoit dit que les Théologiens de Wittemberg sont de ces Protestants qui ne reconnoissent dans la Cene qu'une simple présence de vertu & un simple changement d'efficace? Il faudra donc avouer que l'Eglise Grecque désapprouve le changement de vertu & la présence d'efficace. Est-ce qu'on lui avoit dit que ce sont des Protestants d'une autre espece, qui reçoivent la présence substantielle, mais qui refusent d'admettre le changement de substance? Jérémie n'ignoroit donc pas que la véritable présence dont il est parlé dans l'article d'Augsbourg est une véritable présence de substance, & non pas une simple présence d'efficace & de vertu, semblable à celle dont le soleil, la lune & les étoiles sont véritablement présents dans les entrailles de la terre par l'efficace de leurs influences, le Roi d'Espagne dans Bruxelles par la force de ses armes, & le Pape dans Paris par la vertu de ses Bulles.

Mais de plus l'on sait que la Confession d'Augsbourg ne fut pas examinée par le seul Patriarche. L'on sait que les Théologiens de Wittemberg en firent présenter des exemplaires à cinq autres des plus considérables d'entre tous les Grecs qui étoient pour lors à Constantinople. L'on sait qu'on y tint un Synode, où l'on nomma des députés pour travailler avec le Patriarche Jérémie à une Censure exacte, où l'on marqueroit nettement les articles de la Confession d'Augsbourg qui sont conformes à la créance de l'Eglise Grecque, & ceux qu'elle condamne. L'on sait que ces Grecs qui examinerent la Confession d'Augsbourg, & qui travaillerent à la Réponse qu'on y devoit faire, avoient la plupart étudié dans les Universités d'Italie, où l'on n'ignore pas la créance des Luthériens, & qu'ils fréquentoient souvent le Luthérien Gerlac, qui négocioit cette affaire à Constantinople de la part des Théologiens de Wittemberg. L'on sait qu'on fut plus d'une année entiere à composer la Censure, à la revoir, à la polir, à la rendre la plus exacte qu'il seroit possible. L'on sait que les Catholiques en firent de grands bruits, qu'ils s'opposerent au dessein des Luthériens, qu'ils eurent pour ce sujet des Conférences avec l'un des prin-

Vid. Turco-græc. p. 428. 432. 433. 440. 496. 497.

cipaux Officiers du Patriarche, & il y a bien de l'apparence qu'ils porterent leurs plaintes jusques aux oreilles de Jérémie même, & que c'est d'eux dont il a voulu parler, lorsqu'il dit, qu'on lui a rapporté beaucoup de choses de l'opinion des Luthériens sur le sujet de la Cene que les Grecs désapprouvent.

Et après tout cela M. Claude ne laissera pas de dire, que Jérémie étoit dans une profonde ignorance touchant l'opinion des Luthériens, qu'il ne savoit pas que la véritable présence dont ils font profession fût une présence de substance, & que c'est pour cette raison qu'il n'a point condamné l'article dixieme de la Confession d'Augsbourg : & il ne se mettra point en peine d'en apporter des preuves : il faut que la chose soit ainsi, parce qu'il le veut, il faut qu'on le croie, parce qu'il le dit, & il croit être en droit de le dire, parce qu'il en a besoin pour répondre à un raisonnement de M. Arnauld, dont il ne se pouvoit pas tirer autrement. Mais ce n'est encore rien au prix de ce que nous allons entendre.

SECTION III.

Cinquieme Preuve tirée de la seconde Réponse de Jérémie.

III. Si nous passons de cette premiere Censure à la Replique des Théologiens de Wittemberg, & à la seconde Réponse de Jérémie, elles nous fourniront une nouvelle preuve de la vérité que nous avons entrepris d'établir. *Nous croyons*, disent les Théologiens, *que le corps & le sang sont vraiment présents dans la Cene; mais nous ne croyons pas que le pain soit changé au corps de Jesus Christ : car l'Apôtre parlant de ce pain mystique lui donne le nom de pain. Ainsi comme c'est fort bien dit lorsqu'on présente à boire un calice plein de vin, que de dire, tenez prenez ce vin, quoique le calice ne soit pas changé en vin, de même c'est fort bien parler que de dire, ceci est mon corps, puisqu'on nous donne le corps de Jesus Christ avec le pain.* Voilà, ce me semble, une comparaison qui fait assez voir que les Luthériens croient la présence substantielle, & par conséquent que le changement dont ils ne veulent point demeurer d'accord avec Jérémie n'est autre que la Transsubstantiation. D'où vient donc que ce Patriarche dans sa seconde Réponse ne se met point en peine de les désabuser? D'où vient qu'il ne combat point cette présence substantielle pour établir la seule présence de vertu & d'efficace? Mais sur-tout d'où vient qu'il ne leur reproche point d'avoir mal pris ses paroles en les entendant d'un changement de substance, au lieu de les entendre d'un changement de vertu?

Je réponds, dit M. Claude, *qu'il n'y a aucun avantage à tirer du silense de Jérémie à cet égard. Il est vrai qu'il ne leur dit point qu'ils eussent* L. 4. c. 8. p. 470.

mal pris ses paroles ; mais aussi n'avoit-il nul droit de leur dire qu'ils les eussent mal pris. Car quoique les Théologiens nient que le pain soit changé, ce qu'ils appuyent sur le témoignage de S. Paul qui l'appelle du pain, ils ne se servent encore que du même terme que Jérémie avoit employé, qui est celui de μεταβάλλεσθαι sans parler en aucune maniere d'un changement de substance. Il seroit à souhaiter que ceux qui se contentent de ces sortes de réponses de M. Claude, nous voulussent marquer nettement l'idée qu'ils estiment que Jérémie s'est formé de la créance des Luthériens, après avoir lu les paroles que je viens de rapporter de leur Replique à sa premiere Réponse. Il faut nécessairement, ou que ce Patriarche ait cru que les Luthériens font profession de la présence substantielle en niant le changement de substance, ou qu'il se soit imaginé qu'ils rejettent le changement de vertu & d'efficace en admettant la présence d'efficace & de vertu, ou qu'il n'ait pu se former une idée bien distincte de leur sentiment.

Direz-vous que Jérémie est demeuré en suspens, sans pouvoir découvrir si cette véritable présence que reconnoissent les Luthériens, & ce changement qu'ils condamnent, sont des changements & des présences de substance ou de vertu ? Donnez-nous donc de bonnes raisons pourquoi il ne s'est point plaint du procédé des Théologiens de Wittemberg ? D'où vient qu'il ne leur a point mandé que pour se faire entendre, il faut dire en termes précis, si c'est une présence de vertu ou une présence de substance qu'ils admettent ? Si par le changement dont ils ne peuvent tomber d'accord ils entendent un changement de substance ou un changement de vertu ? Mais sur-tout d'où vient qu'il s'est encore lui-même exprimé en des termes également obscurs, en se contentant d'inculquer que le pain & le vin sont changés au corps & au sang du Sauveur, sans déterminer s'il parle d'un changement de vertu ou de substance ? Si Jérémie n'a pu rien concevoir à ce que les Théologiens de Wittemberg lui ont mandé, *qu'ils croient que le corps & le sang sont véritablement présents dans la Cene, mais qu'ils ne croient pas que le pain soit changé au corps de Jesus Christ*, comment s'est-il pu imaginer que ces Théologiens concevroient distinctement sa pensée, quand il leur répéteroit ce qu'il leur avoit déja dit une fois, *que le pain est fait le corps de Jesus Christ & le calice son sang par l'avénement du Saint Esprit, qui change ces choses d'une maniere qui surpasse notre raison & toutes nos pensées ?*

Direz-vous que Jérémie se soit mis dans l'esprit que les Luthériens reconnoissent une présence de vertu & d'efficace, mais qu'ils ne veulent pas tomber d'accord du changement de vertu ? Donnez-nous donc en

même temps quelques bonnes raiſons pourquoi il ne leur a point reproché que cette penſée eſt tout-à-fait déraiſonnable, & que les preuves qu'ils apportent pour la ſoutenir ſont encore plus extravagantes? Car que peut-on de plus abſurde & de plus extravagant que de prouver que le pain n'eſt point changé en la vertu du corps de Jeſus Chriſt, parce que l'Apôtre lui donne encore le nom de pain? Que de prétendre que Jeſus Chriſt a pu dire: *prenez, mangez, ceci eſt mon corps*, ſans que le pain fût changé en la vertu de ſon corps, parce qu'on dit fort bien, *prenez, buvez, ceci eſt du vin*, ſans que le calice dans lequel nous le préſentons ſoit changé dans le vin qu'il contient? Que de ſoutenir que le corps du Sauveur eſt préſent dans la Cene d'une préſence de vertu, de force & d'efficace, & de prétendre en même temps que le pain ſacré n'eſt en aucune maniere changé, ni en la force, ni en l'efficace, ni en la vertu de ce divin corps?

Vous rangerez-vous enfin au premier parti, en avouant, ce qui ne ſe peut raiſonnablement nier, comme je l'ai déja fait voir ſur la fin de la Section précédente, & comme je le pourrois encore prouver par de nouvelles remarques ſi la choſe n'étoit d'elle-même trop évidente; avouerez-vous, dis-je, que Jérémie a très-bien connu que les Théologiens de Wittemberg font profeſſion de croire la préſence ſubſtantielle, & que le changement qu'ils refuſent d'admettre, n'eſt autre que le changement de ſubſtance? Vous ſerez donc contraint d'avouer en même temps, ou que ce Patriarche tenoit la Tranſſubſtantiation, ou qu'il avoit droit de ſe plaindre qu'on eût mal pris ſes paroles en les entendant d'une converſion ſubſtantielle, au lieu qu'il les falloit entendre d'un changement de vertu. S'il eût eu droit de s'en plaindre, M. Claude reconnoît qu'il s'en fût plaint: or il eſt évident qu'il ne s'en plaint point, il n'avoit donc pas droit de s'en plaindre; & par conſéquent il faut reconnoître de bonne foi, que le Patriarche Jérémie, & tous les Grecs avec lui, conviennent avec l'Egliſe Romaine dans le dogme de la Tranſſubſtantiation.

SECTION IV.

Sixieme Preuve priſe de la troiſieme Réponſe de Jérémie.

IV. Enfin les Théologiens de Wittemberg dans leur ſeconde Replique, attribuent à Jérémie la créance de la Tranſſubſtantiation en des termes ſi clairs & ſi formels, qu'il n'y a point de chicane qui puiſſe obſcurcir leur penſée. Il ſuffit de dire que M. Claude s'eſt vu lui-même contraint d'en demeurer d'accord. C'étoit donc tout au moins à cette fois

Liv. I. Ch. VI. que le Patriarche les devoit désabuser, s'il avoit été du sentiment que prétend M. Claude. Il devoit leur remontrer que l'Eglise Grecque ne reconnoît point de Transsubstantiation; qu'elle a bien plus d'aversion de cette doctrine que les Eglises des Luthériens; que non seulement elle condamne ce dogme de l'Eglise Romaine, mais même qu'elle rejette la doctrine de la présence réelle; enfin qu'elle croit que la substance du corps du Sauveur n'est pas présente dans la Cene, mais seulement sa puissance, sa force, son efficace & sa vertu.

p. 470. *Je réponds*, dit M. Claude, *qu'il est vrai que les Théologiens ayant reparti au second Ecrit de Jérémie, ils combattent formellement le changement de substance; mais aussi est-il vrai que Jérémie dans la derniere Réponse, s'est plaint d'une maniere assez visible qu'ils avoient mal pris ses termes en les entendant d'un changement de substance.* Voilà le propre caractere du génie de M. Claude, comme on le verra souvent dans la suite de cette dispute. Des Auteurs s'expriment-ils en des termes plus clairs que le jour? M. Claude soutient qu'il n'y a que de l'obscurité dans leur discours. Le font-ils en des termes dont il est difficile de découvrir le vrai sens à moins que d'avoir lu leurs ouvrages entiers? M. Claude prétend qu'ils ont parlé bien nettement, & contre toutes sortes d'apparence il leur attribue à sa fantaisie des sens chimériques dont il n'y a aucun fondement dans leurs paroles, qui ne sont jamais venus & qui ne viendront jamais en pensée à un autre qu'à lui.

Jérémie enseigne *que le pain & le vin de l'Eucharistie ne sont pas la figure mais le corps même & le sang même du Seigneur : que ce n'est pas que ce corps descende à présent du Ciel, mais que cela se fait par le changement & la conversion du pain au corps même de Jesus Christ & du vin mêlé d'eau en son sang même, le Seigneur ayant assuré lui-même que le pain qu'il nous donneroit n'est autre que la chair qu'il devoit livrer pour nous.* Et M. Claude soutient que c'étoit parler trop ambiguëment pour faire concevoir à des Luthériens que l'Eglise Grecque reconnoît dans l'Eucharistie un changement de substance. Ces Luthériens répondent, » qu'ils croient que le corps & le sang de Jesus Christ sont véritable- » ment présents dans la Cene, mais que l'Apôtre donnant le nom de » pain à l'Eucharistie, ils ne peuvent se résoudre à croire que le pain soit » changé au corps du Sauveur. De plus que le Seigneur a pu dire, ceci » est mon corps, sans que le pain soit changé au corps, puisqu'en te- » nant en main un verre plein de vin, on peut fort bien dire, ceci est du » vin, sans que le verre soit changé en vin ». Et M. Claude assure qu'ils devoient s'exprimer plus clairement, s'ils avoient voulu faire entendre à Jérémie qu'ils condamnent le dogme de la Transsubstantiation en conservant

servant celui de la présence substantielle. Ce Patriarche leur fait une derniere Réponse, il ne parle ni de pain, ni de vin, ni de corps, ni de sang, ni de substance, ni de vertu, ni de changement, ni de conversion. Il se plaint seulement *qu'ils ont donné la torture à quelques expressions de l'ancienne & de la nouvelle doctrine pour les détourner à leur but.* Et M. Claude prétend que pour ce coup, on ne peut pas nier que Jérémie ne se soit exprimé bien nettement. Il assure que parler de la sorte, c'est donner assez visiblement à connoître aux Théologiens de Wittemberg qu'ils ont mal pris les termes de μεταβάλλεσθαι μεταποιεῖσθαι, en les entendant d'une conversion & d'un changement de substance, au lieu qu'ils les devoient entendre d'un changement de vertu. *C'étoit*, dit M. Claude, *assez visiblement se plaindre qu'ils avoient mal pris ces termes en les entendant d'un changement de substance, que de leur dire en général touchant les Sacrements, que puisqu'ils n'en admettoient que quelques-uns & encore avec erreur, pervertissant & changeant les expressions de l'ancienne & de la nouvelle doctrine pour aller à leur but,* διαστρέφοντες καὶ μεταβάλλοντες τὰ τῆς παλαιᾶς καὶ νέας διδασκαλίας ῥητὰ, *ils ne devoient pas prendre le titre de Théologiens.* p. 470.

Mais il n'est pas juste de passer si légérement sur cette glose de M. Claude. Car il faut demeurer d'accord qu'elle est tout-à-fait rare: *Puis*, dit Jérémie, *que vous pervertissez les expressions de l'ancienne & de la nouvelle doctrine, vous ne deviez pas prendre le titre de Théologiens.* C'est-à-dire, dit la glose de M. Claude, *puisque vous avez mal pris les termes de changement & de conversion dont je me suis servi, vous ne deviez pas prendre le titre de Théologiens.* Ouit-on jamais rien de semblable? Et M. Claude ne fait-il pas bien voir qu'il ne se soucie guere du jugement que porteront les personnes bien sensées de sa maniere d'écrire?

Mais si l'on prend la peine de rechercher quelles sont ces expressions de l'ancienne & de la nouvelle doctrine, dont les Théologiens de Wittemberg ont abusé pour les faire venir à leur but, l'on trouvera que ce sont deux passages de l'Ecriture qu'ils avoient allégués dans leur seconde Replique, l'un tiré de l'Ancien Testament, *vinum tuum mixtum est aqua*, & l'autre tiré du Nouveau, *quotiescumque manducabitis panem hunc.* Ils emploient le premier pour prouver que l'Eucharistie se doit célébrer avec du vin sans aucun mélange d'eau, contre la pratique observée de tout temps chez les Grecs & les Latins. Et ils se servent du second, pour faire voir que le pain conserve sa propre substance après la consécration. *Le pain & le vin*, disent-ils, *ne sont point changés, car nous avons appris de S. Paul qu'ils conservent leur propre substance: Toutes les fois*, dit-il, *que vous mangerez de ce pain.* Voici donc M. Claude bien loin de son compte. Il vouloit persuader au monde que Jérémie s'est plaint qu'on avoit mal pris

 les termes de changement & de conversion en les entendant au sens d'un changement de substance : & il n'y eut jamais de plus grande chimere que celle-là ; puisque l'on voit au contraire que le sujet de la plainte de Jérémie est, que les Théologiens de Wittemberg avoient abusé d'un passage de S. Paul, pour soutenir que le pain & le vin ne changent point de substance dans la célébration des divins Mysteres.

SECTION V.

Réponse à deux objections de M. Claude.

L. 4. c. 8. p. 474. *Mais*, dit M. Claude, *si la substance du pain est changée en la chair naturelle de Jesus Christ, comment entendra-t-on ce que Jérémie assure dans sa premiere Réponse, que la chair que Jesus Christ portoit ne fut pas donnée alors à manger à ses Disciples ?* L'on a déja répondu à cette difficulté, que Jérémie, par cette maniere de parler, a voulu donner à entendre aux Théologiens de Wittemberg, que *Jesus Christ ne donna pas à manger à ses disciples la chair qu'il portoit, en cessant de la porter & de paroître devant eux à sa maniere ordinaire, en coupant son corps par morceaux, & n'ayant plus d'autre lieu que l'estomac de ses Apôtres.* (Arnauld L. 4. c. 4. p. 363.) M. Claude ne nie pas absolument que cette explication de M. Arnauld ne soit bonne si l'on la considere en elle-même ; il soutient seulement qu'elle n'a aucun fondement dans Jérémie. *Pour nous faire recevoir cette glose*, dit-il, *il faudroit la fonder sur les paroles de Jérémie même, & non sur l'imagination de M. Arnauld.* Aussi est-ce sur les propres paroles de Jérémie que M. Arnauld l'a fondée ; car voici comme poursuit ce Patriarche immédiatement après les paroles que nous oppose M. Claude. *Ce n'est pas aussi que maintenant dans le divin Sacrifice le corps du Seigneur descende du Ciel, car ce seroit un blasphême ; mais c'est qu'alors & maintenant le pain est changé & converti au corps même du Sauveur, & le vin en son sang même. Car*, dit-il, *le pain que je donnerai est ma chair.* Il est donc évident que Jérémie n'a voulu dire autre chose, sinon que comme la chair du Seigneur ne descend pas à présent du Ciel en le quittant pour être reçue ici bas des fideles, de même au jour de l'institution des sacrés Mysteres, cette même chair ne cessa pas de demeurer à la place où elle étoit lorsque les Apôtres la reçurent de la main du Seigneur : mais que dans la Cene que célébra le Seigneur, & dans celle que nous célébrons tous les jours, ce grand mystere s'accomplit en telle sorte que le corps même du Seigneur, sans abandonner le lieu où il est, commence à être sous les apparences du pain & du vin, dont les substances sont passées dans la divine substance de sa chair & de son sang.

Il y a encore dans cette même Réponſe de Jérémie une autre expreſſion qui a paru propre à M. Claude pour faire illuſion au monde. Comme elle a en effet je ne ſais quoi d'obſcur, on ne doit point trouver mauvais que je rapporte les propres termes du Patriarche, ὐ τυπος λοιπὸν ἢ ἄζυμον ὁ ἄρτος τοῦ κυριακοῦ σώματος, ὁ ὑπὸ τοῦ ἱερέως μεταγωγούμενος, ἀλλ' ἔνζυμον, καὶ αὐτὸ τὸ τοῦ κυρίου σῶμα ὡς αὐτὸς περὶ ἑαυτοῦ ἀποφαίνεται. C'eſt-à-dire en traduiſant mot pour mot, *ce n'eſt donc pas une figure*, *ni un* pain *azyme que le pain du corps du Seigneur qui eſt adminiſtré par les Prêtres ; mais c'eſt un* pain *levé & le corps même du Seigneur*, *comme il l'aſſure lui-même de ſoi-même.* Il s'agit de découvrir le vrai ſens de ce paſſage. Selon M. Claude, Jérémie veut dire que l'Euchariſtie n'eſt pas une figure du corps du Sauveur, ni un azyme ; mais que c'eſt un pain levé *en ſubſtance* & le corps même du Sauveur. Selon M. Arnauld, il veut dire que ce n'eſt pas une figure du corps de Jeſus Chriſt, ni un azyme ; mais que c'eſt un pain levé *en apparence*, & le corps même du Seigneur. Il n'y a perſonne qui ne s'apperçoive que cette derniere explication ne contient rien en ſoi de choquant ; mais pour celle de M. Claude, outre qu'elle eſt inſupportable, elle ſe détruit elle-même. Car ſi c'eſt un pain levé en ſubſtance, comment eſt-ce le corps même du Sauveur ? Si c'eſt un pain levé en ſubſtance, pourquoi n'eſt-ce point la figure du corps du Sauveur?

Mais de plus Jérémie veut que nous enviſagions cette propoſition, comme une concluſion tirée des principes qu'il venoit d'établir. *Ce n'eſt donc pas*, dit-il, *un azyme*, &c. il aſſure auſſi que c'eſt le Seigneur qui a dit en parlant *lui-même de ſoi-même, que le pain de ſon corps eſt un* pain *levé & ſon corps même.* Il n'y a donc qu'à rechercher les endroits où le Seigneur en a parlé de la ſorte. Ils ne ſeront pas difficiles à trouver, puiſque Jérémie les a marqués lui-même un peu auparavant. Car premiérement, il eſt évident que c'eſt dans l'inſtitution de la Cene que le Seigneur a enſeigné que le pain de ſon corps eſt ſon corps même. *Le pain* dit Jérémie, *eſt changé au corps même*, *car le Seigneur n'a pas dit ceci eſt la figure*, *mais ceci eſt mon corps.* Secondement, il n'eſt pas moins évident que c'eſt dans le Chapitre VI de S. Jean, où Jérémie prétend que le Seigneur a enſeigné que le pain de ſon corps n'eſt pas un azyme, mais un pain levé. *Le pain* levé, dit ce Patriarche, *eſt changé & converti au corps même du Seigneur*, *car il dit lui-même*, *le pain* levé *que je donnerai eſt ma chair.* Jugez maintenant ſi ce pain levé dont le Seigneur a dit, *le pain que je donnerai eſt ma chair*, *laquelle je livrerai pour la vie du monde ;* jugez, dis-je, ſi ce pain eſt un pain levé *en ſubſtance*, comme le prétend M. Claude, ou ſi ce n'eſt pas plutôt, comme le ſoutient M. Arnauld, le corps même du Sauveur, que les Grecs reçoivent ſous les

Liv. I. Ch. VI. *apparences* d'un pain levé, de même que nous le recevons sous celles d'un pain azyme.

Mais, dira-t-on, cette réponse est fondée sur une fausse traduction; car il n'y a pas dans Jérémie que le Seigneur ait dit que *le pain* levé *qu'il donnera soit sa chair;* il y a seulement que le Seigneur a dit que *le pain qu'il donnera est sa chair.* Je réponds que dans les Auteurs Grecs qui ont écrit depuis six cents ans contre les azymes, le mot ἄρτος a la même force que celui de ἔνζυμον, ou ἄρτος ἔνζυμος, parce qu'ils estiment que du pain sans levain n'est pas du pain, & que quand l'Ecriture parle du pain sans ajouter azyme, c'est toujours du pain levé qu'il faut sous-entendre.

C'est un point de fait qui se peut prouver par une infinité de témoignages. *Les Evangélistes*, dit Métrophane Patriarche d'Alexandrie, *ne disent pas que le Seigneur prit des azymes ou un pain azyme, mais seulement qu'il prit du pain, ce qui montre que c'étoit un pain levé. Ce n'est pas un azyme*, dit Nicephore, *c'est un pain que le Seigneur a appellé son corps. S. Paul*, dit le Métropolitain de Russie, dans les Commentaires du Baron Sigismond, *n'a pas dit que le Seigneur prit de l'azyme, mais du pain. L'azyme*, dit Pierre Patriarche d'Antioche, *n'est pas du pain. Les nôtres*, dit le Philosophe Théorien, *disent que l'azyme ne s'appelle pas du pain.* Et Jérémie lui-même dans sa seconde Réponse, *Nous offrons*, dit-il, *non avec des azymes, mais avec du pain levé, parce que c'est du pain en vérité.* Et dans sa premiere Réponse, *il faut*, dit-il, *que ce soit du pain levé afin que ce soit du pain, & non pas de l'azyme.* Tout ceci fait voir clairement qu'il peut y avoir des rencontres où pour exprimer comme il faut la pensée des Grecs, il y a nécessité de traduire *pain levé*, quoiqu'il n'y ait pas dans le grec ἄρτος ἔνζυμος, mais seulement ἄρτος, & l'on est assuré que toutes les personnes raisonnables avoueront que quand nous avons ainsi traduit le texte de Jérémie, nous n'avons fait que mettre dans tout son jour la force de son raisonnement.

Metroph. Conf. fid c 9.
Niceph in synax. fer. v. mai.
Sigis. Rer. Moscov. Com.p.32.
P. Antioc. ap. Allat. ad. Creigt. p. 473.
Theorian. Ib. p. 548.
Répons. 2. p. 241. & Rép. 1. p. 86.

Il ne faut donc plus s'étonner que ce Patriarche ait écrit que *le pain du corps du Seigneur n'est pas un azyme, mais un* pain *levé.* Ce pain levé dont il parle ce n'est pas un pain levé matériel & corruptible; c'est le corps même du Sauveur qui a été originairement du pain levé; c'est le vrai pain de vie que les Grecs reçoivent sous les apparences d'un pain levé; c'est le Seigneur lui-même à qui ils donnent le nom de pain levé, à cause qu'il est composé de la divinité qu'il a reçue de son Pere, *& de la masse de notre nature, Dieu & homme tout ensemble*, comme parle Jérémie; en un mot, c'est ce pain levé dont il est écrit, suivant leurs hypotheses, *& le pain* levé *que je donnerai, c'est ma chair, laquelle je livrerai pour la vie du monde.*

Voilà ce que j'avois à dire touchant Jérémie. M. Claude ne m'accusera pas d'avoir corrompu l'esprit de mes Lecteurs par des déclamations. J'espere cependant qu'il s'en trouvera fort peu qui n'avouent, que les trois Réponses de ce Patriarche sont autant de preuves convainçantes de la conformité de l'Eglise Grecque avec la Romaine dans le dogme de la Transsubstantiation.

CHAPITRE VII.

Septieme Preuve de ce consentement par les Réponses des Grecs de Venise aux Demandes du Cardinal de Guise.

C'Est une remarque que M. Claude a jugé des plus nécessaires dans cette recherche de la créance des Grecs, qu'il en faut reconnoître de deux sortes; les uns réunis à l'Eglise Romaine qui reconnoissent la jurisdiction du Pape, & qui reçoivent le Concile de Florence; les autres qui sont séparés, ne reconnoissant que leurs Patriarches, & faisant une Communion à part opposée à l'Eglise Latine.

Mais quand M. Claude vient à marquer en particulier qui sont ceux que l'on doit envisager comme réunis à l'Eglise Catholique, il le fait en des termes si ambigus que je ne puis me dispenser d'en découvrir le vrai sens, si je veux conserver toute sa force au témoignage des Grecs de Venise dont j'ai dessein de me servir dans ce Chapitre. *Il faut*, dit-il, *mettre au rang de ceux qui ont reçu le Concile de Florence, & qui vivent sous la jurisdiction du Pontife Romain, tous les Grecs qui sont en Italie, à Rome, à Venise, en Toscane, & dans les Royaumes de Naples & de Sicile, que l'on appelle Grecs-Italiens. Il y faut mettre aussi une grande partie de ceux qui vivent sous la domination des Vénitiens.* L. 3. c. 1. p. 152.

Il semble que M. Claude veuille dire qu'il y a à la vérité des Grecs schismatiques sous la domination des Vénitiens; mais que pour tous les autres qui sont en Italie, à Rome, en Toscane, dans les Royaumes de Naples & de Sicile, & dans Venise même, ils sont tous soumis au Pape, reconnoissant sa Jurisdiction & recevant le Concile de Florence. Il est constant que voilà où portent naturellement ses paroles. J'ai néanmoins de la peine à me persuader que ce soit sa pensée: j'aime mieux croire qu'il a voulu dire qu'entre les Grecs qui sont en Italie, à Rome, à Venise, il y en a de deux sortes, dont les uns sont appellés *Grecs-Italiens*, les autres retiennent le nom de *Grecs*; que ceux-ci ne reçoivent point le Concile de Florence, mais que les *Grecs-Italiens* le reçoivent, & qu'ils

LIV. I. CH. VII. sont entiérement soumis au Pape. Quoi qu'il en soit, c'est un point de fait qui est au dessus de toute contestation, que les Grecs schismatiques ont un corps d'Eglise à Venise, où ils vivent avec autant de liberté pour tout ce qui regarde la Religion que dans aucun autre endroit, comme on le peut voir dans une lettre de Gabriel de Philadelphie au Patriarche Jérémie, rapportée par Crusius dans sa Turco-Grécie.

Crusius Turco-Græc. l. 7. p. 526.

Le Cardinal de Guise desirant savoir les sentiments de l'Eglise Grecque, sur la plupart des points contestés par les Protestants, & sur quelques pratiques de la discipline ecclésiastique, s'adressa à ces Grecs schismatiques de Venise. Pour cet effet, il leur envoya douze Questions conçues en des termes très-clairs, très-nets & très-précis touchant l'Eucharistie, les Images taillées, le Purgatoire, la Confession des péchés, & plusieurs autres semblables. C'est le Calviniste Leunclavius qui les a mises en lumiere avec les Réponses des Grecs qu'il a tournées lui-même en latin. Il seroit à souhaiter qu'il eût communiqué au public le texte grec; mais comme c'étoit un homme savant & du parti de nos adversaires, j'espere qu'ils ne feront point difficulté de recevoir sa version pour authentique.

Post. Com. rerum Moscov. Sigis. edit. Basileens. an. 1571.

La premiere de ces douze Questions contient précisément l'état de la controverse dont il s'agit entre nous & M. Claude: en voici les propres termes. *Premiere demande. Les Grecs croient-ils que la substance du pain & du vin soient tellement changées qu'il ne demeure rien autre chose que les accidents du pain, sans qu'il y ait aucune substance qui les soutienne?*

Si l'Eglise Grecque avoit été dans les sentiments que lui attribue M. Claude, il n'est pas difficile de juger ce que les Grecs de Venise auroient dû répondre à cette demande. Ils auroient dit qu'ils croient à la vérité que le pain est changé au corps du Sauveur; mais que par cette façon de parler ils n'entendent pas que le pain soit converti dans la substance de ce divin corps, mais seulement en sa force, en sa vertu & dans son efficace. Ainsi qu'ils estiment non seulement que les accidents, mais même que toute la substance du pain demeure en son entier; de même que l'eau du Baptême conserve toujours son être, parce que c'est dans la vertu, & non pas dans la substance du sang de Jesus Christ, qu'elle est changée par la priere des Prêtres. On ne peut pas nier que voilà à-peu-près comme s'y feroient pris des gens qui ne reconnoîtroient dans l'Eucharistie qu'un simple changement de vertu. Mais les Grecs de Venise s'y prennent bien autrement. « Nous croyons, disent-» ils, & nous confessons que le pain est tellement changé au corps de » Jesus Christ, & le vin en son sang, que ni le pain ni les accidents de » sa substance ne demeurent plus, mais qu'ils sont transélémentés dans

» une ſubſtance divine. Et ſur cela nous avons l'autorité de ce grand » Docteur de l'Egliſe S. Chryſoſtôme, lorſqu'il explique le Chapitre XXVI » de l'Evangile de S. Matthieu. Quand Jeſus Chriſt, dit-il, prononce ces » paroles, ceci eſt mon corps, il fait voir que le pain qui eſt conſacré » ſur l'Autel n'eſt pas un ſigne du corps du Seigneur, mais ſon corps » même; car il n'a pas dit, ceci eſt le ſigne, mais il a dit, ceci eſt mon » corps. Car il s'y paſſe un changement par une vertu ineffable, quoi- » qu'il ne laiſſe pas de nous paroître du pain: car étant foibles comme » nous ſommes, nous ne nous ſerions pu réſoudre à manger de la chair, » & encore de la chair humaine. C'eſt pour cela qu'il nous paroît du » pain, quoique dans la vérité ce ſoit de la chair ".

Voici donc quelle étoit la créance de ces Grecs. Ils ne ſe contentoient pas de ſoutenir que l'Euchariſtie n'eſt pas une figure du corps de Jeſus Chriſt, mais le corps même de Jeſus Chriſt; c'étoit auſſi trop peu pour eux de dire, que quoiqu'elle paroiſſe du pain, c'eſt en effet de la chair; que le pain & le vin ne demeurent plus; qu'ils ſont changés & tranſélémentés dans une divine ſubſtance: ils pouſſoient la choſe encore plus loin. Ils raiſonnoient du dogme de la Tranſſubſtantiation, non comme on fait d'ordinaire, mais de la même maniere qu'en ont raiſonné autrefois certains Auteurs dont il eſt parlé dans Alger, qui eſtimoient que ni la dureté, ni la molleſſe, ni la couleur, ni la ſaveur, ni les autres accidents du pain ne demeurent pas après la conſécration; *le pain & le vin étant tellement changés au corps & au ſang de Jeſus Chriſt, qu'il n'en reſte rien du tout.* NIHIL *omnino de pane remanere: panem omnino ita mutari in corpus Chriſti, ut nihil ex illo ſuperſit.* C'eſt la vraie idée que s'en étoient formés les Grecs de Veniſe. On leur demande s'ils croient qu'il n'y a que les ſeuls accidents qui demeurent. Ils répondent que le pain eſt tellement changé, *que les accidents même de la ſubſtance du pain ne demeurent plus.* ITA *mutatur ut neque ſubſtantiæ ipſius accidentia maneant.*

Alger. l. 1. c. 7.

Quoiqu'il ſemble qu'il ſoit difficile de s'exprimer d'une maniere plus forte en faveur de la Tranſſubſtantiation, néanmoins, ſi nous en croyons M. Claude, il n'y a rien au monde plus facile que de détourner cette Réponſe des Grecs de Veniſe au ſens d'un ſimple changement de vertu. Ils diſent, *que le pain eſt tellement changé au corps de Jeſus Chriſt, & le vin en ſon ſang, que ni le pain, ni les accidents de ſa ſubſtance ne demeurent pas.* M. Claude l'avoue, mais en l'avouant il ſoutient que par cette maniere de parler ils n'ont rien voulu donner à entendre, ſi ce n'eſt que tant la ſubſtance que les accidents du pain deviennent de ſubſtances & d'accidents communs, des ſubſtances & des accidents ſanctifiés. Ces Grecs ajoutent, *que le tout eſt tranſélémenté dans une divine ſubſtance.* M. Clau-

Liv. I. Ch. VII. de ne le nie pas ; mais en l'accordant il ſoutient qu'ils n'ont point eu d'autre deſſein dans cette expreſſion, que de nous faire concevoir que les accidents & la ſubſtance du pain & du vin reçoivent, par le moyen de cette tranſélémentation dans une divine ſubſtance, la vertu & l'efficace du corps & du ſang du Sauveur. *Ils veulent donc dire*, dit M. Claude, *que tant la ſubſtance que les accidents du pain ne demeurent plus dans leur premiere condition, mais qu'étant ſanctifiés ils ſont faits un myſtere divin, qui a la vertu & l'efficace du corps & du ſang de Jeſus Chriſt.*

Réponſe au Livre de la Perpétuité, p. 3. ch. 8. p. 711.

Mais M. Claude ſe trompe bien fort s'il s'imagine qu'on aille perdre le temps à faire voir l'abſurdité d'une gloſe de cette ſorte. Il y a des choſes ſi évidentes d'elles-mêmes, que c'eſt les obſcurcir & empêcher qu'on ne les puiſſe clairement appercevoir, que de prétendre leur donner un nouveau jour par des lumieres étrangeres. Et s'il ſe trouvoit des perſonnes ou aſſez intéreſſées ou d'aſſez peu d'étendue d'eſprit pour ne pas voir à la premiere lecture d'un paſſage auſſi formel & auſſi clair que celui-ci, qu'il part d'un Auteur qui étoit perſuadé du dogme de la Tranſſubſtantiation, il y a peu d'apparence qu'on les en convainquît, quoi qu'on leur en pût dire.

Mais ce que je trouve en tout ceci de plus ſurprenant, c'eſt que M. Claude ait employé ce qu'il y a de plus formel pour nous dans cette Réponſe des Grecs de Veniſe, pour perſuader à ſes lecteurs qu'il eſt néceſſaire de la rapporter à un ſimple changement de vertu. En effet, que peut-on de plus fort pour convaincre une perſonne raiſonnable que des gens ont reconnu la Tranſſubſtantiation, que de voir qu'ils enſeignent que les accidents même du pain périſſent avec ſa ſubſtance au moment de la conſécration ? C'eſt cela cependant que nous oppoſe M. Claude, c'eſt où il ſe retranche, c'eſt où il a trouvé ſur quoi fonder cette merveilleuſe gloſe que l'on vient d'entendre. « Les paroles, dit-il, de la „ Réponſe des Grecs de Veniſe gâtent tout pour être trop littérales. *Nous* „ *croyons*, diſent-ils, *que le pain eſt tellement changé au corps de Jeſus* „ *Chriſt ; & le vin en ſon ſang, que ni le pain ni les accidents de ſa* „ *ſubſtance ne demeurent pas, mais ſont changés en une ſubſtance divine.* „ Qui ne voit que c'eſt une réponſe concertée, où d'un côté pour n'irri- „ ter pas des étrangers, ils emploient le terme de changement, & diſent „ que le pain ne demeure plus ; mais de l'autre, pour ne préjudicier pas „ à leur foi, ils font aſſez connoître en quel ſens c'eſt qu'ils prennent ce „ terme de changement, puiſqu'ils l'étendent juſques aux accidents qui „ évidemment reſtent après la conſécration ? Ils veulent donc dire que „ tant les accidents que la ſubſtance du pain ne demeurent plus dans leur „ premiere condition, mais qu'étant ſanctifiés ils ſont faits un myſtere divin

„ divin, qui a l'efficace & la vertu du corps & du sang de Jesus Christ ". Vit-on jamais tant de faussetés tout ensemble accumulées les unes sur les autres ? LIV. I. CH. VII.

Il est faux qu'il n'y ait personne *qui ne voie bien que cette Réponse des Grecs de Venise est une Réponse concertée.* Car que contient-elle qui puisse donner le moindre lieu à ce soupçon ? Leunclavius n'assure-t-il pas que la principale raison qu'il a eue de tourner ces Réponses en latin, pour les communiquer au public dans le Recueil des Ecrivains qui ont écrit des Moscovites, *c'est que montrant clairement en quoi les Eglises Grecques conviennent & sont différentes d'avec l'Eglise Romaine, elles font voir en même temps la véritable créance des Moscovites, qui est la même que celles des Grecs?* Et ce témoignage de Leunclavius ne doit pas être suspect aux Calvinistes, puisque l'étant lui-même, il étoit aussi intéressé que M. Claude à soutenir que les Grecs ne reconnoissent ni la présence réelle ni la Transsubstantiation, s'il l'avoit pu faire avec quelque couleur. p. 196.

Il est faux que ces Grecs *aient employé le terme de changement & qu'ils aient écrit que le pain ne demeure plus, de crainte d'irriter le Cardinal de Guise.* Car s'ils s'étoient précautionnés pour ne l'irriter pas sur ce sujet, pourquoi n'auroient-ils pas pris la même précaution pour ne l'irriter pas sur le sujet des Images taillées, sur le sujet du Purgatoire, sur le sujet de la Communion sous les deux especes ? La liberté avec laquelle ils ont représenté sincérement la créance de leur Eglise sur ces points & sur d'autres semblables, ne laisse aucun lieu de douter qu'ils n'en aient usé de la même maniere sur le sujet de l'Eucharistie.

Il est faux que ce soit assez faire connoître, *qu'on prétend parler d'un simple changement de vertu, que d'étendre le changement de l'Eucharistie jusques aux accidents du pain & du vin.* Car si cela étoit vrai, d'où pourroit venir que Messieurs Claude & Aubertin ne mettent point au rang des Hussites & des Vaudois, des Albigeois & des Bérengariens, ces anciens Auteurs qui soutenoient autrefois que le pain & le vin sont tellement changés au corps & au sang du Sauveur, qu'il n'en reste rien du tout, ni substance ni accidents ?

Il est faux qu'une personne qui n'admet dans l'Eucharistie qu'un simple changement de vertu, *puisse protester sans préjudice de sa foi, qu'elle croit que le pain est tellement changé au corps du Sauveur & le vin en son sang, que ni le pain ni les accidents de sa substance ne demeurent pas, mais qu'ils sont changés en une divine substance.* Soutenir le contraire, c'est faire voir qu'il n'y a point d'équivoques si trompeuses dont on ne soit prêt de se servir, si l'occasion s'en présentoit.

Liv. I. Ch. VII. Il eſt faux enfin que *les accidents du pain reſtent évidemment après la conſécration.* Car bien que ſelon le cours ordinaire de la nature, l'amas des accidents du pain ſe rencontre par-tout où nous en découvrons toutes les apparences, je ſuis aſſuré que M. Claude lui-même n'oſera jamais dire que ce ſoit un miracle qui ſurpaſſe la toute-puiſſance de Jeſus Chriſt, que de conſerver toutes les apparences d'un pain commun après la deſtruction entiere de ſa ſubſtance & de tous ſes accidents. Auſſi voyons-nous que quelques Théologiens Catholiques, qui ont raiſonné dans ces derniers temps ſur le myſtere de l'Euchariſtie de la même maniere que les Grecs de Veniſe, ſe ſont principalement fondés ſur ce qu'en accordant que les accidents ne demeurent plus, mais leurs ſeules apparences, il ne reſte plus rien dans le dogme particulier de la Tranſſubſtantiation qui puiſſe choquer en aucune façon les lumieres de la Philoſophie d'Ariſtote. C'eſt ce que l'on peut voir dans le petit Traité de Joſeph Ballus, intitulé: *De modo evidenter poſſibili Tranſſubſtantiationis*, imprimé à Pavie l'an 1641.

Mais avant que de finir ce Chapitre, il faut que je prie les Lecteurs de faire un peu de réflexion ſur le procédé étrange de M. Claude. Si on lui produit des paſſages dont toute la ſuite fait voir plus clair que le jour qu'il ſe paſſe dans l'Euchariſtie un véritable changement de ſubſtance, M. Claude répond que ſi ces Auteurs avoient eu deſſein de faire entendre qu'ils ne parlent pas d'un changement de vertu, ils auroient dû dire que le pain & le vin ſont tranſſubſtantiés au corps & au ſang du Sauveur. Si on lui en produit d'autres, où il eſt dit que le pain & le vin ſont tranſſubſtantiés au corps & au ſang du Sauveur, il dit que la Tranſſubſtantiation dont parlent ces Auteurs, n'eſt pas une Tranſſubſtantiation Romaine, mais une Métouſioſe de grace & de vertu: que c'eſt un changement d'acquiſition, & non pas un changement de deſtruction. Enfin ſi on lui en produit qui enſeignent que le pain & le vin ſont tellement tranſélémentés dans la divine ſubſtance du corps & du ſang du Sauveur, que ni le pain, ni le vin, ni les accidents de leur ſubſtance ne demeurent plus, il ne peut encore ſe rendre: il cherche de nouveaux ſubterfuges; il ſoutient que cela veut dire que la ſubſtance du pain & ſes accidents deviennent dans la conſécration capables de nous ſanctifier. Peut-on douter après cela que M. Claude ne ſoit perſuadé *que le monde aime bien à ſe laiſſer tromper?* Car s'il n'étoit tout pénétré de ce grand principe, qu'il nous débite en quelque endroit pour une maxime conſtante, ſe ſeroit-il jamais promis de pouvoir perſuader au monde, que des gens qui enſeignent en termes formels & précis, que le pain eſt changé, tranſélémenté & tranſſubſtantié en la divine ſubſtance du corps du Sau-

veur, en telle ſorte, ou que les ſeuls accidents du pain & du vin demeurent, ou même qu'il n'en reſte que leurs ſeules apparences, ne conviennent pas avec nous dans les deux dogmes de la préſence réelle & de la Tranſſubſtantiation? Liv. I. Ch. VIII.

CHAPITRE VIII.

Huitieme Preuve tirée de Nicolas Cabaſilas, Archevêque de Theſſalonique.

Cabaſilas fut élevé ſur le Siege de Theſſalonique ſous l'Empire de Cantacuzene, qui en parle avec beaucoup d'éloge dans ſon hiſtoire. Comme c'étoit l'un des plus ſavants Prélats de ſon ſiecle, il nous a laiſſé pluſieurs ouvrages qui ſe trouvent dans les Bibliotheques de France, d'Italie & d'Allemagne. L'on en a mis au jour quelques-uns qui contiennent tant de choſes, & de ſi excellentes ſur le ſujet de l'Euchariſtie, qu'il y auroit de quoi en faire un livre entier, ſi l'on vouloit recueillir tout ce qui s'y trouve d'avantageux pour les dogmes de la préſence réelle & de la Tranſſubſtantiation. Mais pour éviter la longueur, nous nous contenterons de rapporter ici le Chapitre XXXII de ſon Expoſition ſur la Liturgie Grecque, nous réſervant à en dire davantage dans le ſecond Livre, ſelon que l'occaſion s'en préſentera.

Le deſſein de Cabaſilas dans ce Chapitre eſt de faire voir en quelle partie de la Meſſe s'accomplit le Sacrifice de l'Autel, ſi c'eſt avant ou après la conſécration. Comme il traite très-clairement cette matiere, d'abord il repréſente en peu de mots l'état de la queſtion. *Il s'agit*, dit-il, *de ſavoir quelle eſt la choſe qui eſt ſacrifiée, le pain ou le corps du Sauveur; ou, ce qui eſt la même choſe, en quel temps s'accomplit le Sacrifice des dons, ſi c'eſt avant qu'ils ſoient ſanctifiés, ou après qu'ils ont été ſanctifiés.*

Enſuite il propoſe de part & d'autre les raiſons qui rendent cette queſtion difficile. Car d'un côté, ſi l'on dit que le Sacrifice s'accomplit avant que le pain ſoit conſacré, il faudra accorder que la choſe que nous ſacrifions n'eſt que du pain. Car avant la conſécration nous n'avons pas encore le corps de Jeſus-Chriſt ſur l'Autel, mais ſeulement du pain. Or il eſt certain que ce n'eſt pas du pain que nous ſacrifions. « Premiérement, dit-il, parce que le Sacrifice de l'Autel ne ſeroit qu'un » Sacrifice de pain. Secondement, parce que ce grand myſtere ne con» ſiſte pas à nous faire voir ſur l'Autel un pain immolé: il conſiſte à » nous y faire voir l'Agneau de Dieu qui a effacé par ſa mort le péché » du monde ».

D'autre part, si l'on veut dire que le Sacrifice s'opere après la consécration des dons, on se trouve pressé d'autres difficultés qui ne sont pas moins considérables. Car après que le pain est consacré, ce n'est plus du pain, c'est le corps même du Sauveur. « Or il ne se peut pas faire, » dit-il, que le corps du Sauveur soit la chose sacrifiée. 1°. Parce qu'é-» tant devenu il y a déja long-temps incorruptible & immortel, on ne » le peut plus frapper pour le mettre à mort. 2°. Parce que quand il » seroit encore en état d'être mis à mort & d'être frappé, il faudroit » qu'il se trouvât des personnes assez hardies pour l'attacher en croix, & » lui faire souffrir tout ce qu'il y a autrefois souffert; car nous suppo-» sons que c'est une véritable immolation, & non pas la figure & l'ima-» ge d'une immolation. 3°. Parce que S. Paul assure que Jesus Christ a » souffert une fois, qu'il est mort une fois, qu'il s'est offert une fois » pour effacer les péchés de plusieurs, qu'après être ressuscité il ne » meurt plus. Or s'il est sacrifié dans la célébration du mystere il meurt » encore tous les jours ».

Pour éviter tous ces inconvénients il choisit un parti mitoyen en concluant, *que le sacrifice ne s'accomplit ni avant que le pain soit consacré & sanctifié, ni après qu'il a été sanctifié, mais au moment même que se fait la sanctification.* Et la raison qu'il en apporte, c'est que pour résoudre comme il faut cette question, on doit sur toutes choses prendre garde à conserver dans leur entier trois vérités reçues de tous les fideles. 1°. *Que ce sacrifice n'est pas simplement l'image ou la figure d'un sacrifice, mais un véritable sacrifice.* 2°. *Que ce qui est sacrifié n'est pas le pain, mais le corps même de Jesus Christ.* 3°. *Que l'Agneau n'est immolé qu'une fois, & que cette immolation n'est autre que celle qui a été faite sur la croix.* Or ces trois vérités subsisteront inviolables, si l'on établit le sacrifice au moment de la consécration. Et il le prouve clairement en les prenant l'une après l'autre.

I. Il est évident que nous aurons dans les divins Mysteres un véritable sacrifice, & non pas seulement la figure & l'image d'un sacrifice. » Car qu'est-ce, dit-il, que le sacrifice d'une brebis? C'est le changement » d'une chose non immolée en une chose immolée. Or c'est ce qui se » rencontre ici. Car le pain qui est une chose non sacrifiée & non im-» molée, est changé dans une chose qui a été sacrifiée. Car de pain, qui » est une chose non immolée, il est changé au corps même de Jesus Christ, » qui a véritablement été immolé. Ainsi comme le changement qui arri-» ve à une brebis fait un véritable sacrifice, de même ce changement » qui arrive ici au pain fait que ce qui s'y accomplit est un véritable sa-» crifice. Car le pain est changé non dans une figure, mais dans une

» chofe réellement immolée; c'eft-à-dire, au corps même de Jefus Chrift » qui a été facrifié ". Liv. I. Ch. VIII.

II. La chofe facrifiée ne fera pas le pain, mais le corps même du Seigneur. « Car, dit-il, fi le pain demeurant pain devenoit facrifié, ce » feroit le pain qui recevroit l'immolation, & cette immolation feroit » un facrifice de pain. Mais puifque l'un & l'autre font changés & le » pain & la condition de non immolé, & que ce qui n'étoit point une » chofe immolée devient une chofe immolée, & que ce qui étoit pain » devient le corps de Jefus Chrift, il s'enfuit que cette immolation n'eft » pas dans le pain, mais qu'on la confidere dans le corps de Jefus Chrift » comme dans fon fujet. Ainfi ce myftere eft appellé, & eft en effet, un » facrifice, non du pain mais de l'Agneau de Dieu ".

III. Cette immolation de l'Agneau de Dieu ne fera pas différente de celle qui a été faite fur la croix. « Car ces chofes ainfi fuppofées, dit-il, » il eft clair qu'il n'eft pas néceffaire d'admettre plufieurs oblations du » corps du Seigneur. Car ce facrifice s'opérant non en immolant l'Agneau » à préfent, mais en changeant le pain dans l'Agneau qui a été immolé, » il eft évident que le changement fe fait à préfent, mais que l'immo» lation ne s'y fait pas. Et ainfi il y a bien multitude de chofes chan» gées, & ce changement fe réitere plufieurs fois, mais rien n'empêche » que la chofe à laquelle le changement fe termine ne foit toujours la » même, & que comme il n'y a qu'un corps il n'y ait auffi qu'une feule » immolation ".

Voilà le raifonnement de Cabafilas. Il n'y a perfonne qui ne voie bien qu'il ne peut en aucune maniere fubfifter fans le dogme de la Tranffubftantiation. Car, comme le remarque M. Claude lui-même, *la Tranffubftantiation n'eft autre chofe qu'un changement dans lequel la fubftance du pain & celle du corps de Jefus Chrift font confidérées comme deux termes ou deux fujets différents dont le premier ne fubfifte plus, mais paffe dans l'autre; au lieu que dans le changement de vertu le pain eft confidéré comme un fujet qui fubfifte toujours.* Or il eft évident que toute la force du raifonnement de Cabafilas confifte, en ce que dans le moment de la confécration l'on confidere le pain & le corps de Jefus Chrift comme deux termes, ou deux fujets différents & oppofés, dont le premier qui eft une chofe non immolée paffe tout entier dans le fecond, qui eft une chofe qui a été autrefois immolée, en telle forte que le premier ne fubfifte plus après le changement, mais feulement le fecond. Ce qui prouve évidemment que ce changement du pain au corps de Jefus Chrift n'eft pas un fimple changement de vertu, mais un véritable changement de fubftance.

L. 3. c. 3. p. 309.

Liv. I. Ch. VIII. Arnauld. L. 3. c. 8.

Mais M. Arnauld ayant remarqué au sujet de ce passage de Cabasilas, *que ce seroit sans doute une chose assez divertissante que de voir les gloses que M. Claude y ajouteroit*, & M. Claude ayant eu assez de complaisance pour nous donner ce divertissement, il n'est pas juste d'en frustrer les Lecteurs. Il est vrai que la glose est un peu longue; mais il n'y a point de plaisir sans peine. La voici donc dans toute son étendue. « Comme

L. 4. c. 8. p. 467.

» M. Arnauld n'a jamais bien compris l'hypothese des Grecs, ou du moins » qu'il ne l'a pas voulu comprendre, il n'a pas bien entendu aussi le sens » de Cabasilas dans ce discours qu'il fait du sacrifice au Chapitre XXXII » de son Exposition sur la Liturgie. Les Grecs veulent que le pain passe par » tous les degrés de l'œconomie par où le corps de Jesus Christ est passé, » que comme le Saint Esprit survint sur la substance de la Sainte Vierge, il » survient aussi sur le pain, que comme le corps de Jesus Christ fut dans » un état corruptible, qu'il fut crucifié & ensuite enseveli, le pain de même » est premiérement corruptible, élevé comme sur une croix & enseveli dans » notre estomac comme dans un sépulcre. Qu'enfin il devient incorruptible » comme le corps de Jesus Christ le fut après la résurrection. C'est ce » qu'ils établissent par ce raisonnement, que le pain est un accroissement » du corps de Jesus Christ, & que comme la nature garde sur l'aliment » qui nourrit & qui augmente notre corps le même ordre qu'elle a gardé » sur la matiere dont nous avons été formés, ainsi la grace garde sur le » pain eucharistique le même ordre qu'elle a gardé sur le corps naturel. » Par ce moyen ils veulent que le pain soit fait premiérement le corps » de Jesus Christ, en tant que mortel & corruptible, qu'il soit ensuite ce » corps mort, & qu'enfin il soit ce corps incorruptible & ressuscité. Le » sens donc de Cabasilas est, que quand le pain est immolé mystiquement » il est fait le corps de Jesus Christ en tant que mort, ou, comme il parle » lui-même, l'Agneau égorgé, non que le corps souffre la mort dans ce » moment, mais parce que dans ce moment le pain passe sous l'œconomie » de la mort. Ainsi le pain est changé au corps mort, non que le Sei- » gneur meure en effet, mais parce que le pain qui est l'accroissement » de son corps, est alors changé en ce corps en tant qu'il souffrit autrefois » la mort. Voilà la véritable pensée de Cabasilas, conforme à l'hypothese » des Grecs, & non celle que M. Arnauld lui attribue ».

Voilà la glose de M. Claude. Je ne sais ce qu'en penseront les Lecteurs, mais pour moi elle me paroît assez divertissante; car que peut-on s'imaginer de plus divertissant en matiere de gloses, qu'une glose contradictoirement opposée à la pensée de l'Auteur, soit qu'on considere en détail toutes les parties de son texte l'une après l'autre, soit qu'on les envisage toutes ensemble d'un seul regard? Le texte dit, que l'Eucharistie est un

facrifice en vérité & non pas en figure. La glofe lui fait dire que l'Eucharistie eft un facrifice en figure & non pas en vérité. Le texte dit qu'il fe paffe dans le facrifice un changement d'une chofe non immolée dans une chofe qui a été véritablement immolée, & non pas dans la figure d'une chofe immolée. Et la glofe lui fait dire qu'il fe paffe dans le facrifice un changement d'une chofe non immolée dans la figure d'une chofe immolée, & non pas dans une chofe véritablement immolée. Le texte dit, que le pain ne demeure plus pain, mais qu'il devient le corps même de Jefus Chrift qui a été réellement facrifié. Et la glofe lui fait dire, que le pain demeure toujours du pain, & qu'il ne devient pas le corps même de Jefus Chrift réellement facrifié.

Car fi toute la vertu de la confécration confifte uniquement à faire, *que le pain paffe de l'œconomie de la mortalité fous l'œconomie de la mort*, comme parle M. Claude ; c'eft-à-dire, que de pain repréfentant le corps de Jefus Chrift en tant que mortel, il devienne un pain repréfentant le corps de Jefus Chrift en tant que mort, n'eft-il pas évident que le pain demeurera toujours pain ? N'eft-il pas évident qu'il ne deviendra pas le corps même du Sauveur ? N'eft-il pas évident qu'il ne fera pas changé dans une chofe véritablement immolée ? N'eft-il pas évident que nous n'aurons dans l'Eglife qu'un facrifice en figure ? N'eft-il pas évident que foit que le facrifice s'accompliffe avant, après, ou au moment de la confécration, la chofe facrifiée ne fera que du pain, & non pas le corps même de l'Agneau ? Or que peut-on concevoir de plus directement oppofé à tout le difcours de Cabafilas & à toutes fes parties ? Ne dit-il pas en termes formels, que *le pain eft changé en une chofe réellement immolée, qu'il devient le corps même du Sauveur, qu'il ne demeure plus pain ?* Et foit qu'il expofe l'état de la queftion, foit qu'il repréfente les raifons qui la peuvent contrebalancer de part & d'autre, foit qu'il établiffe fa penfée, foit qu'il en apporte les preuves, ne fuppofe-t-il pas par-tout que fi le facrifice s'accompliffoit avant la confécration, *le pain feroit la chofe facrifiée ;* mais s'il s'opere après la confécration ou au moment même qu'elle fe fait, *la victime de notre facrifice ne fera autre chofe que le corps même de l'Agneau qui a effacé par fa mort le péché du monde ?*

Mais tout cela n'eft encore que la moindre partie du divertiffement : pour le donner entier, il faudroit qu'il me fût permis de découvrir ici le myftere de *l'accroiffement*, ou comme parle ailleurs M. Claude, de *l'augmentation du corps naturel de Jefus Chrift par voie d'union, d'addition & d'affimilation ;* car je ne crois pas qu'on ait jamais vu rien de plus illufoire ni de plus divertiffant tout enfemble, que la nouvelle *clef* que M. Claude a forgée de ces trois ou quatre grands mots. C'eft une clef

à deux mains ; elle ſert d'un côté à éblouir les ſimples, elle ſert de l'autre à tenir M. Claude en repos. Mais il ne feroit pas juſte de pourſuivre une telle accuſation ſans l'accompagner de ſes preuves : ce feroit cependant tout confondre que de les vouloir rapporter ici. On ne doit donc point trouver mauvais que je renvoie le lecteur à ce qu'on en dira dans le Livre ſuivant, Chapitre XIII. Section IV.

CHAPITRE IX.

Autres Preuves du conſentement de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ; tirées de Samonas, Archevêque de Gaze en Paleſtine, de Métrophane Patriarche d'Alexandrie, de Siméon de Theſſalonique, de Nicolas de Méthone, d'Euthymius Zygabenus & de Théophylacte Archevêque d'Acride en Bulgarie.

JE joins ces ſix Auteurs enſemble, parce que je n'ai pas deſſein de m'étendre ici ſur les cinq derniers. Comme ce ſont les principaux témoins dont ſe ſert M. Claude pour établir le changement de vertu qu'il attribue à l'Egliſe Grecque, j'ai cru que pour éviter les répétitions inutiles, je devois remettre au Livre ſuivant à faire voir que tous ces Auteurs enſeignent clairement la Tranſſubſtantiation dans les mêmes endroits que nous en oppoſe M. Claude. Je finirai donc ce premier Livre par le témoignage de Samonas. Mais comme nous avons pluſieurs choſes à dire ſur ſon ſujet, il eſt bon de les traiter ſéparément l'une après l'autre.

SECTION I.

Du temps que vivoit Samonas, Archevêque de Gaze en Paleſtine.

Les Auteurs ne conviennent pas enſemble du temps auquel on doit placer Samonas. Simlerus Proteſtant de Zurich le fait vivre au commencement du ſiecle treizieme. Garetius eſtime qu'il a écrit vers le milieu de l'onzieme. D'autres, comme le Pere Gaultier, le placent au ſiecle huitieme. Bien que cette derniere opinion ſoit communément la moins ſuivie, néanmoins ſi l'on prend la peine de comparer avec un peu de ſoin le commencement du Dialogue de Samonas avec l'Opuſcule XXII de Théodore Abucara, Auteur du neuvieme ſiecle, on trouvera que cette opinion du Pere Gaultier n'eſt pas moins probable que les deux autres.

Simlerus in Epitome Bibl. Geſner. Garetius T. 2. Bibl. P. Græco Lat. pag. 277. Jac. Galt. Cronogr. ſæculo 8.

COMMENCEMENT

Commencement du Dialogue de Samonas.

Allant un jour en compagnie à la ville d'Emese, comme nous nous entretenions familiérement ensemble, un Sarrasin, homme docte & éloquent, se jeta sur le sujet des divins Mysteres. Dites-moi, dit-il, *Evêque, pourquoi vous autres Prêtres vous moquez-vous des Chrétiens? Rompant en plusieurs petites parties un pain fait de farine, vous l'appellez le corps de Jesus Christ, & vous assurez qu'il a la force de remettre les péchés à ceux qui le reçoivent. Vous moquez-vous de vous-mêmes, ou du peuple que vous conduisez?* Samonas. *Qu'est-ce que vous dites? Le pain ne devient-il pas votre corps?* Achmed. *Je ne sais que répondre à cela.* Samonas. *Quand votre mere vous a fait, vous a-t-elle fait tout aussi grand que vous êtes?* Achmed. *Non, je suis né petit, & je suis devenu grand par le moyen de l'aliment, Dieu le voulant ainsi.* Samonas. *Le pain donc a été fait votre corps.* Achmed. *Oui.* Samonas. *Et comment le pain est-il devenu votre corps?* Achmed. *Je ne sais de quelle maniere cela se fait.* Samonas. *Le pain descend dans l'estomac & par la chaleur du foie, les parties les plus grossieres se séparent, le reste se change en chyle, le foie l'attire & le change en sang, & ensuite il le distribue par le moyen des veines à toutes les parties du corps pour être ce qu'elles sont, os aux os, moëlle aux moëlles, nerf*

Opuscule XXII. de Théodore Abucara.

Liv. I. Ch. IX.

Sam. Dial. Bibl Græco Lat. t. 2. Theod. Abucara opusc. 22. Edit. Ingostad. Jacob. Greta.

Le Sarrasin. *Dites-moi*, Evêque, *pourquoi vous autres Prêtres vous moquez-vous des Chrétiens? D'une même farine vous faites deux pains, l'un est pour l'usage ordinaire, & quant à l'autre vous le divisez en plusieurs parties, & le distribuant au peuple vous l'appellez le corps de Jesus Christ, & vous assurez qu'il a la force de remettre les péchés à ceux qui le reçoivent. Vous moquez-vous de vous-mêmes ou du peuple que vous conduisez?* Le Chrétien. *Nous ne nous moquons ni de nous-mêmes ni d'eux.* Le Sarrasin. *Prouvez-moi donc cela, non par vos Ecritures, mais par les notions communes & reçues de tout le monde.* Le Chrétien. *Qu'est-ce que vous dites? Le pain ne devient-il pas votre corps?* Le Sarrasin. *Je ne sais que répondre à cela.* Le Chrétien. *Quand votre mere vous a fait, vous a-t-elle fait tout aussi grand que vous êtes?* Le Sarrasin. *Non je suis né petit, & je suis devenu grand par le moyen de l'aliment, Dieu le voulant ainsi.* Le Chrétien. *Le pain est donc devenu votre corps.* Le Sarrasin. *Oui.* Le Chrétien. *Et comment le pain a-t-il été fait votre corps?* Le Sarrasin. *Je ne sais de quelle maniere cela se fait.* Le Chrétien. *Le pain descend dans l'estomac, & par la chaleur du foie les parties les plus grossieres se séparant, le reste se change en chyle, le foie l'attire & le change en sang*

aux nerfs; œil aux yeux, & de cette sorte l'enfant prend accroissement & devient homme, le pain étant changé en son corps & le breuvage en son sang. Achmed. *Je le crois ainsi.* Samonas. *Comprenez donc que notre Mystere se fait en la même maniere. Le Prêtre met le pain & le vin sur la Sainte Table, puis faisant une sainte priere, le Saint Esprit descend sur ces choses proposées, & par le feu de sa divinité, il les change au corps & au sang de Jesus Christ, ne plus ne moins que le foie change l'aliment au corps de quelque homme. Est-ce que vous n'accorderez point, mon ami, que le Saint Esprit puisse faire ce que fait votre foie?* Achmed. *Je l'accorde.* Samonas. *Nous prenons donc ce corps & ce sang en rémission des péchés, & pour la vie éternelle, parce que le Seigneur a dit, celui qui mange ma chair & boit mon sang aura la vie éternelle, &c.*

& ensuite il le distribue par le moyen des veines à toutes les parties du corps, pour être ce qu'elles sont, os aux os, moëlle aux moëlles, nerf aux nerfs, œil aux yeux, & de cette sorte l'enfant prend accroissement & devient homme, le pain étant changé en son corps & le breuvage en son sang. Le Sarrasin. *Je le crois ainsi.* Le Chrétien. *Comprenez donc que notre Mystere se fait en la même maniere. Le Prêtre met le pain & le vin sur la Sainte Table, puis faisant une sainte priere le Saint Esprit descend, & par le feu de sa divinité, il les change au corps & au sang de Jesus Christ, ne plus ne moins que le foie change l'aliment au corps de quelque homme. Est-ce que vous n'accorderez point, mon ami, que le Saint Esprit puisse faire ce que fait votre foie?* Le Sarrasin. *Je l'accorde*, dit-il, *& en soupirant il se tut.*

Il est évident que l'un de ces discours a été composé sur l'autre. Il s'agit de savoir quel est l'original. La question n'est pas difficile à résoudre. Car dans l'un & dans l'autre le Sarrasin propose deux questions: *distribuant le pain*, dit-il, *vous l'appellez le corps de Jesus Christ, & vous dites qu'il a la force de remettre les péchés à ceux qui le prennent.* Or dans l'Opuscule d'Abucara on ne trouve point la Réponse à la seconde question, mais elle se trouve dans le Dialogue. Car après que le Sarrasin a approuvé la Réponse à la premiere question, l'Evêque passe aussi-tôt à la seconde, en disant que *nous prenons le corps de Jesus Christ en rémission des péchés, parce que le Seigneur a assuré qu'il donne la vie éternelle à ceux qui le mangent.* Ce qui fait voir assez évidemment que c'est Théodore qui a emprunté son discours de Samonas. Car s'il en étoit le premier Auteur, y a-t-il apparence qu'il se seroit fait proposer deux questions par le Sarrasin à dessein de ne répondre qu'à la premiere? Ou qu'ayant eu dessein de répondre à toutes les deux, il se seroit oublié de le faire en si peu de temps qu'il en a fallu pour composer un si petit Opuscule?

Mais de plus ces paroles, *prouvez-moi donc cela, non par votre Ecriture, mais par les notions communes*; ces paroles, dis-je, qui ne se trouvent que dans Théodore Abucara, & non pas dans Samonas, donnent encore lieu de soupçonner qu'elles ne sont pas du premier Auteur de ce petit discours. La raison est qu'on peut bien prouver par les notions communes que le pain se peut changer en chair humaine, mais ce n'est que par l'Ecriture qu'on prouve que le pain ainsi changé opere la rémission des péchés; & c'est peut-être cette addition que Théodore avoit faite sans autre dessein qui l'a obligé de finir son Opuscule à ces paroles de Samonas: *Je l'accorde*, parce que l'Ecriture Sainte est citée dans la proposition suivante.

Liv. I. Ch. IX.

Mais, dira-t-on, si Samonas est plus ancien que Théodore Abucara Auteur du neuvieme siecle, il ne devroit point paroître dans cette dispute. Je réponds que quoique cette remarque que je viens de faire, prouve que Samonas n'a pas emprunté de l'Opuscule d'Abucara le commencement de son Dialogue, elle ne prouve pas invinciblement qu'il ait vécu avant le neuvieme siecle, & cela pour deux raisons. 1°. Parce que le temps où Théodore à vécu n'est pas fort assuré, l'opinion commune n'étant appuyée que sur des conjectures assez légeres. Aussi M. Claude semble-t-il lui-même révoquer en doute, s'il a vécu au neuvieme siecle. 2°. Parce qu'il se peut faire que les Opuscules attribués à Abucara ne soient pas tous de lui, mais seulement ceux qui portent son nom. Or l'Opuscule XXII, est de ceux qui n'avoient aucun nom d'Auteur dans les Manuscrits dont se sont servis Turrian & Gretser. Ainsi Samonas ayant passé jusqu'à présent pour un Auteur qui a vécu depuis le temps de Bérenger, je n'ai pas cru le devoir exclure de notre dispute.

L. 3. c. 13. p. 320.

Nous apprenons de Léon le Grammairien, & de quelques autres historiens Grecs, qu'un certain Sarrasin nommé Samonas changea de Religion pour se faire Chrétien sous Léon le Sage, & qu'après avoir été élevé aux premieres charges de l'Empire au commencement du dixieme siecle, il fut depuis pour quelque conjuration renfermé dans un Monastere & revêtu de l'habit Religieux. Mais comme ces Auteurs ne nous disent point ce qui en arriva depuis, bien qu'il se soit pu faire que dans la suite du temps il soit devenu Evêque de Gaze, & que pour faciliter la conversion de ceux de sa nation il ait composé ce Dialogue qui porte son nom, je ne voudrois pas l'en faire l'Auteur à moins que d'en avoir quelques marques plus particulieres.

Leo Grammat. in Leone sapiente. Cedrenus. Glycas Zonaras.

Liv. I.
Ch. IX.

Section II.

Témoignage de Samonas en faveur de la Transsubstantiation.

Mais il nous importe bien peu de savoir précisément en quel temps à fleuri Samonas, pourvu que nous puissions faire voir que l'Eglise Grecque de son siecle étoit d'accord avec l'Eglise Romaine dans le dogme de la Transsubstantiation. Quand nous ne produirions que le seul commencement de son Dialogue, il me semble qu'il n'y auroit aucun sujet d'en douter. Car cette comparaison qu'il fait entre la maniere dont les aliments communs sont changés par la chaleur du foie en notre substance, & celle dont le pain & le vin sont changés par la vertu du Saint Esprit au corps & au sang du Sauveur; cette comparaison, dis-je, ressent si peu l'air d'un homme qui ne reconnoît dans nos Mysteres qu'un simple changement de vertu, qu'on est assuré que M. Claude ne montrera jamais qu'aucun Auteur s'en soit servi sans enseigner le changement de substance.

Bibl. Patr. Græc. Lat. t. 2. p. 280.

Mais outre ce premier témoignage, le Dialogue de Samonas est tout plein d'autres expressions qui ne nous sont pas moins avantageuses. « Si » nous croyons, dit-il, que Jesus Christ est Dieu & le Fils de Dieu, pour» quoi doutons-nous plus long-temps si ce que nous offrons & ce qui » nous est donné dans le sacrifice, est effectivement le corps & le sang » de Jesus Christ, puisqu'il nous a protesté lui-même que ce l'étoit? Car » s'il est vrai qu'il ait créé le monde de rien, si sa parole est véritable, si elle » est vive, efficace & toute-puissante, s'il a fait tout ce qu'il a voulu parce » qu'il est le Maître de toutes choses, croirions-nous bien qu'il ne pût » pas changer le pain en son propre corps, & le vin mêlé d'eau en son » propre sang? Qu'un homme, dit-il, profere quelque parole, & celui » qui parle l'entend, comme font aussi tous ceux à qui il parle: il est vrai » néanmoins que chacun ne laisse pas d'entendre cette parole toute entiere » sans qu'on puisse dire qu'elle soit divisée, quoiqu'il y en ait plusieurs » qui l'ont entendue. C'est de cette maniere qu'il faut raisonner touchant » le corps de Jesus Christ. Ce très-saint & sacré corps de Jesus Christ est » assis à la droite du Pere & demeure dans son sein: cependant le pain » étant consacré, il est changé par la puissance divine & par l'avénement » du Saint Esprit, au vrai corps de Jesus Christ. Quelque division qu'on » en puisse faire, il demeure tout entier dans chacune des parties, com» me nous disions que le discours d'un homme n'est pas divisé ou moins » entier, quoiqu'il soit entendu séparément de plusieurs personnes. C'est » ainsi que nous contentons les infideles & les curieux, & que par des

Ib. p. 282.

„ exemples qui touchent nos sens & que nous voyons tous les jours nous „ les conduisons à la connoissance des mysteres de Dieu, quoiqu'ils „ soient bien au dessus de la nature, de la raison & de toute sorte d'in- „ telligence. Lors donc que le pain sanctifié, qui est le très-saint corps de „ Jesus Christ, est divisé en plusieurs parties, ne pensez pas qu'on le coupe, „ ou qu'on le déchire par morceaux; car il demeure toujours immortel, „ incorruptible & incapable d'aucune altération, si bien que cette division „ ne tombe que sur les accidents sensibles ". Liv. I. Ch. IX.

Ces passages sont si formels pour établir la Transsubstantiation, que M. Claude n'a pas jugé à propos de s'en défendre en soutenant que le changement dont parle Samonas n'est qu'un simple changement de vertu. Il a cru qu'il lui seroit plus avantageux de prendre en cette rencontre un autre tour. Ce tour est de prétendre que Samonas est un Auteur suspect; c'est de se plaindre qu'on n'ait pas suivi l'avis qu'il avoit donné de le retrancher entiérement de cette dispute; c'est de reprocher à son adversaire d'avoir déployé au sujet de Samonas, tout ce qu'il a de forces pour couvrir à la faveur d'un faux triomphe sa foiblesse dans les choses nécessaires. Mais pour faire voir clairement combien il y a peu de sincérité & de bon sens dans ces prétentions, ces plaintes & ces reproches de M. Claude, il est important de reprendre la chose dès sa premiere origine.

SECTION III.

Procédé étrange de M. Claude contre M. Arnauld au sujet de Samonas.

Il y a environ vingt ans, que M. Aubertin prit dessein de faire passer Samonas, Archevêque de Gaze en Palestine, pour un Auteur supposé, ce que personne, comme je crois, n'avoit tenté avant lui. Pour en venir à bout, s'étant apperçu qu'il y avoit dans le Traité de Samonas douze ou quinze lignes tirées d'un Auteur du siecle septieme, il crut que ce ne seroit pas un mauvais caractere de supposition, pourvu qu'il pût se résoudre à avancer hardiment contre le témoignage de sa conscience, non que douze ou quinze lignes, mais que la plus grande partie de ce Traité est tirée mot à mot d'Anastase le Sinaïte.

Ayant fait d'un autre côté réflexion que bien qu'il soit marqué au commencement du Dialogue de Samonas qu'il tenoit entre ses mains, qu'il y en a qui le font vivre vers le milieu de l'onzieme siecle, les uns l'an 1050 les autres l'an 1072, il se trouve néanmoins des Auteurs qui le placent dans le treizieme siecle vers l'an 1230, cette seconde opinion lui parut fort propre pour en tirer une seconde marque de supposition

 aussi trompeuse que la premiere, parce qu'en passant sous silence & en dissimulant de savoir que les Auteurs ne conviennent pas du siecle de Samonas, il lui seroit permis de soutenir que cet Evêque est sans doute un Auteur chimérique, puisqu'il ne peut y avoir eu d'Evêque de Gaze au temps où on le fait vivre, la Palestine étant pour lors sous la puissance des Sarrasins.

Ainsi à la faveur de deux faussetés insignes en y ajoutant une troisieme conjecture, qui est, qu'il ne connoissoit point d'Auteurs qui eussent fait mention de ce Samonas, non seulement il n'a point fait de difficulté de mettre au rang des Ecrits constamment supposés cet excellent Dialogue qui l'incommodoit fort, mais il a eu la hardiesse d'accompagner sa censure d'imprécations contre celui qui en est le véritable Auteur : *Que Dieu*, dit-il, *puisse perdre les imposteurs qui tâchent impudemment de tromper le monde par de telles fourberies.*

M. Aubert. l. 3. p. 972.

L'Auteur de la Perpétuité ayant représenté à M. Claude que les Protestants même de bonne foi ne s'amusent point à contester sur la créance des nouveaux Grecs; qu'ils avouent qu'Euthymius, Cabasilas, Jérémie & entre plusieurs autres Samonas, *confessent très-ouvertement la Transsubstantiation*, M. Claude crut qu'au lieu de s'engager dans l'examen des sentiments de Samonas, il trouveroit mieux son compte à demander qu'on le retranchât entiérement de cette dispute. Mais soit qu'il estimât pour lors que des trois conjectures de M. Aubertin contre cet Auteur, la premiere, prise du temps où on le fait vivre, étoit seule suffisante pour en obtenir l'exclusion sans le secours des deux dernieres; soit qu'il vît bien que ces deux dernieres conjectures ne valoient rien du tout, au moins ne niera-t-il pas qu'il ne les ait passé toutes deux sous silence, en s'attachant uniquement à la premiere. Car voici tout ce qu'il dit de Samonas dans cette fameuse Réponse qui a fait en son temps tant de bruit. *De ce nombre des Auteurs que Forbese nous met en avant pour nous persuader que les Grecs défendent la Transsubstantiation, il en faut d'abord retrancher Samonas, Evêque de Gaze, que M. Aubertin a fait voir n'être qu'un fantôme & un nom vuide, n'y pouvant avoir eu au temps où on le fait vivre d'Evêque Grec dans la Palestine.*

Réponse au Livre de la Perpétuité, l. 3. c. 8. p. 707.

M. Arnauld ayant à répondre à M. Claude & non pas à M. Aubertin, il semble qu'il n'y avoit rien qui l'obligeât de répondre aux trois conjectures de M. Aubertin, le silence de M. Claude lui tenant lieu dans cette rencontre d'un consentement tacite, qu'il ne trouveroit pas mauvais qu'on n'eût aucun égard aux deux dernieres. Cependant il n'a pas laissé de les réfuter toutes trois; mais avec cette différence que pour les deux dernieres il les a réfuté en moins de paroles, au lieu qu'il s'est

étendu davantage sur la premiere, comme sur celle qui avoit paru la meilleure à M. Claude, & à laquelle il s'étoit uniquement attaché. Liv. I. Ch. IX.

D'abord donc à ce que dit M. Aubertin qu'il ne se trouve aucun Auteur qui ait fait mention de Samonas, M. Arnauld répond *qu'il n'est nullement étrange qu'un petit Traité sur une matiere non contestée parmi les Grecs, n'ait jamais été cité par les Ecrivains Grecs que nous avons depuis ce temps-là.* M. Claude n'en tombe pas d'accord. *Quand le nom d'un Auteur*, dit-il, *est inconnu aux Auteurs du siecle où on le fait vivre, & même aux Auteurs des siecles suivants, c'est une raison suffisante pour rendre son ouvrage suspect de supposition.* Mais si cela est ainsi, d'où peut venir que M. Claude n'a point employé cet argument dans sa Réponse au Livre de la Perpétuité? Il étoit si facile de dire, que M. Aubertin a fait voir que Samonas étoit un fantôme & un nom vuide. 1°. Parce qu'il n'y avoit point au temps où on le fait vivre d'Evéque Grec dans la Palestine. 2°. Parce que son nom est inconnu aux Auteurs de son temps & à ceux des trois siecles suivants. Cependant M. Claude ne croyoit pas en ce temps qu'il fût à propos de se servir de cette seconde conjecture, prévoyant sans doute qu'on lui pourroit répondre, que nous avons cinq cents Traités sur toutes sortes de matieres reçus généralement de toutes les personnes savantes pour légitimes, bien que les Auteurs dont ils portent le nom, ne se trouvent point cités dans les Ecrivains des siecles où l'on les place, ni dans ceux des quatre & cinq siecles suivants. L. 3. c. 6. L. 4. c. 3. p. 375.

Quant à ce qu'ajoute M. Aubertin, que la plus grande partie du Traité de Samonas est tirée mot à mot d'Anastase Sinaïte, M. Arnauld répond que cela est faux; *qu'il n'y en a qu'un passage de dix ou douze lignes, & qu'il n'est point étonnant qu'un Auteur qui écrit d'une matiere, emprunte quelques paroles d'un Auteur ancien sans même le citer.* M. Claude n'en disconvient pas. En effet, s'il étoit permis de traiter un ouvrage d'Ecrit supposé sous ce prétexte, il faudroit se résoudre à mettre dans ce rang une bonne partie des Livres des Auteurs Grecs qui ont écrit depuis huit cents ans. Ibid.

Il ne restoit donc plus que la premiere conjecture prise du temps auquel on fait écrire Samonas. Mais outre que M. Arnauld a remarqué que tous les Auteurs ne placent pas Samonas au treizieme siecle, il répond qu'il y pouvoit avoir des Evêques Grecs dans la Palestine dans ce temps-là, & il l'a fait voir par tant de preuves & si convaincantes, que M. Claude n'ayant rien à repartir, s'est vu contraint de faire au monde une illusion qui n'est pas peu surprenante. C'est qu'il a dissimulé d'un côté, que la seule raison qu'il avoit employée pour retrancher Samonas de notre dispute, est *qu'il n'y pouvoit avoir au temps auquel on le fait vivre*,

Liv. I. Ch. IX. *d'Evêques Grecs dans la Palestine*, & que de l'autre il a eu la hardiesse de former de grandes plaintes contre M. Arnauld, comme s'il avoit eu tort de s'appliquer à faire voir qu'il pouvoit y avoir, & qu'il y avoit en effet des Evêques Grecs dans la Palestine au treizieme siecle, auquel on fait vivre Samonas. C'est donc comme si M. Claude nous disoit : quand un Auteur ne me sera pas commode, je veux qu'il me soit permis de le faire passer pour un fantôme. Quand je n'en aurai pas de bonnes raisons, je veux qu'il me soit permis d'en forger de mauvaises : & quand j'en aurai employé de mauvaises, je veux qu'il ne soit pas permis à mon adversaire de faire voir à tout le monde qu'elles sont impertinentes.

Sup. pag. 375. Mais il vaut mieux l'entendre lui-même. « La coutume de M. Arnauld, „ dit-il, est, que lorsqu'il trouve une bagatelle à relever, bien qu'elle ne „ soit d'aucune importance pour la dispute, il s'y attache & y déploie „ tout ce qu'il a de forces, afin qu'à la faveur de ces faux triomphes, „ il puisse couvrir sa foiblesse dans les choses nécessaires. C'est ce qu'il a „ fait dans cette occasion : car voyant qu'il ne lui étoit pas possible de „ donner quelque poids, ou quelque couleur au témoignage de ce Sa- „ monas, il s'est jeté sur la critique, & s'est échauffé à faire voir qu'il y „ avoit au treizieme siecle des Evêques Grecs dans la Palestine, sous la „ domination des Sarrasins ; & sous ce prétexte il nous veut faire pas- „ ser pour bon & valable le passage de Samonas. Ce procédé est une „ pure illusion „.

A-t-on jamais entendu rien de semblable? On objecte à M. Claude, qu'un Evêque de la Palestine a décidé la question dont nous disputons. Il répond que cet Evêque est un fantôme & un nom vuide. On lui en demande la raison. Il répond qu'il n'y avoit point d'Evêques dans la Palestine au temps où on le fait vivre. On le presse de déclarer s'il n'a que cela à dire. Il témoigne qu'un savant homme de sa Communion en a encore apporté deux autres raisons, mais qu'elles ne lui paroissent pas considérables à comparaison de celle-là : que celle-là est d'elle-même suffisante, qu'elle est capable de convaincre toutes les personnes équitables. On lui montre que ces deux conjectures dont il ne se veut pas servir ne méritent pas en effet d'être mises en avant. On s'applique ensuite à lui faire voir que la raison à laquelle il s'est uniquement attaché est encore pire que les deux autres, & on le lui fait voir par des preuves si évidentes, qu'elles lui en font monter la confusion sur le visage. Là dessus reprenant ses esprits il change de procédé. Il se plaint. Il se fâche. Il s'échauffe & se met en colere. Il dit que s'y prendre de la sorte, c'est relever une bagatelle. Il dit que c'est s'attacher à une chose de nulle importance. Il dit que c'est se jetter sur la critique faute d'avoir de quoi donner la moindre

moindre couleur au témoignage de cet Auteur. Il dit que c'est déployer toutes ses forces pour couvrir à la faveur d'un faux triomphe sa foiblesse dans les choses nécessaires. Il soutient enfin que cette maniere d'agir est une pure illusion, & il la compte pour la vingt-quatrieme de celles que son adversaire a commises dans la dispute qu'il a avec lui. Y-a-t-il, je vous prie, en tout cela la moindre apparence de bon sens? Que ne diroit pas M. Claude, si l'on en avoit usé de la sorte à son égard? N'est-il pas plus clair que le jour qu'on ne vit jamais de procédé ni plus juste, ni plus sincere, ni plus raisonnable que celui de M. Arnauld? Je demande à présent s'il y a sujet d'être surpris que M. Claude ait pu faire monter jusques au nombre de vingt-cinq, les illusions qu'il se vante d'avoir remarqué dans le livre de la Perpétuité. Que ce lui seroit une chose avantageuse & glorieuse tout ensemble, qu'on en pût découvrir autant de pareilles dans son livre.

LIVRE SECOND.

Examen des passages où M. Claude soutient que les Grecs modernes ont nettement marqué le changement de vertu qu'il attribue à l'Eglise Grecque.

CHAPITRE PREMIER.

Proposition de M. Claude touchant la créance des Grecs modernes sur le sujet du changement qui se passe dans l'Eucharistie.

M. Claude.

« Puisque je prétends d'expliquer dans ce Chapitre quel est le vé- L. 3. c. 13. p. 310.
» ritable sentiment de l'Eglise Grecque, je me sens obligé d'apporter,
» non des raisonnements, ou des distinctions tirées de ma tête, mais de
» bons passages des Grecs mêmes, qui marquent nettement de quel chan-
» gement ils entendent parler, quand ils disent, *que le pain est changé au*
» *corps de Jesus Christ.*

» Pour cet effet je réduirai ce qu'ils en disent à cette proposition.
» Ils croient que par la sanctification, il se fait un composé du pain &
» du vin & du Saint Esprit; que ces symboles gardant leur propre na-

 » ture, sont joints à la divinité, & que par l'impression qu'ils reçoivent » du Saint Esprit ils sont changés pour les seuls fideles, en la vertu du » corps & du sang de Jesus Christ, étant faits par ce moyen, non une » figure, mais le propre & véritable corps de Jesus Christ; & ce par » voie d'augmentation du même corps naturel de Jesus Christ. A quoi » ils appliquent la comparaison de l'aliment qui est fait notre propre » corps par assimilation & augmentation ».

Réponse. Je ne doute point que la lecture de ces paroles ne donne lieu à plusieurs personnes de m'accuser d'abord de mauvaise foi, de leur avoir voulu persuader que M. Claude n'attribue aux Grecs qu'un simple changement de vertu, semblable à celui que nous concevons dans les eaux du Baptême; au lieu que lui leur attribue en termes formels la créance d'une composition du pain avec le Saint Esprit, d'une union du pain & du vin à la divinité, & d'une augmentation du corps naturel de Jesus Christ, qui fait que le pain devienne, non une figure, mais le propre & véritable corps du Sauveur, de la même maniere que l'aliment devient notre propre corps par assimilation & par augmentation. Je tombe moi-même d'accord que ce reproche a beaucoup d'apparence. Cependant ce n'est pas encore ici le lieu de m'en justifier. Tout ce que je puis pour le présent, c'est de prier les Lecteurs, que se souvenant que je les ai avertis dès l'entrée de cette dispute, qu'il n'y a rien à quoi M. Claude se soit plus étudié qu'à nous déguiser sa pensée touchant la créance des Grecs, ils ne me refusent pas cette grace de suspendre pour un peu de temps leur jugement, sans me condamner avant que de nous avoir entendu l'un & l'autre jusques au bout.

CHAPITRE II.

Premiere Preuve de M. Claude pour le changement de vertu tirée du témoignage de Metrophanes Critopulus, Patriarche d'Alexandrie.

M. Claude.

Ibid. » Comme cette proposition a plusieurs parties, & qu'elles sont » toutes d'une grande importance dans cette question, il est nécessaire de » les établir l'une après l'autre distinctement & solidement.

» I. Ils croient qu'il se fait un composé du pain & du Saint Esprit. » Métrophane Patriarche d'Alexandrie, nous enseigne que c'est leur doc- » trine. Car voici ce qu'il dit dans sa Confession de foi de l'Eglise Orien-

» tale au Chapitre des Sacrements. *Dieu*, dit-il, *a voulu communiquer* Liv. II.
» *sa grace à ses Elus, non seulement d'une maniere spirituelle, mais aussi* Ch. II.
» *par quelques signes sensibles, comme par des arrhes très-certains de sa pro-*
» *messe. Car comme nous sommes composés de deux parties, il falloit aussi*
» *que la maniere de nous communiquer sa grace fût double, savoir par une*
» *matiere sensible & par le Saint Esprit; puisque ceux qui reçoivent ces*
» *choses sont composés d'un corps sensible & d'une ame intelligente. Or ces*
» *arrhes sont ce que nous appellons les Mysteres, savoir le Baptême & la*
» *sainte Communion, qui sont composés d'une matiere visible & du Saint*
» *Esprit.* Ces paroles sont assez expresses pour n'avoir pas besoin d'expli-
» cation. Il veut qu'il y ait deux choses dans les Sacrements, & nom-
» mément dans celui de l'Eucharistie, la matiere sensible & le Saint Esprit.
» Or la matiere sensible dans l'Eucharistie ne peut être que le pain &
» le vin ».

Réponse. S'il n'est question que de savoir si Métrophane a écrit que la sainte Communion est composée d'une matiere visible & du Saint Esprit, on ne peut pas désavouer que ses paroles ne soient assez expresses pour n'avoir pas besoin d'explication. Mais si l'on veut concevoir distinctement ce que ce Patriarche a prétendu donner à entendre par cette façon de parler, dont je ne crois pas qu'aucun Grec se soit jamais servi avant ni après lui, peut-être qu'il se trouvera peu de personnes qui tombent d'accord que ce passage soit si clair, qu'il ne soit pas nécessaire de s'y arrêter pour en concevoir le vrai sens.

Je n'en veux point d'autre témoin que M. Claude, puisqu'il en a lui-même reconnu l'obscurité sur la fin de ce Chapitre d'une maniere assez sincere. *Je ne doute point*, dit-il, *qu'il n'y puisse avoir des gens qui lisant* L. 3. c. 19. p. 336.
ce Chapitre, diront peut-être que j'attribue aux Grecs une doctrine peu raisonnable. Ils formeront des difficultés sur cette composition du pain & du Saint Esprit. Mais à cela je n'ai qu'à répondre que ce n'est pas à nous à défendre le sentiment des Grecs. Il ne s'agit ici que de savoir quel il est, & non pas de savoir s'il est soutenable ou non, ni de résoudre les objections qu'on y peut faire, parce que nous n'adoptons ni leurs expressions, ni leurs pensées. Que M. Claude n'adopte ni les pensées, ni les expressions des Grecs, à la bonne heure. Que ce ne soit pas à lui à défendre leur sentiment, je le veux. Qu'il ne s'agisse point ici de savoir s'il est soutenable ou non, ni de résoudre les objections qu'on y peut faire, je ne m'y oppose point. Mais enfin il s'agit de savoir quel est ce sentiment. M. Claude lui-même n'en disconvient pas. *Il ne s'agit*, dit-il, *que de savoir quel il est.*

Je lui demande donc s'il sait ce que Métrophane entend par cette com-

position d'une matiere visible & du Saint Esprit, ou s'il ne le fait pas. S'il ne le fait point, comment a-t-il la hardiesse de mettre à la tête *de ces bons passages qui doivent marquer nettement la pensée des Grecs*, un passage auquel il n'entend rien lui-même tant les expressions en sont obscures? S'il le fait, c'est être, ce me semble, bien peu complaisant que de ne nous en pas vouloir dire sa pensée. Ne se souvient-il plus de la promesse qu'il nous a faite de nous faire voir dans ce Chapitre la véritable créance des Grecs sur le sujet de l'Eucharistie? Si la premiere partie de cette créance consiste, comme il l'assure, en ce qu'ils croient qu'il s'y fait un composé du pain & du vin & du Saint Esprit, que pourrons-nous concevoir dans tout le reste, s'il ne nous aide à nous former une idée un peu claire & distincte de cette composition?

Mais si M. Claude ne s'est pas acquitté d'un devoir dont il semble qu'il ne pouvoit pas raisonnablement se dispenser, il n'est pas juste que nous suivions en cela son exemple. Il faut donc que nous fassions ici trois choses. La premiere, de découvrir nettement en quoi consiste, selon M. Claude, cette composition d'une matiere sensible & du Saint Esprit qu'il attribue, non seulement à Métrophane, mais généralement à tous les Grecs. La seconde, de faire voir en quoi consiste cette même composition selon Métrophane, qui est le seul d'entre tous les Grecs dans qui M. Claude ait pu rencontrer cette façon de parler. La troisieme enfin, de montrer que Métrophane a reconnu dans l'Eucharistie un véritable changement de substance.

SECTION I.

Où l'on fait voir ce qu'entend M. Claude par la composition du pain & du Saint Esprit, qu'il attribue aux Grecs.

Pour mettre dans tout son jour la pensée de M. Claude touchant le composé d'une matiere sensible & du Saint Esprit qu'il attribue à l'Eglise Grecque, il n'y a qu'à voir ce que c'est, selon lui, que cette matiere sensible qui entre en composition avec le Saint Esprit, & ce Saint Esprit qui entre en composition avec la matiere sensible.

Quant à la matiere sensible, il n'y a point de difficulté que M. Claude n'entende par-là le pain dont on se sert dans la Cene. Il nous en vient de déclarer trop nettement sa pensée pour nous donner lieu d'en douter. *La matiere sensible dans l'Eucharistie*, nous a-t-il dit, *ne peut être que le pain & le vin.*

Mais pour ce qui est du Saint Esprit, la chose n'est pas si claire: car je ne vois point qu'il s'en soit expliqué dans aucun endroit en termes for-

mels & précis. Néanmoins je ne ferai point difficulté d'aſſurer que ce Saint Eſprit, ſelon lui, n'eſt pas la troiſieme Perſonne de la Trinité, mais que c'eſt la divinité du Sauveur. C'eſt ce qui ſe collige évidemment de ce que nous rapporterons dans le Chapitre ſixieme. Liv. II. Ch. II.

Car nous lui entendrons avancer que c'eſt la même choſe de dire *qu'il ſe fait dans l'Euchariſtie un compoſé du pain & du Saint Eſprit*, que de dire, comme a fait Nicolas de Méthone, *que Jeſus Chriſt a joint ſa divinité au pain.* Et il remarquera expreſſément que la derniere de ces deux propoſitions *eſt la même choſe que la premiere, ſi ce n'eſt qu'elle eſt conçue en des termes différents.* Ce qui fait voir clairement que ce Saint Eſprit n'eſt autre que la Divinité.

Mais ſi ce Saint Eſprit qui entre en compoſition avec le pain n'eſt pas l'une des Perſonnes divines, mais la divinité de Jeſus Chriſt jointe au pain, il y a, ce me ſemble, ſujet de craindre que cette divinité jointe au pain ne ſoit pas auſſi la nature divine; mais quelque autre choſe à laquelle les Lecteurs ne s'attendent point du tout. Il faut donc pouſſer notre recherche encore plus loin, en tâchant de découvrir nettement ce que c'eſt que cette divinité jointe au pain & au vin.

M. Claude en parle en pluſieurs rencontres; mais je ne trouve qu'un ſeul endroit où il ait déclaré nettement ſa penſée. C'eſt ſur la fin de ſa Réponſe au Livre de la Perpétuité. *Cette divinité*, dit-il, *que Damaſcene, qui a été fort ſuivi par les Grecs qui ſont venus après lui, dit être jointe au pain., n'eſt autre choſe que l'efficace ineffable & vivifiante qui émane du corps de Jeſus Chriſt, & qui, par maniere de dire, inonde le pain de bénédiction.* Part. 3. c.8.p.710.

Cette expreſſion eſt plus claire & plus diſtincte que les autres. Mais cependant elle ne l'eſt pas peut-être encore aſſez pour ceux qui ne ſont pas faits aux façons de parler de M. Claude. Car qu'eſt-ce que *cette efficace ineffable & vivifiante, qui, par maniere de dire, inonde le pain de bénédiction ?* Et que prétend-t-on nous faire entendre quand on dit *qu'elle émane du corps de Jeſus Chriſt ?* A cela je réponds. 1. Que cette *efficace vivifiante* n'eſt autre choſe, comme nous l'avons fait voir clairement ailleurs, qu'une certaine vertu, une impreſſion ou une qualité reçue dans le pain au moment de la conſécration, avec quelque ſorte d'inhérence pour le rendre propre à purifier nos ames, & capable de les vivifier. 2. Que quand M. Claude aſſure que *cette efficace*, ou cette vertu, ou cette impreſſion, ou cette qualité (car il lui donne tous ces noms) *émane du corps de Jeſus Chriſt*, c'eſt-à-dire, que *le pain ne la reçoit que par dépendance du corps du Sauveur, & en tant qu'il en eſt le myſtere.* C'eſt ainſi qu'il s'en explique lui-même ſur la fin de ſon troiſieme livre, p. 337. L. 1. c. 1.

Il ne faut donc plus que perſonne s'imagine que quand il eſt parlé dans

 M. Claude d'un composé du pain & du Saint Esprit, il faille entendre par ce Saint Esprit la troisieme Personne de la Trinité, ou la divinité du Sauveur. Ce n'est pas là sa pensée; *ce n'est autre chose*, dit M. Claude, *que l'efficace ineffable & vivifiante qui émane de son saint corps.* Enfin il ne faut pas croire que *cette efficace qui, par maniere de dire, inonde le pain de bénédiction*, soit quelque chose de particulier à l'Eucharistie; il s'en rencontre une toute pareille dans le Baptême: & l'une & l'autre n'est autre chose que la vertu de sanctifier les ames, que le pain & l'eau reçoivent par dépendance du corps & du sang de Jesus Christ, le pain en tant qu'il est dans la Cene le mystere de son corps, & l'eau en tant qu'elle est dans le Baptême le mystere & le symbole de son sang.

Et par conséquent admettre dans l'Eucharistie *un composé d'une matiere sensible & du Saint Esprit*, c'est, si nous en croyons M. Claude, *marquer bien nettement* qu'il ne s'y passe qu'un simple changement de vertu; parce que, selon les nouvelles idées de M. Claude, c'est n'y reconnoître autre chose, même après la consécration, qu'un pain matériel & corruptible, doué néanmoins de la vertu de sanctifier les ames de ceux qui le reçoivent avec les dispositions nécessaires.

SECTION II.

Où l'on recherche ce qu'entend Métrophane, lorsqu'il dit que la Communion est composée d'une matiere sensible & du Saint Esprit.

Mais pour découvrir clairement si c'est-là la véritable idée que Métrophane s'est formée de cette composition, il faut d'abord rapporter dans toute son étendue le passage dont M. Claude ne rapporte qu'une partie.
» Dieu, dit Métrophane, ayant résolu de s'unir & de s'approprier à soi-
» même par l'infusion de sa grace ceux qu'il avoit prédestinés selon sa
» préscience éternelle, & qu'il avoit choisis & assemblés par la prédica-
» tion de sa parole, il leur a voulu communiquer cette grace non seu-
» lement d'une maniere spirituelle (ce qui néanmoins ne lui auroit pas
» été impossible, car il fait tout ce qu'il veut) mais aussi par quelques si-
» gnes sensibles, comme par des gages très-certains de la promesse qu'il
» a faite à ses Elus. Ce qu'il a fait ainsi, premiérement parce qu'étant com-
» posés de deux parties, il falloit aussi que la maniere de leur communi-
» quer sa grace fût double, savoir par une matiere sensible & par le Saint
» Esprit; puisque ceux qui reçoivent ces choses sont composés d'un corps
» sensible & d'une ame intelligente. Secondement, afin que par ces gages
» de Dieu qui tombent sous les sens, les Elus fussent plus assurés de leur

» prédestination à la vie éternelle. Car autrement ils auroient eu lieu de » douter s'ils seroient du nombre des Elus. Au lieu que considérant ces » gages de Dieu comme des assurances immuables données de la main » même du Souverain, ils n'ont à présent aucun sujet de douter de » leur élection ».

Jusques-là il n'y a rien d'obscur ni de difficile dans ce discours de Métrophane. Il est évident qu'il parle des Sacrements en général, & que pour en établir la néceffité, il emploie un raisonnement dont quelques Peres se sont servis en parlant du Baptême en particulier, qui est, que l'homme étant composé de corps & d'ame, il étoit convenable que Dieu le sanctifiât en deux manieres différentes. 1. D'une maniere spirituelle par l'opération de son Esprit qui agit invisiblement sur nos ames. 2. D'une maniere sensible par le ministere des Sacrements qui agissent visiblement sur nos corps, & qui nous tiennent lieu non seulement de signes sensibles de la grace que nous recevons dès ce monde, mais aussi de gages certains de la gloire & du bonheur que nous espérons recevoir dans l'autre.

Greg. Naz. orat. 40. Gregor. Nyss. orat. de Bapt. Christi. Cyril. Alex. l. 2. in Joan. Damasc. l. 4. de orth. fide c. 10.

Toute la difficulté consiste donc dans les paroles suivantes. *Or ces gages* (poursuit Métrophane) *sont ce que nous appellons les Sacrements, savoir le Baptême & la sainte Communion, qui sont composés d'une matiere visible & du Saint Esprit.* τὸτε ἅγιον βάπτισμα, καὶ ἡ ἁγία κοινωνία ἐξ ὕλης ὁρατῆς καὶ πνεύματος ἁγίου συγκείμενα.

Mais cette difficulté n'est qu'imaginaire. Car quoiqu'en considérant ces dernieres paroles en elles-mêmes, il ne soit pas si facile d'en déterminer le vrai sens, il faut avouer que quand on les envisage comme une conclusion de la doctrine qu'il venoit d'établir, il n'y a rien si aisé que de découvrir sa pensée. Car il est plus clair que le jour que par cette maniere de parler il nous a voulu donner à entendre, que dans le Baptême & dans l'Eucharistie il se rencontre deux choses qui contribuent à notre sanctification, le Saint Esprit & les signes sensibles: le premier d'une maniere invisible & spirituelle, & les signes visibles, comme l'eau, le pain & le vin, d'une maniere qui tombe sous les sens.

On pourroit même, outre cette premiere interprétation, en apporter encore une seconde qui semble assez naturelle. Car si les Théologiens Catholiques croient pouvoir dire que les Sacrements de l'Eglise sont composés de matiere & de forme; & s'ils enseignent que cette matiere dans l'Eucharistie n'est autre que le pain & le vin, & la forme les paroles du Sauveur; parce que ce Sacrement ne se peut accomplir sans le pain & le vin qui doivent être changés au corps & au sang de Jesus Christ, & sans les paroles de Jesus Christ qui les doivent changer, je ne vois

Liv. II. Ch. II. pas pourquoi Métrophane n'auroit pas pu écrire dans cette même vue; que *le Baptême & la Communion sont composés d'une matiere visible & du Saint Esprit*, ces Sacrements ne pouvant s'accomplir sans le Saint Esprit, qui sanctifie les eaux pour les rendre capables de nous purifier, & qui change le pain & le vin au corps & au sang du Sauveur.

Enfin Métrophane n'est pas le seul qui se serve de cette expression. Nous avons des Théologiens Catholiques qui s'en sont servis avant lui. *Comme l'homme*, disent-ils, *est composé de deux parties, l'une corporelle & l'autre spirituelle, de même les Sacrements sont composés de deux parties, dont l'une est l'élément sensible & l'autre le Saint Esprit.*

Maldon. de Sacr. T. 1. c. 2.

Mais que ce soit dans ces deux vues jointes ensemble, ou seulement dans la premiere que Métrophane a employé cette façon de parler, M. Claude n'en peut tirer aucun avantage: car pour nous convaincre que l'Eglise Grecque n'admet dans l'Eucharistie qu'un pain commun doué de la vertu de sanctifier les ames, il ne suffit pas de produire le passage d'un Grec qui porte *que la Communion est composée d'une matiere visible & du Saint Esprit.* Il faudroit avoir auparavant montré par de bons témoignages de ce même Auteur, que cette matiere visible est encore après la consécration un pain commun & matériel, & non pas le corps même & le sang de Jesus Christ voilés des apparences visibles d'un pain commun; & que ce Saint Esprit n'est autre chose qu'une certaine impression de la vertu vivifiante du corps du Sauveur, & non pas le Saint Esprit lui-même qui change le pain & le vin au corps & au sang du Seigneur, & qui après les avoir ainsi changés, concourt encore d'une maniere invisible à la sanctification des fideles, Dieu exauçant ainsi la priere du Prêtre, qui le prie dans la célébration des Mysteres, *d'envoyer son Saint Esprit sur les dons & sur les fideles*: sur les dons, *pour les faire le corps même & le sang même de son Fils*: & sur les fideles, *pour les unir ensemble en la Communion d'un même Saint Esprit.*

Liturg. S. Basil.

SECTION III.

Dixieme Preuve du consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine dans le dogme de la Transsubstantiation par le témoignage de Métrophane.

Je ne doute point que toutes les personnes raisonnables n'avouent qu'il est absolument impossible de juger de ce seul passage que nous met en avant M. Claude, si Métrophane a reconnu dans l'Eucharistie un simple changement de vertu, ou une véritable conversion de substance. Aussi n'est-ce pas dans les endroits où un Auteur parle des Sacrements en général

général qu'il le faut consulter, quand on veut savoir au vrai quelle a été sa créance sur le sujet de quelque Sacrement en particulier. Il n'y a personne qui ne juge qu'il est nécessaire de consulter les endroits où il en traite expressément. Nous avons dans la Confession de Métrophane un Chapitre où il n'est parlé que de l'Eucharistie, & à qui pour ce sujet il a donné le titre *De la Cene du Seigneur*. C'est de-là qu'il faut apprendre quels ont été ses sentiments touchant la conversion du pain & du vin au corps & au sang du Sauveur. Voici comme il en parle à l'occasion de la Communion sous les deux especes. Liv. II. Ch. II.

„ La raison, dit-il, pourquoi tous les fideles communient sous les deux especes en la Cene du Seigneur, c'est qu'ils ont tous besoin de la vie, & qu'il leur est impossible de l'obtenir sans qu'ils reçoivent le corps & le sang de Jesus Christ. Car c'est le Seigneur lui-même qui a dit, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & si vous ne buvez son sang vous n'aurez point la vie en vous. En effet, comme nos premiers parents se sont procuré la mort en mangeant du fruit défendu, & que leur postérité se trouve engagée dans la même peine; aussi ceux qui reçoivent le corps & le sang du Seigneur sont délivrés de cette mort causée par nos premiers Peres, & acquierent l'immortalité. Car le pain consacré est véritablement le corps de Christ, & ce qui est dans le calice est indubitablement le sang de Christ: mais la maniere dont se fait ce changement nous est inconnue & inexplicable. La claire connoissance de ces choses est réservée aux Elus dans le Royaume des Cieux, afin que présentement ils aient plus de mérite devant Dieu par une foi simple & sans curiosité. Car, selon Théophraste, ceux qui veulent rechercher les causes de toutes choses détruisent eux-mêmes la raison & la science. Ce Sacrement donc étant vraiment le corps & le sang de Jesus Christ, c'est avec grande raison que le divin Ignace l'appelle un breuvage d'immortalité, un médicament de salut, l'antidote de la mort, & ce qui nous doit faire vivre en Jesus Christ „. Metroph. Critopul. Confes. Eccl. orth. c. 9.

Si nous écrivions contre un autre que M. Claude, il seroit inutile de nous arrêter ici à faire voir, qu'une personne qui parle de la sorte a reconnu sans doute autre chose dans l'Eucharistie qu'un pain doué d'une vertu pareille à celle qui se trouve dans les eaux du Baptême. Mais M. Claude ayant eu assez de hardiesse pour produire lui-même ce passage, comme un témoignage authentique où il prétend que les dogmes de la présence réelle & de la Transsubstantiation *sont manifestement combattus*, je ne puis me dispenser d'y faire quelques réflexions, pour découvrir clairement & l'injustice de cette prétention, & la vanité des conjectures sur lesquelles elle est fondée.

Ou M. Claude estime que Métrophane ait eu connoissance de l'opinion des Théologiens de l'Académie Luthérienne d'Helmstadt, à la priere desquels il a composé sa *Confession de foi*, & à qui il l'a dédiée : ou il suppose qu'il ne l'ait point connue.

S'il suppose qu'il n'en ait point eu de connoissance, il me permettra de lui dire qu'une supposition de cette nature n'est pas recevable, à moins d'être accompagnée de preuves positives, convaincantes & plus claires que le jour. Car, je vous prie, y a-t-il aucune apparence qu'un homme d'esprit & savant, comme les Ecrits de Métrophane témoignent qu'il a été, choisi par un Patriarche de Constantinople entre tous ses Officiers pour visiter les Académies d'Angleterre & d'Allemagne, afin de s'y informer de l'état de la Religion des Protestants, n'ait pu, pendant l'espace d'une année entiere qu'il est demeuré dans une célebre Académie de Luthériens, reconnoître ce qu'on fait profession d'y croire sur le sujet de l'Eucharistie ?

Si M. Claude avoue que Métrophane n'a pas ignoré les sentiments des Luthériens de l'Université d'Helmstadt, je le prie d'être lui-même le juge, si parlant à des gens qui tiennent que *nous avons vraiment dans l'Eucharistie le corps & le sang du Sauveur*, c'est un bon moyen de leur faire connoître que l'on est dans des sentiments bien différents des leurs sur le sujet de la présence réelle, que de les assurer qu'on croit *que ce mystere est véritablement le corps & le sang de Jesus Christ*.

Si écrivant pour des personnes qui soutiennent *que le pain n'est point changé, & qu'il ne devient pas véritablement le corps du Seigneur*, ce seroit un moyen bien propre pour leur persuader que quant à ce point du changement on est d'accord avec eux, que de leur protester qu'on croit que *le pain est après la consécration très-assurément le corps de Jesus Christ, & que le vin qui est dans le calice est indubitablement son sang.*

Si c'est un moyen bien propre pour désabuser des Luthériens, qui s'imaginoient voir les dogmes de la présence réelle & de la Transsubstantiation bien clairement établis dans les Réponses d'un Patriarche Œcuménique aux Théologiens de l'une de leurs plus célebres Universités ; si c'étoit, dis-je, un moyen bien propre pour les désabuser, & pour leur faire connoître que les Grecs ne croient point que le corps de Jesus Christ soit autrement présent dans l'Eucharistie que d'une présence de force, d'efficace & de puissance, & qu'ils n'y conçoivent point d'autre changement qu'un simple changement de vertu, que de se servir des mêmes expressions dont s'étoit servi le Patriarche Jérémie dans ses Réponses aux Théologiens de Wittemberg, & de ne leur pas dire un mot ni de présence de force, ni de présence d'efficace, ni de présence de puissance, ni de changement de vertu ?

Mais, dit M. Claude, *on voit dans ce passage de Métrophane que la maniere du changement nous est inconnue & inexplicable.* Je réponds que les Catholiques en parlent de la même sorte, quand ils veulent faire comprendre que quoiqu'ils croient le changement de substance, ils n'ont pas dessein de s'engager dans l'examen des difficultés qu'on y oppose d'ordinaire. *Il se fait*, disent-ils, *une conversion du pain & du vin au corps & au sang du Seigneur. Mais de quelle maniere se fait cette conversion? La maniere en est ineffable.* CONVERSIO *fit panis & vini in corpus & sanguinem Domini. Quis est modus conversionis? Modus est ineffabilis.* C'est ainsi qu'en a usé Métrophane à l'égard des Luthériens. Quand il assure que le pain & le vin consacrés sont *véritablement*, *très-assurément & indubitablement*, ἀληθῶς, ὡς ἀληθῶς, ἀναμφιβόλως, *le corps & le sang du Sauveur*, c'est leur témoigner qu'il convient avec les Catholiques de la conversion du pain & du vin au corps & au sang du Sauveur: & quand il ajoute, *que la maniere dont se fait cette conversion nous est inconnue & inexplicable, parce que la claire connoissance en est réservée aux Elus dans le Royaume des Cieux*, c'est leur dire en un mot, qu'il ne se veut point engager dans la discussion des difficultés qu'ils ont coutume d'opposer contre ce dogme, reçu unanimement dans l'Eglise Grecque & dans la Romaine.

Liv. II. Ch. II. L. 3. c. 10. p. 274.

Cæsarius Heisterb. histor. memorab. l. 9. c. 1.

» Mais, poursuit M. Claude, Métrophane établit dans ce passage la » nécessité de la Communion sous les deux especes, & il la fonde sur » la nécessité de participer au corps & au sang de Jesus Christ, alléguant » pour cet effet le passage du VI de S. Jean, si vous ne mangez la chair » du Fils de l'homme & ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie » en vous-mêmes. Or cette raison combat manifestement la prétendue » concomitance des Latins, & la Transsubstantiation même. Car s'il se » fait une conversion du pain en la propre substance du corps de Jesus » Christ tel qu'il est à présent, c'est-à-dire, vivant & animé, ceux qui » reçoivent l'espece du pain participent au sang aussi-bien qu'au corps, » & l'on ne sauroit dire qu'il y ait aucune nécessité de recevoir le ca- » lice, par cette raison qu'il faut participer au sang, sans tomber dans » une contradiction manifeste ».

Ibidem. p. 275.

M. Claude se trompe; Métrophane ne combat ni la Transsubstantiation ni la concomitance, & il n'y a pas la moindre ombre de contradiction dans son raisonnement. Car ce n'est pas sur la nécessité de participer au sang de Jesus Christ que Métrophane fonde la nécessité de la Communion sous les deux especes; c'est sur le besoin que tous les fideles ont de la vie. Car voici comme il raisonne. Ce ne sont pas les seuls Prêtres, ce sont généralement tous les hommes qui ont besoin de la vie. Or nous

Liv. II. Ch. II. ne pouvons pas avoir la vie sans communier sous les deux especes; car le Seigneur a dit expressément, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne buvez son sang vous n'aurez point la vie. Donc nous devons tous, & Prêtres & Laïques, communier sous les deux especes. Il n'y a qu'à rapporter ses propres paroles pour faire voir que c'est son raisonnement. *La raison*, dit-il, *pourquoi tous les fideles reçoivent la Cene du Seigneur sous l'une & l'autre des especes, c'est qu'ils ont tous besoin de la vie, & qu'il est impossible de l'obtenir sans la participation au corps & au sang du Seigneur; car c'est lui-même qui a dit, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.*

Il ne faut donc point reprocher à Métrophane, *qu'il soit tombé dans une contradiction manifeste.* Ce n'est pas en cela que consiste le défaut de son raisonnement; il consiste uniquement en ce qu'il suppose sans en apporter de preuves, que dans le passage qu'il cite du VI de S. Jean, Jesus Christ a établi une nécessité absolue de recevoir sa chair sous l'espece du pain, & son sang sous l'espece du vin, si nous voulions avoir la vie en nous. Mais cette supposition se détruit par les propres paroles du Sauveur, qui assure au même endroit que tous ceux qui mangeront la chair qu'il a livrée pour nous à la mort vivront éternellement. *Si quelqu'un mange de ce pain ici*, dit-il, *il vivra éternellement, & le pain que je donnerai c'est ma chair, laquelle je livrerai pour la vie du monde. C'est ici le pain qui est descendu du Ciel, celui qui mangera de ce pain, vivra éternellement.*

Aubert. de Euchar. l. 3. p. 982. M. Claude auroit donc fait bien plus sagement d'imiter en cette rencontre la retenue d'Aubertin, qui s'est bien donné de garde de mettre Jean de Rokisane au nombre des adversaires de la présence réelle & de la Transsubstantiation, bien que tout le monde sache que cet Hussite a soutenu la nécessité de la Communion sous les deux especes dans le Concile de Basle, & qu'il la fondoit sur le même passage dont s'est servi Métrophane.



CHAPITRE III.

Seconde Preuve de M. Claude, tirée d'un autre passage du même Métrophane.

M. CLAUDE.

» MEtrophane enseigne encore la même chose dans le Chapitre de L. 3. c. 13.
» la Cene du Seigneur, où il dit *que le Mystere ne perd jamais la sancti-* Ibid. c. 9.
» *fication qu'il a une fois reçue, & qu'elle est indélébile.* C'est-là qu'il
» compare la sanctification que le pain reçoit, à l'impression que reçoit
» la laine quand elle est teinte de quelque couleur, ce qui enferme,
» comme chacun voit, cette idée de composition du pain & du Saint
» Esprit ».

Réponse. Pour découvrir la pensée de Métrophane, il n'y a qu'à représenter ses propres paroles dans toute leur étendue. « Au reste, dit-il,
» nous réservons une partie du Mystere consacré pour les malades, &
» pour ceux qui seroient surpris de la mort, afin que, selon l'Ordonnan-
» ce du premier Concile Œcuménique, personne ne sorte de cette vie
» sans ce dernier & ce nécessaire Viatique; parce que nous croyons que
» le Sacrement étant réservé, demeure toujours Sacrement, & qu'il ne
» perd jamais la sanctification qu'il a une fois reçue. Car comme la laine
» étant une fois teinte de quelque couleur ne la perd plus; ainsi la sanc-
» tification demeure dans ce Sacrement à jamais indélébile: & comme les
» restes qu'on leve de la table du Roi sont toujours les restes de la ta-
» ble du Roi pendant qu'elles durent, quand même on les conserve-
» roit plusieurs années; ainsi il ne se peut faire que les restes du saint
» Mystere étant gardées, ne soient les restes du corps & du sang de Je-
» sus Christ ».

Il est évident que tout ce discours ne tend à autre chose qu'à faire connoître aux Protestants qu'ils ont tort de ne pas réserver le Saint Sacrement pour les malades; le grand Concile de Nicée dont ils embrassent la foi ayant ordonné par un Canon exprès, qu'on ne laissât partir de ce monde aucun fidele sans le sacré Viatique du corps du Sauveur.

Mais parce que la raison qui empêche que les Luthériens ne réservent l'Eucharistie, est qu'ils estiment que l'effet de la consécration ne demeure pas toujours, mais seulement pendant le temps de la Cene, en sorte que tout ce qui reste du pain consacré après la Communion des fideles ne contient plus le corps de Jesus Christ, mais n'est que du simple pain tel

Liv. II. Ch. III. qu'il étoit avant la consécration, Métrophane les assure que les Grecs ne sont pas de ce sentiment ; mais qu'ils croient que ce qu'on réserve des sacrés Mysteres ne perd jamais la sanctification qu'il a une fois reçue, & qu'il demeure toujours *le saint Mystere ;* c'est-à-dire, *le vrai corps du Sauveur*, selon ce qu'il avoit dit un peu auparavant, que *ce Mystere est vraiment le corps & le sang de Jesus Christ.* C'est ce qu'il explique par deux comparaisons. Car comme la laine, dit-il, étant une fois teinte de quelque couleur ne la perd plus, & comme les restes que l'on leve de la table du Roi, sont toujours les restes de la table du Roi ; de même ce divin Mystere ne perd jamais sa sanctification, & ses restes étant gardées sont toujours les restes du corps & du sang de Jesus Christ.

L. 3. c. 10. p. 275. Mais je ne dois pas omettre ici une autre remarque que fait ailleurs M. Claude sur cette seconde comparaison. *Qu'on nous dise sincérement*, dit-il, *si c'est-là le style d'un homme qui croit bien la Transsubstantiation, & si des Catholiques voudroient appeller ce qu'on réserve au Sacrement, les restes du corps & du sang de Jesus Christ ?*

La réponse à cette question n'est pas bien difficile. Car s'il n'y a point de Catholiques qui ne parlent tous les jours des *particules du corps de Jesus Christ*, pourquoi feroient-ils difficulté de parler des *restes de son corps & de son sang ?* Est-ce que ces restes dont parle Métrophane ne sont pas des particules, ou que ces particules dont parlent les Catholiques ne sont pas des restes ? Mais ces restes & ces particules chez les Grecs, aussi-bien comme chez nous, ce sont des parties & des restes qui contiennent le corps & le sang de Jesus Christ tout entier. *Après que l'on a mis les restes du pain divin dans le sacré calice* (dit Siméon de Thessalonique) *on montre à tous ce calice qui est Jesus Christ, & qui est véritablement son corps même & son sang même. La chair de Jesus Christ* (dit Samonas) *est toute entiere & sans division en chaque partie, en quelque temps, en quelque lieu, & en quelque nombre de parties qu'on la divise. On fait*, dit Germain de Constantinople, *la division du divin corps, mais quoiqu'il soit divisé il demeure néanmoins indivisible étant reconnu & trouvé tout entier en chaque partie.*

Ap. Allat. ad. Creigt. p. 426.

In Dialog. t. 2. Bibl. Pat. Grec. Lat. Bibl. Pat. Græc. Lat. t. 2.



CHAPITRE IV.

Troisieme Preuve de M. Claude en faveur du changement de vertu tirée du témoignage de Jérémie Patriarche de Constantinople.

M. CLAUDE.

» CE Patriarche Grec n'a fait en cela que suivre la doctrine de Jéré- L. 3. c. 13. p. 311.
» mie Patriarche de Constantinople dans la Réponse aux Théologiens de
» Wittemberg. *Etant doubles*, dit-il, *comme nous sommes, c'est-à-dire,*
» *composés de corps & d'ame, Jesus Christ nous a donné ces choses double-*
» *ment* (il parle des Sacrements) *comme lui aussi a été fait véritablement*
» *double, étant véritablement Dieu & homme. Il sanctifie spirituellement*
» *nos ames par la grace de l'Esprit, & il sanctifie aussi nos corps par les*
» *choses sensibles, savoir l'eau, l'huile, le pain, le calice & les autres*
» *choses sanctifiées par le Saint Esprit, & ainsi il nous donne un salut entier.*
» Il ne dit pas seulement que les Sacrements en général sont des cho-
» ses doubles, composées d'une matiere sensible & du Saint Esprit, il le
» dit en particulier du pain & du calice de l'Eucharistie ».

Réponse. Après ce que nous venons de dire de la pensée de Métrophane touchant ce prétendu composé du pain & du Saint Esprit, & ce que nous avons dit dans le premier Livre des Réponses de Jérémie aux Théologiens de Wittemberg, il n'est pas nécessaire de nous arrêter ici, ni à faire voir quels ont été les sentiments de ce Patriarche sur le sujet de la Transsubstantiation, ni à rechercher le vrai sens du passage que nous oppose M. Claude.

Je me contenterai donc de dire, qu'il me semble que M. Claude n'a pas pris comme il falloit le sens des paroles de Jérémie, quand il suppose que par *les choses* que ce Patriarche assure *nous avoir été données doublement*, il faut entendre *les Sacrements.* Car si l'on prend la peine de comparer ce passage de Jérémie avec ce que M. Claude nous a rapporté de Métrophane, on trouvera que *ces choses données doublement* aux fideles ne sont pas les Sacrements, mais leurs effets; c'est-à-dire, la grace de la régénération, la grace de la sanctification, la grace de la rémission des péchés & autres semblables dont Jérémie venoit de parler.

Comme nous sommes composés de deux parties, dit Métrophane, *il falloit aussi que la maniere de nous communiquer sa grace fût double.* Et Jérémie, *comme nous sommes*, dit-il, *composés de corps & d'ame, Jesus Christ nous a donné ces choses doublement.* Il est donc évident que ces *choses don-*

 nées doublement, dont parle Jérémie, ne sont autres, selon l'interprétation de Métrophane, *que la grace communiquée d'une double maniere.*

Quoique cette remarque semble d'abord de peu de conséquence; néanmoins si l'on y prend garde, on trouvera qu'elle fait voir clairement que c'est imposer à Jérémie que de lui attribuer, comme fait M. Claude, d'avoir dit que *les Sacrements sont des choses doubles, composées d'une matiere sensible & du Saint Esprit.* Il n'y a que Métrophane qui ait ainsi parlé. Pour Jérémie il s'est contenté de dire avec les Peres, qu'étant doubles comme nous sommes, Jesus Christ nous communique ses graces doublement, en sanctifiant nos ames d'une maniere invisible par le Saint Esprit, & nos corps d'une maniere sensible par les Sacrements.

CHAPITRE V.

Quatrieme Preuve de M. Claude tirée de quelques expressions des Liturgies Grecques & des plus célebres Auteurs de cette Eglise.

M. Claude.

Ibid. » A Cela s'accordent les expressions des Liturgies Grecques & celles des plus célebres Auteurs de cette Eglise, qui appellent le Sacrement *le pain saint, le pain sanctifié, le pain divin, le pain divinisé, les dons sanctifiés par le Saint Esprit.* Car ces expressions marquent naturellement la composition ou la duplicité dont nous parlons ».

Réponse. Si M. Claude nous avoit averti dès l'entrée de cette dispute, que quand il y parlera *d'un composé du pain & du Saint Esprit*, ce Saint Esprit n'est pas le Saint Esprit, mais la divinité de Jesus Christ; que cette divinité aussi n'est pas la divinité de Jesus Christ, mais l'efficace ineffable & vivifiante qui émane de son saint corps; & enfin que cette efficace n'est autre chose que la vertu de sanctifier les ames dont est inondé le pain de l'Eucharistie, il ne seroit pas peut-être si surprenant de lui entendre dire que ces expressions *pain saint, pain divin*, marquent *une duplicité ou une composition du pain & du Saint Esprit.*

Mais que sans nous avoir donné cet avis il ose dire, non seulement, qu'appeller l'Eucharistie *un pain saint & un pain divin*, c'est donner à entendre que c'est *un composé d'un pain & du Saint Esprit* (car ce seroit trop peu pour lui) mais même que c'est le donner à entendre d'une maniere bien naturelle, c'est une hardiesse qui ne me paroît pas tout-à-fait supportable.

Car

Car, je vous prie, qu'y a-t-il dans toutes ces expressions, *pain saint*, *pain divin*, *pain divinisé*, *pain sanctifié*, *dons sanctifiés par le Saint Esprit* qui puisse aider à se former si naturellement une idée bien nette de ce prétendu composé ? Et si nous n'avions nous-mêmes développé ce mystere, combien peut-être y auroit-il eu peu de personnes capables de trouver le tour dont il se faut servir pour rappeller ces propositions, *l'Eucharistie est un pain saint*, *l'Eucharistie est un pain divin*, *un pain sanctifié*, *un pain divinisé*, *des dons sanctifiés par le Saint Esprit*, à celle-ci, *l'Eucharistie est un composé du pain & du Saint Esprit ?* Liv. II. Ch. V.

Quoi qu'il en soit, tout au moins est-il certain que si l'on demande aux Grecs leur avis touchant les idées qu'il faut attacher à ces différentes expressions de leurs Liturgies & de leurs plus célebres Auteurs, il ne s'en trouvera point qui soient de celui de M. Claude.

Les uns nous diront que l'Eucharistie est appellée dans les Liturgies, *le pain saint*, parce que c'est le précieux & saint & très-pur corps de Jesus Christ; c'est-à-dire, de celui qui a dit que *le pain qu'il nous donnera est la chair laquelle il a livrée pour la vie du monde*. Et ils nous allégueront les propres paroles de la Liturgies, qui portent que le *Diacre baisant la main du Prêtre reçoit le saint pain en disant : Seigneur donnez-moi le saint & précieux corps de Notre Seigneur Jesus Christ ; & que le Prêtre lui répond, je vous donne le précieux, saint & très-pur corps de Notre Seigneur Jesus Christ.*

Les autres diront qu'on l'appelle *un pain divin*, *un pain divinisé*, parce que c'est le vrai pain de vie composé de la chair qu'il a tirée de Marie & de la nature divine qu'il a reçue de son Pere ; & ils nous citeront Euthymius, qui enseigne avec S. Jean de Damas, *que le pain de la communion est le corps tiré de la Sainte Vierge, le corps vraiment uni à la divinité; que ce n'est pas un pain simple, mais composé de deux natures, dont l'une est celle du corps, & l'autre celle de la divinité qui y est jointe.* Euthym. in Panopl.

D'autres répondront qu'on lui donne le nom *de pain ou de dons sanctifiés par le Saint Esprit*, parce que c'est un pain devenu par la sanctification du Saint Esprit *le véritable don ;* c'est-à-dire, *le corps même du Sauveur*. Et ils nous allégueront Cabasilas, Archevêque de Tessalonique, qui en parle en ces termes dans le Chapitre qu'il a intitulé, *de la sanctification des dons. Après que le Prêtre a fait sa priere, afin que par la toute-puissance de l'Esprit tout saint du Sauveur le pain soit changé en son propre corps, & le vin en son sang précieux, tout le sacrifice est achevé, les dons sont sanctifiés, l'hostie est rendue parfaite, & l'on voit sur la table sacrée la grande victime qui a été immolée pour le monde. Car le pain n'est* Cabasil. Exposit. Liturg. c. 27.

plus la figure du corps du Seigneur, le don n'est plus la simple image du vrai don, & l'on n'y voit plus seulement la représentation des souffrances du Sauveur; mais c'est le vrai don même; c'est le corps même de Jesus Christ plein de sainteté, lequel a souffert toutes ces plaies & ces opprobres, qui a été crucifié & qui a enduré la mort.

Enfin il ne s'en trouvera point qui disent que *la sainte Communion soit un composé du pain & du Saint Esprit*, si l'on en excepte Métrophane. Mais si on le presse de dire ce qu'il entend par ce pain & par ce Saint Esprit qui composent la sainte Communion, il ne nous dira pas comme M. Claude, que ce Saint Esprit soit une certaine impression reçue dans le pain par dépendance du corps de Jesus Christ, en tant qu'il en est le mystere: il dira que c'est le Saint Esprit lui-même qui sanctifie invisiblement ceux qui s'approchent dignement de la Table sacrée. Il ne dira pas non plus que ce pain soit un pain matériel & corruptible; il protestera qu'il croit avec toute l'Eglise Grecque, *que c'est véritablement, très-assurément & indubitablement le corps & le sang du Sauveur.*

p. 132. „ *M. Claude.* Que si l'on veut rechercher ici ce qui peut avoir donné „ lieu à cette partie de la créance des Grecs des derniers siecles, on n'a „ qu'à rétrograder dans les siecles précédents. Car on y trouvera des sen- „ timents & des expressions sur le même sujet, sinon entiérement con- „ formes aux expressions des Grecs modernes, du moins qui y ont „ beaucoup de rapport, & qui leur ont servi de fondement, comme il pa- „ roîtra par les passages suivants.

Réponse. On ne peut pas désavouer qu'une recherche exacte & réglée de la créance des premiers siecles ne puisse beaucoup servir à faire connoître le sentiment des Grecs modernes. Car comme il est impossible de montrer que cette Eglise ait passé de la créance d'un simple changement de vertu à celle d'un changement de substance, ou de la créance d'un changement de substance à la créance d'un changement de vertu, ce seroit un préjugé bien fort pour nous faire croire qu'elle a enseigné depuis le temps de Bérenger le changement de substance ou celui de vertu, que de prouver bien clairement quels ont été sur ce sujet ses sentiments dans les dix premiers siecles.

Nous ne sommes pas néanmoins dans la résolution de suivre M. Claude dans ces longs détours, où il fera de temps en temps son possible pour nous engager en nous invitant à remonter avec lui, tantôt jusques dans le huitieme siecle par les siecles dixieme & neuvieme, tantôt dans le siecle troisieme par les siecles huitieme, sixieme & cinquieme, tantôt jusques dans le second siecle par le huitieme, sixieme, cinquieme & quatrieme. Car ou nous nous contenterions d'opposer à chacun des passages

qu'il met en avant un ou deux passages des mêmes Auteurs dont ils sont tirés, ou d'autres Peres des mêmes siecles, ou nous prendrions dessein d'en opposer autant qu'il en est nécessaire pour faire voir qu'on a tenu dans tous les siecles la présence réelle & la Transsubstantiation. La premiere voie seroit sans doute la plus courte ; mais ce seroit trahir en quelque façon la cause de l'Eglise. La seconde lui seroit très-avantageuse ; mais elle nous engageroit de temps en temps en des digressions si longues qu'elles pourroient presque passer pour des livres entiers. Liv. II. Ch. VI.

Je ne doute donc point que toutes les personnes judicieuses n'approuvent que je passe sous silence les passages que M. Claude met ici en avant tirés d'un Concile d'Iconoclastes célébré au huitieme siecle, de S. Ephrem d'Antioche, de Théodoret, de Théophile d'Alexandrie & de S. Irénée. Le bon ordre m'oblige à en user ainsi ; & ne s'agissant dans notre dispute que des seuls Grecs qui ont vécu depuis Bérenger, il est visible que c'est une pure illusion de la part de M. Claude, de venir jetter à la traverse, sous des prétextes imaginaires, une bonne partie de ce qu'il y a d'obscur & de difficile dans les Peres des dix premiers siecles.

CHAPITRE VI.

Cinquieme Preuve de M. Claude prise du témoignage de Nicolas Evêque de Méthone.

M. Claude.

» Voilà pour ce qui regarde la premiere partie de ma proposition. L. 3. c. 13. p. 313.
» La seconde est, *qu'ils croient que le pain & le vin, gardant leur propre*
» *nature, sont joints à la divinité.* C'est la même chose que la premiere,
» si ce n'est qu'elle est conçue en des termes différents. Elles se soutien-
» dront donc mutuellement l'une l'autre. Pour cet effet je produis le
» témoignage de Nicolas de Méthone, qui vivoit au douzieme siecle.
» Cet Auteur, répondant à ceux qui doutoient que l'Eucharistie fût le corps
» & le sang de Jesus Christ, parce qu'ils n'y voyoient pas de la chair &
» du sang, mais du pain & du vin, résout la difficulté de cette sorte.
» *Dieu*, dit-il, *qui fait toutes choses & qui est très bon, a fait ceci sa-* N. Meth. adv. dubitantes &c.
» *gement, ayant égard à notre infirmité, de peur qu'on n'eût horreur des* Bibl. Patr.
» *arrhes de la vie éternelle : ne pouvant souffrir de voir de la chair &* Græc. Lat.
» *du sang, il a voulu que cela se fît par des choses auxquelles notre nature* tom. 2.

» *eſt accoutumée, & il leur a joint ſa divinité, diſant, ceci eſt mon corps,* » *ceci eſt mon ſang.*

» M. Arnauld prétend tirer avantage de ces doutes que Nicolas de » Méthone combat; mais on y répondra en ſon lieu. Il ſuffit mainte- » nant de voir que cet Auteur poſe d'un côté les choſes auxquelles no- » tre nature eſt accoutumée; c'eſt-à-dire, le pain & le vin; & que de » l'autre il aſſure que la divinité leur eſt jointe. Or c'eſt préciſément ce » que je dois prouver: d'où il s'enſuit que ſelon les Grecs le pain & le vin » demeurent dans l'union avec la divinité ».

Réponſe. M. Claude me permettra, s'il lui plaît, de lui dire qu'il y a de l'illuſion dans ſon raiſonnement & dans la ſuppoſition ſur laquelle ce raiſonnement illuſoire eſt uniquement appuyé.

L'illuſion du raiſonnement eſt claire comme le jour. Car voici comme raiſonne M. Claude. Nicolas de Méthone dit, *que la divinité eſt jointe au pain & au vin.* Or ce que je dois prouver, c'eſt *que le pain & le vin,* GARDANT LEUR PROPRE NATURE, *ſont joints à la divinité.* Donc Nicolas de Méthone dit *préciſément* ce que je dois prouver. Si M. Claude doit prouver que le pain & le vin, *gardant leur propre nature*, ſont joints à la divinité, n'eſt-il pas évident qu'enſeigner que la divinité eſt jointe au pain & au vin, ſans déterminer ſi le pain & le vin gardent ou ne gardent pas leur propre nature, ce n'eſt pas dire *préciſément* ce que M. Claude nous avoit promis de prouver?

La ſeconde illuſion n'eſt pas moins évidente. Car l'unique appui de ce raiſonnement eſt, que M. Claude ſuppoſe que lorſqu'un Auteur parle *des choſes auxquelles notre nature eſt accoutumée*, on doit néceſſairement entendre le pain. Or cette ſuppoſition eſt évidemment fauſſe; car notre nature eſt bien plus accoutumée aux accidents & aux apparences du pain & du vin, qu'au pain & au vin même; puiſque le pain & le vin ne frappent nos ſens que par le moyen de leurs apparences & de leurs accidents. Il faut donc avouer que par *ces choſes familieres à notre nature auxquelles le Seigneur a joint ſa divinité en diſant, ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*, on peut entendre ou le pain & le vin même, ou bien ſeulement leurs eſpeces, leurs accidents & leurs apparences.

Et c'eſt ce qui donne ouverture à trois différentes manieres d'expliquer ce paſſage de Nicolas de Méthone, ſans donner aucune atteinte au dogme de la Tranſſubſtantiation.

Car qui empêche qu'on ne diſe que Jeſus Chriſt a joint aux eſpeces du pain & du vin ſa divinité en diſant, *ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang?* En prononçant ces paroles ne leur a-t-il pas joint ſon corps & ſon ſang? Or il ne leur a pu joindre ſon corps & ſon ſang ſans leur join-

dre sa divinité, qui est inséparable de l'un & de l'autre. *Nous offrons dans les Mysteres*, dit Nicolas de Méthone, *le corps de Jesus Christ inséparable de la vie divine.* LIV. II. CH. VI.

Qui empêche aussi qu'on ne dise que le Seigneur a joint, je ne dis plus aux especes du pain & du vin, mais au pain & au vin, sa divinité, lorsqu'il les a transsubstantiés dans une chair & dans un sang rempli de la divinité? Gabriel de Philadelphie ne s'est-il pas servi d'une expression toute pareille? *Le pain & le vin*, dit-il, *reçoivent la divinité lorsqu'ils sont transsubstantiés.* Voyez ci-dessus L. 1. c. 5.

Qui empêche enfin que l'on ne dise que Jesus Christ au moment de la consécration fait descendre la divinité sur les substances du pain & du vin, & qu'il la leur joint comme un feu céleste pour les changer en son corps & en son sang? Samonas n'a-t-il pas employé une maniere de parler semblable à celle-ci dans son Dialogue avec le Sarrasin Achmed? *Comprenez*, dit-il, *la maniere dont se fait notre Mystere. Le Saint Esprit descend sur le pain & sur le vin, & par le feu de sa divinité, il les change au corps & au sang de Jesus Christ.*

Mais comme M. Claude prétend que cette derniere explication qu'on lui a déja apportée n'est qu'une échappatoire frivole, propre à faire raisonner Nicolas de Méthone *en homme qui auroit le sens renversé*, il est important de voir ce qu'il met en avant pour le prouver.

SECTION I.

L'on justifie l'interprétation que M. Arnauld a donnée au passage de Nicolas de Méthone.

M. Claude. » M. Arnauld, qui a vu la force de ce passage, a tâché de » l'éluder par une échappatoire frivole. *Dieu joint*, dit-il, *sa divinité* » *au pain & au vin. Il est vrai; mais il la joint comme cause efficace du* » *changement du pain & du vin au corps & au sang de Jesus Christ, si* » *souvent répété par Nicolas de Méthone; mais non comme un moyen d'u-* » *nion entre le pain & le vin & le corps de Jesus Christ. Il la joint,* » *non pour la conserver dans l'être du pain, mais pour le transformer* » *intérieurement en son corps.* L. 3. c. 13. p. 314. Arnauld. L. 2. c. 13.

» Je dis que c'est une échappatoire frivole. Car à ce compte il faudroit » entendre par les choses familieres à la nature le pain & le vin, comme » la matiere à laquelle la divinité est jointe pour la changer. Mais si » c'étoit-là le sens de Nicolas de Méthone, que feroit cela pour éclair- » cir le doute qu'il s'est proposé? Le doute porte, *que si la chair & le*

LIV. II. CH. VI.

» *sang y étoient, ils y paroîtroient*; & Nicolas de Méthone répondroit, que » le pain & le vin sont la matiere changée par la divinité, laquelle opere » le changement. Déja ce seroit parler d'une maniere fort extraordinaire, » que de dire, il y joint sa divinité, pour signifier qu'il les transsubstan- » tie. On ne voit guere de gens qui s'expliquent de cette sorte. Mais » supposons qu'on se puisse expliquer ainsi, quel rapport auroit cela au » doute qu'il prétend de soudre? Si la chair y étoit, disent ces doutants, » elle paroîtroit, nous la verrions. Je réponds, dit Nicolas de Méthone, » selon le Commentaire de M. Arnauld, que le pain & le vin sont la ma- » tiere qui est changée, & que la toute-puissance de Dieu les change. » C'est la plus folle de toutes les réponses, & il faudroit que cet Au- » teur eût eu le sens renversé pour répondre de cette maniere. Ils ne » lui demandent ni quelle est la matiere qui est changée, ni quelle est » la cause efficace de ce changement; mais ils lui demandent pourquoi, » si c'est le corps de Jesus-Christ, il paroît non de la chair, mais du » pain; matiere, cause efficace, cela ne fait rien pour la solution du doute. » Cette glose donc de M. Arnauld est absurde ».

Réponse. Quand on veut examiner de bonne foi si l'explication que l'on donne à quelque passage obscur, choque ou ne choque pas le bon sens, il n'y a que deux choses à faire.

La premiere est de considérer séparément & en elles-mêmes les expressions obscures dont est composé ce passage, & de voir si elles peuvent souffrir avec quelque sorte de vraisemblance le sens que l'on leur donne.

La seconde est de rapporter le passage dans une juste étendue, & de substituer en la place des termes obscurs l'interprétation que l'on en a apportée, afin de découvrir si elle peut s'accorder avec toute la suite du discours de l'Auteur dont on recherche la pensée. Il est constant que le sens commun nous fournit naturellement ces deux regles.

L'obscurité du passage dont il s'agit ici consiste dans ces termes, *il leur a joint sa divinité*. L'interprétation de M. Arnauld est que cela signifie, *qu'il leur joint sa divinité*, *non pour les conserver dans l'être de pain & de vin*, *mais pour les transformer intérieurement en son corps & en son sang*, ou, comme l'interprete en un mot M. Claude, *qu'il les transsubstantie*.

M. Claude ne nie pas absolument que les termes de Nicolas de Méthone détachés de toute la suite de son discours ne puissent recevoir le sens que leur donne M. Arnauld. Car quoiqu'il témoigne que ce seroit à son avis parler d'une maniere fort extraordinaire que de dire, *il y joint sa divinité*, pour signifier, *qu'il les transsubstantie*, il assure néanmoins que ce n'est pas sur cela qu'il prétend faire force à présent. *On ne voit*

guere, dit-il, *de gens qui s'expliquent de la sorte; mais supposons qu'on se puisse expliquer ainsi.* Liv. II. Ch. VI.

Il faut cependant que M. Claude avoue que cette supposition n'est dans la vérité que l'effet d'un raisonnement de M. Arnauld qu'il n'a osé rapporter, parce qu'il n'avoit rien de solide à y répondre.

Le sens de cette expression, dit M. Arnauld, *paroît assez de soi-même.* L. 3. c. 13. *Car cette divinité jointe au pain, c'est l'esprit de Jesus Christ.* Comment M. Claude auroit-il pu nier cette premiere proposition, lui qui nous vient de dire que cette façon de parler, *le pain est joint à la divinité*, n'est différente que dans les termes de celle-ci, il se fait un composé *du pain & du Saint Esprit?*

Et l'effet que Nicolas de Méthone attribue au Saint Esprit (poursuit M. Ibid. Arnauld) *est de changer le pain au corps de Jesus Christ.* Comment M. Claude auroit-il pu refuser d'en tomber d'accord, lui qui remarque expressément sur la fin de ce même Chapitre, *que les Grecs rapportent le* L. 3. c. 13. *changement du pain au Saint Esprit, qui survient sur les dons, & qui en fait* p. 330. *le corps du Seigneur?*

Il faut donc que M. Claude avoue qu'il n'y a rien dans cette interprétation de M. Arnauld qui lui ait pu paroître si extraordinaire. Car si la divinité que Jesus Christ joint au pain est son Esprit qu'il envoie sur les dons, & si le Saint Esprit ne survient sur les dons que pour les changer & pour en faire le corps & le sang de Jesus Christ, peut-on être surpris d'entendre dire que Nicolas de Méthone a écrit, *que Jesus Christ joint sa divinité au pain & au vin*, pour signifier qu'il *leur joint son Esprit pour les transformer intérieurement en son corps & en son sang?*

M. Arnauld n'a-t-il pas allégué pour justifier cette interprétation, un passage de Samonas qui découvre clairement le vrai sens de celui de Nicolas de Méthone? *Le Seigneur*, dit Samonas, *joignant sa divinité au pain & au vin qui nous sont familiers, par la vertu de sa parole qui a créé toutes choses de rien, les change en son propre corps & en son propre sang.*

M. Claude ne rapporte-t-il pas lui-même dans ce Chapitre un passage de Théodore Abucara, où le changement du pain & du vin au p. 325. corps & au sang du Sauveur est rapporté à la divinité du Saint Esprit? *Le Prêtre*, dit cet Auteur, *met le pain & le vin sur la sainte Table, puis faisant une sainte priere, le Saint Esprit descend sur les choses proposées, & par le feu de sa divinité, il les change au corps & au sang de Jesus Christ.*

Enfin ce ne sont pas seulement les Grecs qui attribuent indifféremment à la descente *de la divinité de Jesus Christ*, & à la descente *de son Esprit*

Liv. II. Ch. VI. Réponse au Pere Nouet p. 6. c. 4. p. 585.

la sanctification & le changement des dons au corps & au sang du Seigneur; les Latins en parlent aussi de la même maniere, comme on le peut voir dans les Oraisons préparatoires pour la Messe qui sont au commencement du Messel Romain, & que M. Claude soutient être, non de S. Ambroise dont elles portent le nom, mais de S. Anselme Archevêque de Cantorbery. *Je vous supplie, ô Seigneur plein de clémence & de miséricorde*, dit le Prêtre, *de faire en sorte que la plénitude de votre bénédiction, & la sanctification de votre divinité descende sur le pain qui vous doit être sacrifié; faites, Seigneur, que cette majesté invisible & incompréhensible de votre Saint Esprit descende comme elle descendoit autrefois sur les hosties de nos Peres, & qu'elle rende nos oblations votre corps & votre sang.*

Tout cela fait voir plus clair que le jour, non seulement qu'il n'y a rien qui ait pu surprendre M. Claude dans l'interprétation que M. Arnauld a donnée aux termes obscurs de Nicolas de Méthone; mais aussi que cette interprétation est très-juste & très-solide, puisqu'elle est appuyée de la commune façon de parler des Grecs & des Latins.

Mais M. Claude prétend que la suite du discours & du raisonnement de Nicolas de Méthone ne peut en aucune maniere souffrir cette glose, à moins qu'on ne veuille demeurer d'accord, que Nicolas de Méthone a répondu à ceux qui lui proposoient ces doutes qu'il combat, comme un homme qui auroit entiérement perdu le bon sens. *Ce seroit*, dit M. Claude, *la plus folle de toutes les réponses, & il faudroit que cet Auteur eût eu le sens renversé pour répondre de cette maniere.* C'est ce qui nous reste à examiner.

Pour le faire de bonne foi & d'une maniere qui ne puisse être suspecte d'aucune illusion, il n'y a qu'à se servir de la seconde regle que nous avons établie pour justifier les sens que l'on donne aux passages obscurs des Auteurs. C'est-à-dire, qu'il faut changer ces paroles de Nicolas de Méthone: *Il y joint sa divinité*, en celles-ci, *il les transsubstantie;* ou comme parle M. Arnauld, *il leur joint son Esprit pour les transformer intérieurement en son corps & en son sang.*

« Mais peut-être, dit Nicolas de Méthone, que vous en doutez & que » vous ne le croyez pas, parce que vous ne voyez point de chair & de » sang. Sur quoi il faut que vous sachiez, ô homme ingrat & méconnoissant, que Dieu qui fait toutes choses & qui est très-bon, a fait ceci » sagement pour condescendre à notre infirmité, de peur que plusieurs » n'eussent horreur des arrhes de la vie éternelle, ne pouvant souffrir de » voir de la chair & du sang. C'est pourquoi il a voulu que cela se fît » par des choses auxquelles notre nature est accoutumée, EN LEUR JOIGNANT

» GNANT SON ESPRIT POUR LES TRANSFORMER INTÉRIEUREMENT EN SON » CORPS ET EN SON SANG, lui qui a dit, *ceci est mon corps, ceci est mon* » *sang*. Et dans un autre endroit : *Le pain que je donnerai c'est ma chair,* » *laquelle je livrerai pour la vie du monde* ". Liv. II. Ch. VI.

Je prie M. Claude d'en être lui-même juge. Est-ce faire répondre Nicolas de Méthone à ces incrédules *en homme qui a le sens renversé?* Est-ce lui faire faire *la plus folle de toutes les réponses ?* Est-ce lui faire dire, *vous m'objectez que si la chair y étoit, elle paroîtroit, vous la verriez;* & moi je vous réponds, *que le pain & le vin sont la matiere qui est changée, & que la toute-puissance de Dieu les change ?* N'est-il pas au contraire plus clair que le jour qu'on ne vit jamais de réponse ni plus juste, ni plus solide, ni plus pleine de bon sens ?

On lui objecte qu'on ne peut croire que ce soit de la chair, parce qu'on n'y en voit point.

D'abord il rend raison pourquoi il n'a pas été à propos qu'il y parût de la chair; & il assure que ç'a été de peur que nous n'en eussions horreur, ne pouvant souffrir de voir devant nous de la chair & du sang. C'est la même raison qu'en avoit apporté avant lui Théophylacte. *Et pourquoi*, dit-il, *pensez-vous qu'il ne nous paroît point chair, mais du pain ? C'est afin que nous n'ayions pas horreur d'en manger. Car si la chair avoit paru, nous aurions été dégoûtés de la Communion.* Theoph. in Joan. 6.

Ensuite il explique le moyen dont Dieu s'est servi pour faire en sorte que nous puissions nous approcher de ce divin mystere sans en concevoir de l'horreur, & il dit que ç'a été en l'accomplissant en des choses familieres à notre nature. C'est aussi ce qu'ajoute Théophylacte. *Au lieu*, dit-il, *que le Seigneur s'accommodant à notre infirmité, cette viande mystique nous paroît semblable à celles dont nous usons tous les jours.*

Il marque enfin très-distinctement la maniere dont la chose se fait, en disant, *que Jesus Christ joint son Esprit à des choses familieres à notre nature, pour les transformer intérieurement en son corps & en son sang ;* d'où il arrive nécessairement qu'elles paroissent encore du pain & du vin, quoique ce soit en vérité de la chair & du sang, selon la remarque expresse qu'en fait le même Théophylacte. *Quoiqu'il ne nous paroisse que du pain*, dit-il, *il est néanmoins transformé par une opération ineffable. Car parce que nous sommes foibles, & que nous avons horreur de manger de la chair crue, & principalement de la chair d'homme, il a fallu que l'apparence du pain soit demeurée, mais en effet c'est de la chair.* Y a-t-il rien, je vous prie, dans tout ce procédé qui choque en aucune maniere le bon sens ? Théoph. in Matth. 26.

Liv. II. Ch. VI. Ce n'eſt donc pas *la gloſe de M. Arnauld qui eſt abſurde ;* ce n'eſt pas ſon interprétation qui eſt propre à faire répondre Nicolas de Méthone *en homme qui a le ſens renverſé.* C'eſt celle que M. Claude a forgée pour la lui impoſer contre la promeſſe ſolemnelle qu'il nous avoit fait dans ſa Préface, *qu'ayant travaillé comme ſous les yeux de Dieu ſe repréſentant ſans ceſſe qu'il n'écrivoit pas une période dont il ne lui dût un jour rendre compte, on ne trouveroit point qu'il ait pris à contre-ſens les paroles de M. Arnauld, ni qu'il lui ait imputé de dire ce qu'il ne dit point en effet, ni qu'il ait étendu ſes expreſſions au-delà de leur ſignification naturelle.*

pag. 7.

SECTION II.

Que la gloſe de M. Claude ne peut ſubſiſter avec le diſcours de Nicolas de Méthone. Onzieme Preuve du conſentement des Grecs ſur le ſujet de la Tranſſubſtantiation.

p. 315. *M. Claude.* « Et ſi l'on veut conſerver le ſens commun à Nicolas de „ Méthone, il faut reconnoître que ſa penſée eſt, que le pain & le vin, „ demeurant pain & vin, ſont faits néanmoins le corps & le ſang de Jeſus „ Chriſt, par le moyen de leur union à la divinité, & non autrement. „ D'où il s'enſuit qu'ils ne doivent pas paroître chair & ſang, parce qu'ils „ ne le ſont pas à l'égard de la matiere ou de la ſubſtance, mais ſeulement „ par leur union à la divinité, qui les fait être en quelque ſorte une mê„ me choſe avec le corps & le ſang ".

Réponſe. M. Claude avance ici deux choſes. La premiere, que ſa gloſe conſerve très-bien le ſens commun à Nicolas de Méthone. La ſeconde, qu'il n'y a pas moyen de le lui conſerver d'une autre maniere.

La fauſſeté de cette ſeconde propoſition paroît évidemment de ce que nous venons de dire. Pour ce qui eſt de la premiere, pour en bien juger, il n'y a qu'à l'examiner ſur les deux principes dont nous nous ſommes ſervi pour juſtifier l'interprétation de M. Arnauld.

Jeſus Chriſt, dit Nicolas de Méthone, *a voulu que cela ſe fît par des choſes familieres à notre nature auxquelles il a joint ſa divinité.* C'eſt-à-dire, ſelon la gloſe de M. Claude. *Jeſus Chriſt a voulu que cela ſe fît par des choſes familieres à notre nature, qui, demeurant pain & vin, ſont faites néanmoins ſon corps & ſon ſang par l'union à l'efficace vivifiante qui en émane.* Ce ſeroit ſans doute parler d'une maniere fort extraordinaire que de dire, *il leur joint ſa divinité*, pour ſignifier que, *demeurant pain & vin, ils ſont faits ſon corps & ſon ſang par leur union à l'efficace qui en émane.* M. Claude auroit apparemment de la peine à trouver des gens qui ſe ſoient expliqués de la ſorte.

Vid. page 108.

Mais accordons-lui qu'on se puisse expliquer ainsi, & voyons si en substituant cette glose au lieu du texte, elle conservera le sens commun à Nicolas de Méthone, ou si elle ne seroit pas bien plus propre à le faire passer pour un homme qui l'auroit entiérement renversé. « Le Seigneur, » dit-il, a dit, *ceci est mon corps, ceci est mon sang.* Et, *si vous ne mangez* » *la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point la vie en vous.* Pourquoi » doutez-vous? Quoi! Vous attribuez l'impuissance au Tout-puissant? » N'est-ce pas lui-même qui a tiré toutes choses du néant? N'est-ce pas » lui qui, étant une des trois Personnes divines, s'est incarné dans les der- » niers temps, & a voulu que le pain fût changé en son corps? De plus » pourquoi recherchez-vous la cause & la maniere naturelle dont se fait » ce changement du pain au corps de Jesus Christ & de l'eau & du vin » en son sang, puisque la naissance qu'il a prise d'une Vierge est au dessus » de la nature & de la raison, & de l'esprit & de la pensée. Vous ne » croyez donc pas non plus sa Résurrection d'entre les morts, ni son » Ascension dans le ciel, ni les autres miracles de Jesus Christ, lesquels » surpassent la nature, & la pensée & l'esprit humain. La cause de cette » incrédulité est que vous ne croyez pas que Jesus Christ soit vrai Dieu, » & Fils de Dieu, mais que vous suivez la créance des Ariens, ou plutôt » des Juifs. Mais peut-être que vous doutez & que vous ne croyez point, » parce que vous ne voyez point de chair ni de sang. Sur quoi il faut » que vous sachiez, ô homme ingrat & méconnoissant, que Dieu qui con- » noît toutes choses & qui agit avec humanité, a fait tout ceci sagement, » en s'accommodant à l'infirmité humaine, de peur que plusieurs ne pou- » vant souffrir la vue de la chair & du sang n'eussent horreur des gages » de la vie éternelle. C'est pourquoi il a voulu que cela se fît par des » choses familieres à notre nature, QUI DEMEURANT PAIN ET VIN SONT » FAITES NÉANMOINS SON CORPS ET SON SANG PAR LE MOYEN DE LEUR » UNION A LA VERTU SANCTIFIANTE QUI EN ÉMANE ». LIV. II. CH. VI.

Quoiqu'il n'y ait personne qui ne s'apperçoive qu'il faudroit qu'un Auteur eût perdu l'esprit pour reconnoître en même temps dans l'Eucharistie deux changements autant opposés l'un à l'autre, que le sont le simple changement de vertu dont il est parlé dans les dernieres paroles de ce passage qui contiennent la glose de M. Claude, & le véritable changement de substance si clairement exprimé dans les premieres périodes, qui ne sont composées que des propres termes de Nicolas de Méthone, nous ne laisserons pas pour mettre cette contradiction dans tout son jour, de remarquer qu'il faut que ces gens que combat Nicolas de Méthone soient de quelqu'une de ces trois sortes d'incrédules.

Ou ce sont des gens qui n'ignorent pas qu'on ne demande d'eux autre

chose, sinon qu'ils croient que l'Eucharistie est le corps de Jesus Christ en vertu.

Ou des gens qui croient qu'on leur veut persuader que c'est le corps de Jesus Christ en substance.

Ou d'autres qui ne savent en quelle maniere on veut qu'ils croient que c'est le corps de Jesus Christ, en substance ou en vertu.

Si vous dites que ce sont des personnes qui savent très-bien qu'on exige d'eux seulement qu'ils confessent que le pain est changé en la vertu du corps & du sang de Jesus Christ, à quoi bon remuer le ciel & la terre pour leur persuader que le Seigneur a pu opérer ce changement? A quoi bon leur remettre devant les yeux, que c'est lui qui a tiré toutes choses du néant, qui s'est ressuscité lui-même, qui a élevé son corps au dessus des cieux, & enfin qui a fait une infinité de semblables miracles? A quoi bon avoir recours à sa souveraine sagesse, à son extrême bonté, à sa grande condescendance & à notre propre infirmité, pour leur persuader que les sacrés symboles ne doivent pas paroître de la chair & du sang? Que ne leur reproche-t-il plutôt que ce sont des insensés de lui dire qu'ils ne peuvent se rendre à ce qu'on leur enseigne de ce mystere à cause qu'ils n'y voient que du pain & du vin? Car est-il jamais venu en pensée à personne, à moins que d'avoir perdu l'esprit, que si du pain & du vin, demeurant pain & vin, sont de la chair & du sang en vertu & efficace, ils ne doivent plus paroître pain & vin, mais de la chair & du sang?

Si vous supposez que ce sont des gens qui s'étoient laissé persuader que l'on croyoit dans l'Eglise Grecque, que le pain & le vin ne sont plus du pain & du vin quoiqu'ils le paroissent, mais la vraie chair de Jesus Christ & son propre sang, à quoi songe Nicolas de Méthone de ne les pas désabuser? Que ne leur représente-t-il qu'ils se sont formés une fausse idée de ce mystere? Que ne leur dit-il, que les Latins sont à la vérité dans cette pensée, mais que les Grecs en ont des sentiments bien différents? Que ne leur déclare-t-il nettement qu'on ne prétend point les obliger à rien reconnoître de plus surprenant dans ce mystere que dans celui du Baptême? Qu'il n'y a rien qui choque les sens, rien qui répugne aux lumieres communes de la raison, rien qui renverse l'ordre que Dieu a établi dans la nature.

Si vous dites enfin, que c'étoient des personnes qui ne savoient pas en quelle maniere on vouloit que le pain & le vin deviennent le corps & le sang de Jesus Christ; il est évident que la premiere chose que Nicolas de Méthone avoit à faire étoit de les en instruire. Cependant nous ne voyons point qu'il s'en mette en peine. Il suppose par-tout qu'ils sont

pleinement informés de la créance de l'Eglise. Il se fait des objections de leur part qui marquent qu'ils ne vouloient pas la recevoir, parce que si ce mystere étoit le corps & le sang de Jesus Christ, il y devroit paroître du sang & de la chair & non pas du pain & du vin. Il leur reproche d'être des Ariens ou des Juifs, de croire que Jesus Christ ne puisse pas convertir & transformer du pain en son corps, lui qui a créé toutes choses de rien. Il finit enfin son Traité en exagérant le crime de ces incrédules, d'une maniere qui fait bien voir qu'il ne les envisageoit pas comme des gens qui n'eussent péché que par ignorance, faute de savoir quelle est la véritable créance de l'Eglise. « Le divin Apôtre, dit-il, » considérant ce mystere avec crainte & avec foi, nous exhorte de le » recevoir dignement, & marque la peine de ceux qui le recevront avec » indignité. *Quiconque*, dit-il, *mangera ce pain & boira le calice du Sei-* » *gneur indignement, il sera coupable de la profanation du corps & du* » *sang du Seigneur*. Et ailleurs, *celui qui mange & qui boit indignement* » *mange & boit sa condamnation, parce qu'il ne discerne point assez ce qu'il* » *fait*; c'est-à-dire, qu'il n'a point assez de considération pour le corps » du Seigneur qui lui est présenté. Que si celui des fideles qui étant » tombé dans quelque faute en approche néanmoins indiscrettement, est » condamné si sévérement à cause de l'indigne réception qu'il a faite du » corps de Jesus Christ; combien sera grande la punition de celui qui, » niant le mystere & abrogeant la tradition peche contre le sacrifice, » déshonore immédiatement le corps du Seigneur, & foule aux pieds l'Au- » teur même de cette sainte doctrine? De telles paroles ne sont-elles pas » pleines d'horreur? Y a-t-il au monde quelque sorte de crime, de pré- » varication & d'impiété qui approche d'une telle insolence? Nous vous » prions, Seigneur, d'ouvrir les yeux à ces pauvres aveugles, & de dé- » livrer d'une erreur si extravagante tous ceux qui ne confessent pas sin- » cérement avec nous, que le pain & le vin deviennent le corps parfait & » le sang précieux de votre Christ.

M. Claude. » Ce sentiment semble être pris de Damascene, dont on doit » trouver bon que je rapporte ici les expressions, bien qu'on ait à en parler » dans un autre lieu. Car il est certain que pour bien juger de l'opinion » des Grecs modernes, il faut remonter jusqu'à lui. M. Arnauld a remar- » qué lui-même que Jean de Damas *est comme le S. Thomas des Grecs*, & » qu'il a toujours été la regle de leur doctrine sur l'Eucharistie. Ailleurs » il nous assure *qu'il n'y a qu'à lire les Traités des nouveaux Grecs pour* » *reconnoître qu'ils se conforment entiérement au sentiment & aux expres-* » *sions de ce Pere*. C'est donc un principe à l'égard de M. Arnauld; de » sorte que pour le convaincre touchant la créance des Grecs, il y a » quelque néceffité d'aller jusqu'à Damascene ».

Liv. II. Ch. VI.

N. Meth. adv. dubitantes &c.

L. 3. c. 13. p. 315.

Arnauld. L. 2. c. 6.

Réponse. On ne niera jamais que les Ecrits des Grecs ne soient entiérement conformes au sentiment de S. Jean de Damas, non seulement sur la plupart des autres matieres de Théologie, mais en particulier sur celle de l'Eucharistie; mais c'est en vain que M. Claude en conclut qu'il y ait quelque nécessité de remonter ici jusqu'à ce Pere pour bien juger de la créance des Grecs modernes. Ils se sont déclarés eux-mêmes en des termes si clairs & si formels pour le changement de substance, qu'il n'y a pas d'apparence qu'on puisse encore révoquer en doute s'ils n'ont point tenu le simple changement de vertu. Et il me semble que nous aurions bien plus de raison de prétendre que sans consulter les Ecrits de S. Jean de Damas, on doit tenir pour certain qu'il a cru la conversion des substances. Car *s'il est comme le S. Thomas des Grecs, si les Grecs se conforment entiérement à ses sentiments, s'il a toujours été la regle de leur doctrine sur le sujet de l'Eucharistie*, il ne se peut pas faire qu'il n'ait cru la Transsubstantiation qui se trouve si fortement établie dans les livres des Grecs modernes. Néanmoins notre dessein n'est point de nous servir de ces sortes de préjugés. Nous prétendons rendre les lecteurs juges de l'opinion de S. Jean de Damas par S. Jean de Damas même. Mais M. Claude avoue lui-même *qu'il a à en parler dans un autre lieu*, c'est-à-dire, dans son quatrieme Livre où il traite des Grecs qui ont vécu depuis Anastase le Sinaïte jusqu'au temps de Bérenger. Ce sera donc dans la recherche de la créance de l'Eglise Grecque depuis le septieme siecle jusqu'à l'onzieme qu'il faudra examiner les vrais sentiments de S. Jean de Damas.

CHAPITRE VII.

Sixieme Preuve de M. Claude pour établir le changement de vertu tirée des Liturgies Grecques.

M. Claude.

L. 3. c. 13. p. 318. » MAis il faut suivre les autres parties de ma proposition. *Les Grecs* » *croient que par l'impression que le pain & le vin reçoivent du Saint Esprit, ils sont changés en la vertu du corps & du sang de Jesus Christ, &* » *sont par ce moyen ce corps & ce sang.* C'est ce qui se justifie. 1°. Par » tous ces passages des Liturgies que j'ai allégués au Chapitre V de ce » Livre; car il en résulte, que le pain devient le corps de Jesus Christ » en tant qu'il est rendu capable de nous sanctifier, & que c'est précisément ce que le Prêtre demande à Dieu. Or qu'est-ce autre chose si ce » n'est être fait le corps de Jesus Christ en vertu?

Réponse. Afin que M. Claude ne se plaigne pas qu'on ait affoibli cette fixieme preuve prise des Liturgies, il est nécessaire de rapporter ici ce qu'il en dit au Chapitre V de ce troisieme Livre, où il s'est particuliérement appliqué à la mettre dans tout son jour. En voici les propres paroles. LIV. II. CH. VII.

M. Claude. « Nous trouvons dans la Liturgie qui porte le nom de S. Chrysostôme, & qui est la plus commune entre les Grecs, qu'immédiatement après que le Prêtre a dit, *fais ce pain le précieux corps de ton Christ & ce qui est dans le calice le précieux sang de ton Christ, les changeant par le Saint Esprit*, il ajoute, *afin qu'ils soient faits à ceux qui les recevront en purification de l'ame;* c'est-à-dire, propres à purifier l'ame. Ces paroles expliquent, ce me semble, assez bien de quel changement il s'agit, savoir d'un changement de sanctification & de vertu. Car s'il étoit question d'un changement de substance, il eût fallu dire, les changeant par ton Saint Esprit, afin qu'ils soient faits la propre substance de ce corps & de ce sang, ou quelque chose semblable. L. 3. c. 5. p. 197. Euch. Græc. Jac. Goar & Biblioth. Patrum Græco-Lat. t. 2.

» Dans la Liturgie qui porte le nom de S. Jacques, on trouve à-peu-près la même chose. *Envoie*, dit-elle, *ton Saint Esprit sur nous & sur ces saints dons, afin que les sanctifiant par sa sainte & glorieuse présence, il fasse ce pain le corps de ton Christ, & ce calice le précieux sang de ton Christ, afin qu'il soit à ceux qui le recevront en rémission des péchés & en sanctification.* Voilà, ce me semble, encore qui détermine assez bien comment le pain est fait le corps de Jesus Christ, savoir en tant qu'il est sanctifié par la présence du Saint Esprit & qu'il opere la rémission des péchés & notre sanctification. Ibid.

» La Liturgie qui porte le nom de S. Marc a presque les mêmes termes: *Envoie sur nous & sur ces pains & ces calices ton Saint Esprit, afin qu'il les sanctifie & qu'il fasse le pain le corps, & le calice le sang du Nouveau Testament, afin qu'ils soient faits à tous ceux qui y participeront en foi, en guérison, en renouvellement d'ame.* Un homme qui ne sera pas tout-à-fait préoccupé, verra clairement que cette clause, *afin qu'ils soient faits, &c.* est l'explication des paroles précédentes, *change-les au corps & au sang de Jesus Christ*, & qu'elle les détermine à un changement, non de substance, mais de sanctification & vertu ». Ibid.

Réponse. Ce raisonnement de M. Claude est appuyé sur trois suppositions, dont je ne vois point qu'il se mette en peine d'apporter aucune preuve. La premiere supposition est, que ces paroles, *afin qu'ils soient en purification de l'ame*, appartiennent à la consécration, & qu'elles se doivent rapporter à celles-ci qui les précedent immédiatement, *en les changeant par ton Saint Esprit.* La seconde, que non seulement on les y doit rapporter, mais même qu'elles en contiennent l'explication. La troisieme,

qu'elles n'en sont pas seulement l'explication, mais de plus qu'elles les déterminent à un changement de sanctification & de vertu.

Il est évident que cette derniere supposition dépend de la seconde, & la seconde de la premiere. Car afin que ces paroles, *afin qu'ils soient*, déterminent à un changement de vertu celles-ci, *en les changeant*, il faut qu'elles en soient l'explication, & pour en être l'explication il faut qu'elles s'y rapportent, & que la consécration ne soit point achevée avant que l'on les ait prononcées. Ainsi on peut dire que faire voir la fausseté de la premiere supposition, c'est les détruire toutes trois tout d'un coup.

Il s'agit donc ici de montrer, que selon l'opinion des Grecs modernes, ces paroles *afin qu'ils soient en purification de l'ame*, n'ont aucune liaison avec celles qui les précedent immédiatement, & que la consécration est achevée aussi-tôt que le Prêtre a dit *en les changeant par ton Saint Esprit.*

C'est ce qui s'apprend de la Confession de foi de l'Eglise Orientale approuvée par les quatre Patriarches des Grecs. *La Transsubstantiation*, dit-elle, *se fait au même moment qu'on a prononcé ces paroles, en les changeant par ton Saint Esprit, & le pain est changé au vrai corps de Jesus Christ & le calice en son vrai sang.*

Vid. sup. L. 3. c. 3.

C'est ce qui s'apprend de l'explication de Cabasilas sur la Liturgie. *Après*, dit-il, *que le Prêtre a demandé que par la toute-puissance de l'Esprit tout saint du Sauveur, le pain soit changé en son propre corps & le vin en son précieux sang, le sacrifice est achevé, les dons sont sanctifiés, l'hostie est rendue parfaite, & l'on voit sur la Table sacrée la grande hostie qui a été immolée pour la vie du monde.*

Casab. Expos. Litur. c. 27.

C'est ce qui s'apprend du petit Traité *touchant les paroles de la consécration* que composa Marc d'Ephese à Florence, pendant la tenue du Concile Général. Car il y rapporte les différentes formes de la consécration des Liturgies de S. Clément, de S. Jacques, de S. Basile & de S. Chrysostôme, & il les finit toutes à ces mots, *en les changeant par ton Saint Esprit*, sans jamais ajouter les paroles suivantes.

Marc. Ephes. in Liturg. S. PP. Paris. 1560.

C'est ce qui s'apprend de Nicolas de Méthone, qui en a usé avant Marc d'Ephese de la même maniere, dans le petit Traité dont nous avons parlé au Chapitre précédent.

C'est ce qui s'apprend enfin des cérémonies des Liturgies. Car il est ordonné dans les cérémonies de la Liturgie de S. Marc, que le Diacre d'office avertira les autres Diacres de se retirer à leur place aussi-tôt que le Prêtre aura dit, *& qu'il fasse le calice le sang de ton Christ*, & dans celles de la Liturgie de S. Chrysostôme, il est marqué qu'après ces paroles, *en les changeant par ton Saint Esprit*, le Diacre doit répondre trois fois, *Amen*, & qu'ayant prié le Prêtre de se souvenir de lui, il s'en retourne à la place

où il

où il étoit auparavant, & qu'alors le Prêtre fait tout bas cette priere, *afin qu'ils soient à ceux qui les recevront*, &c. ce qui découvre clairement la fausseté de la glose de M. Claude. Car si c'étoit ici comme il le prétend, le vrai sens de cette priere, *change-les par ton Saint Esprit pour les faire devenir propres à purifier les ames*, n'est-il pas évident que ce ne seroit qu'à la fin de cette priere que le Diacre répondroit ces trois *Amen*, qu'il avertiroit les autres Diacres de se retirer chacun à sa place, & qu'il reprendroit lui-même la sienne? Liv. II. Ch. VII.

Mais si ces paroles, *afin qu'ils soient à ceux qui les recevront en purification de l'ame*, ne se rapportent point à celles qui les précedent immédiatement, à quoi donc faudra-t-il les rapporter? L'on peut répondre à cette demande de deux manieres. Car premiérement on peut dire qu'il n'est pas nécessaire qu'elles aient aucun rapport à d'autres paroles précédentes; mais qu'elles sont elles-mêmes le commencement d'une priere que fait le Prêtre immédiatement après la consécration. C'est la pensée de M. Aubertin. *Après l'oraison*, dit-il, *qui se fait pour sanctifier le pain & le vin & pour les changer & les faire le corps & le sang de Jesus Christ, il suit immédiatement une autre oraison, par laquelle on demande que les dons ainsi consacrés servent à notre salut & nous profitent spirituellement.* Cabasilas semble avoir été du même avis; car après avoir expliqué ces paroles, *en les changeant par ton Saint Esprit*, dans le Chapitre XXVII qui porte pour titre, *de la sanctification des dons*, il n'explique celles-ci *afin qu'ils soient en purification de l'ame*, que dans le Chapitre XXXIII qu'il a intitulé: *des prieres qui se font après le sacrifice.* Aubert. de Euchar. l. 1. p. 27.

Mais de plus l'on peut dire que dans les Liturgies de S. Jacques & de S. Marc ces paroles, *afin qu'ils soient*, &c. se rapportent à l'invocation que fait le Prêtre pour obtenir la descente du Saint Esprit sur les dons & sur les fidéles, & que c'est comme s'il y avoit, *& afin qu'ils soient*, &c. Il est constant que Germain Patriarche de Constantinople a ainsi entendu cette priere de la Liturgie de S. Jacques, puisqu'il n'a point fait de difficulté d'ajouter la conjonction *Et*; *afin*, dit-il, *que la glorieuse présence du Saint Esprit fasse le pain le précieux corps de Jesus Christ.* Et *afin qu'il soit à ceux qui y participeront en rémission des péchés & en vie éternelle.*

C'est ce qui paroît encore plus clairement par la priere que font les Prêtres dans la Liturgie de S. Basile. Aussi M. Claude s'est-il bien donné de garde de la rapporter. Il commence par celle qui se lit dans la Liturgie de S. Chrysostôme, il ajoute celle de la Liturgie de S. Jacques, il n'a pas oublié celle que fait le Prêtre dans la Liturgie de S. Marc, mais pour celle de la Liturgie de S. Basile il l'a passée sous silence, jugeant bien

Liv. II. Ch. VII. qu'elle ne ferviroit qu'à découvrir le vrai fens des autres dont il avoit deffein d'abufer. « Nous vous conjurons, dit le Prêtre, nous vous prions, „ Saint des Saints, qu'il vous plaife que votre Saint Efprit defcende fur „ nous & fur ces dons propofés, qu'il les béniffe & les fanctifie, qu'il faffe „ de ce pain le propre & le précieux corps de Jefus Chrift Notre Sei- „ gneur, notre Dieu & notre Sauveur, & de ce calice fon propre & pré- „ cieux fang, qui a été répandu pour la vie du monde : & que quant à „ nous, qui communions à ce pain & à ce calice, il nous uniffe tous en- „ femble, & nous faffe la grace que perfonne de nous ne reçoive à fon „ jugement & à fa condamnation le corps & le fang de votre Chrift ". On ne peut rien fouhaiter de plus clair. Le Prêtre prie Dieu d'envoyer fon Saint Efprit fur les fideles & fur les dons. Il demande fa defcente fur les dons, afin qu'il les faffe le corps & le fang du Sauveur. Il demande fa venue fur les fideles, afin qu'il les uniffe enfemble, & qu'il leur faffe la grace de ne point recevoir à leur jugement les dons devenus le corps & le fang de Jefus Chrift.

Bibl. Patr. Græc. Lat. p. 2.

Au refte, nous ne lairerons pas après tout cela d'accorder encore à M. Claude, s'il le veut, que les Grecs modernes ont cru que cette claufe, *afin qu'ils foient à ceux qui les recevront en purification de l'ame*, fe doit rapporter aux paroles précédentes, *les changeant par ton Saint Efprit*. Je lui demande quel avantage il prétend en tirer. Donc, dira-t-il, le changement que reconnoiffent les Grecs modernes n'eft pas un change- ment de fubftance, mais un fimple changement de fanctification & de vertu. Mais eft-il poffible qu'il ait cru que cette conclufion fuivoit du principe dont je veux bien par grace demeurer d'accord ? Suppofons que la priere des Liturgies foit conçue en ces termes : *Faites, Seigneur, de ce pain le faint corps de votre Chrift & de ce calice fon précieux fang en les tranffubftantiant par votre Efprit, afin qu'ils foient à ceux qui les rece- vront en purification de l'ame*, M. Claude auroit-il bonne grace d'en conclure que la Tranffubftantiation au corps & au fang du Sauveur n'eft qu'un fimple changement de vertu ? Tout ce qu'il pourroit en inférer, c'eft que la Tranffubftantiation eft l'effet de la confécration des dons, & que la fanctification des fideles eft la fin de la Tranffubftantiation ; ou ce qui eft la même chofe, du changement du pain & du vin au fang pré- cieux & au faint corps du Sauveur, ce qui eft hors de toute conteftation. Mais comme l'Auteur de la Perpétuité a traité à fond cette matiere dans le fecond Tome *De la Perpétuité défendue, Livre VI. Chapitre I*, je n'ai pas befoin de m'y arrêter davantage.

CHAPITRE VIII.

Septieme Preuve de M. Claude prise de l'opinion de Siméon de Thessalonique touchant les particules non consacrées.

M. CLAUDE.

« II. CEla paroît aussi par ce que nous avons vu de Siméon de Thes- L. 3. c. 13.
» salonique, qui enseigne que les particules non consacrées étant mêlées P. 318.
» avec la consacrée, & participant à la sanctification, deviennent en quel» que sorte le corps de Jesus Christ & sont propres pour la communion » des fideles. Car cela suppose nécessairement, comme je l'ai fait voir au » Chapitre V de ce troisieme Livre, que la particule consacrée est elle» même le corps de Jesus Christ en tant qu'elle reçoit cette sanctification ".

Réponse. Pour bien juger de la force de cette septieme preuve de M. Claude, il faudroit avoir *le livre des Sacrements* de Siméon de Thessalonique, où il a traité cette question des particules non consacrées. Mais cet ouvrage n'ayant pas encore été donné au public, nous serons contraints de nous servir de ce qui s'en trouve dans Arcudius, d'où M. Claude a aussi tiré tout ce qu'il en rapporte dans le Chapitre V de son troisieme Livre, où il nous renvoie.

SECTION I.

Opinion de Siméon de Thessalonique touchant les particules que les Grecs offrent en mémoire des Saints.

I. Arcudius nous apprend que Siméon a cru que les particules que Ex Arcud.
les Grecs offrent en mémoire & à l'honneur de la Vierge & des Saints l. 3. c. 10. & 11.
ne sont point consacrées, quoiqu'elles soient au temps de la consécration sur l'Autel autour de la grande hostie, n'y ayant que cette grande hostie que les Prêtres offrent en mémoire de Jesus Christ, qui soit changée & qui devienne son corps : ꞗ μεταβάλλονται αἱ εἰς μνήμην τῶν ἁγίων μερίδες. ὁ ἄρτος μόνον ὁ εἰς ἀνάμνησιν τȣ κυρίου τὸ σῶμα τȣ κυρίȣ. Ce sont les propres paroles de Siméon rapportées par Arcudius.

II. Siméon estimoit que ces particules étant mêlées avec le sang du Seigneur & avec les particules de la grande Hostie consacrée en recevoient quelque espece de sainteté, & qu'elles devenoient par ce mélange en quelque façon le corps & le sang du Sauveur. « Que si vous leur demandez,

LIV. II. CH. VIII. „ dit Arcudius, pour quelle raiſon on offre ces particules pour les Saints „ & qu'on les mêle avec la très-ſainte hoſtie, voici en quels termes Siméon „ répond à cette demande : *L'Egliſe*, dit-il, *fait bien d'offrir ces particu-* „ *les, montrant par-là que ce ſacrifice vivant ſanctifie toujours tous les Saints* „ *encore qu'il ne les rende pas Dieux par nature.* Or le ſens de ces paroles „ eſt, que comme ces particules participent à quelque ſainteté lorſqu'elles „ ſont mêlées avec le corps & le ſang du Seigneur : de même auſſi les „ Saints dont elles ſont les particules ſont ſanctifiés par ce ſacrifice, & ren- „ dus participants de la divinité ſelon la grace, quoiqu'ils ne deviennent „ pas Dieux par nature. Mais pourquoi ne ſont-elles pas conſacrées ? „ C'eſt, dit Siméon, parce que comme les Saints ne ſont point faits Dieux „ par nature ; mais par grace, cela ne ſe pouvant faire autrement ; auſſi ces „ particules ne peuvent pas être transformées ni changées au vrai corps „ de Chriſt ; mais elles participent ſeulement à quelque ſainteté. Ainſi il „ ſemble qu'il prouve en quelque façon l'un par l'autre ; mais il faut rap- „ ter ſes propres paroles. *Les Saints*, dit-il, *étant unis à Jeſus Chriſt ſont* „ *déifiés par la grace, mais ils ne ſont point faits Dieux par nature : ainſi* „ *donc les particules offertes pour eux participent bien du corps & du ſang* „ *du Seigneur, & ſont faites par le mêlange comme une même choſe avec* „ *eux ; mais ſi vous les conſidérez ſéparément en elles-mêmes, elles ne ſont* „ *pas le corps même & le ſang même, mais elles ſont jointes au corps & au* „ *ſang.* Ce ſont les paroles de Siméon.

III. Siméon enſeignoit, que bien que ces particules ne ſoient ni le corps ni le ſang de Jeſus Chriſt, étant conſidérées ſéparément, on ne doit pas néanmoins faire difficulté de les recevoir au Sacrement après le mêlange. *Siméon*, dit Arcudius, *aſſure que les particules ſont le corps du Seigneur étant mêlées avec le corps & le ſang, & qu'elles ne le ſont pas étant ſéparées. D'où il conclut qu'elles peuvent être reçues des fideles au Sacrement.*

IV. Siméon donnoit, au rapport d'Arcudius, un avis important aux Curés touchant la maniere de diſtribuer ces particules non conſacrées. Pour le bien entendre, il eſt néceſſaire de remarquer que de cette opinion, *que les particules ne ſont point changées au corps du Seigneur*, il s'enſuit un inconvénient très-conſidérable chez les Grecs, qui ſoutiennent la néceſſité de la Communion ſous les deux eſpeces. Car la coutume étant parmi eux de mêler dans le ſang précieux ces particules avec des parties de la grande Hoſtie conſacrée pour en diſtribuer enſuite dans une cuiller la communion au peuple, il n'y a point de fidele laïc qui puiſſe s'aſſurer qu'il ait communié ſous les deux eſpeces, ſe pouvant faire qu'il ne reçoive que de ces particules non conſacrées avec le ſang précieux,

ſans recevoir aucune partie de la grande Hoſtie. Pour éviter cet inconvénient, Siméon conſeilloit aux Curés de communier à deux repriſes les laïcs. Premiérement en leur diſtribuant les particules non conſacrées avec une partie du ſang précieux, & puis en leur donnant de la grande Hoſtie vraiment conſacrée, & devenue par le changement le corps du Sauveur, avec le reſte du ſang. « Siméon, dit Arcudius, enſeigne que ces particules ne ſont point conſacrées; c'eſt pour cela qu'il avertit les Curés quand ils donnent la communion au peuple, s'ils la veulent donner ſous les deux eſpeces comme les Grecs ont de coutume, qu'ils donnent ces particules mêlées avec le ſang dans la cuiller, & qu'après avoir auſſi mêlé avec le ſang la grande Hoſtie briſée en petites parties, ils la leur diſtribuent". Liv. II. Ch. VIII.

Voilà tout ce que l'on ſait de l'opinion de Siméon touchant ces particules. Il ne reſte plus qu'à voir l'uſage qu'en a fait M. Claude dans le Chapitre V de ſon troiſieme Livre, où il nous a renvoyé & où il traite de cette matiere fort au long. Toute ſa diſpute ſe réduit à deux points. 1°. Il ſoutient que M. Arnauld a eu tort de conclure de cette doctrine que Siméon ait cru la Tranſſubſtantiation. 2°. Il prétend qu'on en peut fort bien tirer une concluſion toute contraire, qui eſt que Siméon n'a reconnu dans nos Myſteres qu'un ſimple changement de vertu. Nous examinerons l'un après l'autre.

SECTION II.

L'on ſoutient l'argument que M. Arnauld a tiré de l'opinion de Siméon touchant les particules. Douzieme Preuve du conſentement des Grecs dans le dogme de la Tranſſubſtantiation.

M. Claude. « M. Arnauld dit, que *comme Siméon de Theſſalonique & Gabriel de Philadelphie, ſuppoſent que ces particules ne ſont point tranſſubſtantiées, ils ſuppoſent auſſi que la grande Hoſtie qui eſt offerte au nom de Jeſus Chriſt eſt effectivement tranſſubſtantiée & devient le corps même de Jeſus Chriſt.* Mais j'oſe lui dire que ſa Philoſophie le trompe; car ces Auteurs ne diſputent pas ſur ce point, ſi ces particules ſont tranſſubſtantiées ou non. Ils diſputent ſeulement, ſi elles ſont faites le corps de Jeſus Chriſt en la même maniere que la grande portion. Et cela ſuppoſe à la vérité que la grande portion eſt faite ce corps, mais cela ne ſuppoſe pas qu'elle ſoit tranſſubſtantiée. La comparaiſon dont ils ſe ſervent ne favoriſe pas cette prétendue ſuppoſition; car ils veulent dire ſeulement, que comme les Saints ſont bien unis à Dieu & participent L. 3. c. 5. p. 191. Arnauld. L. 4. c. 1.

» à sa sainteté, mais ne deviennent pas Dieux par nature; de même les » particules qui représentent les Saints, sont bien unies avec la grande » qui représente Jesus Christ, & participent de sa sanctification, mais elles » ne deviennent pas effectivement tout ce que la grande est faite, savoir » le corps de Jesus Christ. Voilà leur raisonnement, sur lequel il reste » toujours à demander de quelle maniere la grande particule est faite ce » corps, si c'est par une conversion substantielle, ou autrement. Ainsi la » Logique de M. Arnauld est illusoire & sa conclusion est nulle ".

Réponse. Si M. Claude avoit entrepris cette recherche de la créance des Grecs avec un peu plus de bonne foi, il auroit tiré du principe qu'il établit pour certain une conclusion toute contraire à celle qu'il en tire. Car au lieu de dire, Siméon & Gabriel disputent seulement si les particules sont faites le corps de Jesus Christ en la même maniere que la grande portion, donc ils ne disputent pas si elles sont transsubstantiées ou non; il auroit dit: ces Auteurs disputent si les particules sont faites le corps de Jesus Christ en la même maniere que la grande portion, donc ils disputent si elles sont transsubstantiées ou non.

En effet si la grande Hostie est faite, selon ces deux Auteurs, le corps de Jesus Christ par un changement, & si ce changement dit un changement de Transsubstantiation, n'est-il pas évident que c'est la même chose selon eux de disputer si les particules sont faites le corps de Jesus Christ en la même maniere que la grande Hostie, que de disputer si elles sont transsubstantiées ou non?

Or que Siméon ait estimé que la grande Hostie soit faite le corps de Jesus Christ par un changement, c'est ce qui ne se peut révoquer en doute. *Nous soutenons*, dit-il dans Arcudius, *que les particules ne sont point changées*. Puis après en avoir rapporté plusieurs preuves: *de tout ceci*, dit-il, *il s'ensuit, qu'il n'y a que la grande portion qui soit le corps du Seigneur;* ce qui suppose évidemment que c'est la même chose de devenir le corps de Jesus Christ que d'être changé, & par conséquent que la grande Hostie ne devient le corps de Jesus Christ que par son changement.

Mais peut-être que ce changement est un simple changement de vertu, & non pas de substance. C'est ce qui ne se peut soutenir, la comparaison de Siméon y répugne. Car il compare la grande Hostie à Jesus Christ; & les particules jointes à la grande Hostie aux Saints unis à Jesus Christ; & il veut que comme les Saints par cette union avec Jesus Christ, ne deviennent pas des Dieux par nature, comme l'est Jesus Christ, mais seulement par grace & par participation; de même les particules par leur union à la grande Hostie ne deviennent pas le corps de Jesus Christ par

nature, mais seulement par participation, en tant qu'elles participent à sa sainteté, comme les Saints participent à la sainteté de Jesus Christ. Ce qui suppose nécessairement, comme chacun voit, que la grande Hostie devient au moment de la consécration le corps de Jesus Christ par nature. Or qu'est-ce que la Transsubstantiation, sinon un changement qui fait que le pain & le vin deviennent, non par participation mais par nature, le corps & le sang du Sauveur?

Aussi Gabriel n'a-t-il point fait difficulté de se servir dans cette rencontre du terme de Transsubstantiation au lieu de celui de changement dont s'étoit servi Siméon. « Il faut savoir, dit-il, que quoique ces particules dont nous parlons soient unies au corps & au sang du Seigneur, aucune néanmoins n'est changée ni convertie en la chair & au sang de Jesus Christ. Car il n'y a que le pain & le vin qui sont offerts en la mémoire de la Passion & de la Résurrection du Seigneur, qui soient transsubstantiés & changés. Mais pour les particules, elles reçoivent la sainteté par participation. Il faut donc que le Prêtre se donne bien de garde de distribuer aux Communiants quelque particule au lieu du corps du Seigneur. Car comme les ames des Saints sont environnées de la lumiere de la Divinité, mais ne deviennent Dieux que par participation & non par nature; il en est de même des particules, bien qu'elles soient unies à la chair & au sang du Seigneur ».

Tract. de Part. Edit. Venet. fol. 12.

On ne peut rien concevoir de plus directement opposé à ce que nous venons d'entendre dire à M. Claude. *Il n'y a*, dit Gabriel, *que la grande portion qui soit transsubstantiée. Gabriel*, dit M. Claude, *ne dispute pas si les particules sont transsubstantiées ou non: il dispute seulement, si elles sont faites le corps de Jesus Christ en la même maniere que la grande portion. Et cela suppose à la vérité que la grande portion est faite ce corps, mais cela ne suppose pas qu'elle soit transsubstantiée.* Quoi donc! assurer en termes formels que *la grande portion est transsubstantiée*, ce n'est pas supposer que *la grande portion soit transsubstantiée?* Disputer si les particules sont faites le corps de Jesus Christ en la même maniere que la grande portion transsubstantiée, ce n'est pas disputer si les particules sont transsubstantiées ou non?

Peut-être que M. Claude s'excusera sur ce que le passage de Gabriel étant composé de deux parties, & n'ayant eu connoissance que de la seconde partie, dans laquelle le terme de *Transsubstantiation* ne se trouve point, il ne lui étoit pas possible de deviner que cet Auteur eût enseigné en propres termes la Transsubstantiation dans la partie que M. Arnauld ne lui avoit point mise en avant, parce qu'il avoit allégué ce passage comme il se trouve dans Arcudius, qui n'en rapporte que ce qui

 touche la comparaison des particules non consacrées, avec les ames des Saints.

Mais je crains bien fort que cette excuse ne soit pas suffisante pour le mettre tout-à-fait à couvert. Car bien qu'il soit vrai qu'on ne lui ait allégué de ce passage que ce qui s'en trouve dans Arcudius : quoiqu'il soit vrai aussi qu'Arcudius n'en rapporte point la premiere partie, où il est parlé de la Transsubstantiation, il semble néanmoins que M. Claude n'ait pas ignoré que Gabriel s'étoit servi de ce terme, puisque ce passage de Gabriel est rapporté en toute son étendue dans une Lettre de Léon Allatius, que M. Claude avoit, selon toutes les apparences, devant les yeux, pendant qu'il travailloit à cette dispute des particules.

Car premiérement dès l'entrée il y cite cette Lettre d'Allatius, en reprochant à son adversaire *de ne l'avoir pas bien lue*. Ce qui montre qu'il n'a pas manqué lui-même de la lire bien attentivement. Secondement, il en rapporte un passage considérable, qui se trouve dans la même page où l'on voit en grec & en latin le passage de Gabriel, qui porte *que le pain offert en mémoire de Jesus Christ est transsubstantié*. En sorte qu'il est moralement impossible que M. Claude ait pu extraire de cette Lettre d'Allatius le passage qu'il en cite, & qu'il n'y ait pas lu celui de Gabriel. Qu'on juge si c'est agir de bonne foi de soutenir qu'un Auteur ne parle point de la Transsubstantiation, sous prétexte que l'on ne nous a pas allégué la partie de son passage où se trouve le terme de Transsubstantiation, que nous y avons lu nous-mêmes.

p. 189.

SECTION III.

Où l'on découvre la vanité des conclusions que tire M. Claude de l'opinion de Siméon.

L. 3. c. 4. p. 191.

M. Claude. « Voyons maintenant les conclusions que je prétends en „ tirer. Premiérement, nous sommes d'accord que dans le sens de Si- „ méon ces petites particules sont du pain en substance & qu'elles repré- „ sentent les Saints. Or si l'on suppose que la grande particule cesse d'être „ pain, & qu'elle soit faite la substance propre de Jesus Christ, il n'y „ eut jamais rien de plus impertinent que cette cérémonie des Grecs, „ de mettre dans un même mystere à l'entour de Jesus Christ, qui y „ est en propre substance, non des Saints réels, mais de petits morceaux „ de pain qui les signifient. Il faut tâcher de conserver aux pensées des „ hommes le plus de raison qu'on peut, & il me semble que la raison „ & la convenance seroient bien mieux gardées, si l'on disoit, que la grande

» grande particule eſt le corps de Jeſus Chriſt myſtique; & que les pe- Liv. II.
» tites de même, ſelon eux, ſont encore des Saints myſtiques ". Ch. VIII.

Réponſe. Il ſeroit inutile de s'arrêter à faire voir qu'il n'y a rien d'impertinent dans cette cérémonie des Grecs. Il ſuffit que l'on ſache que Gabriel a cru, que la grande particule *ceſſe d'être pain*, puiſqu'il aſſure *qu'elle eſt tranſſubſtantiée*, & que Siméon a eſtimé *qu'elle étoit faite la propre ſubſtance de Jeſus Chriſt;* puiſqu'il a enſeigné, comme je l'ai fait voir, *qu'elle devenoit le corps de Jeſus Chriſt, non par participation, mais par nature.*

M. Claude. « De plus, que veut dire Siméon quand il nous enſeigne, p. 191.
» *que les petites particules deviennent un avec le corps & le ſang de Jeſus*
» *Chriſt par le mélange;* c'eſt-à-dire, que quand on les joint avec la
» grande dans le calice, & qu'on les mêle enſemble, ce n'eſt plus qu'une
» même choſe? Car ſi nous ſuppoſons que tant la grande que les petites
» ſont le corps de Jeſus Chriſt & des Saints en myſtere, je n'y trouve
» pas de difficulté; il veut dire que tout cela joint enſemble ne fait
» qu'un ſeul myſtere, qui exprime cette unité parfaite qui eſt entre
» Jeſus Chriſt & les Saints, qui ne font avec lui qu'un même corps.
» Mais ſi nous ſuppoſons au contraire que la premiere partie ſoit Jeſus
» Chriſt en ſubſtance, y eut-il jamais d'abſurdité qui égalât celle de cet
» homme, de dire que des petits Saints de pain ſont faits une même
» choſe avec Jeſus Chriſt lui-même? Il eſt un avec ſes véritables Saints,
» ſoit qu'ils ſoient au ciel, ſoit qu'ils ſoient ſur la terre; mais de dire
» qu'il ſoit un avec leurs images, ou avec des pieces de pain qui les
» repréſentent ſur un Autel, c'eſt à mon avis une extravagance qu'il ne
» faut pas imputer aux Grecs ".

Réponſe. Je laiſſe à juger à toutes les perſonnes de bon ſens ſi cette maniere d'écrire & de raiſonner de M. Claude, n'eſt pas pour le moins auſſi extravagante que le ſeroit le diſcours de Siméon, s'il avoit effectivement écrit, ou *que Jeſus Chriſt eſt un avec des petites pieces de pain qui repréſentent ſes Saints ſur un Autel*, ou *que de petits Saints de pain ſont une même choſe avec Jeſus Chriſt lui-même.* Pour moi je me contenterai de dire que Siméon enſeigne ſeulement, comme le reconnoît M. Claude lui-même, *que quand on joint les particules non conſacrées avec la grande portion conſacrée dans le calice, & qu'on les mêle enſemble, ce n'eſt plus qu'une même choſe.* C'eſt-à-dire, qu'il en réſulte un tout qui eſt vraiment le corps & le ſang du Sauveur; non pas à raiſon des particules non conſacrées, qui demeurent toujours en elles-mêmes du pain, mais à raiſon des particules de la grande Hoſtie & du vin ſacré,

Liv. II. Ch. VIII. qui font véritablement le corps même & le fang même du Sauveur. Y a-t-il la moindre ombre d'abfurdité ou d'extravagance dans cette penfée?

p. 192. *M. Claude.* « Enfin Arcudius nous affure que la coutume eft de communier le peuple avec ces particules. Il dit bien que Siméon & Gabriel avertiffent les Curés de ne les pas donner au peuple, mais de les » communier avec la grande particule brifée dans le calice. *Toutefois*, » ajoute-t-il, *Siméon s'explique ambiguement; car il dit que les particules* » *font le corps de Jefus Chrift, lorfqu'on les mêle avec le corps & avec* » *le fang, & qu'elles ne le font pas étant féparées; & c'eft pourquoi les* » *fideles les peuvent recevoir en Sacrement*; c'eft-à-dire, qu'ils les peuvent » recevoir comme une véritable Communion. Dites-moi, je vous prie, » fi un homme qui croiroit que l'Euchariftie eft le corps de Jefus Chrift » en propre fubftance pourroit parler de cette maniere? Ces particules, » dit-il, deviennent le corps du Seigneur, quand elles font mêlées, & » étant féparées elles ne le font pas. Eft-ce que l'attouchement ou le » mélange les tranffubftantient, & que la féparation les détranffubftantie? » S'il l'entendoit ainfi, pourquoi établiroit-il fi fortement qu'elles ne » font pas confacrées? Pourquoi Gabriel fon difciple diroit-il, *qu'elles* » *ne font point changées, quoiqu'elles foient unies?* Il faut donc néceffai» rement qu'il entende qu'elles font le corps du Seigneur autrement » qu'en propriété de fubftance; & il s'en explique affez quand il dit » dans le fecond paffage que M. Arnauld a allégué κοινωνῦσι μὲν τῦ σώ» ματός τε καὶ αἵματος, *elles participent du corps & du fang du Seigneur*; » ce que M. Arnauld n'a pas mal entendu quand il a traduit, *elles re*» *couvrent la fainteté par la participation du corps & du fang.* C'eft-à» dire, qu'elles font faites le corps & le fang, par une communica» tion de fainteté, qui leur vient de la grande particule par le moyen » du mélange, jufques à les rendre capables d'être données en commu» nion aux fideles. Or il y a bien des chofes qui s'enfuivent de-là né» ceffairement. Car 1°. il s'enfuit qu'un pain qui eft le corps de Jefus » Chrift, non en fubftance, mais en fanctification, fuffit pour la Com» munion des fideles. 2°. Il s'enfuit, que la grande particule eft le corps » de Jefus Chrift d'une maniere qui fe peut communiquer, & qui peut » être participée par un autre pain fans le changement de fa fubftance, » & par conféquent, qu'elle n'eft pas elle-même ce corps fubftantielle» ment; car outre que cette maniere d'être le corps de Jefus Chrift eft » incommunicable, il eft évident, que fi elle fe pouvoit communiquer à » un autre fujet jufqu'à le faire le corps de Jefus Chrift, il faudroit que » cet autre fujet fût tranffubftantié. En un mot, Siméon veut que la » grande particule foit tellement le corps de Jefus Chrift, qu'elle puiffe

Arcud. l. 5. c. 10.

„ communiquer cet honneur aux autres, & les faire être auſſi le corps „ de Jeſus Chriſt d'une maniere qui les rend propres pour la communion. C'eſt ce que portent les paroles d'Arcudius. *Il dit*, dit-il, *que* „ *les particules ſont le corps du Seigneur lorſqu'on les mêle avec le corps* „ *& le ſang, c'eſt pourquoi les fideles les peuvent recevoir en Sacrement;* „ & ces autres paroles : *κοινωνῦσι μὲν τῦ σώματός τε καὶ αἵματος, elles* „ *communiquent, ou elles participent au corps ou au ſang du Seigneur.* Il „ eſt donc évident qu'il n'entend pas que la grande particule ſoit le corps „ du Seigneur en propriété de ſubſtance; car cette propriété ne ſe peut „ communiquer à un autre ſujet, ſi l'on ne ſuppoſe en même temps, „ comme fait Siméon, qu'il demeure véritablement du pain. Voilà mon „ argument ".

Réponſe. Ce n'eſt pas un argument, c'eſt un amas de fauſſes ſuppoſitions, de redites ennuyeuſes, & de raiſonnements confus qui ne méritent pas qu'on perde le temps à les mettre dans le jour néceſſaire pour en découvrir la vanité à ceux qui ne s'en ſeroient pas apperçu en les liſant, Il ſuffira donc de détruire la ſuppoſition principale ſur laquelle roule tout le reſte.

Cette ſuppoſition eſt, que Siméon a cru & qu'il a enſeigné que les particules peuvent être reçues des fideles, *comme une véritable Communion.* Voilà, comme chacun voit, le principe d'où M. Claude tire toutes ſes concluſions. Cependant il n'y a rien de plus faux. C'eſt à quoi Siméon n'a jamais ſongé.

Mais, dit M. Claude, Arcudius remarque expreſſément que Siméon a enſeigné que *les fideles peuvent recevoir ces particules, in Sacramento.* Je l'avoue. Mais cela eſt-ce dire qu'on les peut recevoir *comme une véritable Communion?* M. Claude ne le prouve point; il croit avoir droit de le ſuppoſer, parce qu'il le veut; & il le veut, parce qu'il en a beſoin pour nous faire une illuſion. Mais qu'on prenne la peine de conſulter le Chapitre d'Arcudius qu'il cite, & l'on trouvera qu'Arcudius y parle de deux manieres de recevoir les particules *in Sacramento*, & *tamquam Sacramentum:* il attribue à Siméon d'avoir enſeigné, *qu'on les peut recevoir in Sacramento;* c'eſt-à-dire, comme il paroît par toute la ſuite de ſa diſpute, qu'on les peut recevoir mêlées dans le calice avec le ſang, & avec les petites particules de la grande Hoſtie conſacrée. Mais il ne dit pas que Siméon ait cru qu'on les *puiſſe recevoir tamquam Sacramentum;* c'eſt-à-dire, *en qualité de véritable Communion.* Il témoigne tout le contraire.

En effet, ſi Siméon eſtimoit que ces particules non conſacrées peuvent être reçues *comme une véritable Communion*, à quoi bon donner

 aux Curés cet avis dont parle Arcudius, que s'ils veulent être assurés d'avoir communié le peuple sous les deux especes, au lieu de mettre ces particules comme on fait de coutume avec la grande Hostie dans le calice, il faut que les ayant mêlées avec le sang précieux, ils les donnent dans la cuiller aux fideles, & qu'ils leur distribuent de la grande Hostie après l'avoir brisée & mêlée aussi avec le sang? Cette précaution ne fait-elle pas voir plus clair que le jour, que selon Siméon, ce ne seroit communier que sous une seule espece, que de recevoir de ces seules particules mêlées avec le sang, & par conséquent que ces particules ne doivent pas être considérées *comme une véritable Communion*, comme le veut M. Claude?

CHAPITRE IX.

Huitieme Preuve de M. Claude pour le changement de sanctification prise de quelques expressions de Nicolas Cabasilas.

M. CLAUDE.

L. 3. c. 13. p. 318. III. » CEla paroît encore par les passages de Cabasilas que j'ai allé- » gués au Chapitre VI, par lesquels on voit qu'il prend pour une » même chose, recevoir *la sanctification* & recevoir *le corps de Jesus* » *Christ.* Ce qui suppose aussi nécessairement, que le pain n'est fait le » corps de Jesus Christ qu'en sanctification & en vertu ".

Réponse. Quand Cabasilas prend pour une même chose, recevoir *la sanctification* & recevoir *le corps de Jesus Christ*, c'est au même sens qu'il a écrit ailleurs, que *c'est la même chose d'être baptisé, que de naître en Jesus Christ. Est baptizari id ipsum quod secundùm Christum nasci.* C'est-à-dire, que comme notre naissance en Jesus Christ est un effet du Baptême, de même la sanctification des fideles est un effet de la participation au corps & au sang du Sauveur. Or à qui est-il jamais venu en pensée de dire que l'Eucharistie soit moins capable de nous sanctifier, pour contenir la propre substance du corps de Jesus Christ, que si elle en contenoit seulement la vertu? C'est donc en vain que M. Claude nous oppose de ces sortes d'expressions générales, dont on ne peut rien conclure, ni contre la conversion des substances, ni pour l'établissement d'un simple changement de sanctification & de vertu. Cependant voilà déja les deux tiers *de ces bons passages des Grecs qui devoient marquer nettement de quel changement ils entendent parler.* Voyons s'il y aura quelque chose de plus solide dans les autres.

De Vita in Christo L. 2. initio.

CHAPITRE X.

Neuvieme Preuve de M. Claude, tirée du témoignage d'Euthymius Zigabenus.

M. Claude.

IV. » Euthymius Zigabenus, Moine Grec qui vivoit au douzieme » siecle, confirme la même chose. *Il ne faut pas*, dit-il, *considérer la » nature des choses qui sont proposées, mais leur vertu: car comme le Verbe » a déifié (s'il est permis d'user de ce terme) la chair à laquelle il s'est uni » d'une maniere surnaturelle, de même il change par une opération ineffa- » ble le pain & le vin en son corps même, qui est une source de vie, & en » son précieux sang, & en la vertu de l'un & de l'autre.* Ibid. Euthim. Comm. in Mat. c. 64.

» M. Arnauld chicane sur ce passage. Euthymius, dit-il, dit que *Jesus » Christ change d'une maniere ineffable le pain en son corps même.* Cela » signifie, dit M. Claude, *qu'il le change non en son corps, mais en la » vertu de son corps.* Euthymius dit qu'il change le vin *en son sang même.* » Cela signifie, dit M. Claude, *qu'il le change non en son sang, mais en » la vertu de son sang.* Euthymius ajoute qu'il les change *en la vertu de » l'un & de l'autre, & in gratiam ipsorum.* Cette addition a incommodé » M. Claude, & il a trouvé bon de n'en point parler; mais en l'y ajou- » tant, parce qu'elle y est en effet, l'expression d'Euthymius toute en- » tiere expliquée au sens des Calvinistes sera, *que Jesus Christ change le » pain en la vertu du corps, & le vin en la vertu du sang, & en la » vertu de l'un & de l'autre.* Qui a jamais oui parler d'une pareille fo- » lie, de joindre ensemble le terme métaphorique, & l'explication du » terme métaphorique, comme deux choses distinctes & séparées? Dira- » t-on, par exemple, que la pierre étoit Jesus Christ, & le signe de » Jesus Christ; que l'Arche étoit l'Eglise, & la figure de l'Eglise; que » l'Agneau Paschal étoit Jesus Christ, & l'image de Jesus Christ; que la » colere change les hommes en bêtes, & en la fureur des bêtes? Arnauld. l. 2. c. 12. p. 216.

» Mais tout cela n'est qu'une vaine Réthorique. Euthymius dit, *qu'il » ne faut pas considérer la nature des choses proposées, mais leur vertu.* » Ce n'est pas le langage d'un homme qui voudroit dire que la nature » du pain & du vin cesse d'être, & qu'il faut considérer la propre subs- » tance du corps de Jesus Christ sous le voile des accidents. Cette ex- » pression au contraire suppose, que la nature de ces choses subsiste, » bien qu'il ne la faille pas considérer, mais s'élever jusques à la vertu » surnaturelle qu'elles reçoivent. Quand donc il ajoute, *que Jesus Christ*

„ *change le pain & le vin en son corps même & en son sang*, il est vrai „ que cela signifie, selon moi, qu'il les change en la vertu de son corps „ & de son sang, & non en leur substance; mais ce qu'il dit ensuite, „ *& en la vertu de l'un & de l'autre*, n'est pas une autre chose distincte „ ou différente de ce qu'il avoit dit, ce n'en est que l'explication. Cet „ & est un & explicatif, qui a la force d'un *c'est-à-dire*, comme s'il „ disoit, *ils sont changés au corps & au sang; c'est-à-dire, en la vertu* „ *de l'un & de l'autre.* M. Arnauld ne nous éblouira pas par son, *qui* „ *a jamais oui parler?* Car il n'y a rien de si commun dans les Auteurs, „ que l'usage de cette particule, dans un sens d'explication qui ne joint „ pas deux diverses choses, mais qui joint deux diverses expressions qui „ signifient une même chose, mais dont l'une est l'explication de l'autre. „ Ainsi S. Paul dit, *paix soit sur ceux qui marchent selon cette regle, &* „ *sur l'Israël de Dieu.* Ainsi Cyrille d'Alexandrie, *l'Eulogie*, dit-il, *con-* „ *fond en elle-même tout notre corps, & le remplit de son efficace.* S. Chry- „ sostôme, *il nous a fait des Anges, & des enfants de Dieu.* S. Augustin, „ *il est assez puissant pour changer de l'herbe en de l'or, & pour faire de* „ *la chair un Ange.* Tous ces & sont explicatifs, & sont mis pour des „ *c'est-à-dire.* M. Arnauld ne doit point mettre en dispute une chose aussi „ commune que celle-là. Je dis donc qu'Euthymius ayant dit d'abord, „ *qu'il ne faut pas considérer la nature des choses qui sont mises sur l'Au-* „ *tel, mais leur vertu; &* ajoutant ensuite, *que Jesus Christ change le* „ *pain & le vin en son corps même & en son sang, & en la vertu de* „ *l'un & de l'autre;* la premiere proposition qui s'arrête seulement à la „ *vertu*, nous guide pour l'intelligence de la seconde, & nous fait faci- „ lement comprendre que c'est autant que s'il eût dit, qu'il les change „ en son corps & en son sang; c'est-à-dire, en la vertu de l'un & de „ l'autre. Car il ne s'agit dans son discours que de la vertu, & non de „ la substance. Si Euthymius entendoit par ce changement au corps & „ au sang, un changement de substance, qu'elle raison auroit-il d'ajou- „ ter, qu'ils sont aussi changés en la vertu de l'un & de l'autre? Outre „ qu'à parler proprement, il ne seroit pas vrai que le changement se „ fît en la vertu, puisqu'il se termineroit uniquement en la substance, „ & que la vertu n'y seroit que comme une suite de la substance, & „ non pas comme un terme du changement: outre cela, dis-je, à quel „ propos parleroit-il de ce changement de vertu? Seroit-ce pour nous „ avertir que la substance n'y est pas seule, & que sa vertu l'accom- „ pagne? Mais qui doute que la vertu sanctifiante du corps & du sang, „ ne soit par-tout où est leur substance, & quel besoin d'en avertir les „ Lecteurs "?

Réponse. Voilà la maniere d'agir de M. Claude. Un Auteur avance deux propositions. La premiere se peut entendre au sens d'un changement de vertu, la seconde ne peut recevoir que le seul sens du changement de substance. Que fait M. Claude? Il suppose que la premiere de ces deux propositions ne peut s'allier avec le dogme de la Transsubstantiation, qu'elle le combat ouvertement; il ne se met point en peine de réfuter l'interprétation que l'on lui en a déja apportée: n'ayant rien de solide à y répondre, il la passe entiérement sous silence, il n'en dit pas un mot. D'où ensuite il prétend être en droit de conclure, qu'il est absolument nécessaire de donner à la seconde proposition un sens qui ne répugne point au simple changement de vertu. N'en pût-elle souffrir aucun? il ne laisse pas d'en forger un nouveau inoui au monde jusques aujourd'hui, & il le veut faire passer pour une explication très-juste & très-naturelle, bien qu'elle soit l'une des plus absurdes & des plus violentes dont on ait jamais entendu parler. C'est ce que nous allons faire voir clairement.

SECTION I.

Treizieme Preuve du consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine, par le témoignage d'Euthymius. Echappatoire frivole & ridicule de M. Claude, par le moyen du changement d'un & en un c'est-à-dire.

Comme Jesus Christ, dit Euthymius, *a déifié, s'il est permis de parler ainsi, la chair qu'il avoit prise surnaturellement, aussi change-t-il d'une maniere ineffable le pain & le vin en son corps même, qui est une source de vie, & en son sang même infiniment précieux, & en la vertu de l'un & de l'autre.* Il ne pouvoit pas distinguer d'une maniere plus nette & plus précise deux termes dans ce changement. Le premier terme n'est autre que *le corps même de Jesus Christ & son sang même;* le second terme est *la vertu tant de ce corps vivifiant, que de ce sang précieux.* Or que peuvent être, je vous prie, *ce corps même & ce sang même*, en tant que nous les considérons comme distingués & opposés *à leur vertu?* N'est-il pas évident que ce ne peut être autre chose que *la propre substance du corps & du sang du Sauveur?* C'est donc revenir au même sens de dire, que le Sauveur a changé d'une maniere ineffable les sacrés symboles *dans son corps même & en la vertu de son corps, dans son sang même & en la vertu de son sang*, & de dire qu'il a converti le pain & le vin *dans la substance de son corps & de son sang, & en la vertu de l'un & de l'autre.* Et par conséquent, ce passage d'Euthymius prouve

invinciblement l'union des deux Eglises dans le dogme de la Tranſſubſtantiation.

Mais, dit M. Claude, *il n'y a rien de ſi commun dans les Auteurs que des & explicatifs qui ont la force d'un* c'eſt-à-dire: *S. Cyrille, S. Auguſtin, S. Chryſoſtôme & l'Apôtre même s'en ſont ſervi.* Je réponds qu'il ne s'agit pas ici de ſavoir ſi l'on peut quelquefois employer un & où l'on auroit pu ſe ſervir d'un *c'eſt-à-dire.* Encore y auroit-il bien des choſes à dire ſur cela que je paſſe ſous ſilence, parce qu'on en a déja averti M. Claude. Mais il eſt queſtion de montrer qu'on le peut faire dans des occaſions pareilles à celle dont il s'agit préſentement. Il falloit que M. Claude nous alléguât quelque bon Auteur qui eût écrit, par exemple, que l'eau du Baptême eſt changée au ſang de Jeſus Chriſt, & en la vertu de ſon ſang: que le Chrême de la Confirmation eſt changé au Saint Eſprit, & en la vertu du Saint Eſprit: que la pierre étoit Jeſus Chriſt, & le ſigne de Jeſus Chriſt: que l'Arche étoit l'Egliſe & la figure de l'Egliſe: que la colere change les hommes en bêtes, & en la fureur des bêtes. Mais cette maniere de parler eſt d'elle-même ſi choquante, qu'il n'y a pas lieu de craindre que M. Claude trouve des Auteurs, bons ou mauvais, qui s'en ſoient jamais ſervis.

Mais cela n'eſt encore rien. Il y a une étrange différence entre tous ces exemples & la propoſition d'Euthymius. Car quand je dis que la pierre étoit Jeſus Chriſt, & le ſigne de Jeſus Chriſt: que l'eau eſt changée au ſang de Jeſus Chriſt & dans la vertu du ſang de Jeſus Chriſt; ces façons de parler ne paroiſſent inſupportables, que parce qu'elles nous font enviſager le terme métaphorique comme une choſe ſéparée du terme propre, qui en enferme l'explication. D'où vient que ſi je change l'& en un *c'eſt-à-dire*, on n'y trouvera plus rien d'extraordinaire ni de choquant. La pierre étoit Jeſus Chriſt; c'eſt-à-dire, le ſigne de Jeſus Chriſt. L'Arche étoit l'Egliſe; c'eſt-à-dire, la figure de l'Egliſe: la colere change les hommes en bêtes; c'eſt-à-dire, en la fureur des bêtes: l'eau eſt changée au ſang de Jeſus Chriſt; c'eſt-à-dire, en la vertu du ſang de Jeſus Chriſt. C'eſt ainſi qu'on parle quand on veut faire concevoir en quoi conſiſte une métaphore.

Mais dans notre paſſage il n'en va pas de même. Vous avez beau changer l'& d'Euthymius dans le *c'eſt-à-dire* de M. Claude, ce *c'eſt-à-dire* de M. Claude, ne rendra pas la maniere de parler d'Euthymius plus ſupportable: la raiſon de ceci eſt, qu'Euthymius n'a pas dit, *en ſon corps, & en ſon ſang, & en la vertu de l'un & de l'autre*, mais *en ſon corps même:* In *ipſum vivificum corpus ſuum: & en ſon ſang même:* Et *in ipſum pretioſum ſanguinem ſuum.* Voici donc comme le *c'eſt-à-dire* de

de M. Claude fera parler Euthymius. *Comme le Seigneur a déifié la chair qu'il a prise surnaturellement, ainsi il change le pain & le vin d'une maniere ineffable en son corps même, qui est une source de vie, & en son sang même infiniment précieux; c'est-à-dire, en la vertu de l'un & de l'autre.* Je demande si l'on a jamais entendu personne s'exprimer de la sorte: La pierre étoit Jesus Christ même; c'est-à-dire, le signe de Jesus Christ: l'Agneau Paschal étoit Jesus Christ même; c'est-à-dire, l'image de Jesus Christ: la colere nous change en des bêtes mêmes; c'est-à-dire, en la fureur des bêtes: l'eau est changée au sang même du Sauveur; c'est-à-dire, en l'efficace de son sang? Comment est-ce au sang même, si c'est en la seule efficace du sang? Comment est-ce en la seule fureur des bêtes, si c'est en des bêtes mêmes? Comment est-ce la seule image & le seul signe de Jesus Christ, si c'est Jesus Christ lui-même? Comment est-ce enfin, en la seule vertu de son corps & de son sang, si c'est *en son sang même infiniment précieux, & en son corps même tout vivifiant*, que le Sauveur a changé d'une maniere ineffable les sacrés symboles?

Aussi M. Claude a-t-il été lui-même si choqué de l'extravagance de cette expression, que quand il a fallu faire le change de l'& d'Euthymius dans son *c'est-à-dire*, il a supprimé adroitement les deux *mêmes* d'Euthymius. *C'est*, dit-il, *autant que si Euthymius eût dit, qu'il les change en son corps & en son sang; c'est-à-dire, en la vertu de l'un & de l'autre.* Que M. Claude change l'& d'Euthymius en un *c'est-à-dire*, il n'y a pas tant de sujet d'en être surpris, car il prétend en avoir apporté des exemples; mais sur quoi fondé s'arroge-t-il le droit de retrancher les deux *mêmes?* Puisqu'ils y sont, il falloit les y laisser, & se contenter de dire, *c'est autant que si Euthymius eût dit, qu'il les change en son corps même & en son sang même; c'est-à-dire, en la vertu de l'un & de l'autre.* Mais M. Claude avoit trop d'esprit pour ne pas prévoir que cette seule maniere de parler auroit rendu tous ses efforts vains & inutiles.

Enfin, je prie les Lecteurs de faire avec moi une derniere réflexion, qui est, que si l'& d'Euthymius valoit autant qu'un *c'est-à-dire*, ce passage d'Euthymius seroit bien le plus apparent qu'on ait jamais produit pour établir le simple changement de vertu: cependant il n'y a point eu de Ministres jusques aujourd'hui qui aient eu la hardiesse de le produire. Tout ce qu'ils ont pu faire, c'est d'en user de la maniere dont en a usé M. Claude dans sa fameuse Réponse. *Euthymius*, dit-il, *dit bien que le pain & le vin sont changés au corps & au sang du Seigneur; mais il dit aussi des choses qui témoignent que c'est un changement non de substance, mais d'efficace & de vertu.* Et quelles sont ces choses? Est-ce qu'Euthymius

Réponse au Livre de la Perpétuité, p. 3. c. 8. p. 707.

LIV. II. CH. X. ajoute auſſi-tôt, *& en la vertu de l'un & de l'autre*, & que cet & eſt un & explicatif qui vaut autant qu'un *c'eſt-à-dire ?* Rien moins. M Claude ne ſavoit pas encore en ce temps-là, qu'il n'y a rien de ſi ordinaire dans les Auteurs que l'uſage de la particule & dans un ſens d'explication; ou s'il le ſavoit déja, il ne s'en eſt pas ſouvenu; ou s'il s'en eſt ſouvenu, il a bien jugé que ce ſeroit préſenter à l'Auteur de la Perpétuité une trop belle occaſion de ſe moquer des *c'eſt-à-dire* de M. Claude. *Euthymius*, dit-il, *dit des choſes qui témoignent que c'eſt un changement non de ſubſtance mais de vertu. Car il dit*, QU'IL NE FAUT PAS REGARDER A LA NATURE DES CHOSES QUI SONT PROPOSÉES, MAIS A LEUR VERTU.

SECTION II.

Que cette expreſſion d'Euthymius, il ne faut pas conſidérer la nature des choſes propoſées, mais leur vertu, *ne favoriſe en aucune maniere le changement que M. Claude attribue aux Grecs.*

Euthymius remarque qu'il *ne faut pas conſidérer la nature des choſes propoſées, mais leur vertu. Ce n'eſt pas*, dit M. Claude, *le langage d'un homme qui voudroit dire que la nature du pain & du vin ceſſe d'être, & qu'il faut conſidérer la propre ſubſtance du corps de Jeſus Chriſt ſous le voile des accidents. Cette expreſſion au contraire ſuppoſe que la nature de ces choſes ſubſiſte, bien qu'il ne la faille pas conſidérer, mais s'élever juſques à la vertu ſurnaturelle qu'elles reçoivent.*

Je réponds qu'il faut mettre bien de la différence entre le langage d'une perſonne qui fait profeſſion de croire la préſence réelle & la Tranſſubſtantiation, & le langage d'un homme qui a deſſein de faire connoître qu'il eſt perſuadé du premier de ces deux dogmes, ou de tous les deux enſemble. Le langage d'un homme qui veut faire concevoir que le corps de Jeſus Chriſt eſt réellement préſent dans l'Euchariſtie, ou que le pain & le vin ſont effectivement changés en la ſubſtance du corps & du ſang de Jeſus Chriſt, c'eſt un langage qui éloigne de l'eſprit d'un Lecteur l'idée d'une ſimple préſence d'efficace, ou d'un ſimple changement de vertu. Mais pour le langage d'une perſonne qui fait profeſſion de la préſence réelle & de la Tranſſubſtantiation, il n'eſt pas néceſſaire qu'il ſoit toujours propre à former l'idée de ces deux myſteres; il ſuffit qu'il ne lui ſoit pas contraire.

Comm. in Matth. c. 64. Quand Euthymius enſeigne que *comme l'Ancien Teſtament a eu des hoſties & du ſang, de même nous en avons dans le Nouveau qui ne ſont autres que le corps & le ſang du Seigneur, ce ſang du véritable Agneau*

qui n'a pas été répandu comme le sang de l'Agneau légal pour les seuls Juifs, mais pour la rémission des péchés de tous les hommes. Quand il nous fait remarquer que *le Seigneur n'a pas dit ces choses sont les signes de mon corps & de mon sang, mais qu'il a dit ces choses sont mon corps & mon sang.* Quand il assure *que cette chair à laquelle le Verbe s'est uni par l'Incarnation nous est unie quand nous participons aux divins Mysteres.* Quand il dit que *comme le Verbe a déifié la chair qu'il a prise, de même il change d'une maniere ineffable le pain & le vin en son corps même, qui est une source de vie, & en son propre & précieux sang, & en la vertu de l'un & de l'autre.* Quand, dis-je, Euthymius parle de la sorte, c'est le langage d'un homme qui travaille à éloigner de l'esprit de son Lecteur l'idée d'une présence d'efficace & d'un simple changement de vertu, pour y imprimer l'idée d'une véritable présence réelle & d'un changement de substance.

Ibid.

Ibid.

Mais quand il dit, *qu'il ne faut pas considérer la nature des choses proposées, mais leur vertu,* toutes les personnes qui ne sont pas tout-à-fait préoccupées avoueront que c'est un langage dont il n'est pas possible de déterminer assurément le vrai sens que par supposition. Car si je suppose qu'Euthymius est un Auteur qui ne reconnoît point d'autre changement dans le pain & le vin des sacrés Mysteres que dans les eaux du Baptême, il aura voulu dire qu'il ne faut pas considérer que c'est du pain & du vin, mais que c'est un pain & un calice devenus capables de nous sanctifier & propres à vivifier nos ames. Mais si je suppose que c'est un homme qui fait profession de croire la présence réelle & la Transsubstantiation, il aura voulu dire qu'il ne faut plus envisager après la consécration les choses proposées comme du pain & du vin, mais *comme étant en vérité le corps & le sang du Seigneur. C'est manger le corps de Jesus Christ par ignorance,* dit dans la même pensée S. Hésyque, *que de n'en pas connoître la vertu, & de ne pas savoir que c'est le corps & le sang du Seigneur en vérité.* Et Paschase Radebert, *celui,* dit-il, *qui a donné à toutes choses la vertu de leur nature, a donné à ce Sacrement d'être le corps & le sang de Jesus Christ.*

Hesych. in Levit. l. 6.

Pasch. lib. de corp. & sanguine Christi c. 14.

Mais outre cette premiere interprétation, on en peut encore donner une seconde: car s'il est permis à M. Claude de supposer que cette vertu qu'Euthymius nous invite de considérer dans les choses proposées, n'est autre qu'une *certaine impression réelle ou physique du Saint Esprit & de la vertu vivifiante de Jesus Christ sur le pain avec quelque espece d'inhérence;* pourquoi ne me sera-t-il pas permis de supposer que c'est la propre vertu vivifiante qui réside dans le corps & dans le sang du Sauveur; ou si vous voulez sa divinité même & sa toute-puissance? Au moins est-il

L. 3. c. 13. p. 335.

LIV. II. CH. X. certain que ma ſuppoſition aura cet avantage ſur celle de M. Claude, que la ſuppoſition de M. Claude ne peut en aucune maniere ſubſiſter avec la ſuite du diſcours d'Euthymius, comme on l'a fait voir; au lieu que celle-ci s'y accorde très-bien.

Jeſus Chriſt, dit Euthymius, *n'a pas dit; ces choſes ſont les ſignes de mon corps & de mon ſang; mais il a dit, ces choſes ſont mon corps & mon ſang. Il ne faut donc pas conſidérer la nature des choſes propoſées, mais leur vertu;* c'eſt-à-dire, il ne faut donc pas conſidérer qu'elles paroiſſent du pain & du vin; mais il faut conſidérer que c'eſt un pain vivifiant, un pain rempli de la divinité & de la toute-puiſſance du Verbe. Et la preuve qu'il en apporte eſt très-juſte. *Car*, pourſuit-il, *comme le Verbe a déifié la chair qu'il a priſe ſurnaturellement, de même il change d'une maniere ineffable ces choſes en ſon corps même, qui eſt une ſource de vie, & en ſon ſang même infiniment précieux, & en la vertu de l'un & de l'autre, & in gratiam ipſorum;* c'eſt-à-dire, *& en leur toute-puiſſance*, ſelon l'interprétation qu'il a donnée lui-même à ce terme, lorſqu'il remarque que le Verbe fait chair eſt appellée *plein de grace*, à raiſon de ſa *toute-puiſſance*, *plenum gratiâ quia cuncta poterat.*

Proœmio in Joan.

Il ne faut donc plus que M. Claude nous demande quelle raiſon peut avoir eu Euthymius d'ajouter que le pain & le vin ſont changés *en la vertu du corps & du ſang*, après avoir dit qu'ils ſont changés *au corps même & au ſang même.* Car ſi vous ſuppoſez que cette *vertu* qu'Euthymius veut que nous conſidérions dans les choſes propoſées n'eſt autre choſe que la vertu vivifiante du Sauveur, ſa toute-puiſſance ou ſa divinité même, nous dirons qu'il a parlé du changement de vertu après celui de ſubſtance, parce qu'il y avoit néceſſité de le faire pour prouver la propoſition qu'il avoit avancée. Mais ſi vous ſuppoſez que cette vertu des choſes propoſées ſoit *d'être en vérité*, comme parlent Héſyque & Paſchaſe, *le corps & le ſang du Sauveur*, nous dirons qu'Euthymius a parlé après le changement de ſubſtance du changement de vertu pour nous avertir que nous n'avons pas ſeulement dans ce Myſtere le propre corps, le corps même de Jeſus Chriſt, ſon propre & véritable ſang, mais que nous les y avons accompagnés de leur vertu vivifiante.

Mais, dit M. Claude, *qui doute que la vertu ſanctifiante du corps & du ſang ne ſoit par-tout où eſt leur ſubſtance, & quel beſoin d'en avertir les Lecteurs?* Quoi donc! eſt-ce qu'on ne parle jamais à des Lecteurs que des ſeules vérités qu'ils révoquent en doute? Eſt-ce qu'on n'avertit jamais que des Ariens que le Fils de Dieu eſt conſubſtantiel à ſon Pere? Eſt-ce qu'on ne dit jamais qu'à des Neſtoriens que le Fils de Marie eſt le vrai Fils de Dieu? Eſt-ce qu'on ne remarque jamais que l'Eu-

charistie est la propre chair conçue dans le sein d'une Vierge que quand on écrit contre des Calvinistes ? Enfin si le pain de l'Eucharistie est vraiment changé au corps même du Sauveur, on ne peut raisonnablement révoquer en doute qu'il ne devienne un corps vivifiant, un corps divin, un corps déifié, un corps vraiment uni à la divinité. Cependant Euthymius dans sa Panoplie, après avoir clairement enseigné la conversion du pain au corps même du Sauveur, ne laisse pas de nous faire remarquer avec S. Jean de Damas, que *c'est un corps vivifiant, un corps divin, un corps déifié & vraiment uni à la divinité* σῶμα ζωοποιὸν, θεῖον, τεθεωμένον, ἀληθῶς ἡνωμένον θεότητι.

CHAPITRE XI.

Dixieme Preuve de M. Claude pour le changement de vertu prise de Théophylacte.

M. CLAUDE.

V. « QUand l'expression d'Euthymius auroit quelque ambiguité, elle » seroit éclaircie par celles des autres Auteurs Grecs qui s'expliquent clai- » rement, & qui font voir que la doctrine commune de cette Eglise est, » que le pain & le vin sont le corps & le sang de Jesus Christ en tant » qu'ils sont changés en leur vertu. Théophylacte, qui vivoit dans l'on- » zieme siecle, en parle en ces termes. *Parce que le pain & le vin sont » des aliments qui nous sont familiers, & que nous aurions peine à souffrir » devant nous du sang & de la chair, Dieu, tout plein de miséricorde, s'ac- » commodant à notre foiblesse, conserve l'espece du pain & du vin; mais il la » change en la vertu de son corps & de son sang.* L. 3. c. 13. p. 320. Theoph. in Marc. 14.

» Il faut remarquer qu'il répond à des gens qui doutoient que le pain » fût la chair de Jesus Christ, parce que la chair ne paroissoit pas. Quand » donc il leur dit que le pain & le vin sont changés en la vertu de la » chair & du sang, il est clair qu'il entend que le pain & le vin ne sont » changés qu'en la vertu. D'où il s'ensuit qu'ils ne doivent pas paroître » chair & sang; car autrement il ne satisféroit pas à la difficulté qu'il » s'étoit proposée. S'ils étoient convertis en la substance même de la chair » & du sang, aussi-bien qu'en leur vertu, le doute subsisteroit toujours, » savoir, qu'ils doivent paroître chair & sang. Le changement de vertu » ne vuideroit pas la question. L'on examinera dans leur lieu toutes les » vaines exceptions que M. Arnauld oppose à l'évidence de ce passage, &

» l'on espere aussi satisfaire pleinement à tout ce qu'il allegue de cet Au-» teur. Je ne dois pas maintenant interrompre ma preuve par une digres-» sion qui me porteroit trop loin. Il suffit de faire voir que Théophy-» lacte enseigne expressément, que si le pain & le vin ne paroissent pas de » la chair & du sang, c'est que Dieu les change *en la vertu de cette chair &* » *de ce sang* ".

Réponse. Si je ne m'étois point proposé de faire voir plus clair que le jour, qu'il n'y eut jamais de prétentions plus mal fondées que celle de M. Claude, d'avoir crû pouvoir persuader au monde que les Grecs ne croient pas la Transsubstantiation, je pourrois me dispenser de répondre au passage de Théophylacte qu'il met ici en avant. Car l'Auteur du second Tome *de la Perpétuité* a montré si clairement, non seulement que ce passage ne combat point ce dogme de l'Eglise Catholique, mais même qu'il l'établit, que M. Claude n'auroit pas sujet de se plaindre quand je me contenterois d'y renvoyer les Lecteurs. Mais afin que l'on puisse trouver dans cette Réponse tout ce qui appartient à la matiere que l'on a entrepris d'éclaircir, il faut que je fasse voir en peu de mots : 1°. Que la proposition de Théophylacte, considérée en elle-même, peut recevoir le sens d'un simple changement de vertu & celui d'un véritable changement de substance. 2°. Que si on l'envisage par rapport à toute la suite du discours, elle ne peut plus souffrir en quelque maniere que ce soit le sens du changement de vertu. 3°. Que c'est en vain que M. Claude a tâché de faire voir que le dessein du discours de Théophylacte ne permet pas qu'on l'entende au sens de la Transsubstantiation.

De la Perpétuité, tom. 2. l. 4. c. 5. & l. 5. c. 13.

SECTION I.

Que la proposition de Théophylacte détachée de la suite de son discours, peut recevoir le sens du changement de vertu & celui du changement de substance.

Pour rechercher la pensée de Théophylacte de la maniere la moins sujette à illusion qu'il sera possible, je remarque d'abord que toute la difficulté de son passage ne consiste que dans une seule proposition, qui peut recevoir deux sens entiérement opposés quand on la considere en elle-même, & détachée de tout le reste du discours. En voici les propres termes, τὸ μὲν εἶδος ἄρτου καὶ οἴνου φυλάττει, εἰς δύναμιν δὲ σαρκὸς καὶ αἵματος μεταστοιχειοῖ.

L'ambiguité de cette proposition vient de trois termes. Le premier est le mot εἶδος. Le second, celui de δύναμις. Le troisieme, celui qui doit

servir de régime au verbe μεταστοιχωοῖ, que Théophylacte nous a laissé a sous-entendre sans l'exprimer. Liv. II. Ch. XI.

Il est constant que le terme εἶδος se prend très-ordinairement pour *forme*, *image*, *apparence*. M. Claude suppose après M. Aubertin qu'il signifie quelquefois *substance*, *essence*, *nature*. J'en veux bien demeurer d'accord, pour ne point perdre le temps en des contestations superflues qui ne nous sont nullement nécessaires.

De notre côté nous avouons que le terme δύναμις signifie ordinairement *force*, *puissance*. Mais aussi faut-il avouer qu'il se prend quelquefois pour *vérité*, *réalité*, *essence intérieure*. M. Claude ne le nie pas; il soutient seulement que dans le passage de Théophylacte il ne peut pas se prendre en ce sens.

Pour ce qui regarde le terme sous-entendu, Messieurs Claude & Aubertin prétendent que c'est celui de εἶδος, en sorte que, selon eux, voici comme il faut traduire ce passage en latin, *speciem quidem panis & vini conservat, in virtutem autem carnis & sanguinis eam transelementat.*

L'on a déja averti M. Claude qu'il n'est pas nécessaire que le mot *species* soit gouverné par *transelementat ;* mais que l'on peut fort bien entendre que ces deux génitifs *panis & vini* sont sous-entendus & servent de régime au verbe *transelementat* étant suppléés à l'accusatif, en sorte que le sens soit, *speciem quidem panis & vini conservat, panem autem & vinum in virtutem carnis & sanguinis sui transelementat.* M. Claude n'ayant rien repliqué à cette observation de M. Arnauld, on peut dire qu'il est tacitement demeuré d'accord qu'on pouvoit ainsi traduire le texte de Théophylacte. Arnauld. L. 2. c. 9.

Leunclavius, savant Calviniste du siecle passé, a cru que les termes sous-entendus étoient *res ipsas*. Car voici comme il a tourné ce passage dans sa version de la Réponse des Grecs de Venise au Cardinal de Guise. *Panis quidem ac vini speciem retinet, verùm res ipsas in carnis sanguinisque vim transelementat.* Cette interprétation revient à celle de M. Arnauld. Elle a même je ne sais quoi de plus fort. Car ces mots *res ipsas*, sur-tout quand on les oppose à ceux-ci, *panis & vini speciem*, signifient proprement *la substance même du pain & du vin.*

Il s'ensuit de tout ceci que la proposition de Théophylacte, à n'en considérer que les paroles détachées de tout le reste du discours, peut recevoir deux différentes interprétations. La premiere est celle de M. Claude, *que Dieu conserve la substance du pain, mais qu'il la change en la vertu de sa chair.* La seconde est celle de M. Arnauld & la nôtre, *que Dieu conserve l'apparence du pain, mais qu'il en change la substance en la vérité de son corps.*

Liv. II. Ch. XI. On ne peut guere rien voir de plus opposé que ces deux propositions. La premiere fait dire à Théophylacte que Dieu conserve la substance du pain. La seconde lui fait dire qu'il la change. Celle-ci lui fait dire que le changement se fait en la vérité de la chair, celle-là lui fait dire qu'il se fait seulement en sa vertu & en son efficace. Cette contradiction cependant ne nous doit pas troubler. Nous devons au contraire concevoir plus d'espérance que jamais qu'il ne sera pas difficile de découvrir assurément la pensée de Théophylacte par la suite de son discours. Il est impossible que des propositions si opposées se puissent commodément allier l'une & l'autre avec toute la suite d'un même raisonnement. S'il y en a une qui conserve au passage de Théophylacte toute sa netteté, toute sa force & toute sa grace, sans doute que l'autre rendra son discours obscur, foible, choquant & insupportable. Voyons donc quelle est celle des deux interprétations qui a cet avantage au dessus de l'autre.

SECTION II.

Que la suite du discours de Théophylacte détermine sa proposition au sens du changement de substance & non pas à celui du changement de vertu. Quatorzieme Preuve du consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine.

Le dessein de Théophylacte dans le passage dont il s'agit, est de faire voir le vrai sens de ces paroles du Sauveur, *ceci est mon corps*. Et voici comment il le fait. « *Ceci est mon corps.* Ceci, c'est-à-dire, ce que vous „ prenez présentement. Car ce pain n'est pas une figure du corps du Sei- „ gneur, mais il est changé en ce corps même du Seigneur. Car le Sei- „ gneur a dit, *& le pain que je donnerai est ma chair.* Il n'a pas dit, c'est „ la figure de ma chair, mais c'est ma chair. Et au même lieu; *si vous „ ne mangez la chair du Fils de l'homme.* Mais comment, dira quelqu'un, „ cela peut-il être? Car on n'y voit point de chair. O homme, cela se „ fait par condescendance à notre foiblesse. Car parce que le pain & le „ vin sont des aliments auxquels nous sommes accoutumés, & que nous „ aurions peine à voir sans horreur devant nous du sang & de la chair, „ Dieu, plein de miséricorde, s'accommodant à notre infirmité, conserve „ l'apparence du pain & du vin, mais il en change la substance en la vérité „ de son corps & de son sang ».

Voilà, ce me semble, un discours aussi juste, aussi suivi & autant capable de satisfaire à l'attente d'un lecteur qu'on en ait jamais vu. Mais si vous supposez que le pain n'est pas changé en la vérité & en la substance

du

du corps du Sauveur, mais seulement en son éfficace & en sa vertu, ce ne sera plus que confusions, qu'obscurités, que contradictions, que manieres de parler & de raisonner si peu naturelles & si choquantes que M. Claude lui-même ne les a pu supporter. Il n'y a qu'à reprendre l'une après l'autre toutes les parties du discours de Théophylacte pour le faire voir. Liv. II. Ch. XI.

Ceci, c'est-à-dire, dit-il, *ce que vous prenez présentement est mon corps. Car le pain n'est pas une figure du corps de Jesus Christ, mais il est changé en ce corps même de Jesus Christ. Car le Seigneur dit, le pain que je donnerai c'est ma chair; il n'a pas dit c'est la figure de ma chair, mais c'est ma chair.*

Si ce que reçurent les Apôtres n'étoit qu'en vertu & non pas en substance le corps du Sauveur, à quoi songe Théophylacte de raisonner de la sorte? Le pain est changé au corps même du Sauveur, donc ce que Jesus Christ donna à ses Apôtres étoit son corps en vertu. N'est-il pas évident qu'il faut conclure tout au contraire, donc c'étoit le corps du Seigneur en substance? Aussi M. Claude a-t-il été tellement choqué de ce raisonnement de Théophylacte, qu'il a fait tout son possible pour nous le cacher, soit en supprimant entiérement toute cette premiere partie du passage, comme il fait ici, soit en la rapportant à la vérité, comme on le peut voir dans son quatrieme Livre: mais tellement tronquée & falsifiée, que s'il ne nous eût averti que c'est le texte de Théophylacte qu'il avoit dessein de traduire, on eût eu de la peine à le croire. Car voici comme il le fait parler. *Ce pain n'est pas une figure du corps du Seigneur, mais il est changé au corps du Seigneur. Le pain que je donnerai c'est ma chair. Il n'a pas dit, c'est la figure de ma chair.* L. 4. c. 7. p. 448.

Je remarque trois infidélités dans cette traduction. La premiere est de l'avoir commencée par ces mots. *Ce pain n'est pas une figure du corps du Seigneur.* Car cette proposition étant liée avec la précédente, puisqu'elle en contient la preuve, la bonne foi que l'on doit garder dans ces sortes de disputes, demandoit qu'on les apportât toutes deux ensemble, vu principalement qu'il ne s'agissoit que d'une demi-ligne. *Ceci, c'est-à-dire*, dit Théophylacte, *ce que vous prenez présentement est mon corps. Car le pain n'est pas une figure du corps du Seigneur.* La seconde infidélité, qui est la plus considérable, est d'avoir tourné, *mais il est changé au corps du Seigneur*, au lieu qu'il y a dans le texte, *mais il est changé en ce corps même du Seigneur*, ἀλλ᾽ αὐτὸ ἐκεῖνο μεταβάλλεται τὸ σῶμα χριστοῦ. La troisieme est d'avoir encore supprimé la liaison qui est entre cette derniere proposition & la suivante qui en contient aussi la preu-

Liv. II. Ch. XI. ve, en traduisant, *mais il est changé au corps du Seigneur. Le pain que je donnerai c'est ma chair*, au lieu qu'il falloit tourner, *mais il est changé en ce corps même du Seigneur, car le Seigneur a dit, & le pain que je donnerai c'est ma chair.* Καὶ ὁ κύριος γὰρ λέγει ὁ ἄρτος ὃν δώσω ἡ σάρξ μου ἐστίν.

Il y a une étrange différence entre s'exprimer de la sorte: *Ce pain n'est pas une figure du corps du Seigneur, mais il est changé au corps du Seigneur; le pain que je donnerai c'est ma chair: il n'a pas dit c'est la figure de ma chair, mais c'est ma chair*, & entre raisonner comme fait Théophylacte par ces paroles. *Ceci est mon corps. Ceci, c'est-à-dire, ce que vous prenez présentement. Car le pain n'est pas une figure du corps du Seigneur, mais il est changé en ce corps-là même de Jesus Christ. Car le Seigneur a dit le pain que je donnerai c'est ma chair. Il n'a pas dit c'est la figure de ma chair, mais c'est ma chair.* Dans la premiere maniere de s'exprimer on ne donne à entendre autre chose, sinon que le pain n'est pas une simple figure du corps, mais qu'il s'y passe aussi quelque changement: mais dans la seconde on prouve que les Apôtres ont reçu le corps du Seigneur, parce que le pain est changé au corps même de Jesus Christ, & l'on prouve que le pain est changé au corps même de Jesus Christ, parce que le changement le fait devenir cette chair dont le Seigneur avoit dit long-temps auparavant à ses Disciples: *Le pain que je donnerai c'est ma chair laquelle je livrerai pour la vie du monde.* C'est le même raisonnement dont se sert le même Théophylacte sur le Chapitre VI de S. Jean. *Prenez garde*, dit-il, *que le pain que nous mangeons dans les Mysteres n'est pas la figure de la chair du Seigneur, mais la chair du Seigneur elle-même*, ἀλλ' αὐτὴ ἡ τοῦ κυρίου σάρξ. *Car le Seigneur n'a pas dit, & le pain que je donnerai est la figure de ma chair, mais c'est ma chair*: mais voyons l'objection que se propose Théophylacte.

Mais comment, dira quelqu'un, cela peut-il être? Car on n'y voit point de chair. Καὶ πῶς φησὶν, οὐ γὰρ σάρξ καθορᾶται.

Ne faudroit-il pas que cet Auteur eût perdu l'esprit, pour s'imaginer qu'il y ait des gens assez insensés que de croire que le pain & le vin nous doivent paroître chair & sang, s'ils sont changés en la simple vertu & en la seule efficace du corps & du sang du Sauveur? Mais si vous supposez qu'ils soient changés en la substance, M. Claude ne niera pas que ce ne soit une objection très-raisonnable, puisque c'est la plus commune des Protestants contre le dogme de la Transsubstantiation. C'est donc à cette difficulté réelle & véritable & qui se présente d'elle-même à tous ceux qui entendent parler d'un changement de substance, & non pas à cette autre imaginaire & qui n'est jamais venue en pensée à personne, que

Théophylacte a prétendu répondre. Voyons donc de quelle maniere il le fait. Liv. II. Ch. XI.

O homme, dit-il, *cela se fait par condescendance à notre foiblesse. Car parce que le pain & le vin sont des aliments auxquels nous sommes accoutumés, & que nous aurions peine à voir sans horreur devant nous du sang & de la chair, Dieu plein de miséricorde s'accommodant à notre infirmité, conserve l'apparence du pain & du vin, mais il en change la substance en la vérité de son corps & de son sang.*

Nous voici enfin arrivés au fort de M. Claude. Car tout ce qu'il a à nous objecter sur ce passage, se réduit à dire que cette Réponse étant ainsi entendue, non au sens du changement de vertu, mais au sens de la Transsubstantiation, ne satisfait en aucune maniere à l'objection que Théophylacte s'est proposée. *Il est clair*, dit M. Claude, *que Théophylacte entend que le pain & le vin ne sont changés qu'en la vertu. Car autrement il ne satisferoit pas à la difficulté qu'il s'est proposée. Si le pain & le vin* (dit encore une seconde fois M. Claude) *étoient convertis en la substance même de la chair & du sang, aussi-bien qu'en leur vertu, le doute subsisteroit toujours, savoir qu'ils doivent paroître chair & sang.* Est-il possible qu'on puisse avancer avec tant de confiance des faussetés aussi évidentes que celles-là ?

Pourquoi n'y paroît-il point de chair ? C'est, dit Théophylacte, que nous aurions de la peine à la souffrir sans horreur. Pourquoi y paroît-il du pain & du vin plutôt que toute autre chose ? C'est, dit Théophylacte, parce que le pain & le vin sont les aliments auxquels nous sommes le plus accoutumés. Mais comment se peut-il faire que le pain soit changé en la chair même, & qu'il ne nous paroisse point chair, mais pain, quoiqu'en vérité ce ne soit ni pain, ni vin, mais de la chair & du sang ? *C'est*, dit Théophylacte, *que Dieu plein de miséricorde s'accommodant à notre foiblesse, conserve l'apparence du pain & du vin, & qu'il en change les substances en la vérité de sa chair & de son sang.* Quand nous lui aurions nous-mêmes suggéré les paroles dont il se devoit servir, l'aurions-nous pu faire répondre d'une autre maniere ?

Mais nous avons dans Théophylacte un autre passage qui est si propre à faire voir que c'est-là très-assurément sa pensée, que je me promets que M. Claude n'en disconviendra pas lui-même quand il y aura fait un peu de réflexion. En voici les paroles. « Jesus Christ en disant *ceci est mon* Theoph. comm. in Matth. 26.
» *corps*, fait voir que le pain qui est consacré sur l'Autel est le corps
» même du Seigneur, & non pas sa figure. Car il n'a pas dit, ceci est la
» figure de mon corps, mais ceci est mon corps. Car le pain est changé
» par une opération ineffable, quoiqu'il ne laisse pas de nous paroître du

» pain. Car étant foibles comme nous sommes, nous aurions sans doute » de la peine à manger de la chair crue, & encore de la chair d'un hom» me, & c'est pour cela qu'il nous paroît encore du pain, quoique dans la » vérité ce soit de la chair ».

L'on peut remarquer dans ce passage tiré du Commentaire sur S. Matthieu tout ce que nous avons remarqué dans le passage du Commentaire sur S. Marc que nous oppose M. Claude. Car comme Théophylacte enseigne dans son Commentaire sur S. Marc, *que le pain n'est pas une figure du corps de Jesus Christ, mais qu'il est changé dans ce corps même;* aussi enseigne-t-il dans ce Commentaire sur S. Matthieu, *que le pain qui est consacré sur l'Autel est le corps même du Sauveur, & non pas la figure de son corps.*

Comme Théophylacte s'objecte dans le Commentaire sur S. Marc, *qu'il semble que le pain ne puisse pas être changé au corps même, puisque personne n'apperçoit de la chair dans le Mystere*, aussi touche-t-il cette même difficulté dans le Commentaire sur S. Matthieu, lorsqu'il remarque *que le pain est changé par une opération ineffable, quoiqu'il ne laisse pas de nous paroître du pain.*

Comme Théophylacte assure dans le Commentaire sur S. Marc, *que cela se fait à cause de notre infirmité, parce que nous ne pourrions voir sans horreur de la chair & du sang*, aussi dit-il dans le Commentaire sur S. Matthieu, que *c'est parce que notre foiblesse ne nous permettroit pas de manger de la chair crue, & encore de la chair d'un homme.*

Enfin comme Théophylacte conclut dans son Commentaire sur S. Marc, *que Dieu conserve l'apparence du pain, mais qu'il le change en la vérité de la chair*, de même il conclut dans son Commentaire sur S. Matthieu, *qu'il nous paroît encore du pain, mais dans la vérité que c'est de la chair*, ἄρτος μὲν ἡμῖν φαίνεται, σαρξ δὲ τῷ ὄντι ἐςί.

Après une si grande conformité de ces deux passages, je suis assuré que toutes les personnes équitables demeureront d'accord de deux choses.

La premiere est, que quoique ces paroles, τὸ μὲν εἶδος ἄρτυ φυλάττει puissent absolument parlant signifier ou *que Dieu conserve la substance du pain*, ou *qu'il en conserve l'apparence*, néanmoins dans le passage de Théophylacte elles se doivent prendre en ce dernier sens, & cela pour deux raisons. 1. Parce que tout le discours précédent nous conduit naturellement à ce sens, comme je l'ai fait voir. 2. Parce que ces mots τὸ μὲν εἶδος ἄρτυ φυλάττει répondent, comme chacun voit, à ceux-ci du Commentaire sur S. Matthieu, ἄρτος μὲν ἡμῖν φαίνεται. Or ces dernieres paroles ne peuvent en aucune façon signifier que *la substance du pain soit conservée;* elles signifient uniquement qu'après la conversion *il paroît encore du pain.* Donc les premieres signifient que *Dieu en conserve l'apparence.*

La seconde est, que quoique ces paroles considérées en elles-mêmes εἰς δύναμιν δὲ σαρκὸς μεταστοιχειοῖ puissent s'entendre, ou d'un changement *en la vertu*, ou d'un changement *en la vérité de la chair*, c'est très-assurément dans ce dernier sens que Théophylacte s'en est servi. Et cela pour les deux mêmes raisons. 1. Parce que tout ce qui précede, mais sur-tout le terme εἶδος, nous détermine naturellement à l'entendre en ce sens. 2. Parce que ces termes répondent à ceux-ci du Commentaire sur S. Matthieu, σὰρξ δὲ τῷ ὄντι ἐστί. Or il est constant que ceux-ci ne peuvent recevoir que ce seul sens, *mais dans la vérité c'est de la chair*. Donc les premieres εἰς δύναμιν δὲ σαρκὸς, signifient que *le pain est changé* non *en la vertu*, mais *en la vérité du corps & du sang du Sauveur*. Il ne faut pas laisser de voir ce que M. Claude apporte contre cette interprétation dans son quatrieme Livre. Liv. II. Ch. XI.

SECTION III.

Réponse à ce qu'allegue M. Claude contre l'explication que nous avons donnée au passage de Théophylacte.

M. Claude. » M. Arnauld dit que par *la vertu de la chair*, on peut » entendre *la vérité*, *la réalité*, *l'essence intérieure de cette chair*. Mais » cette explication ne peut avoir lieu, parce que quand on dit *la vertu* » d'une chose pour signifier *sa vérité*, *sa réalité*, *son essence intérieure*, » ce n'est que lorsqu'il s'agit de cette vérité ou de cette réalité par égard » à son opération ou à ses effets ; & les exemples que M. Arnauld allegue confirment ce que je dis. Car quand S. Paul a dit parlant des hy» pocrites, *qu'ils ont l'apparence de la piété*, μόρφωσιν εὐσεβείας, *mais qu'ils* » *en ont renié la force* δύναμιν, il veut dire qu'ils n'en ont qu'un faux » semblant, une vaine ombre, mais qu'ils n'en ont pas la vérité qui se dé» montre par les effets. L. 4. c. 7. p. 449. 450.

» De même, quand Hesychius a dit, *que c'est prendre la Communion* » *par ignorance que de n'en pas savoir la vertu ou la dignité*, *& d'ignorer* » *que c'est le corps & le sang de Jesus Christ selon la vérité ; que c'est* » *recevoir les Mysteres & ne pas savoir la vertu des Mysteres*, il n'a pas » entendu que les Mysteres fussent le corps & le sang de Jesus Christ en » substance ; mais il a voulu dire, que selon l'intelligence spirituelle, » qui est ce qu'il appelle la vérité du Mystere, c'est le corps & le sang » de Jesus Christ, parce que ce qui paroît à nos yeux n'est que l'ombre » & le voile du Mystere, mais que l'objet divin représenté par ces choses » sensibles, est le corps & le sang de Jesus Christ. C'est ce qu'il appelle

» la vertu du Mystere, parce que toute son opération & tous ses effets » ne dépendent que de-là. Quant à ce qu'il allegue de Paschase, outre » que c'est un Auteur qui cherche à s'obscurcir lui-même, comme sont » d'ordinaire les Novateurs, & qu'il n'y a pas de justice à vouloir régler » sur ses expressions le sens de Théophylacte : outre cela, dis-je, il » n'y a rien qui nous empêche de dire, que quand il a appellé l'es- » sence intérieure des choses *leur vertu*, ç'a été par égard à leur opéra- » tion & à leurs effets. Mais on ne peut pas dire cela de Théophylacte. » Car il ne s'agit pas dans son discours des effets de l'Eucharistie, mais » il s'agit seulement de savoir pourquoi le pain étant la chair de Jesus » Christ, il ne paroît pas néanmoins chair. Si donc il eût voulu dire, » c'est parce que l'apparence du pain demeure, & que sa substance est » changée en la substance du corps de Jesus Christ, à quel propos se » fût-il expliqué de cette maniere, *il est changé en la vertu du corps?* » Pourquoi dire vertu pour substance, puisqu'en cet endroit il n'étoit » pas question de l'efficace du Sacrement? »

Réponse. Tous ces efforts de M. Claude contre l'interprétation que nous avons donnée au passage de Théophylacte sont inutiles. Car il ne s'agit pas ici de savoir si d'autres Auteurs se sont servi du terme δύναμις pour signifier *la vérité*, ou *la réalité* d'une chose, ni d'examiner dans qu'elles occasions ils en ont ainsi usé. Il s'agit uniquement de faire voir que Théophylacte l'a employé dans ce sens, quand il a écrit, *que Dieu conserve l'apparence du pain*, *mais qu'il en change la substance*, εἰς δύναμιν σαρκός. Or c'est ce qui ne se peut nier, puisque Théophylacte s'en est expliqué lui-même très-clairement. Car exprimant toute la même pensée dans un autre endroit, au lieu de se servir du terme de δύναμις, il s'est servi de celui de τῷ ὄντι, qui ne peut en aucune maniere se prendre pour *vertu*, mais seulement pour *vérité & réalité*. *C'est pour cela*, dit-il, *qu'il nous paroît pain*, *quoique dans la vérité ce soit de la chair.*

Mais de plus, il est faux que les autres Auteurs ne disent jamais *la vertu* d'une chose pour signifier *sa vérité*, *sa réalité*, *son essence intérieure*, si ce n'est lorsqu'il s'agit de cette vérité & de cette réalité par égard à son opération & à ses effets. Car il est évident que dans le passage d'Hesychius il ne s'agit en aucune maniere des effets ni de l'opération de l'Eucharistie; cependant il n'y a personne qui ne voie bien que quand cet Auteur dit, *qu'il y en a qui ne savent pas la vertu des Mysteres*, c'est la même chose que ce qu'il exprime en ces autres termes : *qu'il y en a qui ignorent que c'est le corps & le sang de Jesus Christ dans la vérité. Per ignorantiam percipit qui virtutem ejus ignorat, qui nescit quia corpus hoc & sanguis est secundum veritatem.* De même dans le passage de Paschase il ne s'agit nul-

lement des effets de l'Euchariſtie, mais ſeulement de ſavoir ce que c'eſt dans le fond par oppoſition à ce qu'elle paroît au dehors. Auſſi M. Claude s'eſt-il bien donné de garde d'en rapporter les paroles que voici. *Potior virtus rerum quam ſpecies. Virtus magis eſt conſideranda quam color. Qui univerſis virtutem naturæ dedit, hic huic Sacramento indulſit ut ſit caro & ſanguis ipſius.* Enfin quoique S. Paul ſe ſoit ſervi du terme δύναμις, pour ſignifier vérité & réalité dans une occaſion où il s'agiſſoit des effets de cette réalité, il eſt vrai cependant que la principale raiſon pour laquelle les Interpretes entendent en cet endroit *vérité & réalité* par le terme δύναμις, ce n'eſt pas à cauſe qu'il eſt queſtion des effets de cette *réalité*, mais parce que le mot δύναμις eſt oppoſé à celui de μόρφωσις qui ſignifie *apparence*. Liv. II. Ch. XI.

Mais il n'y a rien en quoi paroiſſe davantage la vanité de tous les efforts de M. Claude, qu'en ce que lui accordant ſa ſuppoſition, ſavoir *que l'on ne dit jamais la vertu d'une choſe pour ſignifier ſa vérité, ſa réalité, ſon eſſence intérieure, ſinon lorſqu'il s'agit de cette vérité ou de cette réalité par égard à ſon opération ou à ſes effets*, il n'en ſeroit pas pour cela plus avancé. La raiſon eſt, qu'il n'y a rien qui empêche de dire que dans notre paſſage il s'agit d'une vérité & d'une réalité par égard à ſa vertu, à ſon efficace & à ſes effets. La penſée de Théophylacte au contraire en deviendra plus belle, & en recevra une nouvelle force ſi l'on interprete le terme de δύναμις en ce ſens.

Car alors nous dirons que Théophylacte a ſuppoſé, comme une choſe connue de tout le monde, qu'on peut conſidérer trois choſes dans la chair de Jeſus Chriſt. 1°. Ses apparences. 2°. Sa vérité, ſa réalité, ſon eſſence intérieure. 3°. Sa vertu, ſon efficace, ſa force, ſon opération, ſes effets. Ainſi quand on lui oppoſe que ſi le pain de l'Euchariſtie étoit changé au corps même du Sauveur on devroit y appercevoir de la chair, il répond que nous n'avons pas à la vérité dans ce Myſtere les apparences de la chair & du ſang du Sauveur, mais qu'il n'en faut point chercher d'autres cauſes que notre propre foibleſſe, qui ne les pourroit ſupporter ſans en concevoir de l'horreur, & que c'eſt pour cette ſeule raiſon que Dieu conſerve les apparences du pain & du vin; mais que ſous ces apparences qui nous ſont familieres, nous y avons la vérité, la réalité & l'eſſence intérieure de la chair du Sauveur avec toute ſa vertu, toute ſon efficace, toutes ſes opérations & tous ſes effets. Y a-t-il rien de plus vrai & de plus juſte tout enſemble?

Liv. II. Ch. XI.

SECTION IV.

Réponse à quelques plaintes de M. Claude sur le sujet de la clef de vertu.

L. 3. c. 13. p. 321. *M. Claude.* „ Si nous voulons encore ici remonter plus haut que „ l'onzieme siecle, nous y trouverons *la même créance* & les mêmes ex- „ pressions parmi les Grecs de ces temps-là ; ce qui fait d'autant mieux „ connoître *la créance* des modernes „.

Réponse. L'on a déja répondu ailleurs que c'est une pure illusion de la part de M. Claude de nous vouloir engager dans ces sortes de rétrogradations, dans une dispute où il s'agit uniquement de la créance des Grecs qui ont vécu depuis le siecle de Bérenger. Je ne laisserai pas de faire remarquer en passant, que si les Peres des dix premiers siecles ont eu *la même créance* de ce Mystere que les Grecs modernes, on ne peut plus révoquer en doute que le changement de vertu dont il est parlé dans trois ou quatre Peres que cite ici M. Claude, n'a rien de commun avec le simple changement de vertu des Ministres, puisque le changement de vertu dont parlent Théophylacte & Euthymius enferme nécessairement, comme je l'ai fait voir, une véritable conversion de substance.

M. Claude. „ Voilà à cet égard la doctrine des Grecs éclaircie par „ les témoignages exprès tant des Auteurs nouveaux que des anciens. „ Monsieur Arnauld n'a pas eu raison, ce me semble, de tourner en jeu „ & en raillerie ce changement de vertu, en l'appellant *notre clef de vertu.* „ Chacun voit que ce n'est pas une invention de notre cerveau, & que nous „ ne disons rien en cela qui ne soit autorisé par de bons & légitimes „ passages, & par les sentiments & les propres expressions des Grecs „ de plus grand nom, & de plus grand poids dans tous les siecles. Quand „ M. Arnauld en aura donné autant & d'aussi exprès pour établir son „ changement de substance, on consentira qu'il dise ce qu'il lui plaira du „ changement de vertu. Jusques-là je suis en droit de lui dire qu'il en „ doit parler un peu plus sérieusement.

Réponse. On ne confond pas ainsi les choses quand on agit de bonne foi. Il y a bien de la différence entre le *changement de vertu* & entre la *clef* qu'en ont forgée les Ministres pour trouver en un moment une solution claire, nette, facile & universelle à tous les passages des Peres quelque formels qu'ils soient pour la présence réelle & pour la Transsubstantiation.

Il est constant que le *changement de vertu* n'est pas une invention de la tête de M. Claude, ni de celle de M. Aubertin. Aussi M. Arnauld ne l'a-t-il pas tourné en jeu ni en raillerie. Il le reconnoît, il le reçoit, il l'approuve

l'approuve dans l'un & l'autre des deux ſens dont Euthymius & Théophylacte s'en ſont ſervis. Mais pour la *clef de vertu*, que ce ſoit une pure invention des Miniſtres, c'eſt une choſe connue de tout le monde & dont leurs livres font foi. Liv. II. Ch. XI.

Quant à ce qu'ajoute M. Claude, *qu'il eſt en droit de dire à M. Arnauld qu'il en devoit parler un peu plus ſérieuſement*, il ſemble que pour bien juger de ce droit prétendu, il eſt beſoin de connoître auparavant juſques où M. Claude a porté l'uſage de cette nouvelle clef dans le Livre contre lequel M. Arnauld a écrit. Je me contenterai d'en apporter un ſeul exemple.

Nous avons un ancien Auteur, dont on ne ſait pas aſſurément le nom, mais qui, de l'aveu même de M. Blondel, a vécu au cinquieme ſiecle, qui exprime la créance de l'Egliſe de ſon temps en des termes les plus clairs, les plus forts & les plus précis qu'on puiſſe jamais ſouhaiter. Il dit « que perſonne ne doit douter que par l'ordre ſouverain du Tout-Puiſ» ſant, par la préſence de ſa Majeſté, le pain & le vin ne puiſſent paſſer » en la nature du Seigneur. Il dit qu'avant que d'être conſacrés par l'in» vocation du nom de Dieu, la ſubſtance du pain & du vin y eſt encore; » mais qu'après qu'on a prononcé les paroles de Jeſus Chriſt, c'eſt le corps » & le ſang de Jeſus Chriſt. Il dit que ce changement des ſubſtances ter» reſtres & périſſables en la ſubſtance du corps de Jeſus Chriſt ne nous » doit pas paroître une choſe nouvelle & impoſſible. Il dit enfin qu'il » ne doit plus reſter en nous aucun doute d'incrédulité, puiſque l'Au» teur de ce don eſt lui-même le témoin de ſa vérité ». *Car*, dit-il, *c'eſt le Prêtre inviſible qui, par la vertu ſecrete de ſa divine parole, change les créatures viſibles en la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang, en diſant, prenez, mangez, ceci eſt mon corps.* INVISIBILIS *enim Sacerdos viſibiles creaturas in ſubſtantiam corporis & ſanguinis verbi ſui ſecreta poteſtate convertit, ita dicens, accipite & edite, hoc eſt corpus meum.*

Voilà, ce me ſemble, des expreſſions aſſez fortes pour obliger des gens raiſonnables à avouer que cet Auteur, tel qu'il puiſſe être, a reconnu autre choſe dans l'Euchariſtie qu'un ſimple changement de vertu. Cependant M. Claude le nie; & ce qui lui donne la hardieſſe de le nier, c'eſt qu'il a toujours de réſerve *la clef de vertu*. Elle le met en aſſurance. Comme il ſait que c'eſt une clef avec laquelle on trouve entrée par-tout, il ne doute point qu'elle ne lui faſſe trouver quand bon lui ſemblera une bonne ſolution à toutes ces expreſſions quelque formelles qu'elles paroiſſent; & cela ſans peine, ſans ſe rompre la tête, ſans y perdre beaucoup de temps, de la maniere du monde la plus naturelle & la plus facile. Il n'y a qu'à l'entendre lui-même.

LIV. II. CH. XI. Réponse au Livre de la Perp. part. 2. c.2 p.275.

» Quand je trouverai, dit M. Claude, dans cet Auteur, *que le Prêtre » invisible change par une puissance secrette les créatures en la substance de » son corps & de son sang*, il ne me sera pas difficile d'interpréter bé» nignement ses paroles, en les réduisant à ce sens, *que les créatures vi» sibles sont tellement changées par la bénédiction céleste, qu'elles reçoivent » la vertu & l'efficace du corps & du sang de Jesus Christ*. Je pourrois » encore dire que son sens est, *que les substances visibles sont changées en la » substance du corps & du sang de Jesus Christ*; c'est-à-dire, *qu'elles en » tiennent la place à notre égard* ».

C'est sur cette maniere de parler, *il ne me sera pas difficile d'interpréter bénignement ces paroles*, qu'il faut juger du droit prétendu de M. Claude. A la bonne heure donc que ses meilleurs amis en soient eux-mêmes les juges. Qu'ils disent si M. Claude a pu prétendre éluder un témoignage de la force de celui-ci, par une solution aussi vaine & aussi frivole, & demeurer après cela en droit de se plaindre, qu'on n'a pas parlé assez sérieusement de cette nouvelle maniere *d'interpréter bénignement* les Peres, quand on lui a donné le nom de *clef de vertu*.

Pour moi, s'il m'est permis d'en dire ma pensée, il me semble que si ces sortes *de clefs* ont jamais cours, & si l'on en autorise une fois l'usage sans permettre en même temps de les traiter de chicaneries indignes, qui ne méritent pas d'être réfutées, mais bien d'être tournées en jeu & en railleries, il faut renoncer pour jamais à toute sorte de disputes. Car qui empêchera que sur le modele des deux clefs *de vertu & de figure*, on n'en forme tous les jours d'autres semblables, propres à éluder avec la même facilité tous les passages des Peres sur toute sorte de matieres ? D'où ensuite il sera à la liberté d'un chacun d'imputer à quelque Auteur que ce soit tout ce que bon lui semblera, sans crainte de pouvoir jamais être convaincu de fausseté.

Par exemple, si quelques Ministres de Geneve, ou de Charenton, entreprenoient l'un de ces jours M. Claude sur ce qu'il est demeuré d'accord avec M. Arnauld qu'on enseigne depuis six cents ans dans l'Eglise Romaine la présence réelle & la Transsubstantiation, je voudrois bien savoir comment il pourroit s'en défendre.

S'il allegue qu'il y a quantité d'Auteurs Catholiques de l'onzieme siecle qui enseignent, *que le pain & le vin sont changés par la toute-puissance de Dieu en la substance du corps & du sang de Jesus Christ*. On lui répondra qu'il ne lui eût pas été difficile *d'interpréter bénignement* ces paroles, soit en les réduisant par le moyen de la clef de vertu à ce sens: *que le pain & le vin sont tellement changés, qu'ils reçoivent la vertu & l'efficace du corps & du sang de Jesus Christ*: soit en les réduisant par le

moyen de la clef de figure à celui-ci : *que le pain & le vin sont changés en la substance du corps & du sang ; c'est-à-dire, qu'ils en tiennent la place à notre égard.* Et je ne vois pas comment M. Claude pourroit raisonnablement rejetter ni l'une ni l'autre de ces deux *bénignes interprétations*, puisqu'elles sont tirées mot pour mot de ses livres, comme je viens de le faire voir.

S'il allegue qu'il y a eu des Auteurs dès le commencement du douzieme siecle qui ont poussé si loin le dogme de la Transsubstantiation, qu'ils ont cru, *que ni le pain ni les accidents de sa substance ne demeurent pas après la consécration, mais que le tout est changé en la divine substance du corps & du sang du Sauveur.* On lui répondra qu'il n'étoit pas difficile *d'interpréter bénignement* ces paroles, en les réduisant par le moyen de la clef de vertu à ce sens, *que tant la substance que les accidents du pain ne demeurent plus dans leur premiere condition, mais qu'ils sont faits un mystere divin qui a l'efficace & la vertu du corps & du sang de Jesus Christ.* Et je ne vois pas comment M. Claude pourroit raisonnablement rejetter cette *bénigne interprétation*, puisqu'elle est tirée mot pour mot de sa Réponse au Livre de la Perpétuité, Partie III, Chapitre VIII, page 711.

S'il allegue qu'au treizieme siecle le grand Concile de Latran, composé de plus de quatre cents Evêques, a enseigné *que le pain & le vin sont transsubstantiés au corps & au sang du Sauveur*, on lui pourroit répondre, que s'il eût voulu employer encore ici *la clef de vertu* pour découvrir le vrai sens de ces paroles, il ne lui auroit pas été difficile de les *interpréter bénignement*, en disant que le pain & le vin *sont transsubstantiés au corps & au sang, non par un changement de destruction, mais par un changement d'acquisition de grace & de vertu*; & je ne vois pas comment M. Claude pourroit raisonnablement mépriser cette *bénigne interprétation*, puisqu'elle est tirée mot pour mot de sa Réponse au Livre du Pere Nouet, Partie IV, Chapitre IV, page 370.

Enfin, quoiqu'allegue M. Claude pour sa justification, ses Collegues trouveront le moyen de satisfaire à tout, & ils lui feront voir par ses propres principes, qu'il lui eût été aussi facile de retarder la naissance de la présence réelle & de la Transsubstantiation Romaine jusques au Concile de Trente, que d'en fixer l'établissement au temps de Bérenger vers la fin de l'onzieme siecle.

Il est donc de l'intérêt même de M. Claude de supprimer entiérement les deux clefs de figure & de vertu, ou tout au moins de mettre quelques bornes à la facilité avec laquelle il en a abusé jusques à présent. Qu'il s'en serve, s'il le trouve bon, quand on lui apportera des passa-

 ges où les Auteurs se sont exprimés en des termes qui peuvent sans beaucoup de violence se détourner au sens d'une présence de figure, ou à celui d'un simple changement de vertu : mais quand on lui en opposera dont toute la suite fait voir plus clair que le jour, que les Grecs & les Latins ont cru de tout temps les dogmes de la présence réelle & de la conversion des substances, ou qu'il ne nous apporte plus de ces sortes de *bénignes interprétations*, ou qu'il ne se plaigne plus s'il arrive qu'on en parle peut-être un peu moins sérieusement qu'il n'auroit souhaité.

CHAPITRE XII.

Onzieme Preuve de M. Claude, tirée de l'opinion qu'il impute aux Grecs de croire que les méchants qui participent à l'Eucharistie ne prennent pas le corps du Sauveur.

M. Claude.

L. 3. c. 13. p. 323. « Il faudroit passer à présent à la preuve de ce que j'ai dit dans ma » proposition, que les Grecs croient que *le pain & le vin ne sont faits* » *en cette maniere le corps & le sang de Jesus Christ que pour les seuls* » *fideles*. Mais ayant déja établi cet article dans le Chapitre VI, & en » ayant fait un des arguments pour montrer qu'ils ne croient par la » Transsubstantiation, on trouvera bon que j'y renvoie les Lecteurs pour » éviter une répétition inutile ».

Réponse. De quelque façon que le pain & le vin deviennent le corps & le sang de Jesus Christ, soit par un simple changement de vertu, soit par un véritable changement de substance, il est constant que ce n'est que pour les seuls fideles, & non pour les méchants & pour les impies. Aussi l'Eglise ne manque-t-elle pas de les en avertir quand elle fait crier à haute voix avant la Communion, *que les choses saintes ne sont que pour les saints*. *C'est comme si elle disoit*, dit Cabasilas, *ce pain que vous voyez est le pain de vie, accourez donc pour en recevoir votre part. Je ne prétends pas néanmoins que vous vous y présentiez tous indifféremment, & je n'y invite que ceux qui sont saints, parce que les choses saintes sont seulement pour les saints.* (Exposit. Liturg. c. 36.)

Mais s'il arrive qu'il y en ait qui s'en approchent sans cette sainteté que demande l'Eglise, il ne faut pas s'imaginer qu'ils ne reçoivent pas de la bouche du corps tout ce qu'y reçoivent les saints & les justes.

Il est vrai que participer de la sorte aux divins Mysteres, ce n'est pas tant les recevoir, comme y aller manger & boire son jugement & sa condamnation, puisque c'est se rendre coupable de la profanation du corps & du sang du Seigneur, en commettant un crime semblable à celui de Judas & des Juifs. *Comme Judas trahit autrefois Jesus Christ*, dít Nicolas de Méthone, *& comme les Juifs vomirent contre lui toute sorte d'injures; aussi ceux-là le déshonorent de la maniere la plus infame qui reçoivent son très-saint corps avec une bouche indigne, & le font passer dans un corps impur.* Et Œcumenius expliquant ce passage de l'Apôtre, *il sera coupable du corps & du sang du Seigneur: cela veut dire*, dit-il, *que ceux qui reçoivent le très-saint corps de Jesus Christ dans des mains impures & avec une bouche exécrable, le traitent avec autant d'ignominie que Judas même lorsqu'il le trahit, ou que les Juifs lorsque dans les plus grands emportements de leur colere, ils le chargerent d'injures & de toute sorte d'opprobres.* Et Cabasilas dans son sixieme Livre de la Vie en Jesus Christ. *Le Seigneur*, dit-il, *confia au traître Judas ce qu'il avoit de plus secret, savoir son corps & son propre sang.* Et Agapius, Religieux du Mont Athos, en parlant d'une personne qui s'étoit approché indignement de la sainte Table. *Ce téméraire*, dit-il, *reçut le saint corps de Jesus Christ avec une bouche toute impure.* Après des déclarations si formelles on peut assurer sans crainte, ou que les Grecs ne croient pas qu'il n'y ait que les justes qui reçoivent le corps & le sang du Sauveur, ou que s'il y en a parmi eux de ce sentiment, c'est leur sentiment particulier, & non la créance générale de toute leur Eglise.

Liv. II. Ch. XII.

N. Meth. Bibl. Patr. Græc. Lat. tom. 2.

Œcumen. cor. 2. c. 11.

Cabasil. l. 6. de vita in Christo.

Agap. lib. de Salu. Pecc. p. 2. c. 13. p. 86.

M. Claude néanmoins soutient le contraire. *C'est*, dit-il, *une opinion qui est commune entre les Grecs, que les méchants qui reçoivent l'Eucharistie ne prennent pas le corps de Jesus Christ.* Voyons si les passages qu'il en allegue seront aussi décisifs que ceux que nous lui venons d'opposer, & s'ils suffiront au moins pour nous obliger à reconnoître de bonne foi que les Grecs ne sont pas tous d'un même avis touchant cette question.

L. 3. c. 6. p. 204.

SECTION I.

Que Siméon le Théologien allégué par M. Claude, a cru que les méchants qui participent à l'Eucharistie reçoivent le corps du Seigneur.

M. Claude. « Leo Allatius a fait un Catalogue des ouvrages de Siméon, Abbé de S. Mamas, qui vivoit sur la fin de l'onzieme siecle, » & que les Grecs appellent Siméon le Théologien. Or entre ses œuvres il y a un hymne fait exprès pour traiter cette proposition dont

Ibid. p. 205.

Liv. II. Ch.XII. » nous parlons, favoir que les méchants ne participent pas au corps » de Jefus Chrift lorfqu'ils prennent l'Euchariftie. Allatius témoigne l'avoir » vu manufcrit dans quelque Bibliotheque d'Italie, & il en rapporte le » titre conçu en ces termes, *que ceux qui participent indignement aux* » *Myfteres ne reçoivent point le corps & le fang de Jefus Chrift* ".

Ap. Allat. de Sim. p. 163.

Réponfe. Voici un trait du génie de M. Claude. Siméon Abbé de S. Mamas, a fait un hymne où il parle de ceux qui participent indignement aux divins Myfteres; il a compofé auffi un difcours exprès fur ce même fujet. Ce difcours a déja été imprimé plufieurs fois, il eft entre les mains de toutes les perfonnes favantes, M. Arnauld l'a déja allégué à M. Claude. Pour l'hymne c'eft une piece qui n'a pas encore vu le jour, elle eft cachée dans les Bibliotheques d'Italie, on n'en a communiqué au public que le titre, encore eft-il conçu, comme nous le verrons incontinent, en des termes dont il n'eft pas poffible de déterminer affurément le vrai fens, à moins que d'avoir lu l'hymne entier. Que fait M. Claude? Il fe jette fur ce titre, il s'en empare comme d'une piece avantageufe au Calvinifme, il fe fert de fon obfcurité pour en tirer une preuve, à fon avis, *folide & convainquante* contre la Tranffubftantiation; & fans fe mettre en peine d'aller voir fi Siméon dans le difcours qu'il a compofé fur ce fujet n'a point enfeigné en termes précis, *que les méchants reçoivent dans la Cene le très-pur corps du Seigneur, qu'ils y participent à fa fainte chair, qu'ils y prennent fon fang précieux & exempt de toute forte de tache*, il prétend, à la feule faveur du titre d'une hymne qu'il n'a jamais lue, nous faire croire que cet Abbé a cru que les méchants ne reçoivent pas le corps de Jefus Chrift lorfqu'ils participent aux facrés Myfteres.

Simeon Theol. orat. 5. Bibl. Patr. Colon. tom. 12. parte 1.

« S'il arrivoit jamais, dit Siméon, qu'un fidele après avoir abandonné » la conduite des véritables Chrétiens pour fuivre celle du démon, eût » encore affez de témérité *pour recevoir en cet état le corps fans tache* » *& le précieux fang de Jefus Chrift*, malheur à celui qui le lui aura » donné & à celui qui l'aura reçu. A celui-ci, parce que plus eft grande » l'indignité avec laquelle il s'en approche, plus fon impudence & fa » hardieffe méritent que Dieu l'abandonne & le laiffe fous la puiffance » du démon : & à celui-là, parce qu'il a donné le corps très-pur & le » fang du Seigneur à un homme qui ne méritoit pas même d'entrer dans » fon temple matériel. Et un peu après : le corps très-pur de Jefus Chrift, » dit-il, & le péché, qui eft la chofe du monde la plus abominable, ne » font pas moins incompatibles dans un même Chrétien que le feroient » le feu & l'eau dans un même vafe. Que fi celui qui eft attaché d'affec- » tion à fon péché ne meurt pas effectivement en même temps *qu'il reçoit*

„ *la sacrée chair & le sang précieux de Jesus Christ*, on peut dire au „ moins qu'il est déja comme en prison dans le lieu même où les remords „ de conscience n'ont point de fin, & où le feu ne pourra jamais s'étein- „ dre. Que le pécheur s'examine donc sérieusement, & s'il se sent assez „ fort pour supporter d'être brûlé éternellement en la compagnie des „ démons, je veux bien qu'il s'approche sans crainte de la sainte Table, „ sinon je lui conseille de s'en séparer pour quelque temps & de faire „ pénitence ".

Mais que porte donc ce titre que M. Claude oppose à des passages si formels? En voici les propres termes. *Que celui qui vit sans connoître Dieu est un mort entre ceux qui vivent dans cette connoissance, & que ceux qui participent indignement aux Mysteres ne connoissent pas*, ou, *ne comprennent pas*, ou, *ne reçoivent pas le divin corps de Jesus Christ*. Ὅτι τοῖς ἀναξίως τῶν μυστηρίων μεταλαμβάνουσιν ἄληπτον τὸ θεῖον σῶμα τοῦ χριστοῦ γίνεται.

Il est constant que le mot ἄληπτον peut, absolument parlant, recevoir les trois interprétations que nous lui avons données; & ce qui pourroit autoriser les deux premieres, c'est que Siméon assure dans le discours dont je viens d'apporter quelques extraits, « que si les méchants savoient „ que Jesus Christ fût Dieu, ils n'auroient jamais la hardiesse de toucher „ à son saint corps ". *Si Christum Deum esse cognoscerent, pavore ac metu sese contrahentes corpus ejus contingere nollent.* Ce qui suppose, comme chacun voit, que tous ceux qui s'approchent indignement des Mysteres, ne connoissent pas & ne comprennent pas vivement que c'est le corps d'un Dieu qui fait tout ce qui se passe dans le fond de leur conscience. Qui peut donc nous assurer que ce ne soit pas là la proposition que Siméon prétend établir dans la seconde partie de cet hymne, tandis qu'il ne l'aura pas lue?

Et puis quand on accorderoit qu'il faut traduire, & *que ceux qui participent indignement aux Mysteres ne reçoivent pas le divin corps du Sauveur*, qui nous assurera que Siméon n'a pas eu dessein de faire voir qu'il y a cette différence entre les méchants & les justes, que les justes reçoivent de la bouche du cœur & de celle du corps les divins Mysteres, au lieu que les méchants ne les reçoivent que de la bouche du corps & non pas de celle du cœur; parce que, comme nous le venons d'apprendre de Siméon même, *le corps de Jesus Christ & le péché ne sont pas moins incompatibles dans un même Chrétien que le seroient le feu & l'eau dans un même vase.*

Mais avant que de quitter cet Auteur, il faut que j'en rapporte encore un autre passage excellent, dont il sera facile de conclure qu'il a

Liv. II. Ch XII. été dans des sentiments bien éloignés de ceux que lui impose M. Claude sur le sujet de la Communion des méchants. « Quand on prépare le pain „ sur nos Autels, dit-il, & que l'on met le vin dans le calice pour for- „ mer votre corps & votre sang, ô Verbe, vous y êtes présent, ô mon „ Dieu, & ces choses deviennent véritablement votre corps & votre sang „ par l'avénement du Saint Esprit & par la vertu du Très-Haut. Cepen- „ dant, nous sommes encore assez hardis pour toucher ce Dieu qu'au- „ cune créature n'a jamais eu le pouvoir d'approcher; ou pour mieux „ dire, qui demeure dans une lumiere autant inaccessible à la nature in- „ tellectuelle de tous les Anges, qu'à la nature corruptible des hommes. „ D'où vient qu'étant destiné pour faire cette action toute mystérieuse, & „ qui est si fort élevée au dessus des forces de la nature, tout m'engage „ à m'y présenter avec des dispositions semblables à celles que je voudrois „ avoir pour la mort même. Aussi bien loin de ressentir en moi aucun „ mouvement de joie, je me sens saisi d'une juste frayeur, parce que je „ sais que ni moi, ni quelque autre que ce puisse être, nous ne pourrons „ jamais traiter ce Sacrement aussi dignement qu'il le mérite. La raison „ même, & la vérité m'enseigne qu'un Prêtre, quoiqu'assujetti à un corps, „ devroit vivre d'une maniere encore plus pure que celle des Anges, „ parce qu'il a cet avantage de traiter beaucoup plus familiérement avec „ Dieu, de toucher de ses mains, & même de manger ce que ces Esprits „ n'ont d'autre droit que d'environner & de respecter avec crainte ».

Simeon Theol. lib. Sacr. Com. mentation c. 14.

M. Claude ne niera pas que les méchants en approchant de la Table sacrée, ne reçoivent ce que les Prêtres touchent & manient de leurs mains. Puis donc que Siméon assure que c'est *Dieu même* que les Prêtres ont l'honneur de toucher dans cet auguste Mystere; puisqu'il enseigne que c'est *ce que les Anges environnent avec crainte* que nous manions de nos propres mains, on ne peut raisonnablement soutenir qu'il ait cru que les méchants qui participent à l'Eucharistie, n'y reçoivent point le corps & le sang même du Sauveur.

SECTION II.

Réponse aux passages de Nilus, de Psellus & de Joannicius Cartanus.

Nilus in Parabolis Bibl. Patr. Græc. Lat. tom. 2.

M. Claude. C'est à cela même qu'il faut rapporter ce que Nilus dit dans ses Sentences: *Abstenez-vous de toute corruption, & participez tous les jours à la Cene mystique; car c'est ainsi que le corps de Jesus Christ devient nôtre.*

Réponse. Il est vrai que Nilus exhorte les fideles à s'abstenir de toute sorte

ſorte de corruptions, qu'il les invite à approcher tous les jours de la Table myſtique, & qu'il les aſſure que c'eſt le vrai moyen de faire, *que nous devenions le corps de Jeſus Chriſt*, ou *que le corps de Jeſus Chriſt devienne le nôtre*, ou *que le nôtre devienne celui de Jeſus Chriſt* : car le texte grec ὕτω γὰρ χριςῦ τὸ σῶμα τὸ ἡμέτερον γίνεται, peut recevoir ces trois interprétations, quoique la ſeconde ſoit la plus naturelle. Mais que fait cela à notre ſujet ? Quel rapport a-t-il avec la communion des méchants dont nous diſputons ? Ou s'il en a quelqu'un, de combien de fauſſes ſuppoſitions ſeroit-il beſoin pour en conclure que ceux qui communient indignement ne prennent pas le corps & le ſang du Sauveur ? Peut-être que ce que nous dirons incontinent de l'opinion de Cabaſilas, ne pourra pas peu ſervir à faire comprendre la penſée & le vrai ſens des paroles de Nilus.

M. Claude. « C'eſt auſſi à cela qu'il faut rapporter ce qu'on trouve » dans les vers de Pſellus ſur le Cantique des Cantiques. *Jeſus Chriſt* » *donne ſon corps aux enfants de la Vierge, c'eſt-à-dire de l'Egliſe ; car* » *voici comme il leur parle (mais c'eſt ſeulement à ceux qui ſont dignes,* » *leſquels il appelle ſes proches parents) venez mes parents, mangez & bu-* » *vez, & faites bonne chere, mes freres, vous tous qui êtes mes freres en bon-* » *nes œuvres, mangez mon corps & buvez mon ſang* ». (Pſellus in Bibl. Patr. Græc Lat. tom. 2.)

Réponſe. Pſellus enſeigne que Jeſus Chriſt ne convie que ceux qui en ſont dignes à venir manger ſon corps & ſon ſang. Il eſt vrai. Mais dit-il qu'il n'y a que ceux que Jeſus Chriſt y convie qui viennent à ce divin banquet ? Dit-il que ceux qui y entrent ſans y avoir été conviés, n'y reçoivent ni le corps ni le ſang de Jeſus Chriſt ? Il eſt évident qu'il ne le dit point. C'eſt cela cependant dont il eſt ici queſtion. M. Claude devroit donc prendre d'un peu plus près garde aux paſſages qu'il emploie pour convaincre ſes lecteurs de ce qu'il a entrepris de prouver.

M. Claude. « C'eſt encore à cela qu'il faut rapporter ce que dit Joan- » nicius Cartanus. *Les ſaints ſont faits participants des choſes ſaintes, non les* » *indignes ou les pécheurs, qui n'ayant pas nettoyé leurs crimes demeurent* » *encore pollus.* Et ailleurs, *quand nous nous approcherons de Dieu avec* » *amour, avec crainte & avec repentance, & que nous aurons de la charité* » *pour tous les hommes, alors nous ſerons dignes de participer au corps même* » *& au ſang de Notre Seigneur Jeſus Chriſt* ». (Ap. Allat. de Perpet. conſenſ. l. 3. c. 17. & 18.)

Réponſe. Il ſemble que M. Claude ne ſonge qu'à entaſſer paſſages ſur paſſages, ſans ſe ſoucier du jugement qu'en porteront les perſonnes d'eſprit qui auront la patience de lire ſon livre. Car que peuvent, je vous prie, ces deux paſſages, pour perſuader à un lecteur que Joannicius a cru que les méchants ne reçoivent point le corps de Jeſus Chriſt ? *Les ſaints*,

Liv. II. Ch. XII. dit cet Auteur dans son exposition de la Liturgie, *sont faits participants des choses saintes, non les indignes ou les pécheurs.* Qui doute que le dessein de l'Eglise ne soit qu'on ne donne pas les choses saintes aux méchants, mais seulement aux saints & aux justes ? « Je prie votre charité, dit-il, » dans un de ses Sermons, que nous courions à l'Eglise de Dieu avec » crainte, avec tremblement, avec contrition, avec charité à l'égard de » Dieu & à l'égard de nos freres. Quand nous aurons cette charité, cette » crainte, cette union avec Dieu & cet amour pour tous les hommes, » alors nous serons dignes de participer au corps même & au sang de » Notre Seigneur Jesus Christ ". Il n'y a point de Catholique qui n'en dise tous les jours cent fois davantage, en traitant des dispositions qui nous rendent dignes, je ne dis pas seulement de l'Eucharistie, mais aussi de la Confirmation, de la Prêtrise, du Diaconat, & des autres Ordres sacrés. C'est une vérité qui ne se peut révoquer en doute, que pour approcher dignement des Sacrements de l'Eglise, il le faut faire avec charité à l'égard de Dieu & de nos freres, avec contrition, avec crainte, avec tremblement : mais aussi n'y a-t-il personne qui ne voie bien qu'il ne s'ensuit pas de-là, que ceux qui viennent à l'Eglise sans cette crainte, sans ce tremblement & sans cette charité, n'y reçoivent pas le Baptême, la Confirmation, les Ordres sacrés, ou qu'ils n'y participent pas au corps & au sang du Seigneur. Tout ce qu'on en peut conclure, c'est qu'ils n'en sont pas dignes ; mais pour n'en être pas dignes, s'ensuit-il qu'on ne les leur donne point, ou qu'ils ne les reçoivent jamais ?

SECTION III.

Contenant une longue dispute de M. Claude pleine d'illusions touchant l'opinion de Cabasilas sur le sujet de la Communion des méchants, des habitants des déserts, & des ames séparées de leur corps.

L. 3. c. 6. p. 205. Cabasil. in Exp. Lit. c. 42.

M. Claude. « Nicolas Cabasilas explique nettement la créance de l'E- » glise Grecque sur ce sujet. *Les causes*, dit-il, *de notre sanctification, ou* » *si vous voulez les dispositions que Jesus Christ exige de nous, sont la pureté* » *de l'ame, l'amour de Dieu, la foi, le desir de participer au Sacrement,* » *un appétit fervent, & une soif qui nous y fasse courir. Ce sont les choses* » *qui attirent notre sanctification, & avec lesquelles il n'est pas possible que* » *ceux qui approchent de la communion ne soient participants de Jesus* » *Christ, & sans lesquelles il est impossible qu'ils le soient.* Et un peu après » voulant prouver que les ames séparées de leur corps reçoivent tout ce » que les fideles vivants en ce monde reçoivent au saint Sacrement. *Si*

„ *l'ame*, dit-il, *n'a pas besoin du corps pour recevoir la sanctification, mais* LIV. II.
„ *qu'au contraire le corps ait besoin de l'ame, qu'est-ce que les ames revêtues* CH. XII.
„ *de leurs corps reçoivent davantage du Mystere que celles qui en sont dé-*
„ *pouillées? Est-ce qu'elles voient le Prêtre & qu'elles reçoivent de lui les*
„ *dons? Mais les ames qui sont hors du corps ont le Prêtre éternel qui leur*
„ *est toutes choses, & c'est lui aussi qui donne à ceux d'entre les vivants qui*
„ *reçoivent véritablement. Car tous ceux à qui le Prêtre donne ne reçoivent*
„ *pas véritablement. Il n'y a que ceux à qui Jesus Christ donne lui-même.*
„ *Car pour le dire en un mot, le Prêtre donne à tous ceux qui s'approchent*
„ *de lui, mais Jesus Christ ne donne qu'à ceux qui sont dignes de partici-*
„ *per. D'où il paroît clairement que c'est le seul Sauveur qui, par le moyen*
„ *du Sacrement, consacre & sanctifie les ames tant des vivants que des morts.* p. 208.

„ Cabasilas distingue donc deux personnes qui donnent en la commu-„ nion, l'une est le Prêtre & l'autre est Jesus Christ, & il attribue à „ Jesus Christ seul la gloire de donner son corps & son sang. *C'est lui* „ *aussi*, dit-il, *qui donne à ceux d'entre les vivants qui reçoivent vérita-* „ *blement. Car tous ceux à qui le Prêtre donne ne reçoivent pas véritable-* „ *ment: il n'y a que ceux à qui Jesus Christ donne lui-même. Lui-même*, „ cela veut dire immédiatement, & sans que le Prêtre puisse avoir part à „ cet honneur. Le Prêtre a l'honneur de distribuer le pain, mais il n'a pas „ celui de donner le corps & le sang véritablement. Or cela renverse en-„ tiérement la Transsubstantiation; car si le pain étoit transsubstantié, il „ ne seroit pas nécessaire d'avoir recours à Jesus Christ *lui-même*, pour lui „ faire donner aux fideles son corps & son sang, le Prêtre le leur don-„ neroit, car ce qu'il tient en ses mains & qu'il communique aux fideles, „ seroit ce corps & ce sang en propriété de substance, & Cabasilas n'auroit „ pas raison d'opposer Jesus Christ au Prêtre.

„ Mais avant que de quitter ce passage de Cabasilas, il est important „ d'y remarquer deux choses; l'une regarde la proposition qu'il veut „ établir, & l'autre les moyens qu'il emploie pour cela. La proposition „ qu'il veut établir est que les morts reçoivent la même chose que les „ vivants, lorsqu'ils participent à l'Eucharistie. *La pureté de l'ame*, dit-il, „ *l'amour de Dieu, la foi, le desir d'être participant du Mystere, une se-* „ *crette joie qui accompagne ce desir, un appétit fervent, & une soif qui* „ *nous fasse courir, ce sont les choses qui attirent notre sanctification, avec* „ *lesquelles il n'est pas possible que ceux qui s'approchent de la communion* „ *ne soient participants de Jesus Christ, & sans lesquelles il est impossible* „ *qu'on le soit. Or toutes ces choses dépendent de l'ame seule & ne sont pas* „ *corporelles. Il n'y a donc rien qui empêche que les ames des morts ne les* „ *puissent avoir aussi-bien que celles des vivants. Si donc ces ames sont dans*

LIV. II. CH. XII. „ *l'état & dans la disposition qu'il faut pour recevoir le Mystere, si celui à* „ *qui il appartient de conférer la sanctification & la consécration veut tou-* „ *jours sanctifier, & desire se communiquer soi-même, toujours & en tout* „ *lieu, qui est-ce qui peut empêcher cette participation?* Et un peu après.
cap. 43. „ *Il est clair*, dit-il, *par les choses que je viens de dire, que tout ce qui appar-* „ *tient à ce Mystere est commun aux vivants & aux morts.* Et ensuite, *la* „ *participation des saints dons est une chose qui accompagne nécessairement* „ *les ames après la mort. Si leur joie & leur repos venoit de quelqu'autre* „ *principe, on pourroit dire que cela même seroit le prix de cette pureté dans* „ *laquelle elles sont, & cette Table ne leur seroit pas nécessaire. Mais il est* „ *certain que tout ce qui fait leurs délices & leur félicité, soit que vous l'ap-* „ *pelliez le Paradis, soit que vous le nommiez le sein d'Abraham, soit que* „ *vous les mettiez dans des lieux exempts de douleur & de tristesse, dans des* „ *lieux clairs, agréables & rafraichissants, soit que vous les éleviez dans le* „ *Royaume même, tout cela, dis-je, n'est que ce pain & ce calice. Car ces cho-* „ *ses sont notre Médiateur qui est entré comme notre Précurseur dans les* „ *lieux saints, qui seul nous conduit au Pere, qui seul est le soleil des ames,* „ *qui paroît maintenant & se communique ainsi à ceux qui sont dans les* „ *liens de la chair à la maniere qu'il a voulu; mais alors il se rendra visi-* „ *ble & se communiquera sans voile, lorsque nous le verrons comme il est,* „ *& qu'il assemblera les aigles auprès du corps mort.* Il prouve ensuite que „ les ames séparées du corps sont beaucoup plus propres à la participa- „ tion des Mysteres que quand elles sont revêtues de la chair; que tout „ ce qu'elles ont de repos & de récompense, soit grande ou petite, n'est „ autre chose que ce pain & ce calice qui sont convenablement parti- „ cipés & par les vivants & par les morts; & que c'est pour cela que „ Jesus Christ appelle la félicité de ses Saints un souper, pour montrer que „ ce n'est autre chose que cette Table.

„ Voilà qui donne déja de grands soupçons que Cabasilas n'a pas cru „ que ce que nous mangeons dans l'Eucharistie, fût la propre substance „ du corps & du sang de Jesus Christ. Car il ne faut pas s'imaginer qu'il „ crût que les ames des morts la reçoivent réellement en elles-mêmes. „ Elles participent à Jesus Christ, à son corps & à son sang; mais c'est „ d'une maniere spirituelle qui s'accomplit sans que la substance du Sau- „ veur entre en elles. Cependant Cabasilas dit que les morts reçoivent „ les saints dons, qu'ils reçoivent le Mystere, que ce qui fait leur félicité „ c'est ce pain & ce calice, qu'ils y participent, & que tout ce qui ap- „ partient à ce Mystere leur est commun avec les vivants. Tout cela „ s'entend fort bien, si l'on suppose que nous n'avons dans l'Eucharistie „ autre communion avec Jesus Christ que la spirituelle; car les ames sépa-

„ rées du corps l'ont de même que nous, & elles participent à notre Liv. II.
„ pain & à notre calice, non à l'égard de leur matiere & de leur subs- Ch.XII.
„ tance, mais à l'égard du Mystere qu'ils contiennent & de la grace qu'ils
„ communiquent, & ainsi il est certain que tout ce qui appartient à ce
„ Mystere leur est commun avec les vivants. Mais si l'on supposoit la con-
„ version substantielle, comment pourroit-on dire *qu'elles participent aux*
„ *saints dons, qu'elles reçoivent ce que nous recevons, que nous n'avons rien*
„ *davantage aux Mysteres qu'elles, que tout ce qui appartient au Mystere*
„ *leur est commun avec nous?* Car enfin nous y recevrions réellement dans
„ nous-mêmes la propre substance du corps & du sang du Seigneur, ce
„ qu'elles ne font pas.

„ Mais pour donner plus de jour à l'opinion de Cabasilas, & pour la
„ dégager de toute sorte de chicane, il faut considérer quels sont les
„ moyens qu'il emploie pour établir sa proposition. Car il paroîtra que
„ cette participation au corps & au sang de Jesus Christ qu'il fait com-
„ mune aux vivants & aux morts, sans qu'il y ait ni plus ni moins, regarde
„ non seulement la chose à laquelle nous participons, mais aussi la ma-
„ niere d'y participer, & qu'en un mot, il n'entend pas que nous y par-
„ ticipions autrement que spirituellement. Premiérement donc, il parle
„ toujours de la sanctification qui se fait par voie de participation, & de
„ la réception du corps & du sang de Jesus Christ comme d'une seule
„ & même chose, sans y mettre la moindre différence, ce qui se justifie
„ par la simple lecture de tout son discours. Or cela même fait voir qu'il
„ n'entend pas qu'on reçoive au Sacrement la propre substance du corps
„ du Seigneur; car en ce cas les méchants la recevroient sans la sancti-
„ fication, comme l'Eglise Romaine elle-même le reconnoît, & l'on ne
„ sauroit considérer la réception de cette substance & la sanctification que
„ comme deux choses distinctes. Cependant Cabasilas les confond, & sur
„ ce fondement il se forme d'abord cette difficulté; comment les morts
„ qui ne peuvent ni boire ni manger peuvent être sanctifiés de cette sancti-
„ fication qui se fait par la participation. *Sont-ils*, dit-il, *d'une pire con-*
„ *dition à cet égard que les vivants? Non*, ajoute-t-il, *car Jesus Christ*
„ *se communique à eux d'une maniere qu'il connoît lui-même.* Ensuite il
„ recherche quelles sont les causes de la sanctification des vivants, & de
„ leur participation à Jesus Christ; il dit que *ce n'est point avoir un corps*
„ *& venir des pieds à la sainte Table, ni prendre la communion des mains*
„ *& de la bouche, ni manger & boire; mais que c'est la pureté de l'ame,*
„ *la foi, l'amour de Dieu & les autres mouvements de la piété. Ce sont ces*
„ *choses*, dit-il, *qui nous font nécessairement être participants de Jesus Christ,*
„ *& sans lesquelles il n'est pas possible de l'être.* D'où il conclut que les ames

LIV. II. CH.XII. „ séparées du corps sont capables de cette participation, & qu'en effet „ elles l'ont, puisqu'elles ont tous ces bons mouvements. Or il paroît de-„ là manifestement qu'il ne reconnoît pour les vivants qu'une seule ma-„ niere de participer au corps & au sang de Jesus Christ, qui est la spiri-„ tuelle, qu'ils ont commune avec les morts, & qui regarde l'ame immé-„ diatement. Car si ce sont seulement les bonnes dispositions de l'ame qui „ nous font être participants de Jesus Christ, que sans elles il ne nous „ soit pas possible de l'être, & que les morts aient les mêmes avantages „ que nous avons; on ne sauroit dire que nous recevions la propre subs-„ tance du corps, puisque d'un côté, selon l'hypothese de Rome, on ne „ laisse pas de la recevoir, quoiqu'on n'ait aucune de ces dispositions, & „ que de l'autre les morts, avec toutes leurs dispositions, ne la sauroient „ recevoir.

„ Cela même se voit par la suite de son raisonnement; car ce qu'il dit „ des morts, il le dit aussi des vivants qui habitent dans les déserts, & „ qui ne peuvent approcher corporellement de la sainte Table. *Jesus* cap. 42. „ *Christ*, dit-il, *les sanctifie invisiblement de cette sanctification-ci. D'où le* „ *peut-on savoir? On le sait parce qu'ils ont la vie en eux-mêmes, & ils ne* „ *l'auroient pas, s'ils n'étoient participants de ce Mystere. Car Jesus Christ* „ *a dit lui-même, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne buvez* „ *son sang, vous n'aurez pas la vie en vous-mêmes. Et pour nous donner* „ *un signe de cela, il a fait apporter à plusieurs de ces Saints les dons par le* „ *ministere des Anges.* Il est évident qu'il attribue à ces habitants des dé-„ serts, la même participation à Jesus Christ, la même manducation de „ sa chair & de son sang qui se fait au Sacrement, sans y mettre aucune „ différence; d'où il s'ensuit que notre communion à Jesus Christ par le „ moyen du Sacrement est purement spirituelle, & que la manducation „ que nous y faisons de sa chair est spirituelle aussi, sans qu'il soit besoin „ d'y ajouter la réception de sa substance dans nos estomacs.

„ Mais cela est encore plus visible dans ce qui suit. *Le don*, dit-il, *est* „ *communiqué aux vivants par le moyen du corps, mais il passe premiére-* „ *ment à la substance de l'ame, & ensuite il se communique au corps par le* „ *ministere de l'ame. C'est ce que S. Paul a voulu enseigner quand il dit,* „ *que celui qui est joint au Seigneur est un même esprit avec lui, parce que* „ *cette union & cette conjonction se fait premiérement en l'ame. C'est-là* „ *qu'est l'homme à proprement parler. C'est le siege de cette sanctification que* „ *nous acquérons par l'exercice des vertus. C'est-là aussi qu'est le péché. C'est-* „ *là qu'est ce lien de servitude dont le Sacrement nous attache à Dieu. Le* „ *corps n'a rien qui ne lui vienne de l'ame, & comme sa souillure vient des* „ *mauvaises pensées du cœur, du cœur aussi procede sa sanctification, tant*

» *celle des vertus que celle des myſteres. Si donc l'ame n'a pas beſoin du corps* » *pour recevoir la ſanctification, mais le corps au contraire a beſoin de* » *l'ame, pourquoi les ames qui ſont encore revêtues de leur corps ſeront-elles* » *plus participantes du Myſtere que celles qui en ſont dépouillées?*

» Il faut être fort préoccupé pour ne reconnoître pas que cet Auteur » n'établit que la communion ſpirituelle, & nullement celle de la propre » ſubſtance du corps & du ſang du Sauveur. Car ſi vous ſuppoſez que le » pain eſt le corps de Jeſus Chriſt en ſanctification & en vertu, il eſt aiſé » de comprendre ce qu'il veut dire; mais ſi vous ſuppoſez la Tranſſubſ- » tantiation, comment entendrez-vous ce qu'il dit que le don eſt bien » reçu par le corps, mais que d'abord il paſſe à l'ame, & qu'enſuite il ſe » communique de l'ame au corps? La ſubſtance du corps de Jeſus Chriſt » ne deſcend-elle pas immédiatement de la bouche dans l'eſtomac, & » n'y demeure-t-elle pas juſqu'au changement des eſpeces? Comment » entendrez-vous donc ce qu'il dit que notre communion avec Jeſus Chriſt » s'établit premiérement en l'ame? Car il eſt vrai qu'à en juger ſur le pied de la » Tranſſubſtantiation, elle s'établiroit au contraire premiérement au corps, » qui ſeroit le premier ſujet qui recevroit la ſubſtance de la chair & du » ſang du Seigneur. Comment entendrez-vous la concluſion qu'il tire de » tout ce diſcours, ſavoir, que les ames des morts ne ſont pas moins » participantes de ce Myſtere que celles des vivants, car les vivants par- » ticiperont en deux manieres ſpirituellement & ſubſtantiellement, au lieu » que les morts ne participent qu'en une ſeule? Comment enfin enten- » drez-vous ce qu'il dit que le corps n'a aucune ſanctification par le moyen » des Myſteres que celle qui lui vient de l'ame? Eſt-ce qu'il n'eſt nulle- » ment ſanctifié par l'attouchement de la propre ſubſtance du Fils de » Dieu?

» Cabaſilas ne s'arrête pourtant pas là. Car après avoir conclu par for- » me d'interrogation que les ames revêtues de leurs corps ne ſont pas » plus participantes du Myſtere que celles qui en ſont dépouillées, il » continue à demander ce qu'elles ont davantage. *Eſt-ce*, dit-il, *qu'elles* » *voient le Prêtre, & qu'elles reçoivent de lui les dons? Mais celles qui* » *ſont hors du corps ont le grand Prêtre éternel, qui leur eſt toutes ces choſes,* » *& c'eſt lui auſſi qui donne à ceux d'entre les vivants qui reçoivent vérita-* » *blement.* Vit-on jamais un défaut de mémoire ſemblable à celui de cet » homme s'il eût cru la Tranſſubſtantiation? Ne ſe ſouvenoit-il pas que » les vivants n'ont pas ſeulement cela de plus que les morts de voir le » Prêtre, & de recevoir de lui les dons, mais auſſi de recevoir la propre » ſubſtance de leur Sauveur? Ne conſidéroit-il pas que la communion » ſpirituelle demeurant commune aux uns & aux autres, la ſubſtantielle

„ étoit particuliere aux vivants? D'ailleurs à quoi fongeoit-il de dire que „ comme c'eft Jefus Chrift qui donne aux morts, c'eft lui auffi qui donne „ à ceux d'entre les vivants qui reçoivent *véritablement?* Eft-ce que le „ Prêtre qui donne la propre fubftance de Jefus Chrift ne donne pas „ *véritablement?* Eft-ce que cette fubftance que l'on appelle avec tant „ d'emphafe *la vérité & la réalité*, & que M. Arnauld entend toujours „ quand il trouve ces fortes d'expreffions *le vrai corps & le vrai fang de* „ *Jefus Chrift;* eft-ce, dis-je, que ce n'eft pas une vérité? M. Arnauld „ nous éclaircira quand il lui plaira ces difficultés ".

Réponfe. Il n'eft pas befoin de M. Arnauld pour éclaircir ces difficultés; elles ne font pas fi grandes que nous n'en puiffions venir à bout nous-mêmes, puifque pour le faire il n'y a qu'à repréfenter nettement & de bonne foi quels ont été les fentiments de Cabafilas. 1°. Touchant la communion des fideles qui reçoivent l'Euchariftie de corps & d'efprit tout enfemble. 2°. Touchant la communion des ames féparées du corps, & de celles qui en font encore revêtues qui y participent d'efprit feulement, fans recevoir de la bouche du corps les faints dons. 3°. Touchant la communion des méchants, qui n'en approchent que de corps & non pas d'efprit. Nous n'aurons pas plutôt mis dans tout leur jour les penfées de Cabafilas touchant ces trois différentes manieres de participer aux divins Myfteres, que toutes les difficultés de M. Claude fe trouveront évanouies.

SECTION IV.

Opinion de Cabafilas touchant la communion des fideles qui participent aux facrés Myfteres de corps & d'efprit tout enfemble.

Cabafilas a une opinion touchant la communion des fideles qui paroîtra peut-être un peu furprenante à la plupart des perfonnes qui n'en ont jamais entendu parler.

Car 1°. il a cru que quand nous nous approchons de la Table facrée avec les difpofitions requifes, d'abord nous recevons de bouche le corps même du Seigneur, puifque ce divin corps fe mêle avec notre ame pour enfuite fe joindre intimément à notre corps & à notre fang.

2°. Il a eftimé que cette union intime du corps de Jefus Chrift avec nos corps & avec nos ames n'eft pas une union paffagere, qui ne dure que quelques moments tandis que les efpeces du pain & du vin demeurent entieres dans nos eftomacs; mais qu'elle peut durer des années entieres, & même tout le temps de notre vie; en forte que les fideles qui ont foin de conferver la grace de la communion portent en tout temps

le corps

le corps de Jesus Christ dans leur ame, dans leur sang, dans leurs yeux, sur leur visage, & généralement dans toutes les parties de leur corps : & cela aussi réellement, véritablement & entiérement, comme nous sommes assurés que nous l'avons réellement, en vérité & tout entier dans notre bouche au moment de la communion, & dans nos estomacs incontinent après que nous l'y avons reçu.

3°. Il veut que Jesus Christ étant ainsi une fois si étroitement uni avec ses fideles ne les abandonne pas même à l'article de la mort, mais que demeurant joint d'un côté à leur ame, il passe de l'autre avec leur corps dans les tombeaux, où il est encore aujourd'hui mêlé avec leurs cendres & avec leurs os, & que quand ils en sortiront pour aller au jugement dernier, ils y viendront avec ce riche trésor, avec ce pain divin, avec ce sacré corps qu'ils ont reçu de la main des Prêtres, qui n'est autre que ce corps-là même qui, descendant pour lors des cieux, paroîtra plus éclatant que le soleil au dessus des nues.

4°. Il enseigne que le bonheur des Saints en l'autre monde consiste à voir clairement & à découvert ce qu'ils y ont porté en sortant de celui-ci, & que c'est en ce sens qu'on peut dire que nous avons dès à présent en nous le Royaume des Cieux, ce Royaume n'étant autre chose que le pain & le calice que nous recevons de la Table sacrée, c'est-à-dire, le Seigneur lui-même; mais non plus apperçu sous ces formes & ces apparences étrangeres de pain & de calice, mais en sa propre forme, tel qu'il est en vérité.

5°. Enfin Cabasilas n'en est pas demeuré là. Il a poussé la chose encore plus loin. Car il ne se contente pas d'enseigner que le corps & le sang de Jesus Christ sont mêlés avec notre sang, & avec toutes les parties de notre corps dès cette vie, qu'ils le sont avec les os & les cendres des Martyrs & de tous les justes sous nos Autels & dans leurs tombeaux, qu'ils le seront avec leurs corps glorieux & immortels en l'autre monde; il prétend que ce mélange de l'Eucharistie avec toutes les parties de notre corps, les fait devenir en effet les membres de Jesus Christ, en telle sorte que le sang dont vivent les fideles demeure toujours le sang de Jesus Christ, & que le corps de Jesus Christ sans cesser d'être le corps de Jesus Christ, devient la chair des fideles. Et parce que la chair du Sauveur est unie à la divinité, il veut que la divinité soit aussi unie à notre chair. Et parce qu'une nature ne peut pas être unie à la divinité sans participer aux souverains honneurs qui lui sont dus, il ne fait point de difficulté de dire que notre nature, qui n'est en soi que poussiere, est cependant par le moyen de l'Eucharistie élevée à un si haut sommet de gloire, qu'elle devient participante & de la divinité, & de la nature divine, & des divins

Liv. II. Ch. XII. honneurs. Et il prétend que tout cela se doit entendre non d'une maniere mystique, mais en vérité & sans hyperbole.

Voilà, ce me semble, la véritable opinion de Cabasilas, & jusqu'où il a porté les effets & les suites de cet incompréhensible Mystere. Ce sera aux Lecteurs à juger par les preuves que nous allons produire, si je me suis éloigné de sa pensée.

Je dis donc premiérement que Cabasilas a estimé, *que lorsque les fideles s'approchent de la Table sacrée, après y avoir reçu de bouche le corps du Sauveur, ce divin corps s'unit premiérement à leur ame, & ensuite à leur corps.* « Dans la sainte Cene, dit Cabasilas, nous recevons vraiment Jesus „ Christ dans nos mains, nous le recevons dans notre bouche, nous le „ mêlons avec notre ame, nous le joignons à notre corps, & nous le plon- „ geons dans notre sang ». C'est ainsi qu'il en parle dans son quatrieme Livre de la vie en Jesus Christ. Et il ne faut pas s'imaginer que ce soit sans dessein qu'il parle premiérement de l'entrée de Jesus Christ dans la bouche des communiants, & puis de son mélange avec leur ame, & enfin de son union avec leur corps & avec leur sang. C'est sans doute de propos délibéré qu'il l'a fait, puisqu'il remarque expressément dans son Exposition sur la Liturgie, qu'avant que les dons passent dans notre corps, ils doivent avoir pénétré jusques dans la substance de notre ame, ce qui ne se fait qu'après que nous les avons reçus de la bouche du corps. « Le „ don, dit-il, est communiqué à ceux qui vivent dans le corps par le „ moyen du corps; mais il passe premiérement dans la substance de l'ame, „ & par le moyen de l'ame il passe dans le corps ».

Cabasil. de vita in Christ. l. 4. p. 119. In Bibl. Patr. edit. Colon. tom. 14.

Exp. Lit. c. 43. in Bibl. Patr. Græc. Lat. tom. 2.

Quand Cabasilas assure dans ce passage, *que le don nous est communiqué par le corps*, c'est ce qu'il avoit dit dans les livres de la vie en Jesus Christ, *que nous recevons vraiment Jesus Christ dans nos mains & dans notre bouche.* Quand il ajoute qu'après l'avoir reçu de la sorte, *il passe premiérement en la substance de l'ame*, c'est ce qu'il avoit dit dans les livres de la vie en Jesus Christ, *que nous le mêlons avec notre ame.* Quand il conclut, *qu'il passe par le moyen de l'ame jusques dans le corps*, c'est ce qu'il avoit dit dans les mêmes livres, *que nous le joignons à notre corps, & que nous le plongeons dans notre sang.* Ces deux passages s'éclaircissent donc l'un l'autre. Celui du livre quatrieme de la vie en Jesus Christ, fait voir que *le don* dont il est parlé dans l'Exposition de la Liturgie n'est autre chose que Jesus Christ; & celui de l'Exposition sur la Liturgie montre que ce n'est pas sans dessein que Cabasilas a mis dans les livres de la vie en Jesus Christ, l'union de Jesus Christ avec les ames des communiants, avant celle qui le joint à leur corps, & qui le plonge dans leur sang.

Mais avant que de paſſer à ma ſeconde propoſition, il eſt important de faire voir encore plus clairement que ce *don* dont parle Cabaſilas dans ſon Expoſition de la Liturgie, n'eſt pas un pain matériel, ou un vin corruptible, qui ſoient ſeulement en figure ou en vertu le corps & le ſang du Sauveur, mais que c'eſt ſon corps même & ſon ſang même. « Le „ Prêtre, dit-il, au Chapitre XXVII de cet ouvrage, ayant fait les prieres, „ le pain n'eſt plus une figure du corps du Seigneur. Ce n'eſt plus un „ don qui porte en ſoi l'image du véritable don, mais c'eſt effectivement „ ce véritable don, c'eſt le corps même du Sauveur plein de ſainteté. De „ même le vin eſt le ſang même qui eſt ſorti du corps immolé. C'eſt ce „ corps, c'eſt ce ſang formé par le Saint Eſprit, né de la Vierge Marie, „ qui a été enſeveli, qui eſt reſſuſcité, qui eſt monté aux cieux, qui eſt „ aſſis à la droite du Pere. Et au Chapitre XLVII. La récompenſe, dit- „ il, que nous recevons de l'oblation des dons qui ſe fait avant la con- „ ſécration, c'eſt que Dieu nous donne le corps même & le ſang de Jeſus „ Chriſt. Car recevant de nous le pain & le vin il nous rend ſon propre „ Fils. Et d'où ſavons-nous qu'en récompenſe de ce que nous lui avons „ offert il nous rend des dons ſi précieux? Nous le ſavons de la bouche „ de celui qui y eſt contenu, car c'eſt lui-même qui nous dit, *prenez,* „ *mangez. Ceci eſt mon corps.* Et au Chapitre ſuivant. Le Prêtre, dit-il, „ offre & le Seigneur reçoit les dons. Il eſt vrai néanmoins que le Sei- „ gneur offre auſſi. Il s'offre lui-même à ſon Pere quand les dons ont été „ faits lui-même, quand ils ont été changés en ſon corps & en ſon ſang. „ Ainſi parce qu'il s'offre lui-même, on dit qu'il eſt lui-même l'offrant, „ & le don offert, & celui qui le reçoit".

LIV. II. CH. XII.

Ibid. c. 27.

Ibid. c. 47.

Ibid. c. 49.

Après cela on ne doit pas trouver étrange que je ſuppoſe dans la ſuite de cette expoſition des véritables ſentiments de Cabaſilas, que quand il parle *des dons conſacrés*, c'eſt *du corps même & du ſang même du Sauveur* dont il prétend parler. Je viens donc à la ſeconde propoſition; & comme elle eſt compoſée de pluſieurs parties, il eſt néceſſaire de les établir diſtinctement l'une après l'autre.

1°. Cabaſilas a cru *que ce mêlange du corps de Jeſus Chriſt avec nos corps & avec nos ames n'eſt pas un mêlange paſſager & de quelques moments, mais qu'il peut durer pendant tout le cours de notre vie.* C'eſt ce qu'il enſeigne évidemment dans l'endroit que je viens de citer du Livre quatrieme de la vie en Jeſus Chriſt; car après avoir aſſuré que Jeſus Chriſt paſſe des mains des fideles dans leur bouche, pour ſe mêler avec leur ame & s'unir à leur corps & à leur ſang, il témoigne auſſi-tôt que c'eſt peu de choſe *d'avoir ainſi reçu le Sauveur, ſi l'on ne le retient juſqu'à la fin de ſa vie.* C'eſt auſſi, ce me ſemble, ce qu'il a voulu donner à enten-

De vita in Chriſt. l. 4. p. 119.

dre dans l'Exposition de la Liturgie, lorsqu'il remarque qu'après la communion les fideles demandent à Dieu les secours nécessaires *pour ne jamais perdre le don.* Car ce *don* c'est le propre corps du Sauveur, c'est son sang, c'est le Sauveur lui-même.

Exposit. Liturg. c. 41.

2°. Il a cru *que tous ceux qui reçoivent dignement le corps de Jesus Christ, le portent effectivement dans leur ame, dans leur sang, dans leurs yeux, dans leurs entrailles & généralement dans toutes les parties de leur corps.* « Ces membres, dit-il, contiennent le sang de Jesus Christ comme » une phiole, ou pour mieux dire, ils sont revêtus du Sauveur même » tout entier. Nous portons, dit-il ailleurs, dans nos ames, dans notre » tête, dans nos yeux, dans nos propres entrailles, dans tous nos mem- » bres le Sauveur même exempt de péchés & de toute corruption, tel » qu'il est ressuscité, qu'il est apparu à ses disciples, qu'il est monté au » ciel, & tel qu'il retournera pour se faire rendre un compte exact de ce » trésor ». C'est de cette doctrine qu'il a conclu que le Sauveur nous est plus étroitement uni que ne le sont les membres mêmes de notre propre corps. Et la raison en est évidente. Car je conçois fort bien qu'on peut retrancher de mon corps un bras, un pied, une main; mais pour dépouiller de Jesus Christ un fidele qui en est une fois revêtu & tout pénétré, c'est ce qui ne se peut; parce que quelque partie du corps qu'on lui coupe pour en venir à bout, Jesus Christ demeurera toujours & tout entier dans toutes les autres. « Ces membres, dit-il, sont revêtus du Sau- » veur même tout entier, non comme d'un vêtement ni comme d'une » peau naturelle; mais d'autant plus intimément que cet habit est plus » étroitement joint & uni à ceux qui en sont revêtus que leurs propres » jointures, & leurs propres os. Car on pourroit retrancher ces jointures » & ces os à ceux mêmes qui ne le voudroient pas; mais pour Jesus » Christ il n'y a personne, ni entre les hommes ni entre les démons, qui » en puisse dépouiller contre leur gré ceux qui en ont été une fois » revêtus ».

De vita in Christ. l. 6. p. 126.

l. 2. p. 106.

Ib. p. 126.

3°. Il a cru *que Jesus Christ n'est pas moins réellement, véritablement & entiérement dans tous les membres des fideles qu'il l'est dans leur bouche & dans leur estomac au temps de la communion.* C'est ce qui paroît déja assez clairement des passages que nous venons de rapporter. Car si Jesus Christ n'est pas *réellement* dans les fideles, à quoi songe-t-il de comparer la maniere dont son sang est dans leurs membres avec la maniere dont *une liqueur est renfermée dans un vase?* S'il n'y est pas *entiérement*, à quoi songe-t-il de nous avertir, que c'est parler plus proprement de dire, *que nos membres sont revêtus du Sauveur même tout entier*, que de dire, *que son sang y est contenu comme dans une phiole?* S'il n'y

eſt pas *entiérement & véritablement*, à quoi ſonge-t-il de dire, *que nous le portons dans nos yeux, dans nos entrailles, dans toutes les parties de notre corps, tout tel qu'il eſt monté au ciel, tout tel qu'il en deſcendra pour nous faire rendre compte d'un ſi précieux tréſor ?* L'on trouvera dans la ſuite pluſieurs autres paſſages propres à établir bien plus fortement cette penſée. Si je ne les rapporte pas ici, c'eſt pour éviter le plus qu'il ſera poſſible les répétitions moins néceſſaires.

Voilà pour ce qui regarde ma ſeconde propoſition. La troiſieme étoit, que Cabaſilas a eſtimé, *que Jeſus Chriſt demeure joint, uni & mêlé avec le corps & les ames des fideles après leur mort, & que quand ils ſortiront des ſépulcres pour aller au devant de leur Juge, ils iront avec le pain ſacré, qui n'eſt autre que le corps même de ce ſouverain Juge.* C'eſt ce qu'il enſeigne en propres termes dans les Livres IV & V de la Vie en Jeſus Chriſt. « Ce pain, dit-il, ce corps, que les juſtes avoient reçu ici » bas à cette ſainte Table, & qu'ils porteront avec eux en ſe préſentant » au Jugement, eſt celui-là même qui ſe fera voir aux yeux de tout le » monde au deſſus des nues, & qui paroiſſant comme un éclair fera » paroître en un clin d'œil ſa beauté de l'Orient à l'Occident. PANIS » *enim hic corpus hoc quod hinc ab hac menſa eò portantes venient, hoc* » *eſt quod ſupra nubes omnium oculis conſpicietur* ».

De vita in Chriſt. l. 4. p. 123.

Avant que de rapporter l'autre paſſage tiré du Livre V, il eſt important de remarquer, que quoiqu'on n'ait jamais bâti de temples dans l'Egliſe, ni dreſſé des Autels aux Saints ni aux Martyrs, parce que ce n'eſt pas à eux que nous offrons le ſacrifice, mais à celui-là ſeul qui couronne tous les Saints; c'eſt néanmoins une coutume très-ancienne, reçue dans toute l'Egliſe, de ne jamais conſacrer d'Autels ſans y mettre des Reliques des Martyrs. Mais les Grecs ont cela de particulier dans les cérémonies de la conſécration des Egliſes & des Autels, qu'il ſemble qu'ils y rendent les mêmes honneurs aux Reliques, comme ſi c'étoit Jeſus Chriſt lui-même. Car comme nous l'apprenons de Cabaſilas & de leur Rituel, l'Evêque, revêtu de ſes habits Pontificaux, les apporte ſur ſa tête dans le même baſſin & couverts des mêmes voiles dont on ſe ſert pour couvrir & porter le corps même du Sauveur; & étant arrivé en proceſſion à la nouvelle Egliſe, « il commande qu'on en ouvre les portes *au Roi de* » *gloire*, les Miniſtres qui ſont au dedans ſe demandant & ſe répondant » les uns aux autres, comme firent les Anges à l'entrée de Jeſus Chriſt » dans les cieux : *Qui eſt ce Roi de gloire ? Le Seigneur des vertus, c'eſt* » *lui qui eſt le Roi de gloire* ».

Ibidem. l. 5. p. 123. 124.

C'eſt en recherchant des raiſons de cette cérémonie que Cabaſilas a enſeigné clairement que Jeſus Chriſt demeure joint, uni & mêlé avec les

LIV. II. CH.XII. ames & les corps des Saints après leur mort. « Il n'y a rien, dit-il, qui „ ressemble davantage, ni qui ait plus de rapport avec les Mysteres que

Ibidem. p. 125. „ les Martyrs, puisque le corps, l'esprit, la maniere de mourir & généralement toutes les autres choses qu'on y peut remarquer, leur sont „ communes avec Jesus Christ. Car comme il étoit présent en eux pendant cette vie, aussi n'a-t-il pas abandonné leur corps lorsqu'ils ont „ cessé de vivre; mais en demeurant uni à leurs ames (*a*), il est assurément encore présent & mêlé avec leurs cendres mortes; de sorte „ que si l'on peut trouver & posséder le Sauveur dans aucune de ces „ choses visibles qui touchent nos sens, c'est sur-tout dans ces ossements. „ Et c'est aussi pour cette raison que l'Evêque lorsqu'il les veut transférer dans le temple nouvellement dédié, ne se sert point d'autres paroles pour leur en faire ouvrir les portes, que de celles dont il se servi„ roit s'il y apportoit Jesus Christ même. Et quant au reste, il leur rend „ les mêmes honneurs qu'on a coutume de rendre aux dons sacrés ".

La quatrieme proposition contenoit, *que le bonheur des Saints en l'autre monde, consiste à voir clairement ce qu'ils y ont porté en sortant de celui-ci, le Royaume des Cieux n'étant autre chose que le pain de l'Autel apperçu sous sa propre forme, sans voile & à découvert, tel qu'il est en*

L.4. p.123. *vérité.* C'est ce qu'enseigne Cabasilas sur la fin du Livre IV de la Vie en Jesus Christ. Car après avoir dit que les justes allant au Jugement *porteront avec eux le pain qu'ils ont reçu de la sainte Table*, & après avoir remarqué *que ce pain est le corps même du Sauveur*: « il assure un peu „ après, que pour ceux qui passeront de cette vie en l'autre sans ces dons, „ c'est en vain qu'ils s'attendent d'y recevoir aucune récompense, mais „ pour ceux qui ont reçu & conservé cette grace, qu'ils verront clairement ce qu'ils ont apporté avec eux. Et c'est, ajoute-t-il, la raison „ pour laquelle il est dit, *que nous avons en nous le Royaume des Cieux.*

Exp. Lit. c. 43. „ Le Royaume même, dit-il dans l'Exposition de la Liturgie, n'est autre „ chose que ce pain & ce calice. Car ces choses sont notre Médiateur „ qui est entré comme notre Précurseur dans les lieux saints, qui nous „ paroît ainsi maintenant (*c'est-à-dire, sous la forme & sous la figure de* „ *pain & de calice*) & qui se communique à ceux qui sont dans les liens „ de la chair de la maniere qu'il a voulu, mais alors il se rendra visible.

(*a*) Il y a dans le manuscrit de Cabasilas de la Bibliotheque du Roi, ἐστιν ὅπως καὶ τῇ κωφῇ ταύτῃ συνέστι καὶ ἀναμέμικται κόνει L'Interprete a traduit *aliquomodo etiam*, il auroit pu aussi bien tourner *omnino etiam*, *plane etiam surdo huic pulveri adest & commiscetur*. S. Cyrille s'est servi dans ce sens de cette façon de parler sur la fin du Livre septieme contre Julien, p. 248. Henri Etienne assure qu'il n'a rencontré dans aucun Auteur ἐστιν ὅπως. Mais il rapporte des exemples de οὐκ ἐστιν ὅπως οὐκ, qui semble être la même à raison des deux particules négatives, & il en exprime toujours la force par *omnino*.

» & se communiquera sans voile *lorsque nous le verrons comme il est,* Liv. II.
» *& qu'il assemblera les aigles autour du corps mort* ". Il se sert de ce Ch. XII.
même exemple des aigles qui s'assemblent autour du corps mort dans les Livres de la vie en Jesus Christ, lorsqu'il décrit avec combien de vîtesse p. 123.
& de rapidité les Saints seront emportés dans les nues par le corps de Jesus Christ qu'ils portent avec eux, & il remarque qu'on donne le nom de *corps mort* au corps du Sauveur, parce que, quoiqu'il soit vivant & immortel, les marques de sa Passion ne laisseront pas de paroître en ses mains, sur ses pieds & à son côté.

La derniere proposition étoit composée de deux parties, dont la premiere étoit *qu'il se fait une parfaite communion de corps, de sang, & de vie entre Jesus Christ & les fideles, en telle sorte que le sang qui est à présent le sang d'un fidele demeure toujours le sang de Jesus Christ, & que le corps de Jesus Christ, sans cesser d'être le corps de Jesus Christ, devient la chair des fideles.* C'est ce que nous apprenons d'une comparaison qu'il fait de la maniere dont le Seigneur s'est communiqué à nous avec celle dont les parents se communiquent à leurs enfants. Car entre plusieurs différences qu'il y remarque, celle qu'il considere comme la principale & comme la source de toutes les autres, c'est que ce qui faisoit autrefois une partie de la substance de nos parents, ne peut devenir partie de nôtre substance qu'en cessant d'être partie de la leur; au lieu que par le moyen de l'Eucharistie un même sang & une même chair est en même temps & notre sang & le sang de Jesus Christ, & la chair de Jesus Christ & la nôtre. « Dans l'ordre naturel, dit-il, le sang qui est à Ibidem.
» présent le sang des enfants n'est plus le sang des parents, mais il a p. 119.
» été le sang des parents avant qu'il fût celui des enfants. Mais par le
» moyen de ce Sacrement le sang dont nous vivons est encore à présent
» le sang de Jesus Christ, & la chair qui par le moyen du même Sacre-
» ment est ajouté à la nôtre est le corps de Jesus Christ, & ses mem-
» bres deviennent aussi nos membres, & sa vie notre vie. Ex *Sacramento*
» *autem istoc sanguis quo vivimus, etiam nunc sanguis Christi est, & caro*
» *quam nobis coagmentat corpus Christi est, & communia insuper membra,*
» *communis vita.* Et c'est-là en effet, ajoute-t-il, l'idée d'une véritable
» communion, lorsqu'une même chose se rencontre en même temps
» dans deux sujets, au lieu que c'est plutôt l'apparence & l'image d'une
» communion, qu'une communion véritable, lorsque la chose qui est
» commune ne se rencontre qu'alternativement dans les personnes. Nous
» communions donc véritablement à Jesus Christ, puisque toutes ces
» choses, le corps, le sang & les membres nous sont communs avec lui ".

Ce passage fait voir que quand Cabasilas parle en d'autres endroits

Liv. II. Ch.XII. d'une communion de corps, de ſang & de vie entre Jeſus Chriſt & les fideles, cette communion emporte une parfaite identité, qui fait que le corps, le ſang & la vie de l'un ſoient en même temps la vie, le corps & le ſang de l'autre. *Il n'y a pas ici*, dit-il dans l'Expoſition de la Liturgie, *une communion de nom, ni un rapport de reſſemblance, mais c'eſt l'identité de la même choſe*, *ἀλλὰ πράγματος ταυτότης*. M. Claude abuſe en quelque endroit de cette expreſſion, parce qu'il n'en a jamais bien compris le vrai ſens; mais il pourra l'apprendre de ce que je viens de dire, & du paſſage ſuivant. « Parmi nous, dit Cabaſilas, les enfants „ n'ont rien de commun que le ſeul nom avec celui qui les adopte; „ mais ici il y a une véritable communion avec le Fils unique de Dieu, „ laquelle n'eſt pas ſeulement du nom, mais des choſes mêmes, de ſon „ corps, de ſon ſang & de ſa vie. Que peut-il donc y avoir de plus „ avantageux pour nous, puiſqu'après cela le Pere Eternel reconnoît „ dans nos membres les membres de ſon Fils unique, &, ſur notre viſa- „ ge la forme de celui de Jeſus Chriſt "?

Exp. Lit. c. 38.

L. 3. c. 4. p. 183.

De vita in Chriſt. l. 4. p. 119.

La ſeconde partie étoit que ce que nous avons dit juſques à préſent ne doit pas s'entendre *dans un ſens myſtique, mais en vérité & ſans hyperboles*. « Voyez le fer, dit-il, lorſqu'il eſt joint avec le feu, il devient „ feu, & ne fait pas que le feu devienne fer. Et de même que quand „ le fer eſt embraſé nous ne voyons plus du fer, mais du feu ſeulement, „ les propriétés du fer étant entiérement cachées par le feu: ainſi ſi quel- „ qu'un pouvoit voir l'Egliſe de Jeſus Chriſt, par cela même qu'elle eſt „ unie à lui & qu'elle eſt participante de ſa chair; il ne verroit autre „ choſe que le corps même de Notre Seigneur. C'eſt pourquoi S. Paul „ dit, *vous êtes le corps de Jeſus Chriſt, & chacun de vous en particu- „ lier en eſt un de ſes membres;* car quand il l'appelle *la tête & nous les „ membres*, il n'a pas voulu repréſenter ni les ſoins de ſa Providence ni „ notre ſujettion à lui, au même ſens que nous nous appellons les mem- „ bres de nos parents ou de nos amis PAR UNE MANIERE DE PARLER HY- „ PERBOLIQUE; mais il a bien voulu dire cela même qu'il diſoit, ſavoir „ que les fideles par le moyen de ce ſang vivent de la vie qui eſt en „ Jeſus Chriſt, & qu'ils ſont VÉRITABLEMENT attachés à lui comme à „ leur tête, & qu'ils ſont revêtus de ce corps ". C'eſt ainſi qu'il s'explique dans l'Expoſition ſur la Liturgie: & ce paſſage eſt encore un de ceux que M. Claude emploie contre M. Arnauld, ſelon ſa coutume ordinaire de tourner à ſon avantage les choſes qui lui ſont le plus contraires.

Exp. Lit. c. 38.

L. 3. c. 4. p. 183.

Nous avons encore un autre endroit dans Cabaſilas où il exclut expreſſément l'hyperbole par oppoſition à la vérité. C'eſt dans le ſixieme

Livre

Livre de la Vie en Jesus Christ. « Parce, dit-il, que nous ne nous ai- LIV. II.
» mons plus que les autres qu'à cause qu'il n'y a personne qui ait plus CH.XII.
» de rapport avec nous que nous-mêmes, aussi Jesus Christ qui vouloit L.6.p.129.
» être autant aimé de tous les hommes qu'ils ont coutume de s'aimer
» eux-mêmes, ne s'est pas contenté de se faire homme comme nous, &
» de prendre notre nature; il nous a encore communiqué son même
» corps, son même sang & son même esprit, afin que ce qui ne se dit
» des amis que PAR UNE MANIERE DE PARLER HYPERBOLIQUE, il le pût
» dire EN VÉRITÉ de tous ceux qui lui sont si étroitement unis, & de
» chacun en particulier; C'EST UN AUTRE MOI-MÊME ».

Mais si c'est sans hyperbole que les fideles sont des AUTRES JESUS CHRIST, & si c'est en vérité QUE NOTRE SANG EST SON SANG, ET SA CHAIR NOTRE CHAIR, il faudra donc dire que la divinité est unie à notre corps & à notre sang, puisqu'elle est unie au sang & à la chair de Jesus Christ: il faudra dire aussi que l'Eucharistie nous fait être des Dieux, puisqu'on ne peut pas être composé d'os, de chair, & de sang unis à la divinité sans devenir Dieu: il faudra dire enfin que nous participons aux souverains honneurs qui se rendent à Dieu même, puisqu'on ne peut pas devenir Dieu sans être en quelque façon participant des honneurs qui accompagnent nécessairement la divinité par-tout où elle est. Ce seroit pousser les choses bien loin. Cependant il semble que Cabasilas n'en disconvienne pas. « Qu'y a-t-il de plus saint, dit-il, que notre L.6.p.126.
» corps avec qui Jesus Christ est plus étroitement uni que les éléments
» naturels qui le composent? Nous respecterons donc la majesté & la
» sainteté de notre corps, si nous en concevons bien la noblesse, & si
» nous avons soin de n'en perdre jamais le souvenir: car il n'y a rien
» de plus saint qu'un homme à la nature duquel la divinité s'est unie ».
Considérant ailleurs Jesus Christ environné des Saints. « C'est, dit-il, Ibidem.
» un Dieu au milieu des Dieux, c'est un peuple de Dieux autour d'un p.123 127.
» Dieu ». Et nous apprenant dans d'autres endroits la maniere dont les
fideles deviennent des Dieux de cette sorte. « Jesus Christ, dit-il, nous Ibid.
» a rendu commun son corps, son sang, son esprit, & toutes les autres p. 122.
» choses qui lui sont propres, & par ce moyen il nous a déifiés en se
» mêlant lui-même avec nous, lui qui est un vrai Dieu. Pouvoit-il nous L.1.p.104.
» donner une marque plus certaine de la bonté qu'il a pour les hom-
» mes, que de les admettre à un festin où il présente son propre corps
» à manger, & son propre sang à boire? Que de les y faire devenir
» des Dieux & des enfants de Dieu? Que de mettre notre nature en
» état de mériter des honneurs divins, & d'élever enfin ce qui n'est autre

 „ chose que de la poudre à un point de gloire si relevé qu'il participe „ à la nature de Dieu, à son honneur & à sa divinité ". Ac *pulverem in tantum gloriæ fastigium extolli, ut jam divinæ naturæ & honoris & deitatis consors sit.*

Voilà l'opinion de Cabasilas. Pour la mettre dans tout le jour qu'elle peut recevoir, il seroit besoin d'un livre entier; car outre que j'ai omis un grand nombre de passages qui ne sont pas moins formels que ceux que je viens de produire, si l'on veut prendre la peine de voir les endroits que j'ai marqués, l'on y trouvera plusieurs raisonnements qui ne laissent aucun lieu de douter que Cabasilas n'ait été dans les sentiments que je lui ai attribués touchant la premiere maniere de participer aux divins Mysteres, à savoir de corps & d'esprit tout ensemble.

SECTION V.

Opinion de Cabasilas touchant la Communion des ames séparées du corps & de celles qui y sont encore unies qui participent seulement d'esprit au corps & au sang du Sauveur.

C'est un dogme dont l'Eglise Grecque convient avec l'Eglise Romaine que les divins Mysteres contribuant à la sanctification des fideles de deux manieres différentes. 1°. En qualité de sacrifice, en nous rendant Dieu favorable quand on lui offre pour nous son propre Fils. 2°. En qualité de Sacrement, lorsque nous sommes faits participants de cette divine nourriture, les ames des morts qui ne jouissent pas encore de la béatitude en sont sanctifiées de la premiere maniere.

Mais Cabasilas a passé plus avant; il veut que les morts participent aussi aux divins Mysteres, considérés comme la nourriture des fideles.

I. Car premiérement il distingue bien nettement ces deux manieres dont nous sommes sanctifiés par l'Eucharistie. « Ce divin & sacré Mystere, dit- „ il, nous sanctifie en deux manieres. Premiérement, par intercession, parce „ que ces dons étant offerts sanctifient par l'oblation même, & ceux qui „ les offrent & ceux pour qui on les offre, & leur rendent Dieu favo- „ rable. Secondement, par la participation, parce qu'ils sont pour nous „ une vraie viande & un vrai breuvage, comme dit le Seigneur ". (Exp. Lit. c. 42.)

II. Il déclare en termes formels que les ames dépouillées du corps en sont sanctifiées de l'une & de l'autre maniere. « Le divin sacrifice de „ l'Eucharistie, dit-il, est pour les morts aussi-bien comme pour les „ vivants. Les uns & les autres en sont sanctifiés des deux manieres que „ nous avons marquées ci-dessus, & les morts ne sont ni en l'une ni en (Ibidem. c. 45.)

» l'autre de ces deux manieres d'en être sanctifiés, de pire condition que » les vivants ». Liv. II. Ch.XII.

III. Il limite l'efficace de nos Mysteres aux seules ames séparées qui ne jouissent pas encore de la béatitude. « Les dons, dit-il, ne sanctifient » pas les seules ames des Chrétiens qui sont encore en vie ; ils sancti- » fient aussi les ames des morts qui sont imparfaites & qui ont encore » besoin de la sanctification ; car pour les Saints qui jouissent de la com- » pagnie des Anges & qui sont déja élevés dans la Hiérarchie céleste, » ils n'ont plus besoin des Mysteres que nous célébrons ici bas ». Ibidem. c. 47.

Mais pour se former une idée distincte de la maniere dont Cabasilas a conçu cette Communion des ames séparées, il faut voir quels sont les moyens qu'il emploie pour la rendre plausible. Le tout se réduit à deux raisonnements. Le premier va à prouver qu'il n'y a rien qui empéche que les ames séparées de leur corps, ne soient sanctifiées de cette sanctification particuliere que nous recevons en participant à l'Eucharistie considérée comme la véritable nourriture des Chrétiens. Le second tend à nous convaincre que la chose n'est pas seulement possible, mais qu'elle s'accomplit en effet.

Voici son premier raisonnement. Si quelque chose pouvoit empêcher que les ames qui sont hors du corps ne pussent recevoir cette sanctification particuliere, qui provient de la participation des divins Mysteres,

Ou ce seroit parce qu'elles manquent de dispositions nécessaires pour l'obtenir.

Ou parce que, bien qu'elles aient toutes les dispositions requises, elles n'en sont plus susceptibles depuis leur séparation du corps.

Ou parce que bien qu'elles soient en état de recevoir les Mysteres, elles manquent de Prêtres qui veuillent & qui puissent les leur donner.

Or on ne peut, dit Cabasilas, raisonnablement alléguer aucune de ces raisons.

Premiérement, on ne peut pas dire que les ames des morts manquent des dispositions propres à attirer cette sanctification. Car ces dispositions que Jesus Christ exige de nous sont la pureté de l'ame, l'amour de Dieu, la foi, le desir d'être participant du Mystere, une secrette joie qui accompagne ce desir, un appétit fervent, & une soif qui nous y fasse courir. Or toutes ces choses dépendent de l'ame seule & ne sont pas corporelles : il n'y a donc rien qui empéche que les ames des morts ne les puissent avoir aussi-bien que celles des vivants. Exp. Lit. c. 42.

On ne peut pas dire aussi qu'étant dépouillées du corps elles ne sont plus susceptibles de cette sanctification, ni qu'elles ne sont plus en état de recevoir les Mysteres. Car quoiqu'en ce monde le corps & Ibid. c. 45.

 l'ame des fideles soient les sujets, comme on parle, de cette sanctification, l'ame toutefois en est le principal sujet. Car ce n'est pas elle qui dépend du corps, mais le corps qui dépend d'elle pour en être rendu participant. Car cette sanctification dont nous parlons ne provient que de notre union & de notre mélange avec les dons sacrés; c'est-à-dire, avec Jesus Christ lui-même, *que nous mêlons avec notre ame, que nous joignons à notre corps, que nous plongeons dans notre sang, après que nous l'avons reçu dans nos mains & dans notre bouche.* Or cette union se fait principalement & premiérement dans l'ame. Elle s'y fait principalement, car elle se fait principalement en ce qui nous en rend proprement susceptibles. Or nous n'en sommes susceptibles qu'en tant qu'hommes, & l'on sait assez que ce n'est pas du corps, mais que c'est principalement & proprement de l'ame que nous avons d'être hommes. Elle s'y fait aussi premiérement. Car afin que les dons passent de la bouche & de l'estomac des communiants dans toutes les parties de leur corps pour s'y unir étroitement, il faut qu'ils soient auparavant entrés dans la substance de l'ame, qu'ils se soient intimément unis avec elle; en telle sorte qu'elle soit devenue un même esprit avec Jesus Christ, comme parle l'Apôtre. Puis donc que les ames des hommes subsistent toujours après leur mort, il faut avouer qu'elles sont encore susceptibles de cette sanctification particuliere que reçoivent les fideles en participant dignement aux dons sacrés.

Voyez ce que l'on a dit ci-dessus de la Communion des vivants.

c. 43. Enfin on ne peut pas dire qu'elles manquent de Prêtre qui puisse & qui veuille leur donner le Mystere; car dans la communion même des vivants il faut toujours considérer deux Prêtres: celui qui fait passer de l'Autel dans la bouche des fideles les dons divins, & celui qui les fait entrer jusques dans la substance de l'ame. Le premier est le Prêtre visible qui donne à tous ceux qui se présentent à la sainte Table, soit qu'ils en soient dignes, soit qu'ils ne le soient pas. Le second est le Prêtre invisible, le Prêtre éternel, Jésus Christ lui-même, qui ne communie que ceux qui en sont dignes & qui sont en état de recevoir véritablement son corps & son sang. Or quoique les ames séparées n'aient plus de Prêtre visible, elles ont toujours le Prêtre invisible qui ne manque ni de volonté ni de pouvoir de leur communiquer le sacré Mystere.

Ibid. « De tout ceci, conclut Cabasilas, il paroît clairement que tout ce » qui appartient à ce sacré Mystere est commun aux vivants & aux morts. » Car les causes de la sanctification étant des biens de l'ame, sont également dans les morts comme dans les vivants, & ce qui reçoit premiérement, & principalement, & proprement la sanctification est le même » dans les uns & dans les autres. Le Prêtre qui sanctifie est aussi le même. » Ce qui est de particulier aux vivants, & qu'on ne peut pas dire des dé-

» funts, c'eſt qu'en cette vie ceux qui ſont indignes des Myſteres paroiſ- Liv. II.
» ſent ſanctifiés comme les autres, parce qu'ils reçoivent les dons de la Ch.XII.
» bouche du corps, au lieu que parmi les morts il n'eſt permis à qui
» que ce ſoit de s'en approcher ſans préparation, parce que la Commu-
» nion n'y eſt donnée qu'à ceux-là ſeuls qui en ſont dignes. Mais lorſ-
» qu'il arrive aux vivants de la recevoir de bouche indignement, ils en
» reçoivent les derniers ſupplices, au lieu d'en être ſanctifiés ".

Il eſt facile de conclure de ces principes, que cette maniere de communier d'eſprit au corps & au ſang du Seigneur ſans le recevoir de la bouche du corps, n'eſt pas tellement propre aux morts qu'elle ne puiſſe appartenir aux vivants qui ne peuvent en aucune maniere approcher de la Table ſacrée. Auſſi Cabaſilas a-t-il reconnu lui-même que cela s'enſuivoit néceſſairement de ſa doctrine, comme l'a très-bien remarqué M. Claude.

Il ne reſte donc plus qu'à voir le ſecond raiſonnement que Cabaſilas emploie pour montrer que les morts ne ſont pas ſeulement en état de participer à la ſainte Table, mais qu'ils y participent en effet. Voici en quoi conſiſte toute ſa force. De même que Dieu ne s'eſt réconcilié à notre nature, que quand il s'eſt apperçu, pour ainſi dire, que ſon propre Fils en étoit revêtu, de même il ne ſe réconcilie à chacun de nous en particulier, que quand il nous conſidere comme revêtus de la forme, du corps & de l'eſprit de ce même Fils. Or il eſt conſtant que les ames des morts ſont réconciliées à Dieu quand on offre pour elles les dons ſacrés; car autrement elles n'en ſeroient point ſoulagées, puiſque tout leur ſoulagement ne peut venir que de leur réconciliation avec Dieu. Il faut donc demeurer d'accord qu'elles participent à la ſainte Table, dont le propre effet eſt de nous mêler avec Jeſus Chriſt, & de faire que nous devenions un même eſprit avec lui.

Mais il faut l'entendre parler lui-même, afin que l'on ne croie point que ce ſont nos penſées que nous débitons pour les ſiennes. « Qu'eſt-
» ce, dit-il, qui a excité Dieu à ſe réconcilier avec la nature humaine? c. 44.
» C'eſt aſſurément d'avoir vu ſon Fils revêtu de cette nature humaine,
» & c'eſt pour cette même raiſon qu'il ſe réconcilie avec un chacun des
» hommes en particulier, lorſqu'ils portent la forme de ſon Fils unique,
» lorſqu'ils portent ſon corps, & qu'ils ſont un même eſprit avec lui.
» Sans cela tout homme conſidéré en lui-même eſt ce vieil homme qui
» eſt l'objet de l'indignation de Dieu, & qui n'a rien de commun avec
» lui. S'il faut donc croire que les ames peuvent recevoir du ſoulage-
» ment par la priere des Prêtres & par l'oblation des ſacrés dons, il
» faut préſuppoſer auparavant que cela ne ſe fait point autrement qu'en

» la maniere dont les hommes sont capables de recevoir quelque soulagement : & c'est, comme nous avons dit auparavant, parce qu'elles » sont réconciliées avec Dieu, & qu'elles ne sont plus au nombre de ses » ennemis. Mais comment cela se peut-il faire ? C'est parce qu'elles sont » mélées avec Dieu, & qu'elles sont devenues un même esprit avec le » Fils bien-aimé, en qui seul le Pere prend toute sa complaisance. Or » cela c'est un effet de la Table sacrée. Les défunts en sont donc aussi » bien participants comme les vivants ".

Après avoir ainsi éclairci la pensée de Cabasilas touchant la communion des morts, il faut que nous examinions les avantages que M. Claude s'est imaginé en pouvoir tirer.

Cabasilas, dit M. Claude, enseigne *que les ames séparées de leur corps participent aux saints dons* ; il enseigne *qu'elles reçoivent ce que nous recevons*. Or il ne faut pas s'imaginer que Cabasilas ait cru que les ames des morts reçoivent réellement en elles-mémes la propre substance du corps de Jesus Christ. Donc Cabasilas n'a pas cru que nous recevions réellement en nous-mêmes la propre substance du corps de Jesus Christ, & par conséquent il n'a pas reconnu la Transsubstantiation.

Je remarque deux défauts considérables dans ce raisonnement. Le premier qui se présente tout d'un coup est, que M. Claude passe de la chose reçue à la maniere de la recevoir. Cabasilas, dit M. Claude, enseigne que *les ames des morts participent aux saints dons*. Je l'avoue. Mais Cabasilas dit-il qu'elles y participent de la même maniere que les vivants? Il est constant qu'il ne le dit point. Cabasilas enseigne, *que les morts recoivent ce que nous recevons*, il est vrai. Mais dit-il que les morts reçoivent ce que nous recevons de la même maniere que nous le recevons ? Si Cabasilas l'avoit dit, M. Claude n'auroit pas manqué de nous le faire remarquer. *Or*, continue M. Claude, *il ne faut pas s'imaginer que Cabasilas ait cru que les ames des morts reçoivent réellement en elles-mêmes la propre substance du corps de Jesus Christ*. Je le veux bien supposer, puisqu'il le plaît ainsi à M. Claude. *Donc*, conclut M. Claude, *nous ne recevons pas réellement en nous-mêmes la propre substance du corps & du sang de Jesus Christ*. Tous ceux qui savent ce que c'est que de paralogismes, voient clairement que la conclusion est nulle.

Mais pour le faire voir aux personnes qui ne s'en appercevroient pas tout d'un coup, il n'y a qu'à leur montrer qu'avec ce raisonnement on pourroit convaincre M. Claude par ses propres principes, que les Calvinistes ne reçoivent pas réellement en eux-mêmes la propre substance du pain & du vin dont on célebre la Cene à Geneve & à Charenton. Et voici la maniere dont on le prouvera très-clairement. M. Claude en-

seigne que *les ames séparées du corps participent au pain & au calice de la Cene des Calvinistes.* Il enseigne *que tout ce qui appartient à ce Mystere est commun aux ames séparées avec les vivants.* Or il ne faut pas s'imaginer que M. Claude ait cru que les ames des morts reçoivent réellement en elles-mêmes la propre substance du pain & du calice. Donc les Calvinistes ne reçoivent pas réellement en eux-mêmes la propre substance du pain dont on célebre la Cene. Liv. II. Ch.XII.

Je sais bien que si l'on opposoit ce raisonnement à M. Claude, il n'auroit pas de peine à s'en défendre. Il avoueroit qu'il a dit, *qu'il est certain que tout ce qui appartient à ce Mystere est commun aux morts avec les vivants.* Il reconnoîtroit qu'il a écrit *que les ames séparées participent au pain & au calice de la Cene des Calvinistes.* Mais il ajouteroit qu'il n'a pas dit que les morts y participent de la même maniere que les vivants. Au contraire, diroit-il, j'ai remarqué expressément que *les ames séparées du corps participent à notre pain & à notre calice, non à l'égard de leur substance, mais à l'égard de la grace qu'ils communiquent.*

Comme cette distinction est juste & solide, M. Claude n'a qu'à l'appliquer à son raisonnement, & il en découvrira l'illusion. Les vivants & les morts reçoivent le corps de Jesus Christ, les vivants *à l'égard de sa substance*, les morts *à l'égard de la grace qu'il communique.* Peut-on rien de plus juste?

L'autre défaut du raisonnement de M. Claude est, qu'il est appuyé sur une proposition dont je ne vois point que M. Claude se mette en peine d'apporter aucune preuve: *Il ne faut pas*, dit-il; *s'imaginer que Cabasilas ait cru que les ames séparées reçoivent réellement en elles-mêmes la propre substance du corps de Jesus Christ.* Et pourquoi ne faut-il pas s'imaginer que Cabasilas ait eu cette pensée? Est-ce qu'il est plus facile de concevoir comment des hommes mortels mangent un corps entiérement incorruptible, que de concevoir comment des ames immortelles le peuvent recevoir en elles-mêmes?

Mais M. Claude n'ignore pas ce que Cabasilas a écrit sur le sujet de cette comparaison. « Ce n'est pas, dit ce savant Evêque, une chose qui » doive passer pour nouvelle, que Jesus Christ admette à cette Table » des ames qui sont séparées de leur corps. Il est bien plus surprenant » & plus admirable que l'homme qui est engagé dans la corruption mange » un corps incorruptible. Mais qu'une ame qui est une substance immor- » telle, reçoive en sa maniere ce qui est immortel, quelle raison d'en » être surpris? S'il est donc véritable que Jesus Christ par son ineffable » bonté & par sa profonde sagesse, ait trouvé le moyen d'exécuter en fa- » veur des vivants une chose si admirable & si extraordinaire; pourquoi Exp. Lit. c. 42.

 » ne croira-t-on pas qu'il puisse faire en faveur des ames séparées ce qui » est probable & conforme à la raison " ?

Il ne faut donc plus que M. Claude suppose sans preuve que Cabasilas n'a reconnu aucun mélange de la substance du corps de Jesus Christ avec la substance des ames séparées, sous ce seul prétexte, que la chose lui paroît inconcevable. Car soit que ce mélange soit possible, soit qu'il ne le soit point, l'on espere que tous ceux qui jugeront avec un esprit désintéressé & sans préoccupation de ce que nous avons déja rapporté des sentiments de cet Auteur, & de ce qui nous reste encore à en dire, avoueront qu'il est très-probable qu'il a été dans cette pensée.

Section VI.

Opinion de Cabasilas touchant la communion des méchants qui ne participent aux Mysteres que de corps, & non pas d'esprit.

Il n'y a rien d'extraordinaire dans les sentiments de Cabasilas sur le sujet de la communion des méchants. Car il reconnoît que le Seigneur
De vita in Christ. l. 6. p. 130. a donné lui-même à Judas *son propre corps & son propre sang*, & il dit en général de tous ceux qui approchent indignement de la sainte Table,
Exp. Lit. c. 43. *qu'ils reçoivent de corps les dons;* c'est-à-dire, comme je l'ai montré, *le vrai corps & le sang même du Sauveur.*

Si nous voulions établir cette doctrine par les principes généraux de sa doctrine, nous pourrions en apporter beaucoup d'autres preuves. Car qui doute que les méchants ne reçoivent de la bouche ce que les Prêtres ont l'honneur de toucher de leurs mains? Or Cabasilas assure que c'est
Ibid. c. 53. le très-saint corps de Jesus Christ. *Considérant*, dit-il, *que la main du Prêtre vient de toucher le très-saint corps du Sauveur, ils la baisent avec beaucoup de respect.* Qui doute que les méchants ne reçoivent de la bouche du corps cette même liqueur dont est teinte la langue des fideles qui participent au sacré calice? Or Cabasilas enseigne que c'est du sang
De vita in Christ. l. 6. p. 126. du Sauveur? *Il ne sortira jamais*, dit-il, *des paroles déshonnêtes de notre bouche quand nous nous souviendrons de quel sang cette langue a été empourprée.* Qui doute enfin que les méchants ne reçoivent de la bouche du corps ce que reçoivent dans la leur tous ceux qui communient dignement? Or Cabasilas enseigne que c'est Jesus Christ lui-même.
Ibid. l. 4. p. 119. *Dans la Cene*, dit-il, *nous recevons vraiment Jesus Christ dans nos mains, nous le recevons dans notre bouche, nous le mêlons avec notre ame, nous le joignons à notre corps, nous le plongeons dans notre sang.* Mais voyons les objections de M. Claude.

I. Cabasilas,

I. « Cabasilas, dit M. Claude, dans sa dispute touchant les ames séparées, parle *de la sanctification, & de la réception du corps de Jesus Christ* comme d'une seule & même chose. Or les méchants ne reçoivent pas *la sanctification*, donc ils ne reçoivent pas *le corps de Jesus Christ* ». Liv. II. Ch. XII.

Je réponds que quoique les méchants reçoivent le corps même du Sauveur, ils ne le reçoivent pas dans leur ame, comme je le ferai voir incontinent. Or c'est cette seconde maniere de recevoir le corps de Jesus Christ commune aux vivants & aux morts, que Cabasilas confond avec la sanctification : & cette sanctification dont il parle, n'est pas celle qui provient de la grace, de la charité, & des vertus qui nous sont communiquées par les autres Sacrements aussi-bien que par celui de l'Eucharistie ; c'est une certaine espece de sanctification qui ne se reçoit que par le moyen de la Communion, qui fait que nous soyons appellés *saints*, *justes*, *sages & bienheureux*, à cause que nous portons au dedans de nous Jesus Christ même, je ne dis pas seulement *selon sa divinité*, mais aussi, comme l'assure Cabasilas, *selon son corps*, *selon son sang*, *selon son ame*, *selon son esprit & sa volonté*. L. 4. de vita in Christo. p. 121. Ibid. l. 4. p. 118.

II. « Cabasilas, continue M. Claude, assure *qu'il n'est pas possible d'être participant de Jesus Christ sans la pureté de l'ame, sans la foi, sans l'amour de Dieu & les autres mouvements de la piété*. Or les méchants n'ont ni la piété, ni l'amour de Dieu, ni la pureté de l'ame. Ils ne sont donc pas participants de Jesus Christ ».

Je réponds que recevoir Jesus Christ de bouche seulement, ce n'est pas être participant de Jesus Christ. *Etre participant de Jesus Christ*, selon Cabasilas, *c'est avoir un même corps, un même sang, une même vie & un même esprit avec Jesus Christ*, ce qui ne se peut rencontrer dans les méchants, comme nous le ferons voir après que nous aurons répondu à toutes les objections de M. Claude.

III. « Cabasilas, dit encore M. Claude, distingue deux personnes qui donnent en la Communion, l'une est le Prêtre, & l'autre est Jesus Christ, & il attribue à Jesus Christ seul la gloire de donner son corps & son sang : *C'est lui*, dit-il, *qui donne à ceux d'entre les vivants qui reçoivent véritablement. Car tous ceux à qui le Prêtre donne ne reçoivent pas véritablement ; il n'y a que ceux à qui Jesus Christ donne lui-même*. Lui-même, cela veut dire immédiatement & sans que le Prêtre puisse avoir part à cet honneur. Le Prêtre a l'honneur de distribuer le pain, mais il n'a pas l'honneur de donner le corps & le sang véritablement. Or cela renverse entiérement la Transsubstantiation ».

Je réponds que ce raisonnement est illusoire, puisque toute sa force consiste en deux propositions que M. Claude attribue à Cabasilas, mais

 que Cabasilas n'a jamais avancées, & dont la fausseté paroît plus claire que le jour dans Cabasilas même.

Si le pain, dit M. Claude, étoit transsubstantié, le Prêtre auroit l'honneur & la gloire de donner le corps & le sang de Jesus Christ véritablement. Le pain n'est donc point transsubstantié, puisque *Cabasilas attribue à Jesus Christ seul la gloire de donner son corps & son sang*, puisqu'*il enseigne que le Prêtre n'a pas l'honneur de donner le corps & le sang véritablement.*

Il est évident que toute la force de ce raisonnement consiste dans les deux dernieres propositions: il est évident que ni l'une ni l'autre ne se trouve point dans le passage de Cabasilas allégué par M. Claude: il est évident enfin qu'elles sont toutes deux fausses, selon les principes de Cabasilas. La premiere est fausse. Car qui peut douter que le Prêtre n'ait la gloire de donner aux fideles ce qu'il a l'honneur de toucher de ses mains? Or, selon Cabasilas, le *Prêtre touche de ses mains le très-saint corps du Sauveur.* Cabasilas n'attribue donc pas à Jesus Christ seul la gloire de donner son corps & son sang. La seconde est fausse. Car qui peut révoquer en doute que les Prêtres ne donnent véritablement ce que nous recevons véritablement dans nos mains & dans notre bouche? Or, selon Cabasilas, *nous recevons véritablement dans nos mains & dans notre bouche Jesus Christ.* Les Prêtres ont donc l'honneur de donner le corps & le sang de Jesus Christ véritablement.

Exp. Lit. c. 53.

De vita in Christ. l. 4. p. 119.

IV. « Si le pain étoit transsubstantié, poursuit M. Claude, il ne seroit » pas nécessaire d'avoir recours à Jesus Christ LUI-MÊME, pour lui faire » donner aux fideles son corps & son sang: le Prêtre le leur donneroit; » car ce qu'il tient en ses mains & qu'il communique aux fideles, seroit » ce corps & ce sang en propriété de substance, & Cabasilas n'auroit pas » raison d'opposer Jesus Christ au Prêtre ».

Je réponds que quoique le Prêtre ait l'honneur de donner aux fideles le corps & le sang de Jesus Christ, il est encore nécessaire d'avoir recours à Jesus Christ LUI-MÊME. Car lorsque le Prêtre donne le corps de Jesus Christ, il le fait passer à la vérité de la sainte Table dans la bouche & dans l'estomac des communiants; mais pour le faire passer de l'estomac des fideles *jusques dans la substance de leur ame*, comme parle Cabasilas, c'est ce qui surpasse les forces du Prêtre visible. Il est besoin pour cela du Prêtre invisible; il n'y a que lui qui le puisse faire. Ce n'est donc pas sans raison que Cabasilas *oppose Jesus Christ au Prêtre.* Car il y a deux différences très-considérables entre l'un & l'autre. 1°. Le Prêtre ne fait entrer les dons que dans le corps, & Jesus Christ les fait entrer dans l'ame. 2°. Le Prêtre donne à tous ceux qui se présentent à

lui, parce qu'il ne peut pas reconnoître ceux qui en font indignes entre ceux qui en font dignes, mais Jesus Christ ne les donne aujourd'hui qu'à ceux qui méritent de les recevoir. Je dis aujourd'hui. Car quand il tenoit pour ainsi dire la place que tient à présent le Prêtre visible, quand c'étoit à lui à faire passer son corps non seulement de l'estomac des Apôtres dans leur ame, mais aussi de ses mains sacrées dans leur bouche & dans leur estomac, il n'a point fait de difficulté de donner son corps même & son sang même au traître Judas, quoiqu'il en fût indigne, comme le remarque ailleurs Cabasilas. L.6. de vita in Christo.

Mais, dira quelqu'un, Cabasilas enseigne dans le passage allégué par M. Claude, que *tous ceux à qui le Prêtre donne ne reçoivent pas véritablement*. Je l'avoue, mais en même temps je prie ceux qui me font cette objection de considérer que Cabasilas a écrit ailleurs, *que dans la Cene nous recevons véritablement Jesus Christ dans nos mains & dans notre bouche*. Voici donc deux expressions qui semblent contraires l'une à l'autre; mais ce n'est qu'en apparence: dans la vérité elles s'allient très-bien ensemble. En effet, il n'y a personne qui ne voie bien qu'il y a bien de la différence entre *recevoir véritablement Jesus Christ*, *& entre recevoir véritablement dans ses mains & dans sa bouche Jesus Christ*.

Pour recevoir véritablement dans nos bouches Jesus Christ, il suffit de ne les pas fermer quand le Prêtre nous présente son saint corps. Mais le recevoir véritablement de bouche sans lui donner entrée dans notre cœur, ce n'est pas à proprement parler le recevoir véritablement. Jesus Christ vient chez nous, selon Cabasilas, pour se mêler avec nos ames après que nous l'aurons reçu de bouche; il y vient pour s'unir intimément à toutes les parties de notre corps, après qu'il se sera mêlé avec notre ame; il y vient pour ne s'en séparer jamais, ni pendant le cours de cette vie si nous lui sommes fidelles, ni durant le temps qui s'écoulera depuis notre mort jusques au Jugement si nous mourons en grace, ni dans toute l'étendue de l'éternité bienheureuse qui suivra la résurrection de nos corps si nous avons le bonheur de l'obtenir un jour. Ce n'est donc pas le recevoir véritablement que de le recevoir dans nos estomacs, & de le contraindre un moment après qu'il y est entré d'en sortir justement irrité contre nous; c'est le fouler aux pieds, comme parle l'Apôtre, c'est se rendre coupable de la profanation du corps & du sang de son Dieu.

Comme M. Claude a bien vu que ces manieres de parler sont communes & très-naturelles, il a été assez adroit pour donner le change aux termes de Cabasilas. Car au lieu que Cabasilas a écrit que tous ceux qui se présentent au Prêtre *ne* REÇOIVENT *pas véritablement Jesus Christ*;

M. Claude assure que Cabasilas a enseigné que le Prêtre *ne* DONNE *pas le corps de Jesus Christ véritablement* à tous ceux qui se présentent à lui, ce qui est très-faux, & qui n'est jamais venu en pensée à Cabasilas. C'est cependant sur cette falsification visible que M. Claude se forme des fantômes de difficultés. Car c'est là-dessus qu'il se demande *si l'on vit jamais un défaut de mémoire semblable à celui de Cabasilas, s'il eût cru la Transsubstantiation? Si c'est que le Prêtre qui donne la propre substance de Jesus Christ ne donne pas* VÉRITABLEMENT? *Si c'est que cette substance qu'on appelle avec tant d'emphase*, LA VÉRITÉ ET LA RÉALITÉ, *& que M. Arnauld entend toujours quand il trouve ces sortes d'expressions*, LE VRAI CORPS ET LE VRAI SANG DE JESUS CHRIST; *si c'est, dis-je, que ce n'est pas une vérité?* Enfin si l'on le veut croire, il désespere de pouvoir jamais éclaircir de lui-même ces difficultés, si M. Arnauld ne lui vient au secours. Jugez si c'est ainsi qu'il faut traiter des matieres de Religion de l'importance de celle dont il s'agit dans notre dispute.

Il ne me reste plus qu'à m'acquitter de la promesse que j'ai faite de montrer que Cabasilas ne reconnoît aucun mélange du corps de Jesus Christ, ni avec le corps, ni avec l'ame de ceux qui communient indignement. Pour bien comprendre sa pensée, il est important de remarquer qu'il a cru que tout ce qui se rencontre dans le Sauveur, s'unit intimément par le moyen de l'Eucharistie à tout ce qui se rencontre dans nous, son corps & son sang à notre corps & à notre sang, son ame à notre ame, son esprit & sa volonté à notre volonté & à notre esprit. « O grandeur ineffable de nos Mysteres! dit-il. Quelle merveille » que l'esprit de Jesus Christ se joigne à notre esprit, sa volonté à la » nôtre, & que son corps soit mêlé avec notre corps! Quel sera donc » notre esprit, étant gouverné par cet esprit divin? Quelle sera notre » volonté étant dominée par la sienne? Quelle sera la terre de notre » corps étant embrasée par ce feu divin? Et un peu auparavant. Quel » bonheur est comparable au nôtre d'avoir un tel hôte & une telle de» meure? Nous n'enfermons pas seulement quelque chose de Jesus Christ; » mais nous l'enfermons lui-même & nous recevons ce soleil même » dans nos ames, afin que nous demeurions en lui & qu'il demeure en » nous, afin qu'il se revête de nous & que nous nous revêtions de lui; » afin que nous soyons mêlés avec lui & que nous soyons un même » esprit: parce que notre ame, notre corps, & toutes les puissances de » l'un & de l'autre deviennent tout d'un coup spirituelles, son ame étant » jointe à notre ame, son corps à notre corps, & son sang à notre » sang ».

L. 4. de vita in Christo. p. 117.

Ibid.

Ce n'est pas que Cabasilas estime que ce soit la seule ame de Jesus

Christ sans son corps & son sang qui se mêle avec notre ame, ni que ce soit son seul corps sans son sang & sans son ame qui se mêle avec notre corps. Car il enseigne en plusieurs endroits que nous portons Jesus Christ tout entier dans nos ames, dans notre sang & dans toutes les parties de notre corps. Et après avoir dit au commencement du Livre IV de la Vie en Jesus Christ, *que l'ame de Jesus Christ se joint à notre ame*, il assure un peu après, que *nous recevons dans nos ames le corps, le sang, l'ame, l'esprit & la volonté du Sauveur, qui est Dieu & homme tout ensemble.*

Liv. II. Ch XII. p. 117. p. 118.

Ainsi pour concilier ces différentes manieres de parler, il semble qu'on pourroit dire qu'il a cru que Jesus Christ se mêle tout entier avec notre ame, mais par le moyen de son ame; qu'il s'unit selon tout ce qu'il contient à notre corps & à notre sang, mais par le moyen de son corps à notre corps, & par le moyen de son sang à notre sang. Peut-être qu'en traitant de l'opinion de S. Jean de Damas, il se présentera quelque occasion d'expliquer plus distinctement la maniere dont Cabasilas a pu concevoir toutes ces différentes unions de Jesus Christ avec notre sang par le moyen de son sang, avec notre chair par le moyen de sa chair, avec nos nerfs & nos os par le moyen de ses os & de ses nerfs, & ainsi des autres parties.

Quoi qu'il en soit, il s'ensuit évidemment de ce que je viens de dire, que les dons sacrés ne se mêlent ni avec l'ame, ni avec le sang, ni avec la chair de ceux qui communient indignement. Car la justice & l'injustice, le péché & la sainteté ne pouvant s'allier ensemble, il est évident que la volonté de Jesus Christ souverainement juste ne peut se mêler avec la volonté injuste des méchants, ni par conséquent son ame avec leur ame, ni par une suite nécessaire son sang avec leur sang, ni son corps avec aucune partie de leur corps. « Jesus Christ, dit Cabasilas, ne s'est pas » contenté de prendre un corps comme le nôtre, mais il a encore pris » notre esprit, notre volonté, & toutes les autres choses qui appartien- » nent à la nature humaine, parce qu'il se vouloit entiérement unir à » nous, nous pénétrer entiérement, & nous résoudre en lui-même, en » assemblant & joignant étroitement tout ce qui est dans lui avec tout » ce qui se rencontre dans nous. Et c'est pour cette raison qu'il ne se peut » unir avec les méchants, parce qu'en cette qualité nous n'avons aucune » ressemblance avec lui ».

Ibid. p. 118.

Voilà l'opinion de ce savant Evêque de Thessalonique, touchant les trois différentes manieres de participer aux sacrés Mysteres, ou de corps seulement, ou seulement d'esprit, ou d'esprit & de corps tout ensemble. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si elle est soutenable ou non, soit dans

 tous ses chefs, soit peut-être dans quelques-unes de ses parties, ni de répondre aux objections qu'on y peut faire, ni de marquer les Auteurs Grecs & Latins qui semblent en avoir raisonné en quelque chose à-peu-près de la même maniere. Il nous suffit qu'elle fasse voir clairement, 1°. Que Cabasilas a reconnu les dogmes de la présence réelle & de la Transsubstantiation. 2°. Qu'il a cru que les méchants reçoivent de bouche la propre substance du corps de Jesus Christ. 3°. Que si M. Claude en a relevé avec tant de complaisance quelques expressions peu communes, c'est sans doute qu'il n'en a jamais bien compris le vrai sens, ou qu'il s'est imaginé que les Lecteurs n'en jugeroient pas par les propres pensées de Cabasilas, mais sur les idées que nous nous formons ordinairement des effets & des suites de cet adorable & incompréhensible Mystere.

CHAPITRE XIII.

Douzieme & derniere Preuve de M. Claude prise du témoignage de Théophylacte.

M. CLAUDE.

L. 3. c. 13. p. 323. 326. 327. « JE viens donc au dernier article, qui porte que les Grecs tiennent que » le pain est fait le propre & véritable corps de Jesus Christ par voie » d'augmentation de son corps naturel. Ce point mérite une très-parti- » culiere considération; car non seulement il nous découvrira de plus en » plus quelle est la véritable opinion des Grecs, mais il nous fera voir » aussi d'où viennent ces expressions fortes, dont ils se servent quelque- » fois disant, que c'est le corps même de Jesus Christ, non un autre que » celui qui est né de la Vierge, mais le même; & il nous montrera par » même moyen en quel sens il les faut entendre.

» Je dis donc qu'entre les comparaisons dont les Grecs se servent pour » expliquer la maniere du changement qui arrive au pain & au vin, ils » emploient principalement la comparaison des aliments que nous pre- » nons qui se changent en notre corps. Or chacun sait que la matiere ou » la substance des aliments n'est pas convertie en la premiere substance » que nous avions avant que de les prendre, en telle sorte que l'une » soit l'autre absolument; au contraire, chaque substance conserve son » propre être, mais celle de l'aliment est jointe à celle de notre corps, » & en reçoit la forme, elle l'augmente, & par voie d'union, d'assimi- » lation & d'augmentation, comme on parle, elle devient nôtre, &

» ne fait qu'un même corps, & non deux, avec celui que nous avions aupara- Liv. II.
» vant. C'est pourtant cette comparaison que les Grecs pressent le plus Ch. XIII.
» souvent pour exprimer leur pensée sur le sujet du Saint Sacrement.

» Théophylacte dans ses Commentaires sur S. Jean, après avoir dit que Theoph. in Joan. 6.
» le pain que nous mangeons n'est pas un antitype de la chair de Jesus
» Christ, mais la chair même du Seigneur, ajoute tout aussi-tôt ces pa-
» roles. *Le pain est changé en la chair du Seigneur par les paroles ineffa-*
» *bles, par la bénédiction mystique & par l'avénement du Saint Esprit. Et*
» *que personne ne soit troublé d'être obligé de croire que du pain soit de*
» *la chair. Car le Seigneur étant au monde & recevant sa nourriture*
» *du pain, ce pain qu'il mangeoit étoit changé en son corps étant rendu*
» *semblable à sa chair, & contribuoit à l'augmenter & à la soutenir d'une*
» *maniere humaine. Ainsi donc maintenant le pain est changé en la chair du*
» *Seigneur.*

» Damascene, qui, selon M. Arnauld, doit être regardé comme la bou-
» che commune de tous les Grecs, emploie aussi la même comparaison
» dans le Livre quatrieme de la Foi orthodoxe. *On peut dire convenable-* De fide orthod. l. 4. c. 14.
» *ment*, dit-il, *que comme naturellement le pain qu'on mange, le vin &*
» *l'eau qu'on boit, sont changés au corps & au sang de celui qui mange*
» *& qui boit, & ne sont pas faits un autre corps que celui qu'il avoit aupa-*
» *ravant, de même le pain, le vin & l'eau qui sont mis sur l'Autel, sont sur-*
» *naturellement changés au corps & au sang de Jesus Christ, par l'invo-*
» *cation & l'avénement du Saint Esprit; & ce ne sont pas deux corps, mais*
» *un seul & même corps.*

» Déja cette comparaison découvre assez clairement quelle est la doctri-
» ne de l'Eglise Grecque, savoir que la substance du pain conservant son
» propre être, est ajoutée au corps naturel de Jesus Christ, qu'elle lui
» est rendue semblable, qu'elle l'augmente, & devient par ce moyen un
» même corps avec lui. Car c'est ainsi que l'aliment que nous prenons,
» bien qu'il conserve sa matiere & son propre être, ne laisse pas de devenir
» un avec notre corps par voie d'addition, ou d'augmentation.

» Durand de S. Portien, Evêque & Théologien célebre entre les La- Durandus in 4. sent. dist. 11. q. 3.
» tins, qui vivoit au commencement du quatorzieme siecle, ayant reconnu
» la force de cette comparaison ne manqua pas de la faire remarquer à
» ceux de son temps, & de s'en servir même pour appuyer son sentiment,
» qui étoit, que la matiere du pain demeure, & que pendant sa premiere
» forme elle reçoit la forme naturelle du corps de Jesus Christ. Bellarmin Bellarm. de Sacram. Euchar. l. 3. c. 13.
» répond qu'il ne faut pas presser les comparaisons, qu'elles ne sont ja-
» mais semblables en toutes choses, & que les Grecs ne se servent de
» celle de l'aliment, que pour montrer la vérité & la réalité du change-

„ ment qui arrive au pain & au vin de l'Euchariſtie, & non pour ſignifier „ que le changement ſe fait en la même maniere. C'eſt, à mon avis, tout „ ce qu'on peut répondre avec quelque apparence de raiſon. Il faut donc „ voir encore ici ſi dans le ſens des Grecs on peut étendre la comparaiſon „ de l'aliment jusques-là, que le pain & le vin ſont faits le corps & le ſang „ de Jeſus Chriſt par voie d'augmentation de ce corps. Car s'il paroît „ qu'ils le prennent de cette maniere, la réponſe de Bellarmin n'aura „ plus de lieu, & notre preuve ſera pleine & inconteſtable. Or il eſt „ conſtant qu'ils le prennent en ce ſens, puiſque Damaſcene l'a pris de „ cette maniere dans ſa Lettre à Zacharie, Evêque de Doare, & dans la „ petite Homélie qui la ſuit ".

Damaſc. Epiſt. ad Zachar. in edit. Billii.

Réponſe. Si le nom d'*illuſion* ſe donne proprement, comme le remarque en quelque endroit M. Claude, *à de certaines choſes où l'artifice paroît évidemment, & qui ne peuvent ſubſiſter avec la bonne foi qu'on doit garder dans la diſpute*, il ne nous ſera pas difficile de faire voir aux Lecteurs que le diſcours qu'ils viennent d'entendre, eſt l'un des plus illuſoires qui ſe ſoit jamais fait dans une matiere auſſi importante que celle dont il s'agit ici. Car ſi l'on veut bien ſouffrir que nous l'examinions depuis le commencement juſqu'à la fin, on trouvera que ce ne ſont que contradictions étudiées pour éblouir les ſimples, que comparaiſons expliquées d'une maniere propre à confondre toutes leurs idées, & enfin que paſſages tronqués & allégués contre l'intention des Auteurs d'où ils ſont tirés. C'eſt ce que nous ferons voir clairement dans ce dernier Chapitre.

SECTION I.

Où l'on fait voir qu'il ſemble que M. Claude travaille à éblouir les Lecteurs par des contradictions étudiées.

Sup. c. 1. p. 102.

« Les Grecs, dit M. Claude, croient que le pain eſt fait, non une FIGURE, mais le PROPRE & VÉRITABLE corps de Jeſus Chriſt, & ce par „ voie d'augmentation du MÊME corps NATUREL de Jeſus Chriſt.

Voici donc enfin M. Claude qui avoue que le pain eſt fait, ſelon les Grecs, *le vrai corps*, *le propre corps*, *le corps naturel de Jeſus Chriſt*. Or qu'entend-on, je vous prie, par ces trois différentes expreſſions, ſurtout quand elles ſont jointes toutes trois enſemble, & qu'on les oppoſe *à l'image*, ou ce qui eſt la même choſe, *à la figure du corps de Jeſus Chriſt?* N'eſt-il pas évident qu'on n'entend autre choſe ſinon la propre ſubſtance d'un vrai corps humain, compoſé de vraie chair & de vrais os, & animé de l'ame du Sauveur?

Qu'on

Qu'on lise M. Claude dans sa Réponse au livre de la Perpétuité, & l'on trouvera que par *le vrai corps*, par *le propre corps*, par *le corps naturel*, il n'entend autre chose que la substance même de ce divin corps: *Il faut*, dit-il, *considérer le rapport qu'ils établissent entre le corps* NATUREL *de Jesus Christ & le pain du Sacrement. Ils font une perpétuelle opposition du* VRAI *&* PROPRE *corps de Jesus Christ au pain qui est son image.* Liv. II. Ch. XIII. p. 3. c. 4. pag. 577. 578.

Qu'on le consulte dans sa Réponse au Livre de M. Arnauld, & l'on verra qu'il n'a pu trouver de termes plus expressifs pour nous faire concevoir ce que tout le monde conçoit quand on entend parler de la substance du corps de Jesus Christ, qu'en l'appellant *le corps naturel* de Jesus Christ. *Il est vrai*, dit-il, *que ce terme de corps de Jesus Christ pris séparément, imprime d'abord l'idée du corps* NATUREL *de Jesus Christ.* L. 5. c. 8. p. 628.

Qu'on voie enfin la maniere dont il s'en exprime dans la page 510 du même ouvrage, & l'on trouvera qu'il le fait en des termes si clairs, qu'on ne peut plus douter que quand il parle *du corps naturel* de Jesus Christ, il prétend parler de sa propre substance. *Ils font*, dit-il, *deux corps de Jesus Christ; l'un est sa chair* NATURELLE, *l'autre l'image de cette chair naturelle; l'un est la* SUBSTANCE *humaine & l'autre la substance du pain.* Ibid. l. 4. c. 10.

Il n'y a plus qu'à réunir le tout ensemble, & l'on trouvera que M. Claude attribue clairement aux Grecs la créance d'une conversion substantielle.

Le vrai corps, le propre corps, le corps naturel de Jesus Christ n'est autre chose, selon M. Claude que la substance humaine de Jesus Christ.

Or, selon M. Claude, les Grecs croient que le pain est fait le vrai corps, le propre corps, le corps naturel de Jesus Christ.

Donc les Grecs croient, selon M. Claude, que le pain est fait la substance humaine de Jesus Christ, & par conséquent ils reconnoissent dans l'Eucharistie un changement de substance.

Cependant M. Claude le nie en d'autres endroits. *Leur sentiment est*, dit-il, *qu'il ne se fait dans l'Eucharistie qu'un changement de vertu, & que c'est ainsi seulement que ce même sujet, qui est du pain, est aussi le corps de Jesus Christ.* Peut-on rien imaginer de plus contradictoire? Car s'il n'est changé qu'en la seule vertu du corps, comment est-il changé en la substance du corps? Si ce n'est le corps de Jesus Christ qu'en vertu seulement, comment est-ce le vrai corps, le propre corps, le corps naturel de Jesus Christ? L. 3. c. 13. p. 131.

Mais ce que je trouve en tout ceci de plus étrange, c'est qu'il semble que ce soit une contradiction étudiée pour éblouir le monde. Car pour excuser M. Claude il faudroit dire que l'une ou l'autre des deux propo-

Liv. II. Ch. XIII. ſitions qui ſe combattent mutuellement, lui eſt échappée ſans y ſonger. Or on ne le peut dire, ce me ſemble, ni de l'une ni de l'autre. On ne le peut pas dire de la derniere; car il eſt conſtant que c'eſt la penſée de M. Claude que les Grecs ne reconnoiſſent qu'un ſimple changement de vertu dans nos Myſteres. On ne le peut pas dire auſſi de la premiere; puiſqu'elle eſt conçue en des termes qui témoignent aſſez que M. Claude les a peſés attentivement avant que de les coucher par écrit.

En effet, ces ſeules façons de parler, *non une figure, mais le propre & véritable corps, & ce par voie d'augmentation du même corps naturel de Jeſus Chriſt;* ces façons, dis-je, de parler, ne marquent-elles pas un homme qui, s'étant formé dans l'eſprit une idée très-diſtincte de ce qu'il veut dire, travaille à choiſir les uns après les autres les mots les plus propres qu'il pourra trouver pour ſe faire entendre clairement? Ce n'eſt donc pas, ce ſemble, une contradiction de ſurpriſe, c'eſt une contradiction préméditée pour confondre toutes les idées des Lecteurs touchant la créance des Grecs, comme la ſuite de ce Chapitre le fera voir encore bien plus clairement.

Section II.

Illuſion ſurprenante de M. Claude, en ce qu'il aſſure que le pain eſt fait, ſelon les Grecs, LE CORPS MÊME DE JESUS CHRIST *de la même maniere que les aliments ſont faits notre propre corps,* PAR VOIE D'UNION, D'ASSIMILATION ET D'AUGMENTATION.

« Entre les comparaiſons dont les Grecs ſe ſervent, dit M. Claude, ils » emploient celle de l'aliment. Or chacun ſait que la ſubſtance des ali- » ments n'eſt pas convertie en notre premiere ſubſtance, en telle ſorte » que l'une ſoit l'autre abſolument. Au contraire, chaque ſubſtance con- » ſerve ſon propre être, mais celle de l'aliment eſt jointe à celle de notre » corps & elle en reçoit la forme, elle l'augmente, & par voie d'union, » d'aſſimilation & d'augmentation elle devient nôtre, & ne fait qu'un même » corps, & non deux, avec celui que nous avions auparavant. Il en eſt » de même dans l'Euchariſtie, ſelon la doctrine des Grecs; la ſubſtance du » pain conſervant ſon propre être, eſt ajoutée au CORPS NATUREL de » Jeſus Chriſt, elle lui eſt rendue ſemblable, elle l'augmente, & devient » par ce moyen un même corps avec lui, & non un autre que celui qui » eſt né de la Vierge, mais le même ».

Voilà qui eſt déja capable, ce me ſemble, de confondre d'une étrange maniere toutes les idées d'un Lecteur touchant la véritable créance que M. Claude prétend attribuer à l'Egliſe Grecque.

Mais M. Claude n'en eſt pas demeuré là. Car s'étant propoſé ailleurs de faire voir *les différences principales & eſſentielles* qui ſont entre la créance des Grecs & la nôtre, la premiere différence qu'il remarque eſt, que nous croyons que la ſubſtance du pain ceſſe d'être, & que les Grecs au contraire la conſervent. « Cette vérité paroît, dit-il, par ce qu'ils tien- » nent de cette augmentation de Jeſus Chriſt. Car ſi le pain de l'Eucha- » riſtie augmente ou donne de l'accroiſſement au corps du Seigneur, com- » me ils le veulent, il ne ceſſe pas d'être; étant certain que pour faire » une augmentation il faut ajouter une choſe à une autre, les joindre en- » ſemble & n'en détruire ni l'une ni l'autre ». Liv. II. Ch. XIII. L. 3. c. 13. p. 330.

De cette premiere différence M. Claude aſſure qu'il en naît une autre, qui eſt, que les Grecs ne croient pas comme l'Egliſe Romaine, que la ſubſtance du pain & la ſubſtance du corps ſoient les deux termes du changement, celle du pain paſſant toute entiere en celle du corps. « C'eſt, » dit-il, ce qui paroît par cette augmentation du corps de Jeſus Chriſt dont » ils nous parlent, & qu'ils appuyent par l'exemple de l'aliment. Car le ſens » commun nous fait aſſez comprendre que ce qui augmente une choſe » n'eſt pas réellement converti en la choſe augmentée; car il faut qu'il » y ait toujours une différence réelle entre la choſe augmentée & celle » qui s'augmente ». Ibid. p. 331.

A ces deux premieres différences il en ajoute une troiſieme très-conſi- dérable, qui eſt, que les Grecs ne tiennent pas comme nous que la ſubſtance que nous recevons au Sacrement ſoit abſolument toute la même que » celle que Jeſus Chriſt a maintenant dans le ciel. « Leur hypotheſe, » dit M. Claude, y répugne manifeſtement. Car ils veulent que comme » ce qu'un enfant mange & boit ne fait pas un autre corps, mais le même, » encore qu'il en reçoive de l'accroiſſement, ainſi le pain du Sacrement » qui augmente le corps de Jeſus Chriſt ne fait pas deux corps, mais un » ſeul. Or cela ſuppoſe néceſſairement que cette ſubſtance que nous rece- » vons de la bouche du corps eſt différente de celle que Jeſus Chriſt » avoit ſur la terre, & qu'il a encore dans le ciel, bien qu'elle ne faſſe » pas un autre corps. Car un corps augmenté eſt bien le même qu'il » étoit auparavant, mais l'augmentation ne peut jamais être abſolument » la même choſe que ce qui reçoit l'augmentation ». Ibid. p. 332.

J'eſpere que toutes les perſonnes d'eſprit avoueront qu'il n'eſt pas poſſible d'entendre parler M. Claude de la ſorte ſans ſe perſuader, ou qu'il tra- vaille à déguiſer ſes ſentiments touchant la créance des Grecs, ou qu'il veut faire concevoir à ſon Lecteur, 1°. Que le pain peut devenir le corps du Seigneur en deux manieres différentes, par voie de *Tranſſubſtantiation*, ou par voie *d'augmentation*. 2°. Que pour le devenir par voie de *Tranſ-*

 substantiation, il seroit nécessaire que la substance du pain passât dans toute la même substance que Jesus Christ a maintenant au ciel; mais que pour être fait le corps de Jesus Christ par voie *d'augmentation*, il suffit que la substance du pain soit changée intérieurement en chair, & que l'ame du Sauveur s'unisse à cette chair, de même que notre ame s'unit aux aliments que nous prenons au même moment qu'ils se convertissent en notre propre corps. 3°. Que les Grecs ne tiennent pas la *Transsubstantiation*, mais qu'ils veulent que la substance du pain soit changée intérieurement en chair, & que l'ame du Sauveur s'y unisse, parce qu'ils estiment que le pain devient le corps de Jesus Christ comme les aliments deviennent le nôtre; c'est-à-dire, *par voie d'union, d'assimilation & d'augmentation.*

Mais quoique M. Claude semble avoir travaillé à former dans l'esprit des Lecteurs cette nouvelle idée de la créance des Grecs, on peut néanmoins assurer qu'il n'y a rien de plus éloigné de sa pensée. Car entre les différences qu'il rapporte de la créance des Grecs d'avec celle des Latins, il y en a quelques-unes qui font bien voir qu'il n'attribue aux Grecs qu'un simple changement de vertu. Aussi en a-t-il fait quelques mois après l'édition de son livre une déclaration publique qui ne nous permet plus de douter de son sentiment.

Car un Ministre de ses amis voulant mettre au jour un Ecrit sur le sujet de Jean Scot, qui ne ressemble pas mal en illusions au livre de M. Claude, comme on le verra dans la Réfutation que nous en avons faite, M. Claude se servant de l'occasion a fait imprimer à la fin de cet Ecrit quelques additions, sous le titre *d'Augmentations importantes faites à la Réponse au Livre de M. Arnauld par l'Auteur même*; c'est-à-dire, par M. Claude. Or la premiere de ces augmentations contient nettement la déclaration dont nous sommes en peine. En voici les propres termes.

« Au Livre III Chapitre XIII, sur le sujet de la créance de Grecs, page » 329, après ces mots. *Ainsi le Mystere n'est pas un nouveau corps de » Jesus Christ; mais le même qui est né de la Vierge*, ajoutez :

» Au reste, bien que les Grecs se servent de la comparaison de l'ali- » ment pour expliquer de quelle maniere ils entendent que le pain de » l'Eucharistie soit fait le corps de Jesus Christ, il ne faut pas s'imaginer » qu'ils croient que le pain reçoive la forme physique ou naturelle de » la chair du Seigneur, de même que l'aliment reçoit celle de la nôtre, soit » que par cette forme physique on entende l'ame de Jesus Christ, soit » qu'on entende quelqu'autre forme substantielle sous-ordonnée à l'ame. » Ce n'est nullement leur pensée; mais ils veulent dire simplement, que » comme l'aliment que nous mangeons reçoit *la forme physique ou natu- » relle* de notre corps, ainsi le pain de l'Eucharistie reçoit l'impression de

„ la *vertu* vivifiante & ſanctifiante qui réſide au corps naturel de Jeſus „ Chriſt ; & que comme l'aliment en recevant *la forme phyſique* de notre „ chair eſt fait une *augmentation* de notre corps, de même le pain de „ l'Euchariſtie recevant l'impreſſion de la *vertu* du corps de Jeſus Chriſt en „ eſt fait *l'augmentation* ".

Je prie les Lecteurs de s'arrêter un moment pour faire un peu de réflexion ſur cette maniere d'écrire de M. Claude. M. Claude met au jour „ une Réponſe, où il dit, « que comme la ſubſtance de l'aliment con- „ ſervant ſon propre être eſt jointe à la ſubſtance de notre corps, de „ même la ſubſtance du pain conſervant ſon propre être eſt ajoutée, ſelon „ les Grecs, au corps naturel du Sauveur ".

Où il dit, « que comme la ſubſtance de l'aliment reçoit la forme de „ notre corps, & lui eſt par ce moyen rendue ſemblable, de même la „ ſubſtance du pain eſt rendue, ſelon les Grecs, ſemblable au corps „ naturel de Jeſus Chriſt ".

Où il dit, « que comme la ſubſtance de l'aliment contribue à aug- „ menter celle de notre corps, de même, ſelon les Grecs, la ſubſtance du „ pain augmente le corps naturel de Jeſus Chriſt ".

Où il dit, « que comme la ſubſtance de l'aliment devient nôtre par voie „ d'union, d'aſſimilation & d'augmentation, & ne fait qu'un même corps, „ & non deux, avec celui que nous avions auparavant, de même dans „ l'Euchariſtie la ſubſtance du pain devient ſelon les Grecs par voie d'union, „ d'aſſimilation & d'augmentation un même corps avec le corps naturel „ de Jeſus Chriſt, & non un autre que celui qui eſt né de la Vierge, „ mais le même ".

Où enfin il établit pluſieurs différences eſſentielles entre la créance des Grecs & celle des Latins, fondées pour la plupart ſur ce que les Grecs croient que le pain de l'Euchariſtie augmente le corps naturel de Jeſus Chriſt de la même maniere que les aliments augmentent le nôtre. Et cinq ou ſix mois après avoir publié ſon livre, il s'aviſe d'avertir le monde à la fin de l'Ecrit d'un Miniſtre de ſes amis, *qu'il ne faut pas s'imaginer que les Grecs croient que le pain reçoive la forme naturelle de la chair du Sauveur de la même maniere que l'aliment reçoit celle de la nôtre. Que ce n'eſt nullement leur penſée. Qu'ils veulent dire ſeulement que le pain reçoit l'impreſſion de la vertu vivifiante qui réſide au corps naturel du Sauveur.* N'eſt-ce pas nous dire d'un côté, Croyez que le pain eſt fait le corps même de Jeſus Chriſt par la même voie que les aliments deviennent le nôtre ; & nous avertir de l'autre, Donnez-vous bien de garde de croire que le pain devienne le corps de Jeſus Chriſt par la même voie par laquelle les aliments ſont faits le nôtre ? Car ſi le pain ne reçoit qu'une

simple impression de la vertu vivifiante qui réside au corps du Seigneur, comment peut-on dire *que sa substance soit jointe au corps naturel de Jesus Christ, qu'elle lui est rendue semblable, qu'elle l'augmente, & enfin qu'elle devient le vrai corps, le propre corps, le corps même, par voie d'augmentation de ce même corps naturel du Sauveur, de la même maniere que les aliments deviennent notre propre corps par voie d'union, d'assimilation & d'augmentation ?*

Mais avant que de finir cette Section, M. Claude trouvera bon qu'on l'avertisse que cette *augmentation importante* qu'il a faite à sa Réponse n'y étoit nullement nécessaire, puisqu'elle ne contient rien qu'il n'eût déja dit aussi clairement sur la fin de son troisieme Livre. On peut même dire qu'elle ne servira dans la suite du temps qu'à le faire passer pour un homme qui avoit entiérement perdu la mémoire dans l'esprit de tous ceux qui se serviront de la seconde édition de son Livre. Car après avoir lu cette *augmentation importante* dans la page 520 où l'on l'a insérée, ils ne feront pas peu surpris, quand ils trouveront que M. Claude recommence dans la page 535 à traiter tout de nouveau cette même difficulté *de l'accroissement du corps naturel de Jesus Christ*, comme s'il n'en avoit jamais dit un seul mot. Car d'abord il dit, *que quoiqu'il n'ait adopté ni les expressions, ni les pensées des Grecs, il tâchera néanmoins de répondre à une question qui pourroit faire quelque peine aux Lecteurs.* Il propose ensuite cette question dans les mêmes termes dont il s'étoit servi dans la page 520, & enfin il la résout tout de la même maniere dont il l'avoit déja résolue, qui est, *que les Grecs ne croient pas que le pain reçoive la forme naturelle ou physique de la chair du Sauveur, mais seulement l'impression de sa vertu vivifiante.* Toutes les personnes qui ne sauront point que ce qu'ils ont lu dans le premier de ces deux endroits est une *augmentation importante*, qui ne se trouve point dans la premiere édition du Livre, n'auront-ils pas sujet de dire de M. Claude sans qu'il s'en puisse plaindre, ce que M. Claude disoit tantôt sans raison & sans aucun fondement de Cabasilas, *vit-on jamais un défaut de mémoire semblable à celui de cet homme ?*

SECTION III.

Autres illusions de M. Claude dans des passages allégués abusivement contre l'intention des Auteurs, & dans la suppression d'une clause importante du témoignage de Théophylacte.

» Théophylacte, dit M. Claude, après avoir dit que le pain que nous » mangeons dans les Mysteres, *n'est pas un antitype de la chair de Jesus*

» *Christ, mais la chair même du Seigneur*, ajoute tout aussi-tôt ces paro- LIV II.
» les : *Que personne ne soit troublé d'être obligé de croire que du pain soit* CH. XIII.
» *de la chair ; car le Seigneur étant au monde & recevant sa nourriture*
» *du pain, ce pain qu'il mangeoit étoit changé en son corps étant rendu*
» *semblable à sa chair, & contribuoit à l'augmenter & à le soutenir d'une*
» *maniere humaine. Ainsi donc maintenant le pain est changé en la chair*
» *du Seigneur*. Cette comparaison découvre assez clairement quelle est la
» doctrine de l'Eglise Grecque, savoir, que la substance du pain, con-
» servant son propre être, est ajoutée au corps naturel de Jesus Christ,
» qu'elle lui est rendue semblable & qu'elle l'augmente. Car c'est ainsi
» que l'aliment que nous prenons, bien qu'il conserve sa matiere & son
» propre être, ne laisse pas de devenir notre corps par voie d'union,
» d'assimilation & d'augmentation. Durand, Théologien célebre entre
» les Latins, ayant reconnu la force de cette comparaison, ne manqua pas
» de s'en servir pour appuyer son sentiment, qui étoit, *que la matiere du*
» *pain perdant sa premiere forme de pain reçoit la forme naturelle du corps*
» *de Jesus Christ*. Bellarmin répond que les Grecs l'emploient pour mon-
» trer *la réalité & la vérité* du changement, & non pour signifier qu'il se
» fait *en la même maniere*. Mais il paroît par la lettre de Damascene à
» Zacharie Evêque de Doare, & par la petite Homélie qui la suit, que
» dans le sens des Grecs le pain est fait le corps de Jesus Christ *en la*
» *même maniere* que l'aliment est fait le nôtre, *par voie d'augmentation* ».

Pour mettre en évidence toutes les illusions qui sont cachées sous ce discours aussi artificieux qu'on en ait jamais vu, il est nécessaire de demander à M. Claude à quelle fin il allegue tous ces Auteurs, Durand, Bellarmin, S. Jean de Damas & Théophylacte ; si c'est qu'il prétend montrer que le changement qu'admettent les Grecs dans l'Eucharistie est un changement de substance différent de celui de la Transsubstantiation, ou bien si c'est qu'il veut prouver que ce n'est qu'un simple changement de vertu. Quelque parti qu'il choisisse, on trouvera de tous côtés des illusions indignes d'un homme qui proteste *qu'il travaille comme sous les yeux de Dieu, ne se proposant pour but que sa gloire & sa vérité, & se représentant sans cesse qu'il n'écrit pas une seule période dont il ne lui doive un jour rendre compte*. M. Claude dans sa Préface.

En effet, si le dessein de M. Claude est de montrer que l'Eglise Grecque n'admet point d'autre changement que le simple changement de vertu, c'est une illusion que de vouloir persuader au monde que Durand a fort bien compris *la force de la comparaison* dont se servent les Grecs. Car si cette comparaison ne tend qu'à nous faire concevoir, que comme l'aliment reçoit *la forme naturelle* de notre corps, de même le pain re-

LIV. II. CH. XIII. çoit, non la forme naturelle du corps de Jesus Christ, mais quelque impression *de sa vertu vivifiante*, n'est-il pas évident que Durand en a très-mal compris la force, puisqu'il a cru qu'elle consistoit en ce que comme la matiere de l'aliment reçoit *la propre forme* de notre chair, de même la matiere du pain reçoit *la forme naturelle* de la chair du Sauveur?

C'est une seconde illusion que de prétendre que cette comparaison ne montre pas seulement *la réalité & la vérité* du changement comme l'a cru Bellarmin, mais qu'elle signifie encore, que le changement se fait *en la même maniere*. Car si le pain de l'Eucharistie n'est changé qu'en la seule vertu du corps du Sauveur, n'est-ce pas parler d'une maniere tout-à-fait illusoire que de dire, que le pain ne devient pas seulement *en vérité & réellement* le corps de Jesus Christ, mais même qu'il est changé en son corps & en son sang *en la même maniere* que les aliments sont faits notre corps & notre sang, par voie d'union, d'assimilation & d'augmentation.

C'est une troisieme illusion que de produire en cette rencontre le témoignage de S. Jean de Damas. 1°. Parce qu'il ne s'agit pas ici de son opinion. 2°. Parce que tous ceux qui ont lu sa lettre à Zacharie Evêque de Doare, & la petite Homélie suivante, savent que ce sont des pieces aussi fortes qu'on en puisse desirer contre le simple changement de vertu. Aussi ne s'est-il trouvé jusques aujourd'hui aucun Ministre qui les ait osé citer pour établir ce prétendu changement.

C'est enfin une quatrieme illusion que d'alléguer pour témoin de cette doctrine Théophylacte. 1°. Parce qu'il n'y a rien dans son passage qui puisse donner lieu de le détourner au sens d'un simple changement de vertu. 2°. Parce que ce prétendu changement de vertu est entiérement détruit dans la seconde partie du passage, que M. Claude semble avoir supprimé à dessein, de peur que l'on ne s'en apperçût. Car après ces dernieres paroles rapportées par M. Claude : *Ainsi donc le pain est maintenant changé en la chair du Seigneur.* Théophylacte ajoute aussi-tôt. Comment donc, direz-vous, ne nous paroît-il pas chair mais du pain ? « C'est afin que » nous n'ayions pas horreur de le manger. Car nous ne nous pourrions » empêcher d'en avoir de l'horreur s'il nous paroissoit de la chair. Et » ainsi c'est un effet de la condescendance de Dieu pour notre foiblesse, » que cette viande mystique nous paroît semblable à notre aliment ordi- » naire ». Il est, ce me semble, plus clair que le jour, que ce changement dont parle Théophylacte ne peut pas être un simple changement de vertu; puisque c'est un changement après lequel le pain ne devroit plus paroître du pain, mais de la chair, si Dieu n'usoit de condescendance à notre égard.

Mais si M. Claude, pour éviter le reproche de n'avoir pas cité un seul

de

de ces quatre Auteurs ſans quelque illuſion particuliere, ſe réſout à dire, que ſon deſſein a été de faire voir que le changement dont il eſt parlé dans Théophylacte eſt un changement de ſubſtance, bien différent de celui dont nous faiſons profeſſion; que c'eſt dans cette vue qu'il a allégué le témoignage de S. Jean de Damas, & enfin que c'eſt en ce ſens qu'il faut entendre ce qu'il a remarqué, que Durand avoit mieux reconnu la force de la comparaiſon de l'aliment dont ſe ſervent les Grecs que Bellarmin: ſi, dis-je, M. Claude prend deſſein de ſe retrancher à ce parti, nous aurons d'autres illuſions à lui reprocher, qui ne ſont pas moins indignes d'un homme ſincere que celles que nous venons de découvrir.

En effet, ſi M. Claude eſt perſuadé que les Grecs reconnoiſſent un changement de ſubſtance dans nos Myſteres, & que ce changement conſiſte, comme l'a cru Durand, en ce que la matiere du pain reçoit *la forme naturelle* de la chair du Sauveur, comment a-t-il oſé nous avertir dans la page 336 de ſa Réponſe, & dans *les augmentations importantes* qu'il y a faites, *qu'il ne faut pas s'imaginer que les Grecs croient que le pain reçoive la forme* NATURELLE *de la chair du Sauveur, que ce n'eſt nullement leur penſée?* Comment a-t-il eu la hardieſſe d'écrire dans la page 331. qu'il n'eſt pas poſſible de voir ce qu'il a rapporté des Grecs ſans tirer cette concluſion, que leur ſentiment eſt, *qu'il ne ſe fait dans l'Euchariſtie qu'un changement de vertu?*

Mais de plus, qu'y a-t-il dans le paſſage de Théophylacte qui donne ſujet de croire que le changement dont il parle ſoit un changement de ſubſtance, différent de celui de la Tranſſubſtantiation? Dit-il que le pain de l'Euchariſtie devienne le corps de Jeſus-Chriſt par voie d'union, d'aſſimilation & d'augmentation, de la même maniere que les aliments ſe changent en notre chair? C'eſt une imagination de M. Claude à laquelle Théophylacte ni aucun Grec n'a jamais penſé. « Prenez garde, dit Théophy-
» lacte, que ce pain que nous mangeons dans les Myſteres n'eſt pas ſeu-
» lement la figure de la chair du Seigneur, mais la chair même du Sei-
» gneur. Car le Seigneur n'a pas dit, *le pain que je donnerai eſt la figure*
» *de ma chair*, mais *c'eſt ma chair.* Car le pain eſt changé en la chair du
» Seigneur par les paroles ineffables, par la bénédiction myſtique & par
» l'avénement du Saint Eſprit. Et que perſonne ne ſoit troublé d'être
» obligé de croire que du pain ſoit de la chair; car le Seigneur étant
» encore au monde & recevant ſa nourriture du pain, ce pain qu'il man-
» geoit étoit changé en ſon corps étant rendu ſemblable à ſa chair, &
» contribuoit à l'augmenter & à la ſoutenir d'une maniere humaine. Ainſi
» donc le pain eſt changé maintenant en la chair du Seigneur ».

Agapius de salute peccat. p. 2. c. 14. p. 89.

C'est un exemple pareil à celui dont se sert Agapius contre les personnes qui refusent de croire que le Seigneur soit *substantiellement* contenu sous les apparences du pain & du vin. « Nous leur répondons, dit-il, » premiérement en alléguant la force toute-puissante de Dieu, qui, ayant » créé le ciel & la terre par sa seule parole, & ayant produit tant de » créatures visibles & invisibles, les change maintenant & les transforme » comme il veut. Secondement, nous leur montrons qu'il se fait quel- » que chose de semblable dans la nature; car le pain que nous man- » geons chaque jour est changé, & devient chair, & le vin devient » sang. Ainsi donc du simple pain, par la grace du Saint Esprit qui » opere le Mystere, devient la chair & le sang du Seigneur.

Joan. Gerson serm. de Euchar. oper. p. 4. p. 568.

Mais ce ne sont pas seulement les Grecs qui emploient ces sortes de comparaisons. On les trouve aussi dans les Théologiens Catholiques. » Si vous vous étonnez, dit le fameux Gerson, comment le pain est transsubstantié au vrai corps du Sauveur, comment le pain & le vin se convertissent tous les jours dans notre estomac, partie en chair, partie en sang, partie en os, partie en nerfs & partie en moëlle.

Il faut donc avoüer que les Grecs, aussi-bien que les Latins, ne se servent de cette comparaison tirée de l'aliment, que pour montrer la vérité & la réalité du changement qui arrive au pain & au vin de l'Eucharistie, comme l'a très-bien remarqué Bellarmin, & non pour signifier que ce changement se fait en la même maniere.

SECTION IV.

Nouvelle illusion de M. Claude au sujet de deux passages attribués à Saint Jean de Damas.

» Mais, dit M. Claude, Jean de Damas enseigne en termes formels » dans sa lettre à Zacharie Evêque de Doare, *que le pain & le vin sont* » *faits un seul corps & non deux par l'augmentation du corps de Jesus* » *Christ*. Et dans la petite homélie attachée à cette lettre, il appelle » l'Eucharistie *l'augmentation du corps du Seigneur*. Or on ne peut nier » que Jean de Damas ne soit *comme le Saint Thomas des Grecs*, & qu'il » a toujours été la regle de leur doctrine sur l'Eucharistie. Et par con- » séquent il faut demeurer d'accord que *l'Eucharistie est*, selon les Grecs, » *une augmentation du corps de Jesus Christ*, & *que le pain est fait le* » *corps du Sauveur par augmentation*.

Je réponds en peu de mots, 1°. Que ni l'une ni l'autre de ces deux expressions ne choque en aucune maniere le dogme de la Transsubstan-

tiation, comme nous le ferons voir dans la seconde partie de cet ouvrage, en traitant de la créance des Grecs du huitieme siecle. 2°. Que quand on dit que S. Jean de Damas est *comme le S. Thomas des Grecs*, c'est par rapport à ses quatre livres *de la Foi orthodoxe*, qui composent comme un corps de Théologie, où les Grecs des siecles suivants ont puisé leur doctrine & leurs expressions. 3°. Qu'il est assez probable que la lettre à l'Evêque de Doare, & la petite homélie suivante sont des pieces supposées à S. Jean de Damas. 4°. Qu'il y a dans l'une & dans l'autre de ces pieces des sentiments peu communs, & qui ont été publiquement condamnés par la plupart des Grecs, comme entr'autres l'opinion de *la corruptibilité du corps de Jesus Christ dans l'Eucharistie*. Et c'est ce qui me donne lieu de découvrir une nouvelle illusion de M. Claude qui ne surprendra pas peu les Lecteurs. Liv. II. Ch. XIII.

Il s'agit dans notre dispute de faire connoître au monde quel a été le véritable sentiment de l'Eglise Grecque sur le sujet de l'Eucharistie depuis le siecle de Bérenger jusqu'aujourd'hui. M. Claude dit, *que pour le faire de bonne foi, il se sent obligé d'apporter, non des raisonnements ou des distinctions tirées de sa tête, mais* DE BONS PASSAGES *des Grecs mêmes qui marquent nettement de quel changement ils entendent parler.* Pour cet effet il réduit leur créance à une proposition composée de quatre ou cinq parties. La partie principale & la plus considérable est, *que le pain est fait, selon les Grecs, le propre & véritable corps de Jesus Christ, & ce par voie d'augmentation du même corps naturel de Jesus Christ.* Qui ne s'attendroit après cela de voir cette partie si spécieuse de la créance des Grecs établie sur *de bons passages* de leurs plus célebres Auteurs ? Ce n'est pas cependant sur *des passages*, c'est sur *un raisonnement tiré de la tête de M. Claude* qu'elle est uniquement appuyée. Mais peut-être que ce raisonnement vaudra mieux tout seul qu'une douzaine de bons passages. Voyons donc quelle en est la force, & tâchons, s'il est possible, de la mettre en peu de mots dans tout son jour. Sup. c. 1. p. 101.

J'ai trouvé, dit M. Claude, dans la Lettre adressée à l'Evêque de Doare, & dans la petite homélie qui y est jointe, *que le pain est fait, par l'avénement du S. Esprit, un corps & non deux, par l'augmentation du corps de Jesus Christ.* Donc quoique l'Auteur de ces deux pieces n'ait pas vécu pendant les six derniers siecles dont il s'agit présentement; quoique ce soit un Auteur qui a des sentiments sur le sujet de l'Eucharistie condamnés publiquement par les Grecs mêmes, quoiqu'il ne se trouve aucun autre Auteur de cette Eglise qui ait jamais parlé *d'une augmentation du corps de Jesus Christ*, quoique cette prétendue augmentation du corps de Jesus Christ soit peu raisonnable, & qu'elle ait je ne sais quoi de bizarre, on doit néanmoins tenir pour une chose

certaine & constante que tous les Grecs qui ont vécu depuis six cents ans, & en particulier que Théophylacte & Euthymius, que Nicolas de Méthone & Cabasilas, que Siméon de Thessalonique & Jérémie de Constantinople ont cru que le pain de l'Eucharistie est fait le corps de Jesus Christ *par voie d'augmentation de son corps naturel.*

Mais je prie le Lecteur de ne pas croire que j'impute à M. Claude d'avoir pensé ce qu'il n'a pas pensé en effet, ou que je pousse sa conclusion au-delà des bornes jusques où il l'a lui-même portée.

Nous avons déja vu que M. Claude attribue à toute l'Eglise Grecque en général de reconnoître dans l'Eucharistie *une augmentation du corps naturel de Jesus Christ*, & nous ferons voir dans la Section suivante, qu'il attribue cette même créance en particulier à tous les Auteurs que j'ai marqués.

M. Claude ne peut pas aussi nier qu'il ne sût très-bien que l'Auteur de la Lettre à Zacharie, Evêque de Doare, a vécu hors du temps dont il s'agit dans notre dispute, puisqu'il estime qu'il n'est pas différent de S. Jean de Damas.

Il ne peut pas nier qu'il ne sût très-bien que cet Auteur, quel qu'il puisse être, enseigne *la corruptibilité du corps de Jesus Christ dans l'Eucharistie*, puisque c'est le sujet principal de sa Lettre à l'Evêque de Doare, & de l'homélie suivante.

Il ne peut pas nier qu'il ne sût très-bien que cette opinion *de la corruptibilité du corps de Jesus Christ dans l'Eucharistie*, a été condamnée des Grecs au douzieme siecle, puisqu'il en rapporte lui-même la condamnation au Chapitre IX de son troisieme Livre.

Il ne peut pas nier qu'il ne sût très-bien qu'il ne se trouve aucun autre Auteur qui ait parlé de cette prétendue *augmentation*, puisqu'après toutes les perquisitions possibles pour en trouver, soit dans les premiers siecles, soit dans les six derniers dont nous recherchons la créance, il n'en a pu rencontrer un seul.

Il ne peut pas nier enfin que *cette augmentation du corps de Jesus Christ* par le moyen du pain de l'Eucharistie, ne passe dans son esprit pour *une opinion peu raisonnable, & qui a quelque chose d'assez bizarre*, puisque c'est lui-même qui en a porté ce jugement.

L. 3. c. 13. p. 335. 336. « Je ne doute point, dit-il, qu'il n'y puisse avoir des gens qui lisant » ce Chapitre diront peut-être que j'attribue aux Grecs *une doctrine peu* » *raisonnable.* Et un peu plus bas. Au reste, dit-il, *quoiqu'il y ait quel-* » *que chose d'assez bizarre* dans cette prétendue augmentation du corps » de Jesus Christ par le moyen du pain, on peut pourtant lui donner » un sens apparent, en disant qu'il n'est pas nécessaire que le pain &

» le corps soient joints localement ; qu'il suffit de concevoir que le Saint » Esprit est le lien mutuel qui les unit ensemble, & que le pain ne rece- » vant la vertu du corps que par dépendance du corps, & en tant qu'il » en est le mystere, c'est une espece d'accroissement & d'augmentation, » un mystere étant comme un appendice ou un accessoire de la chose » dont il est le mystere ".

Mais il est important d'avertir les Lecteurs que ce Saint Esprit que M. Claude appelle, *le lien mutuel qui unit ensemble le pain & le corps de Jesus Christ*, n'est pas la troisieme Personne de la Trinité, mais que c'est la divinité du Sauveur jointe au pain, & que cette divinité du Sauveur jointe au pain n'est pas sa nature divine, mais que c'est l'efficace ineffable & vivifiante qui émane de son corps, & enfin que cette efficace ineffable n'est autre chose qu'une certaine participation ou impression de la vertu sanctifiante de Jesus Christ, qui est reçue dans le pain avec quelque sorte d'inhérence, pareille à celle que les Grecs reconnoissent dans les eaux du Baptême.

Vide sup. c. 1. sect. 1.

Ce passage découvre donc nettement ce que c'est précisément que *d'être fait*, selon les notions de M. Claude, *le corps de Jesus Christ par voie d'augmentation ou d'accroissement de son corps naturel.* Il n'est pas nécessaire pour cela que le pain, par exemple, soit changé intérieurement en chair; il n'est pas nécessaire que l'ame de Jesus Christ s'y unisse; il n'est pas même nécessaire que le pain reçoive en soi aucune impression réelle de la vertu vivifiante du corps du Sauveur: il suffit qu'il en soit l'image, la figure, le mystere, parce *qu'un mystere étant comme un appendice ou un accessoire de la chose dont il est le mystere*, il en est en conséquence *l'accroissement & l'augmentation.* Ainsi selon ce nouveau langage de M. Claude, il est vrai de dire, que les eaux du Baptême sont des augmentations du sang naturel de Jesus Christ, que le Chrême de la Confirmation est un accroissement du Saint Esprit, que l'Agneau Paschal, la manne, les pains de proposition étoient autant d'accroissements ou d'augmentations du corps naturel du Sauveur. Au reste, il ne faut point que M. Claude prétende justifier ces façons de parler si extraordinaires sur la lettre de S. Jean de Damas à l'Evêque de Doare; car il est évident que l'Auteur de cette lettre & de l'homélie suivante a cru *que cette augmentation du corps de Jesus Christ* dont il parle étoit de la vraie chair, animée de l'ame du Sauveur, & unie hypostatiquement à la divinité.

Liv. II.
Ch. XIII.

SECTION V.

Où l'on fait voir la vanité d'une nouvelle clef de M. Claude, inconnue jusques aujourd'hui à tous les Ministres.

Bien que nous ayions déja fait remarquer aux Lecteurs plusieurs illusions dans le Livre de M. Claude, il me semble qu'il n'y en a point de plus capables d'exciter dans toutes les personnes un peu sinceres de secrets mouvements d'une juste indignation contre sa maniere d'écrire, que celle qui nous reste à découvrir dans cette derniere Section.

Elle consiste dans une nouvelle *clef* inventée pour servir en même temps à deux fins très-importantes à M. Claude. Son premier usage, qui lui est commun avec les deux clefs *de figure* & *de vertu*, est de faire trouver en un moment le vrai sens de tous les passages des Grecs modernes d'une maniere inconnue au monde jusques aujourd'hui, & dont on ne trouve aucun vestige, ni dans la fameuse Réponse de M. Claude au Livre de la Perpétuité, ni dans celle qu'il a faite au Pere Nouet, ni dans le gros Volume de M. Aubertin, ni, comme je crois, dans aucun Ministre qui ait écrit de la créance des Grecs. Son second usage, que M. Claude semble avoir eu principalement en vue en la forgeant, est d'éblouir les simples avec trois ou quatre grands mots qui, dans la commune maniere de parler de tout le monde, emportent un véritable changement de substance, mais qui, dans les nouvelles idées qu'il a plu à M. Claude de leur attacher dans un certain coin de son Livre, ne signifient qu'un simple changement de vertu pareil à celui que les Grecs reconnoissent dans les eaux du Baptême.

Théophylacte, Euthymius, Cabasilas & Jérémie enseignent, « que le » pain de l'Eucharistie n'est pas une figure ou une image du corps de » Jesus Christ, mais que c'est le corps même du Sauveur. Ce corps » rempli de la divinité dont le Seigneur a dit, *que le pain qu'il donnera* » *est sa chair laquelle il livrera pour la vie du monde;* ce corps formé » par le Saint Esprit dans le sein d'une Vierge, qui a été crucifié, qui a » été enseveli, qui est ressuscité, & qui est assis à la droite du Pere ».

Quelqu'un souhaite-t-il qu'on lui fasse voir que ces sortes d'expressions ne favorisent ni la présence réelle ni la Transsubstantiation ? M. Claude le satisfera amplement & avec une complaisance merveilleuse, par le moyen de sa nouvelle *clef*. « M. Arnauld, dit-il, n'a que faire de s'empresser à
l. 4. c. 1. p. 224. » nous faire voir que les Grecs n'admettent pas le sens de figure dans » les paroles de Jesus Christ, & qu'ils ne prennent pas le terme *est* dans » le sens de *significat*. On le lui accorde facilement. On lui accorde aussi

» qu'en cela nous ne ſommes pas d'un même ſentiment avec eux. Il s'agit » ſeulement de ſavoir ſi de-là il s'enſuit qu'ils croient la Tranſſubſtantia- » tion. Or je ſoutiens non ſeulement que cela ne s'enſuit pas, mais que » le contraire s'en enſuit ; car ils tiennent un milieu entre le ſens de figu- » re & de Tranſſubſtantiation. En un mot ils veulent que le pain, demeu- » rant pain quant à ſa ſubſtance, ſoit néanmoins le propre corps de » Jeſus Chriſt, PAR CETTE VOIE D'AUGMENTATION DU CORPS NATUREL, » comme on a fait voir dans le dernier Chapitre du Livre précédent. » Que deſire M. Arnauld davantage? Veut-il qu'on montre que le ſen- » timent des Grecs eſt que le pain eſt fait le corps de Jeſus Chriſt par » ce moyen, de même que l'aliment eſt fait notre corps? Ils le diſent » en termes exprès. Veut-il qu'on lui faſſe voir que par ce moyen la » ſubſtance du pain ne ceſſe pas d'être, & qu'elle n'eſt pas changée en » la propre ſubſtance du corps qui étoit auparavant? La choſe parle » d'elle-même, & l'on l'a démontré en ſon lieu auſſi clairement qu'une » choſe de cette nature ſe peut démontrer. Doute-t-il que les Grecs » croient par ce moyen conſerver le ſens précis & littéral des paroles » de Jeſus Chriſt? Ils déclarent eux-mêmes qu'ils ne l'entendent pas au- » trement. Veut-il enfin que ce ne ſoit pas un bon moyen de garder le » ſens littéral? Les Grecs auſſi ſoutiennent le contraire, & alleguent » pour cet effet l'exemple de l'aliment, qui eſt fait un avec notre corps » PAR CETTE MÊME VOIE D'ASSIMILATION ET D'AUGMENTATION, ſans » qu'on puiſſe dire que ce ſoient deux corps, mais un ſeul corps & le » même ". LIV. II. CH. XIII.

Nicolas Evêque de Méthone a compoſé un Traité *contre ceux qui dou- tent & qui diſent que le pain & le vin conſacrés ne ſont pas le corps & le ſang de Notre Seigneur Jeſus Chriſt.* C'eſt vers le milieu de cet excel- lent Traité qu'il dit: « Qu'il ne faut pas mépriſer ce qui nous a été » enſeigné par cette bouche divine qui ne peut mentir. Que c'eſt elle » qui a dit, *ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang.* Qu'il ne faut pas attri- » buer l'impuiſſance au Tout-puiſſant. Que c'eſt celui qui a fait toutes » choſes de rien, qui a commandé que le pain fût changé en ſon corps, » & le vin mêlé d'eau en ſon ſang. Qu'il ne faut pas rechercher les » cauſes & l'ordre de la nature dans le changement du pain au corps de » Jeſus Chriſt, puiſque ce corps même eſt né d'une Vierge d'une ma- » niere qui ſurpaſſe la nature, & qui eſt au deſſus des penſées, de la » raiſon & de l'intelligence des hommes ".

Deſirez-vous apprendre en peu de paroles à quoi aboutit tout cela? M. Claude prend en main *la clef d'augmentation*, & il vous contente en deux mots avec une facilité inconcevable. *Le pain eſt changé au corps de*

LIV. II. CH. XIII. *Jesus Christ*, il est vrai. *Il est fait ce corps même*, il est vrai. *Mais*, dit M. Claude, PAR VOIE D'AUGMENTATION, *selon le sentiment des Grecs*, *tel que je l'ai représenté dans le Chapitre XIII du Livre précédent.*

L. 4. c. 7. p. 457.

Siméon Evêque de Thessalonique, Jérémie Patriarche de Constantinople, les Liturgies Grecques, & tous les plus célebres Auteurs de cette Eglise enseignent, que le pain est fait le corps de Jesus Christ; « Qu'il » est fait le corps même, le véritable corps, le propre corps du Sei- » gneur né de la Vierge; que ce ne sont pas deux corps, mais un seul ».

Se trouve-t-il quelques Calvinistes qui aient été émus de voir tenir aux Grecs tout le même langage que l'on tient dans l'Eglise Romaine? M. Claude a recours *à la clef d'accroissement* ou *d'augmentation*, & il contraint tous les Grecs, malgré qu'ils en aient, de confesser qu'ils entendent sous ces termes des sens qui ont je ne sais quoi *de bizarre*, mais auxquels ils n'ont jamais songé. Les Grecs & les Latins, dit M. Claude, conviennent dans ces expressions générales. « *Le pain est fait le corps de Jesus* » *Christ*, *le pain est le corps même*, *le propre corps*, *le véritable corps de* » *Jesus Christ. Ce ne sont pas deux corps*, *mais un seul.* Jusques-là vous » les voyez tenir un même langage. Mais allez plus avant, demandez- » leur comment *le pain est fait le corps de Jesus Christ?* Les Latins répon- » dent que c'est par la conversion de toute sa substance en la substance » même que ce corps avoit avant la conversion. Les Grecs au contraire » disent que le pain est fait UN ACCROISSEMENT OU UNE AUGMENTATION » DU CORPS NATUREL DU SAUVEUR, & qu'il est fait par ce moyen son » corps. Demandez-leur comment *le pain est fait le corps même*, *le vé-* » *ritable corps*, *le propre corps né de la Vierge?* Les Latins répondent » que c'est parce qu'en effet ce n'est que la même substance en nombre » sans qu'il y ait aucune différence. Les Grecs au contraire disent, que » c'est parce qu'un ACCROISSEMENT ne fait pas un autre corps que celui » qui reçoit l'accroissement, & ils se servent de l'exemple d'un enfant » qui mangeant & buvant, & croissant de cette maniere n'a pas deux » corps, mais un seul ».

Ibid. p. 464.

Nicolas Cabasilas, Evêque de Thessalonique, veut faire voir que la consécration ne se doit pas seulement attribuer aux paroles de Jesus Christ, mais aussi à l'invocation qui se fait après que l'on les a prononcées. Pour cet effet il assure que selon le Canon de l'Eglise Latine la consécration n'est accomplie qu'après que le Prêtre a fait cette priere : *Commandez, Seigneur que ces dons soient portés dans les mains de votre Saint Ange sur votre Autel qui est au dessus des cieux.* Et pour le prouver il établit trois principes.

I. « Que le corps de Jesus Christ étant après la consécration dans le ciel

„ le ciel & dans la terre, on ne devroit pas ſouhaiter qu'il ſoit porté „ au ciel, puiſqu'il y eſt déja. Liv. II. Ch. XIII.

II. „ Que le corps de Jeſus Chriſt ne peut être porté en haut par la „ main d'un Ange, puiſqu'il eſt au deſſus de toute principauté, de toute „ puiſſance, de toute vertu, & de tous les noms qui ſont au monde.

III. „ Qu'on ne pourroit pas commettre une plus grande impiété „ que de reconnoître d'une part, que les dons ſont le corps même de „ Jeſus Chriſt, & croire de l'autre, qu'ils puiſſent paſſer en un état plus „ ſaint & plus excellent".

M. Arnauld avoit remarqué que ces trois principes de Cabaſilas *ſuppoſent clairement la préſence réelle & la Tranſſubſtantiation.* En effet, je ne vois pas qu'on puiſſe guere rien apporter de plus fort pour convaincre des gens raiſonnables que Cabaſilas étoit très-perſuadé de ces deux dogmes, qu'en leur faiſant voir qu'il croyoit, auſſi-bien que nous, qu'après la conſécration le corps de Jeſus Chriſt n'eſt pas ſeulement dans le ciel, mais auſſi ſur la terre; que ce corps de Jeſus Chriſt que nous avons en terre n'eſt autre que celui-là même qui eſt au deſſus de toute principauté, & enfin que c'eſt un corps auquel on ne peut ſouhaiter ſans impiété un état plus ſaint ou plus excellent. Arnauld. l. 3. c. 8.

Mais M. Claude ne s'étonne point de tout cela, *la clef d'accroiſſement* le tient en ſûreté, il l'employera quand bon lui ſemblera, & il vous fera voir plus clair que le jour que Cabaſilas n'a jamais ſongé à rien moins qu'à la préſence réelle & à la Tranſſubſtantiation.

« Je réponds, dit-il, que le premier principe de Cabaſilas ne ſuppoſe ni la préſence réelle ni la Tranſſubſtantiation. Car, ſelon les Grecs, „ l'Euchariſtie qui eſt en terre étant L'ACCROISSEMENT DU CORPS DE JESUS „ CHRIST eſt un même corps avec celui qui eſt au ciel; & de cette ſorte „ un même corps eſt au ciel & en terre; au ciel à l'égard de ſa ſubſtance „ naturelle, & en terre à l'égard du Myſtere, QUI EST SON ACCROISSEMENT; ce qui eſt fort éloigné du ſens des Latins, & ne ſuppoſe aucune Tranſſubſtantiation. L. 4. c. 7. p. 465.

„ Je réponds, continue M. Claude, que ce ſeroit porter un peu trop „ loin, ce me ſemble, l'uſage des conſéquences, que de conclure du ſecond principe, que l'Euchariſtie ſoit le corps de Jeſus Chriſt en propriété de ſubſtance. Car il ſuffit pour établir la vérité de ce que dit „ Cabaſilas que le pain ſoit le corps de Jeſus Chriſt PAR VOIE D'ACCROISSEMENT, comme nous avons vu que les Grecs l'expliquent, puiſqu'il „ eſt vrai que cette dignité l'éleve en quelque ſorte au deſſus des Anges „ mêmes. Ibid. p. 466.

Liv. II. Ch. XIII. „ Enfin je réponds, dit M. Claude, que je ne vois pas que le troi-„ fieme principe enferme, comme M. Arnauld dit, la préfence réelle & „ la Tranffubftantiation ; il le falloit montrer, & non l'avancer fans preu-„ ves. Car on peut fort bien dire dans le fens des Grecs, qu'il n'y a „ point de plus haute dignité où le pain puiffe être porté que celle de „ recevoir l'impreffion de la vertu du corps de Jefus Chrift, & d'être „ fait ce corps PAR VOIE D'ACCROISSEMENT ET D'AUGMENTATION ".

Sup. c. 11. Les Lecteurs n'avoueront-ils pas à préfent que j'avois tantôt grande raifon de me plaindre, & de dire que fi l'on autorife jamais l'ufage de ces fortes *de clefs*, il n'y aura point d'opinion, quelque abfurde qu'elle foit, que les Miniftres n'attribuent à qui bon leur femblera ? Il n'y a pas un mot, ni dans Théophylacte, ni dans Euthymius, ni dans Nicolas de Méthone, ni dans Cabafilas, ni dans Siméon de Theffalonique, ni dans Jérémie de Conftantinople ; il n'y a pas, dis-je, un feul mot dans les ouvrages de ces Auteurs, qui puiffe fe rapporter ni de près ni de loin *à une augmentation du corps de Jefus Chrift.* Cependant parce qu'il l'a femblé bon à M. Claude, les voilà tous fix, & avec eux tout ce qu'il y a eu de Grecs depuis fix cents ans, changés en un moment en autant d'AUGMENTATEURS MYSTIQUES DU CORPS NATUREL DU SAUVEUR. A quoi ne devons nous point nous attendre fi l'on continue de forger tous les jours de ces *nouvelles clefs* à Charenton ?

Mais je prie M. Claude d'être lui-même le juge de fa maniere d'écrire ; qu'il voie comment il a pu nous affurer dans fa préface, *qu'on ne trouveroit point qu'il fe foit écarté ni de la fincérité, ni de la bonne foi, ni de la droiture qu'un homme de bien doit garder.* Si c'eft agir en homme de bien, en homme fincere, en homme de bonne foi, que d'attribuer à un million de perfonnés des opinions *bizarres* fur le fujet du plus augufte de nos Myfteres, auxquelles il eft plus clair que le jour qu'ils n'ont jamais fongé, qui font ceux que l'on pourra jamais blâmer de s'être comportés en ces fortes de rencontres en gens de mauvaife foi & en impofteurs ?

Enfin je le fupplie de fe fouvenir que nous lui avons fait voir que l'on enfeigne dans ces célebres Monafteres du Mont Athos, dont la foi eft celle de tous les Evêques d'Orient, *que nous avons fous les apparences du pain & du vin la divine fubftance du Sauveur, & que fon facré corps y eft fubftantiellement contenu :* que nous lui avons produit une Eglife entiere de Grecs fchifmatiques qui enfeignent, *que le pain & le vin font tranfélémentés en la divine fubftance du corps & du fang de Jefus Chrift.* Que nous lui avons mis en avant plufieurs célebres Evêques de différents fiecles dont les uns affurent, *que le pain ne demeure*

plus après le changement, dont les autres enseignent, *qu'il n'en reste que les accidents sensibles*, dont les autres disent clairement, *que le pain & le vin sont transsubstantiés au corps & au sang du Sauveur.* Que nous lui avons allégué un Patriarche Œcuménique, qui témoigne que toute l'Eglise Grecque, dont il est le Chef, convient avec les Luthériens dans le dogme de la présence réelle, mais qu'elle désapprouve entiérement leur créance en ce qu'ils nient *le changement de la substance du pain en la substance du corps du Seigneur.* Enfin que nous lui avons fait voir que les quatre Patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche & de Jerusalem reconnoissent, *que le Seigneur est véritablement, proprement, & réellement présent sous les apparences du pain & du vin: que la substance du pain & la substance du vin sont changées en la substance du corps & du sang de Jesus Christ: qu'à l'instant que se fait la consécration, la Transsubstantiation s'accomplit, le pain étant changé au véritable corps de Jesus Christ, & le vin en son véritable sang, leurs apparences demeurant par une divine condescendance.* Je le supplie en même temps de faire réflexion que de son côté il n'allegue aucun passage tiré des Grecs modernes qui ont vécu depuis six cents ans, où il soit parlé de *l'augmentation du corps naturel du Sauveur.* Que si après cela il a encore la bonté de ne me pas refuser la même grace que nous avons vu qu'il a accordée à M. Arnauld, non seulement il ne se plaindra point que l'on n'ait pas parlé *assez sérieusement* de sa nouvelle maniere d'éluder les passages des Grecs, quand on lui a donné les noms *de clef d'augmentation, de clef d'accroissement, de nouvelle clef de M. Claude;* mais j'espere aussi qu'il avouera de bonne foi, qu'on ne peut pas raisonnablement révoquer en doute le consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine dans les dogmes de la présence réelle & de la Transsubstantiation.

Liv. II. Ch. XIII.

Sup. c. III.



LIVRE TROISIEME.

Contenant la réfutation des vingt-six Preuves qu'emploie M. Claude pour faire voir que les Grecs ne croient pas la Transsubstantiation.

CHAPITRE PREMIER.

Sujet de ce troisieme Livre & de la maniere dont on le doit traiter.

APrès avoir ainsi éclairci tous les *bons passages* de M. Claude où nous devions trouver le changement de vertu *bien nettement marqué*, il ne me sera pas difficile de répondre aux vingt-six preuves qui occupent les douze premiers Chapitres de son troisieme Livre. C'est à quoi j'ai destiné celui-ci. Comme il est en quelque façon hors de notre premier dessein, qui étoit de ne nous servir dans cette recherche de la créance des Grecs que de témoignages évidents & formels de leurs plus célebres Auteurs, on ne doit point trouver mauvais que je travaille à l'abréger le plus qu'il me sera possible. Je tâcherai de le faire en telle sorte que ceux qui ont lu le Livre de M. Claude, y reconnoîtront que je n'ai rien passé de ce qu'il y a de plus considérable dans ses vingt-six preuves; & j'espere que toutes les personnes d'esprit jugeront facilement de la maniere dont j'y répondrai, que si je n'entre pas toujours dans le détail d'une infinité de petites difficultés qu'il propose, ce n'est que dans la vue de ne les fatiguer pas plus long-temps dans de longues discussions qui m'auroient été très-faciles, mais qui ne sont nullement nécessaires après ce que nous avons dit dans les deux Livres précédents.

CHAPITRE II.

Réponse aux dix premieres Preuves de M. Claude.

M. CLAUDE.

L. 3. c. 1. p. 157. & chap. 2. p. 158. « IL s'agit dans notre dispute de savoir si l'Eglise Grecque séparée de » l'Eglise Romaine fait profession de croire la conversion substantielle, » ou si elle ne le fait pas. C'est le véritable état de la question. M. Ar-

» nauld soutient l'affirmative, & moi la négative, de sorte qu'il faut voir » déformais qui de nous deux a la raison & la vérité de son côté. Ma » premiere preuve est prise de ce que les Grecs ne se servent point du » terme de Transsubstantiation, quand ils veulent expliquer leur créance » sur le sujet de l'Eucharistie ". Liv. III. Ch. II.

Réponse. L'on a produit dans les Chapitres III & V du premier Livre, des témoignages des Grecs qui se servent du terme de Transsubstantiation en expliquant leur créance sur le sujet de l'Eucharistie. L'on en trouvera plusieurs autres semblables dans les Chapitres IX, XI & XIV, du premier Livre de la *Réponse générale* que l'Auteur de la Perpétuité a faite *au nouveau Livre de M. Claude.*

M. Claude. « Cette premiere preuve sera soutenue par une seconde » qui n'aura pas moins de force. Elle est prise de ce que les Grecs en » expliquant leur foi touchant le mystere de l'Eucharistie, ne disent rien » qui porte formellement la conversion substantielle de la substance du » pain en celle du corps de Jesus Christ ". Ibidem. p. 162.

Réponse. L'on a fait voir dans le premier Livre Chapitre III, IV, V & VII, que les Grecs se servent de plusieurs expressions qui portent formellement la conversion substantielle de la substance du pain en celle du corps de Jesus Christ. L'on en peut voir d'autres exemples dans les Chapitres IX, XI & XII du premier Livre de la Réponse générale.

M. Claude. « Les expressions dont se servent les Grecs sont générales » & ne suffisent pas pour former l'idée d'une conversion substantielle ". c. 3. p. 166.

Réponse. L'on a prouvé dans les Chapitres VI, VIII & IX du premier Livre, & dans le Livre précédent Chapitres II, VI, X & XI, que les témoignages des Grecs où la conversion substantielle n'est pas exprimée en termes formels, suffisent pour en former une idée très-claire & très-distincte. Je prie aussi les Lecteurs de voir ce que l'Auteur du second Tome de la Perpétuité a dit sur ce sujet dans les Chapitres XII & XIII du quatrieme Livre, où il a clairement découvert les horribles conséquences de la nouvelle Philosophie de M. Claude, touchant les expressions qu'il appelle *générales.*

M. Claude. « Cette troisieme preuve que je viens de produire, doit » être suivie d'une considération qui en fera paroître encore plus la force » & la solidité. C'est que les Grecs font profession de ne recevoir pour les » déterminations de la foi que les sept premiers Conciles universels. Or » il est constant qu'il n'y a rien dans ces Conciles qui détermine la Transsubstantiation. Donc que les Grecs ne tiennent pas la Transsubstantia» tion pour un article de leur foi ". Ibidem. p. 171.

Réponse. C'est un sophisme. Il falloit conclure, donc les Grecs ne

LIV. III. CH. II. tiennent pas la Tranſſubſtantiation pour un article de foi déterminé dans aucun Concile, ce qui eſt très-vrai. Mais il ne s'en enſuit pas qu'ils ne la tiennent pas pour un article de foi. C'eſt donc un article de foi dans l'Egliſe Grecque, mais qui n'a jamais été ouvertement attaqué par aucun hérétique. C'eſt ainſi qu'on la tenoit dans l'Egliſe Romaine avant l'héréſie de Bérenger.

Ibidem. p. 173. *M. Claude.* « Dans les actes de réunion que les Grecs ont paſſé avec „ l'Egliſe Romaine, ils ont changé les termes des Latins; & au lieu que „ dans les actes de ces derniers il eſt porté expreſſément que le pain eſt „ *tranſſubſtantié* au corps de Jeſus Chriſt, ils ont mis ſeulement qu'il eſt „ *vraiment changé*, ἀληθῶς μεταβάλλεται ".

Réponſe. C'eſt une preuve certaine que ceux qui ont ſouſcrit à ces actes de réunion, tant de la part des Grecs que de la part des Latins, entendoient ſous le mot grec μεταβάλλειν ce que tout le monde entend par le mot latin *Tranſſubſtantiare.* Voyez *la Réponſe générale*, Livre I Chapitre VIII.

c.4.p.181. *M. Claude.* « Les Grecs emploient ſur d'autres ſujets les mêmes ex- „ preſſions que ſur l'Euchariſtie, comme ſur le ſujet de l'Egliſe, ſur le „ ſujet des Evangiles, ſur le ſujet du pain & du vin avant la conſécration ".

Réponſe. Quand M. Claude aura médité un peu attentivement ſur ce qu'on lui a dit touchant ces ſortes de comparaiſons dans le ſecond Tome de la Perpétuité, Livre VI, Chapitre XV, il ne lui arrivera jamais de s'en ſervir, à moins que de vouloir s'expoſer à la cenſure de tous ceux qui auroient lu ce même Chapitre.

c.5.p.188. *M. Claude.* « Les Grecs ne croient pas que les particules de la Vierge „ & des Saints ſoient conſacrées ſur le grand Autel comme eſt celle de „ Jeſus Chriſt, & néanmoins ils en communient le peuple comme du „ corps de Jeſus Chriſt ".

Réponſe. L'on a fait voir dans le Chapitre VIII du Livre précédent, que les Grecs qui tiennent que les particules des Saints ne ſont point conſacrées, enſeignent en termes formels que la grande particule offerte en mémoire de Jeſus Chriſt eſt tranſſubſtantiée. L'on a auſſi montré qu'ils ordonnent expreſſément aux Curés de ne point communier le peuple avec les ſeules particules non conſacrées, & que la raiſon qu'ils en donnent eſt, qu'elles ne ſont point le corps de Jeſus Chriſt.

Ibidem. p. 194. *M. Claude.* « On ſera confirmé dans cette penſée ſi l'on conſidere „ avec un peu d'application la huitieme preuve que je vais produire. „ Elle conſiſte en ce que les Grecs croient que l'Euchariſtie qui eſt con- „ ſacrée le Jeudi Saint a une vertu plus grande que celles qui ſont con- „ ſacrées les autres jours ".

Réponse. M. Claude cite plusieurs Auteurs qui attribuent cette opinion aux Grecs, mais il ne cite aucun Auteur Grec qui l'enseigne. L'on sait assez que l'on a imputé aux Grecs beaucoup d'erreurs qu'ils n'ont point en effet. Possevin reconnoît dans sa Bibliotheque, Livre VI Chapitre VIII, qu'il est tombé lui-même dans ce défaut dans le Livre que cite ici M. Claude. Quoi qu'il en soit, il n'y a rien qui empêche que ces deux créances ne puissent s'allier ensemble dans une même personne, que l'Eucharistie est le corps de Jesus Christ en substance, & qu'elle confere des graces plus abondantes pour avoir été consacrée & reçue en un certain jour, que si elle l'avoit été en d'autres. Liv. III. Ch. II.

M. Claude. « Le sens que M. Arnauld impute aux Grecs n'a point » de rapport avec les termes de leurs Liturgies ». Ibidem. p. 197.

Réponse. L'on a fait voir dans les Chapitres V & VII du Livre précédent, que M. Claude a très-mal conçu la force des expressions dont se servent les Grecs dans leurs Liturgies. L'on trouvera aussi ce même sujet exactement traité dans le second Tome de la Perpétuité, Livre VI Chap. I.

M. Claude. « Les Grecs emploient souvent un terme exténuant lorsqu'ils appellent l'Eucharistie le corps de Jesus Christ ». c. 6. p. 201.

Réponse. Ces Grecs dont entend parler M. Claude, sont Théodore Balsamon, Matthieu Blastarius, Siméon de Thessalonique, & Jean Citrius. Les termes dont ils se sont servi sont ὡς, οἱονεὶ, ἀντὶ. M. Claude remarque lui-même que les deux premiers de ces trois termes *ne sont pas toujours diminutifs, mais qu'ils marquent quelquefois l'identité ou la qualité d'une chose, ou l'égard sous lequel on la doit considérer*. Pour ce qui est du troisieme terme il n'en dit rien. Mais il n'ignore pas que M. Arnauld lui a produit dans le premier Tome de la Perpétuité défendue, Livre V Chapitre VIII, un passage d'Agapius Religieux du Mont Athos, où le mot ἀντὶ n'est pas employé pour un terme diminutif ou exténuant. *Il nous a préparé*, dit Agapius, *en sa place*, ἀντ' αὐτοῦ, *ce Mystere dans lequel il est lui-même contenu, lui qui est notre Sauveur & notre Maître.*

Si l'on veut prendre la peine de consulter dans leurs sources les passages de Citrius, de Balsamon & de Blastarius, l'on trouvera que l'ἀντὶ de Jean Citrius se doit prendre au même sens dont s'en est servi Agapius, & que l'ὡς de Balsamon & de Blastarius est assurément un *ὡς d'identité & de qualité*, & non pas un ὡς ou un *comme diminutif & exténuant.* Pour ce qui est de Siméon, M. Claude a raison de dire que l'οἱονεὶ dont il s'est servi tient lieu d'un *comme diminutif;* mais il devoit faire réflexion que ce *comme diminutif* ne se rapporte pas à Jesus Christ à qui Siméon fait parler le Prêtre, mais au discours que Siméon fait faire par le Prêtre à Jesus Christ.

Liv. III. Ch. II

Mais il faut que je prie le Lecteur de s'arrêter ici un moment pour considérer avec moi le procédé de M. Claude. Il s'agit de savoir si Siméon de Thessalonique a cru *que Jesus Christ soit en effet présent dans l'Eucharistie.* M. Arnauld produit des témoignages formels. Il allegue ce que dit Siméon dans sa Réponse à Gabriel Métropolitain de Pentapolis : *Nous voyons par les yeux du corps & par ceux de l'esprit le Seigneur entre les mains des Prêtres comme une hostie de propitiation, & distribué ensuite à ceux qui sont dignes de le recevoir : & comme les Mysteres sont parfaits & sont le corps même de Jesus Christ, nous devons nous abaisser jusqu'à terre avec un ardent amour, lui demander le pardon de nos fautes, & lui recommander tous les fideles.* Il allegue ce qu'il dit dans le dialogue contre les héréfies : *Cette divine oblation est déja parfaite & elle est véritablement notre Sauveur. Car ce qui est contenu dans le bassin est le très-saint corps avec le sang.* Il allegue ce qu'il dit dans son exposition de la Liturgie : *A l'heure même de la consécration le Prêtre voit devant lui Jesus Christ vivant, le pain & le calice étant Jesus Christ même, puisque c'est lui-même qui a prononcé cette parole, le pain est le corps, & ce qui est dans le calice est le sang..... Le Prêtre conçoit une grande confiance en voyant devant lui ce Dieu plein d'amour & de douceur en état de sacrifice.*

Arnauld. l. 4. c. 1.

M. Claude sans avoir égard à tout cela parcourt attentivement ce dernier ouvrage de Siméon cité par M. Arnauld. Il y rencontre un endroit propre à faire illusion à ses lecteurs. C'est vers la fin du Livre où Siméon explique ces paroles que le Prêtre dit en encensant les dons, *sois exalté, ô Dieu, par dessus les Cieux, & que ta gloire soit sur toute la terre.* Sur quoi Siméon remarque, que *c'est comme si le Prêtre parloit & s'entretenoit avec le Sauveur & qu'il lui dit. Tu es descendu vers nous, tu es monté au Ciel & tu as rempli toute la terre de ta gloire.* οἱονεὶ διαλεγόμενος τῷ σωτῆρι καὶ λέγων, ὅτι σὺ μὲν ἦλθες μέχρις ἡμῶν. M. Claude s'empare de ce passage, il l'objecte à M. Arnauld, prétendant qu'il fait voir plus clair que le jour que Siméon n'a pas cru que Jesus Christ soit en effet présent dans l'Eucharistie. *Pourquoi*, dit M. Claude, *ce* COMME S'IL PARLOIT A LUI, οἱονεὶ διαλεγόμενος τῷ σωτῆρι, *ce que Goar a fort bien traduit*, QUASI CUM SALVATORE DISSERERET ? *Pourquoi, dis-je, ce* COMME, *ce* QUASI, *si en effet Jesus Christ étoit présent, & que le Prêtre lui parlât ?* Jugez si c'est agir en homme de bon sens, que de prétendre que ce *comme*, ce *quasi*, ce οἱονεὶ, doivent l'emporter sur les trois passages formels produits par M. Arnauld.

Ap. Goar. in Euchol. p. 230.

p. 202.

CHAPITRE

CHAPITRE III.

Réponse aux six Preuves suivantes de M. Claude.

M. CLAUDE.

» MAis pour continuer nos preuves, on en peut tirer une très-con- L. 3. c. 6.
» sidérable d'une doctrine qui est commune entre les Grecs, savoir que p. 204.
» les méchants qui participent à l'Eucharistie ne prennent pas le corps de
» Jesus Christ ».

Réponse. L'on a prouvé très-évidemment dans le Chapitre XII du second Livre, que les méchants qui participent à l'Eucharistie reçoivent, selon les Grecs, le propre corps de Jesus Christ, & l'on a répondu à tous les passages que M. Claude a cités pour prouver le contraire.

M. Claude. « La douzieme preuve sera prise de ce que les Grecs Ibidem.
» croient que les morts & ceux qui sont dans les déserts éloignés de p. 211.
» tout commerce reçoivent cela même que nous recevons dans la com-
» munion ».

Réponse. L'on a fait voir dans le Chapitre que je viens de marquer, que Cabasilas, auteur de cette opinion, a clairement enseigné qu'elle ne répugne point aux dogmes de la présence réelle & de la Transsubstantiation.

M. Claude. « Ma treizieme preuve sera prise de ce que les Grecs n'a- c. 7. p. 215.
» dorent point l'Eucharistie de cette adoration souveraine que les Latins
» lui rendent ».

Réponse. L'on a fait voir dans le premier Livre Chapitre III. & V, que les Grecs adorent l'Eucharistie de cette adoration souveraine dont parle M. Claude. *Non seulement*, disent-ils, *on adore le pain consacré, mais on l'adore aussi du culte de latrie*, *οὐ προσκυνεῖται μόνον, ἀλλὰ καὶ λατρεύεται.*

M. Claude. « Les Grecs disputant sur le sujet des azymes agissent tou- c. 8. p. 239.
» jours sur ce principe, que le Sacrement est encore de véritable pain
» après la consécration ».

Réponse. L'on a pleinement satisfait à cette objection dans le deuxieme Tome de la Perpétuité, Livre VI Chapitre XV. L'on peut aussi consulter ce que nous en avons dit au sujet de Jérémie dans le premier Livre, Chapitre VI, Section V.

M. Claude. « La quinzieme preuve sera prise du peu de soin que les Ibidem.
» Grecs prennent de conserver la substance du Sacrement après la con- p. 243.
» sécration ».

Liv. III. Ch. III. *Réponse.* Nous aurions bien des choses à répondre à M. Claude sur ce sujet. Mais pour éviter la longueur, il suffit de dire qu'il ne s'agit pas ici de savoir si les Grecs agissent conformément à leur créance ou non; mais qu'il s'agit uniquement de savoir quelle elle est.

Ibidem. p. 246. *M. Claude.* « Je finirai ce Chapitre par un passage d'Œcuménius, qui „ sera ma seizieme preuve. Cet Auteur parlant des médisances des Payens „ contre les Chrétiens: *Lisez* „ dit-il, *ce qu'Irénée Evêque de Lyon a écrit „ touchant les Martyrs Sanctus & Blandine. En voici l'histoire en peu de „ mots. Les Grecs ayant pris quelques esclaves les violentoient pour tirer „ d'eux les secrets des Chrétiens. Les esclaves ne sachant que dire, se sou„ vinrent qu'ils avoient oui dire à leurs maîtres que la Communion divine „ étoit le corps & le sang de Jesus Christ. Ils le dirent aux Inquisiteurs, „ qui prenant cela comme si les Chrétiens l'eussent fait réellement, contrai„ gnoient par des tourments les Martyrs de le confesser. Mais Blandine leur „ répondit librement & fort à propos: Comment des gens qui par exercice de „ dévotion s'abstiennent même de manger des chairs dont l'usage leur est permis, „ seroient-ils capables de faire une telle chose?* Ce passage peut être considéré „ à deux égards, ou comme étant de S. Irénée, ou comme étant d'Œcumé„ nius. Au second égard sous lequel je le produis maintenant, on en peut „ fort bien conclure quel étoit le sentiment d'Œcuménius même. Comment „ eût-il traité d'erreur la pensée des esclaves & des Inquisiteurs? Comment „ eût-il introduit Blandine réfutant cette erreur, si c'eût été le véritable „ sentiment de son Eglise, *que la divine Communion est en effet & réellement „ la chair & le sang de Jesus Christ en propre substance?* Car comment n'eût„ il pas au moins tâché de voir que Blandine n'avoit nié que l'Eucharistie „ fût *réellement & en effet* de la chair que dans un certain sens, savoir „ que ce fût de la chair & du sang visiblement & sensiblement? Comment „ n'eût-il pas appréhendé que les Grecs au milieu desquels il écrivoit cette „ histoire n'en eussent été scandalisés, ou que les infirmes n'en eussent pris „ occasion de révoquer en doute la vérité du dogme de la présence réelle"?

Réponse. Il n'y a pas une seule sorte de présence réelle. Il en faut distinguer tout au moins de trois sortes, selon M. Claude. La premiere est celle des Capharnaïtes qui s'imaginerent que le Sauveur couperoit de son corps des morceaux de chair pour leur en donner à manger. La seconde est celle qu'enseignent les Catholiques, & que nous soutenons être reconnue des Grecs. La troisieme est celle des Calvinistes; car si nous en croyons L. 4. c. 1. p. 370. M. Claude, *les Calvinistes font aussi profession d'en croire une, qu'ils tiennent non seulement pour réelle, mais pour plus réelle mille fois que celle qu'on enseigne dans l'Eglise Romaine.*

Je demande donc à M. Claude comment il veut que nous entendions

la réponse de Blandine aux Inquisiteurs Payens. Veut-il qu'elle ait nié *la présence réelle, plus réelle mille fois que celle dont nous faisons profession?* Il faudra donc dire que la doctrine des Calvinistes a été condamnée par la bouche d'une noble Martyre il y a près de quinze cents ans. Veut-il qu'elle ait nié *la présence réelle des Catholiques?* Il falloit donc le prouver clairement. Car s'il est permis à M. Claude de faire cette supposition sans en apporter de bonnes preuves, pourquoi ne me sera-t-il pas permis de dire que c'est *la présence réelle des Capharnaïtes* que Blandine a prétendu nier? En effet que répondit-elle aux Inquisiteurs, sinon que les Chrétiens n'étoient pas des gens capables *de faire une telle chose* que celle qu'on vouloit qu'elle avouât? Or que la vouloit-on contraindre d'avouer, sinon que les Chrétiens commettoient des excès horribles de cruautés dans leurs plus secrets mysteres? C'est donc la présence réelle des Capharnaïtes, & non pas celle des Catholiques qu'elle a niée. Liv. III. Ch. III.

Mais, dit M. Claude, pourquoi Œcuménius ne nous l'a-t-il point fait remarquer? C'est que l'on ne fait point remarquer des choses qui parlent d'elles-mêmes, & qui sont plus claires que le jour. M. Claude me permettra donc de lui dire qu'il ne sait guere bien entrer dans les dispositions des personnes qui sont persuadées du dogme de la présence réelle; car bien loin d'être scandalisés de ces sortes d'histoires, ils en sont édifiés, parce qu'ils y découvrent des marques sensibles de l'Antiquité de la foi de l'Eglise, y ayant peu d'apparence qu'on eût accusé les premiers Chrétiens de manger en effet de la chair & du sang dans leurs Mysteres, s'ils n'y avoient reconnu que du pain & du vin matériel capables de sanctifier les ames de ceux qui les reçoivent dignement.

CHAPITRE IV.

Réfutation de sept autres Preuves de M. Claude.

M. CLAUDE.

« MA dix-septieme preuve sera prise de la dispute qui fut agitée entre » les Grecs dans le douzieme siecle sur le sujet de l'Eucharistie, les uns » voulant, au rapport de Nicétas Choniate & de Zonare, que le corps de » Jesus Christ y fût incorruptible, les autres qu'il y fût corruptible ». c.9.p.248.

Réponse. Tout l'avantage que M. Claude remportera des illusions dont cette dix-septieme preuve est toute tissue, comme on le fera voir en traitant de l'opinion de S. Jean de Damas & de S. Anastase le Sinaïte, c'est

 que les Lecteurs fatigués d'une lecture ennuyeuse de douze grandes pages, seront à la fin contraints d'avouer, qu'il n'est pas facile de se former une idée bien claire & bien distincte de la pensée de ce Moine Sicidite, qui soutenoit que nous recevons dans l'Eucharistie le corps de Jesus Christ corruptible tel qu'il étoit avant sa Passion. Mais cela n'empêchera pas que toutes les personnes d'esprit ne voient bien qu'il n'est pas concevable que Zonare & Nicétas Choniate aient parlé comme ils ont fait de cette dispute, s'ils avoient cru qu'il ne se passât dans l'Eucharistie qu'un simple changement de vertu, ce qui nous suffit pour le présent.

Ibid. p. 260. *M. Claude.* « Ce passage de Zonare que je viens d'examiner me donne „ lieu d'en produire un autre de ce même Auteur, qui est un Religieux „ très-célebre parmi les siens, qui vivoit au douzieme siecle, & ce sera „ ma dix-huitieme preuve ".

Réponse. L'Auteur du second Tome de la Perpétuité, Livre VI. Chapitre XV, a rendu ce passage de Zonare entiérement inutile aux Ministres, en découvrant la vanité des suppositions que M. Claude avoit été contraint d'employer pour en tirer de l'avantage.

Chap. 10. p. 262. *M. Claude.* « On ne trouve point que les Grecs enseignent les doctrines qui suivent nécessairement celle de la Transsubstantiation ".

Réponse. L'on a fait voir dans les Chapitre III, V & IX du premier Livre que les Grecs enseignent ces sortes de doctrines dont parle M. Claude. Et quand il ne s'en trouveroit rien dans leurs Livres, l'on sait assez qu'il y a une infinité d'Auteurs Catholiques, qui ont gardé un silence aussi religieux que celui des Grecs, sur le sujet de ces suites philosophiques du Mystere de la Transsubstantiation.

Ibid. p. 273. *M. Claude.* « Christophorus Angelus, Grec de savoir & de probité, „ traitant de la maniere que les Grecs observent en l'usage de la Cene, „ bien loin d'enseigner la conversion substantielle des Latins, explique au „ contraire ces termes *de corps & de sang* par ceux *de pain & de vin. Le* „ *Prêtre*, dit-il, *portant dans ses mains les choses saintes s'approche du peu-* „ *ple, & s'arrête sur la porte du Sanctuaire, où en un seul acte il distribue* „ *à chacun le corps & le sang du Seigneur, c'est-à-dire, le pain & le vin* „ *mêlés, disant; ce serviteur de Dieu communie au nom du Pere, du Fils,* „ *& du Saint Esprit en rémission des péchés. Amen* ".

Réponse. Si Christophorus Angelus s'étoit contenté de dire, *que le Prêtre distribue à chacun* EN UN SEUL ACTE *le corps & le sang du Seigneur*, on auroit pu s'imaginer que les Grecs ne distribuent aux laïques le corps & le sang de Jesus Christ que sous une seule espece. Pour éviter l'ambiguité, il a ajouté, *c'est-à-dire, le pain & le vin mêlés.* Mais *ce pain & ce vin mêlés* ce sont, selon tous les Grecs, & selon Christophorus même, *le*

corps & le sang du Seigneur distribués en un seul acte, non comme on les distribue aux laïques dans l'Eglise Romaine, sous une seule espece, mais *sous les deux especes du pain & du vin mêlés*. Liv. III. Ch. IV.

M. Claude. « Nous avons une confession de foi dressée par Métro- „ phanes Critopulus à Helmstat l'an 1625, dans laquelle il rejette assez „ clairement la Transsubstantiation ". Ibid.

Réponse. L'on a fait voir dans les Chapitres II & III. du Livre précédent, que Métrophane a enseigné la conversion substantielle dans sa Confession de foi de l'Eglise Orientale, & l'on y a répondu à toutes les vaines objections de M. Claude.

M. Claude. « Je finirai ce Chapitre par une vingt-unieme preuve; elle „ est tirée du formulaire d'abjuration qu'on fait faire aux Grecs lorsqu'ils „ quittent leur Religion pour embrasser la Romaine. Un des articles qu'on „ leur fait confesser est celui-ci. *Qu'il se fait une conversion de toute la „ substance du pain au corps de Jesus Christ, laquelle conversion l'Eglise „ Catholique appelle Transsubstantiation.* A-t-on accoutumé lorsqu'on reçoit „ des prosélytes de leur faire confesser des créances communes à la Reli- „ gion qu'ils quittent & à celle qu'ils embrassent "? Ibid. p. 276.

Réponse. Voici une nouvelle méthode tout-à-fait ingénieuse pour trouver en peu de temps toutes les erreurs des Grecs, des Luthériens & des Calvinistes. Dans le formulaire d'abjuration qu'on fait faire aux Grecs, on leur fait faire une déclaration formelle touchant la consubstantialité du Verbe, touchant la résurrection des morts, touchant les traditions, touchant le Sacrifice de la Messe, touchant l'invocation des Saints, touchant l'honneur qu'on doit rendre à leurs Reliques & à leurs Images. Donc, dira quelqu'un, les Grecs ne tiennent aucune de ces doctrines; car, selon M. Claude, ce n'est pas la coutume lorsqu'on reçoit des prosélytes de leur faire confesser des créances communes à la Religion qu'ils quittent & à celle qu'ils embrassent. Dans le formulaire d'abjuration, dira un autre, que l'on fait faire aux Luthériens & aux Calvinistes, on leur fait faire une déclaration formelle de la présence réelle & du péché originel. Donc les Calvinistes ne croient pas, selon M. Claude, le péché originel, ni les Luthériens la présence réelle; car pourquoi leur faire professer ces doctrines s'ils les tenoient déja auparavant? M. Claude devroit donc faire un peu plus de réflexion aux pernicieuses conséquences qui s'ensuivent naturellement des principes qu'il établit pour constants & incontestables.

M. Claude. « Zacharie Gerganus, gentilhomme Grec, a composé un „ catéchisme dans lequel il explique nettement sa pensée. *C'est un dogme „ impie des Papistes*, dit-il, *dont le Pape Eugene a été le premier Auteur.* Chap. 11. p. 284.

 » *que là où est le corps de Jesus Christ là est aussi son sang, & que pour cette* » *raison il ne faut pas que les laïques prennent la communion sous les deux* » *especes.* Voilà qui renverse formellement la concomitance, & par con- » séquent la Transsubstantiation, l'une ne pouvant subsister sans l'autre. Cet » Auteur vivoit environ l'an 1630".

Réponse. Gergan a enseigné en termes formels la concomitance. *Dans la sacrée communion*, dit-il, *& dans toutes ses parties, les Chrétiens reçoivent le corps entier & le sang entier de Jesus Christ.* Mais ce qui a trompé M. Claude, c'est qu'au lieu de consulter le texte grec, il s'est arrêté à une traduction latine qui est visiblement falsifiée, comme on l'en a déja averti dans la Réponse générale, Livre I Chapitre XIV. Voici donc ce que porte le passage mot à mot : *C'est un dogme impie des Papistes inventé premiérement par le Pape Eugene, que parce que là où est le corps de Jesus Christ, le sang y est aussi, il ne faut point que les laïques reçoivent la communion sous les deux especes.*

Ch. 12. p. 303. 304. *M. Claude.* « Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople enseigne dans » sa confession de foi, que le dogme de la Transsubstantiation *est une* » *invention téméraire*, ἐφευρεθεῖσα εἰκῇ μετουσίωσις. Cette piece seule sans » aller plus loin donne lieu de conclure que l'Eglise Grecque ne croit » point la Transsubstantiation ".

Réponse. Pour bien juger de la foiblesse de cette preuve, il est important de faire connoître quel étoit ce Patriarche de Constantinople. On auroit bien des choses à en dire, mais pour ne détourner pas l'esprit du Lecteur, nous nous contenterons de rapporter ce que deux témoins irréprochables nous en ont appris. Le premier sera Cyrille lui-même, qui s'est dépeint d'une maniere qui paroît assez ingénue dans une lettre à M. Leger Ministre de Geneve. *J'ai voulu*, dit-il, *écrire ces choses à votre Révérence, afin de la supplier qu'elle me serve de témoin s'il m'arrive de mourir, que je mourrai Catholique orthodoxe dans la foi de Notre Seigneur Jesus Christ, & dans la doctrine Evangélique qui est conforme à la Confession Belgique, & à celles des autres Eglises Evangéliques qui s'accordent toutes entr'elles : Que je déteste les erreurs des Papistes & les superstitions des Grecs : Que j'approuve & que j'embrasse la doctrine de l'Illustre Docteur Jean Calvin, & de tous ceux qui suivent ses sentiments. C'est ce que je vous prie, M. Leger, d'attester pour moi ; puisque c'est avec une conscience très-sincere que j'embrasse cette doctrine, que j'en fais profession, comme ma Confession le fait voir.* Voilà l'un des deux visages du personnage sous lequel il se faisoit voir aux Calvinistes.

Apud Hotting. in Anal. p. 560.

Si l'on souhaite savoir quel étoit l'autre sous lequel il a paru pendant sa vie à la face de toute son l'Eglise, on l'apprendra de Parthénius, qui

est à présent Patriarche de Constantinople, & qui, à raison de son grand âge, a pu être témoin oculaire de ce qu'il rapporte, Cyrille n'étant mort que depuis trente-cinq ans. Voici donc comme en parle ce Patriarche dans une conférence qu'il eut l'an passé en présence d'une douzaine de Métropolites, & des plus considérables Officiers de son Eglise, avec M. de Nointel Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne auprès du Grand Seigneur. *La calomnie que l'on a fait à Cyrille Lucar en l'accusant de participer aux dogmes des Calvinistes sur le Saint Sacrement & l'invocation des Saints & plusieurs autres points, étoit une invention de ses ennemis. Il n'en a jamais rien paru durant sa vie à la face de son Eglise, ce Patriarche ayant toujours conservé la foi orthodoxe de la présence réelle de Jesus Christ au Saint Sacrement, & de la Transsubstantiation du pain & du vin en son corps & en son sang, & de tous les articles qni sont de la croyance de l'Eglise Grecque, ainsi qu'il l'a témoigné par des Professions de foi qu'il a faites en ce temps-là.*

LIV. III. CH. IV.

Voyez la Réponse générale l.4. ch.14.

Il me semble qu'après deux témoignages si authentiques, on peut assurer que l'autorité de Cyrille ne doit être d'aucune considération dans notre dispute; puisqu'il paroît que c'étoit un imposteur qui, protestant d'un côté aux Calvinistes qu'il embrassoit sincérement la doctrine *de l'Illustre Docteur Jean Calvin*, présentoit de l'autre côté aux Grecs *des professions de foi* dans lesquelles il approuvoit tous les articles de créance de l'Eglise Orientale, & en particulier ceux *de la présence réelle & de la Transsubstantiation.* Au reste, si je ne m'arrête pas ici à réfuter les vaines conjectures qu'emploie M. Claude, pour prouver que les deux Conciles tenus à Constantinople après la mort de Cyrille Lucar sont des pieces supposées, c'est que l'on y a déja pleinement satisfait dans le Chapitre XI du Livre premier de la Réponse générale à son nouveau Livre.

CHAPITRE V.

Réponse aux trois Preuves que M. Claude a tirées de quelques témoignages manuscrits des Grecs modernes.

M. CLAUDE.

« PEndant que je travaille à défendre la vérité contre les vaines sub- L. 3. c. 11. p. 279.
» tilités de M. Arnauld, j'apprends que plusieurs personnes illustres en
» savoir & en piété, & qui ne peuvent souffrir qu'on impose au monde,
» s'intéressent dans cette querelle, & qu'après avoir lu ce fameux Livre

LIV. III. CH. V. „ que j'examine, ils ont trouvé fort étrange que son Auteur ait voulu „ faire passer pour une chose constante, certaine, évidente & indubitable „ que les Grecs croient la Transsubstantiation des Latins, & ceux qui „ soutiennent le contraire pour des gens hardis & téméraires, qui ne font „ pas difficulté de combattre les vérités les plus claires & les plus sen„ sibles. Quelques-uns même ont eu la bonté de me communiquer des „ pieces manuscrites qui étoient entre leurs mains, les ayant jugées pro„ pres pour l'éclaircissement de cette question. Je les produirai donc ici „ comme je les ai reçues, marquant ceux de qui je les tiens, afin que „ si on en doute, on puisse s'adresser à eux, & qu'ils soient en droit ou „ de me justifier ou de me confondre".

Réponse. Il se peut faire que des personnes de piété ayant vu avec combien de confiance M. Claude a osé soutenir que la Transsubstantiation est une chose inconnue à toute la terre, à la réserve de l'Eglise Romaine, aient été d'abord surpris de voir qu'on vouloit faire passer pour une chose constante, certaine, évidente & indubitable que ce dogme est unanimement approuvé des Grecs, dont la foi sur ce sujet est celle de toutes les sectes Orientales qui font profession de la Religion Chrétienne. Il n'est pas aussi hors d'apparence qu'il y ait eu des personnes de savoir assez complaisantes pour témoigner à M. Claude, qu'ils avoient eu du déplaisir de voir qu'on l'eût voulu faire passer pour un homme qui ne fait pas difficulté de combattre les vérités les plus claires & les plus sensibles. Mais que des personnes illustres en savoir & en piété tout ensemble lui aient tenu de semblables discours, c'est ce qu'il ne nous persuadera jamais. Le consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise latine dans le dogme de la Transsubstantiation est un point de fait trop évident, pour permettre qu'on traite de *savants* les personnes qui le révoqueroient effectivement en doute. Je dis effectivement; car qui ne sait que la complaisance, l'engagement, l'intérêt font parler quelquefois les personnes savantes contre leurs propres lumieres? Si l'on en souhaite des exemples, M. Claude & quelques Ministres des pays étrangers de sa connoissance nous en vont fournir d'aussi sensibles dans ce Chapitre & dans le suivant qu'on en ait peut-être jamais vu.

Ibid. p. 279. *M. Claude.* „ M. Spanheim, célebre Ministre & Professeur en Théo„ logie dans l'Université de Heidelberg, m'a envoyé un extrait d'un ma„ nuscrit qu'il a par devers lui, contenant vingt-sept Réponses faites par „ le même Métrophanes Critopulus dont j'ai parlé dans le chapitre pré„ cédent, à autant de questions qui lui avoient été proposées par M. „ de Oosterwieck qui étoient alors en Orient. La demande est conçue „ en ces termes. *On demande ce que croient les Eglises Grecques sur ces articles-ci*

» *articles-ci de la foi chrétienne.* Le vingt-troisieme article a pour titre. » *Du sacrifice de la Messe, savoir si Jesus Christ est corporellement présent dans la sainte Cene.* La Réponse est, *nous appellons la Cene du Seigneur un sacrifice*, &c. *Au reste nous n'avons jamais entendu que Jesus Christ soit présent au Mystere corporellement.* Il ne serviroit rien » de dire que Métrophane entend que Jesus Christ n'est pas présent au » Mystere *corporellement*, c'est-à-dire, à la maniere ordinaire des corps; » car ce seroit lui faire faire une réponse captieuse & indigne d'un homme sincere, puisqu'il voyoit bien qu'on ne lui demandoit pas cela, » & que le terme de *corporellement* vouloit dire, à l'égard de la propre » substance de son corps. Ainsi il n'y a pas moyen d'éluder la force de » ce témoignage.

Réponse. Bien qu'il ne soit pas facile de dire sur qui l'on doit rejetter l'illusion qui paroît assez évidemment dans cette preuve, il est néanmoins aisé de faire voir que si M. de Oosterwieck & M. Spanheim s'en peuvent justifier comme il faut, le blâme en retombera tout entier sur M. Claude.

Et pour commencer par M. de Oosterwieck, ou il n'a proposé aucune question à Métrophane sur le sujet du changement qui se passe dans l'Eucharistie, ou il lui en a proposé quelqu'une. S'il ne lui en a proposé aucune, qui ne voit que c'étoit dans le dessein d'imposer un jour au monde qu'il s'est informé de la créance des Grecs? L'article de la Transsubstantiation est trop considérable pour être passé sous silence par un homme qui agiroit de bonne foi, dans un Ecrit où il fait monter jusques au nombre de 27 *les articles de la foi chrétienne* sur lesquels il souhaite savoir la créance des Grecs. Si M. de Oosterwieck répond qu'entre ces vingt-sept questions il y en avoit quelques-unes sur le sujet du changement du pain & du vin au corps & au sang du Sauveur, je passe à M. Spanheim, & je lui demande, s'il a communiqué à M. Claude ces questions qui touchent le changement, ou s'il ne les lui a pas communiquées. S'il ne les lui a pas communiquées, n'est-il pas évident qu'il s'est voulu jouer de M. Claude? S'il les lui a communiquées, peut-on nier que ce ne soit M. Claude qui se joue de son Lecteur? Il a entre les mains la réponse manuscrite de Métrophane à l'article qui touche le changement dont nous sommes en débat, & il nous communique la réponse à l'article qui touche *le Sacrifice de la Messe*, dont il ne s'agit en aucune maniere dans notre dispute. Si M. Claude n'a point de part à cette collusion, il n'est besoin que d'un mot pour justifier son innocence, on le croira à sa parole; mais j'avoue que je ne vois pas comment il pourra en le faisant sauver l'honneur de M. de Oosterwieck & celui de M. Spanheim.

Liv. III. Ch. V. Mais quoi qu'il en soit, ne laissons pas d'examiner la réponse de Métrophane. On lui demande, *si Jesus Christ est corporellement présent dans la sainte Cene*, il répond, *qu'il n'a jamais entendu que Jesus Christ soit présent au Mystere corporellement.* Premiérement il se peut faire qu'il veuille dire qu'il ne se souvient pas d'avoir jamais lu ni entendu dire à personne que Jesus Christ assiste corporellement à nos Mysteres. Ce ne seroit pas nier qu'il y soit corporellement présent; ce ne seroit pas l'assurer; ce seroit dire que personne, qu'on sache, ne s'est jamais servi de cette expression. Il faudroit que M. Claude nous eût communiqué le texte grec de Métrophane pour pouvoir bien juger s'il peut ou s'il ne peut pas souffrir cette explication.

Mais supposant qu'il ne la puisse pas souffrir, je ne vois rien qui empêche qu'on ne dise que Métrophane entend que Jesus Christ n'est pas dans nos Mysteres à la maniere ordinaire des corps. *Mais*, dit M. Claude, *ce seroit lui faire faire une réponse capticuse & indigne d'un honnête homme. Captieuse*, on ne le peut pas nier: *indigne d'un honnête homme*, la chose n'est pas si évidente. Car il semble que ce soit sur la demande de M. de Oosterwieck que doit tomber ce dernier reproche. En effet, dans quels Auteurs Catholiques a-t-il jamais lu *que Jesus Christ soit corporellement présent dans la sainte Cene?* Et quand il s'en trouveroit quelques-uns qui se seroient servi de cette expression, est-ce notre commune maniere de parler? Est-ce ainsi que s'en expliquent nos Conciles, nos Professions de foi & nos plus célebres Auteurs? Or quel sujet y auroit-il de s'étonner quand on accorderoit qu'un homme d'esprit, comme étoit assurément Métrophane, a fait à une demande ambiguë & captieuse une pareille réponse?

Il faut donc avouer que M. Claude a aussi peu de raison de conclure de cette réponse de Métrophane que les Grecs ne reçoivent pas la Transsubstantiation, que quelques Ministres en ont eu de prétendre que S. Bernard avoit combattu ce même dogme, sous prétexte qu'il enseigne dans un de ses Sermons sur la fête de S. Martin, *Que la chair de Jesus Christ ne nous est pas donnée aujourd'hui corporellement, mais d'une maniere spirituelle*, SPIRITUALITER UTIQUE NON CORPORALITER EXHIBETUR. Comme ce n'est pas par ce passage, qui peut recevoir deux sens fort contraires, qu'il faut juger des sentiments de S. Bernard, de même ce n'est pas sur cette réponse de Métrophane qu'il se faut former la véritable idée de sa créance. Qu'on consulte la Confession de foi qu'il a laissée aux Théologiens d'Helmstat, & l'on trouvera qu'il a reconnu dans nos Mysteres un changement ineffable, qui fait que le pain & le vin deviennent *véritablement, très-assurément & indubitablement le corps & le sang du Sauveur.*

In confessu orthod. c. 6. p. 158.

« *M. Claude.* Le même M. Spanheim m'a fait part d'une réponse que Liv. III. Ch. V.
» fit il n'y a pas plus de vingt ans, Méletius Métropolitain d'Ephese aux
» Théologiens de Leyde, sur quelques questions qu'ils lui avoient pro- Ibid.
» posées. Ils lui demandoient entr'autres choses, *s'il faut offrir à la Bien-* p. 280.
» *heureuse Vierge ou aux Anges des prieres pour leur rendre un honneur*
» *de religion, & si l'on doit croire qu'il se fasse en l'Eucharistie, c'est-à-dire*
» *en la Cene du Seigneur, une Transsubstantiation dans le pain.* Voici de
» quelle maniere il répond. *Je déclare*, dit-il, *qu'il ne faut tenir aucune de*
» *ces choses; car il ne m'est pas permis de croire des doctrines humaines au-*
» *delà de celles que Jesus Christ & ses Disciples nous ont données.* La
» souscription est, *Meletius, humble Archevêque Métropolitain d'Ephese.*
» Il y a ensuite le consentement de Hierothée Abbatée Archimandrite de
» Cephalenie ».

Réponse. C'est un fait dont l'évidence est au dessus de toute contestation, & que M. Claude a reconnu lui-même, que le culte & l'invocation des Saints sont des créances communes aux deux Eglises. Voici cependant Meletius qui condamne l'une & l'autre de ces deux doctrines ; ce qui montre invinciblement, que bien qu'il assure qu'il ne faut pas tenir la Transsubstantiation, on ne peut pas en conclure que ce ne soit pas un dogme commun à l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine. M. Claude doit donc souffrir qu'on lui dise que c'est abuser de la crédulité des gens, que de mettre en avant de ces sortes de témoins, qui sont notoirement suspects, ou d'être des Grecs Calvinisés, ou d'être de francs imposteurs qui n'ont pas fait difficulté de trahir leur conscience, mais non pas peut-être jusques au point que les Ministres de Leyde l'auroient bien souhaité. Car si l'on y fait réflexion, on trouvera qu'ils se sont contentés de dire quel étoit leur sentiment particulier, sans assurer que ce soit celui de leur Eglise. L. 3. c. 10. p. 277.

« *M. Claude.* M. Benjamin Woodroff, personnage illustre entre les Ibidem. p. 28.
» Théologiens d'Angleterre, & Chapelain de M. le Duc d'York, a pris la
» peine de m'envoyer l'extrait d'un Ecrit dont il a l'original, qui lui fut
» mis en main par son Auteur étant à Oxford il n'y a que deux ans. C'est
» une déclaration du sentiment de l'Eglise Grecque faite par un Docteur
» Grec nommé Jérémie. Voici ce qu'elle contient. *Quant à ceux qui di-*
» *sent que la substance du pain & du vin est mise hors de son état & qu'elle*
» *est changée en la chair naturelle de Jesus Christ, s'ils entendent un chan-*
» *gement surnaturel & d'une maniere spirituelle, parlant ainsi, ils sont*
» *d'un même sentiment avec l'Eglise Orientale. Mais parce qu'ils veulent*
» *que cela se fasse sensiblement, notre Eglise n'a nulle liaison avec eux,*
» *encore qu'ils aient recours à une autre maniere de parler, en nous met-*
» *tant en avant les accidents & les especes & telles autres choses qu'au-*

» *cun des Anciens n'a imaginées, non pas même en songe, ni n'en a parlé.*
» La souscription est, *Jérémie Docteur en Théologie de l'Eglise Orientale.*

Réponse. Je ne m'arrêterai point à faire voir que ce témoignage nous est incomparablement plus avantageux qu'à M. Claude. Je dis seulement qu'il me semble qu'il y a lieu de douter que *cette Eglise Grecque, qui n'a nulle liaison avec ceux qui mettent en avant les accidents & les especes*, ne soit pas la véritable Eglise Grecque gouvernée par les quatre Patriarches d'Orient; mais quelque nouvelle Eglise qui commence à se former à Oxford, composée de trois ou quatre Grecs inconnus, qui s'y sont réfugiés avec Jérémie leur Docteur en Théologie. Si l'on souhaite apprendre le fondement de mon doute, c'est que j'ai fait voir dans cet ouvrage que la doctrine des accidents & des especes se trouve clairement établie, non seulement dans Agapius, dans Gabriel de Philadelphie, dans Samonas & dans Théophylacte, mais aussi dans un Catéchisme authentique, lu, examiné & approuvé par les quatre Patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche & de Jerusalem.

CHAPITRE VI.

Réponse à la derniere Preuve de M. Claude, tirée d'une lettre de M. Basire, Archidiacre de Northomberland.

M. CLAUDE.

Chap. 12. p. 305. » J'Ajouterai à ces XXVI Preuves une derniere conjecture, qui fera bien
» voir que l'Eglise Grecque n'a pas sur l'Eucharistie les mêmes sentiments
» que la Romaine, & qu'elle ne traite pas notre créance d'hérétique &
» d'impie. Elle sera prise de la maniere dont le Patriarche Paysius se com-
» porta avec M. Basire Archidiacre de Northomberland, pendant le séjour
» qu'il fit à Constantinople l'an 1653. Voici ce qu'il m'en écrit dans une
» lettre dont j'ai déja produit quelques articles dans les chapitres précé-
» dents. *Lorsque j'étois à Constantinople, ce qui étoit l'an 1653, Paysius*
» *en étoit Patriarche, lequel en signe de sa communion avec l'Eglise Angli-*
» *cane, m'imposa les mains dans une assemblée d'Evêques, selon la coutu-*
» *me, comme à un Prêtre de l'Eglise Anglicane, & par cette imposition des*
» *mains il me donna la puissance de prêcher en grec dans toutes les Eglises*
» *de sa jurisdiction. C'est ce que je fis ensuite très-souvent, selon que l'oc-*
» *casion s'en présentoit, tant à Constantinople qu'ailleurs.* Quelle appa-
» rence y a-t-il que si cette Eglise avoit sur l'Eucharistie les mêmes senti-

» ments que la Romaine, & si elle traitoit notre créance d'hérétique & » d'impíe; quelle apparence, dis-je, qu'on y eût reçu un Prêtre & un Docteur de l'Eglise Anglicane pour Prédicateur ordinaire, & qu'on n'eût pas » craint qu'en leur annonçant l'Evangile, il n'y eût mêlé les erreurs prétendues de sa nation sur un sujet aussi important que celui de l'Eucharistie. Liv. III. Ch. VI.

Réponse. L'on a déja averti M. Claude qu'il devroit s'appliquer avec un peu plus de soin à faire réflexion jusques-où peuvent s'étendre les conséquences fâcheuses que l'on peut tirer de ses principes. Paysius Patriarche de Constantinople, a reçu M. Basire pour Prédicateur ordinaire dans toutes les Eglises dépendantes de sa jurisdiction. Donc, conclut M. Claude, les Grecs ne croient pas la Transsubstantiation. Paysius, dira un autre, a reçu M. Basire pour Prédicateur ordinaire dans toutes les Eglises de son Patriarchat, donc les Grecs croient que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils, donc ils rejettent le sacrifice de la Messe, donc ils ne reconnoissent que deux Sacrements, donc ils n'invoquent pas les Saints, donc ils n'honorent pas leurs Reliques, donc ils condamnent leurs images. Car si l'Eglise Grecque traitoit la créance des Calvinistes sur tous ces points d'hérétique & d'impie, quelle apparence y a-t-il qu'on y eût reçu un Docteur de l'Eglise Anglicane pour Prédicateur ordinaire, & qu'on n'eût pas craint qu'en leur annonçant l'Evangile, il n'y eût mêlé les erreurs prétendues de sa nation sur des sujets aussi importants que ceux-là? Cette nouvelle méthode pour trouver sans beaucoup de peine la véritable créance des Grecs, est pour le moins aussi commode que celle *du formulaire d'abjuration* qu'on fait faire à leurs prosélytes lorsqu'ils embrassent la Communion Romaine.

Mais s'il est vrai que M. Basire ait prêché *très-souvent* dans les Eglises des Grecs à Constantinople & ailleurs, on souhaiteroit bien savoir la maniere dont il s'y est pris, lorsqu'il s'est présenté des occasions de parler de l'Eucharistie. S'il employoit les expressions qu'il jugeoit les plus propres pour former dans l'esprit de ses Auditeurs l'idée d'une présence & d'un changement de vertu, ou celle d'une présence & d'un changement de substance, ou bien s'il se servoit de termes étudiés qui ne favorisent ni l'un ni l'autre de ces deux sentiments.

Il n'y a pas d'apparence que M. Basire avoue qu'il ait prémédité & pesé attentivement l'une après l'autre toutes ses paroles, pour ne point trahir sa conscience & ne scandaliser pas ses Auditeurs. Car si nous étions assurés qu'il eût usé de cette précaution, ce seroit un signe évident que Paysius en lui accordant la permission de prêcher, l'auroit averti de se bien donner de garde de jamais rien avancer dans ses prédications ni contre la présence réelle, ni contre la Transsubstantiation, non plus que contre

 les autres dogmes dans lesquels il n'ignoroit pas que les Grecs ont des sentiments différents de ceux des Calvinistes, & que lui de son côté, lui avoit promis de garder un silence religieux sur toutes ces sortes de matieres.

On ne peut pas aussi douter que M. Basire se donnera bien de garde de dire qu'il ait prêché la Transsubstantiation. Car outre que ce seroit condamner son ami M. Claude, on auroit droit d'en conclure, ou qu'il s'est comporté dans ces rencontres en fourbe & en imposteur, ou qu'il fit en ce temps-là une abjuration sincere de la doctrine de Calvin, ce qui contribua à lui faire obtenir la puissance de prêcher dans toutes les Eglises des Grecs.

Quoi donc, dira-t-il qu'il ait prêché ouvertement la présence d'efficace & le simple changement de vertu? Comment donc s'est-il oublié de le mander à M. Claude? Ou s'il le lui a mandé, d'où vient que M. Claude n'en a pas tiré une vingt-septieme preuve contre M. Arnauld? D'où vient qu'il ne nous a pas dit: *M. Basire, Archidiacre de Northumberland, & Prédicateur ordinaire du Roi de la Grande Bretagne, personnage illustre & d'un savoir exquis, homme d'honneur & d'une probité exemplaire, dont la sincérité ne peut être révoquée en doute sans injustice, m'a assuré dans une Lettre que j'en ai reçue, non seulement qu'il a très-souvent prêché en qualité de Prédicateur ordinaire dans les Eglises de Constantinople, mais même qu'il a enseigné clairement dans ses Prédications le simple changement de vertu, sans que ses Auditeurs en aient été en aucune maniere scandalisés.* Cette vingt-septieme preuve n'auroit-elle pas eu plus de poids toute seule que les vingt-six autres ramassées ensemble?

Voyez M. Claud. l. 3. Ch. 2. p. 159. 165.

Au reste, il semble qu'on ne puisse guere souhaiter de preuves plus convaincantes du consentement de l'Eglise Grecque présente avec l'Eglise Romaine sur le sujet de l'Eucharistie, que de voir que ni M. Basire, ni M. Woodroff, ni M. Spanheim, ni tant d'autres personnes illustres que M. Claude nous assure s'être intéressés pour lui dans cette dispute, ni M. Claude lui-même, n'aient pu obtenir pendant l'espace de cinq ou six ans une seule Attestation en bonne forme de quelque Grec que ce soit, qui témoignât clairement que l'Eglise Orientale ne fait point profession ni du dogme de la présence réelle ni de celui de la Transsubstantiation. Car si tant de personnes se fussent mis en peine d'en obtenir, on ne peut pas douter que les Anglois & les Hollandois répandus par toute la terre ne leur en eussent fourni de tous côtés, s'il étoit vrai que les Grecs ne crussent pas en effet ces deux dogmes: & s'ils ne s'en sont pas mis en peine, ils font bien voir que bien qu'ils témoignent en apparence être vivement persuadés de la justice de leurs prétentions, ils savent fort bien qu'il n'y en eut jamais ni de plus injustes ni de moins

soutenables. Car y ayant autant de personnes capables de décider le point de fait dont il s'agit dans cette dispute qu'il y en a dans le monde qui font profession de la Religion Grecque, M. Claude ne pouvoit mieux faire connoître qu'il est convaincu qu'on a eu raison de le menacer *de vingt millions de témoins tous prêts à déposer contre lui*, qu'en faisant voir ou qu'il n'a pas eu la hardiesse d'en faire consulter un seul pour en tirer quelque témoignage authentique en sa faveur, ou que s'il en a fait consulter, il ne s'en est point trouvé qui ait eu la hardiesse de trahir sa conscience jusques à ce point, que de dire, que l'Eglise Grecque ne soit pas d'accord avec l'Eglise Romaine dans la créance de la Transsubstantiation.

Liv. III. Ch. VII.

L. 2. c. 1. p. 83.

CHAPITRE VII.

Contenant quelques réflexions sur l'Epître dédicatoire & sur la Préface de M. Claude pour servir de conclusion.

M. CLAUDE.

« ON trouvera ici sur cette matiere de l'Eucharistie une fidelle & » naïve représentation des choses telles qu'elles sont en effet, opposée » à tout ce que l'adresse de l'esprit & la fécondité de l'imagination ont » été capables de produire de plus spécieux pour éblouir les yeux & » corrompre le jugement.... On verra dans mon troisieme & mon qua- » trieme Livre la fausseté de cette supposition, que la véritable Eglise » Grecque est d'accord avec l'Eglise Romaine dans les dogmes de la pré- » sence réelle & de la Transsubstantiation. On y verra le contraire si » clairement établi & si invinciblement prouvé, & les preuves de M. » Arnauld si solidement détruites, qu'on s'étonnera, je m'assure, qu'il ait » traité cette matiere avec tant d'éblouissement, & néanmoins avec tant » de confiance & tant de hauteur.... Mais après avoir rendu compte des » parties de mon ouvrage, il est juste aussi de dire quelque chose de la » maniere dont j'ai traité les sujets que j'avois en main. Un de mes pre- » miers soins a été de garder religieusement la sincérité & la bonne foi. » Comme je n'ignore pas que la préoccupation, l'engagement, l'amour » de la vaine gloire, & quelquefois même un secret desir de se venger » d'un adversaire sont des passions qui se mêlent d'ordinaire dans les dis- » putes, & qui ne manquent pas de corrompre le cœur & l'esprit, j'ai » tâché de tout mon pouvoir non seulement de m'en éloigner, mais

M. Claude dans l'Epitre aux Ministres & Anciens du Consistoire, p. 2.

Dans la Préface, p. 4. 6. 7.

» aussi de me précautionner contre leurs surprises. Pour cet effet je puis » dire que j'ai travaillé comme sous les yeux de Dieu, ne me propo- » sant pour but que sa gloire & sa vérité, & me représentant sans cesse » que je n'écrivois pas une période dont je ne lui dusse un jour rendre » compte. Je ne me suis point écarté de la sincérité & de la droiture qu'un » homme de bien doit garder dans ces occasions. On ne trouvera point » que j'aie pris à contre-sens les paroles de M. Arnauld, que je lui aie » imputé de dire ce qu'en effet il ne dit pas, ou que j'aie étendu ses » expressions au-delà de leur signification naturelle. On ne pourra pas » me reprocher d'avoir fait des traductions peu fidelles, ni que j'aie tron- » qué des passages en supprimant des clauses importantes, ni que j'en » aie allégué abusivement, & contre l'intention des Auteurs. J'espere » qu'on ne trouvera point d'illusions, ni dans mes raisonnements, ni dans » mes réponses, ni dans mes suppositions, ni dans mes autres discours. » J'ai suivi, autant que je l'ai pu connoître, la raison & la nature, & » je ne me suis point servi de la Philosophie que pour fortifier les lu- » mieres ordinaires du sens commun, & non pour les étouffer ou pour » empêcher leur action ".

Réponse. Jesus Christ nous ayant dit dans son Saint Evangile, *ne jugez point afin que vous ne soyez point jugés, car vous serez jugés selon que vous aurez jugé les autres*, pour ne point violer un commandement si exprès en condamnant témérairement M. Claude sur des mouvements de sa conscience qui ne nous sont point connus, je me contenterai de l'avertir qu'il ne se peut faire qu'il n'ait ou *l'esprit* ou *le cœur corrompu* d'une maniere bien peu commune. Car enfin ou il parle contre sa pensée, ou il dit les choses comme il les pense en effet.

S'il parle contre sa pensée; c'est-à-dire, s'il sait fort bien qu'il a souvent imputé à son adversaire de dire ce qu'en effet il ne dit pas; s'il est persuadé qu'il a allégué en cent rencontres des passages contre l'intention des Auteurs d'où ils sont tirés; s'il n'ignore pas que la plupart de ses raisonnements, de ses réponses, de ses suppositions, & de ses autres discours sont pleins d'illusions, de sophismes & d'impostures; s'il est convaincu que l'on ne pouvoit raisonnablement révoquer en doute, après les preuves invincibles que M. Arnauld en avoit apportées, que l'Eglise Grecque ne soit d'accord avec l'Eglise Romaine dans les dogmes de la présence réelle & de la Transsubstantiation; si, dis-je, M. Claude est convaincu de la vérité de tous ces faits, est-il concevable qu'à moins que d'avoir *le cœur corrompu*, il eût jamais pu se résoudre à écrire, *qu'il croit avoir prouvé invinciblement que les Grecs ne tiennent pas la Transsubstantiation; qu'il ne s'est point écarté de la sincérité*

la sincérité & de la droiture qu'un homme de bien doit garder dans ces occasions; que l'on trouvera dans son ouvrage une fidelle & naïve représentation des choses telles qu'elles sont en effet, & enfin qu'il y a travaillé comme sous les yeux de Dieu, se représentant sans cesse qu'il n'écrivoit pas une période dont il ne lui dût un jour rendre compte. Liv. III. Ch. VII.

Mais s'il a dit simplement les choses comme effectivement il les pensoit, ses meilleurs amis ne seront-ils pas eux-mêmes contraints d'avouer, qu'il faut qu'il ait *l'esprit* étrangement *corrompu*, de n'avoir pu découvrir dans son livre des défauts qui paroissent plus visibles que le jour à tous les autres?

En effet n'est-il pas plus clair que le jour que M. Claude a imputé à M. Arnauld de dire ce qu'il n'a pas dit en effet, quand il assure, que M. Arnauld a fait faire à Nicolas de Méthone *la plus folle de toutes les réponses*, en lui faisant dire. Vous m'objectez *que si la chair y étoit, elle paroîtroit, vous la verriez*; & moi je vous réponds, *que le pain & le vin sont la matiere qui est changée, & que la toute-puissance de Dieu les change?* Vide sup. l. 2. p. 139, 143.

N'est-il pas plus clair que le jour que de tous ces *bons passages* que nous avons examinés dans notre second Livre, il n'y en a pas un que M. Claude n'ait allégué abusivement & contre l'intention des Auteurs dont il les a tirés?

N'est-il pas plus clair que le jour que ces vingt-six raisons auxquelles nous avons répondu dans ce troisieme Livre; que toutes ces réponses aux passages des Grecs par le moyen de la nouvelle *clef d'accroissement ou d'augmentation;* que la plupart des suppositions sur lesquelles les autres discours de M. Claude sont appuyés; n'est-il pas, dis-je, plus clair que le jour que tous ces raisonnements, toutes ces réponses, & la plus grande partie de toutes ces suppositions & de tous ces autres discours ne sont dans le fond qu'impostures, que faussetés, que sophismes & qu'illusions?

Mais sur-tout n'est-il pas plus clair que le jour, & ne faudroit-il pas avoir perdu tout-à-fait le jugement, pour ne s'appercevoir pas qu'il n'y eut jamais rien de plus illusoire, & qui méritât moins le nom *de fidelle & naïve représentation des choses telles qu'elles sont en effet*, que cette doctrine *si peu raisonnable* & cette opinion *bizarre*, que M. Claude attribue généralement à tous les Grecs, *qu'il se fait dans l'Eucharistie un composé du pain & du vin & du Saint Esprit, que le pain & le vin gardant leur propre nature sont joints à la divinité, & enfin que par l'impression du Saint Esprit, ils sont faits non une figure, mais le propre & véritable corps*

de Jesus Christ, & ce par voie d'augmentation du même corps naturel de Jesus Christ.

Mais soit que ce soit *le cœur*, soit que ce ne soit que l'*esprit* de M. Claude qui est *corrompu*, & de quelque source que puisse venir cette corruption, j'espere que Messieurs de la Religion prétendue Réformée ne trouveront point mauvais que je finisse ici ce Chapitre & cet ouvrage par un avis important que j'ai à leur donner : *que ne s'agissant pas moins dans cette controverse de l'Eucharistie*, comme M. Claude l'a fort bien remarqué, *que de leur salut ou de leur damnation, le Paradis & l'Enfer devant faire la différence de ceux qui auront fait un bon ou un mauvais choix ;* il me semble que pour agir à présent en personnes judicieuses & de bon sens, ils ne doivent jamais prendre en main les livres de M. Claude sans se souvenir, selon le différent jugement qu'ils auront cru devoir porter de la disposition de son *cœur* & de son *esprit*, de l'une ou de l'autre de ces deux paroles du Sauveur, ou de toutes les deux ensemble : *un aveugle peut-il conduire un autre aveugle ? Ne tomberont-ils pas tous deux dans la fosse ? Gardez-vous des faux Prophetes qui viennent à vous en habits de brebis, mais qui au dedans sont des loups ravissants.*

Réponse à la Perpét. part. 3. c. 5.

RÉFUTATION

DE

LA RÉPONSE

D'UN

MINISTRE DE CHARENTON,

A la Dissertation qui est à la fin du Livre de M. Arnauld sur le sujet des Emplois, du Martyre & des Ecrits de Jean Scot ou Erigene.

M. Claude dans sa Réponse au Livre de M. Arnauld, Liv. VI. Chap. XII. page 898.

L'Auteur des Dissertations que M. Arnauld a insérées dans son douzieme Livre, prétend que le Livre que nous avons sous le nom de Bertram, & celui de Jean Scot, ne sont qu'une même chose. Il tâche aussi de diminuer, autant qu'il lui est possible, l'autorité de cet adversaire de Paschase, & je n'eusse pas fini cet ouvrage sans examiner ses conjectures, si un de mes amis ne m'eût fait savoir qu'il m'avoit déchargé de cette peine. J'espere que cet ami dont je parle, donnera bientôt son ouvrage au public; & de la maniere que je le connois, je ne puis presque douter qu'il ne satisfasse les honnêtes gens; je veux dire ceux qui n'aiment pas les détours & les illusions, mais qui cherchent la vérité toute simple.

L'Auteur de la nouvelle édition du Livre de Bertram dans son Avertissement, page 3.

M. Allix a si bien fait la recherche de l'histoire de ce Livre dans sa Réponse aux Dissertations qui sont à la fin du Livre de M. Arnauld, qu'on n'a qu'à y renvoyer ceux qui veulent savoir ces sortes de choses dans toutes leurs circonstances.

RÉFUTATION
DE LA RÉPONSE
D'UN MINISTRE DE CHARENTON,

A la Dissertation qui est à la fin du Livre de M. Arnauld, sur le sujet des Emplois, du Martyre & des Ecrits de Jean Scot ou Erigene.

CHAPITRE PREMIER.

Etat du différent qui reste entre l'Auteur de la Dissertation & M. Allix Auteur de la Réponse.

L'Auteur de la premiere des deux Dissertations qui sont à la fin du Livre de M. Arnauld a eu dessein de faire voir, que Jean Scot est Auteur *du Dialogue des Natures;* que c'est lui qui a composé le Livre *du corps & du sang du Seigneur* publié sous le nom de Bertram par les Protestants d'Allemagne, & depuis quelques mois sous celui de Ratramne par les Ministres de Charenton; qu'il n'a pas été disciple de Bede, ni compagnon d'Alcuin, ni fondateur de l'Université de Paris; qu'il est différent de Jean le Saxon Abbé d'Ethelinge en Angleterre, & Précepteur du Roi Alfrede; que l'Histoire de son Martyre est peu assurée; qu'il n'a point été mis au rang des Martyrs par l'autorité sacrée des Pontifes, & que son nom ne se trouve dans aucune édition du Martyrologe Romain.

M. Allix dans sa Réponse à cette Dissertation avoue que Jean Scot n'a point été disciple de Bede, ni compagnon d'Alcuin, ni fondateur de l'Université de Paris; il le reconnoît pour Auteur *du Dialogue des Natures;* il semble aussi demeurer tacitement d'accord que son nom ne se trouve point dans le Martyrologe Romain, & qu'il n'a pas été mis au rang des Martyrs par l'autorité sacrée des Pontifes. Mais il soutient 1°. Que Jean Scot est le même que Jean le Saxon Abbé d'Ethelinge & Précepteur du Roi Alfrede. 2°. Que l'Histoire de son Martyre ne doit pas passer pour douteuse. 3°. Qu'il n'est pas le véritable Auteur du Livre *du corps & du sang du Seigneur*, publié par les Protestants d'Allemagne sous le nom de Bertram; mais que ce petit Traité est assurément un ouvra-

 ge de Ratramne Religieux de Corbie. C'eſt donc dans ces trois points que conſiſte tout notre différent.

CHAPITRE II.

Que Jean Scot eſt différent de Jean le Saxon Abbé d'Ethelinge, & Précepteur du Roi Alfrede.

L'On s'étoit ſervi de cinq preuves pour faire voir que Jean Scot n'eſt pas le même que Jean le Saxon Abbé d'Ethelinge. M. Allix dit que la premiere eſt bien foible, que la ſeconde n'eſt pas plus concluante, que la troiſieme ſuppoſe des faits qui ne ſont pas prouvés, qu'il n'y a rien de ſolide dans la quatrieme. Pour ce qui eſt de la cinquieme il n'a pas jugé à propos de l'examiner en ſon rang : mais s'en étant ailleurs objecté une partie, il répond que ce n'eſt qu'une conjecture en l'air, qui n'a ni preuve ni fondement, ni apparence même de vérité. Voilà le jugement qu'il a porté de mes preuves ; voyons l'eſtime qu'il fait des siennes. *Après tout*, dit-il, *ſi l'on conſidere avec un eſprit déſintéreſſé les deux raiſons que j'ai apportées pour faire voir que toute cette critique de l'Auteur qui met de la diſtinction entre Jean Scot & Jean Abbé d'Ethelinge eſt imaginaire, je ſuis aſſuré qu'on les trouvera plus fortes que toutes ſes conjectures.* Mais pour ne point fatiguer les Lecteurs, & afin que M. Allix ne croie pas que je veuille l'emporter ſur la ſolidité de ſes raiſons par la multitude de mes conjectures, je n'en employerai que deux ſeulement, qui ſeront la premiere & la cinquieme, parce qu'elles ſont les plus ſimples, & qu'elles me paroiſſent les moins embarraſſées de faits dont l'éclairciſſement pourroit demander de longs diſcours.

SECTION I.

Premiere Preuve priſe de la véritable patrie de Jean Scot & de celle de Jean le Saxon, Abbé d'Ethelinge.

La premiere preuve dont je me ſervirai ſera fondée ſur deux faits atteſtés par des Auteurs contemporains, amis intimes de Jean Scot & de Jean le Saxon, & par tous les Auteurs des ſiecles ſuivants. Ces deux faits ſont que Scot étoit Irlandois, & que Jean Abbé d'Ethelinge étoit Anglois du Comté d'Eſſex. Cette preuve m'avoit paru aſſez forte ; M. Allix l'a jugée bien foible ; il eſt juſte d'examiner ſes raiſons.

M. Allix. « Cette premiere preuve eſt bien foible ; car rien n'empêche » que Jean Scot n'ait pu être originaire du pays d'Eſſex, & Irlandois par » le ſéjour qu'il avoit fait en Irlande ». RÉFUT. CH. II. ch. 7. p. 48.

Réponſe. Il eſt vrai que rien n'empêche qu'un homme n'ait pu être originaire du pays d'Eſſex, & avoir fait un long ſéjour en Irlande. Mais comme le mot d'*Irlandois* n'a point accoutumé de ſignifier un homme qui, étant né hors l'Irlande y auroit fait un long ſéjour, il eſt ridicule de ſuppoſer ſans aucune preuve que Jean Scot n'a été appellé *Irlandois* que parce qu'il avoit fait un long ſéjour en Irlande quoiqu'il n'y fût pas né. Ainſi cette réponſe ſeroit très-foible quand les Hiſtoriens ne diroient autre choſe ſinon que Jean Scot étoit *Irlandois.* Mais entre une infinité d'Auteurs que j'aurois pu alléguer pour faire voir la véritable patrie de Jean Scot, je ne me ſuis ſervi que de ceux qui témoignent expreſſément qu'il étoit je ne dis pas Irlandois, mais originaire d'Irlande. Dans les témoignages d'Hincmar & d'Anaſtaſe le Bibliothécaire, il eſt appellé *Scottigena ;* dans ceux de Nicolas I & de Matthieu de Weſtminſter il eſt nommé *natione Scotus*, *genere Scotus ;* dans ceux de Sigebert & d'un ancien manuſcrit de huit cents ans il eſt appellé *Erigena*, ou *Eringena ;* c'eſt-à-dire, non comme il a plu à M. Allix de le tourner *Irlandois*, mais *originaire d'Irlande*, *Eri* ou *Erin* ſignifiant au langage du pays *Irlande.* Je demande maintenant ſi être né en Irlande, être Irlandois de nation, être originaire d'Irlande, c'eſt être Anglois originaire du pays d'Eſſex, & Irlandois par le ſéjour qu'on a fait en Irlande.

Mais de peur que M. Allix ne nous donne l'un de ces jours le change en diſant, que rien n'empêche que Jean *Abbé d'Etbelinge n'ait été originaire d'Irlande, & Saxon par le ſéjour qu'il avoit fait au pays d'Eſſex*, il eſt bon de l'avertir de faire réflexion, que tous les Auteurs que l'on a allégués pour prouver que Jean le Saxon n'étoit point Irlandois, diſent expreſſément qu'il étoit originaire du pays d'Eſſex, appellé par les Latins *Eaſt-Saxonia*, & en vieux Saxon *Eaſt-Saxea.* Car Aſſere l'appelle *Joannem Eald-Saxonum genere*, Florent de Vorceſter, Siméon de Dunelme, & Roger de Houveden *genere Eald-Saxonem*, & Guillaume de Malmesbury *ex antiqua Saxonia oriundum.* Je n'ignore pas qu'il y a quelques Auteurs qui ont entendu par ces termes de Guillaume *ex antiqua Saxonia*, la Weſtphalie; mais je doute que cette partie d'Allemagne habitée autrefois par les Anciens Saxons, ait jamais été appellée *Eald-Saxonia.* Quoi qu'il en ſoit, la choſe nous eſt entiérement indifférente : faites Jean le Saxon Anglois du Comté d'Eſſex, faites-le Allemand de la Province de Weſtphalie, il n'en ſera pas moins différent de Jean Scot, qui étoit aſſurément originaire d'Irlande.

RÉFUT. CH. II. *M. Allix.* « Il se peut faire que nos François aient parlé moins exactement de la véritable patrie de Jean que n'a fait Assere qui le connoissoit „ plus particuliérement ".

Réponse. Il y a de l'équivoque dans cette seconde réponse de M. Allix; car on ne sait de quel Jean il prétend parler, de Jean Scot ou de Jean le Saxon. Si c'est de Jean Scot, comment ose-t-il assurer qu'*Assere le connoissoit plus particuliérement que nos François?* On sait qu'Hincmar a parlé de Jean Scot; on sait qu'ils ont eu ensemble une liaison particuliere; mais nous ne voyons point qu'Assere ait connu Jean Scot, ni qu'il en ait jamais parlé. Si c'est de Jean le Saxon Abbé d'Ethelinge, comment entend-il que *nos François aient parlé moins exactement de sa véritable patrie que n'a fait Assere?* Nous sommes assurés qu'Assere a parlé de Jean Abbé d'Ethelinge, & qu'il a marqué clairement sa véritable patrie; mais nous ne trouvons point qu'il en soit rien dit dans Hincmar ni dans les Auteurs de France.

Mais, dira M. Allix, je soutiens qu'Hincmar a parlé de Jean Abbé d'Ethelinge & Assere de Jean Scot, car je prétends que Jean Abbé d'Ethelinge connu d'Assere est le même que Jean Scot dont il est parlé dans Hincmar, & que Jean Scot connu d'Hincmar n'est point différent de l'Abbé d'Ethelinge dont il est parlé dans Assere. Mais si ce raisonnement tombe dans le sens de M. Allix, comme il semble qu'il y soit en effet tombé, il me permettra de lui dire, que raisonner de la sorte, c'est comme si je prouvois que j'ai bonne raison, parce que mon adversaire a tort, & que mon adversaire a tort parce que j'ai fort bonne raison. Les honnêtes gens qui n'aiment point les détours y vont plus simplement. Assere connoissoit particuliérement l'Abbé d'Ethelinge; il assure qu'il est né en Angleterre, il n'en faut donc pas douter; Hincmar connoissoit particuliérement Jean Scot, il assure qu'il est né en Irlande, il le faut donc croire. Or une même personne ne peut pas être né en Irlande & en Angleterre; donc Jean Scot connu d'Hincmar & Jean & le Saxon connu d'Assere sont deux personnes différentes.

Sect. 9. §. 12. *M. Allix.* « En effet Harspheld veut que Jean Scot n'ait été surnommé „ Irlandois qu'à cause du séjour qu'il avoit fait en Irlande, où il avoit été „ élevé, & qu'il fût véritablement Anglois & du pays d'Essex ".

Réponse. Je ne crois pas qu'on ait jamais rien vu de pareil. Harspheld répete par trois fois, au commencement, à la fin & au milieu du Chapitre allégué par M. Allix, *que Jean Scot & Jean Abbé d'Ethelinge sont deux différentes personnes;* & M. Allix nous veut persuader qu'Harspheld a cru *que Jean Scot est le même que Jean Abbé d'Ethelinge.*

Harspheld dit qu'il croit *que Jean Abbé d'Ethelinge étoit Allemand, de la Province*

la Province de Westphalie ; & M. Allix nous veut persuader qu'Harspheld a cru *que Jean Abbé d'Ethelinge étoit Anglois du pays d'Essex.* RÉFUT. CH. II.

Harspheld prouve par le témoignage du Pape Nicolas I contemporain de Jean Scot, *que Jean Scot étoit originaire d'Irlande;* & M. Allix nous assure qu'Harspheld a cru *que Jean Scot étoit originaire d'Angleterre.*

Enfin Harspheld réfute l'opinion de Jean Balée, qui, confondant Jean Scot avec un certain Jean Religieux de S. David, a cru qu'il n'avoit été surnommé Irlandois qu'à cause du séjour qu'il avoit fait en Irlande, mais qu'en effet il étoit Anglois, *non du pays d'Essex*, *mais du Comté de Penbrock;* & M. Allix nous assure qu'Harspheld veut que Jean Scot n'ait été surnommé Irlandois qu'à cause du séjour qu'il avoit fait en Irlande, mais qu'il fut véritablement Anglois, *non du Comté de Penbrock*, *mais du pays d'Essex.* Sans mentir c'est abuser de la confiance qu'on est naturellement porté à prendre dans un homme qui se mêle de censurer des adversaires dont il attend une réponse, que d'écrire avec si peu de bonne foi, ou avec un tel excès de précipitation ou de négligence. Mais voyons les derniers efforts de M. Allix contre cette premiere preuve.

M. Allix. « C'est pour cela qu'Ingulphe, qui a le premier décrit le p. 49.
» texte d'Assere, n'a pas cru que pour cette prétendue différence du nom
» d'Irlandois & d'originaire du pays d'Essex on dût faire deux Jean, l'un
» Saxon & l'autre Irlandois. *Similiter*, dit-il, *de veteri Saxonia Joannem*
» *cognomento Scotum acerrimi ingenii Philosophum ad se alliciens Adelingiæ*
» *Monasterii sui constituit prælatum.* Quand il dit, *de veteri Saxonia*
» *cognomento Scotum*, il marque assez qu'il n'y a, selon lui, aucune in-
» compatibilité à le faire être du pays d'Essex, & à lui donner pourtant
» le surnom d'Irlandois, l'un désignant le pays de sa naissance & l'autre
» celui de son séjour. L'Auteur de la Dissertation nous dit qu'Ingulphe
» s'est laissé surprendre à quelque imposteur affectionné à Jean Scot, &
» qui auroit à dessein confondu Jean Scot avec Jean Abbé d'Ethelinge.
» Mais ce n'est qu'une conjecture en l'air qui n'a ni preuve ni fondement,
» ni apparence même de vérité ».

Réponse. C'est une chose étrange que M. Allix me contraigne déja à recommencer mes plaintes contre sa maniere d'écrire. Il assure qu'Ingulphe a désigné par ces paroles *cognomento Scotus* le lieu du séjour de Jean Scot, & par celles-ci, *de veteri Saxonia*, le lieu de sa naissance. Qu'on lise Ingulphe & l'on trouvera qu'il est plus clair que le jour que c'est le lieu du séjour de Jean Scot qu'il a marqué par ces paroles, *de veteri Saxonia*, & par conséquent que c'est le lieu de sa naissance qu'il a prétendu désigner par celles-ci, *cognomento Scotus. Viros litteratissimos*, dit-il, *de*

RÉFUT. CH. II. *terris exteris ad se accersens diversis dignitatibus promovit. Hinc Sanctum Grimbaldum evocatum è Francia suo novo Monasterio quod Wintoniæ construxerat præfecit in Abbatem. Similiter de veteri Saxonia Joannem cognomine Scotum ad se alliciens Adelingiæ constituit prælatum, Alsthelstanum etiam & Verxulphum ad se advocans de Mercia, &c.* Il suffit, ce me semble, d'entendre le latin pour voir qu'Ingulphe veut dire qu'Alfrede attira à sa Cour des pays étrangers des personnes savantes, qu'il fit venir du Royaume des Merciens Alsthelsthan & Verxulphe, qu'il appella de France S. Grimbald, & du pays d'Essex Jean surnommé l'Irlandois.

Mais Ingulphe s'abuse bien fort. Car il est constant, du consentement même de M. Allix, & par le témoignage d'Assere Auteur contemporain, que ce fut de France & non du pays d'Essex que Jean collegue de Grimbald se rendit auprès du Roi Alfrede.

C'est ce qui m'avoit donné sujet de remarquer dans ma cinquieme preuve qu'Ingulphe s'étoit sans doute laissé surprendre à quelque imposteur affectionné à Jean Scot. M. Allix se moque de cette remarque; il dit, *que c'est une conjecture en l'air, qui n'a ni preuve, ni fondement, ni apparence même de vérité.*

Mais si l'erreur dans laquelle est tombé Ingulphe, est une erreur non seulement concertée, mais aussi avantageuse à Jean Scot, n'est-il pas évident qu'elle ne peut partir que d'un imposteur, & d'un imposteur affectionné à Jean Scot? Or il est constant que c'est une erreur avantageuse à Jean Scot, puisque c'est une erreur qui contribue à le confondre avec un très-saint Abbé. On a aussi prouvé qu'il y a de l'apparence que c'est une erreur concertée. Voici les termes dont on s'est servi. *Il semble qu'Ingulphe se soit laissé surprendre à quelque imposteur affectionné à Jean Scot. Car ce qu'il remarque du pays d'où il se rendit auprès d'Alfrede, a sans doute été concerté à dessein pour faire croire que si l'Abbé d'Ethelinge se trouve dans quelques Auteurs surnommé le Saxon, ce n'est pas qu'il le fût effectivement; mais parce qu'il avoit long-temps demeuré dans le pays d'Essex, & qu'Alfrede l'en avoit appellé lorsqu'il le voulut avoir pour Précepteur.*

Il n'est pas difficile de conjecturer pourquoi M. Allix n'a fait aucune mention de cette preuve. S'il en avoit parlé il auroit été obligé de la réfuter; pour la réfuter il auroit fallu rapporter dans toute son étendue le passage d'Ingulphe; s'il l'avoit rapporté entier il n'auroit pas eu la hardiesse de dire que ces paroles d'Ingulphe, *de veteri Saxonia*, signifient le lieu de la naissance de Jean Scot; & ainsi il n'auroit trouvé aucun Auteur qui eût jamais témoigné que Jean Scot ne fût pas originaire d'Irlande, ou qu'il fût originaire du pays d'Essex. Cependant sans cela il n'y avoit

aucune apparence de le pouvoir confondre avec Jean Scot. Voilà, si je ne me trompe, la véritable raison de son silence; mais il me permettra de l'avertir que ce n'est pas agir sincérement, que de rapporter une conjecture de son adversaire, en supprimer la preuve, & après cela lui reprocher, *qu'il avance des conjectures en l'air, qui n'ont ni preuve, ni fondement, ni apparence même de vérité.* RÉFUT. CH. II.

SECTION II.

Autre Preuve tirée des Historiens d'Angleterre qui parlent de Jean Scot & de Jean Abbé d'Ethelinge, comme de deux personnes différentes.

Après une preuve si convaincante on ne doit point trouver mauvais que je ne m'arrête pas plus long-temps à soutenir les trois preuves suivantes, dont je m'étois servi pour faire voir que M. Claude a eu tort de combler Jean Scot des louanges que les Historiens d'Angleterre ont données à Jean le Saxon Abbé d'Ethelinge. Mais je ne crois pas devoir passer sous silence la derniere preuve, puisqu'elle ne consiste que dans une remarque qui est au dessus de toute contestation. C'est qu'entre les Historiens d'Angleterre qui ont parlé de Jean Scot, il n'y a que le seul Ingulphe qui l'ait confondu avec l'Abbé d'Ethelinge.

Il est vrai que M. Allix soutient qu'il n'y a rien qui empêche qu'on ne joigne Guillaume de Malmesbury à Ingulphe. *On ne peut pas*, dit-il, *conclure nécessairement du discours de Guillaume qu'il ait regardé comme deux hommes différents ce Jean, qu'il appelle dans un endroit* JOANNEM EX ANTIQUA SAXONIA ORIUNDUM, *& celui qu'il nomme en un autre endroit*, JOANNEM SCOTUM. *C'est ce qui paroîtra si on prend bien garde à ce qu'il a écrit, & à l'occasion qui l'a obligé la premiere fois de faire mention de ce Jean, comme en passant, se réservant d'en parler ensuite plus amplement, comme il a fait.* ch 8.p.57.

Mais M. Allix me permettra de lui dire, que quand on l'entend parler de la sorte, on a de la peine à ne se pas persuader qu'il prend plaisir à nier les faits les plus incontestables, & dont il n'y a personne qui ne se puisse convaincre par la simple lecture des Auteurs qu'il cite. *Monasteria*, dit Guillaume, *ubi opportunum videbatur construxit Alfredus; unum in Adelingia, ibique Abbatem Joannem constituit ex antiqua Saxonia oriundum; alterum verò in Wintonia ubi Grimbaldum Abbatem constituit, qui se evocante, & Archiepiscopo Rhemensi Fulcone mittente, Angliam venerat. Causa evocationis, ut litteraturæ studium in Anglia sopitum & penè emortuum sua suscitaret industria, habebat ex Sancto Devui Asserianem quem-* De Gest. Reg. Ang. l. 2. c. 4.

RÉFUT. CH. II. *dam scientia non ignobili instructum. Præterea evocavit ex Mercia Werefrichum, qui jussu Regis Dialogorum Gregorii libros in Anglicanum sermonem convertit. Hoc tempore fuisse creditur Joannes Scotus, vir perspicacis ingenii, qui dudum in Franciam ad Carolum Calvum transierat....... succedentibus annis munificentia Alfredi allectus venit in Angliam....... His collateralibus Rex fretus liberales artes totis medullis indidit.*

Je prie maintenant les Lecteurs de juger si c'est-là *faire mention pour une premiere fois, comme en passant & dans une occasion détachée, de Jean Scot sous le nom de Jean originaire d'Essex & Abbé d'Ethelinge, en se réservant d'en parler ensuite plus amplement sous le nom de Jean Scot.* Je demande si c'est appeller une même personne dans un endroit *Joannem ex antiqua Saxonia oriundum*, & l'appeller en un autre endroit *Joannem Scotum;* ou s'il n'est pas plus clair que le jour que *c'est parler dans un même endroit de deux personnes entiérement différentes.* Je prie M. Allix d'être lui-même le juge, s'il est concevable que Guillaume se fût servi de cette expression, *hoc tempore fuisse creditur Joannes Scotus*, s'il eût cru que ce Jean Scot n'est pas différent de Jean originaire du pays d'Essex, à qui il assure positivement qu'Alfrede donna l'Abbaye d'Ethelinge.

Mais puisque ce grand passage de Guillaume de Malmesbury peut servir à décider un autre point de fait qui m'est contesté en deux ou trois endroits par M. Allix, je prie les Lecteurs de souffrir que j'en dise un mot en passant.

Il s'agit de savoir en quel temps Jean le Saxon est passé de France en Angleterre avec Grimbald son collegue. J'ai remarqué que c'étoit l'an 884. M. Allix soutient que c'étoit plusieurs années auparavant. *C'est* p. 51 & 58. *mal-à-propos*, dit-il, *que l'Auteur suppose qu'Alfrede ne s'est adonné aux Lettres que l'an 884. Il n'est tombé dans cette erreur, que pour n'avoir pas considéré qu'encore qu'Assere, & quelques-uns de ceux qui l'ont suivi, aient rapporté sur cette année ce qu'ils disent de la vocation de Grimbald & de Jean Abbé d'Ethelinge, c'est qu'ils récapitulent simplement ce qui s'est passé depuis l'an 868 jusqu'en 884, leur pensée n'étant pas d'attacher le passage de Grimbald en Angleterre à l'an 884.*

Mais voici Guillaume de Malmesbury qui vuide la question : car il remarque expressément que Grimbald fut envoyé de France en Angleterre par Foulques Archevêque de Reims. Foulques succéda à Hincmar, Hincmar mourut sur la fin de Décembre de l'an 882, ce qui fait voir que Grimbald ne peut être arrivé en Angleterre que vers la fin de l'an 883, ou au commencement de l'an 884, ce qui nous étoit indifférent. Mais voyons les raisons dont se sert M. Allix pour persuader que Jean Scot n'est point différent de Jean le Saxon Abbé d'Ethelinge.

SECTION III.

Réponse aux Preuves de M. Allix.

M. Allix. « Après tout, deux choses font voir assez clairement que ch.7.p.52.
» toute cette critique de l'Auteur de la Dissertation, qui met de la diffé-
» rence entre Jean Scot & Jean Abbé d'Ethelinge, est imaginaire, & qu'en
» effet ce n'est qu'une seule & même personne. L'une est, que si l'on p. 50.
» suppose que ce Jean dont les Historiens disent qu'il fut appellé de
» France en Angleterre avec S. Grimbald, par une Ambassade qu'Alfrede
» y envoya exprès, est différent de notre Jean Scot, on ne sauroit dire
» qui il étoit. Assere en parle non comme d'un homme obscur, mais
» comme d'un personnage très-célebre. *Le Roi*, dit-il, *envoya outre mer*
» *en France des Ambassadeurs pour chercher des Maîtres*, & *il appella*
» *Grimbald Prêtre & Moine; il appella aussi Jean, qui étoit de même Prê-*
» *tre & Moine, homme de très-grand génie & très-versé dans toutes les*
» *sciences*. Qu'on nous dise qui étoit cet homme si célebre en France,
» cet homme qui faisoit tant de bruit, & qui mérita d'être appellé par
» une Ambassade; car on ne voit nulle part qu'il y ait eu en France après
» le milieu du neuvieme siecle un homme de ce caractere & du nom de
» Jean, que Jean Scot. On trouve bien qu'on a fait mention de Grim-
» bald, que c'étoit un Moine de S. Bertin qui entendoit la musique, mais
» qui n'égaloit pas sans doute, ni l'esprit ni le savoir de ce Jean dont parle
» Assere. Comment s'est-il donc fait qu'il ne reste aucune trace de ce
» prétendu Jean, supposé que ce ne soit pas Jean Scot? L'autre raison p. 52.
» est, qu'il se trouveroit qu'Assere, qui étoit contemporain de Jean Scot,
» ne feroit nulle mention de lui, si Jean Scot n'est pas l'Abbé d'Ethe-
» linge, ce qui seroit une chose fort étonnante, puisqu'on ne peut nier,
» que Jean Scot n'ait été un homme fort célebre, qu'il n'ait été consi-
» déré d'Alfrede; & par conséquent qu'il n'ait été fort connu d'Assere qui
» vivoit dans la même Cour. Si l'on considere ces deux raisons avec un
» esprit désintéressé, je suis assuré qu'on les trouvera plus fortes que toutes
» les conjectures de l'Auteur ».

Réponse. Voilà comme nous sommes faits. Nos preuves nous paroissent fortes, nos adversaires les trouvent foibles: les leurs nous semblent très-légeres & eux les jugent invincibles. Mais pour nous faire justice, il est bon de nous en rapporter au jugement des autres, qui en apperçoivent bien mieux les défauts que nous ne pouvons faire, quelque soin que nous y apportions.

Si l'Abbé d'Ethelinge, dit M. Allix, *est différent de notre Jean Scot*, *on*

RÉFUT. CH. II. *ne sauroit dire qui il étoit.* C'est une fausse supposition. Car nous savons, par le témoignage d'un Auteur contemporain, que c'étoit un homme d'esprit, très-bien versé dans les Lettres humaines, qui, après avoir porté quelque temps les armes se fit Religieux apparemment dans le Monastere de S. Bertin ou dans quelque autre des Pays-Bas, d'où il retourna en Angleterre à la priere d'Alfrede qui lui donna l'Abbaye d'Ethelinge après l'avoir retenu quelques années à sa Cour en qualité de Précepteur & de Chapelain, & qui fut enfin assassiné au pied d'un Autel par un attentat horrible qu'Assere son ami intime a décrit fort au long dans la Vie d'Alfrede.

Qu'on nous dise, continue M. Allix, *qui étoit cet homme si célebre en France, cet homme qui faisoit tant de bruit; car Assere en parle, non comme d'un homme obscur, mais comme d'un personnage très-célebre.* Cette seconde supposition n'est pas moins fausse que la premiere. Qu'on lise Assere, & l'on ne trouvera point qu'il ait jamais parlé de l'Abbé d'Ethelinge comme d'un homme qui ait été fort célebre en France, & qui y ait fait tant de bruit. *Mais*, dit-on, *il en parle comme d'un homme qui mérita d'être appellé en Angleterre par une Ambassade.* Je l'avoue, mais cette Ambassade n'étoit pas seulement pour lui; elle étoit principalement pour Grimbald. Cependant nous ne voyons point que S. Grimbald ait fait tant de bruit en France au neuvieme siecle. On peut même dire que cette Ambassade avoit été envoyée pour chercher des personnes savantes qui voulussent passer en Angleterre, sans que l'on songeât en particulier à Jean le Saxon.

Enfin, dit M. Allix, *ce seroit une chose étonnante qu'Assere n'eût fait aucune mention de Jean Scot, puisqu'on ne peut nier que Jean Scot n'ait été considéré d'Alfrede, & par conséquent qu'il n'ait été fort connu d'Assere qui vivoit dans la même Cour.* C'est une troisieme supposition dont la fausseté est encore plus évidente que la fausseté des deux premieres. Car M. Allix n'ignore pas que je soutiens, non seulement qu'il est certain que Jean Abbé d'Ethelinge est différent de Jean Scot; mais même qu'il est fort probable que Jean Scot n'a jamais été connu d'Alfrede. Il n'est pas nécessaire d'en apporter ici les preuves, puisqu'on les trouvera dans le Chapitre suivant.

CHAPITRE III.

Que l'Histoire du Martyre de Jean Scot est peu assurée.

VOici la maniere dont on s'est pris pour montrer que le Martyre de Jean Scot doit être considéré comme une chose fort douteuse. 1°. L'on a fait voir que tous les Auteurs qui en ont parlé n'ont fait que copier les propres paroles de Guillaume de Malmesbury. 2°. L'on a distingué dans le récit de Guillaume ce qu'il a pris des anciens monuments de son Monastere, & ce qu'il y a ajouté du sien. 3°. L'on a employé quelques conjectures pour montrer qu'entre les choses qu'il a ajoutées de lui-même, ce qu'il dit du Martyre de Jean Scot n'est pas fort assuré.

M. Allix soutient, 1°. Qu'il est probable que Guillaume de Malmesbury n'est pas le premier Auteur qui ait parlé du Martyre de Jean Scot. 2°. Il dit que c'est en vain que je veux distinguer ce que Guillaume a tiré des monuments de son Monastere & ce qu'il y a ajouté du sien. *L'Auteur*, dit-il, *ne doit pas se donner ainsi le droit de faire de sa tête cette distinction sur un Historien du douzieme siecle, & de nous dire précisément; voilà ce qu'il a tiré des monuments de son Eglise; voilà ce qu'il y a ajouté du sien: il y a eu un Jean martyrisé qui a été tenu pour Saint; cela est des monuments anciens de l'Eglise de Malmesbury; mais que ce Jean fût Jean Scot, c'est une addition de Guillaume.* 3°. Il assure qu'il y aura peu de gens qui soient satisfaits de mes conjectures. Examinons la chose en peu de mots & de bonne foi. ch.8 p.56.

SECTION I.

Que Guillaume de Malmesbury est assurément le premier Auteur qui ait parlé du Martyre de Jean Scot.

M. Allix. « Il est probable que Guillaume n'est pas le premier Auteur Ibid. p.55.
» qui ait parlé du Martyre de Jean Scot. Car le Continuateur de Beda
» qui a été imprimé à Heidelberg en 1587, en parle formellement, &
» l'Auteur de la Dissertation croit que celui qui a fait cette suite de Beda
» est différent de Guillaume. J'avoue que Vossius s'est trompé en atta-
» chant cet Auteur à l'an 1080, puisqu'il est vrai qu'il a vécu jusques au
» commencement du douzieme siecle. Mais de l'erreur de Vossius il ne
» s'ensuit nullement qu'il soit postérieur à Guillaume. Le Continuateur
» marque clairement qu'il étoit contemporain de Guitmond: or Guit-

„ mond a précédé Guillaume de Malmesbury. Car ce dernier écrivoit „ encore en 1142, au lieu que l'autre mourut fur la fin de l'onzieme „ fiecle, ou au commencement du douzieme. Que s'il fe trouve plu- „ fieurs chofes femblables dans ce Continuateur & dans Guillaume, il eft „ plus raifonnable de dire que Guillaume a pris du Continuateur, que „ de dire que le Continuateur a pris de Guillaume; d'autant plus que „ Guillaume a porté fon hiftoire plus loin que l'autre de trente ans, ce „ qui eft le caractere naturel d'un Hiftorien poftérieur. Au refte, je pro- „ pofe feulement ici une conjecture fans rien affurer; car je n'ignore „ pas qu'Ufferius a écrit que Guillaume de Malmesbury lui-même eft „ l'Auteur de la Continuation de Beda, & qu'on y a feulement ajouté „ les trois derniers Chapitres qui ne font pas de lui ".

Réponfe. Ce n'eft pas agir avec affez de fincérité que de m'imputer d'avoir cru que celui qui a fait la fuite de Beda eft différent de Guillaume de Malmesbury. Qu'on life ce que j'en ai dit, & l'on trouvera le contraire. Voici mes propres paroles. *Il eft clair que les trois livres de la Continuation de Bede, imprimés à Heidelberg l'an* 1587, *ne font que des Extraits tirés mot pour mot de l'Hiftoire des Geftes des Rois d'Angleterre, compofée par Guillaume de Malmesbury.* C'eft dans ce même fens qu'Ufferius a écrit *que la Continuation de Bede, imprimée à Heidelberg fans nom d'Auteur, eft de Guillaume.* Car il n'a pas voulu dire, comme M. Allix femble l'avoir cru, que cette Continuation a été compofée par Guillaume de Malmesbury en la maniere que nous l'avons à préfent, puifque ce ne font que de fimples Extraits de la véritable hiftoire de Guillaume ajoutés les uns aux autres, & fouvent fans aucune liaifon & fans aucun rapport. Quoi qu'il en foit, Guillaume de Malmesbury affure fur la fin de fon ouvrage, *qu'il eft le feul ou le premier qui ait travaillé à une Continuation de Bede;* ce qui prouve invinciblement, que quand on le diftingueroit entiérement de ce prétendu Continuateur, il le faudroit reconnoître pour le plus ancien des deux.

Mais M. Allix n'eft pas jufte dans fon raifonnement, quand il dit que ce Continuateur étoit contemporain de Guitmond, & que Guillaume ne l'étoit pas. Car ces paroles du Continuateur, *Guitmundus noftri temporis eloquentiffimus*, fe trouvant auffi dans l'Hiftoire de Guillaume, comment conçoit-il que dans le Continuateur elles marquent clairement qu'il étoit contemporain de Guitmond, & que dans Guillaume elles ne le marquent point? Mais, dit-il, *Guillaume écrivoit encore en* 1142, *au lieu que Guitmond mourut fur la fin de l'onzieme fiecle, ou au commencement du douzieme.* Guillaume écrivoit encore en 1142, il eft vrai; mais auffi mourut-il l'année fuivante, & il y avoit apparemment plus de vingt

de vingt ans qu'il avoit écrit les trois premiers Livres de son Histoire. Dans le Prologue du Livre quatrieme qu'il mit en lumiere vers l'an 1130, il *appelle* Guillaume II *sui temporis Regem*. Ce *qui* fait voir qu'il a pu appeller Guitmond *sui temporis eloquentissimum*, puisque Guillaume II est mort la derniere année de l'onzieme siecle, & que Guitmond a peut-être vécu plus de vingt ans dans le siecle suivant. On ne peut donc raisonnablement révoquer en doute que Guillaume de Malmesbury ne soit le premier Auteur qui ait attribué à Jean Scot le titre de Martyr. RÉFUT. CH. III.

SECTION II.

Qu'il y a beaucoup d'apparence que Jean Scot est différent de Jean le Sage Martyr de Malmesbury, & que ni l'un ni l'autre n'ont été Précepteurs du Roi Alfrede.

Guillaume de Malmesbury a parlé en deux différents ouvrages du Martyre de Jean Scot. Voici comme il en parle dans son Livre V des Pontifes. *Propter hanc ergo infamiam, credo, taeduit eum Franciae, venitque ad Regem Alfredum cujus munificentiâ & magisterio usus, ut ex scriptis Regis intellexi, sublimis Melduni resedit, ubi post aliquot annos, à pueris quos docebat graphiis perforatus, animam exuit.* Et dans le second Livre des Gestes des Rois d'Angleterre; *hoc tempore fuisse creditur Joannes Scotus, vir perspicacis ingenii & multae facundiae, qui dudum in Franciam ad Carolum Calvum transierat..... succedentibus annis munificientiâ Alfredi allectus venit in Angliam, & apud Monasterium nostrum graphiis, ut fertur, perforatus, etiam Martyr aestimatus est. Quod sub ambiguo ad injuriam sanctae animae non dixerim; cum celebrem ejus memoriam sepulchrum in sinistro latere Altaris, & Epitaphii probant versus, scabri quidem & moderni temporis limâ carentes, sed ab antiquo non adeo deformes.* Apud Harspheld. saec. 9. c. 12.

Clauditur hoc tumulo sanctus Sophista Joannes,
Qui ditatus erat jam vivens dogmate miro,
Martyrio tandem Christi conscendere Regnum
Quò meruit, sancti regnant per saecula cuncti.

Il est évident qu'on peut fort bien distinguer dans ce récit de Guillaume, ce qu'il a assurément tiré des anciens monuments de son Eglise, & ce qu'il peut y avoir ajouté du sien. L'on a mis dans le premier rang les quatre vers qu'il rapporte; d'où l'on a conclu, qu'après un témoi-

RÉFUT. CH. III. gnage si authentique, on ne peut nier que ce Jean enterré à Malmesbury n'ait été un homme docte, qui a souffert le Martyre, & qui a eu le surnom de *Sophiste*, ou plutôt de *Sage*; ce que l'on a confirmé par le témoignage d'un Auteur un peu plus ancien que Guillaume, qui l'a inséré dans son catalogue des Saints d'Angleterre en ces termes, *S. Adelme & Jean le Sage à Malmesbury.*

Mais quant à ce que Guillaume témoigne que ce saint Martyr n'est point différent de Jean Scot, & qu'il a été Précepteur du Roi Alfrede, l'on a dit que c'est ce qu'il semble avoir emprunté d'ailleurs, & l'on a tâché de faire voir que ce sont deux choses fort douteuses.

En effet, il semble qu'on ne puisse pas raisonnablement nier, que ce qui a donné sujet à Guillaume de croire que Jean le Sage n'est point différent de Jean Scot, c'est qu'il a cru que Jean Scot s'étoit retiré à Malmesbury, & que ce qui lui a fait croire que Jean Scot s'étoit retiré à Malmesbury, ce sont ces Ecrits d'Alfrede qu'il allegue. Or ces Ecrits sont des pieces supposées. Car ces Ecrits font foi que Jean Scot a été Précepteur du Roi Alfrede, & il semble qu'il ne l'ait jamais été. Car on ne peut plus à présent douter que Jean Scot ne soit différent de Jean le Saxon, Abbé d'Ethelinge, compagnon de Grimbald, & Précepteur d'Alfrede: or il est constant qu'entre les Précepteurs d'Alfrede il n'y en a eu qu'un seul du nom de Jean.

Car 1°. Affere qui en fait un dénombrement exact, parle de Verfrithe & de Pleimunde, d'Alsthelsthan & de Vuernufle, de Grimbald & de Jean son collegue, & enfin de lui-même. Pourquoi passer sous silence ce second Jean, s'il étoit vrai qu'Alfrede ait eu deux Précepteurs de ce nom?

2°. Florent de Vorcester & l'Auteur des Annales attribuées à Brompton témoigne la même chose.

3°. Ç'a toujours été une persuasion si commune qu'Alfrede n'avoit eu qu'un seul Précepteur du nom de Jean, que les Historiens d'Angleterre qui ont voulu donner cette qualité à Jean Scot, ont été obligés ou de la ravir au compagnon de Grimbald, Abbé d'Ethelinge, comme on le peut voir dans Guillaume de Malmesbury, dans Simon de Dunelme, & dans Roger de Houveden, ou de confondre Jean Scot avec Jean le Saxon, Abbé d'Ethelinge, comme a fait Ingulphe.

4°. Si M. Allix n'avoit été lui-même persuadé qu'on ne peut raisonnablement accorder à Alfrede deux Précepteurs du nom de Jean, il n'auroit pas manqué de répondre aux preuves que j'ai apportées pour faire voir qu'il n'en faut reconnoître qu'un seul.

Je prie donc les Lecteurs de faire réflexion, que quoique la qualité de

Martyr de Malmesbury considérée en elle-même, n'ait aucune liaison avec la qualité d'Abbé d'Ethelinge, néanmoins quand on vient à la considérer par rapport à Jean Scot, il semble que l'on ne le puisse faire Martyr de Malmesbury, sans le faire auparavant Abbé d'Ethelinge. Et c'est, si je ne me trompe, ce qui a obligé M. Allix de soutenir, contre toute sorte d'apparence, que Jean Scot est le même que Jean le Saxon. Il s'est bien apperçu que s'il accordoit une fois que ce sont deux personnes différentes, on ne manqueroit pas de lui dire que si Jean Scot est différent de Jean le Saxon, Abbé d'Ethelinge & compagnon de Grimbald, il n'a pas été Précepteur d'Alfrede : s'il n'a pas été Précepteur d'Alfrede, ces Ecrits dont parle Guillaume sont des pieces supposées : si ce sont des pieces supposées, Guillaume s'est apparemment trompé lorsqu'il a cru sur leur bonne foi que Jean Scot s'étoit retiré à Malmesbury sur la fin de ses jours, & par conséquent qu'il y a beaucoup de sujet de craindre que Jean Scot ne soit pas le même que Jean le Sage Martyr, enterré à Malmesbury.

SECTION III.

Que le silence de Bérenger, d'Ascelin & d'Ingulphe donne sujet de douter de la vérité du Martyre de Jean Scot.

La seconde chose qui ne contribue pas peu à affoiblir le témoignage de Guillaume de Malmesbury, c'est qu'il semble que la sainteté & le Martyre de Jean Scot aient été universellement ignorés dans toute l'Eglise avant le douzieme siecle.

Nous avons plusieurs lettres de Bérenger écrites en faveur de Jean Scot contre ceux qui le traitoient d'hérétique. Entr'autres il y en a une, où il représente à un de ses amis les raisons dont il se pourra servir pour attirer le Roi Henri à prendre sous sa protection Jean Scot. Il est certain que c'étoit le lieu de presser vivement cette prétendue sainteté, & ce prétendu Martyre dont parle Guillaume de Malmesbury. Cependant Bérenger se contente d'appeller Jean Scot un homme docte, *erudito illi viro Joanni*, & d'implorer le secours de la Majesté Royale *pour un mort* contre les calomnies des vivants : *Unde ferat oportet defuncto patrocinium contra calumnias nunc viventium.* Sans doute qu'il n'en eût pas parlé avec une telle retenue s'il eût été tenu de son temps pour un Saint ou pour un Martyr, ou même s'il eût passé pour tel dans sa pensée & dans son esprit.

Ascelin aussi n'eût pas prononcé si résolument que Jean Scot étoit un hérétique, & qu'il le tiendroit toujours pour tel. Il eût sans doute

RÉFUT. CH. III. mis de la différence entre ſon livre de l'Euchariſtie & ſa perſonne. En condamnant l'un comme contenant une doctrine contraire à celle de l'Egliſe Catholique, il n'eût pas perdu toute ſorte de reſpect pour l'autre : ou tout au moins trouveroit-on quelque endroit dans ſes lettres contre ces titres de Saint & de Martyr, qu'il auroit prétendu lui être accordés à tort & ſans raiſon.

Enfin il eſt difficile de concevoir que le Martyre de Jean Scot ne ſoit point venu à la connoiſſance de Bérenger ni de ſes diſciples, pendant l'eſpace de plus de trente ans que durerent les conteſtations de l'Euchariſtie dans l'onzieme ſiecle. On ne peut pas nier qu'après que Bérenger eut été condamné à allumer lui-même le feu dans lequel il devoit jetter de ſa propre main le livre de Jean Scot en la préſence du Pape Nicolas II & de près de ſix vingts Evêques, le bruit de cette action aſſez ſurprenante ne ſe répandît incontinent par-tout, & il eſt certain qu'il donna occaſion aux Bérengariens de rechercher avec plus d'ardeur que jamais, toutes les particularités de la vie & de la mort d'Erigene, ſi elles ne leur étoient pas entiérement connues. Mais ſurtout il faut que cette recherche ſe ſoit faite particuliérement en France & en Angleterre, où l'opinion de Bérenger fit dès ſon commencement beaucoup de progrès, ſi l'on croit Matthieu de Weſtminſter. Cependant c'eſt une choſe conſtante que du temps d'Ingulphe, célebre Abbé de Croulande (c'eſt-à-dire vers l'an 1090) Jean Scot n'étoit pas encore reconnu en Angleterre pour Martyr : car autrement Ingulphe ne l'auroit pas confondu comme il a fait avec Jean le Saxon, compagnon de S. Grimbald & Abbé d'Ethelinge. Voilà la ſeconde preuve dont je m'étois ſervi. Je n'y ai rien ajouté, je n'en ai rien retranché. M. Allix dit qu'elle eſt de nulle conſidération. Voyons-en les raiſons.

ch.8.p.59. *M. Allix.* « L'Argument que l'Auteur de la Diſſertation tire du ſilence » de Bérenger & de ſes diſciples qui n'ont jamais relevé l'hiſtoire du » Martyre de Jean Scot, eſt de nulle conſidération. Premiérement, nous » ne ſavons pas ce que Bérenger & ſes diſciples ont dit, la plupart de » leurs Ecrits n'étant pas parvenus juſqu'à nous ».

Réponſe. Cette premiere remarque eſt hors de propos, car mon argument eſt tiré d'une lettre de Bérenger qui eſt entre les mains de tout le monde.

M. Allix. « Secondement, il n'y auroit nul inconvénient à ſuppoſer » que la mémoire du Martyre de Jean Scot arrivé dans un petit lieu, tel » qu'étoit celui de Malmesbury, plus de cent cinquante ans avant les » diſputes de Bérenger, n'eût pas été d'une connoiſſance ſi publique en » France que Bérenger & ſes diſciples ne l'euſſent pu ignorer ».

Réponse. Il est vrai que tandis qu'on envisage ainsi la chose en général, on n'apperçoit nul inconvénient dans cette supposition; mais il n'en ira pas de même, si l'on se souvient combien de bruit fit en ce temps-là le nom de Jean Scot en France & en Italie. On parloit par-tout de lui. Les Catholiques le traitoient d'hérétique, les Bérengariens soutenoient sa doctrine: ses Ecrits furent condamnés dans les Conciles de Paris & de Verceil: on les brûla à Rome dans une assemblée de six vingts Prélats, Bérenger les jeta lui-même dans le feu qu'il avoit allumé de sa propre main pour éviter sa condamnation. Si, dis-je, l'on considere attentivement tout ceci, on trouvera qu'il n'y a pas peu d'inconvénient à supposer que Jean Scot fût en ce temps-là reconnu & honoré comme Martyr en Angleterre, & que Bérenger ni ses disciples n'en aient eu aucune connoissance en France. Car pour cela il faudroit supposer qu'on n'a rien su en Angleterre de ce qui s'étoit passé dans les Conciles de Verceil, de Paris & de Rome. Il faudroit supposer que les Religieux de Malmesbury ne travaillerent point à empêcher qu'en condamnant les Ecrits de Jean Scot, on ne condamnât sa personne. Il faudroit supposer, que quoiqu'on sût très-bien en Angleterre que ce Jean Scot, dont les livres étoient condamnés à Verceil, à Paris & à Rome fût un Saint & un Martyr, le bruit ne s'en répandit point jusques en France, ou que la chose y fut tenue si secrete que Bérenger ni ses disciples n'en purent rien découvrir. Quoi qu'en dise M. Allix, il y aura peu de personnes qui ne trouvent des inconvénients dans toutes ces suppositions. RÉFUT. CH. III.

M. Allix. « Mais troisiémement, quand Bérenger & ses disciples au-» roient eu une connoissance très-particuliere du Martyre & de la sain-» teté de Jean Scot, on ne pourroit conclure de leur silence à cet égard, » sinon que souvent on ne dit pas tout ce qu'on pourroit dire sur un » même sujet ».

Réponse. Si M. Allix avoit eu assez de bonne foi pour faire part au Lecteur de ce qu'on lui avoit dit du sujet de la lettre de Bérenger à son ami Richard, il n'auroit jamais eu la hardiesse de nous faire cette troisieme réponse. Car à moins que de supposer que Bérenger avoit entiérement perdu l'esprit, il n'est pas concevable qu'il ait eu *une connoissance très-particuliere* du Martyre & de la sainteté de Jean Scot, & qu'il n'en ait rien dit dans une lettre où il s'agissoit de persuader à un grand Prince de prendre Jean Scot sous sa protection.

M. Allix. « Pour ce qui est d'Ascelin, je réponds que la remarque » de l'Auteur ne conclut rien, si ce n'est tout au plus qu'Ascelin se feroit » laissé emporter à sa préoccupation & à sa passion; mais les emporte-

 » ments d'Ascelin ne sont pas que le Martyre & la sainteté de Jean Scot » soient des choses douteuses ».

Réponse. M. Allix ne fait pas réflexion que c'est cela même qui doit faire douter de ce prétendu Martyre, de voir que l'on ne peut pas conserver cette qualité à Jean Scot, à moins que d'attribuer à Ascelin de s'être laissé aller en des emportements sans qu'il paroisse en avoir eu aucun sujet.

M. Allix. « Enfin quant à ce que l'Auteur remarque qu'Ingulphe ne » parle pas non plus de ce Martyre, on n'a qu'à lui dire que tous les » Historiens ne disent pas tout. Ingulphe ne dit qu'un mot de Jean Scot » en traitant un autre sujet. Il ne releve aucune des circonstances de sa » vie, il rapporte seulement qu'il fut appellé en Angleterre par Alfrede, » & établi à Ethelinge. Néanmoins il est vrai qu'il lui donne le titre » de *Moine trés-saint* ».

Réponse. M. Allix dissimule mon argument. Car il n'est pas pris de ce qu'Ingulphe ne parle point du Martyre de Jean Scot : il est pris de ce que si ce prétendu Martyre étoit véritable, on ne l'auroit pas ignoré en Angleterre du temps d'Ingulphe, qui a écrit quelques années après les disputes de Bérenger ; & que si Ingulphe en avoit eu connoissance il n'auroit pas confondu Jean Scot avec Jean le Saxon, Abbé d'Ethelinge, qui n'a jamais passé en Angleterre ni pour Saint ni pour Martyr, ce qui paroît évidemment par la maniere dont en parle Ingulphe. *Hinc Sanctum Grimbaldum*, dit-il, *evocatum è Francia suo novo Monasterio quod Wintoniæ construxerat præfecit in Abbatem, similiter de veteri Saxonia Joannem cognomento Scotum, accerrimi ingenii Philosophum, ad se alliciens Adelingiæ Monasterii sui constituit prælatum : ambo isti doctores sacerdotes gradu, professione Monachi sanctissimi erant.* Si Ingulphe avoit reconnu Jean Scot pour un Martyr, pourquoi ne lui donner pas la qualité de Saint, & la donner à Grimbald ? Pourquoi dire *Sanctum Grimbaldum*, & ne pas dire *Sanctum Joannem cognomento Scotum ?* Il est vrai qu'il lui donne le titre de *Moine très-saint.* Mais on sait que ce titre se donne souvent à des personnes qui ne sont pas reconnus dans l'Eglise ni pour *Martyrs* ni pour *Saints.*



SECTION IV.

Que la maniere dont Guillaume de Malmesbury parle de Jean Scot & de son Martyre est seule capable de rendre la chose douteuse. Réponse aux preuves de M. Allix.

L'on avoit remarqué pour troisieme considération, que les deux endroits où Guillaume de Malmesbury parle du Martyre de Jean Scot ne sont remplis que de doute, de crainte & de soupçons: *Hoc tempore*, dit-il, *fuisse creditur Joannes Scotus. Propter hanc infamiam credo, tæduit eum Franciæ. Alfredi munificentiâ & magisterio usus, ut ex scriptis Regis intellexi, sublimis Melduni resedit. A pueris quos docebat graphiis, ut fertur, perforatus. Etiam Martyr æstimatus est. Quod sub ambiguo ad injuriam sanctæ animæ non dixerim.* Ces façons de parler peu communes à Guillaume de Malmesbury seroient seules capables de faire douter de la vérité de cette histoire.

M. Allix assure *que cette remarque ne mérite pas de réponse, & que bâtir sur cela des conjectures de la fausseté de cette histoire, c'est se jouer du monde visiblement.* S'il parle selon sa pensée, il ne trouvera point mauvais que je laisse aux Lecteurs la liberté d'en juger ce que bon leur semblera, en me contentant de l'avertir qu'il auroit bien mieux fait de n'y point du tout répondre, que de commencer sa réponse par deux impostures visibles. ch.8.p.58.

Tout cela, dit-il, *ne mérite pas de réponse; car*, 1°. *l'Auteur a mêlé le texte de Siméon de Dunelme avec celui de Guillaume de Malmesbury.* M. Allix n'ignore pas que ce sont les deux textes de Guillaume que j'ai mêlés ensemble, celui de l'Histoire des Gestes des Rois d'Angleterre & celui du Livre cinquieme des Pontifes; mais il avoit besoin de cette premiere imposture pour donner quelque couleur à la seconde, qui est la principale. 2°. dit-il, *le terme* (credo) *est de l'addition de l'Auteur de la Dissertation, & non pas du texte de Siméon de Dunelme.* Il est vrai qu'il n'est pas du texte de Siméon. Mais il ne s'agit pas ici de Siméon, il s'agit de Guillaume, & M. Allix sait fort bien que ce terme, *credo*, est de son texte.

Mais outre cela, j'ai encore à me plaindre de M. Allix, de ce qu'en rapportant cette troisieme preuve il a omis ces deux façons de parler de Guillaume, *quod sub ambiguo ad injuriam sanctæ animæ non dixerim. Ut ex scriptis Regis intellixi.* Je lui laisse à penser s'il ne l'a pas fait, tant pour diminuer la force de l'argument, que de peur qu'on ne pût si facilement s'appercevoir des deux impostures que je viens de découvrir.

RÉFUT. CH. III. Car s'il avoit rapporté cette expression, *ut ex scriptis Regis intellexi*; le Lecteur ne la trouvant ni dans le texte de Siméon de Dunelme, ni dans le Livre second des Gestes des Rois d'Angleterre de Guillaume, il auroit été obligé de recourir au Livre cinquieme des Pontifes allégué par Harspheld, où ce passage se lit en la même maniere que l'on la rapporté. Mais voyons les preuves qu'apporte M. Allix pour persuader que Jean Scot est le même que Jean le Sage Martyr de Malmesbury.

Ibid. p. 55. *M. Allix.* « Il y aura peu de gens qui soient satisfaits de ces con- » jectures de l'Auteur. Car si ce Jean le Martyr de Malmesbury n'est pas » Jean Scot, qui étoit-il donc » ?

Réponse. M. Allix le peut apprendre de l'inscription gravée sur son sépulcre. Il y ajoutera, s'il le veut, ce qui en est dit dans le Catalogue des Saints enterrés en Angleterre, composé par Gotzelin, Auteur contemporain de Guillaume de Malmesbury. S'il n'est pas content de cela, je lui répondrai qu'il y a une infinité de Saints & de Martyrs dont on en sait bien moins.

M. Allix. « D'où vient qu'on en a si universellement perdu la mé- » moire, depuis que Guillaume de Malmesbury l'a confondu avec Jean » Scot » ?

Réponse. M. Allix se trompe, on n'en a point perdu la mémoire, elle s'est conservée dans le Catalogue de Gotzelin, & dans les Ecrits de Guillaume de Malmesbury.

M. Allix. « A-t-il vécu avant Jean Scot, ou depuis lui » ?

Réponse. Il y a bien d'autres Saints & d'autres Martyrs dont on ne sait pas s'ils ont vécu avant ou depuis Jean Scot.

M. Allix. « Comment la méprise de Guillaume en a-t-elle pu faire » perdre le souvenir à tout le reste de l'Angleterre » ?

Réponse. L'on a déja répondu à cette demande. Car, si je ne me trompe, il n'y a pas beaucoup de différence entre *perdre le souvenir* d'un homme, & en *perdre la mémoire*.

M. Allix. « Comment ne s'est-il trouvé personne qui ait découvert » l'erreur de Guillaume » ?

Réponse. Peut-être que personne ne s'est appliqué à la découvrir. Peut-être que ceux qui s'y sont apppliqués n'ont pas eu tous les secours nécessaires pour en venir à bout. Peut-être que plusieurs personnes l'ont découvert, mais qu'ils n'ont pas communiqué leur découverte au public. Peut-être qu'ils l'ont communiquée, mais que leurs livres ne sont pas venus à notre connoissance. Il n'y a rien d'impossible dans tous ces *peut-êtres*.

M. Allix. « Comment Guillaume lui-même, n'a-t-il point trouvé quel-

que

„ que chose qui l'ait détrompé, lorsqu'il a recherché les Antiquités de „ son Couvent pour en faire l'histoire " ?

Réponse. Je ne sais où M. Allix a vu l'histoire du Monastere de Malmesbury, composée par Guillaume. Quoi qu'il en soit, c'est un argument bien foible pour prouver qu'un Auteur ne s'est pas trompé, que de demander comment il n'a trouvé nulle part de quoi se détromper.

M. Allix. « C'est une chose assez étrange qu'en une matiere de fait „ une personne qui écrit à Paris en 1669, prétende mieux savoir de „ qui l'on croyoit au douzieme siecle que fût le tombeau qui se voyoit „ à Malmesbury avec une épitaphe, sans en apporter aucune bonne preu„ ve, que Guillaume de Malmesbury qui vivoit dans ce même Couvent, „ & qui apparemment n'avoit rien oublié pour s'en enquérir ".

Réponse. Si M. Allix agissoit avec un peu plus de bonne foi, il ne confondroit pas ainsi les choses. Nous croyons que le tombeau qui se voyoit au douzieme siecle à Malmesbury étoit le tombeau d'un savant homme qui se nommoit Jean, qui a souffert le Martyre, & à qui l'on a donné le surnom de *Sophiste* ou de *Sage*, & en cela nous ne savons rien qu'on n'ait très-bien su au douzieme siecle. Guillaume de Malmesbury a cru que ce saint Martyr n'étoit point différent de Jean Scot, nous prétendons qu'il y a beaucoup d'apparence qu'il s'est trompé. Qu'y a-t-il en cela de si étrange? *Mais*, dit-on, *vous n'en apportez aucune bonne preuve.* C'est aux Lecteurs à en être les juges.

CHAPITRE IV.

Que Jean Scot est le véritable Auteur du Livre du Corps & du Sang du Seigneur, publié sous le nom de Bertram.

C'Est à M. de Marca à qui l'on sera à jamais obligé d'avoir découvert que nous avons sous le faux nom de Bertram ce fameux Livre de Jean Scot qui fit tant de bruit dans l'Eglise du temps de Bérenger, si souhaité des Protestants, & que tous les Savants croyoient être perdu sans ressource.

Ayant entrepris de soutenir cette nouvelle découverte de M. de Marca, contre le Ministre Claude qui la vouloit faire passer pour une pure fable & pour un songe très-mal conçu, afin de le faire d'une maniere qui pût satisfaire tout le monde, j'ai cru y devoir changer une circonstance qui n'en touche point le fond. C'est que M. de Marca a cru que le

 Livre de Jean Scot a paru sous un nom emprunté dans le neuvieme siecle, parce qu'il se trouve cité sous le nom de *Ratramne* dans l'Anonyme appellé communément *le défenseur de Paschase*. Mais ayant découvert que cet Anonyme n'a vécu que dans le douzieme siecle, & considérant d'ailleurs que Sigebert & ce même Anonyme sont les premiers Auteurs où il soit parlé du Livre de Bertram ou de Ratramne, & que Bérenger & Lanfranc sont au contraire les derniers qui témoignent avoir lu le Livre de Jean Scot, j'ai jugé qu'il seroit plus à propos de différer le temps de cette supposition vers la fin de l'onzieme siecle, y ayant assez d'apparence que ce sont les Bérengariens qui ont changé le nom de Jean Scot en un nom supposé, & que ce qui les a obligés à en user de la sorte, c'est qu'il y avoit peu de sûreté à le retenir sous son véritable nom après les Conciles de Verceil, de Paris & de Rome, mais principalement après ce dernier où Bérenger fut condamné à le jetter lui-même dans le feu en la présence de tous les Peres du Concile.

Voilà ce qu'il y a de M. de Marca & de moi dans le fait dont il est ici question. M. Allix assure que pour ce qui y est de M. de Marca, il ne vient que *d'une foiblesse d'esprit dont les plus grands hommes ne sont pas exempts*; & que pour ce que j'y ai ajouté du mien, il ne peut partir que *d'un grand fond de confiance pour avancer des accusations de la derniere conséquence, de sang froid, sans preuve & sans aucun fondement.* Comme c'est avant que d'entrer dans le fond de la question qu'il a trouvé à propos de nous faire ces reproches, c'est ici le vrai lieu d'en faire voir l'injustice.

SECTION I.

Examen des reproches que M. Allix fait à M. de Marca, à l'Auteur, & à un bon Prêtre du dixieme siecle nommé Gomezan.

ch. 1. p. 9. *M. Allix.* « On pourroit accuser feu M. de Marca d'inconstance, » puisque dans son Traité françois de l'Eucharistie qui a été publié » depuis sa mort, il avoit reconnu que le Livre du Corps & du Sang » de Jesus Christ est véritablement de Ratramne. Quoi qu'il en soit, il » soutient en sa Lettre à Dom Luc d'Achery écrite en 1657, que ce » Livre est de Jean Scot, & qu'il est le même qui fut enfin brûlé au » Concile de Rome sous Nicolas II en 1059. C'est ainsi qu'il rejette sa » premiere pensée par une foiblesse de l'esprit humain, dont les plus » grands hommes ne sont pas exempts, & où l'on tombe aisément » quand l'on a intérêt à changer ».

Réponse. Plus je vais en avant plus je suis surpris de la maniere d'écrire

de M. Allix. Car quand il s'attaqueroit à une personne infiniment éloigné du mérite de M. de Marca, il me semble qu'il n'y auroit point de bon sens dans ce reproche *de légéreté* & *d'inconstance* qu'il lui fait. Feu M. de Marca Archevêque de Paris composa vers l'an 1620, un petit Traité de l'Eucharistie pour son usage particulier, n'étant pour lors âgé que d'environ vingt-cinq ans. Il parle dans ce Traité du livre de Bertram & de celui de Jean Scot, comme de deux livres différents: quarante ans se passent; l'occasion s'en étant présentée, il découvre que le livre de Bertram & le livre de Jean Scot ne sont qu'un même ouvrage. Ne vous étonnez pas, dit M. Allix, s'il rejette sa premiere pensée dans sa lettre à Dom Luc; *c'est par une inconstance & par une foiblesse de l'esprit humain dont les plus grands hommes ne sont pas exempts.* Entendit-on jamais rien de pareil? Il faudra donc à ce compte demeurer à jamais attaché aux opinions communes que l'on a une fois suivies avant que d'en avoir découvert la fausseté: sans cela il n'y aura pas moyen d'éviter désormais les reproches *d'inconstance & de légéreté d'esprit.* Voilà pour M. de Marca. Voyons ce qui me touche. RÉFUT. CH. IV.

M. Allix. « Quels mémoires plus certains l'Auteur a-t-il eus depuis » M. de Marca, pour rejetter cette imposture sur Bérenger, ou sur ses » disciples? Qui lui a révélé le mystere de cette supposition qu'il nous » débite si historiquement? Où sont les adversaires de Bérenger qui lui » aient reproché cette tromperie, ou à ceux de son parti? Où sont les » manuscrits qui aident à la découvrir? Chacun voit qu'il faut un grand » fond de confiance pour avancer des accusations de cette conséquence » sans aucune preuve. Pour moi je puis accuser les disciples de Paschase » avec bien plus d'apparence d'avoir supposé les livres de leur Maître à » des noms un peu plus éclatants que le sien. A mesure que j'écris ceci » j'ai devant les yeux le Traité *de la perpétuelle virginité de la Sainte Vierge,* » dont enfin on sait que Paschase est l'Auteur. Ce livre a pourtant passé » jusqu'ici pour être de S. Hildephonse, Archevêque de Tolede; & dans » un manuscrit que j'ai, il paroît que cette supposition s'est faite à dessein » par un Prêtre du dixieme siecle, nommé Gomezan, qui feint que ce » livre avoit été apporté d'Espagne par un Evêque nommé Gotiscalc: & » ce bon Prêtre a porté la supposition jusqu'à corrompre le Catalogue » des ouvrages de S. Hildephonse, en y fourrant ces mots qui se lisent » dans l'édition de Miræus, aussi-bien que dans le Manuscrit. *Il a écrit..... » un petit livre de la virginité de la Sainte Vierge contre trois infideles.* » Mais que sans des apparences pareilles, & sans aucun fondement, sans » preuve, sans témoins, on vienne de sang froid nous dire que Bérenger » ou ses disciples, qui n'ont été convaincus ni accusés de rien de sem- ch. 2. p. 13.

RÉFUT. CH. IV. „ blable, ont supposé à Bertram le livre qui avoit été condamné à Verceil „ & à Rome, & qui est en effet de Jean Scot, & que six cents ans après „ on nous fasse un détail de cette supposition prétendue que personne „ jusqu'à présent n'avoit imaginée, c'est vouloir abuser de la crédulité „ des gens ".

Réponse. M. Allix forme ici deux plaintes, l'une contre moi, & l'autre contre un bon Prêtre de Pampelune nommé Gomezan, qui vivoit au dixieme siecle. Examinons-les l'une après l'autre.

Il me reproche d'avancer sans preuve des accusations, & des accusations de grande conséquence. Mais je m'étonne qu'il veuille faire passer pour un crime de la derniere conséquence l'imposture dont il s'agit ici. Pour moi il me semble qu'en ce genre d'imposture il n'y en eut jamais de moins blâmable. On extermine par-tout un livre; vous changez le nom de son véritable Auteur en un nom feint à plaisir pour le conserver à la postérité. Quel si grand mal y a-t-il en cela, supposé que ce livre ne contienne que la plus pure doctrine de l'Evangile? Or c'est le sentiment que les Bérengariens avoient du livre de Jean Scot. Ce n'est donc pas une accusation de si grande importance que de leur imputer de l'avoir conservé aux Sacramentaires sous le nom de Bertram. Mais où sont les manuscrits qui aident à découvrir que c'est sur Bérenger ou sur ses sectateurs qu'il faut rejetter cette supposition? Je réponds qu'il n'est pas besoin pour cela de manuscrits. Car supposé la vérité du changement du nom de Jean Scot en celui de Bertram, il est évident qu'il n'y a rien de plus raisonnable que de l'imputer aux Bérengariens, puisque nous sommes assurés que ce sont eux qui ont le plus d'intérêt à commettre cette imposture.

Pour ce qui est du bon Prêtre Gomezan, M. Allix l'accuse d'avoir supposé à S. Hildephonse un ouvrage de Paschase, d'avoir feint que cet ouvrage avoit été apporté d'Espagne par Gotescalc, d'avoir porté la supposition jusqu'à corrompre le Catalogue des ouvrages de S. Hildephonse; & de peur qu'on ne lui reproche d'avancer sans preuve, sans fondement & de sang froid des accusations de cette conséquence, il assure qu'il a entre les mains un manuscrit qui fait foi de toutes ces particularités. Qui ne croiroit après cela que Gomezan est un franc imposteur? Cependant approfondissez un peu la chose, & vous trouverez qu'il est très-innocent. En un mot c'est une pure bévue de M. Allix qui n'a pas fait réflexion que nous avons dans les œuvres de S. Hildephonse deux Traités, l'un intitulé, *De illibata virginitate Sanctæ genitricis Mariæ contra tres infideles.* L'autre a pour titre, *contra eos qui disputant de perpetua virginitate Sanctæ Mariæ, & de ejus parturitione.* Ces deux Traités se suivent immédiate-

ment l'un l'autre, en sorte qu'il est difficile de concevoir comment M. Allix en a pu avoir l'un devant les yeux sans s'appercevoir de l'autre. Le dernier a été constamment supposé à S. Hildephonse, Paschase en étant le véritable Auteur. Mais pour le premier il est assurément de S. Hildephonse, & il est inoui que personne l'ait jamais attribué à Paschase. Or c'est de celui-ci dont parle Gomezan. Mais ce qui a trompé M. Allix, c'est que, sur je ne sais quelle ressemblance qu'il a apperçue dans les titres de ces deux Traités, il s'est allé mettre dans l'esprit que ce n'étoit qu'un même ouvrage, & par conséquent que Gomezan n'étoit pas seulement un imposteur, mais même que pour soutenir son imposture il avoit eu la hardiesse de corrompre le Catalogue des œuvres de S. Hildephonse. Mais quand il s'agit d'imputer des impostures de cette sorte à des personnes qui apparemment n'ont point eu d'intérêt à les commettre, il faut y prendre garde plus d'une fois, & n'y pas aller avec tant de précipitation. RÉFUT. CH. IV.

SECTION II.

Que le livre publié sous le nom de Bertram est de Jean Scot & non pas de Ratramne Religieux de Corbie.

Il y a ici deux choses en quoi nous convenons M. Allix & moi, & deux autres sur lesquelles nous sommes en différent. Nous sommes d'accord que le livre de Bertram a été écrit au neuvieme siecle, & qu'au neuvieme siecle il n'y a point eu d'Auteur du nom de Bertram. M. Allix prétend que ce petit Traité publié sous ce faux nom de Bertram n'est pas un ouvrage de Jean Scot, mais de Ratramne Religieux de Corbie : je soutiens au contraire que le véritable Auteur de ce livre n'est pas Ratramne Religieux de Corbie, mais Jean Scot ou Erigene. ch.3.p.17.

Entre les preuves que j'ai employées pour établir mon opinion il y en a de deux sortes : les premieres sont celles qui sont appuyées sur des points de fait qui me sont contestés par M. Allix, mais la plupart sans sujet, comme il me semble que je le pourrois montrer facilement s'il y avoit quelque nécessité de le faire : les secondes sont appuyées sur des faits qu'il n'a osé contester, parce qu'ils sont en effet au dessus de toute contestation. Je ne me servirai ici que de ces dernieres preuves ; parce que j'espere que quand on les aura comparées avec celles de M. Allix, non seulement on les trouvera plus solides, mais même on avouera qu'elles suffisent pour persuader à des esprits raisonnables que le livre de Bertram doit être regardé comme le véritable ouvrage de Jean Scot ; tandis que

RÉFUT. CH. VI. l'on n'aura point d'autres lumieres sur ce sujet que celles qu'on a eues jusqu'aujourd'hui.

Je les renferme toutes dans ce seul raisonnement. Si de tous les manuscrits que l'on a vus jusqu'à présent du livre de Bertram, personne, que l'on sache, n'a jamais dit qu'il en ait vu où il soit marqué que *Ratramne Religieux de Corbie* en est l'Auteur: si de tous les Auteurs qui ont parlé jusques vers la fin du siecle passé de ce même livre, soit qu'ils en aient vu, ou n'en aient pas vu des manuscrits, on n'en peut produire aucun qui ait jamais assuré que ce soit l'ouvrage *d'un Religieux de Corbie:* si de tous ceux qui ont assurément parlé de *Ratramne Religieux de Corbie*, il ne s'en trouve aucun qui témoigne qu'il ait rien écrit sur le sujet de l'Eucharistie, c'est un grand préjugé pour faire croire que le livre du Corps & du Sang de Jesus Christ écrit contre Paschase Abbé de Corbie, n'est pas un ouvrage de *Ratramne Religieux de ce même Monastere.*

Si les Auteurs que l'on fait avoir lu le livre de Jean Scot condamné vers le milieu de l'onzieme siecle dans les Conciles de France & d'Italie nous en ont appris plusieurs particularités : si entre ces particularités il y en a de fort singulieres : si les unes & les autres se rencontrent toutes dans le petit livre de Bertram, ce sera un second préjugé qui ne contribuera pas peu à détourner des gens raisonnables de l'opinion qui fait Ratramne Religieux de Corbie l'Auteur du livre de Bertram, pour les faire entrer dans la pensée de M. de Marca, que nous avons aujourd'hui sous ce faux nom de Bertram l'ouvrage de Jean Scot.

Si le premier Auteur qui a mis Bertram au rang des Ecrivains Ecclésiastiques le joint immédiatement à Jean Scot: s'il ne lui attribue point d'autres ouvrages que celui du Corps & du Sang du Seigneur dont nous parlons, & un autre de la Prédestination : si dans le dénombrement des ouvrages de Jean Scot il ne marque point qu'il ait rien écrit sur ces deux sujets, quoiqu'il soit très-certain que Jean Scot a écrit un livre du Corps & du Sang du Seigneur, & un autre de la Prédestination, ce sera un troisieme préjugé qui ne confirmera pas peu le monde dans la pensée que Jean Scot & Bertram ne sont qu'un seul Auteur.

S'il s'est fait quelque changement au livre de Bertram: s'il paroît dans le changement qu'on y a fait, des marques sensibles d'une erreur grossiere: si l'on trouve d'ailleurs que des gens qui avoient intérêt à faire passer le livre de Jean Scot sous un nom emprunté aient été dans cette erreur: enfin si l'on a commis vers ce même temps plusieurs impostures pareilles au sujet de Jean Scot, ce dernier préjugé ajouté aux trois autres obligera, comme je l'espere, toutes les personnes raisonnables de reconnoître, qu'à moins que l'on apporte des preuves très-convaincantes pour faire voir

que le livre de Bertram eſt de Ratramne Religieux de Corbie, on le doit conſidérer comme le véritable ouvrage de Jean Scot.

Or de toutes ces ſuppoſitions il n'y en a aucune que l'on puiſſe raiſonnablement révoquer en doute.

I. Les trois premieres ſont conſtantes, puiſque M. Allix, après toutes ſes recherches, n'a pu alléguer aucun Auteur qui aſſure avoir vu des manuſcrits du livre de Bertram qui portent au commencement ou à la fin le nom de Ratramne Religieux de Corbie, ni qui ait attribué le livre de Bertram à un Religieux de Corbie avant l'année 1571, ni qui ait témoigné que Ratramne Religieux de Corbie a compoſé quelque Traité ſur le ſujet de l'Euchariſtie.

II. Les ſecondes ſuppoſitions ne ſont pas moins inconteſtables. Bérenger nous apprend que le livre de Jean Scot a été compoſé à la priere d'un Roi de France; le livre publié ſous le nom de Bertram a été compoſé à la priere d'un Roi de France. Le même Bérenger aſſure que ce Roi de France étoit Charlemagne; le nom de Charlemagne ſe voit encore aujourd'hui dans l'inſcription du livre de Bertram. L'on collige du même Bérenger, de Lanfranc & d'Aſcelin que le livre de Jean Scot étoit écrit contre l'Abbé Paſchaſe; le livre de Bertram a été compoſé contre l'Abbé Paſchaſe, comme l'a remarqué l'Anonyme. Aſcelin nous apprend que l'ouvrage de Jean Scot ne contenoit qu'un livre, & aſſez petit; l'ouvrage de Bertram ne contient qu'un petit livre. Ce même Auteur nous apprend que Jean Scot ſe ſervoit de pluſieurs paſſages des Peres, & qu'à la fin de chaque paſſage il y ajoutoit quelque gloſe pour en détourner le ſens à ſa penſée; la même choſe ſe voit dans la ſeconde partie du livre de Bertram. Ce même Auteur nous apprend qu'entr'autres témoignages des Peres, Jean Scot ſe ſervoit d'une Oraiſon de S. Grégoire qui commence par ces mots *Perficiant in nobis*; la même Oraiſon ſe trouve dans le livre de Bertram. Ce même Auteur nous apprend que Jean Scot, gloſant cette Oraiſon à ſa maniere ordinaire, en concluoit que *ces choſes ſe paſſent en figure & non point en vérité.* Quam *exponendo prædictus Joannes, inter cætera fidei noſtræ contraria, ſpecie, inquit, geruntur iſta non veritate.* La même concluſion ſe voit dans Bertram. *Dicit*, dit-il, *quod in ſpecie geruntur iſta non in veritate.*

III. Les ſuppoſitions ſuivantes ſont auſſi hors de doute. Car Sigebert eſt le premier Auteur qui ait mis Bertram au rang des Ecrivains Eccléſiaſtiques : il le joint immédiatement à Jean Scot : en parlant de Jean Scot il ne fait aucune mention des deux livres qu'il a compoſés, l'un ſur le ſujet de l'Euchariſtie, & l'autre touchant la Prédeſtination : il n'attribue point d'autres ouvrages à Bertram que ſur ces deux matieres. *Joannes*

RÉFUT. CH. IV. *Erigena*, dit-il, *jubente Carolo*, *Ludovici Imperatoris filio*, *libros Dionysii Areopagitæ transtulit. Bertramus scripsit librum de Corpore & Sanguine Domini*, *& ad Carolum librum de Prædestinatione.*

Mais je ne dois pas passer ici sous silence une remarque qui a paru sans doute bien fondée à M. Allix, puisqu'il n'a osé entreprendre de la réfuter. C'est qu'il s'est glissé une faute dans le texte de Sigebert, & qu'il faut ôter la particule *&*, ou bien la transporter & la mettre après ces mots *ad Carolum*, en cette maniere : *Bertramus scripsit librum de Corpore & Sanguine Domini ad Carolum*, *& librum de Predestinatione.* En effet puisque Sigebert met le nom de Charles au milieu des deux ouvrages qu'il attribue à Bertram, il est évident qu'il nous a voulu faire entendre qu'il n'y avoit que l'un de ces deux ouvrages qui fût dédié à Charles le Chauve. Puis donc qu'il paroît par la Préface du livre du Corps & du Sang du Seigneur, qu'il a été composé par le commandement de Charles, & qu'il lui a été dédié, il s'ensuit nécessairement que ce n'est pas au livre de la Prédestination que se doivent rapporter ces paroles, *ad Carolum*, mais au livre du Corps & du Sang du Seigneur ; & par conséquent que la particule *Et* est superflue, ou qu'on la doit changer de place. Aussi voyons-nous que Tritheme l'a entiérement omise dans le livre second des hommes Illustres de l'Ordre de S. Bénoît ; quoiqu'il ait cru qu'il la falloit rapporter au livre de la Prédestination, & non pas à celui du Corps & du Sang du Seigneur, qu'il n'avoit jamais vu, comme je le montrerai dans une autre occasion.

IV. Les dernieres suppositions sont aussi très-certaines. Car 1°. il est assuré que le livre de Bertram a été écrit sous Charles le Chauve, & par conséquent il faut que cette inscription, *ad Carolum magnum Imperatorem*, soit une inscription supposée à la place de l'inscription véritable. De plus, soit que vous prétendiez que Ratramne, Religieux de Corbie, soit Auteur du livre de Bertram, soit que vous accordiez qu'il est de Jean Scot, nous avons de leurs ouvrages dédiés à Charles le Chauve, dont les titres ne ressemblent en aucune maniere à celui du livre de Bertram. *Domino glorioso atque præcellentissimo Principi Ratramnus. Gloriosissimo Catholicorum Regum Carolo Joannes.* Il faut donc qu'il se soit fait quelque changement dans l'inscription du livre de Bertram. Aussi M. Allix en demeure-t-il d'accord. *Il ne semble pas*, dit-il, *que le livre de Bertram ait été inscrit*, *ad Carolum magnum Imperatorem.* 2°. Il faut que ceux qui ont fait ce changement aient été dans cette erreur, que les disputes touchant l'Eucharistie, dont il est parlé dans le livre de Bertram, ont été émues au commencement du neuvieme siecle sous l'Empire de Charlemagne. M. Allix n'en disconvient pas. *Ils ont*, dit-il, *rapporté*

ch. 4. p. 30. Ibid.

porté à Charlemagne ce qui doit être appliqué à Charles le Chauve. 3°. On sait d'ailleurs assurément que les Bérengariens ont été dans cette erreur, que Jean Scot avoit écrit son livre de l'Eucharistie contre Paschase du temps de Charlemagne. *Bérenger*, dit M. Allix, *s'est trompé en appliquant à Charlemagne l'inscription du livre de Jean Scot, qui devoit être rapportée à Charles le Chauve.* 4°. C'est apparemment en ce même temps que l'on a fait passer Jean Scot pour disciple de Bede, & compagnon d'Alcuin dans la fondation de l'Université de Paris, ce qui ne peut venir que de certaines gens qui s'imaginoient qu'il a vécu sous Charlemagne, & non pas sous Charles le Chauve. C'est en ce même temps que l'on a voulu persuader au monde que Jean Scot n'étoit point différent de ce très-docte personnage Jean *le Saxon*, compagnon de S. Grimbald, Précepteur du Roi Alfrede & Abbé d'Ethelinge. C'est environ ce même temps que l'on s'est efforcé de le confondre avec un saint Martyr de même nom, surnommé *le Sage*, dont on voyoit le tombeau dans la grande Eglise de Malmesbury. C'est en ce même temps que l'on a tâché de lui soustraire le Dialogue *des Natures*, rempli de plusieurs hérésies, condamnées par les Saints Peres & par des Conciles Œcuméniques, en l'attribuant à un certain Jean Scot, surnommé *Chrysostôme*, que l'on a feint avoir vécu près de trois cents ans avant Erigene. C'est apparemment en ce même temps que l'on lui a donné une nouvelle qualité *d'Archidiacre de l'Eglise Romaine*, comme on le peut voir dans un Manuscrit de la Bibliotheque du Roi, intitulé: *Disputatio Abbatis Theodori genere Græci arte Philosophi cum Joanne viro eruditissimo Romanæ Ecclesiæ Archidiacono Scoto.* Cette dispute est pleine des mêmes erreurs qui se trouvent dans le Dialogue des Natures, & quoiqu'elle porte le titre *de Dispute de l'Abbé Théodore avec Jean Scot*, *Archidiacre de l'Eglise Romaine*, c'est néanmoins ce dernier qui en est assurément l'Auteur, Théodore ne soutenant la place que de Disciple depuis le commencement de la dispute jusqu'à la fin.

RÉFUT. CH. IV.

Ibid.

On ne peut pas désavouer que toutes ces raisons prises ensemble n'établissent fortement l'opinion de M. de Marca: mais avant que d'en rien conclure, il est juste d'examiner les preuves qu'apporte M. Allix, pour persuader que ce n'est pas Jean Scot mais Ratramne, Religieux de Corbie, qui est assurément le véritable Auteur du livre publié sous le nom de Bertram.

Réfut. Ch. IV.

Section III.

Examen des raisons que met en avant M. Allix, pour prouver que le livre de Bertram est de Ratramne, Religieux de Corbie.

ch. 3. p. 15. *M. Allix.* « Voici des preuves aussi convaincantes qu'on en puisse avoir » pour établir la vérité de ces sortes de faits. 1°. Sigebert, Moine de Gemblou, attribue dans son Catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques le livre du » Corps & du Sang du Seigneur à l'Auteur du livre de la Prédestination: » or ce livre de la Prédestination est reconnu pour être de Ratramne. » Et en effet, encore que Suffridus Petrus, qui a fait imprimer le Catalogue de Sigebert, ait mis le nom Bertram dans son édition, il remarque lui-même que deux Manuscrits, l'un de l'Abbaye de Gemblou, » l'autre du Prieuré de Vauvert avoient distinctement le nom de Ratramus & non celui de Bertram. Ce témoignage de Sigebert est considérable pour trois raisons. 1°. Parce que ç'a été un des hommes de son » temps le plus curieux pour la recherche de l'Histoire, comme il paroît » par sa Chronique. 2°. Parce qu'il n'a composé son Catalogue qu'après » avoir passé toute sa vie dans la lecture des Auteurs dont il parle dans » son Catalogue. 3°. Parce qu'ayant vécu long-temps dans l'onzieme siecle, car il n'est mort que l'an 1113, il avoit une connoissance particuliere de ce qui s'étoit passé dans les disputes entre Bérenger & ses » adversaires, & des Auteurs qui étoient allégués de part & d'autre. »

Réponse. Le témoignage de Sigebert a pu avoir quelque force lorsqu'il s'agissoit de savoir, si le livre du Corps & du Sang du Seigneur a été composé par Ratramne, Religieux de Corbie, ou par quelque autre Auteur du neuvieme siecle, nommé Bertram. Mais la question ayant changé de face depuis la nouvelle découverte de M. de Marca, & s'agissant aujourd'hui de faire voir à qui l'on doit attribuer le livre de Bertram, à Jean Scot caché par quelque imposteur sous les faux noms de *Bertram*, ou de *Ratram*, ou de quelque autre semblable, ou à *Ratramne*, Religieux de Corbie, c'est en vain que M. Allix nous remet en avant Sigebert.

Mais Sigebert attribue le livre du Corps & du Sang du Seigneur à l'Auteur du livre de la Prédestination: *or ce livre de la Prédestination*, dit M. Allix, *est reconnu pour être de Ratramne.* Il est reconnu pour être de Ratramne par ceux qui font Ratramne, Religieux de Corbie, Auteur du livre de Bertram, je l'avoue; par ceux qui estiment que le faux Bertram n'est autre que Jean Scot, je le nie.

Mais Suffridus Petrus nous assure qu'il a vu deux Manuscrits du Catalogue de Sigebert, *qui avoient distinctement le nom de Ratramus & non*

celui de Bertram. Hé bien, que des quatre Manuſcrits dont Suffridus Petrus s'eſt ſervi pour ſon édition de Sigebert, il y en ait eu deux qui repréſentoient diſtinctement le nom de *Ratramus*, & deux autres, l'un de l'Abbaye d'Afflinghem & l'autre du Prieuré de S. Martin de Louvain, qui avoient le nom de *Bertramus*, eſt-ce à dire que ce Bertram ou ce Ratram dont parle Sigebert, n'eſt pas Jean Scot, déguiſé ſous l'un ou l'autre de ces faux noms?

Mais y a-t-il apparence que Sigebert ſe ſoit laiſſer tromper, *lui qui étoit ſi curieux pour la recherche de l'hiſtoire, lui qui a paſſé toute ſa vie dans la lecture des livres dont il parle dans ſon Catalogue, lui qui avoit une connoiſſance particuliere des Auteurs allégués de part & d'autre dans les diſputes de Bérenger?*

Il eſt faux que Sigebert ait eu une connoiſſance particuliere des Auteurs allégués dans les diſputes de l'onzieme ſiecle. Car s'il en a eu une connoiſſance particuliere, d'où vient qu'en parlant de Jean Scot, il n'a point remarqué qu'il a écrit un livre ſur le ſujet de l'Euchariſtie, allégué par Bérenger, & condamné dans les Conciles de Rome & de Verceil?

La maniere auſſi dont il parle lui-même de ſon Catalogue, fait aſſez voir qu'il n'a pas lû tous les Auteurs qu'il y a mis. Mais accordons qu'il n'y ait mis aucun livre dont il n'ait fait la lecture, que s'en enſuivra-t-il? Tout le contraire de ce que prétend M. Allix. Car toutes les perſonnes équitables en concluront, que les deux livres qu'il attribue à Bertram ne ſont pas de Ratramne, Religieux de Corbie. En effet, ſi Sigebert a lu le livre *du Corps & du Sang du Seigneur*, il n'a pu ignorer qu'il a été compoſé à la priere de Charles, à qui il eſt dédié. S'il a lu l'ouvrage *de la Prédeſtination*, compoſé par Ratramne, Religieux de Corbie, il n'a pu ignorer qu'il eſt diviſé en deux livres, dont chacun a ſa propre Préface, & qui ſont auſſi dédiés au même Prince. D'où vient donc qu'il enſeigne que de ces deux ouvrages du Corps & du Sang du Seigneur & de la Prédeſtination, il n'y en a que l'un qui ſoit adreſſé à Charles? D'où vient qu'il n'a pas remarqué, que l'ouvrage de la Prédeſtination contient deux livres? N'auroit-il pas dû dire clairement: *Ratramne, Religieux, a compoſé un livre du Corps & du Sang du Seigneur, dédié à Charles. Il a auſſi écrit deux livres* (& non pas un livre) *de la Prédeſtination, qu'il a dédié à ce même Prince?*

Au reſte, que Sigebert ait été ſi curieux que bon vous ſemblera pour la recherche de l'Hiſtoire, s'enſuit-il qu'on ne lui a pas pu impoſer, ſoit en lui faiſant voir quelque Manuſcrit du livre de Jean Scot ſous le nom de Bertram ou de Ratram, ſoit en lui communiquant quelques faux Mémoires, où il étoit marqué que Jean Erigene & Bertram ont

RÉFUT. vécu en même temps ; qu'Erigene a tourné de grec en latin les ouvrages
CH. IV. de S. Denys, & que Bertram a composé deux livres, l'un du Corps & du Sang du Seigneur, dédié à Charles, & l'autre de la Prédestination ? Il n'y a rien en cela d'impossible, ni même qui paroisse si surprenant.

ch.3.p.16. *M. Allix.* « Comme Tritheme dans son Catalogue a suivi Sigebert ; » excepté qu'il a parlé plus particuliérement du livre du Corps & du » Sang du Seigneur & de la Prédestination, il est visible qu'encore qu'il » ait aussi le nom de Bertram ou de Bertramme, il a voulu désigner Ra- » tramne ; d'autant plus qu'il est incontestable, 1°. Qu'il n'y a point eu » d'Auteur du nom de Bertram au neuvieme siecle. 2°. Que les éloges » qu'il donne à Bertram conviennent uniquement à Ratramne, de l'aveu » de tous les Savants. 3°. Que ce seroit une chose étonnante que Tri- » theme ni Sigebert ne dissent pas un mot de Ratramne, un des plus » célebres Auteurs du neuvieme siecle.

Réponse. On en doit dire autant du témoignage de Tritheme que de celui de Sigebert, il est devenu inutile depuis que l'état de la question est changé. Nous reconnoissons donc qu'il n'y a point eu d'Auteur du nom de *Bertram* au neuvieme siecle ; mais nous ne voyons pas comment on peut conclure de cette premiere remarque de M. Allix, qu'il soit visible que Tritheme a voulu désigner *Ratramne*, *Religieux de Corbie*, & non pas Jean Scot caché sous ces faux noms de *Bertram* ou de *Bertramme*.

Mais les éloges qu'il donne à Bertram conviennent uniquement à Ratramne, de l'aveu de tous les Savants. Qu'ils lui conviennent, à la bonne heure, je ne m'y oppose point : mais de dire qu'ils lui conviennent *uniquement*, & cela *de l'aveu de tous les Savants*, outre que c'est, ce me semble, s'avancer un peu trop, c'est de plus faire paroître, ou que l'on n'a jamais lu Tritheme, ou que l'on n'a pas fait réflexion qu'il donne à cinq cents Auteurs les mêmes éloges qu'il donne à son faux *Bertram*. En effet, quel éloge lui donne-t-il qu'il n'ait donné au véritable Bertram, j'entends à *Jean Scot* ou *Erigene ?* Dit-il que Bertram étoit un personnage bien versé dans les Saintes Ecritures, *in divinis Scripturis valde peritus ?* Il le dit aussi de Jean Scot, *Joannes Erigena in divinis Scripturis doctus*. Dit-il de Bertram qu'il étoit très-docte dans les Belles-Lettres, *& in Litteris sæcularium litterarum egregiè doctus ?* Il en dit autant d'Erigene, *& in disciplina secularium litterarum eruditissimus*. Loue-t-il Bertram de son éloquence & en fait-il estime pour la vivacité de son esprit, *ingenio subtilis, clarus eloquio ?* Il n'en dit pas moins de Jean Scot, *instructus eloquio, ingenio subtilis, sermone compositus*. C'est donc en vain que M. Allix prétend faire fond sur ces éloges de Bertram. Ce sont des éloges auxquels on ne doit pas plus avoir d'égard qu'à ceux que le même Tritheme a

donné au livre du Corps & du Sang du Seigneur. Il assure que c'est un excellent ouvrage, & qui mérite d'être beaucoup estimé, *præclarum opusculum, opus commendabile.* Cependant il est très-assuré qu'il ne l'avoit jamais lu; puisqu'il n'en rapporte pas le commencement: car il reconnoît lui-même dans le Prologue de son livre des Ecrivains Ecclésiastiques, qu'il n'a jamais lu ni vu les ouvrages dont il ne marque pas les premieres paroles: *Apposui ex adverso titulorum, voluminum principia, invisa spatio pertransivi.* RÉFUT. CH. IV.

Mais, dit-on, *ce seroit une chose étonnante, que Tritheme ni Sigebert ne dissent pas un mot de Ratramne, un des plus célebres Auteurs du neuvieme siecle.* M. Allix devoit faire réflexion, que bien que Ratramne ait paru dans le neuvieme siecle, il y a peu d'Auteurs qui en aient fait mention. Car si vous exceptez Hincmar & Goteschalc, qui en ont parlé dans des ouvrages inconnus à Sigebert & à Tritheme, & Flodoard qui en a dit un mot en passant dans son Histoire de l'Eglise de Rheims, je ne sache point d'Auteurs qui en aient parlé. Il n'y a donc pas sujet de s'étonner que Sigebert & Tritheme *n'en aient dit pas un mot.* Nous avons une infinité d'autres Auteurs dont ils n'ont point parlé. Et pour ne sortir pas du neuvieme siecle, ils ne disent rien de S. Prudence, Evêque de Troyes, ni de S. Remy Archevêque de Lyon, ni d'Agobard, Archevêque de la même ville, ni de Jonas, Evêque d'Orléans, ni de Paulin, Archevêque d'Aquilée.

M. Allix. « II. Un Auteur Anonyme, qui apparemment a écrit depuis ch. 3 p. 14.
» Alger, c'est-à-dire, vers l'an 1140 attribue formellement à Ratramne
» d'avoir écrit un Traité du Corps & du Sang du Seigneur contre les
» sentiments de Paschase Radbert, & de l'avoir dédié au Roi Charles.
» Or c'est ce qui convient précisément au livre qui porte le nom de Ber-
» tram. Car il décide directement contre la doctrine de Paschase, quoi-
» qu'il ne le nomme pas. 2°. Il est dédié au Roi Charles. 3°. Les argu-
» ments que l'Anonyme rapporte comme étant communs à Ratramne,
» se trouvent dans le livre publié sous le nom de Bertram.

Réponse. M. Allix est admirable dans sa maniere d'écrire. Tout le monde est d'accord que le livre dont parle l'Anonyme en ces mots: *Contra Paschasium Radbertum Abbatem satis argumentatur Ratrannus quidam libro composito ad Carolum Regem*; tout le monde, dis-je, est d'accord que ce livre n'est autre que celui de Bertram; le différent est de savoir si ce *certain Ratranne*, à qui l'Anonyme l'attribue, est Jean Scot, déguisé sous un nom controuvé, ou si c'est en effet Ratramne, Religieux de Corbie. Que fait M. Allix? Il apporte trois raisons convaincantes pour faire voir que l'Anonyme parle assurément du livre de Bertram, ce que

RÉFUT. CH. IV.

personne n'a jamais révoqué en doute, & il ne se met pas en peine d'en apporter une seule pour prouver que *ce certain Ratranne* de l'Anonyme est le même que Ratramne, Religieux de Corbie. C'est cependant en cela, comme chacun voit, que consiste la difficulté. Nous lui avouons donc que l'Anonyme a parlé du livre du Corps & du Sang de Jesus Christ publié sous le nom de Bertram; mais nous nions qu'il ait rien dit d'où l'on puisse conclure que ce livre ait été composé par un Religieux de Corbie contre Paschase Radbert, Abbé de ce même Monastere.

M. Allix ch. 3. p. 20. ap. Usser. de success. Eccl. c. 2. Du Perron l. 2. p. 666.

Mais, dira quelqu'un, il n'y a pas dans l'Anonyme, *Ratrannus quidam*, il y a distinctement le propre nom du Religieux de Corbie, comme M. Allix l'a très-bien prouvé, alléguant à ce propos les Manuscrits de Robert Cotton, de M. le Fevre, & celui de Corbie, *lesquels*, dit-il, *ont constamment le nom de Ratramnus*. Je réponds que M. Allix s'est encore ici laissé emporter à sa maniere ordinaire d'agir, qui est de faire dire aux Auteurs, comme je l'ai déja remarqué tant de fois, tout le contraire de ce qu'ils disent. En effet, lisez le Chapitre d'Usserius qu'il cite, & vous trouverez qu'Usserius a lu dans le Manuscrit de Robert Cotton *Ratrannus*, & non pas *Ratramnus*, comme l'assure M. Allix. Consultez la page du livre de M. le Cardinal du Perron à laquelle il vous renvoie, & vous trouverez que M. du Perron dit nettement, que dans le Manuscrit de M. le Fevre il est parlé d'un *nommé Ratrannus*, & non pas comme le veut M. Allix d'un *nommé Ratramnus*. Allez, si vous voulez, à la Bibliotheque de S. Germain, demandez le Manuscrit de Corbie, & vous trouverez que dans un endroit il y a *Ratrannus*, & dans l'autre *Rathrannus*.

Mais puisque nous sommes tombés sur cette matiere, je ne puis m'empêcher de remarquer en passant, que de tous ceux qui ont parlé de l'Auteur du livre du Corps & du Sang du Seigneur, il n'y en a pas un qui l'ait jamais appellé distinctement *Ratramne*, quoique le nom qu'ils lui ont donné se trouve merveilleusement diversifié: car dans Sigebert il est tantôt nommé *Bertram* tantôt *Ratram*. Dans Tritheme il est appellé tantôt *Bertram*, tantôt *Bertranne*, tantôt *Bertramme*. Dans l'Anonyme il est tantôt appellé *Intram*, tantôt *Ratranne*, tantôt *Ratrannus*. Ceux au contraire qui ont parlé du Religieux de Corbie conviennent unanimément à lui donner le nom de *Ratramne*, sans que personne ait jamais remarqué qu'il se soit glissé aucune erreur dans son nom par la négligence des Copistes. C'est ce qui se peut voir dans les vers de Goteschalc, dans les Œuvres d'Hincmar, dans l'Histoire de Flodoard, dans les Catalogues des Manuscrits des principales Bibliotheques d'Angleterre, dans M. Mauguin, dans les deux premiers Tomes du Spicilegium du Pere D. Luc d'Achery.

Ne seroit-ce pas une chose étonnante que dans une si grande diversité de noms que l'on a donné à l'Auteur du livre du Corps & du Sang du Seigneur, l'on ne trouvât pas une fois le véritable nom du Religieux de Corbie, & que dans les Auteurs qui ont parlé du Religieux de Corbie & de ses livres, on ne rencontrât aucun des différents noms que l'on a donné à l'Auteur du livre du Corps & du Sang du Seigneur, si cet Auteur & le Religieux de Corbie n'étoient qu'une seule & même personne? RÉFUT. CH. IV.

M. Allix. « III. Le style & les hypotheses de ce livre de Bertram sont » tout-à-fait les mêmes que celles des autres Ecrits de Ratramne, comme » je le ferai voir. Mais avant que d'en venir là, voici une autre preuve » qui seule suffiroit pour vuider notre question. Ibid. p. 16. 17.

IV. » Il y a des Manuscrits du Livre du Corps & du Sang du Seigneur » qui portent le nom de Ratramne. 1°. Ceux qui en 1532 firent imprimer ce Livre à Cologne, marquent expressément qu'ils avoient préféré le nom de Bertram à quelque autre nom du même Auteur qui » leur paroissoit moins connu. *Que le Lecteur sache*, disent-ils, *qu'encore* » *que le nom de cet Auteur se trouve ailleurs exprimé d'une autre façon,* » *néanmoins ce nom* (savoir de Bertram) *étant le plus commun & le plus* » *familier, il doit être préféré à l'autre.* Cet autre nom ne peut être que » celui de *Ratramne*, qui ne leur paroissoit moins connu, que parce » qu'en 1531, c'est-à-dire, un an avant l'édition du Livre du Corps & » du Sang du Seigneur, le Catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques de » Tritheme avoit été publié à Cologne même, & qu'il y étoit parlé de » cet Auteur sous le nom de *Bertram*, & non sous celui de *Ratramne*. » 2°. Les Théologiens de Douay ont eu apparemment quelques Manuscrits du Livre du Corps & du Sang du Seigneur, sous le nom de *Ratramne*, sans quoi ils n'auroient pu dire de Bertram ce qu'ils ont dit. » En effet, d'où auroient-ils deviné ces trois choses. Que Bertram étoit » Moine de Corbie aussi-bien que Prêtre, Tritheme & Sigebert ne l'ayant » point dit, & le titre du Livre ayant *Presbyteri*, & non pas *Monachi*. » Que ce n'étoit pas à Charlemagne que ce Livre étoit dédié, mais à » Charles le Chauve, quoique l'édition portât *ad Carolum Magnum*. Que » l'Auteur étoit Catholique. 3°. Le Cardinal du Perron atteste qu'il avoit » vu chez M. le Fevre, Précepteur de feu M. le Prince, un ancien Manuscrit du livre du Corps & du Sang du Seigneur, sous le nom de » *Ratranne* ».

Réponse. Je ne sais si c'est tout de bon ou pour se moquer de nous, que M. Allix assure que *cette quatrieme preuve pourroit seule suffire pour vuider notre question.* Car que contient-elle, je vous prie, je ne dis pas capable de persuader à un Lecteur que le Livre de Bertram est d'un Re-

RÉFUT. CH. IV. ligieux de Corbie, & non pas de Jean Scot, mais même qui puisse convaincre des gens un peu raisonnables, qu'il se trouve des Manuscrits du Livre du Corps & du Sang du Seigneur *qui portent le nom même de Ratramne?*

5. *Les Protestants*, dit M. Allix, *qui firent imprimer ce Livre en* 1532, *marquent expressément qu'ils avoient préféré le nom de Bertram à quelque autre nom qui leur étoit moins connu.* Il est vrai. Mais quelle nécessité y a-t-il que cet autre nom qu'ils ne marquent point, ait été celui de *Ratramne?* Qui empêche que ce n'ait été le nom de *Bertramme*, ou de *Bertranne*, ou de *Intram*, ou de *Ratram*, ou de *Ratranne?*

Les Théologiens de Douay, continue M. Allix, *ont écrit que Bertram étoit un Auteur Catholique, qui avoit été Religieux aussi-bien que Prêtre, & que son Livre étoit dédié à Charles le Chauve & non pas à Charlemagne.* Il est vrai. Mais je ne vois pas comment on peut conclure, je ne dis pas que les Théologiens de Douay aient vu des Manuscrits du livre du Corps & du Sang du Seigneur sous le nom de Ratramne, mais même qu'ils en aient vu aucun sous quelque nom que ce soit. Car qu'y a-t-il en tout cela qu'ils n'aient pu apprendre de Tritheme? Tritheme ne dit-il pas que Bertram a dédié ses ouvrages à Charles le Chauve? N'assure-t-il pas que Bertram a été Religieux aussi-bien que Prêtre? N'en parle-t-il pas comme d'un Auteur Catholique?

Mais ils disent, ce que Tritheme n'a point dit, que *Bertram étoit Religieux de Corbie.* Il est vrai. Mais c'est qu'avant la nouvelle découverte de M. de Marca il étoit assez naturel de confondre Bertram avec Ratramne Religieux de Corbie.

p. 17. *M. Allix.* « Ces preuves sont convaincantes pour des esprits raison- » nables ».

Réponse. Ces preuves sont si peu propres à convaincre des esprits raisonnables, que quand il se trouveroit des Manuscrits où le livre *du Corps & du Sang du Seigneur* seroit clairement attribué *à Ratramne*, *Religieux de Corbie*, & quand l'Anonyme, Tritheme & Sigebert auroient déclaré en termes formels qu'il en est l'Auteur, on n'en pourroit rien conclure contre l'opinion de M. de Marca. Car qui ne sait que l'on a souvent supposé à des Auteurs Catholiques des Livres composés par des hérétiques? N'a-t-on pas supposé à S. Ambroise, à S. Jérôme, & au Pape Gélase des Commentaires sur les Epîtres de S. Paul, composés par Pélage & par d'autres Auteurs infectés du Pélagianisme? N'a-t-on pas supposé au Pape Jules, à S. Athanase, à S. Grégoire Taumaturge & à d'autres Peres, des ouvrages de l'hérétique Apollinaire? Il y a une infinité d'exemples de semblables suppositions. Qu'y auroit-il donc de surprenant quand

quand l'on diroit que l'on a ſuppoſé à Ratramne, Religieux de Corbie, vers la fin de l'onzieme ſiecle le Livre de Jean Scot, & que Sigebert, l'Anonyme & Tritheme ne ſachant rien de cette ſuppoſition, l'ont mis au rang des véritables ouvrages de Ratramne? Mais nous n'en ſommes pas encore là, puiſque juſques à préſent l'on n'a pu citer aucun Auteur qui ait témoigné ni que Ratramne, Religieux de Corbie, ait écrit ſur le ſujet de l'Euchariſtie, ni que le Livre de Bertram ait été compoſé par un Religieux de Corbie. Mais voyons s'il y aura quelque choſe de plus ſolide dans les preuves que tire M. Allix du ſtyle, du génie & de la doctrine de Bertram. RÉFUT. CH. IV.

SECTION IV.

Réponſe à deux autres preuves de M. Allix, dont l'une eſt priſe du ſtyle & du génie, & l'autre de la doctrine de Bertram, comparés avec le ſtyle, le génie & la doctrine de Ratramne.

M. Allix. « La preuve que nous tirons de la conformité qui eſt entre » le Livre de Bertram & ceux de Ratramne eſt priſe de tout le ſtyle, & » de tout le génie du livre du Corps & du Sang du Seigneur, comparé » avec le ſtyle & le génie des ouvrages de Ratramne, & non de quel- » ques périodes qui ſe trouveroient conformes dans ces Ecrits: Cellot & » M. Claude l'avoient ainſi conçue. Et certes les inſcriptions des livres » ſont pareilles, le livre de la Prédeſtination eſt adreſſé *Domino glorioſo* » *præcellentiſſimo Principi Carolo Ratramnus*, & celui du Corps & du » Sang du Seigneur commence, *Glorioſe Princeps*, au lieu que Jean Scot » appelle Charles *Seniorem.* Il eſt traité du titre de *Magnificence* dans le » livre de la Prédeſtination de Ratramne, & dans celui du Corps & du » Sang du Seigneur de même. Ratramne étant engagé par les ordres » du Roi à écrire de la Prédeſtination, il fait paroître auſſi beaucoup de » modeſtie en obéiſſant: elle paroît auſſi dans le livre du Corps & du » Sang du Seigneur. Ratramne loue la piété du Roi qui s'enquiert de la » Religion, il ſe ſoumet à ſes cenſures: tout cela ſe voit dans le livre » du Corps & du Sang du Seigneur. Ratramne ſuit les Saints Peres avec » tant d'attachement, que dans le premier Livre de la Prédeſtination il » fait comme un tiſſu des lieux des Anciens, de S. Auguſtin, de S. Proſ- » per, de Salvien, de S. Grégoire, ſur leſquels il fait des réflexions. » C'eſt ainſi qu'il en uſe dans le ſecond, où il ne cite que des Auteurs » Orthodoxes: & c'eſt la même méthode dans la ſeconde partie du livre p. 23.

RÉFUT. CH. IV. » du Corps & du Sang. Il n'y a rien de si réglé que la méthode de Ratramne dans les livres de la Prédestination, il va aux fondements, & » divise tout son sujet en deux questions : on voit la même régularité » dans le livre du Corps & du Sang du Seigneur ; les récapitulations sont » à-peu-près les mêmes. On y voit la même modestie à ne nommer pas » ceux contre qui il écrit, en conservant la qualité glorieuse d'arbitre » consulté par Charles le Chauve : on voit la même chose dans le livre » du Corps & du Sang du Seigneur. On pourroit établir la même vérité en faisant comparaison du Traité du Corps & du Sang du Seigneur » avec les autres ouvrages de Ratramne, si l'on croyoit qu'il fût encore » nécessaire de s'en donner la peine. Mais je crois que cela suffit pour » persuader ceux qui examinent un peu les choses ".

Réponse. On ne peut pas désavouer que cela ne suffise pour persuader ceux qui examinent un peu les choses ; mais c'est pour leur persuader qu'il faut que M. Allix soit bien destitué de bonnes raisons, puisqu'il est contraint d'avoir recours à des conjectures si vaines, si frivoles & dont la fausseté est si visible.

En effet, peut-on rien imaginer de plus visiblement faux que cette prétendue conformité *d'inscriptions* des deux livres de Ratramne & de Bertram ? Le livre de Bertram est inscrit, *ad Carolum Magnum Imperatorem*, & celui de Ratramne, *Domino glorioso atque præcellentissimo Principi Carolo.* En quoi, je vous prie, ces *inscriptions* sont-elles pareilles ? Retranchez-en le nom de *Charles*, que leur restera-t-il de commun ? Mais, dit-on, le livre de Bertram commence par ces mots, *Jubes gloriose Princeps :* il est vrai ; mais où M. Allix a-t-il appris que les trois premiers mots d'un livre en soient *l'inscription ?*

Peut-on rien aussi concevoir de plus frivole que cette seconde remarque, que Bertram appelle Charles le Chauve, *gloriose Princeps* dans la Préface d'un livre qu'il lui a adressé, & que Jean Scot l'appelle *Seniorem* dans un livre dédié à Hincmar ? Mais ce même Jean Scot dans un autre ouvrage adressé à Charles le Chauve, ne l'appelle-t-il pas *piissime gloriosissimeque Regum ?* Que M. Allix juge si ce titre n'a pas plus de rapport avec le *gloriose Princeps* de Bertram, que ce *gloriose Princeps* de Bertram n'en a avec *Rex Religiose*, dont se sert Ratramne dans la Préface de son second Livre de la Prédestination.

Peut-on encore nous objecter rien de plus vain que la troisieme remarque, après que l'on nous a assuré que l'on ne prétend point se servir *de la conformité de quelques périodes qui se trouveroient pareilles dans les Ecrits de Ratramne & de Bertram ?*

Enfin, les remarques suivantes sont presque aussi vaines & aussi frivo-

les que ces trois premieres. Bertram fait paroître beaucoup de modestie en obéissant; il loue la piété de celui qui l'a engagé à écrire, il se soumet à ses censures. Qui sont les Auteurs du neuvieme siecle qui n'en ont pas usé de la sorte? Ne trouve-t-on pas des marques de la même modestie, de la même complaisance, de la même soumission au commencement ou à la fin des ouvrages que Jean Scot a adressés à Charles le Chauve, à Hincmar & à Vulfade? Bertram dans la seconde partie de son livre fait comme un tissu des lieux des Anciens sur lesquels il fait des réflexions. Qu'y a-t-il en cela de particulier? Ascelin ne nous a-t-il pas appris que Jean Scot en usoit de la même maniere? On propose à Bertram deux questions; il divise sa Réponse en deux parties. On ne lui nomme point ceux qui sont en différent sur le sujet de ces questions; il ne les nomme point. Quelle méthode si réglée, quelle si grande modestie y a-t-il en tout cela? A-t-on jamais entendu dire que ce soient-là des caracteres du style & du génie d'un Auteur? RÉFUT. CH. IV.

Au reste, M. Allix s'abuse bien fort s'il s'imagine qu'on doive avoir quelque égard à ce qu'il ajoute; que *s'il croyoit qu'il fût encore nécessaire de s'en donner la peine, il pourroit établir la conformité de tout le style & de tout le génie de Bertram avec le style & le génie de Ratramne, par de nouveaux exemples tirés du livre de la Naissance de Jesus Christ, & du Traité contre les Objections des Grecs.* Car, ou ces deux ouvrages de Ratramne sont plus propres & plus avantageux pour établir cette prétendue conformité de style & de génie que le livre de la Prédestination, ou ils ne le sont pas plus. S'ils sont plus avantageux à ce dessein, d'où vient que M. Allix ne les a pas d'abord employés, au lieu de s'arrêter au livre de la Prédestination? S'ils ne lui sont pas plus avantageux, n'est-il pas évident après ce que nous venons de dire, qu'ils ne peuvent servir qu'à convaincre de plus en plus ceux qui examinent un peu les choses, qu'il n'y a nul caractere, ni de style, ni de génie dans les livres de Ratramne & de Bertram, dont on puisse raisonnablement conclure que ce soient des ouvrages d'un même Auteur?

M. Allix. „ On peut tirer une autre raison de ce que dans le livre „ *de la Naissance de Christ*, Ratramne défend la même doctrine qui est „ enseignée dans le livre du Corps & du Sang du Seigneur. ch. 3. p. 22.

„ L'Auteur dit qu'Usserius est celui qui a fait ce jugement sur ce livre „ de la Naissance de Christ; *mais que ce Traité étant à présent public*, „ *cette conjecture d'Usserius ne peut plus servir qu'à découvrir la mauvaise* „ *foi de ce Protestant, ou de ceux par qui il s'est laissé tromper, parce* „ *qu'il ne se rencontre pas un seul mot du Mystere de l'Eucharistie dans le* „ *livre de la Naissance de Christ.* Mais il a tort d'accuser Usserius; & Art. 2. de la Dissertation sur Jean Scot.

RÉFUT. CH. IV. » il ne se peut rien de plus éloigné de soupçon de fraude que son » témoignage. Ce qu'il dit de ce livre *de Nativitate Christi*, est compris » dans une parenthese, & il n'y a ni affectation, ni chaleur en le pro- » duisant. Les Manuscrits qu'il cite n'étoient pas entre les mains de lui » seul, il ne les a pas supprimés : il marque avec soin les lieux où ils » étoient, & où l'on pouvoit aisément les trouver.

» *Oui*, dit-on, *mais après tout, tant s'en faut que l'on lise la doctrine » de Bertram dans le livre de la Naissance de Christ, il ne s'y rencontre » pas un seul mot du Mystere de l'Eucharistie.* Hé bien, qu'il n'y ait pas » un mot du Mystere de l'Eucharistie, est-ce à dire qu'Usserius est un » faussaire qui ne mérite point de créance ? Usserius dit simplement, que » la même doctrine se trouve dans le livre *de la Naissance de Jesus Christ*, » & dans celui *du Corps & du Sang du Seigneur.* Il ne fait pas une par- » ticuliere mention de l'Eucharistie. Mais s'il y a eu égard, il ne faut » que jetter les yeux sur quelques lieux de ce livre *de la Naissance de » Jesus Christ*, pour justifier son jugement. On sait que le livre *du Corps & » du Sang du Seigneur*, combattant la présence substantielle du corps de Jesus » Christ dans l'Eucharistie, rejette aussi comme une chose absurde l'opi- » nion qui pose, que le corps de Jesus Christ peut être en plusieurs » lieux tout à la fois, & le livre *de la Naissance de Christ*, pose distinc- » tement que le corps de Jesus Christ est tellement déterminé par sa na- » ture à être dans un lieu, qu'il est impossible qu'il soit en deux lieux » tout à la fois, bien que Jesus Christ soit en tout lieu à l'égard de sa » Divinité. C'est ainsi qu'il combat les suites naturelles de l'opinion de » Paschase ; ce qui suffit assurément pour justifier Usserius, s'il y a eu » égard ".

T.1.Spicileg.p.323. & 324.c.3.

Réponse. Quand M. Allix travailleroit à me présenter des occasions de le faire passer pour un franc imposteur, ou pour l'homme du monde qui fait le moins de réflexion à ce qu'il écrit, il me semble qu'il ne pourroit pas écrire d'une autre maniere.

Car, 1°. il est faux *que Bertram rejette comme une chose absurde l'opinion qui pose que le corps de Jesus Christ peut être en plusieurs lieux tout à la fois.* Qu'on lise son Traité & l'on n'y trouvera pas un mot qui touche ni de près ni de loin cette opinion.

Mais, dit M. Allix, *Bertram combat la présence substantielle du corps de Jesus Christ dans l'Eucharistie.* Je l'avoue : mais la combat-il par ce moyen, *qu'un même corps ne pouvant être en plusieurs lieux tout à la fois, celui de Jesus Christ qui est dans le ciel ne peut pas être en même temps dans l'Eucharistie.* Il est constant qu'il ne le fait point. C'est donc vouloir abuser le monde, ou parler sans faire réflexion à ce que l'on

dit, que de dire, *qu'on ſait que Bertram combattant la préſence ſubſtantielle rejette auſſi l'opinion qui poſe que le corps de Jeſus Chriſt peut être en pluſieurs lieux.* 1°. Parce que toutes les perſonnes d'eſprit voient bien qu'on peut combattre la préſence ſubſtantielle ſans rejetter l'opinion qui poſe qu'un corps peut être en pluſieurs lieux tout à la fois. 2°. Parce que tous ceux qui ont lu le livre de Bertram ſavent qu'il ne ſe ſert point de ce moyen pour combattre la préſence ſubſtantielle. RÉFUT. CH. IV.

2°. Il eſt faux *que Ratramne combatte dans ſon livre de la Naiſſance de Jeſus Chriſt les ſuites naturelles de l'opinion de Paſchaſe;* c'eſt-à-dire, de la préſence réelle & de la Tranſſubſtantiation. Qu'on liſe ſon livre, & l'on trouvera qu'il réfute d'une maniere ſolide & très-catholique une erreur qui s'élevoit de ſon temps en Allemagne, & que quelques Théologiens ont tâché de renouveller au commencement du ſiecle paſſé, ſans dire un mot ni de la préſence réelle, ni de la Tranſſubſtantiation, ni de leurs ſuites naturelles.

Mais, dit M. Allix, *Ratramne poſe diſtinctement que le corps de Jeſus Chriſt eſt tellement déterminé par ſa nature à être dans un lieu, qu'il eſt impoſſible qu'il ſoit en deux lieux tout à la fois.* Qu'on prenne la peine de lire Ratramne, qu'on conſulte les deux pages 323 & 324 citées par M. Allix, & l'on trouvera qu'il ne dit point, *qu'il ſoit impoſſible que le corps de Jeſus Chriſt ſoit en deux lieux tout à la fois.* Il eſt vrai qu'il enſeigne que c'eſt le propre d'un corps de quitter le lieu dans lequel il étoit quand il paſſe dans un autre lieu; mais cela ce n'eſt pas dire que ce ſoit un miracle qui ſurpaſſe la toute-puiſſance du Seigneur, de faire qu'un corps ſoit en deux lieux tout à la fois. En effet, qui eſt-ce qui doute que l'impénétrabilité ne ſoit une propriété de tout corps? Cependant Ratramne enſeigne en vingt endroits de ſon Traité, que Dieu peut faire qu'un corps en pénetre un autre, & qu'il l'a fait en effet dans la naiſſance du Seigneur, dans ſa ſortie du ſépulcre, & quand il eſt apparu au milieu des Diſciples les portes fermées. Mais de plus, quand Ratramne auroit écrit en termes formels, *qu'il étoit abſolument impoſſible que le Sauveur parût au monde comme il y a paru en demeurant en même temps dans le ſein de la Vierge, parce qu'il eſt abſolument impoſſible qu'un corps ſoit en deux lieux tout à la fois*, on ne pourroit pas en conconclure qu'il ait combattu les ſuites naturelles de la Tranſſubſtantiation; car on ſait qu'il y a un fort grand nombre de Théologiens qui ſoutiennent avec S. Thomas, qu'un corps ne peut pas être en pluſieurs lieux tout à la fois à la maniere ordinaire des corps, & qui cependant font profeſſion de croire la Tranſſubſtantiation.

Vide Theoph. Rainaud. in dyptic. Marianis p. 7. n. 3. & l. 3. de Christo ſect. 2. c. 5.

3°. Enfin il eſt encore très-faux, *qu'il ne ſe puiſſe rien de plus éloigné*

RÉFUT. CH. III. *de soupçon, de fraude, que le témoignage d'Usserius.* Car n'y ayant pas un mot, ni de l'Eucharistie, ni de ses suites naturelles dans le livre de Ratramne, il est évident, ou qu'Usserius s'est laissé tromper par quelque imposteur, ou qu'il n'a pas agi de bonne foi quand il a remarqué, *que Ratramne défend fortement dans son livre de la Naissance de Christ, la même doctrine qui est enseignée par Bertram dans son livre du Corps & du Sang du Seigneur. In opusculo de Nativitate Christi eamdem quam in libro de Corpore & Sanguine Domini tradidit doctrinam propugnat.*

Mais, dit M. Allix, *hé bien, qu'il n'y ait pas un mot du Mystere de l'Eucharistie dans le livre de Ratramne, est-ce à dire qu'Usserius est un faussaire qui ne mérite point de créance? Usserius dit simplement que la même doctrine se trouve dans le livre de la Naissance de Jesus Christ, & dans celui du Corps & du Sang du Seigneur. Il ne fait pas une particuliere mention de l'Eucharistie.* Est-il possible que M. Allix fasse réflexion à ce qu'il dit quand il parle de la sorte? Car si ce n'est pas de l'Eucharistie dont Usserius a prétendu parler, qu'on nous dise donc quelle est cette doctrine commune à Ratramne & à Bertram? N'est-il pas évident, que *soutenir la même doctrine que Bertram a défendue dans son livre de l'Eucharistie*, c'est, selon le langage d'un Calviniste, *combattre ouvertement les dogmes de la présence réelle & de la Transsubstantiation?* Autrement il sera permis à M. Allix de nous dire l'un de ces jours, que Flore Diacre de Lyon, & S. Rémy Evêque de la même Eglise, que S. Prudence Evêque de Troyes & Loup Abbé de Ferrieres, *ont fortement défendu dans leurs Ecrits la même doctrine que Bertram a enseignée dans son livre du Corps & du Sang du Seigneur:* & si l'on lui reproche d'agir de mauvaise foi, en lui faisant voir qu'il n'y a pas un mot du Mystere de l'Eucharistie dans tous ces Auteurs du neuvieme siecle, il croira s'être suffisamment justifié de cette imposture en nous disant: *Hé bien, qu'il n'y ait pas un mot du Mystere de l'Eucharistie dans S. Remy, ni dans Flore, dans Loup ni dans S. Prudence, est-ce à dire que je suis un faussaire qui ne mérite point de créance? J'ai dit simplement que la même doctrine se trouve dans les ouvrages de ces quatre Auteurs & dans celui de Bertram; mais je n'ai pas fait une particuliere mention de l'Eucharistie.* Peu de monde apparemment demeureroient satisfaits d'une si pitoyable défense.

Voilà ce que j'avois à répondre aux preuves qu'apporte M. Allix pour persuader que Ratramne est Auteur du livre du Corps & du Sang du Seigneur, publié sous le nom de Bertram. Voyons maintenant celles dont il se sert pour faire voir que ce ne peut pas être un ouvrage de Jean Scot.

SECTION V.

Que l'obscurité du livre de Bertram n'empêche pas qu'il ne puisse être de Jean Scot.

M. Allix. « Je ne sais comme l'Auteur de la Dissertation ose parler » du livre de Bertram comme il fait ; c'est-à-dire, qu'il est obscur & em- » barrassé, en supposant qu'il est de Jean Scot. Car ces deux faits sont » visiblement incompatibles. En effet, ne sait-il pas premiérement, que » le livre de Jean Scot fut condamné par le Synode de Verceil, com- » me un ouvrage hérétique. 2°. Qu'il l'avoit été auparavant à Paris par » une espece de Synode qui en avoit parlé aux mêmes termes. 3°. Qu'un » autre Concile tenu à Rome le fit brûler six ans après le Concile de » Verceil. 4°. Que le livre de Jean Scot a été composé sur ce plan, *que* » *le Sacrement de l'Autel n'est pas le véritable corps, ni le véritable sang* » *du Sauveur, mais seulement la mémoire de son vrai corps & de son vrai* » *sang*, comme le disent Hincmar & Ascelin. 5°. Que Bérenger a pris » le livre de Jean Scot pour un témoin authentique de sa créance, & » Lanfranc aussi pour un adversaire déclaré de Paschase ». ch.2.p.14. & 15.

Réponse. Un Ecrit peut être obscur & embarrassé de deux manieres différentes. 1°. Quand l'Auteur n'exprime en aucun endroit de son ouvrage s'il approuve le dogme dont il s'agit, & s'il ne l'approuve pas. 2°. Quand il se contredit d'une maniere sensible, tantôt en se servant d'expressions & de raisonnements qui portent naturellement à faire concevoir qu'il approuve ce dogme, tantôt en s'en servant d'autres qui portent encore naturellement à faire concevoir qu'il le désapprouve.

M. Allix ne peut pas ignorer que quand l'on a traité d'obscur & d'embarrassé le livre de Bertram, c'est de cette seconde maniere que l'on l'a entendu. En effet, n'a-t-on pas dit dans la seconde Section du troisieme article, « que Bertram affecte à dessein de se contredire, pour pou- » voir adroitement insinuer son sentiment dans l'esprit de ceux qui le » trouveront probable, & pour avoir d'un autre côté de quoi se défen- » dre contre ceux qui prétendroient qu'il s'écarte de la doctrine com- » munément reçue dans l'Eglise ?

» N'a-t-on pas dit sur la fin de la même Section, que si Bertram sem- » ble en vingt endroits s'écarter de la doctrine de la présence réelle, il » fait semblant en tout autant d'endroits de l'approuver, & de la vou- » loir établir contre ceux à qui il viendroit en pensée d'en avoir le moin- » dre doute ?

» N'a-t-on pas dit dans la premiere Section de ce même article, que

RÉFUT. CH. IV. » quelques Théologiens très-célebres ont entrepris la défenſe de Bertram; » en expliquant les propoſitions de ſon livre qui choquent la foi de » l'Egliſe par celles qui lui ſont conformes? Mais qu'il eſt tel néanmoins » qu'il a donné ſujet de croire à d'autres qui ont envifagé tout le corps » de cet ouvrage, que ſous la fauſſe apparence de certaines propoſitions, » tantôt ambiguës & tantôt catholiques, il tâche de toutes ſes forces de » renverſer le dogme de la préſence réelle, parce qu'il ſemble que quand » il répete ſi ſouvent que nous avons ſur nos Autels le corps de Jeſus » Chriſt en figure, en gage, en apparence, en image, & non point » en vérité, non ſeulement il prétend nier que nous l'ayions développé » de tout nuage, de tout voile & de toute figure, comme il eſt à pré- » ſent dans le ciel, & comme on l'a vu autrefois ſur la terre, ce qui eſt » très-certain & conforme à quelques expreſſions de S. Ambroiſe & d'au- » tres Peres de l'Egliſe, mais que de plus il veut faire croire que ce » ſoit une figure dénuée de toute vérité, & qui ne le contient pas plus » véritablement qu'il étoit autrefois contenu dans la manne ".

Je demande maintenant ſi les Conciles tenus à Rome, à Paris & à Verceil n'ont pas pu juſtement condamner & faire jetter au feu un livre, *où l'on trouve en vingt endroits des propoſitions qui choquent la foi de l'Egliſe?* Je demande ſi un Traité *qui tend à faire croire que l'Euchariſtie eſt une figure du corps de Jeſus Chriſt, dénuée de toute vérité, & qui ne le contient pas plus véritablement qu'il étoit autrefois contenu dans la manne*, n'a pas pu paſſer dans l'eſprit d'Hincmar & d'Aſcelin pour un livre compoſé ſur ce plan, *que le Sacrement n'eſt pas le véritable corps de Jeſus Chriſt, mais ſeulement ſa mémoire?* Je demande enfin, s'il y a ſujet d'être ſurpris que Bérenger ait pris pour un témoin authentique de ſa créance, & Lanfranc pour un adverſaire déclaré de Paſchaſe, un Auteur *qui tâche de toutes ſes forces de renverſer le dogme de la préſence réelle?*

Mais, dira-t-on, vous avouez vous-même *que Bertram établit lui-même en vingt autres endroits la doctrine de l'Egliſe.* Il eſt vrai; mais ces vingt endroits, de quelque façon qu'on le prenne, ne peuvent ſervir en aucune maniere à ſa juſtification. Car pour me ſervir contre Bertram d'un raiſonnement que Flore, Diacre de l'Egliſe de Lyon, emploie en une pareille occaſion contre Jean Scot, ou c'eſt ſincérement que Bertram confeſſe les dogmes de la préſence réelle & de la Tranſſubſtantiation, ou ſa confeſſion eſt feinte & trompeuſe. *Si c'eſt une confeſſion feinte & trompeuſe, Dieu a en abomination ceux qui confeſſent de bouche les vérités de la foi en croyant dans le cœur tout le contraire; ſi c'eſt la force de la vérité jointe à la crainte d'offenſer l'Egliſe & de paſſer pour un hérétique qui l'ont contraint*

contraint à faire cette confession, quelque sincere qu'elle soit, tant d'autres endroits où il a clairement combattu ces deux dogmes la rendent vaine & entiérement inutile. VACUA *est omnino & cassa talis confessio quam superiùs tanta & tam multiplex præcessit negatio.* RÉFUT. CH. IV. Flor. adv. Jean Scot. c. 19. pag. 732.

Mais il est si peu véritable que ces deux faits, *le livre de Bertram est obscur & embarrassé*, &, *Jean Scot en est l'Auteur*, soient *des faits visiblement incompatibles*, comme le prétend M. Allix, qu'on peut dire au art. 3. §. 2. contraire qu'ils se soutiennent l'un l'autre. Car, comme on l'a fait voir dans l'article troisieme de la Dissertation, c'est un caractere du génie de Jean Scot, que quand il veut introduire des opinions contraires à la créance de l'Eglise, il affecte d'embarrasser & d'obscurcir sa dispute par des contradictions étudiées, dans l'espérance de pouvoir plus facilement donner cours par ce moyen à ses fantaisies, & les faire recevoir de ceux à qui elles agréeront, sans se mettre en danger d'attirer sur soi la juste censure des personnes savantes qu'il prévoit ne les devoir pas approuver.

C'est ainsi qu'il en a usé dans son Dialogue *des Natures*, qui est tout Ibid. rempli de contradictions, comme les exemples que l'on en a produits le font voir. C'est aussi ce que Flore Diacre de l'Eglise de Lyon, S. Remy Archevêque de la même ville & S. Prudence Evêque de Troyes lui ont souvent reproché.

Flore assure, *qu'il n'est pas nécessaire qu'on se donne la peine de faire* Flor. adv. *voir combien Jean Scot est vain dans ses disputes, puisqu'il le fait si bien lui-* Jean Scot. c. 9. *même en détruisant dans la suite de son discours ce qu'il avoit établi auparavant.*

S. Remy nous apprend que ses Ecrits sont plus dignes *de mépris & de risée* que de censure, & il le menace que s'il ne les corrige au plutôt, on le traitera *en hérétique ou en insensé.* UT CUM IPSIS *omni irrisione &* S. Remig. *despectione dignis scriptis suis, nisi corrigere & emendare festinet, vel sicut* lugd. lib. de trib. *demens sit miserandus, vel sicut hæreticus anathematizandus.* epist. c. 40.

S. Prudence son ami intime ne l'a pas plus épargné. L'amitié en cette S. Prud. rencontre a cédé à l'amour de la vérité. *Qui pourroit*, lui dit ce saint con. Joan. Scot. c. 1. Evêque, *n'être pas surpris de ta folie? Quis* NON *stupeat fatuitatem tuam?* Ibid. c. 9. *Qui cum superius &c. Tu t'exposes*, lui dit-il ailleurs, *à la risée de tes* c. 14. *auditeurs, en te combattant toi-même d'une maniere si étrange dans tes propres sentiments. Tu ne fais*, dit-il en un autre endroit, *que te tourner & changer de sentiments, en sorte que tu tâches maintenant de détruire ce que tu avois établi auparavant.* Et encore ailleurs, *Voici*, dit- c. 19. il, *qu'avec tes contrariétés accoutumées tu condamnes à une misere éter-*

RÉFUT. CH. IV. *nelle ceux à qui tu avois peu auparavant promis un état accompagné de plaisirs, de beauté, de gloire & d'éclat.* ECCE *consuetissima tibi contrarietate*, &c.

Enfin quoique M. Allix ne puisse souffrir que l'on traite *d'obscur & d'embarrassé* le livre de Bertram, après l'avoir lu & relu avec l'esprit le plus désintéressé qu'il m'a été possible, je demeure toujours dans ma premiere pensée; qu'il n'est pas possible de travailler sincérement & de bonne foi à rechercher son opinion touchant la présence réelle, sans ressentir de temps en temps les mémes mouvements d'indignation contre sa maniere d'écrire, qu'ont autrefois ressenti contre celle de Jean Scot ces deux grands Evêques & ce savant Diacre dont nous venons de parler.

SECTION VI.

Examen de la comparaison que fait M. Allix du génie de Bertram avec le génie de Jean Scot.

ch.4.p.34. *M. Allix:* « Cependant puisque l'Auteur de la Dissertation nous met » sur le génie de ces Auteurs, montrons un peu quel est le génie de Jean » Scot & quel est celui de Bertram; d'où il paroîtra clairement qu'il n'y » a rien de si absurde que de faire Jean Scot Auteur du livre de Bertram. » Voici quelques-uns de leurs caracteres.

» Bertram suit l'Ecriture & les Peres, comme il le proteste d'abord; & » Jean Scot fait marcher la raison devant l'autorité. Il en fait une maxi» me, d'où vient qu'il estime particuliérement la Philosophie & ren» voie à toute heure aux Ecrits d'Aristote. Il en use ainsi dans son Trai» té de la Prédestination, comme Prudence & Flore le lui objectent jus» tement.

» Bertram suit son sujet sans le perdre de vue; & Jean Scot fait sou» vent des digressions, comme on le voit particuliérement dans son Traité » manuscrit des Natures.

» Bertram semble s'attacher à certains Auteurs, comme S. Jérôme, » S. Augustin, S. Fulgence, S. Isidore, S. Grégoire; & Jean Scot en » affecte d'autres, comme S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, qu'il con» fond avec S. Grégoire de Nysse, S. Ambroise, le faux Denys Aréopa» gite, Boëce, S. Maxime. Tellement qu'on diroit que l'un se seroit attaché » aux Peres Latins, & que l'autre se seroit attaché aux Peres Grecs, & » les auroit préférés aux Peres Latins, selon qu'il le proteste dans son Traité » des Natures.

„ Bertram parle un latin assez coulant pour le siecle auquel il a écrit, „ & je ne trouve qu'un seul mot grec dans tout son Traité, qu'il n'allegue encore que parce qu'il se trouve dans un passage d'Isidore qu'il „ avoit cité. Au lieu que Jean Scot affecte la phrase grecque, & entremêle sa latinité d'un fort grand nombre de mots grecs, ce qui rend „ son style fort particulier & fort difficile, comme l'ont remarqué Anastase „ le Bibliothécaire, & Petrus Crinitus. RÉFUT. CH. IV.

„ Bertram n'a point de mots barbares, au lieu que Jean Scot semble „ les affecter.

„ Bertram ne se sert que des Auteurs connus pour orthodoxes, & „ Jean Scot déclare qu'il ne laisse pas d'emprunter des armes dans les „ livres des hérétiques.

„ Bertram ne fait presque que des tissus des Saints Peres, au lieu que „ l'autre les cite avec bien moins de liaison.

„ Bertram défere particuliérement à S. Augustin, comme on le voit à „ la fin du livre du Corps & du Sang du Seigneur, il s'en fait un modele; au lieu que Jean Scot ne s'attache pas tant à son autorité, qu'il „ ne lui préfere souvent les Peres Grecs, réfutant S. Augustin par leur „ autorité.

„ Bertram auroit pu combattre l'opinion de Paschase par un grand „ nombre d'arguments empruntés de la Philosophie, ce qu'il ne fait pas; „ au lieu que Jean Scot emploie par-tout les arguments philosophiques; „ jusqu'à les mêler dans une matiere qui sembloit en être assez séparée, „ telle qu'est celle de la Prédestination.

„ Ce qui les distingue encore davantage, c'est que Bertram s'explique „ d'une maniere très-pure sur la vérité de la nature humaine de Notre „ Seigneur, depuis qu'elle a été élevée à la gloire par la Résurrection. Il „ enseigne que son corps étoit visible & palpable; au lieu que Jean Scot, „ dans son livre des Natures, défend l'impalpabilité du corps de Notre „ Seigneur Jesus Christ, tellement que l'on diroit qu'il est tombé dans „ l'erreur d'Origene sur cette question.

„ Je pourrois encore montrer que Jean Scot, suivant son génie & ses „ hypotheses auroit sans doute écrit tout d'une autre maniere que n'a fait „ Ratramne; & c'est une remarque que j'ai faite sur divers lieux du Dialogue manuscrit des Natures lorsque je l'ai lu. Car il y rejette presque „ toutes les conséquences de la doctrine de Paschase, d'une façon très-forte à la vérité, mais très-différente de la méthode de Bertram. En „ voici un exemple: il soutient par l'autorité de S. Maxime que les corps „ n'ont point de sang depuis qu'ils sont glorifiés, ce qui s'accommode

RÉFUT. CH. IV. » avec les hypotheses de Jean de Damas; mais non avec celles de la présence réelle & de la Transsubstantiation, comme chacun le voit. Qui » doute donc qu'il n'eût employé cet argument sur cette question? J'en » pourrois produire beaucoup d'autres; mais comme cette matiere m'emporteroit trop loin, & que je n'ai pas le manuscrit entre les mains, » je me contente des remarques que j'ai apportées, croyant qu'elles suffisent pour montrer que le génie de Jean Scot étoit tout-à-fait différent » de celui de Bertram ".

Réponse. Est-il possible qu'on ait jamais vu dans aucun Auteur une foule pareille de fausses suppositions, entassées tout d'une suite les unes sur les autres?

Car 1°. il est faux que Bertram ne fasse pas marcher la raison devant l'autorité. Qu'on lise son Traité, & l'on trouvera qu'il commence par la raison.

2°. Il est faux que Jean Scot renvoie à toute heure aux Ecrits d'Aristote. Qu'on lise son livre de la Prédestination, & l'on ne trouvera point ni qu'il nomme Aristote, ni qu'il renvoie les Lecteurs à ses Ecrits.

3°. Il est faux que Bertram ne fasse pas une estime particuliere de la Philosophie d'Aristote. Qu'on lise son livre du Corps & du Sang du Seigneur, & l'on trouvera qu'après avoir employé le témoignage des sens, le premier argument qu'il tire des lumieres de la raison est fondé sur un principe tiré d'Aristote. *Tout changement*, dit-il, *se fait nécessairement de l'une de ces trois façons: ou de ce qui n'est point en ce qui est; ou de ce qui est en ce qui n'est point; ou enfin de ce qui est en ce qui est.*

4°. Il est faux que ce soit un caractere de Jean Scot de faire souvent des digressions. Car quoiqu'il y en ait plusieurs dans son Dialogue des Natures on en remarque fort peu ou point du tout dans son Traité de la Prédestination.

5°. Il est faux que Jean Scot affecte de certains Auteurs, comme S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Ambroise, S. Denys, Boëce & S. Maxime. Qu'on lise son livre de la Prédestination, & l'on ne trouvera point qu'il cite aucun de ces Peres.

6°. Il est faux qu'il affecte la phrase grecque & les mots barbares. Qu'on lise ses ouvrages, & l'on trouvera qu'il parle un latin qui n'est pas moins coulant que celui du faux Bertram.

7°. Il est faux qu'Anastase le Bibliothécaire & Petrus Crinitus aient remarqué, ni que Jean Scot affecte la phrase grecque, ni qu'il entremêle sa latinité d'un fort grand nombre de mots grecs, ni que ce soit ce qui rend son style fort particulier & fort difficile. Qu'on lise la lettre

d'Anastase à Charles le Chauve citée par M. Allix, & l'on trouvera qu'il ne dit autre chose de la latinité de Jean Scot, sinon *qu'il s'est tellement attaché à tourner mot à mot les Œuvres de S. Denys, qu'il vaudroit autant qu'il ne les eût point tournés.* Qu'on lise aussi Petrus Crinitus, & l'on trouvera qu'il ne parle non plus qu'Anastase du style des propres ouvrages de Jean Scot; mais qu'il dit seulement que Jean Scot *a plus fait paroître de diligence que d'élégance dans sa version latine de S. Denys.*

RÉFUT. CH. IV. In Syll. epist. Hiber. p. 46. De Honest. disc. l. 24. c. 11.

8°. Il est faux que Jean Scot se serve d'autres Auteurs que de ceux qui sont connus pour orthodoxes. Qu'on lise son livre de la Prédestination, & l'on trouvera qu'il ne cite aucun hérétique.

9°. Il est faux que Jean Scot déclare dans son livre de la Prédestination *page* 112 & 113, qu'il ne laisse pas d'emprunter des armes dans les livres des hérétiques. Qu'on se donne la peine de consulter ces deux pages, & l'on trouvera que c'est une pure bévue de M. Allix, qui ayant lu ces mots dans Jean Scot, *servons-nous donc des hérétiques*, s'est allé mettre dans l'esprit avec sa précipitation ordinaire, que Jean Scot vouloit dire, que dans la suite de sa dispute il ne feroit point de difficulté d'alléguer *les livres des hérétiques.* Mais s'il se fût donné la patience de lire les trois lignes suivantes, il auroit vu qu'il n'y eut jamais rien de plus éloigné de sa pensée. Car tout cet endroit de Jean Scot est tiré mot pour mot de S. Augustin au livre de la véritable Religion Chapitre VIII, où il enseigne que *nous devons nous servir des hérétiques*, non en lisant leurs ouvrages, ou en les alléguant dans les nôtres; mais en prenant sujet des plaintes qu'ils font contre l'Eglise Catholique, de rechercher avec plus de soin la vérité, si nous ne la connoissons pas encore; en travaillant de tout notre pouvoir à la mettre dans tout son jour, & à la défendre contre leurs artifices & leurs surprises, si nous en sommes capables; & enfin en nous tenant au moins davantage sur nos gardes, si nous ne pouvons pas les rappeller dans le chemin du salut.

10°. Il est faux que Bertram ne fasse presque que des tissus des Saints Peres. Qu'on lise la premiere partie de son Traité, & l'on trouvera qu'il ne cite que trois ou quatre passages, deux de S. Augustin, & autant de S. Isidore.

11°. Il est faux que ce soit un caractere de Jean Scot de préférer souvent les Peres Grecs à S. Augustin le réfutant par leur autorité. Qu'on lise son Traité de la Prédestination, & l'on ne trouvera point ni qu'il réfute S. Augustin par l'autorité des Peres Grecs, ni même qu'il en cite aucun. L'on trouvera au contraire qu'il défere particuliérement à S. Au-

RÉFUT. CH. IV. gustin, & qu'il s'en fait un modele, mais à la maniere de Bertram; c'est-à-dire, en abusant de quelques passages obscurs, ou qui ne disent rien du tout, pour combattre des dogmes que S. Augustin a enseignés plus clair que le jour en cent autres endroits.

12°. Il est faux que Bertram n'emploie point d'arguments philosophiques dans son livre du Corps & du Sang du Seigneur. M. Allix avoue lui-même qu'il en emploie. *Je ne vois pas*, dit M. Allix, *que parce qu'il y a quelques arguments philosophiques dans le livre de Bertram, car l'Auteur de la Dissertation n'en produit que trois, & encore sont-ils contenus dans une même période, il en faille incontinent tirer cette conclusion. Donc le livre du Corps & du Sang du Seigneur est de Jean Scot.* Il est vrai que je n'ai produit que trois arguments philosophiques de Bertram; mais c'est que je m'étois fixé à ne produire que ceux qui commencent par des maximes tirées de la Philosophie d'Aristote. Car autrement j'en aurois pu produire un bien plus grand nombre. ch.4.p.34.

Mais à quoi songe M. Allix de dire que *ces trois arguments philosophiques que j'ai produits sont contenus dans une même période?* Le premier n'est-il pas tiré de la page 8 de la nouvelle édition de Bertram? Le second n'est-il pas pris de la page 51, & le troisieme de la page 57? Or où a-t-on, je vous prie, jamais entendu parler de périodes d'une si prodigieuse longueur, qui commencent dès la page huitieme d'un livre *in-quarto*, & qui ne finissent que dans la page cinquante-septieme?

Jugez après tout ce que je viens de dire si M. Allix n'est pas l'homme du monde qui écrit avec le moins d'exactitude, & avec le moins de justesse, & s'il n'y a pas sujet de révoquer en doute tous les faits qu'il avance pour des vérités les plus incontestables.

Mais, dit-il, *Jean Scot, suivant son génie & ses hypotheses, auroit sans doute écrit tout d'une autre maniere que n'a fait Bertram.* J'avoue qu'il y a assez d'apparence que Jean Scot auroit écrit tout d'une autre maniere *en suivant ses hypotheses;* mais je soutiens *qu'en suivant son génie*, il a dû écrire de la maniere dont l'a fait Bertram.

C'est une hypothese de Jean Scot que Jesus Christ depuis sa Résurrection n'a plus non seulement de sang, mais non pas même de chair, ni de corps, ni d'ame, parce qu'il soutient que l'humanité du Sauveur a été entiérement changée dans sa divinité au moment de la Résurrection, comme on le peut voir dans son Dialogue manuscrit *des Natures*. Or il y a assez d'apparence qu'en suivant cette hypothese, il auroit dû se servir de cet argument: *Jesus Christ n'a plus à présent ni corps ni ame, ni chair*

ni sang : donc nous n'avons pas véritablement dans l'Eucharistie son corps & son sang. RÉFUT. CH. IV.

Mais quoiqu'en suivant cette hypothese il ait dû apparemment se servir de cet argument, il est constant *qu'en suivant son génie* il ne l'a pas dû faire. Car le génie de Jean Scot, comme on l'a fait voir dans la Section précédente, est un génie de dissimulation. Or s'il eût employé cet argument, ç'auroit été se déclarer ouvertement Eutychien, ce qu'il n'avoit garde de faire, principalement dans un livre dédié à un Prince aussi éclairé qu'étoit Charles le Chauve.

C'est donc en vain que M. Allix nous objecte *que Bertram s'explique d'une maniere très-pure sur la vérité de la nature humaine de Jesus Christ depuis sa Résurrection, au lieu que Jean Scot dans son livre des Natures défend l'impalpabilité du corps de Jesus Christ.* Il est vrai que Jean Scot défend dans son Traité *des Natures* non seulement l'impalpabilité de Jesus Christ, mais aussi la conversion entiere de son corps dans la divinité, & en cela il y a bien de l'apparence qu'il a parlé selon ses véritables sentiments. Il est vrai que dans le livre de Bertram il confesse la palpabilité du corps du Sauveur ; mais qui nous assurera que ce ne soit pas une confession *feinte & trompeuse ?* S. Prudence & Flore, Diacre de l'Eglise de Lyon, ne nous ont-ils pas avertis que Jean Scot dans des rencontres pareilles à celle-ci parle quelquefois *fictè, dolosè, subdolè ?*

Enfin M. Allix n'ignore pas que Jean Scot s'explique d'une maniere très-pure touchant l'éternité du feu d'enfer dans son livre de la Prédestination ; au lieu que dans son Traité des Natures, il enseigne que le feu d'enfer périra un jour. Si cette contradiction manifeste qui se rencontre dans ces deux livres n'empêche pas qu'on ne les reconnoisse pour des ouvrages d'un même Auteur, n'est-il pas évident que la contradiction dont parle M. Allix, ne peut pas empêcher que le livre publié sous le faux nom de Bertram ne soit de Jean Scot ?

SECTION VII.

Que Jean Scot étoit un homme fort propre à avancer des héréfies contraires à la doctrine de l'Eglise de son temps.

M. Allix: « L'Auteur de la Dissertation a pris un autre tour pour ternir ch. 6. p. 45
» la gloire du nom de Jean Scot. Il dit qu'il y a dans la Bibliotheque de
» S. Germain des Prez deux Manuscrits d'un Dialogue intitulé *des Natu-*

RÉFUT. CH. IV. „ *res*, dont l'Auteur est ce même Jean Scot, & que ce livre est tout „ rempli d'erreurs. Il étale ces erreurs avec beaucoup d'art & de soin, & „ il en tire enfin ces deux conséquences. 1°. *Que Jean Scot étoit un „ homme fort propre à avancer des héréfies contraires à la doctrine de l'Eglise „ de son temps.* 2°. *Qu'il ne faut pas s'étonner que des héréfies n'aient été „ enseignées que par un particulier, & n'ayant point eu de suite, le livre „ où il les a enseignées n'ait point été publiquement condamné.* C'est ce qu'il „ croit que le Dialogue des Natures fait voir invinciblement, parce que „ d'un côté il est plein d'erreurs, & que de l'autre on ne trouve point „ qu'il ait été condamné.

„ J'avoue de bonne foi que je crois que ce livre est de Jean Scot, & „ même qu'il y a des erreurs; mais l'Auteur de la Dissertation ne devoit „ pas taire que Jean Scot ne les a pas avancées de son chef, & qu'en „ cela il n'a fait que suivre les opinions de plusieurs Peres célebres entre „ les Grecs & les Latins, comme sont S. Basile, S. Grégoire de Nysse & „ S. Ambroise, le prétendu Denys Aréopagite & S. Maxime. Ce qui n'em„ pêche pas que tous ces Peres n'aient toujours été en très-grande véné„ ration dans l'Eglise. Jean Scot les cite sur chacune de ces opinions, il „ en rapporte les passages; ce qui a fait dire à Guillaume de Malmesbury: „ *Que son livre peut utilement servir à résoudre des questions difficiles, „ pourvu qu'on lui pardonne en quelque chose, où il s'est éloigné du chemin „ des Latins, pour avoir trop attaché ses yeux sur les Grecs.* Il est donc „ évident que la premiere des deux conséquences de l'Auteur de la Disser„ tation est nulle pour diminuer, ou pour effacer la gloire & l'autorité „ de Jean Scot ".

Réponse. J'ai de la peine à me persuader que ce soit tout de bon que M. Allix assure, non seulement que Jean Scot n'a pas avancé de son chef les erreurs qui se voient dans le Dialogue *des Natures*, mais même *qu'en cela il n'a fait que suivre les opinions de plusieurs Peres célebres, comme sont S. Basile, S. Grégoire de Nysse & S. Ambroise, le prétendu Denys Aréopagite & S. Maxime.* Car parler de la sorte, c'est en un mot accuser ces Saints Peres d'avoir cru.

1°. Que Dieu a créé de toute éternité dans son Fils les causes primordiales de toutes choses, la bonté par soi, l'essence par soi, la vie par soi, la grandeur par soi, la paix par soi, & ainsi du reste des autres idées platoniques.

2°. Que le monde a été créé après le péché de l'homme, & que si l'homme & l'Ange n'eussent point péché, Dieu n'eût point créé de monde sensible & corporel.

3°. Que

3°. Que l'humanité de Notre Seigneur s'est entiérement changée en sa divinité après la Résurrection. RÉFUT. CH. IV.

4°. Que la malice & les peines des démons, & généralement de tous les damnés, doivent finir un jour.

5°. Qu'au temps de la Résurrection générale toutes les choses sensibles & corporelles passeront dans la nature humaine. Que le corps de l'homme se convertira en son ame. Que l'ame se changera dans les causes primordiales, & celles-ci en Dieu; en sorte que comme avant le monde il n'y avoit que Dieu & les causes de toutes choses dans Dieu, de même après la fin du monde, il n'y aura plus que Dieu & les causes de toutes choses dans Dieu.

Voilà les erreurs de Jean Scot telles que je les ai représentées dans le premier article de la Dissertation imprimé à la fin du livre de M. Arnauld, en marquant distinctement toutes les pages du Dialogue manuscrit *des Natures* d'où elles sont tirées.

M. Allix dit bien que je les ai étalées *avec beaucoup d'art & de soin*; mais je ne vois point qu'il se plaigne que je l'aie fait de mauvaise foi. Et c'est ce qui me fait trouver étrange qu'il ait osé me reprocher en quelque endroit *d'avoir jugé peu charitablement* de Jean Scot quand je l'ai appellé *un Philosophe plus Payen que Chrétien.* Car enfin il paroît que M. Allix a lu très-exactement le Dialogue *des Natures.* Si donc en le lisant il a reconnu que Jean Scot n'enseigne pas les erreurs que je lui ai attribuées, d'où vient qu'il n'en a pas averti le monde? Et s'il a trouvé qu'il les enseigne en effet, n'est-il pas évident que Jean Scot mérite plutôt de porter la qualité de *Philosophe Payen*, que celle *de Chrétien?* Car que peut-on imaginer de plus opposé aux premiers fondements de notre Religion, que ce prétendu retour de toutes choses en Dieu qui doit un jour réduire les hommes & les Anges, & généralement toutes les créatures au même état qu'elles étoient avant que Dieu les eût tirées du néant? Sans mentir s'il se trouvoit des Peres qui nous eussent enseigné une doctrine si impie, fussent-ils des Ambroises & des Grégoires, des Basiles ou des Denys; fussent-ils, comme parle S. Paul, *des Anges du ciel*, il n'y a point de véritable fidele qui ne leur dût dire *anathême.*

Mais le raisonnement qu'emploie M. Allix pour faire voir que ces erreurs, quelque détestables qu'elles soient, ne peuvent *ternir la gloire de Jean Scot, ni diminuer en aucune maniere son autorité*, mérite bien qu'on y fasse quelques réflexions. Jean Scot, dit-il, cite sur chacune de ces erreurs plusieurs Peres célebres entre les Grecs & les Latins; donc il ne les a pas avancées de son chef. Il en rapporte les passages; donc

RÉFUT. CH. IV. en cela il n'a fait que suivre leurs opinions. Or tous ces Peres n'ont pas laissé d'être toujours en très-grande vénération dans l'Eglise; donc ces erreurs ne doivent pas empêcher que nous n'ayions Jean Scot en très-grande vénération.

Voilà certes une méthode tout-à-fait ingénieuse pour justifier la plupart des héréfiarques qui ont jamais été. Car on sait bien qu'ils ont cité les Peres, les Apôtres & les Prophetes sur chacune de leurs hérésies; & par conséquent, selon la Logique de M. Allix, ce n'est pas de leur chef qu'ils les ont avancées. On sait qu'ils en ont rapporté les passages; & par conséquent, selon la même Logique, ils n'ont fait en cela que suivre les sentiments des Peres & de la Sainte Ecriture. Or les Peres & l'Ecriture ne laissent pas d'être encore aujourd'hui en très-grande vénération; donc les erreurs d'Arius & de Pélage, de Nestorius & d'Eutyche, de Wiclef, de Luther & de Calvin ne doivent pas empêcher que l'on ne les ait dans l'Eglise en très-grande vénération.

Mais de plus, s'il est permis d'attribuer aux Peres toutes les opinions sur lesquelles on les a cités, en quelle contradiction ne seront-ils point tombés? S. Augustin, par exemple, aura cru que Dieu prévoit le péché, la mort & les supplices des réprouvés, & il aura cru qu'il ne les prévoit pas. Il aura cru qu'il ne les prévoit pas, puisque Jean Scot le cite pour établir cette erreur dans son livre de la Prédestination; & il aura cru qu'il les prévoit, puisque S. Prudence allegue d'autres passages de ce même Pere où cette erreur est évidemment détruite. S. Ambroise aura cru aussi que l'Eucharistie n'est pas la vraie chair de Jesus Christ, & il aura cru que c'est la vraie chair de Jesus Christ. Il aura cru que ce n'est pas la vraie chair de Jesus Christ, puisque Jean Scot le cite pour établir cette erreur dans son livre de l'Eucharistie, publié sous le nom de Bertram; & il aura cru que c'est la vraie chair de Jesus Christ, puisque Paschase en rapporte des passages qui font voir évidemment qu'il a été dans cette créance.

Joan. Scot lib. de Prædest. c. 10. S. Prud. cont. Scot. c. 10.

Paschas. in Bibliot. Patr. edit. colon. t. 9. part. 1. p. 140.

Ce n'est donc pas assez pour justifier Jean Scot que de dire, qu'il allegue les Peres dans son Dialogue *des Natures*; il faudroit faire voir que les passages qu'il en cite ne sont pas des passages tronqués, ou qui ne disent rien moins que ce qu'il prétend. Il allegue dans son livre *de la Prédestination* des passages de S. Augustin, pour prouver que Dieu ne prévoit point les péchés, la mort & les supplices des réprouvés; mais il est évident qu'on n'en peut raisonnablement tirer la conclusion qu'il en tire. Il allegue dans son livre *du Corps & du Sang du Seigneur* des passages de S. Ambroise, pour établir son erreur touchant la pré-

sence de la vraie chair de Jesus Christ dans l'Eucharistie; mais c'est en supprimant des clauses importantes, qui contiennent en termes formels la créance de l'Eglise, comme l'a fort bien remarqué M. de Marca dans sa Lettre au Pere D. Luc d'Achery. Il ne faut donc point douter qu'il n'en ait usé de la même maniere dans son livre *des Natures*, s'il est vrai, comme le dit M. Allix, qu'il cite les Peres sur chacune des erreurs qu'il y a avancées.

Voilà ce que j'avois à dire touchant les Emplois, le Martyre & les Ecrits de Jean Scot. Si je n'ai pas défendu toutes les preuves dont je m'étois servi dans ma Dissertation pour éclaircir cette matiére, de peur de tomber dans une longueur excessive, au moins M. Allix avouera-t-il que j'ai représenté de bonne foi, & dans toute leur étendue, toutes les siennes, & j'espere que les Lecteurs, qui jugeront équitablement & sans préocupation des réponses que j'y ai faites, me feront aussi cette justice d'avouer, non seulement que Jean Scot n'a pas été Abbé d'Ethelinge & que l'histoire de son Martyre est peu assurée, ce qui me paroît entiérement incontestable; mais même que l'on le doit considérer comme l'Auteur du livre *du Corps & du Sang du Seigneur*, publié sous le faux nom de Bertram, tandis que l'on ne découvrira rien de nouveau qui prouve invinciblement, ou que ce petit Traité est différent de celui de Jean Scot, condamné & brûlé il y a six cents ans dans les Conciles de Paris, de Verceil & de Rome, ou que Ratramne, Religieux de Corbie, en est assurément le véritable Auteur.

CHAPITRE V.

Déclaration sincere de l'Auteur touchant quelques faits qu'il avoit avancés dans sa Dissertation, & que depuis il a reconnu n'être pas véritables.

IL y a cette différence entre les défauts d'un livre qui consistent dans des faits, & ceux qui ne consistent que dans de mauvais raisonnements, que les premiers sont toujours dangereux, quelque petits qu'ils paroissent, parce qu'un fait qui paroît de nulle conséquence considéré en lui-même, peut souvent servir à rendre suspects ou à en établir d'autres qui sont de la derniere importance. Et c'est ce qui devroit, ce me semble, obliger toutes les personnes un peu sinceres, mais principalement celles qui se mêlent de Critique, de rétracter les faits qu'ils ont

RÉFUT. CH. V. avancés pour certains & pour véritables, aussi-tôt qu'ils en ont reconnu la fausseté, & que l'occasion se présente de le faire commodément & sans trop d'affectation. Comme leur but principal doit être de représenter la vérité toute simple, aussi ne doivent-ils rien éviter avec plus de soin que de laisser à ceux qui lisent leurs livres des occasions de se tromper, & d'en engager d'autres avec eux dans l'erreur.

C'est dans cette vue, qu'après avoir éclairci les différents que j'avois avec M. Allix, j'ai cru devoir faire remarquer aux Lecteurs quelques endroits de ma Dissertation, où j'ai avancé quelques faits dont depuis j'ai reconnu la fausseté, afin que personne ne s'y laisse surprendre.

1°. Dans l'Article I. p. 5. l'on a supposé que le livre *des Natures* de Jean Scot n'a jamais été publiquement condamné. Cette supposition n'est pas véritable: car il a été solemnellement condamné par l'Archevêque de Sens, accompagné de ses Suffragants, dans un Concile Provincial vers le commencement du treizieme siecle; & cette condamnation a été confirmée en 1225. par des Lettres expresses du Pape Honoré III. adressées à tous les Archevêques & Evêques, comme on le peut voir dans les Chroniques manuscrites d'Alberic, qui se conservent dans la Bibliotheque des Peres Jésuites du College de Clermont.

2°. Dans l'Artiole II. p. 5. l'on a encore supposé comme une chose certaine & assurée, qu'Usserius étoit le premier qui eût attribué à Ratramne, Religieux de Corbie, le livre *du Corps & du Sang du Seigneur*; mais M. Allix a fait voir que les Théologiens de Douay ont été de cette opinion plus de trente ans avant Usserius.

3°. Dans l'Article III. Sect. III. p. 15. il y a une faute de Copiste dont il est important d'avertir les Lecteurs, parce que M. Allix s'y est déja laissé surprendre. Elle ne consiste que dans une virgule, que l'on a ajoutée après ces mots *ad Carolum*, ce qui a fait croire à M. Allix que Tritheme avoit su que le livre du Corps & du Sang du Seigneur étoit dédié à Charles le Chauve. Mais voici comme il y a dans Tritheme: *Ex opusculis ejus ego tantum reperi de Corpore & Sanguine Domini, lib.* 1. *ad Carolum de Prædestinatione lib.* 1.

4°. Dans l'Article V. p. 20. & dans l'Article 6. p. 23. l'on a dit que Jean Scot avoit été chassé de l'Université de Paris à la priere & à la poursuite de Nicolas I, ce que l'on a prouvé par un passage tiré d'une Lettre de ce Pape à Charles le Chauve. M. Allix soutient que ce fragment (c. 7. p. 51. & c. 8. p. 57.) de la Lettre de Nicolas I. est une piece supposée. Bien que la premiere des deux preuves qu'il en apporte soit fondée sur un point de fait dont la fausseté est évidente, & que la seconde me paroisse peu convaincante,

j'estime néanmoins que ce fragment a été en effet ajouté depuis l'onzieme siecle à la Lettre de Nicolas. C'est ce que l'on reconnoîtra aisément si l'on prend la peine de comparer cette Lettre, rapportée dans l'histoire de l'Université de Paris, *Tom. I. p.* 184. avec ce qui nous en est resté dans Yves de Chartres, *Decreti parte* 4. *c.* 104. RÉFUT. CH. V.

5°. Dans l'Article VI. p. 23. l'on a dit que Guillaume de Malmesbury est le premier de tous les Historiens d'Angleterre qui ait donné au Roi Alfrede deux Précepteurs du nom de Jean, l'un surnommé le Saxon, Abbé d'Ethelinge, l'autre surnommé Scot ou Erigene. Mais M. Allix a fort bien remarqué que Guillaume de Malmesbury ne fait pas deux Jean Précepteurs d'Alfrede, puisque quand il parle de Jean, Abbé d'Ethelinge, il ne dit point qu'il ait été Précepteur d'Alfrede.

6°. Dans l'Article VII. p. 25. l'on a dit: 1°. Qu'il est faux que l'on ait imprimé un Martyrologe à Anvers, par le commandement de Grégoire XIII. l'an 1586. 2°. Que l'on ne trouvera point dans aucun Martyrologe Romain, imprimé à Anvers ou ailleurs, la commémoration de Jean Scot marquée au 4 des Ides de Novembre. Il seroit inutile de rapporter ici les raisons que l'on a eues de nier si positivement ces deux faits. Il suffit que l'on sache, 1°. Qu'il y a un Martyrologe Romain mis au jour par le commandement de Grégoire XIII. & imprimé à Anvers chez Plantin l'an 1586. 2°. Que l'on voit dans ce Martyrologe la commémoration de Jean Scot marquée au 4 des Ides de Novembre en ces mots: *Eodem die, Sancti Joannis Scoti, qui graphiis puerorum confossus, martyrii coronam adeptus est.* Les Lecteurs seront obligés de cette observation à un Pere de l'Oratoire, qui a eu la bonté de me faire voir ce Martyrologe. Mais je ne dois pas omettre une remarque que j'y ai faite, qui est, qu'il n'y a point d'approbation au commencement ni à la fin, comme dans les autres éditions faites aussi à Anvers en 1589 & 1613. Ce qui me fait juger que ce Martyrologe a été imprimé sur la copie de l'une ou de l'autre de ces deux fausses éditions, qui furent faites à Rome sous le Pontificat de Grégoire XIII; mais qu'il n'approuva pas à cause des fautes considérables qui s'y étoient glissées, comme Baronius l'a expressément remarqué dans son Traité du Martyrologe Romain: *Illud necessariò lectorem monendum putamus Romani Martyrologii triplicem hactenus in Urbe esse factam editionem, ejusque primam & secundam esse mendosam, nec satis dignam quæ iterum prælo tradatur; quod cujus culpâ acciderit libentiùs silentio præterimus. Tertia editio purior est atque sincerior, facta anno* 1584, *illi enim tantum* UT LEGITIMÆ ET GERMANÆ *accesserunt Litteræ Apostolicæ datæ* 14 *Januarii eodem anno.* Baron. de Martyr. Rom. c. 8.

Au reste, il paroît évidemment de ce que nous avons dit : 1°. Que l'on pourroit rétablir dans le Martyrologe Romain au 4 des Ides de Novembre, la commémoration *de Jean le Sage, Martyr, enterré à Malmesbury.* 2°. Que si les Calvinistes ont mis jusqu'à présent Jean Scot au rang de leurs grands hommes, ils devroient l'en retrancher au plutôt, à l'imitation de ceux qui ont ôté son nom de cette fausse édition du Martyrologe Romain ; puisque d'un côté il est constant que les livres de Jean Scot sont remplis de plusieurs erreurs, qui ne peuvent tomber que dans l'esprit *d'un Philosophe plus Payen que Chrétien*, & que de l'autre il ne paroît pas qu'il les ait jamais rétractées.



LA CRÉANCE
DE
L'ÉGLISE GRECQUE
TOUCHANT
LA TRANSSUBSTANTIATION,

Défendue contre la Réponse du Ministre Claude au Livre de M. Arnauld, par le Pere de Paris, Chanoine Régulier de l'Ordre de S. Augustin.

SECONDE PARTIE.

Sur la copie imprimée à Paris chez Jean Dupuis en 1675, avec Privilege du Roi, & Permission du Supérieur général de l'Ordre.

LA CRÉANCE

LA CRÉANCE DE L'ÉGLISE GRECQUE TOUCHANT *LA TRANSSUBSTANTIATION.*

LIVRE PREMIER,

Où l'on fait voir que la Transsubstantiation a été crue dans l'Eglise Grecque, depuis le dixieme siecle jusqu'au septieme.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la question. Méthode dont on la doit traiter. Division de cette seconde Partie.

Le différent que nous avons avec M. Claude touchant la créance de l'Eglise Grecque depuis le septieme siecle jusqu'au dixieme, est le même que nous avons eu dans la premiere Partie de cette dispute, touchant la foi des Grecs modernes qui ont vécu depuis six cents ans.

Nous convenons ensemble que les Auteurs de cette Eglise ont reconnu de tout temps quelque changement dans le pain & dans le vin qui servent à la consécration des Mysteres.

M. Claude estime que ce changement n'est pas une conversion de substance, selon les Grecs du septieme, huitieme, neuvieme & dixieme siecles, mais un simple changement de vertu; c'est-à-dire, un changement qui fait que les Symboles deviennent de pain commun & ordinaire, un pain propre à purifier les ames, & capable de les sanctifier.

Nous soutenons au contraire, que les Grecs de ces quatre siecles ont cru que ce n'est pas un changement de vertu, mais une véritable con-

Liv. I. Chap. I. version de substance; c'est-à-dire, une conversion qui fait que le pain devienne le propre corps de Jesus Christ, celui-là même qui a été élevé au ciel, & *qui est assis*, comme parlent les Peres, *à la droite de Dieu*; en sorte qu'après ce changement nous n'avons plus sur l'Autel un pain commun & inanimé, mais le vrai pain de vie; c'est-à-dire, la propre substance de la chair du Sauveur couverte des accidents d'un pain commun, ou même de leurs seules apparences. Voilà le véritable état de notre différent.

On peut se servir de deux sortes d'arguments pour le terminer, de négatifs & de positifs.

La voie des arguments négatifs seroit assurément la plus courte & la plus aisée. Car après avoir montré que les Grecs ont cru la Transsubstantiation dans les six derniers siecles, pour prouver que ç'a été aussi la créance des siecles septieme, huitieme, neuvieme & dixieme, il n'y auroit qu'à faire voir clairement, qu'il n'est pas possible que les termes de *corps* & de *changement*, aient signifié dans le dixieme siecle & dans les trois précédents *un corps en efficace*, &, *un changement de vertu*, & que dans l'onzieme siecle & les cinq suivants, ils aient signifié *le corps naturel* de Jesus Christ; & *une conversion de substance*, sans que personne se soit apperçu de ce changement de sens, & d'une équivoque si surprenante. Cet argument traité avec étendue, & mis dans tout le jour & dans toute la force que l'Auteur de la Perpétuité lui a donnés, seroit sans doute convainquant & décisif.

Mais comme M. Claude a témoigné beaucoup d'aversion pour ces sortes de raisonnements, nous ne nous servirons que de la voie des preuves positives.

Cette voie consiste à produire d'abord de bons & légitimes passages, dont les expressions soient propres à former facilement & immédiatement l'idée d'une conversion substantielle; & à répondre ensuite à tous les témoignages où M. Claude estime, que les Grecs ont marqué expressément, ou par équivalence, le simple changement de vertu. Si elle n'est pas si aisée, ni si courte que la premiere, elle a en récompense d'autres avantages qui ne sont pas peu considérables. Car elle est naturelle, elle est proportionnée à la capacité de toutes sortes de personnes, elle ne demande dans un Lecteur qu'un peu de bonne foi, avec la résolution de se rendre à la vérité aussi-tôt qu'elle se découvrira clairement. Enfin, ce que j'estime plus que tout le reste, il ne se peut faire qu'elle ne soit agréable à M. Claude, puisqu'il nous a invité à n'en point employer d'autres.

Nous diviserons donc cette seconde Partie de notre dispute en trois Livres. Le premier contiendra nos preuves; le second & le troi-

sieme seront employés à faire voir que les passages de M. Claude ne peuvent servir qu'à établir de plus en plus le dogme de la Transsubstantiation. Ainsi ces deux derniers Livres ne seront dans la vérité qu'une continuation du premier, puisque tous les Auteurs cités par M. Claude, tant ceux qui doivent paroître dans cette dispute, que ceux qui n'y devroient point paroître, seront, comme on le verra, autant de témoins qui déposeront contre lui en notre faveur.

CHAPITRE II.

Premiere preuve de la Transsubstantiation par le témoignage de Siméon Métaphraste, premier Secretaire de l'Empereur Léon le Sage.

COmme ce premier Livre est uniquement destiné à convaincre le monde, qu'en remontant depuis le dixieme siecle jusqu'au commencement du septieme, les plus célebres Auteurs de l'Eglise Grecque ont reconnu dans nos Mysteres un changement de substance, je ne le puis mieux commencer que par le témoignage de Siméon, premier Secretaire de l'Empereur Léon le Philosophe.

Car bien que cet Auteur connu dans le monde sous le nom de *Métaphraste* ait été autrefois fort méprisé des Protestants, & qu'on ait longtemps douté du siecle où il vivoit, on sait enfin certainement qu'il a fleuri depuis la fin du neuvieme siecle jusques vers le milieu du dixieme, & les plus habiles Critiques du parti de nos adversaires sont aujourd'hui des premiers à prendre sa défense & à soutenir, que Siméon Métaphraste a été l'un des plus prudents, des plus doctes, & des plus grands personnages qui aient paru de son temps parmi les Grecs.

Vossius de hist. græc. l. 2. c. 25. edit. 2. Vid. etiam Leon Allat. de Simonib. p. 33.

Mais ce qu'il y a de plus avantageux pour nous dans cet Auteur est, qu'outre qu'il s'est ouvertement déclaré en faveur du changement de substance, on trouvera de plus dans son témoignage la question de la présence réelle, qui fait dans la vérité le principal sujet de toutes nos contestations, proposée, débattue, agitée, & enfin terminée contre les prétentions de M. Claude, avec des circonstances aussi considérables qu'on en puisse attendre en ces sortes de disputes.

LIV. I.
CH. II.

SECTION I.

Extrait de la Vie de S. Arsene, Précepteur des Enfants de Théodose le Grand, & depuis Abbé, contenant la conversion d'un Solitaire qui soutenoit QUE LE PAIN DE LA COMMUNION N'EST PAS LE CORPS MÊME DU SAUVEUR, MAIS SA FIGURE.

Apud Lippom. com. I. de vitis SS. 8 Maii.

» Le divin Arsene raconta un jour cette histoire à ses Disciples.

» Il y avoit, dit-il, dans le désert de Scété, un ancien Solitaire qui » vivoit d'une maniere fort admirable. Mais comme on l'avoit élevé dans » une grande ignorance & dans une grande simplicité, il tomba en des » sentiments très-erronés touchant le Mystere du divin Sacrifice. Car il » soutenoit *que ce divin pain que nous recevons à la sainte Table, n'est » pas le corps même de Jesus Christ notre Dieu. Mais qu'on ne nous en donne » que la figure & l'image.*

» Quelques autres Vieillards en ayant oui parler furent touchés de » compassion pour lui. Ils l'allerent donc trouver, & lui dirent: *Nous » avons appris qu'un Solitaire a conçu des sentiments absurdes & erronés » sur le sujet des sacrés Mysteres, s'imaginant que le pain qu'on reçoit » à la sainte Table n'est pas le vrai corps de Jesus Christ, & qu'il n'est » béni, & ne nous est distribué par les Prêtres que pour nous en repré» senter la figure.* Lui, sans rien dissimuler, *c'est moi*, dit-il, *qui suis dans » ce sentiment, & j'y suis si fort arrêté, qu'il n'est pas possible de me le » faire changer.*

» Ces bons Solitaires ne le quitterent pas pour cela; mais ils firent » tous leurs efforts, & employerent quantité de raisons pour lui persua» der *que le pain est le corps même de Jesus Christ, & le vin son sang » vivifiant & sans tache.*

» *Car*, disoient-ils, *quoique ce fût auparavant du pain & du vin, » ils sont pourtant changés au corps & au sang même de Jesus Christ, » par l'invocation des prieres, & par la bénédiction du S. Esprit qui y » survient; en sorte que c'est la chair & le sang du Seigneur que nous re» cevons. Aussi est-ce pour cette raison que les Prêtres, conformément à la » parole du Seigneur dont ils tiennent la place, disent comme lui,* CECI » EST MON CORPS, CECI EST MON SANG.

» *Mais parce qu'il nous eût été fort difficile, étant hommes comme nous » le sommes, de manger de la chair crue à la façon des bêtes qui la dévo» rent, celui que nous mangeons a pourvu lui-même à la répugnance que » nous aurions pu ressentir, ordonnant que le sacrifice se feroit avec du » pain ordinaire, changé invisiblement en son corps même.*

„ *Faites aussi réflexion que ce qui nous paroît dans le Baptême n'est que de „ l'eau ; mais quand on a fait les prieres pour rendre les eaux dignes de la con- „ sécration, elles sont remplies du S. Esprit, si bien qu'ensuite ce n'est plus „ de l'eau toute seule, car autrement comment se pourroit-il faire qu'un „ élément tout simple pût régénérer & transformer celui qui est baptisé, & „ le rendre parfaitement libre du péché ?*

„ Ces bons Vieillards lui dirent toutes ces choses & plusieurs autres „ semblables. Mais il sembloit qu'ils eussent eu affaire à quelque sourd. „ Car il demeuroit toujours incrédule, ne répondant autre chose, sinon, „ *qu'on lui fît voir la vérité par les choses mêmes.*

„ Eux cependant jugeant bien que c'eût été manquer de courage que „ de ne se pas servir de tous les moyens possibles pour désabuser un bon „ homme que sa seule simplicité faisoit tomber dans l'erreur, prioient „ continuellement pour lui ; & ils l'obligerent de joindre ses prieres avec „ les leurs, afin que Dieu ne permît point qu'il perdît le fruit de tant de „ sueurs & de tant de travaux qu'il avoit soufferts dans son service.

„ Après donc qu'ils eurent passé une semaine entiere en prieres, ils „ vinrent ensemble à l'Eglise ; & pendant qu'on célébroit les sacrés Mys- „ teres, le pain étant proposé, ô Christ, que votre puissance & que „ votre bonté sont excessives ! ce pain même qui étoit proposé sur la „ Table sacrée parut en même temps à ces trois Vieillards sous la forme „ d'un enfant ; & lorsque le Prêtre étendit la main pour diviser l'hostie, „ ils apperçurent un Ange descendu du Ciel qui accomplissoit le Sacrifi- „ ce avec un couteau qu'il avoit en main. Il répandit ensuite du sang „ dans le calice ; & pendant tout le temps qu'employa le Prêtre à briser „ le pain sacré en de petites parties, ils ne cesserent point d'apperce- „ voir l'Ange qui coupoit en pieces la chair de l'enfant. Enfin, quand le „ Vieillard s'approcha pour recevoir sa part du Sacrifice, il reçut visible- „ ment un morceau de chair très-pure, & toute ensanglantée. Cette „ vision lui fit abandonner son erreur, les deux autres Solitaires en con- „ çurent une joie incroyable, & lui de son côté en rendit graces à Dieu „ avec une grande abondance de larmes.

„ Tous ceux qui entendirent parler de la sorte le divin Arsene en tire- „ rent beaucoup de profit ".

Voilà la maniere dont Siméon rapporte la conversion de ce Solitaire. Mais comme on ne peut nier, quelque estime qu'on fasse de cet Auteur, qu'il n'ait pris quelquefois la liberté de changer, d'ajouter & de retrancher beaucoup de choses dans les Vies des Saints, *racontant les choses plutôt de la maniere qu'elles ont pu se passer que comme elles se sont passées en effet, & en y mêlant plusieurs discours avec un grand nombre de* Bellarm. de Script. Eccles. ad an. 850.

 miracles dont il ne se trouve rien dans les anciens Auteurs, afin de faire voir ce qu'il y a de son invention dans cette histoire, & que je puisse mettre dans toute sa force l'argument que j'en prétends tirer contre M. Claude, il est important de la représenter une seconde fois telle qu'on la trouve dans les Vies des Peres, d'où Siméon assure qu'il a recueilli celle de S. Arsene.

SECTION II.

Extrait du Livre V. des Vies des Peres contenant la même histoire.

De vitis Patrum l. 5. c. 18.

« L'Abbé Daniel parla aussi de cette sorte. Le S. Abbé Arsene nous » entretenoit un jour d'un Solitaire qui avoit long-temps vécu dans le » désert de Scété, & qui étoit admirable en sa vie, mais simple en sa » foi. Il rapportoit que ce bon homme étant tombé dans cette erreur, de » croire *que le pain sacré que nous recevons n'est pas naturellement le corps* » *de Jesus Christ, mais seulement sa figure*; deux autres Solitaires qui » connoissoient l'excellence de sa vie, l'allerent trouver, & lui dirent: » *Mon Pere, on nous a parlé d'un certain infidele qui dit, que le pain* » *que nous recevons n'est pas le corps de Jesus Christ par nature, mais* » *en figure seulement.* Le Vieillard leur répondit *que c'étoit lui-même qui* » *avoit parlé de cette sorte. Gardez-vous, mon Pere*, lui dirent-ils, *d'être* » *dans ce sentiment, mais suivez celui de l'Eglise Catholique. Nous croyons* » *pour nous que le pain même est le corps de Jesus Christ, & le vin même* » *son sang, non selon la figure, mais selon la vérité.*

» *Car de même qu'au commencement du monde, Dieu ayant pris de la* » *poussiere en forma l'homme à son image, & qu'on ne peut pas dire que* » *l'homme ne soit point l'image de Dieu, bien que Dieu soit incompréhen-* » *sible; de même nous croyons que le pain dont il a dit*, CECI EST MON » CORPS, *est véritablement le corps de Jesus Christ. Vos paroles*, repartit » le Vieillard, *ne sont pas capables de me satisfaire jusqu'à-ce que j'aie* » *connu la vérité de ce que vous me dites par ma propre expérience.* Alors » il lui dirent: *Prions Dieu pendant cette semaine sur ce grand Mystere, car* » *nous espérons que le Seigneur aura la bonté de nous le faire voir à découvert.*

» Le Vieillard ayant reçu cette proposition de grand cœur, prioit » Dieu en cette sorte: *Seigneur, si vous connoissez que je sois incrédule* » *plutôt par ignorance que par malice, ayez la bonté de me faire connoî-* » *tre la vérité, ô Jesus Christ mon Seigneur & mon Dieu!* Les deux » autres Solitaires s'étant retirés dans leurs cellules, demandoient la » même grace pour lui, en disant: *Seigneur Jesus Christ, découvrez*

» *ce Myſtere à ce bon Vieillard. Faites-lui la grace de le croire, afin qu'il* LIV. I.
» *ne perde pas tous les travaux qu'il a ſoufferts dans votre ſervice.* Dieu CH. II.
» exauça leurs prieres.

» Car la ſemaine étant finie, ils ſe trouverent le Dimanche à l'Egliſe, » s'aſſirent ſur un ſiege fait avec des bottes de jonc, le Vieillard au » milieu des deux autres, & lors qu'on eut mis le pain ſur l'Autel, Dieu » ayant ouvert les yeux de leur ame, ils apperçurent eux trois ſeuls » comme un petit enfant couché ſur l'Autel. Le Prêtre étendant enſuite » la main pour rompre le pain, ils virent un Ange du Seigneur deſ» cendre du Ciel avec un couteau à la main qui coupa l'enfant en » deux, & en recevoit le ſang dans le calice; & lorſque le Prêtre » rompit le pain en de petites parties, ils virent auſſi l'Ange qui » coupoit en de petits morceaux les membres de cet enfant. Ce bon » Solitaire s'étant approché enſuite pour recevoir la ſainte Communion, » il reçut lui ſeul de la chair toute ſanglante. A cette vue il fut ſaiſi de » crainte, & s'écria: *Seigneur, je crois que le pain qui eſt propoſé ſur* » *l'Autel eſt votre corps, & ce qui eſt dans le calice, votre ſang.* Il » n'eut pas plutôt prononcé ces paroles, que le morceau de chair qu'il » tenoit dans ſes mains reprit la forme de pain, comme on l'apperçoit » dans les Myſteres. Ainſi le portant à ſa bouche il le mangea rendant » graces à Dieu.

» Enſuite de quoi ces deux bons Solitaires lui dirent, *que Dieu qui* » *ſait que l'homme ne peut manger de la chair toute crue, avoit la bonté de* » *transformer ſon corps en pain, & ſon ſang en vin, en faveur de ceux* » *qui le reçoivent avec foi*: & ayant remercié Dieu de la grace qu'il » avoit faite à ce bon Vieillard, de ne pas permettre que ſon infi» délité lui fît perdre la récompenſe de la vie laborieuſe & pénitente » qu'il menoit, ils s'en retournerent fort joyeux dans leurs cellules.

SECTION III.

Que ces deux témoignages établiſſent la Tranſſubſtantiation, & que le miracle qui y eſt rapporté, n'eſt ni de l'invention de Paſchaſe, ni de celle de ſes Diſciples, comme le prétend M. Claude.

Ces deux différents récits d'une même hiſtoire ſont ſi propres à éloigner de l'eſprit toutes les penſées d'un changement de vertu, pour imprimer l'idée d'une converſion de ſubſtance, que je ne fais aucun doute qu'ils n'aient déja produit cet effet dans les perſonnes les plus préoccupées contre le point de fait que j'ai entrepris d'établir.

Car s'ils les ont lus avec soin, ils ont pu voir qu'on y enseigne en termes formels que l'Eucharistie est *le corps même de Jesus Christ*, qu'elle n'est pas le corps de Jesus Christ *en figure*, *mais en vérité*, qu'elle est le corps de Jesus Christ *par nature*, qu'elle est *naturellement* ce divin corps. Or toutes les personnes en qui il reste un peu de sincérité avoueront qu'être par nature, naturellement, en vérité, & non en figure le corps même & le sang même du Seigneur, c'est sans doute être ce très-saint corps en substance & non pas en vertu ou en efficace.

Ils ont pu voir qu'on y déclare nettement, qu'avant la priere du Prêtre, les dons étoient *du pain & du vin;* mais qu'après l'invocation & la descente du S. Esprit, ils sont *de la chair & du sang*, le pain *étant changé au corps même*, & le vin *au sang même* du Seigneur. Or des Lecteurs équitables ne nieront jamais qu'être changé au corps même & au sang même, en telle sorte que ce qui étoit du pain & du vin avant le changement, soit après le changement le corps même du Seigneur, c'est sans doute être changé dans la propre substance du corps & non pas en sa seule vertu.

Ils ont pu voir qu'on y raisonne touchant la partie extérieure du Sacrement de la même maniere, & presque dans les mêmes termes qu'emploient ordinairement sur ce sujet les Théologiens Catholiques & les Grecs modernes, qui sont, qu'il n'a pas été à propos que la chair du Sauveur parût à découvert, *parce que nous n'aurions jamais pu nous résoudre à la manger;* qu'il a été à propos qu'il y parût du pain plutôt qu'une autre sorte d'aliment, *parce que c'est l'aliment auquel nous sommes le plus accoutumés;* & que le moyen que Jesus Christ a employé pour opérer cette merveille a été *de transformer* (extérieurement) *son corps & son sang en pain & en vin*, *en changeant invisiblement le pain en son corps même*, *& le vin en son sang même.* Or il n'y a personne qui ose nier que raisonner de la sorte c'est faire paroître, non seulement qu'on reconnoît autre chose dans les Mysteres qu'un pain commun doué de la vertu de sanctifier les ames, mais même que cette autre chose est assurément la propre substance de la chair de Jesus Christ, voilée de la forme d'un pain commun & ordinaire.

Ils ont pu voir que les Grecs s'expriment sur le sujet de l'Eucharistie d'une maniere bien différente qu'ils ne font en parlant du Baptême, puisqu'ils enseignent qu'encore que l'eau dont on baptise les fideles, ne soit pas *de l'eau toute seule* après l'invocation des Prêtres, elle est pourtant encore *de l'eau*, *mais remplie du S. Esprit*; au lieu que dans l'Eucharistie les Symboles, qui étoient auparavant *du pain & du vin*, sont faits par la consécration *le corps même & le sang même*, *en vérité*, *naturel-*

lement

lement & par nature. Or il eſt évident que cette différente maniere de parler ne pourroit ſubſiſter, s'il ne ſe paſſoit dans les dons qu'un ſimple changement de vertu, puiſque les Grecs en reconnoiſſent un pareil dans les eaux du Baptême. Liv. I. Ch. II.

Enfin, ils y ont vu un miracle qui pourroit ſuffire pour terminer notre différent. Car il faut de néceſſité que ce miracle ſoit ſuppoſé, ou véritable. S'il eſt véritable, on ne doit donc plus douter qu'il ne ſe faſſe dans l'Euchariſtie une converſion de ſubſtance, puiſqu'il ne ſe peut faire de véritables miracles en confirmation d'une fauſſe doctrine; s'il eſt ſuppoſé, au moins faudra-t-il demeurer d'accord que les Grecs qui l'ont inventé croyoient la Tranſſubſtantiation.

Je n'ignore pas que M. Claude prétend que ce miracle eſt de l'invention de Paſchaſe ou de ſes Diſciples. *L'Auteur de la Perpétuité*, dit-il, *produit deux miracles. Il dit que le premier ſe trouve dans la Vie des Peres, & fut fait en faveur d'un Solitaire qui ne croyoit pas que le pain fût le corps naturel de Jeſus Chriſt; & que le ſecond ſe trouve dans la Vie de S. Grégoire, écrite par Jean le Diacre, & fut fait en faveur d'une femme tombée dans une ſemblable erreur. J'euſſe bien deſiré qu'il eût expliqué nettement ſa penſée ſur la vérité de ces miracles. Mais puiſqu'il n'a pas trouvé à propos de nous en dire ſon avis, j'oſerai lui dire le mien, qui eſt*, QUE TOUS CES PRÉTENDUS MIRACLES SONT DE L'INVENTION DE PASCHASE OU DE SES DISCIPLES. M. Claude Réponſe à la Perpét. part. 2. c. 9. p. 488.

Mais pour commencer par le miracle fait en faveur du Solitaire de Scété, comment ſe pourroit-il faire que les Diſciples de Paſchaſe l'euſſent inventé, ou que Paſchaſe lui-même en fût le premier Auteur?

Siméon Métaphraſte qui floriſſoit environ cinquante ans après Paſchaſe, ne témoigne-t-il pas qu'il l'a tiré des Vies des Peres? In vita S. Arſen.

Le cinquieme Livre des Vies des Peres, où il ſe trouve encore aujourd'hui, n'a-t-il pas été écrit en grec? De vit. Pat. l. 5. c. 18.

Photius, contemporain de Paſchaſe, n'a-t-il pas fait mention de ce cinquieme Livre des Vies des Peres dans ſa Bibliotheque? N'en parle-t-il pas comme d'une piece compoſée avant le ſeptieme ſiecle, ou même dès le cinquieme? Et après en avoir porté ce jugement très-avantageux, *que c'eſt un ouvrage fort propre s'il y en eut jamais pour toutes les perſonnes qui font une profeſſion particuliere de piété*, ne rapporte-t-il pas le titre de tous les Chapitres, & en particulier de celui d'où eſt tirée notre hiſtoire, lequel il intitule περὶ διορατικῶν, c'eſt-à-dire ſelon l'ancien Traducteur, *de ceux qui ont eu des viſions?* Phot. Bibl. cod. 198.

De plus, ce cinquieme Livre des Vies des Peres n'eſt-il pas cité dans

 Jean Moſchus, Auteur Grec, plus ancien que Photius & que Paſchaſe de près de trois cents ans?

Joan Moſchus in prat. ſpir. c. 212.

Enfin, ne ſait-on pas qu'il étoit déja dans une ſi grande eſtime avant le milieu du ſixieme ſiecle, que les Latins ne purent ſouffrir d'en être privés plus long-temps, & qu'il fut traduit de grec en latin par un ſavant Diacre de l'Egliſe Romaine nommé *Pélage ?*

Voſſius de hiſt. latin. l. 2. c. 20.

Je ſais bien que Voſſius ſemble avoir voulu révoquer en doute ſi *Pélage Diacre de l'Egliſe Romaine*, à qui il reconnoît que nous ſommes redevables de la traduction latine de cet excellent ouvrage, eſt le même qui fut élu Pape en 555, & qui n'étant encore que Diacre, fut envoyé à Conſtantinople en qualité de Légat ſous les Papes Agapet, Sylvere & Vigile; mais outre qu'il y a des conjectures très-fortes, qui ne laiſſent à mon avis aucun lieu d'en douter, Voſſius n'apportant aucune raiſon de ſon doute, il ſemble qu'on n'y doive avoir aucun égard.

Vide tab. hiſt. off. SS. Sacr.

Quoi qu'il en ſoit, tout ceci fait voir plus clair que le jour, que le miracle fait en faveur du Solitaire de Scété, n'eſt ni de l'invention de Paſchaſe, ni de celle de ſes Diſciples.

Pour ce qui regarde l'autre miracle rapporté par Jean le Diacre, bien qu'il ne s'agiſſe pas ici de la créance des Latins, je ne laiſſerai pas de donner avis aux Lecteurs, qu'on trouve dans les plus anciennes éditions de S. Grégoire des Actes de la Vie de ce Pape, composée avant le neuvieme ſiecle, & par conſéquent avant le temps de Paſchaſe, par un Auteur qui écrivoit dans Rome même, & apparemment peu de temps après la mort de S. Grégoire.

In edit. Venita an. 1505.

Que ces Actes, qui étoient il n'y a que cinq ou ſix ans fort rares, ſont devenus très-communs par les deux éditions qu'on en a faites en une même année à Paris & à Cologne.

Vide Mabilon, ſæc. 1. bened. & Belland. t. 1. Mart.

Qu'ils ne peuvent être ſuſpects, puiſqu'on en trouve dans pluſieurs Bibliotheques de Suede, d'Allemagne, de France, & en particulier dans celle de l'Abbaye de S. Germain des Prez, & dans celle du College de Navarre.

Qu'on y lit le miracle rapporté par Jean le Diacre, cité par l'Auteur de la Perpétuité, & rejeté par M. Claude ſous ce faux prétexte, qu'il eſt de l'invention ou de Paſchaſe ou de ſes Diſciples.

Enfin que l'Auteur de ces Actes fait parler S. Grégoire à la femme qui étoit tombée dans la même erreur que le Solitaire de Scété, en des termes qui font bien voir que la créance de l'Egliſe Romaine touchant cet adorable Myſtere a toujours été la même. *Apprenez au moins à préſent*, dit ce grand Pape, *à ajouter foi à celui qui eſt la vérité même. C'eſt lui qui a dit dans l'Evangile*, LE PAIN QUE JE DONNERAI EST MA CHAIR,

&, MON SANG EST VRAIMENT UN BREUVAGE. *Mais prévoyant combien notre nature, qu'il a lui-même créé est foible, il convertit au moment de la priere sacrée par la vertu de son divin Esprit le pain dans sa chair, & le vin mêlé d'eau dans son sang, l'apparence propre du pain & du vin demeurant. Et n'en doutez point, puisque la vertu qu'il emploie pour opérer ce changement, est la même avec laquelle il a tiré toutes choses du néant, & dont il s'est servi pour se former un corps de la chair de la Vierge par l'opération du S. Esprit.*

SECTION IV.

Que Paschase n'a pas été un Innovateur, & que M. Claude est obligé de désabuser les Protestants à qui il a persuadé une fausseté si sensible.

Si M. Claude veut maintenant se souvenir des trois points de fait d'où dépend, de son propre aveu, tout le différent qu'il a eu avec l'Auteur de la Perpétuité au sujet de Paschase, j'espere qu'il sera le premier à reconnoître qu'il a été surpris par un excès de confiance en M. Aubertin, lorsqu'il s'est persuadé que Paschase étoit un Innovateur qui avoit introduit dans l'Eglise le dogme de la Transsubstantiation.

Car voici ses propres paroles tirées de sa fameuse Réponse, page 493. *L'Auteur de la Perpétuité veut-il nous persuader que la Transsubstantiation étoit crue publiquement dans le douzieme siecle? C'est ce qu'on ne lui conteste pas. Et il ne s'agit que de savoir, si avant Paschase elle a été connue au monde, s'il y a eu des gens qui en aient douté contre la foi publique, & s'il se trouve qu'ils aient été convertis par des miracles. Il falloit s'attacher là.* Attachons-nous donc là, puisque M. Claude le souhaite, & voyons s'il y aura moyen de le convaincre: 1°. Que la Transsubstantiation a été connue au monde avant Paschase. 2°. Qu'il y a eu des gens qui en ont douté contre la foi publique. 3°. Qu'il se trouve qu'ils ont été convertis par des miracles.

I. Etre disciple de Paschase, n'est-ce pas dans le langage des Ministres être un Transsubstantiateur? Or M. Claude a jugé par la simple lecture des deux miracles dont nous venons de parler, *qu'ils étoient de l'invention de Paschase ou de ses Disciples.* Il ne peut donc pas nier que les Auteurs qui les ont ou rapportés ou inventés, n'aient été des Transsubstantiateurs. Puis donc qu'on a invinciblement prouvé qu'ils ont vécu avant le neuvieme siecle, M. Claude ne doit-il pas de bonne foi reconnoître qu'il y a eu avant le neuvieme siecle des Transsubstantiateurs, & que par conséquent *la Transsubstantiation a été connue au monde avant Paschase?*

II. *Qu'il y ait eu des gens avant le fiecle de Pafchafe qui ont douté de la Tranffubftantiation contre la foi publique*, la preuve en eft aifée. Car, 1°. il eft clair par ces deux hiftoires qu'il y a eu des gens *qui en ont douté.* 2°. Que ceux qui en ont douté, *l'aient fait contre la foi publique*, en voici des preuves convaincantes.

Car pour ne plus parler du miracle rapporté dans la Vie de S. Grégoire, fi la Tranffubftantiation n'eût été la foi publique de toute l'Eglife, y a-t-il de l'apparence que Photius eût parlé comme il a fait du cinquieme Livre des Vies des Peres, où elle eft fi clairement établie, & où le dogme contraire eft condamné d'une maniere fi précife?

Y a-t-il de l'apparence que ce S. Abbé dont il eft parlé dans Jean Mofchus, *l'eût eu continuellement dans la bouche & au cœur*, pour me fervir des termes de l'Auteur?

Y a-t-il de l'apparence que Pélage, Nonce du Pape à Conftantinople, eût voulu prendre la peine de le traduire de grec en latin? N'eût-il pas au moins retranché l'hiftoire de la converfion de ce Solitaire, fi l'on eût cru à Rome en ces temps-là que le pain de la Communion *n'eft pas naturellement, par nature & en vérité, le corps & le fang du Sauveur?*

Enfin, quand ces deux bons Vieillards exhortent le Solitaire qui étoit tombé dans l'erreur, de préférer LA TRADITION DE L'EGLISE CATHOLIQUE à fes propres fentiments, NON SIC TENEAS ABBA, SED SICUT ECCLESIA CATHOLICA TRADIDIT, n'eft-ce pas une preuve convainquante, que la préfence réelle & la Tranffubftantiation ne paffoient pas *dans ces beaux jours de l'Eglife, dans ces jours de bénédiction & de paix*, comme M. Claude les appelle, pour des doctrines nouvelles; mais qu'on les confidéroit comme un facré dépôt, que l'Eglife Catholique avoit reçu de fes Peres, & qu'elle confioit à fes enfants pour le garder inviolable jufqu'au retour du Seigneur, de qui les Apôtres l'ont les premiers reçu?

III. *Qu'il fe trouve des gens avant le temps de Pafchafe, qui ayant douté de la Tranffubftantiation contre la foi publique, ont été convertis par des miracles*, on ne peut plus le révoquer en doute, à moins que de prétendre que les deux miracles dont nous avons parlé ne font que des fables. Mais je ne vois pas comment M. Claude pourroit prouver comme il faut, par exemple, que le miracle rapporté dans la Vie de S. Arfene foit certainement fabuleux.

Eft-ce qu'il ne fe faifoit plus de miracles au fiecle où l'on prétend que celui-ci eft arrivé? Mais M. Claude n'ignore pas que ce feroit démentir tout ce qu'il y a eu de Peres, & d'Auteurs Eccléfiaftiques dans le quatrieme fiecle, & dans le cinquieme. Et pour en alléguer quelques-uns, S. Auguftin n'affure-t-il pas *qu'il fe faifoit encore de fon temps une fi grande*

Auguft. retract. l. 1. c. 13.

quantité de miracles, que bien qu'il ne les connût pas tous, il lui auroit été difficile de dire le nombre de ceux qui étoient venus à sa connoissance? Liv. I Ch. II.

Est-ce qu'il ne paroît point d'où les Auteurs qui rapportent l'histoire de ce miracle l'ont pu apprendre? Mais Siméon assure qu'il l'a tirée des Vies des Peres. L'Auteur du Livre V des Vies des Peres témoigne qu'il l'a appris de l'Abbé Daniel. L'Abbé Daniel cite pour son Auteur S. Arsene, Précepteur des Enfants de l'Empereur Théodose le Grand; & depuis Solitaire. S. Arsene l'a pu apprendre de l'un des trois Vieillards qui avoient vu le miracle de leurs propres yeux. Cette seconde cause de récusation n'est donc pas plus recevable que la premiere. C'est cependant l'une des deux qu'allegue M. Claude. *Tous ces prétendus miracles*, dit-il, *sont de l'invention de Paschase ou de ses Disciples. Celui qui est tiré de la Vie des Peres est une fable sans Auteur, sans témoins & sans date.* Ubi sub.

Est-ce enfin que cette histoire est accompagnée de quelques circonstances qui la rendent incroyable? Il semble que ce soit la principale raison qui a donné à M. Claude la confiance de traiter *de fable* ce miracle. Voyons donc quelles sont ces circonstances, & examinons si elles suffisent pour faire mépriser comme certainement fausse une histoire qui paroît d'ailleurs assez bien établie.

Le premier miracle, dit M. Claude, *qui porte qu'un enfant apparut sur l'Autel, & qu'un Ange le coupoit recevant son sang dans le Calice, & tranchoit ses membres lorsque le Prêtre mettoit le pain en pieces, est, ce me semble, assez étrange.* J'avoue que la chose feroit en effet fort étrange, si elle s'étoit passée en vérité de la maniere qu'elle apparût. Ibid.

Mais si l'on examine ce miracle sur les deux regles que S. Thomas nous a laissées pour discerner quand ces sortes de visions ne se passent que dans les yeux des assistants, & quand il se passe en effet du changement dans l'Hostie, on trouvera que celle-ci est du nombre des premieres, puisqu'il est expressément marqué. 1°. Que tous ceux qui assistoient à la célébration des Mysteres, n'apperçurent pas le pain sacré sous la forme d'un enfant, mais seulement les trois Solitaires. 2°. Que la vision ne dura pas long-temps, l'hostie ayant repris sa premiere forme aussi-tôt que le Vieillard saisi de crainte se fut écrié: *Je crois, Seigneur, que le pain est votre corps, & que ce qui est dans le Calice est votre sang.* S. Thom. 3. p. q. 76. a. 8.

Quoi qu'il en soit, que ce miracle soit vrai, qu'il soit, si vous le voulez, fabuleux, il est toujours également incontestable, que s'il est véritable, il a été fait, comme nous l'avons déja dit, par la vertu de celui qui étant la vérité même ne peut rendre témoignage au mensonge; & que s'il est faux, il a été inventé par des Transsubstantiateurs qui vivoient long-temps avant Paschase.

M. Claude ne trouvera donc point mauvais qu'on l'avertisse en finissant ce Chapitre, *que s'il ne se propose pour but que la gloire de Dieu, & sa vérité*, comme il le proteste dans sa Préface, il est obligé de faire son possible pour désabuser au plutôt Messieurs de la Religion, avouant ingénument qu'il s'est trompé quand il a écrit, *que Paschase étoit un franc Innovateur, qui a tiré du creux de son cerveau, & de sa pure fantaisie, le dogme de la présence réelle, que personne ne s'étoit encore imaginé, que le genre humain n'avoit pas encore vu, & dont on n'a voit jamais oui parler.*

Réponse à la Perpét. part. 3. c. 6. pag. 632. 633.

CHAPITRE III.

Seconde Preuve de la Transsubstantiation par le témoignage de Nicéphore, Patriarche de Constantinople.

Le neuvieme siecle ayant été beaucoup plus fécond en Auteurs Ecclésiastiques que le dixieme, il ne se peut faire qu'il ne nous fournisse un plus grand nombre de témoins qui déposeront en notre faveur contre les prétentions de M. Claude.

Je ne suis pas pourtant dans la résolution de les produire tous ici. J'estime qu'il sera plus à propos de nous contenter pour le présent du témoignage de S. Nicéphore, Patriarche de Constantinople, & de réserver les autres pour le dernier Chapitre de ce premier Livre, où je prétends ramasser tous les passages, qui pour être de peu d'étendue, ou pour n'être soutenus d'aucun raisonnement, ne seroient pas peut-être suffisants chacun en particulier, pour convaincre les personnes que nous travaillons à ramener au chemin de la vérité; au lieu qu'ils produiront aisément cet effet, comme je l'espere, étant tous réunis ensemble.

SECTION I.

Contenant deux témoignages tirés des Livres de S. Nicéphore contre les Iconoclastes.

Nicephor. ap. Allat. de Perpet. conf. pag. 1222.

Premier Témoignage. « Qui n'admirera la sottise & l'inconstance de » cet Iconoclaste? Il avouoit tout-à-l'heure, *qu'on recevoit proprement » & véritablement le corps de Jesus Christ*, & maintenant il appelle ce » que nous recevons, *image*. Or peut-on s'imaginer une plus grande » stupidité, & une impertinence plus ridicule, que de dire de la même » chose, qu'elle est proprement & véritablement le corps, & qu'elle en » est l'image?

„ Mais comment osent-ils parler de la sorte? *Parce que nous le voulons, & qu'il nous plaît de ne rien refuser à la violence de nos desirs, quelque vains qu'ils soient* (car où la foi & la crainte de Dieu ne se rencontrent point, la passion est la maîtresse de la volonté) *nous tenons*, disent-ils, *les Mysteres pour une image de son corps:* non que ce soit en effet & dans la vérité une image, mais parce qu'ils voudroient bien faire que ç'en fût une, en ordonnant que ç'en sera une, soit que la nature de la chose le permette, soit qu'elle ne le permette pas.

„ Mais pour nous, nous n'appellons point ces dons, *images, ou figures du corps*, quoiqu'ils soient sous des symboles & des signes, mais nous les appellons *le corps même déifié de Jesus Christ.* Car c'est lui-même qui nous dit, *si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.*

„ C'est ce qu'il donna à ses disciples en leur disant; *Prenez & mangez mon corps*, & non *l'image de mon corps.* Car comme il s'est formé lui-même une chair prise de la Sainte Vierge, & s'il m'est permis d'expliquer ces choses par une comparaison humaine: comme le pain, le vin & l'eau étant naturellement changés au corps & au sang de ceux qui boivent & qui mangent, ne deviennent pas un autre corps que celui qui étoit déja; de même ces dons par la priere de celui qui célebre le Sacrifice, & par l'avénement du Saint Esprit, sont changés surnaturellement au corps & au sang de Jesus Christ. Car c'est ce que contient la demande des Prêtres, & nous n'entendons point que ce soient deux corps, mais nous croyons que ce n'est qu'un même & unique corps. Que s'ils sont appellés quelque part *antitypes*, ce n'est pas après la consécration, mais devant la consécration qu'ils sont ainsi nommés ".

Second Témoignage. « Constantin l'Iconomaque appelle *image de Jesus Christ*, ce que Jesus Christ a donné à manger. Or comment peut-il accorder que ce soit tout ensemble l'image de Jesus Christ & le corps de Jesus Christ? Car ce qui est l'image d'une chose ne peut être son corps, & au contraire ce qui est le corps ne peut être l'image; puisque toute image est autre que la chose dont elle est l'image. Il est vrai que l'Ecriture appelle le Fils *l'image du Pere;* mais s'il n'est pas distingué de lui par sa nature, il est au moins distingué par son hypostase & par sa Personne. Si donc le saint corps de Jesus Christ que nous recevons dans la Communion est l'image du corps de Jesus Christ, on dit par-là qu'il est distingué du corps de Jesus Christ. Que si l'on dit que ce n'est pas une autre chose que Jesus Christ, mais que ç'en est une partie, le corps de Jesus Christ perdra donc son unité, & d'un corps qu'il étoit il deviendra deux

Lib. de Cherubin. Biblioth. Patr. Col. t. 9.

 » corps, ou plutôt il faudra dire que Jesus Christ a une infinité de » corps ».

Section II.

Que Nicéphore a cru la Transsubstantiation, & que la maniere dont il raisonne contre les Iconoclastes, prouve qu'ils convenoient dans ce dogme avec les Catholiques.

Voilà, ce me semble, des passages tels que M. Claude les demande, & que nous lui en avons promis.

Car enseigner que l'Eucharistie est proprement & véritablement le corps même divinisé de Jesus Christ, puisque c'est Jesus Christ qui a dit lui-même: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.*

Enseigner que puisque l'Eucharistie est proprement & véritablement le corps de Jesus Christ, elle ne peut être son image, toute image étant autre chose que le corps dont elle est l'image.

Enseigner que les Symboles deviennent proprement & véritablement le corps même de Jesus Christ par un changement surnaturel, & qu'après ce changement, le pain de la Communion & le corps de Jesus Christ ne sont pas deux corps, mais un seul & même corps.

Enseigner qu'il y a moins de différence entre le pain de la Communion & le corps de Jesus Christ, qu'il n'y en a dans les divines Personnes entre le Pere & le Fils; parce qu'encore que le Fils ne soit point distingué du Pere par sa nature, ils sont au moins distingués par leurs hypostases, au lieu que le corps de Jesus Christ & le pain de la Communion sont la même chose, sans qu'on y puisse remarquer la moindre différence.

Enseigner, dis-je, toutes ces choses, n'est-ce pas témoigner clairement, qu'on reconnoît autre chose dans l'Eucharistie qu'un pain ordinaire, inondé de la vertu de sanctifier les ames? N'est-ce pas se déclarer pour la présence substantielle, sinon en termes formels, au moins par équivalence? N'est-ce pas enfin se servir d'expressions fort propres à former facilement & immédiatement l'idée d'un changement de substance, sans qu'on leur puisse donner un autre sens?

Mais outre que ces passages découvrent clairement la créance du Patriarche Nicéphore, ils font voir encore que les Iconoclastes étoient d'accord avec les Catholiques dans les dogmes de la présence réelle & de la Transsubstantiation. Car voici comme ce Patriarche raisonne contre l'Empereur Constantin:

L'image



« L'image n'eſt pas la choſe dont elle eſt l'image.

„ Or l'Euchariſtie eſt le corps de Jeſus Chriſt, de l'aveu de Conſtan-
„ tin l'Iconomaque.

„ Donc l'Euchariſtie n'eſt pas l'image du corps de Jeſus Chriſt ".

Je ſais bien que M. Claude prétend qu'on ne peut pas conclure de ce raiſonnement, que les Iconoclaſtes aient cru que l'Euchariſtie ſoit le corps de Jeſus Chriſt en ſubſtance. Sa raiſon eſt, qu'il n'y a rien qui empêche qu'on ne prenne l'argument de Nicéphore en ce ſens.

« L'image n'eſt pas *virtuellement* la choſe dont elle eſt l'image. M. Claude l. 4. c. 10. p. 493.

„ Or l'Euchariſtie eſt *virtuellement* le corps de Jeſus Chriſt, de l'aveu
„ de Conſtantin l'Iconomaque.

„ Donc l'Euchariſtie n'eſt pas l'image du corps de Jeſus Chriſt ".

Mais il n'eſt rien de ſi aiſé que de faire voir que M. Claude ſe trompe, & que le raiſonnement de Nicéphore doit être entendu en ce ſens ici.

« L'image n'eſt pas *ſubſtantiellement* la choſe dont elle eſt l'image.

„ Or l'Euchariſtie, de l'aveu de Conſtantin, eſt *ſubſtantiellement* le
„ corps de Jeſus Chriſt.

„ Donc l'Euchariſtie n'eſt pas l'image du corps de Jeſus Chriſt ".

Car 1°. que Nicéphore ait entendu cette premiere propoſition : *L'image n'eſt pas la choſe dont elle eſt l'image*, en ce ſens, *que l'image n'eſt pas* SUBSTANTIELLEMENT *la choſe dont elle eſt l'image*, on n'en peut pas raiſonnablement douter, après la déclaration formelle qu'il en a faite lui-même. *L'image*, dit-il, *eſt différente* EN SUBSTANCE *de l'original.* Et un peu plus bas, *l'image n'eſt pas* SELON LA SUBSTANCE *la choſe dont elle eſt l'image.* Et après avoir remarqué que l'image du Roi pourroit dire, le Roi & moi nous ſommes une même choſe, il ajoute auſſi-tôt : *Scilicet præter* SUBSTANTIÆ *diverſitatem.* Ce qui prouve invinciblement que quand Nicéphore établit ce principe général, *que l'image n'eſt pas la choſe dont elle eſt l'image*, ſa penſée eſt, *que l'image n'eſt pas* EN SUBSTANCE, ou, ce qui eſt la même choſe, SUBSTANTIELLEMENT *la choſe dont elle eſt l'image.* Nicephor. de Imag. l. 3. Bibl. Patr. t. 9.

II. Que cette ſeconde propoſition : *Or l'Euchariſtie, de l'aveu de Conſtantin, eſt le corps de Jeſus Chriſt*, ſe doive prendre en ce ſens ici, *qu'elle eſt* SUBSTANTIELLEMENT, OU, EN SUBSTANCE *le corps de Jeſus Chriſt*, & non pas, VIRTUELLEMENT, OU, EN VERTU, la preuve en eſt évidente ; puiſqu'autrement il faudroit que Nicéphore eût raiſonné d'une maniere la plus ſenſiblement illuſoire qui fut jamais. Car voici quel ſeroit ſon argument.

« L'image n'eſt pas *ſubſtantiellement* la choſe dont elle eſt l'image.
» Or l'Euchariſtie eſt *virtuellement* le corps de Jeſus Chriſt, de l'aveu
» de Conſtantin l'Iconomaque.
» Donc l'Euchariſtie n'eſt pas l'image du corps de Jeſus Chriſt ».

Mais nous avons encore un autre moyen pour convaincre le monde de la penſée de Nicéphore ſans tous ces ſyllogiſmes, qui eſt, d'ajouter à ſon diſcours nos deux gloſes l'une après l'autre. Car ſi d'abord vous y ajoutez la gloſe de M. Claude, le diſcours de Nicéphore deviendra ridicule & inſupportable; & ſi enſuite vous y ſubſtituez la nôtre, il recouvrera tout d'un coup toute ſa force. Il eſt vrai que ce ne ſera pas ſans perdre quelque choſe de ſa premiere grace; mais en récompenſe on le trouvera plus clair.

Ecoutons donc premiérement parler ce Patriarche avec la gloſe de M. Claude.

« Comment Conſtantin l'Iconomaque peut-il accorder que l'Euchariſtie » ſoit tout enſemble & l'image de Jeſus Chriſt, & le corps de Jeſus Chriſt » *en vertu*? Car ce qui eſt l'image d'une choſe, ne peut être ſon corps » *en vertu*; & au contraire, ce qui eſt le corps *en vertu* ne peut pas être » l'image. Il eſt vrai que l'Ecriture appelle le Fils l'image du Pere; mais » s'il n'eſt pas diſtingué de lui par ſa nature, il eſt au moins diſtingué par » ſon hypoſtaſe & par ſa Perſonne. Si donc le ſaint corps de Jeſus Chriſt » que nous recevons dans la Communion eſt l'image du corps de Jeſus » Chriſt, on dit par-là qu'il eſt diſtingué *en vertu* du corps de Jeſus » Chriſt. Que ſi l'on dit que ce n'eſt pas une autre choſe *en vertu*, mais » que c'en eſt *virtuellement* une partie, le corps de Jeſus Chriſt perdra » donc ſon unité, & d'un corps qu'il étoit, il deviendra deux corps: ou » plutôt il faudra dire que Jeſus Chriſt a une infinité de corps ». Je ſuis fort trompé ſi la ſimple lecture de ce diſcours ne ſouleve contre M. Claude & contre ſa gloſe chimérique, tout ce qu'il y aura jamais de perſonnes d'eſprit qui auront aſſez de patience pour lire ceci.

Subſtituons maintenant notre gloſe en la place de celle de M. Claude, & voyons comme elle fera raiſonner Nicéphore.

« Comment Conſtantin l'Iconomaque peut-il accorder que l'Euchariſtie » ſoit tout enſemble, & l'image du corps de Jeſus Chriſt & le corps de » Jeſus Chriſt *en ſubſtance?* Car ce qui eſt l'image d'une choſe ne peut » être ſon corps *en ſubſtance*, & au contraire, ce qui eſt le corps *en ſubſtance*, ne peut être l'image, puiſque toute image eſt autre *en ſubſtance*, » *ou, ce qui eſt la même choſe*, EN NATURE, que la choſe dont elle eſt » l'image. Il eſt vrai que l'Ecriture appelle le Fils l'image du Pere; mais » s'il n'eſt pas diſtingué de lui par ſa nature, *ou, ce qui eſt la même choſe*,

» PAR SA SUBSTANCE, il eſt au moins diſtingué par ſon hypoſtaſe & par ſa Perſonne. Si donc le ſaint corps que nous recevons dans la Communion eſt l'image de Jeſus Chriſt, on dit par-là qu'il eſt diſtingué *en ſubſtance* du corps de Jeſus Chriſt. Que ſi l'on dit que ce n'eſt pas une autre choſe *en ſubſtance* que Jeſus Chriſt, mais que c'en eſt *ſubſtantiellement* une partie, le corps de Jeſus Chriſt perdra donc ſon unité, & d'un corps qu'il étoit, il deviendra deux corps; ou plutôt il faudra dire que Jeſus Chriſt a une infinité de corps". On eſpere qu'il ſe trouvera peu de perſonnes aſſez préoccupées pour ſe ſentir choquées d'entendre raiſonner de cette ſorte un homme qui croyoit que toute image doit différer de l'original ou *en ſubſtance*, ou au moins *ſelon l'hypoſtaſe*. LIV. I. CH. III.

Il faut donc conclure de tout ceci. 1°. Que la gloſe de M. Claude n'eſt pas recevable, puiſqu'elle détruit viſiblement le texte de l'Auteur. 2°. Que la nôtre eſt une explication naturelle que Nicéphore a laiſſée à ſous-entendre, & apparemment avec deſſein, puiſque diminuant d'un côté la grace & la naïveté de ſon diſcours, elle met en revanche ſa penſée dans un plus grand jour. 3°. Que les Iconoclaſtes étoient conſtamment des Tranſſubſtantiateurs; puiſque ce Patriarche s'appliquant uniquement à prouver la premiere propoſition de ſon argument, n'apporte aucune preuve de la ſeconde; ce qui montre que c'étoit un principe reconnu des deux partis: *que l'Euchariſtie eſt* SUBSTANTIELLEMENT *le corps de Jeſus Chriſt, & qu'elle en eſt moins diſtinguée que le Verbe ne l'eſt du Pere, dont il n'eſt diſtingué que ſelon l'hypoſtaſe ou la Perſonne.*

Au reſte on trouvera ſur ce ſujet dans le premier Tome *de la Perpétuité défendue*, d'autres raiſonnements également juſtes & ſubtils, que j'ai paſſés ſous ſilence, en me réduiſant pour abréger, à quelques conſidérations ſenſibles dont tout le monde eſt capable, & qui ne laiſſent pas le moindre doute du ſens de Nicéphore. Arnauld. liv. 7. c. 5. & 6.



CHAPITRE IV.

Troisieme Preuve de la Transsubstantiation par le témoignage des Iconoclastes assemblés à Constantinople vers le milieu du huitieme siecle.

L'Ordre que nous avons suivi jusqu'ici, qui est d'aller toujours en remontant vers la premiere source de la Tradition, demanderoit que nous eussions traité de la créance du second Concile de Nicée, avant que d'entrer dans la discussion du sentiment des Iconoclastes assemblés à Constantinople l'an 754.

Il semble aussi que nous aurions pu tirer ici quelque avantage de cette méthode. Car n'étant pas difficile de faire voir que les Peres de Nicée ont cru la Transsubstantiation, il eût été ensuite aisé de conclure, que le Concile des Iconoclastes étoit sans doute une assemblée de Transsubstantiateurs, puisque M. Claude convient avec nous qu'ils ont eu sur le Sacrement la même créance que leurs adversaires.

Mais le témoignage tiré du Concile de Nicée ne contenant qu'une simple censure de quelques expressions peu communes employées au sujet de l'Eucharistie dans la définition du faux Concile de Constantinople, j'ai cru qu'il seroit plus naturel de commencer par ce Conciliabule; & même il m'a semblé qu'il y avoit quelque nécessité de le faire, parce qu'il est presque impossible de bien juger de la censure d'un Auteur, qui ne blâme que la maniere de parler d'un autre, avec lequel il convient dans le fond de la doctrine, à moins que d'avoir lu avec attention celui-ci pour découvrir, s'il se peut, le fondement des expressions nouvelles ou peu communes dont il s'est servi.

Il s'agira donc dans ce Chapitre d'examiner le fameux passage des Iconoclastes, duquel les Protestants font tant de bruit. M. Claude n'a point fait difficulté de dire qu'il est si avantageux en faveur de la doctrine de Calvin, *que Calvin lui-même ne pourroit rien dire de plus formel.* Mais je ne désespere pas que les personnes équitables qui liront avec quelque attention ce que nous allons dire sur ce sujet, n'avouent que ce témoignage, bien loin de nous être contraire, est fort propre à établir la conversion substantielle, & même qu'il l'établit plus fortement que tous les passages que nous avons produits jusqu'ici, quelque formels & convainquants qu'ils soient.

M. Claude Réponse au premier Traité de la Perpét. p. 31.

SECTION I.

Liv. I. Ch. IV.

Extrait de la définition du Conciliabule de Constantinople.

« Un Peintre fait un image à laquelle il donne le nom *de Christ*. Or „ ce nom signifie une personne qui est homme & Dieu tout ensemble. C'est „ donc l'image d'un *Homme-Dieu*; & par conséquent il faut que ce Peintre „ s'imagine qu'en renfermant la chair sous des lignes & des traits, il a en „ même temps circonscrit la Divinité.

In Actio Conc. II. Nic. act. 6. tom. 3. num. 3. 4. 5. 6.

„ On dira sans doute qu'il ne peint l'image que de la chair seule; mais „ cette chair ayant été divinisée & inséparablement unie au Verbe dans „ le même moment qu'elle a commencé à être chair, elle n'en peut „ plus être divisée.

„ Il est donc évident que ceux qui s'imaginent peindre l'image de „ Jesus Christ, sont tombés dans l'une de ces deux erreurs, ou de croire „ avec Eutychès, que la Divinité est devenue circonscrite par l'Incarnation, „ & qu'elle a été mêlée & confondue avec la chair; ou de croire avec „ Nestorius que la chair n'a pas été divinisée, mais qu'elle est demeurée „ séparée du Verbe faisant une Personne à part. Que ceux qui se sont „ laissés aller à des blasphêmes si impies soient couverts de honte & de „ confusion, & qu'ils cessent de faire, de desirer & de vénérer des ima„ ges, qu'ils nomment faussement *images de Jesus Christ*.

„ Mais que ceux-là se réjouissent, & tressaillent de joie, & continuent „ de parler en toute liberté & en toute assurance, qui font avec une ame „ très-pure *la vraie image* de Jesus Christ, qui la desirent, qui la véne„ rent, & qui l'offrent pour le salut de leur ame & de leur corps, *cette* „ *image* que Jesus Christ notre Souverain Pontife & notre Dieu qui s'est „ uni la masse entiere de notre nature, donna lui-même en figure & en „ commémoration à ses disciples au temps de sa Passion salutaire. Ib. num. 7.

„ Car avant que de s'exposer à cette mort glorieuse & volontaire qui „ devoit être la source de notre vie, prenant du pain il le bénit, & ayant „ rendu graces, il le rompit & le distribua en disant: *Prenez, mangez,* „ *en rémission des péchés.* CECI EST MON CORPS. Il dit de même en don„ nant le calice, CECI EST MON SANG, *faites ceci en mémoire de moi*, „ comme n'ayant choisi aucune autre espece sous le ciel, & comme n'y „ ayant aucune autre figure qui pût représenter son Incarnation. Voilà „ donc l'image de son corps vivifiant, faite d'une maniere bien honorable „ & bien précieuse.

„ En effet, quel a été en ceci le dessein de notre Dieu, qui est infiniment „ sage, sinon de nous manifester clairement le mystere qu'il a opéré dans

Liv. I. Ch. IV.

„ son Incarnation ; parce que comme le Seigneur a pris des hommes la „ seule matiere d'une substance humaine parfaite en toutes choses, mais „ sans le caractere d'une personne subsistante par elle-même, de peur que „ le nombre des divines Personnes ne s'accrût, de même il a ordonné „ de lui offrir pour image une matiere choisie ; c'est-à-dire, la substance „ du pain, qui ne représente aucune forme humaine, de peur que l'ido- „ lâtrie ne s'introduisît.

„ De même que le corps naturel de Jesus Christ étoit saint, comme „ (*a*) étant formé par une vertu divine, il est manifeste aussi que son „ corps par institution, c'est-à-dire, son image, est sainte, comme (*b*) étant „ sanctifiée par quelque sanctification (*c*) de grace.

„ C'est aussi par un dessein particulier, ainsi que nous avons dit, que „ comme le Seigneur dès le moment de l'union (ou en vertu de l'union) „ a divinisé, par une sanctification qui lui est propre naturellement, la „ chair qu'il a prise, de même il a voulu que le pain de l'Eucharistie, „ comme l'image non trompeuse de sa chair naturelle, fût fait le divin „ corps par l'avénement du Saint Esprit, & par le ministere du Prêtre „ qui offre les dons, lorsqu'ils sont transférés de l'état commun à l'état „ de consécration (ou d'un état commun à un état de sainteté).

„ C'est pourquoi la chair naturelle douée d'ame & d'intelligence a été „ ointe du Saint Esprit (*d*) étant unie à la Divinité, & de même le divin „ pain qui est l'image de sa chair, est rempli du Saint Esprit aussi-bien que „ le calice du sang vivifiant qui est sorti de son côté.

„ Il paroît donc évidemment que c'est, comme il a été dit, l'image „ non trompeuse de son Incarnation, laquelle Jesus Christ notre Créateur „ & notre Dieu nous a lui-même recommandée de sa propre bouche".

(*a*) Il y a dans le grec ὡς θεωθέν. Il paroit par la version d'Anastase le Bibliothécaire, que de son temps, c'est-à-dire, il y a plus de huit cents ans, on lisoit ὡς θεόθεν. Gibert Longolius, Luthérien, Auteur de l'autre version latine, qui passe aujourd'hui pour la plus ancienne, a lu aussi dans le manuscrit de Maximus Planudes ὡς θεῷ ὤν, puisqu'il a traduit, *ut pote quod à Deo esset*. Nous avons suivi cette version.

(*b*) Il y a dans le grec θεουμένη. Longolius a lu θεῷ μένη, & Anastase ἁγιασμένη. Nous avons suivi cette leçon.

(*c*) On s'est servi de la version de M. Claude ; parce qu'encore qu'elle ne soit pas exacte selon le grec qu'il rapporte p. 509. il paroit par la version d'Anastase qu'il a lu διά τινος ἁγιασμοῦ χάριτος ἁγιασμένη, & non pas χάριτι θεουμένη, comme on lit aujourd'hui, ni χάριτι θεῷ μένη, comme a lu Longolius.

(*d*) Il y a dans le grec θεότητι. M. Aubertin, p. 914. croit qu'il faut lire πρὸς θεότητα. Anastase a traduit *in Divinitatem*, nous avons suivi la traduction françoise de M. Claude, p. 312.

SECTION II.

Liv. I. Ch. IV.

On prouve par le témoignage rapporté dans la Section précédente, que les Iconoclastes ont cru la Transsubstantiation.

Il est certain que les Evêques du Conciliabule de Constantinople ont cru que l'Eucharistie est la vraie image de Jesus Christ, l'image de son corps vivifiant, l'image de sa chair naturelle. *Que ceux-là*, disent-ils, *tressaillent de joie qui honorent la véritable image de Jesus Christ, & qui l'offrent pour le salut de leur corps & de leur ame.* Et après avoir rapporté les paroles du Seigneur, CECI EST MON CORPS, CECI EST MON SANG : *Voilà*, disent-ils, *l'image de son corps vivifiant faite d'une maniere bien honorable & bien précieuse.* Et un peu plus bas. *Il a voulu que le pain de l'Eucharistie, comme l'image non trompeuse de sa chair naturelle, fût fait le divin corps par l'avénement du Saint Esprit.* Et sur la fin, *le pain divin, qui est l'image de sa chair, est rempli du Saint Esprit, aussi-bien que le calice du sang vivifiant qui est sorti de son côté.*

Or il n'est pas moins incontestable que la vraie image de Jesus Christ, l'image de son corps vivifiant, l'image non trompeuse de sa chair naturelle, sont, selon les Iconoclastes, Jesus Christ lui-même, son corps vivifiant, & sa chair naturelle en propriété de substance.

Car, comme M. Claude l'a remarqué lui-même, *il n'y a pas d'apparence que nous entendions mieux aujourd'hui le sens du Concile de Constantinople que ne faisoient les Peres de Nicée, qui avoient au milieu d'eux plusieurs Evêques de ceux qui avoient assisté à l'assemblée de Constantinople, & entr'autres celui-là même qui y avoit présidé.* L. 4. c. 10. p. 508.

Or les Peres de Nicée disent en termes formels que les Iconoclastes du faux Concile de Constantinople soutenoient, *que l'image de Jesus Christ, & Jesus Christ lui-même, ne different point en substance l'un de l'autre.* Τὴν εἰκόνα τῦ Χριςῦ καὶ αὐτὸν τὸν Χριςὸν ὐδὲν ἕτερον τῦ ἑτέρυ κατ' ὐσίαν λέγυσιν διαφέρειν. Ubi sup. t. 3. n. 6.

Mais afin qu'on ne croie pas que cette parole leur soit échappée sans y faire réflexion, ils témoignent encore la même chose en trois ou quatre endroits. *Ces insensés*, disent-ils, *assurent qu'il n'y a point de différence entre l'image* (de Jesus Christ) *& l'original. Ainsi ils attribuent la même substance à des choses qui sont de différente substance.* Et un peu plus bas. *Ils attribuent à l'image les propriétés de l'original, & à l'original les propriétés de l'image.* Et dans le nombre suivant, *ils veulent*, disent-ils, *que l'image & l'original soient la même chose.* Ibid. n. 3. num. 5. num. 6.

On ne peut donc pas raisonnablement nier que l'Eucharistie ne soit,

 selon les Iconoclaſtes, le corps & le ſang de Jeſus Chriſt en propriété de ſubſtance. Ainſi étant d'ailleurs certain qu'on croyoit dans l'Egliſe Grecque au huitieme ſiecle que les Symboles ſont convertis au corps de Jeſus Chriſt, tel qu'il eſt dans les Myſteres, il s'enſuit néceſſairement que les Iconoclaſtes ont cru que le pain & le vin ſont changés par la conſécration dans les propres ſubſtances du corps & du ſang du Sauveur.

SECTION III.

Contenant quelques remarques néceſſaires pour l'intelligence du paſſage des Iconoclaſtes.

Mais ce ſeroit peu de choſe d'avoir prouvé que les Iconoclaſtes ont reconnu la Tranſſubſtantiation, ſi nous ne faiſions voir qu'ils n'ont rien avancé dans tout ce qu'ils ont écrit de l'Euchariſtie, qui puiſſe être raiſonnablement détourné au ſens d'une préſence d'efficace, ou d'un ſimple changement de vertu.

I. Obſervation. Pour ce ſujet il eſt important de remarquer que les dons reçoivent trois ſortes de ſanctifications différentes dans la célébration des Myſteres; l'une avant que de devenir le corps de Jeſus Chriſt, l'autre au moment qu'ils le deviennent, & la troiſieme après qu'ils le ſont devenus.

Ils reçoivent la premiere ſur la table de la Protheſe, lorſqu'étant bénis par la priere des Prêtres, ils deviennent des oblations ſanctifiées, conſacrées, & deſtinées pour être faites le corps & le ſang de Jeſus Chriſt. Voici la priere que le Prêtre emploie pour cette premiere ſanctification. *Seigneur, qui vous êtes offert comme un agneau ſans tache pour la vie du monde, jettez les yeux ſur nous & ſur ces dons; faites que ce pain & ce calice deviennent votre très-pur corps & votre ſang précieux, afin que nous y participions de corps & d'eſprit.* Et dans l'Oraiſon ſuivante, *Béniſſez vous-même, mon Dieu, cette oblation, & recevez-la ſur votre Autel, qui eſt au-deſſus des cieux.*

Apud Jac. Goar. in Euchol. p. 98. 104.

Ils reçoivent la ſeconde ſanctification ſur le grand Autel, lorſqu'ils ſont changés, par l'avénement du Saint Eſprit, au corps même & au ſang même du Sauveur; & cette ſeconde ſanctification eſt la parfaite conſécration des dons, comme M. Claude l'a fort bien remarqué dans le Chapitre de la véritable créance des Grecs. *Les Grecs*, dit-il, *conſiderent le pain en deux divers temps, ou lorſqu'il n'eſt encore que ſur la table de la Protheſe, ou lorſqu'il eſt ſur le grand Autel. Au premier temps ils tiennent que c'eſt un type ou une figure. Ils l'appellent néanmoins quelquefois le corps*

L. 3. c. 13. p. 307.

corps de Jesus Christ, bien qu'ils ne croient pas que la consécration soit encore parfaite en ce temps-là. Au second temps; c'est-à-dire, lorsque les Symboles ont été portés sur le grand Autel, ils disent que par l'avénement du Saint Esprit le pain & le vin sont parfaitement consacrés, qu'ils sont changés au corps & au sang de Jesus Christ, & qu'ils sont faits le corps même, ou le propre corps de Jesus Christ. Liv. I. Ch. IV.

Ils reçoivent la troisieme un peu avant la Communion, lorsqu'on rompt l'Hostie, & qu'on en mêle une partie avec le sang précieux dans le calice. Voici la priere avec laquelle cette derniere sanctification se fait, selon les Liturgies de S. Jacques, de S. Basile & de S. Chrysostôme, qui étoient sans contredit en usage au huitieme siecle. Dans celle de S. Jacques, le Prêtre dit: *L'union du très-saint corps & du sang précieux de Jesus Christ notre Seigneur, notre Dieu & notre Sauveur. Il a été uni, sanctifié & consacré au Nom du Pere, du Fils & du Saint Esprit. Voici l'Agneau de Dieu, le Fils du Pere, celui qui porte sur soi le péché du monde, qui a été immolé pour la vie & le salut des hommes. La sainte portion de Christ, pleine de grace & de vérité, du Pere & du Saint Esprit.* Selon les Liturgies de S. Basile & de S. Chrysostôme, le Prêtre doit dire en divisant l'Hostie, *l'Agneau de Dieu, celui qui porte sur soi le péché du monde, est divisé*, & en mêlant la particule de l'Hostie avec le sang précieux, il ajoute, εἰς πλήρωμα τοῦ πνεύματος ἁγίου, ou selon d'autres exemplaires, πλήρωμα τοῦ πνεύματος ἁγίου; c'est-à-dire, *pour la plénitude du Saint Esprit*, ou simplement, *la plénitude du Saint Esprit.*

Bibl. Patr. Græco-Lat. t. 2. p. 20.

Apud Jac. Goar. in Euchologr. p. 93. 97. 100. 107. 178.

On demandera peut-être quel est l'effet de cette derniere sanctification. Mais comme cette difficulté nous emporteroit trop loin si nous la traitions présentement, on ne doit point trouver mauvais que nous en différions l'éclaircissement jusques à la septieme Section, où l'on pourra la résoudre en moins de paroles. Cependant je dirai que ces trois sortes de sanctification des Symboles se font aussi dans la Messe des Latins, & au même temps que dans la Liturgie des Grecs; la premiere au temps de l'oblation, la seconde au temps de la consécration, & la troisieme au temps de la fraction, comme on le peut voir dans le Cardinal Bellarmin, au second Livre de la Messe, où il traite de leurs différents effets.

Bellarm. de Missa l. 2. c. 21. 23. 27.

II. Observation. Il est aisé de conclure de cette premiere remarque, que le pain de l'Eucharistie peut être considéré de quatre manieres différentes.

1°. Comme un pain commun & ordinaire, tel qu'il est avant l'oblation du Prêtre.

2°. Comme un pain sanctifié de la premiere espece de sanctification, qu'il reçoit par l'oblation qu'on en fait à Dieu sur la table de la Prothese.

3°. Comme un pain changé par la descente du Saint Esprit au corps même du Sauveur, tel qu'il est après la consécration.

4°. Comme un pain divin sanctifié de cette troisieme espece de sanctification dont nous avons parlé, tel qu'il est après qu'on l'a divisé, & qu'on en a mêlé une partie avec le sang, en prononçant ces paroles, *pour la plénitude du Sauveur.*

III. Observation. Il est de plus nécessaire de savoir qu'encore que l'humanité sainte ait été en un même moment formée dans le sein de la Vierge, unie au Verbe, & remplie du Saint Esprit, on peut pourtant considérer le corps du Sauveur sous quatre différents égards.

1°. En n'y envisageant que la matiere dont il a été formé.

2°. En le considérant comme un corps humain formé, non par une voie ordinaire, mais par la vertu divine; & par conséquent déja très-pur & très-saint.

3°. En le regardant comme un corps non seulement très-pur & très-saint par la maniere dont il a été formé, mais de plus divinisé par le moyen de l'union hypostatique.

4°. En le considérant comme un corps non seulement devenu divin par son union au Verbe, mais de plus rempli du Saint Esprit, de tous ses dons & de toutes ses graces.

IV. Observation. Il faut en dernier lieu remarquer que la célébration de l'Eucharistie est, selon les Peres Grecs & Latins, une représentation du Mystere de l'Incarnation, & que les divers rapports qui sont entre ces deux Mysteres étant fort arbitraires, comme on le peut voir dans Jérémie de Constantinople, dans Cabasilas, dans Germain, & dans l'Auteur *de la petite Homélie*, comme l'appelle M. Claude, attribuée à S. Jean de Damas, il n'y a rien qui empêche qu'il ne puisse venir en pensée à quelqu'un de comparer le pain de l'Eucharistie considérée des quatre manieres qu'on a remarquées dans la seconde Observation, avec le corps naturel du Seigneur considéré sous les quatre différents égards dont on vient de parler. Ainsi l'on dira,

1°. Que le pain tel qu'il est avant l'oblation qu'on en fait à Dieu, représente la matiere dont le corps du Sauveur a été formé.

2°. Que le pain sanctifié par la priere des Prêtres sur la table de la Prothese, représente le corps formé dans le sein de la Vierge par une vertu divine, & par conséquent déja très-saint & très-pur.

3°. Que le pain devenu par la consécration le divin corps de Jesus-Christ, représente le corps naturel divinisé en vertu de l'union hypostatique.

4°. Que le pain sanctifié de la derniere espece de sanctification, qu'il

reçoit lorsqu'en le mêlant avec le sang on dit, *pour la plénitude du Saint Esprit*, représente le corps naturel en tant qu'il est rempli du Saint Esprit, de sa vertu, de ses graces & de tous ses dons.

Section IV.

L'on applique les remarques précédentes au passage des Iconoclastes, & l'on découvre le vrai sens des expressions qui paroissoient contraires aux dogmes de la présence réelle & de la Transsubstantiation.

Ces remarques étant ainsi présupposées, & ne contenant rien qui puisse être révoqué en doute, il ne reste plus qu'à les appliquer au passage rapporté dans la premiere Section, afin de voir si nous pourrons découvrir la pensée des Iconoclastes, la suite & l'enchaînement de toutes les parties de leur discours, & enfin le vrai sens des expressions qui semblent d'abord incompatibles avec les dogmes de la présence réelle & de la Transsubstantiation.

La chose est aisée. Car pourvu qu'on examine le tout avec un peu d'application d'esprit, on trouvera, qu'après que les Iconoclastes se sont en vain efforcés de prouver que les peintures qui représentent l'humanité sainte sont de fausses images de Jesus Christ, & que ceux qui les font, qui souhaitent d'en avoir & qui les honorent, sont tombés dans l'hérésie de Nestorius ou dans celle d'Eutychès, ils s'appliquent uniquement à montrer que l'Eucharistie est la vraie image du Seigneur, puisque ce qui se fait dans la célébration des Mysteres est une représentation de ce qui s'est accompli dans le mystere de l'Incarnation.

On trouvera qu'ils mettent pour fondement de leur démonstration, *que le Seigneur ayant pris du pain le bénit; qu'ayant rendu graces il le rompit;* & qu'après l'avoir distribué aux Disciples en protestant que *c'étoit son corps*, il ajouta ces paroles, *Faites ceci en mémoire de moi*, qui est la même chose, selon la pensée des Iconoclastes, que s'il eût dit: *Prenez le pain & le bénissez; rendez graces*, c'est-à-dire, consacrez-le, faites-en le pain de l'Eucharistie, *& le rompez;* & en faisant ces choses, souvenez-vous que je me suis incarné pour l'amour de vous.

On trouvera ensuite, que ces quatre actions commandées par Jesus Christ, *de prendre le pain* offert par les fideles, *de le bénir*, *de rendre graces* en le consacrant *& de le rompre*, leur devant servir à former autant de différents rapports entre le pain de la Communion & le corps naturel du Sauveur, ils ont fait deux choses assez remarquables; l'une est, que la seconde & la troisieme action ne se trouvant point dans un même lieu

LIV. I. CH. IV. de l'Ecriture (car S. Matthieu, S. Luc & S. Paul, n'ont point parlé de *la bénédiction*, mais seulement *de l'action de graces*, & S. Marc au contraire, sans rien dire *de l'action de graces*, a parlé de la seule *bénédiction*): ils ont été chercher dans ce dernier lieu ce qu'ils n'avoient pu rencontrer dans les trois autres; l'autre est, qu'en changeant le participe εὐλογήσας de S. Marc en un Aoriste, ils ont construit le texte sacré d'une maniere qui est sans exemple dans toute l'Antiquité, & peut-être dans tous les Auteurs qui ont cité jusqu'aujourd'hui ce lieu de l'Ecriture: *Prenant du pain*, disent-ils, *il le bénit, & ayant rendu graces il le rompit.* Ce qui fait voir que les Iconoclastes considerent *l'action de graces*, ou ce qui est la même chose, *la consécration*, comme une action différente *de la bénédiction du pain.*

On trouvera en poursuivant le reste de leur discours, que dans la premiere comparaison qu'ils font du mystere de l'Eucharistie avec celui de l'Incarnation, ils considerent d'un côté le pain offert par les fideles qui doit servir de matiere à l'Eucharistie, & de l'autre la matiere dont a été formée la substance humaine de Jesus Christ.

Que dans la seconde, ils opposent le pain sanctifié sur la table de la Prothese par la bénédiction des Prêtres, au corps naturel sanctifié de cette premiere espece de sainteté qu'il reçut par la maniere dont il fut formé dans le sein de la Vierge.

Que dans la troisieme comparaison, ils considerent d'une part le pain devenu par la consécration le divin corps du Sauveur, & de l'autre le corps naturel divinisé par le moyen de l'union hypostatique avec le Verbe de Dieu.

Enfin que dans la quatrieme, ils comparent le corps naturel rempli du Saint Esprit, avec le pain sacré sanctifié de cette espece de sanctification qu'il reçoit lorsqu'on le rompt, & qu'en le mêlant avec le sang, on prononce ces mots: *Pour la plénitude du Saint Esprit.* Ce qui montre évidemment que les deux premieres comparaisons sont fondées sur ces mots, λαβὼν ἄρτον εὐλόγησε, *prenant du pain il le bénit*, & les deux dernieres sur ceux-ci, καὶ εὐχαριστήσας ἔκλασε, *& en ayant fait le pain de l'Eucharistie il le rompit.*

On trouvera que de peur qu'on n'attribuât à l'Eucharistie considérée après la consécration, ce qui ne se doit entendre que de l'Eucharistie non consacrée, ils ont eu soin de passer de la seconde comparaison à la troisieme d'une maniere différente de ce qu'ils font, soit en passant de la premiere comparaison à la seconde, parce qu'elles touchent l'une & l'autre l'Eucharistie non consacrée, soit en passant de la troisieme à la quatrieme, parce qu'elles appartiennent toutes deux à l'Eucharistie consacrée.

On trouvera enfin, ce qui est le principal, & à quoi tendent toutes ces

remarques, que quand ils se sont servis des termes *de substance de pain*, ils considéroient l'Eucharistie selon sa matiere; que quand ils l'ont appellée *le corps par institution*, ou, comme quelques Ministres traduisent, *par position*, ils la considéroient avant la consécration; que quand ils l'ont considérée comme consacrée, ils ne l'ont plus appellée ni *corps par position*, ou *par institution*, ni *substance de pain*, mais *le divin corps*, *le sang vivifiant sorti du côté de Jesus Christ*, *le pain divin*; c'est-à-dire, comme il paroît par les Canons Evangéliques, ce pain dont il est écrit, *je suis le pain descendu du ciel*, & *le pain que je donnerai est ma chair, laquelle je dois livrer pour la vie du monde*.

SECTION V.

Contenant quelques remarques particulieres sur la premiere comparaison des Iconoclastes.

Mais outre ces remarques générales sur tout le corps du discours des Iconoclastes, nous en avons encore de particulieres à faire sur chacune de leurs quatre comparaisons, qui dissiperont, comme je l'espere, tout ce qui pourroit y rester d'obscurité, & qui ne laisseront plus aucun lieu de douter que le faux Concile assemblé à Constantinople contre les images, n'ait eu des sentiments orthodoxes sur le sujet des divins Mysteres.

Quel a été en ceci, disent-ils, *le dessein de notre Dieu qui est infiniment sage, sinon de nous manifester clairement le mystere qu'il a accompli dans son Incarnation? Car comme le Seigneur a pris des hommes la seule matiere d'une substance humaine parfaite en toutes choses, mais sans le caractere d'une personne subsistante par elle-même, de peur que le nombre des divines Personnes ne s'accrût; de même il a ordonné de lui offrir pour image une matiere choisie, savoir la substance du pain, qui ne représente point la figure d'une forme humaine, de peur que l'idolâtrie ne s'introduisit.* Voilà la premiere comparaison, sur quoi il nous reste deux remarques à faire.

L'une est, qu'encore que cette maniere de parler, Jesus Christ *a pris des hommes la seule matiere d'une substance humaine*, paroisse un peu extraordinaire, & que M. Claude ne l'ait pu souffrir, comme on le verra dans la suite, elle est néanmoins très-propre, & elle exprime fort bien la pensée des Iconoclastes.

Je dis qu'elle est très-propre, car le corps de Jesus Christ n'ayant pas été formé d'une maniere ordinaire, mais par l'opération du Saint Esprit, il est certain que quand on dit que le Fils de Dieu a pris de la Vierge une substance humaine, un corps humain, une chair humaine, on ne

 veut donner autre chose à entendre par ces façons de parler, sinon que le Seigneur a pris de la Vierge la matiere dont il s'est formé par l'opération du Saint Esprit, un corps, une chair, ou une substance humaine.

Je dis qu'elle exprime fort bien la pensée des Iconoclastes, parce qu'elle est très-propre à faire concevoir le premier rapport qu'il y a entre les deux mysteres de l'Incarnation & de l'Eucharistie, qui est, que comme dans le mystere de l'Incarnation Dieu n'a reçu des hommes, pour ainsi dire, que la matiere dont il s'est lui-même formé un corps; de même dans le mystere de l'Eucharistie les fideles ne lui offrent que la seule matiere qu'il doit lui-même convertir en son propre corps.

C'est ce que l'Auteur de la petite Homélie, qu'on rapportera toute entiere dans le troisieme Livre, a clairement exprimé en peu de mots. *Là*, dit-il, *la Sainte Vierge a été comme la table où étoit la matiere du corps; ici de même la matiere, qui est le pain, est mise sur la table mystique comme dans le sein de la Vierge.* Voilà justement la pensée des Iconoclastes. Ils considerent dans le mystere de l'Incarnation *la matiere de la substance humaine;* cet Auteur y considere *la matiere du corps.* Cet Auteur considere dans le mystere de l'Eucharistie *la matiere, qui est le pain;* les Iconoclastes y considerent *une matiere choisie, qui est la substance du pain.* Peut-on desirer une plus grande conformité?

L'autre remarque sera sur l'argument dont les Iconoclastes se servent contre leurs adversaires. Il est pris de ce que le pain qu'on emploie dans l'Eucharistie, n'avoit au huitieme siecle aucune ressemblance d'une forme humaine, comme nous voyons qu'il a aujourd'hui dans la plupart de nos hosties, mais seulement la figure d'une croix, comme il l'a encore maintenant dans l'Eglise Grecque, & comme il l'avoit autrefois dans l'Eglise Latine.

Ils veulent donc dire, que comme la substance humaine que le Seigneur s'est formée dans le sein de la Vierge, n'avoit pas les caracteres d'une personne subsistante par elle-même; de même le pain de l'Eucharistie n'a aucun caractere d'une forme humaine: & que comme la raison pourquoi la substance humaine de Jesus Christ n'a pas dû avoir les caracteres d'une personne subsistante par elle-même a été, de peur que le nombre des divines Personnes ne s'accrût; c'est-à-dire, selon les Peres, afin qu'il n'y eût que trois Personnes en Dieu; de même la raison pourquoi le pain de l'Eucharistie n'a dû avoir aucune ressemblance d'une forme humaine a été, de peur que l'idolâtrie ne s'introduisît.

Réponse à la Perpét. part. 3. c.4. p.579.

Mais, dira-t-on, comment cette forme humaine auroit-elle introduit l'idolâtrie? Car, comme dit M. Claude, *si l'on suppose que les Iconoclastes aient cru que l'Eucharistie est réellement le corps de Jesus Christ, & qu'en-*

ſuite ils l'aient adorée, n'eſt-ce pas la derniere de toutes les extravagances que de dire que l'Euchariſtie n'a pas dû avoir une forme humaine, de peur que l'idolâtrie ne s'introduisît? Je réponds que cette forme humaine auroit pu introduire l'idolâtrie de deux manieres différentes.

I. Elle l'auroit pu introduire *en autoriſant les hommes pour en faire de ſemblables en d'autres matieres à l'imitation de celle-là, & pour leur rendre un honneur qu'elles ne méritent pas, ſelon la penſée des Iconoclaſtes.* M. Claude avoue lui-même que cette interprétation *eſt claire & ſolide.* Or il eſt évident qu'elle ne combat en nulle maniere les dogmes de la préſence réelle & de la Tranſſubſtantiation. Ibid. p. 580.

En effet, que l'Euchariſtie ne ſoit le corps de Jeſus Chriſt qu'en vertu & en efficace, comme M. Claude le prétend; qu'elle ſoit, ſi vous voulez, un pain matériel & commun, qui contient réellement la ſubſtance du corps de Jeſus Chriſt, comme Luther l'eſtime; qu'elle ſoit, comme elle eſt en effet, un pain devenu par la Tranſſubſtantiation la propre chair du Seigneur couverte des apparences d'un pain commun, n'eſt-il pas toujours également inconteſtable, que ſi l'Hoſtie ſacrée avoit eu dans les Egliſes des Iconoclaſtes, comme elle a dans les nôtres, la reſſemblance d'une forme humaine, par exemple d'un Chriſt naiſſant, expirant ſur la Croix, ſortant du ſépulcre, & s'élevant dans les cieux, ces images auroient pu autoriſer pluſieurs perſonnes pour en faire de ſemblables en d'autres matieres, comme ſur les vaſes ſacrés, ſur les voiles, dans le Livre des Evangiles; ce qui auroit inſenſiblement introduit l'idolâtrie chimérique que les Iconoclaſtes objectoient à leurs adverſaires.

II. Elle l'auroit pu encore introduire d'une maniere plus immédiate, parce que l'honneur qu'on rend aux Symboles avant la conſécration, ſoit lorſqu'ils ſont ſur la table de la Protheſe, ſoit lorſqu'on les porte avec des flambeaux & des parfums ſur le grand Autel, auroit été, ſelon les Iconoclaſtes, une idolâtrie, ſi le pain avoit eu la reſſemblance de quelque forme humaine; au lieu qu'ayant ſeulement la forme d'une Croix, ils eſtimoient qu'il n'y avoit aucun crime à l'honorer. C'eſt ainſi qu'ils ne faiſoient point de difficulté d'honorer les matieres où la Croix étoit repréſentée, comme les voiles, les calices, les Livres ſacrés, pourvu qu'il ne s'y trouvât aucune forme humaine; car dès qu'ils en appercevoient quelqu'une, ils avoient en horreur ces vaſes, ces Livres & ces voiles, ils les jetoient au feu, & ne traitoient pas moins que d'idolâtre celui qui leur rendoit cet honneur relatif dont ils honoroient eux-mêmes la Croix.

SECTION VI.

Contenant quelques Observations sur la seconde comparaison.

De même donc, continuent les Iconoclastes, *que le corps naturel de Jesus Christ étoit saint comme étant formé par une vertu divine, il est manifeste aussi que son corps par institution est saint, comme étant sanctifié par quelque sanctification de grace.*

La premiere chose qui se présente à remarquer dans cette seconde comparaison est, que ces dernieres paroles, *comme étant sanctifié par quelque sanctification de grace*, montrent évidemment qu'on ne considere pas encore ici l'Eucharistie comme consacrée, puisqu'on ne trouvera, comme je crois, aucun Auteur Grec qui ait jamais appellé la parfaite consécration des Symboles *quelque sanctification*, ou, *une certaine sanctification de grace*, τινὰ ἁγιασμὸν χάριτος.

Les Iconoclastes eux-mêmes en parlent tout autrement dans leur troisieme comparaison. *Il a voulu*, disent-ils, *que le pain fût fait le divin corps par l'avénement du Saint Esprit.* Il est certain que voilà l'expression ordinaire des Grecs, lorsqu'ils veulent donner à entendre la parfaite sanctification des dons qui se fait sur le grand Autel. Ainsi il faut reconnoître que cette *certaine sanctification de grace*, dont parlent les Iconoclastes, n'est autre que la premiere sanctification qui est communiquée aux Symboles sur la table de la Prothese.

La seconde observation qu'on peut faire sur cette comparaison est, que bien qu'il ne s'agisse pas encore de l'Eucharistie consacrée, on lui donne pourtant le nom *de corps de Jesus Christ*: ce qui ne doit point sembler étrange, puisque les Iconoclastes ne sont pas les seuls qui en aient usé de

L. 3. c. 4. p. 185. & c. 13. p. 307. la sorte. *Lorsque le pain est encore sur la table de la Prothese*, dit M. Claude, *les Grecs tiennent que c'est un type, & bien qu'ils ne croient pas que la consécration soit encore parfaite, ils appellent néanmoins les Symboles, quelquefois* LE CORPS MORT DE JESUS CHRIST, *quelquefois* LE CORPS IMPARFAIT, *& quelquefois simplement* LE CORPS DE JESUS CHRIST, *comme on peut voir dans ce passage de Germain, Patriarche de Constantinople* : LA TRANSLATION *des choses saintes, savoir* DU CORPS ET DU SANG DE JESUS CHRIST, *qui viennent de la Prothese, & qui entrent sur le grand Autel, signifie l'entrée de Jesus Christ en Béthanie.*

Il est enfin à remarquer, que les Iconoclastes ont parlé bien plus exactement que ce Patriarche, puisqu'il donne au pain qui n'est pas consacré le nom de *corps de Jesus Christ* sans aucun adoucissement; au lieu que les Iconoclastes se sont servis d'un terme qui témoigne que le pain n'est

pas

pas encore le corps même, & que si on lui en donne déja le nom, c'est parce qu'il est destiné pour le devenir, ou qu'il en tient la place. Car c'est proprement ce que signifie leur τὸ θέσει, comme M. Claude l'a fort bien remarqué. *Que signifie*, dit-il, *cette docte & élégante distinction de deux corps, l'un τὸ κατὰ φύσιν, & l'autre τὸ θέσει, c'est-à-dire, l'un* PAR NATURE, *& l'autre* PAR INSTITUTION, *sinon que l'un est son propre & véritable corps, & l'autre le Sacrement de son corps, qui n'en a pas la nature, mais qui en tient la place?*

Liv. I. Ch. IV.

Réponse à la Perpét. part. 3. c. 4. p. 577.

SECTION VII.

Contenant quelques remarques sur les deux dernieres comparaisons.

C'est aussi, poursuivent les Iconoclastes, *par un dessein particulier, ainsi que nous avons dit, que comme le Seigneur, dès le moment de l'union (ou en vertu de l'union) a divinisé par une sanctification qui lui est propre naturellement, la chair qu'il a prise; de même il a voulu que le pain, comme l'image non trompeuse de sa chair naturelle, fût fait le divin corps, étant sanctifié par l'avénement du Saint Esprit, & par le ministere du Prêtre qui fait l'oblation des dons, lorsqu'ils sont transférés de l'état commun à l'état de consécration* (ou, *d'un état commun à un état de sainteté.*)

Il est clair qu'ils comparent le pain consacré sur le grand Autel par l'avénement du Saint Esprit, avec la chair unie hypostatiquement au Verbe; & la sainteté que le pain reçoit en devenant le divin corps de Jesus Christ, avec la sainteté que la chair naturelle a reçue en devenant une chair déifiée. Passons donc à la quatrieme & derniere comparaison.

C'est pourquoi la chair naturelle du Seigneur douée d'ame & d'intelligence, a été ointe du Saint Esprit, étant unie à la divinité; & de même le pain divin, qui est l'image de sa chair, est rempli du Saint Esprit, aussi-bien que le calice du sang vivifiant qui est sorti de son côté. Voilà ce qui m'a d'abord paru de plus obscur dans tout le discours des Iconoclastes. Mais il est maintenant aisé de découvrir certainement leur pensée & de la mettre dans tout son jour.

Car si l'on considere qu'outre les deux saintetés qui conviennent à l'humanité de Jesus Christ, tant en vertu de la maniere dont elle a été formée, qu'en vertu de l'union hypostatique, elle en a encore une troisieme, qui consiste en ce qu'elle est *remplie du Saint Esprit*, de tous ses dons & de toutes ses graces; & qu'être ainsi *rempli du Saint Esprit*, c'est, selon la maniere de parler des Peres, *en être oint.*

Si l'on fait enſuite réflexion que cette troiſieme ſorte de ſainteté ne convient proprement à l'humanité du Sauveur qu'en tant qu'elle eſt *douée d'ame & d'intelligence ;* & que les Iconoclaſtes, qui ne nous avoient parlé juſqu'ici que de la chair & du corps de Jeſus Chriſt, commencent maintenant à parler d'une chair *douée d'ame & d'intelligence.*

Si l'on ſe ſouvient auſſi que la troiſieme ſanctification des dons ſe fait au temps de la fraction lorſqu'on méle une partie *du pain divin avec le ſang précieux dans le calice ;* & que les Iconoclaſtes, qui n'avoient rien dit dans les comparaiſons précédentes de la ſeconde partie du Sacrement, commencent dans celle-ci à parler de toutes les deux enſemble, ſavoir *du pain divin & du calice du ſang vivifiant.*

Enfin ſi l'on conſidere que toute la ſuite de leur diſcours les conduiſoit naturellement à la derniere des quatre actions marquées par Jeſus Chriſt, c'eſt-à-dire, *à la fraction* du pain conſacré, il n'y aura perſonne qui ne tire de tout ceci deux concluſions.

I. Que quand les Iconoclaſtes diſent, *que comme la chair naturelle douée d'ame & d'intelligence a été ointe du Saint Eſprit, de même le pain divin eſt rempli du Saint Eſprit, auſſi-bien que le calice du ſang vivifiant ſorti du côté du Seigneur*, ils comparent la troiſieme ſainteté de l'humanité de Jeſus Chriſt avec la troiſieme ſanctification des dons qui ſe fait un peu avant la Communion, lorſque le Prêtre rompt le pain & en méle une partie avec le ſang précieux dans le calice, en prononçant ces paroles: *La plénitude du Saint Eſprit*, ou, *pour la plénitude du Saint Eſprit*, ou ſelon la Liturgie de S. Jacques. *La ſainte portion de Chriſt, pleine de grace & de vérité, du Pere & du Saint Eſprit.*

II. Que cette derniere comparaiſon fait voir évidemment qu'il n'y a point d'illuſion dans la nouvelle maniere dont nous avons expliqué ce fameux paſſage, d'où Bellarmin, Coccius, & d'autres Catholiques ont pris ſujet de mettre les Evêques du faux Concile de Conſtantinople au rang des Sacramentaires, comme s'ils avoient révoqué en doute la vérité du corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie.

Il faut avouer néanmoins qu'on peut former ici une difficulté, qui eſt, que ſi l'Euchariſtie n'eſt remplie du Saint Eſprit que dans le mélange des deux eſpeces, il s'enſuit que les Symboles ne ſont pas changés au moment de la conſécration dans la ſubſtance du corps de Jeſus Chriſt, puiſqu'ils ne peuvent devenir le corps même en propriété de ſubſtance, ſans être remplis au même moment du Saint Eſprit.

Mais il eſt facile de réſoudre cette difficulté, puiſqu'il n'y a qu'à remarquer, que comme l'humanité ſainte n'a pas commencé à être ointe du Saint Eſprit, lorſque le Saint Eſprit eſt deſcendu d'une maniere viſible

ſur le Sauveur, cette deſcente n'ayant été, ſelon les Peres, qu'un ſymbole Liv. I.
extérieur de l'onction que l'humanité avoit reçue dans l'Incarnation; de Ch. IV.
même lorſque le Prêtre prononce ces paroles, *la plénitude du Saint Eſprit*, c'eſt pour donner à connoître que le pain devenu par la Tranſſubſtantiation le corps du Sauveur eſt rempli du S. Eſprit, & non pas pour nous faire concevoir qu'il commence pour lors à en être rempli.

SECTION VIII.

L'on répond aux objections de M. Claude.

M. Claude. « Paſſons au Concile de Conſtantinople qu'on a appellé des L. 4. c. 10.
» Iconoclaſtes. Ce Concile dit premiérement, *que Jeſus Chriſt nous a* p. 502.
» *commandé d'offrir une image, une matiere choiſie, c'eſt-à-dire, la ſubſ-*
» *tance du pain.* Il eſt clair que leur ſens eſt que ce qu'on offre dans
» l'action de l'Euchariſtie, & ce qui eſt une image, eſt une ſubſtance de
» pain. M. Arnauld répond que le Concile a voulu ſeulement *déſigner* Ibidem.
» *l'Euchariſtie & en marquer la matiere.* Mais c'eſt une échappatoire in- p. 507.
» ſoutenable. Car quand on marque la matiere par le terme de *ſubſtance* » *du pain*, on la conſidere avant la conſécration, ſuppoſé qu'on croie » que par la conſécration ce n'eſt plus la ſubſtance du pain, mais celle » du corps de Jeſus Chriſt. Cependant ces Peres l'ont conſidérée après la » conſécration, comme il paroît par tout leur diſcours. Ceux de Nicée » l'ont ainſi reconnu, car ils les cenſurent d'avoir appellé l'Euchariſtie » *image* après la conſécration. Or au même lieu que ceux de Conſtanti- » nople l'appellent *image*, ils l'appellent auſſi *ſubſtance de pain*. Si la cen- » ſure de ceux de Nicée eſt bonne, l'Euchariſtie ſera ſelon le Concile de » Conſtantinople *image* après la conſécration; elle ſera donc auſſi *ſubſ-* » *tance de pain* après la conſécration. Quelle apparence y a-t-il que M. » Arnauld entende mieux aujourd'hui le ſens de ce Concile que ne fai- » ſoient les Peres de Nicée, qui avoient au milieu d'eux pluſieurs Evê- » ques de ceux qui avoient aſſiſté à l'aſſemblée de Conſtantinople, & entre » les autres celui-là même qui y avoit préſidé? Mais je veux que les » Peres de Nicée ſe ſoient trompés, & que M. Arnauld l'entende mieux » qu'eux; il eſt conſtant qu'ils devoient cenſurer l'expreſſion de *ſubſtance* » *de pain*, puiſqu'ils ne la pouvoient prendre que comme dite de l'Eu- » chariſtie après la conſécration: Ceux de Conſtantinople appellent l'Eu- » chariſtie au même lieu, & dans la même période, *image & ſubſtance* » *de pain.* Ils prennent le nom *d'image* comme une qualité donnée à » l'Euchariſtie après la conſécration. Il faut donc néceſſairement qu'ils

 „ aient pris *la substance* comme un attribut appliqué de même à l'Euchariſ„ tie après la conſécration. Cependant ceux de Nicée cenſurent le premier, „ & ne cenſurent en aucune maniere l'autre, ils ſont choqués de l'un & „ ne le ſont pas de l'autre, ce qui conclut que leur hypotheſe n'étoit pas „ la Tranſſubſtantiation ".

Réponſe. Ce raiſonnement de M. Claude eſt viſiblement illuſoire. Car afin que l'illuſion n'en fût pas viſible, il faudroit que les Iconoclaſtes n'euſſent donné à l'Euchariſtie le non *d'image* que dans la période où ils ſe ſont ſervis du terme *de ſubſtance de pain.* Ce qui eſt ſenſiblement faux, puiſqu'ils le lui ont auſſi donné dans les deux dernieres comparaiſons, où ils la conſiderent comme conſacrée.

Ainſi l'on voit que les Peres de Nicée ont dû être choqués du terme *d'image*, parce que ſelon les idées qu'ils ont attachées à ce mot, l'Euchariſtie conſacrée étant le corps même n'en peut être l'image; & qu'ils n'ont pas dû être choqués du mot *de ſubſtance de pain*, parce qu'il eſt évident qu'il ne s'agit que de la matiere de l'Euchariſtie dans la premiere comparaiſon, où les Iconoclaſtes ſe ſont ſervis de ce terme.

p. 510. *M. Claude.* « Ils ſont deux corps de Jeſus Chriſt, l'un eſt ſon corps „ naturel, l'autre eſt ſon corps par inſtitution; l'un ſa chair naturelle, „ l'autre l'image de cette chair naturelle; l'un la ſubſtance humaine, l'autre „ une matiere choiſie, la ſubſtance du pain; l'un eſt ſaint d'une ſanctifi„ cation qui lui eſt propre naturellement, l'autre eſt élevé d'un état com„ mun à un état de ſainteté; l'un eſt la chair naturelle de Jeſus Chriſt „ oint du Saint Eſprit, l'autre eſt un pain rempli du Saint Eſprit. *Il n'y* „ a rien en tout cela qui puiſſe s'accorder avec les idées de M. Arnauld.

Réponſe. Il eſt vrai que les Iconoclaſtes ſont dans leur ſeconde comparaiſon deux corps de Jeſus Chriſt; l'un ſon corps naturel, & l'autre ſon corps par inſtitution; mais *ce corps par inſtitution* n'eſt pas l'Euchariſtie conſacrée, c'eſt le pain ſanctifié ſur la table de la Protheſe. De plus, quand on ſuppoſeroit qu'ils parlent déja de l'Euchariſtie conſacrée, comme l'ont cru les Peres de Nicée, & après eux l'Auteur de la Perpétuité, ne ſait-on pas que le pain ne devient le corps même en propriété de ſubſtance, que par *l'inſtitution* que le Seigneur a faite de ce Myſtere?

Il eſt vrai qu'ils comparent la chair naturelle avec l'image non trompeuſe de cette chair naturelle; mais cette image non trompeuſe doit être, ſelon leur idée, la chair même, comme on l'a fait voir.

Il n'eſt pas vrai qu'ils aient comparé la ſubſtance du pain avec la ſubſtance humaine; c'eſt avec *la matiere de la ſubſtance humaine* qu'ils l'ont comparée. *Comme Jeſus Chriſt*, diſent-ils, *a pris des hommes la ſeule matiere d'une ſubſtance humaine, il a voulu auſſi qu'on lui offrit pour image*

une matiere choisie ; c'est-à-dire, la substance du pain. Il y a dans le grec ὕλη μόνη ἀνθρωπίνης ὠσίας, & dans les deux versions latines, *materiæ sola humana substantia.* C'est donc une infidélité à M. Claude d'avoir traduit par-tout où il rapporte ce passage, *que comme Jesus Christ a pris la matiere seule ou la substance;* mais il avoit besoin de cette fausse traduction pour empêcher que les Lecteurs ne s'apperçussent qu'on compare ici *la matiere choisie*, dont on fait l'Eucharistie, avec *la matiere* dont a été formée la substance humaine de Jesus Christ, & que par conséquent les Iconoclastes ont pu se servir en cette occasion du terme de *substance de pain*, sans donner aucune atteinte au dogme de la Transsubstantiation.

Il est vrai qu'ils disent, que les dons sont élevés d'un état commun à un état de sainteté ; mais aussi ont-ils enseigné que par cette élévation les dons deviennent *le divin corps du Seigneur & son sang vivifiant.*

Enfin il faut avouer qu'ils ont écrit, *que comme la chair naturelle a été ointe par le Saint Esprit, de même le pain divin est rempli du Saint Esprit avec le calice du sang vivifiant sorti du côté de Jesus Christ;* mais il n'y a rien ni dans cette comparaison, ni dans leurs autres expressions, qui ne s'accorde très-bien avec les idées d'un Théologien Catholique.

M. Claude. « Mais s'il n'y a rien en tout cela qui puisse s'accorder p. 510.
» avec les idées de M. Arnauld, il y en a aussi peu dans ce que ces
» Peres appellent l'Eucharistie *une image non trompeuse de la chair de*
» *Jesus Christ.* Pour bien entendre leur sens il faut supposer avec M. Ar-
» nauld, qu'ils disoient que les images de leurs adversaires étoient trom-
» peuses, ou parce qu'elles représentoient l'humanité séparée de la divi-
» nité, & subsistante par elle-même, si on disoit qu'elles n'étoient ima-
» ges que de l'humanité, & ainsi elles induisoient à l'erreur de Nesto-
» rius ; ou parce qu'elles figuroient la divinité confuse, & mêlée avec
» l'humanité, si on disoit qu'elles représentoient tout Jesus Christ, &
» elles induisoient à l'erreur d'Eutychès qui confondoit les deux natures.
» Jusques-là M. Arnauld ne s'est pas trompé, mais il n'a pas été aussi
» heureux à découvrir comment ils entendoient que l'Eucharistie étoit
» une image non trompeuse ».

Réponse. Avant que de permettre à M. Claude de passer outre, il est juste de découvrir l'injustice du reproche qu'il fait à son adversaire. Nous n'aurons pas beaucoup de peine à le faire, puisque le silence de M. Claude d'un côté, & de l'autre le livre de M. Arnauld nous en fournissent deux moyens très-aisés.

En effet si l'explication que M. Arnauld a donnée à ces paroles des Iconoclastes : *L'Eucharistie est une image non trompeuse de la chair de Jesus Christ*, n'est ni juste, ni solide, d'où vient que M. Claude ne l'a pas

Liv. I. Ch. IV. rapportée, vu principalement qu'il ne s'agissoit que de cinq ou six lignes? D'où vient qu'il n'a pas osé entreprendre de la réfuter? D'où vient qu'il nous l'a cachée avec tant de soin, qu'il n'est pas possible de deviner ce que M. Arnauld a dit sur ce sujet pour le comparer avec l'explication de M. Claude, à moins que de l'aller chercher dans le livre même de M. Arnauld?

Mais pour faire voir d'où procede ce profond silence de M. Claude, il n'y a qu'à produire les propres paroles de M. Arnauld. (Arnauld. l. 7. c. 8.) *Les Iconoclastes*, dit-il, *prétendoient éviter entiérement tous ces inconvénients, en disant que l'Eucharistie est le corps même de Jesus Christ, uni à la divinité. Par ce moyen, selon eux, cette image n'étoit point fausse, parce qu'elle enfermoit, & le corps de Jesus Christ, & sa divinité, & la plénitude du Saint Esprit qui réside dans l'humanité de Jesus Christ.* Il est certain que voilà la véritable raison pourquoi les Iconoclastes appelloient l'Eucharistie *une image non trompeuse de la chair de Jesus Christ.*

Car si les Iconoclastes donnoient le nom *d'image trompeuse* aux peintures qui représentent l'humanité sainte, parce qu'ils estimoient *que l'image de Jesus Christ & Jesus Christ lui-même ne different point en substance l'un de l'autre*, ne s'ensuit-il pas évidemment que l'Eucharistie étoit, selon leur principe, *une image non trompeuse*, parce qu'elle contenoit substantiellement la chair même du Sauveur? Or dire que l'Eucharistie est une image non trompeuse, *à cause qu'elle contient substantiellement la chair de Jesus Christ*, n'est-ce pas la même chose que de dire, comme a fait M. Arnauld, que l'Eucharistie n'étoit point, selon les Iconoclastes, une image trompeuse, *parce qu'elle enfermoit, & le corps de Jesus Christ, & sa divinité, & la plénitude du Saint Esprit qui réside dans l'humanité sainte?* Voyons maintenant si M. Claude a trouvé quelque chose, je ne dirai pas de plus solide, car ce seroit demander l'impossible, mais qui puisse au moins se soutenir avec quelque apparence de raison.

(Ibid.) *M. Claude.* „ Car il est certain qu'à l'égard de Nestorius leur sens est, „ que comme la substance humaine en Jesus Christ n'avoit point de sub- „ sistance personnelle, de même son image, savoir la substance du pain, „ n'avoit pas les traits & la figure humaine, bien qu'il semble qu'une „ image les doive avoir, par-là elle représentoit la nature humaine, non „ comme une personne, mais comme une nature dépouillée de sa per- „ sonnalité, & ainsi elle éloignoit de l'erreur de Nestorius. C'est ce qu'ils „ expriment en ces termes. *Comme Jesus Christ a pris la matiere seule ou „ la substance humaine sans subsistance personnelle, de même il nous a com- „ mandé d'offrir une image, une matiere choisie; c'est-à-dire, la substance „ du pain, n'ayant pas la forme ou la figure humaine.* Et à l'égard de l'erreur

„ d'Eutychès, ils vouloient que comme le corps de Jesus Christ avoit été „ non aboli, ou confondu avec la divinité, mais sanctifié & divinisé par „ le moyen de l'union hypostatique, de même le pain étoit sanctifié & „ divinisé par le Saint Esprit. C'est ce qu'ils exprimoient par ces termes. „ *Comme en vertu de l'union, Jesus Christ a divinisé la chair qu'il a prise* „ *par une sanctification qui lui est propre naturellement, de même il a voulu* „ *que le pain de l'Eucharistie, comme étant l'image non trompeuse de sa chair* „ *naturelle, fût faite un corps divin par l'avénement du Saint Esprit, l'obla-* „ *tion étant par le moyen du Prêtre transférée d'un état commun à un état* „ *de sainteté.* Or ce rapport suppose nécessairement que la substance du „ pain subsiste, afin de représenter contre Eutychès la subsistance de la „ nature humaine dans l'union hypostatique ".

Réponse. Cette maniere d'expliquer la pensée des Iconoclastes n'est pas recevable, puisqu'elle est appuyée sur quatre suppositions dont la fausseté est évidente.

Car, 1°. il est faux que les Iconoclastes n'aient fait que deux comparaisons de l'Eucharistie avec le corps naturel du Sauveur. Ils en ont fait quatre. M. Claude a passé sous silence la seconde & la quatrieme, parce qu'il n'y avoit pas moyen de les faire venir à son but.

2°. Il est faux qu'ils aient dit dans leur premiere comparaison, *que Jesus Christ a pris la matiere seule ou la substance humaine.* Ils ont dit *la seule matiere de la substance humaine.* Ce qui montre que leur dessein principal dans cette premiere comparaison, est de découvrir le premier rapport qui est entre le mystere de l'Eucharistie & celui de l'Incarnation; & que la remarque qu'ils font touchant *la subsistance personnelle* ne tend nullement à faire voir que l'Eucharistie n'est pas une image trompeuse à l'égard de l'erreur de Nestorius, mais seulement à prouver en passant, qu'on ne doit représenter la forme humaine de Jesus Christ sur aucune matiere, puisque la raison pourquoi on ne la représente pas sur les sacrés Symboles est (ce qu'ils supposent faussement) de peur que l'idolâtrie ne s'introduise, de même que ç'a été de peur que le nombre des divines Personnes ne s'accrût, que le Seigneur s'est uni une substance humaine dépouillée de sa personnalité.

3°. Il n'est pas vrai qu'ils aient prétendu faire allusion à l'erreur d'Eutychès, quand ils ont remarqué dans leur troisieme comparaison, *que la chair de Jesus Christ a été divinisée*, puisqu'ils attribuent à Nestorius, & non pas à Eutychès d'avoir enseigné que le corps du Seigneur n'est point déifié, τὸ σῶμα ἀθέωτον.

4°. Il n'est pas certain que l'erreur d'Eutychès soit, selon les Iconoclastes, *d'avoir aboli le corps en le confondant avec la divinité*, puisqu'il

LIV. I. CH. IV. ne paroît point qu'ils lui aient attribué cette pensée, mais seulement, *d'avoir circonscrit la divinité, & de l'avoir confondue avec la chair* : τὸ θεῖον περιγραπτὸν, καὶ τῇ σάρκι σύγχυθεν. Ce qui suppose que ce n'est pas le corps qui a été aboli, mais plutôt la divinité ; puisque c'est en quelque maniere abolir une chose qui est de sa nature incirconscrite, que de lui donner des bornes, & de la confondre avec une chair circonscrite.

Les Iconoclastes soutenoient donc deux choses.

1°. Ils prétendoient que l'Eucharistie est *une image* de la chair de Jesus Christ.

2°. Ils disoient qu'elle est *une image non trompeuse*.

Or que l'Eucharistie fût *une image non trompeuse*, supposé qu'elle soit *une image*, c'est une vérité qu'ils savoient qu'on ne leur contesteroit jamais. Car l'Eucharistie étant substantiellement le propre corps uni à la divinité sans division, sans séparation & sans confusion, comment pourroit-elle induire à l'erreur de Nestorius, qui séparoit & divisoit les natures ; ou à celle d'Eutychès, qui les confondoit ensemble ?

Ainsi toute la difficulté consistoit à faire voir que l'Eucharistie est en effet *une image*. C'est ce que leur nioient quelques-uns de leurs adversaires ; & c'est aussi à quoi ils se sont uniquement appliqués, comme on l'a fait voir par leurs quatre comparaisons, & par toute la suite de leur discours.

Voilà ce que j'avois à dire touchant le célebre passage des Iconoclastes. M. Claude demande dans sa Réponse au premier Traité de la Perpétuité, p. 30 31. *s'il fut jamais un témoignage ou plus grand, ou plus beau, ou plus digne de foi, & si Calvin lui-même pourroit rien dire de plus formel.* Pour Calvin ses Ecrits font voir ce qu'il étoit capable de dire sur cette matiere. Du reste, j'avoue que ce témoignage est en effet l'un des plus grands, des plus beaux & des plus dignes de foi que nous ayions trouvés dans les Auteurs des quatre siecles dont il s'agit présentement. Il est vrai que nous avons déja vu dans les Chapitres précédents quelques Auteurs qui enseignent, *que l'Eucharistie est proprement, véritablement, naturellement, en vérité & par nature le corps même & le sang même de Jesus Christ* ; mais il faut avouer que c'est encore je ne sais quoi de plus que tout cela, d'entendre dire à des Iconoclastes, *que le pain de l'Eucharistie est la véritable image de Jesus Christ*, puisque cette maniere de parler veut dire dans leur langage, *que le pain de l'Eucharistie & Jesus Christ lui-même ne different point en substance l'un de l'autre*, οὐδὲν ἕτερον τοῦ ἑτέρου κατ' οὐσίαν διαφέρειν.

CHAPITRE

CHAPITRE V.

Quatrieme Preuve en faveur de la Transsubstantiation, tirée du second Concile de Nicée.

ON n'a pu encore assurément découvrir le véritable Auteur de l'Ecrit qui fut lu dans le second Concile de Nicée, pour réfuter la définition composée par les Iconoclastes au Conciliabule de Constantinople.

Il semble néanmoins que cette piece soit de Tarase, Patriarche de Constantinople, puisque le Pape Adrien, dont les Légats présiderent au Concile de Nicée avec ce Patriarche, la lui attribue dans une lettre écrite à Charlemagne. Hadrian. Ep. ad Carol. magn. c.21 & 39. Post. act. II. Conc. Nicæn.

Quoi qu'il en soit, au moins est-il certain que nous avons dans cette réfutation des Iconoclastes, un témoignage authentique de la créance de l'Eglise Grecque touchant la Transsubstantiation. Car quoique M. Claude prétende, *que les Peres de Nicée*, c'est-à-dire, l'Auteur de cet Ecrit approuvé dans le Concile de Nicée, *& les Protestants ne se choquent point dans le fond de la créance*, on fera voir le contraire d'une maniere si évidente dans la troisieme Section de ce Chapitre, qu'on espere qu'il n'y aura point de Lecteurs, fût-ce M. Claude lui-même, qui n'en demeurent convaincus.

SECTION I.

Extrait d'un Ecrit lu & approuvé dans le second Concile de Nicée.

« Ces Iconoclastes veulent que l'image & l'original soient la même » chose, & sous ce prétexte ils nous accusent d'embrasser la confusion » ou la division des natures...... Mais nous protestons que nous croyons » tout ce que l'Eglise enseigne touchant l'Incarnation de Notre Seigneur » Jesus Christ; & condamnant Nestorius & Eutychès avec leurs fauteurs, » nous recevons les vénérables images, parce que nous ne reconnoissons » autre chose dans une image, sinon qu'elle communique dans le nom » avec l'original, & qu'elle n'en a pas la substance...... Conc. 2. Nic. act 6. t. 3. n. 6.

» Mais l'aversion que ces Novateurs ont pour les images leur faisant » abandonner la vérité les a précipités dans un autre excès, qui pour» roit à bon droit passer pour la derniere de toutes les folies; car nul » des Apôtres ou des plus illustres Peres qui ont été les trompettes du » Saint Esprit, n'a appellé du nom *d'image du corps de Jesus Christ* ce

LIV. I „ Sacrifice non sanglant qui s'opere en mémoire de la Passion de Jesus
CH. V. „ Christ notre Dieu.

„ En effet, le Seigneur ne leur a pas enseigné de parler ainsi, ni de „ faire profession de cette foi; mais il leur dit dans l'Evangile. *Si vous „ ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne buvez son sang, vous „ n'entrerez point au royaume des Cieux.* Et là même: *Celui qui mange „ ma chair, & boit mon sang, demeure en moi, & moi en lui.* Et dans „ un autre lieu il est dit, *que prenant du pain & ayant rendu graces il le „ rompit, le donna à ses Disciples, & leur dit: prenez, mangez; ceci est „ mon corps; de même prenant le calice & ayant rendu graces il le leur donna, „ en disant: buvez-en tous; ceci est mon sang, le sang du Nouveau Testa„ ment, qui est répandu pour plusieurs en la rémission des péchés.* Il ne „ leur dit pas: *prenez, mangez l'image de mon corps.*

„ Aussi le divin Apôtre qui avoit appris de la bouche même du Sei„ gneur à parler de ce Mystere: *C'est du Seigneur*, dit-il, *que j'ai appris „ ce que je vous ai aussi enseigné, qui est, que la nuit qu'il devoit être livré „ à la mort, il prit du pain, & ayant rendu graces le rompit & dit: pre„ nez & mangez; ceci est mon corps qui est rompu pour vous; faites ceci „ en mémoire de moi; & de même du calice qu'il prit après avoir soupé, „ en disant; ce calice est le Nouveau Testament en mon sang; faites ceci „ en mémoire de moi; car toutes les fois que vous mangerez ce pain, & „ que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à„ ce qu'il vienne.* Il paroît donc clairement, que ni le Seigneur, ni les „ Apôtres, ni les Peres n'ont appellé *image* le Sacrifice non sanglant qui „ est offert par le Prêtre, mais qu'ils l'ont appellé *le corps même & le „ sang même.*

„ Il est bien vrai que quelques Peres ont cru les pouvoir nommer „ pieusement *antitypes* avant qu'ils soient parfaitement sanctifiés. De ce „ nombre a été S. Eustathe, cet illustre vainqueur qui a le premier com„ battu pour la foi orthodoxe contre la fureur Arienne, comme aussi „ le grand S. Basile qui a été le destructeur de cette même superstition, „ & qui a répandu par toute la terre les dogmes de la foi orthodoxe. „ Car étant tous deux animés d'un même esprit, le premier expliquant „ ces paroles des Proverbes de Salomon, *mangez mon pain & buvez le „ vin que j'ai mêlé d'eau pour vous*, dit *qu'elles marquent par le pain & „ le vin les antitypes des membres du corps de Jesus Christ*; & l'autre pui„ sant dans la même source parle ainsi dans la priere de la divine obla„ tion, comme savent tous ceux qui célebrent le saint Sacrifice. *O Dieu, „ nous nous approchons avec confiance de l'Autel sacré, & en proposant „ les antitypes du saint corps & du sang de votre Christ, nous vous prions*

» & *vous invoquons.* Et ce qui suit fait bien voir encore plus clairement » que la pensée de ce Pere est, qu'ils sont appellés antitypes avant la » consécration; mais qu'après la consécration ils sont appellés, ils sont, » & ils sont crus proprement *corps & sang.*

» Mais ces Iconoclastes voulant abolir la vue des vénérables images, » en ont introduit une qui n'est pas *image*, mais *corps & sang*; & étant » poussés d'un esprit de malice & de tromperie, ils se sont fait illusion » à eux-mêmes, en disant que cette divine oblation se fait *par position*; » & comme cette maniere de parler est un témoignage évident de leur » emportement, de même il n'y en a pas moins à donner le nom d'image » au corps & sang du Seigneur. Ensuite abandonnant le mensonge, ils » reviennent un peu à la vérité en disant, *que cette image est faite le divin* » *corps*: mais si c'est l'image du corps, il est impossible qu'elle soit le » divin corps même.

» Que pourroit-il donc y avoir de constant & d'assuré dans la doctrine » de ces insensés, qui se représentant une chose pour une autre, appel- » lent notre saint Sacrifice, tantôt *l'image du saint corps de Jesus Christ*, » tantôt *le corps par position* (*a*), tantôt *le sacré & divin corps ?*

» Mais ce qui les a engagés dans cette contradiction n'est autre, » comme nous l'avons dit, que la passion qu'ils ont de nous ôter la » vue des images, en renversant les Traditions de l'Eglise ".

SECTION II.

Que le témoignage rapporté dans la Section précédente établit clairement la Transsubstantiation.

L'Auteur dont je viens de rapporter le témoignage, ne demandant que deux conditions pour faire une image. 1°. *Qu'elle convienne dans le nom avec l'original.* 2°. *Qu'elle en differe selon la substance*, il faut de nécessité qu'il ait cru que l'une ou l'autre de ces conditions ne se rencontre point dans l'Eucharistie consacrée, puisqu'il trouve bon qu'on lui donne avant la consécration les noms *d'image* & *d'antitype* du corps de Jesus Christ, & qu'il ne peut souffrir qu'on les lui donne après la consécration. Or il est certain qu'il ne s'est pas imaginé que ce fût la premiere condition qui manquoit au pain consacré, puisqu'il lui donne lui-même le nom de *corps de Jesus Christ*, & qu'il remarque que tous les Peres & les Apôtres même le lui ont donné. Il faut donc qu'il ait été

(*a*) Ces paroles ne sont point dans le texte grec; mais il paroît par la version de Longolius, qu'elles étoient dans le manuscrit de Maximus Planudes.

persuadé que la seconde condition lui manque. Or s'il a cru que la seconde condition ne se rencontre plus dans l'Eucharistie consacrée, bien qu'elle s'y rencontrât avant la consécration; c'est-à-dire, s'il a cru que l'Eucharistie *n'est point différente en substance du corps de Jesus Christ* après la consécration, bien qu'elle le fût avant que d'être consacrée, il s'ensuit évidemment qu'il croyoit que le changement qui s'opere au moment de la consécration est une conversion de substance, puisque c'est un changement qui fait que le pain devienne en substance le corps du Sauveur.

Secondement, s'il est certain, comme on n'en peut douter, que cet Auteur se soit imaginé que les Iconoclastes avoient appellé l'Eucharistie consacrée, *le corps par position*, & que sous ce prétexte il leur ait reproché d'être tombés dans une folie évidente, & dans une contradiction: dans une folie, d'avoir osé employer le mot de *position* en parlant de l'Eucharistie consacrée; dans une contradiction, en l'appellant tantôt *le corps par position*, tantôt *le divin corps;* il faut de nécessité qu'il ait cru que l'Eucharistie n'est plus après la consécration le corps de Jesus Christ *par position*, θέσει, mais κατὰ φύσιν, *par nature.* On ne peut pas donc raisonnablement soutenir qu'il n'ait point reconnu la Transsubstantiation; puisque la Transsubstantiation n'est autre chose que la conversion du pain dans le corps naturel de Jesus Christ.

Enfin s'il est évident que ce soit se déclarer pour la présence réelle, d'assurer que les dons ne sont pas des images du corps & du sang, mais qu'ils sont eux-mêmes après la consécration corps & sang; qu'ils sont proprement le corps & le sang de Jesus Christ; qu'ils sont le corps même & le sang même; qu'ils sont ce corps dont il est écrit, *ceci est mon corps* QUI EST ROMPU *pour vous;* qu'ils sont ce sang dont il est dit, *ceci est mon sang* QUI EST RÉPANDU *pour plusieurs;* qu'ils sont cette chair & ce sang que le Seigneur promettoit aux Apôtres quand il leur dit, *si vous ne mangez* LA CHAIR *du Fils de l'homme, & ne buvez* SON SANG, *vous n'aurez point la vie en vous. Celui qui mange* MA CHAIR *& boit* MON SANG, *demeure en moi & moi en lui.* Si, dis-je, il est évident, comme tout homme raisonnable & non préoccupé en demeurera d'accord, que de s'exprimer de la sorte, c'est faire paroître qu'on ne reconnoît pas dans les Mysteres une simple présence d'efficace ou de vertu, mais une présence réelle ou de substance, il faut que notre Auteur, quel qu'il puisse être, ait été un Transsubstantiateur, puisqu'il s'est servi de toutes ces expressions, & qu'on ne peut nier que les Grecs ne crussent au huitiéme siécle la Transsubstantiation, si l'on accorde une fois qu'ils croyoient la présence réelle.

M. Claude pourtant ne désespere pas de persuader au monde par le

moyen *de la clef de vertu*, & avec le secours de l'Ecrit approuvé au second Concile de Nicée, que les Peres de ce Concile n'ont point eu *dans le fond* d'autres sentiments sur le sujet de l'Eucharistie que les Protestants. L'entreprise est hardie. Voyons la maniere dont il s'est pris pour la faire réussir. Liv. I. Ch. V.

SECTION III.

Vains efforts de M. Claude pour prouver, que les Peres de Nicée & les Protestants ne sont en différent que sur la force du terme D'IMAGE, *& non pas dans* LE FOND *de la créance.*

M. Claude. « Nous ne nous choquons point dans le fond de la créance, » & pour bien reconnoître en quoi nous sommes différents & en quoi » nous convenons, il ne faut que produire nos arguments en termes » clairs & développés, selon le sens que nous leur donnons. Réponse à la Perpét. part. 3. c. 4. p. 599.

» Les Evéques de Nicée forment celui-ci.

» *Nulle image n'est la chose dont elle est l'image, ni en substance ni en* » *vertu.*

» *Or l'Eucharistie est le corps de Jesus Christ en vertu.*

» *Donc elle n'en est pas l'image.*

» Et nous en formons un autre de cette sorte.

» *Nulle image n'est la chose dont elle est l'image en substance.*

» *Or l'Eucharistie est l'image du corps de Jesus Christ.*

» *Donc elle n'est pas le corps de Jesus Christ en substance.*

» Qui ne voit que notre différent ne tombe pas sur cette question, » *si l'Eucharistie est le corps de Jesus Christ?*

» Car ils croient qu'elle l'est *en vertu*, nous croyons qu'elle ne l'est » pas *en substance.* Cela ne se choque point.

» Il tombe donc sur cette autre question, *si l'Eucharistie est une image?*

» Ils croient qu'elle ne l'est pas & l'induisent de ce principe, *que nulle* » *image n'est la chose dont elle est l'image, ni en substance ni en vertu.* » Nous croyons qu'elle l'est, parce que nous ne recevons pas leur prin- » cipe dans l'étendue qu'ils lui donnent, nous le limitons à la seule subs- » tance, & disons que nulle image n'est la chose dont elle est l'image » en substance, bien qu'elle la puisse étre en vertu.

» Ainsi à proprement parler, nous ne sommes en différent *que sur la* » *force du nom* D'IMAGE. Ils veulent qu'il exclue *non seulement la substance,* » *mais aussi la vertu* de la chose même. Et nous voulons qu'il exclue *la* » *substance seulement & non la vertu.*

» Or qu'ils aient pris le mot d'image en ce sens, on ne le sauroit con- Ibid. p. 596.

Liv. I. Ch. V. » tester après ce qu'ils nous ont dit eux-mêmes. *Quant à l'image nous n'en* » *savons autre chose, sinon que c'est une image qui montre une copie, ou* » *une ressemblance de son original. D'où vient qu'elle en prend aussi le nom,* » *& qu'elle n'a rien que cela de commun avec lui.* Ils ne pensoient donc » pas qu'elle en eût la vertu & l'efficace, étant certain que cette vertu » est autre chose que le nom de l'original. Et ailleurs, *un homme bien* » *sensé ne recherchera jamais dans une image les propriétés de son original.* » Or la vertu d'opérer est une des propriétés de l'original. Et si l'Auteur veut » qu'ils aient pris le mot d'image en un sens qui exclut *la vérité de la* » *substance*, pourquoi ne voudrai-je pas qu'ils l'aient pris en un sens qui » exclut *la vérité de l'efficace*" ?

Conc. 2. Nic. act 6.

Ibid. sect. 3.

Réponse. Si nous voulons que les Peres de Nicée aient pris le mot *d'image* en un sens qui exclut *la vérité de la substance*, c'est que ces Peres ont déclaré en vingt endroits, *que l'image & l'original doivent différer en substance l'un de l'autre;* mais M. Claude a tort de vouloir qu'ils l'aient pris en un sens qui exclut *la vérité de l'efficace;* puisque ce sens est trop extravagant pour être jamais venu en pensée à personne, & qu'il ne faut pas imputer aux gens des pensées extravagantes, à moins qu'on ne puisse faire voir par de bonnes preuves qu'ils les ont eues en effet.

Mais, dit M. Claude, ces Peres enseignent, *que l'image n'a rien que le nom seul de commun avec l'original.* Or la vertu ou l'efficace de l'original est certainement autre chose que le nom de l'original. Donc ils ont cru que ce qui a la vertu ou l'efficace d'une chose, n'en peut être l'image.

M. Claude ne prend pas garde qu'avec ce raisonnement on va prouver que les Peres de Nicée ont cru, que les images brisées par les Iconoclastes n'étoient pas des images; puisque ces images avoient la figure, les traits & les linéaments d'une forme humaine, & que les traits, les linéaments & la figure d'un original sont certainement autre chose que son nom.

M. Claude devoit donc faire réflexion, que quand on dit *que l'image n'a rien que le nom seul de commun avec l'original*, on ne veut pas donner à entendre qu'elle n'a ni l'efficace, ni la vertu, ni la figure, ni les traits de l'original; car si elle ne ressembloit à l'original en quelqu'une de ces choses ou en d'autres semblables, elle n'en prendroit jamais le nom; mais on veut faire concevoir, que bien qu'on donne à l'image le nom de l'original, elle n'est pas l'original même, elle n'en a pas la substance, elle ne convient pas avec lui dans la définition. C'est ainsi que les Peres de Nicée se sont expliqués eux-mêmes, comme on le verra incontinent.

« Mais, continue M. Claude, ils difent en termes formels, *qu'un* Liv. I.
„ *homme bien fenfé ne recherchera jamais dans une image les propriétés* Ch. V.
„ *de fon original* ". Il eft vrai; mais ces propriétés qu'un homme bien fenfé ne recherchera jamais dans une image, font, felon les Peres de Nicée, les propriétés fubftantielles de l'original, les propriétés qui ne fe rencontrent jamais hors de l'original, les propriétés que l'original ne peut communiquer qu'en communiquant fa fubftance, en un mot ces propriétés font, *être animé, & être compofé de chair, de mufcles, d'os & de nerfs.* Il n'y a qu'à les écouter eux-mêmes. *Il eft évident à tout le monde*, difent-ils, *qu'autre chofe eft l'image, & autre chofe l'original. Car celui-ci eft animé, & celle-là n'a point d'ame.* Conc. II. Nic. act. 6. tom. 3. num. 6.

Non feulement une image n'a point d'ame, difent-ils en un autre lieu, *mais elle eft auffi deftituée de la fubftance d'un corps; c'eft-à-dire*, ajoutent-ils, *de chair & de mufcles, de nerfs & d'os; car fi nous avions apperçu ces chofes dans une image, fans doute que nous l'aurions appellée un homme, & non pas l'image d'un homme.* Tom. 2. n. 12.

Et là même, *une image*, difent-ils, *n'eft pas femblable à fon original en fubftance, mais feulement dans le nom.* Ibid.

Et plus bas, *l'image n'a que le nom & non pas la fubftance de l'original.* Tom. 3. n. 6.

Et dans un autre endroit: *l'image n'a que le feul nom de commun avec l'original, & non la définition.* Tom. 6. n. 9.

Et dans le paffage produit par M. Claude, après avoir dit, *qu'un homme bien fenfé ne recherchera jamais dans une image les propriétés de fon original*, n'ajoutent-ils pas immédiatement ces paroles, que M. Claude n'auroit pas fupprimées s'il agiffoit de bonne foi, ou s'il ne citoit les Auteurs fur le rapport d'autrui; *car la véritable raifon*, difent-ils, *ne reconnoît autre chofe dans l'image, finon qu'elle communique dans le nom avec la chofe dont elle eft l'image, & non dans la fubftance.* Tom. 3. n. 5.

Il me femble qu'en voilà fuffifamment pour convaincre le monde, que ce n'eft pas en l'air que nous attribuons aux Peres de Nicée d'avoir pris le mot *d'image* en un fens qui exclut *la vérité de la fubftance*, & que M. Claude eft mal fondé de prétendre que ces Peres n'ont pas difputé contre les Iconoclaftes fur le même principe dont les Proteftants fe fervent contre nous, qui eft, *que nulle image n'eft en fubftance la chofe dont elle eft l'image.*

Je prie donc M. Claude de réformer fur ce principe l'argument qu'il a fait faire aux Evêques de Nicée, de le comparer avec celui des Proteftants, de voir enfuite en quoi ils conviennent & en quoi ils different; & je confens qu'il foit lui-même le Juge de notre différent.

 Nulle image, diront ces Peres, *n'est en substance la chose dont elle est l'image.*

Or l'Eucharistie est le corps de Jesus Christ en substance.

Donc l'Eucharistie n'est pas l'image du corps de Jesus Christ.

Nulle image, disent les Protestants, *n'est en substance la chose dont elle est l'image.*

Or l'Eucharistie est l'image du corps de Jesus Christ.

Donc l'Eucharistie n'est pas le corps de Jesus Christ en substance.

Selon les Protestants *l'image* du corps exclut *la substance du corps;* les Peres de Nicée prennent le mot *d'image* pour une chose qui n'a pas *la substance du corps.*

Selon les Peres de Nicée *la substance du corps* comprend *de la chair & des os;* les Protestants prennent les mots *de substance du corps* pour un composé *de chair & d'os.*

Selon les uns & les autres par *l'Eucharistie* il faut entendre *le pain de la Communion.*

Ils conviennent donc parfaitement dans tout ce qui touche la force des mots. Voyons maintenant en quoi ils different.

Les Protestants posent comme une chose constante, *que l'Eucharistie est l'image du corps;* les Peres de Nicée croient avoir montré *que l'Eucharistie n'est pas l'image du corps.*

Les Peres de Nicée supposent pour un principe incontestable, *que l'Eucharistie est le corps en substance;* les Protestants croient avoir prouvé *que l'Eucharistie n'est pas le corps en substance.*

La preuve des Protestants est, que l'Eucharistie ne peut être le corps de Jesus Christ *en substance*, puisqu'elle en est *l'image.*

La preuve des Peres de Nicée est, que l'Eucharistie ne peut être *l'image* du corps de Jesus Christ, puisqu'elle est le corps de Jesus Christ *en substance;* c'est-à-dire, selon la définition qu'ils ont eux-mêmes donnée, puisqu'elle en contient *la chair*, *les nerfs*, *les muscles & les os.*

Que M. Claude prononce maintenant, & qu'il dise s'il y a de l'apparence qu'on puisse soutenir après cela, *que les Evêques de Nicée & les Protestants ne se choquent point* DANS LE FOND DE LA CRÉANCE, *& qu'à proprement parler, ils ne sont en différent que* SUR LA FORCE DU NOM D'IMAGE.

Au reste on verra dans le cinquieme Chapitre du troisieme Livre, que tous les Catholiques du huitieme siecle ne convenoient pas avec l'Auteur de l'Ecrit qui fut lu au second Concile de Nicée, *que toute image differe en substance de la chose dont elle est l'image;* mais que plusieurs soutenoient

soutenoient avec les Iconoclastes, que l'Eucharistie est tout ensemble l'image du corps, & le corps même en propriété de substance.

CHAPITRE VI.

Cinquieme preuve de la Transsubstantiation, tirée des Paralleles Manuscrits de S. Jean de Damas.

IL y a cette différence entre S. Jean de Damas & les autres Auteurs Grecs qu'on produit ordinairement dans cette dispute, que la plupart de ceux-ci n'ont parlé de l'Eucharistie que par rencontre, & que s'il y en a quelques-uns qui l'aient fait à dessein, ce n'a été que comme en passant & en peu de paroles; au lieu que S. Jean de Damas en a traité fort amplement dans deux différents ouvrages, & dans la seule vue de faire connoître quelle étoit sur ce sujet la créance de l'Eglise.

Et c'est ce qui fait que je ne puis comprendre comment des personnes savantes, qui font profession de lire les Auteurs dans leurs sources, peuvent de bonne foi révoquer en doute, si le changement que ce Pere reconnoît dans les Mysteres est un simple changement de vertu, ou une véritable conversion de substance.

Ces deux manieres de concevoir l'Eucharistie, comme un pain commun inondé de l'efficace vivifiante qui émane du corps du Sauveur, ou comme un pain changé dans le corps même, sont trop différentes l'une de l'autre, pour permettre qu'un Auteur qui conçoit le Sacrement sous la premiere idée, & qui travaille à nous en donner une connoissance distincte, s'exprime en des termes propres à imprimer dans l'esprit d'un Lecteur l'idée d'un pain converti en la substance du corps de Jesus Christ; ou au contraire, qu'une personne qui le concevroit sous cette seconde idée, emploie des termes propres à le faire concevoir comme un pain matériel & commun, doué de la vertu de sanctifier les ames de ceux qui le reçoivent dignement.

Quoi qu'il en soit, au moins est-il certain que la maniere dont il est parlé de l'Eucharistie dans les Livres de la Foi Orthodoxe de S. Jean de Damas au Chapitre *des Divins Mysteres*, & dans le titre des Paralleles, qui porte la même inscription, ne laisse aucun lieu de douter que ce Pere n'ait cru la présence réelle & la Transsubstantiation.

Mais comme M. Claude croit avoir découvert dans le premier de ces deux ouvrages, quelques expressions qui favorisent le changement de

Liv. I. Ch. VI.

vertu, nous le réſervons pour le troiſieme Livre, où l'on verra que les trois paſſages allégués par M. Claude contiennent autant de preuves convainquantes pour la Tranſſubſtantiation.

Je ne me ſervirai donc dans ce Chapitre que du témoignage tiré des Paralleles. Il pourroit, ce me ſemble, ſuffire pour terminer notre différent. Car cet ouvrage de S. Jean de Damas n'étant qu'un ſimple recueil des plus beaux paſſages de l'Ecriture & des Peres ſur toute ſorte de matieres, diviſées environ en trois cents titres, & y en ayant un qui traite *des Divins Myſteres*, il eſt clair que pour s'aſſurer des véritables ſentiments de ce Saint, il n'y a qu'à conſidérer les paſſages qu'il a rapportés ſous ce titre.

Car ſi ce ſont des paſſages qui ſemblent d'abord donner quelque idée d'une préſence de ſigne ou d'un changement de vertu, tels qu'il s'en rencontre quelquefois dans les Peres qui ſe ſont le plus ouvertement déclarés pour la Tranſſubſtantiation, ce ſera un grand préjugé en faveur de la cauſe de M. Claude. Que s'il ſe trouve au contraire, que ce ſoient les mêmes paſſages dont les Théologiens Catholiques ſe ſervent ordinairement, pour perſuader aux Proteſtants que les Peres n'ont jamais ſongé au ſimple changement de vertu, il faudra avouer que S. Jean de Damas eſt entiérement pour nous.

Mais pour m'aſſurer davantage, je n'ai pas cru me devoir arrêter à la ſeule verſion latine de l'Abbé de Billi. J'ai conſulté un manuſcrit fort ancien de la Bibliotheque des Peres Jéſuites du College de Clermont, qui n'eſt pas inconnu aux Savants, puiſque c'eſt le même qui a appartenu autrefois à M. le Cardinal de la Rochefoucault, & d'où l'on a tiré pluſieurs fragments de S. Amphilochius, de S. Methodius, de S. Irénée & de S. Juſtin, comme on le peut voir dans les Œuvres des trois premiers, & dans la Vie du quatrieme, compoſée par le Pere Halloix.

MS Colleg. Claromont. 9. τιτλ. H. Iræneus l. 5. cap. 2. Greg. Nyſſ. Orat. Catech. c. 37. Chryſoſt. hom. ad Neophyt.

J'ai donc trouvé que S. Jean de Damas avoit recueilli ſous le titre περὶ θείων μυστηρίων, trois excellents paſſages de S. Irénée, de S. Grégoire de Nyſſe & de S. Chryſoſtôme, qui contiennent les dix Propoſitions ſuivantes.

« Que le Seigneur a confeſſé que le pain, qui eſt pris du nombre » des créatures, *eſt ſon corps*, & qu'il a aſſuré de même que le calice, » qui eſt pris auſſi du nombre des créatures, *eſt ſon ſang*.

» Que le pain eſt changé au corps du Verbe de Dieu, & qu'il ne » devient pas le corps du Verbe par le moyen du boire & du manger, » comme le pain dont le Seigneur ſe nourriſſoit, mais qu'il eſt en un » inſtant changé au corps du Verbe de Dieu, ſelon ce qu'il a dit lui- » même, *ceci eſt mon corps*.

» Que le corps de Jésus Christ étant seul & unique, est pourtant » distribué à toute heure à un million de fideles; qu'il est tout entier en » chacun d'eux par le moyen de la partie qu'ils reçoivent; & qu'il de» meure tout entier en lui-même.

» Que le sang qui reluit dans la bouche des fideles n'est pas la figure » du sang de Jesus Christ, mais la vérité même.

» Que le corps qui a été plus fort que la mort, qui est le principe » de notre vie, & que Dieu a rendu immortel, est reçu dans notre » corps, & s'insinue par le boire & le manger jusques dans nos entrailles.

» Que Jesus Christ se répand dans tous les fideles par le moyen de » sa chair, se mêlant avec leurs corps pour les faire devenir participants » de l'incorruption par leur union avec l'Immortel.

» Que le moyen qu'il a employé pour leur accorder cette grace a été, de transélémenter dans son corps la nature des choses apparentes (*c'est » à-dire, du pain & du vin qui paroissent dans les Mysteres.*)

» Que comme la mere nourrit de son sang & de son lait l'enfant » qu'elle a mis au monde, de même Jesus Christ nourrit continuelle» ment de son sang ceux qu'il a engendrés.

» Qu'il arrose de son propre sang notre sang, qu'il augmente de son » propre corps notre corps, & que la substance de notre chair est » augmentée & entretenue par son corps & par son sang.

» Enfin qu'il est certain qu'une chair qui est nourrie du corps & du » sang du Seigneur, & qui est le membre de Jesus Christ, comme parle » l'Apôtre lorsqu'il dit, *nous sommes les membres de son corps & de son sang,* » *formés de sa chair & de ses os;* qu'il est, dis-je, certain que cette chair est » capable de recevoir le don de Dieu, qui n'est autre que la vie éternelle ».

Si S. Jean de Damas avoit cru, comme M. Claude le lui impute, que le pain & le vin ne sont changés qu'en la vertu du corps & du sang de Jesus Christ, seroit-il concevable que voulant nous donner une idée de ce changement, il eût choisi dans les Peres de ces sortes de passages, tous tissus d'expressions propres à former l'idée d'une véritable conversion de substance? Il n'est besoin que d'un peu de sens commun & de bonne foi pour se rendre à une preuve de cette nature.

L'unique chose qui soit ici à craindre est, qu'il ne se trouve des gens qui croiront que c'est porter un peu trop loin les suites de la Transsubstantiation, que de se persuader, *que la substance de notre chair soit nourrie, augmentée & entretenue par le propre corps & le propre sang du Sauveur;* puisque pour cela il faudroit que les substances du corps & du sang de Jesus Christ passassent en notre sang, en notre chair, en nos os, en un mot, en toute la consistance de notre corps; ce qui n'est pas soutenable,

Liv. I. Ch. VI. *y ayant trop d'inconvénients*, comme M. Claude l'a remarqué, *à faire passer la propre substance du corps de Jesus Christ en la substance de notre chair.*

L. 5. c. 6. p. 599.

Mais comme ce n'est pas encore ici le lieu de traiter à fond cette difficulté, on ne trouvera point mauvais que je me contente de faire remarquer aux Lecteurs en peu de mots:

1°. Que ce passage du corps & du sang de Jesus Christ en la substance des communiants, se peut concevoir de deux façons, ou d'une maniere toute charnelle, comme le conçurent ceux qui disoient entr'eux: *Comment celui-ci nous peut-il donner sa chair à manger?..... Ces paroles sont bien dures, qui peut les écouter?* Ou d'une maniere qui n'a rien de charnel & de grossier, comme le concevoit S. Jean de Damas lorsqu'il a écrit dans ses Livres de la Foi Orthodoxe, *que le corps & le sang du Seigneur passent en la consistance de notre corps & en notre substance, sans se consumer, sans se corrompre, sans être sujets à la condition des aliments ordinaires.*

2°. Que de croire que le corps de Jesus Christ passe de la premiere maniere en la substance des nôtres, ce seroit une imagination impie, qui n'emporte pas seulement de très-grands inconvénients, mais même qui est entiérement incompatible avec quelques-unes des dix Propositions que je viens de rapporter.

3°. Que S. Jean de Damas n'est pas le seul qui ait enseigné le passage du corps de Jesus Christ dans nos corps conçu de la seconde maniere; que c'est une pensée qui lui est commune avec d'autres Auteurs, tant Grecs que Latins, & qu'elle ne répugne nullement à la créance de l'Eglise. Il est vrai qu'on y trouvera peut-être d'abord quelques inconvénients; mais on espere que ces inconvénients se dissiperont d'eux-mêmes, quand on aura examiné la chose attentivement & sans préoccupation, comme nous tâcherons de le faire dans le second Chapitre du troisieme Livre.

CHAPITRE VII.

Sixieme Preuve de la conversion substantielle par le témoignage de S. Anastase Sinaïte.

Si S. Anastase Religieux du Mont Sina, étoit le même qu'Anastase I de ce nom Patriarche d'Antioche, il ne paroîtroit point ici, puisque ce saint Patriarche n'est pas parvenu jusqu'au commencement du septieme siecle, où se doit terminer notre dispute. Mais il y a des raisons non seulement convaincantes, mais même si sensibles qui montrent que

ce sont deux Auteurs différents, qu'il est assez étrange que tant de personnes savantes les aient pu confondre ensemble. Liv. I. Ch. VII.

Car outre qu'Anastase Sinaïte fait mention dans son Livre intitulé *Odegos*, de la mort de S. Euloge, Patriarche d'Alexandrie, qui a survécu quelques années à S. Anastase, Patriarche d'Antioche, comme M. Aubertin l'a fort bien remarqué, il témoigne expressément dans ce même ouvrage que le Siege d'Alexandrie est occupé *au moment qu'il écrit*, par Jean, Evêque des Théodosiens. Ce Jean a tenu le Patriarchat depuis l'an 677 jusqu'en 684, comme on le peut voir dans l'Histoire des Princes Mahométans, tournée d'arabe en latin par Thomas Erpennius, & dans celle des Patriarches Cophtes d'Alexandrie imprimée au Louvre. Ce qui prouve invinciblement qu'Anastase Sinaïte étoit encore en vie près de cent ans après la mort d'Anastase I, Patriarche d'Antioche. Anast. Sin. Odeg. c. 10. p. 198. Ibid. c. 8. p. 296.

Aussi S. Jean de Damas les a-t-il clairement distingués l'un de l'autre dans la troisieme Oraison des Images; car il appelle le plus ancien *Anastase Evêque d'Antioche*, & l'autre *S. Anastase du Mont Sina.* Et même il produit un passage de ce dernier qui fait voir qu'il vivoit après le milieu du septieme siecle, puisqu'il y est parlé d'un miracle arrivé pendant le siege de Damas par les Sarrasins, c'est-à-dire, l'an 635, & qu'Anastase assure qu'il se trouve encore au temps qu'il écrit des personnes qui ont vu de leurs yeux la chose qu'il raconte.

Enfin pour passer quelques autres preuves semblables, on ne trouve dans aucun ancien Auteur que S. Anastase Patriarche d'Antioche ait été Religieux du Mont Sina, ou qu'Anastase Sinaïte ait été Patriarche d'Antioche. Il n'y a que Nicéphore Calliste, Historien assez moderne, qui de deux, ou pour mieux dire, de trois Anastases n'en a fait qu'un, confondant Anastase Sinaïte avec Anastase I Patriarche d'Antioche, qu'il confond par une autre erreur avec Anastase II, Patriarche de la même ville, qui souffrit le Martyre sous l'Empire de Phocas au commencement du septieme siecle. Nicephor. Call. l. 18. c. 44.

Mais bien qu'Anastase Sinaïte soit différent des deux Patriarches d'Antioche qui ont porté le même nom, il ne faut pas pour cela s'imaginer, comme a fait M. Aubertin, que ce soit un Auteur inconnu, & de peu d'autorité. Car outre qu'il en est fait une honorable mention dans le Ménologe des Grecs au 21 d'Avril, ses ouvrages sont allégués dans le Concile de Florence, dans Jean Cyparioffite, dans Glycas, dans Euthymius, dans S. Jean de Damas; & ils en parlent tous avec des marques de l'estime particuliere qu'ils en faisoient. Les uns l'appellent *le divin Anastase*, d'autres *le très-divin Anastase*, d'autres *le grand Anastase Sinaïte.*

Il est même certain par le témoignage de ces Auteurs, qu'il a composé une bonne partie des ouvrages publiés sous le nom d'Anastase, Pa-

 triarche d'Antioche ; & nous apprenons de divers lieux de l'*Odegos*, qu'il a combattu près de cinquante ans par ses Ecrits & dans plusieurs Conférences, les hérétiques qui troubloient de son temps l'Eglise d'Orient. Ce qu'on aura d'autant moins de peine à croire, que les Auteurs du Ménologe remarquent, que ce saint Religieux est parvenu, pour me servir de leur expression, *à une vieillesse très-profonde.*

Section I.

Contenant divers témoignages tirés des disputes de S. Anastase Sinaïte contre les Gaïanites, les Acéphales & les Monophysites.

Entre les divers partis dans lesquels les Eutychiens étoient divisés du temps de S. Anastase, l'un des principaux étoit celui des Gaïanites, ainsi nommés du premier Auteur de leur secte. L'erreur principale qui les distinguoit des autres est, qu'ils soutenoient que le corps de Jesus Christ avoit été incorruptible dès le moment de l'union avec le Verbe.

S. Anastase ayant eu une conférence avec eux dans la ville d'Alexandrie, & la jugeant propre pour servir de modele à ceux qui se trouveroient engagés en de semblables disputes, crut qu'il la devoit insérer dans son *Odegos;* c'est-à-dire, dans son *Guide* de la foi orthodoxe.

C'est au commencement de cette dispute, & dans deux autres que ce Pere a eues contre les Acéphales & contre les Monophysites, qu'il enseigne si clairement le dogme de la présence réelle, que si nous avions quelque chose à souhaiter dans son témoignage, ce ne seroit pas qu'il se fût déclaré d'une maniere plus avantageuse en notre faveur, mais seulement qu'il ne l'eût pas fait en des termes si forts & qui paroîtront assurément un peu durs à plusieurs personnes, jusqu'à ce que nous ayions découvert leur vrai sens, avec les raisons qui ont obligé ce Pere d'en user de la sorte. Voici ses paroles.

S. Anast. Odeg. c. 23. p. 348. « *Conférence d'un Orthodoxe avec un Gaïanite tenue dans la ville d'Alexandrie, qui pourra vous servir de modele.*

„ *L'Orthodoxe.* Estimez-vous que les choses soient plus dignes de foi „ que les paroles, ou bien croyez-vous que les paroles donnent plus d'assu- „ rance que les choses mêmes?

„ *Le Gaïanite.* Il est évident que les choses l'emportent par dessus les „ paroles, & qu'elles nous rendent beaucoup plus certains & assurés.

„ *L'Orthodoxe.* On ne pouvoit mieux répondre suivant les loix de la „ véritable Religion. Mais puisque vous soutenez que le corps de Jesus „ Christ a été incorruptible dès le premier moment de l'union, aussi-bien

„ que la divinité, dites-moi, s'il vous plaît, si la Communion du sacré „ corps & du sang de Christ que vous offrez & à laquelle vous partici- „ pez, n'est pas véritablement le corps & le sang de Jesus Christ Fils de „ Dieu; ou si c'est du pain tel qu'on en vend dans le marché; ou une „ figure du corps de Christ, tel qu'étoit le sacrifice du bouc qui étoit „ offert pour les Juifs.

„ *Le Gaïanite.* A Dieu ne plaise que nous disions que la sacrée Com- „ munion est la figure du corps de Christ, ou de simple pain; mais nous „ recevons véritablement le corps même & le sang même de Jesus Christ „ Fils de Dieu, qui s'est incarné, & qui est né de la Sainte Mere de Dieu „ Marie toujours Vierge.

„ *L'Orthodoxe.* C'est ce que nous croyons & que nous confessons aussi, „ selon la parole que Jesus Christ a dite à ses Apôtres dans la Cene mysti- „ que, lorsqu'il leur donna le pain vivifiant. *Prenez*, dit-il, *& mangez; „ ceci est mon corps.* Et en leur donnant le calice il dit de même: *Ceci „ est mon sang.* Il ne leur dit pas, ceci est la figure & l'antitype de mon „ corps & de mon sang. Et de même en plusieurs autres lieux. *Celui*, „ dit-il, *qui mange ma chair & boit mon sang a la vie éternelle.* Puisque „ Jesus Christ déclare donc que c'est véritablement son corps & son sang „ qui est reçu par nous autres fideles, apportez-moi quelque partie de „ la Communion de votre Eglise que vous croyez la plus orthodoxe de „ toutes, & nous mettrons dans un vase avec toute sorte de révérence „ ce saint & ce sacré sang de Jesus Christ, & si dans l'espace de quelques „ jours il ne reçoit aucune corruption, ni aucun changement ou altéra- „ tion, il paroîtra que c'est avec raison que vous dites que le corps de „ Christ a été entiérement incorruptible dès le premier moment de l'union; „ mais s'il est corrompu ou altéré, il faudra par nécessité que vous disiez „ l'une de ces trois choses: ou que ce que vous prenez n'est pas le vrai „ corps de Jesus Christ, mais une simple figure; ou qu'à cause de votre „ mauvaise doctrine le Saint Esprit n'est point descendu sur les dons; ou „ que le corps de Jesus Christ avant la Résurrection étoit sujet à la cor- „ ruption, comme ayant été immolé, mis à mort, blessé, divisé & man- „ gé; au lieu qu'une nature incorruptible ne peut ni être divisée, ni „ recevoir des plaies dans ses mains & dans son côté, ni être mise à mort, „ ni être mangée; on ne peut la tenir entre les mains, ni la toucher, „ comme il paroît par les natures incorruptibles de l'ame & de l'Ange.

„ *Le Gaïanite.* D'où vient donc que nous trouvons plusieurs Peres qui „ appellent le corps du Seigneur incorruptible?

„ *L'Ortodoxe.* Ces mots *de corruption & d'incorruption* se prennent „ dans les Saintes Ecritures de deux manieres différentes..... Nous avouons

Liv. I. Ch. VII. „ donc que le très-ſaint corps de Jeſus Chriſt eſt incorruptible, c'eſt-à-„ dire, exempt de toute ſorte de péchés; mais qu'avant ſa Réſurrection „ il n'ait été ſujet à aucune ſorte de corruption, c'eſt ce que nul des „ Saints Peres n'a jamais enſeigné, &c."

Mais ce n'eſt pas ſeulement contre les Gaïanites que S. Anaſtaſe a employé des arguments tirés du dogme de la Tranſſubſtantiation, il l'a fait auſſi, comme je l'ai dit, dans des diſputes contre les Acéphales & contre les Monophyſites.

Ibid. c. 14. p. 232. „ Timothée, ce célebre Docteur de votre parti, dit-il aux Acéphales, „ eſt donc un impie de dire, *que la nature de Jeſus Chriſt après l'Incar-„ nation eſt la ſeule divinité.* Car ſi la nature de Jeſus Chriſt eſt la ſeule „ divinité, comme la divinité eſt inviſible & incapable d'être maniée & „ d'être ſacrifiée, qu'elle ne peut être diviſée & mangée, il eſt clair que „ Timothée nie le ſacrifice & la communion des ſacrés Myſteres, & qu'il „ ne croit pas & ne confeſſe pas que ce qu'il donne au peuple en lui „ diſant: *Le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, notre Seigneur, notre Dieu „ & notre Sauveur*, ſoit dans la vérité le corps & le ſang viſible, créé „ & terreſtre de Jeſus Chriſt. Car puiſqu'il dit *que la divinité eſt la ſeule „ nature de Jeſus Chriſt*, étant certain qu'il répugne entiérement à la „ nature divine d'être tenue, rompue, diviſée & briſée, d'être répandue, „ vuidée & verſée, & enfin d'être coupée avec les dents, il faut que Timo-„ thée tombe par néceſſité dans l'un de ces deux abymes, ou de dire que la „ divinité eſt ſujette au changement & à l'altération, ou de nier le corps „ & le ſang lequel il offre & mange lui-même dans le Sacrifice myſtique, „ & qu'il donne au peuple en lui diſant: *Le corps & le ſang de Notre „ Seigneur Jeſus Chriſt.* Car il devroit plutôt dire, ſelon ſon opinion: „ *La ſeule divinité de Notre Seigneur Jeſus Chriſt*". Voilà la maniere dont S. Anaſtaſe combat les Acéphales. Voyons maintenant comme il diſpute contre les Monophyſites.

Ibid. c. 14. p. 284. „ Ces gens, dit-il, qui reprennent le Concile de Calcédoine, & qui „ nient *que la chair de Jeſus Chriſt ſoit une nature*, parlent d'une maniere „ tout-à-fait étrange. Ils veulent qu'un corps viſible & palpable qui s'eſt „ accru, qui a été lié de bandes, qui a été circoncis, qui a été touché, „ ſouffleté, maſſacré, percé, enſeveli, ſacrifié, diviſé, mangé, briſé & „ diſtribué; ils veulent, dis-je, que ce corps ne ſoit pas *une nature*, & ils „ donnent le nom de *ſubſtance* au Verbe divin, qu'ils n'ont jamais vu „ & qu'ils ne verront jamais, qu'ils n'ont jamais tenu & qu'ils ne tien-„ dront jamais, qu'ils n'ont jamais compris & qu'ils ne comprendront „ jamais; qui ne peut être ni circonſcrit, ni mis à mort, ni diviſé, ni „ mangé...... Mais quand je devrois paſſer pour imprudent, j'oſerai leur dire,

„ dire, que ce qui se voit & qui se peut réellement & en effet toucher, „ passera plutôt pour une nature & pour une substance dans l'esprit de „ tout le monde, que ce qui est invisible & impalpable, & qui ne se peut „ connoître que par l'ouie & par le rapport qu'on nous en a fait. Or „ nous ne connoissons que par la foi les choses qui appartiennent à la „ divinité de Jesus Christ; mais pour celles qui regardent sa chair, nous „ expérimentons ce qu'elles sont en les voyant & en les maniant..... Et „ un peu plus bas. Nous ne connoissons pas seulement par la foi, dit-il, „ la nature du corps de Jesus Christ, mais par l'expérience même des „ choses que nous voyons, que nous manions, & que nous mangeons en „ le recevant tous les jours réellement & en vérité ".

SECTION II.

Que S. Anastase a cru la Transsubstantiation.

Bien qu'il soit assez surprenant d'entendre raisonner de cette sorte S. Anastase contre les Gaïanites, les Acéphales & les Monophysites, il faut néanmoins avouer qu'on ne peut guere concevoir rien de plus fort pour décider la question sur laquelle nous sommes en différent avec M. Claude.

En effet, que peut-on souhaiter de plus puissant pour convaincre des gens équitables, qu'un Auteur a cru que nous recevons de la bouche dans les divins Mysteres, non la substance d'un pain ordinaire, mais la propre substance du corps de Jesus Christ, que des passages où il enseigne que l'Eucharistie est assurément & dans la vérité, le véritable corps, le corps même, le corps & le sang, visible, créé & terrestre de Jesus Christ.

Où il dit que le pain de la communion n'est pas de simple pain, ou la figure & l'antitype du corps du Seigneur, mais CE PAIN VIVIFIANT, dont parloit le Seigneur, lorsqu'il a dit. *Celui qui mange ma chair, vivra éternellement.*

Où il soutient qu'en s'approchant de la Table sacrée, l'on touche des mains, l'on brise avec les dents, & l'on mange *véritablement*, *réellement*, ou, *par nature*, & *en vérité*, ἀληθῶς, φύσις, ἀληθείᾳ, le corps de Jesus Christ, ce corps qui a été circoncis, ce corps qui a été lié, qui a été souffleté, massacré, percé & enseveli; & qu'ainsi on peut y aller reconnoître par sa propre expérience, si Jesus Christ n'a point d'autre nature que la divinité, qui, de l'aveu de tout le monde, est entiérement impalpable & invisible, & ne peut être ni divisée, ni brisée, ni mangée.

Liv. I. Ch. VII. Où il prétend qu'il n'y a point de meilleur moyen pour retirer de leur erreur les hérétiques qui enseignent qu'une nature unie hypostatiquement à la divinité ne peut être corruptible, que de leur faire faire réflexion que le corps de Jesus Christ est encore aujourd'hui sujet au changement & à la corruption dans les divins Mysteres, & de les provoquer à en venir à l'expérience s'ils refusent d'en demeurer d'accord.

Mais quelque fortes que soient ces expressions en elles-mêmes, & bien que dans la liaison qu'elles ont avec toute la suite du discours de S. Anastase, elles aient encore incomparablement plus de poids, M. Claude ne laisse pas de soutenir que ce Pere n'a cru ni la présence réelle ni la Transsubstantiation. Et sa raison est, que si S. Anastase avoit été persuadé de ces deux dogmes, il y auroit de l'extravagance, de la folie, de l'impiété & de la contradiction manifeste dans ses suppositions & dans ses raisonnements. C'est ce qui nous reste à examiner.

Mais avant que de le faire, il faut que je prie M. Claude de souffrir qu'on transpose ses objections pour les remettre dans leur ordre naturel, de peur que je ne tombe moi-même dans une confusion, dont je ne pourrois aisément tirer les Lecteurs, si je commençois par la difficulté qu'il propose la premiere.

SECTION III.

Contenant quelques objections de M. Claude avec les sentiments de divers Auteurs tant Grecs que Latins touchant la partie extérieure de l'Eucharistie.

L. 4. c. 9. p. 480. 483. *M. Claude.* « Il est certain que la doctrine d'Anastase n'est pas celle » de l'Eglise Romaine, qui ne peut compatir avec le principe sur lequel » Anastase raisonne, qui est, *que le corps de Jesus Christ est sujet à la* » *corruption dans les Mysteres.* M. Arnauld dit, *qu'Anastase a cru que cette* » *blancheur & les autres accidents sensibles de l'Eucharistie sont les acci-* » *dents du corps de Jesus Christ, & qu'ainsi quand le pain est rompu,* » *c'est le corps de Jesus Christ qui est rompu.* Par ce corps de Jesus Christ » M. Arnauld entend, non le corps mystique seulement, mais le corps » naturel en propre substance. Or que peut-on imputer à un homme de » plus extravagant que de croire, que la substance du corps soit en effet » de la même forme & de la même figure que le pain de l'Eucharistie, » qu'elle soit divisée & rompue en plusieurs miettes comme le pain est » divisé, que chaque miette soit une partie de ce corps, & que la subs- » tance de ce corps ait réellement la saveur & la couleur que le pain

Arnauld. l. 7. c. 2.

» a ? Et puisqu'il faut croire la concomitance, comme la substance du Liv. I.
» corps sera dans le calice liquide & fluide comme le vin, celle du sang Ch. VII.
» sera aussi dure & solide comme du pain. En vérité si Anastase a été
» capable d'avoir ce sentiment, il faut dire que c'est un homme indigne
» de porter témoignage dans cette dispute, & M. Arnauld ne sauroit
» le rendre plus méprisable qu'en lui attribuant des folies de cette nature ».

Réponse. Il est certain qu'il se passe dans la Transsubstantiation des miracles qui lui sont communs avec la présence réelle, & d'autres qui lui sont propres ; & je ne sais si l'on ne pourroit point dire qu'il y a cette différence entre ces deux sortes de miracles, que ceux qui sont propres à la Transsubstantiation peuvent être, ce semble, en quelque maniere conçus, au lieu que ceux qui lui sont communs avec la présence réelle paroissent entiérement inconcevables.

En effet, que le corps de Jesus Christ soit en même temps dans le ciel & sur la terre, qu'il soit contenu dans l'espace d'une aussi petite étendue qu'est celle de la grandeur d'une hostie, que quand on aura divisé cette hostie il se retrouve tout entier sous chaque partie, comme s'il ne s'étoit fait aucune division, ce sont des miracles que nous jugerions absolument impossibles, si la raison & les divines Ecritures ne nous avoient appris, *que Dieu peut faire des merveilles que les hommes ne peuvent comprendre.* Mais que la substance du pain soit en un moment consumée sans que personne puisse s'en appercevoir, bien que ce soit un miracle qui surpasse les forces de la nature, il faut pourtant avouer que nous pouvons en quelque façon comprendre la maniere dont Dieu le peut accomplir.

Et c'est, si je ne me trompe, la véritable raison pourquoi il se trouve tant de différentes opinions touchant le voile qui couvre la forme naturelle du Sauveur réellement présent sur nos Autels. Car comme les hommes n'ont pas tous l'esprit également vif & pénétrant, ni d'une pareille étendue, & que la plupart de leurs raisonnements sont d'ordinaire appuyés sur de certains principes fort vagues que chacun entend à sa maniere, & dont souvent on ne s'est jamais formé des idées bien claires & bien distinctes, il étoit naturellement impossible qu'ils entreprissent de découvrir, comment il se peut faire que nous appercevions encore un pain commun dans les Mysteres après la conversion des Symboles, sans se trouver en peu de temps partagés en des opinions contraires, & entiérement opposées les unes aux autres.

Aussi voyons-nous que dans l'espace de moins de deux siecles, il s'est formé sur ce sujet jusqu'à sept ou huit opinions différentes.

1°. Les uns ont prétendu, *que le feu de la Divinité descendant sur l'Au-*

LIV. I. CH. VII. *tel*, comme parlent quelques Grecs, les dons étoient entiérement consumés sans qu'il en restât rien du tout. *Nihil omnino de pane remanere, nihil supereſſe.* Il eſt parlé de cette opinion dans deux célebres Auteurs du douzieme ſiecle, Alain de l'Iſle & Alger. Joſeph Ballus l'a renouvellée de notre temps en Italie, comme on l'a fait voir ailleurs.

Alan. de Inſul. adv. Wald. Alger. l. 1. c. 7.

Il eſt auſſi certain que les Grecs de Veniſe étoient de ce ſentiment vers le milieu du ſiecle paſſé. Car le Cardinal de Guiſe leur ayant fait demander, s'ils croyoient *que la ſubſtance du pain fût tellement changée qu'il ne demeurât que les ſeuls accidents ſubſiſtants ſans ſujet*, leur réponſe fut, qu'ils croyoient que les Symboles *ſont tellement changés au corps de Jeſus Chriſt, que ni le pain ni les accidents de ſa ſubſtance ne demeurent point. Ita mutantur ut neque ſubſtantiæ ipſius accidentia maneant.* C'eſt-à-dire, que ſelon cette premiere opinion, les accidents même périſſent, & qu'il n'en reſte que les ſeules apparences.

2°. Les autres ont enſeigné que les accidents du pain demeuroient; mais ils ne conviennent pas enſemble touchant la maniere dont cela ſe fait. Quelques-uns ont eſtimé qu'ils demeuroient ſans être ſoutenus d'aucun ſujet. Ç'a été la penſée de Pierre Lombard Evêque de Paris, communément appellé le Maître des Sentences. *Les accidents*, dit-il, *demeurent ſubſiſtants par eux-mêmes.* Et un peu plus haut, *ſi l'on demande*, dit-il, *quel eſt le ſujet qui ſert de fondement aux accidents qui demeurent, il ſemble qu'on doive plutôt avouer qu'ils demeurent ſans aucun ſujet, que de dire qu'ils ſont dans un ſujet.*

Magiſt. Sentent. l. 4. d. 12.

Samonas, Archevêque de Gaza en Paleſtine, a été apparemment de cette opinion, puiſqu'il enſeigne que quand on rompt l'hoſtie, *la diviſion ne tombe que ſur les accidents ſenſibles*, *μειωσμὸς ἐςιν ἐκεῖνος τῶν αἰσθητῶν συμβεβηκότων μόνον.*

Tom. 2. Bibl. Patr. Græco-lat.

3°. D'autres ont eſtimé qu'il étoit plus à propos de donner aux accidents un ſujet qui les ſoutînt. Mais ils ne ſont pas d'accord enſemble quand il s'agit d'aſſigner quel il eſt. Guimond, Evêque d'Averſe, qui écrivoit ſur la fin de l'onzieme ſiecle, a cru que ce ſujet n'étoit autre que le corps même du Seigneur. Je rapporterai ſes paroles dans la Section ſuivante, où l'on verra que cette opinion eſt encore aujourd'hui ſoutenue par des Théologiens Catholiques.

Il ſemble qu'on puiſſe conclure du Traité de Pierre, Patriarche des Maronites, & de la Réponſe de Marcus Donus aux queſtions que M. Claude lui a fait propoſer, que cette opinion a encore aujourd'hui des partiſans parmi les Grecs & parmi les Maronites. *Nous croyons*, dit ce Patriarche, *que les accidents du pain & du vin ne perdent point leur être, mais qu'ils ſont tranſportés de l'un & de l'autre au corps du Meſſie &*

Perpét. tom. 3. l. 8. c. 16.

à son sang. Les paroles de Donus sont plus expresses. Car après avoir remarqué que l'Eglise Grecque ne recherche point avec curiosité la maniere dont les accidents se conservent sans sujet, c'est-à-dire, comme la suite le fait voir, sans la substance du pain, voulant persuader à M. Claude que cette merveille ne surpasse ni les forces du Tout-puissant, ni celles de la nature, il propose deux exemples. Le premier, qui se trouve aussi dans Guimond, est pris de la manne qui changeoit d'une saveur en une autre selon la volonté des Israélites, & contenoit ainsi successivement diverses sortes de saveurs sans leur sujet naturel. Le second, dont Albert le Grand s'est aussi servi pour établir la même doctrine, comme on le verra incontinent, est emprunté des odeurs qui se conservent naturellement dans l'air pendant l'espace de quelque temps, sans le sujet que la nature leur a assigné pour les soutenir. D'où ce Grec conclut qu'il n'y a pas sujet de s'étonner que l'odeur du pain se conserve par la vertu divine dans le corps de Jesus Christ sans la substance du pain. Voici ses propres termes, car il a répondu en latin aux questions de M. Claude: *Quid mirum ergo si panis odor in corpore conservatur sine ejus substantia?*

Ubi sup. c. 12. pag. 672.

4°. D'autres ont soutenu que ce n'est pas le corps du Seigneur, mais l'air qui sert de sujet aux accidents. Le Maître des Sentences fait mention de cette opinion sans en nommer les Auteurs. *Accidentia*, dit-il, *sunt ibi sine subjecto, licet quidam asserant ea fundari in aëre.*

Magist. Sentent. l. 4. d. 12.

Je ne trouve point d'Auteurs Grecs qui aient été de ce sentiment.

5°. Outre ces quatre opinions, il s'en trouve d'autres de divers Auteurs, qui ont laissé la question ou entiérement indécise, ou au moins en partie. Guillaume, Abbé de S. Thierri, est de ceux-ci. Car après avoir enseigné dans ses premiers ouvrages que les accidents du pain demeurent dans l'Eucharistie, il a depuis révoqué en doute s'ils demeuroient, ou s'ils ne demeuroient pas, en telle sorte néanmoins qu'il estime, que si on les fait demeurer, il faut dire qu'ils sont dans le corps du Seigneur. Voici ses paroles. *Pierre Abeillard*, dit-il, *assure que la substance du pain étant changée en la substance du corps de Jesus Christ, pour accomplir le mystere du Sacrement, les accidents de la premiere substance demeurent en l'air; mais si les accidents, ou la forme de la premiere substance, qui n'est autre chose, à mon avis, qu'un certain concours de plusieurs accidents en un même tout, si cette forme, dis-je, se trouve dans le Sacrement, il me semble, pourvu que vous le trouviez bon,* c'est à Geoffroi Evêque de Chartres, & à S. Bernard qu'il parle, *qu'elle est dans le corps du Seigneur.* Si ibi est, in corpore Domini est. Et sa raison est, qu'on ne voit pas à quelle fin cette forme demeureroit dans l'air. *Obsecro, ut*

Guillol. disp. adv. Abaillard. c. 9. Bibl. Cisterc. Tom. 4. p. 126.

LIV. I. CH. VII. *quid in aëre? Quid ibi factura est?* Au lieu qu'en la mettant dans le corps du Seigneur, on peut dire qu'elle le dispose & le modifie, *aptans illud & modificans*, pour le rendre capable d'être tenu, manié & mangé sous la forme de pain, de la maniere qu'il étoit convenable qu'on le prît, qu'on le maniât, & qu'on le mangeât dans cet adorable Mystere.

6°. Quelques autres supposant que les accidents demeurent, ont douté si l'air leur servoit de sujet, ou s'ils subsistoient par eux-mêmes. *Formæ panis & vini subsistunt in aëre vel sine substantia.* C'est ainsi qu'en parle l'Auteur des Commentaires sur le livre de Boëce de la Trinité, publiés sous le nom de Bede, mais qui sont, autant que j'en puis juger, de quelque Théologien du douzieme siecle.

Apud Bedam. t. 8.

7°. D'autres supposant que les accidents qui demeurent après la consécration ne peuvent subsister par eux-mêmes, semblent n'avoir osé déterminer s'ils sont dans le corps de Jesus Christ, ou dans l'air qui l'environne. C'est ce qui se peut voir dans un Traité de l'Eucharistie composé par Albert le Grand. Car 1°. Albert remarque, que les accidents peuvent avoir deux sortes d'êtres, selon les principes de la Philosophie d'Aristote, l'un *matériel*, & l'autre *spirituel*, *sensible*, *intentionnel*. 2. Il enseigne qu'il est absolument impossible que des accidents soient sans un sujet qui les soutienne, ou selon leur *être matériel*, ou au moins selon le *sensible & intentionnel*. 3. Il soutient qu'encore que les accidents ne se rencontrent jamais selon leur *être matériel* hors le propre sujet que la nature leur a destiné, il n'en est pas de même de *leur être spirituel*; ce qu'il prouve par l'exemple des odeurs, des saveurs & des autres qualités sensibles, qui se conservent tous les jours selon cet *être spirituel* hors de leur propre sujet. De ces principes il conclut, qu'il n'y a rien qui empêche que les accidents du pain ne demeurent dans le Sacrement selon *leur être spirituel & intentionnel*, après que la substance qui les soutenoit selon leur *être matériel* a été convertie en la substance du Sauveur. Mais il ne déclare pas assez nettement, si c'est dans le corps de Jesus Christ, ou dans l'air que les accidents retiennent cet *être intentionnel & spirituel* qu'il leur attribue.

Albertus Magn. lib. de Eucharist. dist. 3. tract. 3. c. 1. p. 71. num. 8. & dist. 6. tract. 2. c. 1. num. 17. p. 111. oper. t. 21.

8°. Les quatre cents Evêques assemblés au Concile de Latran sous Innocent III. l'an 1225. Voyant les Théologiens merveilleusement partagés sur ce point, & jugeant à propos de laisser à chacun la liberté de suivre l'opinion qui lui sembleroit la meilleure, se sont servis d'un terme qui met leur définition au dessus de toute sorte de contestations. *La Transsubstantiation étant accomplie*, disent-ils, *le corps & le sang de Jesus Christ sont véritablement contenus* SOUS LES APPARENCES *du pain & du vin.* Les Conciles de Constance, de Basle & de Trente ont imité celui

Conc. Lateran. c. 1. Concil. Const. sess. 13.

de Latran. Et l'on a vu au commencement de ce Livre, que S. Grégoire le Grand s'étoit servi de la même expression. *Le Seigneur*, dit-il, *convertit le pain en sa chair & le vin mêlé d'eau en son sang*, MANENTE PROPRIA SPECIE, *l'apparence propre du pain & du vin demeurant*. Liv. I. Ch. VII. Conc. Basil. sess. 33. Concil. Trid. sess. 13. Sup. p. 19.

Théophylacte Archevêque d'Achride en Bulgarie, contemporain de Bérenger, s'est servi de deux termes qui reviennent parfaitement au mot de *species* des Latins, savoir, de φαίνεται, & d'εἶδος. *Il nous* PAROÎT *encore du pain*, dit-il, *quoique dans la vérité ce soit de la chair.* Et ailleurs, *Dieu*, dit-il, *s'accommodant à notre infirmité, conserve* L'APPARENCE *du pain & du vin.* Theoph. in Matth. 26 in Marc. 24.

L'Auteur *de la Confession Orthodoxe de l'Eglise d'Orient*, imprimée en Hollande aux frais de Messieurs les Etats, & approuvée par les quatre Patriarches, s'est exprimée de la même maniere. *Après les paroles de l'invocation*, dit-il, *la Transsubstantiation se fait à l'instant même, & le pain est changé au véritable corps de Jesus Christ, & le vin en son véritable sang, les apparences du pain & du vin demeurant par une divine œconomie.* Part. 1. quæst. 106.

La plupart des Grecs qu'on a consultés depuis cinq ou six ans touchant la créance de leur Eglise sur l'Eucharistie, se sont contenus dans les mêmes bornes, quoiqu'avec des termes différents.

Anastase, Archevêque de l'Isle de Siphanto, Jacques Archevêque de l'Eglise d'Andros, & Denys, ancien Archevêque de l'Eglise de Milo, disent, *que le pain & le vin sont changés & transélémentés de telle sorte, que leur substance & leur nature s'écoule & se détruit entiérement, & que les substances du pain & du vin ne demeurent plus après la consécration, mais le corps même & le sang de Jesus Christ présent* EN LA FIGURE ET GOUT *de pain.* Perpét. tom. 3. l. 8. c. 3. p. 519.

L'Œconome, & les principaux Officiers de l'Eglise de l'Isle Anaxia enseignent, *qu'il ne reste plus rien du pain & du vin que* LES SEULES ESPECES OU LES APPARENCES *du pain & du vin.* p. 521.

Ceux de l'Eglise de Micone assurent, *qu'après la consécration la substance du pain & du vin ne demeure plus, mais que le corps & le sang de Jesus Christ est présent sous* LA FORME *du pain & du vin.* p. 525.

Macaire, Patriarche d'Antioche dit, *que le pain & le vin sont changés & transportés de leur propre substance, & passent en la vraie & propre substance de Notre Seigneur Jesus Christ, & qu'il ne reste du pain & du vin que leurs* APPARENCES. Cap. 17. p. 643.

Néophytos, successeur de Macaire, & qui tient présentement le Siege d'Antioche, déclare, *que le Seigneur entre sous* LES APPARENCES *du pain & du vin, par le changement de leur substance dans la sienne.* p. 664.

Denys, Patriarche de Constantinople, & trois autres anciens Patriar-

 ches de la même ville qui sont encore en vie. Paysius, Patriarche d'Alexandrie, & plus de trente autres Evêques se sont contenté de définir, *que le pain est changé réellement, véritablement & proprement au propre corps de Jesus Christ, & le vin en son sang vivant*, sans rien dire du voile extérieur qui nous couvre la forme naturelle du Seigneur; ce qui montre qu'ils se mettent peu en peine de ces sortes de questions qui ne touchent point le fond du dogme de l'Eglise.

p. 563.

Concil. Constant. sess. 8.

Je n'ignore pas qu'on a condamné au Concile de Constance cette proposition de Wiclef, *Accidentia panis non manent sine subjecto in Sacramento.* Mais si l'on considere que le Pape Martin V. prescrivant dans la quarante-cinquieme Session du même Concile, la maniere dont il falloit interroger ceux qu'on soupçonnoit des erreurs contenues dans les articles de Wiclef, n'ordonne point qu'on leur demande, *s'ils croient que les accidents demeurent sans sujet*, mais, *s'ils croient qu'après la consécration du Prêtre, il n'y a point dans le Sacrement de pain matériel & de vin matériel sous le voile du pain & du vin*, on se persuadera aisément que les Peres de ce Concile ont condamné la proposition de Wiclef au sens qu'elle étoit soutenue par cet hérétique, savoir, *que les accidents du pain ne demeurent point sans leur sujet naturel*, c'est-à-dire, *sans le pain matériel.*

Ibid. sess. 45.

Il est donc certain que les Peres de Constance, non plus que ceux de Latran, de Basle & de Trente, n'ont jamais songé à déterminer si les accidents du pain demeurent après le changement de sa substance, ou s'il n'en reste que les apparences; s'ils sont dans quelque sujet, supposé qu'ils demeurent, ou s'ils subsistent par eux-mêmes; si l'air les soutient, supposé qu'il soit nécessaire de leur assigner un sujet, ou s'ils sont soutenus par les propres substances de la chair & du sang du Sauveur.

SECTION IV.

Que l'opinion qui met les accidents dans le corps de Jesus Christ, semble avoir été autrefois assez commune, & qu'elle est encore aujourd'hui soutenue par des Théologiens Catholiques.

Comme il n'y a que l'opinion des Auteurs qui enseignent, qu'au moment de la consécration les accidents sont transportés du pain dans le propre corps de Jesus Christ, dont nous ayions besoin pour expliquer le sentiment de S. Anastase, & pour faire voir que ses raisonnements sont justes & solides, ce sera aussi la seule que je tâcherai d'éclaircir, afin d'en donner aux lecteurs quelque notion un peu distincte, autant qu'un ouvrage

vrage comme celui-ci le pourra permettre. Mais avant que de le faire, il est important de montrer que cette opinion semble avoir été assez commune dans l'onzieme & le douzieme siecle, & qu'elle est encore aujourd'hui soutenue par des Théologiens Catholiques. Liv. I. Ch. VII.

Nous avons déja vu que Guillaume Abbé de S. Thierri a cru que si l'on accorde que les accidents demeurent, il faut avouer qu'ils sont dans le corps du Seigneur: *Si ibi sunt, in corpore Domini sunt.*

Saint Bernard écrivant au Pape Innocent II. contre les erreurs de Pierre Abeillard: *Je passe sous silence*, dit-il, *que notre nouveau Théologien enseigne, que les accidents qui demeurent après la consécration du pain & du calice, sont suspendus en l'air.* Post *consecrationem panis & calicis accidentia quæ remanent pendere in aëre.* Je ne sais si l'on ne pourroit point conclure de ces paroles, que S. Bernard a cru que les accidents demeurent après la consécration, qu'ils ne sont ni subsistants par eux-mêmes en l'air, ni attachés à la substance de l'air, & que par conséquent ils sont dans le corps même du Sauveur. S. Bern. Epist. 190.

Quoi qu'il en soit, il est certain que ç'a été le sentiment de Guimond Evêque d'Averse, dont on ne trouvera point mauvais que je rapporte les paroles un peu au long, puisqu'elles peuvent apporter beaucoup de jour à cette dispute. *Lorsque les Bérengariens*, dit-il, *n'ont pu persuader à ceux qu'ils tâchent de séduire que le corps & le sang de Jesus Christ ne sont pas substantiellement contenus dans nos Mysteres*, ils ont recours à une autre impiété, « qui est, de soutenir que le pain & le vin » ne sont point changés, & ils disent que la raison qui les oblige de » mêler ainsi Jesus Christ avec le pain est avec le vin, est afin qu'on puisse » par le moyen du pain manger sa chair, & par le moyen du vin boire » son sang. Guitm. l. 3.

» Mais à quoi bon alléguer cette raison? Car pourquoi ne pourroit-» on pas manger la chair du Seigneur par elle-même sans le secours d'un » autre corps? Si c'est qu'ils ont horreur de manger de la chair & de » boire du sang, d'où vient qu'ils ne se contentent point de la raison » que leur rend l'Eglise par la bouche de S. Ambroise, qui enseigne » que les substances du pain & du vin sont changées, mais qu'afin qu'on » n'eût point d'horreur, la couleur & la premiere saveur sont conser-» vées avec le reste des accidents sensibles?

» S'ils répondent qu'il ne se peut faire que la couleur & la saveur » d'un corps soient conservées dans un autre corps, nous pouvons leur » remettre devant les yeux, sans tant de discours, la puissance de Dieu. » S'ils avouent qu'il est Tout-puissant, ils termineront eux-mêmes la

 » question. S'ils le nient, qu'ils écoutent ce qui est écrit: *Le Seigneur a* » *fait dans le ciel & dans la terre tout ce qu'il a voulu*".

Et après avoir apporté quelques exemples tirés de l'Ecriture, & entr'autres celui de la manne, pour montrer que des accidents propres à de certains corps se peuvent conserver par la vertu divine dans d'autres corps: » Que s'ils alleguent, dit-il, cette autre raison dont ils ont » coutume de se servir, que ce seroit un crime de briser Jesus Christ » avec les dents, nous leur avons déja répondu, qu'on peut bien tou- » cher avec les dents celui qu'on a pu toucher des mains & des levres » après sa résurrection.....

Ibid. lib. 1. » S'ils disent que ce n'est pas qu'ils estiment la chose impossible, mais » parce qu'elle leur paroît indigne, j'en demande la raison. Est-ce peut- » être qu'il leur semble que ce seroit abaisser par trop Jesus Christ? Mais ce- » lui qui n'a pas dédaigné d'être brisé avec des cloux & avec des verges » pour le salut des fideles (car il est écrit *qu'il a été brisé pour nos cri-* » *mes*) ne dédaigne pas d'être brisé avec les dents des mêmes fideles pour » leur salut".

Bien que Guimond ne dise point dans ce passage, ni que les accidents sensibles de l'Eucharistie demeurent dans le corps du Seigneur, ni même qu'ils soient attachés à un sujet, ou qu'ils ne subsistent pas par eux-mêmes, il est aisé de faire voir que ç'a été assurément sa pensée.

I. *Que ces accidents ne subsistent pas par eux-mêmes*, la preuve en est évidente. Car outre que Guimond enseigne dans son premier Livre, que des accidents ne peuvent être sans un sujet: *Si aliquid essent*, dit-il, *in subjecto essent* (ce qu'apparemment il n'auroit pas avancé sans quelque explication dans une dispute contre Bérenger, s'il avoit cru que les accidents subsistent dans l'Eucharistie par eux-mêmes hors de tout sujet) outre cela, dis-je, la maniere dont il résout l'objection de ses adversaires ne laisse aucun doute de son sentiment.

Les Bérengariens soutenoient qu'il est impossible que les accidents d'un corps se conservent dans un autre corps. *Id omnino fieri non posse ut in alio corpore sapor & color alius corporis teneatur.* De-là ils concluoient, que puisque les accidents du pain & du vin demeurent après la consécration, il falloit de nécessité que le pain & le vin demeurassent; & que par conséquent les substances du pain & du vin n'étoient point changées au corps & au sang de Jesus Christ, mais que son sacré corps étoit caché sous le pain, & son sang précieux sous le vin. *Ipsum ibi corpus Christi esse, sed impanatum latere. Panem & vinum latentem in se Christum tegere.* Apud Guitm. l. 3.

Si Guimond estimoit que les accidents du pain transsubstantié subsistent par eux-mêmes sans être soutenus d'aucun sujet, d'où vient qu'il ne ré-

pond point, qu'on peut défendre la Transſubſtantiation ſans admettre *que les accidents d'un corps ſe conſervent dans un autre corps ?* D'où vient qu'il a recours à la Toute-puiſſance de Dieu, pour convaincre les Bérengariens, *que le Seigneur peut conſerver dans un corps les accidents d'un autre corps ?* D'où vient qu'il allegue l'exemple de la manne, qui n'étant ni pain ni chair, avoit pourtant en ſoi la ſaveur du pain, la ſaveur de la chair, & généralement de toutes les autres ſortes de nourritures, ſelon le deſir des Iſraélites ? *Qui tunc multorum corporum ſapore mutato removebat faſtidium, nunc corporis ſapore retento tollit horrorem.* LIV. I. CH. VII.

II. Que le corps qui ſoutient les accidents ſenſibles de l'Euchariſtie *n'eſt autre que le propre corps de Jeſus Chriſt*, la ſuite entiere du grand diſcours que je viens de produire ne permet pas d'en douter. Car ſi ce corps étoit différent de celui du Seigneur, il s'enſuivroit qu'on ne mangeroit pas immédiatement par elle-même la chair de Jeſus Chriſt, & que ce ne feroit pas, à proprement parler, la chair du Sauveur qui ſeroit briſée par les fideles, mais cet autre corps ſous lequel nous la concevrions comme cachée. Or Guimond ſoutient que la chair du Seigneur eſt mangée par elle-même ſans le ſecours d'un autre corps. *Quare enim per ſe*, dit-il, *ſine alterius corporis adjumento caro Domini non poſſit comedi & ſanguis potari ?* Et s'il avoit cru que ce n'eſt pas cette même chair, mais un autre corps dont elle eſt comme couverte, qui eſt touché & briſé lorſqu'on touche & qu'on briſe le pain de la Communion, d'où vient qu'il ne l'a point dit ? N'étoit-ce pas le moyen de fermer en deux mots la bouche à ſes adverſaires ? A quoi bon enfin ſe tant tourmenter pour les convaincre, *qu'il n'y a point de crime à toucher avec les dents celui que les Apôtres & les ſaintes femmes ont touché des mains & des levres après ſa Réſurrection, & que celui qui n'a point dédaigné d'être briſé avec des verges & des cloux pour l'amour des fideles, ne dédaigne pas d'être briſé avec les dents des mêmes fideles pour leur ſalut ?* Tout ceci fait donc voir manifeſtement que, ſelon le ſentiment de Guimond, ce ne ſont ni des corps différents de celui de Jeſus Chriſt, ni des accidents ſubſiſtants par eux-mêmes, qui ſont maniés, rompus & briſés lorſqu'on touche, qu'on rompt & qu'on briſe l'Hoſtie ſacrée, mais le propre corps du Sauveur.

Il ſemble que ç'ait été auſſi le ſentiment du Cardinal Humbert, qui dreſſa le Formulaire de l'abjuration qu'on fit faire à Bérenger au Concile Romain ſous Nicolas II, puiſque cette abjuration porte expreſſément, *que les Prêtres manient & rompent de leurs mains, & que les fideles briſent avec les dents le vrai corps de Jeſus Chriſt d'une maniere ſenſible, non par le moyen du Sacrement ſeulement, mais en vérité.* VERUM CORPUS *Chriſti ſenſualiter non ſolum Sacramento, ſed in veritate manibus Sacerdotum trac-* In Concil. ad ann. 1059.

Liv. I Ch. VII. *tari & frangi, & fidelium dentibus atteri.* Ces mots, *non solum Sacramento, sed in veritate*, signifient, si je ne me trompe, la même chose que Guimond a exprimée par ceux-ci : *Non per panem, sed per se sine alterius corporis adjumento :* c'est-à-dire, que le corps de Jesus Christ est manié par les Prêtres & brisé par les fideles, *en vérité & par soi-même, & non par le moyen du Sacrement ou du pain*, comme l'enseignoit Bérenger, prétendant qu'il faut au moins avouer que le pain demeure, *afin qu'on puisse par son moyen manger la chair :* UT PER *panem caro Domini comedi possit ;* & qu'ainsi on puisse dire que c'est le pain, & non pas la chair, que les fideles brisent avec les dents.

Il y a des Théologiens, dont parle le Maître des Sentences, qui ont employé une expression encore plus forte. Car ils disent que lorsqu'on divise l'Hostie, *le corps de Jesus Christ est essentiellement rompu & divisé.* Le mot *essentialiter*, dont ils se sont servis, veut dire, comme je crois, la même chose que les termes de *per se*, &, *in veritate*, de Guimond & du Cardinal Humbert.

Apud Magist. l. 4. dist. 14.

Aussi le Maître des Sentences remarque-t-il que ces Théologiens s'appuyoient sur la Confession de Bérenger dressée par Humbert. Il est vrai qu'il estime qu'ils l'ont mal entendue ; mais Pierre de Poitiers son disciple n'est pas de même sentiment. Car bien qu'il n'approuve pas la doctrine de ces Théologiens, il avoue pourtant qu'elle est conforme à la Confession de Bérenger. *Bérenger*, dit-il, *a confessé, & il y a plusieurs Théologiens qui sont de ce sentiment, que le corps même de Jesus Christ est essentiellement rompu & brisé avec les dents, & que néanmoins il demeure entier & incorruptible.*

Pet. Pict. Sent. part. 5. c. 12.

Gautier Prieur de S. Victor & contemporain de Pierre de Poitiers enseigne, *que c'est le propre & véritable corps de Jesus Christ qui est rompu.* Il dit que la foi catholique exprimée dans la Confession de Bérenger *n'a besoin d'aucune distinction.* Il ne peut souffrir que le Maître des Sentences en ait voulu apporter, en disant que le corps est véritablement brisé, mais seulement en Sacrement, *verè quidem, sed in Sacramento tantum.* Il se moque de cette distinction, & il soutient que c'est comme qui diroit, que le corps est brisé *véritablement, mais non pas en vérité.* Enfin il rejette cette autre distinction du même Pierre Lombard, que la division ne se fait pas *dans la substance du corps*, mais *dans l'espece visible ou dans la forme.* Ce qui fait juger que Gautier croyoit qu'elle se fait *dans la substance.*

Vid. Hist. Univers. Paris. t. 2. p. 648. ex MS. S. Victoris.

Ç'a été la pensée d'Odon Evêque de Cambrai, qui vivoit du même temps. *Nous consumons Jesus Christ*, dit-il, *& il ne périt point ; nous le brisons avec les dents & il demeure entier & incorruptible. Or nous le con-*

Odo Camerac. in exposit. Canonis.

ſumons, nous le mangeons & le briſons, non en apparence ſeulement, mais réellement en ſubſtance. Consumimus *autem, manducamus & atterimus, non tantum* specie, *ſed &* re; *non ſolum* forma, *ſed &* substantia.

Enfin il ſe trouve encore aujourd'hui des Théologiens qui ſont de ce ſentiment, & qui prétendent que l'opinion contraire n'eſt pas fort ancienne, & qu'elle n'a commencé qu'avec les Théologiens Scholaſtiques. Ce n'eſt pas à moi à examiner ici ſi ces prétentions ſont ſoutenables ou non. J'en laiſſe le jugement aux perſonnes qui ſe connoiſſent en ces ſortes de matieres. Mais il eſt de mon devoir d'expliquer diſtinctement en quoi ces Théologiens conviennent avec ceux qui ſuivent le ſentiment le plus communément reçu dans l'Ecole, & en quoi ils different les uns des autres. Car outre que c'eſt un moyen fort propre pour éclaircir l'opinion que M. Arnauld a attribuée à S. Anaſtaſe, j'en tirerai pour mon particulier un avantage conſidérable; puiſque cela ſeul me fournira de quoi donner des réponſes nettes & préciſes à toutes les objections de M. Claude, ſans qu'il me puiſſe reprocher d'avoir forgé à plaiſir des hypotheſes inouies, pour concilier avec la préſence réelle & la Tranſſubſtantiation des ſentiments qu'il ſoutient ne pouvoir compatir avec ces deux dogmes dans un même eſprit.

Thom. Anglus Inſtit. Sacr. l. 4. ſect. 5.

Au reſte il eſt bon qu'on ſache que ces Théologiens dont je parle, ne ſe ſont pas éloignés de l'opinion commune, dans la vue de trouver de nouvelles ſolutions aux paſſages des Peres que les Proteſtants ont coutume de nous objecter; mais qu'ils l'ont fait, comme il paroît par toute la ſuite de leur doctrine, parce qu'ils ſont fort attachés à la Philoſophie d'Ariſtote, qui eſt celle que ſuivent les Grecs, & qu'ils eſtiment que pour ne point abandonner les principes de ce Philoſophe, il faut dire que la ſubſtance du corps de Jeſus Chriſt devient, en vertu de la Tranſſubſtantiation le ſujet des accidents qui étoient dans le pain avant la conſécration; & que par conſéquent, quand le pain eſt rompu, c'eſt le corps de Jeſus Chriſt qui eſt rompu: qui eſt préciſément l'opinion attribuée par M. Arnauld à S. Anaſtaſe.

Section V.

En quoi les Théologiens qui mettent les accidents dans le corps de Jeſus Chriſt, conviennent avec ceux qui ne leur donnent aucun ſujet, & en quoi ils different les uns des autres.

Les Théologiens qui donnent un ſujet aux accidents ſenſibles de l'Euchariſtie, & qui veulent que ce ſujet ne ſoit autre que le corps même du Seigneur, conviennent avec ceux qui défendent l'exiſtences des accidents

Liv. I. Ch. VII. sans sujet, dans tout ce qui appartient à la substance des deux dogmes de la présence réelle & de la Transsubstantiation.

Bellarm. de Euch. l. 1. c. 2. Conc. Trident. sess. 13. can. 1. Can. 2. Car comme ceux-ci croient avec le Concile de Trente, *que le corps, le sang, l'ame & la divinité de Jesus Christ sont véritablement, réellement & substantiellement contenus dans le Sacrement de l'Eucharistie.*

Que toute la substance du pain est convertie au corps de Jesus Christ, & toute la substance du vin en son sang.

Can. 3. *Que Jesus Christ est contenu tout entier sous l'une & sous l'autre espece, & sous toutes les parties de chaque espece après la division.*

Thom. Anglus Instit. Sacr. l. 4. lect. 2. & 4. De même ceux-là enseignent, *que les substances du corps & du sang de Jesus Christ sont réellement contenues dans l'Eucharistie.*

Que la substance entiere du pain est changée & convertie selon sa matiere & sa forme dans la substance entiere du corps de Jesus Christ.

Que le sang, l'ame, la divinité avec les dimensions & tous les autres accidents tant du corps que de l'ame de Jesus Christ, sont réellement sous l'espece du pain à raison de leur union avec le corps, & sous l'espece du vin à raison de leur union avec le sang, & sous toutes les parties de l'une & de l'autre espece après la division.

Mais s'ils sont parfaitement d'accord dans les trois points auxquels le Concile de Trente a réduit la créance de l'Eglise touchant la présence réelle & la Transsubstantiation, ils different en beaucoup d'autres choses qui ne sont pas peu importantes à raison de leurs suites. Ce n'est pas mon dessein de les rapporter toutes ici. Il suffira de remarquer celles qui peuvent donner quelque jour à notre dispute.

Pour cet effet il est nécessaire de savoir, qu'outre les trois points définis par le Concile de Trente, ces Auteurs conviennent encore ensemble dans cette hypothese, que la quantité, l'étendue, ou les dimensions naturelles du corps de Jesus Christ sont dans l'Eucharistie par concomitance, &, comme on parle, *non ad modum quantitatis, sed ad modum substantiæ;* c'est-à-dire, non à la maniere dont une quantité est dans le lieu qu'elle occupe, mais à la maniere dont une substance, comme celle du pain, est sous sa quantité, toute en toute, & toute en chaque partie. D'où ils concluent que la Transsubstantiation n'est autre chose qu'une conversion de la substance contenue sous les dimensions du pain, dans la substance contenue sous les dimensions du corps du Seigneur.

Cela supposé, je dis que la premiere & la principale différence qui est entre les Auteurs de ces deux opinions consiste, en ce que les uns enseignent, qu'encore que la substance du corps de Jesus Christ soit sous les dimensions sensibles de l'Eucharistie à la maniere dont la substance du pain y étoit avant le changement, toute en toutes, & toute sous cha-

que partie, elle n'en devient pas pourtant le ſujet; au lieu que les autres prétendent qu'elle en devient effectivement le ſujet de la même maniere, c'eſt-à-dire, auſſi réellement & auſſi véritablement que la ſubſtance du pain l'étoit avant qu'il s'y fît aucun changement. Liv. I. Ch. VII.

De cette premiere différence il s'enſuit, que ſelon les premiers le corps du Seigneur n'a dans le Sacrement qu'une ſeule ſorte de quantité, d'étendue ou de dimenſions; mais que ſelon les Auteurs de la ſeconde opinion il en a de deux ſortes; parce qu'outre ſes anciennes & naturelles dimenſions qui ſont dans l'Euchariſtie par concomitance, il en a de plus de nouvelles qui y ſont d'une maniere naturelle; ſavoir, celles qui étoient auparavant dans la ſubſtance du pain, & qui ſont paſſées dans la ſubſtance du corps de Jeſus Chriſt au moment de la Tranſſubſtantiation. Thom. Anglus ubi ſup. l. 4. & 6.

De cette ſeconde différence il en naît naturellement une troiſieme, qui eſt, que ſelon la premiere opinion le corps de Jeſus Chriſt ne recevant aucune nouvelle étendue par la Tranſſubſtantiation, il n'a par conſéquent après la Tranſſubſtantiation qu'une ſeule ſorte de forme, qu'une ſeule ſorte de figure, qu'une ſeule ſorte de couleur, ſavoir celles qui lui conviennent naturellement; mais ſelon la ſeconde, le corps du Seigneur a dans l'Euchariſtie deux ſortes de figure, deux ſortes de forme, deux ſortes de couleur, de ſaveur, d'odeur & ainſi des autres qualités ſenſibles. Les premieres ſont celles qui lui conviennent par le moyen de ſes anciennes dimenſions, & qui par conſéquent ne ſont pas dans le Sacrement d'une maniere naturelle. Les ſecondes ſont celles qui lui conviennent par le moyen des dimenſions nouvelles qu'il a reçues en vertu de la Tranſſubſtantiation, & qui par conſéquent ſont dans l'Euchariſtie d'une maniere naturelle, opérant, patiſſant, ſouffrant & agiſſant tout ce qu'elles feroient capables d'agir, de patir & de ſouffrir ſi elles étoient encore ſoutenues par la ſubſtance du pain. Ibid. l. 2. & 5.

La quatrieme & derniere différence que je remarquerai eſt, qu'encore que nous ayions ſur la Table ſacrée, ſelon ces deux opinions, tout ce que les Saints poſſedent dans le ciel, puiſque nous y avons le corps, l'ame & la divinité de Jeſus Chriſt avec toutes ſes perfections, les Saints néanmoins n'ont pas dans le ciel ſelon la premiere opinion, tout ce que nous avons ſur la ſainte Table, puiſqu'ils n'y ont pas les eſpeces ſacrées; car ces eſpeces ſubſiſtant ſans aucun ſujet, & ainſi n'appartenant point au corps de Jeſus Chriſt, elles ne l'accompagnent pas par-tout où il eſt, mais par-tout où l'on tranſporte le Sacrement; au lieu que ſelon la ſeconde opinion ces eſpeces affectant réellement la ſubſtance du corps de Jeſus Chriſt, il ne ſe peut faire qu'elles ne ſoient par-tout où il eſt; d'où il s'enſuit que les Saints ont dans le ciel tout ce que nous avons Ibid. lect. 4.

 ſur l'Autel, & que nous avons ici bas tout ce qu'ils poſſedent là haut. La ſeule différence qu'on puiſſe y remarquer eſt, que les dimenſions & les qualités qui ſont dans le ciel d'une maniere naturelle, ne ſont ſur la Table ſacrée que par concomitance, & que celles qui ſont d'une maniere naturelle ſur l'Autel, ne ſont que par concomitance dans le ciel.

SECTION VI.

On répond aux objections de M. Claude rapportées dans la troiſieme Section.

M. Claude. « La réponſe de M. Arnauld eſt, *qu'Anaſtaſe a cru que cette » blancheur & les autres accidents ſenſibles de l'Euchariſtie ſont les accidents » du corps de Jeſus Chriſt, & qu'ainſi, quand le pain eſt rompu, c'eſt le » corps de Jeſus Chriſt qui eſt rompu.* Or que peut-on imputer à un hom» me de plus extravagant? Car ſi cela eſt ainſi, la ſubſtance du corps de » Jeſus Chriſt ſera donc en effet de la même forme & de la même figure » que le pain ».

Je réponds, que ſi l'on conſidere la ſubſtance du corps de Jeſus Chriſt ſelon les nouvelles dimenſions qu'elle reçoit en vertu de la Tranſſubſtantiation, elle eſt en effet dans le Sacrement de la même forme & de la même figure que le pain. Mais il ne s'enſuit nullement du ſentiment attribué par M. Arnauld à S. Anaſtaſe, qu'elle ſoit de la même figure & de la même forme que le pain, ſi on la conſidere ſelon ſes dimenſions anciennes & naturelles.

M. Claude. « Elle ſera donc diviſée & rompue en pluſieurs parties, & » chaque partie ſera une partie du corps de Jeſus Chriſt ».

Je réponds, que ſelon l'opinion de S. Anaſtaſe la ſubſtance du corps de Jeſus Chriſt eſt rompue & diviſée en pluſieurs parties ſelon ſes nouvelles dimenſions; mais que chacune des parties dans leſquelles on la diviſe, contient le corps du Seigneur auſſi parfait & auſſi entier qu'il étoit avant la diviſion; puiſque ſes dimenſions, tant les nouvelles que les anciennes, ſe retrouvent toutes entieres après la diviſion ſous chaque partie du pain ſacré, ſelon cette célebre parole d'un Auteur du cinquieme ſiecle : *De hoc pane cum aſſumitur nihil minus habent ſinguli quam univerſi. Totum unus, totum duo, totum plures ſine diminutione accipiunt.*

M. Claude. « Elle aura donc réellement la couleur & la ſaveur que » le pain a ».

Je réponds, qu'elle a en effet la couleur & les autres qualités du pain, mais ſans perdre pour cela l'éclat d'un corps glorieux. Il en eſt de même que

que de l'hypoſtaſe du Sauveur; elle étoit immortelle avant l'Incarnation, elle eſt devenue mortelle par l'Incarnation, mais ſans rien perdre de ſon immortalité; parce qu'après l'Incarnation, elle n'a pas une ſeule nature, mais deux; ſelon l'une elle eſt mortelle, & ſelon l'autre, immortelle. De même ſon ſacré corps ayant après la converſion des ſubſtances, ſelon l'hypotheſe dont nous parlons, deux ſortes de dimenſions, & par conſéquent deux formes extérieures & ſenſibles, ſelon l'une il eſt plus brillant que le ſoleil, ſelon l'autre il reſſemble à du pain. On les découvre l'une & l'autre par les yeux du corps & par ceux de l'eſprit, parce qu'elles ſont toutes deux dans le ciel & ſur l'Autel. Les Saints n'apperçoivent que par les yeux de l'eſprit la forme que nous voyons par les yeux du corps ſur l'Autel; nous n'appercevons que par les yeux de la foi celle qui paroît à découvert dans le ciel. Comme bienheureux, ils voient le Sauveur ſous une forme capable de raſſaſier pendant une éternité des yeux immortels; & nous, comme Voyageurs, nous le voyons, le touchons & le mangeons ſous une forme proportionnée à la foibleſſe de nos ſens, mais choiſie entre un million de pareilles, comme la plus propre pour faire réuſſir les deſſeins cachés & incompréhenſibles de l'amour infini que Dieu a voulu témoigner aux hommes dans cet auguſte & adorable Myſtere.

M. Claude. « Enfin, puiſqu'il faut croire *la concomitance*, comme la » ſubſtance du corps ſera dans le calice liquide & fluide comme le vin, » celle du ſang ſera auſſi dure & ſolide comme le pain ».

Je réponds que M. Claude s'abuſe. L'hypotheſe de S. Anaſtaſe jointe à la *concomitance* ne demande point que la ſubſtance du ſang ſoit dure & ſolide ſur l'Autel, ni que celle du corps ſoit fluide & ſolide dans le calice. Elle demande ſeulement, que la ſubſtance du corps ſoit ſur l'Autel dure & ſolide comme la ſubſtance du pain, ſelon ſes nouvelles dimenſions, & qu'elle n'y ſoit pas ſans le ſang; & que la ſubſtance du ſang ne ſoit pas ſans le corps dans le calice, où elle eſt ſelon ſes nouvelles dimenſions, fluide & liquide comme du vin.

Il ne faut donc plus que M. Claude nous diſe, que ſi S. Anaſtaſe a été capable d'avoir le ſentiment que M. Arnauld lui a attribué, *il eſt indigne de porter témoignage dans notre diſpute, & qu'on ne le pouvoit rendre plus mépriſable qu'en lui attribuant des folies de cette nature.* Car qu'y a-t-il dans ce que je viens de dire qui mérite d'être traité *de folie* au jugement des perſonnes qui ont quelque intelligence en ces ſortes de matieres? Qu'y a-t-il qui puiſſe rendre un Auteur *mépriſable* dans l'eſprit des perſonnes qui ne ſont pas entiérement préoccupées? Qu'y a-t-il enfin, ſoit dans tout ceci, ſoit dans les autres expreſſions de S. Anaſtaſe, qui le puiſſe

 faire passer pour un homme *indigne de porter témoignage* dans une dispute où il s'agit uniquement du dogme de la Transsubstantiation, & non pas du sujet & de la nature du voile qui nous couvre la forme naturelle de la chair & du sang du Sauveur ?

Ce Pere a écrit que le corps & le sang du Seigneur sont sujets *au changement & à l'altération* dans les vases sacrés où on les conserve ; que ce divin corps est touché, rompu, divisé, pris & mangé *par nature* (ou, *réellement*) *& en vérité* ; & qu'en approchant de la Table sacrée, nous connoissons, non par la foi seulement, mais *par l'expérience même des choses*, ce qui appartient à la chair de Jesus Christ. Il est vrai. On ne le peut pas nier. Mais n'est-il pas dit en termes formels dans la confession qu'on a fait faire à Bérenger au Concile Romain, que le vrai corps du Seigneur est manié, rompu & brisé dans les Mysteres *d'une maniere sensible & en vérité ?* N'avons-nous pas allégué des Théologiens Catholiques qui enseignent, que le corps du Sauveur est manié, rompu, divisé, brisé, mangé & consumé *par soi-même, en vérité, réellement, essentiellement & en substance ?* Marcus Donus ayant produit ces passages si communs, où S. Jean Chrysostôme enseigne, *que c'est Jesus Christ même que nous voyons, que c'est lui-même que nous touchons, que c'est lui-même que nous mangeons, que c'est lui-même qui nous permet non seulement de le voir, mais encore de le toucher, de le manger, d'enfoncer les dents dans sa chair, & de le recevoir au dedans de nous*, ne presse-t-il pas M. Claude à y reconnoître le dogme de la Transsubstantiation en ces propres termes : *Enfonce-t-on les dents dans une chair mystique, ou dans une chair véritable & naturelle ? Voir le corps, le toucher & le manger ne sont-ce pas des preuves convainquantes de la vérité du corps même ?* Enfin pour passer sous silence un grand nombre d'Auteurs, tant Grecs que Latins, qui se sont exprimés à-peu-près de la même maniere, S. Chrysostôme ne remarque-t-il pas dans l'Homélie XXIV sur la premiere aux Corinthiens, *que ce que Jesus Christ n'a pas souffert sur la croix, il le souffre maintenant dans l'oblation sacrée pour l'amour de nous, qu'il endure qu'on le rompe pour pouvoir nourrir & rassasier tous ses enfants ?* Ces expressions de S. Jean Chrysostôme, de Donus, des Théologiens Catholiques, & du Cardinal Humbert Auteur de la Confession de Bérenger, ne sont-elles pas pour le moins aussi fortes que celles d'Anastase ? Il y auroit donc de l'injustice à prétendre qu'il n'a pas cru la Transsubstantiation, sous le seul prétexte de la dureté de ses expressions ; vu principalement qu'étant bien entendues, elles n'ont rien de dur dans le fond, mais seulement en apparence, comme on le vient de voir. Mais quand on aura vu l'usage que ce Pere en a fait contre les hérétiques qui troubloient l'Eglise Orientale au septieme siecle, j'espere qu'il se trouvera peu de per-

Perpét. tom. 3. l. 8. c. 12.

sonnes qui n'approuvent sa maniere d'écrire, quelque dure qu'elle puisse paroître.

SECTION VII.

Que le raisonnement de S. Anastase contre les Gaïanites est juste & solide.

M. Claude. « Anastase raisonne contre des hérétiques qui soutenoient » que le corps de Jesus Christ étoit incorruptible avant sa Résurrection. » Pour leur prouver qu'il étoit corruptible, il suppose, comme une chose » avouée par ses adversaires, *que l'Eucharistie est véritablement le vrai* » *corps & le sang de Jesus Christ, non de simple pain, tel qu'on le vend* » *au marché, ni une figure telle qu'étoit le sacrifice du bouc, qui étoit offert* » *pour les Juifs.* A ce principe il en ajoute un autre, qui est, *que l'Eu-* » *charistie est corruptible, comme l'expérience le montre;* & de ces deux » propositions il conclut, *que le corps de Jesus Christ étoit corruptible* » *avant sa Résurrection.* Chacun voit que ce raisonnement est établi sur » cette supposition, *que l'Eucharistie est le corps de Jesus Christ tel qu'il* » *étoit avant sa Résurrection;* c'est-à-dire, dans le même état. Or il est » manifeste aussi que cette supposition est entiérement incompatible avec » le dogme de la Transsubstantiation, & avec celui de la présence substan- » tielle, puisqu'il y auroit de la folie & de l'impiété à s'imaginer que le » corps du Seigneur, qui est sorti de son état d'anéantissement, y rentre » encore aujourd'hui, & qu'il existe encore réellement mortel, corrup- » tible & passible comme il étoit autrefois. D'où il s'ensuit que quel que » puisse être au reste le sens de cet Auteur, il n'a tenu ni la Transsubs- » tantiation, ni la réalité de l'Eglise Romaine ». L. 4. c. 9. p. 479.

Réponse. Il n'est pas vrai que le raisonnement de S. Anastase soit visiblement établi sur cette supposition, *que l'Eucharistie est le corps de Jesus Christ tel qu'il étoit avant sa Résurrection;* car afin qu'il fût visiblement établi sur cette supposition, il faudroit que toute sa force s'évanouît en supposant, *que l'Eucharistie est le corps de Jesus Christ tel qu'il a été depuis sa Résurrection.* Or il est certain qu'il demeure également juste, solide & invincible dans l'une & dans l'autre de ces deux suppositions. Et la raison de ceci est, qu'il ne dépend ni de l'une ni de l'autre, étant appuyé sur d'autres principes qui subsistent toujours, soit qu'on suppose, comme il est vrai, que l'Eucharistie contient le corps du Seigneur *tel qu'il est à présent dans le ciel*, soit qu'on prétende, comme l'ont prétendu quelques Auteurs dont on parlera au Livre suivant, qu'elle est ce divin corps *tel qu'il étoit au monde avant sa Résurrection.*

Pour le faire voir clairement, il faut se souvenir que S. Anastase dis-

 pute contre des hérétiques qui s'étoient mis dans l'esprit, *qu'un corps qui est une fois uni à la Divinité ne peut demeurer sujet au changement.* D'où ils concluoient que le corps de Jesus Christ avoit été *en toute sorte de maniere*, κατὰ πάντα τρόπον, *incorruptible*, non seulement *avant sa Résurrection*, comme dit M. Claude, mais aussi *dès le premier moment de l'union*, ἐξ αὐτῆς τῆς ἄκρας ἑνώσεως. Ainsi pour les convaincre de la fausseté de leur opinion, il n'y avoit qu'à leur prouver clairement la fausseté du principe sur lequel ils s'appuyoient.

La maniere la plus naturelle de le faire étoit, ce semble, de produire des témoignages de l'Ecriture, qui nous apprend en cent endroits que le corps du Sauveur a été sujet à une infinité de changements pendant tout le cours de sa vie mortelle. Mais ces hérétiques se mettant fort peu en peine de ces sortes de preuves, parce qu'ils avoient de certaines clefs pour en éluder la force qui ne ressemblent pas mal à celles de M. Claude & de M. Aubertin, il falloit les attaquer par des détours qu'ils n'eussent pas encore prévus, pour les contraindre à abandonner leur erreur.

C'est aussi à quoi S. Anastase s'appliqua uniquement & avec une adresse merveilleuse, dans la conférence qu'il eut avec ces hérétiques. Car au lieu de commencer sa dispute par ces passages si communs de la Sainte Ecriture, où il est dit que le Sauveur a eu les mains percées, qu'on lui a ouvert le côté, & qu'il est mort pour l'amour de nous, il fait d'abord avouer à ses adversaires que les preuves de fait sont préférables à celles qui ne consistent que dans des paroles & dans des raisonnements; puis se jettant tout d'un coup sur une matiere qui semble n'avoir aucun rapport avec le dogme dont il s'agissoit, il leur demande ce qu'ils pensent de la sainte Communion; & après en avoir tiré cette confession, que l'Eucharistie n'est pas la figure du corps, mais *qu'elle est véritablement le corps même du Fils de Dieu*, il les assure que c'est aussi sa créance; ensuite, sans perdre le temps en de longues disputes qui n'auroient apparemment de rien profité, il les invite à vuider leur différent par une voie de fait; & même pour leur ôter tout lieu de subterfuge, il demande que l'expérience se fasse sur quelque particule de l'Eucharistie consacrée par un Prêtre de leur Communion. *Car*, dit-il, *si dans l'espace de quelques jours ce saint corps & ce sacré sang, que nous aurons mis avec toute sorte de respect dans quelque vase, ne reçoit aucun changement ou altération, il paroîtra que c'est avec raison que vous dites que Jesus Christ a été en toute maniere incorruptible dès le premier moment de l'union*, puisque nous serons convaincus par notre propre expérience, qu'un corps uni à la Divinité est nécessairement au dessus de toute corruption : *mais s'il est corrompu ou altéré, il faudra que vous demeuriez d'accord de l'une de ces trois choses.*

Ou, que ce que vous prenez n'est pas le vrai corps de Jesus Christ, contre ce que vous m'aviez accordé, que la sainte Communion est véritablement le corps même de Jesus Christ Fils de Dieu. LIV. I. CH. VII.

Ou, qu'à cause de votre mauvaise doctrine, le Saint Esprit n'est point descendu sur les dons, puisque s'il y étoit descendu il les auroit changés au corps même du Seigneur, & ils seroient au dessus de toute corruption.

Ou enfin, que le corps de Jesus Christ étoit avant sa Résurrection sujet à la corruption; puisqu'une expérience sensible vous aura découvert la fausseté de votre principe, qui est, qu'une nature unie à la Divinité est incorruptible *en toute maniere;* c'est-à-dire, comme il enseigne ailleurs en rapportant les propres paroles de ces hérétiques, *en tout temps, en tout lieu, & à l'égard de toute sorte de changement*, ἐν παντὶ καιρῷ, καὶ τόπῳ, καὶ πραγματι. S. Anast. Sinaït. in Odeg. c. 13. p. 252.

Ensuite marquant en détail quelques changements que le corps du Seigneur a soufferts avant sa Résurrection, tant sous sa forme naturelle sous laquelle les Juifs l'ont crucifié, que sous la nouvelle forme dont il s'est revêtu dans le Sacrement, & sous laquelle les Apôtres l'ont mangé, il ajoute immédiatement après ces mots, *sujet à la corruption*, ces paroles ici, *comme ayant été immolé, mis à mort, blessé, divisé & mangé; au lieu qu'une nature incorruptible ne peut ni être divisée, ni recevoir des plaies, ni être mise à mort, ni être mangée.*

Le Gaïanite jugeant bien que l'expérience ne lui feroit pas favorable, & ne sachant que répondre à un raisonnement qui renversoit le principal fondement de sa doctrine, a recours à quelques passages des Peres, qu'il propose d'une maniere qui fait bien voir qu'il est déja plus qu'à demi convaincu. *D'où vient donc*, dit-il, *que plusieurs Saints Peres disent que le corps de Jesus Christ est incorruptible?* A quoi S. Anastase répond, que selon les Ecritures, on doit distinguer plusieurs sortes de corruptions; qu'entre ces diverses corruptions marquées dans l'Ecriture, il y en a qui ne se peuvent rencontrer dans le corps de Jesus Christ; que ce sont celles-là dont parlent les Peres; & qu'on ne trouvera point qu'ils aient jamais enseigné que le corps de Jesus Christ soit en toute maniere incorruptible.

Voilà toute la suite du raisonnement de S. Anastase. Il est juste & solide, & il dépend uniquement, comme chacun voit, de la supposition marquée par M. Arnauld; savoir, *que les accidents sensibles de l'Eucharistie sont les accidents du corps de Jesus Christ; & qu'ainsi quand le pain est rompu, c'est le corps de Jesus Christ qui est rompu;* & non pas de celle que M. Claude soutient ne pouvoir compatir avec la Transsubstan-

Liv. I. Ch. VII. tiation, qui est, *que l'Eucharistie est le corps de Jesus Christ tel qu'il étoit avant sa Résurrection.* D'où il semble qu'on puisse conclure, que l'opinion des Théologiens qui estiment que les accidents du pain passent par le moyen de la Transsubstantiation dans la propre substance du corps de Jesus Christ, étoit commune parmi les Grecs au septieme siecle.

Car cette dispute de S. Anastase contenant le récit d'une véritable Conférence qu'il avoit eue avec les Gaïanites dans la ville d'Alexandrie, il faut que le Gaïanite avec qui il disputoit lui ait accordé la supposition d'où dépend toute la force de son argument, ou qu'il la lui ait niée. S'il la lui a accordée, les Gaïanites croyoient donc que les accidents sensibles de l'Eucharistie sont les accidents du corps de Jesus Christ. Si l'on dit qu'il la lui a niée, d'où vient donc que n'y ayant rien qui obligeât S. Anastase de parler de cette Conférence dans son *Guide de la foi*, non seulement il en fait mention, mais il la rapporte entiere, & la propose comme un modele sur lequel on pourra se former quand on aura à combattre des Gaïanites? Est-il croyable qu'il y eût laissé ce raisonnement, s'il eût eu lui-même l'expérience qu'il n'est d'aucun usage contre ces hérétiques?

Ibid. p. 484. *M. Claude.* « Vit-on jamais rien de plus impertinent que le raisonnement d'Anastase, si ce que M. Arnauld lui impute est véritable? Il » conclut que le corps de Jesus Christ étoit corruptible avant sa Résurrection, c'est-à-dire, pendant qu'il étoit au monde, parce qu'il est » corruptible dans l'Eucharistie. Or afin que son état dans l'Eucharistie tire » à conséquence pour celui où il étoit avant sa Résurrection, il faut dire » nécessairement, que quand il étoit au monde il y étoit sous les accidents sensibles d'un pain tout tel qu'il est dans l'Eucharistie; c'est-à-dire, que quand il marchoit, parloit, agissoit, il faisoit toutes ces » choses sous la forme de pain. Car à moins que de cela, il n'y auroit » nulle conséquence à tirer de l'un à l'autre. Anastase ne pouvoit pas » nier que le corps incorruptible de Jesus Christ ne peut prendre une » forme corruptible; puisqu'il savoit que ce corps est maintenant au Ciel » incorruptible, & que néanmoins, selon l'hypothese que M. Arnauld » lui attribue, il devient tous les jours corruptible dans l'Eucharistie, ce » qui ne se peut faire que parce qu'il change de forme. Il falloit donc » nécessairement supposer qu'il étoit dans le monde en la même forme » qu'il est au Sacrement; car si on suppose qu'il change de forme, on » ne sauroit conclure de l'un à l'autre. L'hérétique eût toujours dit, que » comme il ne s'ensuit pas qu'il soit corruptible au ciel encore qu'il le » soit dans l'Eucharistie, il ne s'ensuit pas aussi qu'il le fût pendant qu'il » étoit sur la terre, & que c'est la forme qu'il revêt dans le Sacrement qui

» lui donne la corruptibilité. Ainsi l'argument d'Anastase ne conclut rien, Liv. I.
» si l'on ne suppose que le corps de Jesus Christ avoit absolument la Ch. VII.
» même forme lorsqu'il conversoit dans le monde qu'il a maintenant
» au Sacrement. Or cette supposition étant le dernier degré de la folie,
» & ne pouvant tomber dans la pensée que du plus extravagant de tous
» les hommes, il est aisé de voir ce que devient Anastase s'il demeure
» entre les mains de M. Arnauld. Il est donc juste de l'en retirer».

Réponse. Tandis que M. Claude ne retirera point S. Anastase des mains de M. Arnauld, ce sera toujours *le grand*, *le divin*, *le très-divin Anastase*, comme l'appellent les Grecs; puisque la supposition que M. Arnauld lui a attribuée fait voir, que le raisonnement dont ce Pere s'est servi contre les Gaïanites, est peut-être le plus fort & le plus propre qu'on ait jamais trouvé pour ramener ces hérétiques au giron de l'Eglise, en les contraignant de reconnoître d'eux-mêmes la fausseté de leur opinion. Nous avouons donc à M. Claude que cette supposition: *Quand Jesus Christ marchoit, parloit, agissoit, il faisoit toutes ces choses sous la forme de pain*, est en effet le dernier degré de la folie, & qu'elle ne peut tomber dans la pensée que du plus extravagant de tous les hommes; mais nous lui nions que le raisonnement de S. Anastase en dépende. *Mais à moins que de cela*, dit M. Claude, *il n'y auroit nulle conséquence à tirer de l'état du corps de Jesus Christ dans l'Eucharistie à celui où il étoit dans le monde avant sa Résurrection; car l'hérétique eût toujours dit, que c'est la forme qu'il revêt dans le Sacrement qui lui donne la corruptibilité.* M. Claude s'abuse. Car le Gaïanite avouant que la forme dont le Seigneur se revêt dans le Sacrement lui donne la corruptibilité, il étoit contraint de reconnoître qu'un corps uni à la Divinité peut être corruptible. Il ne lui restoit donc plus aucun prétexte pour soutenir l'incorruptibilité du corps de Jesus Christ avant la Résurrection, puisqu'il s'appuyoit uniquement sur ce principe: *Qu'un corps uni à la Divinité est en tout temps, en tout lieu & en toute maniere incorruptible.*

SECTION VIII.

Que M. Claude travaille en vain à détourner les passages de S. Anastase au sens d'une présence de vertu.

M. Claude. » Il faut donc reconnoître comme une chose certaine par P. 485.
» ce que je viens de dire, qu'Anastase n'a pas cru la Transsubstantiation,
» ni la présence substantielle; car s'il l'eût crue, il n'eût pas raisonné
» comme il a fait, ni supposé, comme il a fait, un principe incompatible
» avec la doctrine Romaine de quelque côté qu'on se tourne.

Liv. I. Ch. VII.

» Mais quel eſt donc le ſens de cet Auteur? Je réponds que quand il » dit que l'Euchariſtie n'eſt pas *de ſimple pain comme celui qu'on vend* » *au marché*, ſa penſée eſt manifeſte; ſavoir que c'eſt un pain conſa- » cré; quand il ajoute que ce n'eſt pas *une figure comme celle du bouc* » *que les Juifs offroient*, il eſt clair qu'il rejette la figure, non abſolu- » ment, mais au ſens de figure légale qui ne repréſentoit Jeſus Chriſt » que fort obſcurément & imparfaitement, au lieu que l'Euchariſtie eſt » un myſtere qui repréſente clairement & parfaitement toute l'œcono- » mie de l'Incarnation du Seigneur; & M. Arnauld lui-même reconnoît » qu'encore que les Grecs nient que l'Euchariſtie ſoit une figure du corps » de Jeſus Chriſt, ils ne laiſſent pas de dire qu'elle eſt une repréſenta- » tion des myſteres de ſa vie, & que les mêmes Auteurs qui enſeignent » l'un enſeignent auſſi l'autre. Ainſi juſques-là il n'y a rien dans le diſcours » d'Anaſtaſe qui ne ſoit facile. Quand il ajoute que c'eſt *le vrai corps* » *de Jeſus Chriſt*, il entend que c'eſt le myſtere du corps naturel, qui » non ſeulement en eſt une repréſentation ſi parfaite qu'on doit dire que » c'eſt le vrai corps, & non une figure, mais qui même en a reçu la » forme ſurnaturelle, ou ſi vous voulez le caractere, au même ſens qu'on » dit d'une cire qui a reçu l'impreſſion du cachet ou du ſceau du Roi, » que c'eſt ſon véritable cachet ou ſon véritable ſceau. Il faut encore ſe » ſouvenir de l'explication que les Grecs donnent eux-mêmes à ces fa- » çons de parler, que l'Euchariſtie eſt le vrai corps, le corps même, le » propre corps de Jeſus Chriſt, ſavoir en tant que c'en eſt un accroiſſe- » ment qui ne fait pas un autre corps, mais qui eſt le même, comme » on l'a établi dans le Livre précédent. Il faut enfin ſavoir que les Eu- » tychiens contre leſquels Anaſtaſe diſpute, avoient accoutumé de n'at- » tribuer à Jeſus Chriſt dans leurs diſcours, lorſqu'ils étoient preſſés, » qu'un corps fantaſtique & imaginaire, & non un vrai corps humain, » ce qui a pu obliger Anaſtaſe à dire que l'Euchariſtie eſt le vrai corps » de Jeſus Chriſt, c'eſt-à-dire, le myſtere non d'un corps chimérique, » mais d'un véritable corps.

» Cela étant ainſi éclairci il n'y a plus rien de choquant dans l'argu- » ment d'Anaſtaſe. Il veut dire, *que puiſque le pain eſt un myſtere ſur le-* » *quel eſt exprimée toute l'œconomie de l'Incarnation de Jeſus Chriſt, étant* » *comme il eſt corruptible, il faut néceſſairement conclure que le corps de* » *Jeſus Chriſt l'étoit auſſi avant ſa Réſurrection, & que la même œco-* » *nomie qui fut obſervée ſur le corps naturel pendant qu'il étoit au monde* » *eſt obſervée ſur le pain.*

Réponſe. Comme le grand ſecret de la plupart des gloſes de M. Claude conſiſte, ou à ſupprimer tout-à-fait le paſſage dont elles contiennent l'explication

l'explication, ou à n'en rapporter que quelques propositions détachées, ou, s'il le rapporte entier, à en éloigner la glose le plus qu'il lui est possible; on peut dire aussi que la voie la plus naturelle & la plus courte pour découvrir l'illusion, est de produire dans toute son étendue le passage contesté, & d'y joindre la glose immédiatement. Car alors pour peu qu'on ait d'intelligence en ces matieres, on juge aisément qu'il n'est pas concevable que des Auteurs se soient exprimés comme ils ont fait, ayant dessein de faire entendre à un Lecteur ce que la glose leur impute, à moins que de vouloir demeurer d'accord de la supposition la plus déraisonnable qui fut jamais, qui est, que ces Auteurs ont voulu dire une chose, & que sans y songer ils en ont dit une autre qui n'a aucun rapport avec celle qu'ils vouloient dire. Liv. I. Ch. VII.

Je me contenterai donc pour toute réponse à ce grand discours de M. Claude, de renvoyer les Lecteurs au passage de S. Anastase. Et s'il se trouve des gens qui soient peu satisfaits de mon procédé, prétendant que la glose de M. Claude n'est pas du nombre de ces gloses ridicules qui détruisent visiblement le texte, je les prierai de considérer, que ne sachant point de meilleur moyen pour les en convaincre que d'opposer le texte tout pur à la glose toute pure, & que leur étant aisé de le faire, puisqu'ils ont dans ce chapitre & le texte & la glose, ce seroit abuser de la patience des gens d'esprit, de représenter une seconde fois le passage de S. Anastase avec la glose de M. Claude, dans la seule vue de les comparer ensemble sans y faire de nouvelles remarques.

M. Claude. " Qu'on compare le discours d'Anastase avec celui de Zonare que j'ai rapporté dans le chapitre neuvieme du Livre précédent, & avec celui de Damascene dans la petite Homélie, que j'ai aussi rapportée dans le chapitre de la créance des Grecs, & avec ce que j'ai dit dans le chapitre huitieme de ce Livre pour expliquer le sens de Cabasilas, & l'on n'y trouvera aucune difficulté ". Ibidem. p. 486.

Réponse. Je consens qu'on compare le discours de S. Anastase avec les trois chapitres marqués par M. Claude, mais à cette condition, qu'on comparera en même temps avec ces trois chapitres de M. Claude les trois réponses que nous y avons faites.

Que les Lecteurs qui voudront prendre la peine de faire cette comparaison, lisent donc ce que nous avons dit dans la premiere partie de cet ouvrage sur le sujet de Cabasilas; & ils trouveront que M. Claude les renvoie à cette glose qu'on a réfutée au chapitre VIII. du premier Livre; c'est-à-dire, à une glose qui est contradictoirement opposée au sens de Cabasilas, soit qu'on considere toutes les parties de son discours l'une après l'autre, soit qu'on les envisage ensemble d'un seul regard.

Liv. I. Ch. VII. Qu'ils lisent ce que nous dirons dans les deux derniers chapitres du Livre suivant, touchant la dispute agitée entre les Grecs au douzieme siecle; & ils trouveront qu'il y a presque autant de faussetés sensibles que de périodes, dans ce chapitre neuvieme du troisieme Livre de M. Claude, où M. Claude les renvoie.

L. 3. c. 3. Mais sur-tout qu'ils lisent le chapitre où nous représenterons dans toute son étendue la petite Homélie attribuée à S. Jean de Damas; qu'ils comparent ce que M. Claude en a rapporté dans son chapitre de la véritable créance des Grecs avec ce qu'il en a supprimé; & après avoir fait cette comparaison, qu'ils disent s'il y a de l'apparence de se confier encore après cela en M. Claude, & s'il est concevable que l'Auteur de cette Homélie n'ait pas cru la présence réelle & la Transsubstantiation.

SECTION IX.

Que la maniere dont S. Anastase raisonne contre les Acéphales est naturelle & convainquante.

Ibid. *M. Claude.* « Quant à cet autre passage que M. Arnauld a mis en avant, » où cet Auteur dispute contre un hérétique nommé Timothée, qui soutenoit *que la nature de Jesus Christ après l'Incarnation est la seule Divinité*, il en faut faire le même jugement que du précédent. Car ce » qu'il dit: *Que la Divinité ne peut être brisée, divisée, froissée, coupée par les doigts comme est l'Eucharistie, & qu'il faudroit, selon cet hérétique, nier que l'Eucharistie fût dans la vérité le corps & le sang visible, créé & terrestre de Jesus Christ*, il veut dire que les accidents » qui arrivent à l'Eucharistie ne pouvant convenir à la Divinité, qui n'est » pas sujette au changement & à l'altération, mais seulement à son corps, » il faudroit dire que le pain ne passe pas sous la même œconomie sous » laquelle Jesus Christ est passé: d'où il s'ensuivroit qu'on ne pourroit » pas dire, comme on fait, que le pain fût dans la vérité le corps & le » sang de Jesus Christ, parce qu'on ne le dit qu'à cause de l'unité & de » l'identité de cette œconomie. S'il eût cru la Transsubstantiation, pouvoit-il manquer de dire à son adversaire, qu'il n'étoit pas concevable » que la substance du pain fût réellement convertie en la substance même » de la Divinité, & qu'il falloit nécessairement, ou qu'il niât ce que toute » l'Eglise croyoit, savoir la conversion de la substance du pain, ou qu'il » tombât dans cette autre absurdité de soutenir, que cette conversion » se faisoit en la nature divine? Le sens commun le conduisoit là; & » pourtant on ne voit rien de tel dans son discours. Voilà ce que j'avois à dire touchant Anastase ».

Réponse. S'il y eût eu au septieme siecle des gens faits comme M. Claude, qui ne se peut persuader qu'un Auteur soit Catholique sur le sujet de l'Eucharistie, à moins qu'il ne dise que la substance du pain est réellement convertie en la substance même du corps de Jesus Christ; & si S. Anastase eût eu dessein de leur faire connoître en passant la sincérité de sa créance touchant cet adorable Mystere, j'avoue que le sens commun l'auroit naturellement porté à se servir du raisonnement dont parle M. Claude; mais étant certain que l'erreur de ceux qui nient la conversion des substances a commencé à paroître long-temps depuis le septieme siecle, & ne paroissant point d'ailleurs que S. Anastase ait eu d'autre dessein que de prouver la fausseté de cette proposition de Timothée, *la nature de Jesus Christ après l'Incarnation est la seule Divinité*, je soutiens qu'il étoit bien plus naturel d'employer le raisonnement dont ce Pere s'est servi, que celui dont M. Claude prétend qu'il auroit dû se servir si l'on eût cru au septieme siecle la Transsubstantiation.

Pour le faire voir clairement, il n'y a qu'à rapporter les deux raisonnements dans toute leur étendue.

Voici donc le raisonnement que S. Anastase devoit employer, selon la pensée de M. Claude.

» Si la nature de Jesus Christ après l'Incarnation est la seule Divinité, » il faut de nécessité, ou que Timothée nie la conversion de la substance » du pain, ou qu'il dise que cette conversion se fait dans la nature divine.

» Or nier la conversion de la substance du pain, c'est nier la créan» ce de toute l'Eglise; dire que cette conversion se fait dans la nature » divine, c'est tomber dans une absurdité insoutenable.

» Donc la nature de Jesus Christ n'est pas, après l'Incarnation, la » seule nature divine, comme l'assure Timothée. »

Voici celui dont Saint Anastase s'est servi.

» Si la nature de Jesus Christ après l'Incarnation est la seule Divinité, » il faut de nécessité, ou que Timothée nie que ce qu'il donne au peu» ple en lui disant, *le corps & le sang de Jesus Christ Notre Seigneur*, » *notre Dieu & notre Sauveur*, soit dans la vérité le corps & le sang » visible, créé & terrestre de Jesus Christ; ou qu'il dise que la Divinité » n'est pas invisible & incapable d'être maniée & d'être sacrifiée, d'être » divisée & d'être mangée.

» Or avoir ce sentiment de la Divinité, c'est tomber dans une absur» dité insoutenable; nier d'un autre côté que ce qu'on donne au peu» ple en disant, *le corps & le sang de Jesus Christ notre Dieu*, soit dans » la vérité le corps & le sang visible, créé & terrestre de Jesus Christ, » c'est nier la créance de toute l'Eglise.

» Donc la nature de Jesus Christ après l'Incarnation n'est pas, comme » Timothée l'enseigne, la seule Divinité ».

Je dis donc, qu'encore que S. Anastase ait pu employer avec avantage l'un & l'autre de ces deux arguments contre les Acéphales, le sens commun le conduisoit à préférer le second au premier. Car s'agissant de prouver par le moyen de l'Eucharistie, *que la nature de Jesus Christ après l'Incarnation n'est pas la seule Divinité*, à quoi bon recourir à la conversion de la substance du pain? A quoi bon aller chercher ce détour: Toute l'Eglise croit *que la substance du pain est convertie dans la substance du corps*; donc la nature de Jesus Christ n'est pas la seule Divinité? Pourquoi ne s'arrêter pas à cet autre raisonnement qui se présente tout d'un coup: Toute l'Eglise croit *que ce qu'on donne au peuple est dans la vérité le corps & le sang visible, créé & terrestre de Jesus Christ*: donc la nature de Jesus Christ n'est pas la seule Divinité? Pourroit-on trouver une preuve plus simple, plus naturelle & plus convainquante?

CHAPITRE VIII.

Septieme & huitieme Preuves de la Transsubstantiation par le témoignage de divers Auteurs qui ont vécu depuis le septieme siecle jusqu'au dixieme, & par les Canons Evangéliques.

NOus avons remonté dans les Chapitres précédents depuis le dixieme siecle jusqu'au septieme. Nous retournerons dans celui-ci sur nos pas de siecle en siecle, depuis le commencement du septieme jusqu'au dixieme, afin de recueillir quelques passages que nous avons réservés pour ce dernier Chapitre. J'espere que quand on les aura lu, il se trouvera peu de personnes qui n'avouent que les Grecs ne conviendroient pas unanimement à s'exprimer comme ils font, si l'on ne croyoit pas parmi eux la présence réelle & la conversion des substances.

Ce n'est pas sans dessein que je joins ces deux dogmes ensemble. Car bien que j'avoue qu'il ne s'agit proprement que de la Transsubstantiation dans la dispute particuliere que j'ai entreprise contre M. Claude, il est pourtant certain qu'on peut & qu'on doit alléguer tous les passages qui établissent la présence substantielle. Car étant incontestable, comme je l'ai déja remarqué, que lesGrecs dès quatre siecles dont nous parlons, ont cru que le pain est changé au corps de Jesus Christ, tel qu'il est dans les Mysteres, il s'ensuit évidemment, que c'est faire voir qu'ils ont reconnu

le changement de substance, que de prouver qu'ils ont été persuadés de la présence réelle. Liv. I. Ch. VIII.

Je commencerai par le témoignage de S. Théodore Sicéote, qui vivoit au commencement du septieme siecle. Il est rapporté dans sa Vie composée par un Auteur contemporain, que George de Cappadoce étant arrêté prisonnier & mené à l'Empereur Phocas les fers au cou, aux mains & aux pieds, il souhaita de voir en passant le bienheureux Théodore, & qu'ayant demandé qu'on lui permît de participer aux divins Mysteres, ce saint Evêque se tournant vers les gardes, leur dit: *Révérez, je vous prie, mes enfants, le Mystere du Seigneur, & ôtez les chaînes à votre prisonnier jusqu'à ce qu'il ait communié; car il n'y a pas d'apparence qu'une personne soit chargé de chaînes en recevant Jesus Christ qui a souffert pour nous, afin de nous délivrer des chaînes de l'enfer dont nous méritions d'être chargés.* Apud. Sur. ad 22 Apr.

Sergius Précurseur des Monothélites, qui fut élevé sur le Siege de Constantinople l'an 608 appelle l'Eucharistie *le corps & le sang vivifiant du grand Dieu, notre Sauveur* Jesus Christ, comme on le peut voir dans la troisieme Action du Concile de Latran tenu sous Martin I.

S. Sophrone contemporain de Sergius & Patriarche de Jerusalem, rapporte que la bienheureuse Marie surnommée Egyptienne, ayant prié l'Abbé Zosime de lui apporter *le divin corps & le sang vivifiant de Jesus Christ*, il lui en porta une portion; & que la Sainte l'ayant reçue, mêla aussi-tôt ses soupirs avec ses larmes, proférant à haute voix les yeux élevés au ciel, ces paroles: *Seigneur, vous laisserez maintenant mourir en paix votre servante, selon votre parole, puisque mes yeux ont vu le Sauveur que vous avez envoyé au monde.* Sophron. in vita S. Mariæ Ægypt.

Macaire, Patriarche d'Antioche, enseigne dans la Profession de foi qu'il présenta aux Peres du sixieme Concile, *qu'en approchant de la Communion on est fait participant de la chair sacrée & du sang précieux de Jesus Christ, & que nous ne les recevons pas comme une chair commune, Dieu nous en garde, mais comme une chair vraiment vivifiante, comme la propre chair du Verbe même, lequel étant naturellement la vie comme Dieu, a rendu vivifiante la chair avec laquelle il s'est fait une même chose.* Conc. 6. Gener. Act. 8.

Les Evêques assemblés dans le Dôme du Palais de l'Empereur l'an 692 disent, *qu'on reçoit dans la Communion le corps sans tache du Seigneur, qu'on y boit Jesus Christ, & qu'on l'y mange.* Can. 102.

S. Grégoire Décapolite, qui florissoit sous l'Empire de Léon Isaurique, racontant la conversion d'un Prince Sarrasin, arrivée de son temps, dit que le Sarrasin étant entré avec violence dans une Eglise, apperçut le S. Sacrement sous les formes de chair & de sang; & qu'ayant demandé

Liv. I. Ch. VIII. *si la chose n'étoit pas dans la vérité telle qu'il l'avoit vue*, le Prêtre qui célébroit les Mysteres l'assura, *que la chose étoit telle en vérité*, καὶ κύριέ μου οὕτως ἔχει, *mais que pour lui étant un pécheur comme il étoit, il n'étoit pas digne de voir ce terrible & épouvantable Mystere, ces grandes lumieres de l'Eglise, ces admirables Docteurs, le divin Basile, le fameux Chrysostôme, le Théologien Grégoire de Nazianze ne l'ayant pas vu eux-mêmes.*

Gregor. Decapol. in Serm. Histor. p. 19.

Côme, Evêque de Maiuma, qui vivoit du temps de S. Jean de Damas, dit dans l'Hymne sixieme du Jeudi Saint, *que Judas a mangé le divin corps du Seigneur; qu'il a reçu le sang divin répandu pour la vie du monde; mais qu'en le bûvant, il ne l'honoroit point, puisqu'il l'avoit vendu à prix d'argent.*

In Bibliot. Patr.

L'Auteur de l'Histoire de S. Barlaam & de S. Josaphat, que quelques-uns attribuent à S. Jean de Damas, & d'autres avec plus de vraisemblance à Jean Abbé de S. Sabas, enseigne, *qu'il faut croire très-certainement que les Mysteres exempts de toute tache sont le corps & le sang de Jesus Christ; & que c'est le Verbe même plein de vie & d'efficace, & à qui rien ne peut résister, qui changeant les oblations du pain & du vin les fait devenir son corps & son sang par sa divine parole & par l'avénement du Saint Esprit.*

Vide Raderum in Isagoge ad scalam S. Climaci. Hist. SS. Barl. & Josaph. c. 19.

S. Théodore Studite, qui florissoit au commencement du neuvieme siecle, parle de l'Eucharistie dans sa vingt-quatrieme Catéchese en ces termes : *La mere nourrit de son lait pendant quelque temps l'enfant qu'elle a mis au monde; mais Jesus Christ, qui est notre Pere & notre véritable Maître, nous donne tous les jours son corps à manger & son sang à boire. O bonté incompréhensible! O faveur incomparable!*

Pierre de Sicile, qui écrivoit vers le milieu du même siecle, disputant contre les Pauliciens dit, *que ces hérétiques ne participent point au corps sans tache, & au précieux sang du Seigneur, & qu'ils ont en horreur la terrible & divine participation dés sacrés Mysteres du corps & du sang de Jesus Christ.* Il enseigne aussi, *que le pain étant présenté visiblement sur l'Autel, le Saint Esprit descend invisiblement pour sanctifier les oblations, & pour les faire non les antitypes, mais le corps même très-saint, & le précieux sang de Jesus Christ, Notre Seigneur & notre Dieu.*

Pet. Sicul. hist. p. 18. & 50. edit. Græco-lat. an. 1604. & apud Allat. contr. Chreigt. p. 418.

Bien que M. Claude demande en quelque endroit, *s'il y a rien de plus incompatible avec la foi de la Transsubstantiation, que l'action du huitième Concile*, rapportée par Nicétas David, je ne sais si la maniere dont Nicétas la raconte, ne pourroit pas passer pour une bonne preuve de la sincérité de sa foi touchant la présence réelle. *Photius*, dit-il, *ayant été d'un commun avis condamné, déposé & anathématisé, les Evêques souscrivirent à sa déposition. Ils ne la signerent pas avec de l'encre seulement, mais ce qui est horrible à dire (comme je l'ai entendu assurer à des gens*

Réponse à la Perpét. part. 1. c. 5. p. 126.

Nicet. David in vita S. Ignat. in ante act. Conc. 8.

qui le savoient très-bien) *ils tremperent leur plume dans le sang même du Seigneur.* Cet Auteur écrivoit sur la fin du neuvieme siecle. Liv. I. Ch. VIII.

L'Auteur de la Perpétuité rapporte dans son troisieme Tome l'extrait d'un manuscrit arabe de la Bibliotheque du Roi, contenant les Vies des Patriarches d'Alexandrie, & entr'autres celle de Philothée qui vivoit sur la fin du dixieme siecle, où l'on voit une vision pareille à celle qui arriva du temps de Grégoire Décapolite. Voici la maniere dont le Prêtre instruit le Sarrasin qui avoit apperçu l'hostie sous la figure d'un enfant : *Les Disciples de Jesus Christ*, dit-il, *nous ont appris une priere que nous disons sur le pain & sur le vin quand nous les mettons sur l'Autel, & le pain est changé, & est fait chair, & le vin est fait sang d'un maniere secrete, comme Dieu vous l'a fait voir aujourd'hui. Cependant en apparence c'est du pain & du vin, parce qu'il n'y a personne au monde qui puisse prendre un morceau de viande, ni boire du sang qui vient d'être répandu.* Perpet. Tom. 3. l. 8. c. 22.

Les paroles d'Elie Evêque de Jerusalem sont encore plus formelles. *Ces choses*, dit-il, *sont sanctifiées par la communication de la puissance du Saint Esprit, & sont changées de leur premiere nature ; & le pain est fait le corps de Jesus Christ, & son sang précieux. Et nous tous qui participons à ces Sacrements, nous allons au devant de Jesus Christ, nous le portons sur nos mains, nous le baisons, & dans la Communion nous sommes unis par un mélange de son corps avec les nôtres, & par la mixtion de son sang avec le nôtre. Car il dit, Celui qui mange de mon corps, & boit de mon sang, il est uni avec moi, & moi avec lui.* Ce passage est aussi tiré d'un manuscrit arabe de la Bibliotheque du Roi, comme on le peut voir dans le même Tome de la Perpétuité. On l'a réservé pour le dernier, parce qu'on n'est pas assuré du siecle où a vécu ce Patriarche. Ibid. c. 21.

Voici enfin un nouveau moyen dont personne, comme je crois, ne s'est encore avisé, & qui pourtant paroît assez naturel, pour reconnoître quelle a été la créance des Grecs, non seulement dans les quatre siecles dont il s'agit maintenant, mais même dans les trois siecles qui ont précédé le septieme, & dans les six derniers qui ont suivi le dixieme.

Car s'agissant de savoir si l'Eucharistie est, selon les Grecs, un pain ordinaire inondé de l'efficace qui émane du corps de Jesus Christ, ou si c'est un pain transsubstantié, c'est-à-dire, un pain retenant au dehors les apparences d'un pain commun, mais intérieurement changé en ce pain céleste dont il est écrit : *Je suis le pain de vie, je suis le pain vivant, qui suis descendu du ciel, le pain que je donnerai est ma chair, ma chair est une vraie viande*, il est, ce semble, aisé de terminer ce différent par le moyen des *Canons Evangéliques*, qui sont en usage parmi les Grecs depuis plus de treize cents ans. Car si l'on veut prendre la peine de con-

sulter ces Canons, qui sont au commencement du Nouveau Testament grec de Robert Etienne, & dans celui de la Poliglotte de Londres, on trouvera par le premier Canon, que S. Jean s'accorde avec S. Matthieu, S. Marc & S. Luc, en ce qu'ils nous apprennent que le pain de l'Eucharistie est *le corps de Jesus Christ*, & qu'au lieu que ces trois Evangélistes ne nous ont appris une vérité si importante qu'en une seule Section de leur Evangile, S. Jean nous l'a apprise en quatre Sections différentes, qui sont distinctement marquées l'une après l'autre dans ce Canon, à savoir, dans la Section LV où Jesus Christ assure, *qu'il est le pain de vie;* dans la soixante-troisieme où il répete la même vérité; dans la soixante-cinquieme où il l'inculque encore plus fortement en ces mots; *Je suis le pain vivant qui suis descendu du ciel, si quelqu'un mange de ce pain il vivra éternellement, & le pain que je donnerai est ma chair, laquelle je livrerai pour la vie du monde;* & enfin dans la Section LXVII, où il proteste *que sa chair est une vraie viande.*

Voilà une partie de nos preuves; on verra le reste dans les Livres suivants, où nous avons promis de faire voir que tous les Auteurs produits par M. Claude sont autant de témoins qui le condamnent.

Cependant on a déja vu dans ce premier Livre, des passages dont la simple lecture suffit pour persuader à des gens équitables, quelque préoccupés qu'ils puissent être, que les Grecs reconnoissent la conversion des substances. On en a vu aussi qui établissent clairement la présence réelle, & par une suite nécessaire, comme on l'a prouvé, la Transsubstantiation. Enfin on en a vu qui sembloient d'abord ne nous devoir pas être fort avantageux, tels que sont ceux de S. Anastase & celui des Iconoclastes; ce dernier contenant quelques façons de parler familieres à nos adversaires, & ceux-là étant pleins d'expressions très-dures & presque insupportables, qui semblent porter le dogme de la Transsubstantiation au-delà de ce qu'on en croit dans l'Eglise Romaine.

Mais j'espere qu'on avouera maintenant que ces deux sortes d'expressions nous étoient en quelque façon nécessaires; les premieres pour nous donner occasion de faire voir que les passages qui paroissent d'abord favoriser les prétentions de M. Claude, sont quelquefois les plus formels en notre faveur; les secondes pour nous donner lieu de mettre dans tout son jour la parfaite conformité des deux Eglises.

En effet, après avoir produit des Auteurs Grecs, qui enseignent, qu'après le changement il ne reste rien du pain, ni substance ni accident; après en avoir vu qui témoignent, que les accidents du pain & du vin demeurent subsistants par eux-mêmes; après en avoir allégué qui estiment, que ces accidents ont un sujet, & que ce sujet n'est autre que la propre substance

ſubſtance du corps de Jeſus Chriſt : étant certain d'ailleurs, comme on l'a prouvé, que ces trois opinions ſont encore aujourd'hui ſoutenues par des Théologiens Catholiques, que reſte-t-il à ſouhaiter davantage? Nous convenons unanimement les uns avec les autres dans la ſubſtance du dogme, ſans qu'on y puiſſe remarquer la moindre différence; leurs Auteurs ont les mêmes différents entr'eux que les nôtres touchant la nature, & le ſujet du voile qui nous couvre la forme naturelle du Sauveur. Y a-t-il de l'apparence qu'on puiſſe après cela ſoutenir que les Grecs ne ſont pas parfaitement d'accord avec les Latins dans tout ce qui appartient à la converſion des ſubſtances? Liv. II. Chap. I.

LIVRE SECOND,

Où l'on montre que les nouveaux Grecs, produits par M. Claude & quelques autres, dont on avoit promis de parler dans cette ſeconde Partie, ont cru la Tranſſubſtantiation.

CHAPITRE PREMIER.

Qu'Elie de Crete, Commentateur de S. Grégoire de Nazianze, a cru la Tranſſubſtantiation. Témoignage de Théophane, Métropolitain de Nicée, en faveur de la même doctrine.

M. Claude.

„ Si nous voulons remonter plus haut que l'onzieme ſiecle, nous y „ trouverons la même créance, & les mêmes expreſſions parmi les Grecs „ de ces temps-là, que dans Euthymius & dans Théophylacte; ce qui „ montre que M. Arnauld n'a pas eu raiſon, ce me ſemble, de tourner „ en jeu & en raillerie comme il a fait le changement de vertu, en l'appellant *notre clef de vertu*. Chacun verra que ce n'eſt pas une invention „ de notre cerveau, & que nous ne diſons rien en cela qui ne ſoit autoriſé par de bons & légitimes paſſages, & par les ſentiments & les propres „ expreſſions des Grecs de plus grand nom & de plus grand poids dans „ tous les ſiecles. Quand M. Arnauld en aura donné autant, & d'auſſi „ exprès pour établir ſon changement de ſubſtance, on conſentira qu'il „ diſe ce qu'il lui plaira du changement de vertu. L. 3. c. 13. p. 321. 323.

„ Voici comme parle Elie Archevêque de Candie, & Commentateur „ de Grégoire de Nazianze. Grégoire ayant appellé l'Eucharistie, un „ Sacrifice externe, et un Antitype : *Par ce Sacrifice externe*, dit „ Elie, *il entend celui qui se célebre par le pain & par le vin, lesquels étant* „ *mis sur la sainte Table sont changés véritablement par la vertu de Dieu* „ *Tout-puissant au corps & au sang de Jesus Christ.* S'il n'y avoit que „ cela, M. Arnauld ne manqueroit pas d'en triompher; mais attendez „ l'explication : *Car*, ajoute-t-il, *afin que nous n'eussions pas horreur de voir* „ *de la chair & du sang proposés sur les saintes Tables des Eglises, Dieu*, „ *condescendant à notre infirmité, influe dans les choses proposées une vertu* „ *vivifiante, & il les change en l'efficace (ou en l'opération) de sa chair.* „ Cet Auteur vivoit au huitieme siecle, & il avoit assisté au second Con„ cile de Nicée ".

Réponse. Il seroit à souhaiter pour l'avantage de la cause dont j'ai entrepris la défense, & pour l'intérêt particulier d'Elie, Archevêque de Candie, & Commentateur de S. Grégoire de Nazianze, que ce savant homme eût en effet vécu au huitieme siecle, & qu'il ne fût point différent du Métropolitain de Crete, qui se trouve souscrit aux Actes du second Concile de Nicée.

Car s'il étoit le même que ce Pere du second Concile de Nicée, il est certain qu'il n'auroit pas été Schismatique, comme il a assurément été, ainsi qu'on le peut voir dans son Commentaire sur la derniere Oraison Théologique de S. Grégoire, où il parle du différent des Grecs avec les Latins touchant la Procession du Saint Esprit; & s'il étoit aussi ancien que le fait M. Claude, nous serions assurés d'avoir en sa personne un illustre témoin de la Transsubstantiation pour le huitieme siecle; au lieu qu'il semble qu'il ne puisse rendre témoignage que pour le quinzieme.

p. 197. Edit. Basil. an. 1671.

Car dans la Préface de ses Commentaires, traduits en latin par Leunclavius, parlant des Auteurs *anciens & modernes*, qui ont travaillé avant lui sur les Oraisons de S. Grégoire, il fait mention en particulier *des petits Commentaires en forme de Scholies de Basile & de Grégoire.*

Ce *Grégoire* est sans doute Grégoire Palamas, Auteur célebre du quatorzieme siecle, qui a composé des Commentaires sur S. Grégoire de Nazianze, comme nous l'apprenons de Leunclavius qui les avoit lus.

Ce *Basile* n'est autre aussi, comme je crois, qu'un certain Basile, qui vivoit au quinzieme siecle sous l'Empire de Constantin Paléologue, dont *les Scholies ou petits Commentaires* sur les Oraisons du même Pere se trouvent encore aujourd'hui dans la Bibliotheque de Vienne en Autriche, comme on le peut voir dans Lambecius, Historiographe & Bibliothécaire de l'Empereur Léopold.

Leunclav. in Procem. edit. Basil. Greg. Naz. Lambec. de Bibliot. Cæsarea l. 3. p. 203. 204. 205.

Il paroît par une Réponse insérée dans *le Droit Oriental*, page 335, qu'il y a eu deux Elie Métropolitains de Crete. Car il est certain que cette Réponse n'est pas de l'ancien Elie, qui assista au second Concile de Nicée, comme l'a cru Marquardus Freherus, mais d'un autre Elie de Crete beaucoup plus jeune, puisqu'il cite deux Constitutions, dont l'une fut faite au dixieme siecle du temps des Empereurs Constantin & Romain, & l'autre un peu avant le douzieme siecle, l'an 1096.

LIV. II. CHAP. I. Jur. Orien. tom. 2. p. 335. 339. 341. 504. 510.

Mais soit qu'Elie Auteur des Commentaires sur S. Grégoire de Nazianze ait fleuri du temps du second Concile de Nicée, comme on le tient communément, soit qu'il ait vécu près de sept cents ans depuis; c'est-à-dire, vers le milieu du quinzieme siecle, ce n'est pas, ce me semble, agir avec assez de sincérité, que de lui imputer, comme fait M. Claude, de n'avoir reconnu dans nos Mysteres qu'un simple changement de vertu.

En effet, M. Claude avouant lui-même, *que les Auteurs s'expriment quelquefois de cette maniere* ἐνέργεια σαρκὸς, L'EFFICACE D'UNE CHAIR, *pour signifier* UNE CHAIR PLEINE D'EFFICACE, il s'ensuit évidemment que la proposition d'Elie peut, absolument parlant, recevoir deux sens différents, tandis qu'on la considérera sans aucune liaison avec le reste de son discours. Le premier sens est celui que M. Claude lui a donné, *que Dieu change les choses proposées en l'efficace de sa chair*; le second est celui que lui donnent les Catholiques, *que Dieu change les choses proposées en sa chair pleine d'efficace.*

L. 4. c. 7. p. 451.

Or supposé que la proposition d'Elie considérée en elle-même puisse recevoir ces deux sens, il est certain que les paroles suivantes supprimées par M. Claude, la maniere dont Elie explique au même lieu le mot *d'antitype*, & les autres endroits où il a parlé des divins Mysteres, détermineront naturellement un Lecteur à la prendre au second sens, qui établit la Transsubstantiation, & non pas au premier, qui semble en apparence favoriser le changement de vertu.

I. Après qu'Elie a dit que Dieu change les choses proposées εἰς ἐνέργειαν τῆς σαρκὸς, il ajoute aussi-tôt: *Et ne doutez point que cela ne soit vrai, puisqu'il dit lui-même ouvertement*, CECI EST MON CORPS, CECI EST MON SANG; *mais recevez plutôt avec docilité la parole du Sauveur, puisqu'étant véritable, il ne peut mentir.* Voilà les paroles que M. Claude a passées sous silence contre la promesse qu'il avoit faite dans sa Préface, *de garder si religieusement la sincérité & la bonne foi, qu'on ne pourroit pas lui reprocher d'avoir tronqué les passages des Auteurs en supprimant des clauses importantes.*

Il est évident que pour agir sincérement cette clause n'étoit pas à

Liv. II. Chap. I. fupprimer, puifqu'elle pourroit toute feule vuider notre différent. Car fi vous fuppofez qu'Elie a voulu dire que le pain & le vin font changés, non en la fimple vertu de la chair, mais en la chair même pleine de vertu & d'efficace, fon difcours fera très-bien fuivi, car voici comme il aura raifonné: *Le Sauveur étant véritable, & ne pouvant mentir, il faut recevoir avec docilité fa parole. Puis donc qu'il a dit lui-même,* CECI EST MON CORPS, *vous ne devez point douter que les chofes propofées ne foient changées en fa chair vivifiante.* Mais fi vous fuppofez que cet Evêque ait prétendu établir le fimple changement de vertu, fon difcours deviendra infupportable; car qui eft celui qui ne fe fentiroit pas choqué d'entendre raifonner un homme de cette forte? *Le Seigneur eft la vérité même, il ne peut mentir. Puis donc qu'il a dit en termes formels,* QUE L'EUCHARISTIE EST SON CORPS, *croyez fermement qu'elle eft fon corps, non en figure ou en fubftance, mais en vertu; & gardez-vous bien d'en douter.*

Je fuis fort trompé fi M. Claude produit jamais un feul Auteur qui ait employé ces paroles, *ceci eft mon corps, ceci eft mon fang,* pour prouver que l'Euchariftie n'eft pas la figure du corps & du fang Jefus Chrift, mais qu'elle en contient l'efficace, la force ou la vertu. Pour moi, il m'eft aifé d'en produire qui les ont alléguées pour établir la préfence fubftantielle. *Le Seigneur,* dit Nicolas de Méthone, *a dit,* CECI EST MON CORPS: *Pourquoi doutez-vous? Quoi? Vous attribuez l'impuiffance au Tout-Puiffant?* SI NOUS CROYONS *que Jefus Chrift eft Dieu & le Fils de Dieu,* dit Samonas, *pourquoi doutons-nous plus long-temps fi c'eft effectivement le corps & le fang de Jefus Chrift, après qu'il nous a proteflé lui-même que ce l'étoit?* QUI NOUS ASSURERA, dit Cabafilas, *que le pain eft le corps même du Sauveur, & le vin fon fang même? C'eft qu'il a dit lui-même,* CECI EST MON CORPS, CECI EST MON SANG. Marcus Donus ayant allégué ces mêmes paroles: *Voilà,* dit-il, en s'adreffant à M. Claude, *l'Auteur de cette Tranffubftantiation. Ce n'eft ni quelqu'un de nos Patriarches, ni un pur homme, c'eft Jefus Chrift lui-même, Dieu & homme.* Enfin pour paffer fous filence plufieurs autres Auteurs tant Grecs que Latins, qui ont raifonné de la même maniere, Erafme s'eft fervi du même raifonnement dans une lettre écrite à Conrard Pellican. *Vous étiez d'avis,* dit-il, *qu'il faut foutenir que le corps du Seigneur eft dans l'Euchariftie, & fe remettre à Dieu touchant la maniere en laquelle il y eft: mais je n'étois pas d'accord avec vous fur ce point. Car je difois qu'à la vérité cette déclaration fi fimple feroit éviter de grands labyrinthes de difficultés; mais que c'étoit un crime à un Chrétien de ne pas acquiefcer à l'autorité des Conciles, & à ce que le confentement de toutes les Eglifes, & de toutes les nations a approuvé depuis tant de fiecles. J'ai toujours déclaré que je ne me pouvois*

Perpet. tom. 3. c. 12.

Erafm. Ep. lib. 19.

départir de ce ſentiment. Et ce qui m'y confirmoit encore davantage, eſt que les Evangéliſtes & les Apôtres nomment très-clairement le corps qui eſt donné, & le ſang qui eſt répandu, & qu'il me ſemble être merveilleuſement digne de l'amour ineffable de Dieu envers les hommes, qu'après les avoir rachetés par le corps & par le ſang de ſon Fils, il ait voulu encore les nourrir de ſa chair & de ſon ſang d'une maniere ineffable...... Je lis dans les Saintes Ecritures, CECI EST MON CORPS, *qui ſera donné pour vous,* CECI EST MON SANG, *qui ſera répandu pour vous. Qu'ils diſent où ils ont lu, ceci n'eſt pas mon corps, mais la figure de mon corps; ceci n'eſt pas mon ſang, mais le ſigne de mon ſang. Ils ſe tourmentent pour faire voir qu'on peut donner le nom d'une choſe à ſon ſigne.... Mais, je vous prie, qu'y a-t-il en tout ce qu'ils diſent, qui me puiſſe faire abandonner un dogme que l'Egliſe Catholique enſeigne depuis tant de ſiecles?*

II. « Voyons maintenant la maniere dont Elie explique les mots *d'antitype des grands Myſteres.* Par ce mot *d'antitype*, dit-il, vous devez » entendre *iſotype*, ſi par ceux *de grands Myſteres*, vous entendez le » très-ſaint corps & le précieux ſang de Jeſus Chriſt; car S. Baſile les a » auſſi appellés de ce même nom, la propoſition ἀντὶ ſignifiant quelque- » fois *égalité.* Que ſi ces mots *de grands Myſteres* ſe rapportent aux myſte- » res de la vie future (car il y en a qui les ont entendus de cette ſorte) » on ne leur donne pas le nom *d'antitype*, comme ſi l'on croyoit qu'ils » ne fuſſent pas véritablement le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, mais » parce que nous ſommes faits maintenant participants de la divinité de » Jeſus Chriſt par ce Sacrement, lorſqu'il ſe mêle avec nous, & qu'il » s'unit à nos propres corps; au lieu qu'en l'autre vie nous y partici- » perons ſpirituellement, & par la ſeule contemplation. Mais le Seigneur » ayant dit démonſtrativement, *ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*, com- » ment ces deux grands Maîtres, le divin Baſile & Grégoire le Théo- » logien les ont-ils appellés *antitypes du corps & du ſang du Seigneur?* » Voici la maniere dont cet excellent homme Jean de Damas concilie » cette contradiction apparente. *Le pain & le vin*, dit-il, *ne ſont pas la* » *figure du corps & du ſang de Jeſus Chriſt, à Dieu ne plaiſe. Que ſi* » *quelques-uns les ont appellés* LES ANTITYPES DU CORPS ET DU SANG DU » SEIGNEUR, *ce n'eſt pas après la conſécration qu'ils les ont ainſi appellés,* » *mais avant qu'ils fuſſent conſacrés* ».

Voilà un paſſage qui devoit, ce me ſemble, avoir appris à M. Claude, qu'il ne ſe peut rien concevoir de plus éloigné de la penſée d'Elie que le ſentiment qu'il a oſé lui attribuer. Car ſi le changement du pain au corps de Jeſus Chriſt, dont avoit parlé ce ſavant Evêque en expliquant le mot de *ſacrifice externe*, n'eſt qu'un ſimple changement de vertu,

 d'où vient donc que maintenant il se tourmente si fort pour trouver un bon sens à ces mots *d'antitype des grands Mysteres?* D'où vient qu'il dit, que si par ces *grands Mysteres* on entend *le très-saint corps & le sang précieux*, le mot *d'antitype* se doit prendre pour *isotype;* c'est-à-dire, pour un type ou une figure *qui égale l'original*, la préposition *ἀντί* signifiant quelquefois *égalité?* D'où vient qu'après avoir remarqué qu'il y en a qui ont cru que ces mots *de grands Mysteres* se rapportent *aux mysteres de la vie future*, il ajoute incontinent, que par cette explication ils n'ont pas prétendu donner à entendre, *que l'Eucharistie ne soit pas véritablement le corps & le sang de Jesus Christ?* D'où vient qu'il ne se contente pas de ces deux premieres explications, & que dans la crainte qu'elles ne satisfassent pas tous les Lecteurs, il en va chercher une troisieme dans S. Jean de Damas qui enseigne, qu'après la consécration le pain & le vin ne sont plus *des antitypes du corps & du sang*, & que si quelques Peres les ont ainsi appellés, ils les considéroient avant la consécration? Y a-t-il de l'apparence qu'Elie ait ignoré qu'une chose peut être le corps de Jesus Christ en vertu sans cesser de l'être en figure? N'est-il pas manifeste qu'être un type du corps de Jesus Christ, qui égale ce très-saint corps, c'est sans doute autre chose qu'être le corps de Jesus Christ en efficace? Peut-on nier, quelque préoccupé qu'on soit, que ce n'est pas un bon moyen pour faire concevoir l'Eucharistie sous l'idée d'un corps humain non en substance ni en figure, mais en efficace & en vertu, de dire que l'Eucharistie est véritablement le corps & le sang de Jesus Christ? N'est-il pas enfin inconcevable qu'Elie eût expliqué comme il a fait ce mot *d'antitype*, sans parler ni de vertu, ni de puissance, ni de force, ni d'efficace, s'il eût cru que le pain de la Communion n'est le corps de Jesus Christ ni en figure ni en substance, mais seulement en efficace, en force & en vertu?

III. Enfin Elie enseigne dans le même Commentaire d'où M. Claude a tiré son passage, *qu'après la consécration nous trouvons indubitablement sur la Table sacrée le corps de Jesus Christ; & que les méchants qui s'en approchent, reçoivent le corps très-pur & le sang du Seigneur.* Il dit dans le Commentaire sur l'Oraison funebre de Sainte Gorgonie, *que quand nous mangeons la chair du Seigneur, nous avons la vie en nous, parce que cette chair est devenue vivifiante par son union avec le Verbe, qui est naturellement la vie même.* Il assure dans son Commentaire sur la premiere Invective contre Julien, *que Jesus Christ mêle son corps avec les fideles par le moyen de la Communion.* Il enseigne dans le Commentaire sur la seconde Invective contre le même Apostat, *que le pain & le vin sont véritablement changés au corps de Jesus Christ, par une puissance secrete qui*

surpasse tout ce que nous en pouvons dire ; & que de peur que nous n'eussions horreur de voir de la chair & du sang proposés sur la Table sacrée, nous les recevons comme dans le pain & comme dans le vin, qui deviennent par leur conversion la chair du Sauveur. LIV. II. CHAP. I.

Je laisse maintenant à juger, si ces passages joints aux trois explications du mot *d'antitype*, & à la preuve employée par Elie pour établir le changement de pain au corps du Seigneur, ne prouvent pas d'une maniere invincible que des deux sens qu'on peut donner à la proposition mise en avant par M. Claude, celui qui favorise la Transsubstantiation est assurément le véritable ; & que par conséquent la pensée d'Elie n'est pas, que Dieu change les dons *dans la simple vertu de sa chair*, mais qu'il les convertit *dans sa chair même pleine de vertu & d'efficace.*

Que veut donc dire Elie quand il enseigne, *que Dieu infuse dans les choses proposées une vertu vivifiante, & qu'il les change, εἰς ἐνέργεια τῆς σαρκός?* Quelle est cette vertu, dira peut-être M. Claude? Je réponds que c'est la vertu du Saint Esprit, qui survient sur les dons, & qui les pénetre pour les changer intérieurement au corps de Jesus Christ. C'est donc une pensée pareille à celle d'Odon Evêque de Cambrai, & à celle de l'Auteur Anonyme de la Vie de Sainte Odille, lorsqu'ils disent, *que les saints Sacrifices reçoivent une vertu spirituelle, & qu'ils sont convertis au corps & au sang de Jesus Christ; que l'Hostie est pénétrée par la vertu de l'Esprit, & qu'elle est changée au corps du Seigneur.*

Odo Camer. in exposit. Canonis. Auctor vitæ S. Odil. l. 1. c. 28.

Mais puisque M. Claude pensant remonter plus haut que l'onzieme siecle, nous a fait descendre sans y songer jusqu'au quinzieme, & que dans le Chapitre suivant il produira le témoignage d'un Patriarche de Constantinople qu'on place ordinairement au huitieme siecle, mais qu'il reconnoît lui-même n'avoir vécu qu'au douzieme, il faut que je rapporte ici quelques excellents passages de Théophane Auteur des trois Lettres Pastorales traduites de grec en latin il y a environ cent ans, par Consalve Ponce Léon.

Ce Théophane est un Grec moderne du quatorzieme siecle, qu'on a confondu avec S. Théophane frere de Théodorus Graptus sous les mêmes prétextes qui ont donné occasion de confondre ensemble les deux Elie Métropolitains de Crete, & les deux Germain, Patriarches de Constantinople ; c'est-à-dire, parce qu'ils avoient le même nom ; parce qu'ils ont été l'un & l'autre Evêques de la même Eglise de Nicée ; parce que le plus ancien des deux, qui gouvernoit cette Eglise au neuvieme siecle, est très-renommé dans l'Histoire, au lieu que le plus jeune semble avoir été inconnu jusqu'ici.

Mais nous en avons eu la connoissance par quelques manuscrits de la

LIV. II. CHAP. I. Bibliothéque Royale, où l'on trouve de ses ouvrages, & entr'autres un Dialogue composé *contre les Barlaamites*, ce qui montre : 1°. Que ce Théophane a vécu après le treizieme siecle, puisque Barlaam Chef de ce parti commença à troubler l'Eglise Grecque au quatorzieme siecle. 2°. Qu'il est assurément l'Auteur des Lettres Pastorales que Consalve Ponce Léon attribue à S. Théophane, puisqu'il est parlé de Barlaam dans la premiere Lettre, & que ses erreurs y sont réfutées.

Quoi qu'il en soit, il est certain que cet Auteur a été très-persuadé des dogmes de la présence réelle & de la Transsubstantiation. Voici la maniere dont il en parle dans la troisieme Lettre adressée aux Prêtres & à tous les Ecclésiastiques de son Diocese. Il dit *que le Seigneur a changé le pain & le vin dans sa propre chair, qu'il a sacrifié son propre corps & son propre sang dans la Cene mystique, & qu'il les a donnés à boire & à manger aux Disciples.* (Theoph. Nicæn. ep. 3. p. 120.)

p. 124. Il enseigne, *que bien qu'il y ait autant de différence entre produire la divine chair du Sauveur & créer des Chérubins & des Séraphins, qu'il y a entre ces célestes puissances & l'humanité sainte, le Seigneur cependant a donné aux Apôtres, & par eux à leurs successeurs, le pouvoir d'accomplir cet incomparable ouvrage. Car*, ajoute-t-il, *prenant du pain & du vin, ô merveille! nous le changeons par la vertu du Saint Esprit au corps & au sang de Jesus Christ.*

p. 126. Il répete cette pensée un peu plus bas : *La même vertu*, dit-il, *par laquelle le Saint Esprit peut créer en un moment les créatures les plus excellentes, ô que la bonté divine en notre endroit est excessive! Oui cette divine vertu du Saint Esprit est communiquée aux Prêtres par l'onction du Sacerdoce; elle habite en eux, & par son moyen ils convertissent le pain & le vin au corps & au sang du Seigneur, & en cela ils font une chose plus relevée que s'ils créoient des Cieux & des Anges.*

p. 134. *Les mains du Prêtre*, dit-il encore, *ne touchent-elles pas le corps du Seigneur? La bouche du Prêtre & son corps entier ne contiennent-ils pas le corps & le sang de Jesus Christ?*

p. 108. Il enseigne enfin, *que comme Dieu s'est fait homme en vérité, quand il a participé à notre nature, de même en participant à sa divine chair nous devenons des hommes déifiés.* Il n'y aura plus rien qu'on ne puisse révoquer en doute, s'il est permis de soutenir qu'un Auteur qui s'exprime de cette sorte, n'a reconnu dans nos Mysteres qu'un simple changement de vertu, & non pas une conversion de substance.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Que Germain, Patriarche de Constantinople, n'a pas enseigné le changement de vertu, mais celui de substance.

M. Claude.

« Monsieur Aubertin a placé Germain, Patriarche de Constantinople, » selon l'opinion commune, dans le huitieme siecle; mais en effet il y » a plus d'apparence, selon la conjecture d'Allatius, qu'il a vécu dans le » douzieme siecle, & les réflexions que M. Arnauld fait sur ce sujet me » semblent assez justes, pour être suivies jusqu'à ce qu'on en ait plus de » certitude. Quoi qu'il en soit, cet Auteur ne dit rien, si ce n'est *que le* » *pain est changé au corps de Jesus Christ, & qu'il est le corps de Jesus* » *Christ;* & on a déja si souvent répondu à cela, qu'il n'est pas nécessaire » de s'y arrêter. M. Arnauld s'amuse à philosopher sur quelques passages » que M. Aubertin en avoit allégués en sa faveur; mais c'est une illusion: » car quand ce que M. Aubertin allegue de Germain pour faire voir » qu'il est contraire à la Transsubstantiation ne seroit pas concluant, il » ne s'ensuivroit pas qu'il l'eût crue, ni qu'il l'eût enseignée, si cela ne » paroît d'ailleurs par de bonnes preuves, & M. Arnauld est obligé de les » produire, sans s'imaginer qu'il suffise de réfuter les conséquences de M. » Aubertin. Car réfuter n'est pas prouver.

Germ. Pat. de Const. M. Claude l. 4. c. 9. p. 487.

Arnauld. l. 7. c. 3.

Aubert. p. 907.

» Germain donne assez à connoître sur la fin de son Traité en quel » sens il a entendu que le pain fût le corps de Jesus Christ. *Moyse*, dit-il, » *faisoit aspersion du sang des boucs & des bouveaux sur le peuple, disant,* » *ceci est le sang de l'alliance du Seigneur. Mais Jesus Christ notre Dieu* » *a livré son propre corps, & a répandu son propre sang, & il a préparé* » *le calice du Nouveau Testament, disant: Ceci est mon corps rompu & mon* » *sang répandu pour la rémission des péchés. Toutes les fois que vous mangez* » *ce pain & buvez ce calice, vous confessez ma mort & ma Résurrection.* » *Ayant donc cette pensée, nous mangeons le pain & buvons le calice comme* » *la chair du Fils de Dieu, confessant la mort & la Résurrection de Notre* » *Seigneur.* On a déja remarqué dans le Livre précédent que les Grecs » emploient souvent sur cette matiere cette expression, COMME *la chair*, » COMME *le corps*, pour modifier & diminuer en quelque sorte la maniere » de parler ordinaire, qui porte que le pain est le corps de Jesus Christ,

Germ. Theor. rer. Eccl.



„ & pour signifier que le pain nous tient lieu de ce corps. Il paroît par „ la suite du discours de Germain que son sens est, que pour mieux ap„ pliquer notre pensée à la mort & à la Résurrection du Seigneur, nous „ mangeons le pain & buvons le calice en la place de son corps & de „ son sang ".

Réponse. M. Claude avance trois choses dans ce discours, 1°. Que Germain ne dit rien touchant l'Eucharistie, si ce n'est *que le pain est changé au corps de Jesus Christ, & qu'il est fait le corps de Jesus Christ.* 2°. Que quand ce Patriarche enseigne qu'on mange le pain *comme la chair du Fils de Dieu*, sa pensée est, que le pain de la Communion *nous tient lieu de la chair du Seigneur.* 3°. Que M. Arnauld *s'est amusé à philosopher* sur quelques passages allégués par M. Aubertin, & *que c'est une illusion*. Ce sont trois faussetés sensibles. Car il n'est rien si facile que de faire voir plus clair que le jour, & que M. Arnauld a produit des passages de Germain qui établissent le changement de substance; & que le passage cité par M. Claude ne prouve point que le pain de la Communion nous tienne lieu du corps de Jesus Christ; & enfin qu'il y a de l'injustice & de l'illusion dans le reproche que M. Claude fait à M. Arnauld au sujet des passages de ce Patriarche allégués par M. Aubertin. C'est ce qu'on va voir dans les trois Sections de ce Chapitre.

SECTION I.

Que les passages de Germain allégués par M. Arnauld prouvent la Transsubstantiation.

Arnauld. l. 7. c. 3. Voici les passages qu'on a allégués dans le premier Tome de la Perpétuité, pour prouver que Germain a cru la présence réelle & la Transsubstantiation.

On a produit le passage où Germain remarque, *que ceux qui dans les Indes célebrent ce grand Mystere, croient que c'est le corps de Jesus Christ notre Dieu, ce corps qui a été crucifié, qui est mort & qui est ressuscité pour nous.*

On a allégué un autre lieu où il enseigne, *que le Prêtre demande à Dieu que le mystere de son Fils s'accomplisse, & que le pain & le vin soient faits & changés au corps & au sang de Jesus Christ; afin que cette parole s'accomplisse, je t'ai engendré aujourd'hui.*

On n'a pas manqué de citer ce qu'ajoute ce Patriarche : *C'est pourquoi le Saint Esprit étant présent invisiblement, par le bon plaisir du Pere & la volonté du Fils, fait voir la force de Dieu, & par la main du*

Prêtre il consacre & il change les dons qui sont sur l'Autel au corps & au sang de Jesus Christ Notre Seigneur.

On a rapporté ensuite ce qu'il dit un peu plus bas, *qu'on fait la bénédiction sur les dons divins, afin que la présence glorieuse du S. Esprit les change, & fasse du pain le corps même de Notre Seigneur Jesus Christ, & de ce qui est dans le calice le sang même du grand Dieu notre Sauveur, qui a été répandu pour la vie & le salut du monde.*

Après tout cela on a encore averti les Lecteurs, *qu'il faudroit transcrire beaucoup d'autres lieux de cet Auteur, si l'on vouloit rapporter tous ceux où il exprime très-nettement l'opinion des Catholiques.* Et afin que personne n'en doute, il ne sera pas peut-être hors de propos d'en produire quelques-uns. Jesus Christ, dit Germain, *nous a donné sa divine chair & son sang précieux à boire & à manger. Ce Séraphin dont il est parlé dans Isaïe, signifie le Prêtre qui tient de sa main le charbon spirituel, qui n'est autre que Jesus Christ qu'il prend sur l'Autel, pour sanctifier & purifier ceux qui approchent de la Communion. L'ame & la main de celui qui doit toucher le corps très-pur & sans tache de Jesus Christ notre Dieu, devroit être plus pure que les rayons du Soleil.*

Je demande maintenant comment M. Claude a pu assurer les Lecteurs, *que Germain ne dit rien, si ce n'est, que le pain est changé au corps de Jesus Christ, & qu'il est fait le corps de Jesus Christ?* J'avoue bien que ces deux propositions entendues au sens de la Transsubstantiation, comprennent en peu de mots tout ce que Germain a jamais dit de l'Eucharistie; mais aussi ne peut-on pas nier qu'il n'ait exprimé sa pensée en d'autres termes, & que les termes dont il s'est servi ne permettent pas qu'on les détourne au sens d'un simple changement de vertu.

Mais, dit M. Claude, *on a si souvent répondu à cela, qu'il n'est pas nécessaire de s'y arrêter.* Je ne nie pas que M. Claude n'ait souvent répondu à des passages aussi formels que ceux de Germain, quelquefois avec la clef *de figure*, d'autres fois par le moyen de la clef *de vertu*, le plus souvent avec la clef *d'accroissement ou d'augmentation;* mais il faut aussi accorder qu'on a déja découvert d'une maniere si sensible & en tant de rencontres l'inutilité de ces trois clefs, que ce seroit abuser de la patience des Lecteurs que de s'arrêter ici plus long-temps à mettre la chose dans une plus grande évidence.

Ce n'est pas qu'il ne nous reste beaucoup de choses à dire touchant la clef *d'augmentation;* mais pour le faire d'une maniere qui puisse contenter le monde, il faut attendre que nous soyons arrivés à la Lettre écrite à Zacharie & à la petite Homélie; puisque ce sont ces deux pie-

 ces qui ont fourni à M. Claude de quoi forger cette nouvelle clef, la plus illusoire qui fut jamais.

Section II.

Que le passage de Germain allégué par M. Claude n'est pas propre à établir le changement de vertu.

Germain, dit M. Claude, *donne assez à connoître sur la fin de son Traité en quel sens il a entendu que le pain fût le corps de Jesus Christ. Car il dit expressément, que nous mangeons le pain* COMME LA CHAIR *du Fils de Dieu. Or on a déja remarqué dans le Livre précédent Chapitre VI. que les Grecs emploient cette expression*, COMME LA CHAIR, COMME LE CORPS, *pour signifier que le pain nous tient lieu de ce corps.*

M. Claude souffrira, s'il lui plaît, qu'on lui dise, ou qu'il a passé avec trop de précipitation sur les passages de Germain allégués par M. Arnauld, ou qu'il ne s'est pas souvenu, quand il écrivoit ceci, des principes qu'il a lui-même établis dans le Chapitre où il nous renvoie. Car il enseigne dans ce sixieme Chapitre page 202. que cette expression, *Nous mangeons le pain* COMME LE CORPS *du Seigneur*, peut recevoir deux sens différents.

Le premier, *que nous mangeons le pain* COMME TENANT LIEU DU CORPS *du Seigneur.*

Le second, *que nous le mangeons* COMME ÉTANT LE CORPS MÊME *du Seigneur.*

Or entre les passages de Germain produits par M. Arnauld, il y en a qui témoignent, *que le pain est* LE CORPS MÊME, *qui a été crucifié, qui est mort & qui est ressuscité pour nous.* Il y en a aussi où il est dit en termes formels, *que le calice est* LE SANG MÊME *du grand Dieu notre Sauveur, ce sang qui a été répandu pour la vie & le salut du monde.* Comment donc M. Claude ose-t-il soutenir que quand le Patriarche Germain enseigne, *que nous mangeons le pain* COMME LE CORPS *du Fils de Dieu*, sa pensée est, *que nous le mangeons* COMME TENANT LIEU DU CORPS?

Si le pain est *le corps même*, si le calice est *le sang même*, pour quelle raison ne les pas boire & ne les pas manger *comme étant le corps même & le sang même?*

Or selon ce Patriarche, le pain est *le corps même*, le calice est *le sang même.*

Nous les devons donc boire & manger, selon sa pensée, comme étant *le corps même & le sang même.*

Or, de l'aveu de M. Claude, manger le pain *comme étant le corps même*, ce n'eſt pas le manger *comme tenant lieu du corps;* boire le calice *comme étant le ſang même*, ce n'eſt pas le boire *comme tenant la place du ſang*.

Germain n'a donc pas cru, je dis même ſelon les principes de M. Claude, que nous duſſions boire le calice & manger le pain *comme tenant lieu du corps & du ſang*.

Mais, continue M. Claude, *il paroît par la ſuite du diſcours de Germain que ſon ſens eſt, que pour mieux appliquer notre penſée à la mort & à la Réſurrection du Seigneur, nous mangeons le pain & buvons le calice en la place de ſon corps & de ſon ſang.* M. Claude ne ſe moque-t-il pas du monde de raiſonner de la ſorte ? Quoi ? Prétend-il que ce ſoit un moyen plus propre pour bien appliquer notre penſée à la mort du Seigneur, de manger du pain & de boire du vin qui tiennent la place du corps & du ſang de Jeſus Chriſt, que de recevoir un pain & un calice transformés intérieurement dans le corps même qui eſt mort pour nous, & dans le ſang même du grand Dieu notre Sauveur, qui a été répandu pour la vie du monde ? A-t-on jamais entendu parler d'une prétention moins ſoutenable ?

Section III.

Qu'il y a de l'injuſtice & de l'illuſion dans le reproche que M. Claude fait à ſon adverſaire au ſujet d'un paſſage allégué par M. Aubertin.

C'eſt, dit M. Claude, *une illuſion de M. Arnauld, de s'être amuſé à philoſopher ſur quelques paſſages que M. Aubertin avoit allégué en ſa faveur. Car quand ces paſſages ne ſeroient pas concluants, il ne s'enſuivroit pas que Germain ait cru la Tranſſubſtantiation, ſi cela ne paroît d'ailleurs par de bonnes preuves, & M. Arnauld eſt obligé de les produire, ſans s'imaginer qu'il ſuffiſe de réfuter les conſéquences de M. Aubertin. Car réfuter n'eſt pas prouver.*

M. Claude s'abuſe. *Réfuter & prouver* ne ſont pas deux choſes tellement différentes, qu'elles ne ſe puiſſent faire l'une & l'autre tout à la fois, & par un ſeul raiſonnement.

En effet, réfuter des gens qui tirent avantage de ce qui leur eſt le plus contraire, en prouvant que les paſſages qu'ils alleguent contiennent le dogme qu'ils tâchent de détruire, n'eſt-ce pas tout enſemble réfuter & prouver ? Or c'eſt ce que M. Arnauld a fait admirablement bien au ſujet d'un paſſage de Germain, dont M. Aubertin ſe ſert pour prouver

Liv. II. Ch. II

que ce Patriarche n'a cru ni la Tranſſubſtantiation ni la préſence réelle. C'eſt ce qu'on va voir plus clair que le jour.

Bibl. Patr. Græco-lat. tom. 2.

Il eſt ordonné dans la Liturgie, qu'après l'Elévation on diviſera le pain ſacré, & qu'en le diviſant le Prêtre prononcera ces paroles : *l'Agneau de Dieu eſt diviſé, il eſt diſtribué en pluſieurs parties. Cet Agneau eſt le Fils du Pere. Il eſt diviſé en pluſieurs parties, & il n'eſt point rompu ; on le mange tous les jours, & il n'eſt point conſumé ; mais il ſanctifie ceux qui le reçoivent*

Le Patriarche Germain, expliquant cette partie de la Liturgie, dit, *qu'après l'Elévation on fait auſſi-tôt la diviſion du divin corps, mais que bien qu'il ſoit diviſé il demeure indiviſible & ſans aucune rupture, étant trouvé & reconnu tout entier dans toutes les parties dans leſquelles on l'a diviſé.* Ces ſeules paroles ne ſuffiroient-elles pas pour convaincre des gens raiſonnables que Germain eſt pour nous ?

Aubert. de Euchar. l. 3. p. 908.

M. Aubertin cependant ſoutient que ce paſſage, bien loin de nous être favorable, détruit la Tranſſubſtantiation. Sa raiſon eſt, que *le divin corps* dont parle le Patriarche eſt aſſurément *du vrai pain*, & non pas le propre corps de Jeſus Chriſt. Car *ce divin corps*, dit-il, eſt la même choſe dont il eſt parlé dans ces mots, *mais quoiqu'il ſoit diviſé, il demeure indiviſible.* Or ces paroles, ajoute-t-il, ne s'entendent pas du propre corps de Jeſus Chriſt, mais *d'un vrai pain.* Et il le prouve par deux moyens.

1°. Parce que dans le grec le mot *indiviſible* eſt au maſculin, & non pas au neutre ; donc il ne ſe rapporte pas au mot de *corps* qui eſt neutre ; donc il faut ſuppléer quelqu'autre mot qui ſoit maſculin ; donc ce mot ſous-entendu n'eſt autre que celui de *pain ;* donc ce n'eſt pas *du propre corps de Jeſus Chriſt* dont parle le Patriarche, mais *d'un vrai pain.*

2°. Parce que *le propre corps de Jeſus Chriſt* ne peut plus être diviſé, & que quand il le pourroit, il ne demeureroit pas indiviſible ſi on le diviſoit ; au lieu que *le pain* peut être diviſé *comme ſubſtance matérielle*, & demeurer indiviſible *comme Sacrement.*

Arnauld. l. 7. c. 3.

M. Arnauld dans ſa Réponſe à M. Claude réfute d'abord la premiere preuve de M. Aubertin, en faiſant voir que le mot ſous-entendu n'eſt pas celui de *pain*, mais celui de *Chriſt*, ce qui paroît très-évidemment par la Liturgie ; & il le prouve, 1°. par les propres paroles du paſſage. 2°. Par la maniere ordinaire de parler des meilleurs Auteurs. 3°. Par la clauſe qui précede le paſſage. 4°. Par la clauſe ſuivante. 5°. Par le témoignage d'un Evêque Grec nommé Theodore, qui a emprunté les mêmes paroles de Germain, & qui les a appliquées préciſément à Jeſus Chriſt.

On fait auſſi-tôt, dit cet Evêque, *la diviſion du divin corps; & Jeſus Chriſt tout entier Dieu & homme eſt trouvé & diſtribué tout entier ſous chaque des parties dans leſquelles on a fait la diviſion; parce que bien qu'il ſoit diviſé, il demeure indiviſible & ſans aucune rupture.* LIV. II. CH. II.

Il réfute enſuite la ſeconde preuve, 1°. en montrant que c'eſt ſe moquer du monde que d'attribuer au pain, conſidéré *comme un pur ſigne*, ces paroles, *qu'il demeure ſans diviſion étant diviſé.* 2°. En faiſant voir qu'on les peut fort bien entendre du corps de Jeſus Chriſt. 3°. En prouvant que cette expreſſion, *que le corps de Jeſus Chriſt eſt diviſé indiviſiblement* dans l'Euchariſtie, & *qu'on le reçoit tout entier ſous chaque partie de l'hoſtie*, n'eſt pas particuliere à Germain, mais qu'elle ſe trouve dans pluſieurs autres Auteurs Eccléſiaſtiques anciens & nouveaux.

Qu'elle ſe trouve dans S. Grégoire de Nyſſe. *Il faut conſidérer*, dit ce Pere, *comment il ſe peut faire que cet unique corps étant diviſé dans toute la terre à tant de milliers d'hommes, ſe trouve tout entier dans chacun par chaque partie* (de la Communion) *& demeure tout entier en lui-même.*

Qu'elle ſe trouve dans Eutychius, Patriarche de Conſtantinople, cité par Nicétas. *Quoiqu'on ne reçoive*, dit ce Patriarche, *qu'une partie de l'hoſtie, on reçoit le ſacré corps du Seigneur tout entier; car il eſt diviſé indiviſiblement dans tous.*

Qu'elle ſe trouve dans les Homélies attribuées à Euſebe Emiſſene. *Ce corps*, dit-il, *que le Prêtre diſtribue, eſt auſſi grand dans la plus petite partie que dans l'hoſtie toute entiere.*

Qu'elle ſe trouve dans Samonas, Evêque de Gaze. *Le pain conſacré*, dit-il, *& changé au corps de Jeſus Chriſt par la puiſſance divine & par l'avénement du Saint Eſprit, quoique diviſé, demeure entier en chaque partie.*

Voilà le paſſage de Germain, voilà les conſéquences que M. Aubertin en a tirées, voilà les preuves dont il les a ſoutenues, voilà enfin la maniere dont M. Arnauld les a réfutées. On n'y a rien ajouté, on s'eſt contenté de rapporter les choſes telles qu'elles ſont, afin que les Lecteurs en puſſent mieux juger. Que M. Claude diſe maintenant tant qu'il lui plaira, *que le procédé de ſon adverſaire eſt illuſoire; qu'il s'eſt amuſé à philoſopher ſur quelques paſſages de Germain; qu'il ne doit pas s'imaginer qu'il lui ſuffiſe de réfuter les conſéquences de M. Aubertin; enfin que réfuter n'eſt pas prouver*: je ſuis aſſuré que toutes les perſonnes qui liront jamais ceci avoueront, qu'il n'y a pas la moindre ombre d'illuſion dans le procédé de M. Arnauld; que ſi M. Claude a évité d'entrer dans l'examen du paſſage de Germain, c'eſt qu'il n'avoit rien de ſolide à répondre; & que quand on a à réfuter des adverſaires faits comme M. Claude &

Liv. II. Ch. III. comme M. Aubertin, il eſt impoſſible qu'on ne ſe trouve de temps en temps engagé à prouver, que les dogmes dont nous ne convenons pas enſemble, ſont clairement enſeignés dans les mêmes paſſages que ces Miniſtres emploient pour retenir dans leur parti Meſſieurs de la Religion, & pour leur perſuader que notre créance n'eſt pas la doctrine conſtante & perpétuelle de l'Egliſe Orientale.

CHAPITRE III.

Réfutation de la Réponſe de M. Claude à M. Arnauld, touchant la queſtion agitée entre les Grecs au douzieme ſiecle, ſur l'état du corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie.

M. CLAUDE.

L. 3. c. 9. p. 248. « J'Avois rapporté dans ma Réponſe à la Perpétuité une diſpute qui » s'éleva dans l'Egliſe Grecque au douzieme ſiecle, touchant le corps de » Jeſus Chriſt que nous recevons dans l'Euchariſtie, & j'en avois tiré » une preuve pour faire voir que les Grecs ne croient pas la Tranſſubſ- » tantiation des Latins. M. Arnauld ne ſe contente pas de prétendre que » ma preuve ne ſoit pas juſte; il veut encore que du même principe » dont je me ſers, il s'en tire une concluſion toute contraire. Il s'agira » donc dans ce Chapitre d'examiner deux paſſages, l'un de Nicétas Cho- » niate, & l'autre de Zonare, qui parlent tous deux de cette Contro- » verſe, & de ſavoir ſi ce différent ſuppoſe la Tranſſubſtantiation, ou » s'il ne la ſuppoſe pas.

Réponſe. M. Claude n'ayant pas jugé à propos de mettre Nicétas Choniate & Zonare au rang des Auteurs Grecs qui ont, à ſon avis, nettement marqué le changement de vertu, la réſolution que nous avions priſe d'abréger le plus qu'il ſeroit poſſible notre réponſe aux vingt-ſix preuves de ſon troiſieme Livre, ne nous a pas permis d'examiner en ſon propre lieu la queſtion agitée entre les Grecs touchant l'état du corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, les uns voulant qu'il y fût incorruptible, & les autres qu'il y fût corruptible. Tout ce que nous avons pu faire a été de promettre que nous montrerions dans cette ſeconde partie, que la diſpute de M. Claude ſur ce ſujet eſt toute tiſſue d'illuſions depuis le commencement juſqu'à la fin. C'eſt ici le vrai lieu de m'acquitter de cette promeſſe. Car le Patriarche Camatere, ſous lequel cette queſtion s'agita, ayant tenu le Siege de Conſtantinople quelques années avant Germain,

Germain, dont nous avons parlé dans le Chapitre précédent, l'ordre que nous avons gardé jusqu'ici demande que nous éclaircissions cette matiere, avant que de passer à l'examen des Auteurs qui ont vécu dans les quatre siecles qui appartiennent à cette seconde partie de notre dispute. Liv. II. Ch. III.

SECTION I.

Que la question agitée entre les Grecs & rapportée par Nicétas se peut former dans une Eglise qui croit la Transsubstantiation, & qu'elle suppose ce dogme, ou au moins celui de la présence réelle.

M. Claude. « Je commencerai par Nicétas; il propose l'état de la question en ces termes : *La question étoit*, dit-il, *si le saint corps de Jesus Christ que nous recevons est incorruptible, tel qu'il a été depuis sa Passion & sa Résurrection, ou s'il est corruptible comme il étoit avant sa Passion.* Mais avant que de passer plus loin, il faut voir, s'il est vraisemblable qu'une telle question se puisse former dans une Eglise qui croit la Transsubstantiation. Or c'est un point facile à vuider, si l'on considere que ceux qui tiennent ce dogme ne mettent dans l'Eucharistie le corps de Jesus Christ ni dans l'état corruptible, tel qu'il étoit avant sa Passion, ni dans cet état incorruptible où il a été depuis sa Résurrection. Ils en ont inventé un troisieme qui tient le milieu entre les deux autres, & qui convient également aux deux temps, avant & après sa Résurrection. C'est ce qu'ils appellent l'état sacramental, où ils veulent que ce corps soit caché sous les accidents du pain, invisible & impalpable en lui-même, sans étendue, sans action, sans mouvement, ayant toutes ses parties dans un point, & existant à la maniere des esprits. En cet état il n'a, selon eux, ni l'incorruption qu'il a acquise par sa Résurrection, ni la corruption qu'il avoit revêtue en venant au monde; mais il est corruptible à l'égard des especes qui l'enveloppent, & il est incorruptible à cause de cette spiritualité que la Transsubstantiation lui donne. Comment M. Arnauld entend-il que sur ce principe de l'état sacramental on puisse former la question, s'il est incorruptible tel qu'il a été depuis sa Résurrection, ou corruptible comme il étoit avant sa Passion? Comment conçoit-il que des personnes qui ont en vue ce troisieme état, & qui en tombent d'accord entr'eux, puissent se débattre sur les deux autres? Car il ne faut pas s'imaginer que l'ignorance des Grecs leur ait caché cette incompatibilité que nous découvrons entre leur question, & la doctrine de la conversion substantielle telle que les Latins l'enseignent. Il n'y a point d'ignorance si grossiere qui ne laisse voir facilement, qu'un corps humain comme est

Alexand. Comneno. lib. 3.

» celui de notre Sauveur, étant sous les accidents du pain de l'Eucharistie, » n'y est ni tel qu'il étoit sur la croix, ni tel que Thomas le toucha » quand il fut ressuscité, & qu'il faut supposer nécessairement qu'il n'a » ni la corruptibilité sous laquelle il étoit avant sa mort, ni l'incorrup- » tibilité qu'il reçut quand il se releva du sépulcre, mais une autre in- » corruptibilité, qui lui vient de son existence à la maniere d'un esprit. Il » n'y a point d'ignorance si épaisse qui ne permette de savoir que Jesus » Christ célébra son Sacrement avant sa mort, & que nous le célébrons » aussi depuis son Ascension au ciel; & par conséquent que dans l'hypo- » these de la Transsubstantiation il ne faut régler l'état de son corps dans » le Mystere, ni par l'un ni par l'autre de ces deux temps; mais qu'il faut » prendre un milieu qui puisse convenir à l'un & à l'autre: d'où il paroît » manifestement que ces gens ne croyoient pas la Transsubstantiation; » car s'ils l'eussent crue, jamais ce différent ne se fût ému entr'eux. Voilà » pour ce qui regarde la question en général ".

Réponse. Il semble que M. Claude n'ait jamais entendu parler d'une fameuse dispute agitée entre les Théologiens Latins au même temps que s'émut parmi les Grecs la question dont il est parlé dans Nicétas.

Il s'agissoit de savoir si les Apôtres reçurent dans la premiere Cene le corps du Seigneur, impassible, immortel & incorruptible, tel qu'il a été depuis la Résurrection; ou si le Seigneur le leur donna corruptible, mortel & passible, tel qu'il étoit avant la Passion.

Les sentiments demeurerent partagés pendant l'espace de plus de cent cinquante ans. Ives de Chartres qui écrivoit sur la fin de l'onzieme siecle, jugea que comme nous recevons aujourd'hui le corps du Seigneur immortel & impassible, tel qu'il est dans les cieux, de même les Apôtres le reçurent tel qu'il étoit dans le monde au temps de l'institution des Mysteres; c'est-à-dire, passible, mortel & corruptible. Etienne Evêque d'Autun, Guibert Abbé de Nogent, Alger & quelques autres furent d'un avis contraire. Hugues de S. Victor & Innocent III crurent qu'il seroit plus à propos de laisser la question indécise, & de répondre à ceux qui la proposoient, *que Jesus Christ a donné son corps aux Disciples tel qu'il lui a plu, & que c'est à lui à connoître s'il le leur a donné passible ou impassible, mortel ou immortel.* Hugues néanmoins avoue ingénument, que s'il étoit obligé d'embrasser l'un des deux partis, il se sentiroit plus porté pour ceux qui soutiennent que les Disciples ont reçu avant la mort & la Passion du Seigneur son sacré corps immortel & impassible, tel que nous le devions recevoir après sa Résurrection. Mais le Maître des Sentences s'étant déclaré pour l'opinion contraire, elle a été unanimement reçue de l'Ecole, comme on le peut voir dans Albert le Grand, dans

Hugo à S. Vict. l. 2. de Sacr. par. 8. c. 2. Innoc. 3. de Myster. Missæ. l. 4. c. 12.

Alexandre de Ales, dans S. Thomas, dans S. Bonaventure, & dans une infinité de Théologiens qui les ont suivis. Liv. II. Ch. III.

Il n'eſt donc pas vrai *que la queſtion agitée entre les Grecs au douzieme ſiecle ne ſe puiſſe former dans une Egliſe qui croit la Tranſſubſtantiation*, puiſqu'on voit qu'il s'en eſt formé une pareille dans ce même ſiecle entre les Théologiens Latins. La queſtion des Grecs étoit, *ſi nous recevons le corps de Jeſus Chriſt corruptible ou incorruptible*; celle des Latins étoit, *ſi les Apôtres reçurent de la main du Seigneur ſon corps mortel ou immortel, paſſible ou impaſſible.* N'eſt-il pas évident que ſi cette ſeconde queſtion s'eſt pu former dans une Egliſe qui croyoit le changement des ſubſtances, la premiere l'a pu auſſi?

Je paſſe outre & je dis, que non ſeulement elle a pu s'y former, mais qu'elle s'y eſt formée en effet. *Pourvu*, dit Ives de Chartres, *que je reçoive de la communion au corps de mon Dieu, le fruit qu'il a ordonné que j'en tirerois, il m'importe bien peu de ſavoir ſi les Diſciples l'ont reçu paſſible ou impaſſible, & ſi les Chrétiens le reçoivent aujourd'hui impaſſible ou paſſible, mortel ou immortel.* Voilà donc la queſtion des Grecs formée dans l'Egliſe Latine du temps d'Ives de Chartres; c'eſt-à-dire, dans un ſiecle où l'on croyoit, de l'aveu de M. Claude, la converſion des ſubſtances. Ivo Epiſt. 284.

Je paſſe encore plus avant, & je ſoutiens avec M. Arnauld, *que cette queſtion ne pouvoit s'élever que dans une Egliſe très-perſuadée de la Tranſſubſtantiation.* La raiſon en eſt toute évidente. Car on ne peut être en différent touchant l'état du corps de Jeſus Chriſt dans les Myſteres, qu'en ſuppoſant que nous avons réellement dans les Myſteres ce divin corps. C'eſt ce qui paroîtra encore plus clairement par toute la ſuite du paſſage de Nicétas, comme on le verra dans la ſuite de ce Chapitre.

Il eſt donc faux en ſecond lieu, *que ceux qui tiennent le dogme de la Tranſſubſtantiation ne mettent dans l'Euchariſtie le corps de Jeſus Chriſt, ni dans l'état corruptible tel qu'il étoit avant ſa Paſſion, ni dans cet état incorruptible où il a été depuis ſa Réſurrection.* Car tous les Auteurs dont je viens de parler ont tenu la Tranſſubſtantiation, & cependant on eſt aſſuré que M. Claude n'oſera jamais ſoutenir qu'ils ne mettent pas dans l'Euchariſtie le corps du Seigneur dans l'état incorruptible où il eſt depuis ſa Réſurrection.

Il eſt faux encore, *que les Théologiens Catholiques aient inventé l'état qu'ils appellent* SACRAMENTAL; car tout le myſtere de cet ÉTAT SACRAMENTAL conſiſte, en ce que nous croyons *que le corps de Jeſus Chriſt eſt tout entier en toute l'Hoſtie & tout entier ſous chaque partie de l'Hoſtie après la diviſion.* Or cette penſée n'eſt pas une opinion nouvelle que

nous ayions inventée. Elle se trouve dans Théodorus Evêque d'Antidore, elle se trouve dans Germain, Patriarche de Constantinople. Elle se trouve dans Samonas, dans S. Jean de Damas, dans S. Eutyque, dans S. Jean Chrysostôme, dans S. Grégoire de Nysse, dans les Liturgies, & dans plusieurs anciens Auteurs que je pourrois alléguer, si ceux-ci, dont on trouvera les témoignages dans ce volume, ne suffisoient pas pour repousser le reproche injuste que nous fait M. Claude.

Il est faux enfin, *que le corps de Jesus Christ dans son état sacramental, n'ait, selon les Théologiens Catholiques, ni l'incorruption qu'il a acquise par sa Résurrection, ni la corruption qu'il avoit revêtue en venant au monde.* Il est faux *qu'il n'y ait point d'ignorance si grossiere, qui ne laisse voir facilement qu'un corps humain comme est celui du Sauveur, étant sous les accidents du pain, n'a ni la corruptibilité où il étoit avant sa mort, ni l'incorruptibilité qu'il reçut en se relevant du sépulcre.* Il est faux *qu'il n'y en ait point de si épaisse, qui ne permette de savoir qu'il ne faut régler l'état du corps de Jesus Christ dans le Mystere ni par l'un ni par l'autre de ces deux temps.* Car il est certain que S. Thomas & S. Bonaventure, qu'Alexandre de Ales & Albert le Grand, que le Maître des Sentences & Ives de Chartres n'étoient pas des hommes qui eussent l'esprit enveloppé de l'ignorance du monde la plus épaisse & la plus grossiere. On sait pourtant qu'ils ne se sont point apperçus de cette incompatibilité dont parle M. Claude; qu'ils ont réglé l'état du corps de Jesus Christ dans le Mystere par les deux temps qui ont suivi & qui ont précédé sa mort; & qu'ils ont soutenu que le corps du Seigneur avoit dans son état sacramental au temps de la premiere Cene, la corruption qu'il avoit revêtue en venant au monde, & qu'il y a aujourd'hui l'incorruption qu'il a acquise par sa Résurrection.

Mais ce que je trouve de pire en tout ceci pour l'honneur de M. Claude est, qu'il semble qu'il n'écrive pas avec toute la sincérité qui seroit à souhaiter & qu'il nous avoit promise. En effet, la maniere dont il parle ailleurs de la créance des Protestants & de celle de l'Eglise Romaine, ne montre-t-elle pas qu'il sait fort bien quels sont nos sentiments touchant l'état du corps de Jesus Christ dans les Mysteres? *Nous disons*, dit-il, *que ce sont des créatures inanimées; mais l'Eglise Romaine dit, que le Sacrement est le corps glorieux & vivant de Jesus Christ.* Qu'est-ce que *ce corps glorieux & vivant?* N'est-ce pas le propre corps du Sauveur doué de la vie glorieuse, immortelle & incorruptible qu'il a reçue en se relevant du sépulcre? M. Claude n'ignore donc pas qu'on croit parmi nous que le corps de Jesus Christ a dans l'Eucharistie l'incorruption & l'immortalité qu'il a acquise par sa Résurrection. Cependant, parce que si

M. Claude Réponse à la Perpét. part. I. c. 4. p. 86.

ce n'étoit pas notre créance, on pourroit en tirer de grands avantages pour obscurcir le passage de Nicétas, M. Claude pose d'abord pour un point de fait inconteſtable, que ce ne l'eſt pas en effet. *Or*, dit-il, *c'eſt un point facile à vuider, ſi l'on conſidere que* CEUX QUI TIENNENT LE DOGME DE LA TRANSSUBSTANTIATION, *ne mettent dans l'Euchariſtie le corps de Jeſus Chriſt, ni dans l'état corruptible tel qu'il étoit avant ſa Paſſion, ni dans cet état incorruptible où il a été depuis ſa Réſurrection.* Mais voyons ſi le reſte de la diſpute de M. Claude répondra comme il faut à des commencements ſi illuſoires.

SECTION II.

Que les Grecs qui ſoutenoient l'incorruptibilité du corps de Jeſus Chriſt dans le Sacrement, ont cru la Tranſſubſtantiation.

M. Claude. « Voyons maintenant de quelle maniere les deux partis » ſoutenoient leur opinion. *Les uns*, dit Nicétas, *diſoient qu'il étoit in-* Ibid. p. 249.
» *corruptible, parce que la participation des divins Myſteres eſt une con-* » *feſſion & une commémoration que le Seigneur eſt mort & reſſuſcité pour* » *nous, comme le grand Théologien Cyrille l'enſeigne, & qu'ainſi quelque* » *partie qu'on en reçoive, on reçoit tout entier celui que Thomas a manié,* » *& qu'il eſt comme mangé après ſa Réſurrection, ainſi que S. Jean Chry-* » *ſoſtôme le dit dans les paroles ſuivantes. O merveille! Celui qui eſt aſſis* » *à la droite du Pere ſe trouve dans les mains des pécheurs. Et ailleurs,* » *Jeſus Chriſt eſt un fruit qui a fleuri dans la Loi, qui s'eſt groſſi dans les* » *Prophetes, & qui eſt mangé après ſa Réſurrection. Et enſuite, ce n'eſt* » *pas un autre corps que celui qui a été plus fort que la mort, & qui a* » *commencé notre vie; car comme un peu de levain fait lever toute la pâte,* » *ſelon le dire de l'Apôtre, de même ce corps que Dieu a rendu immortel* » *étant dans notre corps le change & le convertit tout entier lui-même.* » *Quelques-uns alléguoient auſſi ces paroles d'Eutychius, ce grand flambeau* » *de l'Egliſe. L'homme reçoit le ſacré corps du Seigneur tout entier, & ſon* » *précieux ſang, quoiqu'il n'en reçoive qu'une partie, car il eſt diviſé in-* » *diviſiblement en toutes à cauſe du mêlange.*

» M. Arnauld prétend que ce parti ſuppoſoit la Tranſſubſtantiation: » *Parce*, dit-il, *qu'ils diſoient, après S. Chryſoſtôme, que Jeſus Chriſt étoit* » *dans le ciel & dans la terre, & après Eutychius, qu'il étoit diſtribué* » *tout entier à tous; c'eſt-à-dire, qu'ils enſeignoient la préſence réelle.* Mais » on eſpere qu'il corrigera ſon *c'eſt-à-dire*, quand il aura conſidéré que » le but de ces premiers diſputeurs n'a été ſimplement, que de montrer

LIV. II. CH. III. » sous quel égard Jesus Christ se communique à nous dans l'Eucharistie; » savoir, non comme mortel & corruptible tel qu'il étoit avant sa Passion, » mais comme ressuscité. Ainsi quand ils disent que nous recevons celui » que Thomas a manié, celui qui est à la droite du Pere, le même qui » a vaincu la mort, le corps que Dieu a rendu immortel, ils n'enten» dent nullement marquer sa substance, mais seulement l'état qui a suivi » sa Résurrection; comme s'ils disoient que nous recevons non le corps » en tant que les soldats l'ont outragé, mais en tant que Thomas l'a ma» nié; non en tant qu'il étoit en terre, mais en tant qu'il est à la droite » du Pere; non en tant qu'il a souffert la mort, mais en tant qu'il l'a » vaincue, & que Dieu l'a rendu immortel; c'est-à-dire, en un mot, » que nous le recevons comme ressuscité, parce qu'en cette qualité il est » le principe de notre vie. Il est clair que c'est-là leur but; d'où l'on » ne sauroit rien conclure pour ce qui regarde la substance; car quand » nous recevrons le corps de Jesus Christ, non en substance, mais en » son Mystere, nous ne laisserons pourtant pas de le recevoir sous l'égard » de ressuscité. Nous ne laisserons pas aussi de le recevoir tout entier, » & le passage d'Eutychius ne décidera pas notre différent.

» Il faut pour cela faire d'autres considérations, & 1°. il faut se sou» venir que ceux qui veulent soutenir sur l'hypothese de la Transsubstan» tiation que le corps de Jesus Christ est dans l'Eucharistie incorruptible, » ne lui doivent pas attribuer l'incorruption qui lui vient de l'état de sa » gloire: car outre qu'il ne la pouvoit pas avoir, comme j'ai dit, dans » la premiere Cene, puisque Jesus Christ n'étoit pas encore glorifié, il » est d'ailleurs constant que même aujourd'hui il n'y est pas dans cet état » de gloire & de majesté qu'il a dans le ciel. Ils lui doivent donc attri» buer cette autre incorruption qui lui vient de son état sacramental. » C'est où les conduit naturellement & nécessairement la doctrine de la » présence substantielle. Il y est incorruptible, parce qu'il y est indivisi» ble & impalpable à la maniere des esprits.

» Cependant les Grecs ne disent pas un mot qui aille à cette incor» ruption sacramentale; ils ne parlent absolument que de l'incorruption » qui suit sa Résurrection & sa glorification. Ce qui est une marque évi» dente qu'ils n'agissoient pas sur le pied de la Transsubstantiation. 2° Si » les Grecs vouloient mettre en avant la Résurrection de Jesus Christ, » ils n'avoient que faire de dire, que les Mysteres en sont une commé» moration, de même que de sa mort; car ils pouvoient dire plus for» tement & plus clairement, que puisque c'est la propre substance du » corps ressuscité, elle ne peut plus être ni passible ni corruptible, com» me elle étoit avant sa Résurrection. D'où vient donc qu'ils ne disent

„ rien de ce que le bon ſens leur dictoit, ſuppoſé qu'ils cruſſent la con- Liv. II.
„ verſion des ſubſtances"? Ch. III.

Réponſe. Si ces Grecs ont effectivement employé la preuve à laquelle le dogme de la préſence ſubſtantielle *les conduiſoit naturellement*, ſelon M. Claude; s'ils n'ont pas oublié le raiſonnement dont M. Claude reconnoît *la force & la clarté*; s'ils ont dû ſe ſervir de la raiſon que M. Claude prétend *qu'ils n'avoient que faire d'alléguer*, M. Claude n'avouera-t-il pas lui-même, qu'il a eu grand tort de leur reprocher *de n'avoir rien dit de ce que le bon ſens leur dictoit, ſuppoſé qu'ils cruſſent la converſion des ſubſtances?* Or il eſt certain, & qu'ils n'ont pas dû omettre le raiſonnement que M. Claude ſoutient qu'ils n'avoient que faire d'alléguer, & qu'ils ont allégué les deux preuves dont il aſſure qu'ils ne ſe ſont point ſervis. C'eſt ce qu'il faut faire voir.

Si ces Grecs, dit M. Claude, *vouloient mettre en avant la Réſurrection de Jeſus Chriſt, ils n'avoient que faire de dire, que les Myſteres en ſont une commémoration, de même que de ſa mort.* M. Claude ſe trompe. Car bien que cette raiſon ne puiſſe pas paſſer pour une démonſtration, elle n'étoit pas pourtant à omettre. *Il ne faut pas paſſer ici ſous ſilence*, dit Ives de Chartres traitant une pareille queſtion, *que comme la participation au corps impaſſible eſt une commémoration de la mort déja paſſée, de même la participation au corps paſſible a été un préſage de la mort qui étoit à venir.* Que peut répondre M. Claude à ce paſſage? Les Grecs ſoutiennent que nous recevons le corps *incorruptible;* Ives ſoutient que nous le recevons *impaſſible.* Les Grecs prouvent leur penſée par cette raiſon, *que la participation eſt, ſelon S. Cyrille, une commémoration que le Seigneur eſt mort & reſſuſcité pour nous;* Ives prouve la ſienne par celle-ci, *que la participation eſt*, ſelon les Peres, *une commémoration de la mort du Seigneur déja paſſée.* Ce n'eſt pas ſeulement la même penſée & le même raiſonnement, ce ſont preſque les mêmes mots.

Ivo Epiſt. 284.

Ils ne diſent pas un mot, continue M. Claude, *qui aille à l'incorruption ſacramentale, ce qui eſt une marque évidente qu'ils n'agiſſoient pas ſur le pied de la Tranſſubſtantiation, puiſque la doctrine de la préſence ſubſtantielle les eût conduit là néceſſairement & naturellement.* M. Claude ſe trompe encore. Car la ſource *de l'incorruption ſacramentale* n'eſt autre que la maniere dont le corps de Jeſus Chriſt eſt ſous les eſpeces ſacrées, *tout en toute l'hoſtie, & tout ſous chaque partie;* d'où il arrive néceſſairement que chaque fidele reçoit le corps entier, bien qu'il ne reçoive qu'une partie de l'hoſtie. Il eſt donc certain qu'ils ſe ſont ſervis d'une preuve qui alloit à cette incorruption, puiſque leur ſeconde preuve porte expreſſément que le corps qu'on reçoit dans les Myſteres eſt incorrup-

Liv. II. Ch. III. tible, *parce que quelque partie qu'on en reçoive on reçoit tout entier celui que Thomas a manié.* Et ils allèguent à ce propos deux passages. L'un est pris de S. Eutyque : *L'homme*, dit ce Pere, *reçoit le corps du Seigneur tout entier, & son précieux sang tout entier, quoiqu'il n'en reçoive qu'une partie, car il est divisé indivisiblement en toutes.* L'autre est emprunté de S. Chrysostôme : *Quelque partie*, dit-il, *que vous receviez, vous recevez tout entier celui que Thomas a touché.* Je sais bien que ces paroles de S. Jean Chrysostôme ne paroissent point dans le texte grec de Nicétas ; mais il faut s'en prendre à la négligence des Imprimeurs ou de quelque Copiste. Car on ne voit pas comment elles auroient pu se glisser dans la traduction latine du Protestant Volphius, s'il ne les avoit trouvées dans les MSS. grecs de Nicétas, sur lesquels il a composé sa version.

Enfin, dit M. Claude, *ils pouvoient dire plus fortement & plus clairement, que puisque c'est la propre substance du corps ressuscité, elle ne peut plus être ni passible ni corruptible. Que ne disoient ils*, dit-il ailleurs, *que c'est le corps même qui est assis à la droite de Dieu, ressuscité, & par conséquent immortel ?* M. Claude me permettra de lui dire pour une troisieme fois qu'il se trompe assurément. Car bien que ces Grecs n'aient pas employé les mêmes termes dont il se sert, il est certain qu'ils ont dit en termes équivalents la même chose. Ils ont dit, *que c'est le corps assis à la droite de Dieu*, puisqu'ils ont allégué ce passage de S. Chrysostôme : O *merveille ! Celui qui est à la droite du Pere se trouve dans les mains des pécheurs.* Ils ont dit, *que c'est le corps ressuscité*, puisqu'ils ont expressément remarqué, *qu'il est mangé après la Résurrection, & que ce n'est pas un autre corps que celui qui a été plus fort que la mort.* Ils ont dit, *qu'il est immortel*, puisqu'ils ont allégué ces paroles de S. Grégoire de Nysse : *Nous avons dans notre corps le corps que Dieu a rendu immortel.*

Réponse à la Perpét. part. 3. c. 8. p. 701.

Tout ceci fait voir manifestement que les Grecs n'ont pas dû omettre la preuve dont ils se sont servis, qu'ils ont employé les deux preuves où les conduisoit naturellement la doctrine de la présence réelle & de la Transsubstantiation, & que par conséquent on ne doit point douter qu'ils n'aient été persuadés de ces deux dogmes.

Je n'ignore pas que M. Aubertin les accuse d'ignorance & de stupidité. *C'étoit*, dit-il, *des gens si ignorants & si stupides, qu'ils alléguoient sous le nom de S. Jean Chrysostôme des paroles de S. Grégoire de Nysse.* Mais, outre qu'une surprise de cette sorte ne mériteroit pas une censure si rigoureuse, il est certain qu'ils n'ont point cité ce passage sous le nom de S. Jean Chrysostôme. Ce qui a trompé M. Aubertin est, qu'il s'est arrêté à la

Aubert. de Euchar. l. 2. p. 279.

la version latine de Volphius, sans prendre la peine de consulter le texte de Nicétas. Il y a bien plus. Car nous apprenons d'un Auteur Grec nommé Ephreemius, qui a décrit en vers cette contestation du douzieme siecle, qu'on y allégua le passage de S. Grégoire de Nysse sous le nom de son véritable Auteur. *Les uns*, dit Ephreemius, *disoient que le corps du Seigneur que nous recevons est incorruptible, & ils le prouvoient par des témoignages tirés de S. Cyrille & de S. Chrysostôme, d'Eutyque Patriarche de Constantinople & de Grégoire Evêque de Nysse.* Apud. Allat. contr. Chreigt. p. 540.

Mais si M. Aubertin a reproché d'une maniere outrageuse à ces défenseurs du premier parti une surprise de nulle importance, & dans laquelle ils ne sont point tombés, au moins avoue-t-il que c'étoient des Transsubstantiateurs; car il avoue qu'ils ont cru, *que ce qu'on reçoit dans la Communion est le propre corps de Jesus Christ, son corps substantiel, ce même corps qui est assis à la droite du Pere.* Aubert. de Euch. l. 3. p. 971.

M. Claude n'en demeure pas d'accord; il prétend que M. Aubertin s'est abusé, & il soutient que ces Grecs n'ont rien enseigné autre chose, si ce n'est qu'on reçoit dans la Communion un pain matériel doué d'une vertu vivifiante qui émane, non du corps de Jesus Christ *en tant que les soldats l'ont outragé, mais en tant que Thomas l'a manié; non en tant qu'il étoit en terre, mais en tant qu'il est à la droite du Pere; non en tant qu'il a souffert la mort, mais en tant qu'il l'a vaincue, & que Dieu l'a rendu immortel.* J'ai déja témoigné ailleurs que je ne savois point de meilleur moyen ni de plus court pour convaincre le monde de la nullité de la plus grande part des gloses inventées par M. Claude, que d'opposer à la glose toute pure le passage tout pur dont elle contient l'explication. Je m'en suis déja servi en d'autres rencontres, & si je ne me trompe, avec l'approbation de tous les gens d'esprit. Je m'en servirai donc encore ici.

« *La question étoit*, dit Nicétas, *si le saint corps de Jesus Christ que nous » recevons est incorruptible, tel qu'il a été depuis sa Passion & sa Résur- » rection, ou s'il est corruptible, tel qu'il étoit avant sa Passion.* Les uns » disoient, qu'il étoit incorruptible, parce que la participation des divins » Mysteres est une confession & une commémoration que le Seigneur » est mort & ressuscité pour nous, comme le grand Théologien Cyrille » l'enseigne; parce que quelque partie qu'on en mange, on mange tout » entier celui que Thomas a manié; parce qu'on le mange après la Résur- » rection, ainsi que S. Jean Chrysostôme le dit dans les paroles suivantes: » *O merveille! celui qui est assis à la droite du Pere se trouve entre les mains » des pécheurs.* Et ailleurs. *Quelque partie que vous receviez vous recevez tout » entier celui que Thomas a touché.* Et dans un autre lieu, Jesus Christ

» *est un fruit qui a fleuri en la Loi, qui s'est grossi dans les Prophetes, qui* » *s'est mûri sur la croix, & qui est mangé après sa Résurrection.* Et enfin » parce que *ce n'est pas un autre corps* (selon S. Grégoire de Nysse) *que* » *celui qui a été plus fort que la mort, & qui a commencé notre vie. Car* » *comme un peu de levain fait lever toute la pâte, selon le dire de l'Apôtre,* » *de même ce corps que Dieu a rendu immortel, étant dans notre corps, le* » *change & le convertit tout entier en lui-même.* Quelques-uns alléguoient » aussi ces paroles d'Eutyque, ce grand flambeau de l'Eglise : *L'homme re-* » *çoit le sacré corps du Seigneur tout entier, & son précieux sang tout* » *entier, quoiqu'il n'en reçoive qu'une partie ; car il est divisé indivisible-* » *ment en toutes à cause du mêlange,* διὰ τὴν ἔμμιξιν ; c'est-à-dire, si je ne » me trompe, *afin qu'il se puisse mêler tout entier avec tous ceux qui le* » *reçoivent* ".

Voilà le passage de Nicétas fidellement traduit sur le grec, & rétabli en son entier, conformément aux deux remarques qu'on vient de faire au sujet des passages de S. Jean Chrysostôme & de S. Grégoire de Nysse. Qu'on le compare maintenant avec la glose de M. Claude, & qu'on juge s'il s'en vit jamais de plus frivole, & qui détruisît plus sensiblement le texte d'un Auteur.

SECTION III.

On soutient contre M. Claude le raisonnement que M. Arnauld a attribué aux Grecs du premier parti.

p. 251. *M. Claude.* « M. Arnauld dit pourtant que leur raison étoit bonne, & » *qu'elle détruisoit l'unique fondement de ces hérétiques, qui étoit que l'Eu-* » *charistie ne représente Jesus Christ qu'en état de mort ; d'où ils concluoient* » *qu'il n'y étoit qu'en état de mort ; en prenant pour principe, qu'il y est* » *tel qu'il y est représenté.* Mais M. Arnauld n'y pense pas ; car outre » qu'il n'est pas vrai que leurs adversaires prissent pour principe que le » corps y fût tel qu'il y est représenté en supposant qu'il y fût réellement ; » outre cela, dis-je, ce seroit imputer à ces autres Grecs dont nous par- » lons non un raisonnement, mais un renversement de la raison & du » sens commun. Leurs adversaires auroient raisonné de cette sorte. *Jesus* » *Christ est dans l'Eucharistie tel qu'il y est représenté. Or il y est représenté* » *en état de mort : donc il y est effectivement mort.* N'eussent-ils pas été bien » imprudents de laisser passer cette premiere proposition, qui est tout-à- » fait contraire à la Transsubstantiation dans le sens qu'on veut qu'ils la » tinssent pour s'attacher à la seconde qui est d'une évidence incontestable ? » Car personne n'a jamais nié que Jesus Christ ne fût représenté dans

» l'Eucharistie en état de mort, puisque ce Sacrement est une commé-
» moration de sa mort. Mais ceux qui croient la Transsubstantiation ne
» peuvent convenir qu'il y soit tel qu'il y est représenté; parce qu'il fau-
» droit qu'il y fût effectivement mort étant représenté comme mort, qui
» est précisément ce que les adversaires de ces Grecs vouloient conclure.
» Il y eût donc eu de la folie de passer la premiere proposition de l'ar-
» gument des adversaires, sur laquelle ils pouvoient se défendre, & de
» s'attacher à la seconde, sur laquelle il n'y avoit rien à dire: mais n'eus-
» sent-ils pas été encore fort impertinents de s'y attacher de la maniere
» qu'ils font, en soutenant que Jesus Christ y est représenté en état de
» mort & de résurrection tout ensemble? Car c'étoit laisser à conclure qu'il
» y est donc en même temps actuellement mort & actuellement ressuscité
» par ce principe reconnu des deux partis: *Qu'il y est réellement tel qu'il*
» *y est représenté?* Voilà le raisonnement que M. Arnauld trouve si bon.
» *Les Catholiques*, dit-il, *renversoient le fondement des hérétiques par le*
» *passage de S. Cyrille où ce Saint dit, que l'Eucharistie est la confession de*
» *Jesus Christ mort & ressuscité pour nous. D'où ils concluoient fort bien*
» *qu'il y étoit donc dans un état de ressuscité, & par conséquent dans un état*
» *incorruptible.* Si cette conclusion est bonne, comme M. Arnauld le dit,
» celle-ci ne l'est pas moins: *Donc il y est dans un état de mort, & par*
» *conséquent dans un état de corruption;* car Cyrille dit également que
» c'est la confession de Jesus Christ mort, & de Jesus Christ ressuscité;
» d'où il s'ensuit que selon ces gens Jesus Christ meurt & ressuscite effec-
» tivement dans l'Eucharistie. Or ce seroit, comme on voit, la derniere de
» toutes les folies, & leur maniere d'argumenter seroit bien la plus pi-
» toyable qu'on vit jamais; car ils raisonneroient aussi-bien pour leurs
» adversaires que pour eux-mêmes. C'est jusqu'où M. Arnauld conduit les
» personnes qu'il se veut rendre favorables; c'est-à-dire, jusqu'à en faire
» des extravagants ".

Réponse. Il seroit besoin de deux choses, pour mettre M. Claude en droit de faire à son adversaire avec quelque apparence de justice, le reproche injurieux qu'il lui fait. 1°. Il faudroit que cette hypothese des Grecs du premier parti, *Jesus Christ est représenté dans l'Eucharistie en état de mort*, fût d'une évidence incontestable. 2°. Il faudroit qu'en joignant cette autre hypothese des Grecs du premier parti: *Les Mysteres sont une commémoration que le Seigneur est mort & ressuscité pour nous*, à ce principe reconnu des deux partis, *Jesus Christ est réellement dans l'Eucharistie tel qu'il y est représenté*, on pût en conclure, *que Jesus Christ y est donc en même temps actuellement mort, & actuellement ressuscité.* Or il est constant que la premiere hypothese n'est pas d'une évidence incontesta-

ble, & que de la seconde hypothese jointe au principe reçu des deux partis, on n'en peut tirer la conclusion extravagante marquée par M. Claude.

Pour contraindre M. Claude à en demeurer lui-même d'accord, il n'est besoin que d'une remarque qui est au dessus de toute contestation; savoir, que le corps de Jesus Christ peut être représenté dans l'Eucharistie par égard à sa mort, de quatre manieres différentes.

Ou comme devant souffrir la mort.

Ou comme la souffrant actuellement.

Ou comme l'ayant soufferte, & n'en ayant pas encore été tiré.

Ou enfin comme l'ayant soufferte, & en ayant été tiré.

Je dis donc premiérement que cette hypothese, *Jesus Christ est représenté dans l'Eucharistie* EN ÉTAT DE MORT, n'est pas d'une évidence incontestable, soit qu'on la prenne en ce sens ici, que Jesus Christ y est représenté *dans l'état d'un corps qui a souffert la mort, & qui n'en a pas encore été tiré*, soit qu'on la prenne en celui-ci, qu'il y est représenté *dans l'état d'un corps qui a souffert la mort, & qui en a été tiré.*

Elle n'est pas d'une évidence incontestable dans le premier sens, puisque les Grecs du premier parti soutenoient que Jesus Christ est représenté en l'Eucharistie, non dans l'état d'un corps *qui a souffert la mort, & qui n'en a pas encore été tiré*, mais dans celui d'un corps *qui a souffert la mort & qui s'en est lui-même tiré*, parce que tout mort qu'il étoit, il étoit plus fort que la mort même.

Elle n'est pas d'une évidence incontestable dans le second sens, puisque les Grecs du second parti prétendoient que Jesus Christ n'est point représenté dans l'Eucharistie en l'état d'un corps *qui a souffert la mort, & qui en a été tiré*, mais dans l'état, ou d'un corps *qui doit souffrir la mort*, ou d'un corps *qui la souffre actuellement*, ou d'un corps *qui l'a soufferte, & qui n'en a pas encore été tiré*, ou plutôt dans tous ces trois différents états, mais en différentes parties de la Liturgie, comme on le verra dans la suite, lorsque nous aurons expliqué leur opinion.

Je dis en second lieu qu'en joignant cette autre hypothese, *les Mysteres sont une confession & une commémoration que le Seigneur est mort & ressuscité pour nous*, à ce principe reconnu des deux partis, *Jesus Christ est réellement dans l'Eucharistie tel qu'il y est représenté*, on n'en peut pas conclure, *qu'il y soit en même temps & actuellement mort, & actuellement ressuscité.* Car bien qu'on puisse en tirer cette conclusion, *il y est donc actuellement ressuscité*, on n'en peut pas tirer celle-ci, *il y est donc actuellement mort.*

On peut en conclure, *qu'il y est actuellement ressuscité.* Car qui empê-

che qu'on ne raisonne de cette sorte. *Jesus Christ est réellement dans l'Eucharistie tel qu'il y est représenté;* or il y est représenté en l'état d'un corps qui a souffert la mort, & qui s'en est tiré, *puisque les Mysteres sont une commémoration que le Seigneur est mort & ressuscité pour nous;* donc il y est réellement dans l'état d'un corps qui s'est tiré de la mort qu'on lui avoit fait souffrir. Or un corps qui a été tiré de la mort est actuellement ressuscité; *il y est donc actuellement ressuscité.* M. Claude peut-il nier que ce raisonnement ne soit juste & solide, supposé la vérité, tant de l'hypothese empruntée de S. Cyrille, que du principe dont les deux partis convenoient ensemble? Liv. II. Ch. III.

On ne peut pas de même en conclure, *qu'il y est donc actuellement mort.* Car si les Mysteres sont une confession & une commémoration τοῦ τεθνάναι τε, καὶ ἀναβιῶναι, *que le Seigneur est mort* (c'est-à-dire, *a souffert la mort*) *& est ressuscité pour nous*, il ne faut pas qu'il y soit dans l'état *d'un corps actuellement mort*, mais plutôt dans celui *d'un corps qui vit actuellement* de la nouvelle vie qu'il a acquise en s'affranchissant de la mort, à laquelle il s'étoit volontairement soumis.

Il est donc clair comme la lumiere du jour, *qu'il n'y a ni folie, ni extravagance, ni renversement de la raison ou du sens commun* dans le raisonnement que M. Arnauld a fait faire aux Grecs, & que c'est ménager autant qu'il est possible M. Claude, que de se contenter de l'avertir de ne plus reprocher à son adversaire, *qu'il conduit les personnes qu'il se veut rendre favorables, jusqu'à en faire des extravagants.*

M. Claude. « Je redis encore à M. Arnauld que le sens commun con- p. 252.
» duisoit ces Grecs, s'ils eussent eu la même créance que les Latins, à
» des raisonnements que vous ne trouvez point dans ce que Nicétas
» leur fait dire. Vous y voyez bien, *que quelque partie qu'on y reçoive,*
» *on reçoit tout entier celui que Thomas a manié;* c'est-à-dire, *Jesus Christ*,
» le *même* que M. Arnauld y a ajouté est de son invention. Vous y voyez
» *qu'on le mange après sa Résurrection*, & au lieu du *parce* de M. Arnauld,
» il y a dans le grec *une particule diminutive* ὡς ἐσθίεται, *il est comme man-*
» *gé;* mais vous n'y voyez pas *que Jesus Christ depuis sa Résurrection ne*
» *peut plus être ni mortel, ni passible en lui-même* ».

Réponse. Il n'est pas vrai que le sens commun conduisît ces Grecs à soutenir, *que Jesus Christ depuis sa Résurrection ne peut plus être ni mortel, ni passible en lui-même.* Car à quoi bon s'embarrasser dans ces sortes de questions, où il semble qu'on entreprenne de donner des bornes à la vertu infinie du Tout-Puissant? Ne suffisoit-il pas de faire voir par de bons passages, comme ils ont fait, que le corps du Seigneur n'est dans les sacrés Mysteres ni passible, ni mortel; mais impassible, immortel, & en toute maniere incorruptible?

Il n'eſt pas vrai auſſi, *que le* PARCE *de M. Arnauld ne ſe trouve point dans le grec de Nicétas.* Car il paroît par toute la ſuite du paſſage, que ces paroles καὶ ὡς ἐσθίεται..... veulent dire, & PARCE *qu'il eſt mangé après ſa Réſurrection*, puiſqu'autrement il faudroit dire, que celles-ci qui précedent immédiatement, καὶ ὡς ὃ ἂν μέρος.... ne ſignifient pas, & PARCE *que quelque partie qu'on en reçoive, on reçoit tout entier celui que Thomas a manié;* & que de même ces autres qui ſuivent encore immédiatement; καὶ πρὸς τούτοις ὡς οὐδὲν ἕτερον.... ne veulent pas dire, & *de plus*, PARCE *que ce n'eſt pas un autre corps, que celui qui a été plus fort que la mort.*

Il eſt donc faux en troiſieme lieu, *qu'il y ait dans le grec une particule diminutive.* Car outre qu'il eſt clair par toute la ſuite, que la particule ὡς ne ſe peut prendre en cet endroit pour *un comme diminutif*, le paſſage de S. Chryſoſtôme qu'ils ont allégué ne porte-t-il pas en termes formels, *que Jeſus Chriſt eſt mangé après ſa Réſurrection*, & non pas,
L. 3. c. 6. p. 322. *qu'il eſt comme mangé?* Cependant ce *comme* a paru à M. Claude ſi bien établi & d'une telle importance, qu'il l'a fait ajouter à la ſeconde édition de ſon livre dans la preuve *des comme diminutifs.* ON TROUVE, dit-il, *la même* PARTICULE DIMINUTIVE *employée dans Nicétas Choniate en*
Ibid. p. 318. *ces termes, Jeſus Chriſt eſt* COMME *mangé après ſa Réſurrection.* D'où il conclut que Nicétas *n'a adopté ni la Tranſſubſtantiation, ni la préſence ſubſtantielle.* Vit-on jamais rien de plus foible & de plus illuſoire tout enſemble?

Enfin, il ſemble que ce ſoit chicaner que de faire à M. Arnauld le premier reproche que lui fait M. Claude. Nicétas dit, *que quelque partie qu'on reçoive, on reçoit tout entier celui que Thomas a manié.* Celui que Thomas a manié eſt-ce un autre que Jeſus Chriſt? Si ce n'eſt pas un autre, c'eſt donc Jeſus Chriſt même. S'il m'étoit échappé d'écrire que S. Jean enſeigne clairement, *que les Juifs verront Jeſus Chriſt même qu'ils ont percé*, M. Claude feroit-il bien reçu à me faire là-deſſus un procès, & à me venir reprocher, *qu'on lit bien dans S. Jean, que les Juifs verront celui qu'ils ont percé; c'eſt-à-dire, Jeſus Chriſt: mais que le* MÊME *que j'y ai ajouté eſt de mon invention?* Ne ſemble-t-il pas que ce feroit vouloir chicaner que de me faire ce reproche?

Section IV.

On examine les reproches, les conjectures & les prétentions de M. Claude au sujet d'un passage de S. Eutyque.

M. Claude. « Nicétas continuant à rapporter de la part de ces Grecs » le passage d'Eutychius, ajoute ces paroles : *C'est comme un sceau qui im-* » *prime ses images & ses formes aux matieres qui les reçoivent, & de-* » *meure pourtant après cette communication sans être ni diminué, ni changé* » *en ces choses qui participent à l'impression, encore qu'elles soient plusieurs* » *en nombre. Et de même une seule voix poussée par une personne & ré-* » *pandue dans l'air, demeure toute entiere en celui qui la prononce, & elle* » *est néanmoins portée toute entiere dans l'air, aux oreilles de tous ceux qui* » *l'entendent, sans qu'aucun des auditeurs en reçoive ni plus ni moins;* » *mais elle demeure indivisible & toute entiere en tous quand ils seroient* » *plusieurs milliers en nombre, encore qu'elle soit un corps; car la voix* » *n'est autre chose qu'un air frappé. Que personne ne doute donc qu'après* » *le saint Sacrifice & la sainte Résurrection, le corps incorruptible & im-* » *mortel du Seigneur, & son sang saint & vivifiant appliqué aux anti-* » *types par la consécration, n'imprime autant sa propre vertu que les choses* » *que je viens de proposer en exemple, & qu'il ne se trouve tout en tou-* » *tes les parties.* Je ne sais quel jugement M. Arnauld a fait de ces pa- » roles; mais il me semble qu'il ne les devoit pas supprimer comme il » a fait. Il rapporte ce qui précede, il rapporte ce qui suit, & retran- » che tout ce milieu ». Ibid. p. 254.

Réponse. Il est certain que M. Arnauld a dû supprimer les paroles dont parle M. Claude. Car ne s'agissant pas de la créance de Saint Eutyque, dans le lieu où M. Arnauld a traité cette matiere, mais seulement d'examiner les remarques de M. Aubertin sur la question agitée entre les Grecs, il est évident que M. Arnauld a dû rapporter le passage de Nicétas comme il l'a trouvé dans M. Aubertin; c'est-à-dire, pour me faire entendre plus clairement & pour rendre à M. Claude ses propres paroles, *que M. Arnauld a dû rapporter ce qui précede, qu'il a dû rapporter ce qui suit, & retrancher tout le milieu.*

M. Claude. » Peut-être n'a-t-il pas trouvé bonne cette comparaison du » cachet qui imprime ses images sur plusieurs matieres, ni celle de la » voix qui se multiplie dans l'air sans perdre son unité; car en effet il » n'arrive aucun changement de substance, ni dans les matieres qui re- » çoivent l'impression, ni dans l'air qui reçoit la voix; & ces diverses » matieres à qui le cachet communique son image, ou ces diverses par-

LIV. II. CH. III. „ ties de l'air dans lesquelles la voix se répand sont bien une même chose „ entr'elles & avec le cachet, ou le premier air à l'égard des caracteres ou „ de l'articulation, mais nullement à l'égard de la substance; d'où l'on peut „ conclure la même chose touchant les parties du Sacrement; c'est-à-„ dire, que le pain recevant l'impression de la vertu du corps de Jesus „ Christ, ne laisse pas de garder sa substance, comme le corps de Jesus „ Christ la sienne, la vertu demeurant la même".

Réponse. Si l'on n'avoit point trouvé bonnes les comparaisons du cachet & de la voix, on n'auroit pas produit dans le vingt-septieme Office du S. Sacrement le passage entier de S. Eutyque; on n'auroit pas remarqué à la marge de la neuvieme leçon de cet Office, *que la comparaison du cachet est très-propre pour éclaircir le mystere de l'Eucharistie;* on n'auroit pas relevé la comparaison de la voix comme on a fait dans le premier Tome de la Perpétuité, où l'on traite de Samonas qui s'en est servi, de même que S. Eutyque, pour expliquer, *comment la chair de Jesus Christ est toute entiere dans chaque partie de l'Hostie.*

Mais comment M. Claude ose-t-il dire, qu'il se peut tirer de ces deux comparaisons une conclusion incompatible avec le changement des substances? Est-il possible qu'il ne sache pas, que dans toutes sortes de comparaisons, il ne faut jamais perdre de vue le but de celui qui s'en sert, & que par conséquent c'est raisonner en Sophiste que de dire: Eutyque emploie les exemples du cachet & de la voix qui se multiplient sans perdre leur unité, pour expliquer, *comment le corps de Jesus Christ est divisé indivisiblement.* Donc ce Patriarche a cru, que comme il n'arrive aucun changement de substance ni dans les matieres qui reçoivent le cachet, ni dans l'air qui reçoit la voix, de même il n'en arrive aucun au pain & au vin qu'on emploie dans les Mysteres.

Ibid. *M. Claude.* „ Peut-être n'a-t-il pas approuvé qu'en proposant la compa-„ raison du cachet, Eutychius ait remarqué *qu'il n'est pas changé* aux cho-„ ses à qui il communique ses caracteres; d'où il s'ensuit qu'elles ne sont „ pas aussi changées en lui substantiellement.

Réponse. Cette seconde conjecture n'est pas plus heureuse que la premiere. Elle est fausse dans son fondement, elle est fausse en elle-même, elle est fausse dans la conséquence qu'on en tire.

Elle est fausse *dans son fondement.* Car le participe ἀλλοιούμενος se pouvant traduire par *changé* ou par *diversifié*, la suite fait voir qu'il le faut traduire de cette seconde maniere. En effet à qui est-il jamais venu en pensée de remarquer, que le cachet *n'est ni diminué*, NI CHANGÉ *aux choses qui reçoivent l'impression, encore qu'elles soient plusieurs en nombre?* Mais qu'il ne soit *ni diminué, ni* DIVERSIFIÉ par ces choses, c'est une remarque judicieuse

dicieuſe, qui vient fort à propos au ſujet de l'Euchariſtie, le corps du Seigneur n'étant ni diminué, ni diverſifié par les antitypes où il eſt reçu, encore qu'il y en ait un nombre preſque infini.

Elle eſt fauſſe *en elle-même.* Car quand S. Eutyque auroit effectivement remarqué *que le cachet n'eſt pas* CHANGÉ *dans la cire*, n'eſt-il pas inconteſtable qu'il n'y auroit rien dans cette remarque qui pût apparemment déplaire à des gens qui ſoutiennent, non que le corps de Jeſus Chriſt eſt changé dans le pain, mais que le pain eſt tranſſubſtantié au corps du Sauveur?

Enfin cette conjecture eſt fauſſe *dans la conſéquence qu'on en tire.* Car il eſt évident, & que le cachet n'eſt pas changé dans la cire; & qu'il ſe pourroit faire par la vertu divine que la cire fût tranſſubſtantiée dans le cachet au moment qu'elle en reçoit l'image; & que par conſéquent c'eſt témoigner qu'on ne fait pas aſſez de réflexion ſur ſes premieres penſées de dire, *que ſi le cachet n'eſt pas changé aux choſes à qui il communique ſes caracteres, il s'enſuit qu'elles ne ſont pas auſſi changées en lui ſubſtantiellement.*

M. Claude. „ Peut-être n'a-t-il pas goûté cette expreſſion, que le corps „ & le ſang de Jeſus Chriſt *ſont appliqués aux antitypes*, & qu'ils n'y „ impriment pas moins leurs *propres vertus*, οἰκείας δυνάμεις, que le cachet „ dans les matieres, & la voix qu'un homme pouſſe dans l'air ". p. 257.

Réponſe. N'eſt-ce pas une choſe étrange qu'il ſe trouve des fauſſetés ſenſibles dans toutes les conjectures de M. Claude? Car enfin ce dernier *peut-être* eſt encore appuyé ſur deux fauſſes traductions.

La premiere, dont on a déja averti M. Claude *dans la Réponſe Générale* eſt, qu'il fait dire à S. Eutyque, que le corps & le ſang de Jeſus Chriſt *ſont appliqués aux antitypes*, au lieu que ce Pere a écrit, *qu'ils ſont mis*, ou comme M. Aubertin a tourné, *qu'ils ſont introduits & intromis* dans les antitypes, τοῖς ἀντιτύποις ἐντιθέμενον. p. 486. M. Aubertin de l'Euchar. p. 105.

La ſeconde conſiſte en ce qu'il lui fait dire, que le corps & le ſang de Jeſus Chriſt *n'impriment pas moins dans les antitypes leurs propres vertus* que le cachet dans la cire, & la voix dans l'air; au lieu que S. Eutyque a écrit, *qu'ils y ſont imprimés* (c'eſt-à-dire, *reçus*, ou, s'il m'eſt permis d'uſer de ces termes, *introduits & intromis*) *avec moins de diminution de leurs propres vertus*, MINUS *vires ſuas minuens*, comme M. Claude le rapporte lui-même dans la ſeptieme édition de ſa Réponſe à la Perpétuité, page 447.

Mais bien que cette ſeconde falſification ſoit la plus importante des deux, il faut pourtant reconnoître que M. Claude pourroit en quelque façon l'excuſer. Car il peut dire, qu'il a ſuivi dans ſa traduction la con-

 jecture de M. le Cardinal du Perron, qui s'étant apperçu que le texte de Nicétas étoit corrompu, a estimé qu'on pourroit commodément le rétablir en ajoutant la particule ὀυκ avant le comparatif ἔλαττον; mais il paroît par les notes de Volphius, que la faute qui s'y est glissée vient de ce qu'on a omis le participe ἐλαττοῦον entre οἰκείας, & δυνάμεις.

M. Claude. » En effet, je suis fort trompé si cela ne donne l'idée d'un » corps de Jesus Christ en vertu & en efficace, pour lequel M. Arnauld » a tant d'aversion. Je suis fort trompé, si ces expressions ne sont incom» patibles avec le dogme de la Transsubstantiation, ou de la présence » réelle. Car que veulent dire ce corps & ce sang appliqués aux antity» pes par la consécration, & qui, comme un cachet, leur impriment leurs » propres vertus, si l'on suppose que ces antitypes sont réellement con» vertis en ce corps & en ce sang, & deviennent la même substance en » nombre "?

Ibid. p. 403. de la seconde édition.

Réponse. M. Claude n'a qu'à réformer sa question sur le véritable texte de S. Eutyque, & je suis fort trompé s'il n'en trouve de lui-même la solution sans que je la lui donne. Car si l'on suppose la présence réelle, il n'est pas possible qu'on ne s'apperçoive tout d'un coup, que par *ce corps & ce sang* de Jesus Christ dont parle S. Eutyque, il faut nécessairement entendre le corps même & le sang même, *mis & introduits sans aucune diminution de leurs propres vertus dans les antitypes* que nous appercevions avant la consécration sur l'Autel, & que nous y appercevons encore après la consécration; mais qui avant que d'être consacrés, étoient & en apparence & en vérité un pain & un vin matériel & commun; au lieu qu'après la consécration ils ne le sont plus qu'en apparence, parce *qu'ils ont été réellement convertis par la consécration au corps & au sang de Jesus Christ, & sont devenus la même substance en nombre*, comme le suppose la question de M. Claude.

SECTION V.

Que la comparaison du cachet est très-propre pour éclaircir le dogme de la Transsubstantiation.

Mais puisque M. Claude nous a engagés dans cette matiere, il ne sera pas peut-être inutile de faire voir que la comparaison du cachet, bien loin de nous être préjudiciable, est l'une des plus propres qu'on puisse employer pour éclaircir notre créance touchant la Transsubstantiation.

1°. Comme le cachet communique, pour ainsi dire, son essence à la cire (car l'essence d'un cachet n'est ni l'or, ni l'argent où il est gravé,

mais les caracteres qui le composent) de même le corps & le sang du Seigneur communiquent leur essence, ou, ce qui est la même chose, leur substance au pain & au vin proposés sur les Tables sacrées.

2°. Comme la cire ne peut recevoir les caracteres ou la forme du cachet sans perdre en même temps sa premiere forme; de même le pain consacré ne peut recevoir la substance du corps de Jesus Christ sans perdre en même temps sa premiere substance.

3°. Comme la cire ne devient proprement l'antitype du cachet, que quand elle s'est dépouillée, pour ainsi dire, de sa propre forme pour recevoir celle du cachet; de même le pain ne devient proprement l'antitype du corps de Jesus Christ, que quand il se dépouille de sa propre substance pour recevoir celle du corps du Sauveur.

4°. Enfin, pour ne pas pousser la comparaison plus loin, comme on le pourroit aisément, de même que la forme du cachet, demeurant toute entiere dans le cachet, se trouve toute entiere dans une infinité de matieres; ainsi la substance du corps de Jesus Christ se trouve toute entiere dans une infinité d'antitypes, en demeurant toute entiere dans le corps naturel assis à la droite du Pere.

Mais il y a dans ce dernier rapport deux différences considérables, que je ne dois pas passer sous silence.

L'une est, qu'encore que la forme du cachet soit toute entiere dans diverses matieres, elle n'est pas toute entiere dans toutes les parties de chaque matiere; au lieu que la substance du corps de Jesus Christ est toute entiere dans tous les antitypes, & toute entiere dans toutes leurs parties. Et c'est apparemment ce qui a obligé S. Eutyque de joindre à l'exemple du cachet celui de la voix, qui se communique toute entiere à toutes les parties de l'air où elle est reçue.

L'autre différence est, que la forme du cachet, & l'image de la voix sont moins parfaites dans les derniers sujets qui les reçoivent que dans les premiers, parce que leurs vertus s'alterent insensiblement à force de se communiquer; mais il n'en est pas de même du corps & du sang de Jesus Christ, leur force & leur vertu ne diminuent point. Ils sont encore aujourd'hui communiqués aux antitypes aussi entiers & aussi parfaits qu'ils le furent dans la premiere Cene. Et c'est assurément ce que S. Eutyque nous a voulu faire concevoir par ces excellentes paroles qui contiennent une preuve convaincante de notre doctrine: *Que personne donc ne révoque en doute*, dit-il, *qu'après le saint Sacrifice & la sainte Résurrection, le corps incorruptible & immortel du Seigneur, & son sang sacré & vivifiant qui sont mis (ou introduits) dans les antitypes par la consécration, n'y soient reçus avec moins de diminution de leurs propres vertus, que les choses que*

Liv. II. Ch. III. *je viens de proposer en exemples, & qu'ils ne se trouvent tout entiers en toutes leurs parties.* Plût à Dieu que M. Claude & ceux de sa communion qui lisent ceci, voulussent suivre un conseil si salutaire ! Ce n'est ni un Théologien Romain qui le leur donne, ni un Grec latinisé ; c'est un grand Evêque, un saint Patriarche de Constantinople, qui florissoit *dans ces beaux jours de l'Eglise, dans ces jours de bénédiction & de paix, où l'erreur,* de l'aveu de M. Claude, *n'osa paroître.*

SECTION VI.

L'on découvre une illusion surprenante dans la septieme édition de la Réponse de M. Claude au Livre de la Perpétuité.

p. 255. *M. Claude.* « Mais quoi qu'il en soit, M. Arnauld ne devoit pas retrancher tout ce discours du milieu de son passage, ou s'il avoit ce dessein, il ne devoit pas au moins me faire un reproche injuste, de ce que dans ma Réponse à la Perpétuité, je n'avois pas rapporté tout au long les passages de Nicétas & de Zonare. Il ne me sera pas si difficile qu'à lui de me justifier ; car on verra incontinent qu'il m'eût été très-avantageux de les représenter, & que si je ne l'ai pas fait, c'est que je n'ai pas voulu ennuyer les Lecteurs par des passages qui sont fort longs, dont on peut rapporter le sommaire en peu de mots ; outre que je les ai fait mettre tout entiers à la marge dans ma derniere édition ».

Réponse. Ce n'est pas écrire de bonne foi que de s'excuser de cette sorte, c'est donner sujet à de nouveaux reproches que personne n'accusera jamais d'injustice. Mais afin qu'on en puisse juger avec une entiere connoissance, tant du fait que de toutes ses circonstances, il faut voir auparavant la maniere dont M. Claude a abrégé le passage de Nicétas dans sa Réponse à la Perpétuité. Voici ses propres paroles.

Réponse à la Perpét. p. 3. c. 8. p. 701. *Cette dispute dont il est fait mention dans Nicétas Choniate, suppose nécessairement que ni les uns ni les autres ne tenoient la Transsubstantiation. Car à l'égard de ceux qui vouloient que les Mysteres fussent incorruptibles, pourquoi alléguoient-ils cette raison que l'Eucharistie est une confession de la Résurrection de Jesus Christ? Que ne disoient-ils que c'est le corps même qui est assis à la droite de Dieu ressuscité, & par conséquent immortel & impassible? Que ne disoient-ils qu'il existe sur l'Autel à la maniere d'un esprit, & par conséquent incorruptible? Mais au lieu de cela ils se contentent de dire,* QUE L'EUCHARISTIE EST UNE CONFESSION DE SA RÉSURRECTION, ET D'APPLIQUER A CELA QUELQUES PASSAGES DES PERES. *Assurément ces gens-là n'avoient point la Transsubstantiation dans l'esprit.*

Voilà *le sommaire* dont parle M. Claude. Qu'on le compare avec le passage entier de Nicétas, & bien que ce ne soit encore que le commencement de l'illusion, qu'on juge si cela seul ne suffiroit pas pour faire voir, que M. Claude ne parle pas sincérement quand il dit, *que s'il n'a pas représenté le passage de Nicétas dans toute son étendue, c'est qu'il ne vouloit pas ennuyer les Lecteurs par des passages qui sont fort longs, & dont on peut rapporter le sommaire en peu de mots.* Mais outre le défaut de sincérité, il y a encore de l'abus à s'imaginer, que dans une dispute comme la nôtre, où il s'agit de découvrir la créance de l'ancienne Eglise touchant le plus auguste de nos Mysteres, des Lecteurs bien sensés, quelque savants qu'ils soient, puissent trouver mauvais qu'on rapporte dans une juste étendue les passages des Peres & des autres Auteurs Ecclésiastiques. Ils voient fort bien que ce n'est pas tant pour eux qu'on le fait, que pour une infinité de gens qui sont hors d'état de consulter ces passages dans leur source.

Outre que je ne voulois pas ennuyer les Lecteurs, poursuit M. Claude, *il y a encore une autre circonstance qui peut servir à ma justification, qui est, que j'ai fait mettre à la marge dans ma derniere édition le passage de Nicétas tout entier.* C'est entasser illusions sur illusions que de parler de la sorte. Le passage de Nicétas mis à la marge de cette derniere édition ne justifie pas M. Claude; il ne servira jamais qu'à soulever contre lui toutes les personnes en qui il reste tant soit peu de sincérité & de bonne foi. Car où a-t-on jamais vu une illusion pareille à celle qui se voit dans les pages 446 & 447, de l'édition où M. Claude nous renvoie?

On lit dans le corps du Livre que les Grecs dont parle Nicétas n'ont pas allégué, que l'Eucharistie fût *le corps même assis à la droite de Dieu*; & on trouve à la marge un passage latin qui fait foi qu'ils ont cité cette exclamation de S. Jean Chrysostôme; *O rem miram! Qui* AD DEXTERAM PATRIS SEDET *in nostrum peccatorum manibus invenitur.*

On trouve dans le corps du Livre qu'ils n'ont pas dit, *que c'est le corps ressuscité*; & l'on voit à la marge qu'ils ont allégué ces paroles célebres de S. Grégoire de Nysse: *Neque enim aliud est corpus quod percipitur, quam illud corpus quod* MORTE SUPERATA *vitam nostram auspicatum est.*

On travaille dans le corps du Livre à persuader au monde, qu'ils n'ont pas cru *que ce fût le corps immortel de Jesus Christ*; & on lit dans le passage de Nicétas qui est à la marge, qu'ils ont allégué ces autres paroles du même S. Grégoire: IMMORTALE FACTUM DEI CORPUS *cum in nostro corpore fuerit, totum id in se commutat & transfert.*

On leur reproche dans le corps du Livre de n'avoir pas dit *qu'il est sur l'Autel à la maniere d'un esprit*; c'est-à-dire, tout en toute l'hostie,

& tout ſous chaque partie; & il paroît par le paſſage latin mis à la marge qu'ils ont oppoſé à leurs adverſaires ces paroles de S. Jean Chryſoſtôme: *Quamcumque* PARTEM *acceperis*, EUM TOTUM *accipis qui à Thoma palpatus eſt:* & ces autres de S. Eutyque, TOTUM *ſacroſanctum* CORPUS *& pretioſum* SANGUINEM *Domini accipit homo*, *& ſi* HORUM PARTEM *aliquam acceperit.*

On ſoutient dans le corps du Livre qu'ils n'ont pas cru *que ce fût le corps incorruptible de Jeſus Chriſt;* & le paſſage de Nicétas mis à la marge par M. Claude, témoigne qu'ils ont allégué ces paroles du même S. Eutyque: *Nemo ergo ambigat quin* INCORRUPTIBILE CORPUS *& ſanguis Domini, &c.*

Mais ce n'eſt pas encore là le comble de l'illuſion. Voici encore quelque choſe de plus inſupportable. C'eſt qu'après un trait de mauvaiſe foi ſi inoui, on a eu aſſez de hardieſſe pour avertir le monde au commencement de cette ſeptieme & derniere édition du Livre de M. Claude, qu'elle eſt deſtinée *à fermer la bouche à ſes accuſateurs, en faiſant voir ſa bonne foi & la ſincérité dont il uſe dans ſes Ecrits.* Qu'il ſera aiſé à ce compte de faire paſſer pour gens ſinceres tout ce qu'il y eut jamais au monde d'impoſteurs! Ont-ils écrit en françois, en latin, ou en grec? Faites metre à la marge de leurs Livres en latin, en grec ou en hébreu, les paſſages qui les convainquent de mauvaiſe foi. Avertiſſez les Lecteurs, que cette nouvelle édition eſt deſtinée *pour fermer la bouche à leurs accuſateurs.* Aſſurez hardiment *qu'elle fera voir la ſincérité dont ils uſent dans leurs Ecrits.* Les voilà juſtifiés. Y a-t-il rien au monde de plus aiſé? Mais j'entends à des gens qui aiment peu la vérité, & qui ne ſe ſoucient guere du jugement d'un petit nombre de Savants qui découvriront leurs illuſions, pourvu qu'ils puiſſent éblouir de certaines perſonnes qu'ils ont continuellement en vue, & dont ils ont intérêt de ſe conſerver la faveur & l'eſtime.

SECTION VII.

Que les Grecs du ſecond parti qui ſoutenoit la corruptibilité du corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie croyoient la Tranſſubſtantiation.

p. 257. *M. Claude.* « Enfin Nicétas après avoir fait parler les Grecs du premier parti, produit auſſi les autres, & il ajoute les paroles ſuivantes: „ *Ceux-ci alléguant ces choſes & produiſant pluſieurs autres témoignages de „ l'Egliſe, les autres diſoient au contraire, que le Myſtere n'eſt pas la con„ feſſion de la Réſurrection, mais que c'eſt ſeulement un Sacrifice, & que par „ conſéquent il eſt corruptible, ſans intelligence & ſans ame; & que celui*

„ *qui s'approche de la Communion ne prend pas Jesus Christ entier, mais* Liv. II.
„ *une partie, comme participant à une partie. Car s'il étoit, disoient-ils,* Ch. III.
„ *incorruptible, il auroit un esprit, il seroit animé, il ne pourroit être ni*
„ *touché, ni vu, ni coupé, ni brisé des dents, & en le coupant il n'auroit*
„ *ni déplaisir ni douleur.*

„ Pour savoir si ces gens-là ont cru la Transsubstantiation, il ne faut „ que demander s'ils ont eu le sens commun; car à moins que d'en „ être privés, ils ne peuvent pas avoir cru que la substance du pain se „ convertit au corps même du Seigneur inanimé, mort, qui est vu, cou- „ pé, touché, brisé des dents, & qui tout inanimé qu'il est, a pourtant „ de la douleur & du déplaisir de se voir ainsi brisé. Si M. Arnauld peut „ persuader cela au monde, il peut entreprendre de lui persuader toutes „ choses. Il y auroit dans ce sentiment de l'impiété, de la folie & de la „ contradiction manifeste: car n'est-ce pas une impiété que de soumettre „ encore Jesus Christ aux déplaisirs & aux douleurs? N'y a-t-il pas de la „ folie à s'imaginer qu'on le voit & qu'on le touche, qu'on le brise avec „ les dents, & qu'on tranche sa chair par pieces pour en donner à cha- „ cun son morceau? Et n'y a-t-il pas de la contradiction à croire qu'il est „ sans esprit & sans ame, ἄνουν καὶ ἄψυχον, & que néanmoins il est molesté „ & qu'il sent de la douleur, δυχεραῖνον καὶ ὀδυνώμενον"?

Réponse. Quand on accorderoit qu'il y a non seulement de l'impiété & de la folie, mais même de la contradiction manifeste dans ce sentiment, je ne vois pas comment on pourroit de cela seul conclure, que Michel Sicidite, à qui Nicétas l'attribue, n'en ait pas été capable. En effet, ne sait-on pas qu'il n'y a que trop d'Auteurs qui se sont manifestement contredits dans leurs sentiments, & qui ont défendu des opinions pleines d'impiété & de folie? Qui empêche que Michel n'en ait augmenté le nombre; ou plutôt qui fut jamais plus propre à l'augmenter que cet imposteur? Car pour passer sous silence ses prestiges rapportés par Nicétas, & pour ne rien dire de sa magie, de son commerce avec les démons, & de ses crimes honteux, ce qui obligea l'Empereur Emmanuel Comnene de lui faire crever les yeux, Nicétas le traite *d'héréfiarque*, & il parle du Livre que composa cet impie *touchant les divins Mysteres* avec tant d'indignation, que la bienséance ne me permet pas de traduire ses paroles en notre langue? σύγγραμμά τι περὶ τῶν θείων μυστηρίων ξυνθέμενος, ἀφῆκε δὲ αὐτοῦ κύνων ἐρυγάς. Que pouvoit-on attendre autre chose d'un homme de ce caractere, que des contradictions, des folies & des impiétés?

Vide Nic. in Man. Comn. L 5. & in Alex. L 3.

Il disoit *qu'on reçoit Jesus Christ dans les Mysteres*, il est vrai; mais en cela il ne disoit rien qui vînt de son fond c'est ce qu'il avoit retenu de la doctrine de l'Eglise.

LIV. II. CH. III.

Il foutenoit que lorfqu'on voit & qu'on touche l'Hoftie, qu'on la coupe & qu'on la brife, c'eft *le corps du Seigneur qui eft vu, touché, coupé & brifé*, ce ne font pas encore des expreffions qui lui foient particulieres; elles fe trouvent dans plufieurs Auteurs Grecs & Latins, & l'on a fait voir en fon lieu, qu'étant bien entendues, elles ne bleffent en nulle maniere notre créance.

Il ajoutoit que ce divin corps *a du déplaifir & de la douleur de fe voir coupé en morceaux;* qu'il eft dans nos Myfteres *fans intelligence, fans efprit & fans ame;* & que les fideles qui approchent de la Table facrée *ne reçoivent pas Jefus Chrift tout entier:* voilà proprement ce qui eft de fon crû, & ce font auffi autant de blafphêmes que Nicétas n'a pas mal nommés κύνων ἐρυγάς.

Mais, dit M. Claude, *que ne pourra-t-on point entreprendre de perfuader au monde, fi on peut lui perfuader que ces gens-là ont cru que Jefus Chrift eft dans l'Euchariftie* SANS ESPRIT ET SANS AME, *& que néanmoins* IL EST MOLESTÉ ET QU'IL SENT DE LA DOULEUR? Je réponds qu'il n'eft pas peut-être fi mal aifé que M. Claude l'imagine, de perfuader à un Lecteur équitable, que Michel Sicidite & fes difciples ont cru effectivement, & même fans tomber dans aucune contradiction manifefte, *que Jefus Chrift eft molefté & qu'il fent de la douleur* dans les Myfteres, & que néanmoins il y eft en vérité *fans ame & fans efprit.*

Pour cela il n'y a qu'à prouver manifeftement que ces hérétiques fe font imaginés que le pain eft d'abord changé au corps vivant & animé du Sauveur; qu'enfuite ce très-faint corps eft réellement divifé en autant de différentes parties qu'on en fait de l'hoftie; qu'il en reffent de la douleur; qu'il meurt effectivement; & enfin que quand les fideles approchent de la Communion, on leur diftribue à chacun une différente portion de cette divine chair morte & inanimée.

Il eft vrai qu'il eft prefque incroyable que des gens en puiffent venir jufques-là, que de croire que ce même corps qui eft dans le ciel impaffible & immortel, rentre aujourd'hui dans fon état d'anéantiffement pour fouffrir tous les jours un million de fois la mort dans les Myfteres. Cependant il eft certain que cette héréfie a été enfeignée en France par un ami intime de Guibert Abbé de Nogent, comme on le peut voir dans fon Traité *de Pignoribus Sanctorum*, qu'il compofa fur la fin de l'onzieme fiecle ou au commencement du douzieme; c'eft-à-dire, environ foixante ans avant que la queftion dont parle Nicétas s'agitât entre les Grecs.

Guibert de Pignor. SS. l. 2. c. 5. & 6.

Voyons donc s'il y aura moyen de perfuader au monde que les fauteurs de Michel Sicidite ont pouffé la chofe jufqu'à un tel excès d'impiété. Car fi l'on peut montrer qu'ils l'aient fait, il faudra reconnoître que leur

leur ſentiment quelque impie qu'il ſoit, ne contient en ſoi aucune contradiction manifeſte, qui eſt le dernier déſordre dans lequel des Auteurs puiſſent tomber. LIV. II. CH. III.

Je dis donc premiérement que les Diſciples de Michel ont cru, que le pain eſt d'abord tranſſubſtantié *au corps vivant & animé* du Sauveur. Il ſuffit pour s'en convaincre, de conſidérer la maniere dont Nicétas & Ephreemius rapportent l'état du différent que ces hérétiques avoient avec les Orthodoxes. *La queſtion étoit*, dit Nicétas, *ſi le corps de Jeſus Chriſt que nous recevons eſt incorruptible tel qu'il a été depuis ſa Paſſion & ſa Réſurrection, ou s'il eſt corruptible comme il étoit avant* SA PASSION.

Il s'agiſſoit de ſavoir, dit Ephreemius, *s'il faut croire & confeſſer que le corps du Seigneur, que nous recevons dans les Myſteres, eſt incorruptible comme il a été depuis ſa Paſſion & ſa divine Réſurrection, ou s'il faut dire qu'il eſt corruptible tel qu'il étoit avant* SA MORT ET SA PASSION. Apud Allat. contr. Chreigt. p. 540.

Voici donc en quoi conſiſtoit le différent. Les uns ſoutenoient que le corps de Jeſus Chriſt a dans l'Euchariſtie l'incorruptibilité qu'il a acquiſe depuis ſa mort & ſa Réſurrection; les autres prétendoient qu'il y eſt avec *la corruptibilité* qu'il avoit *avant ſa mort & ſa Paſſion.*

Or il eſt certain que comme l'incorruptibilité que le Seigneur a acquiſe depuis ſa mort & ſa Réſurrection, conſiſte dans ſon immortalité & dans ſon impaſſibilité; de même *la corruptibilité* ſous laquelle il a été *avant ſa mort & ſa Paſſion* conſiſtoit, s'il m'eſt permis d'uſer de ces termes, *dans ſa paſſibilité & dans ſa mortalité.*

Donc, puiſque pour être *mortel & paſſible* il faut être *vivant & animé*, il s'enſuit néceſſairement que les fauteurs de Michel Sicidite prétendoient, que le pain eſt converti au corps du Seigneur *animé & vivant* de cette vie *mortelle & paſſible* qu'il avoit revêtue en venant au monde.

II. Ils ſe ſont imaginés que quand on rompt l'hoſtie, le corps du Seigneur *eſt effectivement diviſé en pluſieurs parties;* car s'il n'étoit pas diviſé en autant de différentes parties qu'on en fait de l'hoſtie, il demeureroit entier ſous chaque partie après la diviſion; les fideles le recevroient donc entier, quoiqu'ils ne reçuſſent pas toute l'hoſtie. Or ces hérétiques diſoient, *que celui qui ne reçoit qu'une partie de l'hoſtie, ne reçoit pas Jeſus Chriſt entier.* Ils croyoient donc que quand on rompt l'hoſtie, les membres du corps du Seigneur ſont réellement ſéparés les uns des autres. Et il eſt aſſez vraiſemblable que pour donner quelque couleur à une erreur ſi déteſtable, ils abuſerent de ces célebres paroles de S. Jean Chryſoſtôme, *ce que le Seigneur n'a pas ſouffert ſur la croix*, dit ce Pere, *il le ſouffre dans l'oblation. Il endure pour l'amour de nous qu'on le rompe*

pour pouvoir rassasier tous ses enfants. Mais ce passage de S. Chrysostôme peut recevoir deux autres sens compatibles avec la créance de l'Eglise, comme on le peut voir dans le Chapitre VII du Livre précédent, & dans le Cardinal Bellarmin au Livre premier de l'Eucharistie.

III. Ils soutenoient que quand on divise le corps du Seigneur, *il en ressent de la douleur.* C'est ce que nous apprenons de Nicétas. *Ils assuroient*, dit-il, *que s'il étoit incorruptible, il n'auroit, quand on le coupe, ni déplaisir, ni douleur.* On verra dans la suite en quoi consiste la force de cette preuve dont ils se servoient.

IV. Qu'ils aient prétendu que le Seigneur meurt effectivement dans la célébration des Mysteres, comme le soutenoit l'ami de Guibert dont j'ai parlé, il semble qu'on n'en puisse plus douter. Car s'ils ont cru que le corps du Seigneur est d'abord sous les especes *vivant & animé*, comme on l'a prouvé, étant certain qu'ils ont soutenu qu'il y est *sans esprit & sans ame*, comme le témoigne expressément Nicétas, ne s'ensuit-il pas évidemment qu'ils ont prétendu, que le Seigneur est dans nos Mysteres animé & inanimé, mort & vivant; vivant & animé avant qu'on divise sa sainte chair, mort & inanimé après qu'on l'a mise en pieces de la maniere qu'ils le soutenoient?

V. Ils ont cru enfin qu'on distribue à chacun des fideles *une partie du corps de Jesus Christ mort, inanimé, sans esprit, sans intelligence & sans vie.* Ephreemius le témoigne assez clairement: *Ils soutenoient*, dit-il, *qu'il est sans intelligence & sans ame, & que celui qui communie ne reçoit pas Jesus Christ entier, mais qu'il en reçoit une partie seulement.* Les paroles de Nicétas ne sont pas moins expresses: *Ils disoient qu'il est sans intelligence & sans ame, & que celui qui s'approche de la Communion ne reçoit pas Jesus Christ entier, mais seulement une partie*, COMME NE PARTICIPANT QU'A UNE PARTIE. Ces derniers mots donnent lieu de croire qu'ils s'imaginoient, que Jesus Christ est tout entier sous toute l'hostie; que les différents membres de son corps répondent aux différentes parties de l'hostie; & que ceux qui ne reçoivent qu'une partie de l'hostie, ne participent qu'à une partie du corps de Jesus Christ; au lieu que quand le Célébrant prend l'hostie entiere, il reçoit le corps entier du Sauveur.

Au reste je ne sais si Théodore, Evêque d'Antidore, n'a pas eu dessein de réfuter en passant cette imagination impie de Michel Sicidite, lorsqu'il a remarqué dans son Exposition sur la Liturgie, *que ce qui ne contient que la tête sans les pieds, sans les mains & sans les autres parties du corps, ne s'appelle point le corps, & que par conséquent le Seigneur ayant dit lui-même*, PRENEZ, MANGEZ, CECI EST MON CORPS, *il s'ensuit que l'hostie immolée est le corps entier & parfait de Jesus Christ.* Et là

Apud Allat. contr. Chreigt. p. 417.

même. *On fait auſſi-tôt*, dit-il, *la diviſion du divin corps; mais bien que l'Agneau ſoit diviſé, il demeure néanmoins indiviſible & tout entier ſous chaque partie.* C'eſt-à-dire, ſi je ne me trompe, que le Seigneur ayant commandé aux fideles *de prendre ſon corps & de le manger*, étant certain d'ailleurs, que ni la tête ſans les pieds & ſans les mains, ni les mains ou les pieds ſans la tête, ne ſont pas le corps de Jeſus Chriſt, il faut avouer que l'hoſtie ſacrée eſt le corps parfait & entier du Sauveur; & que quand on le diviſe pour communier les fideles, il eſt diviſé indiviſiblement, ſe retrouvant tout entier ſous chacune des parties de l'hoſtie. LIV. II. CH. III.

SECTION VIII.

On fait voir en quoi conſiſte la force des raiſonnements des Diſciples de Michel Sicidite.

M. Claude. « Mais, dira-t-on, quel eſt donc leur ſens; car M. Arnauld nous aſſure que tout cela feroit ridicule, ſi on l'entendoit d'un » pain qui ne feroit que la figure de Jeſus Chriſt, ou qui ne contien» droit que ſa vertu. Je réponds qu'il n'eſt pas difficile de leur donner » un ſens raiſonnable, quand on ſuppoſera qu'ils ne croient qu'un chan» gement de myſtere & de vertu; car ils voudront dire que nous rece» vons Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie comme mort & ſacrifié pour nous; » que pour nous le repréſenter de la ſorte les Symboles ſont pris du nom» bre de ces choſes qui n'ont ni eſprit ni intelligence, de ces choſes » qu'on voit, qu'on touche & qu'on briſe des dents, ce qui a du rap» port avec ce premier état de Jeſus Chriſt viſible dans le commerce » des hommes, & ſujet aux déplaiſirs & aux douleurs; au lieu que s'il » y étoit repréſenté dans ſon état incorruptible, où il n'eſt plus viſible à » nos yeux, ni expoſé au mauvais traitement de ſes ennemis, le Seigneur » auroit ſans doute employé d'autres Symboles, où ſes douleurs n'euſſent » pas été ſi précisément marquées. Et quant à ce qu'ils diſent que nous » ne recevons pas Jeſus Chriſt tout entier, mais par parties, cela ne » ſuppoſe autre choſe, ſi ce n'eſt qu'ils croyoient que tout le corps du » pain recevant l'impreſſion de la vertu de Jeſus Chriſt étoit fait ſon » corps entier, & que chaque particule n'en étoit en effet qu'une partie. » Ils pourroient avoir eu auſſi égard au corps moral de Jeſus Chriſt, qui » eſt l'Egliſe, laquelle eſt repréſentée par un pain, dont chacun prend » une partie, pour ſignifier que chaque fidele n'eſt pas tout le corps, » & qu'il n'en eſt qu'une partie dans la Communion des autres, ſelon » la penſée de S. Paul. *Nous tous qui participons à un même pain ſommes un ſeul pain & un ſeul corps* ». p. 256.

Réponse. S'il se trouvoit des personnes assez préoccupées pour ne s'être pas apperçu par la simple lecture de ce discours, que ces sortes de gloses de M. Claude sont de celles qui détruisent visiblement le texte de l'Auteur, ils n'auroient pour s'en convaincre qu'à relire le passage entier de Nicétas. C'est pourquoi au lieu de perdre le temps à faire sur ce sujet de nouvelles remarques, je ferai une chose & plus nécessaire & plus agréable aux Lecteurs, si je montre en quoi consiste la force des deux raisonnements que Nicétas Choniate attribue aux sectateurs de Michel Sicidite ; car bien que leur hérésie soit l'une des plus détestables qui aient jamais été, il faut pourtant avouer qu'il y a je ne sais quoi d'apparent dans les deux raisons qu'ils employoient pour la soutenir.

Dans tout sacrifice, disoient-ils, la victime *est corruptible ;* c'est-à-dire, passible & mortelle avant qu'on l'immole ; elle est après qu'on l'a immolée *sans ame ;* & on la distribue à ceux qui participent au sacrifice *par parties.*

Or le Mystere est *un sacrifice* dont le corps de Jesus Christ est la victime.

Donc le corps du Seigneur est dans les Mysteres *corruptible* avant l'immolation ; il y est *sans intelligence & sans ame* après qu'on l'a immolé ; & on ne le distribue pas *tout entier* à chaque fidele, mais chacun en reçoit *une partie* plus ou moins grande, selon qu'il participe à une plus grande ou à une plus petite partie de l'hostie.

Voilà leur premier raisonnement que Nicétas a abrégé en peu de mots. *Ils soutenoient*, dit-il, *que le Mystere est un* SACRIFICE, *& que par conséquent il est corruptible, sans intelligence & sans ame ; & que celui qui s'approche de la Communion ne prend pas Jesus Christ entier, mais une partie, comme participant à une partie.*

Le second argument est presque le même, excepté qu'ils lui donnoient un autre tour. *Car s'il étoit incorruptible*, disoient-ils, *il auroit un esprit, il seroit animé, il ne pourroit être ni touché, ni vu, ni coupé, ni brisé avec les dents, & lorsqu'on le coupe, il n'auroit ni déplaisir ni douleur.* C'est comme s'ils avoient dit, le corps de Jesus Christ étant la victime du sacrifice, il faut accorder, & qu'après qu'on l'a immolé, *il n'a ni ame, ni esprit ;* & que quand on l'immole, *il est vu, touché, coupé & brisé ;* & que quand on le brise, *il a du déplaisir & de la douleur.* Il n'est donc pas dans les Mysteres *incorruptible ;* car un corps devenu par la Résurrection *incorruptible*, a un esprit ; il est animé ; il est incapable d'être vu, manié, coupé & brisé ; & quand on pourroit le couper il n'auroit ni déplaisir ni douleur.

Nous ne trouvons point dans Nicétas la Réponse des Orthodoxes à

ces deux arguments; mais Cabasilas y a depuis répondu dans le trente-deuxieme Chapitre de son Exposition sur la Liturgie, où il montre que le sacrifice de l'Eglise est un sacrifice non sanglant, & qu'il ne s'accomplit pas après la consécration, lorsqu'on divise l'hostie, comme le supposoit Michel Sicidite, mais au moment de la consécration.

Au reste, il ne faut pas trouver étrange que ces hérétiques supposent dans leur second raisonnement qu'un corps incorruptible ne peut être *ni vu, ni touché*, puisque Nicétas a remarqué expressément au même lieu, qu'ils enseignoient, *qu'après la Résurrection nous ne pourrons pas être touchés ni vus; que nous ne serons assujettis à aucune figure humaine; que nous volerons comme des ombres sans corps; & que l'entrée de Jesus Christ dans le lieu où étoient les Disciples, les portes étant fermées, ne doit pas être tenue pour un miracle, puisque cette vertu est connaturelle à tous ceux qui sont ressuscités d'entre les morts.*

SECTION IX.

Réponse à quelques plaintes injustes & à quelques fausses prétentions de M. Claude.

M. Claude. „ Voilà le passage de Nicétas examiné; & afin qu'on ne „ pense pas que le sens que je lui donne ne soit fondé que sur mes con„ jectures, on verra dans la suite que Zonare parle à peu près dans le „ même sens, ces deux Auteurs se donnant du jour l'un à l'autre. Au „ reste ce sont là les raisons qui m'ont obligé à ne suivre pas entiére„ ment M. Aubertin sur ce point, quand il a cru que cet Historien n'avoit „ pas rapporté fidellement la question, & qu'en effet la dispute avoit été „ sur la Transsubstantiation & la présence réelle. C'est une de ses con„ jectures, & l'on sait que les conjectures des Auteurs, quelque éclairés „ qu'ils soient d'ailleurs, n'imposent aucune nécessité de les suivre. Chacun „ est en liberté pour ces sortes de choses; & M. Arnauld, qui ne fait „ pas de scrupule de s'éloigner quelquefois des opinions de ses Doc„ teurs, n'avoit que faire de dire, *que me voilà commis avec M. Aubertin;* „ *c'est-à-dire, le Disciple avec le Maître.* Je fais profession en effet d'être „ Disciple de ceux qui m'ont précédé; mais quand sur un fait d'histoire, „ les Maîtres proposent une conjecture sous le titre de *videtur*, comme „ a fait M. Aubertin, les disciples ont droit d'en juger, & de s'en éloi„ gner, si elle ne leur paroît pas bien établie. C'est ce que j'ai fait dans „ cette rencontre; & il ne faut pas prétendre de me réfuter en m'op„ posant M. Aubertin, & moins en m'alléguant quelques prétendues notes p. 257.

» marginales de Volphius, qui ne paroissent point dans son Nicétas de » l'édition de Basle 1557. & dont on n'a pas beaucoup d'assurance : il » faut examiner la chose en elle-même".

Réponse. C'est M. Claude lui-même qui se jette sous un faux prétexte sur *la note marginale*, pour éviter l'examen d'un passage de Nicétas qu'on lui a objecté, & auquel il n'avoit rien de solide à répondre.

Voici le passage qu'on a prétendu être suffisant, au jugement même d'un Calviniste, pour faire connoître le sentiment de Nicétas, & celui de l'Eglise Grecque sur l'Eucharistie : *L'on voyoit de ses yeux*, dit Nicétas, *ce qui est même horrible à entendre, que le divin corps de Jesus Christ étoit jeté à terre, & son sang répandu.*

Voici la note qui a été mise à la marge par un Calviniste dans l'édition de Geneve de 1601. d'où ensuite elle s'est glissée dans la troisieme édition de Nicétas faite au Louvre : *A Dieu ne plaise que le corps de Jesus Christ qui est dans le Ciel puisse être jeté à terre. Cependant ces choses se faisoient par des personnes qui étoient de cette opinion ; Dieu se servant des actions des François engagés dans cette superstition pour corriger l'idolâtrie des Grecs.*

Voici la remarque que M. Arnauld a faite sur cette note : *Voilà*, dit-il, *comme parlent les Calvinistes même quand ils n'ont point un adversaire en tête, & qu'ils expriment leur véritable sentiment : ils ont assez de sincérité pour reconnoître que les Grecs sont* IDOLATRES *sur l'Eucharistie, selon le sentiment des Religionnaires ; c'est-à-dire, qu'ils sont en ce point du sentiment de l'Eglise Romaine.*

Voici enfin la réponse de M. Claude au passage de Nicétas, à la note du Calviniste, & à la remarque de M. Arnauld : *Il ne faut pas prétendre de me réfuter en m'alléguant quelques prétendues notes de Volphius qui ne paroissent point dans son Nicétas de l'édition de Basle* 1557. *& dont on n'a pas beaucoup d'assurance : il faut examiner la chose en elle-même.* Peut-on nier que cette réponse ne soit tout-à-fait illusoire ?

On n'a point trouvé mauvais que M. Claude se soit éloigné de la conjecture de M. Aubertin, en ce que ce Ministre prétend, *que Nicétas n'a pas rapporté fidellement la question agitée entre les Grecs.* On l'a trouvé fort bon, on a approuvé en ce point le procédé de M. Claude, & blâmé celui de M. Aubertin. Ce n'est donc pas sous le titre de *videtur*, c'est sous celui de *procul dubio*, que M. Aubertin a proposé le point de fait, qui a donné sujet à M. Arnauld de remarquer, *que voilà M. Claude commis avec M. Aubertin, c'est-à-dire le Disciple avec le Maître. Il est sans doute*, dit M. Aubertin, *que l'état de la question étoit, si ce qu'on reçoit dans la Communion étoit le corps même incorruptible de Jesus Christ assis à la droite de son Pere, ou si c'étoit de vrai pain.*

M. Claude Ibid. p. 259.

Il eſt faux enfin que M. Arnauld ſe ſoit éloigné *de l'opinion des Docteurs* dont entend parler M. Claude. Car ces Docteurs ne ſont autres que Guillaume Occham, le Cardinal Bellarmin Jéſuite, & deux autres ſavants Théologiens de la même Compagnie; & l'oppoſition que M. Claude s'imagine avoir trouvée entre leur ſentiment & celui de M. Arnauld conſiſte, en ce que ces Auteurs enſeignent, *que cette propoſition*, LE PAIN EST LE CORPS DE JESUS CHRIST, *ne peut être admiſe que dans un ſens figuré*, & que M. Arnauld ſoutient, *que celle-ci tirée de Glicas*, LE PAIN EST LA CHAIR MÊME DE JESUS CHRIST QUI A ÉTÉ SACRIFIÉE, *contient évidemment le dogme de l'Egliſe Catholique.* Mais vit-on jamais de contradiction plus aiſée à concilier, ou pour mieux dire, plus frivole, plus imaginaire & plus malicieuſement controuvée? Y a-t-il quelqu'un qui ne s'apperçoive pas tout d'un coup, que la propoſition de M. Arnauld s'entend d'un pain conſacré, & que celle des Théologiens cités par M. Claude ſe doit entendre d'un pain qui n'eſt pas encore conſacré, qui n'eſt pas encor tranſſubſtantié, qui n'eſt pas encore devenu ce pain duquel il eſt d *Et le pain que je donnerai eſt ma chair?* Eſt-il croyable que M. Cla ne ſe ſoit pas apperçu lui-même qu'il n'y a pas la moindre ombr contrariété entre ces deux propoſitions? Mais il n'y avoit pas moy retenir un bon mot, il falloit ſe venger à quelque prix que ce f falloit ménager l'occaſion de pouvoir dire à ſon adverſaire, fût-ce pens de la vérité & de la bonne foi: *Si ces trois derniers n'étoi ſuites, je pourrois bien dire à mon tour, voilà les Diſciples com les Maîtres.*

CHAPITRE IV.

Que Glycas a cru la Tranſſubſtantiation.

M. CLAUDE.

» JE viens maintenant à l'autre paſſage que nous avor
» nare, & qu'Allatius attribue à Glycas. M. Arnau
» *qu'à lire ces paroles*, QUE LE PAIN QU'ON OFFRE
» CETTE CHAIR MÊME DE JESUS CHRIST, QUI A ÉT
» SEVELIE, *pour ſe moquer des vains raiſonnemen*
» moi laiſſant à part la vanité de ſon diſcours, je
» prendre tant ſoit peu garde au paſſage de Zor
» qu'il diſtingue le pain d'avec le corps de Jeſus Ch

» avec l'autre, disant, *que comme la chair de Jesus Christ souffrit la » mort, & fut ensevelie, de même le pain est sujet à corruption étant brisé » par les dents, mangé, & mis dans l'estomac comme dans un sépulcre; » & comme la chair de Jesus Christ vainquit la corruption, de même le » pain devient incorruptible, & passe en la substance de l'ame;* ce qui » montre que son sens est, que le pain est la chair même de Jesus Christ, » non en substance, mais en mystere. En effet, supposez que Zonare ait » cru la Transsubstantiation, & que ce qu'il appelle pain soit la propre » substance du corps de Jesus Christ, est-il concevable que son extrava» gance soit allée jusqu'à ce point, que de croire que cette chair est au » commencement corruptible, & qu'ensuite elle devient incorruptible; » qu'elle est coupée & brisée par les dents, & qu'enfin elle est réduite » en la substance de l'ame"?

Réponse. Il est vrai que la Lettre d'où est tiré le passage dont parle M. Claude, se trouve dans quelques MSS. sous le nom de Zonare; mais il n'y a pas sujet de douter que Glycas n'en soit le véritable Auteur. Car outre qu'elle lui est attribuée dans plusieurs MSS. il est certain que Glycas a écrit sur le même sujet une lettre à Joannicius, où il soutient le même sentiment qu'il défend dans celle-ci, & où il emploie les mêmes moyens pour l'établir.

Il s'agit donc de savoir si l'Eucharistie est, selon Glycas, le corps de Jesus Christ en substance, comme nous le prétendons, ou si elle l'est seulement *en mystere*, c'est-à-dire, *en figure & en vertu*, comme le soutient M. Claude.

La question est aisée à vuider. Car si Glycas a enseigné que les Symboles sont changés au corps & au sang de Jesus Christ; s'il a cru qu'après ce changement ils ne sont du pain & du vin qu'en apparence; s'il a soutenu qu'ils sont cette même chair qui fut immolée au temps de la Passion, c'est-à-dire, dans le même état où elle étoit alors; s'il a été persuadé qu'en y participant nous mangeons une chair qui a été vraiment déifiée, bien que nous paroissions ne manger que du pain; s'il a cru que le Seigneur ait mangé lui-même son propre corps & bu son propre sang, & que ce propre sang & ce propre corps auxquels il a participé, ne sont autre que la chair & le sang dont il a dit lui-même, *que si nous ne mangions sa chair & si nous ne buvions son sang nous n'aurions point la vie en nous;* si Glycas, dis-je, a enseigné tout cela, ne faudra-t-il pas avouer qu'il a cru la présence réelle & la Transsubstantiation? On ne peut pas donc raisonnablement nier qu'il n'ait cru ces deux dogmes, puisque toutes ses propositions se trouvent en termes formels dans ses Ecrits.

Nous mangeons, dit-il dans la Lettre à Joannicius, *une chair qui a été vraiment déifiée; car bien que les Mysteres soient en apparence du pain & du vin, ils sont pourtant convertis dans la chair & dans le sang de Jesus Christ.* Bien, dit-il pour une seconde fois, *que ce que nous mangeons soit en apparence du pain, nous mangeons pourtant la chair de Jesus Christ même. Jesus Christ*, ajoute-t-il, *assure que si nous ne mangeons sa chair nous n'aurons point la vie en nous: je demande qu'on me dise de quelle chair il faut entendre ces paroles; si c'est de la chair qui fut alors immolée & mise dans le sépulcre, ou de celle qui ressuscita des morts & qui apparut aux Disciples sur le soir?* Liv. II. Ch. IV. Apud Allat. contr. Chreigt. p. 542. 543.

Et dans la Lettre à Nectarius citée par M. Claude, il assure, *que le pain de la Communion est vraiment la chair du Seigneur, & qu'il est cette même chair qui a été immolée & mise dans le sépulcre.* Ibidem. p. 544.

Et dans la troisieme partie de ses Annales: Jesus Christ, dit-il, *participa lui-même à son propre corps & à son propre sang avant que de les donner aux Disciples. Mais pour quelle raison en usa-t-il de la sorte? Ce fut de peur qu'il n'arrivât la même chose qui étoit arrivée, lorsqu'il leur dit:* Si vous *ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Car il y en eut qui dirent,* ces paroles *sont bien dures, qui peut les écouter? & ceux-là se retirerent de sa suite & n'allerent plus avec lui; de peur donc qu'il n'arrivât quelque chose de semblable aux Disciples, car ils alloient manger de la chair & boire du sang, il participa le premier à sa chair; & après qu'il leur eut distribué son propre corps & son propre sang, il leur dit: Faites ceci en mémoire de moi.* Glycas Annal. part. 3.

Mais, dit M. Claude, *supposez que cet Auteur ait cru la Transsubstantiation, & que ce qu'il appelle pain soit la propre substance de Jesus Christ, est-il concevable que son extravagance soit allée jusqu'à ce point que de croire que cette chair est au commencement corruptible, & qu'ensuite elle devient incorruptible?* Je réponds qu'il ne s'agit pas ici d'examiner si l'opinion de Glycas est extravagante ou non; la question est de savoir quelle elle est en effet. Or que Glycas ait cru effectivement, que la propre substance du corps de Jesus Christ est au Sacrement dans le même état où elle étoit avant sa Passion, & qu'après qu'on l'a mangée elle recouvre l'état d'incorruption qu'elle a reçue en se relevant du sépulcre, c'est un point de fait dont on a des preuves si claires & si évidentes, qu'on ne désespere pas d'en convaincre M. Claude. Mais ce n'est pas encore ici le lieu de le faire. Il faut remettre cela au Livre suivant, où l'on rapportera tout au long la petite Homélie faussement attribuée à S. Jean de Damas.

Liv. III. Chap. I. Car Glycas s'étant entiérement conformé à l'hypothese de l'Auteur de cette Homélie, & les preuves dont ils se sont servis tous deux se donnant un jour merveilleux les unes aux autres, il me semble que pour ne pas ennuyer le monde par des redites fâcheuses, ce qu'on ne pourroit éviter autrement, il faut éclaircir dans un même lieu, & tout ensemble le véritable sentiment de ces deux Auteurs.

LIVRE TROISIEME,

Où l'on fait voir que les Auteurs allégués par M. Claude, ont enseigné la Transsubstantiation dans les mêmes lieux où il prétend qu'ils ont établi le changement de vertu.

CHAPITRE PREMIER.

Que les deux Théodore, Abucara & Graptus, ont cru la Transsubstantiation. Neuvieme Preuve en faveur de ce changement.

M. Claude.

L. 3. c. 13. p. 323. « Je viens au dernier article, qui porte que les Grecs tiennent, *que » le pain est fait le propre & véritable corps de Jesus Christ par voie d'augmentation de son corps naturel.* Ce point mérite une très-particuliere » considération; car non seulement il nous découvrira de plus en plus » quelle est la véritable créance des Grecs, mais il nous fera voir aussi » d'où viennent ces expressions fortes dont ils se servent quelquefois, » disant que c'est le corps même de Jesus Christ, non un autre que celui » qui est né de la Vierge, mais le même, & il nous montrera par même » moyen en quel sens il les faut entendre.

» Je dis donc qu'entre les comparaisons dont les Grecs se servent pour » expliquer la maniere du changement qui arrive au pain & au vin, ils » emploient principalement la comparaison des aliments que nous pre- » nons qui se changent en notre corps. Or chacun sait que la matiere ou » la substance des aliments n'est pas convertie en la premiere substance » que nous avions avant que de les prendre, en telle sorte que l'une » soit l'autre absolument; au contraire chaque substance conserve son pro- » pre être, mais celle de l'aliment est jointe à celle de notre corps, &

„ elle en reçoit la forme, elle l'augmente, & par voie d'union, d'aug- Liv. III. Chap. I.
„ mentation & d'affimilation, comme on parle, elle devient nôtre, & ne fait qu'un même corps, & non deux, avec celui que nous avions auparavant. C'eft pourtant cette comparaifon que les Grecs preffent le plus fouvent pour exprimer leur penfée fur le fujet du S. Sacrement.

„ Théodore Abucara, Evêque & Métropolitain de Carie, contemporain de Photius, felon la conjecture du Jéfuite Gretfer, introduit dans un de fes Dialogues un Sarrafin difputant avec lui fur le fujet de l'Euchariftie. Le Sarrasin. *Dites-moi, Evêque, pourquoi vous autres Prêtres vous moquez-vous des Chrétiens ? D'une même farine vous faites deux pains : l'un eft pour l'ufage ordinaire, & quant à l'autre vous le divifez en plufieurs parties, & le diftribuant au peuple vous l'appellez le corps de Jefus Chrift, & vous affurez qu'il confere la rémiffion des péchés. Vous moquez-vous de vous-mêmes ou du peuple que vous conduifez ?* Theod. Abucara opufc. 22.

„ Le Chrétien : *Nous ne nous moquons ni de nous-mêmes, ni d'eux.*

„ Le Sarrafin : *Prouvez-moi donc cela, non par votre Ecriture, mais par les notions communes.*

„ Le Chrétien : *Qu'eft-ce que vous dites ? Le pain n'eft-il pas fait votre corps par le moyen de l'aliment......*

„ Le Sarrafin : *Je ne fais de quelle maniere cela fe fait.*

„ Le Chrétien : *Le pain defcend dans l'eftomac, & par la chaleur du foie les parties les plus groffieres fe féparent, le refte fe change en chyle, le foie l'attire & le change en fang, & enfuite il le diftribue par le moyen des veines à toutes les parties du corps pour être ce qu'elles font, os aux os, moëlle aux moëlles, nerf aux nerfs, & de cette forte l'enfant prend accroiffement & devient homme, le pain étant changé en fon corps & le breuvage en fon fang.*

„ Le Sarrafin : *Je le crois ainfi.*

„ Le Chrétien : *Comprenez donc que notre Myftere fe fait en la même maniere. Le Prêtre met le pain & le vin fur la fainte Table, puis faifant une fainte priere, le Saint Efprit defcend fur ces chofes propofées, & par le feu de fa Divinité il les change au corps & au fang de Jefus Chrift, ne plus ne moins que le foie change l'aliment au corps de quelque homme. Eft-ce* (a) *que vous n'accorderez point, mon ami, que le Saint Efprit puiffe faire ce que fait votre foie ? Je l'accorde, dit le Sarrafin ; & en foupirant il fe tut.*

„ Théodore Graptus qui vivoit au neuvieme fiecle, emploie auffi la même comparaifon. *Nous n'appellons pas*, dit-il, *les inviolables Myfteres* Apud Allat. poft diatribam de Simeonibus.

(a) M. Claude a omis ces trois dernieres lignes qui finiffent l'Opufcule.

„ *une image, ou une figure du corps de Jesus Christ, quoique ce qu'on y* „ *fait se fasse symboliquement; mais nous les appellons le corps même déifié* „ *de Jesus Christ, lui-même disant, si vous ne mangez la chair du Fils de* „ *l'homme & ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Et* „ *c'est ce qu'il enseignoit à ses Disciples, quand il leur dit: Prenez & man-* „ *gez mon corps, non une image de mon corps. Car ainsi forma-t-il son* „ *corps de la substance de la Vierge par le Saint Esprit. C'est ce qu'on peut* „ *expliquer aussi par les choses qui nous sont familieres. Car comme le pain,* „ *le vin & l'eau se changent naturellement au corps & au sang de celui qui* „ *les mange & qui les boit, sans qu'on dise que ce soit un autre corps que celui* „ *qui étoit auparavant, ainsi par l'invocation du Prêtre & par l'avéne-* „ *ment du Saint Esprit, ces choses sont changées surnaturellement au corps de* „ *Jesus Christ. C'est ce que fait la priere du Prêtre, & nous n'entendons* „ *pas qu'il y ait deux corps, mais nous croyons que ce n'est qu'un seul* „ *& même corps.*

„ Cette comparaison découvre assez clairement quelle est la doctrine „ de l'Eglise Grecque; savoir, que la substance du pain conservant son „ propre être est ajoutée au corps naturel de Jesus Christ, qu'elle lui est „ rendue semblable, qu'elle l'augmente & devient par ce moyen un même „ corps avec lui. Car c'est ainsi que l'aliment que nous prenons, bien „ qu'il conserve sa matiere & son propre être, ne laisse pas de devenir un „ avec notre corps par voie d'addition ou d'augmentation ".

Réponse. C'est une chose surprenante de voir combien M. Claude a fait de bruit de cette comparaison tirée des aliments. On verra dans les deux Chapitres suivants, qu'elle fait comme l'ame de toute sa dispute sur la créance des Grecs. Cependant il est certain que les Grecs ne sont pas les seuls qui s'en soient servis. Elle se trouve dans Gerson, Chancelier de l'Université de Paris; elle se trouve dans Raimond de Sebonde, Théologien Espagnol assez renommé; elle se trouve dans Jean Bromiard, Professeur célebre de l'Université de Cambridge, & Religieux de l'Ordre de S. Dominique. Elle se trouve aussi dans S. Thomas, dans Albert le Grand & dans Jacques de Vitri, Cardinal de l'Eglise Romaine. Elle se trouve enfin dans Pierre de Clugni, dans Guimond, Evêque d'Averse, & dans un ouvrage attribué par quelques-uns à S. Bruno, Fondateur de l'Ordre des Chartreux, & par d'autres à S. Bruno d'Ast, Evêque de Signi & contemporain de Guimond.

S. Bruno. Sent. l. 1. c. 9. de Cœn. Dom.

L'aliment que vous prenez, dit S. Bruno, *ne fait pas votre chair, puisqu'elle étoit déja faite; mais il la nourrit; & il est changé en cette chair que vous avez déja, & que vous avez reçue de votre mere. C'est ainsi que ce pain & ce vin qu'on consacre sur l'Autel, par l'efficace & par*

l'autorité de la bénédiction céleste, sont changés en la chair de Jesus Christ & en son sang; & ce changement ne se fait pas en une autre chair que celle qu'il a reçue de sa Mere, puisqu'il n'a point d'autre chair que celle-là. Quoi donc! la digestion qui se fait dans votre estomac pourra changer en votre chair l'aliment que vous prenez, & la bénédiction céleste ne pourra pas changer le pain & le vin au corps & au sang de Jesus Christ? Comment donc vérifierez-vous ces paroles de l'Ecriture; IL L'A DIT & les choses ont été faites; il l'a ordonné & elles ont été créées? Liv. III. Chap. I.

Vous avouez vous-mêmes, dit Guimond, *que la nature du pain que nous mangeons, & du vin que nous buvons, est naturellement changée en notre corps & en notre sang. Si l'estomac d'un homme a assez de forces pour changer tous les jours du pain & du vin dans du sang & dans une chair vivante, est-ce que Dieu n'en aura pas assez pour convertir, s'il le veut, le pain en son corps & le vin en son sang?* Guitm. de verit. Euchar. l. 1.

Enfin, pour ne pas ennuyer les Lecteurs par un grand nombre de passages qui disent tous en substance la même chose, voici la maniere dont S. Pierre Abbé de Clugni a exprimé cette comparaison. *Après que nous avons pris des aliments, la nature séparant les parties les plus pures des plus grossieres, les distribue à toutes les parties du corps, pour nourrir, entretenir & augmenter la substance de notre chair & de notre sang. C'est ainsi que le pain que nous prenons se change en chair & le vin en sang. Quelle raison y a-t-il donc de douter que le Seigneur puisse faire par sa vertu, ce que la nature fait en tout temps & dans tous les hommes; c'est-à-dire, changer le pain en son corps & le vin en son sang?* Mais le témoignage de Donus mérite bien d'être ici rapporté. *Ou vous croyez*, c'est à M. Claude qu'il parle, *que la Transsubstantiation est possible à Dieu, ou vous estimez qu'elle lui est impossible. Si vous avouez qu'elle lui est possible, à quoi bon tant de disputes? Pourquoi vous séparer de la sainte Eglise? Si vous estimez qu'elle lui soit impossible, d'où vient que vous faites la nature plus puissante que l'Auteur même de la nature?. Car l'expérience nous montre que la nature transsubstantie le pain dans la substance de celui qui le mange.* Pet. Clun. tract. adv. Petrobrus. Perpét. tom. 3. c. 12.

Voilà donc la comparaison des aliments; & la voilà de plus accompagnée du raisonnement de Théodore Abucara, & conçue dans le passage de S. Bruno en des termes pareils à ceux de Théodore Graptus. Je sais bien qu'il n'y a pas une ressemblance entiere entre le changement du pain en notre substance, & la conversion des Symboles au corps & au sang de Jesus Christ. Il faut pourtant avouer qu'il ne se trouve point de changement dans toute la nature qui revienne mieux à celui de la Transsubstantiation.

Le pain que nous prenons est changé en notre corps; le pain que l'on

LIV. III. CHAP. I. consacre est changé au corps de Jesus Christ. Le pain que nous mangeons est changé en un corps qui étoit avant ce changement ; le pain que l'on consacre est converti en un corps qui étoit avant cette conversion. Le pain se convertissant en notre substance ne fait pas que nous ayions deux corps ; le pain changé au corps de Jesus Christ ne fait pas que le Seigneur ait deux corps. Enfin le pain que nous prenons ne fait pas que le corps que nous avons après avoir mangé, soit un autre corps que celui que nous avions avant que de manger ; de même le pain que l'on consacre ne fait pas que le corps du Seigneur après la consécration soit un corps différent de celui dont il étoit revêtu avant la consécration. Qu'on relise, si l'on veut, les passages allégués par M. Claude, & l'on trouvera que ce sont ces quatre rapports que les Grecs ont en vue, lorsqu'ils comparent la conversion des aliments en notre substance avec le changement du pain & du vin au corps & au sang du Sauveur.

Mais je prie les Lecteurs de faire un peu de réflexion sur les divers tours que donne M. Claude à cette comparaison, quand il veut prouver qu'elle détruit la Transsubstantiation, & quand il veut faire voir qu'elle ne détruit point le simple changement de vertu.

Les deux Théodore, dit-il, emploient la comparaison des aliments.

Or cette comparaison découvre assez clairement quelle est leur doctrine ; savoir, *que la substance du pain conservant son propre être, est ajoutée au corps de Jesus Christ, qu'elle lui est rendue semblable, qu'elle l'augmente, & devient par ce moyen un même corps avec lui.*

Donc ces trois Auteurs n'ont pas cru la Transsubstantiation.

Raisonner de la sorte, n'est-ce pas supposer que la comparaison des aliments est une comparaison *d'entiere ressemblance & non de simple proportion ?*

Cependant M. Claude ne fait point difficulté d'assurer le contraire, quand il est question d'accorder cette même comparaison avec le changement de vertu. *C'est*, dit-il dans les *Augmentations importantes* qu'il a faites à son livre, *une comparaison*, OU IL Y A DE LA PROPORTION DE L'UN A L'AUTRE ET NON UNE ENTIERE RESSEMBLANCE. *Car les Grecs veulent dire simplement, que comme l'aliment que nous mangeons reçoit la forme physique ou naturelle de notre corps, ainsi le pain de l'Eucharistie reçoit l'impression de la vertu vivifiante qui réside au corps naturel de Jesus Christ ; & que comme l'aliment en recevant la forme physique de notre chair, est fait une augmentation de notre corps, de même le pain de l'Eucharistie recevant l'impression de la vertu du corps de Jesus Christ en est fait une augmentation.* Il faut avouer que c'est avec beaucoup de raison que M. Claude a appellé cette addition *une augmentation importante.*

Car il eſt vrai que ſans ſon ſecours il auroit été mal aiſé de ſe former une idée bien diſtincte de ce qu'il veut dire quand il impute aux Grecs de croire, *que la ſubſtance du pain eſt ajoutée au corps de Jesus Chriſt, qu'elle lui eſt rendue ſemblable, qu'elle l'augmente, & devient par ce moyen un même corps avec lui.* Liv. III. Chap. I.

Mais il me permettra de lui dire qu'il eſt également injuſte dans le double uſage qu'il fait de cette comparaiſon. Car s'il eſt manifeſte que les deux Théodore n'ont pas cru que le pain devienne le corps du Seigneur, *par voie d'addition, d'aſſimilation & d'augmentation*, il n'eſt pas moins évident qu'ils n'ont jamais imaginé le ſimple changement de vertu.

En effet, ſi Théodore Graptus avoit cru que le pain & le calice ne ſont qu'en vertu, & non pas en ſubſtance le corps & le ſang de Jesus Chriſt, comment auroit-il pu aſſurer, *que les inviolables Myſteres ne ſont pas la figure du corps, mais le corps même déifié du Sauveur?* Comment auroit-il eu la hardieſſe d'écrire, *que quand le Seigneur prononça ces paroles,* CECI EST MON CORPS, *c'eſt de même que quand il ſe forma une chair de la ſubſtance de la Vierge?* Comment auroit-il oſé dire, *que comme notre corps après la converſion des aliments en ſa ſubſtance n'eſt pas un autre corps que celui que nous avions auparavant, de même il faut concevoir que Jesus Chriſt n'a qu'un ſeul & même corps après le changement ſurnaturel des Symboles en ſon corps & en ſon ſang?*

De même, ſi Théodore Abucara n'avoit reconnu qu'un ſimple changement de vertu, auroit-il jamais dit, *que le pain n'eſt pas moins changé*, οὐχ ἧττον μεταβάλλεται, *au corps du Seigneur par le feu de la Divinité du Saint Eſprit, que les aliments le ſont en notre corps par la chaleur du foie?* Ne faudroit-il pas qu'il eût été dépourvu de jugement pour raiſonner de la maniere qu'il raiſonne avec le Sarraſin? Que M. Claude en juge par lui-même. Si quelque infidele lui demandoit, ſi les Miniſtres ne ſe moquent pas d'eux-mêmes ou du peuple qu'ils conduiſent, de faire d'une même farine deux pains, d'en deſtiner l'un à l'uſage ordinaire, d'appeller l'autre le corps de Jesus Chriſt, & d'aſſurer qu'il confere la rémiſſion des péchés, ne commenceroit-il pas par avertir cet infidele en quel ſens les Miniſtres prétendent que le pain eſt le corps de Jesus Chriſt? Lui viendroit-il jamais en la penſée d'employer la comparaiſon des aliments, pour faire voir que le Seigneur peut changer le pain en la vertu de ſon corps, & le vin en l'efficace de ſon ſang?

Mais ſi ce même infidele s'adreſſoit à des gens perſuadés de la Tranſſubſtantiation, l'un lui diroit, avec Pierre de Clugni: *Quelle raiſon y a-t-il de douter que Dieu puiſſe faire par ſa vertu ce que la nature fait en tout temps & dans tous les hommes?* Un autre lui diroit, avec Jacques de Vitri: Jacob. de Vitr. Hiſt. Occid. c. 38.

LIV. III. CHAP. I. *La nature ne change-t-elle pas en chair l'aliment que nous prenons?* D'autres lui diroient, avec Albert le Grand, ou avec S. Thomas: *Nous expérimentons en nous-mêmes que le pain que nous prenons se change tous les jours en notre chair. Si Dieu a donné cette vertu à notre foie & à notre estomac, y a-t-il sujet d'admirer qu'il ait donné aux Prêtres la puissance d'opérer la conversion du pain en la chair du Seigneur?* Les autres se serviroient des termes de Jean Bromiard, ou du Chancelier Gerson, ou de Raimond de Sebonde, qui sont à-peu-près les mêmes; ou, si vous voulez, de ceux de Théodore Abucara.

Albertus Magn. de Sacram. Euchar. serm. 11. S. Thom. opusc. 58. c. 11. & opusc. 59. c. 2.

Enfin si cet infidele se retiroit de la conférence en soupirant, & en avouant qu'il a eu tort de reprocher aux Prêtres qu'ils se moquent d'eux-mêmes ou du peuple qu'ils conduisent, y a-t-il quelqu'un qui ne conclût pas qu'il s'agissoit dans cette dispute d'un changement de substance, & non pas d'un simple changement de vertu? Aussi M. Claude s'est-il bien donné de garde de rapporter ces dernieres paroles du Dialogue d'Abucara: *Est-ce que vous n'accorderez pas, mon ami, que le Saint Esprit puisse faire ce que fait votre foie? Je l'accorde, dit le Sarrasin, & en soupirant il se tut.* Ç'auroit été ruiner *la clef d'accroissement*, en prétendant l'établir, que de ne point supprimer cette clause; car il est certain qu'elle montre évidemment, que l'exemple tiré des aliments ne tend qu'à prouver la possibilité du changement des Symboles au corps du Seigneur, & non pas à faire voir que ce changement se fait comme celui des aliments, *par voie d'addition, d'augmentation & d'assimilation.*

CHAPITRE II.

Que les passages de S. Jean de Damas allégués par M. Claude établissent la Transsubstantiation.

M. CLAUDE.

L. 3. c. 13. p. 315. « ON doit trouver bon que je rapporte ici les expressions de Damascene, bien qu'on ait à en parler dans un autre lieu. Car il est certain que pour bien juger de l'opinion des Grecs modernes, il faut remonter jusques à lui. M. Arnauld a remarqué lui-même que Jean de Damas est *comme le S. Thomas des Grecs*, & qu'il a toujours été la regle de leur doctrine sur l'Eucharistie. Ailleurs il nous assure, *qu'il n'y a qu'à lire les Traités des nouveaux Grecs pour y reconnoître qu'ils se conforment entiérement au sentiment & aux expressions de ce Pere.* C'est donc

„ donc un principe à l'égard de M. Arnauld, de sorte que, pour le con- Liv. III.
„ vaincre touchant la créance des Grecs, il y a quelque néceſſité d'aller Ch. II.
„ jusqu'à Damaſcene ".

Réponse. M. Claude s'eſt ſouvent efforcé de faire entrer S. Jean de Damas dans la diſpute de la créance des Grecs modernes; mais comme ç'a toujours été ſous de vains prétextes, nous n'y avons jamais conſenti. Nous lui avons répondu que les nouveaux Grecs s'étoient expliqués en des termes ſi clairs & ſi formels, qu'il n'y avoit nulle néceſſité de remonter juſques au huitieme ſiecle pour bien juger de leur opinion; & que ſi S. Jean de Damas étoit *comme leur S. Thomas*, il n'y avoit pas ſujet de douter qu'il n'eût cru la Tranſſubſtantiation, puiſqu'elle ſe trouve ſi clairement établie dans les livres des Grecs modernes. On a néanmoins averti en même temps les Lecteurs, qu'on n'avoit pas deſſein de tirer de l'avantage de ces ſortes de préjugés, mais qu'on vouloit les rendre juges des véritables ſentiments de S. Jean de Damas par S. Jean de Damas même. C'eſt ce que nous allons faire dans ce ſecond Chapitre & dans quelques autres des ſuivants.

SECTION I.

Que le pain de la Communion n'eſt pas, ſelon S. Jean de Damas, un pain commun inondé de la ſimple vertu du corps de Jeſus Chriſt. Dixieme Preuve pour le changement de ſubſtance.

M. Claude. « Je dis donc que ce ſentiment de Nicolas de Méthone : Ibid.
„ *Que Dieu a joint ſa divinité à des choſes auxquelles notre nature eſt ac-*
„ *coutumée, diſant, ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*, ſemble être pris
„ de Damaſcene; car voici ce qu'il dit au Livre IV de la Foi Orthodoxe :
„ *Le pain & le vin ne ſont pas la figure du corps & du ſang de Jeſus Chriſt,*
„ *à Dieu ne plaiſe; mais ils ſont le corps même diviniſé de Jeſus Chriſt,*
„ *le Seigneur nous diſant lui-même; ceci eſt, non la figure de mon corps,*
„ *mais mon corps, non la figure de mon ſang, mais mon ſang. Il avoit dit*
„ *auparavant aux Juifs. Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme,*
„ *& ne buvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous. Car ma chair*
„ *eſt une vraie viande, & mon ſang un vrai breuvage. Et là même, celui qui*
„ *me mange vivra. Approchons-nous en donc avec tremblement, avec une*
„ *conſcience pure, avec une foi ferme, & il nous ſera fait entiérement ſelon*
„ *la conſtance & la fermeté de notre foi. Honorons-le avec une entiere pu-*
„ *reté de corps & d'eſprit. Car il eſt double. Approchons-nous en avec un*
„ *deſir ardent, & mettant nos mains en forme de croix, recevons le corps*

LIV. III. CH. II. » *du Crucifié. Mettons-le sur nos yeux, sur nos levres & sur notre front, » & prenons ainsi le charbon divin, afin que notre dévotion étant embra- » sée par le feu de ce charbon, nos péchés soient consumés, que notre cœur » en soit illuminé, & que par la participation de ce feu divin, nous soyons » nous-mêmes enflammés & déifiés. Isaïe vit un charbon. Or le charbon n'est » pas de simple bois, mais du bois uni avec le feu. Ainsi le pain de la Com- » munion n'est pas de simple pain, mais un pain uni à la divinité. Or un » corps uni à la divinité n'est pas une seule nature, c'en est deux, l'une » celle d'un corps & l'autre celle de la divinité qui lui est jointe. Ainsi à les » prendre ensemble, ce n'est pas une seule nature, mais deux.*

Ces paroles marquent clairement que Damascene entend que le pain » de l'Eucharistie, qui est le corps de Jesus Christ, est double, parce » qu'il est joint à la divinité; que ce n'est pas de simple pain, mais un » pain uni à la divinité, composé de deux natures, l'une du pain, & » l'autre de la divinité qui lui est jointe; de même que le charbon vif » d'Isaïe n'étoit pas de simple bois, mais un bois uni au feu. Or c'est » précisément ce qui est contenu dans la proposition que j'avois entrepris » de prouver, qui est, que le pain & le vin, gardant leur propre nature, » sont joints à la divinité, selon les Grecs.

» M. Arnauld qui a vu la force de ce passage, s'est avisé pour s'en dé- » barrasser, de dire, que cette duplicité dont parle Damascene se doit » entendre de Jésus-Christ-même, qui est composé d'une double natu- » re. Il rapporte le passage dont il s'agit jusqu'à ces mots, *duplex est* » *enim*, CAR IL EST DOUBLE, puis il ajoute: *Il est clair que jusqu'ici* » *ces paroles se rapportent à Jesus Christ, & à la vraie chair de Jesus* » *Christ, & que c'est de Jesus Christ dont il est dit* QU'IL EST DOUBLE, » *c'est-à-dire, composé d'une double nature.*

» Mais tout cela n'est qu'une erreur & une fausse équivoque de M. Ar- » nauld, pour n'avoir pas consulté le grec de Damascene, où cette équi- » voque n'a point de lieu; car il y a διπλοῦν γάρ ἐστι. Qui ne voit donc » que *ce corps double* dont parle Damascene, & qu'il compare au charbon » d'Isaïe, est le pain de la Communion; qu'il est double parce que c'est » un pain uni à la divinité, & que l'effet de cette union est, non *de* » *changer la nature du pain*, mais *de faire un composé de deux natures?* » D'où il s'ensuit manifestement que l'une de ces natures étant la divinité, » l'autre est la nature du pain.

p. 336. » Je ne doute pas qu'il n'y puisse avoir des gens qui lisant ceci ne » manqueront pas de demander, si par cette union du pain à la divinité, » Damascene & Nicolas de Méthone entendent une véritable union hy- » postatique, comme celle qui joint le corps naturel à la divinité.

„ A cette queſtion je réponds, que bien que toute l'hypotheſe des „ Grecs, & en particulier quelques-unes de leurs expreſſions, ſemblent „ donner lieu de leur attribuer la créance de l'union hypoſtatique du „ pain à la divinité, ſi eſt-ce que leurs Auteurs ne s'en expliquent pas „ formellement, & ne paroiſſant pas d'ailleurs par leur pratique qu'ils „ aient cette opinion, il y a plus de juſtice à ne la leur imputer pas, „ qu'à la leur imputer; d'autant plus qu'il n'y a aucune de leurs expreſ- „ ſions communes, quelque fortes qu'elles ſoient, qui ne puiſſent s'ac- „ corder avec une ſimple union d'efficace; c'eſt-à-dire, avec une union „ du pain à la ſimple efficace du corps de Jeſus Chriſt; car *cette divinité* „ que Damaſcene dit être jointe au pain, n'eſt autre choſe, comme je „ l'ai déja remarqué dans ma Réponſe au deuxieme Traité de la Perpé- „ tuité, *que l'efficace ineffable & vivifiante qui émane du corps de Jeſus* „ *Chriſt, & qui, par maniere de dire, inonde le pain de bénédiction.*

Liv. III. Ch. II.

Réponſe au ſecond Traité, p. 3. c. 8. p. 710.

Il eſt vrai que le terme *d'aſſomption*, dont Damaſcene s'eſt ſervi, „ *panis & vinum* παραλαμβάνεται ASSUMUNTUR, m'avoit en quelque ſor- „ te porté au commencement à croire, après M. Aubertin, qu'il en- „ tendoit une véritable aſſomption hypoſtatique, & c'eſt ce qui m'a fait „ écrire dans ma Réponſe au premier Traité, *qu'à mon avis on ne pou-* „ *voit pas douter que Damaſcene n'eût été dans l'erreur de l'aſſomption du* „ *pain, puiſqu'il s'étoit ſervi du propre terme* d'ASSOMPTION; mais ayant „ depuis examiné ce paſſage avec application, il m'a ſemblé qu'on pou- „ voit facilement rapporter ce παραλαμβάνεται, non à ce qui précede dans „ le même diſcours, mais à ce qui ſuit, en ce ſens ſimple, *que le pain &* „ *le vin* SONT EMPLOYÉS *dans l'Euchariſtie, parce que ce ſont des choſes qui* „ *nous ſont familieres* ".

p. 17.

Réponſe. Il s'agit donc ici de ſavoir *quel eſt ce pain* compoſé de deux natures dont parle S. Jean de Damas, *quelles ſont les deux natures* qui le compoſent, & enfin *quelle eſt l'union* qui joint ces deux natures enſemble. C'eſt à quoi ſe réduiſent toutes les queſtions qu'on peut former ſur ce ſujet.

M. Arnauld ſoutient que *ce pain* n'eſt autre que le corps même du Sauveur, ſa chair vivifiante, Jeſus Chriſt lui-même. M. Claude prétend que c'eſt un pain commun, terreſtre & inanimé. S. Jean de Damas décide la queſtion en faveur de M. Arnauld: *Le pain*, dit-il, *n'eſt pas la figure du corps, mais le corps même diviniſé de Jeſus Chriſt, le Seigneur ayant dit lui-même. Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme vous n'aurez point la vie en vous, car ma chair eſt une vraie viande. Et là même: Celui qui me mange vivra.*

M. Arnauld prétend, *que les deux natures* qui compoſent ce pain,

font la nature du corps pris de la Vierge, & la nature de la divinité. M. Claude assure, que l'une de ces deux natures est la nature d'un pain commun, & l'autre la nature d'une certaine efficace ineffable & vivifiante qui émane du corps de Jesus Christ, & qui inonde, pour ainsi dire, le pain de bénédiction. S. Jean de Damas prononce, *que l'une des deux natures, dont ce pain est composé, est celle du corps, & l'autre celle de la divinité, qui lui est unie, parce que ce pain est véritablement le corps uni à la divinité, le corps pris de Marie.*

M. Arnauld soutient, que *l'union* qui joint ensemble les deux natures de ce pain, n'est pas une union de simple efficace, mais d'hypostase. M. Claude soutient au contraire, que ce n'est pas une union d'hypostase, mais de simple efficace. S. Jean de Damas définit pour une troisieme fois contre M. Claude en faveur de M. Arnauld. *Il y a*, dit-il, *deux natures dans le corps de Jesus Christ que nous recevons qui sont inséparablement unies selon l'hypostase. Le corps dont nous sommes participants est hypostatiquement uni à la divinité.* Ces paroles sont tirées d'un excellent passage de S. Jean de Damas qu'il a plu à M. Claude de passer sous un profond silence, bien que M. Arnauld le lui eût allégué. On le rapportera entier dans la quatrieme Section.

Damasc. orat. 3. de Imag.

Je demande maintenant si l'on a jamais vu des exemples d'une hardiesse pareille. On allegue à M. Claude des passages de S. Jean de Damas, où il est dit en termes formels, *que le pain de la Communion est le corps pris de la Vierge, le corps même divinisé, le corps hypostatiquement & inséparablement uni à la divinité;* où il est dit mot pour mot, *que l'une des deux natures dont ce pain est composé, est celle du corps, & l'autre celle de la divinité;* où il est dit, *que ces natures sont unies ensemble inséparablement & selon l'hypostase.* Et après tout cela M. Claude ne craint point d'assurer, que le pain de la Communion est, selon Damascene, un pain ordinaire; que les deux natures qui le composent ne sont pas le corps pris de Marie & la divinité; que l'une est la nature d'un pain commun, & l'autre la nature d'une certaine vertu qui émane du corps de Jesus Christ; enfin que l'union dont parle ce Pere, n'est pas une union d'hypostase, mais de simple efficace. Qu'on juge quelle violence il ne se faut point faire pour s'empêcher de croire qu'un homme qui écrit de la sorte ne combat point la vérité connue.

Cependant à moins que de s'en faire encore une plus grande, je ne sais si l'on se persuadera jamais que M. Claude dise les choses comme il les pense, quand il veut faire croire, qu'il y a de l'équivoque dans la version latine du passage de S. Jean de Damas, & que si M. Arnauld a rapporté le mot *duplex* à Jesus Christ, & non au corps de Jesus Christ,

ce n'a été que pour faire illuſion au monde. En effet, quelle équivoque un homme qui entend le latin peut-il s'imaginer dans ces paroles : *Ipſum porro omni puritate colamus, ſiquidem* DUPLEX IPSE *eſt ?* Et comment peut-on ſans bleſſer la ſincérité, reprocher à M. Arnauld d'avoir eu deſſein de faire illuſion, en ne rapportant pas le mot *duplex* au corps de Jeſus Chriſt? M. Arnauld ne témoigne-t-il pas lui-même, qu'encore que ce mot ſe rapporte à Jeſus Chriſt ſelon la lettre, il faut pourtant ſelon le ſens le rapporter au corps de Jeſus Chriſt ? *Il eſt clair*, dit-il, *que ces paroles*, HONORONS-LE PARCE QU'IL EST DOUBLE, *s'entendent de Jeſus Chriſt ; c'eſt-à-dire, du corps de Jeſus Chriſt.* Liv. III. Ch. II.

Comme l'Auteur de la Perpétuité a déja pleinement ſatisfait le monde ſur ce qui touche la ſurpriſe dans laquelle M. Claude s'eſt imaginé qu'on étoit tombé, pour n'avoir pas conſulté le texte grec de S. Jean de Damas, on trouvera bon que j'y renvoie ceux qui s'en voudront éclaircir. Dans la Rép. Gén. l. 2. c. 9.

Mais d'où vient, dira peut-être quelqu'un, que M. Claude a remarqué, *que l'effet de l'union, dont parle S. Jean de Damas, eſt non* DE CHANGER LA NATURE DU PAIN, *mais* DE FAIRE UN COMPOSÉ DE DEUX NATURES ? Eſt-ce que M. Arnauld, ou l'Auteur de la Perpétuité prétendent le contraire ? Je réponds que cette prétention n'eſt jamais venue en penſée ni à l'Auteur de la Perpétuité, ni à M. Arnauld, ni, comme je crois, à qui que ce ſoit. Il y a donc ſous cette remarque une illuſion cachée, qu'il eſt important de découvrir, de peur que M. Claude ne prétende quelque jour être en droit de faire paſſer un pur paralogiſme pour une démonſtration invincible, ſous ce ſpécieux prétexte, que je n'ai oſé entreprendre d'y répondre.

Nicolas de Méthone enſeigne, qu'il ſe fait dans la conſécration *une union de la divinité à des choſes familieres à notre nature.* M. Arnauld a remarqué, *que l'effet de cette union eſt de transformer intérieurement le pain au corps de Jeſus Chriſt.* M. Claude ſoutient que cette remarque *eſt une échappatoire frivole.* Car, dit-il, ce ſentiment de Nicolas de Méthone ſemble être pris de Damaſcene. *Or l'effet de l'union dont parle Damaſcene n'eſt pas de changer la nature du pain.* C'eſt ici où l'illuſion commence à ſe découvrir. Car comment croyez-vous que M. Claude prouve cette ſeconde propoſition ? En alléguant le paſſage de S. Jean de Damas, d'où Nicolas de Méthone a tiré ſes propres paroles ? Il s'eſt bien donné de garde de le faire ; ç'auroit été ſe trahir. Car il eſt certain, qu'il n'y a rien qui empêche qu'on ne puiſſe dire, que l'effet de l'union dont parle S. Jean de Damas en ce lieu eſt *de changer la nature du pain.* Qu'a donc fait M. Claude ? Il eſt allé chercher dans S. Jean de Damas un paſſage qui n'a aucun rapport avec celui de Nicolas de Méthone, &

où S. Jean de Damas parle d'une union dont l'effet, de l'aveu de tout le monde, eſt, non *de changer la nature du pain*, mais *de faire un compoſé de deux natures.*

Mais voyons ſi je n'impoſe point à M. Claude. *Si vous doutez*, dit Nicolas de Méthone, *de ce changement du pain au corps de Jeſus Chriſt, parce que vous ne voyez point de chair, il faut que vous ſachiez, ô homme ingrat & méconnoiſſant, que Dieu qui ſait toutes choſes & qui eſt très-bon, a fait ceci ſagement pour condeſcendre à notre infirmité, de peur que pluſieurs n'euſſent horreur des arrhes de la vie éternelle; ne pouvant ſouffrir de voir de la chair & du ſang. C'eſt pourquoi il a voulu que cela ſe fît par des choſes familieres à notre nature, & il leur a joint ſa divinité diſant: Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang.* Si vous *me demandez*, dit S. Jean de Damas, *comment le pain eſt fait le corps de Jeſus Chriſt & le vin ſon ſang, je vous réponds: le S. Eſprit ſurvient & opere ces merveilles qui ſont au deſſus de nos paroles & de toutes nos penſées. On y emploie du pain & du vin, parce que Dieu connoît que la foibleſſe des hommes leur fait ordinairement concevoir de l'horreur des choſes qui ne leur ſont pas familieres. Ainſi, ſelon la condeſcendance dont il a coutume d'uſer avec nous, il opere ces choſes qui ſont au deſſus de la nature par le moyen de celles auxquelles notre nature eſt accoutumée. Et comme dans le Baptême Dieu a joint à l'huile & à l'eau la grace du Saint Eſprit, & en a fait le bain de la régénération, parce que les hommes ont accoutumé de ſe laver avec de l'eau, & d'oindre leur corps avec de l'huile; de même auſſi, parce qu'on a accoutumé de manger du pain & de boire du vin mêlé d'eau, il leur a joint ſa divinité, & les a faits ſon corps & ſon ſang.* N'eſt-il pas plus viſible que le jour, que c'eſt ce lieu de S. Jean de Damas que Nicolas de Méthone a prétendu imiter, & non pas cet autre, où il eſt dit que le pain de la Communion eſt compoſé de la nature du corps de Jeſus Chriſt & de ſa divinité?

Il ne reſte donc plus qu'à faire voir que ces dernieres paroles de S. Jean de Damas: *Il leur a joint ſa divinité & les a fait ſon corps & ſon ſang*, peuvent recevoir le ſens que M. Arnauld a donné aux paroles de Nicolas de Méthone, qui eſt, *que Dieu a joint ſa divinité à des choſes familieres à notre nature*, POUR LES TRANSFORMER INTÉRIEUREMENT *au corps & au ſang du Seigneur*. La preuve en eſt toute évidente. Car perſonne ne niera jamais que ces paroles: *Le S. Eſprit ſurvient*, ET OPERE *ces merveilles*, & plus bas: *Dieu a joint à l'eau la grace du Saint Eſprit*, ET EN FAIT *le bain de la régénération*, ne ſe puiſſent prendre en ce ſens ici, *que le S. Eſprit ſurvient* POUR OPERER *ces merveilles*, &, *que Dieu a joint à l'eau la grace du Saint Eſprit* POUR EN FAIRE *le bain de la régé-*

nération, qui empêche donc que celles-ci : *Il leur a joint sa divinité*, ET LES A FAIT *son corps & son sang*, ne puissent de même se prendre en ce sens, *que le Seigneur a joint au pain & au vin sa divinité* POUR EN FAIRE *son corps & son sang*, qui est précisément l'explication que M. Arnauld a donnée au passage de Nicolas de Méthone. Liv. III. Ch. II.

C'est donc une pensée pareille à celle de Théodore Abucara & de Samonas Evêque de Gaze, comme on l'a déja remarqué ailleurs. *Le S. Esprit*, dit Théodore, *descend sur le pain & sur le vin, & par le feu de sa divinité, il les change au corps & au sang de Jesus Christ. Le Seigneur*, dit Samonas, *joignant sa divinité au pain & au vin qui nous sont familiers, les change dans son corps & dans son sang.*

SECTION II.

Que ces paroles de S. Jean de Damas : LE CORPS DE JESUS CHRIST PASSE EN LA CONSISTANCE DE NOS CORPS, *ne favorisent point la cause de M. Claude. XI. Preuve contre le changement de vertu.*

M. Claude. „ Damascene enseigne expressément, *que le Sacrement passe* „ *en la consistance de nos ames & de nos corps, qu'il ne se consume ni se* „ *corrompt, ni ne passe* εἰς ἀφεδρῶνα, *mais qu'il passe en notre substance* „ *& pour notre conservation.* Ce qui montre qu'il croyoit que l'Eucha„ ristie étoit une véritable substance du pain, puisqu'elle passe en celle „ de nos corps, & qu'il y auroit trop d'inconvénients à faire passer la „ propre substance du corps de Jesus Christ en la substance de notre „ chair. Car de prétendre que Damascene a cru que la substance du corps „ de Jesus Christ a en soi réellement la forme du pain, & que par le „ moyen de cette forme elle peut passer en notre substance, ce seroit „ une échappatoire insoutenable. L. 5. c. 6. p. 599.

„ En effet, pour peu qu'on considere cette opinion, que M. Arnauld „ n'a point fait difficulté d'attribuer à Anastase Sinaïte, & à quelques Au„ teurs Latins du neuvieme siecle, on trouvera qu'il est impossible qu'elle „ soit jamais tombée dans l'esprit de personne, à moins que d'avoir été „ dans la derniere extravagance. Je laisse à part qu'il est fort difficile de „ poser comment les accidents naturels du pain se détachent de leur „ propre & naturelle substance pour s'attacher à celle du corps de Jesus „ Christ, ni comment une même substance en nombre peut être là-haut „ au Ciel affectée de ses propres accidents, & ici bas affectée réellement „ des accidents du pain & du vin. L. 6. c. 11. p. 892.

„ Je dirai seulement qu'à moins que de rêver entiérement, on ne sau-

Liv. III. Ch. II.

» roit s'imaginer que le même corps en nombre qui est là-haut, existe » sur la terre d'une maniere corporelle & matérielle, comme doit exister » un sujet qui a des accidents réellement inhérents, & que néanmoins il » y soit à la maniere naturelle d'une véritable substance du pain. Car » toute substance qui reçoit & qui soutient réellement les accidents du » pain, les doit recevoir & soutenir à la maniere d'une véritable substan- » ce de pain, afin de s'accommoder à la nature de ces accidents. Il faut » qu'une substance qui reçoit réellement les accidents du pain ait toutes » ses parties *in ordine ad se*, comme on parle, faites comme les parties » d'un vrai pain, afin qu'il y ait de la proportion entr'elles & les acci- » dents qu'elle reçoit. Et ne seroit-ce donc pas extravaguer que de dire, » que les parties du corps humain de Jesus Christ, savoir sa tête, ses » bras & ses autres membres existent intérieurement *in ordine ad se*, à » la maniere des parties du pain comme de petites miettes? Qui vit jamais » rien de plus creux que cette Philosophie, un corps humain réelle- » ment divisible, réellement palpable, réellement sensible d'une divisibi- » lité, d'une palpabilité & d'une sensibilité qui lui est propre, & qui néan- » moins ne lui est point naturelle, mais est empruntée d'un autre *sujet?* » Cette divisibilité & cette palpabilité qui résidoient réellement dans la » substance même du corps de Jesus Christ, la rendoient capable de tous » les changements que le pain souffre, elle étoit digérée par la chaleur » naturelle dans l'estomac des communiants, elle étoit réduite en leur » propre substance, animée de leur ame, vivante de leur vie, & unie à » eux personnellement".

« Que croyoient-ils donc? S'imaginoient-ils que ce même corps de » Jesus Christ étoit en même temps animé de deux ames, & vivant de » deux vies, ou, pour mieux dire, de cent millions d'ames & de cent » millions de vies; savoir de celle de Jesus Christ & de celles de tous » les communiants du monde, uni personnellement au Fils de Dieu, » & personnellement à cent millions d'hommes à la fois; ou s'imagi- » noient-ils que le corps de Jesus Christ est détaché de sa propre & na- » turelle ame, & désuni hypostatiquement du Verbe? Croyez-moi, il » faut être tombé dans un terrible désordre pour être capable de ces » sortes de folies.

p. 600. » Il faut donc comprendre que, selon Damascene & les Grecs, il » y a deux choses dans l'Eucharistie, la substance du pain & la vertu » spirituelle & divine qui lui est communiquée; de sorte que Damas- » cene faisant la distribution de ces deux choses, en donne l'une à l'ame, » & l'autre au corps. *C'est*, dit-il, *le corps & le sang de Jesus Christ; il* » *passe en la consistance de notre ame & de notre corps*, σῶμα ἐςι καὶ αἷμα χριςοῦ

» χριστοῦ εἰς σύστασιν τῆς ἡμετέρας ψυχῆς τε καὶ σώματος χωρεῖ. Celle qu'il Liv. III.
» donne à l'ame est la vertu divine, celle qu'il donne au corps est la Ch. II.
» substance du pain; & c'est à l'égard de cette derniere qu'il ajoute,
» ὐ δαπανώμενον, ὐ φθειρόμενον, οὐκ εἰς ἀφεδρῶνα χωροῦν, μὴ γένοιτο, ἀλλ' εἰς
» τὴν ἡμῶν ὐσίαν καὶ συντήρησιν, *ne se consumant point, ne se corrompant*
» *point, ni n'étant sujet à la nécessité des aliments ordinaires, à Dieu ne*
» *plaise, mais passant en notre substance pour notre conservation.* Il dit
» formellement qu'elle passe en notre substance: pourquoi ne veut-on
» pas que je le dise après Damascene même"?

Réponse. Fut-il jamais en fait de gloses un Auteur comparable à M. Claude? S. Jean de Damas enseigne, *que le corps & le sang de Jesus Christ passent en la consistance de nos ames & de nos corps, qu'ils ne se consument point, qu'ils ne se corrompent point, qu'ils ne sont point sujets à la nécessité des aliments communs, mais qu'ils passent en notre substance pour la conserver.* Quelqu'un souhaite-t-il qu'on lui fasse comprendre en deux mots la pensée de ce Pere? Voici M. Claude tout prêt à le contenter. *C'est-à-dire*, dit-il, 1°. *Qu'il y a deux choses dans le Sacrement, la substance du pain & une vertu spirituelle.* 2°. *Que la vertu spirituelle est communiquée à l'ame, & que la substance du pain passe toute entiere sans se consumer & sans se corrompre en la substance de nos corps.* Mais à quoi songe M. Claude? Si le pain & le vin ne se consument point, ils demeurent donc de véritable pain & de véritable vin: s'ils ne se corrompent point, ils ne sont donc convertis ni en sang, ni en chair, ni en os: s'ils demeurent de vrai pain & de vrai vin, sans être convertis ni en os, ni en chair, ni en sang, comment veut-il que nous concevions, ou plutôt comment conçoit-il lui-même qu'ils passent en la substance de nos corps? Ces paroles de S. Jean de Damas contiennent donc une preuve invincible contre le simple changement de vertu, puisqu'il est impossible de leur donner un sens raisonnable, en supposant que le pain & le vin ne sont pas transsubstantiés au corps & au sang du Sauveur.

Mais, dit-on, il y a trop d'inconvénients *à faire passer la propre substance du corps de Jesus Christ dans la substance de notre chair.* Je réponds en premier lieu, qu'il ne s'agit pas ici de savoir si l'hypothese de S. Jean de Damas touchant les suites de la Transsubstantiation emporte après soi quelque inconvénient. L'unique chose dont il s'agit est de savoir si ce raisonnement est juste: S. Jean de Damas a enseigné *que le corps & le sang de Jesus Christ passent en la consistance de notre corps;* donc il n'a pas cru la Transsubstantiation. M. Claude prétend que la conséquence est bonne; mais il n'en apporte aucune preuve. Je soutiens qu'elle est nulle, & je

Liv. III. Ch. II. le prouve par le témoignage d'un Auteur célebre qui croyoit, de l'aveu de M. Claude, la Transsubstantiation, & qui pourtant a enseigné la même doctrine que S. Jean de Damas. Cet Auteur n'est autre que l'Abbé Paschase: *Le corps & le sang de Jesus Christ*, dit-il, *se convertissent en notre chair & en notre sang. Caro aut sanguis Christi in nostram convertuntur carnem & sanguinem.* Si ce saint Abbé a pu croire que le pain & le vin sont d'abord changés au corps & au sang du Seigneur, & qu'ensuite ce corps & ce sang se convertissent dans la chair & dans le sang des fideles, n'est-il pas évident qu'on ne peut pas conclure que S. Jean de Damas ait cru que la substance des Symboles demeure après la consécration, sous prétexte qu'il a écrit, *que le corps & le sang de Jesus Christ passent en la consistance de notre corps & dans notre substance pour la conserver?*

Paschas. l. de Corp. & Sang. Dom. c. 20.

SECTION III.

Trois manieres dont S. Jean de Damas a pu concevoir le passage du corps de Jesus Christ dans les nôtres sans blesser la créance de l'Eglise.

J'ajoute à cette premiere réponse, qu'il y auroit en effet de grands inconvénients à soutenir que le corps du Seigneur passe dans le nôtre de la maniere dont les Capharnaïtes & les Stercoranistes l'ont conçu. Car si le corps de Jesus Christ passoit en notre substance comme les Stercoranistes le concevoient, il feroit sujet à toutes les conditions des aliments communs; & si ce passage se faisoit de la maniere dont le conçurent les Capharnaïtes, on déchireroit en pieces la chair du Sauveur lorsqu'on la mange, ce qui est horrible seulement à penser. Mais à faire passer le corps & le sang de Jesus Christ en la consistance de nos corps de la maniere dont S. Jean de Damas enseigne qu'ils y passent, *sans se consumer, sans se corrompre, sans être jetés* εἰς ἀφεδρῶνα, il n'est pas aisé d'y trouver des inconvénients véritables.

Car de dire, que si le corps de Jesus Christ ne se consume point, il demeure un véritable corps humain; que s'il ne se corrompt point, il n'est changé ni en chair, ni en sang, ni en os; & enfin que s'il demeure toujours un véritable corps humain, aussi entier & aussi parfait qu'il est là-haut au ciel, sans être changé en sang, en chair, ou en os, il n'est pas concevable qu'il puisse passer en la consistance de nos corps, c'est une difficulté aisée à résoudre, quelle que puisse avoir été l'opinion de S. Jean de Damas touchant la partie extérieure du Sacrement.

En effet, si vous supposez que ce Pere ait cru que les accidents du pain transsubstantié ne demeurent point après le changement, mais seu-

lement leurs apparences, on dira que quand il enſeigne, *que le corps & le ſang du Seigneur paſſent en la conſiſtance de notre corps & en notre ſubſtance ſans ſe conſumer & ſans ſe corrompre*, ſa penſée n'eſt pas qu'ils ſe convertiſſent en notre chair & en notre ſang; mais qu'il prétend dire, que comme le corps de Jeſus Chriſt paſſe, pour ainſi dire, de la Table ſacrée dans les mains du Prêtre, ſous les apparences d'un pain commun qui n'eſt pas encore diviſé; & des mains du Prêtre dans la bouche des communiants, ſous les apparences d'un pain diviſé; & de la bouche des communiants dans leur eſtomac, ſous les apparences d'un pain briſé avec les dents, ſans recevoir dans ces trois paſſages aucune diminution ou corruption; de même il paſſe ſans ſe conſumer & ſans ſe corrompre, de notre eſtomac dans toutes les parties de notre corps pour s'unir & ſe mêler avec elles ſous les apparences qui leur ſont propres; c'eſt-à-dire, avec le ſang ſous les apparences de petites gouttes de ſang, avec la chair ſous les apparences de chair, & ainſi des autres. D'où il arrive néceſſairement que la conſiſtance de notre corps & de toutes ſes parties en devient plus pleine, ni plus ni moins que ſi nous nous étions nourris d'un pain commun & ordinaire.

Mais ſi vous ſuppoſez que S. Jean de Damas ait eſtimé, que les accidents demeurent & qu'ils ſubſiſtent par eux-mêmes, on peut dire que par une maniere de parler aſſez ordinaire aux Auteurs qui ſont de ce ſentiment, il a attribué au corps du Seigneur ce qui ne convient proprement qu'au voile qui le contient. Et ſi l'on veut prendre la peine d'examiner avec un peu d'application la maniere dont S. Thomas explique comment notre corps ſe peut nourrir de l'Euchariſtie, & comment ſe font ces apparitions où l'on apperçoit l'hoſtie ſous la forme véritable d'une chair humaine, on trouvera que toute la différence qui eſt ici entre S. Jean de Damas & S. Thomas conſiſte en ce ſeul point, que ſelon S. Thomas le corps de Jeſus Chriſt pourroit demeurer, par un miracle extraordinaire, ſous l'étendue des eſpeces ſacrées après leur converſion en notre propre ſubſtance, & que ſelon S. Jean de Damas dans l'hypotheſe dont nous parlons, ce miracle s'accomplit tous les jours en faveur des fideles qui approchent des redoutables Myſteres avec une conſcience pure & une foi ſincere.

Enfin, ſi vous ſuppoſez que ce Pere ait cru que les accidents ſenſibles de l'Euchariſtie ſont attachés à la ſubſtance du corps de Jeſus Chriſt, comme ils l'étoient à celle du pain avant le changement, il n'y aura rien de ſi aiſé à comprendre, que la maniere dont le propre corps du Seigneur peut effectivement ſe convertir en notre propre ſubſtance, par le moyen des nouvelles dimenſions dont nous le concevrons réellement

affecté, & cela sans que ses propres dimensions & ses qualités naturelles en reçoivent aucun dommage; ce qui est vraiment passer en notre substance *sans se consumer & sans se corrompre*, comme parle S. Jean de Damas.

Au reste c'est en vain que M. Claude nous dit, *qu'il est fort difficile de poser comment les accidents du pain s'attachent à la substance du corps de Jesus Christ*, puisqu'on a fait voir ailleurs, que cette opinion a été soutenue par plusieurs Théologiens au douzieme siecle, & qu'elle l'est encore aujourd'hui par un Auteur très-célebre. Cet Auteur possede la Philosophie des Grecs d'une maniere peu commune; les ouvrages de S. Jean de Damas font voir qu'il y étoit fort intelligent. Cet Auteur soutient que l'existence des accidents sans sujet ne peut subsister avec les principes de la Philosophie d'Aristote, qui est celle des Grecs; M. Aubertin a produit quelques maximes philosophiques de S. Jean de Damas, qui semblent ne pouvoir subsister avec cette existence. Enfin cet Auteur prétend que pour concilier la créance de l'Eglise avec la Philosophie des Grecs, il faut dire que les accidents du pain demeurent attachés à la propre substance du corps de Jesus Christ, qui empêche que la même pensée ne soit venue à S. Jean de Damas, vu principalement qu'il y a assez d'apparence que cette opinion étoit déja commune dans l'Eglise Grecque au septieme siecle, comme on l'a montré en traitant de S. Anastase Sinaïte?

Sub. lib. 1. c. 7.

C'est aussi en vain qu'après qu'on a témoigné, qu'on ne prétendoit tirer aucun avantage *de la difficulté qu'il y a à poser comment les accidents du pain se détachent de leur propre & naturelle substance pour s'attacher à celle du corps de Jesus Christ*, on prétend étourdir le monde en remarquant, *qu'à moins que de rêver entiérement on ne sauroit s'imaginer que la substance d'un corps humain ait des parties capables de s'accommoder à la nature des accidents d'un vrai pain, puisqu'il faudroit qu'elle eût des parties faites comme de petites miettes.* Car pour découvrir la vanité de cette remarque de M. Claude, il n'y a qu'à lui demander quels sont ces accidents dont il prétend parler. Sont-ce les qualités du pain, ou ses dimensions? Si ce sont les dimensions du pain, à quoi songe M. Claude d'établir pour un principe incontestable, *qu'afin qu'une substance puisse les recevoir, il faut qu'elle ait* DES PARTIES *capables de s'accommoder à leur nature?* Est-ce qu'il conçoit des parties dans une substance conçue sans son étendue & sans ses dimensions? Mais s'il est de ce sentiment, comment prouvera-t-il que S. Jean de Damas n'a pas été de l'opinion d'une infinité de Philosophes qui soutiennent, que toutes les parties d'une substance matérielle lui viennent de ses dimensions, & que de concevoir une substance matérielle sans ses

dimenſions, c'eſt la concevoir indiviſible & ſans aucune partie? Si ce ſont les qualités du pain & non pas ſes dimenſions, dont parle M. Claude, à quoi ſonge-t-il encore de dire, *qu'il eſt inconcevable que la ſubſtance d'un corps humain ait des parties capables de s'accommoder à leur nature?* Car ſuppoſé, comme M. Claude en eſt demeuré d'accord, que la ſubſtance du corps de Jeſus Chriſt ſoit une fois réellement affectée des dimenſions du pain, quelle difficulté y a-t-il à concevoir qu'elle ait, ſelon ſes nouvelles dimenſions, de petites parties faites comme celles d'un pain commun, & telles qu'il en eſt beſoin pour s'accommoder à la nature de la couleur, de la ſaveur, & de toutes les autres qualités qui ſe font ſentir dans l'Euchariſtie?

C'eſt encore en vain que M. Claude demande, *ſi l'on vit jamais rien de plus creux, qu'une Philoſophie qui reconnoît un corps humain réellement diviſible d'une diviſibilité qui lui eſt propre, & qui néanmoins ne lui eſt pas naturelle, mais eſt empruntée d'un autre ſujet.* J'avoue qu'il y auroit en effet bien peu de ſolidité dans cette Philoſophie, ſi elle ſuppoſoit qu'il ne ſe fît aucune Tranſſubſtantiation de cet *autre ſujet* dans ce *corps humain.* Mais que le pain étant converti dans le corps de Jeſus Chriſt par une vertu qui eſt ſans contredit au deſſus des loix de toute la nature, puiſque c'eſt d'elle que la nature a reçu toutes ſes loix, la ſubſtance de ce divin corps ne puiſſe être réellement diviſible, palpable & ſenſible d'une diviſibilité, d'une palpabilité & d'une ſenſibilité qui ne lui eſt pas naturelle, c'eſt, comme je crois, ce que M. Claude aura de la peine à prouver dans l'hypotheſe de la Philoſophie des Grecs. Quoi qu'il en ſoit, je ne lui conſeille pas d'entreprendre de le faire tandis qu'il ſera dans les ſentiments où il a été juſqu'ici; car ces ſortes de queſtions, à mon avis, ne ſe doivent jamais agiter qu'entre des perſonnes qui conviennent enſemble dans le fond du Myſtere, auquel on tâche d'apporter quelque éclairciſſement, en recherchant les divers moyens dont Dieu l'a pu accomplir.

Enfin M. Claude ſe trompe, s'il croit avancer beaucoup par ces cinq ou ſix demandes qu'il nous fait ſur l'opinion de S. Jean de Damas; car il eſt plus aiſé qu'il ne l'imagine d'y faire des réponſes ſolides & préciſes, comme on le verra dans les Sections ſuivantes.



Liv. III. Ch. II.

SECTION IV.

Que le corps de Jesus Christ n'est pas détaché de son ame, ni désuni du Verbe en passant en la substance des communiants.

Sup. Sect. 3. *M. Claude.* « Cette divisibilité & cette palpabilité qui résidoient réelle- » ment dans la substance même du corps de Jesus Christ, la rendoient » capable de tous les changements que le pain souffre; elle étoit digérée » par la chaleur naturelle dans l'estomac des communiants; elle étoit » réduite en leur propre substance, animée de leur ame, vivante de leur » vie, & unie à eux hypostatiquement. Que croyoient donc ces gens-là? » S'imaginoient-ils que le corps de Jesus Christ est détaché de sa propre » & naturelle ame"?

Réponse. Si S. Jean de Damas avoit cru que le corps de Jesus Christ se détache de son ame en passant dans la substance des communiants, il n'auroit pas écrit, *que le corps & le sang de Jesus Christ passent en la consistance de notre corps & en notre substance*, SANS SE CONSUMER ET SANS SE CORROMPRE; puisqu'il ne peut arriver à un corps humain, selon les principes de la Philosophie des Grecs, une plus grande corruption, que d'être détaché de l'ame qui le vivifie, qui l'anime, & dont il reçoit tout ce qu'il a de mouvement & de perfection.

M. Claude. « S'imaginoient-ils qu'il est désuni hypostatiquement du » Verbe"?

Réponse. Si le corps de Jesus Christ se désunissoit hypostatiquement du Verbe, il seroit désuni de la divinité; & si la divinité ne lui étoit plus unie, il ne nous y feroit point participer en passant en notre substance. Cette seconde imagination est donc pour le moins autant incompatible avec la doctrine de S. Jean de Damas que la premiere; puisque selon ce Pere, l'une des principales fins de la Communion est, de nous rendre participants de la divinité même, & de répandre dans toutes les parties de notre corps le Verbe divin comme une semence féconde, qui leur communiquera un jour l'immortalité & l'incorruption, dont elle est la premiere source.

De Imag. orat. 3. *Je n'adore point la créature outre le Créateur*, dit S. Jean de Damas; *mais j'adore le Créateur qui m'a créé, & qui sans perdre sa dignité, & sans souffrir de division, est descendu vers moi pour honorer ma nature, & me faire participant de la nature divine.* Et expliquant un peu plus bas la maniere dont le Seigneur nous rend participants de sa divinité. *Les Anges*, dit-il, *ne participent point à la nature divine, mais seulement à son opération & à ses graces. Il n'en est pas de même des hommes. Car ils*

ſont rendus participants de la divinité, lorſqu'ils reçoivent le ſaint corps de Jeſus Chriſt, & qu'ils boivent ſon ſang précieux, car ce corps eſt uni ſelon l'hypoſtaſe à la divinité. Et il y a deux natures qui ſont unies hypoſtatiquement & inſéparablement dans le corps que nous recevons; & nous ſommes rendus participants de ces deux natures, de celle du corps corporellement, & de celle de la divinité ſpirituellement; ou plutôt de l'un & de l'autre, ſelon toutes les deux manieres; non que nous devenions la même choſe avec Jeſus Chriſt ſelon l'hypoſtaſe, puiſque nous ſubſiſtons premiérement en nous-mêmes, & qu'enſuite nous ſommes unis, mais par un mêlange de corps & de ſang. Comment donc ſe pourroit-il faire que ceux qui conſervent par l'obſervation des Commandements de Dieu cette union ſi pure & ſi ſincere, ne fuſſent pas plus grands que les Anges? Liv. III. Ch. II.

On donne à l'Euchariſtie, dit-il ailleurs, *le nom de* PARTICIPATION, *parce que nous participons par ſon moyen à la divinité de Jeſus. On l'appelle auſſi* COMMUNION, *& elle l'eſt en vérité, puiſqu'elle nous unit avec Jeſus Chriſt, & qu'elle nous rend participants de ſa chair & de ſa divinité. On donne encore aux Myſteres le nom d'antitypes des choſes à venir, non pas qu'ils ne ſoient véritablement le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, mais parce que maintenant nous ſommes rendus participants par leur moyen de la divinité de Jeſus Chriſt, au lieu que dans l'autre vie nous y participerons ſpirituellement & par la ſeule contemplation.* De Orth. fide l. 4. c. 14.

La ſubſtance de notre chair, dit-il dans un autre ouvrage après S. Irénée, *étant augmentée & entretenue par le corps de Jeſus Chriſt, comment ces hérétiques oſent-ils dire, que la chair n'eſt pas capable de recevoir la vie éternelle, cette chair qui eſt nourrie du corps & du ſang du Seigneur, & qui eſt le membre de Jeſus Chriſt, comme parle le bienheureux Apôtre.* NOUS SOMMES, dit-il, LES MEMBRES DE SON CORPS FORMÉS DE SA CHAIR ET DE SES OS. *Et ne penſez pas qu'il diſe ces choſes de je ne ſais quel homme ſpirituel & inviſible, car un eſprit n'a ni chair, ni os; mais il parle de cette vraie conſtitution humaine, qui eſt compoſée de chair, de nerfs & d'os, & qui eſt nourrie du calice, qui eſt ſon ſang, & augmentée du pain, qui eſt ſon corps.* In Parall. MSS.

Et là même, après avoir apporté l'exemple du bois de la vigne, qui étant plantée en terre porte du fruit en ſa ſaiſon, & celui du grain de froment, qui étant auſſi pourri dans la terre en ſort dans ſon temps avec une multiplication merveilleuſe: *De même*, dit-il, *nos corps qui ſont nourris de l'Euchariſtie, qui eſt le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, étant mis en terre ſont réduits en poudre, mais ils reſſuſciteront en leur temps, le Verbe de Dieu leur donnant la réſurrection pour la gloire de ſon Pere.* C'eſt-à-dire, que le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, dont notre chair eſt Ibid.



Liv. III. Ch. II. nourrie, ne sont pas la premiere source de sa résurrection & de son immortalité, mais le Verbe divin qui leur est uni, comme on le collige de ces paroles de S. Grégoire de Nysse rapportées au même lieu. *Le Verbe*, dit ce Pere, *se répand dans tous les fideles par le moyen de sa chair, en se confondant*, pour ainsi dire, *& en se mêlant avec leurs corps, afin que par leur union avec l'Immortel ils deviennent immortels.*

In Orat. versib. anacreonticis. *C'est vous-même, Seigneur*, dit encore S. Jean de Damas, *qui avez dit : Celui qui mange ma chair & qui boit mon sang demeure vraiment en moi, & moi je suis en lui. Cette parole sortie de la bouche de mon Seigneur & de mon Dieu, est assurément véritable. Il est donc certain, ô Christ, lumiere infiniment plus éclatante que le soleil, que celui qui participe à ces divins Mysteres qui nous font devenir des Dieux, n'est pas seul, mais que vous êtes avec lui.* Tous ces passages prouvent d'une maniere invincible que le corps du Seigneur ne se désunit pas du Verbe en passant en la consistance de nos corps. Voyons donc les autres questions de M. Claude.

SECTION V.

Comment S. Jean de Damas a pu concevoir, que le corps de Jesus Christ est personnellement uni au Verbe, & personnellement aux communiants.

M. Claude. « Ou s'imaginoient-ils que le corps de Jesus Christ est en » même temps personnellement uni au Fils de Dieu, & personnellement » uni à cent millions d'hommes à la fois » ?

Réponse. Si S. Jean de Damas a cru que la substance du corps de Jesus Christ est réellement affectée des accidents du pain, comme nous le supposons du consentement de M. Claude, je ne vois rien qui empêche qu'il n'ait pu croire, que quand *la substance de notre chair*, pour me servir de ses termes, *est nourrie, augmentée & entretenue par le corps de Jesus Christ*, ce divin corps s'unit à nous par le moyen de ses nouvelles dimensions, d'une maniere pareille à celle dont les aliments ordinaires s'y unissent, & par conséquent personnelle & hypostatique. Puis donc qu'il est d'ailleurs constant, comme on le vient de voir, que le corps du Seigneur ne se désunit pas hypostatiquement du Verbe *en passant en la consistance de nos corps & en notre substance*, il est clair que les principes de la doctrine de S. Jean de Damas nous conduisent naturellement à conclure, qu'il a cru que le corps du Sauveur est en même temps personnellement uni au Fils de Dieu, & personnellement uni à cent millions d'hommes à la fois. Car il ne faut pas qu'un si grand nombre nous étonne, puisque cette union du corps de

de Jesus Christ avec cent millions de communiants ne se fait pas par le moyen de ses dimensions naturelles, qui peut-être n'y pourroient pas suffire, mais par le moyen d'une infinité de nouvelles dimensions, dont il est à tout moment revêtu par la conversion d'un nombre innombrable d'hosties en sa propre substance. Liv. III. Ch. II.

Mais, dit M. Claude, *quel monstre d'opinion de s'imaginer qu'un même corps en nombre puisse être en même temps hypostatiquement uni au Verbe & hypostatiquement à nous ?* M. Claude me permettra, s'il lui plaît, de l'avertir, qu'assurément il se trompe, s'il s'imagine que Dieu ne puisse hypostatiquement unir un même corps selon quelques-unes de ses parties à deux différentes personnes, puisque cet effet, bien loin d'être au dessus des forces du Tout-puissant, ne surpasse pas celles de la nature. L. 8. c. 11. p. 883.

En effet, pour ne m'arrêter pas à ces monstres que M. Claude semble avoir eu en vue, c'est-à-dire, à ces hommes qu'on a vu vivre plusieurs années avec deux ames, & par conséquent avec deux différentes hypostases dans un même corps, S. Anastase Sinaïte m'en fournit un autre exemple vraiment digne de la grandeur du sujet dont je traite, puisqu'il est pris de l'union du corps du Sauveur avec celui de sa mere. Car ce Pere n'a point fait difficulté de dire, *que le Verbe divin a été hypostatiquement uni à la substance, au sein & aux entrailles de la Vierge pendant les neuf mois qu'elle l'a porté dans son sein ;* parce que le corps du Seigneur étant alors uni & lié avec le corps de la Vierge, & le lien qui les unissoit faisant une partie tant de la substance de la Mere que de celle du Fils, le Verbe divin étant hypostatiquement uni à ce lien commun aux deux substances, il étoit par une suite nécessaire hypostatiquement uni à quelques parties des entrailles très-pures de sa très-sainte Mere. Anast. Sin. odeg. c. 20. p. 314. 316.

C'est ce qui s'accomplit tous les jours, selon S. Jean de Damas & selon Cabasilas, dans les communiants par le moyen de la Communion, & même d'une maniere qui unit notre corps au corps & à la divinité de Jesus Christ bien plus étroitement que le corps de la Sainte Vierge ne leur a été uni, soit qu'on considere l'union en elle-même, soit qu'on en considere la durée.

Car le lien commun qui nous unit avec Jesus Christ n'étant autre que les nouvelles dimensions dont son corps est réellement affecté, & ces dimensions contenant ce divin corps tout entier sous toutes leurs parties, il est évident qu'en se répandant dans tous nos membres elles portent par toute la substance de notre corps le corps entier du Sauveur ; qu'en se transformant en sang, c'est-à-dire, en se dépouillant des qualités propres à du pain pour se revêtir de celles qui sont propres à du sang,

elles l'unissent tout entier avec notre sang; qu'en se transformant insensiblement de sang en chair, en nerfs, en moëlle & en os, elles l'unissent tout entier avec chacune des parties similaires, comme on parle, dont tous les membres de notre corps sont composés. D'où il arrive qu'un vrai communiant porte dans ses membres, & jusques dans la moëlle de ses os, le corps entier de Jesus Christ, impassible, immortel & incorruptible; au lieu que la Sainte Vierge ne l'a porté que mortel, passible & corruptible, & dans ses seules entrailles. *Nous portons*, dit Cabasilas, *dans notre tête, dans nos yeux, dans nos propres entrailles, dans tous nos membres le Sauveur même, exempt de péché & de toute corruption, tel qu'il est ressuscité, qu'il est apparu aux Disciples, qu'il est monté au ciel, & qu'il en retournera pour nous faire rendre compte d'un si précieux trésor.*

Voyez la 1. part. l. 2. c. 12. sess. 4. p. 257.

La différence qui se prend de la durée des deux unions n'est pas moins considérable. Car, comme l'a remarqué le même S. Anastase: *La divinité a été hypostatiquement désunie du sein & des entrailles de la Vierge dans la naissance du Sauveur;* parce que ne leur étant unie qu'à cause de leur union avec le corps de Jesus Christ, ce très-saint corps s'en désunissant, la divinité ne leur a pu demeurer unie. Mais il n'en est pas de même à l'égard des communiants. L'union de leur corps avec le corps de Jesus Christ, & par le moyen de son corps avec sa divinité, n'est pas une union passagere; elle dure pendant toute leur vie, la mort même n'est pas capable de la dissoudre, il n'y a que le péché qui le puisse faire, comme il paroît par les passages que nous avons produits dans la Section précédente. Car après que S. Jean de Damas a remarqué que les Anges ne sont pas rendus participants de la nature divine, parce qu'ils ne participent qu'à son opération & à sa grace, & après avoir dit que nous en sommes rendus participants, parce que le corps du Seigneur contenant deux natures hypostatiquement & inséparablement unies ensemble, nous participons à toutes les deux *en devenant avec Jesus Christ une même chose, non selon l'hypostase, mais par un mélange de corps & de sang*, οὐ καθ' ὑπόστασιν ταυτιζόμενοι, ἀλλὰ κατὰ συνάκρασιν τοῦ σώματος, καὶ αἵματος, voici la maniere dont il conclut son raisonnement. *Comment donc se pourroit-il faire que ceux qui conservent par l'observation des Commandements de Dieu une union si pure, ne fussent pas plus grands que les Anges?* Ce qui montre que cette union ne peut subsister avec les péchés mortels, & que dans ceux qui sont assez heureux pour n'y point tomber, elle dure à jamais.

S E C

Comment S. Jean de Damas a
pas sujet à la condition des
la substance des méchants,
grace.

Mais avant que de répondr
est important de prévenir les
ces paroles de Saint Jean de D
ments ordinaires, à *Dieu ne pla*
corps; & de faire voir comme
du Seigneur ne passe point en
unit des fideles au moment qu

Quant au premier point, on
de S. Jean de Damas de deux

La premiere est de dire, qu
tiere en la substance des comm
jeté dans le feu se convertit to
d'être surpris qu'il ait eu cette
mélie célebre de l'Eucharistie
à S. Jean Chrysostôme, ou à J
commencement du quatrieme s
dit cet Auteur, *comme des autre*
une telle pensée; mais comme la
ni d'excréments, pensez que de
substance du corps.

Ç'a été aussi, si je ne me tr
enseignoient, comme le rapport
nous avons reçu en nous l'Euch
de notre corps SANS DESCENDRE
de parler ils vouloient apparemm
honnêtes, ce que S. Cyrille de
noncer : *Ce pain*, dit-il, *ne va*
mais il est distribué par toute la s

Je sais bien que M. Claude
née comme hérétique par les L
positions, dit-il, *dont les Légats*
mites, étoit conçue en ces termes.
chum non descendere, sed statim

Liv. III. Ch. II. *jugea cette proposition hérétique. Cependant il faut remarquer que Thomas à Jesu, qui rapporte l'Extrait que firent les Légats du Pape, dit expressément que ces propositions qu'ils trouverent, ou couchées en propres termes dans les Livres des Maronites, ou reçues par le consentement public, ou par la Tradition, & qu'ils condamnerent comme manifestement hérétiques, ou erronées, ou superstitieuses, étoient des erreurs communes à toutes les Nations Orientales.* Mais M. Claude fait-il réflexion à ce qu'il avance quand il écrit de la sorte? Car si parmi les propositions des Maronites il y en avoit qui ne furent pas condamnées comme *hérétiques*, mais comme *erronées;* s'il y en avoit qu'on ne jugea ni hérétiques, ni erronées, mais seulement *superstitieuses*, comment ose-t-il assurer si positivement, que la proposition dont il s'agit étoit de celles *qui furent jugées hérétiques?* De plus, comment prouvera-t-il que l'Extrait rapporté par Thomas à Jesu ait été fait par les Légats Apostoliques, & non pas par celui-là même qui le rapporte? Comment prouvera-t-il que ce ne soit pas le même Thomas à Jesu, mais les Légats qui ont jugé, que les propositions contenues dans cet Extrait *étoient hérétiques, erronées, ou superstitieuses?* Comment prouvera-t-il que la proposition dont nous parlons, étoit du nombre de celles dont on purgea les Livres des Maronites? Il est certain que le passage de Thomas à Jesu sur lequel il s'appuye ne dit rien de tout cela. Car ce passage ne consiste que dans le titre de l'Extrait. Or voici les propres termes de ce titre: *Propositiones aliquot excerptæ tum ex quibusdam libris Maronitarum dum expurgarentur à Legatis Apostolicis, tum ex communi consensu & quadam traditione receptis, quæ videlicet hæreses sunt manifestæ, vel erroneæ, vel superstitiosæ.* Tirer de ces paroles les quatre conclusions que M. Claude en a tirées, n'est-ce pas écrire avec trop de précipitation, supposé qu'on le fasse de bonne foi?

Ibid. p. 601.

Au reste, bien qu'il ne s'agisse pas ici de la créance des Maronites, je ne laisserai pas de remarquer en passant, que la maniere dont ils prient pour les morts montre bien ce qu'il faut entendre par le mot *d'Eucharistie*, lorsqu'ils disent, *que l'Eucharistie se répand dans la Communion par tous les membres de notre corps.* Et les regardant, *Seigneur, avec pitié,* dit le Prêtre dans la Messe de S. Denys, *pardonnez-leur leurs péchés, & remettez leurs défauts, à cause du corps & du sang de votre Fils unique, qui est caché, enterré & enseveli dans leurs membres.*

Perpet. Tom. 3. l. 8. c. 23.

La seconde maniere dont on peut expliquer ces paroles: *Le corps & le sang du Seigneur ne passent point εἰς ἀφεδρῶνα, mais ils passent en la consistance de nos corps & en notre substance,* montrera comment S. Jean de Damas a pu concevoir que le corps de Jesus Christ ne passe point en la substance des méchants, bien qu'il passe en celle des bons, & qu'il se

défunit de la subſtance des juſtes, lorſqu'ils tombent en des péchés mortels. Liv. III.

Pour mettre la choſe dans tout ſon jour, il eſt bon de ſavoir que les Ch. II. Auteurs qui ſe ſont crus aſſez forts pour pouvoir déterminer combien de temps le corps de Jeſus Chriſt demeure ſous la partie ſenſible du Sacrement, ne ſont pas tous d'accord enſemble. Car pour ne rien dire de l'opinion des Luthériens, qui eſt viſiblement incompatible avec la créance des Peres, il s'eſt trouvé des Auteurs qui ont ſoutenu, que le corps du Seigneur demeuroit à jamais ſous les eſpeces ſacrées, quelque changement qui y arrivât: & d'autres qui ont enſeigné, qu'il ceſſoit d'y être contenu en de certaines occaſions.

Comme les uns & les autres ſont diviſés entr'eux en différentes manieres, ainſi qu'on le verra dans la Réponſe qu'on ſe propoſe de faire à M. Claude touchant la créance des Latins depuis le commencement du ſeptieme ſiecle juſqu'au douzieme, il ſuffira pour le préſent de donner quelque idée des deux opinions les plus fameuſes.

La premiere eſt celle des Théologiens qui enſeignent que le corps du Sauveur ceſſe d'être ſous les ſacrées eſpeces, c'eſt-à-dire, ſous les dimenſions du pain tranſſubſtantié, au moment qu'elles reçoivent quelque changement capable de détruire la ſubſtance du pain, ſi elle reſtoit.

La ſeconde eſt l'opinion de certains Stercoraniſtes, qui ont ſoutenu que le corps de Jeſus Chriſt ne ſe ſépare jamais des eſpeces, ſoit lorſqu'elles ſe corrompent avant qu'on diſtribue le Sacrement aux fideles; ſoit lors qu'après qu'on le leur a diſtribué, elles ſe convertiſſent en chyle, en ſang, en chair, en os & en cendres; ſoit enfin lorſqu'il en paſſe une partie dans les inteſtins, ou que la partie qui avoit été convertie en notre ſubſtance, ſe diſſipe par l'action de la chaleur naturelle, ou de quelque autre maniere que ce ſoit.

Il eſt certain que S. Jean de Damas n'a été ni de l'une ni de l'autre de ces opinions. Car s'il avoit ſuivi l'opinion communément reçue dans l'Ecole, il n'auroit pas enſeigné, que le corps & le ſang de Jeſus Chriſt *paſſent en la conſiſtance de nos corps & en notre ſubſtance;* & s'il avoit été du ſentiment des Stercoraniſtes, il n'auroit pas remarqué, que ce très-ſaint corps *n'eſt point ſujet à la condition des aliments ordinaires.* Il faut donc qu'il ait tenu un milieu entre ces deux opinions. La difficulté eſt de ſavoir quel il a été. Je ne crois pas qu'on le puiſſe dire aſſurément; mais auſſi ne vois-je rien qui empêche qu'il n'ait pu croire, que le corps même & le ſang même demeurent ſous les eſpeces, tandis qu'elles peuvent ſervir aux trois fins principales qui obligent le Seigneur à s'en revêtir tous les jours.

Ces trois fins que le Sauveur a principalement en vue en ſe revêtant

des dimenſions & de toutes les qualités d'un pain commun ſont de nous contraindre, pour le dire ainſi, de ne jamais oublier pour qui il eſt mort, en nous donnant à manger le propre corps qu'il a livré pour nous à la mort; de nous faire devenir avec lui un même corps, & de nous rendre participants de ſa divinité, en mêlant véritablement ſa chair & ſon ſang avec notre chair & avec notre ſang; & enfin de communiquer un jour à nos cendres ſa vie glorieuſe & immortelle, en répandant par tous nos membres la ſemence de cette immortalité glorieuſe qu'il reçut en ſe relevant du ſépulcre.

La premiere fin a été clairement marquée par l'Apôtre, ou plutôt par Jeſus Chriſt même. *C'eſt du Seigneur*, dit l'Apôtre, *que j'ai appris ce que je vous ai auſſi enſeigné, qui eſt, que le Seigneur* Jesus, *la nuit même qu'il devoit être livré, prit du pain, & ayant rendu graces le rompit, & dit à ſes Diſciples: Prenez & mangez; ceci eſt mon corps qui ſera livré pour vous; faites ceci en mémoire de moi. Car toutes les fois que vous mangerez de ce pain, vous annoncerez la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne.*

Saint Cyrille d'Alexandrie rapporte à la ſeconde fin ces paroles du même Sauveur: *Celui qui mange ma chair & boit mon ſang demeure en moi, & moi je demeure en lui.* Et celles-ci de l'Apôtre: *Les Gentils ſont devenus un même corps avec Jeſus Chriſt.* Voici les propres termes de ce Pere. *Quelle eſt la fin de l'Eulógie myſtique*, c'eſt-à-dire, de l'Euchariſtie, *& quelle en eſt la vertu, ſinon de s'inſinuer en nous pour y faire habiter Jeſus Chriſt, même corporellement, par la participation & la communication de ſa ſainte chair? C'eſt pourquoi S. Paul a raiſon de dire, que les Gentils ſont devenus un même corps avec Jeſus Chriſt. Et comment ſont-ils devenus un même corps? Ils le ſont devenus, auſſi-bien que chacun des SS. Apôtres, par l'honneur qu'ils ont reçu de participer à l'Eulogie myſtique. Et c'eſt pour cette raiſon que le même Apôtre appelle ſes membres, ou pour mieux dire, ceux de tous les fideles auſſi-bien que les ſiens,* les propres membres de Jesus Christ. *Car voici comme il parle aux Corinthiens:* Ne savez-*vous pas que vos membres ſont les membres de Jeſus Chriſt? Arracherai-je donc à Jeſus Chriſt ſes propres membres, pour les faire devenir les membres d'une proſtituée? A Dieu ne plaiſe. C'eſt auſſi ce que le Sauveur témoigne lui-même lorſqu'il dit:* Celui *qui mange ma chair & qui boit mon ſang, demeure en moi, & moi je demeure en lui. Or il faut ici remarquer que Jeſus Chriſt ne dit pas qu'il ſera en nous par une union de bienveillance & d'amitié; mais qu'il y ſera par une communication naturelle. Car de même que ſi l'on joint de la cire avec d'autre cire, & qu'on les faſſe fondre au feu toutes deux enſemble, il ne*

S.Cyril. in Joan. l. 10. p. 862.

s'en fait qu'une ſeule maſſe, ainſ
& du précieux ſang de Jeſus C
lui, comme lui eſt uni à nous.

La troiſieme fin n'eſt pas m
du Seigneur, *celui qui mange m*
citerai au dernier jour; c'eſt-à-
ſuſcitera celui qui le mange; ou
ma chair, je le reſſuſciterai au
eſt impoſſible que celui qui eſt la
tion & ne ſe rende vainqueur
par la déſobéiſſance aux Comma
les hommes, rende nos corps né
corruption, néanmoins parce que
chair, il eſt certain que nous re
tôt impoſſible, que la vie ne faſſ
de même qu'une étincelle de feu
ve & s'y entretient comme une j
toute nouvelle; ainſi Notre Seign
le moyen de ſa chair, & l'inſinue
mortalité, pour y détruire toute l
eſt ſujet à la corruption ne peut
avec le corps de celui qui eſt la

Ces penſées ne ſont pas part
dire de Cabaſilas, elles ſe trouv
de Nyſſe cités par S. Jean de D
un peu verſées dans la lecture de
doctrine aſſez commune parmi les

Je dis donc que ſi l'on ſuppoſ
Seigneur ne quitte les dimenſion
corps, que quand elles ne peuv
de l'Euchariſtie, il ne ſera pas d
le milieu que ce Pere a tenu ent
par les Théologiens, & celle de

Les Théologiens enſeignent,
ſous les particules qu'on réſerve
qu'il y arrive quelque changeme
pain. Les Stercoraniſtes le nient
du ſentiment des Théologiens, p
corrompues ne peuvent plus ſervi
de nous faire manger ſous la form

 du Seigneur, afin que nous n'oubliions jamais qu'il l'a livré pour nous à la mort.

Les Stercoranistes soutiennent, qu'après la transformation des especes en chyle le corps de Jesus Christ y est encore réellement contenu. Les Théologiens le nient. S. Jean de Damas abandonnera ici les Théologiens, parce que les especes transformées en chyle sont plus que jamais en état de contribuer à la seconde fin de l'Eucharistie, qui est, de mêler la chair & le sang de Jesus Christ avec notre chair & avec notre sang, afin de nous faire devenir un même corps avec lui, & de nous rendre participants de sa divinité.

Les Stercoranistes veulent que le corps du Seigneur passe sous une partie des especes en la substance de notre sang & de notre chair, & que sous l'autre partie il passe dans les intestins. Les Théologiens, suivant leur hypothese, nient l'un & l'autre. L'hypothese que nous attribuons à S. Jean de Damas le conduisoit naturellement à demeurer d'accord du premier, & à nier le second; aussi n'a-t-il pas manqué de le faire, comme nous l'avons vu.

Les Théologiens n'approuveroient pas apparemment l'opinion des Maronites, qui estiment *que le corps & le sang du Fils unique de Dieu est caché, enterré & enseveli dans les membres des morts*, ni celle des Eutychiens de Syrie qui croient, *que le corps de Jesus Christ fait le bonheur des morts qui l'ont mangé; que c'est par son moyen qu'ils passeront de la mort à la vie; que c'est lui qui les ressuscite; & que ce corps vivant qu'ils ont mangé, & ce sang propitiatoire qu'ils ont bu, les fera tenir debout au côté droit*. Les Stercoranistes ne désapprouveroient pas l'opinion des Maronites; mais peut-être qu'ils ne tomberoient pas d'accord avec les Eutychiens, *que le corps du Seigneur fasse le bonheur des ames séparées*. S. Jean de Damas approuveroit l'un & l'autre. Il approuveroit le sentiment des Maronites, parce que quand la partie du Sacrement qui s'étoit convertie en notre substance, passe avec nos corps dans le tombeau, elle est plus propre que jamais à la troisieme fin des Mysteres, qui est, de conserver dans tous les membres de notre corps & dans nos cendres la propre chair du Sauveur, afin qu'elle leur communique au dernier jour la vie glorieuse & immortelle dont elle contient la premiere source; c'est-à-dire, la divinité même. Il approuveroit aussi l'opinion des Eutychiens, puisqu'il enseigne, *que le corps du Seigneur passe en la consistance de nos ames*, & qu'on ne voit point ce qui pourroit rompre cette union, tandis que nous ne commettons point de péchés mortels. Je ne doute donc point que ce Pere n'ait cru avec S. Isidore de Damiette, que le corps de Jesus Christ est si étroitement uni *à la substance de l'ame* par le moyen

Perpet. tom. 3. l. 8. c. 23.

Ibid.

moyen de la Communion, *qu'il demeure éternellement avec les ames & dans les ames des justes.* On rapportera ce passage entier de S. Isidore dans le Chapitre suivant. LIV. III. CH. II.

Les Théologiens se donneroient bien de garde de soutenir avec Zagazabo, Evêque d'Ethiopie, & Ambassadeur de son Prince auprès de Jean III, Roi de Portugal, *que les enfants des fideles sont nourris, dans le sein de leur mere, du vénérable corps de Jesus Christ, Notre Seigneur & notre Sauveur.* Les Stercoranistes, suivant leur principe, ne feroient point difficulté de défendre cette pensée. S. Jean de Damas embrasseroit le parti des Théologiens pour deux raisons. 1°. Parce que le corps du Seigneur cesse d'être contenu sous la partie de l'Eucharistie qui s'étoit mêlée avec notre sang & avec notre chair, aussi-tôt qu'elle vient à se séparer de nous, & qu'elle ne fait plus une partie de notre substance, puisqu'elle n'est plus en état de pouvoir contribuer aux trois fins principales du Sacrement. 2°. Parce que, selon ce Pere, Jesus Christ ne nourrit pas par un mélange de chair & de sang, tous ceux qui se nourrissent du Sacrement, mais ceux-là seulement qui ont le bonheur d'être du nombre de ses enfants. De même donc que le divin corps du Seigneur se retire, pour ainsi parler, des especes sacrées au moment qu'elles passent en la substance des Chrétiens qui communient indignement, de même il doit se retirer du sang d'une mere fidelle au moment que son sang passe en la nourriture & en la substance de l'enfant qu'elle porte dans son sein, puisque cet enfant n'appartient pas encore à Jesus Christ.

Apud Damian. Goes de Ethiop. morib.

Au reste, si cette hypothese que nous avons attribuée à S. Jean de Damas étoit aussi constante qu'elle est aisée à concevoir, il n'y auroit plus de difficulté à comprendre, comment un fidele *qui portoit le Sauveur même*, comme parle Cabasilas, *dans sa tête, dans ses yeux, dans ses entrailles & dans tous les membres de son corps*, peut perdre en un moment un trésor si précieux, sans que ni lui ni qui que ce soit s'en puisse appercevoir. Car il s'ensuit évidemment des principes qu'on a établi, qu'encore que le corps & le sang du Seigneur ne puisse s'unir aux communiants sans que la consistance de leur corps en devienne plus pleine, il peut s'en séparer sans qu'elle en reçoive aucune diminution; parce que quand le Seigneur se désunit de ceux qui avoient dignement participé aux sacrés Mysteres, il laisse dans leur sang, dans leur chair, dans la moëlle de leurs os, & généralement dans toutes les parties de leur corps, les nouvelles dimensions dont il s'étoit revêtu pour leur amour, & qu'il n'auroit jamais quittées, s'ils lui avoient été fidelles jusqu'à la mort.

Liv. III. Ch. II.

Section VII.

L'on répond aux deux dernieres demandes de M. Claude, & l'on fait voir comment le corps de Jesus Christ peut être en même temps vivant de plusieurs vies, & animé de plusieurs ames.

M. Claude. « S'imaginoient-ils que ce même corps est en même temps „ vivant de deux vies, ou pour mieux dire, de cent millions de vies " ?

Réponse. Si le corps du Seigneur ne devient pas, au moment de la consécration, le sujet des accidents sensibles de l'Eucharistie, la maniere dont il passe *en la substance des communiants & en la consistance de leur corps*, ne le fait pas vivre de plusieurs vies; mais s'il soutient ces accidents, & s'il en est réellement affecté, il semble qu'on ne puisse nier qu'il ne vive d'un nombre innombrable de vies.

Car ayant deux sortes de dimensions, il a deux sortes de parties; & bien que, selon celles qui lui conviennent en tant qu'il est un corps humain, il ne vive que d'une vie, il est évident que, selon celles qui lui conviennent en tant qu'il s'est fait la nourriture des fideles, il vit nécessairement, après qu'il est passé en leur substance, de cent millions de vies.

Ces cent millions de vies sont à présent des vies fragiles, passageres, mortelles; car ce sont les mêmes dont vivent ici bas les membres de son corps mystique. Mais un jour viendra que la vie qui lui convient selon ses dimensions naturelles, se répandra en un moment sur toutes ses dimensions nouvelles; & alors, comme parlent Cabasilas & Jérémie, *la partie la plus excellente l'emportant*, tous ceux qui auront conservé la grace de leur Communion vivront avec le Seigneur d'une même vie; c'est-à-dire, d'une vie glorieuse, incorruptible & immortelle.

M. Claude. « S'imaginoient-ils enfin qu'il est animé de deux ames, „ ou pour mieux dire, de cent millions d'ames; savoir de celle de Jesus- „ Christ, & de celles de tous les communiants du monde? Croyez-moi, „ il faut être tombé dans un terrible désordre pour être capable de ces „ sortes de folies ".

Réponse. Il est des cent millions d'ames, comme des cent millions de vies. Si le corps de Jesus Christ ne vit que d'une vie, il n'est animé que d'une ame; s'il vit de plusieurs vies, on peut accorder qu'il est animé de cent millions d'ames, de celle de Jesus Christ, & de celles de tous les vrais communiants.

Mais quand on le considere comme animé de ces cent millions d'ames, on ne l'appelle plus le corps naturel de Jesus Christ, on l'appelle son corps mystique.

Ces deux corps néanmoins ne font dans la vérité qu'un seul & unique corps, puisqu'ils sont mêlés l'un avec l'autre & si parfaitement unis ensemble, que la nature ne nous fournit point d'exemple d'une union si étroite, si ce n'est peut-être celui de l'union de l'ame avec le corps. Car de même que l'amé est toute entiere dans tout le corps, & toute entiere dans toutes ses parties, sans jamais s'en séparer, à moins qu'elles ne viennent à perdre les dispositions qui sont nécessaires pour la conserver; ainsi le corps naturel du Seigneur est tout entier en toute l'Eglise, qui est son corps mystique; il est tout entier dans tous les vrais fideles, qui en sont les membres vivants; & il ne les abandonne jamais, à moins qu'ils ne l'y contraignent eux-mêmes, en refusant de suivre les mouvements qu'il leur inspire de tout souffrir plutôt que de jamais violer le moindre Commandement de Dieu. Liv. III. Ch. II.

Tout ceci fait voir qu'assurément M. Claude n'avoit pas considéré la chose avec assez d'attention, quand il s'est persuadé qu'il faudroit être tombé dans un terrible désordre pour être capable de croire, *que la substance du corps de Jesus Christ passe en la substance des communiants, qu'elle est vivante de leur vie, animée de leur ame & unie à eux personnellement.* Car il paroît évidemment qu'on peut avoir cette créance sans être tombé dans aucun désordre; puisqu'on peut fort bien concevoir dans l'hypothese marquée par M. Arnauld, & reçue de M. Claude, que la substance du corps de Jesus Christ passe en la substance des communiants sans se consumer & sans se corrompre; qu'elle est vivante de notre vie & animée de notre ame sans être détachée de l'ame de Jesus Christ, & sans perdre la vie qui lui est propre & naturelle; & enfin qu'elle peut être unie hypostatiquement à cent millions de fideles à la fois, sans se désunir du Verbe auquel elle a été personnellement unie dans le sein de la très-pure Vierge Mere de Dieu. Voyons maintenant la maniere dont M. Claude répond aux passages de S. Jean de Damas, que M. Arnauld lui a allégués.

SECTION VIII.

Réfutation d'un vain discours de M. Claude, qui tend à diminuer l'autorité de S. Jean de Damas. Douzieme Preuve en faveur de la Transsubstantiation.

M. Claude. « Quant à Jean Damascene, l'Auteur de la Perpétuité » l'ayant produit comme un témoin de la doctrine ancienne de l'Eglise, » j'avois dit *qu'il ne falloit pas nous alléguer le témoignage d'un homme que* » *nous récusons avec beaucoup de raison, puisque ç'a été un des premiers* L. 4. c. [illegible] p. 488. Réponse au second Traité de la Perpét. c. 2. p. 177.

„ *qui s'est écarté du chemin battu, & des expressions ordinaires de l'Eglise,* „ *pour se jetter dans des conceptions imaginaires & singulieres qui sont au-* „ *tant éloignées du sentiment de l'Eglise Romaine que de celui des Réformés.* „ Or cette réfutation est si juste lorsqu'il s'agit de savoir le véritable sen- „ timent de l'ancienne Eglise, que si vous en exceptez M. Arnauld, je ne „ pense pas qu'il y ait personne au monde, pour peu versé qu'il soit dans „ la doctrine des Peres, qui n'en demeure d'accord. Car tous les Anciens „ ont communément appellé l'Eucharistie une figure ou une image du „ corps de Jesus Christ, & Damascene non seulement nie qu'elle en soit „ une, mais il nie aussi que les Peres l'aient ainsi nommée après la con- „ sécration. Il est un des premiers qui a mis en crédit la comparaison de „ l'aliment qui se change en notre corps, pour expliquer le changement „ qui arrive au pain en tant qu'il est fait un accroissement du corps de „ Jesus Christ, celle de la Sainte Vierge que le Saint Esprit énombra, „ & celle du bois uni avec le feu. Ses expressions comparées avec celles „ des Anciens sont tout-à-fait extraordinaires. Il nous dit que le pain du „ Sacrement & le corps né de la Vierge ne sont qu'un seul & même „ corps, parce que le pain est une augmentation du corps, & que la „ même œconomie a été observée sur l'un & sur l'autre. Je veux croire „ que Damascene n'a pas été le premier à qui ces sortes de pensées sont „ tombées dans l'esprit; puisque nous avons vu quelque chose de sem- „ blable dans le discours d'Anastase, & qu'il me semble même d'en recon- „ noître quelque trace dans la Catéchese de Grégoire de Nysse; mais quoi „ qu'il en soit, il faut avouer que j'ai eu raison d'appeller ces conceptions „ *imaginaires & singulieres* à l'égard du commun des Peres, & de dire „ qu'elles s'éloignent autant du sentiment de l'Eglise Romaine que du „ nôtre. Cependant à n'entendre que M. Arnauld, on diroit que Damas- „ cene à clairement enseigné la Transsubstantiation. Pour le prouver il „ allegue ces mêmes passages du Livre IV de la Foi Orthodoxe, qui „ ont été mille fois rebattus par tous les Controversistes, & qui ne con- „ cluent rien ".

Réponse. Il est vrai que M. Claude a récusé le témoignage de S. Jean de Damas comme d'un homme qui s'étoit écarté du chemin battu, & des expressions ordinaires de l'Eglise; mais il n'est pas vrai que ç'ait été avec beaucoup de raison. Car il n'en a point allégué d'autre, si ce n'est, que ce Pere avoit cru l'union hypostatique d'un pain commun à la divi- nité: *Nous n'aurions pas raison*, dit-il, *d'imputer à Jean de Damas des sentiments écartés, s'il ne nous avoit parlé de je sais quelle assomption du pain & de son union avec la divinité.* Or M. Claude avoue aujourd'hui, que S. Jean de Damas n'a pas cru cette union, & que le terme *πρόσ-*

Ubi sup.

λαμβάνεται dont il s'est servi, ne doit pas s'entendre *d'une véritable assomption hypostatique*, mais qu'il signifie, *qu'on emploie du pain & du vin dans l'Eucharistie.* Liv. III. Ch. II.

On ne niera jamais que ce Pere n'ait enseigné que l'Eucharistie n'est pas une figure du corps de Jesus Christ; mais il est certain que cela ne suffit pas pour lui imputer d'avoir eu des conceptions singulieres à l'égard du commun des Peres. Il seroit aisé de le faire voir par un grand nombre de passages formels, si M. Claude ne l'avoit pas reconnu lui-même. Voici ses propres paroles : *Damascene nous dit, que le pain & le vin ne sont pas des figures, & que Jesus Christ a dit, non* CECI EST LA FIGURE DE MON CORPS, mais MON CORPS; *s'il n'avoit rien dit davantage sur ce sujet, nous n'aurions pas raison de lui imputer des sentiments écartés.* Ibid.

On ne peut pas non plus nier que S. Jean de Damas n'ait cru, que les Peres n'ont point appellé l'Eucharistie consacrée *la figure ou l'antitype du corps de Jesus Christ;* mais il faut aussi avouer, que les Peres qui ont usé de ces termes, ne les ont pas pris dans le sens que S. Jean de Damas & quelques autres Auteurs du huitieme siecle leur ont attaché, par un excès d'aversion pour tout ce qui venoit des Iconoclastes, comme on le verra dans le Chapitre VI.

Il faut aussi demeurer d'accord, que ce Pere a employé la comparaison des aliments pour expliquer comment le pain se peut convertir au corps du Seigneur; mais prétendre que de se servir de cette comparaison ce soit se jetter dans des conceptions, qui sont autant éloignées du sentiment de l'Eglise Romaine que de celui des prétendus Réformés, c'est une prétention la plus insoutenable qui fut jamais; puisqu'il n'y a rien de si commun dans les Théologiens Catholiques que cette comparaison. Mais il est important de produire les propres paroles de S. Jean de Damas, telles que M. Claude les a rapportées lui-même dans son Chapitre de la véritable créance des Grecs. *C'est véritablement*, dit ce Pere, *le corps uni à la divinité, le corps qui a été pris de la Vierge; non que le corps même qui a été élevé en haut descende du ciel, mais parce que le pain & le vin sont changés au corps & au sang de Dieu. Si vous demandez la maniere comment cela se fait, il suffit de vous dire que c'est par le Saint Esprit, comme il s'est fait lui-même une chair dans le sein de la Vierge. Nous n'y connoissons rien plus, si ce n'est que la parole de Dieu est véritable, efficace & toute-puissante, & que la maniere est impénétrable. On peut néanmoins dire convenablement, que comme naturellement le pain qu'on mange, le vin & l'eau qu'on boit, sont changés au corps & au sang de celui qui mange & qui boit, & ne sont pas faits un autre corps que celui qu'il avoit auparavant, de même le pain, le vin & l'eau qui sont mis sur l'Autel,* L. 3. c. 13. p. 325.

sont surnaturellement changés au corps & au sang de Jesus Christ par l'invocation & l'avénement du Saint Esprit, & ce ne sont pas deux corps, mais un seul & même corps. N'est-ce pas une chose étrange que M. Claude ose produire de ces sortes de passages pour prouver qu'un Auteur n'a pas cru la conversion des substances ?

Il faut encore reconnoître que S. Jean de Damas a enseigné, *que le pain est changé surnaturellement au corps du Seigneur par l'avénement du Saint Esprit, & que ce ne sont pas deux corps, mais un seul & même corps;* mais quant *à l'accroissement du corps de Jesus Christ* par voie d'addition, d'augmentation & d'assimilation, c'est une pure vision de M. Claude, qui n'est jamais tombée dans l'esprit ni de S. Jean de Damas, ni de quelque Auteur que ce soit, comme on le verra dans le Chapitre suivant.

Enfin, on ne peut pas désavouer que les passages de ce Pere allégués par M. Arnauld n'aient été mille fois cités par une infinité d'Auteurs Catholiques; mais que ces passages ne concluent rien, c'est une fausseté si sensible, que je ne sais point de meilleur moyen pour en convaincre le monde, que de rapporter ces passages dans toute leur étendue, sans les accompagner d'aucune remarque.

Extrait du Livre IV. de la Foi Orthodoxe de S. Jean de Damas.

« Si la parole de Dieu est vivante & efficace; si le Seigneur, comme » dit l'Ecriture, fait tout ce qu'il veut; s'il a dit : *Que la lumiere soit* » *faite* & qu'elle ait été faite : *Que le firmament soit fait* & qu'il ait été fait: » si les cieux ont été affermis par sa parole, & que toute leur vertu vienne » du souffle de sa bouche; si le ciel & la terre, l'eau, le feu, l'air & » tout ce que le monde a de beau, a été fait & achevé par la parole de » Dieu, aussi-bien que l'homme, cette créature si admirable: si le Verbe » de Dieu s'est fait homme parce qu'il l'a voulu; & s'il s'est formé un » corps du sang pur & immaculé de sa Mere toujours Vierge, est-il » concevable qu'il ne puisse du pain en faire son corps, & du vin mélé » d'eau en faire son sang ?

» Il dit autrefois : *Que la terre produise de l'herbe verte*, & étant arro- » sée des pluies du ciel elle en produit encore tous les jours par la » vertu & la fécondité que lui imprima ce commandement de Dieu. Ce » même Dieu a dit: *Ceci est mon corps, ceci est mon sang, faites ceci en* » *mémoire de moi*: & pour obéir à son commandement absolu, cet effet » admirable s'accomplit tous les jours *jusqu'à ce qu'il vienne*, comme parle » S. Paul; & la vertu du Saint Esprit qu'on invoque, & qui couvre de » son ombre cette nouvelle moisson, est comme une douce rosée qui la » rend féconde & la fait fructifier.

» Car comme autrefois Di
» Esprit ; ainsi à présent c'est
» fait tout ce qui surpasse les
» compris que par la foi. *Con*
» Vierge, *puisque je ne connoi*
» répondit : *Le Saint Esprit de*
» *vous couvrira de son ombre*
» comment le pain est fait le
» son sang, je vous réponds q
» veilles, qui sont au dessus

» On y emploie du pain &
» foiblesse des hommes leur
» pour les choses qui ne leur
» cendance dont il a coutume
» sont au dessus de la nature
» nature est accoutumée. Et c
» ont accoutumé de se laver a
» de l'huile, Dieu a joint à l'e
» a fait le bain de la régénérati
» ont accoutumé de manger c
» leur a joint sa divinité, & l
» par des choses familieres à l
» sont au dessus de la nature.

» C'est véritablement le corp
» de la Vierge, non que le co
» du ciel, mais parce que le p
» sang de Dieu. Si vous dema
» de vous dire que c'est par le
» le Saint Esprit que le Seigneu
» soi-même du sang de la Sain
» connoissons rien plus, si ce r
» efficace & toute-puissante,
» impénétrable.

» Néanmoins il ne sera pas l
» turellement le pain, le vin &
» & du manger au corps & au
» deviennent pas un autre corps
» le pain, le vin & l'eau qui s
» changés au corps & au sang
» nement du Saint Esprit, & c
» même corps.

„ C'eſt pour cela que ce ſacré corps devient la rémiſſion des péchés à „ ceux qui le reçoivent dignement, & avec une foi ferme & conſtante, „ & qu'il eſt le châtiment & le ſupplice de ceux qui le reçoivent indi- „ gnement ; de même que là mort du Seigneur eſt devenue aux fideles la „ vie & l'immortalité pour les rendre éternellement bienheureux, & aux „ Juifs qui l'ont fait mourir, un châtiment & un ſupplice éternel.

„ Le pain & le vin ne ſont pas la figure du corps & du ſang de Jeſus „ Chriſt, à Dieu ne plaiſe, mais ils ſont le corps même diviniſé du Sei- „ gneur ; puiſque c'eſt le Seigneur qui a dit lui-même, *ceci eſt*, non la „ figure de mon corps, mais *mon corps ; ceci eſt*, non la figure de mon „ ſang, mais *mon ſang*. Il avoit dit auparavant aux Juifs, *ſi vous ne man- „ gez la chair du Fils de l'homme & ne buvez ſon ſang, vous n'aurez „ point la vie en vous ; car ma chair eſt une vraie viande & mon ſang „ un vrai breuvage*, & là même, *celui qui me mange vivra*.

„ Approchons-nous en donc avec tremblement, avec une conſcience „ pure, avec une foi ferme & inébranlable, & ne doutons point que „ Dieu ne nous traite ſelon la fermeté & la conſtance de notre foi. Ho- „ norons-le avec une entiere pureté de corps & d'eſprit, car il eſt dou- „ ble. Approchons-nous en avec un deſir ardent, & mettant nos mains „ l'une ſur l'autre en forme de croix, recevons-y le corps de celui qui „ a été mis en croix, & après l'avoir porté à nos yeux, à nos levres „ & à notre front, prenons ce divin charbon, afin que le feu d'amour „ dont il nous aura embraſés conſume nos péchés par ſon ardeur, éclaire „ nos cœurs par ſa lumiere, & que par la participation de ce feu divin „ nous devenions nous-mêmes un feu, & des Dieux.

„ Iſaïe vit un charbon, or le charbon n'eſt pas de ſimple bois, mais „ du bois uni au feu ; de même auſſi le pain de la Communion n'eſt „ pas de ſimple pain, mais un pain uni à la divinité. Or le pain uni à „ la divinité n'eſt pas une ſeule nature, ç'en eſt deux, dont l'une eſt „ celle du corps, & l'autre celle de la divinité qui lui eſt unie. Ainſi à „ les prendre enſemble, ce n'eſt pas une ſeule nature, mais deux.

„ Abraham retournant de la défaite des Rois étrangers fut reçu par „ Melchiſédech, le Prêtre du Très-haut, avec du pain & du vin. Cette „ table figuroit la Table de nos Myſteres, comme ce Prêtre repréſen- „ toit notre véritable & ſouverain Pontife, dont il eſt dit, *vous êtes le Prê- „ tre éternel ſelon l'ordre de Melchiſédech*. Les pains de propoſition étoient „ de même la figure de celui-ci. C'eſt celui-ci qui eſt le Sacrifice pur & „ non ſanglant, dont le Seigneur a prédit par le Prophete Malachie, *qu'on „ le lui offriroit depuis le lever juſques au coucher du ſoleil*.

„ C'eſt le corps & le ſang de Jeſus Chriſt. Ils paſſent en la conſiſtance de

» de notre ame &
» corrompent poi
» ordinaires, à Di
» notre conservati
» ble de nous nui
» contrent de l'or
» nous ne soyons
» nous purifient p
» comme l'assure l
» *ne serions pas ju*
» *Seigneur qui nou*
» *monde*; & c'est a
» *ticipe indignemen*
» *jugement.* Après
» unis à son corps
» Christ.

» Ce pain est l
» dans l'Oraison
» *venir*; c'est-à-di
» *nons pour la con*
» se prenne de l'un
» corps du Seigne

» La chair du S
» par l'Esprit vivifi
» ture, *est esprit*,
» mais pour faire
» ques Peres ont
» *sang du Seigneu*
» donné ce nom
» consacrée.

» On donne à
» participons par s
» *munion*, & elle l
» & qu'elle nous
» aussi ensemble l
» pain, nous deve
» nous sommes fa
» les uns des autr

» Gardons-nou
» nion de l'Eglise
Perpétuité de la

Liv. III. Ch. II. » pressément : *Ne donnez point*, dit-il, *les choses saintes aux chiens*, & » *ne jettez point vos perles devant les pourceaux*. Donnons-nous aussi de » garde de recevoir leur Communion, de peur que nous ne soyons con- » damnés avec eux en participant à leur mauvaise doctrine. Car s'il est » certain que nous devenons un même corps, non seulement avec Jesus » Christ, mais aussi les uns avec les autres, il n'est pas moins certain » que nous sommes unis de volonté avec tous ceux qui participent avec » nous à la même Table ; puisque cette union ne se fait pas sans notre » volonté & notre consentement : car, comme dit le divin Apôtre, *nous* » *ne sommes tous qu'un même corps, parce que nous participons tous à un* » *même pain*.

» Or ces Mysteres sont appellés *les antitypes des choses à venir*, non pas » qu'ils ne soient véritablement le corps & le sang de Jesus Christ, mais » parce que maintenant nous sommes par leur moyen rendus participants » de la divinité de Jesus Christ ; au lieu que dans l'autre monde, nous » y participerons spirituellement & par la seule contemplation ».

Voilà le passage de S. Jean de Damas allégué par M. Arnauld, & mille fois rebattu par les Controversistes. Que M. Claude dise tant qu'il lui plaira, qu'il ne conclut rien, ni contre le simple changement de vertu, ni en faveur des dogmes de la présence réelle & de la Transsubstantiation. Pour moi j'espere que les honnêtes gens de sa Communion en jugeront tout autrement, parce que je suis persuadé qu'ils liront mon livre dans la disposition d'esprit que je leur ai d'abord demandée ; c'est-à-dire, avec la résolution de se rendre à la vérité aussi-tôt qu'elle se découvriroit clairement.

CHAPITRE III.

Que l'Auteur de la Lettre à Zacharie a clairement enseigné la Transsubstantiation.

M. CLAUDE.

L. 4. c. 9. p. 489. « SI Damascene ne s'étoit pas lui-même expliqué comme il a fait, » nous aurions beau dire que le changement dont il parle n'est pas la » Transsubstantiation ; que son sens est que le pain devient un accroisse- » ment du corps de Jesus Christ, & qu'il est fait par ce moyen un même » corps ; que c'est l'effet qu'il attribue au Saint Esprit & à la toute- » puissance de Dieu agissant au dessus de la nature, & non pas celui

» d'une converſion réelle de la ſubſtance du pain en la même ſubſtance LIV. III.
» que le corps avoit auparavant. M. Arnauld ne manqueroit pas de trai- CH. III.
» ter cela de chimere & de rêverie. Mais puiſque nous ne diſons rien en » cela qui ne ſoit fondé ſur les propres termes de Damaſcene, comme » il paroît par ce qu'on en a rapporté lorſqu'on a traité de la véritable » créance des Grecs, cet éclairciſſement ſuffira ſans aller plus avant, » pour rendre inutile tout ce grand Chapitre que M. Arnauld a fait ſur » les expreſſions équivoques de cet Auteur. En effet, qu'il diſe tant qu'il » lui plaira, *qu'il n'eſt point queſtion ni de figure, ni de vertu; que cet* » *effet qui ſurpaſſe la penſée eſt dans le ſens de Damaſcene celui-ci; ſavoir* » *que le pain eſt fait le corps de Jeſus Chriſt; qu'il eſt le corps vraiment* » *uni à la divinité; le corps pris de la Vierge; parce que le pain & le* » *vin ſont changés au corps & au ſang de Dieu:* tout cela eſt de nul » uſage après l'explication que Damaſcene lui-même nous a faite de ſon » véritable ſens dans la Lettre à Zacharie, Evêque de Doare, & dans » l'Homélie qui la ſuit. Ces deux pieces, que l'Abbé Billius a données » au public, & qui ont été reconnues comme de véritables productions de » Damaſcene par le Jéſuite Labbe, par Leo Allatius, & par le ſavant » M. de Marca, Archevêque de Paris; ces deux pieces, dis-je, vuident » le différent, & ne permettent pas qu'on s'amuſe davantage à diſputer » ſur Jean de Damas. Je dirai ſeulement que pour agir de bonne foi, il » falloit, en rapportant les paſſages du Livre IV de la Foi Orthodoxe, » rapporter auſſi cette Lettre & cette Homélie, & non pas la paſſer » ſous un profond ſilence, comme a fait M. Arnauld ".

Réponſe. Nous voici donc enfin arrivés à la Lettre & à la petite Homélie dont M. Claude nous a tant de fois menacés; c'eſt-à-dire, à ces deux pieces qui nous empêcheront bien de traiter déſormais *de chimere & de rêverie* la nouvelle clef *d'accroiſſement ou d'augmentation;* à ces deux pieces ſi avantageuſes aux Proteſtants qui n'ont jamais été alléguées, ni par M. Aubertin, ni, comme je crois, par quelque Miniſtre que ce ſoit; dont il n'eſt fait aucune mention dans les deux Réponſes de M. Claude à l'Auteur de la Perpétuité; que l'Auteur de la Perpétuité & une infinité de Catholiques ont paſſées ſous un profond ſilence ſans que perſonne s'en ſoit jamais plaint; & que M. Arnauld n'a pu paſſer ſous un pareil ſilence ſans s'attirer de la part de M. Claude le reproche de ne pas agir *avec aſſez de bonne foi.* Tant il eſt fâcheux d'avoir affaire à un homme qu'on a vivement preſſé, qui ne ſait plus de quel côté ſe tourner, & qui eſt réſolu de tenter toute ſorte de ſubterfuges, quelque indignes qu'ils ſoient, avant que de permettre à la vérité de triompher de l'erreur, où il ſe voit malheureuſement engagé.

Liv. III. Ch. III. Mais pour faire retomber sur M. Claude sans injustice l'injuste reproche dont il a voulu charger son adversaire, il n'y a qu'à représenter cette Lettre & cette Homélie dans toute leur étendue. Car je suis certain que de tous ceux qui les liront il ne s'en trouvera pas un seul, tant préoccupé fût-il, qui n'en tire ces deux conclusions.

La premiere, que si les Catholiques n'ont tiré jusqu'ici aucun avantage de ces deux pieces dans leurs disputes contre les Protestants, c'est assurément, ou parce qu'ils n'en avoient point de connoissance, comme en effet elles sont assez rares, puisqu'elles n'ont pas été données au public par l'Abbé de Billi, & qu'elles ne se trouvent point dans les trois premieres éditions de S. Jean de Damas; ou parce qu'ils ont cru que ce Saint s'étoit trop ouvertement déclaré en faveur de la Transsubstantiation dans ses livres de la Foi Orthodoxe, pour obliger à recourir aux autres ouvrages où il a établi ce dogme; ou enfin parce qu'ils ont douté si la Lettre à Zacharie & le petit Chapitre, ou, comme l'appelle M. Claude, *la petite Homélie*, étoient de véritables productions de ce Pere. Et en effet, il y a bien de l'apparence qu'elles sont d'un autre Jean de Damas qui vivoit au douzieme siecle, & dont il se trouve quelques ouvrages dans la Bibliotheque Royale où le titre de *Saint* lui est attribué, comme on le verra à la fin de ce Chapitre.

La seconde conclusion qu'on tirera de la simple lecture de ces deux pieces est, que si M. Claude a passé sous un profond silence le commencement & la fin de la petite Homélie, ce ne peut être qu'un pur effet de sa mauvaise foi. Car il est certain que pour agir sincérement dans cette rencontre, ou il ne falloit point faire tant de bruit de deux ou trois expressions obscures qui se trouvent dans cette Homélie, ou il falloit rapporter ce qui peut servir à leur donner quelque jour, & non pas les détourner, comme a fait M. Claude à des sens chimériques, & qui se détruisent d'une maniere sensible par toute la suite du discours & du raisonnement de l'Auteur, comme on le va voir.

Mais afin qu'on en puisse mieux juger, & pour ôter à M. Claude tout sujet de se plaindre, qu'on l'ait condamné sans l'avoir entendu, il faut voir avant toutes choses, en quoi il fait précisément consister l'opinion de l'Auteur de ces deux pieces.

L. 3. c. 13. p. 229. *Voilà*, dit M. Claude, *la doctrine de cet Auteur. Le pain & le vin sont faits le corps & le sang de Jesus Christ, en la même maniere que l'aliment que nous prenons est fait notre corps, & cet exemple ou cette comparaison enferme précisément trois choses. La premiere, que comme la nature garde le même ordre, & fait les mêmes opérations sur l'aliment que sur la premiere matiere dont nos corps sont composés, ainsi la grace garde le même*

Liv. III.
Ch. III.

SECTION I.

Premiere Partie du Chapitre ou de la petite Homélie, où l'Auteur enseigne que l'Eucharistie est le corps naturel du Seigneur, & qu'elle contribue à faire croître son corps mystique.

Apud Damasc. edit. an. 1603. & 1619.

„ Chapitre de S. Jean de Damas touchant le sacré corps & sang de „ Jesus Christ, Notre Seigneur, notre Dieu & notre Sauveur.

„ *On a trouvé ce Chapitre sur des feuilles fort anciennes & toutes moi-* „ *sies, écrit de sa propre main, d'un caractere plein d'abréviations. Bien* „ *que la fin y manquât, on a corrigé le mieux qu'on a pû ce qui s'étoit* „ *conservé, de peur qu'il ne pérît entiérement.*

„ Le corps du Seigneur que nous recevons, mes freres, est ce même „ corps qu'il a pris de notre substance, & qu'il a reçu de la très-pure „ Vierge Mere de Dieu. Car il ne faut pas donner deux corps à Jesus „ Christ, puisque son corps est unique, & qu'il n'a offert pour nous à „ Dieu son Pere qu'une seule hostie. En effet, quoiqu'on célebre plu- „ sieurs fois le Sacrifice mystique & non sanglant, puisque les fideles re- „ çoivent en tout temps & en tous lieux le divin corps & le divin sang, „ c'est néanmoins la même hostie; car nous offrons tous le même corps „ & le même agneau qui efface les péchés du monde; autrement si le „ corps qu'on offre en un lieu étoit différent de celui qu'on offre en un „ autre lieu, ou dans un autre temps, on offriroit pour les fideles plu- „ sieurs hosties & non pas une seule, comme l'enseigne l'Apôtre en di- „ verses manieres dans l'Epître aux Hébreux. De même donc qu'un en- „ fant dès qu'il est né est un homme parfait, & bien qu'il croisse en bu- „ vant & mangeant, il ne prend pas un autre corps, & nous ne „ disons pas qu'il ait plusieurs corps, mais un seul, savoir celui qu'il a „ reçu de sa mere, quoiqu'il prenne accroissement par l'action & la dis- „ pensation de la nature; de même (*a*) aussi à présent depuis que Jesus „ Christ est notre Chef & que nous avons été faits avec lui les membres „ d'un même corps, & que nous sommes son corps qui croît sans cesse, „ *le pain & le vin sont faits un seul corps, & non deux, en l'augmenta-* „ *tion du corps de Jesus Christ.* Or nous avons été faits avec lui les mem-

(*a*) Οὕτω καὶ νῦν. Il faut qu'il y ait quelque chose de manque sur la fin de ce second membre de la comparaison, après ces mots, *καὶ σῶμα αὐτοῦ ἐσμὲν ἀεὶ αὐξανόμενον*, ou après ceux ci qui suivent immédiatement, *γεγόναμεν δὲ αὐτοῦ σύσσωμοι, τῇ μετοχῇ τῆς σαρκὸς αὐτοῦ καὶ τοῦ αἵματος αὐτοῦ*, cette période. On a suppléé ce qui sembloit manquer de la maniere la plus sincere qu'il a été possible, puisque les paroles marquées en italique qu'on a ajoutées sont prises de la lettre à Zacharie, où l'Auteur emploie la même comparaison en ces termes: *Πολλῷ μᾶλλον ὁ ἄρτος καὶ ὁ οἶνος εἰς ἐπαύξησιν τοῦ σώματος τοῦ χριστοῦ γίνεται ἓν σῶμα, καὶ οὐ δύο.*

» bres d'un même corps par la participation de sa chair & de son sang". Liv. III.
Il y a deux choses à considérer dans ce discours, la proposition principale que l'Auteur prétend établir; & le moyen qu'il emploie pour le faire. Ch. III.

La proposition principale que l'Auteur entreprend d'établir est: *Que Jesus Christ n'a qu'un corps.*

Le moyen dont il se sert pour l'établir consiste dans ce raisonnement. Si le Seigneur avoit deux corps, il faudroit, ou que le corps dont nous sommes participants, fût différent du corps qu'il a pris de notre substance dans le sein de la Vierge, ou que le corps qu'il a pris de notre substance dans le sein de la Vierge, fût différent du corps mystique qui a l'honneur de l'avoir pour Chef, & dont nous sommes les membres.

Or on ne peut attribuer deux corps à Jesus Christ, en soutenant que le corps qu'on reçoit dans la Communion est différent du corps qui a été pris de notre substance dans le sein de la Vierge. Car le corps qu'on reçoit dans la Communion n'est autre que l'hostie que Jesus Christ a offerte pour nous à son Pere sur la Croix; c'est donc ce même corps qui a été tiré de notre substance.

On ne peut pas dire aussi que le Seigneur ait deux corps, en prétendant que son corps naturel soit un corps différent du corps mystique dont nous sommes les membres. Car comme l'enfant dès qu'il est né a un corps parfait; de même Jesus Christ a eu un corps parfait dès sa naissance: comme le corps que l'enfant a reçu de sa mere croît tous les jours en recevant de nouvelles parties par le moyen du boire & du manger; de même le corps que le Seigneur a reçu de la Vierge ne cesse point de croître en recevant tous les jours de nouveaux membres par le moyen du boire & du manger; car en participant à sa chair & à son sang nous devenons les membres de son corps: enfin comme la nature ne prétend autre chose dans la conversion des aliments en la substance de l'enfant, si ce n'est de faire croître son corps; de même la fin de la conversion du pain & du vin en la chair & au sang de Jesus Christ, n'est autre que l'accroissement de son corps: car la fin de cette conversion n'est autre que la Communion: or par la Communion le corps du Seigneur s'accroît, puisque la Communion nous fait devenir ses membres. De même donc qu'on ne dit point qu'un enfant qui prend accroissement ait deux corps, mais un seul, qui n'est autre que celui qu'il a reçu de sa mere; ainsi on ne doit pas dire que le Seigneur ait deux corps, mais un seul, bien que cet unique corps qui a été formé dans le sein de la Vierge s'augmente tous les jours, lorsque nous en devenons les membres en participant à sa chair & à son sang.

Liv. III. Ch. III.

L'une des choses qui est à admirer dans la Communion, dit Albert le Grand, *c'est que le corps du Seigneur s'augmente lorsqu'il est mangé des fideles.... Car Jesus Christ rend celui qui le mange membre de son corps mystique, & en se l'incorporant de la sorte il fait qu'il devient en quelque façon une même chose avec le corps qu'il a pris de la Vierge.* Voilà assurément la pensée de notre Auteur.

Albertus Magn. de Euchar. Sacram. serm. 14. oper. t. 14. p. 270.

SECTION II.

Seconde partie de la petite Homélie où l'Auteur soutient par les mêmes preuves dont Glycas s'est depuis servi, que le corps de Jesus Christ est dans les Mysteres tel qu'il étoit au monde avant la Résurrection, composé de chair & de sang corruptibles.

„ Car prenant le pain & le breuvage mêlé d'eau & de vin, il rendit „ graces & le bénit, en disant: *Ceci est mon corps*, & par une dispen- „ sation surnaturelle le pain & le vin furent faits par la vertu de sa parole „ son corps, tel que son corps étoit avant la Résurrection, corruptible, „ capable d'être rompu, d'être mangé & d'être bu, mais non pas d'être „ entiérement détruit. En effet, pourquoi n'a-t-il point institué ce mystere „ plutôt après qu'avant sa Résurrection, sinon parce qu'un corps devenu „ par la résurrection incorruptible, ne peut être ni rompu, ni mangé, „ ni bu? De plus, un corps incorruptible n'a point de sang, & même, „ à parler proprement, on ne lui devroit pas donner le nom de chair, „ selon S. Grégoire de Nazianze dans l'Oraison du Baptême. *Croyez*, „ dit-il, *que Jesus Christ Fils de Dieu viendra encore une fois tout glo-* „ *rieux & tout éclatant pour juger les vivants & les morts. Il ne sera plus* „ *revêtu de chair, mais d'un corps tout autrement déiforme, & en une ma-* „ *niere qui n'est connue qu'à lui seul, en sorte qu'il puisse être vu de ceux* „ *qui l'ont percé, & qu'il demeure Dieu exempt de pesanteur* (*ou d'épais-* „ *seur*). Ce corps & ce sang de Notre Seigneur auquel nous participons, „ est donc aussi corruptible, capable d'être rompu & d'être répandu, ca- „ pable d'être mangé & d'être bu".

Le dessein de notre Auteur dans cette seconde partie de son Homélie est de prouver, que nous recevons dans les Mysteres le corps du Seigneur tel qu'il le donna à ses Disciples; & que les Disciples le reçurent dans la premiere Cene tel qu'il étoit en ce temps-là dans le monde, c'est-à-dire, composé de chair & de sang corruptibles.

Il se sert de deux preuves pour établir son opinion. *Le pain & le vin*, dit-il, *furent faits le corps du Seigneur tel que son corps étoit avant la*

Résurrection.

Résurrection. En effet, pourquoi n'a-t-il pas institué ce mystere plutôt après qu'avant sa Résurrection, sinon parce qu'un corps devenu incorruptible par la résurrection, ne peut être ni rompu, ni mangé, ni bu? LIV. III. CH. III.

Glycas a employé cette même preuve dans les deux Lettres qu'il a écrites sur ce sujet, l'une à Nectarius & l'autre à Joannicius. *S'il étoit incorruptible*, dit-il dans la premiere Lettre, *il ne pourroit être ni coupé, ni mangé.* Et dans la Lettre à Joannicius: *Je demande qu'on me dise de quelle chair il faut entendre ces paroles du Seigneur*, SI VOUS NE MANGEZ LA CHAIR DU SEIGNEUR VOUS N'AUREZ POINT LA VIE EN VOUS. *Est-ce de cette chair qui fut alors immolée & mise dans le sépulcre, ou de celle qui ressuscita d'entre les morts & qui apparut aux Disciples sur le soir? On nous a appris que la chair ressuscitée d'entre les morts est ressuscitée incorruptible, agile, spirituelle, subtile; & subtile à un tel point, qu'elle a pu sortir du sépulcre la pierre scélée, & entrer dans le lieu où étoient les Disciples les portes fermées. Mais la chair qui fut alors immolée & mise dans le sépulcre étoit de sa nature corruptible, elle avoit aussi de l'épaisseur, puisqu'autrement elle n'auroit pu être coupée, & on ne l'auroit pu donner à manger aux Disciples. Faites donc réflexion que la chair ressuscitée d'entre les morts étant devenue aussi-tôt incorruptible, subtile, agile & spirituelle, il est impossible qu'on la coupe avec les dents, & qu'on la mange en vérité.* Extat. t. 6. S. Cyrilli & apud Allat. contr. Chreigt. p. 544. Ibid. 542.

Il semble que ce premier raisonnement soit appuyé sur l'hypothese impie de Michel Sicidite; savoir, que quand on divise l'hostie, le corps du Seigneur est actuellement divisé selon ses dimensions naturelles. Néanmoins comme je ne trouve point que Glycas & notre Auteur aient soutenu avec les Disciples de Michel, ni *que le corps de Jesus Christ ait du déplaisir & de la douleur* quand on le divise; ni *qu'il soit sans esprit & sans ame* après qu'on l'a divisé; ni *que les fideles qui ne participent qu'à une partie de l'hostie ne reçoivent pas Jesus Christ entier*, il y auroit, ce me semble, de l'injustice à leur imputer une erreur si détestable.

On pourroit donc dire pour les en exempter, qu'ils ont raisonné sur deux autres suppositions.

La premiere est, que les accidents sensibles de l'Eucharistie sont dans le corps de Jesus Christ, & que quand on rompt l'hostie c'est le corps du Seigneur qui est rompu, non selon ses dimensions naturelles, mais selon les nouvelles qu'il reçoit par le changement de la substance du pain en sa propre substance.

L'autre supposition est, qu'un corps incorruptible ne peut être revêtu & réellement affecté d'accidents corruptibles.

Nous avons vu dans le premier Livre quelques Théologiens qui défendent la premiere supposition. On sait que S. Thomas & une infinité d'au-

LIV. III. CH. III. tres Théologiens ſoutiennent la ſeconde. Il eſt certain d'ailleurs que ces deux ſuppoſitions ne ſe détruiſent point l'une l'autre, & qu'elles peuvent compatir enſemble dans un même eſprit.

Il n'y a donc rien qui empêche que notre Auteur & Glycas n'aient pu raiſonner de cette ſorte. Le corps de Jeſus Chriſt que nous recevons dans les Myſteres peut être rompu & briſé, puiſqu'autrement il ne pourroit être mangé. Or pour pouvoir être rompu & briſé, il faut que Dieu le revête de nouveaux accidents ſujets à la corruption; car ce ſeroit un blaſphême horrible de prétendre qu'on le rompt & qu'on le briſe ſelon ſes dimenſions naturelles. Or un corps devenu par la réſurrection incorruptible ne peut être revêtu d'accidents ſujets à la corruption. Le corps du Seigneur n'eſt donc pas en nos Myſteres dans cet état d'incorruption qu'il poſſede maintenant, mais dans l'état corruptible où il étoit avant ſa Réſurrection, & tel que les Diſciples le reçurent dans la premiere Cene.

De plus, continue l'Auteur, *un corps incorruptible n'a point de ſang, & même, à parler proprement, on ne lui devroit pas donner le nom de chair, ſelon S. Grégoire de Nazianze.*

Ubi ſup. p. 443. Glycas s'eſt auſſi ſervi de cette ſeconde preuve: *Ceux-là*, dit-il, *ſe trompent, qui aſſurent que Jeſus Chriſt deſcend du ciel, & qu'ainſi nous mangeons la chair, & nous buvons le ſang de celui qui eſt reſſuſcité incorruptible, & qui a été élevé au ciel. Car quelle chair a-t-il là-haut, où ſon corps eſt déiforme?* Et dans la Lettre à Nectarius: *Il eſt ſujet à la corruption*, dit-il, *comme étant vraiment la chair de Jeſus Chriſt.* Ibid. p. 544.

Il n'y a perſonne qui ne voie tout d'un coup que ce ſecond raiſonnement conſiſte dans cet enthyméme. On reçoit dans la Communion la chair & le ſang du Seigneur. Donc on n'y reçoit pas ſon corps dans l'état incorruptible qu'il a acquis en ſe relevant du ſépulcre; car un corps incorruptible eſt déiforme, il n'a point de ſang, il n'eſt plus, à proprement parler, de la chair.

Mais ces Auteurs abuſent aſſurément des paroles de S. Grégoire de Nazianze. Car lorſque ce Pere enſeigne, *que Jeſus Chriſt viendra encore une fois tout glorieux & tout éclatant pour juger les vivants & les morts; non plus revêtu de chair*, *οὐκ ἔτι σάρκα*, *mais d'un corps tout autrement déiforme*, il eſt clair qu'il oppoſe le ſecond avénement de Jeſus Chriſt au premier. Il veut donc dire, que le Seigneur ne viendra pas au dernier jugement avec une chair corruptible, groſſiere & peſante, pareille à celle qu'il avoit quand il deſcendit pour nous racheter; mais qu'il ſera revêtu d'une chair digne de la majeſté d'un Dieu, qui ne deſcend plus pour être jugé des hommes, mais pour juger les vivants & les morts.

SECTION III.

LIV. III. CH. III.

Troisieme partie de l'Homélie où l'Auteur enseigne que le corps du Seigneur ne reçoit pas une entiere corruption, mais qu'il passe de l'état de corruption à son état d'incorruption après la Communion des fideles.

« Et (a) de même que l'accroissement de notre corps passe par toute » l'œconomie naturelle (*de sa premiere production, de même l'accroissement du corps du Seigneur passe par toute la divine œconomie*) de l'Incarnation du Verbe de Dieu.

» Car à l'égard de notre corps la premiere chose qui se présente, c'est » la matiere dont le corps de l'enfant est composé, ensuite la mere lui » fournissant l'aliment de son sang, cette matiere se change peu à peu, » & il s'en fait un corps organisé par la vertu que le Créateur a attribué » à la nature. De cette sorte se forment la chair, les os & le reste des » parties par le moyen des facultés destinées à l'attraction, à la rétention, » à la nourriture & à l'accroissement; de même l'aliment que nous pre» nons accroît & augmente la masse de notre corps par le ministere de » ces mêmes facultés destinées à la nourriture, qui attirent, retiennent & » changent l'aliment.

» Il falloit donc nous donner aussi à contempler dans l'accroissement » du corps du Seigneur toute la divine œconomie de son Incarnation, de » son crucifiement, de sa sépulture & de son état d'incorruption; car le corps » du Seigneur n'a pas été fait d'abord incorruptible mais il a été corruptible » & passible jusqu'à sa Résurrection, & après sa sépulture il a été fait incor» ruptible par cette même puissance divine par laquelle il s'est ressuscité soi» même, & par laquelle il nous rend aussi nous-mêmes incorruptibles. Mais » comment cela se fait-il? Là la Sainte Vierge a été comme la table ou étoit la » matiere du corps; ensuite, selon la parole de l'Ange, le Saint Esprit est sur» venu en elle, & la vertu du Très-haut l'a couverte de son ombre, c'est» à-dire, le Verbe divin, la divine Personne qui a pris d'elle la chair; ici » de même la matiere, qui est le pain & le vin mêlé d'eau, est mise sur la » table mystique comme dans le sein de la Vierge; car même la Vierge

(a) Καὶ ὥσπερ ἡ ἐπαύξησις τοῦ ἡμετέρου σώματος πᾶσαν πληροῖ φυσικὴν οἰκονομίαν (τῆς αὐτοῦ συστάσεως, οὕτω καὶ ἐπαύξησις τοῦ κυριακοῦ σώματος πᾶσαν πληροῖ θείαν οἰκονομίαν) τῆς τοῦ θεοῦ λόγου σαρκώσεως. Les paroles qu'on a renfermées entre deux barres ne sont point dans le texte, mais toute la suite fait voir qu'elles y devroient être ou quelques autres semblables. Ces sortes d'omissions sont assez ordinaires à cause de la répétition d'un même mot. M. Claude à traduit, *& il passe par toute l'économie naturelle de l'Incarnation du Verbe, ce qui se fait en la même maniere que se fait l'accroissement de notre corps.* Mais sans examiner si le texte tel qu'il est peut souffrir cette version, il est certain qu'elle peut compatir avec la suite du raisonnement de l'Auteur.

LIV. III. CH. III. » se nourrissoit de ces choses, & elle en fournissoit la matiere au corps de » l'enfant; ensuite le Prêtre dit à l'imitation de l'Ange, que le Saint Esprit » survienne & qu'il sanctifie ces choses, & fasse du pain le sacré corps de » Jesus Christ, & du vin son sang précieux, & par une œconomie qui » n'est pas naturelle, mais surnaturelle, il se fait un seul corps & non » deux en l'augmentation du corps & du sang du Seigneur. Il est en- » suite enseveli en nous & nous rend ensemble avec lui incorruptibles, & » là finit l'œconomie. Il ne reçoit pas en nous une entiere corruption, » de même que le corps du Seigneur ne fut pas entiérement corrompu » dans le sépulcre; mais jusqu'à ce que nous en ayions été rendus partici- » pants, il est sujet à tous les accidents d'un corps corruptible, car nous » le rompons avec foi & avec respect ».

Nous considérerons deux choses dans ce discours, la proposition principale de l'Auteur, & le moyen dont il se sert pour l'établir.

Pour trouver la proposition principale de l'Auteur, il faut se souvenir qu'il avoit entrepris de prouver, que nous recevons le corps du Seigneur tel que les Apôtres l'ont reçu, & que les Apôtres l'ont reçu dans la premiere Cene tel qu'il étoit au monde avant la Résurrection. Or quoique le corps de Jesus Christ avant sa Résurrection fût sujet à la corruption, il ne pouvoit pas recevoir une corruption entiere, puisqu'il falloit que cette parole de l'Ecriture fût accomplie : *Vous ne permettrez point que votre Saint éprouve une entiere corruption.* Ainsi après que notre Auteur s'est efforcé de montrer qu'en approchant de la Table sacrée on reçoit le corps du Seigneur dans son état corruptible tel que les Apôtres l'ont reçu, il lui restoit à prouver, que le corps du Sauveur ne peut recevoir dans le Sacrement une corruption entiere, & c'est ce qu'il entreprend de faire dans cette troisieme partie de son Homélie.

La preuve qu'il emploie pour établir sa pensée se réduit à ce raisonnement. Comme l'accroissement de notre corps, c'est-à-dire, l'aliment qui sert à l'augmenter, passe par tous les degrés de l'œconomie naturelle de notre premiere production; de même il faut que le pain de la Communion, qu'on peut appeller l'accroissement du corps de Jesus Christ, puisqu'il contribue à le faire croître, passe par tous les degrés de la divine œconomie de l'Incarnation. De même donc que le corps du Seigneur, après avoir été formé dans le sein de la Vierge, élevé sur la Croix & enseveli dans le sépulcre, ne fut pas sujet à une entiere corruption, puisqu'il devint par la Résurrection incorruptible; de même aussi le corps du Sauveur auquel nous participons après avoir été produit sur la Table sacrée comme dans le sein de la Vierge, élevé par les mains du Prêtre comme sur la Croix, & enfin reçu dans nos estomacs comme dans un

sépulcre, n'eſt pas entiérement détruit, mais il devient incorruptible, paſſant en la ſubſtance de nos ames pour nous rendre comme lui incorruptibles. Liv. III. Ch. III.

Il eſt vrai que l'Auteur ne parle point de ce paſſage du corps de Jeſus Chriſt en la ſubſtance de l'ame dans ſa petite Homélie, mais il le fait dans la Lettre à Zacharie. *Juſqu'à ce que nous l'ayions mangé*, dit-il, *nous diſons qu'il eſt corruptible ; mais après que nous en avons été rendus participants il eſt incorruptible, paſſant en la conſiſtance & en la ſubſtance de l'ame.*

Glycas a été dans la même penſée. *Que cette parole*, dit-il dans la Lettre à Nectarius, *ne vous paroiſſe ni dure, ni inſupportable. Car encore qu'on vous parle de corruption dans cette Communion divine & terrible, elle eſt enfin ſuivie d'incorruption. Car la chair du Seigneur après qu'elle eut ſuccombé à la mort, & qu'elle eut été miſe dans le ſépulcre, ne fut pas entiérement corrompue, ſelon ce que le Prophete dit : Vous ne permettrez point que votre Saint éprouve une entiere corruption ; de même auſſi le pain de la Protheſe, qui eſt cette même chair qui fut immolée au temps de la Paſſion & miſe dans le ſépulcre, après qu'il a été briſé par les dents, & qu'il eſt deſcendu dans l'eſtomac comme dans un ſépulcre, paſſe auſſi-tôt à l'état d'incorruption, ſelon Jean Damaſcene, étant uni à la ſubſtance de l'ame.*

Leo Allatius cite ſous le nom de S. Iſidore de Damiette, un paſſage qui contient la même doctrine. Mais comme ce paſſage ne ſe trouve point dans les ouvrages de ce Pere, Allatius apparemment l'aura tiré de la Lettre de Glycas à Joannicius, & il y a, ce me ſemble, ſujet de douter s'il eſt en effet de S. Iſidore. Quoi qu'il en ſoit, le voici tel qu'Allatius le rapporte. *Comme le corps du Seigneur eſt tombé, pour ainſi dire, ſous les dents de l'enfer, & a reçu la corruption de la mort, mais non pas cette corruption entiere qui a coutume de ſuivre la mort ; de même auſſi maintenant ce même corps du Seigneur étant briſé par les dents des fideles, eſt pareillement ſujet à la corruption, & non pas à une entiere corruption ; car il eſt auſſi-tôt communiqué à la ſubſtance de l'ame, & non ſeulement il lui eſt communiqué, mais il demeure éternellement avec les ames & dans les ames des juſtes.* Contr. Chreigt. p. 413.

Mais avant que de paſſer outre, il eſt important de juſtifier l'interprétation que j'ai donnée aux termes *d'accroiſſement du corps du Seigneur* dont l'Auteur s'eſt ſervi.

J'ai dit que par cet *accroiſſement* il faut entendre le pain de la Communion. C'eſt ce que perſonne ne niera jamais.

J'ai ſuppoſé que l'Auteur avoit donné ce nom à l'Euchariſtie, à cauſe

qu'elle contribue à faire croître le corps du Sauveur. C'eſt ce qui me paroît encore inconteſtable, puiſqu'il appelle lui-même les aliments ordinaires *des accroiſſements de notre corps*, & qu'il eſt certain qu'on ne leur peut donner ce nom qu'à cauſe qu'ils contribuent à nous faire croître.

J'ai laiſſé enfin à ſous-entendre, que ce corps du Seigneur qui prend accroiſſement par le moyen de l'Euchariſtie, n'eſt autre que ſon corps myſtique. La preuve en eſt aiſée. Car l'Auteur ayant expreſſément remarqué, *que Jeſus Chriſt eſt notre Chef, que nous avons été faits avec lui les membres d'un même corps par la participation de ſa chair & de ſon ſang, & que nous ſommes ſon corps qui croît ſans ceſſe*, il n'y a pas ſujet de douter, que quand incontinent après il appelle l'Euchariſtie *l'accroiſſement du corps du Seigneur*, il n'entende par ce *corps du Seigneur* le corps myſtique dont Jeſus Chriſt eſt le Chef, & dont nous ſommes les membres.

C'eſt pourquoi quand il eſt dit dans la ſuite, *qu'il ſe fait par l'avénement du Saint Eſprit un ſeul corps & non deux en l'augmentation du corps & du ſang de Jeſus Chriſt*, j'eſtime que c'eſt une faute, & que l'Auteur a écrit comme dans la Lettre à Zacharie, ainſi qu'on le verra incontinent, *un ſeul corps & non deux en l'augmentation du corps de Jeſus Chriſt.* Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe fort bien expliquer comment l'Euchariſtie eſt un accroiſſement du corps naturel du Sauveur ſans aucun rapport à ſon corps myſtique, & principalement ſi l'on ſuppoſe que les dimenſions du pain ſont reçues dans la ſubſtance même du corps & du ſang du Seigneur. Mais comme cette matiere nous emporteroit trop loin ſi nous la voulions mettre dans tout ſon jour, je n'en dirai pas davantage.

SECTION IV.

L'on produit la derniere partie de la petite Homélie avec la Lettre écrite à Zacharie, Evêque de Doare.

« *Sed & iniquorum manibus, & à muribus & vermibus ſæpe inhonoratum projicitur, ſed non interit neque eò devenit ut eſſe deſinat, colligitur enim inviſibiliter in unum corpus, nam & Dominus circumciſus fuit, & in cruce ex pedibus manibuſque ac latere ſanguinem effudit; ſed in unum idemque coiit, reſurrexit enim totum corpus & integrum. Dixit Chriſtus: Hoc facite in meam commemorationem, quotieſcumque enim manducabitis panem hunc, & calicem bibetis, mortem Filii hominis annunciabitis. Mortis autem memoria corruptio eſt. Corruptio enim mors; ſed non internecinus interitus....* » Le reſte eſt perdu.

On peut encore confidérer deux chofes dans cette derniere partie de l'Homélie, comme dans les précédentes, la queftion que l'Auteur entreprend de réfoudre, & la maniere dont il le fait. Liv. III. Ch. III.

Quant à la queftion, elle eft de la nature de celles qu'un grand Pape fouhaitoit autrefois qu'on eût à jamais enfevelies fous un religieux filence, en fuivant le confeil de l'Apôtre, qui recommande aux fideles, *de ne pas préfumer d'être fages au-delà de ce qu'il faut être fages; mais d'être fages dans les bornes d'une jufte modération.* Et celui du Sage qui dit: *Ne recherchez point les chofes qui vous furpaffent, ne travaillez point à pénétrer celles qui font trop fortes pour vous; mais fongez continuellement à ce que Dieu vous a commandé, & ne foyez point curieux dans plufieurs de fes ouvrages.*

Innoc. 3. de Myfter. Miffæ. l. 4. c. 15. & 16.

Pour ce qui touche la maniere dont l'Auteur réfout la queftion qu'il a cru devoir prévenir, il fuffit de favoir qu'elle n'eft pas incompatible dans un même efprit avec la créance de la Tranffubftantiation, puifqu'elle fe trouve dans les Réponfes de Guimond & de S. Volpheme, aux objections des Bérengariens.

Refpondere poffumus, dit Guimond, *bruta animantia eòtenus ad corpus Chrifti poffe accedere, quoufque poteft humanus vifus afpicere, deinde aut mox invifibiliter Angelorum fibi aftantium minifterio, vel fuapte virtute raptum iri, in cœlifque conftitui.* Guit. l. 2.

Les termes de S. Volpheme, Abbé de Beauviler, & l'un des premiers adverfaires de Bérenger, approchent encore davantage de ceux de notre Auteur. *A muribus*, dit-il, *& ab aliis hujus mundi fpurcitiis recolligitur corpus Chrifti in regnum fuum fine fui diminutione vel contaminatione.*

S. Volph. ep. ad Megihard. extat in ejus vitæ apud Surium 22 April.

M. Claude écrivant à Marcus Donus pour apprendre de lui la véritable créance des Grecs, ne s'eft pas oublié de lui faire de ces fortes de queftions, qui ne font bonnes qu'à épouvanter des enfants. Voici la maniere dont ce Grec y a répondu. *Ut jam ad veftros veniamus Articulos. Scias Ecclefiam Græcam credere, quod afferis credere Romanos Pontificios in I, II & III Articulo. Hanc enim fidem ut & omne bonum habuerunt à nobis, præter quod illis imputas, nempe Diabolum poffe Sanctiffimo corpori illudere, atque abuti ad maleficas artes & fcelera patranda: hoc enim apud nos non eft inter Articulos fidei neceffarios, qui & pio potius filentio quoque talia commendare fuevimus, quam jurgiofis dialogis. Rodi verò à muribus illud Deificum corpus vel manducari ab impiis & à canibus, hoc nullam affert divinitati injuriam; fi enim Deus ubique eft, fatendum effe quoque in ventribus animalium; fed ficut fol per impuritates tranfiens, & in iis permanens non inquinatur neque polluitur, fic nec folis Creator & omnium Opifex.*

Perpét. l. 8. c. 22.

Liv. III. Ch. III. *Lettre de S. Jean de Damas envoyée à Zacharie, Evêque de Doare, touchant le sacré corps & sang de Jesus Christ, Notre Seigneur, notre Dieu & notre Sauveur.*

« Touchant le corps du Seigneur dont nous sommes participants, » nous déclarons à votre charité que nous ne pouvons reconnoître deux » corps de Jesus Christ; mais qu'il faut dire qu'il n'y a qu'un seul corps » de Jesus Christ. Car de même que l'enfant dès qu'il est né est parfait, » mais il prend accroissement par le ministere des facultés naturelles en » mangeant & buvant, & quoiqu'il prenne accroissement il ne se fait » pourtant pas deux corps, mais un seul, à plus forte raison le pain & » le vin sont faits par l'avénement du Saint Esprit un seul corps, & non » deux, en augmentation du corps de Jesus Christ. Et comme le corps » du Seigneur né de la Sainte Vierge Mere de Dieu, a été corruptible » jusqu'à la Résurrection, puisqu'il pouvoit être percé de cloux & d'une » lance; de même aussi le corps dont nous sommes participants reçoit la » même œconomie. Le pain est sur la sainte Table comme dans le sein » de la Vierge. Le Saint Esprit survient, selon que l'Ange répondit à la » Vierge; car la Vierge lui ayant demandé comment cela se pourroit » faire, il répondit que le Saint Esprit surviendroit en elle; de même » le Saint Esprit survient sur la Table sacrée, & le pain est fait le corps » du Seigneur. Ensuite ayant été élevé par les mains du Pontife comme » sur la Croix, il est enseveli en nous, & alors l'œconomie s'acheve, » puisqu'il nous rend ensemble avec lui incorruptibles. Car jusqu'à ce que » nous l'ayions mangé, nous disons qu'il est corruptible; car s'il étoit » incorruptible, comment pourroit-on le rompre & le manger? Mais » après que nous en avons été rendus participants il est incorruptible, » passant en la consistance & en la substance de nos ames; il est, dis-je, » entiérement incorruptible pour nous communiquer son incorruption. » Tel est notre sentiment, telle est notre créance ».

On peut remarquer dans cette Lettre les mêmes sentiments que l'Auteur a expliqués avec plus d'étendue dans la petite Homélie. Il soutient que le corps du Seigneur est dans les Mysteres selon son état corruptible. Il assure qu'après que nous l'avons reçu, il recouvre son état d'incorruption. Il enseigne qu'on ne doit pas attribuer deux corps à Jesus Christ, de même qu'on ne dit pas qu'un enfant en ait deux, bien qu'il croisse tous les jours à force de boire & de manger; mais qu'il faut dire que le pain & le vin sont faits un seul corps, & non deux, pour servir à l'augmentation du corps de Jesus Christ; c'est-à-dire, comme on l'a fait voir,

voir, pour servir à l'accroissement du corps mystique dont le Seigneur est le Chef, & dont nous avons l'honneur d'être les membres.

SECTION V.

Que la Lettre à Zacharie & la petite Homélie ne sont pas de S. Jean de Damas, Auteur des livres de la Foi Orthodoxe.

Pierre Pantin, Doyen de Bruxelles, est le premier qui ait donné au public la Lettre à Zacharie & le Chapitre suivant. Il les fit imprimer à Anvers l'an 1601, d'où ensuite on les a insérés dans les deux dernieres éditions de S. Jean de Damas.

Pour bien juger de leur véritable Auteur, il est à propos de savoir qu'il se trouve deux Ecrivains célebres qui ont porté le nom de *Jean de Damas*, dont l'un vivoit au huitieme siecle, & l'autre vers le milieu du douzieme, ou, selon quelques-uns, sur la fin de l'onzieme.

Le premier est le fameux S. Jean de Damas, Auteur des livres de la Foi Orthodoxe. Le second est renommé parmi les Médecins, qui le nomment indifféremment *Jean Mésué*, ou *Jean Damascene*, parce qu'il étoit fils de Mésué descendu d'Abela, Roi de Damas. Leo Africanus qui a composé sa Vie, témoigne qu'il étoit Nestorien. Mais Vanderlinden, Professeur en Médecine de l'Académie de Leyde, le fait Religieux de l'Ordre de S. Benoît. *Jean Damascene*, dit-il, *Moine Bénédictin, fils de Mésué, fils d'Hamach, fils d'Héli, fils d'Abela Roi de Damas, a écrit en grec, ou, selon d'autres, en arabe. Il fleurissoit sous le Pontificat d'Adrien IV, l'an de Jesus Christ* 1158. Il est certain qu'il a pu écrire en arabe & en grec, puisqu'il est remarqué dans sa Vie qu'il possédoit parfaitement ces deux langues, & qu'il a traduit de grec en arabe les livres d'Aristote.

Extat ap. Vossium lib. de Philosophor. sect. Vanderlinden de Script. Med. edit. 3.

L'on trouve dans la Bibliotheque Royale l'un de ses principaux ouvrages avec une (a) inscription qui montre, ou qu'on l'a confondu avec S. Jean de Damas, à cause de la ressemblance des noms, ou qu'il a mérité d'être honoré après sa mort du titre de *Saint*. On y trouve aussi la Lettre à Zacharie; mais sans le nom de l'Evêque de Doare à qui elle est adressée. Voici le titre, le commencement & la fin. *De Jean Damascene, Prêtre & Moine touchant le corps & le sang de Jesus Christ, notre Seigneur, notre Dieu & notre Sauveur. Touchant le corps & le sang*

(a) Σύγγραμμα σὺν θεῷ ὃ διέθετο ὁ ἐν ἁγίοις ἰωάννης ὁ δαμασκηνὸς περὶ τῶν κενούντων φαρμάκων. *Cod. Regio* 2008.

LIV. III. CH. III. *de notre Seigneur, nous déclarons à votre charité..... Tel est notre sentiment, telle est notre créance.*

Les deux Manuscrits où se trouvent ces deux pieces sont d'une même forme, reliés d'une même maniere, & marqués des nombres 2008, 2009. Ils contiennent des Recueils de diverses pieces qui appartiennent pour la plupart à la Médecine, & dont quelques-unes ont été composées par Mercurius, par Méletius & par Nicéphore Blemmide, qui sont des Auteurs qui étoient tout ensemble Moines, Philosophes & Médecins. Et je ne dois pas passer ici sous silence qu'il paroît par une Constitution insérée dans le Droit Oriental, qu'il y avoit au douzieme siecle des Diacres & des Prêtres qui faisoient profession de la Médecine, & que le Patriarche Lucas s'opposa à cet abus vers l'an 1160.

Jur Orien. l. 3. p. 226.

De tout ceci je conclus, que si la Lettre à Zacharie & le Chapitre suivant ne sont point des pieces supposées, il y a plus de raison de les attribuer à Jean Damascene fils de Mésué, qu'à S. Jean de Damas.

Car, 1°. le Chapitre attaché à la Lettre, & ces dernieres paroles de la même Lettre, *tel est notre sentiment, telle est notre créance*, ne laissent aucun lieu de douter que ces deux pieces n'aient été écrites en un siecle où l'on disputoit de l'état du corps de Jesus Christ dans l'Eucharistie. Or on ne voit point qu'il y ait eu aucun différent sur ce sujet au huitieme siecle, mais seulement au douzieme.

2°. L'Auteur de ces deux pieces a cru que le corps du Seigneur est au Sacrement dans son état corruptible. Or quoique S. Jean de Damas ait parlé des divins Mysteres en divers ouvrages, on ne voit point qu'il ait jamais enseigné cette doctrine. Au contraire on trouve qu'il a rapporté dans ses Paralleles le même passage de S. Grégoire de Nysse, dont les Grecs du douzieme siecle se servirent pour défendre l'incorruptibilité du corps de Jesus Christ dans l'Eucharistie.

3°. S. Jean de Damas soutient que le corps du Seigneur ne passe pas en la seule consistance de nos ames, mais aussi en celle de nos corps; au lieu que l'Auteur de la Lettre à Zacharie a cru qu'il ne passoit qu'en la consistance de l'ame.

4°. L'unique raison qu'on ait d'attribuer ces deux pieces à l'Auteur des quatre livres de la Foi Orthodoxe est, qu'elles se trouvent dans quelques Manuscrits sous le nom *de S. Jean de Damas*. Or cette raison ne peut plus avoir de lieu, puisque le livre *de Medicamentis*, dont ce Pere n'est pas l'Auteur, mais Jean Damascene fils de Mésué, se trouve sous ce même nom dans la Bibliotheque Royale.

5°. On sait que les Grecs qui sont venus après S. Jean de Damas ont toujours fait beaucoup d'estime de ses ouvrages & de tous ses sentiments.

Cependant on ne trouve point qu'ils aient jamais cité ces deux pieces, ni qu'ils aient embrassé l'opinion que l'Auteur s'efforce d'établir. Il n'y a que Glycas qui l'ait fait, mais sans marquer si elles sont de l'ancien Jean de Damas, ou du plus jeune.

Enfin, soit que Jean Damascene fils de Mésué soit le véritable Auteur de la Lettre à Zacharie & du petit Chapitre, ce que je n'oserois pas assurer à moins que d'en avoir des preuves plus particulieres; soit que ces deux pieces soient de l'invention d'un imposteur qui les a publiées sous un nom spécieux, pour donner quelque cours à ses erreurs, ce qui n'est pas tout-à-fait hors d'apparence, car où a-t-on jamais vu un avertissement pareil à celui qui se trouve au commencement du petit Chapitre? soit enfin qu'elles aient été composées par S. Jean de Damas, ce qui me paroît entiérement insoutenable, il est toujours également certain que ce sont des productions d'un homme qui croyoit la présence réelle & la Transsubstantiation. Ce qui nous suffit pour le présent.

SECTION VI.

On ruine entiérement la clef d'accroissement ou d'augmentation.

Voilà ce que j'avois à dire pour l'éclaircissement de la Lettre à Zacharie, & du petit Chapitre qui la suit. Voyons maintenant la maniere dont M. Claude a abusé des expressions peu communes qui s'y rencontrent, pour en forger une nouvelle *clef*, la plus commode à la vérité qu'on ait jamais vue, mais en même temps la plus illusoire, dont on ait jamais oui parler.

« Il faut voir, dit M. Claude, si dans le sens des Grecs on peut éten- L. 3. c. 13.
» dre la comparaison de l'aliment jusques-là que le pain & le vin sont p. 317.
» faits le corps & le sang de Jesus Christ, par voie d'augmentation de
» ce corps ».

» Damascene vuide lui-même la question dans sa lettre à Zacharie » Evêque de Doare, & dans la petite homélie qui la suit. Voici comme » il parle dans la lettre. *Touchant le corps du Seigneur dont nous sommes » participants, je vous déclare qu'on ne peut pas dire qu'il y ait deux corps » de Jesus Christ, mais qu'il faut dire qu'il n'y a qu'un seul corps. Car » comme l'enfant dès qu'il est né est parfait, mais il prend accroissement » en mangeant & buvant, & quoiqu'il prenne accroissement, il ne se fait » pas pourtant deux corps, mais un seul; à plus forte raison le pain & » le vin, par l'avénement du S. Esprit, sont faits un seul corps, & non deux, » par l'augmentation du corps de Jesus Christ.*



» Mais afin qu'on ne croie pas que cette parole lui soit échappée sans » y songer, voici comme il explique & étend sa pensée dans l'homélie » suivante. *Ce corps & ce sang de notre Dieu, auquel nous participons,* » *est sujet à la corruption, étant rompu, répandu, mangé & bu, & il* » *passe par toute l'œconomie naturelle de l'Incarnation du Verbe, ce qui se* » *fait en la même maniere que se fait l'accroissement de notre corps. Car* » *à l'égard de notre corps......* Les lecteurs ne trouveront point mauvais » que je me dispense de transcrire le reste de ce grand raisonnement, » pourvu que je les avertisse, que M. Claude a rapporté toute la suite » du passage jusques à ces mots : *Et là finit l'œconomie*, & qu'immédiatement ensuite il porte son jugement touchant la pensée de notre Auteur de la maniere qu'on l'a vu au commencement de ce chapitre.

M. Claude assure dans sa Préface, *qu'on ne pourra point lui reprocher d'avoir fait des traductions peu fidelles, ni qu'il ait tronqué des passages en supprimant des clauses importantes, ni qu'il en ait allégué abusivement, & contre l'intention des Auteurs.* Cependant je me vois contraint de lui faire ici ces trois reproches tout-à-la fois, sans craindre qu'on me puisse accuser de les lui avoir faits injustement.

Car premiérement je puis lui reprocher *qu'il a fait des traductions peu fidelles ;* puisque dans les deux passages qu'il produit, il fait dire à l'Auteur, que le pain & le vin sont faits un seul corps, & non deux, PAR *l'augmentation du corps de Jesus Christ;* au lieu qu'il y a dans le texte grec, & dans la traduction latine, EN *l'augmentation*, *ou* POUR *l'augmentation du corps de Jesus Christ.* Et il ne faut pas prétendre rejetter cette faute sur la négligence des Imprimeurs, qui ont mis *par* au lieu de *pour ;* car toute la suite du discours de M. Claude fait voir que c'est une fausse version étudiée & préméditée.

Je puis aussi lui reprocher, *qu'il a tronqué des passages en supprimant des clauses importantes.* Il est dit en termes formels dans la petite homélie, *que Jesus Christ est notre Chef, que nous avons été faits avec lui les membres d'un même corps par la participation de sa chair & de son sang, & que nous sommes son corps qui croît sans cesse*, QUOD SEMPER AUGESCIT. Ces paroles ne font-elles pas voir, que quand on lit dans cet Auteur, *que le pain & le vin sont faits un seul corps, & non deux, pour faire croître le corps de Jesus Christ*, IN AUGMENTUM CORPORIS CHRISTI, il faut entendre par *ce corps* de Jesus Christ, le corps mystique dont nous sommes les membres ? Sans le secours de ces mêmes paroles n'auroit-il pas été impossible de découvrir assurément la pensée de l'Auteur ? Ces paroles n'étoient donc pas à supprimer : M. Claude cependant les a passées sous un silence profond : il a donc supprimé des clauses de la derniere importance.

Le pain & le vin, dit notre Auteur, *furent faits par la parole du Seigneur son corps & son sang, tel que son corps étoit avant la résurrection, corruptible.* LIV. III. CH. III.

En effet, un corps devenu par la résurrection incorruptible n'a point de sang, & à parler proprement on ne lui devroit point donner le nom de chair.

Ce corps & ce sang de notre Dieu auquel nous participons est donc aussi corruptible. Supprimer la premiere proposition de ce raisonnement, d'où dépend le vrai sens des suivantes; supprimer la seconde proposition qui contient la preuve de la premiere, & qui lui donne un nouveau jour; supprimer les deux particules qui lient la troisieme proposition avec les deux précédentes; d'une conclusion qui étoit claire comme le jour en demeurant conclusion, en faire une proposition absolue & très-équivoque; joindre cette proposition équivoque à un grand raisonnement qui contient la preuve d'une autre proposition entiérement différente; enfin composer de tout cela un passage auquel il est absolument impossible de rien comprendre à moins que de recourir jusqu'à la source, n'est-ce pas tronquer des passages d'une maniere indigne? C'est pourtant ce qu'a fait M. Claude.

1°. Il a supprimé la premiere proposition où l'Auteur enseigne, que les Disciples ont reçu dans la premiere Cene le corps du Seigneur en cet état corruptible où il étoit avant la résurrection.

2°. Il a supprimé la seconde proposition où l'Auteur soutient, qu'on ne peut pas nier que les Disciples n'aient reçu le corps du Seigneur dans son état corruptible, puisqu'un corps devenu par la résurrection incorruptible n'a ni chair, ni sang.

3°. Il a supprimé les deux particules qui lioient la troisieme proposition avec les deux premieres; car au lieu qu'il y a dans le texte: *Ce corps & ce sang de notre Dieu auquel nous participons est donc aussi corruptible*, M. Claude a traduit, *ce corps & ce sang de notre Dieu auquel nous participons est corruptible.*

4°. Que cette derniere proposition considérée en elle-même soit équivoque, on ne peut pas en douter, puisqu'elle peut recevoir sans violence deux divers sens entiérement opposés les uns aux autres.

5°. Que cette même proposition demeurant dans le lieu que l'Auteur lui avoit assigné, qui est celui de conclusion, soit clair comme le jour, personne ne le niera jamais, puisque son enchaînement avec les deux propositions précédentes en découvre d'une maniere très-claire le vrai sens; savoir, que nous recevons encore aujourd'hui le corps du Seigneur tel que les Disciples le reçurent dans la premiere Cene, composé de chair & de sang corruptibles.

6°. Que le raisonnement auquel M. Claude a joint cette proposition contienne la preuve d'une autre proposition entiérement différente, on l'a fait voir dans la troisieme Section de ce Chapitre.

Enfin qu'il soit impossible de rien comprendre au passage allégué par M. Claude, j'en prens à témoin toutes les personnes qui ne l'ont jamais lu dans sa source, mais seulement dans le livre de M. Claude. Si cela ne s'appelle pas tronquer des passages, & supprimer des clauses importantes, où trouvera-t-on des Auteurs qui en aient jamais supprimé?

Je puis encore sans injustice reprocher à M. Claude, *qu'il a allégué des passages abusivement & contre l'intention des Auteurs.* La preuve en est évidente. L'Auteur de la lettre à Zacharie & de la petite homélie enseigne, *que le corps qu'on reçoit dans les Mysteres est ce même corps que le Seigneur a pris de notre substance; que c'est le même corps qu'il a reçu de la très-pure Vierge Mere de Dieu; que c'est cet unique corps & cette unique hostie que le Sauveur a offert pour nous à son Pere.* Il dit, *que les fideles reçoivent en tout temps & en tout lieu ce divin corps & ce divin sang; que les Prêtres offrent tous le même corps; que le corps qu'on offre en un temps ou en un lieu n'est point différent de celui qu'on offre en un autre temps ou en un autre lieu; & que cette unique hostie qui est offerte par les Prêtres en tout temps & en tout lieu, n'est autre que l'Agneau qui efface les péchés du monde.* Il soutient, que les Disciples ont reçu dans la premiere Cene, *le corps du Seigneur corruptible, tel qu'il étoit avant la résurrection.* Il prétend qu'il est encore aujourd'hui *corruptible* dans les divers Mysteres. Enfin de peur qu'on ne détourne ses expressions à des sens entiérement éloignés de sa pensée, il nous apprend que *par un corps corruptible*, il entend *un corps composé de* CHAIR *& de* SANG. *Car*, dit-il, *un corps devenu par la résurrection incorruptible n'a point* DE SANG, *& à parler proprement on ne lui devroit point donner le nom de* CHAIR. Entreprendre de persuader au monde, qu'un Auteur qui s'est exprimé de la sorte ne reconnoît dans nos Mysteres qu'un simple changement de vertu, & pour cet effet en alléguer quelques passages qui ne répugnent en aucune maniere au dogme de la conversion des substances, n'est-ce pas alléguer des passages abusivement & contre l'intention des Auteurs?

Il faut donc reconnoître de bonne foi, quoi qu'en puisse dire M. Claude, que nous sommes en droit, plus que jamais, de traiter de *chimere & de rêverie* la clef *d'Augmentation* ou *d'Accroissement.* Car cette nouvelle maniere de devenir le corps de Jesus Christ *par voie d'augmentation* est uniquement établie sur la lettre à Zacharie & sur la petite homélie. Or à moins que de rêver entiérement, ou de vouloir feindre des chime-

ses à plaisir, on ne s'imaginera jamais que le au corps du Sauveur consiste, selon l'Auteur *que comme l'aliment que nous mangeons reçoit relle de notre corps, ainsi le pain de l'Euchari* tériel & inanimé, *reçoit l'impression de la ve qui réside au corps naturel de Jesus Christ;* *recevant la forme physique de notre chair, e notre corps, de même le pain de l'Eucharisti vertu du corps de Jesus Christ, en est fait n*

Qu'on se préoccupe tant qu'on voudra en lise & qu'on relise tant qu'on voudra la le Homélie: qu'on bande tant qu'on voudra to vrir dans ces deux pieces quelque pensée, d'attribuer à cet Auteur l'opinion que M. C tout je suis assuré qu'on sera contraint d'avo aucune.

M. Claude osera-t-il dire maintenant de la *tion* ce qu'il a dit de la clef *de Vertu, que tirée de sa tête, ni une invention de son cerv* assurer après cela, *qu'un de ses premiers soi sement la sincérité & la bonne foi, & qu'il es d'illusions, ni dans ses raisonnements, ni dans positions, ni dans ses autres discours?*

Mais comment pourra-t-il se défendre su j'ai à lui faire? C'est d'avoir fait rouler, p sonnement des plus illusoires qu'on ait jamai chant la créance des Grecs qui ont vécu de

Tous les Grecs, dit M. Claude, *qui sont suivi son opinion, ils parlent tous comme lui, sées & même ses termes.*

Or Damascene enseigne que le pain & le sang de Jesus Christ, en tant que recevant la & de ce sang ils en sont un accroissement ou de quoi ce ne sont pas deux corps, mais un se corps de Jesus Christ, comme l'aliment est fa

Donc l'Auteur de l'Ecrit qui fut lu dans le dore Graptus, Nicéphore Patriarche de Con Profession de Foi qu'on faisoit faire aux Sar thymius, Nicolas de Méthone & Cabasilas, S rémie de Constantinople, & les Auteurs du

Liv. III. Ch. III. *l'Euchologe, & généralement tous les Grecs, ont cru*, depuis plus de neuf cents ans, *que le pain & le vin sont faits le corps & le sang de Jesus Christ, en tant que recevant la vertu surnaturelle de ce corps & de ce sang, ils en sont faits un Accroissement ou une Augmentation.*

L'illusion de ce raisonnement ne consiste pas en ce que M. Claude suppose que la lettre à Zacharie & la petite Homélie, sont de véritables productions de S. Jean de Damas. C'est une erreur pardonnable que je n'ai garde de lui reprocher. Elle ne consiste pas précisément en ce qu'il attribue à l'Auteur de ces deux pieces, des sentiments auxquels il est plus clair que le Jour qu'il n'a jamais songé. Pour faire comprendre en peu de mots en quoi consiste cette illusion, je dis que de raisonner de la maniere dont l'a fait M. Claude, c'est comme qui raisonneroit de cette sorte. Les douze Auteurs que je viens de nommer ont tous suivi l'opinion établie par Damascene dans ses Livres de la Foi Orthodoxe, où il enseigne clairement la Transsubstantiation; ils parlent tous comme lui; ils empruntent tous ses pensées, & même jusqu'aux termes dont il s'est servi dans cet excellent ouvrage. Or le même Damascene a clairement enseigné le simple changement de vertu dans une lettre & dans une Homélie, dont il ne paroît point qu'aucun de ces douze Auteurs ait jamais eu de connoissance. Donc ces douze Auteurs n'ont pas cru la Transsubstantiation, mais le simple changement de vertu.

Au reste, si les Ministres qui liront un jour ceci me veulent accorder la grace que je leur demande, de joindre à la lecture de ce chapitre celle du chapitre de Theophylacte où j'ai traité la même matiere, je suis fort trompé s'il leur prend jamais envie de se servir de la nouvelle *Clef* inventée par M. Claude.

CHAPITRE IV.

Que la maniere dont S. Etienne Stylite a parlé de l'adoration du Sacrement ne répugne point à la Transsubstantiation.

M. CLAUDE.

L. 3. c. 7. p. 215. » LA preuve dont je prétends me servir ici contre la Transsubstantiation sera prise de ce que les Grecs n'adorent point l'Eucharistie de » cette adoration souveraine que les Latins lui rendent. Si ce fait est » une fois bien justifié, la conséquence n'en sera pas difficile à tirer; » car quelle apparence y a-t-il qu'une Eglise soit persuadée que la substance

» tance du pain eſt réellement convertie en la ſubſtance du corps & » du ſang du Fils de Dieu, ſans que pourtant elle lui rende l'honneur » ſouverain qui lui appartient? Il s'agit donc ici de ſavoir ſi les Grecs » adorent l'Euchariſtie d'une adoration ſouveraine & de latrie, non rela- » tivement, comme on parle, mais abſolument. Liv. III. Ch. IV.

» Il eſt certain que M. Arnauld ne pouvoit rendre un plus mauvais » office à ſa cauſe que de produire, comme il a fait, ſur ce ſujet de l'a- » doration du Sacrement, un paſſage d'Etienne Stylite, qui diſoit à l'Em- » pereur Copronyme, *que les Chrétiens adoroient & baiſoient les anti-* » *types du corps & du ſang de Jesus Chriſt.* Il faut, ou qu'il n'ait pas exa- » miné lui-même ce paſſage, ou que ſa préoccupation l'ait empêché d'y » voir ce qui eſt plus viſible que le jour, ſavoir qu'Etienne n'attribue » à l'Euchariſtie qu'une adoration inférieure, & ſemblable à celle qu'on » rend aux images, à la croix, aux ornements & aux vaiſſeaux ſacrés, » dont on n'adore pas la matiere. C'eſt ce qui paroît par toute la ſuite » de ſon diſcours. L'Empereur l'avoit accuſé d'être un idolâtre en ado- » rant les images. Il répond que ſon adoration ne ſe rapportoit pas à la » matiere, mais que l'honneur qu'il rendoit à l'image paſſoit juſqu'à l'o- » riginal que l'image repréſentoit. Et pour faire voir que cette eſpece d'a- » doration n'eſt pas une idolâtrie, bien qu'elle s'adreſſe à une choſe créée » & inanimée, il produit l'exemple de la Croix qu'on adore, des vête- » ments ſacrés & des vaiſſeaux qu'on adore auſſi, & enfin il allegue celui » de l'Euchariſtie. Voici ſes termes qui juſtifient ce que je dis. *Quel crime* » *commettons-nous lorſque nous repréſentons dans une image la forme humaine* » *de Jeſus Chriſt, qui a été vue, & que nous l'adorons? Quoi! eſt-ce à* » *dire qu'il vous ſemble que nous adorons une créature, ou que nous attri-* » *buons l'adoration à la matiere, quand nous adorons une croix de quelque* » *matiere qu'elle ſoit compoſée? Nous adorons les vêtements ſacrés, & les* » *vaiſſeaux ſacrés ſans encourir aucune cenſure; car nous ſommes perſua-* » *dés que par l'invocation de Jeſus Chriſt ils ſont changés en des choſes* » *ſaintes. Quoi! voudriez-vous encore bannir de l'Egliſe les antitypes du* » *corps & du ſang de Jeſus Chriſt, parce qu'ils ſont l'image & la véri-* » *table figure de ce corps & de ce ſang? Nous les adorons & nous les* » *baiſons, & en y participant nous acquérons de la ſainteté.* Il faut, ou » que M. Arnauld ſe ſoit trompé lui-même, ou, ce qui ſeroit encore pis » qu'il ait voulu tromper le monde, lorſqu'il a produit ce paſſage. Car » il eſt vrai qu'il s'en tire une démonſtration convaincante que les Grecs » n'adorent pas l'Euchariſtie de cette adoration ſouveraine & abſolue dont » il s'agit, & qui ſe termine à cette ſubſtance que nous recevons. Il ne » faut ni beaucoup de raiſonnement pour la former, ni beaucoup de mé-

Ibid. p. 233.

Vita S. Stephani junioris apud Damaſc. Bil. lii.

„ ditation pour la comprendre. Il ne faut que remarquer que cet homme „ veut défendre, & mettre à couvert du crime d'idolâtrie l'adoration qu'il „ rendoit aux images, par l'exemple de l'adoration de l'Euchariſtie. Il ne „ faut que remarquer qu'il met dans un même ordre l'adoration qu'on „ rend à la Croix, celle qu'on rend aux vêtements ſacrés, celle qu'on „ rend aux vaiſſeaux de l'Egliſe, celle qu'on rend aux images, & celle „ qu'on rend à l'Euchariſtie. Il ne faut que remarquer que ſi l'on eût „ adoré le Sacrement d'adoration de latrie terminée au Sacrement même, „ jamais homme ne fut plus impertinent que lui, de vouloir excuſer une „ adoration relative par une abſolue ".

Damaſc. orat. 2. de imag.

Réponſe. Si tu n'adores point les Images, dit S. Jean de Damas à un Iconoclaſte, *n'adore donc point le Fils qui eſt l'Image vivante du Dieu inviſible*. Ne voilà-t-il pas une adoration abſolue, l'adoration des Images matérielles par l'adoration de l'Image vivante du Pere? Or les paſſages de S. Jean de Damas, que M. Claude produira lui-même dans la ſuite de cette diſpute, montrent que ce Pere n'a pas mis dans un même ordre l'adoration qu'on rend aux Images, & celle qu'on rend au Verbe divin. On ne peut donc pas conclure que S. Etienne Stylite ait mis l'adoration qu'on rend à l'Euchariſtie dans un même ordre avec celle qu'on rend aux Images, ſous prétexte qu'il a défendu l'une par l'autre, celle qu'on rend aux Images par celle qu'on rend à l'Euchariſtie.

Mais il ne faut pas s'imaginer que ces deux exemples, l'un pris du Verbe de Dieu qui eſt l'Image vivante de ſon Pere, & l'autre de l'Euchariſtie, qui eſt, ſelon les Iconoclaſtes, l'Image vivante du Sauveur, ne ſoient nullement propres pour mettre à couvert du crime d'idolâtrie l'adoration qu'on rend aux Images. Car bien que d'eux-mêmes ils ne ſuffiſent pas pour le faire, il eſt certain qu'ils peuvent entrer & tenir un rang conſidérable dans des diſcours & dans des raiſonnements, qui mettent effectivement cette adoration à couvert de toute ſorte d'idolâtrie.

Car voici en quoi conſiſte la force du raiſonnement dont Etienne ſe ſert contre l'Empereur. Si nous commettons quelque crime en adorant les Images, c'eſt ou parce qu'elles ſont des créatures, ou parce qu'elles ſont des matieres, ou parce que ce ſont des Images. Si c'eſt parce qu'elles ſont des matieres & des créatures, d'où vient donc que nous n'encourons aucune cenſure quand nous adorons la Croix, les vêtements ſacrés & les vaiſſeaux de l'Egliſe? Toutes ces choſes ne ſont-elles pas des créatures & des matieres? Si c'eſt parce que ce ſont des Images. Quoi! voudriez-vous encore bannir de l'Egliſe les antitypes du corps & du ſang de mon Dieu, ſous couleur qu'on les adore, & qu'ils ſont la véritable Image de ce corps & de ce ſang? Qu'on reliſe le paſſage de ce Saint, &

on avouera que voilà son raisonnement, qui est juste & solide. Et si l'on prend la peine de consulter dans sa source le passage de S. Jean de Damas, on trouvera que ce Pere a raisonné de la même maniere.

CHAPITRE V.

Que S. Etienne Stylite & S. André de Crete ont pu se servir des termes DE FIGURE, D'IMAGE ET D'ANTITYPE, *sans blesser la Transsubstantiation. Treizieme Preuve en faveur de ce dogme.*

M. CLAUDE.

« IL ne faut que remarquer enfin qu'Etienne appelle pour cet effet » l'Euchariftie, *l'antitype*, *l'Image & la véritable figure du corps & du* » *sang de Jesus Christ*. Mais ce n'est pas Etienne seul qui s'est servi du » terme de *figure*, & qui n'a pas cru qu'il fût tout-à-fait incompatible » avec la doctrine de l'Eglise Grecque sur le sujet de l'Euchariftie; car » André de Crete, comme le rapporte Goar, n'a pas fait difficulté de » dire, *que Jesus Christ est immolé dans les Symboles qui en sont les figu-* » *res*, ἱεροθυτέμενος ἐν ἀντιτύποις συμβόλοις ». Ibid. & l. 4. c. 11. p. 515.

Réponse. Si M. Claude souhaite un troisieme témoin pour se convaincre de plus en plus, que tous les Grecs des quatre siecles dont il s'agit présentement, n'ont pas cru que les mots *de figure*, *d'Image & d'antitype* fussent tout-à-fait incompatibles avec la créance de leur Eglise sur le sujet de l'Euchariftie, je ne craindrai point de le lui fournir. C'est Etienne de Bysance. Car si cet Auteur, qui écrivoit sur la fin du huitieme siecle, avoit été du sentiment de Théodore Graptus, du Patriarche Nicéphore & de quelques autres Auteurs, qui ne pouvoient souffrir que les Iconoclastes se servissent du terme *d'Image* en parlant de l'Euchariftie, il se seroit bien donné de garde de rapporter dans la Vie d'Etienne Stylite la dispute que ce Saint avoit eue avec l'Empereur Copronyme.

Mais si après l'avoir rapportée de la maniere qu'on l'a vu dans la Section précédente, il s'étoit un peu étendu sur cette matiere pour justifier le procédé de S. Etienne Stylite, & qu'il l'eût fait en ces propres termes. « Je n'ignore pas que la plupart des Auteurs qui défendent aujourd'hui » la cause de l'Eglise contre les Iconoclastes ne peuvent souffrir qu'on » appelle l'Euchariftie *la figure*, *l'Image & l'antitype* du corps & du sang » de Jesus Christ; mais le Bienheureux Etienne n'étoit pas de leur sen- » timent.

„ Ils difent qu'il y a deux fortes d'Images, des *naturelles*, & des *imitatrices*; que les unes & les autres different de l'original, les naturelles, felon l'hypoftafe & non felon la nature, & les imitatrices au contraire, felon la nature & non pas felon les hypoftafes; d'où ils concluent que l'Euchariftie ne peut être l'Image de Jefus Chrift, puifqu'elle convient avec Jefus Chrift dans la nature & dans l'hypoftafe.

„ Mais ce raifonnement ne me paroît pas convainquant, parce que je ne vois pas pour quelle raifon il ne pourroit y avoir une troifieme forte d'Image, différente des imitatrices & des naturelles, & qui par conféquent ne différeroit de l'original ni felon la nature, ni felon l'hypoftafe, mais feulement felon les apparences extérieures.

„ J'avoue bien que je n'en trouve point d'exemple dans toute la nature; mais fi l'on ne me peut montrer hors le Myftere de la Trinité une nature fubfiftante en trois Perfonnes, ni hors celui de l'Incarnation une feule & même perfonne fubfiftante fous deux natures parfaites; c'eft, ce me femble, fans fujet qu'on prétend m'obliger, ou de faire voir hors les divins Myfteres une Image qui convienne avec l'original felon la nature & felon l'hypoftafe; ou de ne donner jamais à l'Euchariftie les noms *d'antitype*, *d'Image & de figure*.

„ Lorfque S. André Archevêque de Crete enfeigne, *que Jefus Chrift eft immolé dans les Symboles qui en font les figures & l'antytipe*, ne montre-t-il pas qu'il croyoit que l'Euchariftie eft l'image de Jefus Chrift? Et quand il dit au même lieu, qu'en approchant des Myfteres nous recevons dans nous *Jefus Chrift fubftantiellement & tout entier*, ne montre-t-il pas qu'il étoit perfuadé que cette image convient avec l'original dans la nature & dans l'hypoftafe? Il a donc reconnu une troifieme forte d'image, différente des naturelles & des imitatrices, puifque celles-ci ne contiennent pas la nature de l'original, & que celles-là en different felon l'hypoftafe.

Je pourrois produire plufieurs autres témoignages qui établiffent cette doctrine; mais celui-ci fuffira pour faire voir qu'on n'a point fait de difficulté jufqu'à notre fiecle de s'exprimer fur le fujet de l'Euchariftie de la maniere dont s'eft exprimé le bienheureux Etienne, puifque S. André de Crete fleuriffoit il n'y a pas plus de cent ans ".

Il eft certain que fi ce difcours fe trouvoit mot pour mot dans la Vie de S. Etienne Stylite, nous obtiendrions aifément de M. Claude qu'on ne peut pas conclure, que la Tranffubftantiation ait été inconnue à Etienne Stylite & à André de Crete, fous prétexte qu'ils ont donné à l'Euchariftie les noms *d'antitype*, *d'image & de véritable figure*. Ainfi pour le fatisfaire pleinement il ne me refte plus qu'à faire voir qu'on n'a rien

avancé dans ce discours qui ne soit incontestable, & dont Etienne de Bysance, Auteur de la Vie de S. Etienne Stylite, n'ait pu avoir la connoissance. Liv. III. Ch. V.

Premiérement, que les Auteurs qui ont écrit sur la fin du huitieme siecle contre les Iconoclastes ne reconnussent que deux sortes d'images; qu'ils leur donnassent les noms de *naturelles* & *d'imitatrices*; & qu'ils soutinssent que les premieres prises ensemble avec l'original contiennent une seule *nature* & deux *personnes*, & les secondes une seule *personne* & deux *natures*, c'est ce qui paroît par leurs propres paroles rapportées dans un recueil de divers témoignages tirés du deuxieme Concile de Nicée, de Tarase, Evêque de Constantinople, de Nicéphore, Patriarche de la même ville, & de Théodore Studite. In Bibl. Patr. Græco-Latin. t. I.

Secondement, que quand ces mêmes Auteurs soutenoient que l'Eucharistie ne doit pas être appellée *l'image* du corps de Jesus Christ, ils s'appuyassent sur cette raison, que le corps du Seigneur couvert des apparences du pain n'est distingué de son corps naturel, ni selon la nature, ni selon l'hypostase ou la personne, nous en avons une preuve convaincante dans ce raisonnement du Patriarche Nicéphore contre les Iconoclastes: *Comment Constantin l'Iconomaque*, dit-il, *peut-il accorder que ce soit tout ensemble, & l'image du corps de Jesus Christ & le corps de Jesus Christ? Car toute image est autre que la chose dont elle est l'image. Il est vrai que l'Ecriture appelle le Fils* L'IMAGE DU PERE; *mais s'il n'est point distingué de lui par sa nature, il est au moins distingué par son hypostase & sa personne.* Il est certain que si Nicéphore eût été obligé de réduire son argument à un syllogisme parfait, voici la maniere dont il l'auroit fait.

« Toute image est distinguée de l'original, ou selon la nature, ou au » moins selon l'hypostase.

» Or l'Eucharistie n'est distinguée du corps de Jesus Christ, ni selon » l'hypostase, ni selon la nature.

» Elle n'en est donc pas l'image ».

En troisieme lieu, que S. André de Crete, après avoir dit *que Jesus Christ est immolé dans les Symboles qui en sont les figures*, ajoute dans la même page, *que nous le recevons* SUBSTANTIELLEMENT, *& tout entier chez nous comme dans une maison*, voici ses propres paroles qui ne laissent aucun lieu d'en douter, *ὅλον αὐτὸν εἰς ἡμῖν ὑποδεχόμεθα, καὶ ὡς οἰκίως εἰσοικίζομεν.* Andr. Cretens. orat. in ram. palm.

Enfin on espere que toutes les personnes de bon sens demeureront d'accord qu'il n'y a rien que de très-juste dans ce raisonnement ici: Bien qu'on ne puisse produire des exemples ni d'une nature subsistante en

LIV. III. CH. VI. plusieurs personnes, ni d'une personne subsistante sous deux natures; nous croyons pourtant qu'il y a dans Jesus Christ une personne en deux natures, & dans Dieu une nature en trois personnes. Donc quoiqu'on ne puisse produire aucun exemple d'une image qui differe de l'original selon les seules apparences, on ne peut pas conclure, ni comme faisoit Nicéphore, que puisque l'Eucharistie contient, selon les Peres, la nature & la personne de Jesus Christ, elle n'en peut être l'image; ni, comme font aujourd'hui les Protestants, que puisque l'Eucharistie est, selon les mêmes Peres, l'image de Jesus Christ, elle ne le peut contenir selon sa personne & sa nature.

CHAPITRE VI.

L'on examine les passages de S. Jean de Damas produits par M. Claude contre l'adoration de l'Eucharistie. Quatorzieme Preuve pour le changement de substance.

M. CLAUDE.

p. 235. Orat. 1. & 2. de Imag.

« DAmascene, qui vivoit au même temps qu'Etienne, & qui soute-
» noit la même cause que lui, savoir celle des images, raisonne de la
» même maniere. *Je n'adore point*, dit-il, *la matiere, mais j'adore l'Au-*
» *teur de la matiere qui a été fait lui-même matiere pour l'amour de moi,*
» *& qui a voulu habiter dans la matiere, afin de me donner par elle le*
» *salut; & quant à la matiere par laquelle le salut m'a été acquis, je lui*
» *rendrai toujours du culte, non comme à Dieu, Dieu m'en garde, car*
» *comment seroit Dieu ce qui a été tiré du néant, bien qu'il soit vrai que*
» *le corps de Dieu est Dieu, à cause de l'union des deux natures en unité de*
» *personne, car le corps est fait sans conversion ce dont il a été oint, & est*
» *demeuré ce qu'il étoit par nature, savoir une chair animée, douée d'ame*
» *& d'intelligence, qui a eu commencement & a été créée. Quant à l'autre*
» *matiere par laquelle le salut nous a été acquis, je l'honore & la vénere*
» *comme étant pleine de l'action & de la grace divine. Le très-heureux bois*
» *de la croix n'est-il pas une matiere? La sainte & vénérable montagne du*
» *Calvaire n'est-elle pas une matiere? Le rocher de vie où fut le sépulcre*
» *de Jesus Christ, & qui est la source de notre résurrection, n'est-il pas*
» *une matiere? Ces noirs caracteres dont les saints Evangiles sont écrits,*
» *ne sont-ils pas une matiere? Cette auguste Table qui nous dispense le pain*
» *de vie, n'est-elle pas une matiere? Enfin le corps & le sang de Notre*

„ *Seigneur ne sont-ils pas une matiere? Il faut donc, ou que vous renversiez* „ *la vénération & le culte de toutes ces choses, ou que vous accordiez le* „ *culte des images de Dieu, & des images des amis de Dieu.* Il est clair que „ par *ce corps & ce sang du Seigneur* il entend l'Eucharistie, & qu'il la „ distingue du corps naturel; car après avoir parlé du corps naturel com- „ me d'une matiere, il ajoute: *Quant à l'autre matiere, &c.* ce qui marque „ qu'il passe à un autre genre de choses matérielles distinctes du corps „ uni hypostatiquement à la divinité. Il est clair aussi qu'il met ce corps „ & ce sang au rang du bois de la croix, de la montagne du Calvaire, „ du saint Sépulcre, des lettres de l'Evangile & de la Table de la Commu- „ nion, & qu'il n'attribue à toutes ces choses qu'une seule & même ado- „ ration, une adoration semblable à celle qu'on rend aux images".

Réponse. Il est vrai que S. Jean de Damas entend l'Eucharistie par *ce corps & par ce sang* dont il parle sur la fin de son passage; mais il n'est pas vrai qu'il les distingue *du corps naturel* dont il avoit parlé au commencement. Il est vrai aussi qu'il met *ce corps & ce sang* au rang *du bois de la croix & de la montagne du Calvaire*, en tant que cette montagne & ce bois sont *des choses matérielles*; mais il n'est pas vrai qu'il les mette en leur rang, en tant que ce sont des choses matérielles *distinctes du corps uni hypostatiquement à la divinité.* C'est ce qui va paroître évidemment par toute la suite du passage.

Le dessein de S. Jean de Damas dans ce passage, est de faire voir ce qu'il y a de vrai & de faux dans le principe qu'employoient les Iconoclastes contre les Orthodoxes, qui est, *que la matiere est indigne d'honneur*, ce qu'ils exprimoient par ces deux mots, ὕλη ἄτιμος.

D'abord S. Jean de Damas témoigne qu'il reçoit ce principe, pourvu qu'on le prenne en ce sens ici, *que la matiere est indigne de l'adoration souveraine & absolue qui n'est due qu'au Créateur.* Il est vrai qu'il ne se sert pas de ces termes; mais personne ne niera jamais que ce ne soit le vrai sens de ceux qu'il emploie. *Je n'adore point la matiere*, dit-il, *mais j'adore l'Auteur de la matiere qui a été fait lui-même matiere pour l'amour de moi.* Ensuite il montre que ce principe n'est pas soutenable, si on le prend en cet autre sens, savoir, *que la matiere est indigne de toute sorte d'honneur, quel qu'il soit.* Et comme il y a deux sortes de matieres qui sont honorées de tous les Chrétiens, il commence d'abord par celle qui est hypostatiquement unie à la divinité. *Et quant à la matiere*, dit-il, *par laquelle le salut m'a été acquis je lui rendrai toujours du culte, non comme à Dieu, Dieu m'en garde, car comment seroit Dieu ce qui a été tiré du néant?..... Or le corps est demeuré ce qu'il étoit par sa nature, savoir une chair animée, douée d'ame & d'intelligence, qui a eu commen-*

cement & a été créée. Il passe ensuite à la seconde sorte de matiere qui n'est pas unie hypostatiquement à la divinité. *Quant à l'autre matiere*, dit-il, *par laquelle le salut m'a été acquis, je l'honore & la vénere comme étant pleine de l'action & de la grace divine.* Après avoir ainsi nettement déclaré sa pensée, il se moque de l'ὕλη ἄτιμος de ses adversaires, en leur remettant devant les yeux toutes les matieres qu'ils honorent eux-mêmes, & commençant par celles qui ne sont remplies que de l'action divine, il finit par celles qui sont hypostatiquement unies à la divinité. *Le très-heureux bois de la croix*, dit-il, *n'est-il pas une matiere ? La sainte montagne du Calvaire..... Le rocher de vie où fut le sépulcre.... Ces noirs caracteres dont les saints Evangiles sont écrits....... Cette auguste Table qui nous dispense le pain de vie..... L'or & l'argent dont sont faits les bassins, les croix & les calices ne sont-ils pas une matiere ? Enfin le corps & le sang de Notre Seigneur, que je devois avoir nommés avant toutes ces choses, ne sont-ils pas une matiere ?* M. Claude a passé sous silence ces mots, *que je devois avoir nommés avant toutes ces choses.* Cependant ils sont dans le texte, ἢ οὐχ ὕλη πρὸ τούτων ἁπάντων τὸ τῦ κυρίυ ἡμῶν σῶμα καὶ αἷμα ; c'est-à-dire : *Enfin le corps & le sang de Notre Seigneur que je devois avoir nommés avant toutes ces choses*, puisqu'ils ne sont pas remplis de la seule action de Dieu : *Car le saint corps que nous recevons, & le sang précieux que nous buvons sont unis à la divinité selon l'hypostase*, dit-il dans l'oraison suivante ; *ce corps dis-je, & ce sang, ne sont-ils pas aussi une matiere ? Il faut donc, ou que vous renversiez le culte & l'adoration de toutes ces choses, ou que vous nous accordiez d'adorer les images conformément à la Tradition de l'Eglise.*

Ce passage contient donc une preuve convainquante en faveur de la conversion des substances, puisque S. Jean de Damas distingue expressément l'Eucharistie de toutes les matieres qui ne sont pas hypostatiquement unies à la divinité, mais seulement remplies de la grace divine & de son opération.

M. Claude. « Quand il s'agit de l'adoration qu'on doit rendre au corps „ naturel, il en parle bien autrement. *J'adore*, dit-il, *un seul Dieu, je „ rends à lui seul le culte de latrie, je n'adore pas la créature outre le Créa- „ teur. J'adore ensemble avec mon Roi & mon Dieu la pourpre de son corps, „ pour ainsi dire, non toutefois comme un vétement ni comme une quatrie- „ me Personne, à Dieu ne plaise.* Voilà l'humanité adorée en la personne „ d'adoration de latrie ; au lieu que le corps & le sang mystique ne sont „ adorés que d'une adoration relative, comme la croix, le saint Sépul- „ cre, & les images. *Si vous dites*, ajoute-t-il un peu plus bas, *qu'il ne „ faut être joint à Dieu que par l'esprit & par l'intelligence, abolissez donc*

toutes

» *toutes les choses corporelles, les luminaires, l'odeur de l'encens, les prieres* Liv. III.
» *que nous proférons de vive voix, les Mysteres même divins qui sont faits* Ch. VI.
» *de matiere, savoir le pain & le vin, l'huile de l'onction, le signe de la*
» *croix, le roseau & la lance qui perça son côté pour en faire sortir la vie.*
» *Il faut ou abolir la vénération de toutes ces choses, ce qui ne se peut faire,*
» *ou ne rejetter pas le culte des images.* Ce qu'il avoit appellé un peu
» plus haut *le corps & le sang*, il l'appelle là *le pain & le vin*; mais soit
» qu'il les désigne sous le nom *de corps & de sang*, soit qu'il les appelle
» *pain & vin*, il ne leur attribue qu'une adoration pareille à celle qu'il
» prétend qu'on doit rendre aux images & aux choses matérielles dont il
» fait mention; c'est-à-dire, une adoration relative".

Réponse. Il y a mot pour mot tant dans le texte que dans la version latine: *Abolissez donc toutes les choses corporelles...... les Mysteres même divins qui sont faits de matiere, le pain, le vin, l'huile de l'onction, le signe de la croix, car toutes ces choses sont des matieres, le roseau, la lance, &c.* D'où vient donc que M. Claude a traduit *savoir le pain & le vin?* N'a-ce point été de peur qu'on ne crût que *ce pain & ce vin* dont parle S. Jean de Damas, ne sont pas les Mysteres divins, mais la matiere dont ils sont faits? D'où vient qu'il a retranché ces mots, *car toutes ces choses sont des matieres?* N'a-ce point été de peur qu'on ne s'apperçût, que puisque les propres substances du corps & du sang de Jesus Christ sont des matieres, il n'y a rien qui empêche que *ces divins Mysteres*, dont parle S. Jean de Damas, ne soient le corps même & le sang même couverts des apparences du pain & du vin dont ils ont été formés par la vertu du Saint Esprit? Mais sur-tout d'où vient que M. Claude suppose, & ici & dès l'entrée de cette dispute & dans toute la suite, que la chair du Seigneur doit être adorée d'une adoration souveraine & de latrie, *non relativement, mais absolument?* Ne sait-il pas que Beze a soutenu contre les Luthériens dans le Colloque de Montbéliard, & dans la Réponse aux Actes de ce même Colloque, *que la chair ou l'humanité de Jesus Christ est adorée relativement*, RESPECTIVE ADORATUR; *qu'encore que la chair de Jesus Christ soit personnellement unie au Verbe, elle ne peut être l'objet de l'adoration* (absolue) *puisqu'elle n'est point Dieu; que notre adoration ne s'adresse pas simplement à cette nature qui ne subsiste pas en elle-même, mais en la personne du Fils; puisque bien qu'elle subsiste dans le Fils, elle n'est pas devenue la divinité du Fils, mais son humanité.* Ce qu'il confirme par l'exemple de la pourpre, qui ne termine pas l'adoration qu'on rend au Roi ou à l'Empereur qui en est revêtu.

Act. Colloq. Monspelg. pag. 344. 364. Resp. ad Act. Colloq. Monspelg. pag. 462.

Mais cette doctrine n'est pas particuliere à Beze, S. Thomas l'a aussi enseignée dans la Question où il traite de l'adoration de Jesus Christ.

Liv. III. Ch. VI. *Adorer la chair de Jesus Christ*, dit-il, *ce n'est autre chose qu'adorer le Verbe incarné, de même qu'adorer la pourpre du Roi, n'est autre chose qu'adorer le Roi revêtu de sa pourpre.* Et là même : *La glose*, dit-il, *remarque sur ces paroles*, ADOREZ SON MARCHEPIED, *que celui qui adore le corps de Jesus Christ ne regarde pas la terre, mais celui dont cette terre est le marchepied, & en l'honneur duquel on honore son marchepied. Or le Verbe incarné est adoré d'une adoration de latrie. Donc l'adoration qu'on rend au corps de Jesus Christ ou à son humanité est une adoration de latrie.*

S. Thom. 3. p. q. 25. a. 2.

Ç'a été aussi le sentiment du Diacre Rustique, qui vivoit au sixieme siecle. *Ce marchepied*, dit-il, *est la terre ; car on adore le corps de Jesus Christ qui a été tiré de la terre ; non qu'on l'adore par lui-même, ou pour l'amour de lui-même, comme Dieu ; mais parce que par le moyen du corps, de la chair & de l'humanité, le Verbe qui a été fait chair est adoré avec son Pere.*

Rusticus cont. Acephal. in Bibl. Patr.

Cette doctrine est prise de S. Augustin : *Puisque Jesus Christ*, dit-il, *a vécu sur la terre dans cette chair dont il s'étoit revêtu, & qu'il nous a donné cette même chair à manger, & que personne ne la mange qu'il ne l'ait premiérement adorée, je trouve comment un tel marchepied du Seigneur peut être adoré, en sorte que non seulement nous ne péchons point en l'adorant, mais même nous pécherions si nous ne l'adorions pas...... Mais quelle que soit la terre devant laquelle vous vous baissez & vous vous prosternez*, c'est-à-dire, ce me semble, soit que ce soit le pain consacré, ou le calice, *ne la regardez point comme terre, mais regardez* LE SAINT *de qui cette terre que vous adorez est le marchepied ; car c'est à cause de* CE SAINT *que vous l'adorez, c'est en l'honneur de* CE SAINT *que vous adorez son marchepied. Mais en l'adorant que votre pensée ne demeure pas dans la chair, de peur de ne pas recevoir la vie de l'esprit. Car ainsi que parle Jesus Christ, c'est l'esprit qui donne la vie, & la chair ne sert de rien.*

S. August. exposit. in Psalm. 98.

S. Athanase & S. Epiphane ont enseigné la même doctrine contre deux sortes d'hérétiques, dont les uns soutenoient que le corps de Jesus Christ est increé puisqu'on l'adore, & les autres qu'on ne le doit point adorer puisqu'il est créé. Mais ces Peres prétendent que la conséquence est nulle, parce que l'adoration qu'on rend au corps de Jesus Christ ne se termine pas au corps, mais à la personne increée qui a eu la bonté de s'en revêtir. Et pour nous faire comprendre leur pensée ils emploient divers exemples, & entr'autres celui de la pourpre qu'on adore en l'honneur du Roi, celui du Temple que les Juifs adoroient en l'honneur de Dieu, & enfin celui des pieds sacrés de Jesus Christ que les saintes femmes adorerent en l'honneur de sa divine personne.

S. Athan. epist. ad Adelph. & lib. de Incarn. cont. Apollin. S. Epiph. in Ancho. n. 51.

Tout ceci fait voir, non seulement que M. Claude a eu tort de supposer, que l'adoration qu'on rend au corps naturel de Jesus Christ n'est

CHAPITRE VII.

Réponse au passage de Photius allégué par M. Claude. Quinzieme Preuve pour le changement des substances.

M. Claude.

Ibid. p. 237. « ON trouve dans Photius un passage semblable à ceux d'Etienne & » de Damascene, où il justifie de même l'adoration relative qu'on rend » aux Images par l'exemple de celle qu'on rend aux Mysteres. Il com- » pare ces deux cultes ensemble, & les fait être d'un même ordre & d'une » même qualité. *Quand nous adorons*, dit-il, *l'image de Jesus Christ, la* Photius de Synod. » *croix & le signe de la croix, nous ne prétendons pas terminer à ces choses* » *notre culte, mais nous l'adressons à celui qui par les richesses ineffables de* » *son amour a voulu se faire homme & souffrir pour nous une mort hon-* » *teuse. C'est ainsi que nous adorons les Temples, les sépulcres & les reliques* » *des Saints d'où sortent les guérisons miraculeuses, louant & célébrant Je-* » *sus Christ notre vrai Dieu qui leur a donné cette gloire; & s'il y a* » *quelque chose de semblable en nos mystiques & saints Sacrements, nous* » *reconnoissons & glorifions l'Auteur & la cause premiere pour le don & la* » *grace qu'il nous confere par leur moyen* ».

Réponse. Le raisonnement de Photius n'a rien de commun avec ceux d'Etienne Stylite, & de Saint Jean de Damas. Il est vrai qu'ils défendent tous trois la même cause, mais ils le font par des moyens différents. S. Jean de Damas le fait en s'attachant uniquement à découvrir la vanité de l'ὕλη ἄτιμος des Iconoclastes. S. Etienne le fait en montrant qu'on ne peut rejetter l'adoration des images, ni sous prétexte que ce sont des créatures, ni sous prétexte que ce sont des matieres, ni sous prétexte que ce sont des images. Photius enfin le fait de la maniere dont l'avoient fait environ cent ans auparavant les Peres du deuxieme Concile de Nicée; c'est-à-dire, en représentant aux Iconoclastes que comme ils ne terminent pas leur adoration au vrai bois de la croix, ni aux croix communes lorsqu'ils les adorent, de même quand nous adorons les images, c'est à Jesus Christ, & non pas aux images que notre adoration se termine.

Au reste, je voudrois bien voir comment M. Claude pourroit prouver comme il faut qu'il soit parlé de l'Eucharistie dans ce passage de Photius. Car de dire que Photius après avoir fait mention *des Temples, des sépulcres & des reliques*, ajoute, *& s'il y a quelque chose de semblable dans nos*

myſtiques & ſaints SACREMENTS, ce n'eſt rien dire. Car pour paſſer ſous ſilence qu'on auroit pu tourner, *dans nos ſaintes & myſtiques* CÉRÉMONIES, τελέταις, comment M. Claude prouvera-t-il que ces choſes ſemblables *aux reliques, aux Temples & aux ſépulcres*, ſoient le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, & non pas les Autels, les vaſes ſacrés, les ornements de l'Egliſe, ou *ces noirs caracteres*, comme parle S. Jean de Damas, *dont les ſaints Evangiles ſont écrits?* Liv. III. Ch. VII.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que cinq cents paſſages de cette ſorte, quand M. Claude les pourroit produire, ne feront jamais tant d'impreſſion ſur un eſprit bien fait, que ces belles paroles de Photius: *Toutes ces diverſités*, dit-il, *qui ſe trouvent dans les Liturgies, ſoit qu'on en conſidere les prieres & les invocations, ſoit qu'on en conſidere l'ordre & toute la ſuite, la longueur, la briéveté & le nombre, n'apportent aucun empêchement à la vertu déifiante du Saint Eſprit; car, ô merveille! le pain commun eſt changé au corps de Jeſus Chriſt, & un vin commun devient le ſang du Seigneur qui l'a fait lui-même ſortir avec de l'eau de ſon propre côté.* Ce paſſage de Photius peut donc nous ſervir de quinzieme preuve en faveur du changement de ſubſtance.

Photius Epiſt. ad Nicol Papam. apud Allatium contra Chreigt. p. 443.

CHAPITRE VIII.

Que les Grecs adoroient au huitieme ſiecle l'Euchariſtie en la même maniere & au même temps qu'on l'a toujours adorée & qu'on l'adore encore aujourd'hui dans l'Egliſe Romaine. Seizieme & derniere Preuve de la Tranſſubſtantiation, par les Rituels.

M. CLAUDE.

« C'Eſt-là ce que j'avois à dire ſur ce point; je laiſſe maintenant à » juger ſi ce que j'ai nié que les Grecs adoraſſent ce Sacrement comme » font les Latins, eſt l'effet *d'une témérité ſans exemple*, comme parle » M. Arnauld, ou ſi ce ne feroit pas plutôt l'effet d'une connoiſſance plus » juſte & d'un examen plus tranquille & plus déſintéreſſé que le ſien. » J'établis ma négative ſur les témoignages formels de Sacranus, de Jean » de Lasko, de Pierre Scarga, d'Antoine Caucus, de François Richard, » tous Catholiques Romains & Eccléſiaſtiques, qui étoient ſur les lieux, » & par conſéquent tous témoins irréprochables à cet égard, qui diſent » formellement que les Grecs n'adorent point le Sacrement après la con» ſécration, & qui leur en font un crime capital, les égalant aux héréti- p. 237.

„ ques. Je confirme cela non seulement par le silence des Voyageurs qui „ nous rapportent exactement les cérémonies de tout leur Office, sans „ marquer celle-là qui est essentielle, mais aussi par leurs propres Rituels, „ & par le refus qu'ils font de pratiquer les principaux cultes que les „ Latins emploient pour témoigner leur adoration, sans leur en substi- „ tuer d'autres équivalents. Je le confirme encore par des passages exprès „ des autres Peres Grecs, d'Etienne Stylite, de Jean de Damas & de „ Photius, qui n'attribuent à l'Eucharistie qu'une adoration relative sem- „ blable à celle qu'on rend aux Images, aux Temples, aux Croix, aux „ reliques des Saints. Avec tout cela M. Arnauld dit *qu'il a pitié & honte* „ *de moi tout ensemble*, & que *ma négative est l'effet d'une témérité sans* „ *exemple*; & il se fonde sur des *adorations volontaires*, & sur des *soumis-* „ *sions intérieures* que personne n'a jamais vues que lui ".

Réponse. Je passe sous silence les réflexions qu'on pourroit faire ici, sur ce que dans le livre de M. Claude réfuté par M. Arnauld, il n'est fait aucune mention ni *des passages exprès* de Photius, d'Etienne & de S. Jean de Damas, ni *du silence* des Voyageurs, *ni des témoignages formels* de Sacranus, de Scarga, de Caucus, de Richard & de Jean de Lasko. Je viens tout d'un coup au point de la question, & je dis, que pour bien juger si la négative de M. Claude est l'effet *d'une connoissance fort juste & d'un examen tranquille & désintéressé*, il n'y a qu'à le presser de dire nettement & en termes précis en quoi consiste cette négative.

Consiste-t-elle à nier que les Grecs adorent l'Eucharistie? Ou à nier que le culte qu'ils rendent à l'Eucharistie soit une adoration de latrie?

Si cette négative consiste à nier que les Grecs adorent l'Eucharistie, est-ce l'effet *d'un examen bien tranquille*, que d'alléguer des passages qui établissent fortement le culte de l'Eucharistie? *Il faudra donc*, dit S. Jean de Damas aux Iconoclastes, *que vous renversiez le culte & l'adoration du corps & du sang de Jesus Christ. Quoi!* dit Etienne Stylite à l'Empereur Copronyme, *voudriez-vous encore les bannir de l'Eglise sous prétexte que nous les adorons & que nous les baisons?*

Si elle consiste à nier que cette adoration des Grecs soit une adoration de latrie, est-ce l'effet *d'un examen fort désintéressé*, que de se prévaloir du silence des Voyageurs? Car ces Voyageurs, c'est-à-dire, M. Thevenot & M. de Montconis n'ayant rien dit de l'adoration que les Grecs rendent à l'Eucharistie, comment peut-on conclure que le culte rendu par les Grecs à l'Eucharistie ne soit point un culte de latrie? *Nous honorons du culte de latrie le Sacrement*, dit Gabriel Archevêque de Philadelphie. *Il faut*, dit l'Auteur d'une Confession de foi approuvée par les quatre Patriarches d'Orient, *que chacun de nous rendant le culte de latrie*

Gabriel Philadelp. apol. p. 5.

à ces Mysteres, dise : Je crois Seigneur, & je confesse que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant. QUANT *au sixieme article que vous me proposez,* dit Marcus Donus dans sa lettre à M. Claude, *vous saurez que l'Eglise Grecque adore le corps de Jesus Christ dans l'Eucharistie d'une adoration de latrie.* Trois passages de cette sorte ne sont-ils pas préférables au silence de cinq cents Voyageurs ?

Liv. III. Ch. VIII. Confessio Ecclesiast. orient. p. 1. q. 107. Perpet. Tom. 3. c. 13.

Est-ce l'effet *d'un examen fort tranquille*, que de presser sur le silence des Rituels ? Quoi ! sous prétexte que le Missel Romain ordonne d'adorer l'Eucharistie sans marquer qu'on le doive faire d'une adoration de latrie, sera-t-il permis à M. Claude de soutenir que nous ne rendons pas au Seigneur présent sur nos Autels le souverain culte qui lui est dû ? Mais de plus on verra incontinent que les Rituels Grecs établissent ce souverain culte.

Est-ce l'effet *d'un examen bien désintéressé*, que de produire des témoignages de François Richard, d'Antoine Caucus & de quelques autres Catholiques qui nient formellement, si nous en croyons M. Claude, que les Grecs adorent l'Eucharistie consacrée en quelque temps que ce soit ; ce qui est incontestablement faux.

Mais sur-tout est-ce l'effet *d'un examen bien tranquille & fort désintéressé*, que de soutenir qu'on ne croit pas la présence réelle parmi les Grecs, puisqu'on n'y adore point le S. Sacrement comme parmi les Latins, & de prouver qu'on n'y adore pas le S. Sacrement comme parmi nous, par des passages qui prouvent d'une maniere invincible qu'on y croit la présence réelle ? *Il y a quelque temps*, dit Richard dans le passage allégué par M. Claude, *que la Signora Margareta Dargenta me racontoit que s'étant trouvée dans une compagnie de Grecs, elle leur avoit fait une verte réprimande sur le sujet dont je parle. Vous montrez bien, disoit-elle, vous autres Grecs qu'aux choses de la foi vous êtes aveugles au dernier point. D'un côté vous avouez que Jesus Christ Dieu & homme est* RÉELLEMENT PRÉSENT *au S. Sacrement de l'Autel, & d'un autre côté on ne voit point que vous lui rendiez aucun respect digne de sa Majesté. Quand j'ai averti ces Papas*, dit Caucus dans le passage rapporté par M. Claude, *que les peuples dont ils ont la conduite, rendoient plus d'honneur aux Saints qui sont les serviteurs de Jesus Christ, qu'ils ne rendoient* AU SEIGNEUR ET AU MAÎTRE, *ils ne m'ont rien répondu, sinon qu'il n'y avoit aucun commandement qui enjoignît ce respect*, savoir, *de ne pas tourner le dos au S. Sacrement en entrant dans les Eglises.*

L. 3. c. 7. p. 219.

Ibidem. p. 217.

Enfin, pour retourner au huitieme siecle, d'où je ne suis sorti que pour faire remarquer en passant la maniere d'écrire de M. Claude, est-ce l'effet *d'une connoissance fort juste & d'un examen tranquille & désintéressé*, que

 de prétendre qu'on ne rendoit point à l'Euchariſtie, du temps de S. Jean de Damas, l'adoration ſouveraine que les Latins lui rendent, & de fonder cette prétention ſur un paſſage qui prouve tout le contraire? Car le paſſage de S. Jean de Damas produit par M. Claude montre évidemment que tous les Grecs du huitieme ſiecle, c'eſt-à-dire, & les Orthodoxes & les Iconoclaſtes convenoient enſemble, 1°. à rendre à l'Euchariſtie un culte extérieur, 2°. à croire que l'Euchariſtie eſt le corps même hypoſtatiquement uni à la divinité. Or ſi tous les Grecs de ce ſiecle étoient d'accord en ces deux points, eſt-il croyable qu'en adorant l'Euchariſtie ils ne s'excitaſſent point à concevoir intérieurement des ſentiments de ſoumiſſion & d'anéantiſſement, tels qu'on en doit avoir en adorant la chair d'un Dieu? Puis donc que l'adoration ſouveraine que nous rendons à l'Euchariſtie, ne conſiſte que dans un culte extérieur & ſenſible accompagné de *ces ſoumiſſions intérieures*, n'eſt-il pas évident que le paſſage de S. Jean de Damas prouve tout le contraire de ce que prétendoit M. Claude?

Mais en quel temps les Grecs du huitieme ſiecle rendoient-ils aux redoutables Myſteres ce ſouverain culte? Je réponds qu'ils le leur rendoient au même temps qu'on l'a toujours fait, & qu'on le fait encore aujourd'hui dans l'Egliſe Romaine; c'eſt-à-dire, au temps de la Communion. *Nous les adorons*, dit S. Etienne Stylite, *& nous les baiſons, & en y participant nous acquérons de la ſainteté.* Il eſt clair qu'il déſigne le temps de la Communion.

Je dis donc que les Evêques & les Prêtres rendoient à l'Euchariſtie l'adoration ſouveraine que nous lui rendons, lorſqu'ils faiſoient cette priere avant que de participer aux ſacrés Myſteres: *Je crois, Seigneur, & je confeſſe que vous êtes le Chriſt, le Fils du Dieu vivant, qui êtes venu au monde pour ſauver les pécheurs, dont je ſuis le premier..... Seigneur, je ne ſuis pas digne que vous entriez dans la maiſon ſouillée de mon ame...... & dans ce corps de boue & de mort, tout couvert de la lepre du péché.* (Liturg. Chryſoſt.)

Je dis que les Diacres rendoient au ſang précieux ce ſouverain honneur, lorſqu'ils s'approchoient du calice *en adorant*, comme il eſt expreſſément porté dans les Rituels, & en prononçant ces paroles: *Voici que je viens au Roi immortel. Je crois, Seigneur, & je confeſſe que vous êtes le Chriſt, le Fils du Dieu vivant..... Seigneur, je ne ſuis pas digne que vous entriez dans la maiſon ſouillée de mon ame.... & dans ce corps de boue & de mort, tout couvert de la lepre du péché.* (Ibid.)

Je dis que les fideles rendoient au pain ſacré ce ſouverain culte après que les Prêtres & les Diacres le lui avoient rendu; car pour me ſervir des termes de S. Jean de Damas & de S. Etienne Stylite, c'étoit pour lors

téméraire, & où il protefte *qu'il embraffe avec une confcience très-fincere la doctrine de l'illuftre Docteur Jean Calvin.*

On verra dans la fuite ce que dira M. Claude fur les deux derniers Volumes de la Perpétuité. S'il s'obftine à foutenir que la Tranffubftantiation a été inconnue aux Grecs & aux Latins dans les fix premiers fiecles, je ne pourrai pas raifonnablement me difpenfer de donner au public une troifieme Partie, qui contiendra la créance de l'Eglife Grecque depuis la fin du fixieme fiecle jufques au temps des Apôtres. Mais s'il prend pour une bonne fois la réfolution de rendre à la vérité la gloire qui lui eft due, il n'y aura plus rien qui m'oblige d'entreprendre ce nouveau travail.

En attendant fa derniere réfolution, nous ne cefferons point d'implorer la bonté divine pour lui obtenir la grace de choifir ce dernier parti. Il lui fera affurément le plus avantageux devant Dieu & devant les hommes. Car quelle apparence y a-t-il qu'il puiffe jamais contenter les honnêtes gens de l'une & de l'autre Communion fur les paffages, par exemple, de S. Grégoire de Nyffe, de S. Jean Chryfoftôme, du S. Abbé Arfene, & de S. Eutyque, rapportés par Nicétas Choniate, par S. Jean de Damas, & par l'Auteur Anonyme des Vies des Peres.

S. Eutyque, Patriarche de Conftantinople & contemporain de S. Grégoire le Grand enfeigne, *que le facré corps du Seigneur eft divifé indivifiblement dans les Myfteres; que bien que chaque fidele ne reçoive qu'une partie des Myfteres il reçoit le facré corps du Seigneur, & fon précieux fang tout entier; & que perfonne ne doit douter que le corps incorruptible & immortel du Seigneur ne fe trouve tout entier dans toutes les parties des antitypes.* Sup.

Sup. Le S. Abbé Arfene, Précepteur des Enfants de Théodofe le Grand, enfeigne, *que le pain dont le Seigneur a dit*, CECI EST MON CORPS, *eft le corps de Jefus Chrift felon la vérité, & non pas felon la figure; & que c'eft une erreur contraire à la Tradition de l'Eglife Catholique de croire, que le pain qu'on reçoit dans la Communion n'eft pas naturellement le corps du Seigneur.*

Sup. S. Jean Chryfoftôme dit, *que le fang qui reluit dans la bouche des fideles n'eft pas la figure du fang de Jefus Chrift, mais la vérité même; que comme la mere nourrit fon enfant de fon fang & de fon lait, de même Jefus Chrift nourrit tous les jours de fon fang ceux qu'il a engendrés; que quelque partie qu'on reçoive de l'hoftie, on reçoit tout entier celui que Thomas a manié*; & à la vue d'un Myftere fi incompréhenfible il s'écrie: *O merveille! Celui qui eft affis à la droite du Pere fe trouve entre les mains des pécheurs.*

S. Grégoire de Nysse enseigne, *que le pain est changé au corps du Verbe de Dieu, & qu'il ne devient pas le corps du Verbe par le moyen du boire & du manger, comme le pain dont le Seigneur se nourrissoit, mais étant en un moment changé au corps du Verbe, selon ce qu'il a dit lui-même,* CECI EST MON CORPS; *que le corps immortel de Jesus Christ étant seul & unique, est pourtant distribué à toute heure à un million de fideles, qu'il est tout entier en chacun d'eux par le moyen de la partie qu'ils en reçoivent, & qu'il demeure tout entier en lui-même; que ce corps qui a été plus fort que la mort, qui est le principe de notre vie, & que Dieu a rendu immortel, est reçu dans notre corps, qu'il s'insinue par le moyen du boire & du manger jusques dans nos entrailles, & que le moyen dont le Seigneur s'est servi pour nous accorder cette grace, a été de transélémenter dans son corps la nature des choses apparentes;* c'est-à-dire, du pain & du vin qui paroissent encore après la consécration dans les Mysteres. Liv. III. Ch. IX. Ibid.

C'est se trop flatter que de se faire accroire qu'on pourra persuader au monde, que des Auteurs qui parlent de la sorte, n'ont reconnu dans nos Mysteres qu'un pain commun inondé de la vertu de sanctifier les ames. Cependant M. Claude n'ignore pas que nous avons cinq cents passages de cette force à lui alléguer.

Pour moi, comme je ne doute nullement qu'il n'y ait parmi Messieurs de la Religion plusieurs personnes de bon sens, & d'un esprit à juger de nos contestations avec la même équité que s'ils n'y prenoient aucune part, je m'assure aussi qu'il s'en trouvera qui, lisant ces passages de S. Eutyque, de S. Arsene, de S. Chrysostôme & de S. Grégoire de Nysse, ne feront point difficulté d'avouer, qu'il n'en faut pas davantage pour les convaincre que la conversion des substances a été crue des Grecs dans les six premiers siecles, de même que dans les dix derniers.

Mais plût à Dieu qu'après un aveu si ingénu ils voulussent employer quelques moments à méditer une vérité importante que M. Claude leur a lui-même représentée. Je reprendrai son discours d'un peu plus haut, afin qu'on puisse mieux entrer dans sa pensée. *Au reste,* dit M. Claude, *que l'Auteur se souvienne bien que notre contestation est telle que le Paradis & l'Enfer feront la différence de ceux qui auront fait un bon ou un mauvais choix. Qu'il s'en souvienne, dis-je, car pour nous nous ne l'oublions pas. S'il s'agissoit de moins dans cette controverse de l'Eucharistie que* DE NOTRE SALUT OU DE NOTRE DAMNATION, *je ne sais si notre vertu seroit assez forte pour résister à toutes les tentations qui la combattent. Nous sommes hommes, nous aimons l'honneur, le repos, les richesses, les emplois, les espérances: nous ne sommes pas insensibles aux afflictions, & nous ne faisons tous les jours que trop d'expériences des foiblesses de notre cœur. Mais* Réponse au second Traité, p. 3. c. 4. p. 627.

quand nous nous souvenons QU'IL S'AGIT DE NOTRE SALUT, OU DE NOTRE DAMNATION, *ces deux grandes idées dissipent tous les efforts de la tentation; nous les opposons aux charmes des biens du monde, & à la triste image de ses maux. Notre cœur ne se sauroit trahir jusqu'à ce point que de perdre la couronne du ciel, & de s'engager dans une mort éternelle.* C'EST UN DIFFÉRENT SI IMPORTANT QUE LA CHAIR ET LE SANG NE SE DOIVENT JAMAIS MÊLER DE LE DÉCIDER. LE JUGEMENT S'EN DOIT FAIRE DANS LE FOND DE LA CONSCIENCE PAR LES LUMIERES DE LA VÉRITÉ, ET PAR L'AUTORITÉ DE DIEU ET DE SON CHRIST, SEUL ÉGALEMENT CAPABLE DE DONNER ET DE REFUSER SON HÉRITAGE AUX HOMMES.

M. Claude, à mon avis, n'a jamais rien écrit de plus véritable. Voyons donc en quoi consiste ce grand différent où nous reconnoissons tous qu'il ne s'agit de rien moins que d'une éternité de bonheur ou de malheur.

M. Claude dit, *que le pain de la Communion est la figure du corps, & qu'il en contient la vertu;* je dis, *que c'est le corps même.* Il n'y a qu'à écouter avec une soumission parfaite le souverain Juge. *Le pain*, dit-il, *que je donnerai c'est ma chair. En vérité en vérité je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne buvez son sang vous n'aurez point la vie en vous.* Et en les donnant à boire & à manger à ses Disciples: *Prenez*, dit-il, *& mangez: Ceci est mon corps qui sera livré pour vous. Buvez-en tous: Car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance qui sera répandu pour plusieurs.* Examinons les uns & les autres ce jugement dans le fond de la conscience; n'écoutons ni la chair ni le sang, jugeons-en par la propre lumiere de ces paroles qui sont la vérité même, & non pas par les fausses lumieres de quelque glose humaine. Pourquoi hésitez-vous? D'où vient que vous vous défiez du témoignage de votre propre conscience?

Est-ce que vous doutez si le Seigneur a pu opérer une si grande merveille? Faites réflexion que Calvin lui-même avoue qu'il l'a pu faire. Nous reconnoissons, dit-il, que Jesus Christ peut convertir le pain en son corps & le vin en son sang. *Rerum omnium conversionem fieri posse à Christo nos quoque fatemur.*

Calvin. libell. de vera Eccl. reform. p. 760. edit. ann. 1552.

Est-ce que vous craignez qu'il ne faille pas prendre les paroles du Seigneur au sens qui se présente tout d'un coup à tous ceux qui les lisent? Si cela est, gardez-vous bien de consulter sur ce doute des gens intéressez; des gens qui se peuvent tromper, puisque vous voyez qu'ils se sont trompés touchant la créance des Grecs, s'ils en ont parlé avec sincérité; des gens enfin qui sont capables, s'ils ne sont pas sinceres, de prendre Dieu à témoin qu'ils ne vous trompent point, lorsqu'ils vous disent tout le contraire de ce qu'ils voient plus clair que le jour. Que ferons-nous donc?

Commencez par gémir en la présence de celui qui est seul également capable de donner & de refuser son héritage aux hommes ; priez-le de ne vous point abandonner dans une nécessité si pressante ; étouffez plus que jamais toutes les pensées du monde, de la chair & du sang ; tenez-vous ferme à ce principe inébranlable, *qu'un différent si important se doit terminer par l'autorité de Dieu & de son Christ* ; & dans cette disposition, considérez que toutes les Communions Orientales entendent à la lettre les paroles du Sauveur ; qu'entre ces Communions il y en a une qui n'est pas moins ancienne que le Christianisme, & que la plupart des autres se sont formées dans les six premiers siecles ; qu'il est inconcevable comment toutes ces Communions pourroient convenir unanimement avec la nôtre dans un dogme d'une créance si difficile, si ce n'avoit été la foi de l'Eglise ancienne. Enfin considérez que cette ancienne Eglise fondée par les Apôtres, & gouvernée par de très-saints Evêques, qui enseignoient à leurs enfants ce qu'ils avoient appris de leurs Peres, n'a pu ignorer le vrai sens de ces paroles : *Le pain que je donnerai, c'est ma chair laquelle je livrerai pour la vie du monde. Prenez, mangez : Ceci est mon corps qui sera livré pour vous :* & je suis certain que si vous voulez rendre gloire à Dieu, vous avouerez que voilà le différent terminé par l'autorité de son Christ, & que sans attendre un miracle comme cet ancien Solitaire, vous vous écrierez comme lui : *Je crois, Seigneur, que le pain qui est proposé sur l'Autel est votre corps, & que ce qui est dans le calice est votre sang.* Sup. p. 12.

Au reste, je prie M. Claude de me pardonner s'il m'est échappé contre mon intention quelque parole qui puisse raisonnablement lui faire de la peine, & je finis en conjurant Messieurs de la Religion, de faire des réflexions dignes de l'importance du sujet sur les paroles de M. Claude que je viens de produire, & sur les quatre vérités constantes que je leur ai représentées.

Avec la grace de Dieu toutes les difficultés s'applaniront insensiblement. Et il y aura sujet d'espérer que dans peu de temps nous nous réjouirons avec eux de les voir retournés dans le sein de l'Eglise Catholique. Ils ne le doivent pas regarder comme un sein étranger. C'est un sein où leurs Ancêtres ont vécu en paix avec les nôtres pendant l'espace de près de quinze siecles. Ils y auroient pris eux-mêmes naissance avec nous, si des gens qui se disoient envoyés de Dieu n'eussent abusé sous de fausses apparences du zele de leurs Peres, bon à la vérité, mais trop crédule & accompagné de je ne sais quoi d'indiscret, & de moins patient qu'il n'eût été à souhaiter. Enfin ils y trouveront un grand nombre de leurs amis & de leurs proches qui avoient été élevés avec eux

hors de ce sein, mais qui y sont rentrés en surmontant généreusement toutes les difficultés.

Il s'agit de rompre pour une bonne fois avec la chair & avec le sang. *Celui*, dit le Sauveur, *qui aime son pere, ou sa mere plus que moi, n'est pas digne de moi. Celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi. Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre: je ne suis pas venu y apporter la paix mais l'épée. Car je suis venu séparer le fils d'avec le pere, la fille d'avec la mere, & la belle-fille d'avec la belle-mere. Et l'homme aura pour ennemis ceux de sa propre maison.* Je prie Dieu qu'il imprime fortement ces grandes vérités dans le cœur de M. Claude, & de tous ceux de sa Communion. Ils sont aujourd'hui, & peut-être que demain ils ne seront plus. L'éternité ne dépend que d'un moment. C'est se perdre sans ressource, & s'engager dans une mort éternelle, que de mourir dans une Communion, où l'on ne mange point *la chair du Fils de l'homme*, & où l'on ne peut boire *son sang*.

FIN du sixieme Volume.

TABLE DES C

PREMIERE

LIVRE PR

Où l'on fait voir le consentement de l'E maine sur le sujet de la Transsubstanti jusques à présent.

LIVRE SECOND.

Examen des Passages où M. Claude soutient que les Grecs modernes ont nettement marqué le changement de vertu qu'il attribue à l'Eglise Grecque.

LIVRE TROISIEME.

Contenant la réfutation de vingt-six autres preuves qu'emploie M. Claude pour faire voir que les Grecs ne croient pas la Transsubstantiation.

TABLE DES CHAPITRES DE LA RÉPONSE A M. ALIX.

SECONDE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

Où l'on fait voir que la Transsubstantiation a été crue dans l'Eglise Grecque depuis le dixieme siecle jusqu'au septieme.

LIVRE SECOND.

Où l'on montre que les nouveaux Grecs produits par M. Claude, & quelques autres dont on avoit promis de parler dans cette seconde Partie, ont cru la Transsubstantiation.

LIVRE TROISIEME.

Où l'on fait voir que les Auteurs allégués par M. Claude ont enseigné la Transsubstantiation dans les mêmes lieux, où il prétend qu'ils ont établi le changement de vertu.

